



**HAL**  
open science

# Des forêts sans partage- Dynamique de l'espace et utilisation des ressources dans un district de montagne au nord Viêt Nam

Marie Mellac

► **To cite this version:**

Marie Mellac. Des forêts sans partage- Dynamique de l'espace et utilisation des ressources dans un district de montagne au nord Viêt Nam. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2000. Français. NNT: . tel-01024803

**HAL Id: tel-01024803**

**<https://theses.hal.science/tel-01024803v1>**

Submitted on 17 Jul 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ACADEMIE DE BORDEAUX  
UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE - BORDEAUX III

**Des Forêts sans partage**  
Dynamique de l'espace et utilisation des ressources  
dans un district de montagne  
au Nord *Việt Nam*

Ghislaine Marie MELLAC

**THESE**  
Présentée à l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux III  
Pour obtenir le diplôme de Doctorat de l'Université  
Spécialité Géographie

Soutenue le 6 décembre 2000 devant le jury composé de :

M. BERGERET P.	Ingénieur en agronomie	Examineur
M. BRUNEAU M.	Directeur de recherche au CNRS	Examineur
Mme HUBERT A.	Directeur de recherche au CNRS	Examinatrice
M. POUYLLAU M.	Professeur à l'Université de la Rochelle	Rapporteur
M. ROSSI G.	Professeur à l'Université de Bordeaux III	Directeur de thèse
M. WEBER J.	Directeur de recherche à l'IRD	Rapporteur



## Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur le Professeur Georges Rossi qui m'a permis de me lancer dans cette aventure aux multiples rebondissements et qui m'a apporté une aide et un soutien toujours renouvelés.

Mes remerciements vont aussi au Professeur Đào Thế Tuấn qui m'a doublement soutenue, en tant que coordinateur du Programme Fleuve Rouge et en tant que codirecteur de ce travail. A travers lui, je remercie l'ensemble des ingénieurs de l'Institut National des Sciences Agronomiques de Hà Nội pour avoir su répondre à mes questions et me guider à Chợ Đôn.

Je remercie toute l'équipe de Programme Fleuve Rouge pour sa disponibilité et la chaleur de son accueil.

Un immense merci à Pascal Bergeret et à Didier Pillot, pour m'avoir donné la possibilité de travailler au sein de ce programme et avoir su attendre, avec la plus grande patience, les résultats de ce travail.

Je voudrais également témoigner ma profonde reconnaissance à tous les chercheurs du Centre de Télédétection et de Géomatique de l'Institut de Géologie de Hà Nội (VTGEO) pour la formation mais aussi la sympathie qu'ils m'ont prodiguées.

Je remercie plus particulièrement Monsieur Phạm Văn Cự pour son encadrement technique ainsi que pour son soutien de tous les instants.

Merci à toute l'équipe de l'UMR CNRS/IRD REGARDS, à ses documentalistes toujours disponibles, à Michel Pouyllau, à Alain Vergnes pour leur soutien et leurs encouragements.

Merci aux habitants de Chợ Đôn qui ont répondu avec patience à mes questions.

Je ne saurai oublier tous les amis, Véronique, Delphine, Xavier, Olivier, Frédéric... qui m'ont accompagnée mais aussi guidée tout au long de cet itinéraire.

Mes derniers remerciements, mais non les moindres, vont à mes parents et à Jean-Philippe pour l'affection dont ils m'ont entourée au quotidien et pour leur infinie patience.



*« Mil neuf cent un ! O temps où des forêts sans nombre  
Attendaient, gémissant, languissant, sous leur ombre  
Intense et maléfique,  
Que leur soient appliquées pour leur conservation,  
Les aménagements, règles d'exploitation  
En ordre et méthodique ».*

Poème composé par R. Ducamp, Conservateur des Eaux et Forêts,  
En l'honneur de la création du Service Forestier de l'Indochine  
Année 1901  
(Guibier, 1941, p. 109)



## Sommaire

	pages
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>Partie I PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE à propos du "problème forestier" au <i>Viêt Nam</i> et en Asie du Sud-Est</b>	<b>21</b>
<b>I La forêt et les zones de montagne à travers l'histoire du <i>Viêt Nam</i></b>	<b>23</b>
1.1 Le traitement administratif de la question forestière au <i>Viêt Nam</i>	23
1.2 L'histoire des idées à propos de la forêt : héritage colonial et modèle socialiste	40
<b>II Différentes approches du problème forestier aujourd'hui</b>	<b>54</b>
2.1 La forêt de tous les enjeux, entre globalisation et simplification	55
2.2 Des chiffres et des cartes : l'évaluation de la déforestation à petite échelle	68
2.3 La forêt vue de l'intérieur : fonctionnements et savoirs locaux	85
<b>III Une approche locale à deux niveaux d'analyse</b>	<b>120</b>
3.1 Choix et présentation de la zone d'étude	121
3.2. Le système rural pour une approche globale	126
3.3 Une double approche "exogène" et "endogène"	136
3.4 Rapide aperçu sur les outils de la recherche	143
<b>Partie II FACTEURS ECOLOGIQUES ET ANTHROPIQUES D'ORGANISATION DE L'ESPACE approche exogène à l'échelle du district</b>	<b>149</b>
<b>IV Des facteurs écologiques à l'organisation du couvert végétal</b>	<b>152</b>
4.1 Les éléments abiotiques du milieu écologique	152
4.2 Les éléments du couvert végétal et leur organisation à l'échelle du district	176
<b>V Le cadre des transformations : les infrastructures publiques et la population</b>	<b>209</b>
5.1 Les services publics et les infrastructures	209
5.2 Population et peuplement	218
<b>VI Les activités dans le district : un monde profondément agricole</b>	<b>239</b>
6.1 Les activités non agricoles et le commerce	239
6.2 Le secteur agricole et l'agriculture depuis le début du siècle	257
<b>VII Les logiques de l'organisation de l'espace dans le district</b>	<b>289</b>
7.1 Les données « localisées » : le réseau hydrographique comme élément structurant de l'organisation de l'espace	292
7.2 Les facteurs d'anthropisation et le couvert végétal : approche statistique	310
<b>Conclusion de la deuxième partie et choix des communes d'étude</b>	<b>330</b>



<b>Partie III STRUCTURES SOCIALES ET ORGANISATION DE L'ESPACE approche endogène au niveau local</b>	<b>337</b>
<b>VIII Contrôle de l'espace et structures sociales à propos des Tày et des Dao avant la collectivisation</b>	<b>340</b>
8.1 Les Tày des rizières à la forêt : une organisation topocentrique de l'espace	340
8.2 Les Dao et les relations inter ethniques	387
<b>IX La période collectiviste, du modèle à ses écarts</b>	<b>404</b>
9.1 Les coopératives et les activités collectives jour après jour	405
9.2 « L'envers » des coopératives, entre l'ancien et le nouveau	432
<b>X La décollectivisation : des terres en partage</b>	<b>463</b>
10.1 La décollectivisation et le « retour aux terres ancestrales »	463
10.2 La distribution des terres « forestières » et la recomposition des usages	486
<b>Conclusion de la troisième partie</b>	<b>527</b>
<b>CONCLUSION GENERALE : des forêts sans partage</b>	<b>535</b>
<b>Sources documentaires</b>	<b>550</b>
<b>Liste des figures et des tableaux</b>	<b>581</b>
<b>Liste des cartes et des planches</b>	<b>585</b>
<b>Liste des photographies et photographies</b>	<b>589</b>
<b>Table des matières</b>	<b>603</b>

## **INTRODUCTION**



Depuis une trentaine d'années et la montée du courant de protection de l'environnement, la forêt a pris une nouvelle dimension dans l'imaginaire occidental. Avec l'extension des zones urbanisées, les problèmes de pollution industrielle et agricole, la multiplication des scandales écologiques, la forêt devient, avec l'océan, le dernier vestige de la nature originelle. Cette vision de la forêt comme nature est à l'origine de nombreuses confusions. D'une part, dans les pays occidentaux eux-mêmes où l'on vante le naturel de forêts entièrement créées et entretenues de la main de l'homme (Doornbos et al., 2000). D'autre part, dans les pays du sud où les derniers grands massifs forestiers prennent le statut de sanctuaires naturels alors qu'ils sont pourtant souvent habités, parcourus et transformés par les hommes depuis des temps immémoriaux. Ces mêmes occidentaux, grands consommateurs des bois tropicaux et acteurs très présents de l'exploitation des forêts du sud, pensent aujourd'hui avoir leur mot à dire sur le devenir de ces massifs et par là sur les populations qui en dépendent. Ces populations sacrifiées à l'aune de la raison économique ou, plus noblement aujourd'hui, du « patrimoine mondial » ou de « l'humanité », ne sont sorties de leur oubli que pour être accusées de détruire la forêt ou inversement, comme autant de parfaits « proto-écologistes », pour défendre des causes qui les dépassent largement. C'est un peu à cette injustice qu'est dédié ce travail ainsi qu'à la forêt, non pas pour la pleurer mais pour lui redonner un peu de l'humanité qui l'anime, et aussi bien la détruit.

Avant de revenir sur le « problème forestier » et sur les éléments qui m'ont conduit à en faire un des thèmes centraux de cette étude à travers le cas d'un pays bien particulier, le *Viêt Nam*, il est nécessaire d'expliquer rapidement la genèse même de ce travail. Au *Viêt Nam*, il n'est pas un article ou un ouvrage récent qui ne commence par faire référence aux profondes transformations qui accompagnent, depuis plus de 15 ans maintenant, l'ouverture économique et politique du pays. Je souhaite déroger ici quelque peu à la règle et faire référence aux nombreuses tribulations qui ont accompagné les longues années de ce travail de thèse.

Cette étude a débuté dans le cadre d'un programme de recherche, aujourd'hui achevé, le programme « Versants Montagnards Tropicaux », mis en œuvre conjointement par l'université de Bordeaux III et le CNRS (UMR Regards CNRS IRD) et développé dans trois pays, le *Viêt Nam*, l'Equateur et le Rwanda depuis 1992. Au sein de ce programme, mon parcours a d'abord commencé au Rwanda, « pays aux mille collines » où les montagnes, malgré la vigueur du relief, n'ont pas semblé longtemps un objet d'étude adéquat devant le désastre humain dont elles ont été le théâtre en avril 1994. Il a ensuite continué au *Viêt Nam* où un nouveau volet du programme était mis en place en offrant des conditions de travail optimales, grâce à une double collaboration avec le Centre de Télédétection et de Géomatique de l'Institut de Géologie de *Hà Nội* (VTGEO) d'un côté et le Programme Fleuve Rouge, programme de recherche et de développement conduit par le GRET (Groupe de Recherche et d'Echanges Technologiques – Paris) et l'Institut National des Sciences Agronomiques du

*Việt Nam*, de l'autre. *Hà Nội* devint donc ma nouvelle destination et les montagnes du nord du pays, mon second terrain d'investigations. Dans ce cadre, le district de *Chợ Đồn* (province de *Bắc Kạn*) qui constituait le terrain d'action du Programme Fleuve Rouge pour les zones de montagne, fut pressenti comme point d'ancrage particulier pour le travail.

Dans un premier temps, l'objectif du travail entamé reprenait, en les ayant quelque peu adaptés, les termes de recherche qui avait été élaborés au Rwanda. Il s'agissait essentiellement de travailler sur l'organisation de l'espace dans les montagnes du nord en l'abordant d'un double point de vue. D'une part d'un point de vue « social », une étude devant être réalisée sur les logiques sociales de gestion et d'utilisation de l'espace à une échelle très locale, de l'ordre de quelques villages. Cette étude devait privilégier une entrée par les paysages. D'autre part, d'un point de vue plus « global », une autre étude devant être réalisée sur les processus de structuration et de construction de l'espace à différentes échelles. Ces deux études devaient être réalisées en binôme et leur articulation se comprenait par le jeu des échelles, la convergence des points de vue devant se faire au niveau local. M'étant familiarisée avec les techniques de cartographie automatique, de maniement des SIG et de télédétection, durant les deux années de travail sur le Rwanda, je me proposai, tout en continuant à me former à *Hà Nội*, d'utiliser ces outils afin d'explorer leur capacité à rendre compte des transformations de l'espace à travers le jeu des échelles spatiales et temporelles d'appréhension. Après plus d'un an et demi de travail consacré à la prise de contact avec le terrain, à l'inventaire et à la collecte des données existantes et disponibles, aux premiers traitements et premières numérisations, le volet local de l'étude dut être abandonné, pour des raisons personnelles, par la personne qui en avait la charge. Cela changeait par conséquent les termes de mon travail et en ôtait une partie de l'intérêt, s'il n'était plus possible de disposer d'une étude fine des dynamiques spatiales au niveau local. Entre temps je m'étais rendu compte de la gageure que représentait l'approche multiscalaire que je me proposais de réaliser dans un pays où, contrairement au Rwanda, les études locales, récentes et approfondies faisaient encore cruellement défaut et où il demeurerait très difficile et très lourd de multiplier les contacts avec les administrations territoriales provinciales et locales pour circuler et obtenir des informations. Je m'étais aussi fortement sensibilisée à la question des politiques forestières menées dans ce pays et dans le district d'étude pour différentes raisons.

Une de ces raisons tenait au battage médiatique qui se faisait entendre à propos de la question de la disparition du couvert forestier dans le pays lui-même. Les forêts, si l'on s'en tient aux prévisions faites dès le début des années 1990, devaient disparaître dès l'an 2000 (Veilleux, 1994) et leur disparition entraîner des catastrophes, inondations, perturbations climatiques, touchant le pays entier. Le gouvernement y répondait d'un côté en renforçant l'appareil légal et en interdisant les exportations de bois (mais non celles des produits en bois) alors que les problèmes de contrebande, de plus en plus signalés dans la presse, semblaient limiter l'impact même des mesures prises. De l'autre, il accusait toujours les populations de

montagnes de détruire les forêts en utilisant des techniques de mise à feu du couvert à des fins agricoles alors que des programmes de colonisation agricole étaient toujours d'actualité dans les Hauts Plateaux du centre du pays.

A y regarder de plus près, le traitement de la question forestière semblait refléter à la fois le paradoxe inhérent à toute politique en cette matière, tout en prenant une dimension particulière au *Viêt Nam*. Dans le domaine forestier, les questions qui peuvent sembler les plus simples ne le sont jamais réellement. Qu'est-ce qu'une forêt tout d'abord ?

Les définitions naturalistes qui en sont données, définitions pourtant entourées d'une plus grande aura de scientificité, ne sont pas toujours homogènes. G. Rougerie (1983) note par exemple que pour qu'il y ait forêt, il faut qu'il y ait des arbres et donc des végétaux ligneux, que ces végétaux doivent atteindre sept mètres de haut pour être considérés comme des arbres – au-dessous il s'agit d'arbustes ou d'arbrisseaux et les formations sont des fruticées – et que leurs cimes doivent réaliser un minimum de recouvrement de 20%, seuil au-dessous duquel il s'agit de savanes. De son côté, la FAO qui est souvent considérée comme la première référence mondiale en terme d'estimation des forêts, considère comme forêt toute formation arbustive naturelle couvrant plus de 10% du sol avec des arbres de dix mètres de haut ou des bambous. Cette définition qui correspond à une formation moins dense que ne l'est la savane arborée dans la classification de Yangambi<sup>1</sup>, inclut des formations considérées par la communauté scientifique comme des savanes (Durand, 1994). Les forêts prennent des aspects très différents en fonction du climat, de l'altitude, des sols, et ce qui pourra sembler ici comme une forêt de belle venue pourra être considérée ailleurs comme une forme dégradée de couvert forestier.

La forêt pouvant se prêter à de multiples définitions, quand peut-on alors parler de « dégradation » ou de « recul » du couvert forestier, de « déforestation » ou de « déboisement » ? Ces termes qui n'ont pas de définition universellement acceptée, recouvrent de nombreuses réalités et sont le résultat de processus pouvant être très différents. R. De Koninck (1997), par exemple, estime, comme point de départ pour son travail au *Viêt Nam*, que l'on peut parler de déforestation lorsque le rétrécissement constaté atteint plus de 90% de l'espace qui était occupé avant par de la forêt. Mais qu'en est-il de la durée ? Si ce rétrécissement est suivi d'un recru qui conduit au retour de la forêt au bout de 5, 10, 15 ou 20 ans, y a-t-il toujours déforestation ? Qu'en est-il aussi de la dimension du phénomène ? Peut-on parler de déforestation de la même façon à propos d'un massif de 10, 100 ou 1000 km<sup>2</sup> et d'une parcelle de 1 hectare ? En ce qui concerne l'appauvrissement du couvert, les définitions ne sont pas plus aisées. Cet appauvrissement peut se caractériser par une perte de biomasse (diminution de la densité ou du volume des arbres), par une diminution de la diversité des

---

<sup>1</sup> Fait référence à la classification établie en 1956 par les congressistes réunis à Yangambi.

espèces (biodiversité), mais ces deux indicateurs peuvent se contredire et évoluer rapidement. La forêt est une formation vivante et renouvelable selon des cycles plus ou moins longs, et cela fait toute la difficulté qu'il y a à la définir, la comptabiliser mais aussi la gérer.

S'il est important de comptabiliser et gérer la forêt, c'est parce qu'elle est aussi une ressource. Une question cruciale est alors de savoir à qui et à quoi doivent servir les forêts ? Là encore il n'y a pas de réponse univoque et c'est une des raisons qui explique la variété des définitions précédentes. La forêt est une source importante de matériaux, de bois, d'essences..., et peut abriter une diversité végétale et animale importante. Dans les pays du nord on lui reconnaît depuis peu une valeur récréative, esthétique et ces nouveaux usages peuvent entrer en contradiction avec des usages plus conventionnels comme l'exploitation du bois ou la chasse (Buttoud, 1998). Dans les pays du sud, ces idées font leur chemin mais la forêt y représente aussi encore une réserve foncière lorsque de nouvelles terres agricoles sont recherchées. Dans ces pays, l'opposition organique entre la forêt et l'agriculture, opposition que l'on retrouve dans l'étymologie même du mot forêt<sup>2</sup>, conserve tout son sens et en fait un point de focalisation d'autant plus important.

Au *Viêt Nam*, pays construit à travers l'union de deux grands deltas rizicoles reliés par une étroite plaine côtière dédiée au riz elle aussi, cette dichotomie est d'autant plus prononcée qu'elle est renforcée par une opposition entre montagnes et plaines et qu'elle trouve un écho à travers le peuplement. Alors que de multiples groupes ethniques se dispersent sur les hauteurs, les *Kinh*, numériquement très majoritaires<sup>3</sup> se pressent dans les plaines d'où ils dirigent aujourd'hui l'ensemble du pays. Les montagnes et plateaux qui prolongent les hautes terres de la Chine méridionale et de la péninsule indochinoise, couvrent les trois quarts du territoire actuel (Vu Tu Lap et Taillard, 1994) mais n'ont jamais eu, dans le pays, qu'une position marginale aussi bien en terme de poids démographique qu'au niveau politique, agricole, économique. Dans ces régions, les forêts, en tant que pourvoyeuses de bois, sont une des rares ressources convoitées de longue date par les centres de pouvoir installés dans les plaines. Mais la place qui leur est accordée, comme celle qui est accordée aux régions de montagne et à leurs habitants, ne peut échapper aujourd'hui encore à ce schéma d'opposition qui fut et est un élément fondamental de la construction de l'espace vietnamien. Cela se perçoit à travers la place qui a longtemps été donnée aux formes intensives d'agriculture, des investissements hydrauliques des périodes coloniales et collectivistes (Vesin, 1992 ; Yvon-Tran, 1994) aux objectifs de production et d'exportation au sein desquels le riz conserve une place de choix aujourd'hui (Bergeret, 1999). Cela se perçoit de façon plus frappante encore à travers la définition même des « terres forestières » ou plus précisément des « terres sylvicoles » (*đất lâm nghiệp*) qui sont toutes les terres ayant des pentes de plus de 15% n'étant pas mises en

<sup>2</sup> Forêt : *forest* XIIème ; bas lat. *forestis*, probablement de (*silva*) *forestis* « (forêt) en dehors (*foris*) de l'enclos » ou « (forêt) du tribun royal (*forum*) » (1996, *Le nouveau petit Robert*).

<sup>3</sup> Le *Viêt Nam* compte 54 groupes ethniques parmi lesquels les *Kinh* (ou *Viêt*) représentent plus de 85 % de la population.

culture de façon continue, sans interruption de plus de 12 mois. Ces terres qui sont ainsi définies par opposition aux terres agricoles permanentes et aux terres plates, comptent parmi elles des zones non forestières, prairies ou jachères en recru, ainsi que des terres dont il est fait un usage agricole, qui sont cultivées avec des cycles de rotation plus ou moins longs et sont parcourues par des animaux domestiques.

Une autre raison m'ayant incité à considérer avec attention le problème de la forêt vient de ce que les politiques menées au *Việt Nam* peuvent paraître très fortement contradictoires observées localement. Dans le district de *Chợ Đồn*, le processus de distribution des terres dites « forestières » aux populations de montagne, processus lancé à l'échelle du pays, était en cours en 1995. Ce processus qui consistait à attribuer individuellement des parcelles « forestières » aux ménages, leur enjoignait de ne plus les utiliser à des fins agricoles, mais de protéger la forêt, de la replanter ou éventuellement d'en exploiter certains des produits afin de les commercialiser. Et cela, à *Chợ Đồn*, malgré une exploitation de la zone et un usage agricole de la forêt qui semblaient anciens et n'avaient pas été pour autant à l'origine de la disparition de la couverture forestière. Après la période de collectivisation et ses profonds bouleversements, après sa remise en cause au moment de l'ouverture économique, venaient maintenant la privatisation et la division des terres forestières, comme nouveau modèle, conçu au niveau central, de gestion des terres et des ressources dans les zones de montagne. Se posait alors la question de savoir quels avaient pu être les impacts de ces modèles sur le couvert forestier mais aussi et surtout sur les populations de montagne appelées à modifier leur utilisation de cet espace et à le transformer. La gestion des forêts par les populations locales et les modèles des gestionnaires étatiques ne sont-ils pas en décalage et n'entrent-ils pas en conflit dans leur mise en pratique comme dans leurs objectifs ?

Ayant porté mon attention sur les régions de montagne du *Việt Nam* à travers l'exemple d'un district encore largement forestier, il me semblait primordial d'essayer de comprendre les multiples facettes du problème des forêts, comme un des enjeux politiques du *Việt Nam* contemporain mais aussi comme un problème porteur de contradictions entre gestion étatique et usage au niveau local. Il était donc nécessaire, afin d'éviter d'adopter un point de vue trop fortement externe, reproduisant en cela le regard de l'Etat, de considérer la forêt comme lieu de rencontre entre conceptions centralisées et savoirs élaborés et acquis au contact même avec la forêt. Pour cela il fallait par conséquent donner une place plus importante que celle prévue dans le projet initial, à la dimension locale de l'étude et au rôle de la forêt pour les sociétés locales. Sans oublier, pour autant, de prendre en compte la multiplicité des regards qui peuvent être portés et des lectures qui peuvent être faites du problème. Pour cela, une double approche a été privilégiée, comme une double façon d'aborder et de poser le problème de la forêt.



Le travail qui est proposé ici, reflète le cheminement suivi, de l'appréhension du problème forestier lui-même, à cette double approche à l'échelle du district. Il débute avec une analyse des politiques forestières au *Việt Nam* depuis la période coloniale. Cette période, qui commence à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle avec le début de l'emprise coloniale française au Tonkin (traité de *Huế* - 1883), constitue le point de départ de ce travail pour plusieurs raisons. En raison de la rareté et de la nature des sources anciennes<sup>4</sup>, d'un côté. En raison aussi de l'absence de centralisation politique de l'ensemble de la zone durant les périodes antérieures. Bien que reconnues par les puissances voisines comme étant sous le contrôle politique de la cour impériale de *Huế*, les régions montagneuses du *Bắc Bộ*<sup>5</sup> ne semblent pas avoir vu leur fonctionnement politique significativement modifié par ce contrôle, celui-ci se limitant principalement à la collecte de taxes (Michaud, 2000). Ce regard, sur le *Việt Nam*, est complété par un examen plus large des principaux courants de pensée qui entourent la question des forêts au niveau international aujourd'hui. Il est aussi complété par une analyse plus pointue, menée grâce à des travaux consacrés aux populations et aux systèmes de production agricole dans les montagnes de l'Asie du Sud-Est continentale, de la place et du rôle de la forêt dans ces systèmes. Ces différentes approches constituent le contexte problématique à partir duquel la méthode de recherche dans le district a été précisée. La suite du travail est alors consacrée au district de *Chợ Đồn* et aux deux approches de l'organisation de l'espace posant la question des forêts. La première s'apparente à un diagnostic exogène effectué dans le district à partir des données statistiques, cartes, documents d'archives et rapports existants. Elle s'intéresse principalement à l'organisation du couvert végétal et aux processus matériels d'anthropisation : peuplement, infrastructures et principales activités de production. Elle correspond à une approche à la fois spatiale et quantitative, et à une première lecture des liens entre organisation du couvert végétal et facteurs anthropiques de transformation. La seconde approche prend plus résolument le point de vue des populations présentes dans le district et vise à mettre en évidence la signification sociale de l'organisation du couvert végétal. Elle s'intéresse, à travers une recherche sur les différents types de structures sociales et sur leur dynamique historique, aux logiques sociales de gestion et d'utilisation de l'espace et des ressources.

<sup>4</sup> Les sources anciennes sont généralement écrites en *nôm* (c'est à dire en caractères, souvent empruntés au chinois à partir du XIII<sup>ème</sup> siècle, pour transcrire le vietnamien) ou en chinois (*hán*). La langue n'a été romanisée qu'au cours du XVII<sup>ème</sup> siècle par des missionnaires européens. Cette nouvelle écriture, le *quốc ngữ*, compte 12 voyelles et 25 consonnes. Au cours de ce travail, tous les mots ou noms transcrits en *quốc ngữ* apparaissent en italique.

<sup>5</sup> Le *Việt Nam* est divisé en trois grandes zones, le nord ou *Bắc Bộ* qui correspond à l'ancien Tonkin des Français, le centre ou *Trung Bộ* qui forme l'ancien Annam, et le sud, le *Nam Bộ* qui correspond à ce que fut la Cochinchine. Ces trois zones qui se retrouvent souvent dans la littérature, ne sont pas officiellement reconnues et le *Việt Nam* est divisé en sept régions agro-écologiques qui sont utilisées dans la présentation des statistiques depuis 1980 : 1- la haute et moyenne région du nord ou *Miền núi và trung du bắc bộ*, 2- le delta du Fleuve Rouge ou *Đồng bằng sông Hồng*, 3- la région côtière du nord ou *Khu bốn cũ*, 4- la région côtière du centre ou *Duyên hải miền trung*, 5- les hauts Plateaux du Centre ou *Tây nguyên*, 6- le nord-est méridional ou *Đông nam bộ*, 7- le delta du Mékong ou *Đồng bằng sông Cửu Long*). Cette régionalisation mise en place par la Commission de Planification Nationale est toutefois souvent critiquée et il est souvent fait référence à d'autres régions dites « naturelles » ou « socio-économiques » selon les optiques dans lesquelles elles sont mises en place. Dans le *Bắc Bộ*, il est ainsi courant de diviser la moyenne et haute région entre le Nord-Ouest (*Tây Bắc*) et le centre nord appelé *Việt Bắc* (Le Ba Thao, 1997). La carte 4 présente les trois grandes régions historiques, les sept régions statistiques ainsi qu'une autre classification territoriale proposée par Vu Tu Lap et C. Taillard dans l'Atlas du *Việt Nam* (1994) faisant apparaître des divisions plus fines encore.

En dernier lieu, la confrontation de ces deux approches permet de revenir sur la « nature » du problème forestier en réfléchissant sur la place de la forêt aussi bien au niveau de l'organisation du couvert végétal qu'au niveau de l'organisation sociale et de réfléchir sur le rôle de l'Etat dans la gestion de cette ressource.



Planche 1 : L'Asie du Sud-Est continentale.

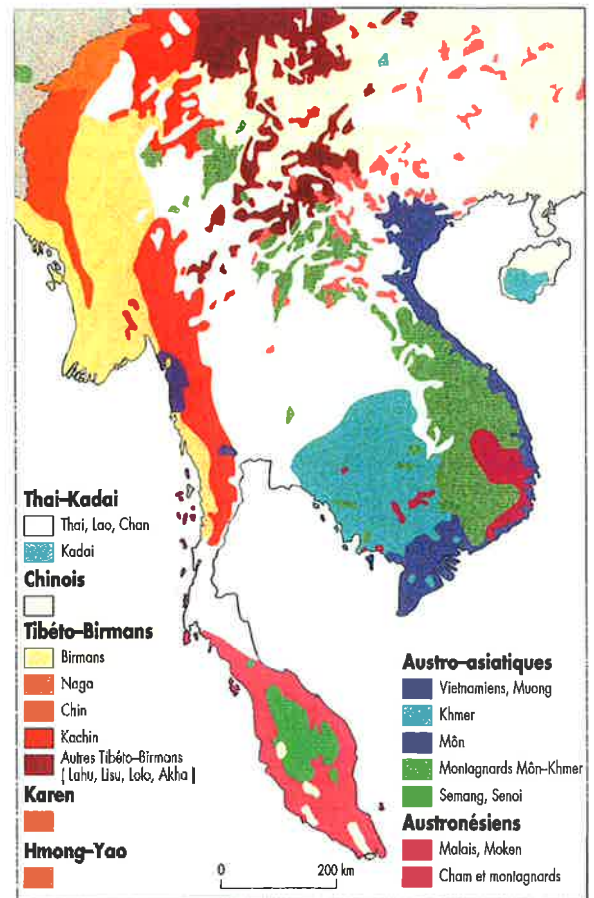


Les Etats en Asie du Sud-Est continentale

Carte extraite de :  
Brunet (dir.), 1995, *Géographie Universelle, Asie du Sud-Est, Océanie* (p. 9).  
D'après un extrait original de la carte Monde Politique de l'IGN.

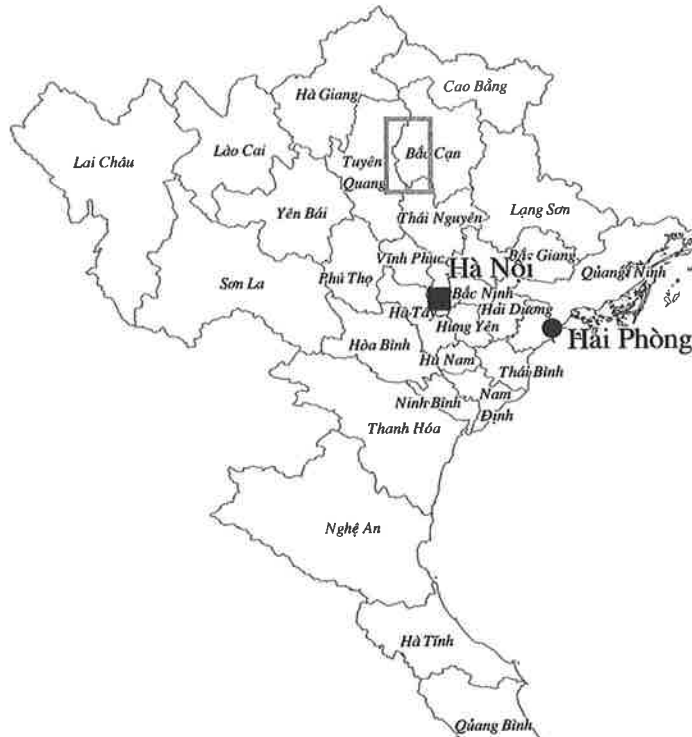
Carte ethnolinguistique de l'Asie du Sud-Est continentale

Carte extraite de :  
Lombard, D., De la Mosaïque ethnique aux Etats nationaux,  
In Brunet (dir.), 1995, *Géographie Universelle, Asie du Sud-Est, Océanie* (p. 32).

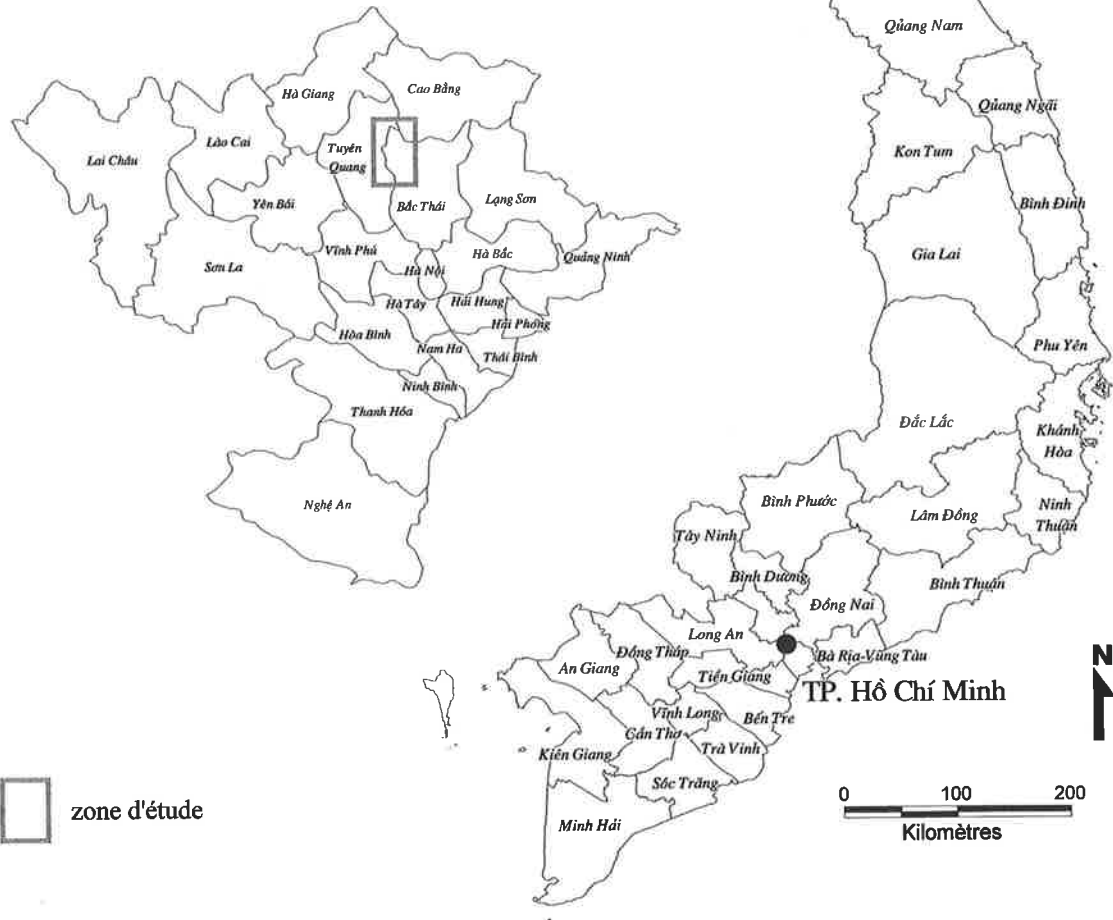




**Carte 2 : Les provinces du Viêt Nam en 1997. (source : Le Ba Thao, 1997)**



**Carte 3 : Les provinces dans le nord du Viêt Nam en 1992. (source : Vu Tu Lap et Taillard, 1994)**










## Carte 4 : Les régions et les divisions territoriales du Viêt Nam.

### Les sept régions statistiques

- 1 Miền núi và trung du bắc bộ  
Haute et moyenne région du nord
- 2 Đồng bằng sông Hồng  
Delta du fleuve Rouge
- 3 Khu bốn cũ  
Région côtière du nord
- 4 Duyên hải miền trung  
Région côtière du centre
- 5 Tây nguyên  
Hauts plateaux du centre
- 6 Đông nam bộ  
Nord-est méridional
- 7 Đồng bằng sông Cửu Long  
Delta du Mékong





### Bắc Bộ

#### Nord (ex Tonkin)

-  Hà Nội
-  Châu thổ Sông Hồng  
Delta du fleuve Rouge
-  Vùng đồi Đông Bắc  
Collines du nord-est
-  Vùng núi Việt Bắc  
Montagnes du nord
-  Vùng núi Tây Bắc  
Montagnes du nord-ouest





### Trung Bộ

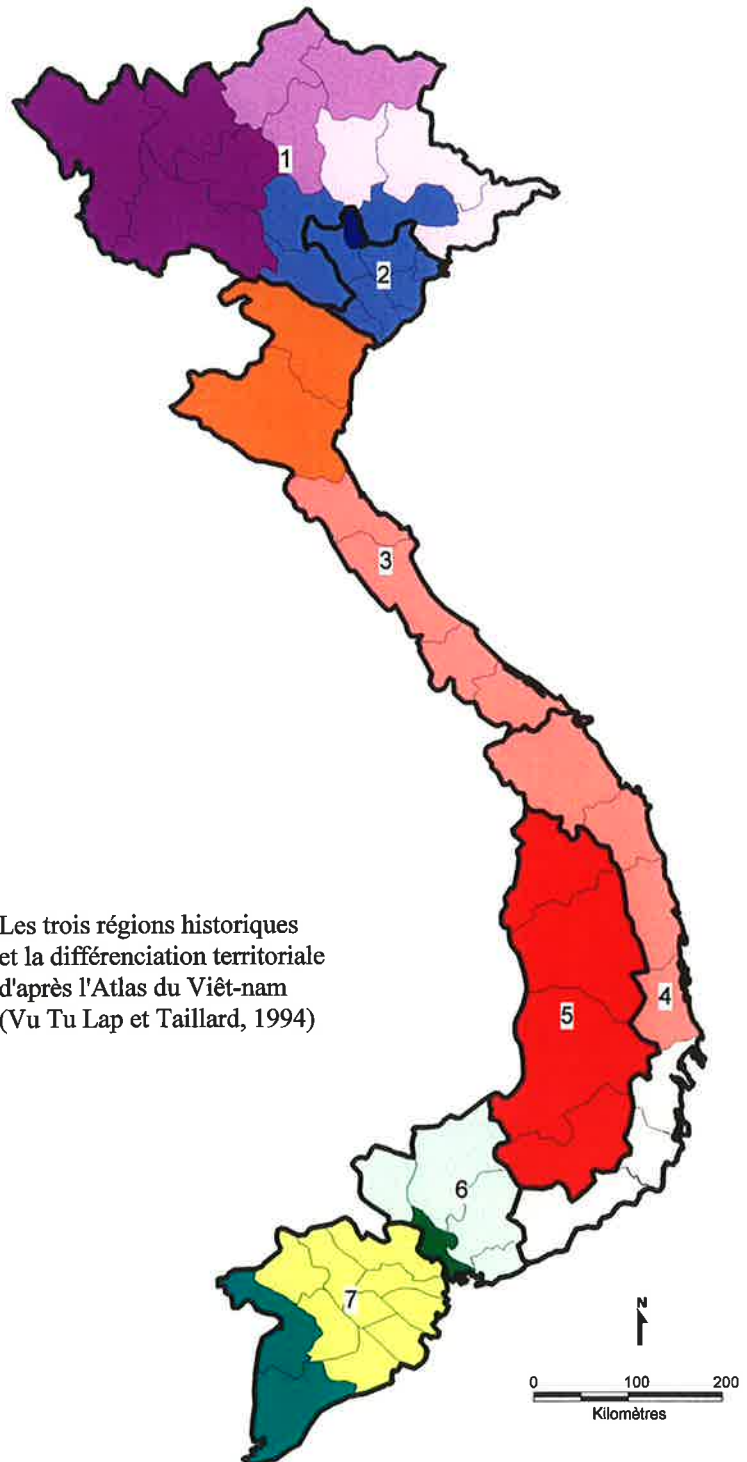
#### Centre (ex Annam)

-  Bắc Trung Bộ  
Centre septentrional
-  Trung Trung Bộ  
Centre médian
-  Tây Nguyên  
Plateaux du centre
-  Nam Trung Bộ  
Centre méridional

### Nam Bộ

#### Sud (ex Cochinchine)

-  TP. Hồ Chí Minh
-  Đồng bằng Đông Nam Bộ  
Plaine orientale
-  Châu thổ sông Cửu Long  
Delta du Mékong
-  Đồng bằng Tây Nam Bộ  
Plaine occidentale

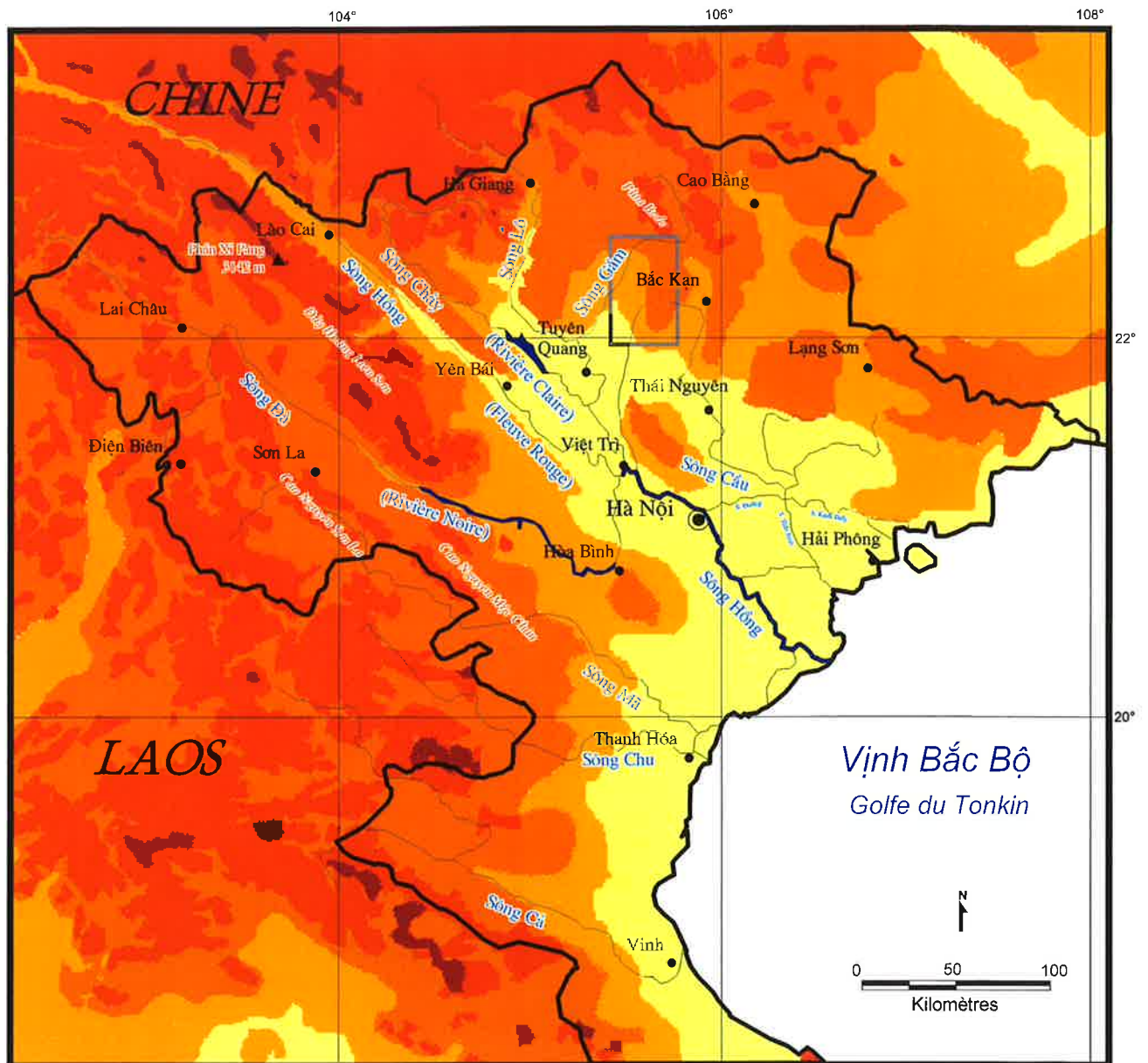






**Carte 5 : Le relief et le réseau hydrographique dans le nord du Viêt Nam.**

(d'après De Koninck, 1997; Le Ba Thao, 1997)



Altitude (mètres)



2000  
1000  
500  
200

Sông Chu

principaux cours d'eau

Lạng Sơn

principales agglomérations

*Cao Nguyên Sơn La*

nom des principaux massifs  
et sommet du Phán Xi Păng



zone d'étude



**PARTIE I**

**PROBLEMATIQUE et METHODOLOGIE**

à propos du “problème forestier” au *Viêt Nam* et en Asie du Sud-Est



## **I La forêt et les zones de montagne à travers l'histoire du *Viêt Nam* : règlement administratif et contexte idéologique**

Après plusieurs décennies dans la mouvance socialiste, l'ouverture du *Viêt Nam*, depuis plus de quinze ans aujourd'hui, constitue un changement de cap politique et idéologique important. Il y a quarante-cinq ans, une rupture aussi marquée avait caractérisé le départ des colonisateurs français du nord du pays et la proclamation de la République Démocratique du *Viêt Nam*<sup>1</sup>. Pourtant, malgré les ruptures particulièrement fortes qui ont caractérisé l'histoire politique du *Viêt Nam* depuis la période coloniale, certaines idées, très largement inspirées des conceptions occidentales sur la forêt ont traversé les époques. Elles se retrouvent à travers les différentes politiques forestières mises en place au cours du temps et il est intéressant de noter leur permanence dans des contextes et sous des vocabulaires différents.

### **1.1 Le traitement administratif de la question forestière au *Viêt Nam***

#### **1.1.1 Créations coloniales et naissance du "problème forestier"**

Comme dans l'ensemble de ses autres colonies, l'administration française a progressivement tenté de recréer en Indochine et au Tonkin un système de gestion se voulant global, fonctionnant à tous les niveaux, dans tous les domaines (éducation, système pénal etc..) et dans toutes les régions contrôlées.

#### **Le Service Forestier et ses objectifs**

En ce qui concerne la forêt, l'action coloniale s'est soldée principalement par la mise en place du Service Forestier d'Indochine, créé en février 1901, et par l'élaboration progressive d'une réglementation forestière. Une des toutes premières mesures prises fut celle du contrôle des coupes de bois. Dès 1888, un arrêté pris au Tonkin subordonna toute coupe à une autorisation et le bois fut soumis à une taxe de flottage. Par la suite, comme en 1902 où cet arrêté fut complété de façon à ce que soient réglementés les privilèges de coupe, une législation plus complète fut progressivement élaborée. De son côté, le Service Forestier reçut pour tâche de faire respecter les réglementations mises en place, d'augmenter le corpus de connaissances concernant le domaine forestier, d'assurer son entretien et de procéder aux recherches nécessaires en vue de l'amélioration de la gestion des forêts (techniques de coupe, plantations, entretien, amélioration des espèces...). Des mesures furent donc prises très tôt, le Tonkin était à peine pacifié en 1888, afin de contrôler et taxer les activités liées à la forêt pratiquées sur le territoire. En 1914, le premier "Régime Forestier du Tonkin" regroupait dans

---

<sup>1</sup> La République Démocratique du *Viêt Nam* qui ne comprenait que les régions du nord jusqu'au 17<sup>ème</sup> parallèle, est devenue la République Socialiste du *Viêt Nam* en 1976 au moment de la réunification.

un seul texte la plupart des arrêtés précédents. Il définissait les différentes catégories administratives de forêt et réglementait leur usage, il classait les espèces forestières et réglementait leur coupe et leur vente, il décidait du rôle des différents acteurs de l'administration. Accompagnant cette volonté de contrôle, le désir de protection proprement dite de la forêt apparut peu à peu et devint de plus en plus évident.

Une raison apparente existe à cela : le constat de l'appauvrissement et de la disparition du couvert forestier. Des missions de reconnaissance et d'inventaire se succédèrent afin que soient mieux connus ces milieux. Des forestiers nommés au *Viêt Nam* et les gouverneurs de province et de régions militaires complétèrent ce travail. Tous les experts s'accordaient pour constater un rapide déclin du couvert. En 1918, le Garde Général des Forêts, A. Meslier (1918, p. 2 ), dressait le tableau d'une forêt plutôt résiduelle dont le déclin était lié aux coupes.

*"Au Tonkin, où toute la surface a été parcourue, les peuplements sont morcelés, éclaircis, rarement âgés ; seuls quelques boisements végétant sur des calcaires purs, à pans tranchants, d'altitude élevée, loin des rivières flottables, ont pu conserver une inviolabilité bien menacée aujourd'hui."*

L'année suivante, A. Chevalier (1919, p. 19 ) notait aussi son appauvrissement.

*" La dévastation des forêts du Tonkin remonte à une époque très lointaine, mais elle s'est considérablement intensifiée depuis une trentaine d'années. Dans une notice sur les bois du Tonkin qui remonte à 1885, Mgr Puginier cite comme communes un grand nombre d'essences qui sont aujourd'hui presque introuvables dans les régions accessibles "*

Quelles que soient les raisons évoquées pour expliquer cet appauvrissement, ce n'est pas la forêt elle-même qui était au centre des préoccupations. F. Thomas (1998) et D. Vésin (1992) semblent montrer au contraire que c'étaient les impératifs de production et d'exploitation du bois, mis en danger par ce phénomène, qui inquiétaient principalement les forestiers.

Cette attitude est visible si l'on observe les moyens mis en œuvre pour améliorer la surveillance des coupes. Le domaine forestier était divisé en deux entités, le domaine réservé et le domaine protégé<sup>2</sup>. Le premier qui comprenait toutes les forêts dans lesquelles les coupes libres étaient interdites, représentait des surfaces d'assez faible importance. En 1917, moins de 8% de la surface boisée du Tonkin appartenaient, selon A. Meslier (1918), au domaine réservé. Selon Meslier à nouveau, il s'agissait de "*parcelles de forêt qui, judicieusement choisies, font l'objet d'arrêtés spéciaux, énonçant leurs limites et précisant le droit d'usage des populations. (...) elles sont sous la surveillance constante des agents forestiers, et suivant l'état de leur peuplement, sont le siège de coupes méthodiques ou bien simplement soumises au repos (défense absolue de toute coupe) en vue de leur régénération.*" A long terme, cette

<sup>2</sup> Avec le nouveau code forestier de 1930, le domaine réservé devient le domaine classé. En principe les forêts de ce domaine sont interdites à toute exploitation mais en réalité cette nouvelle classification ne change pas grand chose par rapport au domaine réservé (F. Thomas, 1999)

mise en réserve visait à créer une "couronne forestière" entourant le delta du fleuve Rouge. *"La courbe ainsi décrite, de largeur variable, comprendrait une surface de 1.500.000 hectares de forêts qui deviendraient, avec le temps et des travaux, une surface boisée à grand rendement."* Elle devait devenir par conséquent la réserve forestière du delta et de ses agglomérations.

Dans le domaine protégé, quelques principes réglementant l'exploitation (permis d'exploitation, taux et règles de coupe) furent aussi énoncés et les bois furent soumis à une taxation selon leur valeur et leur rareté afin, en principe, d'éviter l'épuisement des forêts. Terme révélateur, les forêts de ce domaine furent appelées "forêts libres" par les forestiers eux-mêmes. Elles firent l'objet de coupes dites "libres" elles aussi (99,7% des coupes de bois d'œuvre au Tonkin à la fin des années 1930 d'après P. Maurand en 1938) qui étaient des coupes non localisées dont les produits n'étaient surveillés qu'au moment de leur taxation, lors du transport fluvial. Dans ce domaine qui comprenait la grande majorité des terres (près de 90%), les coupes se firent à un rythme soutenu et les mesures prises étaient toujours reconnues comme étant insuffisantes. Elles ne pouvaient pas, selon P. Maurand en 1938, "empêcher le recul de la forêt". Malgré les constats d'échec, il semble donc que l'administration coloniale ne se soit pas donnée les moyens de pallier les pénuries de bois pourtant si redoutées dans la colonie.

Les raisons évoquées pour expliquer l'impuissance du Service Forestier confirment cette impression. Certains, vingt ans après la création du Service Forestier, regrettaient le rôle prépondérant donné aux tâches purement administratives (Chevalier, 1919). Plus généralement il semble surtout que le Service Forestier n'ait pas reçu les fonds dont il aurait eu besoin pour surveiller et aménager l'étendue forestière dans son ensemble. En effet, alors que les recettes provenant du contrôle des bois augmentaient régulièrement, les sommes investies dans la protection et le reboisement semblent avoir toujours été dérisoires. En 1917 elles représentaient moins de 1% du bénéfice sur le revenu des forêts. Parlant de la Cochinchine près de 20 ans plus tard A. Consigny (1947) proposait, c'est révélateur, de "commercialiser" le service forestier pour le rendre plus efficace et rendre par là la gestion forestière plus efficace elle aussi. Pour cela il fallait l'autoriser à utiliser une partie de ses recettes et donc que l'Etat consente à utiliser les revenus qu'il tirait de l'exploitation du bois pour gérer les forêts elles-mêmes.

Autre frein à l'efficacité de l'administration forestière, A. Meslier (1918) accusait les investisseurs européens qui faisaient pression sur cette administration au nom de la rentabilité économique.



*"Aussi les frottements entre les agents du Service Forestier, chargé des intérêts de la forêt et les directeurs européens, pressés de rentrer dans leurs fonds et talonnés souvent par des fournitures en bois à effectuer d'urgence, furent-ils assez nombreux." (p.3)*

De ce tableau d'ensemble, ressort une forte impression d'inadéquation entre, d'une part, les observations faites par certains forestiers et observateurs venus de la métropole concernant le recul et la dégradation de la forêt et d'autre part la mission réellement effectuée par le Service Forestier. Colons et Etat ne demandaient-ils pas en effet au Service Forestier de veiller à la protection des forêts tout en ayant pour principal objectif de favoriser la production ? Le rôle purement économique qui incombait au Service Forestier était d'autant plus fort au Tonkin que cette région ne donnait lieu ni aux exploitations en coupe méthodique expérimentées en Cochinchine ni aux aménagements répandus dans cette même région. Seules actions présentées comme ayant été réalisées de façon plus systématique, les boisements et les reboisements<sup>3</sup> furent aussi effectués à des fins productives, les premiers pour fournir du bois d'états pour les mines et les sociétés charbonnières, les seconds pour assurer une production de résine.

### **Les forestiers et les hommes de la forêt**

Par delà les forêts, la colonisation portait aussi un regard sur les populations vivant dans et de la forêt. Ce regard n'était pas uniquement celui des forestiers et s'exprimait aussi à travers les écrits des ethnologues, démographes, politiques, militaires... Le jugement très négatif que portaient les forestiers sur les systèmes agricoles des populations de montagne, justifiait cependant à lui seul les politiques "coercitives" mises en place à leur encontre. Cette vision négative de l'agriculture montagnarde reposait pour sa plus grande part sur le rejet qui était fait, dès les premières années de la colonisation, des techniques de mise à feu de la végétation pratiquées à des fins agricoles ou pour les besoins de l'élevage<sup>4</sup>. Aux populations de montagne seules, était souvent ainsi et pour cette seule raison, laissée la responsabilité de la disparition du couvert forestier.

*"(...) il vaut mieux, s'en rapportant aux constatations de chaque jour, affirmer que la possibilité des forêts du Tonkin qui, actuellement est dépassée, ne serait pas atteinte si les "rays" n'avaient pas lieu et si les incendies annuels n'exerçaient pas leurs ravages." (Meslier, 1918, p. 4)*

<sup>3</sup> D'après les chiffres de A. Maurand (1938), les uns et les autres ne représentent cependant qu'une surface cumulée de 10.000 hectares entre 1930 et 1936.

<sup>4</sup> Au *Việt Nam*, la terminologie utilisée pendant la période coloniale fait une distinction entre trois types de mise à feu. La mise à feu de la forêt effectuée afin d'ouvrir des champs agricoles est généralement désignée sous le terme de *rây* (ou *ray*), nom d'origine Tai qui désigne le champs « naturel » par opposition à la rizière et son système de diguettes, et qui est utilisé en vietnamien pour qualifier plus particulièrement le champs ouvert par le feu (*nuong rây*) (Haudricourt, 1974). Ce type d'agriculture peut aussi être qualifié d'agriculture sur brûlis, d'agriculture itinérante sur brûlis ou d'essartage lorsque la mise en culture qui suit la mise à feu est courte et que les champs sont déplacés régulièrement. De son côté la mise à feu afin de dégager des aires de parcours pour le bétail est généralement décrite comme un « feu de brousse » dans la mesure où elle consiste le plus souvent à brûler une végétation de type herbacée ou arbustive. Pour finir, une troisième distinction est parfois faite entre les « feux de brousse » et les « incendies de forêt », ces derniers étant considérés comme des feux de brousse ayant accidentellement touché des étendues forestières (Consigny, 1937). Ces différents types de mise à feu cachent en réalité un grand nombre de techniques agricoles différentes qui seront décrites avec plus de précision par la suite.

Et aux colonisateurs, disculpés du même coup, revenait donc le devoir de lutter contre ce fléau. Pour cela deux types principaux d'action étaient entrepris, l'interdiction et l'éducation. Le *rãy* et les feux furent, de fait, interdits dès les premiers jours de la colonisation. Cette interdiction était toutefois limitée ainsi que le montre le code forestier de 1914<sup>5</sup> au Titre VI :

*"Art. 55 - La culture par le ray, c'est à dire l'incendie de toute portion de forêt après avoir abattu les arbres dans le but d'ensemencer dans les cendres, est interdite.*

*Art. 56 - En vue d'arriver à fixer les populations nomades, la culture du ray pourra être autorisée hors des réserves forestières, dans des régions déterminées, sur des surfaces convenablement choisies et particulièrement dans les bas-fonds incultes.(...)*

*Art. 57 - L'incendie ou feu de brousse est formellement interdit. Au cas où des feux de brousse seraient reconnus indispensables à certains villages en vue du pacage de leurs bestiaux pendant la saison sèche, les autorités de ces villages pourront être, sur leur demande, autorisées à mettre le feu sur une surface déterminée près de leur hameau ou village."*

Dans cette relative tolérance des textes F. Thomas (1998) voit, à travers les écrits de Bertin (1938), une vertu du bon sens du service forestier vis à vis de pratiques réalisées quelques soient les interdictions, car vitales pour les populations. Vingt ans plus tôt (en 1920), dans une situation politique il est vrai plus délicate, le Résident Supérieur du Tonkin<sup>6</sup> expliquait aussi que si une répression trop marquée n'était pas mise en place c'est que " *de tels errements pourraient présenter de sérieux dangers d'ordre politique pour un résultat très médiocre* ". Il fallait donc d'une manière ou d'une autre que les montagnards soient ménagés et des autorisations étaient donc délivrées pour pratiquer le *rãy* ou mettre le feu. Mais les formalités associées à ces autorisations étaient longues et compliquées. Elles étaient inapplicables par les agriculteurs, et les gouverneurs de province ou les forestiers en soulignaient souvent le caractère utopique. La législation prévoyait aussi les modalités de contrôle et de répression sous forme d'amendes et d'emprisonnement. Là encore beaucoup d'administrateurs notaient leur caractère inadapté. Les 1009 procès-verbaux dressés pour l'ensemble du Tonkin entre 1910 et 1934 soulignent à la fois le côté répressif et dérisoire de ces mesures (A1-RST 78 406, 1920-1935). Ne pouvant arrêter les feux pour des raisons d'ordre politique et pratique, les Français essayèrent au moins de les circonscrire aux zones proches des villages. Cette méthode de " *cantonement des feux de brousse* " avait aussi l'avantage d'aller dans le sens de la sédentarisation prônée par le gouvernement. Mais les essais furent réduits et la méthode ne devint loi qu'en 1943.

Pour pallier les faiblesses plus ou moins entretenues de la surveillance et de la répression le Gouvernement faisait aussi appel à l'éducation, dont les effets devaient avoir l'avantage d'être durables, pour réformer les pratiques culturelles des montagnards et favoriser les

<sup>5</sup> (Gouvernement Général de l'Indochine, 1914) Cet article est repris dans des termes très similaires en 1930.

<sup>6</sup> (A1-RST 78 406)

reboisements. En 1921, J. Prades, alors Garde Général des Forêts de l'Indochine, justifiait l'éducation des montagnards de façon saisissante.

*“ Leur éducation est encore à faire, et pour arriver rapidement à réduire à néant les pratiques ruineuses, il faut tout en multipliant les leçons de choses et en aidant par tous les moyens les montagnards à sortir de l'impasse dans laquelle ils se sont engagés, agir en même temps sur le cerveau des jeunes générations et leur faire comprendre leur véritable intérêt. On arrivera ainsi et par ce seul moyen, à refaire les bois, source de richesse pour le pays sans nuire le moins du monde aux habitants, et lorsque tout le monde aura compris la nécessité du reboisement, il sera facile alors d'étendre le système partout.”* (Prades, 1921, p. 18.)

Pour cette raison, il lui semblait nécessaire de favoriser l'enseignement de la sylviculture dans les écoles, d'attribuer annuellement des primes nationales et internationales, de créer des associations de défense des boisements, de mobiliser la presse car *“ces manifestations font beaucoup pour répandre la saine morale dans l'âme populaire”*.

Lorsqu'ils quittèrent le Tonkin en 1954, les Français n'avaient pas eu le temps de mettre en place un service de gestion forestière à la mesure de leurs ambitions. Et ce n'est certainement pas la forêt qu'ils laissaient derrière eux qu'ils furent amenés à regretter. Celle-ci ne produisait plus beaucoup, ou à des coûts élevés, et très peu d'aménagements avaient été effectués dans cette partie du pays. En l'espace d'un peu plus d'un demi-siècle les Français avaient toutefois établi les premières bases d'un système de gestion de cette ressource sur le modèle de celui qui existait en France. Il leur avait permis, en se justifiant d'un droit de possession sur la forêt basé sur le droit foncier français, d'une part, d'exploiter fortement cette ressource, d'autre part, de vouloir régir l'ensemble des usages qui s'y rapportaient. Il est possible d'y voir une pratique plus ou moins consciente de dépossession de la ressource pour les populations qui l'utilisaient ou en vivaient s'accompagnant d'un phénomène "d'acculturation" pratiqué plus ou moins consciemment lui aussi, les cultures et les savoirs locaux étant globalement peu connus et peu reconnus.

### ***1.1.2 Le gouvernement du peuple : entre idéal et pragmatisme***

Contrairement à ce qui s'est passé dans certains pays, d'Afrique en particulier (Bergeret, 1993), le départ des Français s'accompagna d'une volonté politique affirmée de réformer le système de gestion forestière. Cette volonté de réforme qui touchait de façon générale l'ensemble des secteurs d'activité du pays, ne semblait pas cependant remettre pratiquement en cause certaines des caractéristiques qui avaient été, à leur heure, celles de la politique forestière coloniale.

La reprise en main de l'Etat par les Nord-viêtnamiens marqua le début d'une politique de plus grande intégration des zones de montagne à l'ensemble national et à son économie. Au niveau agricole en particulier, l'accent fut mis sur les complémentarités qui existaient entre les plaines rizicoles densément peuplées et les montagnes forestières peu peuplées (Nguyễn Xuân Lai, 1970). Mais la priorité donnée à la défense puis à la libération nationale, les

fragiles succès, suivis d'échecs, des politiques agricoles successives et les faibles efforts réellement consentis pour développer les zones de montagne, réduisirent parfois à néant l'idéal de gestion harmonieuse de l'espace. Alors que la production agricole dans les montagnes ne se développait pas selon les orientations et au rythme souhaités, l'exploitation de la forêt continua à donner lieu à une exploitation minière.

### **La place des zones de montagne et de la forêt**

En se dotant d'un Département Général des Forêts détaché du Ministère de l'Agriculture et rattaché directement au Gouvernement en 1961<sup>7</sup>, le nouveau gouvernement vietnamien qui reconstruisait peu à peu l'appareil d'Etat, donna à la politique forestière un rôle à part entière. Ce département fut chargé à la fois d'exploiter et de protéger le patrimoine national en cette matière. Pour cela l'ensemble des terres forestières devait être classé en trois catégories, production, protection et usage spécial (réserves, sites historiques...) et des objectifs précis devaient être assignés à chacune de ces catégories de forêt. Pourtant, malgré l'immensité des tâches qui incombaient à ce département, peu de moyens lui furent alloués. La production était organisée par des entreprises forestières contrôlées par l'Etat ou par les provinces qui avaient tendance à surexploiter les zones qui leur avaient été attribuées (Eeuwes, 1995). Ajoutés à ceux de la reconstruction postcoloniale, les besoins de l'Etat en matière première augmentèrent en effet encore avec la guerre contre les Américains qui débuta en 1965 et l'ensemble de l'appareil de production fut appelé à produire plus.

*Each year the mountain regions supply on an average one million cubic metres of timber, half a million cubic metres of firewood, hundred of thousands of bamboos, 50 million palm leaves (for roofing) not to speak of other forest products whose volume keep increasing.* (Quang Canh, 1968, p. 101).

En 1972, alors que la guerre battait son plein, un arrêté sur la protection des forêts fut pourtant édicté. Il s'accompagnait du recrutement de plus de 10.000 inspecteurs forestiers. Peu formés, il s'agissait pour la plupart d'anciens soldats dont la tâche consistait plus à organiser les coupes qu'à véritablement les contrôler. Cet arrêté restera la principale pièce législative en matière forestière jusqu'en 1991. Avec les années de "grande production socialiste" qui suivirent la victoire, l'Etat renforça momentanément à nouveau son contrôle mais les prélèvements effectués sur la forêt durent à nouveau être accrus pour les besoins de la reconstruction d'après guerre et de la réunification. Les priorités nationales se succédaient et les forêts devaient, à chaque fois, y contribuer.

Pas plus qu'il ne la protégeait, l'Etat ne replantait la forêt après l'avoir exploitée. En 1954, l'appel de *Hô Chí Minh* pour la plantation d'arbres au moment du Têt, encourageait les Vietnamiens à protéger et régénérer la forêt qui était présentée comme le bien commun de l'ensemble des habitants du pays. De leur côté pourtant, les reboisements ne concernaient

---

<sup>7</sup> Le Département Général des Forêts ne deviendra un ministère, le Ministère de la Sylviculture (*Bộ Lâm Nghiệp*), qu'en 1976.

qu'à peine plus de 10.000 ha par an de 1955 à 1975 et pour l'ensemble du Nord *Việt Nam* (MOF, 1994). Plus tard, alors que l'Etat s'attribuait le monopole de l'exploitation forestière en 1976 et que les premiers grands projets internationaux commençaient à investir dans le pays, les plantations connurent un nouvel essor et 700.000 ha furent plantés entre 1975 et 1989 (ibid.). Mais les sociétés d'Etat, dont 63 avaient été consacrées à l'exploitation forestière entre 1960 et 1970 (Quang Canh, 1968) ne pouvaient compter que sur elles-mêmes. Les matières premières issues de l'exploitation du bois étaient vendues à l'Etat à un prix extrêmement faible et les investissements qui auraient été nécessaires à des plantations de qualité ne purent donc pas être réalisés. Sur la totalité des plantations réalisées entre 1954 et 1979, le taux de survie des arbres était, suivant les statistiques les plus optimistes, de 36% (Veilleux, 1994)<sup>8</sup>. La majorité des plantations étaient par ailleurs très souvent monospécifiques, réalisées avec des espèces mal sélectionnées (Nguyen Van Truong, 1992) et à croissance rapide, comme l'eucalyptus (*Eucalyptus spp.*). Elles ne résolvaient donc pas les problèmes liés à l'appauvrissement du patrimoine forestier.

Les contradictions de la gestion du patrimoine forestier illustrent ainsi celles d'un jeune gouvernement désireux de bâtir et de protéger un Etat indépendant et fort tout en ne disposant pas des moyens nécessaires à la gestion à long terme de l'ensemble de ses ressources sur la totalité du territoire. La réforme agraire et la collectivisation qui furent les premières réformes majeures mises en place dans le pays montrent par exemple qu'il n'était pas, ou peu, tenu compte des spécificités et des potentialités des zones montagneuses lors de l'élaboration du nouveau modèle de production<sup>9</sup>.

Bien que n'étant pas forcément réalisées au même rythme et de la même façon que dans le delta<sup>10</sup>, réforme agraire et collectivisation furent en effet organisées sur la base des terres rizicoles.

*"By the end of 1961, over 70 per cent of toiling peasants households of all national minorities, even the most backward ones, had joined agricultural co-operatives of a less advanced type (semi socialist). From the outset, nearly all the ricefields and part of the livestock were managed by those co-operatives. This characterizes agricultural co-operation among the minorities."* (Quang Canh, 1968, p. 97)

Dans les zones de montagnes où les rizières n'occupaient pas des superficies importantes et où une part non négligeable de la production reposait sur des cultures sèches sur brûlis, une

<sup>8</sup> D'après le Ministère de la Sylviculture, le taux d'échec des plantations concentrées entre 1975 et 1989 serait de l'ordre de 30 à 40% (MOF, 1991b, p. 55). Entre ces deux dates, la superficie des plantations annoncée par le même ministère atteint 1 million d'hectares.

<sup>9</sup> Pour plus de précisions concernant les politiques agricoles mises en place durant les périodes de collectivisation et décollectivisation il est possible de consulter la thèse de F. Yvon-Tran, (1994) ou l'ouvrage de B.J.T. Kerkvliet et D.J. Porter (1995).

<sup>10</sup> Alors que la réforme agraire a touché l'ensemble du delta, Cang Canh (1968) note qu'au début de la période de collectivisation la plupart des zones de montagne n'ont pas encore été touchées par cette réforme. "Some landlords and rich peasants still possessed an acreage of land far superior to the average (...). On the ideological and organisational plans, the unfinished democratic reforms left many outstanding problems" (p. 96). Afin de pallier ce problème, la collectivisation des terres y est directement enclenchée.

grande partie des terres cultivées demeurait dès lors en dehors du système mis en place. De leur côté, les terres attribuées aux coopérateurs à titre individuel, n'étaient pas nécessairement comme dans le delta des terres rizicoles et leur extension demeurait supérieure à celles des régions basses. Parmi les idées qui apparaissent dans les travaux de recherche traitant de la période collectiviste, celle de l'existence d'un développement particulièrement marqué des activités individuelles dans les zones montagnes se retrouve ainsi de façon récurrente (Yvon-Tran, 1994 ; Kerkvliet, 1995, Dreyfus, 1993). En 1972 le Bureau Agricole du Comité Central notait que « *c'est dans la haute région que les terres individuelles sont les plus grandes car ici les coopératives exploitent essentiellement les rizières, les terres portant des cultures vivrières secondaires et surtout les terres de forêt étant largement sous le contrôle des exploitants individuels* »<sup>11</sup>. D'une certaine façon c'était reconnaître que les coopératives, telles qu'elles étaient conçues, ne pouvaient répondre à l'ensemble de la production et que les cultures individuelles, très souvent réalisées avec les techniques de brûlis, ne pouvaient pas être totalement contrôlées.

Les coopératives, de leur côté, demeurèrent plus petites que dans le delta tout au long de la période. Elles étaient aussi plus fragiles, et nombreuses sont celles qui disparaissaient dès que des difficultés survenaient (Dreyfus, 1993 ; Yvon-Tran, 1994).

L'écart de développement entre delta et montagnes mais aussi, dans les montagnes, entre cultures de bas-fond en général et cultures de pente allait toujours en s'accroissant. Les efforts réalisés pour améliorer la production rizicole étaient importants. Ils prenaient en particulier la forme d'ouvrages hydrauliques, et passaient par l'introduction de nouvelles semences, de fertilisants naturels et chimiques... En 25 ans, de 1954 à 1980 la part des investissements réservés à l'hydraulique au sein des investissements agricoles fut en moyenne de 70% (elle était de 87%, son maximum, en 1964) (Yvon-Tran, 1994). En 1967 il était ainsi reconnu que le facteur matériel sur lequel la nouvelle organisation du travail devait agir effectivement était l'hydraulique agricole (Nguyen Khac Vien et al., 1967, p. 86). En revanche, certaines techniques plus particulières aux zones de montagne comme les plantations ou les cultures de pente ne furent pas améliorées ou appliquées. Les terres de pente eurent ainsi, à la fin la période de collectivisation, échappé aux avancées de la "révolution verte". Si les populations de montagne étaient mieux connues des ethnologues vietnamiens que de leurs prédécesseurs français (Hill, 1985), la spécificité de leurs systèmes de production, n'était toujours pas prise en compte lors de l'élaboration des modèles de mise en valeur du territoire.

Pour réaliser ses objectifs industriels tout en nourrissant une population de plus en plus nombreuse, la stratégie que mit en place l'Etat central s'appuyait sur les complémentarités

---

<sup>11</sup> Cité par F. Yvon-Tran (1994, p. 120).

entre les zones de plaines, qui devaient fournir les denrées alimentaires de base, et les montagnes qui devaient se consacrer pour leur part aux cultures industrielles. Les défrichements furent ainsi encouragés au sein des coopératives et des entreprises d'Etat. L'objectif était de doubler ou même tripler les superficies cultivées dans les montagnes (Duong Hong Hien, 1973). De leur côté, les forêts et les plantations devaient répondre à la consommation industrielles de bois et fournir les matériaux nécessaires à la production de papier. Illustrant une forte volonté d'intensifier la production, une première coopération impliquant une démocratie occidentale, la Suède, fut lancée dès le début des années 1970<sup>12</sup> afin d'améliorer la capacité du pays en production de papier. Elle se solda essentiellement par des plantations d'eucalyptus destinées à alimenter les nouvelles unités productives qui se concentrèrent essentiellement dans la moyenne région. Plus éloignées des zones de production, les montagnes n'étaient pas aussi directement concernées par les plantations de ce type mais leurs potentialités n'étaient pas pour autant oubliées. Peu peuplées, elles étaient particulièrement convoitées afin d'alléger la pression démographique existant dans le delta (Nguyen Duc Nhuan, 1987a).

Environ 1 million d'habitants des plaines (Hoàng Dong, 1998, Hardy, 1998)<sup>13</sup> “ *répondant à l'appel du Parti et du gouvernement* ” (Nguyen Duc Nhuan, 1987a) furent ainsi déplacés entre 1960 et 1975. Une partie d'entre eux rejoignit les 2500 coopératives qui existaient déjà et participa aux travaux rizicoles. Dans ce domaine des améliorations étaient attendues de leur savoir faire. La plupart d'entre eux furent cependant invités à créer de nouvelles coopératives indépendantes (1500 en 1968). A cette fin 350.000 hectares de terres vierges furent défrichés (Quang Canh, 1968). Les habitants des plaines rejoignaient aussi les entreprises d'Etat, en particulier les entreprises forestières et participaient donc aux abattages de façon professionnelle. Tous étaient autant de nouveaux consommateurs d'espace et de ressources forestières dans les zones où ils s'installaient (Nguyen Van Thang, 1995) et il leur est souvent fait le reproche d'avoir réduit les espaces disponibles pour les populations locales (Eeuwes, 1995).

### **Les minorités ethniques : l'intégration par la normalisation**

Malgré le discours relativement modéré, en particulier durant les premières années de collectivisation, tenu à propos des populations de montagne, l'Etat prit très rapidement la décision de favoriser la sédentarisation des hommes et de l'agriculture. Aux invitations sans cesse répétées de sauvegarde des cultures et des libertés ethniques, se superposait par conséquent et sans conflit apparent, une invitation à changer radicalement les modes de vie et

<sup>12</sup> Par le biais du Swedish International Development Authority (SIDA) qui finance le projet et apporte un soutien technique alors que l'Etat maintient son contrôle en particulier en ce qui concerne la gestion.

<sup>13</sup> Les *Kinh*, parfois aussi appelés *Việt*, constituent l'ethnie majoritaire (87 % de la pop en 1989) du *Việt Nam*. La grande majorité d'entre eux habite les principales plaines du pays, delta du fleuve Rouge dans le nord, plaine littorale au centre et delta du Mékong au sud. La population *Kinh* dans les régions montagneuses du Nord *Việt Nam* serait passée de 20 % de la population en 1959 (457 312) à 32 % en 1979 (1 460 496). Elle se concentre toutefois dans les centres urbains et les bourgs de chef lieu (Nguyễn Duc Nhuận, 1987a).

de mise en valeur. En 1935, le premier Congrès National du Parti affirmait le droit à l'autodétermination et à la liberté. En 1951, le second congrès national reconnaissait à toutes les minorités vivant sur le territoire national des droits et des devoirs égaux. En 1960, la Constitution amendée spécifiait qu'il leur était possible de préserver ou de réformer leurs propres coutumes et habitudes, de développer leurs propres cultures nationales. L'unification du pays devint alors une priorité nationale et les différentes ethnies furent appelées à s'entraider. Le principe de base de la politique concernant les minorités était contenu dans le célèbre slogan « solidarité, égalité et assistance mutuelle ». Aussi le vocabulaire utilisé pour décrire les pratiques sociales et techniques des groupes minoritaires fut-il d'abord relativement modéré. Plus tard, et toujours sous un couvert modéré, transparut cependant de plus en plus le jugement négatif porté sur ces minorités. Parlant des *Dao*, Be Viet Dang qui est un ethnologue spécialiste de ce groupe (1975, p. 96) écrivait par exemple en 1975 que "*le genre de vie semi-nomadique, lié à l'agriculture itinérante sur brûlis et qui est à l'origine de la stagnation sociale, a connu une nette régression grâce à la campagne de sédentarisation (...). Les superstitions ont été combattues avec succès (...).*"

Considérée comme "arriérée" par les planificateurs, la technique de la mise à feu fut maintes fois décrite comme étant prédatrice (Hill, 1985). Pour limiter sa pratique, la réforme agraire et la collectivisation devaient permettre aux agriculteurs qui pratiquaient essentiellement la riziculture et donc des cultures permanentes sédentaires (les *Tày*, les *Nùng*...) de satisfaire leurs besoins tout en réduisant les cultures sur brûlis. En revanche les agriculteurs semi-nomades comme les *Dao* et les *H'mông* devaient, afin de bénéficier eux aussi des bienfaits des nouvelles réformes et de s'intégrer aux structures économiques du pays, être encouragés à se sédentariser. Pour ce faire, ils devaient rejoindre les zones basses où ils devaient recevoir des terres rizicoles « gracieusement » mises à leur disposition par les groupes et les coopératives qui les cultivaient, ou devaient être conduits vers les zones hautes les plus propices aux cultures permanentes et aux plantations.

Suivant leur répartition ethnique, nombre d'entre eux furent ainsi intégrés à des coopératives existant déjà ou formèrent de nouvelles coopératives. Dans les zones basses des *Kinh* venant du delta et ayant répondu à "l'appel de *Hồ Chí Minh*" leur furent souvent associés afin de les initier à la culture irriguée du riz. Les premières années, ces coopératives modèles étaient souvent montrées en exemple mais les difficultés apparurent rapidement avec la diminution de l'aide de l'Etat et la baisse de fertilité des terres de rizières. Le mouvement s'essouffla alors momentanément avec seulement 2000 familles sédentarisées en 1968 (An Thu, 1968). Par la suite, avec la création du "Department of Fixed Cultivation and Sedentarization" (*Ban Định Canh Định Cư*)<sup>14</sup> et la mise en route du programme intersectoriel

---

<sup>14</sup> Ce département fut créé en 1968 sous l'égide du Département Général des Forêts (Résolution 38CP du Conseil du Gouvernement).



qui l'accompagnait, les efforts reprirent dans le même sens mais s'accompagnèrent aussi de nouvelles orientations (Il n'est cependant pas possible de donner des chiffres exacts concernant l'ampleur de la sédentarisation (Hill, 1985)). Les populations semi-nomades furent intégrées dans des entreprises de cultures industrielles, d'exploitation forestière, ou participèrent à des activités non agricoles d'intérêt public (entretien des routes, travaux miniers...) Elles furent alors souvent obligées d'abandonner leurs anciennes zones de culture et d'implantation. Cela favorisait leur dispersion sur le territoire et par conséquent l'ampleur de la zone potentiellement concernée par les cultures itinérantes sur brûlis.

A l'inverse, dans les communes où des groupes semi-nomades furent sédentarisés, le regroupement que cette sédentarisation impliquait peut être considéré comme un facteur d'accentuation de la pression des cultures itinérantes sur un espace restreint. R. Hill, en 1985 en fait une des causes fondamentales de dégradation de la forêt et estime que cette dégradation aurait pu être limitée si la mobilité n'avait pas été entravée. Comme semblent l'attester les discours alarmistes faits à la sortie de la période collectiviste, si dans de nombreux cas l'habitat s'était fixé, les cultures itinérantes sur brûlis ne disparurent jamais.

Le suivi des directives concernant les cultures sur brûlis émises au niveau central, donne une image floue des choix politiques effectués ou montre plus exactement que les choix ne furent jamais très clairs. Ces cultures purent être limitées puis interdites, comme en 1972 avec l'Arrêté sur la Protection des Forêts (acte 147) qui proscrivait en réalité les brûlis. Dans les faits, elles furent cependant plusieurs fois encouragées de façon directe pour soutenir l'effort de guerre ou la reconstruction, ou, de façon moins directe, quand la production rizicole s'essouffait. Dang Nghiem Van (1991) note par exemple que ces pratiques n'avaient pas pu être éliminées et qu'elles avaient au contraire augmenté, en particulier dans le cas des ethnies pourtant sédentaires comme les *Tày*, en raison de facteurs structurels comme la croissance démographique ou parce que l'Etat n'avait pas su modifier leurs pratiques.

Malgré de profonds bouleversements sociaux, économiques et politiques, malgré une redéfinition au niveau national des rapports de production, la situation des forêts ne changea guère après le départ des Français. Le bois et les produits forestiers étaient toujours fortement exploités alors que les brûlis, encore et toujours décriés, semblaient continuer à augmenter en dépit des progrès de la sédentarisation. Sous des référents idéologiques radicalement différents les considérations de nature économique continuaient à primer. Même si elle s'accompagna, comme ce fut le cas au début de la République Démocratique du *Việt Nam* (RDVN), d'une forte remise en cause du système précédent, l'étape de décollectivisation qui suivit peut être à nouveau entourée des mêmes considérations.

### 1.1.3 Décollectivisation et ouverture du pays : changements ou continuités ?

La phase de décollectivisation, qui débuta avec la décennie 1980, fut marquée par de profondes modifications du système de gestion des forêts et de son contexte. Un point semble, ici, particulièrement important : le nouveau statut foncier des terres forestières qui modifia le rôle donné aux minorités de montagne dans le système de gestion de la ressource forestière et augmenta la complexité de ce système de gestion.

#### Des réformes abordées par le foncier

Dans un premier temps, l'Etat hésita entre "libéralisation" et renforcement de son contrôle. En 1979, il créa un organisme national de gestion foncière (le Département Général de Gestion Foncière) et en 1980 par le décret 201 du Conseil des ministres, il réaffirma l'uniformité d'une gestion foncière centralisée sur l'ensemble du territoire. Il autorisait cependant, lors de la levée cadastrale qui devait être réalisée<sup>15</sup>, une attribution individuelle des terres agricoles, qui demeuraient la propriété du peuple sous le contrôle direct de l'Etat ou par le biais de collectivités ou d'entreprises. Deux ans plus tard, cette autorisation fut étendue<sup>16</sup> aux différents types de terres forestières et plus généralement aux terres non agricoles dans le but que soient réalisées des plantations. En 1983 enfin, un nouveau décret<sup>17</sup> encouragea l'allocation individuelle des terres forestières et sylvicoles.

Dans les faits pourtant, seules les terres agricoles furent immédiatement divisées. Elles commencèrent à l'être dès 1981 et le "*chỉ thị* 100"<sup>18</sup> qui redéfinissait le rôle des coopératives et leurs relations avec les paysans ou groupes de paysans par le biais de contrats-forfaits de production (*khoán sản phẩm*). Sous le contrôle des coopératives, les terres agricoles furent allouées, pour une durée encore non déterminée, aux foyers paysans qui pouvaient les cultiver individuellement. Ceux-ci versaient la production fixée par le contrat aux coopératives et pouvaient en conserver l'excédent éventuel. De leur côté, les coopératives choisissaient les cultures à effectuer, fournissaient les intrants et assuraient, par le biais de brigades spécialisées, un certain nombre de services<sup>19</sup>. Un système de distribution égalitaire tenant compte de la qualité des terres, du nombre d'actifs du ménage et basé sur un tirage au sort devait décider, en principe, de la nouvelle distribution des terres agricoles. En réalité ce modèle d'allocation n'était pas suivi avec une grande régularité. Les méthodes de classification des terres étaient fluctuantes et des arrangements purent être passés entre les

<sup>15</sup> Décret 299 du Premier Ministre du 10 novembre 1980.

<sup>16</sup> Décret 184 du Conseil des Ministres du 06 novembre 1982.

<sup>17</sup> Décret 29 du Politburo du 12 novembre 1983.

<sup>18</sup> Directive du Comité Central CT/TU/100 du 13/01/1981. Cette directive est aussi parfois appelée « contrat 100 » ou « *Khoán* 100 ».

<sup>19</sup> Le 13 Janvier 1981 le « *chỉ thị* 100 » instaure des contrats de production entre les coopératives et les groupes de travailleurs pour remédier au système de rémunération basé uniquement sur le point-travail qui freine la production. Les terres sont divisées entre les groupes et les travailleurs individuels, avec lesquels la coopérative passe un contrat fixant la remise d'une production déterminée payée en points-travail. La production excédant la norme, stable pendant cinq ans, est gardée par le paysan. La terre est allouée pour une durée limitée non précisée, les contractants n'ont pas le choix des cultures, et certains maillons de la production doivent être assurés par les brigades spécialisées : pépinières, labour, repiquage, irrigation et traitement phytosanitaire (F. Yvon, 1994).

bénéficiaires avant ou après la désignation des lots. D. Pillot (1995a) note à ce propos que les solutions adoptées le furent au niveau local et que la planification centrale baissa les bras. Plus important surtout, la réallocation des terres ne concernait que les terres de bas-fond et ignore l'ensemble des terres de pente, y compris celles qui étaient utilisées à des fins agricoles de façon permanente comme les cultures industrielles et pérennes.

La fin des années 1980 et le début de la politique de *Đổi Mới* ou Rénovation (1986) marquèrent cependant une certaine réactivation de la question des terres forestières. Trois événements majeurs qui survinrent entre 1988 et 1993 furent à l'origine de ce changement.

Le premier concerne la parution, en janvier 1988, de la première loi foncière du pays. Basée sur le décret 201 voté en 1980, cette loi (complétée en mars 1989 par les décrets d'application 30/HDBT et 67/CT) réaffirmait que la terre était l'entière propriété du peuple vietnamien, contrôlée par l'Etat et autorisait la possession des constructions, du fruit des investissements et du travail effectués sur la terre par ses usagers légaux. Ceux-ci pouvaient être des institutions, des groupes ou des individus qui avaient l'autorisation d'utiliser la terre (et étaient propriétaires de l'usufruit) mais ne la possédaient pas. La terre était assignée de façon temporaire<sup>20</sup> à ses usagers et ceux-ci devaient respecter en contrepartie les règles et instructions gouvernementales définies lors de son application. Classées en plusieurs catégories, terres d'habitation, terres agricoles, terres forestières..., les terres ne pouvaient pas changer de statut sans autorisation. Les terres agricoles définies comme les terres devant être mises en culture sans interruption d'une durée supérieure à 12 mois ne pouvaient donc pas être laissées en jachère longue. Conjuguées avec l'interdiction de destruction et de mise à feu des forêts qui fut à nouveau réaffirmée, ces définitions interdisaient définitivement aux terres cultivées grâce au brûlis et nécessitant une période longue de jachère, d'être considérées en tant que terres agricoles. Le schéma de la période collectiviste, qui faisait peu de cas des spécificités du système de culture de montagne, semblait se répéter à nouveau.

Le second événement, connu sous le nom de "*khóán* 10"<sup>21</sup> marqua officiellement la fin du système collectiviste en abolissant le système de subsides versés par l'Etat dans le domaine agricole, en instituant une orientation de marché et en reconnaissant les exploitations agricoles familiales comme une unité de gestion de base. Les durées d'allocation furent cette fois un peu mieux spécifiées ; 10-15 ans pour les terres agricoles et les cultures annuelles, 15-

---

<sup>20</sup> Les durées d'allocation ne sont pas spécifiées dans la loi foncière proprement dite mais dans l'article 3 du décret 30. Les terres destinées à la production familiale et aux habitations sont allouées à long terme (non spécifié), les terres destinées aux activités économiques sont allouées pour une durée minimum de 5 ans alors que les terres dont l'utilité n'est pas encore définie doivent être allouées pour un maximum de 5 années.

<sup>21</sup> Résolution CT/TW 10 du Bureau Politique du P.C.V du 5 avril 1988.

30 ans pour les terres forestières et les cultures pérennes<sup>22</sup>. Dans les années qui suivirent, les modalités d'application de la distribution furent peu à peu clarifiées.

Ce changement majeur fut renforcé en 1993 par la parution d'une nouvelle loi foncière qui "*achève[a] les coopératives*", sans que l'Etat toutefois ne le reconnaisse (Pillot et Yvon, 1995). Malgré les éléments repris dans l'ancienne loi foncière, celle de 1993 qui est toujours appliquée aujourd'hui, incorpore d'importants changements. Parmi eux, 5 droits sont maintenant reconnus aux usagers des terres ; vente, location, échange, et transmission patrimoniale des terres d'habitation et de l'usufruit des autres terres. Les obligations à remplir sont elles aussi spécifiées; protection, amélioration et gestion de la terre, remplissage des procédures cadastrales, paiement des taxes et charges administratives. La loi fixe aussi les durées d'allocation à 20 ans pour les cultures annuelles et 50 ans pour les cultures pérennes.

*“ Le cadre légal dans lequel s'exerce l'agriculture prend alors la forme qui la caractérise encore aujourd'hui: une petite agriculture familiale, placée dans un système d'économie de marché, où interviennent désormais des réseaux mixtes: acteurs privés (...) et organismes d'Etat (...) ”* (Pillot, 1995a, p. 125).

Pour les terres agricoles le principe de la distribution, distribution qui était déjà quasiment réalisée au moment de la loi, semble aujourd'hui définitivement acquis. En revanche, pour les terres forestières, redéfinies de façon assez floue dans l'Acte de Protection Forestière comme étant celles possédant une couverture forestière et celles non couvertes sur lesquelles des plantations sont prévues<sup>23</sup>, la distribution se fait très lentement et n'est toujours pas, aujourd'hui, achevée<sup>24</sup>. S'entourant pourtant des mêmes droits que la distribution des terres agricoles et devant être réalisée pour 50 ans sans taxation des terres non productives, la distribution rencontre des difficultés qu'il est difficile de comprendre au premier abord. Pour Nguyen Van Thang (1995) une des explications réside dans la perplexité des autorités compétentes vis à vis de la difficulté technique de la tâche et de la multitude des situations humaines locales. Il est vrai que le processus tel qu'il est progressivement mis en place au niveau national et que les mesures dont il s'assortit au niveau local sont complexes. Fin 1997, 70 documents et décrets complétant la nouvelle loi foncière de 1993 et portant sur les terres forestières, leur gestion et leur distribution étaient dénombrés et une révision de cette loi était à nouveau prévue<sup>25</sup>. L'une des principales clarifications fut toutefois faite en 1994 avec le

<sup>22</sup> La résolution n°10 n'arrête pas les durées mais suggère que les terres doivent être attribuées au minimum pour les durées spécifiées.

<sup>23</sup> Forest Resources Protection and Development Act : “Forest comprise: natural and man-made forest established on the forest land, with all their resources such as vegetation, wildlife and other natural assets found therein. Forest land comprises : 1- forested land; 2- non-forested land for which plans have been made for forest plantation, below referred to as forest plantation land” (MOF, 1991b, p 182 )

<sup>24</sup> Le Plan prévoit la distribution de 19.2 millions (ensemble des terres forestières du *Việt Nam*) d'hectares en 2005 dont 7 millions avant 1995. En 1993 700.000 foyers avaient reçu des certificats fonciers quand 14 millions les attendaient encore (Nguyen Thuong Luu, et al. 1995). En 1994, 5 millions d'hectares avaient été distribués (Vietnam Agroforestry Networking Programme, 1995) suivis de 2 millions supplémentaires en 1994 et 1998 (Jamieson et al., 1998).

<sup>25</sup> Allocation du représentant du Département Général du Cadastre au "National Workshop on Land Use Planning and Forest Land Allocation" tenu à *Hà Nội* du 4 au 6 décembre 1997.

décret 02/CP<sup>26</sup> qui confirme la durée d'allocation pour 50 ans et spécifie une partie des modalités de la distribution. Mais ces modalités sont elles-mêmes compliquées. Avant d'être distribuées les terres doivent être classées et faire l'objet d'un plan d'utilisation réalisé à chaque échelle administrative du pays, du niveau national au niveau communal et villageois, s'accompagnant de cartes précises. L'administration forestière doit aussi décider, à chaque échelon, quelles terres peuvent être allouées à quel type d'utilisateur et en quelle quantité. Au niveau des villages la division entre les ménages se fait alors sous l'égide du Comité Populaire Communal.

Ayant été distribuées afin de transférer au niveau des foyers paysans un moyen de production primordial, le but d'utilisation des terres agricoles n'est par conséquent pas modifié. C'est loin d'être le cas pour les terres forestières pour lesquelles la distribution implique l'abandon de très importants modes d'exploitation, les cultures sur brûlis ainsi que les activités extractivistes. L'Etat place donc les paysans dans une situation délicate en limitant presque totalement les "revenus" à court terme tirés de la forêt et des terres forestières alors qu'il conçoit l'allocation comme devant être à la fois un instrument de lutte contre la déforestation et contre la pauvreté. Dans ce cadre, la politique d'allocation des terres forestières est aussi partie prenante du programme de "fixation des cultures et de sédentarisation" commencé il y a 30 ans et remis à jour, pour être renforcé, au début des années 1990<sup>27</sup>.

#### **Au delà des réformes foncières, les programmes et leurs limites**

Si à partir de 1995 le processus d'allocation semble finalement avoir pris de la vitesse grâce à des soutiens extérieurs, les mesures d'accompagnement prévues pour réellement aider les populations à fixer leurs cultures et à améliorer leurs conditions de vie continuent à être reconnues comme étant insuffisantes et/ou inefficaces. Beaucoup d'exemples démontrent d'une part, le faible impact de l'ensemble des projets mis en œuvre (Veilleux, 1995 ; FAO, 1992b ; Nguyen Thuong Luu et al., 1995 ; Nguyen Van Thang, 1995 ; Jamieson, 1996 ; Vo Quy, 1997). Les chiffres révèlent, d'autre part, que les terres forestières furent et continuent à être bien plus souvent allouées à des entreprises d'Etat ou à des organisations collectives qu'elles ne le sont aux particuliers. En 1998, 6 des 7 millions de terres qui avaient déjà été distribuées, l'avaient été en effet auprès de tels organismes (Jamieson et al., 1998). Un important décalage semble donc perdurer entre les intentions et les réalisations réellement menées.

Une constatation de même nature peut par ailleurs être faite en ce qui concerne l'ensemble des politiques purement forestières. Dans ce domaine, des mesures spectaculaires ont été

<sup>26</sup> Décret 02/CP du 15 janvier 1994 sur « l'allocation des terres forestières aux organisations, aux foyers et aux individus pour une utilisation sylvicole à long terme ».

<sup>27</sup> Résolution n°22 du Politburo du 27 novembre 1989 et résolution 72-HBBT du Conseil des Ministres du 13 mars 1990.

prises comme l'interdiction, en 1991, des exportations de bois débité ou en rondin, l'interdiction absolue, en 1993, de brûler et couper la forêt<sup>28</sup>, ou la priorité donnée, à grand renfort de publicité, aux réserves et parcs naturels qui font l'objet de plans d'extension ambitieux<sup>29</sup>. Un intense travail est mené afin de doter le pays des moyens législatifs nécessaires à la gestion des forêts mais aussi à l'environnement général du pays. Reconnaissant en partie les erreurs de gestion de la période collectiviste et les expliquant par l'importance des besoins que connaissait alors le pays en phase de reconstruction, l'Etat admet par ailleurs assez tôt avoir besoin d'aide afin de gérer les ressources forestières du pays. En 1985, le gouvernement reconnut ainsi la nécessité d'un contrôle plus strict des coupes et de la sylviculture et sollicita l'assistance de l'UNDP et de la FAO<sup>30</sup>. Les grands organismes de développement et les organisations non gouvernementales (ONG) qui financèrent et appliquèrent en parallèle un nombre de plus en plus important de projets d'aide à l'allocation des terres, de protection de l'environnement ... participèrent, pour cette raison, de plus en plus activement à l'élaboration des politiques environnementales et foncières et imprimèrent leur marque dans la formulation des textes. Au niveau financier comme au niveau théorique et pratique, cette aide fut dès le début relativement importante<sup>31</sup> mais ne suffit pas, selon les mêmes observateurs, à donner à l'Etat vietnamien, les moyens de mettre en œuvre son ambitieuse politique.

Les intérêts économiques et les besoins immédiats du pays demeurent donc privilégiés avant tout par l'Etat. Ces besoins dans un pays ouvert sur l'extérieur depuis peu, sont particulièrement importants. P. Hirsch (1995) note la multiplication des besoins en bois de feu et de construction, ainsi que celle du nombre des acteurs privés et publics dans le domaine de l'exploitation du bois. Favorisées par l'aide et les investissements étrangers, les constructions d'infrastructures augmentent. Les constructions hydroélectriques, réalisées ou prévues sont ainsi l'occasion de destructions forestières importantes (ibid.). Les plantations, souvent présentées comme d'importants succès réalisés par l'Etat ne peuvent pas, elles non plus, être véritablement isolées de ce contexte économique. Monospécifiques dans leur grande majorité, elles sont le plus souvent composées d'essences industrielles comme le manglietia (*Manglietia glauca.*), les pins (*Pinus merkusii*, *P. massoniana*, *P. kesiya*), les eucalyptus (*Eucalyptus urophylla*, *E. camaldulensis.*), ou les acacias (*Acacia uriculiformis*, *A.*

<sup>28</sup> Résolution prise dans le cadre de la « Loi sur la protection de l'Environnement » (décembre 1993).

<sup>29</sup> La première réserve de la République Démocratique du *Việt Nam* a été créée en 1962 à *Cúc Phương*, non loin de *Hà Nội*, dans le delta du Fleuve Rouge mais les programmes de mise en réserve ont été ralentis par la guerre jusqu'en 1983 (MOF, 1991b). En 1986, le *Việt Nam* comptait 87 aires protégées (réserves, parcs et « sites d'intérêt écologique, historique ou touristique protégés ») sur 900.000 hectares environ (Government of the Socialist Republic of Vietnam, 1994). Trois ans plus tard 100.000 hectares avaient été classés eux aussi et l'ambition du gouvernement était de créer rapidement 1 million d'hectares de zones protégées supplémentaires en étendant certaines anciennes zones ou en créant de nouvelles réserves (MOF, 1994).

<sup>30</sup> L'UNDP est le programme des Nations Unies pour le Développement (United Nations Development Programme), la FAO, celui pour l'agriculture et l'alimentation (Food and Agricultural Organization of the United Nations).

<sup>31</sup> Elle est de 17 millions de dollars par an environ et est dominée par quatre institutions: un des organes de la coopération Suédoise (SIDA)(7 millions de dollars par an en moyenne depuis 1975), le PAM (7 millions de dollars depuis 1976) et enfin l'UNDP et la FAO (1.5 millions de dollars) qui s'associent avec de nombreuses autres institutions et organismes (MOF, 1991b).

*mangium*)...<sup>32</sup> dont le faible intérêt écologique est inversement proportionnel à leur intérêt économique (croissance rapide, autosuffisance en papier, baisse des importations de bois, états de mines, résines...). Dans l'ensemble, le gouvernement vietnamien ne semble que très sporadiquement initier des bouleversements de fond qui remettraient en cause son propre équilibre financier<sup>33</sup> alors qu'il met en place une politique de grande envergure en voulant modifier radicalement le mode de gestion foncière ainsi que les pratiques culturelles de ses administrés.

A travers la description qui vient d'être faite des décisions administratives mises en place au cours du siècle, deux constats reviennent de façon récurrente à chaque époque. Le premier consiste en la permanence et l'ampleur de l'exploitation forestière effectuée sous couvert de l'Etat. Le second tient, en parallèle, à la permanence du procès qui est fait aux populations de montagne et à leurs systèmes de production agricole accusés de détruire le couvert forestier. Au premier abord, ces deux positions ne semblent pas devoir découler d'une attitude identique, l'une semblant être de type productiviste quand l'autre est plutôt conservatrice. Ces deux attitudes participent toutefois d'une même conception de la forêt et des populations de montagne que l'on retrouve, malgré divers courants idéologiques, du début du siècle à nos jours.

## 1.2 L'histoire des idées à propos de la forêt : héritage colonial et modèle socialiste

Aujourd'hui comme hier, les décisions administratives et les choix politiques effectués par les gouvernements successifs du *Viêt Nam* reflètent le corpus d'idées (ou l'idéologie) dominant au moment de leur mise en place. Cette idéologie parfois qualifiée « *d'ensemble d'idées reçues* »<sup>34</sup> (Brunet et al., 1993, p. 266), a varié au cours du temps en fonction des grandes sphères d'influence au sein desquelles le pays a évolué mais aussi en fonction des besoins pressentis et de la conjoncture dans laquelle il se trouvait. Etudier rapidement "l'histoire des idées" au *Viêt Nam* permettra de mieux comprendre les enjeux forestiers existant aujourd'hui et par là d'évaluer ceux de la recherche.

---

<sup>32</sup> Les eucalyptus par exemple représentent 5% des superficies plantées entre 1975 et 1980, 11% entre 80 et 85, 20% entre 86 et 88 (pour les pins il s'agit de 36, 35 et 28% des plantations durant les mêmes périodes) (MOF, 1991). Depuis, les eucalyptus ont un peu diminué pour faire place aux acacias et aux manglietia.

<sup>33</sup> "Selon les calculs des experts, le pays subirait une perte de plusieurs milliards de dollars s'il décidait d'arrêter [l'exploitation des forêts] dès 1998." (Le Courrier du Vietnam, 15/04/1997, pp. 1-2).

<sup>34</sup> Nous reprenons ici une définition des "mots de la Géographie" : "On peut considérer que l'ensemble des idées reçues par un individu ou un groupe forme leur idéologie" (Brunet et al., 1993, p. 266).

### 1.2.1 Une nature "sauvage" et des populations "arriérées"

#### Le mythe de la forêt sauvage et le rejet des cultures sur brûlis

Retraçant l'histoire des idées qui se sont développées à propos de la forêt, G. Rossi (1999), démontre, avec un grand nombre d'exemples pris à travers le monde, comment s'est enraciné, depuis la colonisation, un postulat véhiculé aujourd'hui encore ; celui de la nocivité des systèmes agricoles locaux, en particulier ceux utilisant les techniques de brûlis, sur le couvert forestier.

Une des raisons pour lesquelles l'impact des hommes sur le milieu forestier est autant décrié, tient à la découverte, par les premiers missionnaires et explorateurs, de forêts luxuriantes et fortement couvrantes, les forêts ombrophiles. On peut se demander sur quelles considérations objectives se sont appuyés ces premiers observateurs ? Puisqu'ils ne disposaient d'aucune autre référence que celle des régions tempérées, ils ont simplement projeté leur savoir du moment acquis dans de tout autres environnements, ainsi que les idées de leur temps. Le mythe de "nature sauvage" et celui qui en découle, des forêts "primitives", sont autant de construits qui ont trouvé leur source dans la découverte, avec la colonisation, d'espaces forestiers très peu peuplés et pouvant apparaître, pour un occidental, comme vide de toute activité humaine. A l'inverse partout où passait l'homme, la forêt était détruite. Le "*mythique état d'équilibre parfait que la nature est censée atteindre en l'absence de l'homme*" (ibid. p. 220) est une idée qui était très prégnante au *Viêt Nam* au début de ce siècle.

*"Le Tonkin a vu disparaître la plus grande partie de ses antiques forêts, au fur et à mesure que des nouvelles peuplades refoulées par des guerres et des invasions dans ses hautes vallées, furent contraintes d'y conquérir par la hache et par le feu, les espaces nécessaires à la vie."*(Prades, 1921, p. 1)

Différentes analyses existant à propos des pays d'Afrique et de la colonisation insistent sur l'importance qu'a pu revêtir ce mythe des forêts primaires dans l'élaboration des politiques forestières de l'époque. A. Bergeret (1993) et l'équipe de E. Le Roy (1996) constatent que, en accord avec le principe colonial selon lequel "les terres vacantes et sans maîtres" appartenaient de fait à l'Etat, de nombreuses forêts ont pu être mobilisées afin d'être mises en valeur par la colonisation. Cette perception idéalisée des zones forestières supposées être libres de toute présence humaine s'accompagne par ailleurs d'une dépréciation des activités humaines touchant à la forêt.

Au *Viêt Nam*, les systèmes agricoles des populations de montagne, et en particulier les techniques de brûlis, ont toujours, depuis la colonisation, été victimes de décisions administratives visant à les combattre et à les limiter. Bien qu'il n'y ait eu, proportionnellement que peu de mesures prises en ce sens, c'est à l'époque coloniale qu'apparaissent les fondements d'une vision qui a survécu jusqu'à aujourd'hui.



Ainsi que cela a été signalé, les "premiers" à faire état de la dégradation du couvert forestier sont les observateurs qui parcourent le pays ou les forestiers français appelés à dresser des inventaires. Même si, pour beaucoup, le phénomène de dégradation forestière massive semble coïncider avec la période d'arrivée des Français et le début de l'exploitation forestière (Prades, 1921 ; Consigny, 1937 ; Maurand, 1943), la plupart des observateurs considère toutefois que le phénomène n'est pas nouveau.

Preuve en est alors des étendues herbeuses répandues à l'est et au nord du Tonkin ou des zones de "forêt claire" ou "forêt secondaire" (les termes sont souvent mal définis) dont la formation, à partir de la supposée forêt dense qui aurait prévalu avant leur arrivée, est bien souvent attribuée aux populations locales (Chevalier, 1919 ; Consigny, 1937). Cette lecture d'une végétation évoluant de la forêt dense aux zones dégradées sous la seule influence de l'homme est à la fois renforcée et alimentée par une double perception négative ; celle des pratiques agricoles des populations de montagne et celle de ces populations de montagne elles-mêmes.

Les techniques de brûlis principalement sont perçues de façon permanente comme étant très nocives pour l'environnement forestier. En Europe, l'agriculture sur brûlis a été considérée comme une technique destructrice car le but recherché était une disparition rapide et définitive du couvert forestier pour le remplacer par l'agriculture permanente. D'après les écrits des agents forestiers du Tonkin, le feu est nocif, d'une part, parce qu'il provoque la disparition, avant leur exploitation, des espèces plus ou moins précieuses à bois dur qui ne se régénéreront que très difficilement, d'autre part, parce qu'il provoque la disparition brutale, même si elle est temporaire, du couvert forestier. L'exploitation du bois, soutenue par ces mêmes agents, n'a pas les mêmes conséquences. Elle appauvrit le couvert mais ne le supprime pas directement. Et elle ne détourne pas brutalement des espaces forestiers de leur "vocation" première afin d'en faire des espaces ayant une autre vocation, ici agricole. Il est frappant de constater que les forestiers utilisent très rapidement, pour démontrer la nocivité du feu, un corpus important de références "scientifiques" : ruissellement, lessivage du sol, érosion... relevant de l'écologie scientifique, alors que ce corpus est moins utilisé pour l'exploitation forestière. Après avoir renié un à un chaque élément en faveur du feu (fertiliser les sols, provoquer la repousse d'herbes tendres pour le bétail), A. Consigny (1937) conclut par exemple « *qu'il est inutile de multiplier les exemples, il suffit à chacun de jeter un coup d'œil sur les régions qui l'entourent pour qu'il trouve une preuve frappante des méfaits du feu* ». (Consigny, 1937, p. 9 à 15). Par ailleurs, glissant d'observations locales à des explications globales, les forestiers font dépendre le régime hydrologique de l'ensemble du Tonkin aux seules mises à feu. Allant plus loin encore, ils préconisent de ce fait, un droit de regard des peuples de la plaine, gênés par le dérèglement des cours d'eau, sur ceux des montagnes (Vésin, 1992 ; Thomas, 1998). C'est un argument politique évident, lorsqu'il s'agit de

contrôler, depuis le delta, des zones qui n'ont pas toujours reconnu leur dépendance vis à vis des habitants des vallées.

Plus de cinquante ans après, beaucoup de ces arguments paraissent toujours valables et peu de chemin semble avoir été fait en ce qui concerne la vision des forêts et de leur évolution. Deux citations récentes, la première d'un agent de développement, la seconde d'un scientifique tendent en effet à montrer que sont toujours associées cultures sur brûlis et déforestation, déforestation et catastrophe écologique... mais aussi que le mythe de la forêt primitive est toujours tenace.

*" Depuis que les hommes se sont établis au Vietnam, les forêts ont été sous leur influence. Il est probable qu'autrefois une épaisse forêt couvrait la majeure partie du pays. Avec l'apparition de l'homme, les forêts ont de plus en plus été exploitées et aménagées pour servir les besoins humains." (Morger, 1998, p. 129).*

*"La déforestation (pratique de la culture sur brûlis) (sic) intensifie le processus d'érosion, l'appauvrissement du sol, et entraîne des changements profonds de la nature physique et biologique du système écologique" (Võ Quý, 1998, p. 9).*

Témoignant de l'ancrage d'idées anciennes mais ayant, malgré 30 années hors de l'influence occidentale, continué à vivre sans que de véritables recherches soient menées, les affirmations d'aujourd'hui ne se situent cependant plus dans un contexte idéologique tout à fait similaire. Par rapport aux colons dont la préoccupation affichée était de préserver un patrimoine forestier propre à l'exploitation, le gouvernement vietnamien affirme aujourd'hui une volonté de sauvegarde du patrimoine écologique que représentent les zones forestières. Pour les organismes internationaux qui financent les projets de protection de la nature, le discours écologique (ou écologiste), même si chacun connaît les enjeux économiques qui le sous-tendent, est particulièrement adapté. Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que soit toujours véhiculée l'idée d'une nature riche et luxuriante en l'absence de l'homme et que le feu, qui est un élément facilement diabolisable en raison de ses conséquences immédiates spectaculaires, soit montré du doigt. Sous couvert d'écologie, une autre politique, beaucoup plus délicate peut être menée, celle des hommes.

### **Des populations arriérées**

La seconde raison qui a poussé les colonisateurs à intervenir auprès des populations de montagne provient de la supposée "arriération" dans laquelle celles-ci semblent vivre. Au *Viêt Nam*, comme en général dans les colonies françaises, les termes utilisés pour décrire ces groupes, sont l'exacte transposition de ceux utilisés dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle envers les populations des montagnes françaises accusées d'être "*ignorantes, paresseuses, égoïstes, destructrices, perverses, incendiaires, imbéciles, sans foi ni loi*" et dont il convient de combattre "*l'instinct de perversion et de destruction*" (Bergeret, A., 1995). Le discours se fait parfois plus humaniste comme avec Prades (1921) qui parle de "*millions de frères qui souffrent et qui sont menacés de disparaître*" (avec le recul de la forêt) mais il n'est que très

rarement reconnu à ces populations la capacité de gérer le milieu<sup>35</sup> dans lequel elles se sont établies. Au *Việt Nam* cette idée repose sur de nombreux postulats : la forêt est le plus grand ennemi de l'homme primitif qui lui voue une haine toute particulière (ibid.), les populations sont sous l'emprise de superstitions (de religion ou magie) qui les empêchent d'ouvrir les yeux et de constater les dégâts causés à la forêt (Maurand, 1938). Parfois l'agriculture elle-même est perçue de façon négative dès lors qu'elle est associée aux populations de montagne<sup>36</sup>. Ces conceptions sont par ailleurs fortement alimentées, au Tonkin, par la grande résistance de certains groupes à la colonisation ainsi que par l'insécurité qui règne dans les montagnes et empêche les populations de se fixer. Dans l'ensemble il faut toutefois reconnaître, bien qu'elle diminue avec le temps, que ces considérations sont basées sur une quasi méconnaissance de ces populations qui dure jusqu'au départ des Français.

Cette méconnaissance dont il est aussi légitime de croire qu'elle a été entretenue ou, pire encore, qu'elle n'a pas été ressentie comme telle par les Français est beaucoup plus frappante aujourd'hui. Elle conduit cependant à un discours assez similaire à celui qui était tenu pendant la colonisation, discours qui se retrouve dans la presse.

*"Because farmers living in mountainous area have a low level of knowledge about nature, they believe that forests are a God-given warehouse of life supporting materials like wood and vegetables. As such, they believe that they can exploit the forests as much as they want without exhausting the resources."* (Nguyễn Đức Triều, *Việt Nam News*, 1998)

Même si de telles idées ne sont pas propres au *Việt Nam*, comme il sera possible de le voir, l'histoire récente du pays peut en partie expliquer cet apparente immobilité des idées.

Elle peut l'expliquer en raison de la longue période de trouble qu'a connu le pays jusqu'à la fin des années 1970 et l'état d'urgence dans lequel a vécu le pays depuis la décolonisation. Bien que le nord du pays ait été rapidement libéré, les montagnards dont une partie assez importante s'était alliée avec les Français n'ont pas tous immédiatement adhéré au nouveau régime et il s'en est suivi une période de troubles de quelques années (Michaud, J., 2000). Difficile alors de penser qu'un regard objectif ait pu être porté sur ces populations. Par la suite et dans le cadre d'une relative stabilité, le gouvernement vietnamien a orienté ses efforts vers la guerre, la reconstruction, la réunification, la collectivisation... Alors que la moitié du pays était alors sous les bombes il ne semblait pas prioritaire de financer les études et la recherche sur des sujets, comme l'anthropologie, l'érosion, l'impact des feux... ou alors celles-ci devaient-elle donner *"des réponses rapides, simples, claires, permettant une action immédiate"* (De Koninck, 1997, p. 21).

<sup>35</sup> Lorsque le mot milieu est utilisé sans qualificatif, il s'agit du milieu naturel (environnement naturel) ou milieu biophysique. Il comprend l'ensemble des éléments de la nature, climat, sol, eau, végétation, faune.

<sup>36</sup> Le Résident Supérieur de la Province de *Bắc Kạn* écrit que « (...) l'agriculture et l'élevage sont restés les mamelles nourricières des populations *Thổ* et *Man* et qu'elles continuent à s'abreuver à ces ressources méprisables avec la nonchalance et l'indolence des enfants de la nature » (A1-RST 74363, 1936).

La seconde raison tient à la nature du régime mis en place par le nouveau gouvernement vietnamien. D'obédience marxiste-léniniste, celui-ci privilégiait, dans l'analyse sociale, les critères économiques. Les différentes populations étaient hiérarchisées selon le stade de développement économique qu'elles étaient supposées avoir atteint ou non (Michaud, 2000) et se situaient sur une échelle d'évolution que l'Etat avait la possibilité d'influencer et dont le stade ultime était obligatoirement meilleur que le stade de départ (Jamieson et al., 1998). Les populations de montagne, désignées comme précapitalistes durant les premières années de collectivisation étaient appelées à suivre les différentes étapes devant les conduire au stade final et idéal de société communiste<sup>37</sup>. Malgré la reconnaissance accordée aux montagnards à un certain niveau d'autodétermination qui sera en partie concrétisé par l'existence de zones autonomes, il est en fait assez généralement reconnu que la politique menée est une réelle politique d'assimilation comme celle qui fut menée en Chine ou en URSS (Michaud, 2000). Peu de place à nouveau alors pour un regard critique sur ces populations.

Notons pour finir que le *Việt Nam* s'est aligné sur des pays qui n'ont pas non plus adopté des attitudes progressistes vis à vis des populations "périphériques" en raison du modèle de développement utilisé mais aussi en raison des importantes forces centrifuges qu'ils se faisaient fort de combattre. La fermeture du pays sur les pays occidentaux et sur la plupart des pays voisins a réduit d'autre part la propagation d'idées nouvelles, ou d'expériences nouvelles pouvant venir de l'une ou l'autre de ces zones.

Pour l'ensemble de ces raisons, il n'est donc pas véritablement étonnant qu'à la sortie de la période collectiviste, les ethnies minoritaires n'ayant toujours pas réellement modifié leur habitudes de vie<sup>38</sup>, soient toujours considérées comme étant arriérées, primitives et superstitieuses et que ces conceptions puissent être toujours propagées de façon officielle (ibid.). En revanche, il est frappant de constater que ces conceptions perdurent aujourd'hui en dépit de l'ouverture progressive du pays sur l'extérieur. Pour J. Dournes, cité par O. Salemink (1997, p.501) cela n'est cependant pas réellement étonnant dans la mesure où les idées préconçues sur les Montagnards (comme sauvages, nomades, arriérés...) sont utilisées, aujourd'hui comme pendant la période coloniale pour justifier les politiques de sédentarisation et de colonisation. Ces idées ont pour cette raison une grande continuité et constituent toujours une des bases des politiques actuelles.

Cet imaginaire de la nature sauvage d'un côté et de l'homme prédateur de l'autre, découle par ailleurs de l'expérience occidentale de la division entre les domaines de l'agriculture et de

---

<sup>37</sup> « *All the ways down from Marx via Lenin and Stalin, the strict Marxist grid of economic evolution leading from primitive communism to feudalism, then to capitalism and finally, to socialism, was believed and implemented to the letter. Once this was accepted as an immanent truth, Montagnards in Vietnam (...) were in general to be considered to be at the lowest stage of economic development or at best, early into the second one, while the kinh enlightened majority was entering the highest one.* » (Michaud, 2000).

<sup>38</sup> S'appuyant sur un article de 1991, Nguyen Van Thang (1995) note que 500.000 *H'mông* (sur 550.000) et 350.000 *Dao* (sur 470.000) mènent encore une vie semi-nomade et pratiquent les cultures sur brûlis.

la forêt. Cette conception de deux domaines fortement séparés, a une répercussion importante, tout au long du siècle, sur les politiques de gestion du domaine forestier.

### 1.2.2 Classification des terres et séparation de l'agriculture et de la forêt

Le phénomène de séparation des domaines forestiers et agricoles débute en Europe avec les grands défrichements et l'appropriation de domaines forestiers royaux réservés dès le XII et XIII<sup>ème</sup> siècle (Bertrand, 1975). Il prend à nouveau toute son ampleur pendant la révolution industrielle avec l'augmentation de la valeur commerciale du bois et la mono-appropriation progressive des forêts par l'Etat. En France, la séparation s'achève en 1827 avec le Code Forestier, lorsque "*la forêt expulse le paysan*" (Nougarède)<sup>39</sup>. La plupart des forêts qui ont fortement décliné dans les pays tempérés en parallèle à l'expansion agricole (De Koninck, 1994c), sont progressivement devenues un espace protégé et fermé à tout type d'utilisation (collectes, agriculture...)<sup>40</sup> autres que ceux, bien rares, faisant l'objet d'autorisations spécifiques et souvent temporaires, comme la chasse ou certaines collectes. Il en résulte aujourd'hui, dans ces pays, des "paysages" où s'individualisent facilement zones agricoles d'une part et zones forestières de l'autre. Et il est relativement aisé de connaître, de ce fait, les différents usages qui sont faits des espaces ainsi individualisés (plantation, exploitation ...).

Cette séparation des usages et plus généralement de l'agriculture et des forêts a été en divers endroits et de diverses manières tentée dans les pays colonisés, en particulier les colonies françaises, puis dans les Etats indépendants. Au *Viêt Nam*, comme généralement en Indochine et dans les pays de colonisation française (Ramiarantsoa, 1998; Bergeret, A., 1995) cette division a été favorisée par l'introduction d'un code forestier et par la création de zones forestières réservées. En Indonésie c'est l'histoire entière des forêts qui se "*confond avec celle d'un long et laborieux processus d'appropriation par l'Etat aux dépens des communautés rurales*" (Michon et al., 1995). Ainsi que le rappelle cette dernière citation, la séparation de l'agriculture et de la forêt, c'est aussi l'histoire de l'appropriation par l'Etat, du contrôle de celui-ci sur le domaine forestier.

Cela apparaît au *Viêt Nam* dès la colonisation. Cette conception de la forêt alimente une classification des différentes zones du pays selon leur "vocation naturelle", classification qui oppose zones forestières et zones agricoles.

<sup>39</sup> O, Nougarède, cité par Le Floch et al., 1994, p. 174.

<sup>40</sup> Il faut noter avec E. le Roy (1998) que le terme de forêt provient à l'origine de *forestis* et « désigne la partie du domaine qui reste sous juridiction du seigneur, sur lequel il exerce la « directe » et qui est ainsi interdit aux vilains ». Or, dans le système agro-pastoral de l'époque, les zones *forestes* portaient essentiellement sur les zones arborées et « par association progressive des lieux dont l'exploitation est réglementée et des espaces complantées, *forestis* est devenu forêt, au sens d'une ressource boisée qui s'évalue en terme d'utilité selon un plan de gestion qui privilégie l'usage à l'usager et la police à la coopération. C'est donc une longue et structurante idéologie (qui est ) liée à la vieille administration des Eaux et Forêts (...). » (p. 25) Et en ce sens la forêt est donc définie par l'absence du paysan.

*" Dans le delta cela se conçoit, sol cultivable, point de forêt; par contre, en moyenne et haute région presque tout est sol forestier. Mais sur ce sol que de vides, que de manquants, quelle déforestation ?" (Meslier, 1918, p. 1).*

Si cette opposition entre zones agricoles et zones forestières reflète l'univers intellectuel français du XIX<sup>ème</sup> siècle, siècle pendant lequel s'est conceptualisée la dissociation entre forêts et systèmes agraires (Le Roy, 1996, p. 104), elle est particulièrement forte au Viêt Nam en raison de la tradition rizicole qui oppose deltas rizicoles et montagnes mais aussi, dans les montagnes, bas-fonds rizicoles et versants<sup>41</sup>. Dressant un rapide tableau du pays, P. Gourou démontre que cette opposition est aussi bien agricole, ethnique, démographique que géographique.

*" Une étude géographique du Tonkin doit fortement opposer les deux parties dont se compose ce pays : sa plaine deltaïque plate, entièrement mise en valeur, surpeuplée, habitée par les annamites<sup>42</sup>, les montagnes, dix fois plus vastes, inexploitées sur de grandes étendues, peu peuplées, habitées par des peuples autres que les annamites" (Gourou, 1931, p.7).*

Rien d'étonnant alors à ce que les colonisateurs français puissent considérer que l'agriculture est étrangère au domaine forestier et que celui-ci puisse en conséquence être isolé des autres zones du pays et relever d'une législation particulière, le code forestier.

Cependant, alors qu'en 1954 et au Tonkin la France cède définitivement la place au gouvernement vietnamien et qu'il est pourtant plus fermement reconnu que l'ensemble du territoire n'est qu'un et que tous les hommes sont égaux en droit sur le territoire (constitutions de 1946 et 1959)<sup>43</sup>, la dissociation entre les différentes zones du pays continue sur de nouvelles bases.

Reprenant en cela le modèle soviétique, le pays est divisé en différentes zones géographiques auxquelles sont assignés des objectifs de production prioritaires. Alors que l'agriculture n'est pas obligatoirement adaptée aux zones de montagne jugées propices à la forêt, elle l'est sans conteste aux deltas plats, *"aux alluvions récentes"* et aux sols *"protégés par une mince couche d'eau"* (Bui Huy Dap, 1967). L'agriculture ne doit cependant pas être purement éliminée des montagnes. Mais une différenciation et une hiérarchisation de ses différentes formes est faite sur la base de leur "intensité" et de leur valeur commerciale selon les zones géographiques.

*"Entre les différentes régions, c'est à dire entre le delta et les régions montagneuses, la répartition des tâches part du principe : la première constitue la base importante de produits vivriers marchands du pays, tandis que la seconde fournit essentiellement des produits commercialisés des cultures industrielles et de l'élevage, les régions montagneuses ayant aussi à intensifier leurs cultures vivrières pour se suffire, jusqu'à un certain degré en vivres" (Nguyen Xuan Lai, 1970, p. 172)*

<sup>41</sup> P. Papin (1999) note par ailleurs que la tradition littéraire *Kinh* n'a jamais fait beaucoup de cas des forêts et que les zones de montagne qui leur sont longtemps restées inconnues, étaient réputées peuplées de génies malfaisants.

<sup>42</sup> Les « annamites » désignaient souvent, pendant la période coloniale, l'ensemble des *Kinh*.

<sup>43</sup> République Socialiste du Vietnam, 1995.

L'industrie lourde qui doit être le pilier du développement du pays, demeure la priorité des priorités durant toute la période et la production doit être favorisée. En vertu de ces deux principes, les zones forestières sont fortement mises à contribution comme zones dont les ressources peuvent être exploitées mais aussi comme zones constituant une réserve de terres qui pourraient être mises en valeur de façon plus intensive. Les montagnes et leurs forêts ne sont pas, comme en témoignent les politiques de peuplement des montagnes par les *Kinh*, perçues comme un milieu qu'il s'agit de préserver. Il faut au contraire le peupler et l'exploiter. Peu de place alors pour l'écologie aussi bien en ce qui concerne l'écologie scientifique et l'étude des "équilibres naturels" que pour l'écologie au sens moderne et commun qui apparaît progressivement en occident dans les années 1960 (Lévêque, 1994) et qui peut être définie comme "*la volonté de protection de l'environnement*". Quelques parcs et réserves sont créés, mais jamais, semble-t-il, ils ne reçoivent les fonds nécessaires à leur fonctionnement

La période actuelle se caractérise par une nouvelle redéfinition du rôle de l'Etat. Celui-ci n'est plus la seule unité de gestion des ressources forestières mais conserve théoriquement le contrôle de leur utilisation. Le statut particulier des zones forestières est particulièrement manifeste jusqu'en 1997<sup>44</sup>. Jusqu'à cette date un ministère particulier était chargé de gérer les zones reconnues comme étant forestières et celles-ci devaient par conséquent bénéficier d'un statut particulier. Preuve de la situation ambiguë de ces zones, les superficies gérées par le Ministère de la Sylviculture ne furent jamais clairement définies. S'agissait-il des 19 millions d'hectares de "terres à vocation forestière" reconnus par le FIPI (Forest Inventory and Planning Institute)<sup>45</sup>, des 16 millions reconnus par le Ministère de l'Agriculture qui s'attribuait une partie des plantations commerciales (en particulier fruitières) ou des 9 millions portant "réellement" un couvert forestier (MOF, 1994) ?

Par ailleurs et porté dans ce domaine par les occidentaux vers lesquels le pays s'ouvre progressivement, le *Việt Nam* adopte une attitude de plus en plus conservationniste. Les zones forestières qui sont toujours considérées comme des zones devant être gérées différemment des zones dites agricoles, sont elles aussi à nouveau subdivisées afin que les « *derniers lambeaux* » de « *forêt primaire* » soient préservés en l'état. Les multiples créations ou réhabilitations de parcs naturels et de réserves financées les unes comme les autres en grande partie par des organismes internationaux (IUCN, WWF, UNDP) en témoignent. Très coûteux ces aménagements demeurent, par leur définition même, des actions très isolées.

---

<sup>44</sup> Jusqu'en 1997, l'organisation des ministères et l'attribution de leurs charges faisaient peu cas de la valeur agricole des terres de pente. Celles-ci, généralement classées comme « terres à vocation forestière », relevaient ainsi du Ministère de la Sylviculture alors que les cultures industrielles d'arbres ou d'arbustes qui rapportent beaucoup plus à l'Etat relevaient plus souvent du Ministère de l'Agriculture. "*Shifting cultivation, mainly in mountainous area, falls under the general responsibility of Forestry, partly because it takes place on land which is nominally defined as forest land*" (MOF, 1991b, p. 8). Depuis 1997, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural regroupe les anciens ministères de l'Agriculture et de la Sylviculture.

<sup>45</sup> Le FIPI dépendait jusqu'en 1997 du Ministère de la Sylviculture et dépend aujourd'hui du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

Parallèlement, de nombreux travaux sont réalisés afin d'inventorier la faune et la flore du pays et les forêts sont considérées comme une richesse nationale.

### ***1.2.3 Le "rationalisme" scientifique et l'exploitation des forêts***

Cette séparation du domaine de la forêt et de celui de l'agriculture, n'est cependant pas nécessairement celui de la forêt et des hommes. La séparation de l'homme et de la nature est en effet fondée sur le contrôle humain de la nature. Il existe un paradoxe selon lequel la forêt peut être à la fois perçue comme étant en équilibre à l'état naturel et comme devant être aménagée afin de servir à l'homme. La réponse généralement apportée à ce paradoxe réside dans l'utilisation de règles scientifiques et techniques, au sens de la rationalité occidentale, pour la gestion des espaces forestiers.

Parlant de l'Indochine, F. Thomas (1998), constate en effet que, s'appuyant sur la notion d'équilibre global et au nom d'un équilibre tourné vers l'homme, les forestiers reçoivent la mission d'organiser la forêt *"dans un sens non pas de protection de la flore, (...), mais de maintien d'un certain équilibre du biotope pour une utilisation maximale des produits forestiers"*. *"La nature sauvage [qui] est laide car improductive"* ne doit donc pas être protégée mais il s'agit de la gérer et l'organiser le plus rationnellement possible afin que l'homme puisse l'utiliser efficacement et durablement. L'écologie scientifique qui apparaît à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et qui est parfois qualifiée de *préécologie*, est alors la science de l'*"organisation scientifique de la nature en vue de sa mise en valeur par l'humanité"* (ibid.). Elle justifie l'exploitation qui est faite de la forêt dans la mesure où celle-ci doit être transformée et réorganisée scientifiquement. Elle se développe dans un souci de rationalisation de la gestion et justifie tous les types d'aménagements forestiers réalisés en vue de la production (plantations mono-spécifiques, en association etc.). Elle ne remet jamais en cause l'exploitation.

Par la suite, la révolution vietnamienne consacre un changement radical de courant de pensée en s'orientant officiellement vers le "marxisme-léninisme". Le modèle de développement est, au début, globalement inspiré de ceux mis en place en Chine et en URSS. Mais à travers cette nouvelle idéologie qui représente un important changement dans la façon dont sont conçus les rapports entre hommes, l'organisation du travail et la propriété des moyens de production (dont la terre et les ressources naturelles), la perception de la nature n'évolue pas véritablement par rapport à la fin de la période coloniale. Elle est en effet perçue comme un élément qui doit être maîtrisé par l'homme, pour l'homme dans une optique productiviste. Dans ce cadre, où selon la constitution de 1959, le peuple à travers l'Etat est *"maître à l'échelle du pays, (...) de la société, de la nature et de soi-même"*, les *"sciences et techniques modernes"* sont appelées à soutenir *"un développement ininterrompu de la production et une amélioration constante du rendement du travail social (...)"* puis plus tard,



en 1980, à se focaliser sur des "*applications pratiques*" (République Socialiste du Vietnam, 1995). La rationalisation de la production qui explique aussi la division du pays en différentes zones d'exploitation est un leitmotiv de la période collectiviste. Dans ce contexte, les zones forestières, pour peu qu'elles soient exploitées rationnellement, offrent des ressources (mines, bois...) que peut utiliser le pays. Pour cela, l'Etat qui se pose comme seul garant de la rationalisation de la production, crée des brigades et entreprises spécialisées chargées de l'exploitation et de la gestion du domaine forestier. La spécialisation et la rationalisation sont alors théoriquement à leur apogée.

Plus tard et alors que le pays s'ouvre rapidement sur l'étranger (depuis le début des années 1980) le *Việt Nam* adopte progressivement une attitude plus critique vis à vis de la gestion qui a été faite et qui doit être faite des ressources forestières.

*"Conscient des conséquences néfastes de la déforestation, le Vietnam est en train de réaliser un vaste plan pour reverdir les régions dévastées par la guerre et par le développement insensé"* (Vo Quy, 1998, p. 9).

Parce que le pays entre, avec le *Đổi Mới*, dans une période de plus grande prospérité, mais aussi parce qu'il a besoin de fonds, le gouvernement adopte de nombreux concepts qui se sont développés durant les 3 ou 4 dernières décennies en occident : durabilité, écosystèmes, biodiversité... comme l'attestent de plus en plus fréquemment les écrits institutionnels récents. Ces concepts dépassent les seuls objectifs de rationalité économique et intègrent des considérations d'ordre environnemental. L'attitude plus fortement conservationniste que pendant la période collectiviste qui en découle et dont une des manifestations est la création de réserves forestières, met en porte à faux les discours qui auraient pu justifier l'exploitation des produits forestiers. Les politiques se durcissent alors sérieusement à ce sujet et des appels répétés sont lancés afin de soutenir les plantations à vocation productive (dans la zone de colline autour du delta du Fleuve Rouge par exemple) mais aussi les plantations de protection (dans les bassins versants des principaux cours d'eau) ou celles destinées à enrichir et entretenir des peuplements existants en montagne. De cette nouvelle attitude découle par ailleurs aussi une meilleure prise en considération des facteurs humains dans la mise en place des politiques. De ce côté le *Việt Nam* apparaît comme relativement en avance par rapport aux autres pays d'Asie du Sud-Est. Avec le "Plan pour l'Environnement et le Développement Durable" mis en place en 1991 pour 9 ans, le *Việt Nam* devient "*le seul pays d'Asie du Sud-Est à mener une approche globale en terme de gestion environnementale et économique.*"<sup>46</sup>

---

<sup>46</sup> « *In response to the widespread environmental degradation of Viet Nam, the government published a National Plan for the Environment and Sustainable Development (NPESD) in 1991, thus becoming the only country in Southeast Asia to have elaborated a comprehensive approach to environmental and economic management* » (Veilleux, 1994, p. 82).

Le *Viêt Nam* pourrait-il alors constituer un exemple de politique écologique "humaine" loin de l'*écologisme*<sup>47</sup> ?

Ce serait oublier que l'Etat a toujours fortement essayé d'intervenir de façon très directive sur les populations de montagne et qu'il continue à le faire par le biais de politiques touchant aujourd'hui au foncier.

#### *1.2.4 Un nouvel outil au service de la protection des forêts : la distribution des terres*

Un volet important des politiques forestières actuelles consiste en effet à distribuer des "terres forestières" aux foyers paysans dans l'ensemble du pays. Cette distribution est présentée comme devant résoudre deux problèmes majeurs : celui, d'une part, de la déforestation et de la dégradation de l'environnement, celui, d'autre part, de la pauvreté. Difficile au premier abord de comprendre les raisons de l'allocation. Pourquoi les ménages et individus concernés sont-ils en effet, plus que l'Etat, chargés de lutter contre la déforestation ? Et en quoi l'allocation peut-elle lutter contre la pauvreté ?

La réponse semble justement résider dans la permanence des analyses faites à propos, d'un côté, de la nocivité de la pratique de l'agriculture sur brûlis pour l'environnement forestier, de l'autre, des "dysfonctionnements" des sociétés montagnardes actuelles qui ne sont pas capables de gérer leur environnement, alors que les forêts sont perçues comme étant garantes de leur niveau de vie (MOF, 1991b). La disparition des forêts est donc synonyme de l'appauvrissement des populations. De façon simplifiée, ces principes s'expriment souvent sous la forme d'un cercle vicieux, liant la pauvreté à des pratiques provoquant la déforestation et la déforestation à l'augmentation de la pauvreté. Comme le dit Le Quy An (1998) il faut par conséquent "*rompre le cercle vicieux : "pauvreté - dégradation de l'environnement - pauvreté"*".

C'est donc à la fois sur l'un et sur l'autre, sur la préservation de l'environnement et le "bien être" des sociétés qui l'exploitent, que doivent porter les actions. Agir au niveau foncier en stabilisant au niveau du sol l'utilisation des ressources apparaît alors comme un support idéal. Cela permet de limiter l'exploitation ou utilisation itinérante des forêts mais aussi d'améliorer le niveau de vie des populations concernées qui ne dépendront plus de la forêt selon les mêmes modalités jugées prédatrices. Plus encore, c'est la propriété individuelle<sup>48</sup> des terres qui est préconisée lors de cette étape de stabilisation, celle-ci étant plus facilement garante d'une stabilisation rapide des cultures.

<sup>47</sup> Ecologisme : "Attitude pathologique consistant à s'opposer à toute action humaine au motif qu'elle modifierait l'environnement" (Brunet et al., 1993, p. 177).

<sup>48</sup> Les terres sont généralement attribuées au nom du chef de famille, c'est à dire à l'époux lorsqu'il est vivant et présent. Différentes terres peuvent toutefois être attribuées à l'homme et à la femme dans un même couple. En revanche le calcul des terres leur revenant est effectué en fonction de la composition l'ensemble du ménage (parents et enfants).

Au *Viêt Nam*, le discours selon lequel la stabilisation du foncier est nécessaire se retrouve sous la plume de tous les acteurs du développement.

*"It is widely recognized that secure and clearly defined access of farmers to land and forest resources are preconditions for sustainable landuse development, particularly in mountainous regions. Stability of land tenure provides an incentive for farmers to invest their labour, capital and technical knowledge into land." (SFDP, 1996, p. 1).*

Et le principe, de plus en plus souvent affirmé par les Organismes Internationaux de Développement, selon lequel les gouvernements des pays du sud ne peuvent pas assurer la protection des forêts alors que les populations pourraient le faire si on leur en donnait les moyens (Buttoud, 1998) prend lui aussi tout son sens avec la distribution.

*" Si l'Etat a longtemps pensé que les paysans étaient responsables de la destruction de la forêt, il convient aujourd'hui que ce sont eux qui la protègent le plus efficacement. (...) On comprend peu à peu que ce sont les paysans qui déterminent l'avenir de la forêt et que la possession du sol est un facteur prépondérant dans la gestion des terres." (Morger, 1998, p. 130)*

Il est toutefois aussi considéré qu'il est nécessaire de soutenir ce passage à la propriété privée, d'où l'importance, tout au moins apparente, des programmes mis en place. Les multiples objectifs du programme 327<sup>49</sup> (aussi appelé "Barren Land Regreening") qui accompagne la distribution et est un programme de grande envergure mené sur l'ensemble du pays, illustrent la multiplicité et l'imbrication des tâches à mener : "rétablir un couvert sur la majeure partie des zones dénudées, protéger la forêt et l'environnement, utiliser les zones dénudées (...) pour la production de biens et matières premières industrielles, parachever le programme de sédentarisation de l'habitat et des cultures, stabiliser et graduellement améliorer le niveau de vie matériel aussi bien que spirituel des personnes vivant dans les nouvelles zones économiques et des minorités ethniques, créer des revenus pour l'Etat et consolider la sécurité nationale" (MARD, 1996, p. 10).

Il semble néanmoins que la distribution des terres, et par conséquent la sédentarisation "forcée" des cultures et des hommes soit l'objectif principal du gouvernement qui procède le plus souvent à l'allocation sans attendre l'accord des populations concernées et sans véritablement accompagner celles-ci. Parlant du "Plan pour l'Environnement et le Développement Durable" qui prend théoriquement en compte les besoins des populations, C. Veilleux (1994, p. 83) note en effet qu'il est "difficile de savoir dans quelle mesure ce plan pourra prouver qu'il est autre chose qu'une admirable formulation de bonnes intentions". Et que "les observations de terrain suggèrent que la réalité est loin de refléter les objectifs du plan". De leur côté, les ONG et les grands organismes de développement qui prennent une

---

<sup>49</sup> D'après le numéro du décret du Conseil des Ministres (15/09/1992) qui prévoit un programme de subvention visant à améliorer la productivité des terres « dénudées » (barren lands). 60% des fonds (68 millions de dollars US en 1993) sont destinés à la construction d'infrastructures (scolaires, sanitaires, routières...), aux plantations et au soutien des foyers concernés, 40% le sont à l'octroi de crédits sans intérêt destinés à la mise en valeur des terres concernées (Sikor, 1995).

part de plus en plus active dans la distribution des terres forestières en proposant des méthodes de distribution « participatives » prenant en compte les besoins des foyers, reconnaissent implicitement, par la nature même de leurs actions, que ces considérations sont encore loin d'être prioritaires dans les actions menées par les seules institutions du pays.

D'hier à aujourd'hui, de décolonisation en décollectivisation, le *Viêt Nam* a eu une histoire politique et idéologique riche et fortement marquée. Une importante continuité apparaît pourtant en ce qui concerne les forêts et le domaine forestier : continuité, d'une part, de l'exploitation forestière menée par l'Etat, continuité, d'autre part, du contrôle des populations de montagne et de leurs activités agricoles sous couvert de protection forestière. Cette continuité s'explique en partie par la prégnance, dans les cercles dirigeants, des conceptions de la nature et de la forêt inspirées de l'occident. D'abord véhiculés par les colons français, celles-ci sont ensuite réaffirmées, malgré un discours différent, sous l'influence des communistes. Pour finir elles réapparaissent avec l'ouverture du pays sur le monde et les organismes internationaux de développement. Cette continuité s'explique aussi, bien qu'elle ne s'exprime qu'à demi-mot, par les objectifs plus stratégiques de contrôle de zones périphériques peuplées d'une mosaïque ethnique très diverse.

Le regard porté sur l'évolution des décisions politiques et administratives, en privilégiant une lecture historique, limite cependant la mise en évidence des enjeux les plus actuels à propos de la forêt. Il serait par ailleurs réducteur, de ne considérer, dans l'approche qui est faite aujourd'hui du domaine forestier, que ce qui transparaît au travers des discours politiques et des décisions administratives au niveau national. Il est par conséquent important, d'une part, de s'intéresser plus précisément aux principaux courants de pensée concernant la question forestière aujourd'hui. Les organismes internationaux de développement, les mouvements d'opinion à l'échelle de la planète sont autant de moyens de pression très importants pour les pays comme le *Viêt Nam*. Il semble nécessaire de s'interroger sur la validité des idées dominantes qu'ils véhiculent. Il est important, d'autre part, les discours politiques ne reflétant pas, ou alors avec retard et de façon partielle, l'ensemble des avancées scientifiques, de regarder quelles sont, dans ce domaine, les questions qui se posent et les réponses qui y sont apportées.

Après avoir mis en évidence les principales étapes administratives et les constantes qui apparaissent dans le discours politique au *Viêt Nam*, il s'agit par conséquent de regarder et de s'interroger sur les idées dominantes aujourd'hui. Cela permettra de mieux comprendre le contexte très récent dans lequel se trouve le *Viêt Nam* avec l'ouverture sur l'extérieur. Cela permettra aussi de poser les questions qui semblent les plus pertinentes aujourd'hui, en fonction d'hypothèses construites à partir d'exemples documentés.

## **II Différentes approches du problème forestier aujourd'hui : entre globalisation et savoirs locaux**

Il existe, aujourd'hui, de nombreuses écoles de pensée, des écoles scientifiques ou politiques qui considèrent et abordent les relations entre l'homme et la nature selon des angles de vue différents. Concernant le domaine forestier il est pourtant frappant de constater, au *Viêt Nam* comme ailleurs, que la question est le plus souvent abordée comme étant celle d'un problème à résoudre. Ce n'est que très récemment, dans certains pays occidentaux, que l'on commence à considérer avec optimisme mais du bout des lèvres l'avenir des massifs forestiers nationaux. Partout ailleurs, les hommes constatent la diminution des massifs et sont préoccupés, pour une raison ou une autre, par leur devenir.

Dans ce contexte, une vision très simplifiée des forces en présence met en évidence deux principaux types de logique. D'une part les logiques de type économique et productiviste, d'autre part celle de type écologique et conservationniste. Dans la réalité, ces deux logiques ne peuvent pas toujours être individualisées, l'une utilisant les arguments de l'autre, chacun se servant de l'une et de l'autre. Elles opposent toutefois, même si ce n'est souvent que théorique, des forces qui se retrouvent du niveau planétaire au niveau local. Il est important de comprendre les raisonnements sur lesquelles elles se basent car elles constituent les principales forces qui influencent la gestion des massifs, y compris certaines actions de développement qui dépendent des tenants des courants dominants.

En arrière-fond de ces deux logiques fondamentales et sans en être réellement isolés, existent toutefois d'autres types de discussion ou plutôt, d'autres façons de discuter du problème forestier. C'est le fait de certains scientifiques et certains acteurs du développement, dans une moindre mesure des populations directement concernées par la survie ou non des espaces forestiers. Les objectifs de chacun de ces protagonistes sont différents et il aurait été possible de présenter les logiques qui les sous-tendent dans leurs différentes variantes. Il a semblé toutefois plus fécond, en raison des nombreuses imbrications et rapprochements qui existent entre les perceptions des uns et des autres, de regarder, en fonction de l'échelle d'appréhension, quelles sont les idées dominantes et comment est abordé le problème forestier. Aux échelles des sous-régions du globe, des nations et des sous-régions nationales, les connaissances sont plutôt quantitatives et les questions qui se posent sont celles de l'évaluation du couvert forestier, de son évolution et des facteurs d'évolution. Ce sont des connaissances importantes au niveau de l'élaboration des politiques nationales. C'est en revanche bien plus souvent à l'échelle locale, où les populations directement concernées entrent en jeu, ou tout au moins en considération, que se posent le plus souvent les problèmes d'ordre social et culturel.

## 2.1 La forêt de tous les enjeux, entre globalisation et simplification

Au *Viêt Nam*, la déforestation fait très régulièrement la « une » des journaux. Elle fait aussi l'objet de nombreux rapports et documents qui insistent, selon leur orientation, sur les différentes conséquences catastrophiques de cet état de fait : développement des phénomènes d'érosion et du volume des crues, risques d'étiage accrus, appauvrissement des sols, perturbations climatiques et réchauffement de l'atmosphère, diminution de la biodiversité, diminution du niveau et de la qualité de vie des populations (Vo Quy, 1998, Le Quy An, 1998, Government of The Socialist Republic of Vietnam, 1994). Loin d'une véritable démonstration scientifique, la majorité des affirmations de cette nature se base sur un ensemble d'idées reçues. Des phénomènes négatifs peuvent être en effet observés. Crues et sécheresses catastrophiques, phénomènes érosifs, disparitions ou raréfaction d'espèces, populations en situation de crise... chacun de ces phénomènes existe localement. En revanche les nombreuses expérimentations que nécessiterait la validation scientifique du rôle de la diminution du couvert forestier sur chacune de ces perturbations ne semblent pas avoir été réalisées ou tout au moins ne sont-elles pas révélées au public. L'exploitation médiatique et politique intense de cette causalité "déforestation/dégradation de l'environnement" observée au *Viêt Nam*, incite à s'interroger sur ses fondements.

### 2.1.1 La forêt au cœur des enjeux globaux

#### Des enjeux environnementaux

L'idée n'est pas purement vietnamienne. Elle est véhiculée, au niveau de la planète, par un important réseau d'organismes intergouvernementaux et nationaux (IUCN, WWF...) de création occidentale, prônant la conservation de la nature. Mise en évidence au *Viêt Nam*, la prégnance de ces organismes, qui trouvent un relais puissant pour la propagation de leurs idées par le biais des organismes internationaux de développement (Banque Mondiale, FAO...) n'est plus véritablement à démontrer.

*"Les Nations Unies ou la Banque Mondiale disposent d'un réseau inégalé d'informateurs, opèrent un drainage des cerveaux à l'échelle de la planète et sont impliqués sur les terrains les plus divers dans des projets de toute nature. A cet égard on peut les comparer aux empires coloniaux du début de ce siècle. Comme eux ces organisations souffrent d'une faiblesse qui leur vient de leur force : elles ont les moyens d'imposer leurs idées et il leur est par conséquent difficile de promouvoir un débat externe à partir des analyses de terrain qu'elles sont pratiquement les seules en mesure de produire, tandis qu'à l'intérieur du système l'innovation est étouffée par les luttes d'influence et par le souci d'efficacité immédiate."* (Brosse 1994, p. 344-345)

Ces organismes appuient leur prétention à l'universalité sur la reconnaissance de la mondialisation des problèmes d'environnement. La forêt, qui n'est pas leur unique point de focalisation est l'un des symboles de ce mouvement (Rossi, 1998).

C'est en effet sur le thème des forêts et de leur disparition que furent pour la première fois mis en mouvement les mécanismes qui allaient donner lieu à la prise de conscience populaire du caractère global des risques environnementaux. Menacées par des pluies acides, les forêts d'Europe ont fourni le premier exemple du caractère transfrontalier des risques de pollution ayant donné lieu à une importante médiatisation. De cette époque, la fin des années 1970, date alors la naissance d'un mouvement d'opposition aux excès du développement technique et industriel, le mouvement écologique. Ses deux principales manifestations sont les partis politiques écologistes occidentaux et les organismes internationaux de préservation de la nature (Lévêque, 1994). Avec eux naissaient aussi un certain nombre d'idées et de concepts primordiaux, fondements de la plupart des politiques environnementales d'aujourd'hui. Ce sont les trois paradigmes décrits par M. Jollivet et A. Pavé (1993) dont "la question de l'environnement" pourrait être vue comme la résultante ; celui des équilibres planétaires (dont un des corollaires est la perception de la finitude de la terre), celui de la diversité biologique et de son maintien, et celui d'une solidarité au niveau de l'espèce humaine (au sens au moins d'une mutuelle dépendance entre les hommes). Portés au départ sur l'occident et ses pollutions, les regards se tournent alors naturellement vers les pays en voie de développement afin, entre autre, que ne soient pas répétées les erreurs commises par le développement à outrance. Dans ce contexte les forêts demeurent au cœur des préoccupations.

Présentées comme le "poumon vert " de la planète, les forêts deviennent l'enjeu de son devenir alors que se médiatisent à leur tour de façon phénoménale les problèmes de « l'effet de serre" et de "réchauffement de l'atmosphère". Dès lors, parce qu'elles se situent pour leur grande majorité dans cette partie du globe, *"l'opinion publique mondiale se montre surtout inquiète pour le devenir des forêts intertropicales dont la surface diminuerait de 17 millions d'hectares chaque année (FAO, 1990)"* (Dufumier, 1993). Après l'Amérique Latine et la forêt du bassin amazonien, la forêt d'Asie du Sud-Est qui disparaît aujourd'hui plus rapidement que partout ailleurs (De Koninck, 1998), devient un enjeu pour l'ensemble de l'humanité.

Cette globalisation des enjeux, et cette focalisation de puissants organismes de développement sur la dépendance internationale des pays et des hommes entre eux, donne aux problèmes environnementaux une dimension particulièrement stratégique. Elle aboutit à des luttes et conflits d'intérêts, dont beaucoup se sont manifestés lors du Sommet de la Terre de Rio en juin 1992. Ce sommet, qui a marqué le début de la médiatisation des polémiques économiques à propos des problèmes d'environnement rappelle par ailleurs que les questions environnementales s'inscrivent dans une organisation économique et politique à l'échelle de la planète.

*"Nous sommes donc là à la rencontre de l'écologie et de la politique, dans une dimension globale où le planétaire écologique et le mondial politique se rencontrent et concourent à l'édification d'un ordre, d'un système, le nouvel ordre capitaliste mondial, le nôtre, celui qui tend à s'imposer à nous, où la seule valeur qui compte est celle de la marchandise. Nous sommes au cœur de ce processus de mondialisation".* (Dupré, 1996, p. 24)

### Des enjeux économiques

Le processus actuel de mondialisation se développe dans un contexte de forces inégales entre pays du nord et ceux du sud. Ces derniers, riches en biodiversité, s'opposent aux pays industrialisés, riches en technologie (Auclair, 1996). Très récemment, le sommet de Kyoto (1997), avec le "marché du gaz carbonique"<sup>50</sup> a rappelé à nouveau à quel point les questions d'environnement qui sont devenues économiques, sont aujourd'hui artificiellement « résolues » par des pratiques économiques. Dans ces affrontements planétaires, les pays du sud économiquement faibles et dépendants alors qu'ils abritent la plupart des massifs sur lesquels l'attention se focalise aujourd'hui, n'ont pas toujours la possibilité d'affirmer ce qui fait à la fois leur diversité et leur originalité.

Au delà de l'enjeu économique que constitue en lui-même le mouvement écologiste, les forêts représentent un enjeu financier énorme. L'exploitation massive des massifs forestiers des zones intertropicales a commencé lorsque les pays occidentaux, qui avaient déjà fortement exploité leurs propres ressources nationales, ont mis à profit les énormes réserves forestières de leur "*bassin colonial*" (De Koninck, 1998). Elle a très généralement continué lorsque devenus indépendants, ces pays ont ressenti un besoin important et rapide de devises. Par le biais de firmes très puissantes, ce sont alors souvent les anciens pays colonisateurs auxquels se sont ajoutés les Etats Unis et le Japon en Asie du *Sud-Est* notamment qui ont exploité, avec la bénédiction des nouveaux gouvernements, le couvert forestier.

En Indonésie, F. Durand (1998) décrit, lors de l'arrivée au pouvoir de Suharto (1965) et de l'avènement de l'Ordre Nouveau qui correspond à une crise économique grave, comment s'est mise en place, de façon très volontaire, la coupe en règle des massifs des îles extérieures. Cette exploitation massive correspondait par ailleurs à un contexte international favorable, avec l'appauvrissement du massif forestier philippin qui avait été exploité précédemment. L'auteur montre comment, après une exploitation intensive des zones les plus propices à l'exploitation (richesse de la forêt, accessibilité...), les coupes se sont peu à peu déplacées dans des zones moins propices et généralement plus fragiles alors que celles qui finissaient d'être exploitées ont donné lieu à l'implantation de projets de plantations agro-industrielles, annihilant tout espoir de repousse de la forêt. L'exemple indonésien semble assez révélateur de la difficulté d'un gouvernement à contrôler les agissements de firmes puissantes et à leur faire respecter les quelques mesures de conservation introduites au cours du temps (plantation, rotation des extractions...). Dans ce contexte l'exploitation de la forêt est de type minière et l'on peut se demander avec F. Durand (ibid.) quelle est la validité économique (si ce n'est à très court terme) de ce type d'exploitation pour le pays.

---

<sup>50</sup> Il s'agit du marché des droits d'émission de gaz qui « permettrait à certains pays industrialisés, les Etats-Unis en tête, de ne pas modifier leur mode de vie et de production en achetant à d'autres, chargés de séquestrer le carbone, une sorte de droit à la différence. (...) La bonne conscience qui n'avait pas de prix en aurait maintenant un. Rien n'échappe au marché ». (Verdeaux, 1999).



Au *Viêt Nam*, l'exploitation ne peut être comparée à celle de l'Indonésie. Elle est à la fois plus ancienne - en Indonésie certaines îles, dont Kalimantan, n'ont réellement commencé à être exploitées qu'en 1965 - et plus diffuse parce qu'elle est rarement effectuée avec la pléthore de moyens dont disposent les grandes firmes qui opèrent en Indonésie et parce que les plus grands massifs, situés en montagne, sont difficilement exploitables. Elle pose néanmoins elle aussi, un certain nombre de questions quant à la volonté mais aussi la possibilité réelle du gouvernement de réduire son ampleur. Malgré un durcissement récent du système législatif, nombreux sont les observateurs qui soulèvent le problème de l'exploitation illégale et de son importance (De Koninck, 1998). Le phénomène est tellement répandu et connu que les affaires de contrebande de bois qui éclatent ici et là et sont jugées de façon exemplaire sont de plus en plus souvent données à connaître à la presse<sup>51</sup>. Dans ces affaires, il n'est pas rare alors de découvrir que ce sont des responsables locaux des services de protection forestière qui sont accusés d'une partie des détournements et des coupes illicites. Mais il est difficile de ne pas penser que ces articles ne montrent qu'une faible partie de la réalité, ne serait-ce qu'en raison du rôle joué par l'armée dans l'exploitation forestière et l'on est en droit de se demander si le gouvernement cherche par là à se disculper ou fait preuve d'une réelle bonne volonté afin que les réglementations mises en place soient appliquées. De son côté, et malgré les mesures visant à protéger les forêts, la coupe du bois par les entreprises forestières pour le compte des entreprises de transformation (au nombre de 600 en 1994 - MOF, 1994) n'est pas remise en cause. Seules les techniques utilisées et jugées arriérées (ibid.), devaient être améliorées pour éviter les gaspillages qui en résultaient. Il est vrai que le gouvernement reçoit pour augmenter le volume des coupes (pour l'industrie du papier), le soutien de la coopération suédoise (SIDA) et que la FAO qui est aussi un des principaux partenaires des forestiers (et l'est dans la plupart des pays du sud) se refuse toujours à reconnaître que l'exploitation puisse être destructrice et accuse principalement les agriculteurs itinérants (Durand, 1998).

### **Des enjeux stratégiques**

Le rôle de l'armée, relevé au *Viêt Nam*, rappelle par ailleurs que les intérêts économiques des Etats et des grandes multinationales ne sont pas les seules raisons qui poussent les pays du sud à vouloir conserver ou au contraire, réduire, la couverture forestière de certaines régions. Les « raisons » stratégiques qui constituent des enjeux que les Etats ne partagent pas toujours mais que chacun d'entre eux considère avec attention, sont un élément important des politiques forestières qui se sont succédées dans les diverses régions du globe.

En Asie du Sud-Est, la guerre du *Viêt Nam* qui est connue pour l'utilisation massive de défoliants à des fins stratégiques, est l'épisode le plus marquant de l'histoire des forêts de la

---

<sup>51</sup> Cette remarque s'appuie sur une consultation régulière, en 1997 et 1998, du *Nhân Dân* (le Peuple) principal quotidien vietnamien.

région. Aujourd'hui, les estimations concernant les superficies qui ont été concernées au moment de la guerre ne s'accordent pas toujours et les impacts à long terme de ces destructions sont encore discutés (Durand, 1994) mais il ne fait aucun doute que la forêt, y compris au Laos et au Cambodge, a pâti des attaques chimiques comme de celles des armements plus « classiques ». La destruction des forêts à des fins stratégiques n'est cependant pas toujours aussi visible. Dans le nord du *Viêt Nam*, P. Hirsch (1995) estime que les forêts ont peut être été moins touchées par les effets directs de la guerre (bombardements, défoliants) qu'elles ne l'ont été par le renforcement de la production dû à l'effort de guerre.

A propos du Cambodge M.A. Martin (1994) rappelle que les régimes qui se sont succédés à partir de 1970 ont fait peu de cas de la forêt. Ce sont d'abord les militaires au pouvoir qui passaient des contrats d'exploitation de parcelles de forêt dense situées le long de la frontière nord-est avec des hommes d'affaires Thaïlandais sans en référer au Département des Eaux et Forêts. Ce service n'existait plus pendant la période Khmers Rouges alors que des pans entiers de forêt étaient ouverts pour la mise en valeur agricole par le biais de la création de réseaux hydrauliques gigantesques. En 1979 lorsque les vietnamiens prirent en main les affaires du pays pour 10 ans, ils prirent aussi en main la forêt et participèrent, en la simplifiant beaucoup à la mise en place de la législation la concernant. Durant cette période, les forêts étaient gérées par des comités<sup>52</sup> contrôlés par le *Viêt Nam* et des zones de « coopération » pour l'exploitation forestière étaient délimitées. Le *Viêt Nam* se serait ainsi payé « *en bois les services rendus pendant 10 ans* ».

A propos de la Thaïlande, P. Hirsch (1995), à nouveau, montre comment la sécurité nationale a contribué à la déforestation de différentes façons. Jusqu'au début des années 1980, de nombreuses zones périphériques du pays étaient inaccessibles aux autorités en raison des insurrections communistes. Dans certains cas, cela a pu conduire à l'annulation de concessions de coupe et avoir un impact positif sur la préservation du couvert forestier, comme ce fut le cas dans le massif qui est devenu aujourd'hui le sanctuaire naturel de Huai Kha Khaeng. Mais la construction, dans les années 1960, de routes destinées à lutter contre les insurrections dans le nord-est eut comme effet second d'ouvrir de larges zones aux cultures de rente. Dans certains cas, des villageois furent installés par les militaires dans des zones forestières afin de couper la forêt et de créer des zones tampons. Plus tard, à un autre stade des tensions, le gouvernement a regardé avec circonspection les agriculteurs isolés dans les zones forestières et les mêmes villageois qui avaient été installés par les militaires ont été considérés comme des squatters. Ils furent alors invités, plus ou moins violemment, à se retirer afin que des plantations d'eucalyptus soient mises en place dans les zones qu'ils avaient défrichées. Après la guerre, c'était donc la raison économique qui prenait le relais.

---

<sup>52</sup> L'auteur note que ces comités étaient appelés *lam chhoeung* d'après le mot vietnamien *lâm sơn* signifiant « mont boisé »

A travers cet exemple, ce sont toutes les questions concernant la façon dont sont considérées les populations forestières qui sont mises en exergue. Face aux enjeux que représente la forêt au point de vue économique et stratégique, les populations qui vivent de et dans la forêt sont considérées tour à tour comme utiles, gênantes, ou ne sont pas du tout considérées. Au *Viêt Nam*, C. Veilleux (1994) note que des études ont été menées sur l'impact que la guerre a pu avoir sur les populations *Kinh* et leurs systèmes de production mais que rien n'a été fait en ce qui concerne les minorités vivant en montagne.

Avec la montée des mouvements écologistes, les forêts sont devenues un enjeu global dans une double mesure. D'une part parce qu'elles se trouvent au carrefour de luttes économiques, politiques, stratégiques dépassant souvent largement les considérations purement environnementales. D'autre part parce que, perçu au niveau mondial, l'enjeu forestier dépasse le cadre des nations et à plus forte raison les compétences locales. Le danger que véhicule cette globalisation des problèmes, est celui de l'externalisation de la prise en compte des phénomènes, de l'élaboration des solutions ou des moyens de lutte. De la planète aux contextes nationaux, cela pose dès lors un problème d'échelle de perception et d'intervention.

### ***2.1.2 Les dangers d'une pensée globale sans fondements scientifiques***

#### **Des jeux d'échelle peu maîtrisés**

La question des échelles de perception est d'autant plus délicate que l'appréhension d'un même phénomène d'un échelon à un autre et d'un pas de temps à un autre, est intrinsèquement liée aux échelles spatiales ou temporelles d'appréhension elles-mêmes, indépendamment des acteurs et de leurs objectifs. Ainsi, à propos des échelles spatiales, « *tout changement d'échelle modifie les perceptions et les représentations et parfois même la nature des phénomènes. C'est en partie une question de relation entre sujet et objet, c'est surtout une question de discontinuité dans l'ordre de taille des phénomènes, lesquels n'ont plus la même signification, quelquefois plus le même sens ni la même structure [...]* » (Brunet et al., 1993). Au niveau spatial, la tentation est grande, au constat d'une crise observée au niveau global, d'en déduire l'existence de phénomènes locaux identiques et agissant par effet d'accumulation. C'est le cas par exemple de la déforestation de l'Himalaya qui est, aujourd'hui encore, accusée de provoquer des inondations catastrophiques dans le delta du Gange au Bangladesh ainsi que des ravinements d'échelle kilométrique et des mouvements de masse dans la chaîne elle-même alors que de nombreuses études démontrent que ces phénomènes ne sont pas liés (Smadja, 1995). Les ravinements, par exemple, sont provoqués par des microséismes ayant toujours existé dans l'Himalaya et non par les aménagements agricoles dont des études plus fines montrent qu'ils sont un élément de stabilité des sols lors des fortes pluies (ibid.). Un phénomène similaire a aussi été mis en évidence à une échelle plus grande dans le sud de la Thaïlande lors d'une crue particulièrement dévastatrice survenue en 1988 (McKinnon, 1997). A la suite de cette crue, un Système d'Information

Géographique a été constitué afin de montrer que les zones majeures de départ d'érosion correspondaient aux zones où la forêt avait été coupée et remplacée par des plantations d'hévéas par les agriculteurs, ce qui a conduit le gouvernement à interdire les coupes de bois et les plantations d'hévéas en milieu paysan. Mais une étude réalisée par la suite par des géographes de l'Université de Chiang Mai a pu montrer que le lien mis en évidence ne pouvait constituer une explication. Les travaux réalisés ont en effet mis en évidence la localisation privilégiée des départs d'érosion le long de zones granitiques fortement fracturées. Les plantations d'hévéas avaient été mises en place dans ces zones en raison des conditions favorables d'humidité qui y étaient trouvées mais les départs d'érosion étaient aussi fréquents dans les zones de plantation que dans les forêts non coupées ce qui détruisait la thèse du lien entre les plantations d'hévéas et l'érosion qui intéressait le gouvernement au moment d'interdire les coupes en forêt. Il s'est ainsi opéré, dans le cas de l'Himalaya comme dans celui de la Thaïlande, un renversement de logique par lequel des phénomènes observés à petite échelle étaient utilisés afin de justifier l'existence, non systématiquement démontrée, de processus de dégradation fonctionnant au niveau local.

A partir d'exemples pris en Afrique mais pouvant être facilement repris en Asie, M. Leach et J. Fairhead (2000) montrent comment les discours concernant la forêt se sont construits pendant la période coloniale et se sont structurés en lien avec les systèmes administratifs et les mécanismes financiers (systèmes de taxation, de droits de coupe et d'amendes) des institutions forestières. Héritiers de ces structures, les nouveaux Etats ont accepté avec elles les principales idées concernant la forêt et en particulier celle de l'existence de zones dont le « climax » serait forestier et son corollaire, celle de l'origine anthropique de toute formation n'étant pas forestière. Enfermées dans cette vision de l'évolution, évolution confirmée par des statistiques internationales élaborées à de petites échelles et à partir des mêmes principes, ces institutions mais aussi avec elles une partie des membres des communautés locales conçoivent les forêts comme des reliques du passé et le passé comme une époque où de rares agriculteurs parcouraient les forêts. Partant, ils occultent la véritable histoire de la forêt telle qu'elle est aujourd'hui encore racontée par les anciens et peut être confirmée à partir de documents d'archives ou tout autre document ancien. Certains des exemples qu'ils évoquent font alors référence à l'existence de paysages ouverts de savanes ayant été progressivement enrichies grâce à la progression des implantations villageoises et aux arbres qui les accompagnaient. Ces arbres plantés pour indiquer les espaces appropriés et servir de protection en cas de guerre, se développaient en parallèle à l'extension des jardins en profitant des déjections animales. Il est alors inexact, comme cela est le cas aujourd'hui, de considérer qu'ils puissent être des reliques de forêts plus anciennes. C'est ici la standardisation d'un savoir, forgé à d'autres échelles et dans d'autres temps qui occulte et manipule l'histoire et les réalités locales.

De son côté, la référence au temps qui est en train de prendre de l'importance par rapport à celle de l'espace dans le vocabulaire de l'environnement (Teissier-Ensminger, 1997), est inhérente à la question environnementale elle-même. Dans ce domaine se pose la question de l'existence de différentes échelles temporelles de changement ; le temps rond des cycles saisonniers et le temps long de l'évolution (Deffontaines et al., 1997) d'une part, mais surtout le temps des processus sociaux et celui des processus naturels (Le Goascoz et Danais, 1997). Une des notions phares des projets intégrant les questions environnementales, la durabilité, est souvent confondue avec le « *maintien de l'existant* » dans les approches qui privilégient la préservation de la nature, alors qu'un des principaux enjeux est plutôt de la concevoir « *comme un processus de coévolution entre la nature et la société* » (Albaladejo et Duvernoy, 1997). « *Ainsi, la gestion du patrimoine forestier (...) ne peut à l'heure actuelle s'affranchir du rythme de croissance et de renouvellement de la forêt* » qui sont des rythmes longs, mais cela ne peut se faire qu'en concertation avec le rythme des activités humaines (Le Goascoz et Danais, 1997).

La formulation des risques environnementaux se basant principalement sur l'observation de phénomènes de crises, il en découle la nécessité d'agir de façon rapide ce qui provoque à son tour une recherche rapide des causes et des mesures à mettre en place. La focalisation sur les crises engendre un sentiment d'impuissance par rapport au phénomène de dégradation face auquel la seule réponse possible est celle de l'arrêt immédiat d'une évolution qui n'est pas maîtrisée (Salles, 1993). Cela favorise donc les réactions rapides à des phénomènes dont l'évolution est souvent le fait de longues années.

Cette simplification, à travers les jeux d'échelle, des schémas explicatifs et cette réduction du local par rapport au global peut parfaitement satisfaire, on le comprend, les pouvoirs politiques. Elle devient par leur biais un véritable modèle à penser, à diriger et à agir qui se transmet lui aussi par un jeu d'échelle de l'international au national, du national au local. Ce phénomène est d'autant plus puissant et inquiétant qu'il correspond par ailleurs à une impasse dans laquelle se trouveraient les sciences actuellement.

### **L'écologie et l'impasse de la science**

Comme le note J. M. Salles (ibid.), les modèles explicatifs des risques globaux d'environnement mettent en œuvre des phénomènes particulièrement complexes et sont encore l'objet de fortes controverses. "*Les connaissances (à ce sujet) sont incertaines et "controversées"*" (...) comme le sont les relations entre certaines actions et leurs connaissances qui sont elles-mêmes mal définies. La question se pose toujours de savoir s'il existe « *véritablement un réel phénomène scientifique qui puisse être distingué du "bruit de fond" de la variabilité naturelle* ». S.E. Van Der Leeuw (1997) rappelle de son côté que les connaissances concernant l'environnement sont nouvelles en raison de la nouveauté des outils utilisés et que les modèles de dégradation ne sont construits que sur quelques cas récents.

*"Durant les cinquante ou cent dernières années, une partie seulement de l'évolution des dynamiques conduisant aux différents exemples connus de dégradation nous a été manifeste. Notre connaissance des quelques cas que nous avons pris en compte est donc très incomplète. Bien pire, cette limitation de notre connaissance introduit des gauchissements majeurs" (ibid., p. 384).*

Dans cette limitation des connaissances scientifiques certains voient une réelle inadaptation des sciences telles qu'elles se sont développées jusqu'à aujourd'hui face aux problèmes soulevés par l'écologie.

L'histoire de cette inadaptation qui se révèle aujourd'hui, est ancienne. Elle est celle, tout d'abord, de la pensée judéo-chrétienne dont on retrouve des traces dans la bible et qui est constamment présentée comme le fondement de la séparation, en occident, de l'homme et de la nature.

*"L'idée de "domination de la nature" se retrouve déjà dans la bible : fructifiez et multipliez vous, remplissez la terre et soumettez-la (Genèse I, 28)" (Brunet et al., 1993, p. 346)*

De cette séparation originelle découle par la suite la logique selon laquelle, l'homme, pour régner sur la nature, a ressenti le besoin de la connaître, de l'étudier. Dès lors, il lui a fallu diviser son objet d'étude, le hiérarchiser, l'ordonner. Dans ce travail, il lui fallait aussi réaffirmer sa séparation d'avec son objet d'étude. Ce sont sur ces deux principes que s'est alors lentement bâti le développement des sciences qui sont encore très largement celles d'aujourd'hui.

*"Nous vivons sous l'empire des principes de disjonction, de réduction et d'abstraction dont l'ensemble constitue ce que j'appelle le "paradigme de simplification". Descartes a formulé ce paradigme maître de l'occident, en disjoignant le sujet pensant (ego cogitans) et la chose étendue (res extensa), c'est-à-dire philosophie et science, et en posant comme principe de vérité les idées "claires et distinctes", c'est-à-dire la pensée disjonctive elle-même" (Morin, 1990, p. 18).*

Dans l'organisation des sciences et de leurs objets de recherche s'est par conséquent opérée une division qui est allée croissant avec le temps et avec l'avancée de la connaissance. Guille-Escuret (1989, p. 9) note, plus encore, que cette division a changé de nature avec le XIX<sup>ème</sup> siècle et que *"les sciences de l'homme et de la nature ne se contentèrent plus alors d'être distinctes : elle se voulurent autonomes, s'affirmèrent indépendantes et établirent une solide frontière institutionnelle entre leurs deux blocs afin de garantir leur séparation"*.

F. Walter (1994) en tant qu'historien souligne les risques qui existent à vouloir mettre en relation l'histoire de la nature et l'histoire de l'homme et les tâtonnements encore actuels des historiens *"à expérimenter les méthodes qui leur permettront de (...) constituer une véritable écohistoire"* et donc à étudier l'intégration dans le temps des sociétés et des écosystèmes. Pour lui, l'explication principale réside dans l'opposition entre société et nature, homme et nature, idée à travers laquelle les historiens ont été jusqu'à présent formés. Cette séparation qui ne les a pas habitués à intégrer les échelles de temps de la nature et celles de l'homme dans une

perspective dynamique serait par conséquent un frein important à l'élaboration de connaissances où ni l'homme ni la nature ne seraient irréductibles l'un à l'autre. Les enchaînements linéaires qui expliqueraient les crises actuelles (la dégradation est un phénomène continu en fonction du développement humain qui trouve son paroxysme dans des phénomènes de crise) et les mises en parallèle récurrentes des crises environnementales et humaines au cours de l'histoire (dégradation forestière minant le système agricole en Amérique précolombienne, effets pervers de la déforestation dans le bassin méditerranéen...) si utilisées par les membres des mouvements écologistes, procéderaient d'après lui d'un réductionnisme dont ne peuvent pas se contenter les sciences aujourd'hui.

Allant plus loin encore G. Guille Escuret (1989) estime par ailleurs que cette division des sciences s'est aussi soldée par une mise à l'écart des réflexions philosophiques et idéologiques qui ont pu laisser place, par leur absence, au développement "*d'affirmations de plus en plus incontrôlables des approches métaphysiques et totalisantes*" dont le glissement de l'écologie, d'une science naturelle à une science morale et politique serait une des illustrations. Il en résulte un double constat pouvant expliquer d'une part la force politique mais aussi la faiblesse scientifique du mouvement écologiste.

*"Non seulement les universitaires, écologistes et sociologues, furent incapables de critiquer un programme qui dépassait le partage de leurs compétences, mais encore ils durent reconnaître que leurs sciences avaient ignoré ou négligé les problèmes très réels à partir desquels les "verts" justifiaient la nécessité de leur démarche. Les carences de la recherche scientifique permirent ainsi à une morale écologiste remise à jour de se présenter comme alliée de la science, voire même fondée sur elle".(ibid., p. 10-11)*

En réalité, ce constat d'impuissance est celui de la science en général, de toutes les sciences. C'est celui de la difficulté à intégrer données humaines et données naturelles dans un même domaine d'étude. C'est celui des sciences de la nature qui doivent réintégrer l'homme, c'est celui de l'écologie scientifique, mais aussi celui des sciences sociales qui ont longtemps oublié la nature.

Au cœur des débats d'écologie, les questions concernant les forêts ne sont pas, loin s'en faut à l'abri des simplifications ou réductions qui semblent caractériser les approches de ce courant de pensée. Au nom d'une universalité qui s'appuie sur des jeux d'échelle peu solides et se fonde sur des bases scientifiques encore instables, cette question peut facilement devenir un instrument politique puissant au service d'intérêts parfois tout à fait différents. Ceux-ci sont alors rarement ceux des populations dont la forêt est le cadre ou le moyen de vie. Car ce qui semble particulièrement dangereux dans le discours écologiste c'est la stigmatisation de l'opposition entre l'homme et la nature. Cela apparaît de façon particulièrement claire dans la façon dont sont abordées, avec l'apparition de ce mouvement, les questions de population et de démographie.

### 2.1.3 La croissance démographique : des forêts ou des hommes ?

Une des conséquences de l'approche écologiste actuelle est en effet d'avoir réveillé le "spectre de Malthus"<sup>53</sup>.

En focalisant les regards sur la responsabilité humaine vis à vis des dégradations de l'environnement, la montée du mouvement écologiste a contribué à alimenter un renouveau des controverses concernant la croissance démographique. La croissance qui se manifeste par de plus fortes densités en milieu rural mais aussi par le développement des zones urbaines et de leurs besoins est un des facteurs explicatifs de la déforestation le plus souvent utilisé. Les discussions sont particulièrement fortes aujourd'hui dans les pays du sud où sont observés à la fois les phénomènes de déforestation les plus forts et la croissance démographique la plus importante. Le lien entre ces deux phénomènes pose toutefois un certain nombre de questions et de problèmes.

Une question ancienne mais toujours ouverte, est celle de la relation existant entre croissance démographique et développement. Elle est apparue très tôt, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, lorsque Malthus (1798), dans son *"Essai sur le principe de population"* note que *"la population tend à s'accroître au delà des moyens de subsistance et qu'elle est arrêtée par cet obstacle"* (Malthus cité par Meillassoux, 1990) et par conséquent que la croissance démographique est le principal obstacle du développement. Cette idée, fondée sur le différentiel d'évolution qui existerait entre la croissance géométrique de la population et la croissance arithmétique de la production, différentiel qui engendrerait de façon irréversible un dépassement des effectifs humains par rapport à la production agricole, fut longtemps utilisée par la bourgeoisie anglaise afin de justifier son emprise sur le reste de la population à la fois pauvre et prolifique (Meillassoux, 1990). Elle s'est cependant particulièrement illustrée à partir du début des années 1960 lorsque les pays du nord se sont progressivement rendus compte de l'explosion démographique qui était en train de se produire dans ceux du sud. La question du déclin relatif de l'agriculture par rapport à la croissance démographique était et est d'autant plus délicate qu'elle se produit dans des pays où l'agriculture est encore peu intensive.

Poussés par les pays du nord, dans lesquels des idées catastrophistes se répandirent largement et soutenus par les principaux organismes internationaux de développement, de nombreux programmes anti-natalistes virent ainsi le jour dans les pays du Tiers Monde. En 1974, l'organisation de la première conférence des Nations Unies sur la population lança un programme de limitation des naissances à l'échelle de la planète.

---

<sup>53</sup> D'après le titre d'un ouvrage : Gendreau, F. et al., 1990, Les spectres de Malthus, Déséquilibres alimentaires, déséquilibres démographiques, EDI, Paris, 442 p.



Dans les années qui suivirent cette prise de conscience, l'explosion démographique et ses conséquences firent l'objet de nombreuses études et de nombreux débats. Un des courants le plus réformateur, autour de E. Boserup (1970)<sup>54</sup>, affirmait qu'au contraire de ce qui est généralement démontré, la croissance démographique peut être perçue comme "*une pression créatrice*" génératrice de progrès économique dans la mesure où elle favorise l'innovation et l'intensification agricole. Les potentialités du milieu naturel, ses ressources, sont perçues comme étant liées aux sociétés et à leur développement. La révolution verte qui débute avec les années 1960 dans de nombreux pays rappelle progressivement que l'intensification agricole peut être un moteur de développement. Dans certains pays comme le *Viêt Nam*, les progrès de l'agriculture sont présentés comme ayant pu soutenir la croissance démographique (Nguyen Duc Nhuan, 1990). Sans qu'elles ne soient jamais véritablement abandonnées, les politiques anti-natalistes perdirent progressivement de la vigueur alors que se multipliaient les projets faisant du développement rural agricole le moteur du développement.

C'est finalement avec les années 1980 que la montée de la vague écologiste vient à nouveau renforcer le courant malthusianiste (on parle alors de courant néo-malthusianiste). Au problème d'équilibre alimentaire de la planète se rajoute celui de son équilibre biologique. Si le développement peut pallier momentanément les problèmes démographiques, l'équilibre de la planète ne pourra supporter le développement que nécessiterait l'accroissement démographique. Cette nouvelle vague, qui remet au goût du jour la crise inéluctable vers laquelle se précipite la planète sous la pression humaine, s'appuie sur la notion de *carrying capacity* qui exprime l'idée qu'il existerait un effectif de population limite qu'un écosystème pourrait supporter sans se dégrader. Pour F. Walter (1994) la fortune de ce concept constitue la variante la plus subtile de l'écologie en raison de l'aura de scientificité que lui procure une modélisation sophistiquée. Pourtant il faut bien reconnaître que celle-ci n'est pas véritablement convaincante.

*"Les modèles de simulation développés dans ce sens aboutissent à des résultats aussi surprenants que contradictoires. A l'échelle planétaire, les estimations de ce seuil vont de 500.000 à 30.000.000.000 d'individus selon qu'elles émanent respectivement des mouvements écologistes californiens ou de la FAO". (Amelot, 1998, p. 30)*

Peu convaincantes au niveau global, ces théories de capacité limite des écosystèmes se reproduisent cependant à des échelles plus grandes.

Le développement rural et agricole, sur lequel s'étaient basés les projets de développement, est remis en cause en vertu de la relation développement/dégradation de l'environnement. Dans ce contexte les progrès de l'agriculture sont ressentis comme entrant en concurrence

---

<sup>54</sup> Les références de l'ouvrage de référence de E. Boserup sont les suivantes : 1965, *The conditions of agricultural growth : the economics of agrarian change under population pressure*. Allen and Unwin, London. Nous avons pour notre part utilisé une traduction française de 1970 (Boserup, 1970).

avec des milieux, les forêts, qui apparaissent moins anthropisés mais qui sont nécessaires à un équilibre plus global.

Pour les écologistes, qui ont une vision arithmétique et linéaire de la relation entre les hommes et leur environnement, l'accroissement démographique appelle un développement de l'agriculture et des activités liées à la forêt qui se fait au dépend de celle-ci. En zone forestière, et donc dans des zones où la terre est encore disponible l'accroissement démographique est avant tout accusé de favoriser l'extension de l'agriculture et donc la disparition du couvert forestier au bénéfice de l'agriculture

Cette lecture des phénomènes se fait en fonction de relations de cause à effet dont les postulats principaux résident, d'une part, dans les dangers d'une diffusion de pratiques dans des zones qui n'y sont pas propices ou qui assuraient un équilibre général par rapport aux zones déjà cultivées ou utilisées, d'autre part, dans la non maîtrise des processus d'intensification. De ces deux postulats résulte la nécessité d'intervenir, soit globalement et brutalement par l'interdiction de transformer la forêt, soit plus localement par le biais de propositions de solutions de remplacement, aide technique aux populations locales.

Deux principales objections peuvent être opposées à cette vision. La première est qu'il n'existe pas de relation automatique entre pression démographique, développement et dégradation de l'environnement. Une vision linéaire de ces enchaînements est réductrice. Si les schémas de dégradation liés à la pression démographique peuvent trouver de nombreux exemples à travers le monde (Boulbet, 1975 ; Dufumier, 1996), ils ne constituent pas pour autant une démonstration d'une relation évidente et automatique entre croissance démographique et appauvrissement des ressources. Au Rwanda, les experts internationaux s'accordent depuis près d'un siècle maintenant sur l'imminence d'une crise érosive aiguë qui ne se manifeste toujours pas. C'est en effet, sur des constats ponctuels de dégradation dans le nord-est du pays que s'est élaborée la croyance en l'imminence d'une crise qui devait se manifester au niveau du territoire tout entier sous l'effet de la croissance démographique (Rossi, 1984 ; Amelot, 1998). Si cette croissance est incontestable, elle ne s'est pas manifestée partout de la même façon et les dégradations ne sont pas généralisées selon les prévisions.

Cette remarque appelle une seconde objection de nature plus politique, ou philosophique. Elle consiste à se demander s'il existe une raison universelle de l'environnement qui primerait sur celle des populations locales, une raison des arbres primant sur celle des hommes. N'existerait-il pas plutôt, entre des valeurs universelles dont on ne peut pas faire l'économie tout en reconnaissant leur perversion et des situations locales multiples et imparfaites, une façon plus pragmatique et pratique de concevoir le problème que pose la disparition du couvert forestier ?

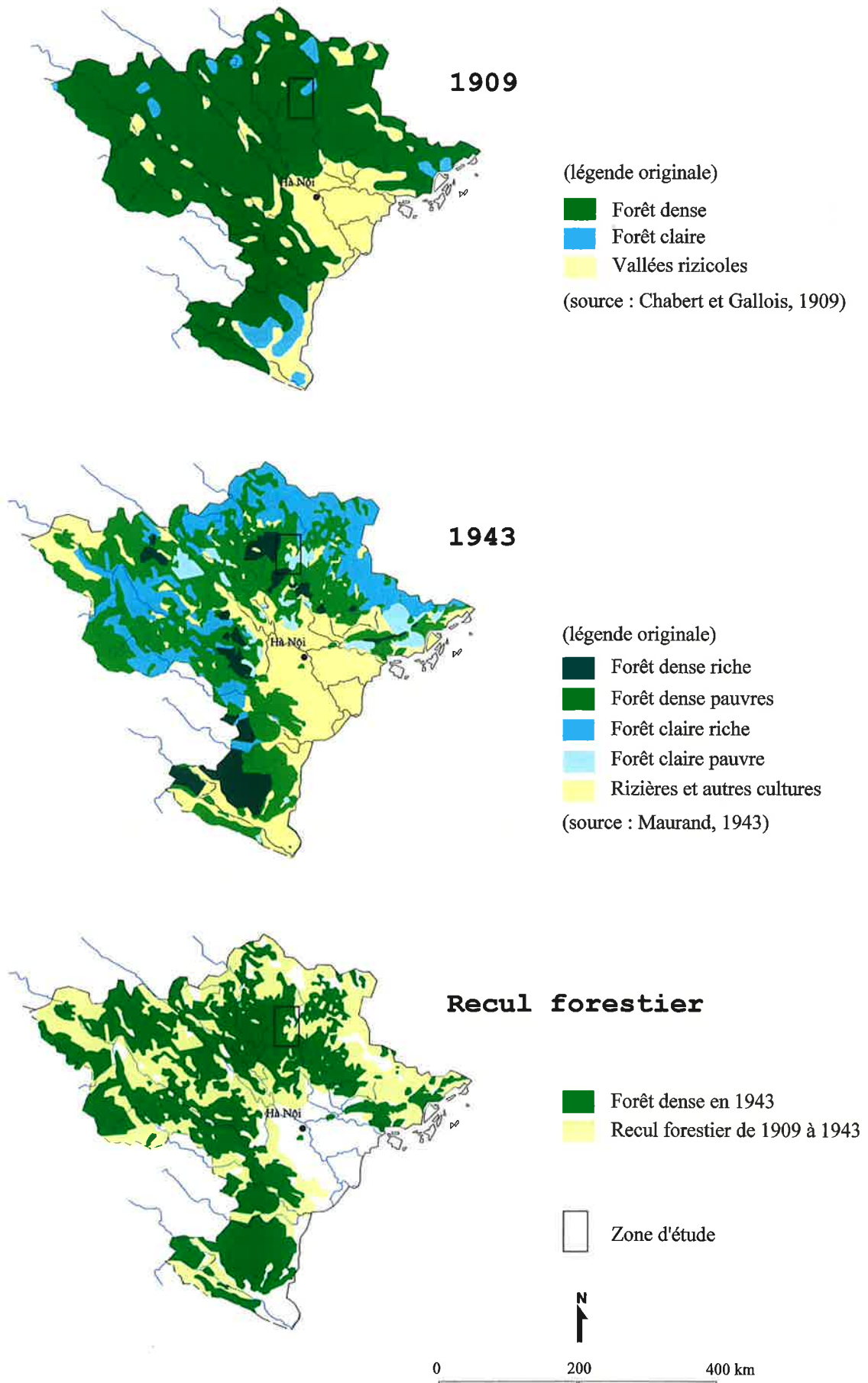
La globalisation des échanges et des idées, la vision linéaire du devenir de la planète présentent aujourd'hui des dangers de simplification et de réduction de processus complexes et à dimension humaine, à des enjeux idéologiques et écologiques dont la validité scientifique est peu ou mal maîtrisée. Au delà des divergences idéologiques qui figent les discours et opposent pays du nord et pays du sud, tenants du « *tout économique* », partisans de la protection de la nature ou défenseurs des droits particuliers des populations locales..., l'ensemble des questions environnementales, ainsi qu'il a été possible de le noter, se complique de problèmes d'échelles temporelles et spatiales de perception. Des organismes internationaux aux agences locales de développement, en passant par les Etats, les régions... chacun raisonne le problème forestier à partir d'un ensemble de connaissances élaborées à des échelles différentes dans une optique différente. Ainsi que le remarque F. Sandron (1999), les analyses qui concluent à un lien étroit entre déforestation et pression démographique se fondent essentiellement sur des études de corrélation, à un niveau très agrégé, entre taux de croissance démographique et taux de déforestation. La mise en parallèle de tels chiffres est souvent parlante mais porte en elle des faiblesses dans la mesure où elle n'apporte que peu d'éléments sur les processus sous-jacents de la déforestation et gomme les spécificités locales. Cette utilisation des chiffres peut être perçue comme une volonté délibérée de simplifier le problème mais elle reflète aussi la difficulté de s'affranchir des effets d'échelle lors de l'observation de processus complexes. C'est un des obstacles potentiellement rencontrés par les gouvernements lors de l'élaboration de politiques et de programmes de gestion forestières sur l'ensemble de leur territoire.

## **2.2 Des chiffres et des cartes : l'évaluation de la déforestation à petite échelle**

*« Remote technology, as many have shown for other forms of mapping and simplifications of the natural world [Harley, 1989 ; Scott, 1998 ; Tongchai, 1994], is a modality of power that most effectively serves the needs of urbanites, demographers, planners, administrators and strategists, and obfuscates alternative realities » (Harwell, 2000, p. 334).*

Avec l'utilisation des techniques modernes d'évaluation (télédétection, SIG), le pouvoir des cartes s'est encore accru et avec lui les dangers de la simplification. Dans le domaine forestier, comme pour tout ce qui touche au domaine public, les cartes et les chiffres servent bien plus souvent à justifier une politique qu'à la préparer. Au *Viêt Nam* où il n'existe pas d'organismes statistiques et cartographiques indépendants et où la voie officielle est encore souvent la seule à se faire entendre, il y a donc tout lieu de se méfier des données qui circulent et des chiffres dont il est possible de disposer.

**Planche 6 : Couverture forestière en 1909 et 1943 et recul forestier 1909-1943 dans le nord du Viêt Nam** (réalisation F. Thomas et M. Mellac, 1998)



Cette difficulté, accrue encore par le caractère stratégique des forêts et la confidentialité qui entoure encore les cartes forestières, est doublée, par ailleurs, d'une difficulté inhérente à la nature même de l'élément à cartographier et à chiffrer, la forêt. L'exemple du *Viêt Nam*, appuyé par d'autres exemples en Asie du *Sud-Est*, permet de mettre en évidence les problèmes spécifiques de la manipulation de données forestières à l'échelle nationale et régionale mais aussi d'y lire, en filigrane, les objectifs de leur utilisation.

### 2.2.1 L'évaluation de la déforestation à travers l'exemple du *Viêt Nam*

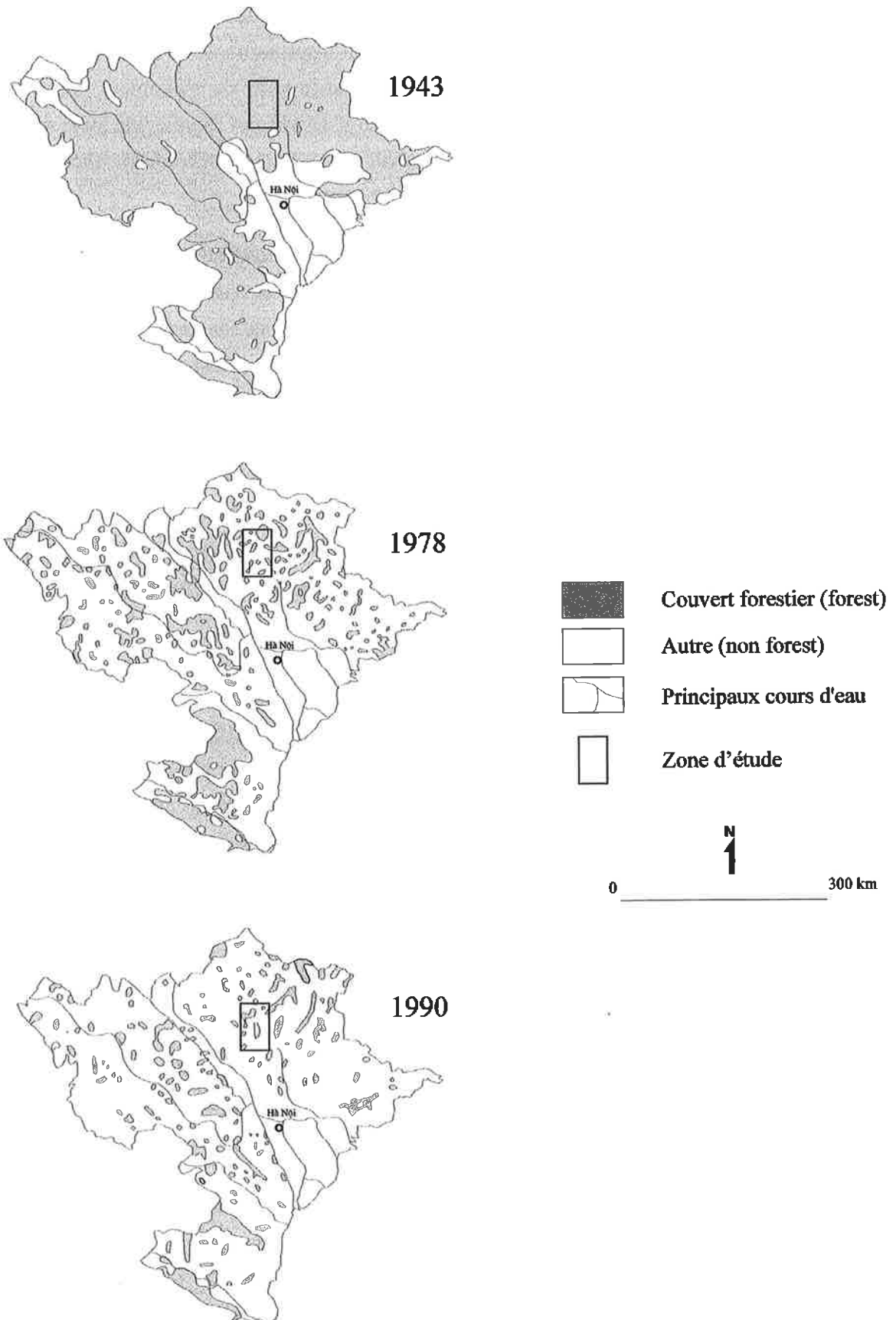
Vouloir porter un regard critique sur les données qui existent au *Viêt Nam* pose un premier problème d'ordre matériel particulièrement important, celui de l'accessibilité des données. Quelles que soient les raisons pouvant expliquer cette difficulté d'accès, cela incite à garder à l'esprit que les données dont il est possible de disposer ne représentent pas, mais il n'est pas possible de savoir dans quelle mesure, l'état réel des connaissances existant aujourd'hui.

Les premières données et cartes dont il est possible de disposer datent de l'époque coloniale. Les cartes du couvert forestier de 1909 et 1943 présentées dans la planche 6, ont été réalisées avec les données et le concours de Frédéric Thomas<sup>56</sup>, à partir des cartes disponibles dans les ouvrages de Chabert et Gallois (1909) et de Maurand (1943)<sup>57</sup>. Les légendes qui ont volontairement été laissées telles qu'elles apparaissaient à l'origine, soulèvent dès l'abord le problème de la définition des classes utilisées pour leur réalisation. En premier lieu il faut souligner que la carte de 1909 propose deux classes de forêts (forêts denses et forêts claires) alors que celle de 1943 en propose quatre (forêts denses riches, forêts denses pauvres, forêts claires riches, forêts claires pauvres). Lors de son travail visant à montrer le recul forestier tel qu'il apparaît à travers les cartes, F. Thomas (1999) a arbitrairement choisi de penser que les catégories « forêts denses riches » et « forêts denses pauvres » de 1943 correspondaient aux forêts denses de 1909. La juxtaposition des deux cartes peut alors donner une idée du recul forestier entre les deux dates mais les différences de projection qui existent entre les travaux sont telles que le travail qui a été réalisé pour remettre la carte de 1909 au format de 1943 hypothèque tout calcul de surface pouvant avoir une quelconque valeur. La comparaison des deux cartes semble montrer que la forêt dense de 1909 a pu être remplacée par de la forêt claire, riche ou pauvre, en 1943 alors que pour P. Maurand, la forêt claire est un type de forêt particulier qui ne résulte pas obligatoirement de la dégradation du type "forêt dense".

<sup>56</sup> Afin de mieux connaître le travail qui a été réalisé sur ces cartes et l'histoire de la réalisation des originaux il est possible de consulter le travail de F. Thomas (1999).

<sup>57</sup> Les limites approximatives du district étudié dans les parties suivantes, le district de *Chợ Đồn* (représenté par un rectangle afin de ne pas alourdir la cartographie) sont systématiquement portées sur les cartes afin d'illustrer les discussions concernant le choix de cette zone d'étude.

**Planche 7 : Evolution du couvert forestier au nord du Viêt Nam 1943-1990**  
 (source : Government of the Socialist Republic of Vietnam, 1994)



Pour celui-ci, la forêt claire (dont la définition est toutefois élaborée à partir de la classification du sud indochinois) serait en effet une forêt croissant sur des sols pauvres et arides et contenant des espèces pyrophiles en raison du passage régulier de feux dont il n'est pas précisé s'ils sont "naturels" ou non. En revanche les forêts secondaires, qui représentent un état et non pas un type de peuplement, correspondent à la dégradation de la forêt dense sous l'action de l'homme mais ne sont pas représentées. Impossible alors de réellement connaître l'état du couvert en 1943 et encore moins l'évolution qui a eu lieu en 30 ans. La forêt dense disparue entre 1909 et 1943 sur les cartes correspond, elle, à une réelle disparition, à un appauvrissement ou à un changement de classification forestière ?

D'autre part, cela n'est pas immédiatement visible, les techniques de relevés sont approximatives et le couvert n'est réellement connu que de façon partielle, dans de petites zones géographiques. Celles-ci servent alors de référence à des ensembles plus vastes supposés, par le biais de connaissances beaucoup moins détaillées, porter un type de couvert analogue. Pour la carte de 1909, F. Thomas (1999) montre par exemple que l'ensemble de la province du *Đắc Lắc* a été classée en forêt claire sur la foi d'une description rapide de la province. Elle se présente dès lors comme une « grosse patate » de forêt claire au milieu de forêts denses et aucune zone de savane, de brousse ou de rizière n'y apparaît. Pour la carte de 1943, malgré l'utilisation de techniques plus systématiques d'inventaire, de vastes étendues n'ont en réalité jamais été recensées et ce qui en est connu provient, au mieux, de tournées d'exploration d'agents forestiers (ibid.). L'état et la qualité réelle du couvert à l'intérieur de ces zones ne sont par conséquent que peu connus et cela crée une impression d'homogénéité du couvert. Les inventaires très longs et coûteux qui auraient été nécessaires afin de remédier au problème de cette méthode ne semblent en effet jamais avoir été réalisés avant le départ des français. D'autant que l'ensemble de la zone, et particulièrement au nord du Tonkin et au début du siècle, n'a pas toujours été entièrement accessible en raison de problèmes de déplacements, des « retards » de la pacification ou de problèmes frontaliers.

Cette absence de précision dans la classification comme dans la localisation, ne saurait pourtant avoir un impact trop important aujourd'hui sur l'évaluation de la déforestation au *Viêt Nam* si ces données anciennes, et particulièrement celles de Maurand n'étaient en permanence présentées comme étant réellement représentatives du couvert de l'époque.

La planche 7 reprend une série de cartes qui apparaissent telles quelles dans différents rapports de synthèse (UNDP, 1985 ; Government of the Socialist Republic of Vietnam, 1994) et sont utilisées pour illustrer et calculer l'évolution du couvert entre 1943 et 1985/1990. Pour 1943, la carte originale utilisée est celle de P. Maurand<sup>58</sup>. Renforçant l'effet visuel, le couvert

---

<sup>58</sup> F. Thomas (1999) qui a eu l'occasion de consulter une série de cartes forestières publiées par le Service Géographique de l'Indochine entre 1930 et 1932 montre que la carte de Maurand publié en 1943 correspond à la juxtaposition des 7 feuillets (1 pour le Tonkin, 2 pour le Laos, 2 pour l'Annam, 1 pour le Cambodge, 2 pour la Cochinchine) qui existaient à cette époque. La carte de l'Indochine qu'il présente serait donc réalisée à partir d'informations datant de 1930.

retenu pour cette carte correspond à l'ensemble des différentes classes utilisées par Maurand ce qui ferait, après calcul de surface, monter la couverture forestière à plus de 80 % du territoire pour le Tonkin et à près de 70% pour le *Viêt Nam*. Nombreuses sont en revanche les citations utilisant la valeur de 43 % de couvert forestier pour l'ensemble du *Viêt Nam*<sup>58</sup> selon un calcul effectué à partir de cette même carte mais se référant cette fois, sans le préciser, aux seules classes "forêt dense riche" et "forêt dense pauvre" et en omettant les forêts claires des deux types qui sont pourtant répertoriées comme des forêts par l'auteur. Sur les mêmes bases la couverture forestière du Tonkin serait alors de 49% du territoire, chiffre parfois cité lui aussi mais toujours sans préciser les classes retenues (Government of the Socialist Republic of Vietnam, 1994). Face à tant d'imprécisions, pourquoi alors ne pas s'être aussi référé aux autres estimations existant à l'époque et présentées dans le tableau suivant ? Parce que cette estimation, celle de Maurand, est supposée être la plus récente de la période et parce qu'elle s'appuie sur une carte ?

**Tableau 1 : La surface boisée du Tonkin d'après les estimations de différents auteurs entre 1918 et 1943.**

Source / date	Surface boisée (% du territoire du Tonkin)		
	1918	1937	1943
<i>Meslier, 1918</i>	35	—	—
<i>Ins Gén des forêts, 1937</i>	—	31	—
<i>Maurand, 1943*</i>	—	—	49

\* chiffre calculé d'après la carte de Maurand mais non fourni par l'auteur.

En chercher la raison n'a pas un réel intérêt. Il est toutefois évident qu'il n'existe aucune référence valide pour estimer le couvert avant la collectivisation et qu'il est fait usage des chiffres et estimations de l'époque sans réel esprit critique. Avec le temps la situation ne change cependant pas réellement. Pour l'observateur extérieur elle a même tendance à s'opacifier.

Globalement d'accord pour utiliser les données de Maurand en 1943, les auteurs présentent, pour les 50 années suivantes, des données qui semblent être reprises d'une source à une autre sans préciser leur origine et en faisant peu de cas des dates auxquelles elles correspondent (pour l'UNDP et le MOF par exemple). Alors que toutes les sources s'accordent pour parler d'une déforestation continue sur l'ensemble de la période, la comparaison des données met en évidence des incohérences qui pourraient laisser penser que le couvert a diminué à plusieurs reprises, mais aussi augmenté entre différentes dates.

<sup>58</sup> Les cartes de P. Maurand et de Gallois couvrent à l'origine l'ensemble de l'Indochine.



**Tableau 2 : Evolution du couvert forestier d'après différentes sources entre 1943 et 1998.**

Source / date	Surface boisée (% du territoire national du <i>Việt Nam</i> )									
	1943	1973	1975	1980	1983	1985	1987	1991	1993	1998
<i>Maurand, 1943</i>	43	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>UNDP, 1985</i>	43.7	—	29.1	—	23.6	—	—	—	—	—
<i>FAO, 1986, 1989, 1992</i>	—	—	41**	—	—	22.4	—	28	—	—
<i>MOF, 1991</i>	43	29	—	23.6	—	—	28	—	—	—
<i>World Bank, 1995</i>	43	—	—	—	—	—	—	29	—	—
<i>W C M centre* 1996</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	16	—
<i>Vo Quy, 1998</i>	45	—	—	—	—	—	—	—	—	26

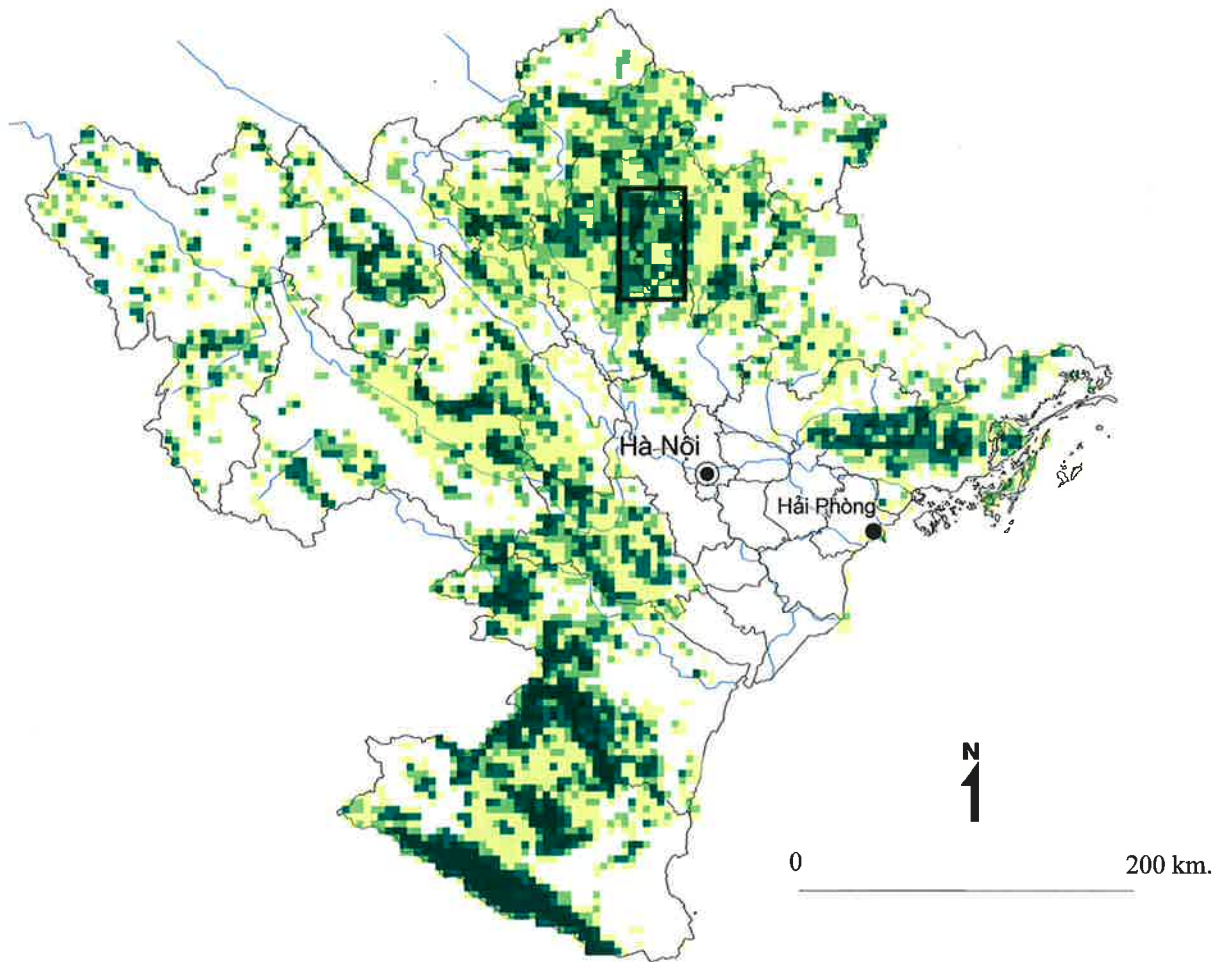
\* World Conservation Monitoring Centre, 1996. (Cité par De Koninck, 1997)

\*\* Ce chiffre est donné par F. Durand (1994) et est issu d'un annuaire de la FAO (Annuaire FAO de la production, vol.40, 1986)

Les cartes de couverture forestière et les données chiffrées disponibles deviennent en effet rares au moment de la collectivisation. Elles le sont surtout durant la première partie de la période collectiviste ce qui pourrait expliquer le recours à la carte de Maurand en l'absence de données datant des années 1950 et 1960. Après une vingtaine d'années caractérisées par un vide de données qui correspond probablement à un arrêt des recherches, chiffres et cartes réapparaissent finalement avec les années 1970. En 1973 d'abord, par les chiffres, puis en 1978 avec la carte simplifiée utilisée comme référence lors de la présentation de la diminution du couvert (planche 7). Enfin en 1983 puis en 1991. Il faut remarquer ici que certains des chiffres couramment cités ne correspondent pas aux dates pour lesquelles il a été possible de trouver des cartes et que des cartes ont été établies avant la réalisation du premier inventaire forestier mené à l'échelle nationale. Celui-ci a en effet été conduit de 1979 à 1983 par la FAO et l'UNDP alors que le FIPI a organisé le second en 1991-1995.

Concernant les dernières cartes qu'il a été possible de consulter et de reproduire (cartes 8 et 9) (en conservant la légende originale) subsiste une part importante de flou. D'une part parce qu'elles ne sont pas accompagnées du descriptif de la méthode utilisée. F. Durand (1994) précise que la FAO a réalisé l'inventaire du début des années 1980 sur la base d'images satellitaires Landsat datant en moyenne de 1974. Il a été possible de savoir, d'autre part, que le FIPI qui a réalisé ou participé à la réalisation de la plupart des cartes forestières du pays, a utilisé pour la carte de 1991 des images satellitaires et des photographies aériennes interprétées visuellement et combinées avec des échantillons systématiques choisis sur le terrain. Une partie des incohérences qui existent entre 1983 et 1990, est relevée et expliquée dans certains documents. L'exemple à nouveau du Plan d'Action pour la Biodiversité du *Việt Nam* (Government of the Socialist Republic of Vietnam, 1994), est frappant.

**Carte 8 : Couverture forestière dans le nord du Viêt Nam en 1991**



### Couverture forestière

en % de la surface du pixel.

- > 95 %
- de 70 à 95 %
- de 45 à 70 %
- de 20 à 45 %
- de 1 à 20%
- < à 1 %

zone d'étude

(source : Forest Inventory and Planning Company - Hà Nội.)

Ce rapport qui fournit, de son côté ses propres chiffres de couverture forestière (45% en 1943, 30% en 1975, 25% en 1983 et 29% en 1990)<sup>60</sup>, explique l'apparente augmentation du couvert entre 1983 et 1990 par un changement de méthode de classification qui ferait apparaître, en 1990, les bambous, les étapes de jeune régénération et les nouvelles plantations sous l'appellation de forêt alors qu'ils ne l'étaient pas en 1983. Ce même rapport conclut cependant que la surface couverte de forêt "primaire" (original forest) et de forêt ayant un "couvert bon ou moyen d'arbres" continue à décroître. La forêt "primaire" de bonne qualité est maintenant à moins de 10% de la surface du pays. Mais les méthodes de calcul utilisées pour parvenir à de tels chiffres ne sont pas décrites et il est difficile de réellement apprécier les changements de méthode et de classification<sup>61</sup>. Les tergiversations de la FAO qui a tout d'abord évalué la couverture forestière à 10.1 millions d'hectares en 1980 puis a révisé à la baisse ce chiffre, la faisant passer à 8 millions d'hectares (soit une baisse de 20%) (ibid.) invitent en réalité à la plus grande prudence.

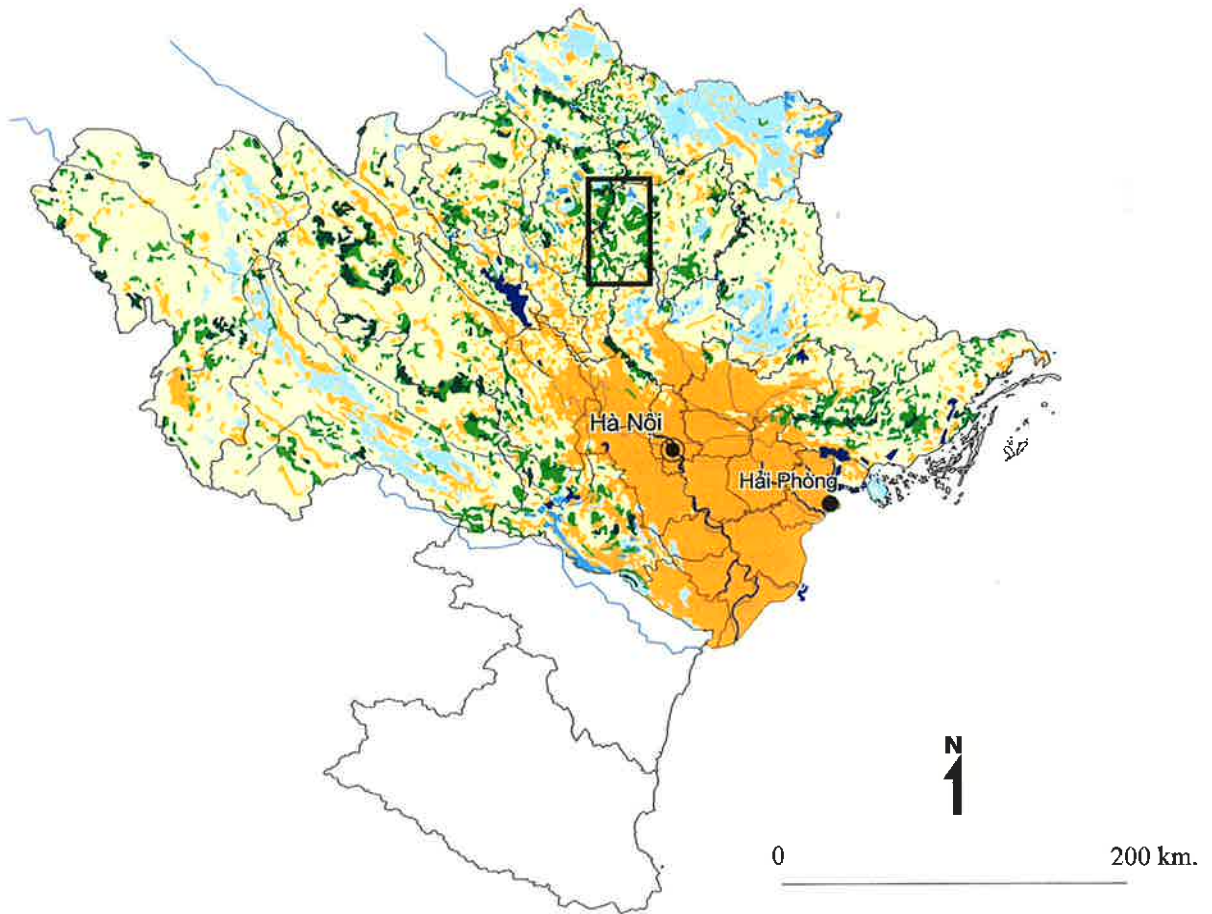
L'observation des légendes et la comparaison des deux cartes de 1991 (cartes 8 et 9) amènent à réfléchir à nouveau sur le choix des classes qui a été effectué. L'importante zone de "forêt perturbée sur calcaire" qui est présente au nord-est de la carte d'occupation des sols apparaît pour la plupart dans la carte du couvert forestier comment étant couverte à moins de 20% de "forêt". S'il est vrai qu'une carte de densité et une carte classant les types de couvert ne peuvent pas faire apparaître les mêmes choses, la question se pose toutefois de savoir si cette classe de forêt est perturbée parce que le couvert est globalement appauvri ou si elle est perturbée parce qu'elle apparaît de façon disséminée aujourd'hui sur le territoire. Cette classe correspondant par ailleurs approximativement à la classe "forêt claire riche" de Maurand. Ne s'agirait il pas plutôt d'un type de forêt différent (classé ici en forêt sur calcaire) qui pourrait aussi donner lieu à un type de couverture différent et disséminé ?

Pour finir notons l'apparition sur ces cartes, mais aussi dans les statistiques utilisées, de la classe "terres dénudées" (barren lands) généralement décrite comme comprenant les sols, réellement nus ou en friche, sur lesquels pousse une végétation ne pouvant plus revenir au stade forestier et n'étant pas ou quasiment plus utilisée de quelque façon que ce soit. Cette classe n'est pas propre au *Viêt Nam* et se retrouve dans d'autres classifications concernant les pays de la région comme les Philippines (De Koninck, 1997). Dans tous les cas, elle est considérée comme le principal résultat de la déforestation.

<sup>60</sup> Cela représente 14,9 millions d'hectares pour 45% du territoire, 8,3 millions pour 25%. Les estimations les plus basses parlent de 5 millions d'hectares, c'est à dire environ 15% du territoire.

<sup>61</sup> T. Sikor (1995) note que la classification officielle a changé au cours des années 1990 (les « forêts naturelles » qui étaient celles dont le taux de recouvrement était de 30%, sont aujourd'hui classées comme telle à partir de 10% de recouvrement) de façon à inclure un plus grand nombre d'espaces dans la catégorie des forêts et de pouvoir les protéger.

## Carte 9 : Occupation du sol dans le Nord Viêt Nam en 1991



### Légende traduite en français (légende originale en anglais)

- forêt semi et sempervirente peu perturbée  
(good semi/evergreen forest)
- forêt semi et sempervirente perturbée  
(disturbed modified semi/evergreen forest)
- forêt sur calcaire peu perturbée  
(good limestone forest)
- forêt sur calcaire appauvrie  
(poor limestone forest)
- cultures permanentes/habitat  
(cultivation/settlement)
- eau de surface (water area)
- sols dénudés (bare land)
- zone d'étude

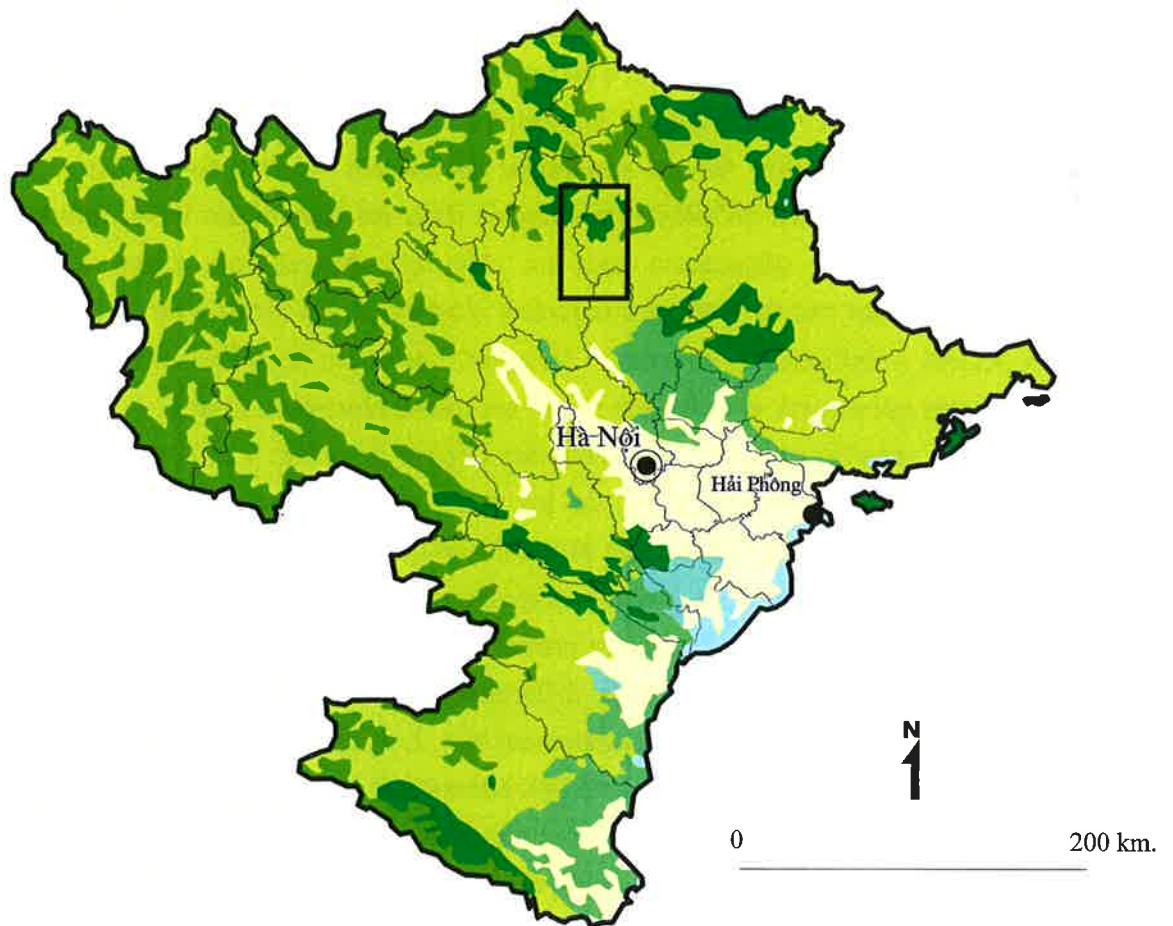
(source : Forest Inventory and Planning Company - Hà Nội, 1991)

*"Barren land, also referred to as the 'bare hills' or 'unused land' in various statistical sources, is characterized as grass or shrub covered hills of generally low agricultural productivity. The majority of barren land existed as far back as 1960, when the FAO identified 9.3 millions ha of 'other' land in Viet Nam. In 1993, GOV classified between 35 percent and 42 percent of the country, approximately 12 to 13 million ha, as barren land. Barren land formation is closely linked to deforestation. From sub-provincial observations, correlation analysis of the change in land use and land cover from 1985 and 1990 indicates there is a significant relationship between barren land and natural forest" (World Bank, 1995, p. 59).*









Une telle définition ne peut cependant pas être entièrement satisfaisante. Une question se pose tout d'abord sur la permanence ou non de l'état de la végétation tel qu'il est décrit. Au moment de l'élaboration d'une carte, il est difficile de savoir si les zones concernées correspondent à un état permanent du couvert sans référence antérieure précise et continue, ou s'il ne s'agit que d'une étape de recru, auquel cas il n'est pas réellement possible de considérer ces sols dénudés comme une manifestation de la déforestation. D'autre part, cette classe est définie à la fois par un critère concernant le type de couvert et un critère concernant l'utilisation du sol. Il faut donc supposer que l'utilisation des zones concernées est connue. N'existe-t-il pas, cependant, des utilisations du sol en montagne qui ne sont pas immédiatement visibles (et ne seraient donc pas prises en compte) parce qu'elles ne se manifestent pas par une utilisation continue de l'espace ? Les cultures sur brûlis et les zones de parcours de l'élevage ne sont pas par exemple des activités intensives facilement identifiables et quantifiables à l'échelle du pays. Les « autres terres » décrites en 1960 par la FAO sont-elles alors déjà toutes des terres inutilisées et ayant été inexorablement appauvries après avoir porté un couvert forestier ? 42% du pays est-il vraiment inutilisable et inutilisé ?

Ne pouvant connaître avec précision la couverture forestière du pays, il est d'autant plus difficile d'avoir une idée du rythme de sa disparition ou de son appauvrissement. En 1990 dans un rapport destiné à la FAO, Y.S. RAO (1990) qui prend une très large fourchette, estime que les pertes de forêt sont de l'ordre de 100 à 300.000 hectares par an (0.3 à 0.9 % de la surface forestière estimée à 9.2 millions d'hectares). Un an avant Phan Than Xuan (1989), représentant le Ministère de la Sylviculture l'estimait lui à 100.000 hectares alors qu'en 1998, l'ancien directeur du Centre de Recherche sur les Ressources Naturelles et l'Environnement du *Việt Nam* (Vo Quy, 1998) parle de 350.000 hectares perdus chaque année au cours des 25 dernières années. Compilant les données existantes, C. Veilleux (1994) cite les chiffres de 160.000 à 200.000 hectares par an et rejette l'hypothèse de Nguyen Van Truong (1992) qui estime la déforestation 320.000 hectares par an. Elle ajoute par ailleurs que certains auteurs (*Beresford and Fraser, 1992; Kempf, 1990*) vont jusqu'à affirmer que les forêts du *Việt Nam* auront totalement disparues en l'an 2000.

**Carte 10 : Couverture végétale "originelle" dans le nord du Viêt Nam  
(Original vegetation cover)**



**Légende traduite en français  
(légende originale en anglais)**

-  marécages (freshwater swamp)
-  mangrove (mangrove forest)
-  forêt côtière saisonnière (seasonal coastal forest)
-  forêt sur calcaires (forest on limestone)
-  forêt semi-décidue de basse altitude (lowland semievergreen forest)
-  forêt semi-décidue de collines (semievergreen hill forest)
-  forêt sempervirente submontagnarde (submontane evergreen forest)
-  zone d'étude

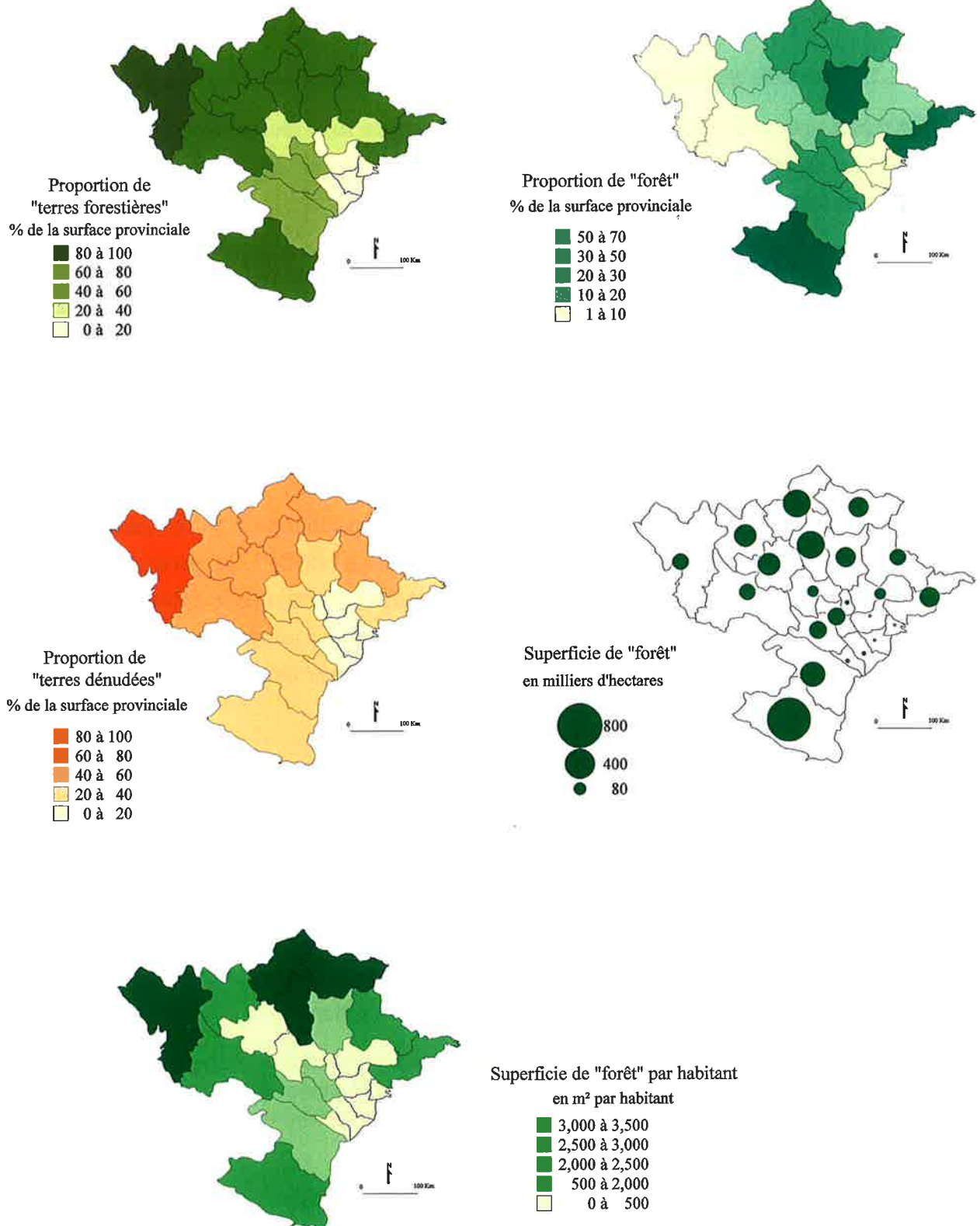
(source : Government of the Socialist Republic of Vietnam, 1994)

Malgré les limites des inventaires actuels et les approximations auxquelles ils donnent lieu, il serait injustifié de nier la disparition de la forêt et de ne pas y prêter une attention particulière. Pourtant au delà des problèmes techniques que pose inévitablement le classement des différents types de couvert à l'échelle d'un pays, le problème des différents types de classification observés fait apparaître l'importance des considérations théoriques que nécessite l'observation des changements d'état et d'utilisation du couvert. La définition de la classe des "terres dénudées" par exemple. La planche 11 présente une série de cartes réalisées à partir de données de 1989 faisant apparaître les classes « terres forestières », « terres dénudées » et « forêt » telles qu'elles sont classées dans les statistiques et en montre toute l'ambiguïté. Les « terres dénudées » sont en effet classées comme étant des « terres forestières » ne portant pas de forêt et auxquelles s'opposent les terres « de forêt » qui sont celles qui portent « réellement » un couvert forestier. Les terres dénudées sont donc classées comme des terres qui avaient et devraient porter un couvert forestier. Pour T. O. Sikor (1995) qui a étudié plus spécifiquement le problème des « terres dénudées » et la mise en place du « programme 327 » dont l'objectif est de les faire reverdir, leur définition correspond beaucoup plus à des critères économiques et politiques qu'à un état réel de la végétation et à l'utilisation qui en est faite. Les « terres dénudées » sont ainsi définies parce que leur utilisation ne correspond pas à celle qui est prévue dans le cadre de la planification nationale et leur extension est un indicateur de la différence qui existe entre les intentions du gouvernement et l'usage réel qui est actuellement fait. Les intentions du gouvernement sont d'autant plus affirmées que, cela a été noté précédemment, l'idée de l'existence d'une forêt originelle est très prégnante. La carte 10 dont l'intitulé en anglais est « original vegetation cover », montre en particulier que l'ensemble de la zone montagneuse du nord du *Viêt Nam* est décrite comme étant à « l'origine », une origine qui n'est pas définie, entièrement recouverte de forêt. Ne faut-il alors pas voir dans la portée dramatique qui est donnée au développement des « terres dénudées » une idéalisation du passé ainsi qu'une négation de toute forme d'utilisation des sols impliquant une disparition plus ou moins longue de la forêt en dehors des cadres planifiés par l'Etat ? La forêt ne cacherait-elle donc pas et ne nierait-elle donc pas l'homme, son histoire et ses activités ?

Dans un ouvrage consacré au "Défi forestier en Asie du *Sud-Est*" S. Bernard (1994) décrit les difficultés qu'il rencontre pour estimer l'évolution du couvert dans les pays d'Asie du *Sud-Est* et établit des comparaisons très parlantes, en raison de l'importance des décalages qu'elles mettent en évidence, entre les données et cartes qu'il a produit et les estimations de la FAO à la même échelle. F. Durand (1994) qui a travaillé avant lui sur une problématique assez similaire insiste aussi sur l'inexactitude des cartes de la FAO et les choix critiquables qui conduisent cette institution à considérer tel ou tel type de formation comme une forêt ou non.

## Planche 11 : L'état de la forêt dans le nord du Viêt Nam en 1989

(source : General Statistical Office, 1992b)



(d'après les statistiques utilisées : "terres forestières" = "forêt" + "terres dénudées" + "plantations")



Ce problème de perception et de compréhension de la mise en place des formes du couvert apparaît particulièrement lorsqu'il s'agit de définir les causes de la déforestation et d'évaluer leur poids respectif.

### 2.2.2 L'échelle régionale et la complexité des phénomènes liés à la forêt

Un rapide aperçu de tentatives menées au *Viêt Nam* à ce sujet montre qu'il existe un grand nombre de facteurs pouvant être incriminés dans le recul de la forêt et qu'il est particulièrement difficile de vouloir les départager.

*"Au Viêt Nam comme ailleurs dans le Sud-Est asiatique, les interprétations des causes du recul de la forêt ne manquent pas. Et ici comme ailleurs, on évoque en vrac la pression démographique, les besoins du développement, les besoins agricoles et énergétiques ... et les minorités ethniques. (...) mais jamais ces interprétations ne renvoient à des analyses réalisées à partir d'un corpus d'hypothèses testées empiriquement."* (De Koninck, 1997, p. 10 et 12)

Rien d'étonnant alors à ce que les brûlis, qui sont désignés de la colonisation à aujourd'hui comme étant des ennemis de la forêt, apparaissent au gré des approximations comme un des principaux responsables du recul de la forêt. Là encore la valse des chiffres est là pour rappeler l'étendue de l'imprécision. Les brûlis sont-ils responsables de 25% des pertes totales annuelles de forêt ainsi que le note Nguyen Van Thang (1995) ? Se partagent-ils avec l'expansion agricole 50% des disparitions forestières annuelles ainsi que le pense Phan Thanh Xuan (1989) ? De Koninck (1997) estime de son côté que ces affirmations, *"au Viêt Nam comme ailleurs, (...) demeurent largement gratuites et fondées sur des spéculations en général mal documentées"*.

Il demeure quoi qu'il en soit difficile de vouloir aborder les changements qui se produisent actuellement et qui touchent le domaine de la forêt, sans procéder à un certain nombre de classifications et hiérarchisations afin de rendre intelligible des situations complexes à petite échelle.

C'est le problème de la multiplicité et de la simultanéité des instruments jouant à la fois sur l'espace (les zones forestières) et dans le temps, qu'il soit long ou court, rencontré par exemple par R. De Koninck (1997) à propos de son travail sur le *Viêt Nam*.

*"Les forêts tropicales font ainsi l'objet de plusieurs pressions et il n'est pas rare que celles-ci s'exercent simultanément ou se succèdent. Elles émanent des besoins universels relevant essentiellement de trois grands domaines : l'agriculture, la consommation énergétique, l'industrie du bois"*. (De Koninck, 1994, p. 9)

C'est le cas par exemple aussi en Indonésie d'après L. Chabot (1994) où colonisation agricole, agriculture sur brûlis, coupe commerciale, collecte de bois de feu et de produits forestiers,... reviennent en effet de façon récurrente et ne peuvent être appréhendés séparément.

*"Même s'il importe de connaître la cause majeure engloutissant le plus de forêt par année, il n'en demeure pas moins que toutes ces causes sont liées. L'impossibilité de les dissocier les unes des autres semble évidente."* (Chabot, 1994, p. 62)

Une recherche concernant les causes et l'évaluation du "Recul de la forêt au Viêt Nam" a déjà été menée par une équipe canadienne du CRDI<sup>61</sup>, sous la direction de R. De Koninck (1997). Ces travaux qui paraissent plus complets que la plupart de ceux qui ont été réalisés jusqu'alors ont l'avantage d'exposer au lecteur la méthode et les hypothèses qui en ont constitué le fondement. Il peut être dès lors intéressant de se pencher sur leurs résultats.

Parmi les causes de déforestation souvent citées sans véritable hiérarchisation et sans analyse de leurs liens et type de fonctionnement, De Koninck opère une classification entre "causes fondamentales" d'une part, "causes instrumentales" de l'autre. Par cette classification son objectif est de dépasser le fatalisme souvent affiché au regard des principales causes fondamentales de déforestation, en particulier l'augmentation démographique, qui apparaît souvent comme le moteur principal. Pour cela, il s'agit de mettre en évidence *"les mécanismes qui (...) lient [les causes], les instruments qui les servent ou leurs effets spécifiques et localisés"*. Afin de structurer son raisonnement l'auteur effectue une hiérarchisation hypothétique des causes instrumentales de déforestation et émet l'idée que le *"moteur central de la déforestation au Viêt Nam est bel et bien l'expansion agricole"*, qu'il distingue ici de la pratique de l'agriculture sur brûlis comme étant due à l'expansion des *Kinh* dans les montagnes. En cela il prend le contre-pied des affirmations les plus courantes à propos de la déforestation qui incriminent, depuis le début du siècle, les minorités ethniques et les techniques de brûlis.

Ne pouvant travailler à l'échelle du *Viêt Nam* par manque de données et en raison du travail énorme que nécessiterait la création ou la réhabilitation de cartes du couvert à l'échelle du pays, l'auteur et son équipe ont travaillé à l'échelle de deux provinces, *Tuyên Quang* au nord du pays et le *Lâm Đông* au sud (carte 2). En reconstituant des cartes du couvert forestier à partir de cartes existantes à différentes dates, de photographies aériennes et d'images satellitaires, les auteurs recréent, depuis 1975 pour la première province et 1958 pour la seconde, les données nécessaires à un suivi du couvert qu'ils estiment suffisant pour être confronté et comparé aux données concernant les facteurs supposés de déforestation. Chaque type de causes instrumentales de déforestation, à la suite de l'expansion agricole, est analysé à la lumière de ces données. Pour la cause hypothétiquement désignée comme première, les résultats sont parlants. Le parallèle entre l'expansion du peuplement *Kinh*, l'expansion agricole pionnière qui en résulte et le recul de la forêt apparaît clairement dans les deux provinces étudiées. Pour les autres, et en particulier pour les coupes commerciales, l'agriculture sur brûlis et la collecte du bois de feu, leur impact sur le couvert et les liens

---

<sup>61</sup> Centre de Recherche pour le Développement International, Ottawa, (Ontario), Canada.

explicatifs entre facteurs le sont beaucoup moins. Certaines articulations apparaissent néanmoins comme l'augmentation de la collecte du bois de feu dans les zones pionnières, l'utilisation des minorités ethniques dans la mise en place de l'agriculture permanente, la prépondérance du rôle de l'expansion agricole par rapport à celui des cultures sur brûlis sur la déforestation (de l'ordre de 1 à 20). Mais jamais le rôle de chacun des instruments ne peut réellement être mis en évidence de façon spatiale et quantifiable.

Ainsi que le reconnaissent ses auteurs, cette étude n'a pas pu aboutir à des conclusions qui puissent être généralisées à l'ensemble du pays, pas plus qu'elle n'a pu donner lieu "*à une analyse approfondie de tous les facteurs désignés hypothétiquement comme instrumentaux*". Malgré les moyens relativement importants mis en œuvre, cette étude a montré la difficulté qui demeure à mettre en évidence aussi bien spatialement (recul) que quantitativement (dégradation) les conséquences de certains instruments supposés de la déforestation sur le couvert forestier. Elle a par ailleurs montré la difficulté qui existe à vouloir comprendre les mécanismes liant causes fondamentales et instrumentales.

Bien plus que les problèmes d'ordre technique ou statistique, ce qui semble réellement poser problème en effet, afin d'évaluer les causes de la déforestation et leur effet respectif, ce sont les multiples utilisations et utilisateurs de la forêt et les différents types de causes fondamentales entrant en compte. Il est difficile, à des échelles trop petites d'échapper à une lecture linéaire qui privilégie la mise en évidence du recul de la forêt à celle de sa dégradation. Il est pour les mêmes raisons difficile d'évaluer des facteurs d'évolution qui sont, eux aussi, discontinus spatialement et temporellement.

Cela se matérialise par la difficulté, voire l'impossibilité à l'échelle choisie, de visualiser cartographiquement l'impact de certaines causes. Ne pouvant que très difficilement percevoir sur les cartes les phénomènes d'appauvrissement forestier, il n'est pas étonnant que seuls les instruments, comme l'expansion agricole, provoquant une déforestation nette et directe sur des fronts importants aient pu véritablement être étudiés à l'échelle des provinces. A l'inverse, la collecte du bois de feu et les coupes commerciales qui sont pratiquées plus ou moins simultanément sur l'ensemble ou une grande partie du territoire par un grand nombre d'acteurs, sont difficilement perceptibles et comparables à des dates différentes. De la même façon, les brûlis, souvent de petite taille et souvent rapidement suivis d'un recru forestier sont à la fois difficilement perceptibles à une date donnée et difficilement comparables d'une année sur l'autre. Il en résulte automatiquement une impression de linéarité, les autres phénomènes discontinus ne pouvant être perçus, qui détermine alors la vision du phénomène et favorise dans l'étude du CRDI la mise en évidence du facteur « expansion agricole ».

On pourrait aussi reprocher à R. De Koninck, dans ses travaux, d'avoir privilégié un raisonnement de type hypothético-déductif qui portait en lui-même une faible capacité de rendre compte des liens et de leur fonctionnement entre les différentes causes. Il n'en demeure

pas moins que l'échelle à laquelle le travail a été effectué ne permettait pas de mettre en évidence autre chose que de grandes tendances et que les liens entre causes et effets ne peuvent être clairement démontrés. Le rôle des facteurs sociaux, les modes d'utilisation et de gestion de l'espace et de la forêt ainsi que le jeu qui se joue entre chacun des acteurs résistent à l'analyse. Les acteurs, comme c'est par exemple le cas en Indonésie (Durand, 1998) pour les entreprises d'exploitation du bois et les agriculteurs, peuvent se succéder. Ils peuvent aussi agir de façon concomitante, par exemple dans les zones proches des agglomérations urbaines où se multiplient les coupeurs "professionnels" de bois de feu qui parcourent des zones utilisées à des fins agricoles ou pour l'élevage comme cela a pu être observé dans la province de *Quảng Ninh* (Mellac, 1998b). Si dans des cas particuliers un travail sur les logiques qui sous-tendent chacun des comportements peut être tenté, il est beaucoup plus difficile d'en rendre compte à l'échelle d'une province et, à plus juste titre, à celle d'un pays et d'une région.

La difficulté ne pourra dès lors être résolue, ou en partie résolue, que si les situations locales dans leur richesse et leur signification sont elles aussi mieux comprises. Il semble à ce niveau qu'il soit possible d'éviter une lecture linéaire et hiérarchisante de l'évolution du couvert forestier. Il semble aussi que la mise en perspective du local permette de réfléchir différemment à la question même de l'intérêt qu'il y a ou non, pour qui et selon quels principes, de vouloir conserver ou protéger la forêt.

### **2.3 La forêt vue de l'intérieur : fonctionnements et savoirs locaux**

Au delà des calculs de surface, des classifications et des statistiques plus ou moins fiables, il existe de nombreux travaux se basant sur des observations locales qui réhabilitent, depuis un grand nombre d'années maintenant, les systèmes locaux d'exploitation (Mellac et Rossi, 1998). Cette réhabilitation, qui peut être celle de leur soi-disant nocivité sur les écosystèmes forestiers, est aussi une reconnaissance d'une autre façon de percevoir et de considérer la forêt. S'il est possible de reprocher à ces études leur caractère monographique ou local, elles ont toutefois le mérite de montrer qu'il n'est pas possible de raisonner sur le problème de la déforestation sans regarder à quoi il correspond au niveau local. Pas plus qu'il n'est possible, de ce fait, d'envisager que des solutions apportées de l'extérieur sans considération de la diversité locale, puissent porter les fruits qui en étaient attendus.

Au *Việt Nam* comme plus généralement en Asie du Sud-Est, les réalités locales sont multiples et complexes. Elles le sont au même titre que dans les autres pays du sud où se pose le problème forestier, parce qu'il existe de nombreux groupes ethniques plus ou moins intégrés au système de production dominant dans le pays qui pratiquent des types d'agriculture et entretiennent des rapports différents avec la forêt. Elles le sont aussi, plus spécifiquement, parce que les régions montagneuses, régions qui abritent les principaux massifs forestiers qui subsistent aujourd'hui en Asie du Sud-Est continentale, se caractérisent

par une imbrication particulièrement forte de groupes différents pouvant coexister sur de mêmes espaces.

Jusqu'à présent, aucune mention particulière de ces différents groupes n'a été faite au cours de ce travail parce que les administrations qui se préoccupent du sort de la forêt au niveau international ou national, ne tiennent pas compte de cet aspect de la réalité. De la même façon, ces administrations se focalisent essentiellement sur l'acte de brûler la forêt afin d'ouvrir des espaces de culture. Pourtant, si cette technique est bien utilisée par la majorité des groupes ethniques de l'Asie Continentale pour mettre en valeur des espaces forestiers, elle n'est qu'une étape de la mise en culture et se retrouve dans des types d'agriculture pouvant être différents, plus ou moins complètement tournés vers la forêt, et pratiqués dans des contextes et avec des objectifs différents. Les travaux accomplis depuis le début du siècle en Asie du Sud-Est par des ethnologues, mais aussi des géographes et des agronomes, permettent de se faire une idée plus précise des différents types d'agriculture qui sont pratiqués dans cette région. Ils mettent en évidence l'existence de pratiques qui ne peuvent pas, d'une part, être considérées en elles-mêmes comme étant nocives pour l'environnement, d'autre part, être comprises sans référence aux groupes et aux contextes économiques et politiques par lesquels et dans lesquels elles sont mises en œuvre.

En raison de la mosaïque ethnique à laquelle il vient d'être fait référence, il serait irréaliste de vouloir s'intéresser à chacun des groupes, aux techniques agricoles qu'il emploie et aux types de rapports particuliers qu'il entretient avec la forêt. Cette approche, quand bien même elle serait possible, ne rendrait pas compte de la fluidité et de l'évolution de chacun de ces groupes. Afin de rendre compte de la complexité tout en clarifiant la situation, la démarche que l'on se propose d'effectuer est organisée en trois étapes. La première reprend les classifications linguistiques mais aussi politiques, géographiques et agricoles existantes. Elle permet de montrer qu'il existe plusieurs grands types d'agriculture pratiqués dans des zones différentes par des groupes ayant un certain nombre de caractéristiques communes. Ces classifications ayant permis de clarifier quelque peu la situation, il sera possible, dans un deuxième temps, de s'intéresser plus particulièrement à un des types d'agriculture mis en évidence, celui des systèmes de culture sur brûlis « intégrés ». Ce sont en effet les recherches effectuées sur ces systèmes qui ont permis, les premières, de montrer la richesse et la stabilité des cultures sur brûlis ainsi que les liens qui existent entre organisation sociale, pratiques agricoles et rapport à l'environnement. Pour finir il sera alors temps de s'intéresser aux autres types de systèmes agricoles, de discuter de leurs différences et d'aborder le problème de l'évolution de l'ensemble des systèmes agricoles et culturels. Cela nous conduira, en dernière instance, à revenir sur la notion d'appartenance ethnique et sur les classifications tout d'abord proposées.

### 2.3.1 Les populations de montagne en Asie du Sud-Est et au Viêt Nam

#### Les grandes familles linguistiques

En raison de l'important brassage de population qui caractérise l'histoire du peuplement de l'Asie du Sud-Est et des multiples effets de contact, d'assimilation ou de séparation que ce brassage a entraînés, la géographie culturelle des peuples de l'Asie du Sud-Est repose aujourd'hui essentiellement sur des critères linguistiques (De Koninck, 1994b). La complexité est d'ailleurs telle que les classifications purement linguistiques elles-mêmes ne s'accordent pas toujours. Pour ne pas compliquer exagérément ce propos, seules les cinq grandes familles, celles qui se retrouvent le plus souvent dans les ouvrages traitant de la région (Le Bar et al., 1964; Barrau et al., 1974 ; Bruneau, 1980 ; Condominas, 1981, 1995), seront retenues, en insistant sur les parcours migratoires et la représentation des groupes présents au *Viêt Nam* (planche 1)<sup>62</sup>.

La première famille est constituée des langues dites austronésiennes (ou malayo-polynésiennes) qui sont les plus répandues à l'échelle de l'Asie du Sud-Est. Si elles sont très majoritaires dans la partie insulaire de cette région, elles ne sont que peu représentées sur le continent où on les retrouve, au sud du *Viêt Nam* par exemple, avec les *Chăm*<sup>63</sup>.

Parmi les quatre autres familles présentes sur le continent, la famille austroasiatique est celle qui est considérée comme étant autochtone en Asie du Sud-Est continentale (Condominas, 1981, 1995). Elle comprend principalement les langues de la sous-famille môn-khmer que certains considèrent aussi comme une famille à part entière et celles de la sous-famille *viêt-mường* qui sont essentiellement représentées au *Viêt Nam* par les *Viêt* (ou *Kinh*). Cela signifie que cette famille, qui est aussi formée de groupes numériquement très faibles et vivant dans les zones forestières comme les *Chút*, les *Hrê*, ou les *Bru* au *Viêt Nam* comprend des groupes numériquement majoritaires comme le sont les Khmer au Cambodge et les *Viêt* ( 87,2% de la population en 1989) au *Viêt Nam*.

A partir de leur berceau d'origine, la Chine du Sud, les membres de la famille *taï*<sup>64</sup> (ou *taï-kadaï*), se sont dispersés en de nombreux groupes à travers toute l'Asie du Sud-Est continentale où ils forment aujourd'hui, avec environ 70 millions de membres, la famille la plus importante numériquement (Jamieson, 1996). Le début des migrations *taï* (appelés jusque là *proto-taï*) en direction du sud-ouest remonte probablement à la toute fin du dernier

<sup>62</sup> La carte proposée est extraite d'un article de la Géographie Universelle consacrée à l'Asie du Sud-Est (Lombard, 1995). Elle reprend les 5 principales familles retenues mais fait apparaître les Karen, souvent classés dans la famille sino-tibétaine, comme un groupe à part.

<sup>63</sup> Le nom des différents groupes ethno-linguistiques étant orthographié de façon différente selon les auteurs et les pays, nous reprenons la transcription, en *quốc ngữ*, généralement retenue au *Viêt Nam* pour les groupes ou sous-groupes représentés dans ce pays. Il s'agit des transcriptions et des noms retenus dans la liste des groupes ethniques (54 groupes) publiée officiellement en mars 1979. Dans ce cas, le nom apparaît en italiques dans le texte. Pour les autres groupes et pour les familles elles-mêmes nous avons choisi de privilégier l'écriture la plus souvent rencontrée ou retenue par les auteurs cités.

<sup>64</sup> Lors de ce travail, et afin de distinguer les *Thaï* de Thaïlande de la famille linguistique proprement dite, nous emploierons, imitant en cela J. Lemoine (1997), le mot *Taï* pour désigner la famille linguistique.

millénaire avant notre ère (McLennan, 1998) et au début du premier millénaire. On a souvent et très tôt comparé à une inondation ou aux flots d'une rivière se divisant en diverses branches en fonction de frontières naturelles, l'avancée des Taï en Asie du Sud-Est (Brunnes, 1929). Le premier groupe à s'individualiser de cette façon est formé par les Taï qui demeurèrent en Chine au moment où les premiers mouvements vers le sud-ouest se mirent en place. D'après Chamberlain (cité par J. Maclennan, 1998), ce premier groupe ayant lui aussi donné lieu à des migrations vers le sud, se serait dirigé vers une zone qui correspond à la province actuelle de *Cao Bằng* au *Việt Nam*. Plus tard, du V<sup>ème</sup> au VIII<sup>ème</sup> siècle, les Taï les plus méridionaux furent à nouveau divisés en deux groupes au gré de nouveaux mouvements de population. L'un de ces groupes, les Taï dits du sud-ouest, se localisa dans la vallée de la rivière Noire (*sông Đà*) au *Việt Nam*, à l'extrême nord-est du Laos et dans les zones voisines de la Chine. Ce sont les ancêtres des groupes taï du Laos actuel (les Lao), de la Thaïlande (les anciens Siamois), du Myanmar<sup>65</sup> (les Shan) et ceux des deux groupes localisés actuellement au nord-ouest du *Việt Nam* et appelés *Thái Trắng* (Taï Blancs) et *Thái Đen* (Taï Noirs) dans la classification officielle vietnamienne. L'autre groupe qui se dirigea vers l'est et le nord-est de la vallée du fleuve Rouge est considéré comme étant formé des ancêtres des *Tày* (anciens *Thổ*)<sup>66</sup> localisés au *Việt Nam* ainsi que des Chuang de la Chine du sud. On les appelle aussi les Taï du nord ou du nord-est<sup>67</sup>.

Les deux dernières familles sont la famille sino-tibétaine et la famille miao-yao. La seconde de ces familles (qui est parfois rattachée à la première) est composée de groupes qui ne sont majoritaires dans aucun pays de la région. Les membres de cette famille, dont les ancêtres communs devaient parler, dans la Chine ancienne, un « *groupe de dialectes de la même langue* »<sup>68</sup>, ne pénétrèrent au *Việt Nam* qu'à partir du second millénaire. Ils forment deux sous-familles, les Miao et les Yao<sup>69</sup> qui sont elles-mêmes divisées en groupes dont les plus importants au *Việt Nam*, comme au Laos, au Myanmar et en Thaïlande, sont les *H'mông* pour la première sous-famille et les Miên pour la seconde. Les *H'mông*, qui ne comprenaient que 600.000 personnes pour tout le *Việt Nam* en 1989 appartiennent à un groupe provenant

<sup>65</sup> La Birmanie a pris le nom de *Union of Myanmar* le 18 juin 1989.

<sup>66</sup> Selon la classification adoptée en 1979 au *Việt Nam*, l'appellation *Thổ* utilisée pendant la période coloniale dans le cas spécifique du groupe taï de l'est fut officiellement abandonnée pour celle de *Tày* alors que le terme de *Thổ* fut réattribué à un groupe austroasiatique des Hauts Plateaux du centre. Les deux groupes taï de l'ouest sont appelés *Thái Trắng* (Taï Blancs) et *Thái Đen* (Taï Noirs).

<sup>67</sup> D'après Lê Sĩ Giáo (1999) et Cẩm Trọng (1999), il est possible de considérer qu'il existe huit groupes parlant une langue taï au *Việt Nam* : les *Tày* (1.145.000 personnes en 1989), les *Thái* (1.043.000), les *Nùng* (696.300), les *Cao Lan - Sán Chí* (75.000), les *Giày* (25.000), les *Lao* (7000), les *Lự* (3000) et les *Bố Y* (3000). Parmi ces groupes cinq possèdent une écriture. Les écritures *thai*, *lao* et *lự* sont d'origine sanskrite alors que les écritures *tày* et *nùng* sont basées sur des idéogrammes chinois et vietnamiens. Ensemble ils représentent plus de 3 millions de personnes soit environ 4,8% de la population du *Việt Nam* en 1989 ce qui fait d'eux le groupe numériquement le plus important après les *Kinh*. Il est possible de signaler par ailleurs que les Taï ont été longtemps classés dans la famille linguistique austroasiatique. A la fin des années 1980, les ethno-linguistes ont cependant établi une distinction entre la famille taï-kadaï et la famille austroasiatique dans le sud-est asiatique

<sup>68</sup> G. Haudricourt (1972) cité par G. Condominas (1978).

<sup>69</sup> Au *Việt Nam* l'ensemble des Yao est regroupé sous l'appellation de *Dao* qui se prononce « Zao ». D'après J. Lemoine (1995) l'ensemble des groupes regroupés sous l'appellation yao (ou *dao*) parlent des langues rattachées à trois familles linguistiques distinctes (taï-kadaï, sino-tibétaine et miao-yao) et seules les langues miên, moun, yau min et byau min forment le groupe linguistique proprement yao. « *D'une manière générale, écrit-il, alors que l'ethnicité miao, malgré les divisions linguistiques, paraît dériver d'un tronc commun très ancien, celle des Yao paraît plutôt apposée comme un marqueur catégoriel à des groupes d'origine différente* » (p. 25).

des provinces chinoises du Yunnan, du Koueitchou et du Sse Tchouen (Alleton, 1981). Ils ont pénétré dans les montagnes du Nord *Việt Nam* à une période récente généralement mal déterminée (ibid.) mais probablement située entre le XVII<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle (Gourou, 1931 ; Lemoine, 1978). En ce qui concerne les Yao, les premières vagues de migration vers les régions de l'ex Indochine et du sud de la Chine, ne sont pas datées elles non plus avec précision. Les différents ethnologues et linguistes ayant travaillé sur ce groupe situent, à partir de la dynastie *M'ing* (XIV-XV<sup>ème</sup> siècle) la période au cours de laquelle leur dispersion se serait déroulée (Be Viet Dang, 1975 ; Lemoine, 1983). Au Nord *Việt Nam*, et alors qu'il estime l'arrivée des premiers *Yao* durant le XIII<sup>ème</sup> siècle<sup>70</sup>, J. Lemoine (1995) situe les principales vagues de migration spécifiquement miên entre le XV<sup>ème</sup> et le XVIII<sup>ème</sup> siècle. En Thaïlande, où ils ne parvinrent qu'après le *Việt Nam*, la grande partie des Miên ne se serait installée d'après A. Hubert (1985), qu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Pour finir, la famille sino-tibétaine est composée des Chinois (ou Han, appelés aussi *Hoa* au *Việt Nam*) qui se retrouvent principalement dans toutes les grandes agglomérations urbaines en Asie du Sud-Est, ainsi que des personnes parlant des langues tibéto-birmanes. On retrouve principalement parmi elles, les Birmans qui forment la majorité de l'actuel Myanmar, les Karen qui se partagent entre le Myanmar et la Thaïlande ainsi que quelques très petits groupes qui vivent dans les montagnes séparant le Laos et le *Việt Nam* de la Chine comme les *Lô Lô* ou les *Hà Nhì*.

Ainsi que le met en évidence ce rapide aperçu, chacune des familles linguistiques est composée de groupes ayant joué un rôle plus ou moins important dans l'histoire de la région et pouvant être représentés par un nombre très variable de personnes. Plus encore et comme le note G. Condominas (1995), il est important de remarquer que « *l'appartenance à une famille de langues ne signifie pas que le groupe possède un niveau technique donné ni un système politique ou religieux déterminé* » (p. 12-13). Chaque famille en définitive est composée elle-même de sous groupes qui ne se comprennent pas nécessairement entre eux<sup>71</sup>, qui ont été soumis à des influences différentes venues en particulier de la Chine et du monde indien et qui peuvent au point de vue politique, religieux ou économique avoir des caractéristiques qui les rapprochent de groupes appartenant à une famille différente. Afin de s'y retrouver, d'autres éléments doivent donc être pris en considération et les auteurs qui travaillent sur la région proposent d'autres lectures, associant systèmes politiques, niveaux techniques (en général agricoles) et étagement altitudinal, permettant de mieux saisir la diversité mais aussi l'organisation de ces groupes en Asie du Sud-Est.

<sup>70</sup> L'hypothèse d'une arrivée très précoce de *Dao* au *Việt Nam* fut émise dès 1935 par E. de Rozario (qui se base sur des auteurs chinois) puis reprise en 1937 par L. Malleret et J. Taboulet. Elle est souvent retenue aujourd'hui, en particulier par les ethnologues vietnamiens (Be Viet Dang, 1975; Nguyen Van Thang, 1995).

<sup>71</sup> La différence entre les langues regroupées au sein d'une même famille est aussi grande que celle qui existe en Europe entre les langues de la famille indo-européenne, entre le français et l'allemand par exemple (Condominas, 1981, 1995).



### Plaines et montagnes, l'étagement altitudinal

R. De Koninck (1994b) résume en quelques lignes la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui en Asie du Sud-Est.

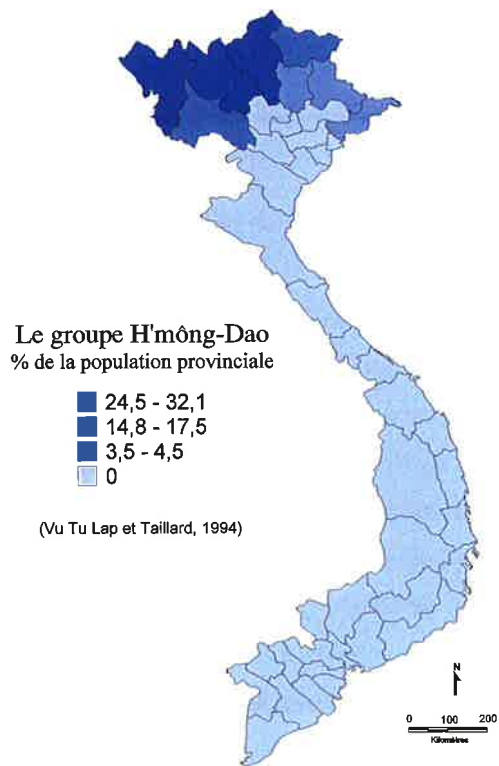
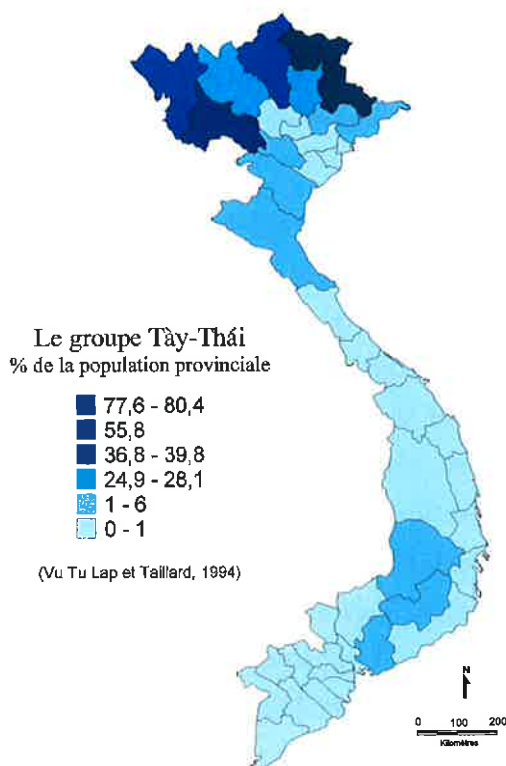
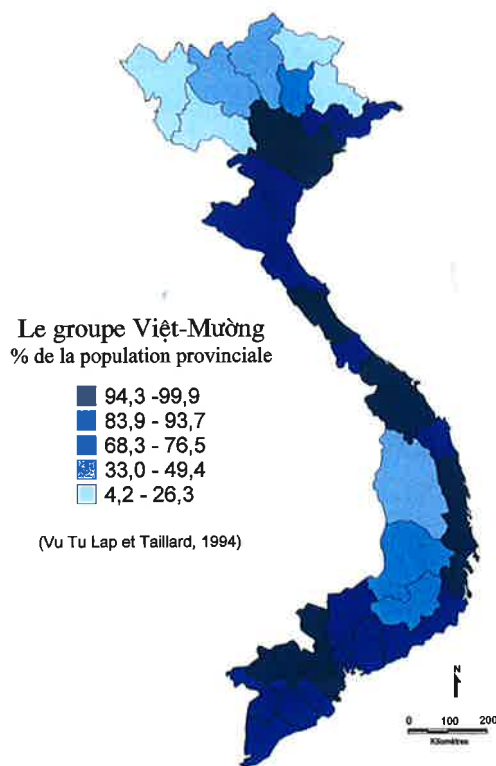
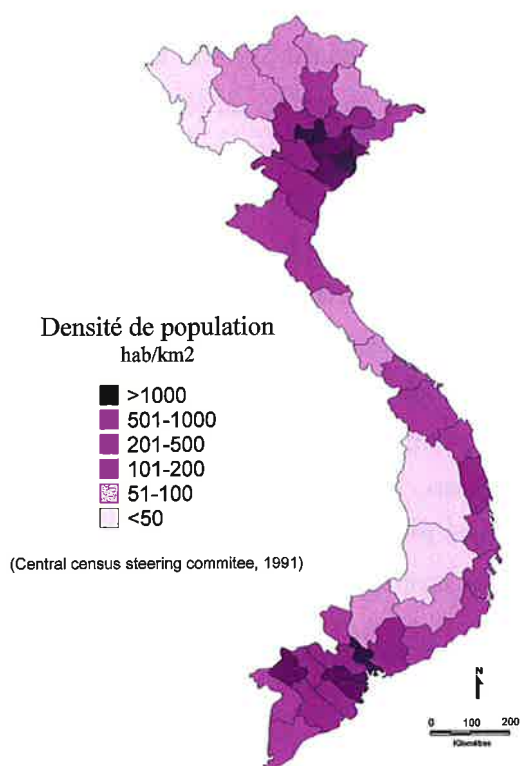
*« Malgré une grande complexité dans le détail, la répartition géographique des peuples de la région est caractérisée par un trait général essentiel. Il s'agit de la distinction voire de l'opposition qui persiste entre d'un côté les peuples majoritaires et politiquement dominants, et les dominés. Les premiers occupent généralement sans partage les basses terres, plaines et bassins fluviaux centraux alors que les autres prédominent dans les régions plus élevées, beaucoup moins densément peuplées, marginales et périphériques de chacun des Etats. Alors que les premiers, soit pratiquent une agriculture sédentaire, souvent fondée sur l'irrigation, soit de plus en plus vivent dans les villes, les seconds pratiquent des formes d'agriculture moins intensives, souvent itinérantes » (p. 38).*

Ce découpage entre basses et hautes terres, dominés et dominants, se retrouve dans chacun des pays de la région comme un héritage du passé. Ainsi que le note G. Condominas (1981) c'est, en effet, dans les grandes plaines qu'ont fleuri les grandes civilisations et que se sont constitués les Etats. C'est autour des Tai en Thaïlande (Siamois) et au Laos (Lao), autour des *Kinh* au nord *Viêt Nam* et autour des Khmer et des *Chăm* au Cambodge et au sud *Viêt Nam* que se sont formés les premiers grands royaumes agraires. Ces royaumes se caractérisaient par la culture intensive du riz et la mise en place de systèmes hydrauliques sophistiqués pouvant soutenir des densités de population importantes. Ils correspondaient aussi à l'apparition de formes d'organisation politique fondées sur des systèmes aristocratiques et bureaucratiques capables d'assurer la cohésion de territoires importants<sup>72</sup>. En dépit des fortes différences qui pouvaient exister entre eux, aussi bien au niveau des techniques hydrauliques utilisées (G. Condominas, 1981) que des formes de pouvoir et de bureaucratie mises en place (M. Bruneau, 1980), ces grands royaumes des plaines se singularisaient aussi par rapport aux régions montagneuses. Au cours de l'histoire, les anciens royaumes se sont recomposés, ils se sont étendus ou ont disparu (comme le royaume *chăm* par exemple), mais ils n'ont que peu ou pas intégré, avant la construction des Etats modernes et l'arrivée des colons, les zones de montagne. Celles-ci qui manifestent aujourd'hui encore une forte diversité, portent la trace de leur intégration tardive au sein d'un système politique centralisé. Elles se caractérisent par une population dispersée et un émiettement ethnique considérable au sein duquel il est possible d'opérer une nouvelle distinction en fonction, à la fois, des formes d'organisation politique et des types d'agriculture qui étaient ou sont toujours pratiquées par ces groupes, à la fois de leur répartition en altitude.

---

<sup>72</sup> Pour caractériser ces royaumes et ces formes de structures économiques et politiques, il est souvent fait référence, au concept de « mode de production asiatique ». Ce concept qui correspond à une lecture marxiste (il a été élaboré par Marx) de l'évolution des sociétés fait référence à un type de formation économique et sociale précapitaliste qui n'est pas nécessairement homogène, il peut comporter ou non l'organisation de grands travaux et s'appuyer ou non sur une bureaucratie et un pouvoir de type « despotique » (Bruneau, 1980). Il se caractérise néanmoins par « l'apparition d'une aristocratie disposant d'un pouvoir d'Etat et assurant les bases de son exploitation de classe par le prélèvement d'une partie du produit des communautés (en travail ou en nature) » (Godelier, 1969, cité par M. Bruneau, 1980).

## Planche 12 : Densité de population et distribution des principaux groupes ethniques dans les provinces du Viêt Nam en 1989



La répartition géographique des deux principaux types de groupes identifiés, les groupes ayant formé de grands royaumes dans les grandes plaines et les groupes demeurés dans les montagnes, est évidente et s'établit en fonction de la topographie. Elle est valable à de très petites échelles et apparaît sur la carte ethno-linguistique de l'Asie du Sud-Est Continentale (planche 1). Au *Việt Nam* cette régionalisation apparaît aussi sur les cartes de répartition de la population par province (planche 12) et se manifeste par une forte représentation des *H'mông-Đao* et des *Tày-Thái* (Tàï de montagne) dans les montagnes alors que les *Việt-Mường*, essentiellement représentés par les *Việt* occupent les grands deltas et les zones côtières. Au niveau des zones de montagne elles-mêmes, cette régionalisation de la population peut être encore précisée. Il est frappant de constater, dans l'ensemble des ouvrages anciens comme récents faisant référence aux groupes ethniques de montagne, que ces groupes sont associés à des zones géographiques précisément déterminées en fonction de l'altitude. Pour ne citer que l'exemple du Nord *Việt Nam*, le tableau suivant reprend les ordres de grandeur utilisés par cinq auteurs pour désigner les aires d'extension privilégiées des différents groupes ethniques que l'on retrouve dans les montagnes.

**Tableau 3 : Limites des aires d'extension de différents groupes ethniques dans les montagnes du Nord *Việt Nam***

	Gourou (1931)	De Rozario (1935)	Aleton (1981)	Lemoine (1995)	Le Ba Thao (1997)
<i>Thái, Tày, Nùng</i>	Basses terres	< 300 m	300-900m		< 700m
<i>Đao</i>	< 800-900 m	300-900	pas étagés	< <i>H'mông</i>	700-1000 m
<i>H'mông</i>	900-1500m	1000-2000	800-2000m	800-1700m	1000 m

Cette répartition se manifeste tout d'abord à l'échelle des zones de montagne elles-mêmes, en fonction de l'augmentation progressive de l'altitude des grandes plaines et deltas vers l'intérieur des massifs. Au Nord *Việt Nam* cette spécialisation est peu perceptible pour les Tàï sur les cartes de répartition par province mais elle est visible pour le groupe *h'mông-đao* qui est d'autant plus représenté au sein de la population que la province considérée, éloignée du delta, a des caractéristiques montagneuses (carte 5 et planche 12). Au delà de cette spécialisation régionale, il faut surtout noter que cette répartition se manifeste par l'imbrication particulièrement forte des différents groupes sur des espaces restreints. A propos de l'Asie du Sud-Est, G. Condominas (1978) remarque « *qu'une carte, même à grande échelle ne peut rendre complètement cette complexité, car elle ne peut figurer l'étagement des groupes différents aux différents niveaux d'une vallée* » (p. 294). L'étagement altitudinale signifie en effet, et avant tout, que chacun des groupes vit en permanence au contact d'un ou plusieurs autres groupes qui utilisent les différents étages des mêmes versants grâce à des modes d'exploitation différents.

Cet étagement donne lieu, de façon caricaturale, à deux types d'explication. Un type d'explication se fonde sur l'histoire des migrations, les Taï étant arrivés avant les *Dao* et les *Dao* avant les *H'mông*. On retrouve cette idée dans les ouvrages anciens (Gourou, 1931 ; Rozario, 1935) mais aussi aujourd'hui encore dans des ouvrages récents (Papin, 1999). Cette explication par l'histoire a toutefois tendance à considérer que la répartition ethnique se serait faite par défaut, les derniers s'étant installés « là où il y avait encore de la place » (ibid.) et les premiers, occupant par conséquent et en négatif, les espaces considérés comme les plus propices, les rizières. Cette explication ne peut pourtant pas suffire. Au *Viêt Nam*, par exemple, les *Nùng* (du groupe Taï) arrivés de façon récente sur le territoire (Le Si Giao, 1999), et probablement après une partie des *Dao*, se sont installés dans les bas-fonds des vallées où ils cultivent le riz irrigué en partageant souvent les terres avec les *Tày*. P. Gourou en convient d'ailleurs à sa façon dès 1931.

*« Cette explication historique est utile mais elle ne permet pas de comprendre très exactement le phénomène. Il n'est pas douteux en effet que les parties basses ne sont pas toutes exploitées avec intensité, et que l'on y trouve beaucoup de place libre ; la répartition en altitude des populations s'explique aussi beaucoup par les exigences climatiques qu'elles manifestent »* (p. 200).

Le second type d'explication insiste plutôt sur les caractéristiques sociales, économiques et techniques des groupes concernés, celles-ci ayant été à l'origine d'un positionnement dans l'espace et de relations avec les autres différenciés. La pratique de la riziculture inondée qui était une technique maîtrisée par les Taï avant leur entrée au *Viêt Nam*, aurait favorisé leur installation dans les zones basses et une plus grande stabilité géographique alors que la défriche-brûlis pratiquée sur les pentes, en particulier par les groupes sino-tibétains et les *Miao-Yao* aurait été à l'origine d'une plus grande mobilité spatiale dans les zones de montagne. Ces deux types d'explication, en réalité, semblent plutôt se compléter. Il faut alors surtout retenir que différents types de groupes ayant des caractéristiques sociales et agricoles particulières coexistent et ont coexisté dans les zones de montagne en y occupant des espaces pouvant être globalement différenciés en fonction de l'altitude.

Trois types de groupes semblent ainsi se singulariser dans les montagnes.

### **Les systèmes de montagne et l'agriculture sur brûlis**

Le premier type de groupe, sur lequel nous ne nous attarderons pas, est composé des peuples dont l'économie reposait sur la cueillette et la chasse comme c'était par exemple le cas des *Chút* du *Viêt Nam*. Ces groupes, très peu représentés aujourd'hui ont très largement adopté une forme ou une autre d'agriculture au contact de leurs voisins et sous la pression des colonisateurs et des Etats nationaux. Ils ne rentrent généralement pas dans les classifications effectuées en fonction de l'altitude.

Les deux autres types de groupes ont en commun de pratiquer, comme activité principale ou activité secondaire, des cultures sur brûlis. Avant de revenir sur leur cas, il est important de revenir sur le terme même d'agriculture sur brûlis. Ce terme lui-même est souvent encore discuté et les définitions qui s'y rapportent ne s'accordent pas toujours. A.G. Haudricourt (1974) qui se penche sur le vocabulaire utilisé par les peuples pratiquant eux-mêmes ce type de culture, montre que les termes qu'ils emploient ne recouvrent pas toujours la même réalité et ne peuvent se comprendre sans référence à la syntaxe de la langue<sup>73</sup>. Il est donc difficile de les utiliser en dehors de leur contexte exact sans risquer de ne pas être compris « au delà des frontières linguistiques de l'emploi du mot » (Grenand, 1996). En ce qui concerne les termes occidentaux utilisés, il rejette pour sa part les mots issus de l'ancien vocabulaire agricole, *swidden* et *essart*, parce qu'ils peuvent avoir divers sens, mais utilise le dernier, en alternance avec le terme de champs sur brûlis, par commodité<sup>74</sup>. G. Condominas (1997) qui utilise aussi ce terme d'essart explique qu'il ne retient pas celui plus descriptif de « agriculture itinérante sur brûlis » parce qu'il fait resurgir l'image péjorative du nomade et du feu chez les responsables locaux. Souvent aussi, comme le remarque J.E. Spencer (1966), les termes trop descriptifs ne conviennent pas parce qu'ils sont exclusifs et il rappelle qu'il existe des formes d'agriculture itinérante sans brûlis en Asie du Sud-Est. Il préfère alors pour sa part insister sur le côté non continu des cultures et utiliser le terme de « shifting cultivation » même s'il reconnaît qu'usage du feu et mouvement sont les deux éléments les plus pertinents pour caractériser ce type de culture. Dans ce texte, les termes « d'agriculture sur brûlis » et de « brûlis » (pour le champ ouvert par le feu) ont été retenus, d'une part, parce qu'ils correspondent à la technique la plus largement utilisée au nord *Việt Nam* pour ouvrir des champs non permanents, d'autre part et surtout parce qu'ils recouvrent des réalités qui sont, en effet, encore combattues aujourd'hui et qu'il semble nécessaire de faire évoluer. Le terme « itinérant » (qui devrait dans certains cas être plutôt remplacé par « rotatif ») de son côté, est abandonné la plupart du temps pour alléger la formule. Il semble surtout évident, comme le note J.E. Spencer (*ibid.*), qu'aucun terme occidental ni même local n'a la capacité de décrire toutes les formes d'agriculture qui n'utilisent pas un système permanent d'emplacements.

Le premier type de groupe qui pratique une agriculture sur brûlis, est constitué des groupes qui occupent l'étage le plus bas. Ce groupe comprend, par exemple, les *Mường* au *Việt Nam* (Nguyen Tu Chi, 1995)<sup>75</sup> mais il est essentiellement composé de *Tai* dont on retrouve la

<sup>73</sup> Il explique par exemple que certains groupes pratiquant les cultures sur brûlis n'ont pas de terme spécifique pour désigner le champ ouvert par le feu et que le terme utilisé signifie tout simplement « champ ».

<sup>74</sup> Essarter, dans sa définition la plus courante signifie « défricher un terrain boisé en ôtant toutes les broussailles, par arrachage ou brûlage » (Le Nouveau Petit Robert, 1996). Les termes de *essart* en français et de *swidden* en anglais sont appréciés parce qu'ils peuvent être déclinés sous forme de nom, verbe, adjectif : *essart*, *essartage*, *essarter*, *essarteur*. Le débat autour du terme « *essart* » est encore très vif comme en témoigne l'article de F. Grenand (1996, L'abattis contre l'essart, *again*) qui lutte contre son utilisation, trop apte, d'après elle, à créer une confusion entre les défrichements définitifs tels qu'ils étaient pratiqués en occident et l'agriculture sur brûlis traditionnelle, et à provoquer, dans les esprits l'association entre ces deux phénomènes différents que sont les grands défrichements et les formes d'agriculture intégrant la repousse de la forêt.

<sup>75</sup> Les *Kinh* et les *Mường*, qui ne formaient qu'un même groupe, se seraient séparés vers le IX<sup>e</sup> ou X<sup>e</sup> siècle. Les seconds demeurés dans les vallées et les piémonts des zones montagneuses auraient été plus indépendants des Chinois mais beaucoup plus influencé par les *Tai* voisins que les *Kinh* (Nguyen Tu Chi, 1995).

présence en plus ou moins grand nombre dans toutes les zones de montagne de la région. Ces groupes taï qui ont en commun (avec l'ensemble des Taï) la reconnaissance d'un mythe de la création du monde faisant référence à la rizière et au labour (Maspero, 1929 ; Bruneau, 1980), ont comme activité agricole principale la riziculture irriguée dans les petites vallées de montagne. Ils pratiquent néanmoins, et de façon systématique, des cultures de brûlis<sup>76</sup> dans les zones forestières qui entourent ces vallées (Bruneau, 1980 ; Lebar et al., 1964 ; McLennan, 1998). Dans la classification mise en place par Conklin en 1957, ils apparaissent pour cela dans la catégorie des systèmes d'agriculture sur brûlis dits « partiels » (partial systems) (Spencer, 1966 ; Grandstaff, 1980 ; Ullig, 1984) même si certains membres de ces groupes peuvent pratiquer les cultures sur brûlis comme activité principale à la suite de migrations ou poussés par le manque de terres rizicoles.

En Birmanie, en Thaïlande et au Laos, les Taï vivant en montagne étaient regroupés en principautés qui entretenaient des relations avec la capitale du royaume (en Thaïlande) ou qui s'organisaient autour de grands royaumes centraux (au Laos). Si ces groupes n'étaient pas à proprement parler « intégrés » aux royaumes des plaines et constituaient plutôt des noyaux de peuplement impliqués dans des relations d'autonomie/dépendance avec les centres (Bruneau, 1995 ; Taillard, 1995a), ils ne vivaient pas en isolement total et reconnaissaient de façon plus ou moins permanente, la suzeraineté de centres organisés sur de vastes territoires<sup>77</sup>. Au *Việt Nam*, en revanche, les groupes taï qui ont pénétré dans les montagnes au cours des différents courants migratoires décrits précédemment, ont été isolés des grands royaumes Taï. Les *Thái Trắng* et les *Thái Đen* qui se retrouvent à l'ouest du *Việt Nam* sont demeurés isolés aussi bien des royaumes occidentaux voisins (les siamois et les lao) que du royaume *Việt* jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Observés à l'époque coloniale, ils se caractérisaient par l'existence d'un pouvoir central encore peu développé et formaient de multiples communautés villageoises ayant chacune une grande force (Bruneau, 1980). De leur côté, les *Tày* (et les *Nùng*) arrivés beaucoup plus précocement à l'est du *Việt Nam*, ont été rattachés au système administratif centralisé des *Kinh* à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle. Ils étaient regroupés en villages qui étaient à leur tour intégrés dans des unités politiques et administratives conçues sur le modèle hiérarchique propre aux *Kinh* (Le Bar et al., 1964 ; Papin, 1999)<sup>78</sup>. Mais en dépit des contacts que certains groupes purent avoir avec les *Kinh*, aucun de ces groupes taï du *Việt Nam* qui connaissaient pourtant un pouvoir au dessus du village et une forme d'aristocratie héréditaire (les *tao muong* pour les *Thái* et les *thổ ti* pour les *Tày*), ne put

<sup>76</sup> Kunstadter (1978a) classe l'ensemble des Taï du nord de la Thaïlande parmi les groupes pratiquant des cultures sur brûlis à cycles de culture et de jachère courts (short cultivation-short fallow) mais les Taï des montagnes au *Việt Nam* sont décrits comme pratiquant des cycles de culture courts suivis de jachère longues (LeBar et al., 1964).

<sup>77</sup> G. Condominas (1974a) distingue, parmi les formations politiques taï, celles qui contrôlent de *petits espaces sociaux* dans les vallées montagnardes et relèvent d'un pouvoir de type féodal, et celles qui dominent de beaucoup plus *grands espaces* (les grandes plaines) et relèvent du « *mode de production asiatique* ».

<sup>78</sup> Nous reviendrons plus précisément sur ce point au cours de la troisième partie.

développer une centralisation du pouvoir lui étant propre sur un vaste territoire, ce qui les distingue des Taï de montagne du Laos, de la Thaïlande et de la Birmanie.

Le troisième type de groupes présents dans les montagnes se définit à son tour par opposition aux deux autres types de riziculteurs décrits précédemment. Il s'agit des sociétés dites « tribales », caractérisées par l'absence de toute forme d'organisation supra-villageoise et de toute forme, même embryonnaire, d'Etat. Ces sociétés souvent décrites comme étant acéphales ou peu hiérarchisées, connaissent une forte variabilité en terme d'organisation sociale. Cette organisation peut être fondée sur des groupes de parenté réels (les lignages) et/ou supposés (les clans) alors que les villages eux-mêmes peuvent être fixes (socialement et géographiquement), se déplacer (géographiquement) et/ou se recomposer (socialement) au cours du temps, en fonction de migrations définitives ou selon des cycles préétablis. Au niveau agricole ces groupes se définissent aussi par l'absence, ou la quasi-absence, de la riziculture irriguée dans les vallées et par la pratique de l'agriculture sur brûlis dans les zones forestières. Dans la classification de Conklin, ils forment la classe des « systèmes intégraux ou globaux » (*integral systems*) non seulement dans le sens où leur système de production est intégralement conçu et organisé autour de l'agriculture sur brûlis mais aussi dans celui où leur organisation sociale et leurs modes de culture sont intimement liés (Spencer, 1966).

Les groupes relevant de « systèmes intégraux » peuvent eux-mêmes être divisés en deux catégories en fonction du type de mobilité qu'ils développent. Il existe d'une part les groupes relevant de « systèmes pionniers » (*pioneer systems*) qui effectuent des déplacements définitifs en allant toujours de l'avant. Au niveau agricole, les cycles de culture qu'ils pratiquent sont généralement de type « cultures longues – très longue jachère ou abandon » (Kunstadter, 1978a). Ces groupes parmi lesquels on retrouve par exemple les *H'mông* et les Lisu<sup>79</sup>, mais aussi parfois les Yao<sup>80</sup>, pratiquent le plus souvent la culture du pavot à opium pour leur consommation personnelle mais aussi pour la vente, ce qui leur permet de compenser les pertes ou les frais occasionnés par leurs déplacements sur de longues distances. Lors de leur installation ils recherchent avant tout les forêts situées en altitude et n'ayant pas été mises en culture de longue date pour y pratiquer des brûlis à pavot (Grandstaff, 1980). Ils se retrouvent pour cette raison sur le sommet des montagnes et occupent toujours le dernier étage dans les classifications en fonction de l'altitude que ce soit au *Viêt Nam*, en Thaïlande (Conrad, 1992) ou au Laos (Condominas, 1981). Le second type de groupes relève de « systèmes établis » (*established systems*) dans la mesure où ils vivent sur des territoires

<sup>79</sup> Les Lisu parlent une langue sino-tibétaine et ont été décrits par Y. Conrad (1992) au nord de la Thaïlande où ils représentaient un peu plus de 20.000 personnes.

<sup>80</sup> Les Yao ne sont pas toujours classés dans les « systèmes pionniers » dans la mesure où il existe de nombreux groupes, en particulier au *Viêt Nam* (Be Viet Dang, 1975), qui n'effectuent plus de migration de longue durée et demeurent sur des territoires qu'ils cultivent avec des systèmes de rotation leur permettant d'ouvrir périodiquement les mêmes emplacements. Il s'agit alors souvent de groupes ayant abandonné ou n'ayant jamais pratiqué la culture du pavot.

relativement délimités au sein desquels ils ouvrent des brûlis selon des systèmes de rotation « cultures courtes – longues jachères » qui favorisent le retour des champs sur les mêmes emplacements pour une saison de culture après une dizaine d'années de jachère (Kunstadter, 1978a). Beaucoup de ces groupes cultivent ainsi les mêmes champs depuis plusieurs générations, parfois plusieurs siècles (Spencer, 1966) et peuvent aussi résider dans les mêmes villages depuis un nombre d'années aussi important. Par rapport aux *H'mông* ou aux Lisu, ils occupent un étage généralement intermédiaire entre les zones basses dans les vallées et les sommets des versants. Beaucoup de ces groupes aussi, comme l'ont fait les Karen, ont mis en place des rizières, le plus souvent en terrasse, pour compléter la production de riz des champs de brûlis.

Comme toutes les classifications visant à opérer des distinctions entre des groupes humains, celles qui viennent d'être proposées sont hautement critiquables. Elles le sont, parce qu'elles connaissent de nombreuses exceptions comme le montre elle-même la multiplicité des classifications proposées en fonction de l'altitude. Il n'est en réalité pas toujours possible de définir des étages précis, ni de déterminer un ordre exact entre les ethnies, ces deux paramètres pouvant varier de façon importante d'une région à une autre ou d'un versant à un autre, en fonction des groupes présents, de l'altitude et de la déclivité des versants. Ces classifications participent aussi à catégoriser des groupes qui peuvent pourtant connaître, en leur sein même, des modes d'exploitation différents qui seront utilisés dans des milieux écologiques différents<sup>81</sup>. Ainsi que le note Y. Conrad (1992), on trouve en effet presque autant de variations dans les modes d'exploitation au sein des mêmes groupes ethniques qu'entre deux groupes différents et des variations importantes dans les modes d'exploitation des mêmes étages altitudinaux peuvent être observées.

Malgré l'importance des limites qui peuvent être trouvées à ces classifications, celles-ci peuvent toutefois avoir valeur de modèle. Elles permettent d'opérer des distinctions, de dépasser pour un temps la complexité de la situation, afin de pouvoir discuter de certaines des caractéristiques des modes d'exploitation des populations que l'on retrouve dans les zones de montagne en Asie du Sud-Est et au *Viêt Nam*.

### ***2.3.2 Le rôle de la forêt dans les systèmes de culture sur brûlis « établis »***

Dans de nombreux articles ou ouvrages récents consacrés au problème forestier en Asie du Sud-Est, ou plus généralement dans le monde tropical, l'idée selon laquelle les pratiques de culture sur brûlis ne peuvent pas, intrinsèquement, être accusées de détruire l'environnement forestier, revient de façon récurrente (Aubaile-Sallenave, 1997 ; Bahuchet, 1997 ; Colchester, 1999 ; Descola, 1999 ; De Wachter, 1997 ; Dufumier, 1993, 1996 ; Friedberg, 1999 ;

---

<sup>81</sup> Spencer (1966) note qu'il lui est nécessaire de faire appel à un minimum de 26 aspects différents (techniques, sociaux, économiques, climatiques...) pour distinguer les cultures sur brûlis de deux groupes donnés.



Grandstaff, 1980 ; McCarthy, 2000 ; Michon et al., 1995 ; Rambo, 1995 ; Saleminck, 1997 ; Sato, 2000 ; Tan Kim Yong, 1997 ; Thrupp et al., 1997 ; Trakarnsuphakorn, 1997 ; Uhlig, 1984 ...). Cette idée n'est pas nouvelle. En 1957, G. Condominas en montrait déjà la réalité et en 1966, J.E. Spencer pouvait noter qu'elle avait déjà fait son chemin.

*«Here and there a dissenting voice has been raised to suggest that shifting agriculture is not axiomatically destructive of plant growth, soil, and other resources. Such opinion suggests that shifting cultivation is really a long-range rotation of land-use, ecologically in balance with tropical environments » (p. 3).*

Pourtant, malgré le chemin parcouru par cette idée, le seul exemple du *Việt Nam*, développé dans les parties précédentes, montre qu'elle n'est pas encore totalement acceptée et peut être aujourd'hui encore combattue avec force. Il semble dès lors nécessaire de revenir sur les principaux arguments qui ont amené de nombreux auteurs à porter un regard différent sur l'agriculture sur brûlis.

### Les jachères forestières et la forêt

Alors que cela peut sembler paradoxal au premier abord, la majorité des travaux qui ont montré la richesse des cultures sur brûlis et leur capacité à s'intégrer dans un environnement de type forestier a été menée auprès des groupes ayant mis en place des systèmes de culture « établis » et ouvrant des champs, depuis de nombreuses années, sur les mêmes emplacements. Les groupes développant ce type de systèmes sont eux-mêmes nombreux. Afin de ne pas multiplier les exemples, les lignes qui suivent s'inspirent principalement des travaux effectués par G. Condominas auprès des *Mnông Gar* et par J. Boulbet auprès des *Cau Maà* dans les années 1940-1950 au *Việt Nam*<sup>82</sup>, ainsi que sur des travaux, plus récents, effectués auprès des Karen<sup>83</sup> et des Lua<sup>84</sup> en Thaïlande<sup>85</sup>. Au *Việt Nam*, il n'existe que peu de travaux sur les groupes résidant au nord et il n'a pas été possible de les prendre en compte.

Une des idées forces des premiers travaux effectués sur ces groupes est d'avoir montré que l'agriculture sur brûlis pratiquée par les "mangeurs de forêt" (G. Condominas) ou les "paysans de la forêt" (J. Boulbet) est avant tout une « agriculture forestière » dans laquelle une partie de la forêt fait partie de "l'Ager", du finage agricole.

<sup>82</sup> Les *Mnông Gar* et les *Cau Maà*, tous deux de parler môn-khmer, vivaient dans les montagnes, respectivement du centre et du sud du *Việt Nam*. G. Condominas a réalisé l'essentiel de ses recherches sur les *Mnông Gar* à la fin des années 1940 (1948-1950) avant que la majorité des membres de ce groupe ne soit « physiquement éliminée » par la guerre (Condominas, 1980). J. Boulbet a réalisé ses recherches de 1947 à 1963 (Boulbet, 1975). Les articles et ouvrages utilisés (ils apparaissent en bibliographie) ne datent pas obligatoirement de cette époque mais font référence aux résultats de recherche obtenus à ce moment là. J. Boulbet fait par ailleurs référence à certains groupes ethniques qu'il a observés en Indonésie ou au Cambodge et auprès desquels il est arrivé aux mêmes conclusions concernant les techniques de culture sur brûlis.

<sup>83</sup> Les Karen représentent 80% des agriculteurs pratiquant des cultures sur brûlis « établies » dans le nord de la Thaïlande, 56% de tous ceux relevant de « systèmes intégraux » (Grandstaff, 1980)

<sup>84</sup> Les Lua ou Lawa qui sont arrivés au nord de la Thaïlande avant les Taï et bien avant les Karen, parlent une langue môn-khmer.

<sup>85</sup> Pour les Karen et les Lua du nord de la Thaïlande, nous nous appuyons plus particulièrement sur des travaux publiés en 1978 sous la direction de Kunstadter, Chapman et Sabhasri « Farmers in the forest, economic development and marginal agriculture in Northern Thailand ». Dans ce recueil, les articles utilisés sont ceux de Kunstadter, de Sabhasri et de Zinke et al.. Nous nous appuyons aussi sur Kunstadter (1974, 1988), Bruneau (1980), Grandstaff (1980) et Sato (2000).

Dans ces systèmes, il existe principalement deux types d'espaces forestiers. Le premier correspond aux zones dans lesquelles les cultures sont mises en place. La forêt y est régulièrement abattue puis brûlée afin que soit dégagée et préparée une terre agricole. La terre est alors cultivée 1 à 2 ans, rarement plus, puis les cultures sont mises en place de la même façon sur un autre emplacement. Les champs, lorsque la ou les saisons de culture ont été effectuées, ne sont pourtant pas à proprement parler abandonnés<sup>86</sup>. Ils sont laissés en repos un nombre important d'années, plus de 10 ans dans les systèmes décrits au *Viêt Nam* dans les années 1940, ou un peu moins d'une dizaine d'années pour les Karen et les Lua, de sorte qu'une couverture forestière ait le temps de se reconstituer et que de nouvelles cultures puissent être à nouveau mises en place. Dans ces espaces, la forêt est une jachère, une jachère forestière, et elle est à ce titre un élément actif du système agricole dont la reproduction est gérée de façon à permettre le retour des cultures. Car c'est en effet l'existence d'un couvert forestier qui autorise la mise en place d'un nouveau cycle de culture et la qualité de ce couvert qui détermine celui de la ou des cultures qui suivront l'abattage et la mise à feu.

Le second type d'espace forestier est constitué des zones de forêt ancienne, ne faisant plus ou n'ayant "jamais" fait partie d'un cycle de culture. Dans ces zones qui correspondent pour certaines à des forêts sacrées, les ouvertures de brûlis sont rares. Elles sont le fait de paysans "marginaux" ou sont provoquées par des luttes internes qui aboutissent à la division du groupe et à la constitution d'un nouvel espace de culture. Par ailleurs, cela est plus particulièrement montré par J. Boulbet à propos des *Maà*, ces zones de forêt, qui n'entrent pas dans le cycle agricole, jouent un rôle dans la reproduction de la forêt nourricière en favorisant, par contact, la reprise de la forêt dans les zones laissées en jachère, et en formant, grâce à leur densité, une zone de sécurité au moment de la mise à feu des forêts cultivées. Elles assurent dès lors un équilibre entre ce que cet auteur nomme la forêt climacique, la *Silva* et la zone de culture, l'*Ager* ou forêt nourricière.

Qu'elles soient volontairement préservées ou fassent partie du cycle de culture, les forêts ne sont donc en aucune façon détruites de façon permanente. Si cela est rendu possible, c'est parce que l'utilisation du brûlis n'est pas, ainsi que de nombreux auteurs le pensent encore, le fait d'une agriculture rudimentaire. Les techniques de brûlis et de culture utilisées au cours des cycles agricoles favorisent le retour de la forêt et limitent les phénomènes d'érosion<sup>87</sup>.

Avant l'abattage de la forêt, les zones destinées aux cultures sont choisies minutieusement. Si les zones forestières peu propices à l'agriculture sont déjà connues des groupes installés depuis plusieurs générations et écartées de façon permanente des cultures, les zones qui

---

<sup>86</sup> J.E. Spencer (1966) souligne le mauvais usage qui est fait du terme abandon – terme qui implique une action définitive – à propos de la pratique des brûlis à rotation. Ce terme ne peut être utilisé dans son sens plein et selon lui qu'à propos des « systèmes pionniers ».

<sup>87</sup> Les remarques suivantes concernent les Karen et les Lua et sont inspirés des travaux de M. Bruneau (1980) ainsi, plus particulièrement que de P. Kunstadter (1974, 1978b).

doivent être remises en culture dans l'année font l'objet d'une attention particulière destinée à s'assurer que la terre est toujours fertile et que le recru forestier a atteint un degré de maturité suffisant pour être brûlé et mis en culture. Pour les Lua qui groupent chaque année leurs champs et les déplacent d'une aire à une autre selon un cycle établi (le territoire est ainsi divisé en 10 aires, dont 9 sont en recru dans l'année), les champs sont déplacés dans l'aire suivante si cette condition n'est pas obtenue. Par la suite, lorsque les parcelles qui peuvent être cultivées ont été choisies, les Lua mettent en place des pare-feu en émondant les arbres qui entourent les parcelles et veillent à conserver des arbres sur les parties hautes et basses des parcelles, ainsi que le long des ruisseaux afin d'éviter l'érosion. Le défrichement se fait assez tôt dans la saison sèche afin de préserver l'humidité des sols sous la végétation, branchages et troncs d'arbre, qui est en train de sécher. Les grands arbres ne sont pas abattus mais simplement émondés de façon à ne pas gêner la croissance des plantes cultivées. Lors de la coupe, Karen et Lua disposent par ailleurs des troncs perpendiculairement à la pente, en particulier dans la zone basse des parcelles, ou au dessus des souches les plus grosses, afin de limiter les départs d'érosion. Cela constitue, après le brûlis, de véritables petites terrasses miniatures. Pour finir, les cultures sont mises en place grâce à un bâton fousseur, sans que la terre ne soit travaillée ou retournée à la houe, de façon à éviter toute entaille qui favoriserait l'érosion.

Malgré les dispositifs mis en place pour éviter l'érosion, celle-ci est plus forte, d'environ 50%, durant l'année de culture. Mais les études montrent aussi que la richesse en éléments minéraux et organiques du sol, après une période de recru de 5 à 10 ans selon les conditions du sol et de la pente, est redevenue identique à celle qui existait avant la mise en culture, ce qui permet l'ouverture d'un nouveau champ sans qu'il y ait une accumulation des effets des cultures. D'autre part, et c'est un point important noté pour toutes les agricultures « établies », les mesures mises en place sont efficaces parce que le forêt secondaire se reconstitue très vite et que jamais les herbacées ne l'emportent sur les ligneux. Si le couvert, tel qu'il se reconstitue pendant la jachère forestière, ne peut être comparé aux forêts maintenues hors des cycles de culture, il n'est pas pour autant moins riche ou plus fragile que ces forêts. Plus encore, il est souvent reconnu que les techniques de cultures sont « conservatrices » – elles respectent les sols, les réserves d'eau et la forêt – et « imitent » l'écosystème forestier (Grandstaff, 1980 ; Bruneau, 1996).

G. Condominas (1983) qui se réfère à des travaux anciens (Vidal, 1960) mais reprend ceux effectués au nord de la Thaïlande (Kunstadter et Sanga Sabbasri, 1978) confirme avec les uns que les recrues forestiers peuvent conduire à la restauration de la forêt dense, et découvre avec les autres "*une richesse floristique plus grande dans l'essart en friche que dans la forêt intacte*". S'appuyant cette fois sur les travaux de D.R. Harris (1969) il souligne avec lui que "*l'essartage possède un indice de diversité (diversity index) caractéristique des écosystèmes généralisés et qu'il est non seulement intégré, dans la mesure où son adaptation a été*

*naturelle, mais qu'il contribue à maintenir la structure générale de l'écosystème originel préexistant dans lequel il a été introduit*" (p. 55). Des travaux, beaucoup plus récents et de plus en plus nombreux confirment ces observations. Les systèmes à jachère forestière sont, grâce à la maîtrise et à la modulation des feux, un important facteur de biodiversité. D. Schmidt-Vogt (1998) observe ainsi, dans le nord de la Thaïlande, que les forêts secondaires après recru ont une plus grande diversité d'espèces forestières que les forêts plus mûres. Xu Jianchu et al. (1995) qui ont travaillé en territoire hani (Yunnan), à proximité de la frontière vietnamienne précisent que la composition floristique passe d'une prédominance d'herbacées à celle d'espèces arborées mais que le nombre total d'espèces ne change pas significativement suivant l'ancienneté du recru. La richesse des forêts entretient à son tour une diversité et une productivité animales qui sont l'un des fondements de l'économie des populations. Long Chung-lin et al. (1995a), à propos du même territoire Hani, notent ainsi que la biodiversité la plus élevée (105 familles, 293 genres, 530 espèces) s'observe dans les recrues forestières de 10 ans et non dans les forêts "naturelles" mises en défens (64 familles, 121 genres, 163 espèces). Cette biodiversité anthropogénique joue un rôle important en cas de disette ou en période de soudure. C'est en effet dans les jachères que les feuilles, les tubercules, les bourgeons, les fruits ou les animaux qui vont permettre de compenser le manque de riz, de maïs, d'igname ou de taro, sont ramassés ou attrapés.

#### **Une agriculture de « riches »**

Si elle respecte la forêt et permet sa reproduction pour la mise en place de nouveaux champs, l'agriculture sur brûlis est aussi de plus en plus souvent reconnue, pour reprendre l'expression de J. Boulbet, comme une agriculture de « riches ». Cette richesse est double.

Cette agriculture est riche, d'une part, parce que les rendements obtenus sur les champs de brûlis ne sont pas, loin s'en faut, négligeables et toujours inférieurs aux rendements obtenus dans les rizières irriguées. G. Condominas (1983) qui insiste particulièrement sur ce point note que ce sont les riziculteurs vivant à proximité des *Mnông Gar* qui viennent acheter du riz chez eux et non pas l'inverse. Pour appuyer ses propos il se réfère aussi à un grand nombre d'études réalisées au *Viêt Nam*, en Thaïlande ou au Cambodge dans les années 1960 et 1970 et compare les rendements calculés sur les essarts et ceux qui sont donnés pour les riziculteurs dans les vallées voisines ainsi que dans les grandes plaines et deltas de la région. Les multiples parallèles effectués à cette époque montrent alors de façon indéniable que les performances agronomiques des champs sur brûlis soutiennent avantageusement la comparaison. Dans les études plus récentes, ce point peut parfois être réfuté, soit parce que les améliorations de la riziculture irriguée ont été particulièrement fortes depuis les années 1970, soit parce que les rendements observés sur brûlis sont moins importants que ceux signalés dans les études plus anciennes, les agriculteurs comme les Karen et les Lua étant investis dans d'autres occupations agricoles (la riziculture irriguée) ou non agricoles, mais les performances de l'agriculture sur brûlis ne sont pas pour autant remises en cause. Ces

performances tiennent, d'une part, à la pratique du brûlis elle-même. Ainsi que le note M.Bruneau (1980) à la suite des études réalisées par P. Kunstadter, « *dans le cycle des 9 années de jachère suivies d'une année de culture, le brûlis a pour effet de porter le brûlis à son plus haut degré de fertilité durant les 6 mois de culture sur l'ensemble des 120 mois du cycle* » (p. 471). Une étude détaillée effectuée au sud du Yunnan (Zhang Zhiying, 1995) montre aussi que sur les champs nouvellement incendiés, on ne rencontre que 10% des insectes de la forêt. Ce taux augmente lentement durant trois ans puis croît brutalement. Les performances sont aussi le résultat du choix minutieux des espèces mises en culture. Pour le riz, plus particulièrement, les études réalisées dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est montrent que la variété des espèces connues et utilisées sur les essarts est considérable. Ces variétés sont le plus souvent plantées à plusieurs sur un même champ ce qui présente l'avantage d'accroître les chances d'obtenir une récolte même si les conditions climatiques sont défavorables. N'ayant pas les mêmes cycles végétatifs, ces variétés permettent aussi d'étaler la moisson sur plusieurs mois et de limiter les périodes d'éventuelle soudure (Matras-Troubetzkoy, 1974).

Un constat souvent répété lui aussi est celui de la grande connaissance floristique et faunique des agriculteurs qui vivent en forêt. Ces connaissances permettent que soient collectées, chassées ou pêchées, un grand nombre d'espèces végétales ou animales dans les zones non cultivées, mais aussi que les essarts et leurs recrues soient utilisés à de nombreux autres usages. Sur les parcelles qui portent elles-mêmes une ou deux cultures principales (du maïs, du manioc, mais surtout du riz) un grand nombre d'espèces sont semées ou plantées en ordre plus ou moins dispersé (tabac, cucurbitacées, coton, poivre, bananiers, aubergines...). Certaines des plantes "intercalaires", plantées individuellement sur de plus ou moins petites surfaces s'avèrent alors très utiles pour combler les éventuelles périodes de soudure alors que d'autres enrichissent le régime alimentaire ou sont des plantes utiles à la vie matérielle, sociale... La jachère elle-même continue à être utilisée lorsque la moisson a été effectuée. Elle peut servir de pâturage, immédiatement après la récolte, et du bois de feu peut y être collecté. Certaines espèces plantées lors de la mise en culture ou épargnées par le feu apportent de petites productions, et les espèces qui se développent lorsque la forêt n'a pas encore repris peuvent s'avérer être particulièrement rares dans les forêts elles-mêmes. Les Lua connaissent ainsi plusieurs centaines d'espèces qui se développent sur les recrues forestiers (Kunstadter, 1978b).

Par sélections successives, introduction de plantes nouvelles et protection des espèces utiles, les « hommes de la forêt » mais aussi les groupes moins réduits comme les Karen et les Lua, ont progressivement transformé les forêts, les rendant souvent plus productives et utiles. Pour la majorité des groupes qui chassent ou effectuent des collectes essentiellement destinées à l'autoconsommation, les quantités prélevées ne sont en général pas très importantes. Mais il existe des systèmes où les produits sont destinés à la vente et où les

plantes commercialisées font l'objet de véritables cultures sur les recrus après brûlis ou dans les forêts voisines. Ces forêts peuvent être alors appelées des "agro-forêts". C'est le cas, par exemple, de la sélection des rotins sur les brûlis telle qu'elle se pratique à Kalimantan en Indonésie (Michon et al., 1997). C'est le cas aussi de la sélection progressive de théiers sauvages dans les forêts anciennes telle qu'elle se pratique en Thaïlande mais aussi au sud de la Chine et au *Viêt Nam*. Lorsque ces sélections s'accompagnent aussi de plantations et que l'exploitation du thé<sup>88</sup> est intégrée dans des réseaux commerciaux importants, les théiers forment de véritables vergers dont la forêt peut devenir absente comme c'est le cas en particulier au nord de la Thaïlande (Kunstadter, 1978a ; Bruneau, 1980). Bien qu'ils soient associés à des cultures sur brûlis à rotation longue (les brûlis sont pratiqués en plus de la production de thé), ces systèmes, lorsqu'ils se développent de façon importante, ne peuvent pas être directement comparés aux « systèmes établis »<sup>89</sup>. Mais il faut cependant noter qu'il subsiste des systèmes dans lesquels « *the forest is artificialized by spots, to more or less important degrees, but without any essential biological, structural, ecological or functional change* » (Michon et al., 1997, p. 5). Ceux-ci constituent alors des systèmes, comme les « systèmes établis », qui préservent l'environnement forestier, malgré l'existence d'une culture commerciale.

La forêt comme élément à part entière, ou élément dominant du système de culture, ne peut plus être perçue comme un environnement répulsif dont les agriculteurs chercheraient à se débarrasser au profit de l'agriculture. Ni comme un milieu méconnu, négligé ou, pire encore, maltraité. Malgré la relative ancienneté de ces constatations et leur caractère répété, ce ne sont cependant pas là encore des réalités acceptées facilement. La rationalité à "l'occidentale", l'habitude des cultures et des plantations monospécifiques ainsi que les soucis de rentabilité économique rendent difficile l'acceptation de logiques et de performances différentes (Grandstaff, 1980 ; Condominas, 1983).

### **Les « paysans de la forêt »**

Les travaux qui ont, parmi les premiers, réhabilité les systèmes de production et d'utilisation des ressources des "paysans de la forêt" ont été réalisés par des ethnologues qui ont montré que la logique de ces systèmes ne pouvait pas se comprendre uniquement en termes économiques ou selon une rationalité de type occidentale. La stabilité intrinsèque de ces systèmes, celle des groupes comme celle de leur environnement, repose sur une "intimité", pour reprendre le terme de G. Condominas, des hommes avec leur environnement. De façon plus générale, les définitions qui sont faites des « systèmes globaux » insistent en effet sur le fait que l'organisation sociale et les modes de production agricole de ces groupes sont intimement liés.

<sup>88</sup> Il s'agit du thé à chiquer appelé miang en Thaïlande.

<sup>89</sup> P. Kunstadter (1978a), à propos de la Thaïlande, classe ces systèmes dans un groupe à part : « permanent tree crop ».

Cette intimité des groupes avec leur environnement a plusieurs aspects indissociables. Un de ces aspects, qui se marie à une profonde connaissance de la nature, se manifeste dans chacune des étapes de la vie de ces groupes, lorsque l'homme entre en contact direct avec son environnement. Chaque étape de culture, chaque étape importante de la vie plus généralement, s'accompagne en effet de rituels. Plus encore, selon J. Boulbet, c'est sur cet aspect sacré, liant l'homme à la nature, que repose l'équilibre entre milieu humain et naturel.

*"L'aspect sacré des activités agricoles et la vénération portée à la culture principale, ici le paddy, contribuent largement à l'intégration de l'homme dans son milieu et à la codification d'un système garantissant la continuation de l'essartage, donc la conservation d'un milieu forestier" (Boulbet, 1975, p. 101).*

Cet aspect religieux, ou sacré, du rapport des « paysans de la forêt » avec leur environnement, s'il n'est pas pris en compte, peut occulter la logique globale des décisions qui sont prises par un groupe et empêcher l'observateur extérieur d'en comprendre la rationalité intrinsèque (Spencer, 1966). Il ne constitue cependant qu'un des éléments qui permet de comprendre le fonctionnement des sociétés et il est souvent fait référence, pour les groupes pratiquant des cultures « établies » à l'existence de processus sociaux, et donc politiques et économiques, permettant la pratique de ce type de cultures. Un exemple frappant de ces processus a été mis en évidence par J. Matras-Troubetzkoy (1974) pour les Brou du Cambodge. Leur système de culture organisé avec une division des champs de brûlis en lanières permet une grande diversité des cultures mais correspond aussi à l'organisation socio-économique de ce groupe. Alors que les travaux de défrichement sont effectués en commun, la division des champs en lanière permet l'exacte répartition du terrain et favorise l'autonomie des familles. Les exemples de ce type sont aussi nombreux que divers mais T.B Grandstaff (1980) qui s'est intéressé aux aspects socioculturels des « systèmes établis », en propose la synthèse suivante (p. 11-12) :

Les « systèmes établis », comme plus généralement les « systèmes globaux », tendent à être plus complètement orientés vers l'auto satisfaction des besoins des populations que ne le sont les systèmes partiels intégrant des cultures permanentes. Chaque foyer est capable de subvenir à la grande majorité de ses besoins.

Chaque foyer étant pratiquement indépendant, les sociétés pratiquant les cultures de défriche brûlis, ne ressentent pas la nécessité (ou n'ont pas l'utilité) de disposer d'institutions politiques mais aussi religieuses ou pratiques (administrations, armées...) développées et il n'existe pratiquement aucune forme d'organisation supérieure au village. Aucun foyer n'a de contrôle sur les autres et à l'intérieur même des foyers, quand bien même les hommes occupent souvent la position de chef de foyer, chacun est en général extrêmement libre.

Au niveau économique, il existe généralement des mécanismes qui minimisent les possibilités d'accumulation et limitent la formation de classes et d'élites économiques et sociales. La terre cultivée n'est jamais appropriée ou louée et l'accumulation d'autres formes de biens est généralement dissipée lors des rituels qui ponctuent la vie des foyers. La capacité de travail est l'élément déterminant pour les foyers et ceux qui ont accumulé de la force de travail tendent à la perdre lorsqu'ils se divisent, par exemple au moment du départ des enfants.

Il n'y a pas lieu ici de reprendre l'ensemble des éléments qui doivent et peuvent être pris en considération pour comprendre le fonctionnement des « systèmes établis » ou plus généralement les « systèmes globaux », mais il est important de noter que les structures de base de l'organisation de ces groupes servent à contrôler et gérer la terre, mobiliser les processus agricoles et techniques, fournir la force de travail en place et lieu où elle est nécessaire, diviser le fruit du travail entre les membres du groupe (Spencer, 1966). « *Such groups do not simply do swiddening, they are swidders* » (Grandstaff, 1980, p. 3).

### 2.3.3 Les autres systèmes de culture sur brûlis et les itinéraires d'évolution

Si la reconnaissance de systèmes de culture utilisant les techniques de brûlis et n'étant pas nocifs pour l'environnement commence à faire son chemin, il est nécessaire de rappeler que cette qualité n'est pas reconnue à toutes les formes d'agriculture sur brûlis, pratiquées dans toutes les conditions. De nombreux phénomènes de déforestation sont aujourd'hui décrits comme étant le fait de groupes ayant des rapports moins étroits avec la forêt ou comme étant le résultat de perturbations, apportées par l'extérieur, aux peuples de la forêt.

#### Les "Autres"

Les systèmes de culture des "hommes de la forêt" ne peuvent pas, selon J. Boulbet et Condominas être comparés à ceux pratiqués par les populations investies dans une autre forme d'agriculture, en particulier la riziculture inondée. Il est en effet, et très souvent, fait référence aux dégradations causées par les cultures sur brûlis mis en place par les groupes, comme les Taï, les Khmer, les Lao ou les *Viêt* développant des « systèmes partiels » et n'ouvrant des brûlis qu'en complément de la production des rizières (Keen, 1976 ; Bruneau, 1979, 1996 ; Kunstadter et al., 1978). Pour eux, mais aussi pour "*les éleveurs à la recherche de vastes espaces dégagés pour leurs troupeaux*" et pour les "*migrants récents qui ne sont pas sur leur terre*", la forêt n'est pas prise en compte de la même manière dans la mesure où elle ne fait pas partie du cycle agricole principal (Condominas, 1997) et est considérée comme en dehors de l'espace civilisé, celui des rizières (Bruneau, 1996). Vivant ou venant de régions "ouvertes" que les auteurs opposent aux régions forestières, ces populations connaissent moins bien la forêt. Les essarts, pour cette raison moins bien gérés, n'ont pas de rendements aussi élevés que ceux des "paysans de la forêt". Ils sont pratiqués dans des zones où la forêt n'est pas obligatoirement régénérée suffisamment et celle-ci peut alors être amenée à disparaître ou tout au moins à s'appauvrir. Et cela d'autant plus rapidement que la croissance démographique de ces groupes est généralement particulièrement rapide.

Avec les Taï des montagnes, les *H'mông* forment le second exemple typique des groupes cités comme pratiquant une agriculture destructrice. Leur agriculture pionnière associée à la culture du pavot à opium conduit à la dégradation des sols et au remplacement de la forêt par des savanes à *Imperata* lorsque les champs sont abandonnés (Boulbet, 1975 ; Keen, 1976 ;



Grandstadt, 1980 ; Taillard, 1992b). Alors que les systèmes « pionniers » font partie des « systèmes globaux » dans lesquels pratiques agricoles et modes de vie sont intimement liés, ce lien ne conduit pas à une préservation du milieu environnant en raison de l'introduction d'une culture commerciale, le pavot, dans le troisième quart du XIX<sup>ème</sup> siècle. Les *H'mông* dont l'organisation sociale favorise la dispersion (Taillard, 1992b), ne privilégient pas pour cette raison l'autoconsommation. Ils sont souvent dépendants des groupes voisins pour leur approvisionnement et utilisent de la main d'œuvre salariée. Ils n'ont dès lors pas le même intérêt que les groupes « établis », comme les Karen et les Lua, à œuvrer dans le sens de l'enracinement des villages et de la conservation des ressources (Bruneau, 1979, 1980).

Pour finir, les groupes « établis » eux-mêmes, peuvent être amenés à devenir des destructeurs de forêts lorsque l'équilibre dans lequel ils vivaient a été rompu. Les causes de rupture sont nombreuses. Elle peuvent être provoquées, dans des cas observés par J. Boulbet, par l'arrivée de grandes religions, comme le catholicisme et l'islam, à la suite de missionnaires. Ces religions, contrairement au bouddhisme au plus grand syncrétisme, nécessitent le rejet des anciennes croyances et bouleversent les pratiques initiales. Les ruptures peuvent aussi découler de l'intrusion plus importante des Etats désireux d'ouvrir les zones reculées et de les intégrer plus complètement aux systèmes commerciaux, administratifs et politiques du pays. Il s'agit alors des perturbations engendrées par l'ouverture de routes, par les coupes forestières commerciales, les contraintes administratives, souvent par les programmes de développement eux-mêmes. La rupture peut aussi provenir de l'extension des populations qui vivent dans les vallées de montagne et qui agrandissent leur finage agricole, de l'arrivée d'essartiers pionniers, ou de l'intrusion de migrants venant de zones plus lointaines et utilisant l'agriculture sur brûlis comme agriculture pionnière. Pour finir, l'accroissement démographique, qui est une des raisons qui pousse les populations non « établies » à investir le domaine des « mangeurs de forêt » se fait aussi sentir directement sur ces groupes eux-mêmes et contribue d'autant à rendre leur domaine exigü. Faute de nouveaux terrains pour absorber la population grandissante, les durées de jachère doivent diminuer, les foyers doivent évoluer vers de nouveaux modes de production, la riziculture irriguée par exemple, ou trouver de nouvelles sources de revenus. Dans un cas comme dans l'autre, pour J. Boulbet, l'équilibre est rompu parce que les agriculteurs sortent de leur domaine familier de pratiques et transforment leur rapport avec la forêt, ou plus simplement parce que le cycle des jachères ne permet plus le retour de la forêt.

*"Si ces lois élémentaires ne sont pas respectées, les relations entre la qualité des sols, l'âge de la jachère et la durée d'exploitation perdent l'harmonie nécessaire à une véritable agriculture forestière empiriquement réglée. On vire alors à l'écobuage, au défrichement pour aboutir finalement soit à la simple dévastation, soit à un changement radical de technique"*  
(Boulbet, 1975, p. 36).

De pressions extérieures exercées sur les "paysans de la forêt", en systèmes agricoles moins bien intégrés au domaine forestier, l'avenir de la forêt semble alors pouvoir se lire

comme celui d'un milieu voué à la disparition à moins d'être strictement isolé. Cette lecture est devenue un des principaux arguments des organismes de développement, parmi ceux qui ont par ailleurs reconnu les capacités des cultures sur brûlis à préserver l'environnement. Il ne s'agit plus alors et toujours d'accuser systématiquement les habitants des montagnes mais de considérer qu'ils ne peuvent plus, dans les conditions actuelles d'accroissement de la population, préserver leur environnement et subvenir à leurs besoins.

Les exemples de pratiques occasionnant une dégradation de la couverture forestière qui viennent d'être cités, ne semblent pas, en première lecture, participer de processus de même nature, les uns concernant des populations établies dans les montagnes, les autres étant relatifs à des changements apportés par l'extérieur, en particulier sous l'effet de la pression démographique. L'idée qui se cache derrière chacune de ces affirmations est pourtant la même, celle de l'existence de perturbations occasionnées par toute pratique n'ayant pas été entièrement et uniquement façonnée au cours d'une longue histoire entre les hommes et la forêt. Pour les *H'mông*, c'est l'introduction d'une culture commerciale et son extension de plus en plus importante qui est responsable des dégradations. Pour les Tai, c'est la pratique d'une culture en dehors du contexte culturel d'origine qui est mise en accusation. C'est en définitive la capacité d'adaptation et d'évolution de l'ensemble des systèmes de montagne qui est le point central de la discussion, point particulièrement débattu aujourd'hui en raison de l'accroissement démographique. Si cet aspect du problème forestier a déjà été abordé au niveau global, il est intéressant de regarder ce qu'apportent les points de vue prenant en compte les réalités locales. Certains d'entre eux confirment en effet qu'il n'est pas toujours possible de lire l'évolution d'une façon linéaire, ni de concevoir les rapports des hommes à leur environnement de façon statique.

#### **Au delà des visions évolutionnistes, des évolutions multiformes**

Les auteurs qui s'intéressent aujourd'hui à l'avenir des zones forestières et de montagne, s'attachent souvent, avant toute chose, à étudier la façon dont ont évolué les modes de mise en valeur de l'espace par le passé, sous l'action de différentes contraintes. Les discussions concernant les itinéraires d'évolution peuvent mener loin, jusqu'à poser la question de l'antériorité des différentes formes d'agriculture, permanentes ou non permanentes les unes sur les autres, ainsi que celle des raisons qui ont conduit tels ou tels groupes à adopter tel ou tel type d'agriculture<sup>90</sup>. Au delà de ces discussions qui s'éloigneraient par trop du sujet, l'observation des évolutions plus récentes montre que celles-ci ont pu prendre de multiples formes et qu'il est réducteur de penser que l'accroissement démographique doit irrémédiablement conduire à la dégradation de l'environnement et à l'appauvrissement des

---

<sup>90</sup> Une des théories concernant l'évolution des cultures est celle de la spécialisation progressive des systèmes de défriche-brûlis (qui seraient donc antérieurs aux cultures permanentes monospécifiques), d'abord par le biais de tubercules (taro, igname, patate douce) puis par celui de céréales (Barrau, 1974 ; Pelzer, 1978). On retrouve en Asie du Sud-Est la coexistence de ces différentes formes d'agriculture, ainsi que la coexistence, dans les mêmes exploitations des végétaux reproduits par voie végétative et des céréales multipliées par voie sexuée (Barrau, 1974).

populations sans intervention extérieure favorisant les cultures permanentes et intensives, perçues comme le stade ultime de l'évolution.

Les exemples qui permettent de penser que les capacités d'évolution des populations de montagne ne doivent pas être remises en cause sont nombreux. Celui des Karen présenté un peu plus haut comme représentatif des systèmes sur défriche-brûlis « établis », est particulièrement remarquable. Les Karen qui n'ont probablement adopté ce type de système qu'au tournant du XIX<sup>ème</sup> siècle et s'employaient auparavant à ouvrir de nouvelles zones forestières selon un système pionnier (Grandstaff, 1980), ont, plus récemment encore, introduit des cultures permanentes, des rizières en terrasse, dans leur système d'exploitation. Ces rizières qui ne représentent qu'une partie peu importante des terres qu'ils mettent en culture, ont encore accru leur stabilité et n'ont pas pour autant remis en cause la précision des rotations et les pratiques de restauration de la fertilité des sols qui y sont attachées. Plus encore, les parcelles de forêt permettant le contrôle des feux et la préservation des cours d'eau, ont été conservées (Ulhig, 1984 ; Tan-Kim-Yong, 1997). On se trouve alors en présence d'un système mixte dont on peut se demander s'il fait toujours partie des « systèmes intégraux » bien qu'il soit manifestement parfaitement « intégré ». La transformation de leur système de culture qui s'est opérée selon M. Bruneau (1980) à la suite de l'augmentation de la pression démographique, montre que des évolutions sont possibles avant même la manifestation d'une crise et que la préservation de la forêt, comme partie intégrante du système de culture est un élément primordial pour ces populations. Le même auteur note par ailleurs que des solutions alternatives, comme le recours au travail, sont privilégiées afin de préserver encore et toujours l'écosystème forestier. Plus récemment encore Tan-Kim-Yong (1997) signale que des cultures pérennes et commerciales d'arbres fruitiers et de café ont été introduites, les jachères forestières parfois raccourcies, mais que le contrôle de la forêt, en particulier le long des cours d'eau qui irriguent les rizières, a été maintenu. Tout se passe comme si les évolutions concourraient à préserver avant tout l'environnement forestier nécessaire à la fois aux rotations des cultures et au maintien des bassins hydrauliques et cela remet en cause les schémas classiques d'évolution vers des systèmes totalement fixes.

De son côté M. Dufumier (1996) montre, à propos du Laos, qu'il existe des exemples plus récents de populations locales ayant adopté des solutions avant que ne se produise la crise du système de défriche-brûlis. Dans le cas qu'il présente, les Jinuo ont mis à profit les innovations et les possibilités de commercialisation dont ils disposaient grâce aux coopératives mises en place par le régime communiste. Les jardins à thé et à cardamone ont été intensifiés par l'apport d'intrants modernes. Des cultures de rente, en association ou en culture pure, ont été introduites. Par ailleurs, quand cela était possible, le développement de la culture permanente du riz de versant améliorée par le labour, par des intrants et des variétés à haut rendement, a été privilégié. Notons, pour finir, l'exemple des Tampuan du Cambodge rapporté par F. Bourdier (1996). Après avoir, lui aussi, reconnu la stabilité des anciens

systèmes d'essartage pratiqués par les Tampuan, cet auteur montre comment ces populations ont été capables de s'adapter, sans contrainte extérieure, à de nouvelles circonstances écologiques, apparues à la suite de l'introduction de cultures de rente et de la pression démographique, lorsqu'elles ont eu accès à de nouveaux moyens matériels, biologiques et informatifs. D'essarteurs, ces agriculteurs sont eux aussi devenus riziculteurs. Dans les cas précédents, la situation de crise a été prévenue grâce à de nouveaux aménagements et à l'introduction de formes d'agriculture plus intensives. Cela a nécessité un investissement souvent très lourd en travail et une moins bonne rétribution du travail investi, de façon temporaire. Ces investissements qui sont souvent jugés à tort comme ne pouvant être réalisés qu'en réaction à des situations de crise aiguë, montrent que les transformations progressives sont possibles lorsque les données du changement peuvent être acquises par les populations concernées. Pour cela elles transforment les paysages et exploitent de nouvelles potentialités. Dans ces exemples, la forêt n'a pas pour autant disparu et si elle peut l'avoir fait, comme dans les exemples de développement de la riziculture en terrasse, cette disparition n'est pas pour autant synonyme de dégradation et d'appauvrissement.

De la même façon, il n'est pas possible de considérer que toutes les extensions agricoles faites récemment en montagne par le biais de l'agriculture sur brûlis sont automatiquement négatives ni qu'elles sont toutes le résultat de la croissance démographique. Ainsi que le note A Nygren (2000), l'image des migrants développant une phobie de la forêt et ayant faim de terre est réductrice. Ces migrants ne sont pas simplement destructeurs parce qu'ils sont affamés et ne sont pas adaptés au milieu dans lequel ils évoluent. On oublie bien souvent d'analyser la situation dans son contexte plus global, de prendre en compte les politiques de colonisation, les régimes de tenure foncière, les forces économiques en jeu, qui tendent à favoriser la conversion des forêts en terres agricoles.

F. Verdeaux (1998) montre, à partir d'un exemple assez lointain, la Côte d'Ivoire, que la colonisation des terres forestières de l'ouest du pays s'est faite selon différentes logiques. Dans un premier temps, durant la période coloniale, des plantations ont été mises en place en réaction à l'interdit d'utilisation de la forêt. Dans un deuxième temps il s'est agi d'une volonté politique de l'Etat, « *la terre appartient à celui qui la met en valeur* », dans un mouvement de constitution d'un territoire national. Ainsi et « *contrairement aux apparences, le phénomène de colonisation de la forêt par les paysans ne relève pas d'une évolution spontanée, inéluctable, linéaire.[...]La linéarité du phénomène, son apparente inéluctabilité correspond paradoxalement à des choix publics et à des stratégies catégorielles variables, voire opposées d'une époque à l'autre* ». Une telle lecture peut s'appliquer au Viêt Nam et aux fronts pionniers de colonisation des Hauts Plateaux du centre du pays. On parle aujourd'hui souvent de migrants spontanés, de « squatters » poussés par la surpopulation des zones basses vers les zones de montagne. Ces migrants ne sont pourtant pas réellement toujours « victimes de leur destin ». Đỗ Văn Hoà (1998) note, d'une part, qu'il peut aussi s'agir de foyers

cherchant à faire fortune rapidement en profitant de la libéralisation du foncier. Il ne faut pas oublier, d'autre part, que ce mouvement a été créé à l'instigation du gouvernement vietnamien et que celui-ci a mis en place l'ensemble des conditions matérielles, politiques, sociales, favorables à son succès jusqu'en 1991. Ce mouvement, pour finir, n'est pas réellement spontané, dans la mesure où le gouvernement continuait encore récemment à l'entretenir en favorisant la migration de populations appartenant aux minorités ethniques des montagnes du nord. Ces minorités « utilisées » pour défricher de nouvelles terres devaient ensuite les céder, moyennant rétribution (et donc de façon tout à fait consciente), à des colons *kinh* qui mettaient en place des plantations (De Koninck, 1998). Ces fronts pionniers ne peuvent donc pas être assimilés à un grignotage "linéaire" où la pression démographique aurait le rôle d'un piston inexorable et progressif. Sans vouloir remettre en cause toute influence de l'accroissement démographique sur l'avancée de fronts de déforestation, ces exemples montrent qu'il est important de bien connaître l'ensemble des conditions qui existaient lors de l'apparition du phénomène et de son évolution.

Alors que les programmes de colonisation organisés font l'objet de nombreuses études et sont souvent présentés comme une solution aux problèmes de croissance de la population, il existe de nombreux exemples de migration non planifiée ou d'extension dans les zones de montagne qui ont prouvé par leur diversité mais aussi, pour certains, par leur efficacité, qu'ils ne sont pas définitivement synonymes d'appauvrissement et de dégradation (Uhlig, 1980). C'est le cas par exemple de la pratique déjà décrite de la culture du thé en forêt qui fut adoptée de façon ancienne par les Taï des montagnes (Khon Muang) mais aussi par des agriculteurs venus de plaines plus lointaines et par des cultivateurs sur brûlis (Kunstadter, 1978a). C'est le cas, aussi des nombreux exemples de cultures commerciales qui se sont développées dans les montagnes du nord-est de la Thaïlande en parallèle à l'ouverture de routes et grâce à l'afflux de migrants venus des plaines comme des montagnes (Grandstaff, 1980). Pour ces nouveaux arrivants mais aussi pour certains groupes des montagnes qui ont recours à l'agriculture sur brûlis dans des zones de plus en plus grandes et éloignées de leur habitation, H. Uhlig (1984) fait référence à un troisième type de système d'agriculture sur brûlis, les « systèmes initiaux ou naissants » (initial or incipient system)<sup>91</sup> lorsque le but de la mise en place des brûlis est une transformation progressive des champs vers leur usage permanent. Il s'agit alors d'une colonisation par le feu et non pas de l'extension de zones où sont mises en place des cultures sur brûlis avec un système de rotation plus ou moins long. Mais ces extensions des cultures permanentes après le passage du feu peuvent représenter une alternative à la fois économiquement performante et écologiquement viable.

---

<sup>91</sup> Dans la classification de Conklin (1957) les « systèmes naissants » forment une sous classe des « systèmes partiels » dans laquelle sont inclus les habitants des plaines poussés par la surpopulation et s'installant en montagne pour y pratiquer des cultures sur brûlis avec rotation comme nouveau système de culture. Cette idée n'est pas acceptée par Spencer (1966) qui ne connaît pas d'exemples de la sorte et émet l'idée, le premier, que les cultures sur brûlis ne sont pratiquées que de façon temporaire, le but des migrants étant de mettre en place des cultures permanentes selon des techniques qu'ils maîtrisent.

Pelzer (1978), de son côté, explique les succès de l'introduction de plantations pérennes dans les systèmes de cultures sur brûlis et à rotation en Indonésie. Grâce aux cultures de poivre, café, copra, hévéas, les cultivateurs sur brûlis de Kalimantan, Sumatra et des Sulawesi ont progressivement occupé une position vitale pour le développement économique de leur pays. Pour lui, ces cultures se sont développées dans l'Indonésie « Extérieure » (Outer Indonesia)<sup>92</sup> grâce à l'ouverture de routes, à l'accès au marché et à la terre, et grâce à la grande flexibilité des systèmes de production des cultivateurs sur brûlis. Avec Geerts (1963), il note que les riziculteurs et les habitants de l'Indonésie « Intérieure » ne sont pas en position aussi avantageuse pour développer des cultures commerciales en raison des systèmes coutumiers de gestion des terres, des petites surfaces agricoles disponibles et de la place occupée par la riziculture. Alors que les cultivateurs sur brûlis peuvent répondre à leurs besoins alimentaires en ouvrant des brûlis vivriers et peuvent, sans être pour autant fortement dépendants, transformer progressivement les champs sur brûlis en plantations pérennes. Cette transformation se fait par l'introduction d'espèces pérennes qui étaient déjà connues des populations pour avoir longtemps été sélectionnées en forêt ou plantées en petit nombre sur les brûlis, et qui sont plantées en association avec les cultures vivrières 2 ou parfois 3 années. Ces espèces qui peuvent profiter de l'ombre portée des cultures, profitent aussi du nettoyage des champs qui est fait pour les cultures. Elles se développent par la suite dans des recrus plus ou moins entretenus (qui peuvent être contrôlés par des coupes) et produisent après 3 à 8 années de croissance. Lorsqu'après 10, 15 ou 20 ans, les plantations ne produisent plus, ce qui était devenu un jardin forestier retourne à la forêt qui peut être à nouveau ouverte pour un brûlis. Contrairement aux plantations monospécifiques, celles-ci associent les cultures vivrières et reproduisent beaucoup plus fidèlement l'écosystème forestier. Bien sûr, remarque-t-il, le nord de la Thaïlande ne peut pas être comparé à l'Indonésie, aussi bien au niveau des conditions biophysiques, des densités que de la diversité ethnique, mais le principe des associations et des rotations peut aussi être appliqué dans ce pays.

*« It is obvious from the success of Indonesian swiddeners (as well as the relative economic success of H'mông and other opium cultivators in Thailand) that cash cropping is possible in swiddens. It also appears that swidden farmers are more flexible and will accept innovations in crops and techniques of cultivation if the economic incentives are clear. In Indonesia and perhaps in other areas including Thailand, the swidden cultivators may be in a better position to innovate in the direction of cash crop than are the irrigated agriculturalists who are already trapped by a limited land base and population explosion » (Pelzer, 1978, p. 286).*

Pour finir, nous voudrions revenir sur le cas des *H'mông*. Celui-ci semble démonstratif pour trois raisons. D'une part, parce que certains auteurs notent qu'il n'y a aucune preuve aujourd'hui du caractère minier des techniques associées à la culture commerciale du pavot

---

<sup>92</sup> Pour Pelzer qui reprend Geertz (1963) « Inner Indonesia » est composé de Java, Bali et l'ouest de Sumatra, régions à très forte dominante de riziculture irriguée, « Outer Indonesia » de toutes les autres îles où dominent les cultures sur brûlis.

telles qu'elles étaient pratiquées dans le passé. Cette idée développée par Grandstaff (1980) se justifie selon lui par la décroissance de la productivité des cultures. Tant qu'il y avait encore assez de place, les migrations étaient effectuées avant que le sol ne soit définitivement appauvri. Les foyers effectuaient des choix lors de chaque cycle de culture et ceux qui ne pouvaient pas migrer (par manque de moyens ou par manque de connaissance de nouvelles zones à cultiver) devaient rester sur place et adopter de nouveaux modes de production en portant probablement une plus grande attention aux potentialités des sols. On retrouve cette idée, bien qu'elle ne soit pas exprimée aussi clairement dans les écrits de Gutelman (1974). Pour lui, en effet, et « *jusqu'à une date récente, le complexe formé par la petite économie marchande et la technique de l'agriculture itinérante constituait un ensemble équilibré, parce que d'une part il répondait à une demande stable d'opium et que, d'autre part, la population était relativement stationnaire* » (p. 517). Ce n'est qu'à partir des années 1960, l'explosion de la demande d'héroïne et de la croissance démographique, que les terres qui étaient cultivées quelques années de suite (4-5 ans) avant d'être abandonnées « *à la brousse et à la jungle renaissantes* » furent mises à contribution jusqu'à 7 ou 8 années et soumises à une dégradation parfois irréversible. Les *H'mông* qui s'étaient montrés capables d'introduire une culture commerciale dans des cycles longs et pionniers, et étaient connus, en Thaïlande, pour être les groupes de montagne les plus prospères (LeBar et al., 1964), ne devinrent en définitive les « *dévastateurs* » qu'ils sont aujourd'hui qu'à la suite de l'abandon total des cultures vivrières concurrencées par des cultures devenues infiniment rentables au contact d'une des formes d'économie marchande les plus développées. Aujourd'hui, la culture du pavot étant interdite et les rotations étant beaucoup plus difficilement réalisables, il faut envisager de nouvelles cultures. Mais les *H'mông*, comme les autres producteurs de pavot, sont déjà familiers des aspects économiques des productions de rente et sont de bons candidats pour le développement des plantations commerciales licites (Kunstadter, 1978c). Pour finir, il faut noter que les *H'mông* observés en Thaïlande ou plus généralement dans le « triangle d'or » sont les membres du groupe qui ont effectué les mouvements de migration les plus extrêmes à partir du sud de la Chine, poussés par les vexations chinoises et « *emportés* » par la culture de l'opium. Dans le sud de la Chine (province de Kweichow et nord-ouest du Hunan) comme dans certains régions du Laos (région de Xieng Khouang) et du *Viêt Nam* (région de *Sa Pa*, province de *Lào Cai*), de nombreux auteurs ont noté que les *H'mông* (mais aussi les Yao) pouvaient montrer des dispositions particulières pour la culture du riz irrigué, généralement en terrasses, plus encore, qu'ils adoptaient ces cultures dès que cela leur était possible (LeBar et al., 1964). LeBar (ibid.) et Grandstaff (1980) qui s'appuient sur des écrits anciens, note que cela a pu être observé aussi pour les *H'mông* de Thaïlande (dans la province de Nan), lorsque ceux-ci ne pouvaient plus effectuer de migrations. Ce n'est donc pas obligatoirement dans la « *nature* » des *H'mông* de détruire les forêts et de se déplacer pour ce faire.

L'ensemble des exemples exposés, incite à considérer la complexité et la richesse du monde rural. Il n'est pas possible, sans connaissance approfondie des conditions à la fois locales et englobantes de parier sur une évolution inexorable conduisant à un appauvrissement irréversible des hommes et de leur milieu. Parce que les anciens systèmes observés et une partie des systèmes qui subsistent sont à la fois sophistiqués et souples, et tiennent compte des potentialités du milieu biophysique, il semble injuste de douter des possibilités d'adaptation des populations locales.

Bien sûr, il n'y a pas lieu ici de réfuter l'existence de dégradations parfois importantes et de problèmes économiques et sociaux actuellement actifs dans les zones de montagne. A la suite des travaux conduits en Thaïlande, travaux abondamment cités ici, P. Kunstadter (1978a) ne rejette aucune des deux principales théories d'évolution, les théories néomalthusianistes inspirées de concepts économiques et les théories qui découlent des travaux de E. Boserup, théories qui s'affrontent en général à propos du devenir de ces zones. Pour lui, ces deux principes ne sont pas contradictoires. D'un côté en effet, il note que de nombreux cultivateurs sur brûlis ont montré leur capacité à s'adapter au changement et à profiter des opportunités en terme de plantations (adoptions de plantes du Nouveau Monde comme le maïs), de techniques (irrigation), ou de sources de revenus (travail salarié et cultures de rente). D'un autre côté, il note aussi que l'appauvrissement des populations de montagne du nord de la Thaïlande est manifeste, appauvrissement qui les conduit à descendre se louer dans les plaines, alors que les agriculteurs des plaines investissent progressivement les montagnes. Il en conclut alors à l'évidence que ni les systèmes économiques ni les systèmes démographiques ne sont des systèmes fermés. L'avenir des zones de montagne n'est ni un processus qui échappe aux paysans des montagnes, ni un processus dans lequel ils sont seuls et isolément investis. Les transformations, c'est probable, ne pourront pas toutes se faire en conservant la forêt, mais la forêt n'est pas la seule richesse des montagnes, pas plus que les hommes n'ont comme seule richesse d'être des « paysans de la forêt ».

### **La nature des changements**

Pour les « paysans de la forêt » ou les agriculteurs « établis », l'équilibre entre les hommes, leurs activités et l'environnement forestier est présenté comme reposant sur les structures sociales, sur le sacré aussi bien que sur le matériel, dans ce que J. Boulbet (1975) appelle la "*vie totale du groupe*". Cette idée d'équilibre que l'on retrouve aussi sous d'autres formes pour les groupes non forestiers dans des milieux plus artificialisés, s'accompagne souvent d'une idée de stabilité, mais aussi de fragilité vis à vis de perturbations extérieures. Les exemples précédents incitent pourtant à apprécier les capacités de dynamique des groupes aussi bien dans leur rapport avec l'environnement qu'avec les autres. Si les changements se comprennent dans un contexte culturel particulier et portent en eux la trace du passé, il semble réducteur de penser en terme de classes (groupes ethniques), comme un élément immuable de distinction. Plusieurs types de dangers, lorsque équilibre et stabilité sont



confondus, sont souvent relevés. L'un d'entre eux consiste à considérer culture et organisation sociale comme des éléments de résistance au changement. Un autre danger, le plus actuel, est celui qui amène nombre d'écologistes à prêter un objectif aux « paysans de la forêt », celui de conservation de la nature. Cela invite à réfléchir sur la souplesse des catégories sociales et sur la nature des rapports qu'entretiennent les hommes avec la nature.

Alors qu'une partie des théoriciens du développement continue à penser que les problèmes matériels sont techniques par nature et que la culture constitue une catégorie de résistance dont il faut tenir compte dans les projets de transformation (MacCaskill, 1997), des voix s'élèvent de plus en plus nombreuses pour montrer que les éléments de distinction entre les groupes ne s'opposent pas au changement. Tan-Kim-Young en donne un exemple intéressant, quoique caricatural, à propos, à nouveau, des Karen et des *H'mông*. Cet auteur a étudié le devenir de différents villages Karen de la province de Chiang Mai en Thaïlande, confrontés à une intrusion importante de *H'mông* à la fin des années 1950. Nombreux et ne connaissant pas les interdits concernant les forêts préservées comme pare-feu dans les zones de culture sur brûlis ou le long des ruisseaux desservant les rizières, les *H'mông* furent amenés à détruire une partie de ces forêts. Dans le village de Om-long, aucune solution satisfaisante ne put être trouvée pour juguler l'avancée des *H'mông* (groupes de surveillance musclés, projet de discussion inter-groupe animée par le gouvernement) dans les années 1960 mais le problème prit brutalement fin lorsqu'une épidémie ayant décimé plus d'une centaine de *H'mông*, entraîna le départ des survivants. Dans le village voisin de Khun Sa Nai, en revanche, les *H'mông* ne furent pas confrontés au même fléau et furent progressivement amenés à acheter des rizières et à s'établir de façon permanente. Dans ce village, les Karen continuèrent à jouer de leur poids pour conserver les parties forestières de leur territoire, ce qui favorisa la cohésion du village et participa à faire accepter l'arrivée des *H'mông*. De leur côté, ceux-ci s'installèrent dans des villages sédentaires et acceptèrent les règles énoncées dans la mesure où leurs droits de propriété sur les rizières et leur droits de défriche hors des zones protégées, étaient reconnus. L'histoire de ce village montre ici que les solutions au problème, quand bien même elles incluaient une transformation technique – le passage à la riziculture – qui peut paraître importante pour les *H'mông*, étaient présentes dans chacun des groupes malgré leurs différences culturelles et malgré le poids de ces cultures. Aujourd'hui, la reconnaissance de la richesse des modes d'exploitation locaux et la multiplication des exemples d'innovation, conduisent de plus en plus de projets de développement à considérer les populations locales comme des partenaires capables de gérer leur environnement.

Mais, comme le remarque P. Descola (1999), si des progrès ont été parfois faits dans la façon de considérer les populations locales, « *cette évaluation favorable des mentalités ne doit pourtant pas déguiser la complexité des problèmes qui se posent quand il s'agit de rapprocher dans des objectifs communs la conception occidentale de la conservation de la*

*nature et les manières extrêmement diverses selon lesquelles d'autres peuples et civilisations appréhendent leurs relations à l'environnement* » (p. 215).

La suite de l'histoire de Om-long, montre que les savoirs locaux peuvent aussi être fortement idéalisés et manipulés. Lorsque l'événement meurtrier fut suffisamment lointain une deuxième vague de migration *h'mông* se produisit en effet dans le village (à la fin des années 1980) et les mêmes difficultés furent rencontrées entre les deux communautés. Afin de dépasser ce problème, les responsables du village secondés par une ONG, firent appel au savoir des habitants du village Khun Sa Nai qui avaient si bien su préserver leurs forêts comme par le passé. Certains principes de gestion qui avaient été oubliés à Om-long furent réintroduits, et les anciennes structures de gestion des terres et des forêts (assemblée de anciens) furent revitalisées. Cette remise au goût du jour de principes et de pratiques anciennes, semble, selon l'auteur, porter ses fruits en ayant redonné aux Karen la volonté et les capacités de protéger leurs forêts. Mais il est un point sur lequel l'auteur ne s'attarde pas, la situation vécue par les *H'mông* qui eurent à pâtir de cette instrumentalisation des pratiques karen en se voyant brutalement interdits de culture dans les forêts protégées. Parce qu'ils cherchaient à préserver certains massifs forestiers, les Karen ont été perçus comme des protecteurs de la forêt. Leurs savoirs et leurs pratiques ont été artificiellement exhumés et codifiés. Les Karen y trouvèrent, bien sûr, un intérêt, mais il est certain, l'exemple de Khun Sa Nai le montre, que cela ne reflète en rien leur propre capacité d'adaptation et de contact avec l'extérieur.

La reconnaissance de l'équilibre qui existait ou existe encore entre les hommes et la nature a pu, en effet, conduire à certaines dérives. Certains écologistes ont pu voir dans les « paysans de la forêt » des groupes partageant leurs préoccupations. Ces groupes, comme cela a été souvent le cas des indiens d'Amazonie, peuvent alors être utilisés afin de soutenir des causes qui les dépassent complètement (P. et F. Grenand, 1996). C. Aubertin (1996) note ainsi que *"l'Indien [amazonien] est censé être un écologiste spontané, vivant en harmonie avec son environnement, alors que la notion même d'environnement, créée par la logique économique marchande, est étrangère à sa cosmologie où nature et culture sont indissociées* » (p. 46).

Le principe selon lequel un type de population pratiquerait des activités destructrices ou non pour la forêt ne semble pas correspondre à quelque chose de significatif pour ces mêmes populations et la forêt n'est pas systématiquement en soi un milieu qu'il faille préserver. Celle-ci revêt des dimensions qui dépassent largement celles que, vu de l'extérieur, les occidentaux ont pour habitude de lui donner. En cela, l'inquiétude vis à vis de la déforestation est proprement occidentale (Walter, 1994). Et les actions menées pour lutter contre la déforestation restent souvent sans écho car elles ne reflètent pas une priorité pour les populations concernées. Un passage extrait d'un ouvrage de J. Boulbet (1975) illustre la

distance qui existe entre la construction, extérieure à la société locale, des conséquences du brûlis et le regard des sociétés qui le pratiquent.

*"On peut penser, dire et écrire que ce passage des flammes est plus néfaste que favorable, mais là n'est pas l'avis du paysan forestier" (p. 21)*

Le problème est ici celui que pose tout regard extérieur sur un ensemble de relations complexes. Cette complexité est d'autant plus grande qu'il n'est pas non plus possible de considérer que ces sociétés fonctionnent dans un système fermé en entretenant des rapports immuables avec la nature et les sociétés environnantes.

Les questions que soulève cette remarque sont complexes. Elles concernent la nature des relations entre milieu social et milieu biophysique. Quelle est la part (et existe-t-elle) jouée par les caractéristiques de l'organisation sociale dans l'utilisation du milieu biophysique (techniques, système de culture...)? A l'inverse les caractéristiques du milieu biophysique jouent-elles un rôle dans l'organisation sociale du groupe? Ces deux sphères naturelles et humaines peuvent-elles se raisonner et se comprendre séparément? Une question est aussi celle de l'adaptabilité de l'organisation humaine aux changements de l'environnement physique. Ces questions, dont il est facile de percevoir la dimension philosophique, font l'objet de controverses très vivaces aujourd'hui encore.

A.G. Haudricourt, qui était un agronome mais aussi un linguiste et un spécialiste des techniques, est souvent cité comme un des premiers (avec A. Leroi-Gourhan) à avoir conçu, à propos de la domestication des animaux et de la culture des plantes, que ces pratiques étaient liées à l'organisation sociale du groupe et que les mutations sociales et économiques déterminaient l'évolution des pratiques. L'ethnobotanique, discipline née de ses travaux dans le champ des sciences sociales en France, articule étroitement autour du même objet, du point de vue du vécu du groupe, les savoirs, les pratiques culturelles, les croyances et les représentations (Bonte et Izard, 1991). Sa contribution est d'avoir montré qu'il existait une relation entre l'organisation sociale des hommes dans telle ou telle société et les attitudes culturelles vis à vis de la nature.

Dans les années 1960-1970, l'ethnologie française explore le champ des relations entre l'homme et la nature. Lors de la présentation du cadre conceptuel qui a inspiré ses travaux, P. Descola (1986)<sup>93</sup> reconnaît en C. Lévi-Strauss, chef de file du courant structuraliste, et en M. Godelier, d'obédience marxiste, les très rares ethnologues à avoir considéré que l'écologie d'une société était un fait social total. Et que la compréhension des logiques sociales passe par l'étude des modes aussi bien matériels qu'intellectuels de socialisation de la nature (technique, économie, religieux...). Lui-même construit le projet, ainsi que le dit C. Lévi-Strauss, de

---

<sup>93</sup> Les travaux de P. Descola ont été publiés pour la première fois en 1972.

"saisir l'interface : conditions matérielles d'existence, milieu géographique, etc., non pas comme on s'imaginait faussement qu'ils existent indépendamment des hommes, mais perçus à la façon dont ces hommes les appréhendent et déjà transformés par ce qu'ils en font"<sup>94</sup>. La nature, et en l'occurrence la nature de la forêt, bien au delà d'un simple facteur objectif que l'on pourrait dissocier d'une sphère qui serait humaine, ne se comprend qu'en relation avec cette sphère, plus encore comme le produit de cette relation.

Dans les pays anglo-saxons, l'ethnologie s'est aussi orientée, à la même époque, "vers une étude détaillée des diverses formes sociales d'adaptation à des écosystèmes spécifiques" (Godelier, 1984). Ce mouvement a donné lieu à l'*écologie culturelle* ou *écologie humaine* qui considère que chaque société est un des éléments (un sous-système) d'un système plus vaste, l'écosystème. Il a fortement contribué à ce que soient reconnus les processus et les capacités d'adaptation des sociétés aux conditions environnementales dans lesquelles elles se développaient. Comprises dans un rapport dynamique, les conditions environnementales et les processus d'adaptation peuvent évoluer et changer. Cela peut alors aboutir, lorsque les changements sont très importants, à la disparition complète d'un système et à son remplacement par un autre, dans un contexte écologique profondément transformé.

Sans vouloir aller plus loin dans la réflexion sur le couple société/nature, il semble surtout important de rappeler, en reprenant une remarque de S. Moscovici (1994) que, dans l'ensemble des travaux d'ethnologie, sa conception en tant qu'opposition est en train de disparaître. Ce n'est plus, d'un côté, l'Homme dépendant de son milieu, comme ce fut longtemps le cas dans le cadre de la géographie tropicale. Ce n'est pas non plus l'Homme s'affranchissant de toute contrainte, comme pouvaient ou peuvent le défendre les tenants du « possibilisme » à la suite de Vidal de la Blache. La réalité, comme le note J. Dournes en 1974 est entre « l'homme conditionné par son milieu » et « l'homme libre quel que soit son environnement ». « Il adapte la nature autant qu'il s'adapte à son milieu » (p. 493-494). P. Gourou, qui a toujours refusé tout déterminisme climatique, concevait, dans ses premiers ouvrages, que les contraintes en milieu tropical étaient très fortes et pouvaient expliquer qu'aucune civilisation supérieure, hormis les civilisations mayas en Amérique Latine, chinoises et indiennes en Asie Tropicale, ne s'y développe (Bruneau, 2000). Par la suite, ses travaux se développant, il changea d'orientation et aboutit à ce que M. Bruneau (ibid.) appelle « un véritable déterminisme de civilisation », les changements de civilisation pouvant transformer les paysages alors que la réciproque ne semblait pas être vraie. Mais il finit par rejeter à son tour ce type de déterminisme pour noter que « les éléments humains des paysages ne sont pas plus déterminés par une civilisation que par un cadre physique... Rien de tout cela n'est déterminant. Les paysages humains résultent d'un équilibre de facteurs

---

<sup>94</sup> Note de C. Lévi-Strauss à propos de l'ouvrage de P. Descola (1986) publiée dans cet ouvrage même.

*contraignants mais se limitant et s'orientant les uns les autres*»<sup>95</sup>. A l'idée d'opposition succède donc celle d'un équilibre dynamique, d'une co-évolution entre l'Homme et la Nature.

Si cette idée de co-évolution de l'homme et de la nature est importante aujourd'hui, c'est parce que les changements qui s'opèrent sont rapides et nombreux, y compris dans les zones montagneuses et forestières les plus reculées. Qu'ils touchent d'abord les hommes, comme la croissance démographique, ou agissent directement sur le milieu biophysique, comme l'exploitation forestière commerciale ou l'urbanisation, tous les changements transforment aussi la nature de leurs relations. Parce que ces changements se traduisent bien souvent par la disparition de la forêt et que cette disparition est perçue comme un élément négatif de cette évolution, les Etats, et les organisations dont ils s'entourent, tendent de plus en plus à intervenir dans le devenir des forêts par le biais de mesures conservatoires ou de programmes visant à modifier l'usage qui est fait des ressources forestières. Se faisant ils interviennent eux aussi sur les populations en ayant pour objectif de protéger la nature et gagent de l'évolution qui en découlera en raisonnant le rapport entre les hommes et la forêt de l'extérieur, selon une logique qui leur est propre que celle-ci soit économique, écologique, stratégique ou politique...

Il est courant d'opposer la logique du "village" à celle de l'Etat. Beaucoup d'arguments, ainsi qu'il a été noté, peuvent justifier de cette opposition. Les raisons de l'Etat ne sont pas celles des communautés ou groupes locaux. De la même façon, la gestion locale de la forêt se fait en référence à un contexte social, économique, religieux... tout en étant aussi raisonnée à un niveau individuel. La question n'est pas de vouloir soutenir un type d'argument par rapport à un autre. Il n'est pas question de nier la nécessité politique et le rôle de l'Etat sous prétexte qu'ils ne peuvent répondre à chaque situation particulière. Mais il ne semble pas non plus possible de s'abstenir de porter un regard sur la façon dont sont vécus les rapports sociaux et les rapports à la nature. Ce serait prendre le risque pour l'Etat de ne pas avoir l'impact qu'il escompte lorsqu'il met en place des mesures administratives. C'est le risque qu'il prend, par exemple, en élaborant des politiques raisonnées en référence aux ressources forestières avec des objectifs au niveau national sans tenir compte des conditions pourtant primordiales dans lesquelles elles sont mises en place au niveau local et de leurs conséquences.

*"L'analyse des pratiques ne définit pas d'orientation normative, elle invite simplement à prendre au sérieux le fait que toute action (législation, projet, etc.) n'a d'impact qu'à travers les réponses qu'y donnent les acteurs concernés"* (Lavigne Delville, 1998, p. 18).

---

<sup>95</sup> (P. Gourou, 1971, *Leçons de géographie Tropicale : leçons données au collège de France de 1947 à 1970*. Paris, Mouton. pp. 113-114), cité par M. Bruncau (2000).

Vis à vis des modèles de gestion et d'utilisation des ressources mis en application dans les zones montagneuses et forestières au Nord *Viêt Nam*, il semble important de chercher à connaître leurs répercussions au niveau local. Il s'agit de regarder quel fut leur impact sur la disponibilité des ressources, sur les modalités de gestion et d'utilisation de ces ressources. Pour cela, il est nécessaire de se souvenir que la gestion des ressources, en particulier les ressources forestières, a aussi une signification économique, politique et qu'elle doit être comprise comme un fait éminemment social.

Au niveau forestier les actions entreprises aujourd'hui sous couvert de protection forestière concernent le foncier. Elles ont donc un impact à la fois sur le sol et sur les ressources qu'il porte. Elles impliquent un véritable bouleversement des pratiques et des modalités sociales de gestion et d'utilisation des ressources. Mais leurs répercussions ne sont pas toujours maîtrisées. Une meilleure connaissance des relations entre les sociétés locales et leur milieu physique devrait permettre de comprendre, quelles sont, à ce niveau, les logiques réelles de fonctionnement et d'évolution.

### III Une approche locale à deux niveaux d'analyse

La principale hypothèse, à l'origine de ce travail, est que les sociétés, à travers leur organisation (structure et fonctionnement), jouent un rôle déterminant dans l'évolution du couvert végétal. L'évolution de la couverture forestière ne peut pas uniquement être raisonnée en termes techniques et économiques. La déforestation, si elle a lieu, est autre chose que l'aboutissement logique d'événements liés à l'augmentation de la pression démographique et/ou au développement économique. L'évolution de la couverture forestière a une signification sociale importante et l'organisation sociale locale, en retour, est un des facteurs déterminants de son évolution. C'est un processus de changement qui doit être examiné dans une perspective diachronique (Nygren, 2000).

Un tel projet n'a cependant pas la prétention de pouvoir apporter une réponse définitive pour l'ensemble des zones forestières du Nord *Việt Nam*. Il ne s'agit pas, par ailleurs, comme pourrait le faire un ethnologue, de s'attacher à vouloir mettre en évidence, pour un groupe social déterminé, les fondements les plus profonds des relations entre l'homme et la nature tels qu'ils se manifestent dans ce groupe. Cela ferait appel à un ensemble à la fois très vaste et très précis de connaissances sur cette société, allant de l'étude de ses caractéristiques matérielles, aux structures de la parenté mais aussi à l'étude de la religion et des cultes... Il ne s'agit pas non plus, dans une zone déterminée, de vouloir montrer, par des analyses biophysiques précises quels sont les impacts des différentes pratiques d'utilisation des ressources sur le milieu biophysique. Où se situe donc le projet ?

Le projet s'attache en définitive à essayer de mettre en évidence certains des processus qui agissent sur la couverture végétale et la transforment. Les acteurs de développement préoccupés de gestion forestière tendent aujourd'hui, pour agir sur la couverture forestière, à transformer les modes de gestion et d'utilisation des ressources des populations concernées sans connaître ni leur passé ni ce que signifie leur transformation et donc sans réellement maîtriser le devenir des projets. Il s'agit donc de proposer une démarche qui rende compte de l'organisation et de l'évolution de la couverture forestière et permette de comprendre quels sont les liens entre cette évolution et les structures locales de gestion et d'utilisation des ressources.

Une importante composante de ce travail, composante qui a suivi et accompagné l'ensemble du travail, a été de chercher quels étaient les concepts et les "outils" qui pouvaient être utiles afin de parvenir aux objectifs fixés. Il a fallu pour cela effectuer différents choix, de « lieu », de méthode d'approche et d'analyse, ainsi que de présentation.

Il convient ici de signaler qu'il existe un écart entre l'exposé logique de cette démarche et l'exercice de thèse tel qu'il a été réalisé depuis le début. Certaines orientations du projet sont nées de la constatation au niveau local ou lors d'investigations à d'autres niveaux, provincial, national, de l'indigence des données aussi bien cartographiques, statistiques, qu'ethnologiques ou « physiques » (géologie, pédologie, couverture végétale...) touchant la zone étudiée ainsi que l'ensemble des zones de montagne (par opposition aux deltas, en particulier celui du fleuve Rouge qui sont beaucoup mieux documentés). Il faut aussi avouer que la problématique plus purement "forestière" de cette recherche est apparue primordiale (par rapport à l'étude de l'utilisation des autres ressources du milieu biophysique : eau, terres etc..) lorsque l'ampleur des changements apportés par la distribution des terres "forestières" a pu être appréhendée aussi bien au travers des textes de loi y afférents qu'au travers des observations faites dans le district d'étude. Il n'en demeure cependant pas moins que les choix qui ont été effectués et qui seront présentés, correspondent, dans leurs plus grands traits à la démarche suivie.

### **3.1 Choix et présentation de la zone d'étude**

#### ***3.1.1 Le choix d'une échelle locale***

Dans un pays, comme le *Viêt Nam*, caractérisé par une grande diversité ethnique et une pénurie d'études précises et récentes les concernant, la mise en évidence de logiques sociales de gestion et d'utilisation des ressources nécessite une approche locale. Il serait difficile de s'en départir sans s'appuyer sur des « poncifs » réducteurs concernant les sociétés qui vivent au contact de la forêt. Le choix est alors de s'appuyer sur la connaissance d'une situation locale, d'en saisir la diversité interne tout en tenant compte du contexte plus général dans lequel elle évolue, pour mettre en évidence, dans un même mouvement, la place de l'homme dans son environnement et le rôle joué par le milieu biophysique vis à vis de la société. Il est toutefois nécessaire de prévenir, dès le départ, le principal travers des études menées à l'échelle locale, le risque de la monographie.

S'ils sont nécessaires et sont adaptés à l'action, mais aussi à la connaissance, G. Bertrand (1996) estime en effet que les travaux monographiques ne sont pas suffisants pour assurer une bonne maîtrise d'un problème environnemental (comme l'est celui de la forêt) et que le jeu des échelles multispatiales et multitemporelles s'impose. Cette approche est en effet d'autant plus nécessaire que la variation des représentations de la forêt d'un échelon à un autre et d'un pas de temps à un autre, est, ainsi que cela a été noté dans la partie précédente, intrinsèquement liée aux échelles spatiales ou temporelles d'appréhension elles-mêmes.

La focalisation sur une échelle locale étant toutefois nécessaire au travail réalisé, l'intérêt de celui-ci est de mettre en évidence certains des processus d'évolution qui ne sont pas perceptibles aux échelles plus petites, et de les confronter, au final, avec les différentes



perceptions du problème telles qu'elles ont été exposées en première partie de ce travail. C'est en isolant les objets d'étude et en réfléchissant sur les outils capables de rendre compte des multiples facteurs d'évolution du couvert végétal, qu'il sera possible, à l'issue de ce travail, de discuter sur la nécessité et la valeur de l'approche locale qui a été choisie. L'étude pourra alors avoir une valeur démonstrative.

Le travail que l'on se propose de réaliser n'étant pas celui d'un ethnologue et ne nécessitant pas la même intimité avec les populations étudiées, il est aussi possible, afin de ne pas réduire le travail à une situation très restreinte, de choisir de travailler à une échelle permettant un certain niveau de variabilité, aussi bien humain que physique. Les lourdeurs de l'appareil administratif vietnamien ne permettant pas, sans une perte de temps et d'énergie considérable, de multiplier les entrées locales dans des unités administratives différentes (dans plusieurs provinces différentes, ou même à l'intérieur de la province, dans différents districts), il a semblé intéressant de choisir une unité suffisamment grande afin que cette variabilité puisse s'y retrouver. Ainsi il semblait important de pouvoir travailler auprès de groupes ethniques différents, riziculteurs des bas-fonds et cultivateurs sur brûlis par exemple, dans des milieux biophysiques eux-mêmes différenciés, zone de colline et zone de montagne, bas-fonds et versants...

En montagne, le district semble, dans cette optique, le choix le plus immédiat. Il l'est d'une part en raison de l'autonomie politique et administrative relativement grande laissée au district depuis 1975 (Yvon-Tran, 1994). Il l'est aussi, parce que les districts et l'ensemble des unités administratives ont été mis en place, au *Viêt Nam*, de façon à harmoniser le nombre d'habitants par unité, des deltas aux montagnes. En raison de la variation des densités dans le pays, ce choix se répercute sur la taille des unités. Cela est visible pour les provinces à l'échelle du pays (carte 2) et demeure vrai pour les districts de montagne en raison des faibles densités de population. Les districts de montagne ont par conséquent une taille relativement importante (proche ou supérieure à 1000 km<sup>2</sup>) qui permet d'observer une plus grande diversité de milieux biophysiques. D'autre part, si les différents groupes ethniques présents dans les montagnes du nord forment une mosaïque dans laquelle chacun d'entre eux se retrouve en position numériquement majoritaire, il a été possible de noter que leur implantation n'est pas à l'origine d'un compartimentage strict de l'espace et que les groupes se retrouvent de façon plus ou moins marquée dans des zones proches les unes des autres. Il était dès lors possible de veiller à ce que le district choisi soit habité par différents groupes. Pour finir, les districts sont composés de plusieurs communes (une vingtaine environ) qui constituent les unités administratives les plus petites à l'échelle desquelles existent des statistiques de différente nature (démographie, occupation du sol, agriculture, économie etc.). L'existence de ces unités permet que soit réalisé, sur la base de statistiques, un travail concernant les différents facteurs supposés de la déforestation et de les confronter à l'évolution constatée du couvert.

### 3.1.2 Les critères du choix et la zone retenue

Avant tout il faut rappeler que le choix avait été fait de travailler dans la zone montagneuse du Nord *Việt Nam*. Les montagnes du nord, touchées par les politiques de collectivisation dès la première heure constituent une région dans laquelle les programmes de sédentarisation des minorités, de déplacement de population du delta et de collectivisation ont été menés de longue date. A l'inverse et contrairement aux montagnes du sud et du centre, les montagnes du nord n'ont pas été fortement touchées par le développement des cultures industrielles durant la période coloniale, par la guerre, et par les mouvements de colonisation *Kinh* de très forte ampleur des années 1980 et 1990. Il peut être possible, à priori, de considérer qu'il existe une plus grande continuité des pratiques d'utilisation du sol et des ressources par des personnes qui résidaient dans chacun des districts depuis de nombreuses années.

Les montagnes du *Bắc Bộ* forment aussi une zone qui est longtemps demeurée inaccessible et méconnue des étrangers. Elles ont servi de cadre à quelques études ethnographiques menées du côté vietnamien depuis une trentaine d'années mais les impératifs de ces études, dans le contexte d'assimilation des minorités au groupe majoritaire dans le pays, prêtent à réflexion. Le choix d'une zone peu connue n'est pas un avantage pour un travail de recherche mais il peut être pertinent, dans le contexte actuel de redéfinition législative et d'entrée en jeu d'organismes internationaux de développement ayant le défaut de ne pas, ou peu, s'appuyer sur les situations locales, de produire des connaissances concernant ces situations. Pour finir il faut noter que la présence en nombre des Taï dans toute la région nord, permet que soient pris en compte, au cours de l'étude, des groupes de riziculteurs vivant, au *Việt Nam*, dans les zones montagneuses tout en demeurant au contact de minorités plus spécialisées dans les cultures de défriche-brûlis.

La zone nord ayant été retenue, le choix du district d'étude s'est effectué en fonction de deux types de critères différents. Il faut reconnaître que le premier de ces choix tenait à la possibilité de pouvoir être intégré à un programme de recherche ou de développement existant, de façon à bénéficier de conditions de travail optimales et de pouvoir donner un intérêt plus immédiat aux connaissances produites. Par la suite ce choix a été largement conforté par les nombreux exemples d'étudiants ou de chercheurs ayant eu à rebrousser chemin devant les tracasseries ou les blocages rencontrés dans les circonscriptions auxquelles ils s'intéressaient. Des contacts ont donc été pris avec le Programme Fleuve Rouge (PFR), programme de développement et de recherche mis en place par le GRET (Groupement de Recherche et d'Echanges Technologiques, Paris) en partenariat avec l'INSA (Institut National de Sciences Agronomiques, *Hà Nội*) qui travaillait déjà dans un district de montagne, *Chợ Đôn*, et qui était intéressé par le développement d'activités de recherche dans ce district. Les contacts établis dans le district par ce programme depuis 1992, ceux des ingénieurs

agronomes de l'INSA depuis de nombreuses années et les études effectuées dans le district par des étudiants agronomes devaient permettre une prise de contact plus rapide et plus efficace avec le terrain. De son côté, l'élaboration de connaissances nouvelles pouvait présenter un intérêt plus immédiat pour des actions ou des recherches menées en coopération avec des partenaires vietnamiens.

Il a toutefois fallu vérifier que le district de *Chợ Đồn* puisse correspondre aux critères qui semblaient importants pour l'étude prévue. Le choix ayant été fait au début du travail d'investigation au *Việt Nam*, ces critères étaient relativement peu nombreux. Il s'agissait en effet essentiellement de choisir une zone demeurant encore suffisamment forestière pour que la question de sa préservation puisse être opérante et que les modes d'utilisation de la forêt puissent être observés. Il était important aussi d'éviter les zones de gestion particulière, comme les bassins versants protégés, les réserves et les parcs, en privilégiant plutôt les zones où le programme d'allocation des terres forestières avait débuté, afin d'observer les dernières dispositions concernant la gestion des espaces forestiers ou à « vocation forestière ». Les premières visites à *Chợ Đồn*, la lecture des rapports du Programme Fleuve Rouge<sup>96</sup> et les quelques données concernant le *Việt Nam* et la province dans laquelle se trouvait le district, *Bắc Thái*<sup>97</sup>, qui avaient pu être collectées, ont alors été utilisées afin de juger de la pertinence ou non du choix de *Chợ Đồn* comme district d'étude.

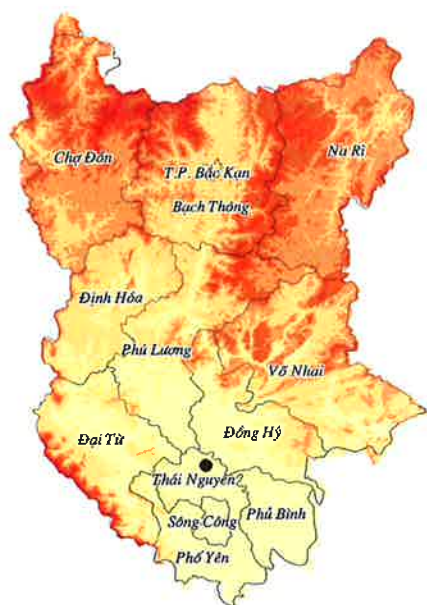
Les données concernant la population des différentes provinces du *Việt Nam* semblaient, au premier abord, ne pas confirmer ce choix. Les cartes de la planche 12 réalisées à partir des données démographiques de 1989 montrent que la province de *Bắc Thái* se situe dans une position intermédiaire entre le delta du Fleuve Rouge et les provinces de montagne en ce qui concerne les densités de population et la présence des différents groupes ethniques. Par rapport aux Tai qui forment le groupe minoritaire le plus important à l'échelle du pays (avec un peu plus de 3.3% de la population en 1989) et le plus présent dans les montagnes du nord, cette classification pouvait être satisfaisante. En revanche, les fortes densités et la présence de plus de 68% de *Kinh* pouvaient être perçues comme des facteurs indiquant une influence importante du delta. Mais cette position intermédiaire de la province ne révélait en réalité que la coexistence, dans une même unité administrative, au sud, de zones appartenant au haut delta du Fleuve Rouge, au nord, de zones plus purement montagneuses. Cette division de la province de *Bắc Thái* en deux unités distinctes apparaît en effet de façon évidente dès lors que l'on considère la topographie et les données de population à l'échelle de la province (planche 13). Ainsi qu'il était noté dans les rapports consacrés au district, la population était composée de près de 80% de Tai, et de 10% de chacune des ethnies *kinh* et *dao* présentes en 1989 ce qui correspondait plus fidèlement à la situation des autres provinces de montagne.

<sup>96</sup> Ces rapports apparaissent en bibliographie et sont décrits avec plus de détails dans le chapitre suivant (chapitre II).

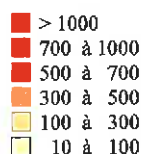
<sup>97</sup> Jusqu'à 1997 et la division de la province en deux, le district de *Chợ Đồn* dépendait de la province de *Bắc Thái*. Par la suite il revint, comme cela était le cas pendant la période coloniale, à la province de *Bắc Kạn*.

### Planche 13 : Les provinces de Bac Thai et Bac Kan

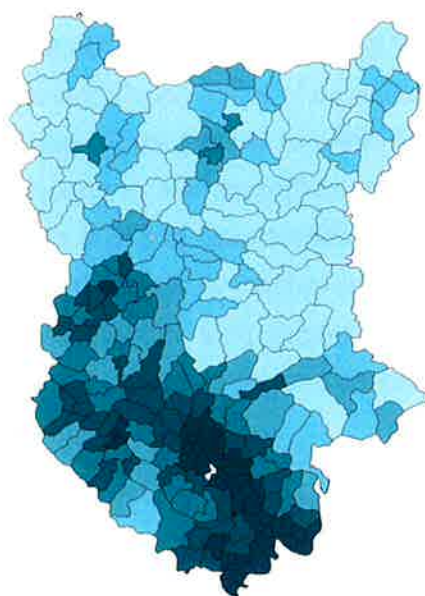
A - La province de Bắc Thái



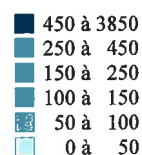
Altitude (en mètres)



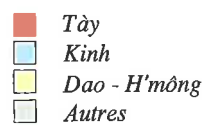
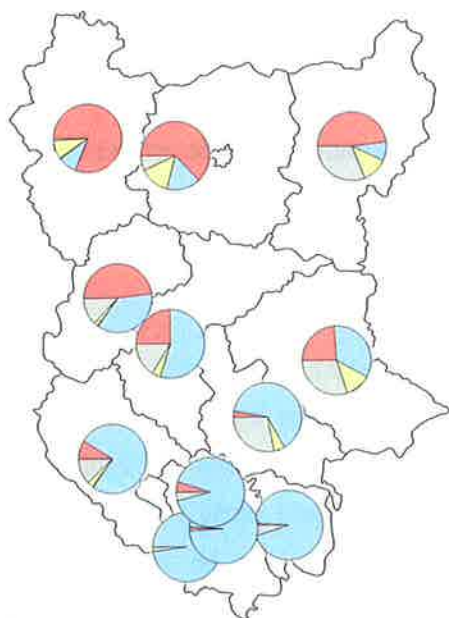
B - Densité brute de population par commune en 1989



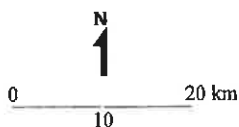
hab/km<sup>2</sup>



C - Répartition ethnique en 1989



D - La province de Bắc Kạn



(sources : cartes B et C - Département des Statistiques Démographiques de Hanoi, 1989)

Notons pour finir que le sous-groupe de la famille taï présent à *Chợ Đôn*, le groupe *tày*, représentait 1.090.000 personnes en 1989 et était le plus important de cette famille, ce qui pouvait sembler satisfaisant pour l'étude engagée. Ce groupe étant plus représenté dans l'est des montagnes alors que les *Dao* et les *H'mông* le sont plutôt à l'ouest, le district pouvait être considéré comme ayant un profil caractéristique de l'est. Cette situation se retrouve aussi en ce qui concerne le relief qui s'apparente plutôt aux montagnes ouvertes et moins massives de l'est. *Chợ Đôn* qui se situe sur les premières marches des reliefs au nord du delta est donc dans une situation différente des provinces de l'ouest (*Son La* et *Lai Châu* en particulier) et des régions frontalières avec la Chine plus enclavées dans les montagnes. Mais la présence dans le district lui-même de régions hautes dans le nord, et de zones plus basses dans le sud, présente un intérêt pour la mise en évidence éventuelle d'un rôle joué par le relief pour l'évolution du couvert et la répartition de la population.

En ce qui concerne le couvert forestier, les statistiques disponibles par province (planche 11) montre que *Bắc Thái* se situe dans la même moyenne que les autres provinces de montagne en ce qui concerne les « terres forestières », c'est à dire toutes les terres ayant des pentes de plus de 15 degrés et n'étant pas utilisées de façon intensive pour l'agriculture. Malgré la présence de terres basses dans la province, la proportion de terres de forêt, c'est à dire les terres classées comme portant un couvert « réellement » forestier, est particulièrement importante dans *Bắc Thái* ainsi que le montrent les cartes de la couverture forestière et de l'occupation des sols en 1991 (cartes 8 et 9). En dernier lieu, les rapports d'ingénieurs consacrés au district ont confirmé la présence de *Kinh* arrivés dans les années 1960 sous l'influence des programmes de migration, celle de *Dao* ayant été sédentarisés dans les années 1960 et témoignent du démarrage de la distribution des terres forestières en 1992. Cela a donné plus de poids encore au maintien de *Chợ Đôn* comme district d'étude.

### 3.2. Le système rural pour une approche globale

L'importance accordée à l'utilisation de méthodes d'approche permettant de rendre compte des processus en jeu dans les zones forestières, a conduit à effectuer un certain nombre de choix "opératoires" parmi les concepts et les approches qui sont aujourd'hui utilisés en milieu rural.

L'originalité de la géographie est de placer sa réflexion au niveau de l'espace. En tant que science sociale (George, 1970) la géographie n'est pas en effet pour autant « une science basée sur les hommes : elle est « l'étude de la société par l'espace » comme l'écrivait F. Braudel en 1944 » (Pinchemel, 1997). L'espace, dont on reconnaît qu'il porte l'empreinte des processus humains aussi bien que celle des processus physiques, est un angle d'étude performant afin de comprendre les relations complexes de l'homme à son milieu. C'est par conséquent en partie à travers l'espace, que la démarche proposée est élaborée afin de rendre

compte des relations complexes qu'entretiennent les processus naturels et humains à l'échelle du district de *Chợ Đồn*.

Choisir l'espace comme angle d'approche ne permet cependant pas immédiatement de dépasser le problème épistémologique posé par la prise en compte de la complexité dans les relations des sociétés à leur milieu. Pendant longtemps, la géographie s'est en effet contentée de chercher, en particulier dans l'espace, la trace des processus qui pouvaient être imputés à la nature, ceux qui pouvaient l'être à la société, d'évaluer la part de chacun d'eux et de vérifier si les différences dans l'espace des hommes avaient un rapport avec les différences spatiales observées dans l'ordre des phénomènes naturels (Brunet, et al. 1993). L'espace n'était alors que le support visible par lequel pouvaient être appréhendés mais aussi distingués des phénomènes dont on continuait à penser qu'ils évoluaient chacun de façon indépendante.

Ce n'est que plus récemment, et dans un mouvement comparable à ceux qui ont touché de nombreux autres domaines d'étude que cette barrière, séparant l'homme et la nature a pu être franchie afin que soient considérés, dans un même mouvement, processus humains et processus naturels. Cette nouvelle approche, fortement inspirée de la démarche systémique qui a révolutionné, pour les agronomes, leur approche des sociétés rurales, a, dans le cadre de la recherche géographique, permis que soient appréhendés l'homme et la nature dans une démarche dialectique. Dans ce contexte, l'espace, qui n'est pas en lui-même un objet d'étude, est cependant plus que le support des relations entre les sociétés et leur milieu. Il est une des composantes à l'interface milieu/société, des différents systèmes qui peuvent être considérés comme étant les objets d'étude. L'espace, en définitive, n'est lui-même un objet d'étude que dans la mesure où, « *produit social* », il s'inscrit à l'interface des relations entre les sociétés et leur milieu et témoigne de ce système de relation (Brunet et al., 1993). Ce sont donc des systèmes à l'interface milieu/société qui constituent les objets d'étude et qu'il faut définir, et l'espace, dans lequel s'inscrit cette interface, constitue un des angles d'entrée privilégiés.

Quels sont alors les systèmes pertinents, à l'échelle choisie, afin d'appréhender et de comprendre, dans leur fonctionnement, les relations entre la société et son milieu ? Et quelles sont les méthodes qui, par le biais d'une analyse de l'organisation de l'espace, peuvent permettre d'en comprendre le fonctionnement et d'en rendre compte ? Peuvent-elles réellement, par l'espace, donner la mesure des logiques et de l'organisation sociales qui sous-tendent cette organisation ?

### ***3.2.1 Les niveaux d'analyse systémique en milieu rural et le système rural***

En milieu rural, trois principaux niveaux d'analyse systémique, niveaux fonctionnant en échelles emboîtées et correspondant chacun à une unité de gestion de l'espace, sont couramment utilisés. En 1982, les « Journées de la Recherche-Développement en milieu rural » (Montpellier) ont permis à des géographes, des agronomes et des économiste ruraux

d'établir un dialogue et d'aboutir à des définitions communes qui n'ont dès lors plus que très peu évoluées (Roca, 1987).

- le système de culture, qui correspond à la parcelle, peut être défini (Dufumier voir IRAM, 1985) comme la "*combinaison de la force de travail et des moyens de production utilisés pour l'obtention d'une ou plusieurs productions végétales au niveau d'une parcelle.*" C'est un sous-système du système de production qui correspond à une surface de terrain mise en valeur de façon homogène.

- le système de production est « *un système spécifique [qui] émane des décisions prises par un petit exploitant ou une famille agricole au sujet de l'allocation de différentes quantités et qualités de terres, de main d'œuvre, de capital et de gestion, à la culture, à l'élevage et aux activités hors exploitation d'une manière telle qu'il sera possible pour la famille, compte tenu de ses connaissances, de maximiser la réalisation de ses objectifs* » (Pillot, 1986, citant D. Norman et R. Tourte). Il correspond par conséquent à l'unité de production qui peut se caractériser comme étant une unité spatiale au sein de laquelle les décisions sont prises, de façon homogène et concertée, par un individu ou un petit groupe d'individus qui gèrent terre, travail et capital en commun. L'unité de production correspond le plus souvent au niveau familial et est très souvent reconnue comme unité d'analyse en agronomie. Elle ne correspond cependant pas nécessairement à l'unité d'habitat, ou de consommation.

- le système agraire est, suivant la définition de B. Vissac (1979), « *l'expression spatiale de l'association des productions et des techniques mises en œuvre par une société en vue de satisfaire ses besoins. Il exprime en particulier, l'interaction entre un système bio-écologique représenté par le milieu naturel et un système socioculturel, à travers des pratiques issues notamment de l'acquis technique* ». Il correspond à différents types d'unités généralement définies sur une petite région, le quartier rural (Brunet), ou, très souvent, le village. Il est lui aussi un système localisé qui possède une dimension spatiale. C'est le siège des interactions dynamiques entre facteurs biophysiques et humains et il correspond à l'unité spatiale au sein de laquelle l'accès et l'utilisation des ressources du milieu sont réglementés de façon homogène par un groupe social. Il a une dimension historique (dynamique), spatiale, ainsi qu'une dimension sociale affirmée, qui ont été à l'origine du succès méthodologique de ce concept.

Ce dernier niveau d'analyse systémique, parce qu'il n'est pas uniquement défini en termes techniques et fait appel à l'analyse des rapports de production et des formes d'encadrement de la paysannerie (Roca, 1987) pourrait sembler répondre assez étroitement aux objectifs fixés. Il existe cependant, dans la dimension qui lui est le plus souvent attribuée, une limitation aux activités agricoles qui semble, en restant dans ce cadre, pouvoir difficilement être dépassée. Cette limitation est d'abord terminologique.

*"Le qualificatif d'agricole peut prêter à discussion du fait de son caractère restrictif (...). C'est probablement à cause de ces limitations que certains géographes préfèrent utiliser le terme système rural. A chaque point de vue ses outils." (Jouve, 1988, p. 6)*

Elle est aussi d'ordre conceptuel dans la mesure où ce système, spatialement et socialement défini, est un lieu où s'exercent, depuis l'extérieur, des pressions économiques, politiques, sociales qui contribuent à modifier et créer la dynamique de ce système, et peuvent aussi le transformer. C'est un point qu'il semble particulièrement important de soulever en milieu rural au *Viêt Nam* en raison de la période de collectivisation qui, de l'extérieur, a eu des impacts fondamentaux sur la gestion de la terre, celle du travail mais aussi plus ou moins en profondeur sur l'organisation sociale. Il semblerait par conséquent assez important de pouvoir, à travers le système d'analyse choisi, englober les facteurs externes qui contribuent à modifier, au delà du système agraire, les rapports entretenus par la société et le milieu physique. Notons pour finir que le système agraire est souvent associé à un groupe social déterminé en partie par les caractéristiques de son système de production.

*Le groupe social est un "ensemble d'individus organisés à l'intérieur d'un même système de production, liés entre eux par une même pratique de la nature et qui produisent un ensemble cohérent de biens matériels et culturels" (Bertrand, 1978, p. 250).*

Il présente par conséquent des difficultés d'agrégation à des échelles différentes que celle d'un petit groupe, dans un ensemble plus vaste, un district ou une région, au sein duquel entrent en compte des acteurs très divers issus parfois de régions différentes mais mettant en place des projets d'organisation sociale. C'est un point sur lequel a insisté P. Jouve (1988) qui convient par exemple qu'il est difficile de définir des critères d'agrégation entre systèmes agraires élémentaires pour parvenir au système régional. L'auteur reconnaît l'importance des facteurs extra-agricoles émergeant ou non à des niveaux d'organisation supérieurs, mais se refuse à les intégrer à l'étude des systèmes agraires.

Devant les difficultés à rendre compte de la complexité du fonctionnement des espaces ruraux qui ne peuvent être isolés de contextes plus larges, et afin de dépasser le blocage que constitue l'utilisation du terme "agraire" comme caractérisant le système, les géographes, mais aussi des agronomes et plus généralement les spécialistes du monde rural, se réfèrent de plus en plus couramment au système rural.

*La notion de système rural résulte de la volonté d'intégrer des faits sociaux et des faits écologiques pour rendre intelligible l'espace rural, dans ses dynamiques à différentes échelles (du local au régional) et dans sa diversité (du périurbain au rural profond) (Jollivet et Pave, 1992, Hubert et Betsch, 1991)". (cité par Deffontaines et Lardon, 1994, p. 17)*

Ce concept de système rural a été défini à maintes reprises. En 1988, un atelier de réflexion mené sous la responsabilité de J. Racine par des géographes et des agronomes du CNRS à propos de la "Dynamique des espaces ruraux des Tiers Mondes" a abouti à une des



premières définitions du système rural (Racine, Bruneau et Roca, dir., 1988)<sup>98</sup>. Elle était fondée sur la nécessité de considérer le rural dans son entier et donc de prendre en compte les *"interférences entre le rural et l'urbain, entre l'agricole et le non agricole, entre la base et le sommet, entre l'espace d'étude et les centres régionaux, nationaux, internationaux qui y exercent leur influence, qui y implantent leurs structures, qui y appliquent leur politique, qui y activent leur réseau"*.

*"Cet espace, relativement homogène (sans être toujours uniforme) que définissent l'identité d'un milieu, d'un paysage, la formation sociale qui le peuple, les structures qui l'organisent, les pouvoirs qui s'y exercent, les facteurs d'évolution qui gouvernent sa dynamique ; cet espace identifié par sa spécificité complexe se définit par ce qu'on appellera ici son système rural. En d'autres termes, un système rural correspond à l'ensemble des structures et des relations qui organiquement et fonctionnellement donnent à un espace son identité."* (Racine, Bruneau et Roca, (dir.), 1988, p. 6)

Cette définition intègre dans le champ d'analyse toutes les formes de pratique, tous les acteurs, toutes les activités ou éléments du fonctionnement d'une société rurale. Ce concept semble donc être celui qui rend compte au mieux des déterminants biophysiques tout en tenant compte des déterminants humains dans leur complexité, agricole ou non et dans leur différents niveaux d'organisation. Elle permet aussi d'envisager la prise en compte des "points de vue" des acteurs du système et la perception qu'ils ont de leur espace. Elle semble véritablement pouvoir répondre aux objectifs fixés.

En revanche, bien qu'insistant sur la notion d'espace, cette définition, ne permet pas d'envisager à priori, une échelle d'intervention (ou d'appréhension) à laquelle l'étude du système rural pourrait s'appliquer. Par rapport aux trois systèmes utilisés par les agronomes et précédemment décrits, le système rural ne s'inscrit pas, par un système de niveaux emboîtés, dans une échelle définie. C'est un concept à "géographie variable" (Gautier, 1996) qui donne son identité à un espace, plutôt qu'un espace, ou type d'espace lui donnerait sa cohérence. Dans le cadre de cette étude, où la zone donnée à connaître est limitée administrativement, cela constitue un avantage si on peut accepter de n'avoir pas à lire l'ensemble de l'espace. Il semble surtout nécessaire de considérer qu'il s'agit d'un niveau systémique "englobant" de cette étude.

### ***3.2.2 Regard sur une méthode à plusieurs niveaux d'analyse***

Concept à « géographie variable », le système rural est un objet "fuyant" dont on ne peut pas immédiatement donner les limites, isoler et définir les composants. Il est par conséquent difficile de le connaître, de le comprendre. Cela illustre une des difficultés de l'approche

---

<sup>98</sup> Ces travaux ont été réalisés avec la collaboration de M. Bruneau, P.J. Roca, P. Brassset, A. Cheneau-Loquay, N. Giurdon-Platel, J. Koechlin, M. Pouyllau, C. Raynault, G. Riou, J. Tullet et P. Usselmann.

systemique qui ne peut se passer de l'analyse et de l'exposé analytique. Mais plus encore que les autres systèmes précédemment décrits, le système rural résiste à l'analyse.

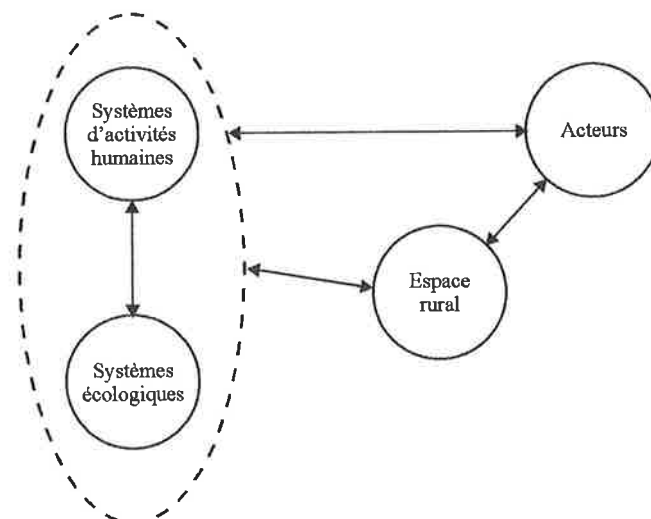
Quand bien même elle ne peut être que réductrice, il semble néanmoins possible de proposer une méthode d'approche qui, tout en essayant d'échapper à l'écueil d'une analyse linéaire qui ne pourrait rendre compte du système et de son fonctionnement, demeure suffisamment "pratique" pour être réalisée et reproduite. Il s'agit alors :

- d'isoler certains de ses composants, et de les étudier,
- d'utiliser des outils qui peuvent rendre compte le plus "richement" possible de l'interface entre ces composants,
- de revenir sur l'analyse du fonctionnement et de l'organisation des éléments, une fois ceux-ci connus.

Une définition du système rural donnée par une équipe de l'INRA-SAD en 1994 et la méthode mise en place pour l'étudier ont fourni une piste de recherche intéressante pour orienter la démarche de ce travail. Elle présente le système rural comme l'agrégation de deux systèmes en relation entre eux et formant un pôle, le pôle des activités, et ayant des relations avec, d'une part, les acteurs, d'autre part l'espace qui sont deux des "pôles" du système rural.

*"[Le système rural] est constitué par les relations des systèmes d'activités humaines (pas uniquement agricoles) et des systèmes écologiques entre eux et par leur relation avec les acteurs et l'espace."* (Deffontaines et al., 1994, p. 828)

**Figure 1 . Le modèle de système rural d'après Deffontaines et Lardon.**  
(Deffontaines et Lardon, Eds., 1994)



La méthode d'analyse proposée par ces auteurs consiste alors à utiliser l'espace comme moyen de compréhension, ce qui correspond à l'entrée qu'il a été choisi de privilégier.

L'espace est un des trois pôles identifiés dans le système rural. Avec le pôle « acteurs » (caractérisé par la population, la démographie, les principales catégories d'acteurs en présence, les spécificités culturelles), le pôle « activité » (qui comprend les diverses catégories d'activités rurales et des systèmes écologiques), le pôle « espace » regroupe les caractéristiques de l'espace en relation avec les activités rurales. Il est ici l'espace concret géographique, lié aux acteurs, aux systèmes d'activités rurales et aux systèmes écologiques.

C'est parce que cet espace est, par ailleurs, organisé, qu'il peut être étudié et est choisi comme moyen de compréhension du système rural. S'il est organisé c'est parce qu'il est à la fois structuré, perçu et géré. *"A un moment donné, l'espace, produit des systèmes d'activités humaines et des systèmes écologiques, est structuré : cette structure peut être observée et caractérisée. Il est perçu par les acteurs locaux, qui en ont une représentation mentale : on peut expliciter et formaliser cette représentation. Il est géré par différents acteurs, développant chacun des stratégies particulières : il faut en reconstituer les logiques et les interactions."* Produit de l'histoire des systèmes d'activités rurales et des systèmes écologiques, l'espace porte leur empreinte et est pour cela structuré. Certaines structures, les rémanences, marquent, à un moment donné l'espace (et par conséquent le structurent) mais sont le produit d'activités passées.

A partir de ces trois caractéristiques de l'espace, les auteurs proposent trois méthodes d'analyse du système rural. Chacune d'entre elles privilégie alors des types de données et des modes de traitement de ces données différents.

La méthode d'analyse de l'espace structuré repose sur la partition de celui-ci. Cette partition peut se faire en fonction de statistiques (démographique, agricole, etc.) ou par l'analyse agronomique du paysage, celui-ci étant considéré comme *« une portion du territoire perceptible à un observateur, où s'inscrit une combinaison de faits visibles et invisibles et d'interactions, dont on ne perçoit, à un moment donné, que le résultat global »* (Deffontaines et Prigent, 1987). La lecture du paysage se fait alors grâce à une méthode utilisant un système d'indicateurs visuels (SIV). C'est une approche exogène durant laquelle l'observateur travaille sur des données dites objectives, les statistiques ou le paysage.

L'espace perçu peut, de son côté, être appréhendé à travers le discours des différents acteurs du système rural, des experts aux agriculteurs. La technique est alors de repérer, dans le discours des acteurs, les catégories utilisées pour décrire l'espace et les appréciations qui en sont données. Celles-ci peuvent à leur tour exprimer une partition de l'espace qui ne correspondra pas aux premières. C'est une approche qualifiée d'endogène dans la mesure où elle identifie l'image qu'ont de l'espace les acteurs locaux, ceux qui y vivent ou y agissent.

L'analyse de l'espace géré, s'intéresse de son côté aux activités des hommes qui utilisent et transforment l'espace en fonction de multiples choix. A ce niveau, l'observation de faits

spatiaux peut éclairer les logiques sous-jacentes à ces choix. La méthode utilisée, à la fois endogène et exogène, associe les deux approches précédentes. Elle s'intéresse aux partitions que font de l'espace ses utilisateurs comme révélateur de leur mode d'action et à certaines partitions (par exemple celles agricoles) de l'espace structuré, comme révélateur de la gestion et de l'utilisation de l'espace (par exemple d'une exploitation). L'élément intégrateur de ces trois méthodes adaptées à chacune des caractéristiques de l'espace, est alors trouvé par le biais de la cartographie et de la modélisation, les cartes et les modèles "partiels" élaborés à chacune des trois étapes décrites étant intégrés, lors d'une étape finale de modélisation "globale" qui aboutira à un modèle spatial intégré du système rural.

Deux des points forts de cette démarche, apparaissent plus particulièrement intéressants.

Le premier concerne, le niveau d'analyse proposé, l'espace, qui est à la fois un des trois pôles du système rural mais auquel on reconnaît hypothétiquement des caractéristiques (l'espace est structuré, perçu et géré) permettant de rendre compte du système dans son entier et des autres pôles dans une perspective dynamique : l'histoire économique et sociale (espace structuré), les représentations de l'espace par les acteurs (l'espace perçu) et les systèmes d'activités (espace géré). L'espace, qui n'est pas réduit au simple support des activités car il est aussi perçu ne demeure pas non plus un concept flou comme il risque facilement de le devenir à l'interface entre les systèmes humains et les systèmes écologiques.

Le second point fort tient à ce que les trois niveaux d'analyse proposés, correspondant chacun à une des caractéristiques de l'espace, privilégient l'un après l'autre trois types de données spatiales différentes, les données statistiques, les données observables sur l'image et dans le paysage, les données issues de l'analyse du discours des acteurs. Celles-ci correspondent aussi à des modes de connaissances, endogènes et exogènes, qu'il peut être particulièrement utile de dissocier afin de proposer une démarche véritablement opératoire.

Cette démarche a cependant été élaborée dans le but de fournir une aide au développement, à la gestion et à l'aménagement de régions rurales françaises. Elle ne peut pas, semble-t-il, dans la forme originale qu'elle revêt, répondre à l'ensemble du projet fixé. Les auteurs de cet ouvrage le reconnaissent, elle se focalise essentiellement sur les processus aux composantes spatiales fortes entretenus entre une société et le milieu dans lequel elle évolue. Cette limitation est importante à plusieurs niveaux.

Il semble en effet que la mise en évidence de structures spatiales et de leur dynamique puisse être à l'origine de raisonnements trompeurs sur l'organisation sociale du groupe concerné par cet espace.

*" (...) Lévi-Strauss constate que les relations entre les configurations spatiales et les structures sociales ne sont pas aisées à découvrir et peuvent même être trompeuses. Le chercheur est prévenu contre l'idée qu'il existe un rapport univoque, de lecture facile, entre espace et structure" (Tardits, 1985, p. 1262).*

Cette constatation qui ne remet pas en cause l'intérêt des études privilégiant la reconnaissance de structures spatiales, incite cependant à la prudence. D'autant plus que l'organisation des sociétés abordées et le contexte historique local sont mal connus et peu documentés.

Dans un même ordre d'idée, il est aussi possible de se demander si cette approche est à même de rendre compte des *déphasages entre le naturel et le social* et des *déphasages entre l'élaboration des éléments matériels du système de production et l'élaboration des structures mentales* relevés par G. Bertrand (1978). Une modification de processus aux composantes spatiales fortes, comme par exemple des modifications de pratiques agricoles peuvent ne pas avoir de signification sociale importante de façon immédiate ou, au contraire, de façon durable. A l'inverse, des modifications de l'ordre du social ou du culturel peuvent ne pas entraîner de modification dans la façon dont sont gérés l'espace et les ressources. L'échelle choisie étant celle d'un district, et le couvert forestier étant l'objet central d'intérêt, il semble que ces déphasages puissent être particulièrement importants et significatifs dans l'évolution des rapports qu'entretiennent une société et son milieu à l'échelle de quelques dizaines d'années. La disparition d'une forêt n'entraîne pas nécessairement, par exemple, une modification de la façon dont est perçue symboliquement cette zone et de celle dont elle est, gérée, par exemple au niveau foncier. Pas plus qu'elle n'entraîne nécessairement un changement des rapports sociaux. Une forêt dont les limites et l'état semblent momentanément stationnaires peut, à l'inverse, au cours de la période d'observation, connaître un changement de gestion.

Il semble aussi important de relever que les structures spatiales sont d'autant plus fortes qu'il existe un degré relativement important de continuité dans l'exercice d'une pratique, au niveau spatial comme au niveau temporel. Il a été possible de noter, dans les chapitres précédents, qu'il existe, dans certaines régions et en particulier dans l'Asie du Sud-Est forestière, des zones aux marges visibles floues dans lesquelles sont pratiquées des activités de différents types, plus ou moins intensives, aux cycles très différents et dans lesquelles ces activités s'entremêlent aussi bien spatialement que temporellement. L'espace, qui portera de façon plus ou moins claire les empreintes de ces pratiques, pourrait alors ne pas constituer, dans sa dimension visible, l'entrée privilégiée afin d'en comprendre le fonctionnement.

Pour autant, plusieurs géographes ont travaillé à la définition de niveaux d'analyse de l'espace permettant de tenir compte des multiples facettes des relations homme/milieu.

C'est le cas en particulier de G. Bertrand (1991) qui propose un *système géographique d'exploration de l'interface société/nature* par le biais de l'approche GTP (Géosystèmes, Territoires, Paysages). Dans ce cadre, le territoire (dimension naturaliste d'un concept social) et le paysage (dimension culturelle de la nature) introduisent la dimension sociale de l'analyse des faits naturels par rapport au géosystème qui est de son côté un concept naturaliste.

Mais cette approche qui donne au paysage une dimension culturelle qui n'existe pas dans l'approche précédente, s'attache toutefois très fortement à la composante naturelle des polysystèmes socio-écologiques et ne résout pas le problème posé par les décalages entre structures spatiales et logiques sociales d'évolution.

Pour toutes ces raisons, la nécessité a été ressentie, dans le cadre de cette étude, de renforcer la partie consacrée à l'analyse des logiques sociales qui sous-tendent l'utilisation de l'espace et des ressources ainsi qu'à leur mise en perspective historique. Dans ce but, le projet comprend deux étapes principales qui constituent le corps de ce travail. La première étape, qui est qualifiée "d'exogène" n'a pas de projet social. Dans cette première partie, où les facteurs d'organisation sont observés à l'échelle du district, les activités humaines et leurs empreintes sont abordées sans que la "parole" ne soit donnée aux hommes qui les mettent en œuvre. Il s'agit d'une approche qui se veut volontairement exogène, non pas par rapport à l'observateur mais par rapport aux populations qui sont présentes dans le district. Y est distinguée, d'une part, l'étude de l'organisation spatiale des principaux éléments du milieu biophysique et en particulier celle de l'organisation du couvert végétal, d'autre part, l'étude de l'organisation et de la dynamique spatiale des processus matériels d'anthropisation : peuplement, infrastructures et principales activités de production. Elle correspond à une approche à la fois spatiale et quantitative, et à une première lecture des liens entre organisation du couvert végétal et facteurs anthropiques de transformation. Cette approche ne peut toutefois pas apporter, en elle-même, une véritable compréhension des processus en jeu et de leur fonctionnement.

La seconde étape correspond à une approche "endogène" dans la mesure où elle vise à mettre en évidence la signification sociale de l'organisation du couvert végétal. Elle s'intéresse, à travers une recherche sur les différents types de structures sociales et sur leur dynamique historique, aux logiques sociales de gestion et d'utilisation de l'espace et des ressources. Elle correspond à une approche qualitative qui nécessite une entrée locale, à l'échelle des communes et des unités, villages, foyers... ayant une signification sociale. Il faut ici signaler que le qualificatif d'endogène ne doit se comprendre que dans son sens étymologique – *qui prend naissance à l'intérieur* – rapporté au mode de connaissance lui-même. Les connaissances mobilisées sont uniquement accessibles auprès des sociétés considérées mais elles ne reflètent pas le mode de connaissance de ces sociétés elles-mêmes. C'est un mode de connaissance endogène mais il ne s'agit pas de connaissances endogènes dès lors qu'elles sont formalisées par une personne extérieure.

A l'issue de ces deux parties, il sera alors possible de réfléchir sur la place de la forêt aussi bien au niveau de l'organisation du couvert végétal qu'au niveau de l'organisation sociale, et de revenir sur le rôle de l'Etat dans la gestion de cette ressource en ayant abordé le problème d'un double point de vue, exogène et endogène.

### 3.3 Une double approche "exogène" et "endogène"

La présentation des deux phases de la méthode permet de mieux saisir la logique d'ensemble et l'agencement des étapes. Elle permettra par la suite d'alléger la présentation du travail réalisé à *Chợ Đôn*.

#### 3.3.1 Approche exogène à l'échelle du district : couvert végétal et processus d'anthropisation

Cette approche correspond à une première lecture de l'organisation de l'espace dans le district. Cette lecture, qui se veut objective, se focalise essentiellement sur un des éléments visibles de l'espace, le couvert végétal. En tant qu'élément visible de l'espace, le couvert végétal est une des composantes des paysages. Il n'a cependant pas été jugé utile de développer plus en profondeur ce concept de paysage et de se lancer dans une approche proprement paysagère, approche qui aurait eu pour centre les paysages végétaux, dans la mesure où une part importante de cette approche est réalisée à partir de données localisées (les routes ou le réseau hydrographique par exemple) qui ne peuvent être appréhendées, à l'échelle du district, qu'à partir de documents pré-traités, les cartes topographiques<sup>99</sup> ainsi qu'à partir de données statistiques fournies en fonction de structures spatiales de type administratif (les communes). Différentes approches spatialisées sont donc menées dans cette partie. Et le choix a été fait de dissocier, non pas l'approche paysagère ou visuelle de l'approche cartographique et statistique, mais de dissocier l'approche « localisée » intégrant l'ensemble des éléments pouvant se définir par leur localisation, de l'approche statistique proprement dite sur la base des communes<sup>100</sup>. Le couvert végétal pouvant faire, lui aussi, l'objet d'une comptabilisation statistique, la combinaison de ces deux approches a semblé féconde et leur confrontation utile aux discussions concernant les performances et les limites de l'approche exogène. Il demeure toutefois évident que l'étude physionomique du couvert végétal à partir des images satellites et des photographies aériennes s'apparente à un travail sur les paysages en tant que lecture des structures spatiales données à l'observation visuelle. Dans ce cas il pourra alors être fait référence à des « paysages végétaux » en tant qu'association ou combinaison particulière de différents types de couvert végétal perceptibles sur une partie donnée de l'espace.

De son côté, l'entrée, par le biais du couvert végétal se justifie de deux façons. La première tient à ce que, dans la zone étudiée, c'est sur la forêt, un des éléments particuliers de ce couvert que se focalise aujourd'hui l'attention des décideurs et des aménageurs. La seconde tient à ce que, à l'échelle de quelques dizaines d'années, le couvert végétal est généralement

<sup>99</sup> Les routes, le réseau hydrographique et l'habitat ne sont pas visibles sur les images satellites SPOT, seuls documents qui auraient permis de mener une étude paysagère à l'échelle du district.

<sup>100</sup> Les communes sont des unités localisées et les statistiques fournissent en cela des informations localisées elles aussi. Mais la précision de cette localisation est limitée par le découpage des communes et il est alors possible d'opposer les informations « localisées » plus précisément et celles qui le sont par le biais uniquement des communes.

l'élément du milieu biophysique dont la dynamique révèle le plus fortement les processus matériels d'anthropisation. Il s'agit par ailleurs du seul élément pour lequel il est possible de disposer de données à la fois diachroniques et suffisamment précises à une échelle plus grande que celle du district. Il faut cependant reconnaître ici que cela constitue une limite importante à cette étude dans la mesure où le couvert n'est probablement pas le seul élément du milieu biophysique à être transformé.

### **Les éléments du milieu biophysique et le couvert végétal**

Dans cette première phase du travail, il s'agit de chercher à savoir s'il existe une correspondance spatiale entre l'organisation et la dynamique du couvert végétal et les autres éléments, les éléments abiotiques, du milieu physique.

De façon plus concrète, ce chapitre de l'étude consiste, dans un premier temps, à mettre en évidence les principes d'organisation du milieu en fonction de ses caractéristiques écologiques. Il s'agit de s'intéresser à chaque élément du milieu physique (relief, climat, eaux, sols..) et aux différences qu'ils induisent dans l'espace géographique. Pour les raisons signalées précédemment, cette approche est réalisée à l'échelle du district. Les données existant surtout sous la forme de cartes, c'est par le biais d'une analyse cartographique que sont mis en évidence, les principales unités du milieu constituées par l'association de ces différents éléments (couvert végétal non compris) et caractérisées par des types de fonctionnement différents.

Dans ce chapitre, la couverture végétale fait l'objet d'une étude spécifique. Deux regards différents peuvent être portés sur la végétation. Le premier est un regard proche de celui des botanistes et consiste à classer les zones forestières en fonction de critères floristiques. Ceux-ci sont mis en évidence par enquêtes de terrain et sont ensuite utilisés, grâce à des images satellitaires, pour effectuer une classification de l'ensemble du district. S'il ne s'agit pas d'effectuer une classification très précise, celle-ci permet toutefois que soit mis en évidence un premier niveau de fonctionnement entre couverture forestière et caractéristiques du milieu. Dans un deuxième temps, il est possible de dépasser l'approche statique de la classification floristique des formations afin de regarder quels sont les différents types de végétation en fonction de leurs caractéristiques physiologiques (forêt, fourrés, taillis etc.) qui pourront être associés, de façon hypothétique, à des modes de mise en valeur différents. Pour cela les images satellitaires apportent une épaisseur diachronique de cinq ans pour l'ensemble du district. Cette classification permet à son tour de mettre en évidence les éventuelles correspondances spatiales qui existent entre l'organisation du couvert végétal et les différentes zones identifiées en fonction de leurs caractéristiques physiques et d'élaborer des hypothèses concernant les principaux processus anthropiques de transformation du couvert végétal.



### Les processus d'anthropisation

La première phase de recherche insiste sur les éléments du milieu physique qui jouent un rôle sur l'organisation du couvert végétal. La seconde met l'accent sur les facteurs humains de transformation du couvert végétal. Il s'agit de chercher à savoir par quels moyens, par le biais de quelles activités et avec quelle intensité les hommes agissent sur la végétation. Cette approche de différentes facettes de la société permet aussi de mieux connaître le contexte historique, économique, administratif plus général dans lequel les individus interviennent sur le milieu biophysique. Il s'agit toujours d'une approche exogène dans la mesure où ne sont pris en compte que les facteurs décrits de façon "objective"<sup>101</sup> et les données quantitatives, le plus souvent statistiques. Il n'est par conséquent pas question ici de chercher à mettre en évidence les logiques, du point de vue social et donc en ce sens les logiques économiques, religieuses qui entrent en ligne de compte dans la mise en valeur et l'utilisation de l'espace et des ressources.

Dans cette approche volontairement exogène, les processus d'anthropisation sont compris de façon hypothétique comme étant la somme de facteurs directement actifs (les activités<sup>102</sup> ou "causes instrumentales" de R. De Koninck), qui fonctionnent dans le cadre d'une structure (infrastructures, cadre administratif, cadre légal, services publics...) et sont alimentés par deux moteurs principaux (les causes "fondamentales"), la démographie et le développement, par le biais, en particulier, de la demande extérieure.

Dans cette optique, cette seconde partie de l'approche exogène est abordée sous trois angles successifs. Le premier s'intéresse au contexte et aux facteurs fondamentaux, indirectement actifs, d'anthropisation. Il s'intéresse tout d'abord aux structures, les décrit et s'attache à mettre en évidence les éventuelles partitions du district pouvant avoir un impact sur les facteurs "actifs" d'anthropisation. Il s'intéresse aussi à la démographie et au peuplement qui sont toujours considérés comme une des causes fondamentales de transformation du milieu. Dans une seconde étape, les instruments des transformations sont abordés. Les différentes activités, non agricoles puis agricoles, sont détaillées les unes après les autres. Leurs principales caractéristiques techniques sont décrites et leur zone d'extension spatiale (en fonction de leur pratique ou non, de leur intensité) est reconstituée à partir des statistiques à l'échelle des communes<sup>103</sup>. Lors de ces descriptions, l'accent est mis, par ailleurs, sur l'évolution, plus ou moins ancienne, qu'elles ont suivie afin de mettre en évidence l'empreinte qu'elles ont pu imprimer par le passé sur la couverture végétale.

---

<sup>101</sup> Les données sont considérées comme étant objectives quand elles ont été observées et ne rapportent que les "faits" et non pas leur signification ou leur motivation. Pour donner plus de poids à ces données (les "objectiver" encore), des sources différentes sont utilisées et recoupées.

<sup>102</sup> Agriculture, élevage, foresterie, pêche, chasse, cueillettes, industries, artisanat, commerce, loisirs...

<sup>103</sup> Les communes constituent la plus petite unité statistique existante.

### **Les logiques « exogènes » de l'organisation de l'espace dans le district**

Un regard ayant été porté sur chacun des facteurs directs et indirects de transformation et d'organisation du couvert végétal, il est alors possible, dans un troisième temps, de s'intéresser à leur fonctionnement mutuel et aux interrelations qu'ils entretiennent. Plusieurs questions se posent en effet à l'issue de ce travail. Est-il possible de mettre en évidence un lien entre évolution des activités et transformation de la couverture végétale ? Peut-il être lié à l'accroissement démographique ? Comment ce lien fonctionne-t-il par ailleurs au niveau spatial et existe-t-il différentes zones caractéristiques de processus différents ? Afin de tenter de répondre à ces questions, deux principaux types de données sont alors disponibles. Les données statistiques, d'une part, permettent d'aborder les processus de différenciation de l'espace grâce à la confrontation des différents niveaux d'information disponibles (agriculture, population, couvert végétal). Les données localisées permettent, d'autre part, d'appréhender cette organisation en fonction de localisations ne dépendant pas du découpage administratif. Dans les parties précédentes, les données de ce type sont étudiées à l'échelle entière du district grâce à des matériaux (carte topographique et images satellitaires essentiellement) permettant d'appréhender chaque élément, couvert végétal, habitat, réseau routier... séparément. Il s'agit alors de regarder de quelle façon ces différents éléments s'organisent.

Dans cette dernière partie, il est aussi possible d'avoir recours aux photographies aériennes. Leur utilisation n'est pas privilégiée jusqu'alors pour deux raisons. D'une part parce qu'elles ne sont pas traitées à l'échelle du district entier. Elles ne couvrent pas l'ensemble du district et le travail que nécessiterait leur traitement, si cela était le cas, serait énorme. Les informations qu'elles fournissent sont donc partielles. D'autre part, parce qu'il semble plus pertinent de ne pas dissocier l'analyse des différents éléments qui apparaissent sur les photographies : habitat, zones cultivées, couvert végétal, réseau hydrographique et routier... au cours de chacune des parties les concernant. C'est la capacité qu'ont les photographies, d'intégrer ces différents éléments qui est ici privilégiée. A l'inverse, les éléments connus dans les étapes précédentes permettent d'analyser plus finement les photographies et de discuter des informations qu'elles apportent à l'échelle du district.

L'ensemble de ces données permet de mettre en évidence certains principes d'organisation de l'espace mais aussi de discuter des limites de l'approche exogène menée jusqu'alors pour la compréhension et la mise en évidence des processus de fonctionnement et d'organisation de l'espace.

#### ***3.3.2 Approche "endogène" : structures sociales et gestion de l'espace***

La seconde approche est qualifiée d'endogène dans la mesure où elle ne peut être menée qu'en relation directe avec les acteurs. Elle nécessite de ce fait un changement d'échelle et une

entrée au niveau des communes mais aussi des villages et des foyers. Dans le cadre plus particulier de cette étude, le nombre d'unités étudiées a été déterminé par défaut, les autorisations de recherche n'étant délivrées que pour un nombre limité de communes (trois) à l'intérieur du district. Mais les communes elles-mêmes ont pu être choisies librement et toute latitude a été laissée à l'intérieur de ces unités.

Cette partie a pour but de mettre en évidence les continuités et les éventuelles discontinuités spatiales, les déphasages, qui existent entre l'impact immédiat et direct qu'impriment les activités dans l'espace, et les logiques sociales qui sous-tendent la mise en œuvre de ces activités. L'hypothèse étant que les structures spatiales ne sont pas nécessairement à même de renseigner sur les modes d'organisation sociale et que ceux-ci perturbent la lecture qui peut être faite des processus anthropiques de transformation du milieu biophysique et du couvert végétal. Les structures spatiales peuvent être le lieu d'expression de différentes logiques mises en œuvre par différents types d'unités sociales... A l'inverse, l'espace, pour ces unités, peut ne pas être délimité, être à la fois flou et discontinu et sa perception ou son utilisation peut ne pas se faire en référence aux éléments visibles de discontinuité. Il est dès lors nécessaire, de mettre en évidence les logiques sociales d'utilisation, de gestion mais aussi de partition de l'espace à travers le temps afin de comprendre la réelle signification des structures spatiales actuelles.

Le champ des relations sociales étant très vaste, il n'est pas possible d'étudier l'ensemble des facettes économiques, politiques, spirituelles... de la vie sociale des groupes. Les questions religieuses, par exemple, posent un problème particulier au *Viêt Nam* dans la mesure où pratiques et croyances ont subi des années de dénégarion et où leurs manifestations ne sont qu'à peine tolérées aujourd'hui. Ce sujet peut être abordé rétrospectivement mais les plus grandes difficultés existent pour s'intéresser aujourd'hui à tous les cultes autres que celui des ancêtres. Il faut reconnaître aussi qu'il est illusoire de vouloir prendre parfaitement la mesure de ces pratiques rétrospectivement. En ce qui concerne les données économiques pures ainsi que toutes les données quantifiables, les enquêtes actuelles peuvent donner des résultats intéressants mais les investigations dans le passé sur des points aussi précis et ne pouvant pas être recoupés sont particulièrement aléatoires elles aussi. Il semble dès lors pertinent de se concentrer sur les principales structures sociales, en tant que système de relation entre les personnes et les groupes, ayant un rôle dans les processus d'utilisation et de contrôle des ressources et de l'espace (les structures sociales de production) et sur ces processus eux-mêmes, quitte à oublier certaines dimensions pourtant fondamentales de ces structures et de leur fonctionnement ou à n'y faire référence que de façon très partielle lorsque cela semble particulièrement nécessaire. Ce travail ne peut aussi se comprendre que dans une perspective diachronique dans la mesure où ce sont les évolutions de ces structures, leurs recompositions et leurs permanences qui indiquent quels sont les logiques sociales de gestion et d'utilisation de l'espace et des ressources qui sont à l'œuvre. Avant de revenir sur

les particularités de cette approche diachronique, il est nécessaire de revenir sur certains des aspects de l'étude des processus eux-mêmes et des structures qu'ils révèlent.

### **Pratiques agricoles et structures sociales**

Une attention particulière est apportée aux pratiques agricoles, les pratiques étant considérées comme les « *manières concrètes d'agir des agriculteurs* » (Milleville, 1987) et l'agriculture étant considérée, au sens large, comme l'ensemble des travaux visant à la production végétale et animale destinée à l'alimentation ou au commerce. Ces pratiques résultent de « *savoirs et de savoir-faire accumulés et renvoient au milieu, à sa perception et à l'utilisation qui en est faite* » (Blanc-Pamard et Milleville, 1985). Ces pratiques dépendent des techniques dont disposent les agriculteurs et reflètent les contraintes liées à l'environnement biophysique. Elles révèlent les stratégies de chacun des agriculteurs au niveau de son exploitation mais éclairent aussi la reconnaissance des contraintes d'ordre socio-économique et culturel qu'elles soient individuelles ou collectives.

Parmi ces contraintes, les règles foncières<sup>104</sup> font l'objet d'un intérêt spécifique. Elles sont révélatrices des structures sociales les mettant en œuvre mais le sont aussi de l'histoire et des multiples intrusions des instances de gestion exogènes comme l'Etat. Le foncier est par ailleurs une des expressions du rapport qu'entretient une société avec son milieu, avec la terre dans son étendue mais aussi avec différents types de ressources, l'un pouvant définir l'autre, mais aussi être différent lorsque sur une même étendue jouent des règles différentes suivant les types de ressources et leurs modes d'exploitation. C'est en quelque sorte un des axes de relation entre les pratiques agricoles et les structures sociales.

De leur côté, les structures sociales qui jouent un rôle dans l'utilisation des ressources et dans l'occupation de l'espace, peuvent être de différents types. Il peut s'agir de structures politiques ou administratives exogènes. Ces structures agissent à l'intérieur de cadres qui les dépassent mais leur fonction et leur efficacité ne dépassent pas toujours les seuls objectifs qui leur ont été fixés de l'extérieur et parfois ne les atteignent pas. Elles peuvent alors exister sans être réellement opérantes ou constituer des isolats artificiellement maintenus dont l'action est délimitée et limitée. Mais elles peuvent aussi être transformées de l'intérieur, adoptées et adaptées, et devenir progressivement des éléments à part entière de la vie sociale. Elles ne peuvent plus alors être appréhendées d'un simple point de vue externe dans la mesure où leur reproduction ne répond pas à des codes préétablis qui peuvent être connus sans référence au groupe. Elles se comprennent alors comme un processus permanent de création et de recréation des rapports entre les groupes et les hommes. Il est alors nécessaire de les appréhender à travers les pratiques. Elles sont le produit de ces pratiques mais en constituent aussi le cadre.

---

<sup>104</sup> "Le foncier se définit comme l'ensemble des règles définissant les droits d'accès, d'exploitation et de contrôle de la terre et des ressources naturelles renouvelables. C'est donc un rapport entre les hommes et les groupes sociaux, à propos de la terre ou des ressources qu'elle porte." (Lavigne Delville, 1998, p.17)

Dans cette optique, il est intéressant de porter un regard particulier sur les conflits et sur les crises sociales comme autant de révélateurs de la structure de la société (Robineau, 1992). A cet effet, les périodes charnières de changement (en particulier au début et à la fin de la collectivisation) et les relations entre les différents groupes ethniques doivent être l'objet d'une plus grande attention.

### **Une approche chronologique**

Ce n'est qu'en connaissant les modes d'organisation sociale anciens que les mécanismes fonctionnant aujourd'hui peuvent être compris. Pour chaque période, les principaux objets d'étude, les pratiques agricoles et les structures sociales sont identiques, mais la démarche n'est pas toujours la même et les angles d'approche parfois différents.

Pour la période la plus ancienne, correspondant aux années ayant précédé la collectivisation, la démarche choisie afin de mettre en évidence les principales structures sociales significatives au niveau de la mise en valeur de l'espace et de l'utilisation des ressources, est de type inductive, allant de l'observation de faits particuliers à la reconstitution de faits plus généraux. Cette démarche trouve sa nécessité dans l'absence ou quasi-absence de références pouvant indiquer *ex nihilo* quelles étaient les principales structures sociales opérant avant la collectivisation. Elle se prête bien, par ailleurs, à la recherche des structures et modes de fonctionnement anciens dans la mesure où il n'existe plus qu'un nombre relativement restreint d'informateurs suffisamment âgés pour avoir atteint l'âge adulte avant 1950 et que ceux-ci sont plus à même de fournir des informations précises et détaillées sur les situations qu'ils ont vécues ou dans lesquelles ils ont pu jouer un rôle direct. Le travail passe par conséquent par l'observation des pratiques d'utilisation de l'espace. Ces pratiques mettent à leur tour en évidence les règles qui les régissent et les structures qui les encadrent. Afin de rendre compte du système d'utilisation des ressources précollectiviste, il est toutefois difficile de procéder par observation proprement dite. Les informations recueillies se présentent comme une collection d'exemples de cas réels, de descriptions de pratiques et de procédures qui ne peuvent cependant pas être confrontées à la réalité et peuvent avoir été déformées, simplifiées ou idéalisées avec le temps. En s'appuyant sur l'observation de pratiques actuelles et en utilisant des situations présentes comme base de discussion, il est toutefois possible de reconstituer le fonctionnement de ce système sans que la reconstruction ne laisse trop transparaître la vision à *posteriori* des personnes interrogées.

En ce qui concerne l'époque collectiviste, une démarche déductive a aussi été conduite mais celle-ci transparaît de façon moins importante dans le fil de l'exposé dans la mesure où les structures de production, devenues collectives, et leur évolution, dépendent fortement de contraintes externes qui peuvent être connues indépendamment de la zone d'étude. Dans cette partie, il est nécessaire de faire référence au modèle collectiviste mis en place par le gouvernement de *Hà Nội* afin d'expliquer les transformations observées. Cette référence

permet de mettre en évidence les « écarts au modèle », écarts qui révèlent les permanences, les processus de résistance aux transformations et renseignent par là sur les structures sociales précollectives encore actives et sur les processus d'utilisation et de gestion de l'espace qui les accompagnent.

Pour finir, le point de focalisation, à l'époque contemporaine, est plus particulièrement celui du foncier. A *Chợ Đôn* comme dans l'ensemble du *Việt Nam*, la décollectivisation s'est accompagnée d'une réappropriation individuelle d'une partie du foncier agricole. A *Chợ Đôn* aussi, comme dans la majorité des régions de montagne, l'Etat est en train de distribuer, en les attribuant individuellement, une partie des terres forestières avec l'intention de favoriser la protection des forêts et d'améliorer les conditions d'existence des population rurales. Le foncier est donc une question cruciale pour l'avenir et regarder de quelle façon réagissent les agriculteurs peut être d'un grand intérêt. Cela permet de mettre en évidence les décalages qui se mettent en place entre droit positif (de l'Etat) et normes locales et permet de réfléchir aux conséquences de la privatisation des terres, conséquences qui s'expriment à la fois sur le milieu physique à travers son exploitation, à la fois sur la société en introduisant de nouvelles "règles".

### **3.4 Rapide aperçu sur les outils de la recherche**

#### ***3.4.1 Les enquêtes de terrain***

Les enquêtes de terrain constituent une base de renseignements irremplaçables en particulier dans les zones à propos desquelles il n'existe que peu de documentation écrite qu'elle soit administrative, statistique, historique, économique, ethnographique...et à fortiori lorsque celle-ci, ou une partie de celle-ci, est difficilement accessible. Les enquêtes peuvent être classées en trois catégories.

#### **Les enquêtes avec les "acteurs-clefs"**

Les "acteurs-clefs" sont les personnes qui, par leur profession, leur fonction ou leur ancienne fonction administrative ou/et politique, ont des connaissances particulières sur tel ou tel point. Elle ont fait l'objet d'enquêtes thématiques afin d'avoir une vue d'ensemble d'un certain problème au niveau de leur juridiction, une meilleure connaissance des rouages administratifs, de la mise en place des différents programmes les concernant... Au niveau du district (et quand cela a été possible de la province), il s'est agi essentiellement des cadres administratifs des entreprises d'Etat, services spécialisés (service agricole, service de protection forestière, service de sédentarisation etc..) et des cadres politiques. Dans les communes il s'agit des chefs et anciens chefs de villages, communes, coopératives et des représentants des services spécialisés. La plupart du temps, ces personnes sont aussi en possession de documents (cartes, statistiques...) qui peuvent être très précieux.

### Les enquêtes "systématiques" auprès des ménages

Les enquêtes « systématiques » ont été réalisées auprès de ménages répartis dans trois communes du district, *Tân Lập*, *Phong Huân* et *Bằng Lãng* (communes dont le choix sera discuté à la fin de la partie II) et ont touché la plupart des villages composant ces communes. Les enquêtes "systématiques" ont trois fonctions essentielles :

- Elles ont une fonction statistique. Elles permettent de compléter les statistiques existantes mais elles possèdent surtout, par rapport à celles qui sont disponibles, un avantage indéniable qui est de "personnaliser" l'information ; elles apportent des renseignements, ménage par ménage et non pas à chaque fois sur l'ensemble des ménages. Elles sont aussi plus précises et complètes.

- Elles ont une fonction de compréhension "logique". Elles apportent des renseignements sur les logiques économiques, techniques de l'organisation des exploitations, telles que les ménages les perçoivent.

- Elles ont aussi une fonction historique et sociale. Elles permettent de connaître « l'histoire » plus ou moins ancienne du ménage mais aussi, par recoupement, de la commune. Elles apportent des renseignements sur la position sociale du ménage (alliances, relations de parenté, position politique etc.)

Chaque ménage, suivant l'orientation prise par les enquêtes ou selon ce qui a pu être mis en évidence de particulièrement intéressant à son propos, a aussi pu fournir des informations plus précises ou plus complètes sur tel ou tel point (cultures de pente, riziculture, chasse, histoire, hydraulique, conflits..). Certains de ces ménages ont aussi été privilégiés pour l'observation des travaux agricoles (observations des pratiques). Il faut signaler ici que les techniques de connaissance utilisées ne sont pas celles des anthropologues qui consacrent en général beaucoup de temps à vivre sur le terrain et pratiquent des "observations participatives". N'ayant eu, qu'en de très rares occasions, l'autorisation de dormir dans les locaux administratifs des communes et encore plus rarement celle de séjourner auprès des foyers (y dormir par exemple), de telles méthodes auraient eu une réussite très limitée.

Ces enquêtes ont été réalisées auprès de 38 ménages dans la commune de *Tân Lập*, 36 à *Phong Huân* et 32 à *Bằng Lãng* ce qui représente approximativement 15% des ménages de chaque commune. Dans les trois communes, les 3 ou 4 premiers ménages rencontrés ont été systématiquement (mais non volontairement) choisis par le chef de commune. Par la suite, ils ont été choisis en fonction de leur appartenance ethnique, de leur niveau de richesse (tel qu'il est estimé par les statistiques officielles - pauvre, moyen, riche - et tel qu'il est perçu par les autres ménages), de leur localisation dans les différents *thôn* (hameaux) ou *bản* (villages).

Aucune liste de ces ménages n'existant<sup>105</sup>, il s'est agi d'un "hasard" à la fois guidé par les autres habitants et par les rencontres lors des observations de terrain. Il est clair toutefois que certains ménages n'ont pas reçu l'autorisation de recevoir de visite, quand la plupart d'entre eux ont reçu des consignes afin de « contrôler » leurs réponses. Ces foyers ont fait l'objet de deux séries d'enquêtes, l'une en 1996, l'autre en 1997, afin de connaître l'évolution récente des pratiques agricoles, mais 10 foyers de *Bằng Lãng* n'ont pas pu être à nouveau contactés en 1997 en raison d'une interdiction de séjour touchant tous les étrangers ayant été promulguée par le district en juin 1997. J'étais alors la seule étrangère à travailler dans la commune !

Pour finir, lorsque les enquêtes ont été plus avancées, certains foyers ont été consultés afin de vérifier certains traits marquants, sans pour autant entrer dans les comptabilisations statistiques effectuées foyers afin de ne pas biaiser la représentativité du groupe. Il en a été ainsi par exemple de tous les foyers *Tày* ne possédant pas du tout de rizières afin de savoir quelles étaient les raisons de leur situation, des foyers *Tày* possédant de très importantes superficies afin de vérifier s'il s'agissait uniquement de superficies « héritées », des *Kinh* récemment installés dans la commune de *Bằng Lãng* afin de connaître leurs parcours...

### **Les enquêtes approfondies avec des "personnes-ressource"**

La plus importante partie du travail d'enquête a été réalisée auprès de personnes, hommes et femmes, identifiées comme des "personnes-ressource" pouvant apporter des renseignements précieux sur l'histoire et l'organisation sociale de la communauté (depuis la plus ancienne période mobilisable, en général 2 à 3 générations). Une partie de ces personnes faisait partie des acteurs-clefs (chefs ou anciens chefs de communes, de coopératives...). Une des difficultés a été d'éviter que seules soient entendues les personnes ayant ou ayant eu un rôle social ou administratif important dans la commune. Ces personnes qui se prêtent facilement aux questionnaires en raison de leur habitude à prendre la parole, monopolisent aussi cette parole en se positionnant comme les détentrices de l'information. En raison de leur rôle politique, elles ont aussi tendance à transformer la réalité afin de lui donner une teinte « politiquement correcte » et à exercer un contrôle sur les informations transmises par les autres habitants des communes<sup>106</sup>. Dans chacune des communes il a toutefois été possible, en acceptant de passer, lors d'une première étape, beaucoup de temps avec ces acteurs-clefs, de travailler avec des personnes n'appartenant pas à cette catégorie. Dans ce cas, il s'est agi le plus souvent de personnes âgées, les anciens, pouvant apporter une dimension historique aux enquêtes et ayant la possibilité de disposer de suffisamment de temps pour se prêter à des enquêtes répétées et souvent très longues. Le contact avec ces personnes s'est avéré particulièrement enrichissant dans la mesure où leur âge leur permet de s'affranchir des

<sup>105</sup> Les cadastres rizicoles et forestiers auraient pu constituer une base d'enquête appréciable mais ils n'ont été disponibles, grâce au programme Fleuve Rouge et après plusieurs mois de négociations, qu'à la fin de l'année 1997.

<sup>106</sup> Dans une des communes d'étude, le chef de la commune et l'ancien chef de la coopérative se sont rendus de façon systématique chez les « personnes-ressources » auprès desquelles un travail était en cours afin de leur signifier quels étaient les sujets auxquels ils étaient susceptibles de répondre ou non.



directives données par le chef de commune et par les représentants locaux du Parti. A *Băng Lãng* où ce travail devait être plus particulièrement effectué durant les mois de juin et juillet 1997, une partie des personnes identifiées n'ont pas pu faire l'objet d'entretiens.

Après de longues hésitations, il a été décidé, au cours de ce travail, de ne pas faire apparaître les noms des personnes ayant fourni des informations, de quelque nature que ce soit. Cette précaution, qui est souvent suivie au *Việt Nam*, permet d'éviter que toute information, ayant pu par ailleurs être mal interprétée ou retranscrite lors du travail, puisse porter tort aux personnes contactées. Lors des enquêtes, il a été par ailleurs nécessaire, à de nombreuses reprises, de rassurer les interlocuteurs sur l'utilisation qui allait être faite des informations et il semble honnête de ne pas trahir leur confiance. Lorsque des exemples seront donnés et des citations retranscrites, seuls la date et le lieu de l'enquête seront ainsi signifiés.

### ***3.4.2 La cartographie et le traitement d'image***

Même s'il n'a été réalisé qu'à une assez grande échelle, une part importante du travail de recherche a consisté en la manipulation de données de nature très différentes : images satellitaires, photographies aériennes, modèle numérique de terrain, données statistiques, cartes thématiques..., existant, pour certaines, à plusieurs dates. Un important travail cartographique a donc été réalisé afin d'homogénéiser ces informations et de pouvoir les présenter. Certaines fonctionnalités des SIG (Système d'Information Géographique) ont de ce fait été utilisées afin de combiner différentes sources d'information. L'exploitation de systèmes simples, peu onéreux (fonctionnant sur micro-ordinateur) et correspondant au matériel facilement disponible au *Việt Nam* a été privilégiée. Cela permettait par ailleurs de faciliter leur utilisation et leur mise à jour éventuelle par les personnes travaillant dans le district ou à une échelle plus petite sur une période plus longue.

L'utilisation d'images satellitaires s'est révélée nécessaire en raison de la faible qualité des cartes de végétation disponibles dans le district. Deux images SPOT XS ont été acquises, l'une datant de décembre 1990 (05/12/90), l'autre du même mois de l'année 1995 (27/12/95). Le mois de décembre ne constitue pas forcément la date la plus intéressante dans la mesure où il s'agit de la période durant laquelle aucune culture n'est en place. Mais il n'existait aucune image antérieure à 1995 à une période différente de l'année, décembre étant le mois le plus favorable à l'acquisition d'images en raison de la faible couverture nuageuse qui le caractérise. En ce qui concerne la végétation, et plus particulièrement les forêts, cette période peut toutefois être intéressante parce qu'il s'agit de la fin de la saison sèche, époque durant laquelle il est plus facile de discriminer les forêts sempervirentes des forêts semi-décidues. Dans cette zone extrêmement rurale et forestière, la couverture végétale est le principal élément pouvant faire l'objet d'une discrimination intéressante. L'intérêt de l'étude n'étant pas de réaliser un inventaire forestier et végétal extrêmement précis, l'utilisation de l'ensemble

des capacités des traitements d'image ne se justifiait pas et des traitements simples, choisis en fonction de leur potentialité discriminante, ont été effectués. La méthode utilisée est celle de classification supervisée à partir des trois canaux originaux (XS1, XS2, XS3) et des 2 canaux ACP significatifs (ACP1, ACP2). Une campagne de vérification de terrain a été effectuée en décembre 1995 dans la plus grande partie du district (hormis les zones non autorisées). Il s'agit de relevés manuels et photographiques concernant l'état de la couverture végétale. Des cartes topographiques et l'utilisation d'un GPS (Global positioning System) ont permis le repérage spatial. Durant cette campagne et lorsque cela était possible, des questions concernant l'état du couvert aux endroits relevés en 1990 ont été posées aux personnes présentes. Des zones n'ayant à priori pas évolué ont pu servir de témoin (forêts anciennes, zones de prairies n'ayant pas évolué etc...)

Pour finir, trois campagnes de photographies aériennes ont aussi été analysées pour les trois communes de référence choisies afin de fournir, d'une part, une plus grande profondeur diachronique, d'autre part, des informations plus détaillées (habitat, routes et chemins, cours d'eau...). F. Thomas (1999) note que les premières couvertures aériennes datent, pour le Tonkin, du milieu des années 1920 et le Service Cartographique National à *Hà Nội* atteste de l'existence d'une couverture datant de 1921. Mais celle-ci qui semble ne pas être classée et être en mauvais état, n'est pas accessible actuellement. Il existe par ailleurs, au siège de l'Institut Géographique Nationale à Paris, une couverture aérienne du *Việt Nam* datant du milieu des années 1950. Cette couverture, au demeurant assez complète, ne concerne malheureusement pas le district de *Chợ Đồn*. Elle « l'effleure » seulement dans sa partie la plus orientale. Les couvertures utilisées datent alors de décembre 1976, de novembre 1983 et de décembre 1989. La seconde couverture est disponible au Service Cartographique des Armées de *Hà Nội*, les deux autres au Service Cartographique National dans la même ville. En raison de sa très mauvaise qualité (très forte brillance), la couverture de 1989 n'a pas pu être utilisée dans le sud du district. Récemment, en 1998, une nouvelle couverture aérienne de la zone a été réalisée. Elle n'était cependant disponible qu'en 1999 et n'a pas été intégrée dans ce travail.



**PARTIE II**

**FACTEURS ECOLOGIQUES ET ANTHROPIQUES  
D'ORGANISATION DE L'ESPACE**

approche exogène à l'échelle du district



Avec 900 km<sup>2</sup>, une longueur de 60 km pour une largeur maximale de 40km (carte 14), le district de *Chợ Đồn* n'offre pas une variété de conditions écologiques pouvant refléter la richesse des montagnes du Nord *Việt Nam*. Ce district présente cependant l'intérêt de se situer sur les premières marches de la zone montagneuse au nord de *Hà Nội*. Succédant à la zone de collines qui borde les étendues plates du delta, les premiers massifs vigoureux culminant à des altitudes de plus de 1000 mètres y apparaissent. Lorsque l'on emprunte la « vieille route » qui traverse *Chợ Đồn* du sud au nord, un premier col marque l'entrée dans le district, mais il faut traverser une zone de collines s'étendant sur plus d'une vingtaine de kilomètres pour arriver au chef-lieu, *Băng Lũng* et voir le relief prendre de l'altitude. Alors que le tracé de la route ne quitte jamais des bas-fonds caractérisés par le carroyage des rizières et que le paysage mi forestier, mi cultivé sur les premières pentes, semble se reproduire à l'identique d'une petite vallée à une autre, les montagnes prennent le pas sur les collines, et les rizières semblent s'enfoncer en leur sein. C'est, à la fois, cette impression d'unité, de recommencement, et le sentiment d'une lente transformation liée, au premier regard, au relief qui retient l'attention. Pour dépasser cette vision d'ensemble, il faut regarder quels sont les principes d'organisation du couvert végétal. Quels sont ces principaux éléments et comment se structurent-ils ? Quelle est l'origine des continuités comme des discontinuités que l'on peut observer dans l'organisation du couvert dans le district ?

Dans cette première partie, l'approche choisie est une approche « exogène » dont l'ambition est de mettre en évidence les logiques d'organisation du couvert végétal en fonction, d'un côté, des (autres) éléments du milieu biophysique, de l'autre, des facteurs anthropiques de transformation : population, équipements et structures administratives, activités, sans que la parole ne soit donnée aux populations qui mettent en œuvre ces activités. Cette approche qui permet de mettre en évidence les principales structures d'organisation spatiale du district a différents types de limites. Elles sont déterminées, d'une part, par le choix d'une observation objective où chaque facteur est considéré comme un des éléments, neutre, de transformation du système délimité par le district. Cette approche est tributaire, d'autre part, de la nature ou du type (statistique, spatial...) des informations disponibles pour chaque catégories de facteurs (milieu biophysique, population, activités...). Son intérêt est alors de pouvoir discuter de la pertinence et des capacités des approches « exogènes » qui caractérisent la plupart des diagnostics concernant la végétation effectués dans les zones de montagne et de mettre en évidence, en négatif, le rôle et l'importance des logiques sociales dans l'organisation du couvert végétal.

## IV Des facteurs écologiques à l'organisation du couvert végétal

Il s'agit, dans un premier temps, de s'intéresser à chacun des éléments du milieu physique (relief, climat, eaux, sols...) et aux différences qu'ils induisent dans l'espace géographique. Ces éléments ne sont connus que dans leurs grands traits et aboutissent à une partition grossière du district qui ne prend pas en compte les dynamiques actuelles. Dans un deuxième temps, le couvert végétal, qui est l'élément le plus visiblement et le plus rapidement transformé par l'homme, sera l'objet d'une étude diachronique. La confrontation de l'organisation des éléments du milieu biophysique observés de façon statique et de l'évolution du couvert végétal sur quelques années permet de mettre en évidence, dans un troisième temps, les structures stables d'organisation et les éléments de dynamique dans l'organisation du couvert végétal.

### 4.1 Les éléments abiotiques du milieu écologique

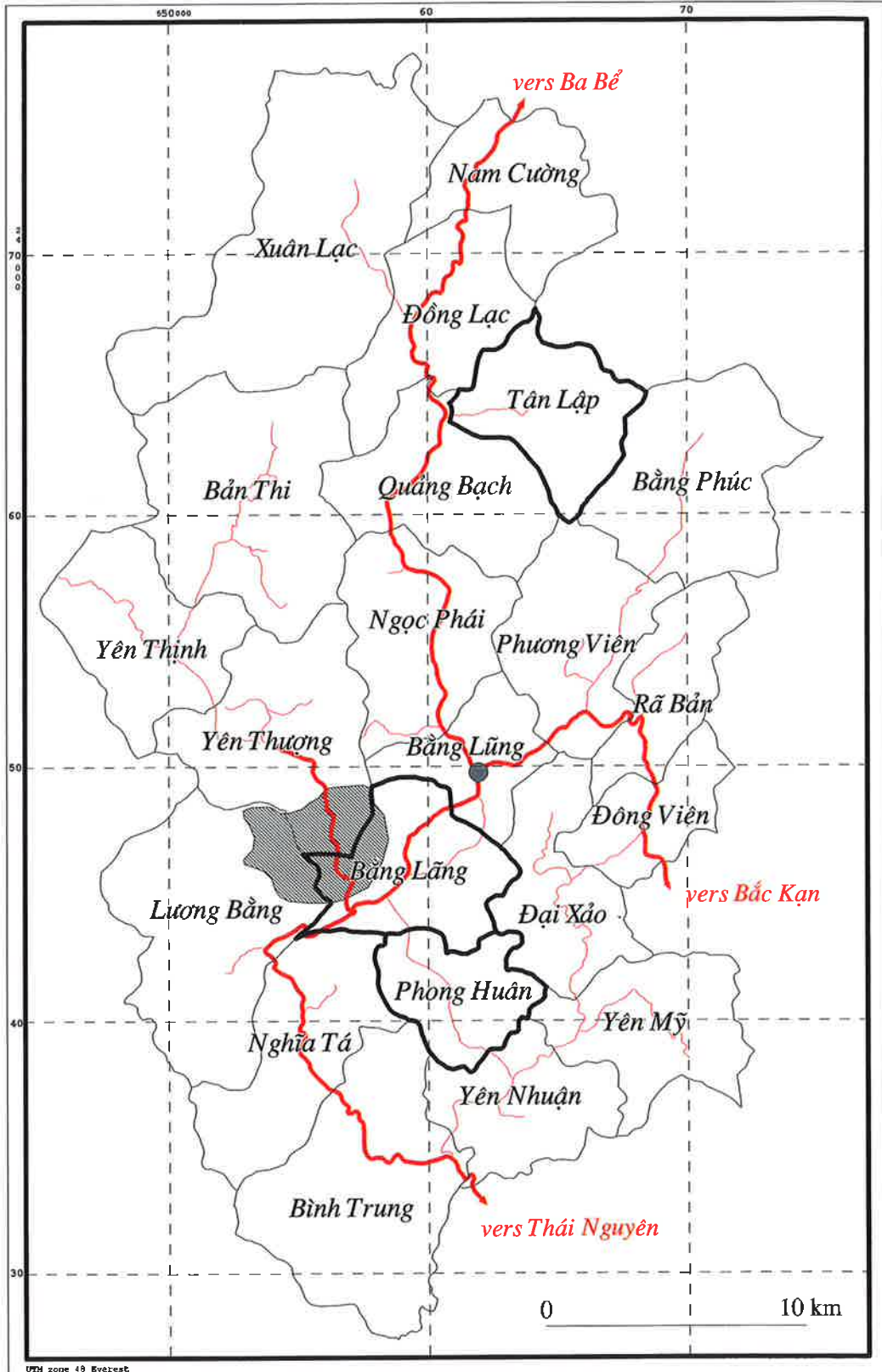
#### 4.1.1 Le climat et les rythmes saisonniers

##### Le climat du Nord *Việt Nam*

*Lê Bá Thảo* (1997) qui a fait la synthèse des travaux réalisés par les climatologues et géographes sur le climat du *Việt Nam*, note que les caractéristiques du climat du nord ne font pas, aujourd'hui encore, l'unanimité. Généralement décrit comme un climat subtropical en raison des différences de températures élevées entre été et hiver, le climat se caractérise aussi par de très importantes précipitations dues au passage d'un flux de mousson durant les mois d'été qui le rapprochent d'un climat tropical de mousson ou climat subtropical humide. Pour cet auteur qui s'appuie pour cela sur les travaux les plus récents des chercheurs vietnamiens, il s'agit d'un climat tropical particulier qui peut être qualifié de « *climat tropical de mousson à hivers froids* »

Dans les faits, le climat général se caractérise par une mousson d'hiver, originalité du *Việt Nam* (Taillard, 1995b), qui véhicule d'octobre à mars des masses d'air froid venant du nord selon une direction nord-est/sud-ouest. Pendant les mois d'hiver, les températures absolues peuvent chuter en dessous de 10° dans les zones de faible altitude comme le delta du fleuve Rouge, parfois en dessous de 0° dans les zones de montagne les plus hautes. Celles-ci sont influencées par l'anticyclone de Mongolie qui pénètre sur le territoire vietnamien en s'engouffrant par le fossé du fleuve Rouge. A la même saison, les pluies sont en revanche généralement faibles et ne recommencent à tomber véritablement qu'à partir de janvier-février sous la forme d'un crachin qui peut durer plusieurs heures. La saison d'été (avril à septembre) profite, pour sa part, de l'influence d'une mousson de direction inverse sud-ouest/nord-est qui est à l'origine de précipitations abondantes : 80% des précipitations et 70% des jours pluvieux de l'année.

**Carte 14 : Carte administrative et routière du district de Chợ Đồn.**



- |            |                       |                  |                |
|------------|-----------------------|------------------|----------------|
| ●          | chef-lieu du district | ▨                | zone militaire |
| Bình Trung | nom des communes      | réseau routier : | non goudronné  |
|            | communes d'étude      |                  | goudronné      |

(source pour les axes routiers : Tổng Cục Địa Chính, 1994)



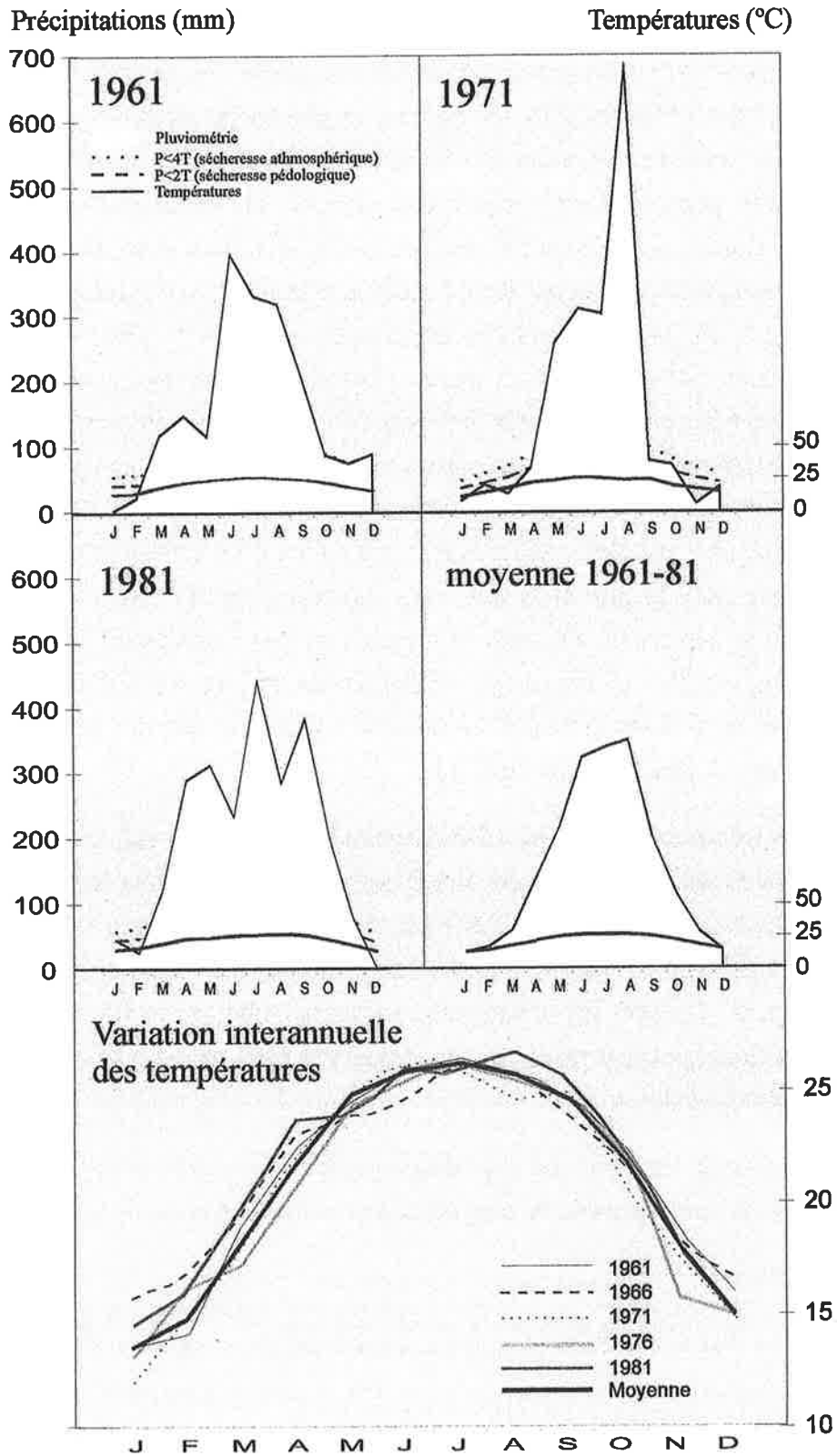
Juillet, août et septembre qui sont les mois les plus pluvieux, reçoivent, dans la région de *Hà Nội*, plus de 300 mm de pluie chacun. Pendant cette saison, les températures sont importantes avec une moyenne de près de 29° en plaine et de 20° environ à plus de 1000 mètres d'altitude. Il est néanmoins important de signaler que le climat du nord *Việt Nam* est aussi un climat complexe et que les moyennes annuelles, mensuelles et même parfois journalières ont des difficultés à rendre compte des variations climatiques. Il est complexe, tout d'abord, parce qu'il s'agit d'un climat caractérisé par une grande variabilité inter annuelle aussi bien au niveau des précipitations que des températures. D'une année à l'autre, en effet, les mois d'hiver peuvent être doux ou bien beaucoup plus froids, les mois d'été doux eux aussi, ou extrêmement chauds. Plus étonnant surtout, été comme hiver, les températures peuvent varier très rapidement d'un jour à l'autre, parfois en quelques heures et de près de 10 degrés.

Ce climat dont les caractéristiques générales viennent d'être décrites est extrêmement variable sur la seule région du nord *Việt Nam*. Il est influencé, d'une part, à l'est, par la façade maritime du golfe du *Bắc Bộ*, d'autre part, sur toutes les régions du nord, par le relief qui joue sur les températures et conditionne l'arrivée des moussons. Pour finir, l'anticyclone de Mongolie pénètre lui aussi plus ou moins facilement sur le territoire en fonction du relief. Les classifications régionales à l'intérieur du Nord *Việt Nam* sont par conséquent nombreuses elles aussi. C. Taillard et Vu Tu Lap (1994) reconnaissent, pour le seul nord, cinq types de climats différents, tempéré humide dans les zones les plus élevées au nord-ouest, subtropical sub-humide sur les reliefs élevés de l'ouest, subtropical humide dans la quasi totalité des zones montagneuses du nord et de l'ouest, tropical sub-humide sur les basses terres du delta et tropical humide partout ailleurs. Dans cette classification, le district de *Chợ Đồn* est dans une zone de transition entre le subtropical humide et le tropical humide.

### **Le climat et les saisons à *Chợ Đồn***

Les diagrammes ombrothermiques de la station de *Chợ Đồn* réalisés pour une période de vingt années consécutives (1961-1981) permettent de déterminer les caractéristiques qui définissent le climat du district et ses rythmes saisonniers (figure 2).

**Figure 2 : diagrammes ombrothermiques et courbes des températures de Chợ Đồn entre 1961 et 1981 (données du Service Statistique du District de Chợ Đồn)**



La température moyenne sur l'année est de 20°C entre 1961 et 1981, 22°C entre 1984 et 1993. Les précipitations moyennes sont de 1850 mm par an (1501 mm entre 1984 et 1993). Entre 1961 et 1981, la saison la plus sèche, de novembre à mars, apparaît clairement avec 5 mois recevant moins de 70 mm de pluies. Elle s'accompagne de températures moyennes plus basses que pendant l'été (17° contre 25°). La moyenne la plus froide est de 11° pour le mois de janvier et de 10° pour celui de février qui sont les mois les plus froids de l'année. Des périodes de brouillards froids peuvent durer jusqu'à une semaine et les températures nocturnes descendent parfois alors en dessous de 5°C avec un minimum absolu enregistré entre 1984 et 1993 de 2.2°C. La saison des pluies qui dure 7 mois, concentre 85% des pluies avec 3 mois, juillet, août et septembre qui reçoivent chacun plus de 300 mm de pluie en moyenne et représentent à eux seuls 54% des pluies de l'année<sup>1</sup>. Les pluies qui accompagnent souvent des typhons à cette époque là peuvent être très violentes et tomber en très importante quantité en l'espace de quelques heures<sup>2</sup>. La température moyenne la plus chaude est enregistrée en juillet avec 26,3° et les mois de mai à septembre se situent tous au dessus de 24°. Les températures ne varient par conséquent pas beaucoup pendant ces mois d'été et l'amplitude journalière, comme la différence entre le jour et la nuit, n'est pas non plus très importante. En ce qui concerne la variabilité inter-annuelle, celle-ci apparaît sur les diagrammes de températures réalisés tous les cinq ans. Elle ne semble pas véritablement très importante<sup>3</sup> et est au plus de 5°C. Elle est supérieure en hiver qu'en été. La variabilité inter-annuelle des précipitations est, quant à elle, évidente, en particulier les mois d'été.

Dans le district lui-même, étendu sur 60km seulement du nord au sud, le relief qui varie de 96 mètres d'altitude pour le point le plus bas au sud à 1516 mètres pour le plus haut (mont *Phiếng Liễn*)<sup>4</sup> au nord-est est le principal élément pouvant introduire une variabilité locale des caractéristiques climatiques. Mais il n'existe pas de relevés des températures et des pluies pouvant en témoigner et seules les caractéristiques topographiques et les variations de la végétation avec l'altitude peuvent permettre de donner une idée générale de ces variations et d'effectuer un zonage du district.

Les rythmes saisonniers revêtent une importance particulière pour la vie agricole. Le début de la saison rizicole qui a été avancée de cinq mois depuis l'introduction de la saison dite « de

<sup>1</sup> Les remarques précédentes et suivantes sont toutes faites à partir des statistiques 1961-1981. Pour la période 1984-1993, la moyenne des précipitations pour les mois d'été est plus basse et le mois de juin est, en moyenne, plus pluvieux que celui de septembre.

<sup>2</sup> Les volumes journaliers de pluie pour la période ne sont pas connus mais des pluies observées pendant la période coloniale à *Chợ Đồn* ont atteint 60 mm en une journée. En juin et juillet de la même période (1935-1939) il est tombé 26 mm de pluie en moyenne par jour sur 16 jours en moyenne. (A1, RST54, 74357 et suivants).

<sup>3</sup> Durant les années intermédiaires qui ne sont pas représentées, la variation n'est pas plus importante.

<sup>4</sup> Ce mont a une altitude de 1516 mètres sur la carte topographique corrigée éditée en 1994 (disponible à partir de 1997) et apparaît sous le nom de *Phia Yên*. Sur la carte plus ancienne, datant de 1964, il s'élève à 1528 mètres et porte le nom de *Pia Yeng*. Dans un ouvrage traitant de l'histoire du parti à *Chợ Đồn* il apparaît aussi sous le nom de *Phia Yéng* pour une altitude 1527 mètres (*Lịch sử Đảng Bộ huyện Chợ Đồn, 1993*). Le nom retenu est celui donné et orthographié par des habitants de *Chợ Đồn*.

printemps » et commence en février, est sensible au manque d'eau si la saison des pluies se fait attendre, mais aussi au froid lorsque celui-ci tarde à diminuer. Par rapport au delta du fleuve Rouge, le prolongement de la saison froide dans les montagnes repousse de quelques semaines la mise en place des pépinières et le repiquage. A *Chợ Đôn*, ce retard est de deux à trois semaines environ mais il peut être prolongé, comme le notent Dao The Anh et F. Jésus (1993), de une ou deux semaines supplémentaires lorsque des froids tardifs, inférieurs à 10°C, se font sentir. Localement, le froid, les problèmes d'ensoleillement mais aussi le manque d'eau qui sévissent plus longuement dans les vallées intérieures les moins ouvertes peuvent limiter l'extension des cultures de printemps (ibid.). Alors que les températures sont importantes en début de saison, l'eau est une préoccupation constante des agriculteurs. Dans les zones de montagne, le drainage des rizières est un problème beaucoup moins crucial que dans les zones plates et basses des grands deltas, mais l'irrigation demeure une donnée fondamentale pour les cultures. Dans ce cadre, la situation des rizières dans les zones hautes ou basses, mais surtout la capacité des réseaux d'irrigation alimentés par des cours d'eau permanents ou saisonniers est primordiale. Les très forts écarts pluviométriques ont des conséquences importantes mais les rythmes agricoles dépendent autant, sinon plus, des moyens d'accès à l'eau que de la pluviométrie elle-même. En ce qui concerne les cultures sèches, la mise à feu de la forêt avant les semis ne peut s'effectuer qu'au moment de la saison sèche, en hiver, et les dates de démarrage de la saison des pluies sont donc importantes. Les cultures sèches étant variées, il est difficile de déterminer quels sont les facteurs climatiques qui jouent un rôle important ou non pour ces cultures mais il est évident, pendant l'été et comme pour le riz, que la variabilité des pluies et l'ensoleillement jouent un rôle plus important que les températures qui sont relativement homogènes.

#### **4.1.2 La topographie et les pentes**

##### **Caractéristiques topographiques générales**

"*Dans l'Indochine du Nord : il n'y a pas de montagnes, il n'y a que des vallées*". Reprenant M. Deprat, ainsi commence la description topographique du Tonkin dressé par E. Patte en 1927 (1927, p. 10). Quelques années plus tard P. Gourou (1931) parle à son tour de lourdeur pour désigner le relief de cette même région, en particulier au nord de la vallée du fleuve Rouge. Pourtant, malgré des massifs aux sommets plutôt arrondis, une grande partie septentrionale du pays, au nord et à l'ouest du delta du fleuve Rouge, se caractérise par un relief qui est bien celui d'une région montagneuse. Cette région qui culmine à 3.142 mètres au niveau du mont *Phán Xi Păng* au nord-ouest, est appelée la région montagneuse du *Bắc Bộ* (ex Tonkin) et est généralement divisée en deux zones situées de part et d'autre du cours du fleuve Rouge, l'une au sud-sud-ouest (*Tây Bắc*), l'autre au nord-nord-est (*Đông Bắc*). Le tracé du fleuve suit une ligne droite de la frontière de la Chine au nord-nord-ouest jusqu'à *Hà Nội* au centre du delta (carte 5). A leur tour ces différentes zones se subdivisent en zones plus

petites suivant des vallées elles aussi très généralement de direction nord-ouest/sud-est creusées par des affluents du fleuve Rouge. En dehors de ces axes principaux qui structurent réellement cette région montagneuse, le relief est aussi très souvent décrit comme étant compliqué, perturbé par des arcs calcaires aux reliefs plus vigoureux et ayant été formés à des époques différentes<sup>5</sup>.

*Chợ Đôn* qui se trouve à 200 kilomètres au nord de *Hà Nội*, se situe sur les premières pentes du massif du *Bắc Bộ*. Il se distingue de la "moyenne région", zone de contact entre le delta du fleuve Rouge (lui-même à l'altitude très basse et au relief inexistant) et le massif du *Bắc Bộ*, par une altitude moyenne relativement plus élevée ; environ 450 mètres pour le district<sup>6</sup> et 100 à 200 mètres pour la « moyenne région » (Gourou, 1931, *Lê Bá Thảo*, 1997). En revanche, si ses principales caractéristiques topographiques le rapprochent de la zone de montagne dans sa partie nord, le sud du district s'apparente beaucoup plus fortement à la zone de collines de la « moyenne région ».

Le modèle numérique de terrain (MNT) (carte 15)<sup>7</sup> réalisé à partir de cartes topographiques, montre en effet que le relief du district est sensiblement différent selon que l'on se situe au nord ou au sud de celui-ci. D'une manière générale, le nord du district se caractérise par l'existence de deux massifs, l'un à l'ouest de direction sud-est/nord-ouest, l'autre à l'est de direction sud-ouest/nord-est, se rejoignant en un point situé au centre géographique du district, dans la commune de *Quảng Bạch*. Chacun de ces massifs se caractérise par d'importantes dénivellations depuis l'altitude des bas-fonds (200 mètres en moyenne) jusqu'à celle de leurs sommets au dessus de 1200 mètres. Entre ces deux massifs, une vallée principale de direction nord-sud "semble"<sup>8</sup> rejoindre le lac *Ba Bể*. Une autre vallée au nord-ouest de celle-ci rejoint quant à elle le lac. L'altitude s'abaisse généralement du sud de cette zone vers le nord. Dans le sud du district, en revanche, le relief s'estompe et aucun massif d'importance, de dénivelé supérieur à 500 mètres, ne modèle le relief. L'altitude, de 700 mètres maximum est aussi moins élevée. Elle s'abaisse globalement du nord au sud, et par conséquent depuis le sud des deux massifs décrits. Une dépression importante de direction sud-est/nord-ouest s'individualise au sud de cette zone. En revanche, par rapport à la zone nord, il est plus difficile, en raison des dénivellations moins importantes, de distinguer les caractéristiques locales du relief sur le modèle numérique de terrain. Celui-ci donne l'impression, en effet, que le relief est à la fois doux et peu accidenté.

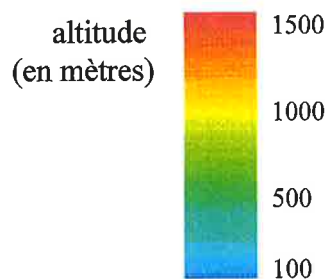
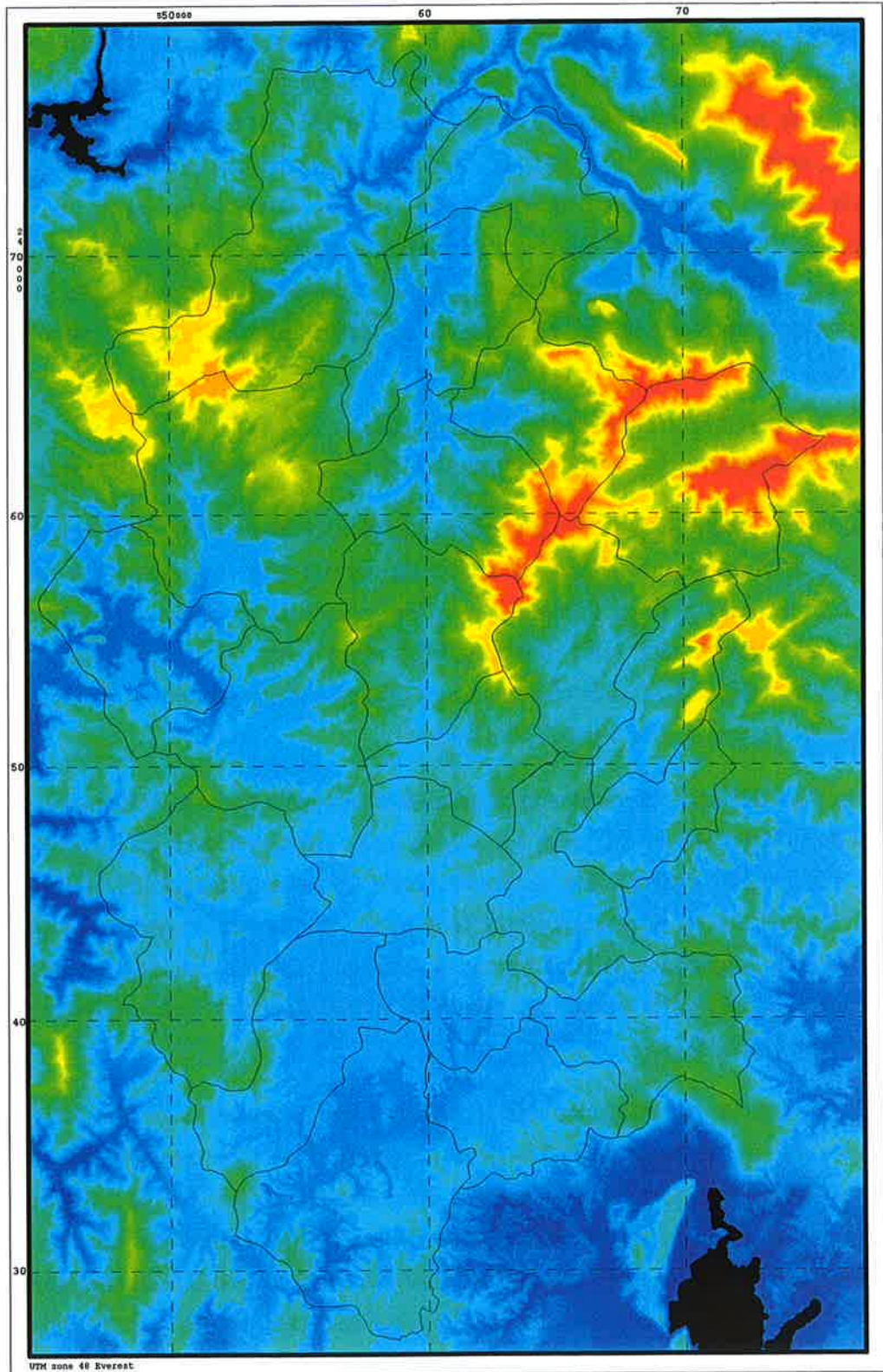
<sup>5</sup> Il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude récente et détaillée concernant la topographie du Nord *Việt Nam* en langue anglaise ou française. Certains ouvrages nous ont cependant été signalés en vietnamien et en russe. En raison du peu d'intérêt que représente pour notre étude la topographie générale de la région, nous n'avons pas jugé utile d'entamer la lecture de ces ouvrages ou, pour les russes, de les faire traduire.

<sup>6</sup> 15% du district a une altitude entre 100 et 300 mètres, 50% entre 300 et 500 m., 20% entre 500 et 700 m., 12% entre 700 et 1000 m., 3% au dessus de 1000 m.

<sup>7</sup> Le modèle numérique de terrain a été réalisé à partir de cartes topographiques au 1 : 50 000 datant de 1997. Elle font apparaître des courbes de niveaux tous les 20 mètres.

<sup>8</sup> La rivière disparaît dans un siphon à une centaine de mètres du lac *Ba Bể* et elle n'atteint donc pas le lac.

**Carte 15 : Le relief dans le district d'après le Modèle Numérique de Terrain.**



source : Cartes topographiques au 1:50.000, équ. 20 mètres, 1994.  
Tổng Cục Địa Chính, 1994.

réalisation : VTGEO et M. Mellac, 1997.

La carte des pentes présentée (carte 16), réalisée à partir du MNT, révèle qu'il existe au sud un "micro relief" qui n'apparaissait pas sur le MNT. Il existe de nombreuses zones de replat entrecoupées de zones de pentes parfois supérieures à 25°. Au nord, les zones plates, moins nombreuses, sont cependant plus larges. Elles sont généralement entourées d'une première auréole de pentes relativement douces alors qu'elles deviennent fortes, à très fortes (supérieures à 35°) au sommet des massifs. De façon générale, il apparaît que c'est l'est du district et le massif situé dans la partie nord-est qui connaissent la proportion de pentes fortes la plus importante mais que le sud, en raison de ce "micro relief" connaît lui aussi des pentes assez fortes.

### **Zonage topographique et caractéristiques locales**

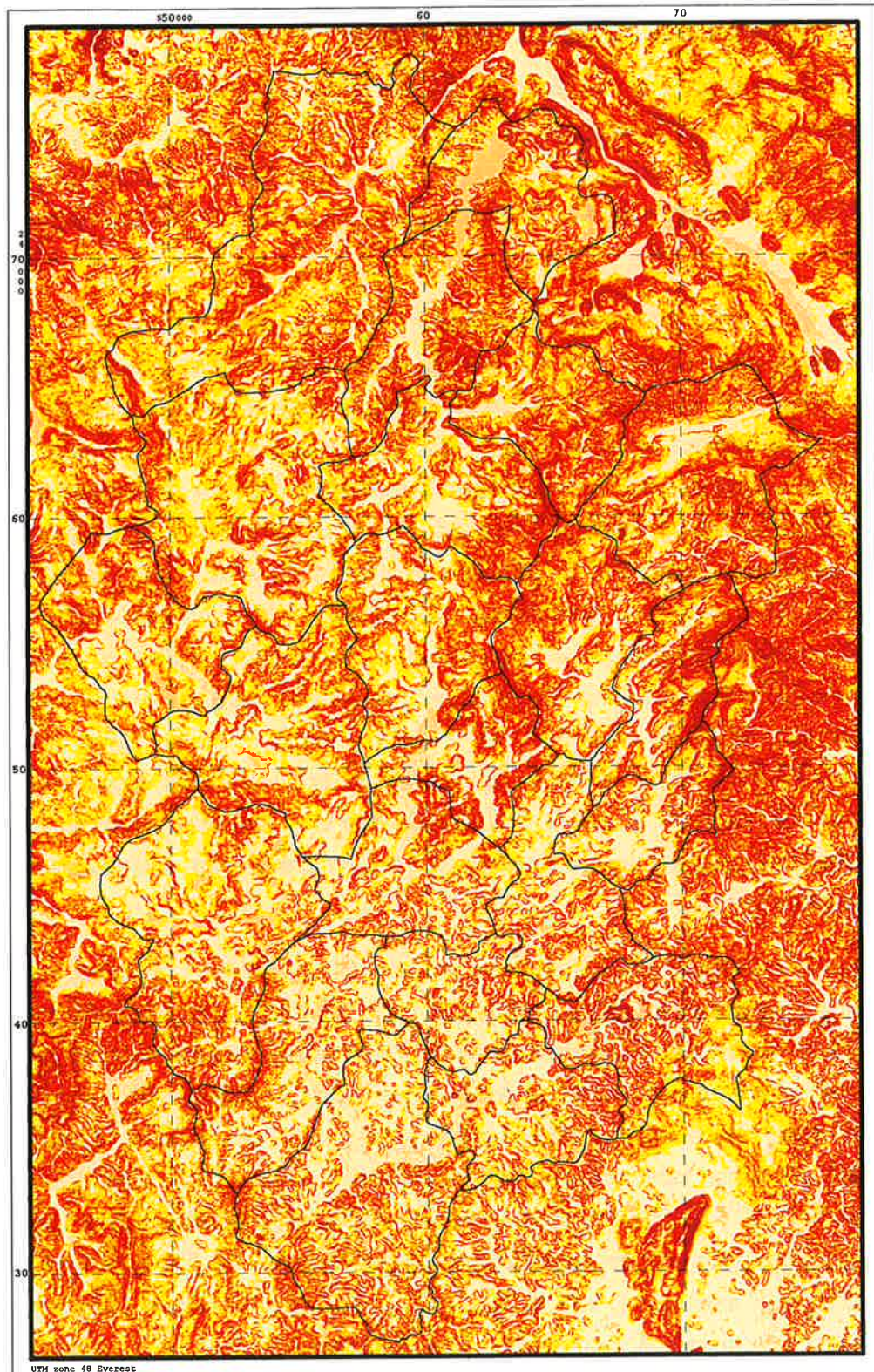
Ces caractéristiques topographiques permettent d'effectuer un premier zonage du district.

La partie nord, jusqu'à la latitude du chef-lieu du district (*Băng Lũng*) peut être qualifiée de montagneuse. Elle représente plus de la moitié du district et se caractérise par des altitudes élevées à très élevées, un relief vigoureux avec des pentes fortes et des crêtes étroites qui se recourent. Les massifs sont bien individualisés, assez longs. Ils cloisonnent le relief en bassins versants indépendants. Les versants longs et plutôt concaves entrent en contact avec la zone de bas-fond par une zone à pente plus faible.

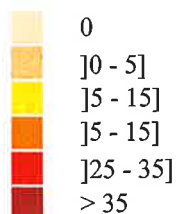
Une zone plus centrale, située au sud de celle-ci et occupant environ 1/5ème du district, est constituée de hautes collines. Le relief est encore assez vigoureux mais le dénivelé est moins important (200 à 300 mètres). Les sommets situés à une altitude moins élevée sont plus émoussés, les crêtes sont moins étroites. Les pentes, en moyenne moins fortes que dans le nord, peuvent être localement fortes lorsque les versants prennent, dans leur partie inférieure, un profil concave alors qu'ils deviennent convexes sur les sommets. Les bassins versants sont toujours bien individualisés.

La zone la plus au sud se caractérise localement par la présence de nombreuses petites collines convexes ayant l'apparence de « demi oranges ». L'altitude moyenne est assez basse, inférieure à 400 mètres. Les versants entrent en contact avec la zone de bas-fond par une pente forte ce qui explique la présence de pentes assez fortes observées. Les bas-fonds qui serpentent en grand nombre entre les collines sont eux aussi à fond plat et sont généralement moins larges qu'au nord. Ils forment un maillage réticulé plus ou moins polygonal. La carte des expositions (carte 17) atteste de changements rapides d'orientations et les compositions colorées des images satellites (planches 25 et 27), grâce aux ombres portées sur les images, révèlent l'extension prise par cette zone de petites collines.

### Carte 16 : Carte des hauteurs de pente d'après le Modèle Numérique de Terrain.



hauteur de pente  
(en degrés)



source : Cartes topographiques au 1:50.000, équ. 20 mètres, 1994.  
Tổng Cục Địa Chính, 1994.

réalisation : VTGEO et M. Mellac, 1997.



### 4.1.3 Principales caractéristiques lithologiques

En raison de la grande variété des types de roches présentes et de leur succession rapide sur des espaces restreints, la structure géologique du Nord *Việt Nam* est généralement décrite comme étant, elle aussi, compliquée (Gourou, 1931, *Lê Bá Thảo*, 1997). Plusieurs éléments peuvent néanmoins être retenus afin de décrire sommairement les principales caractéristiques de la zone.

Il existe, en premier lieu, quatre principales roches se présentant en alternance, ou en association dans cette région ; les schistes qui sont l'élément dominant, les calcaires qui forment des arcs et se retrouvent dans certaines régions sous la forme de modelés karstiques, les granites et les marbres. Il existe, d'autre part, entre la région au sud de la vallée du fleuve Rouge et celle qui est au nord, une différence significative des âges de formation des roches qui renforce la division du territoire basée sur cette orientation. Au sud, les formations sont anciennes et peuvent être datées du paléozoïque à la fin du mésozoïque. Au nord, jusqu'au golfe du *Bắc Bộ* il existe de nombreuses indications de changements d'activité avec un gradient d'ancienneté décroissant d'ouest en est. Cette dernière région, se caractérise par l'existence de différentes sous-régions délimitées par des arcs calcaires dont la partie convexe est orientée vers le golfe du *Bắc Bộ* et la partie concave vers la vallée d'une rivière importante. *Chợ Đồn* qui se situe au nord-ouest de la rivière *Câu* appartient à la zone délimitée au sud ouest par la vallée du fleuve Rouge et à l'est par l'arc de la rivière *Gâm* (carte 5). Entre ces arcs les roches dominantes sont en général des schistes entrecoupés de massifs granitiques.

En dépit de la renommée du district pour ses ressources minières<sup>9</sup>, les données concernant la structure géologique de *Chợ Đồn* font défaut. La carte lithologique présentée (carte 18) est réalisée à partir de l'unique document accessible. Celui-ci est une carte manuscrite au 1 : 200 000 qui couvre l'ensemble de la région de *Bắc Kạn* et dont la légende est une traduction, en vietnamien, d'une classification établie à l'origine en russe. Cette carte est complétée par la signalisation des zones karstiques qui étaient présentes sur une carte simplifiée des pentes réalisée par le CFIC<sup>10</sup> (1994). En dépit de la précaution avec laquelle il faut considérer les informations et la précision des localisations géographiques, elle fait apparaître un certain nombre d'éléments marquants. Au niveau local, cette grande variété lithologique est le principal facteur explicatif de la complexité topographique.

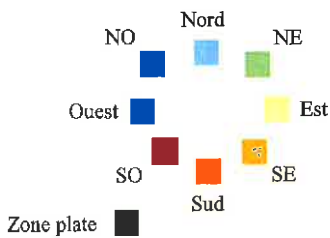
<sup>9</sup> Les mines de zinc de *Chợ Đồn*, commune de *Bản Thi*, étaient exploitées avant l'arrivée des français et sont toujours, malgré un fort ralentissement, en activité. D'autres mines de plomb, de fer, de très faible activité sont toujours exploitées. Aucune de ces mines n'est exploitée de façon industrielle.

<sup>10</sup> Le CFIC est le Center for Forestry Information and Consultancy (*Trung Tâm Xử Lý Dữ Liệu Lâm Nghiệp*). Ce centre dépend du Forest Inventory and Planning Institute (FIPI) de *Hà Nội*.

**Carte 17 : Carte des expositions d'après le Modèle Numérique de Terrain.**



expositions



source : Cartes topographiques au 1:50.000, équ. 20 mètres, 1994.  
 Tổng Cục Địa Chính, 1994.

réalisation : VTGEO et M. Mellac, 1997.

La plus grande partie du substrat lithologique du district est ancienne. Les schistes, du primaire, dominent largement et il existe localement des zones de grès, de granite et de gabbros qui datent du trias.

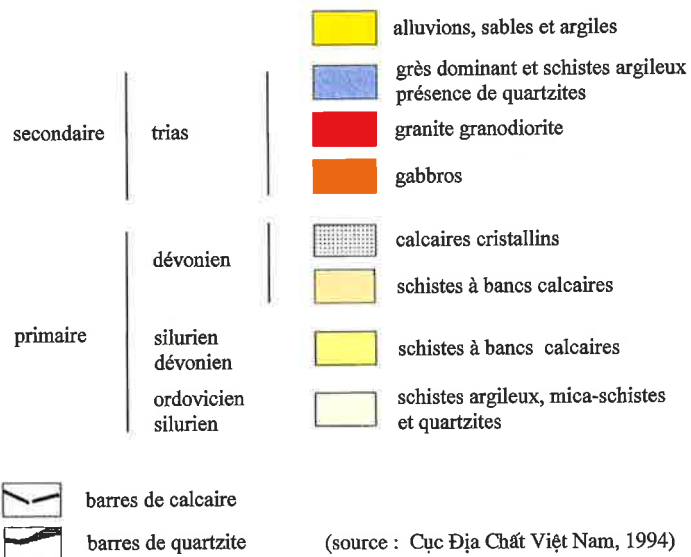
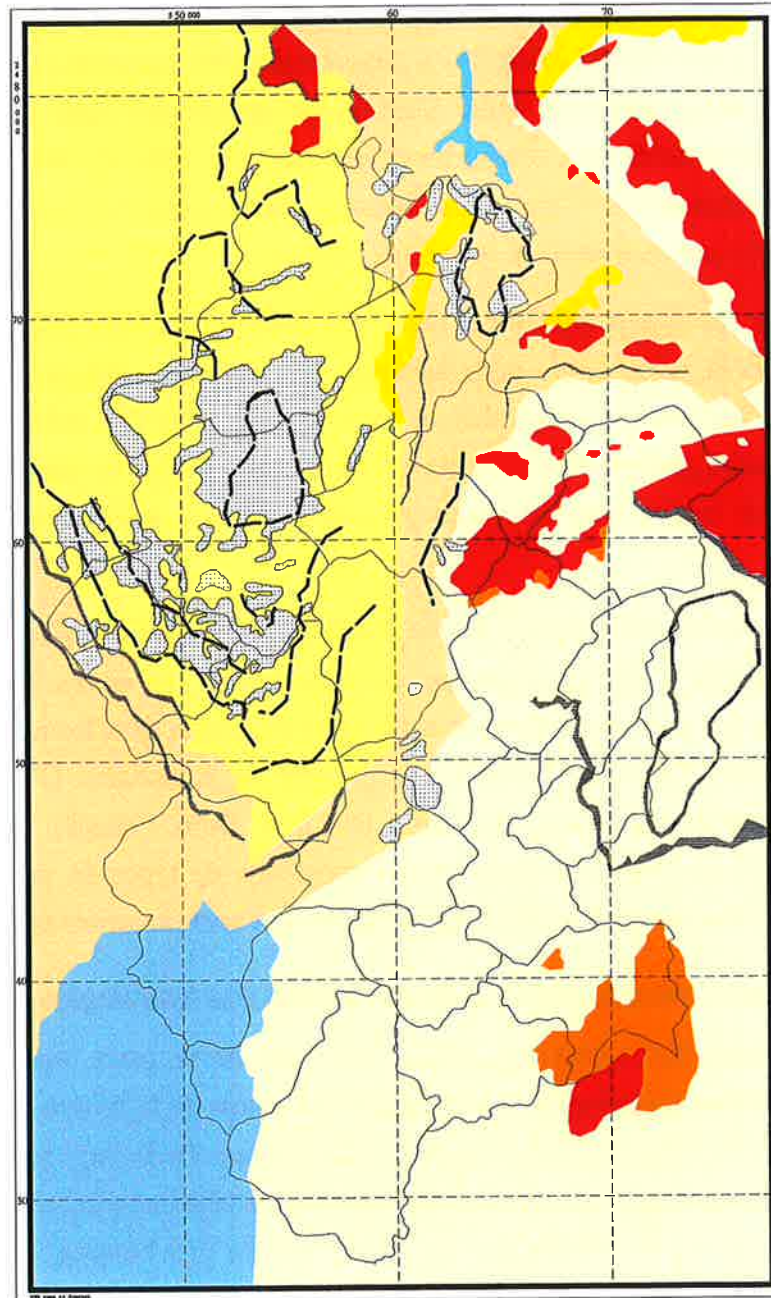
Les schistes qui se retrouvent en alternance avec deux types de roche, divisent le district en deux zones. Une zone au nord/nord-ouest où ils s'intercalent avec des calcaires, une au sud/sud-est où ils s'intercalent avec des quartzites. Ils demeurent cependant majoritaires dans les deux zones. C'est dans la zone nord, en particulier au nord-ouest, que l'on note la présence la plus marquée de massifs karstiques. Au sud, les schistes peuvent être argileux et la carte signale la présence de micaschistes.

Il existe une principale zone granitique dans le district au niveau des communes de *Tân Lập, Phương Viên, Bằng Phúc*. Ces granites intrusifs du trias correspondent à la zone la plus élevée du district et ont traversé des schistes du dévonien. Pour finir, une zone de gabbros mis en place par intrusion au début du secondaire, se situe dans le coin sud-est du district. Elle n'est pas, en surface, importante pour le district.

Par rapport à cette description purement cartographique, certaines observations de terrain ont été réalisées afin de vérifier, en particulier, la présence des zones de granite et de calcaire. Les zones calcaires sont bien connues des habitants du district qui les désignent en langue viêt par "*núi đá*", ce qui signifie littéralement montagne de roche (de pierre) et qui est le terme utilisé dans l'ensemble du Nord *Việt Nam* pour désigner les montagnes calcaires, en général karstiques. Cela n'est pas sans rappeler l'origine du mot karst dont la racine vient du mot pierre. La zone du lac *Ba Bể* est un lieu touristique réputé depuis la période coloniale et était connue pour le lac et la nature, mais aussi pour le relief de type karstique (karst à pitons) et les grottes. Certaines autres zones ont été facilement répertoriées et des zones calcaires ont été observées à *Nam Cường*, au nord-est de *Đông Lạc*, à *Ngọc Phái, Quảng Bạch, Bằng Lũng* ainsi que dans le nord de *Bằng Lãng*. Des calcaires ont aussi été observés à *Xuân Lạc* dans une zone proche du comité populaire. A *Bản Thi* dont l'accès est en partie interdit en raison de l'exploitation minière, les calcaires qui occupent pourtant une zone importante, n'ont pu être que très partiellement observés. Dans l'ensemble des zones qui ont été visitées, les calcaires sont karstiques et forment localement des pitons ce qui crée un paysage très particulier. Dans la totalité de ces zones, des coupes situées le long des routes et des chemins, révèlent que des schistes se retrouvent en alternance ou au pied des massifs calcaires.

Les investigations menées dans la zone située au sud de *Tân Lập* ont révélé la présence de granite sous la forme d'affleurements dans des coupes de sol (le long des chemins) ou sous la forme de boules de plus en plus fréquentes à mesure que l'on se rapproche du sommet.

Carte 18 : Carte lithologique.



Un important camp militaire (carte 14) à l'intersection des communes de *Bằng Lãng*, *Yên Thượng* et *Lương Bằng* s'assortit d'une interdiction de circuler dans ces deux dernières communes et d'une interdiction d'emprunter la route qui relie le chef-lieu du district à l'ensemble de la zone ouest. Cette zone demeure par conséquent, au niveau géologique comme dans tous les autres domaines, assez mal connue.

Dans le sud-est, les roches qui ont été observées sous des sols très épais sont en effet des schistes. On y note la présence de mica ainsi que des affleurements de quartzites dans les cours d'eau. Dans les communes les plus au nord de cette zone (*Rã Bản*) et lorsque l'on se rapproche des massifs granitiques du centre-est, quelques témoins de granites, sous la forme de chaos formés de boules plus ou moins grosses et plus ou moins friables, ont aussi été observés.

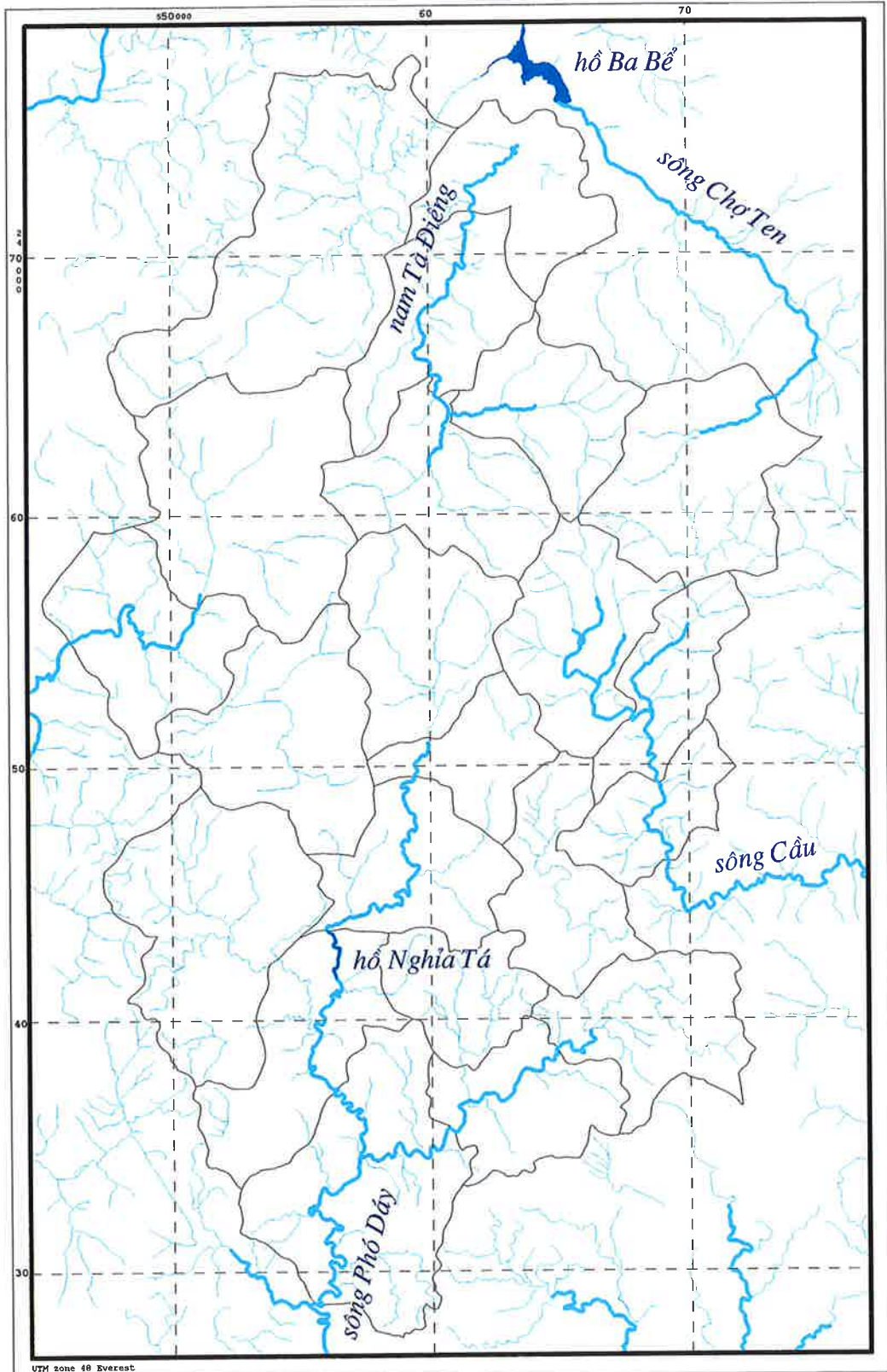
Malgré la présence dominante des schistes, l'existence de zones calcaires de type karstique et de zones granitiques a des conséquences importantes sur les autres éléments du milieu biophysique. C'est vrai pour le relief, pour ses formes originales dans les régions karstiques et pour ses massifs vigoureux dans les zones de granites du secondaire. C'est vrai aussi pour l'écoulement hydrographique et la formation des sols. Dans l'absolu, ces éléments sont associés, à l'échelle du Nord *Việt Nam*, avec l'apparition de types de végétation différents (carte 9), en particulier avec des « forêts sur calcaire » qui sont présentes aussi à *Chợ Đôn*.

#### **4.1.4 Le réseau hydrographique et les caractéristiques hydrologiques**




La carte du réseau hydrographique (carte 19) issue de la carte topographique permet d'identifier trois bassins hydrologiques principaux ; le bassin de la rivière *Cầu*, ou *sông Cầu*, celui de la rivière *Phó Dáy* (ou *Bình Trung*) et celui du *nam Tà Diêng*<sup>11</sup> (ou *nam Cường*). La ligne de partage des eaux se situe suivant une ligne qui traverse approximativement le centre du district d'ouest en est en passant par les communes de *Yên Thượng*, *Ngọc Phái*, *Quảng Bạch* et *Bằng Phúc*. Au nord de cette ligne, les eaux se dirigent vers le nord et le lac *Ba Bể*. Au sud, elles se dirigent vers le sud-est et le bassin de la rivière *Cầu*, ou vers le sud et le bassin de la rivière *Dáy*. Ces trois principaux cours d'eau ont un régime permanent et relativement important. Le *sông Cầu* est le plus important. Il se jette dans la rivière *Kinh Thầy* au sud de *Bắc Giang*, après avoir parcouru plus de 280 km vers le sud-est. La rivière *Phó Dáy* parcourt 180 km vers le sud et se jette au niveau de la ville de *Việt Trì* dans un affluent direct du fleuve Rouge, la rivière *Lô*, à quelques kilomètres du fleuve Rouge. Le dernier cours d'importance, le *nam Tà Diêng*, prend sa source dans le centre du district et disparaît dans plusieurs siphons situés au pied d'une falaise karstique une trentaine de kilomètres plus au nord, au niveau de la commune de *Nam Cường*.

<sup>11</sup> "Sông" signifie rivière en vietnamien, "nam" signifie rivière en *Tày*.

### Carte 19 : Réseau hydrographique.



source : cartes topographiques au 1:50.000, 1994.  
 Tổng Cục Địa Chính, 1994.

-  cours d'eau principaux (permanents)
-  cours d'eau secondaires (permanents ou temporaires)
-  lacs

Le réseau secondaire et tertiaire est constitué de multiples rivières de faible longueur qui ont un régime permanent, saisonnier (en été), ou encore temporaire au moment des pluies importantes. Tous, et c'est aussi valable pour le réseau primaire, ont un régime de type torrentiel, c'est à dire très saccadé et alternant des crues importantes et soudaines avec des étiages marqués. Dans le nord du district, et plus généralement dans les zones où il existe un dénivelé important, les cours d'eaux sont de réels torrents. La partie supérieure de leur cours travaille sur des pentes fortes, elle érode fortement et transporte des galets et des rochers parfois importants. Par la suite, sur les cônes de déjection, le cours dépose car sa pente est brusquement ralentie. Lorsqu'il débouche sur une vallée aménagée pour la culture irriguée du riz, le torrent est en général endigué ce qui limite les possibilités qu'il a de quitter son lit. Dans le sud, c'est à dire principalement dans la zone de petites collines, le régime est lui aussi de type torrentiel car très saccadé mais le cours supérieur, sur pente forte, est très court, quelques dizaines de mètres, parfois inexistant, en raison du profil court des pentes. La plus grande partie du lit se situe entre les collines avec des pentes plus faibles. Dans cette zone, le réseau de cours d'eaux temporaires observé est généralement plus dense que dans le nord. En raison du maillage de bas-fond le réseau n'est pas hiérarchisé et il n'y a pas de direction hydrographique dominante.

Dans les zones calcaires du nord, la circulation hydrologique est de type karstique et noyée. Certaines eaux circulent sous terre dans un réseau de cavités fonctionnelles et sont bloquées par un imperméable relatif (le schiste). Le niveau le plus bas sur la zone correspond au lac *Ba Bể* (180 m). La vallée de *Nam Cường*, déjà signalée, est un exemple de petite vallée aveugle (ou poljé - plaine karstique fermée) entourée de pentes fortes et remblayée par des argiles. Le *nam Tà Diêng* butte au nord contre une falaise karstique et disparaît par différents petits gouffres. En aplomb (une dizaine de mètres au dessus) de ces gouffres, très difficilement visible de l'extérieur, se trouve une grotte d'une vingtaine de mètres de haut qui constituait certainement l'ancien gouffre par lequel s'écoulait, à la période glaciaire, le *nam Tà Diêng*, au débit alors beaucoup plus violent. Un kilomètre plus loin, de l'autre côté du massif calcaire et donnant sur le lac *Ba Bể*, le lit de ce que l'on peut supposer être le *nam Tà Diêng* réapparaît en émergeant d'une grotte elle aussi assez importante (une vingtaine de mètres). Notons aussi que le lac *Ba Bể* se situe certainement dans un fossé d'effondrement, un poljé en cours de formation dans lequel la sédimentation est en cours. Ce phénomène, certainement le plus impressionnant du district n'est pas un cas isolé. Il existe d'autres exemples de captages et de résurgences, de nombreux gouffres et grottes.

Lors de crues importantes, les siphons karstiques qui évacuent les eaux en saison normale, n'ont plus une capacité suffisante pour faire face au relèvement de la nappe. Cela n'est pas sans causer d'importants problèmes d'écoulement. A *Nam Cường* par exemple, l'écoulement

de la rivière par des gouffres renforce le problème des crues. Les passages, nombreux mais petits, peuvent être facilement obstrués par des débris et des branches. En l'absence de nettoyage, ou lorsque les eaux chargées de nombreux débris montent très vites, celles-ci sont alors bloquées et montent en se répandant dans la vallée. La crue de l'été 1986 est un souvenir particulièrement pénible pour les habitants. D'après leurs récits, les eaux sont montées d'environ vingt mètres<sup>12</sup> en l'espace d'une journée et sont restées à ce niveau pendant quatre jours. Elles ont mis ensuite quinze jours à s'évacuer. Dans cette commune, les conséquences des inondations sont multipliées et cela introduit un risque particulier supplémentaire.

De façon générale néanmoins, le régime torrentiel des cours d'eau provoque des crues importantes et des inondations catastrophiques. Ces inondations existent aussi bien au sud qu'au nord mais sont plutôt plus courantes et importantes dans les zones de fort dénivelé. Il n'est pas rare, quelques heures après un orage, que les eaux montent brusquement de un, parfois deux ou trois mètres. La crue dure alors environ une journée et les eaux redescendent assez rapidement. Cela pose un problème, en particulier pour les infrastructures routières. Les ponts et les gués sont emportés, quand la route ne disparaît pas tout simplement, détruite par une crue. Cela pose aussi un problème pour l'agriculture. Les crues importantes détruisent les ouvrages hydrauliques (barrages, canaux, digues et diguettes...) et les cultures, mais peuvent aussi, pour les plus violentes, emporter des terres qui étaient cultivées ou en stériliser momentanément d'autres en les recouvrant de sables et d'alluvions grossiers. Il arrive aussi que les rivières changent de cours, après des crues importantes. C'est arrivé à *Nam Cường* et *Đông Lạc* en 1986 et en 1996, à *Bằng Lãng* en 1996. Dao The Anh et F. Jésus (1993) le signalent deux fois depuis le début du siècle pour le *sông Cầu* au niveau de *Đông Viên*. Pour cette raison, les alluviaux ne sont pas déposés de façon nette dans la vallée. Dans l'ensemble, le régime des cours d'eau, qui dépend à son tour de la répartition des pluies, est une donnée importante pour l'agriculture. Bien que les effets d'échelle ne soient pas aussi importants que dans les grands deltas, la rapidité et la violence des inondations peuvent avoir des conséquences locales dramatiques pour les agriculteurs et alourdissent considérablement les travaux d'entretien et de maintien des systèmes hydrauliques.

#### ***4.1.5 Les différents systèmes de fonctionnement érosifs et les sols***

A partir de ces différentes données, complétées par des observations de terrain, des précisions peuvent être apportées sur la morphogenèse et l'évolution pédologique. En raison des caractéristiques topographiques, lithologiques et hydrographiques il semble possible de retenir deux types de fonctionnement dominants, l'un au nord, dans les régions à schistes et calcaires intercalés et au relief vigoureux, l'autre au sud, où les schistes sont accompagnés de

---

<sup>12</sup> La durée de la crue et de l'inondation n'a pas pu être vérifiée mais les marques portées par les habitants de la commune sur les murs et colonnes de leurs maisons, attestent de la hauteur maximale de la crue.



quartzites et ont formé de petites collines rondes. Il est probable cependant qu'il existe aussi une morphodynamique propre aux granites, aux gabbros et aux grès. Ces roches étant peu présentes dans le district et n'étant pas représentées dans les communes choisies, le fonctionnement des zones concernées a volontairement été laissé de côté. Par ailleurs, n'ayant pas de donnée précise ni sur la pédologie, ni sur la quantification des processus d'érosion, la description des deux types de fonctionnement ne peut être que qualitative et a surtout valeur de comparaison.

Le premier type de fonctionnement décrit est celui du sud caractérisé par la présence de schistes, quartzites et par de petites collines arrondies. Les sols de couleur rouge sont argileux, imperméables, et en général épais, voire très épais au dessus de schistes altérés. Ils ne sont cependant pas considérés comme de bons sols dans la mesure où il s'agit de sols ferrallitiques lessivés. Quand ces schistes sont rajeunis, ils libèrent beaucoup de potasse et de bases. Ils sont cependant plus acides que dans le nord. Un phénomène important dans cette zone concerne l'absence d'érosion. Malgré un ruissellement pelliculaire important typique des schistes, il n'y a que peu de traces d'érosion. En revanche, s'il existe une entaille dans le sol causée par un sentier ou une route, une érosion très forte se concentre sur cette entaille et provoque un ravinement localisé parfois impressionnant. Cette faiblesse de l'érosion limite la quantité des éléments apportés aux rizières et donc la qualité de leurs sols. Le système hydrologique observé semble être à niveaux barrés ; chaque vallée est "fermée" par une barre de quartzite qui la fait évoluer en bassin fermé. Les écoulements sont ainsi barrés par des seuils qui empêchent l'exportation des débris. Ne pouvant pas être évacués ceux-ci colmatent les bas-fonds et le réseau hydrographique ne peut pas s'encaisser. Cela expliquerait la mollesse du relief et l'extension des bas-fonds plats. Lors des crues, la rivière peu encaissée déborde et cela provoque des inondations. La vallée se colmate et est par conséquent à peu près plate avec une très faible pente vers l'aval. La faiblesse de l'érosion et de l'évacuation longitudinale des débris favorise l'immobilité du système. De son côté la faiblesse de l'érosion pelliculaire explique l'absence de raccord colluvial au pied des versants. Cela explique à son tour le modelé particulier du relief. Ces caractéristiques sont importantes pour la mise en valeur de la zone, en particulier pour la mise en place des rizières qui bénéficient de bas-fonds étroits mais plats, mais aussi pour les cultures de pente qui ne peuvent, au contraire de ce qui se passe dans le nord, profiter de zones de colluvionnement riches et peu dénivelées, en bas de pente.

Le second type de fonctionnement est celui du nord et des zones marquées par la présence de calcaires que l'on retrouve en alternance, plus ou moins grande, avec des schistes. Les sols y sont beaucoup moins épais mais à priori plus riches qu'au sud. Les calcaires sont à l'origine de la formation de sols basiques et riches en carbonates, calcium, potassium. En bas

de versant, les colluvions sont des argiles de décalcification qui ont le défaut de se dessécher très vite mais qui ont l'avantage d'être très riches et de supporter de nombreux cycles de culture. Dans les zones karstiques, des sols de colluvions noirs et riches en matière organique ont pu être observés. Ces sols présents par exemple à *Nam Cường*, *Tân Lập* et *Bằng Lãng*, sont prisés pour leur fertilité et peuvent porter, sans rotation, des cultures de maïs pendant de nombreuses années. Extrêmement perméable, le karst absorbe par ailleurs de grandes quantités d'une eau qui se charge en carbonate et en potassium à son contact. Ces éléments sont restitués aux colluvions par drainage hypodermique ou drainage superficiel. Les sols de la zone nord de *Chợ Đồn*, plus riches à l'origine que ceux du sud ont leur fertilité qui est donc aussi entretenue par les eaux de drainage. Les sols de rizière, bien que plus lourds et difficiles à travailler, ainsi que ceux des pentes, y sont globalement meilleurs qu'au sud. Dans les vallées de *Nam Cường*, *Đông Lạc*, *Tân Lập* les sols sont composés d'argiles gonflantes qui connaissent des phénomènes de dessiccation lorsqu'elles ne sont pas en eau. Cette zone se caractérise d'autre part par une quasi absence d'érosion en dehors de phénomènes locaux provoqués le plus souvent par des sentes. Cette absence d'érosion a aussi été remarquée par le Vietnam-Finland Forestry Sector Co-operation Programme (1997b) dans les communes de *Ngọc Phái* et *Đông Lạc*. Comme dans le sud, elle est due à la faible évacuation longitudinale des débris. Il ne s'agit pas ici d'un système à niveaux barrés mais les circulations karstiques jouent le rôle de niveau de base local. Aux abords du lac *Ba Bể*, les photographies aériennes qui existent de 1976 à 1989 révèlent une sédimentation quasiment nulle pour les trois rivières qui se jettent au sud du lac.

Une étude rapide des sols a été effectuée au sud dans la vallée principale de *Đông Viên* où coule le *sông Cầu* par Dao The Anh et F. Jesus (1993). Cette vallée se classe selon ces auteurs dans une zone où sont présents des schistes, micaschistes et des traces de granite. La classification effectuée dépend de la topographie. Les sols de vallée, assez sableux ont une teneur en matière organique assez élevée de l'ordre de 2 à 3 %. Ils sont pauvres en phosphates (P échangeable de 10 à 20 mg pour 100g de sol) et ont des teneurs observées en argile variables, de 24 à 32%. Les auteurs remarquent par ailleurs qu'il existe deux variantes à ces types de sols. Une variante avec une forte teneur en éléments alluviaux grossiers (couche caillouteuse à 30 cm de profondeur) liée aux variations du lit de la rivière, et une variante plus argileuse. Ce sont des sols difficiles à travailler. Les sols de pente et de sommet de pente constituent une seconde catégorie de sols. Dao The Anh et F. Jésus y notent la présence de morceaux de micaschistes et de granites très dégradés. Les sols sont de type ferralitique, de couleur rouge à jaune et ont de 20-30 centimètres à 1 mètre d'épaisseur. Pour finir, les sols des zones de colluvionnement sont plus profonds et plus riches en matière organique que les sols de pente. Ils sont généralement de couleur noire.

Ces remarques peuvent être complétées par une autre étude un peu plus précise qui a été menée sur quelques sols des communes de *Ngọc Phái* et de *Đông Lạc* et par conséquent, selon la carte lithologique, dans une zone de schistes avec une présence plus ou moins marquée de calcaires, au nord du district (Vietnam-Finland Forestry Sector Co-operation Programme, 1997b). Selon les auteurs qui ont étudié les caractéristiques chimiques des sols en fonction du substrat ainsi qu'en fonction de la végétation présente au moment des échantillons, il est possible d'observer des variations dans la composition des sols selon le substrat mais les variations les plus significatives s'observent en fonction de l'utilisation qui a été faite de la terre les années précédentes, elle-même déduite de la végétation présente. En l'absence d'une meilleure connaissance de leurs échantillons il est difficile de critiquer réellement leurs conclusions mais les remarques qu'ils font par la suite permettent de montrer qu'il est difficile de dire que les activités humaines sont déterminantes dans la mesure où leur rapport montre à la fois que les teneurs du sol sont déterminées par les activités humaines et que les activités agricoles sont effectuées en fonction, précisément, de la qualité et du type de sol.

En l'absence de données plus précises, il est préférable de s'en tenir à une différenciation des sols en fonction du substrat. Il est primordial par ailleurs de reconnaître que les choix culturels des agriculteurs sont différents en fonction des types de sol. Outre que cela influence la composition chimique des sols cela peut induire, par ailleurs, différents types de mise en valeur selon les zones géographiques. L'ensemble des études effectuées dans le district signale en effet que les cultures de maïs, par exemple, sont généralement effectuées sur des sols choisis pour leur couleur noire et le Vietnam-Finland Forestry Sector Co-operation Programme (VFSCP) signale qu'il s'agit généralement de sols d'origine calcaire. A l'inverse, les sols rouges profonds et peu caillouteux sont recherchés pour le manioc. Sans que les auteurs ne le signalent mais alors que cela transparaît dans leurs rapports, cela est à l'origine de l'extension des cultures de maïs, au nord, et de celle du manioc, au sud.

#### ***4.1.6 Les zones « morpho-lithologiques » du district***

A partir des différentes cartes thématiques décrivant certaines caractéristiques physiques du district, un zonage synthétique de celui-ci peut être réalisé. L'ensemble des facteurs ne sont toutefois pas significatifs en raison du type de données dont il est possible de disposer. Les caractéristiques du réseau hydrographique et du climat ne sont pas retenues en raison du manque de précision des données disponibles. La pédologie, pour laquelle il n'existe pas de fonds cartographique pouvant mettre en évidence la distribution géographique des sols, n'a pas non plus été retenue comme facteur de variation. Il n'a pas été, par ailleurs, tenu compte du facteur "exposition" en raison des trop grandes variations micro-locales. En revanche, malgré la faible précision de la carte lithologique, ce facteur a été conservé en raison de

l'importance qu'il revêt pour l'hydrologie, la pédologie et en général pour le fonctionnement du milieu. Chacun des facteurs qui n'ont pas été retenus, est lié avec un de ceux choisis et tous peuvent entrer dans la description des différentes zones.

Le zonage a donc été élaboré à partir de deux facteurs : le modelé et la lithologie. La carte résultant du croisement de ces informations (carte 20) a été réalisée de façon semi-automatique par superposition des cartes thématiques et dessin à main levée (sur ordinateur) des différentes zones. En raison de la faible précision de la carte lithologique, les limites sont assez grossières. Bien qu'elle n'ait pas été utilisée en tant que telle, la carte des expositions (associée aux compositions colorées des images satellitaires) qui rend bien compte du type de relief a été utilisée pour délimiter la zone caractérisée par de petites collines de forme arrondie.

Dix classes principales, appartenant à quatre grands groupes définis en fonction du modelé ont été mises en évidence. Les caractéristiques de ces classes peuvent être rappelées sommairement.

### **1 Les bas-fonds**

Ce sont les zones de basse altitude en fond de vallée caractérisées par l'absence de pente. Les alluvions récentes et les sables y dominent. Les vallées présentent localement des resserrements sans alluvion mais forment généralement des plaines de largeur variable (la plus large est de 1 km à *Nam Cường*). Les bas-fonds sont des zones humides, avec des sols épais, alluviaux et argileux, à texture variable. C'est par ailleurs un milieu fragile qui se modifie facilement et brusquement lors de crues et de fortes pluies. Notons pour finir que c'est un milieu fortement artificialisé en raison de la culture du riz irrigué en casier.

### **2 Les montagnes**

Les zones de montagne sont essentiellement situées dans la partie nord du district, dans la zone drainée vers le nord, à partir d'une ligne de partage des eaux passant approximativement au niveau du chef-lieu du district. Elles se caractérisent par des altitudes importantes au dessus de 5 à 600 mètres, des sommets élevés et des pentes longues. Quatre sous-zones peuvent être individualisées en fonction de la lithologie.

(21) Les zones karstiques. Elles se distinguent des autres zones à dominante calcaire (qui peuvent aussi inclure des zones karstiques mais moins importantes) en raison des particularités des karsts : drainage souterrain, relief déchiqueté avec des parois subverticales et parfois des pitons, affleurements rocheux avec des sols colluviaux et interstitiels riches mais peu épais. Le modelé est caractéristique des karsts mais les altitudes sont généralement élevées.

(22) Les zones granitiques. Elles se caractérisent par la présence marquée de granites mais il n'existe pas de différence de relief marquée avec le reste de la zone de montagne. Ce sont, au nord-est, les zones les plus élevées du district qui se caractérisent par des pentes longues et fortes.

(23) La zone de schistes à banc calcaire. Elle est caractérisée au niveau géologique par la présence de calcaires en alternance avec des schistes. Ces calcaires assurent localement de bons sols, en particulier dans les zones colluviales mais les sols qui se sont développés sur les schistes et sur les pentes sont en général peu épais. Cette zone se caractérise, comme les zones karstiques, par la présence de types d'écoulement hydrographiques particuliers : écoulements souterrains, pertes etc. Les écoulement de surface sont généralement de type torrentiel et ne ralentissent qu'aux abords des vallées. Le relief est constitué par des chaînes montagneuses (ensemble montagneux allongé) aux crêtes étroites et aux pentes fortes et longues. En raison de ce type de relief, les expositions sont bien marquées et le gradient altitudinal doit jouer un rôle sur la végétation.

(24) La zone de schistes et quartzite. Elle est caractérisée par la présence de schistes et de quartzites et subit l'influence du relief granitique proche. Ces granites ont une influence sur la qualité des sols de vallée. Cela a pu être remarqué dans les deux vallées de la commune de *Bằng Phúc* qui ont des sols pauvres, peu argileux et très blancs. En revanche, l'observation des sols de *Tân Lập* ne fait pas apparaître le même phénomène malgré la présence de granite au sud de cette commune. Cette zone se singularise par ailleurs par des altitudes particulièrement élevées, des pentes particulièrement fortes et longues. Comme dans la zone précédente, les expositions sont bien marquées et le gradient altitudinale doit jouer un rôle sur la végétation.

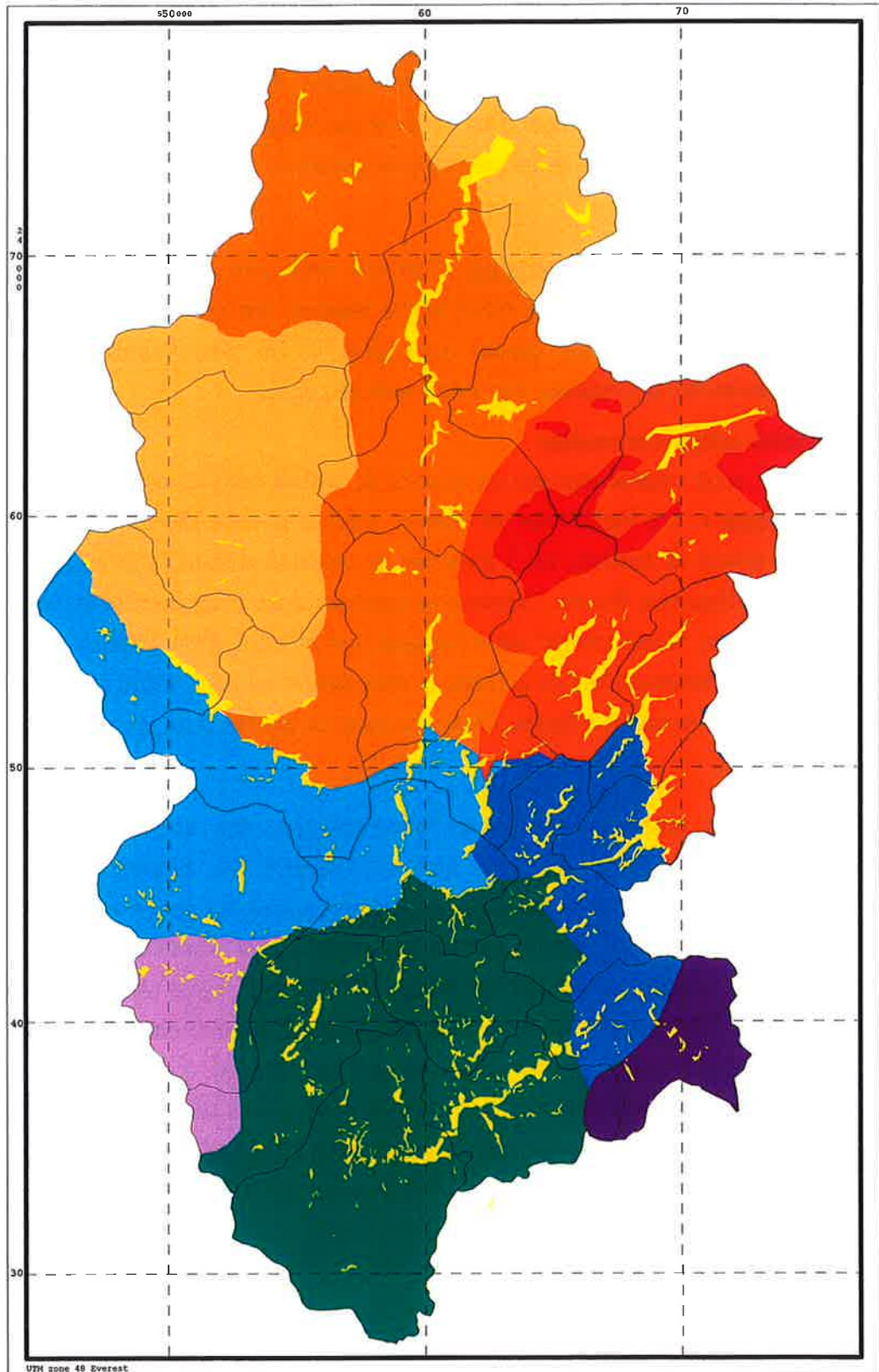
### **3 Les hautes collines du centre**

Les deux formations lithologiques à dominante de schistes de la zone de montagne s'y retrouvent avec un relief moins vigoureux marqué par des altitudes moins élevées, des pentes plus courtes, des crêtes moins vives. On y trouve aussi une zone à dominante de grès qui est marginale dans le district.

(31) La zone de gabbro. Elle forme un massif culminant vers 650 mètres avec des versants longs et réguliers.

(32) La zone des grès. Elle se caractérise, sur la carte lithologique, par la présence de grès et de schistes. Elle a un relief moyennement élevé avec des pentes fortes à très fortes. C'est une zone marginale pour le district, zone qui n'a pas été visitée en raison de sa faible accessibilité.

Carte 20 : Les unités morpho-lithologiques dans le district.



- |   |   |  |
|---|---|--|
| <p><b>classe des bas-fonds</b></p> <p>1 <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: yellow; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> alluvions récentes et sables</p><br><p><b>classe des collines arrondies</b><br/>relief de petites collines arrondies<br/>pentes courtes, moyennes à fortes</p> <p>4 <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: darkgreen; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> zone de schistes et quartzites</p> | <p><b>classes de hautes collines</b><br/>pentes et altitudes moyennes</p> <p>31 <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: purple; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> zone de gabbros</p> <p>32 <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: pink; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> zone de grès</p> <p>33 <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: lightblue; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> zone de schistes à bancs calcaires</p> <p>34 <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: blue; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> zone de schistes et quartzites</p> | <p><b>classes de montagne</b><br/>altitude élevée à très élevée,<br/>pentes fortes et longues</p> <p>21 <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: orange; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> zone à dominante karstique</p> <p>22 <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: red; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> zone de granite</p> <p>23 <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: orange; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> zone de schistes à bancs calcaires</p> <p>24 <span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: darkred; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> zone de schistes et quartzites</p> |
|---|---|--|

(33) La zone de schistes et calcaires intercalés. Elle a un relief moins marqué que la zone de karst (23) mais s'en rapproche au niveau lithologique. Il existe dans cette zone de petites "sous zones" ayant un relief karstique. Des pertes et des vallées sèches y ont été observées. La partie à l'ouest de cette zone, au relief un peu plus prononcé mais aux pentes faibles, n'a pas pu être visitée.

(34) La zone de schistes et quartzites. C'est une zone aux caractéristiques géologiques proches de la zone 24 mais avec un relief moins marqué, des crêtes plus émoussées et des dénivelés moins importants. Les pentes sont globalement plus faibles mais demeurent localement fortes en bas de versants. Les sols y sont peu épais.

#### **4 Les petites collines arrondies**

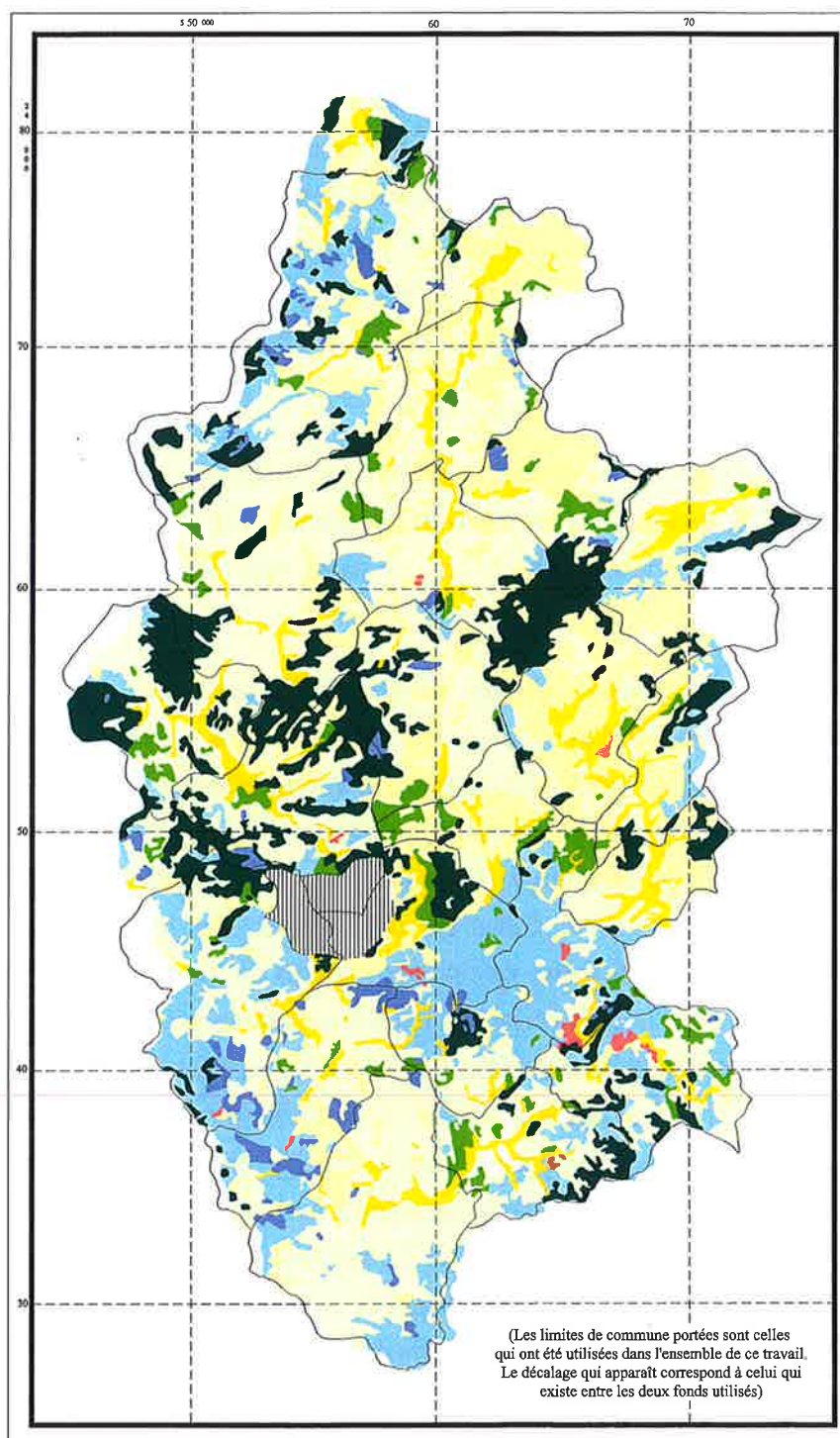
Il s'agit de la zone caractérisée par un modelé de petites collines convexes ressemblant à des « demi oranges ». Ses limites ont été tracées grâce à la carte des expositions et il s'agit d'une zone, en raison du modelé, où il n'y a pas de versants prononcés et où les expositions varient avec une fréquence élevée. Celles-ci ne pourront donc jouer un rôle que de façon très locale. Le modelé en "demi orange" est à l'origine, par ailleurs, d'une importante complexité des pentes qui sont fortes en bas de collines et plus faibles en haut. Cette zone est de ce fait une zone de pentes moyennes à fortes. C'est une zone où les bas-fond souvent petits, sont en revanche nombreux.

Malgré la faible précision des limites géographiques des unités individualisées, la classification qui vient d'être effectuée met en évidence des éléments de variation et d'homogénéité importants dans le district. Les caractéristiques des zones dominantes au nord et au sud sont marquées, aussi bien au niveau des altitudes, des formes du relief que des sols, pour que ces zones constituent des milieux clairement distincts, ayant une morphodynamique différente et des potentialités différentes. Quoique sommaire, cette classification permet, en la comparant aux éléments de variation du couvert végétal (composition, répartition, densité...) de mettre plus facilement en évidence les corrélations entre milieu et végétation et de poser la question de l'impact des activités humaines sur la mise en place des différents types de « paysages végétaux ».

#### **4.2 Les éléments du couvert végétal et leur organisation à l'échelle du district**

Il existe de nombreuses façons de décrire le couvert végétal ; organisation floristique, densité des peuplements, âge, activité chlorophyllienne, répartition spatiale... Face à la variété de ces états du couvert, il faut avant tout chercher à mettre en évidence les principaux éléments de variation significatifs à l'échelle du district. Dans un premier temps, les documents concernant le couvert dans le district ont été consultés afin de prendre connaissance des classifications utilisées.

**Carte 21 : Occupation des sols en 1992**  
d'après le Bureau de Gestion Forestière de la province de Bac Thai.



légende originale	traduction française
natural forest	forêt naturelle
growing forest	forêt en voie de régénération
bamboo forest	forêt de bambou
mixt forest (trees/bamboos)	forêt mixte (ligneux/bamboos)
state plantation	plantations d'Etat
bare land	sols nus
agricultural land	terres agricoles
military area	zone militaire



Les cartes et les statistiques ne fournissant pas des informations suffisamment exactes et détaillées pour être exploitées, d'autres types de classification ont été effectués. La première classification s'intéresse avant tout au profil génétique des principales formations forestières du district. Hormis certaines catégories spécifiques de forêt, comme les forêts de montagne, celles sur calcaire, et les forêts très riches en bambou, cette classification est très difficile à réaliser à l'échelle du district et est peu significative en raison de la multiplicité des formes forestières et non forestières du couvert et de leur grande imbrication. Une seconde classification a alors été réalisée, sans tenir compte des associations floristiques mais en se concentrant sur la morphologie des formations.

#### 4.2.1 Les classifications « officielles »

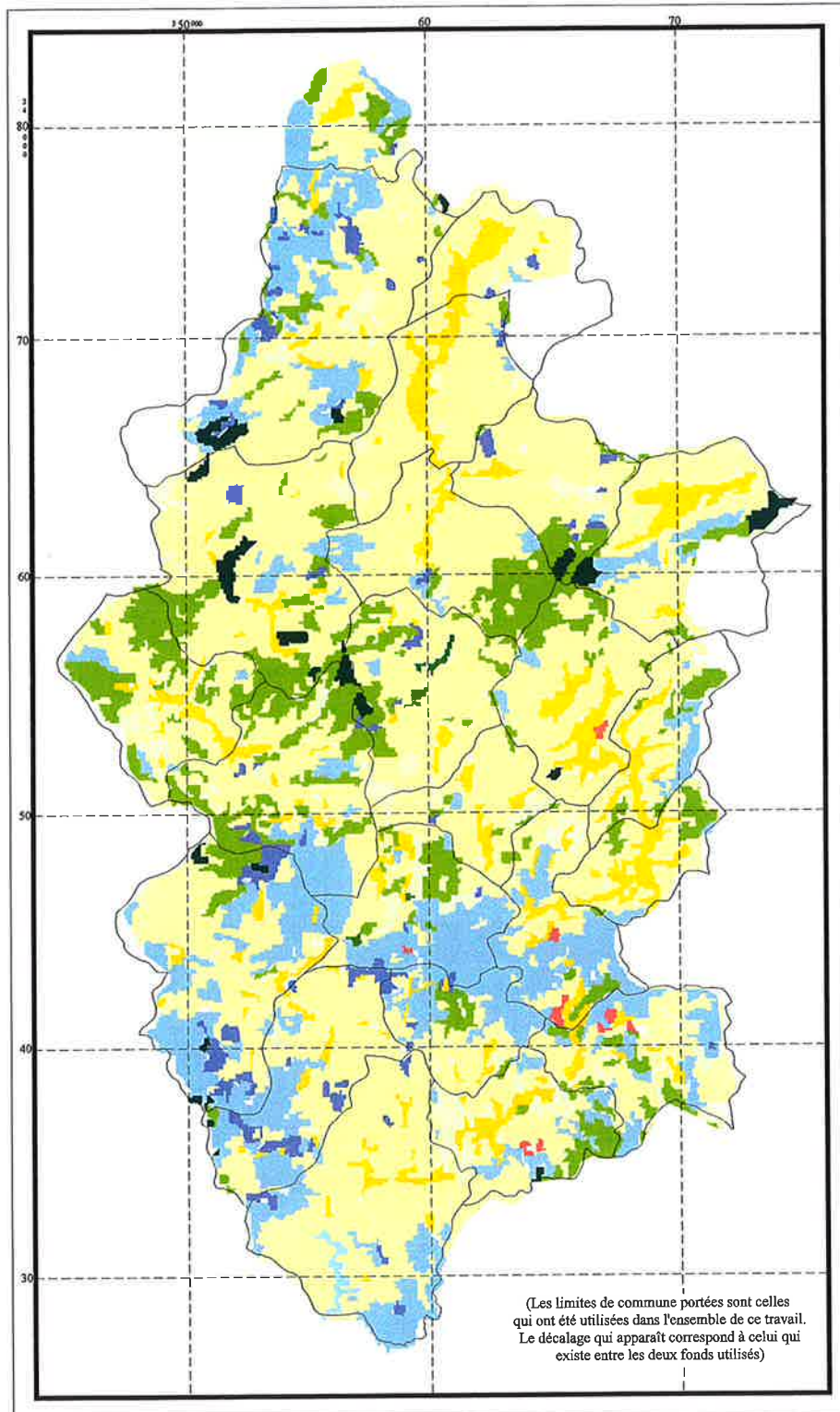
Deux cartes relatives à la couverture végétale et à l'occupation du sol dans le district ont pu être consultées et reproduites. Elles sont présentées dans les cartes 21 et 22 et leurs légendes originales, en vietnamien ou en anglais, sont fournies, accompagnées d'une traduction en français.

Bien qu'ayant été assorties de légendes différentes, les deux cartes, dont l'une provient du Bureau de Gestion Forestière (*Cục Quản lý Lâm Nghiệp*) de la province de *Bắc Thái* et l'autre du CFIC, ont été réalisées à partir d'un même inventaire effectué en 1992<sup>13</sup>. Les forêts sont classées en fonction de leur composition, forêt de ligneux /forêt de bambou ou forêt mixte et en fonction, semble-t-il, de la qualité (riche/pauvre) ou de la secondarisation (naturelle/en voie de régénération) du couvert. Entre les deux cartes, des différences substantielles et inexplicables apparaissent : les forêts de ligneux pauvres de la carte du CFIC deviennent des forêts "naturelles" dans celle de la province, les sols nus de la première deviennent des forêts en voie de régénération dans la seconde... Les sols nus n'étant pas aussi répandus, loin s'en faut, que la carte du CFIC le laisse entendre et les forêts pauvres étant pour la plupart des forêts denses, il semble finalement que la carte fournie par la province et utilisée par les forestiers de *Chợ Đồn* ait été « corrigée » par rapport à celle du CFIC qui a été consultée à *Hà Nội* et qui fait partie d'un travail réalisé pour l'ensemble de la province de *Bắc Thái*. Malgré la faible lisibilité de la légende qui l'accompagne, la carte disponible dans la province offre une classification qui correspond, dans ses grandes lignes, à ce qui a pu être observé sur les images satellitaires SPOT de 1990 et 1995, et sur le terrain : présence de forêts riches en bambou dans le centre-sud du district, correspondance des « forêts naturelles » avec les forêts denses, des « bare land » (sols dénudés) avec les zones de fourrés clairs.

---

<sup>13</sup> Un inventaire forestier de la province de *Bắc Thái* a été réalisé en 1992 par le FIPI. Il a été effectué par interprétation visuelle d'images satellitaires Landsat MSS d'une résolution au sol de 60 sur 80 mètres.

## Carte 22 : Les types de couvert végétal en 1992 d'après le CFIC.



### légende originale

rừng gỗ trung bình  
 rừng gỗ nghèo  
 rừng gỗ phục hồi  
 rừng tre, nứa  
 rừng hỗn giao gỗ tre  
 rừng đặc sản  
 rừng trồng  
 vườn rừng  
 đất rừng ngoài lâm nghiệp  
 đất trống  
 mặt nước

### traduction française

forêt de ligneux moyennement riche  
 forêt de ligneux pauvre  
 forêt de ligneux en voie de régénération  
 forêt de bambou  
 forêt mixte ligneux et bambous  
 forêt spéciale  
 plantations  
 jardins forestiers  
 terres non sylvicoles  
 sols nus  
 eaux de surface

Si les cartes sont significatives, les données chiffrées (tableau 4), réalisées, selon le service forestier, à partir de comptages de terrain, ne sont guère fiables et n'opèrent de distinction qu'entre forêts dominées par les bambous et forêts de ligneux. Les forêts de bambou occupent, selon ces données, 46% de la surface boisée totale, ce qui semble, par rapport aux cartes précédentes, être beaucoup trop important. De leur côté, les cartes (planche 23) réalisées à partir des chiffres disponibles par commune en 1992 font apparaître, d'une part, une proportion de surface réellement boisée qui ne semble pas correspondre à celle des cartes précédentes, d'autre part, des communes ayant une très forte proportion de forêts mixtes en léger décalage elles aussi par rapport aux cartes forestières.

**Tableau 4 : Surfaces de forêts en fonction de leur richesse et de leur composition**  
(source : Service Statistique du district de *Chợ Đồn*, 1992)

	surface (ha)
<b>1. Forêt de production</b>	<b>22 119</b>
<b>a. forêt spéciale</b>	<b>176</b>
<b>b. pépinières</b>	<b>0</b>
<b>c. Autres, dont :</b>	<b>21943</b>
forêt de feuillus	8 812
- forêt riche (>150m <sup>3</sup> /ha)	729
- forêt moyenne (80-150 m <sup>3</sup> /ha)	5 342
- forêt pauvre (<180m <sup>3</sup> /ha)	2741
forêt de bambou	13131
forêt mixte	10 935
forêt pure	2 196
<b>2. Forêt de protection</b>	<b>5 951</b>
<b>3. Surface Totale</b>	<b>28 070</b>

Malgré la faible homogénéité des données concernant le couvert végétal, la partition du district en fonction de celui-ci est claire pour le service forestier. Elle est fonction de caractéristiques spécifiques au milieu écologique ainsi que de l'état et de la richesse du couvert. Le district est divisé en quatre zones qui furent décrites de la façon suivante lors d'un entretien<sup>14</sup> :

- la zone " Sud " comprend 7 communes : *Bằng Lãng, Lương Bằng, Phong Huân, Nghĩa Tá, Bình Trung, Yên Nhuận* et *Yên Mỹ*. Il s'agit d'une zone encore très boisée se caractérisant par la présence de bambous, lataniers et arbres de petite taille. Il existe quelques types de ligneux intéressants pour leur bois et poussant vite. C'est une zone qui se prête aux plantations de ligneux comme de bambous.

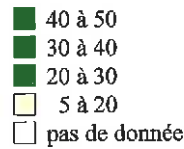
<sup>14</sup> Enquête du 03/02/1996 au Service Forestier du District de *Chợ Đồn*.

## Planche 23 : Taux de couverture forestière par commune en 1992 d'après les statistiques officielles.

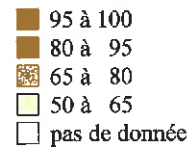
(source : Service Forestier de la province de Bac Thai)



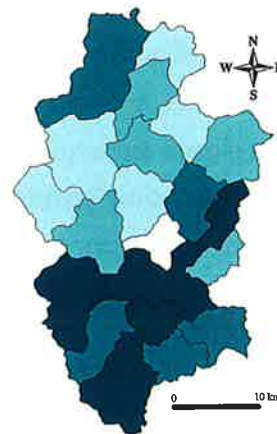
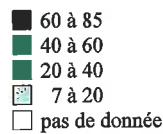
Proportion de forêt naturelle  
en % de la surface totale



Proportion de terres à vocation sylvicole  
en % de la surface totale



Proportion de surface boisée  
en % de la surface totale



Proportion de forêt mixte  
en % de la surface totale



Les dénominations utilisées sont celles qui apparaissent dans les statistiques :

surface totale = surface sylvicole + surface non sylvicole

surface sylvicole = forêt naturelle + forêt mixte + forêt de bambous pure + surface sylvicole sans forêt

surface boisée = surface sylvicole - surface sans forêt

- la zone " Est " est composée de 5 communes : *Phượng Viên, Bằng Phúc, Rã Bản, Đông Viên, Đại Sáo*. Elle est couverte, pour moitié, de forêts de ligneux et pour l'autre de forêts mixtes. Elle est cependant riche en fourrés (broussailles, buissons..) et la forêt a été, en grande proportion, coupée. Comme le sud, c'est en revanche une zone propice aux plantations.

- la zone " Ouest " est composée de 3 communes, *Yên Thượng, Yên Thịnh* et *Bản Thi*. Il y subsiste de très gros arbres recherchés pour leur bois. Les zones calcaires sont nombreuses et les karst répandus. Les calcaires favorisent la croissance d'espèces précieuses comme le *nghiến (Pentace tonkinensis)* mais la présence de karst limite leur exploitation. Ce sont des zones riches en forêt et plus particulièrement en forêts "naturelles".

- la zone " Nord " compte 7 communes : *Bằng Lũng, Ngọc Phái, Quảng Bạch, Tân Lập, Đông Lạc, Nam Cường* et *Xuân Lạc*. Elle était riche en gros arbres mais ceux-ci, à l'exception de ceux dans la commune de *Xuân Lạc* qui est encore bien boisée, ont été détruits par les cultures ou coupés pour être vendus. C'est une zone qui se caractérise par de nombreuses terres dénudées ou recouvertes de fourrés et décrites comme étant aujourd'hui inexploitées (*đất trống*).

Dans le Nord et l'Ouest, les plantations sont plus difficiles et les bambous ne se développent pas bien.

Dans cette classification, plusieurs caractéristiques des forêts, comme leur richesse en bambou et la présence de forêts riches sur les calcaires sont présentées comme étant liées aux conditions écologiques alors que certaines forêts semblent avoir vu leur composition modifiée à la suite de l'intervention humaine. Cette constatation invite à mettre en évidence, dans un premier temps, les différents types de forêt qui apparaissent dans le district en fonction de conditions écologiques particulières, comme l'altitude et la lithologie.

#### **4.2.2 Les formations forestières en fonction de leur composition floristique**

Les forêts de l'ex Tonkin, sont en grande majorité des forêts sub-tropicales semi-sempervirentes (cartes 9 et 10) dans lesquelles prédominent cependant les arbres sempervirents à larges feuilles. Ce type de forêt se caractérise par la présence d'arbres de type tropical de la famille des Diptérocarpaceae, des Dterculiaceae, des Anonaceae .. comme les *Cinnamomum*, les *Rhododendron (đỗ quyên)*, l'aliboufier ou styrax (*bồ đề - Styrax tonkinensis Pierre*), ainsi que par la présence de quelques arbres tempérés, chênes, chataigniers (*đẻ*), frênes, marronniers... Il existe par ailleurs des types de forêt particuliers à certaines zones écologiques. Les plus importants sont les forêts tropicales sempervirentes de montagne qui se développent dans certaines zones hautes à partir de 1000 à 1500 mètres environ, les forêts côtières de type mangrove, les forêts monospécifiques de conifères (*Pinus merkusii* par exemple), ou les forêts se développant sur calcaire. Ces dernières, selon l'altitude

à laquelle elles se développent, sont des forêts tropicales ou sub-tropicales denses et sont favorables au développement de certaines espèces comme le *nghiến* (*Parapentace tonkinensis*), le *trai* (*Garcinia fagraeoides* ou *Diptérocarpus intrinqué*).... Il existe aussi des forêts spécifiques aux plus hautes zones d'altitude qui se rencontrent plus particulièrement près de la frontière chinoise. Ces forêts sont souvent mixtes, c'est à dire des forêts subtropicales humides mélangées à d'autres types de forêt, comme les forêts de conifères. Y sont trouvées en plus grand abondance que dans le reste du pays, les espèces de type tempéré déjà décrites ainsi que quelques espèces particulières comme le marronnier nain. En dehors de quelques cas de forêts monospécifiques, l'ensemble des forêts se caractérise par la variété du peuplement. Cette variété floristique est depuis longtemps déplorée par les forestiers et le fut en particulier pendant la période coloniale, car elle pénalise l'exploitation industrielle du bois<sup>15</sup>.

### Les différentes formations observées

*Chợ Đồn* appartient à la zone caractérisée par la domination des forêts subtropicales semi-sempervirentes avec une tendance assez marquée des arbres sempervirents. Il s'y retrouve des espèces tropicales et subtropicales à larges feuilles ainsi que des espèces tempérées. Le couvert peut atteindre 20 à 30 mètres, parfois 40, et est formé de nombreuses espèces sans dominante importante. En l'absence de relevés floristiques précis<sup>16</sup> et d'une cartographie à l'échelle du district, il est difficile de rendre compte des variations précises de la composition des forêts. Des observations<sup>17</sup> ont néanmoins permis de mettre en évidence l'existence de certains types particuliers de forêt en fonction des associations floristiques.

Les formations forestières dominantes ont été observées dans les zones de forêt les plus denses et caractérisées par un couvert forestier continu. Ces premières observations ne tiennent par conséquent pas compte des différents états de la forêt et de la végétation qui existent en dehors de ces zones denses et continues.

Deux éléments de variation, l'altitude et le substrat géologique, sont pressentis comme étant à l'origine de formations forestières particulières localisées.

<sup>15</sup> Pour l'écriture de ce paragraphe nous nous sommes inspirés de Chevalier, 1919 ; Gourou, 1931 ; MOF, 1991 ; Government of the Socialist Republic of Vietnam, 1994 ; Lê Bá Thảo, 1997.

<sup>16</sup> Le seul relevé floristique du district a été effectué en 1995 par une élève stagiaire de l'Ecole Nationale du Génie Rural et des Eaux et Forêt (Gilbert, 1995) ayant travaillé dans une unique commune (*Đông Lạc*). Ce relevé recense 239 espèces forestières ligneuses ou non et indique pour chacune d'elles leur nom en vietnamien, en français et la famille à laquelle elles appartiennent. Pour quelques espèces, ce relevé (qui n'est pas complet) signale l'existence de pieds ayant été plantés et l'usage qui est fait des produits. Dans ce relevé les familles ou sous-familles les plus représentées en nombre d'espèces par famille sont les Euphorbiaceae (23 espèces), les Caesalpinaceae (12 espèces), les Fagaceae et les Palmaceae (11), les Lauraceae, Meliaceae et Rutaceae (9). Ce relevé ne rend cependant pas compte du milieu dans lequel se retrouvent ces espèces, de la fréquence de leur présence, des principales associations.

<sup>17</sup> Les observations floristiques et celles concernant les formations n'ont pas été réalisées de façon systématique (échantillonnage, comptage des pieds etc...) Il s'est agi, lors des contrôles de terrain effectués pour le traitement des images satellitaires et plus tard lors d'excursions et de visites, de relever le nom des arbres souvent rencontrés, ainsi que ceux, parfois moins courants des arbres âgés qui témoignent de formations plus anciennes.

En fonction de l'altitude, tout d'abord, une sélection des arbres s'opère et fait évoluer la forêt semi-sempervirente des zones basses vers une forêt sempervirente sur les zones hautes. Cette variation est perceptible sur les massifs les plus élevés du nord-est et s'accompagne de plantes telles que les fougères arborescentes (*Cyathea spp.*), les orchidées. Certains arbres deviennent par ailleurs plus courants comme les *Quercus* de la famille des Fagaceae<sup>18</sup>. Parmi eux, le *Quercus fleuryi* (20 à 25 mètres) pousse de 500 à plus de 1000 mètres d'altitude et se rencontre sur les pentes fortes et les sommets, le *Quercus macrolyx* s'accommode d'altitudes supérieures à 1000 mètres. Ces *Quercus* dont il existe 4 à 5 espèces à *Chợ Đồn* forment une dominante à partir d'une altitude (800-1000 mètres) assez élevée. Il faut noter que ces forêts sempervirentes et riches en *Quercus* se retrouvent sur les massifs granitiques qui sont les plus élevés mais se développent aussi sur les zones de schistes qui occupent les hauteurs moyennes de ces versants. Si l'altitude n'est pas le seul facteur déterminant, les autres facteurs n'ont pas pu être observés ici et la distinction ne sera donc pas faite.

Les zones calcaires ont, en elles-mêmes, une influence notable sur la composition des forêts. Elles favorisent en effet le développement de certaines espèces comme le chukrassier ou *lát hoa* (*Chukrasia tabularis A. Juss*) de la famille des Meliaceae et qui a une hauteur de 30 mètres, les marronniers de chine ou *kẹn* (*Aesculus chinensis bunge*, fam. Hippocastanaceae), le *nghiến* (*Pentace tonkinensis*), le *trai* (*Garcinia spp.*), le *kháo* (*Phoebe Cuneata Bl.* - fam Lauraceae)... Les forêts sur calcaire qui sont, elles aussi, à forte tendance sempervirente, sont à *Chợ Đồn* comme dans l'ensemble du Nord *Việt Nam*, réputées pour leur richesse en essences précieuses.

Hormis ces deux types de forêt ayant des particularités liées à des variations locales des conditions écologiques, une seconde distinction peut être faite entre les forêts observées à altitude moyenne ou basse au nord et au sud. Celles du sud qui ont été plus particulièrement observées dans les communes de *Bằng Lãng*, *Phong Huân*, *Đại Sảo*, *Đông Viên*, *Yên Nhuận* et *Bình Trung* sont des forêts riches en bambou qui ont un aspect plus sec que celles du nord en hiver. Parmi les arbres que l'on rencontre plus fréquemment que dans le nord, se trouvent :

- le *sên mậ* (*Shorea cochinchinensis Pierre* - fam. Dipterocarpaceae), qui est un arbre décidu,
- les manglietia ou *mỡ* de diverses sortes (*Manglietia spp.* - fam. Magnolaceae) qui sont des espèces endémiques au *Việt Nam*,
- le *ràng ràng mít* (*Ormosia balanceae* -fam. Leguminosae) qui est souvent en association avec les *mỡ* et les Bambous,

---

<sup>18</sup> La plupart des indications concernant les arbres, leurs familles, leurs particularités écologiques sont extraites d'un ouvrage édité par le FIPI (1996, Vietnam forest trees, Agricultural Publishing House, JICA, Hanoi, 788 p). Dans la plupart des cas le nom des espèces a été recueilli sur place en vietnamien.

- le *bồ đề* (aliboufier ou *Styrax tonkinensis* Pierre) que l'on retrouve aussi souvent dans les formations à bambou.

Les bambous les plus courants sont :

- les *tre núa* (*Neohouzeana dulloo*),
- les *vầu* et *trúc* (*Phyllostachys* spp.),
- les *tre gai* et *hóp* (*Bambusa* spp.)
- les *mai* (*Sinocalamus*).

On trouve en moins grand nombre des *bương* (*Gigantochloa scribneriana*) et des *giang* (*Dendrocalamus*).

Il est à signaler, dans ces formations, la présence de lataniers (*cọ*) de différentes sortes (*Livistona saribus*, *Livistona chinensis*, *Livistona cochinchinensis* - fam. Palmaceae). Leur aire d'extension la plus forte correspond à celle des bambous.

Les forêts du nord-est, observées plus particulièrement à *Tân Lập*, *Đông Lạc*, *Quảng Bạch*, se démarquent par l'absence de bambou. Parmi les ligneux, on retrouve la plupart de ceux qui ont été notés pour le sud mais certains y sont plus répandus comme :

- le *lim xanh* (*Erythrophleum fordii* Oliver et spp.- fam. Leguminosae, sub-fam. Caesalpinioideae), arbre sempervirent de 20 à 25 mètres au maximum poussant au Nord *Việt Nam* et au sud de la Chine,
- l'aphanamis blanc ou *gội trắng* (*Aphanamixis grandifolia* - fam. Meliaceae), sempervirent lui aussi,
- le *chò chỉ* (*Parashorea chinensis*- fam Dipterocarpaceae), très grand arbre (40-50 mètres) endémique au Nord *Việt Nam* et au sud de la Chine et très recherché pour son bois,
- le *táu xanh* (*Vatica subglabra* - Fam. Dipterocarpaceae) sempervirent et adapté aux altitudes comprises entre 300 à 800 mètres.

Dans les deux types de forêt, on retrouve par ailleurs :

- le *dẹ* (*Syndiclis lotungensis* - fam. Lauraceae),
- les cinnamomum (fam. Lauracea) comme le *re hương* ou le *quế*,
- les *markhamia*, *Kè đuôi đông* ou *đinh* (*Markhamia* spp.) de la famille des Bignoniaceae, qui sont de taille moyenne (15-25 m) et poussent en dessous de 300 mètres,
- le *mãi táp* (*Rundia oxyodonta* - fam. Rubiaceae),
- le *chò nâu* (*Dipterocarpus tonkinensis* - fam. Dipterocarpaceae), arbre décidu, endémique et très grand qui se retrouve de façon sporadique.



Ces deux types de forêt semi-caducifoliée ont été observés dans des zones ayant un substrat schisteux marqué par la présence de calcaires au nord ou de quartzites au sud. Dans le nord, l'altitude à laquelle se retrouve la forêt est moyenne à élevée et les sols sont peu épais. Dans le reste du district, la forêt couvre les zones de petites et hautes collines, à altitude moyenne et avec des sols généralement plus épais. L'épaisseur des sols est un des facteurs pouvant expliquer la présence de bambous. Ceux-ci qui peuvent en effet se développer dans une grande variété de conditions pédologiques, n'ont un développement maximal que dans les sols épais, peu caillouteux et rocheux, dans lesquelles le réseau racinaire commun peut se développer facilement (Bindon, 1997). Il faut aussi noter que les bambous sont fréquemment signalés comme des espèces indicatrices de la secondarisation des forêts. Ce phénomène est relevé dès la période coloniale (Maurand, 1938 ; A1-RST 75 446), et les bambous sont alors décrits comme des espèces colonisatrices qui se propagent à la faveur des brûlis et autres "feux de brousse". C'est le cas aujourd'hui encore où cette forêt est toujours considérée comme une forme très dégradée des différents types de forêt tropicale ou de mousson (De Koninck, 1997 ; Government of the Socialist Republic of Vietnam, 1994). En raison de leur système racinaire en réseau, les bambous se régénèrent en effet rapidement après une mise à feu ou une période de culture. D'autre part, lors des coupes forestières pour l'exploitation, et grâce à leur croissance rapide, ils occupent les zones laissées libres et peuvent limiter la pousse des autres espèces. Sans être considéré comme un fléau comme *Imperata cylindrica*, le bambou est souvent assimilé par les forestiers à une plante entrant en compétition avec la reprise des ligneux et limitant la richesse des forêts. Mais ils sont eux aussi utilisés en tant que matériaux par les habitants des montagnes et pour les industries nationales (papier). Leur multiplication est donc probablement recherchée. Quoique se développant plus ou moins bien en fonction du substrat et des sols, la présence ou non de bambou en quantité importante serait alors liée au type d'exploitation et d'utilisation de la forêt. Ces questions concernant l'action anthropique se retrouvent pour d'autres espèces. Le canarium (*Canarium* spp.- fam. Burseraceae) réputé pour sa croissance rapide, le *trám đen* connu pour se développer dans les zones de recrus et le *pasania*, *rẻ rừng* ou *sỏi phẳng* (*Pasania* spp. - fam. Fagaceae) ont pu être observés dans des zones de fourrés et peuvent être utilisés comme des espèces indicatrices de la secondarisation des formations. D'autres espèces sont recherchées pour la qualité de leur bois. C'est le cas du *markhamia*, du *nghiến*, du *chukrasia*... qui sont connus depuis la période coloniale pour être résistants aux termites et sont recherchés. Plus généralement, la plupart des espèces présentes ont un intérêt pour la menuiserie ou la construction. Il existe d'autre part des espèces forestières observées dans des zones de couvert mixte qui se retrouvent dans des plantations monospécifiques comme le *Styrax tonkinensis* (*bồ đề*), le *Canarium album* (*trám trắng*), des *Cinamomum* spp (*re et quế*), le *Manglietia glauca* (*mỡ*). Une enquête menée par le VFFSCP (1996b) a relevé l'existence de 17 espèces plantées pour leur bois dans le district. Ainsi, si certains arbres sont plus présents au nord qu'au sud, l'on peut retrouver les

arbres des deux régions dans l'ensemble du district. La distinction entre les deux formations est donc tenue et tient avant tout à la présence ou non de bambous en quantité importante.

Ne formant pas de massifs dominants mais se retrouvant en fonction de conditions écologiques micro-locales, il faut par ailleurs noter la présence de bananiers sauvages ou *chuoí rìng* (*Musa spp.* - fam. Musaceae). Amateurs de zones humides et ombragées, les bananiers se retrouvent sur l'ensemble du district dans les fonds de vallées, les vallons et l'ensemble des dépressions marquant la présence d'un cours d'eau temporaire ou non. Dans les fonds de vallée encore boisés (en général dans la partie amont des vallées) ou dans les espaces marginaux non cultivés, on dénote par ailleurs des formations de faible taille où l'on trouve des jambosiers à thé ou *vôi* (*Cleistocalyx operculatus*), des roseaux qui profitent des zones humides, ou des bambous qui préfèrent, eux, les zones plus sèches mais se développent facilement sur le pourtour des cours d'eau en raison de l'épaisseur des sols. Pour finir, il faut noter qu'il existe un grand nombre de plantes présentes dans le district et recherchées pour leurs vertus médicinales comme l'igname oppositifolie ou *cây củ mài* (*Dioscorea dersimilis*), le *cây ba kick* (*Morinda officinalis*) recherché pour ses racines, *cây hoàng tinh* (*Maranta arundinaceae*), la renouée multiflorée ou *hà thủ ô* (*Polygonum multifforme*), la cardamome ou *sa nhân* (*Amomum echinosfaera*)...

#### **Cartographie des aires d'extension forestière en fonction des associations floristiques**

A partir de ces observations, la réalisation d'une carte du district faisant apparaître les aires d'extension des différents types de formation forestière en fonction des associations floristiques relevées, a été envisagée (carte 24). Ce travail s'est révélé extrêmement délicat pour plusieurs raisons. D'une part, en raison de l'impossibilité qu'il y avait à se rendre dans le tiers ouest du district. La carte acquise dans le Bureau de Gestion Forestière de la province de *Bắc Thái* décrite précédemment (carte 21), fournit des indications qui doivent être utilisées avec précaution mais peuvent servir de base de comparaison avec les classifications réalisées sur les images. La raison la plus importante résidait cependant dans la difficulté rencontrée lors du travail de discrimination des différents types de formation observés sur le terrain à partir des images satellitaires SPOT disponibles.

Ce problème est particulièrement marqué pour les forêts observées aux altitudes moyennes au nord et au sud dont la différence principale tient à la présence ou non de bambous. Les différentes zones du nord et du sud ayant fait l'objet de relevés de terrain, ont été utilisées comme parcelles test afin de réaliser une classification supervisée de l'ensemble du district à partir des canaux verts et infrarouge ainsi que des canaux ACP de l'image de 1990<sup>19</sup>. Cette image (comme celle de 1995) date du mois de décembre et par conséquent de la saison durant

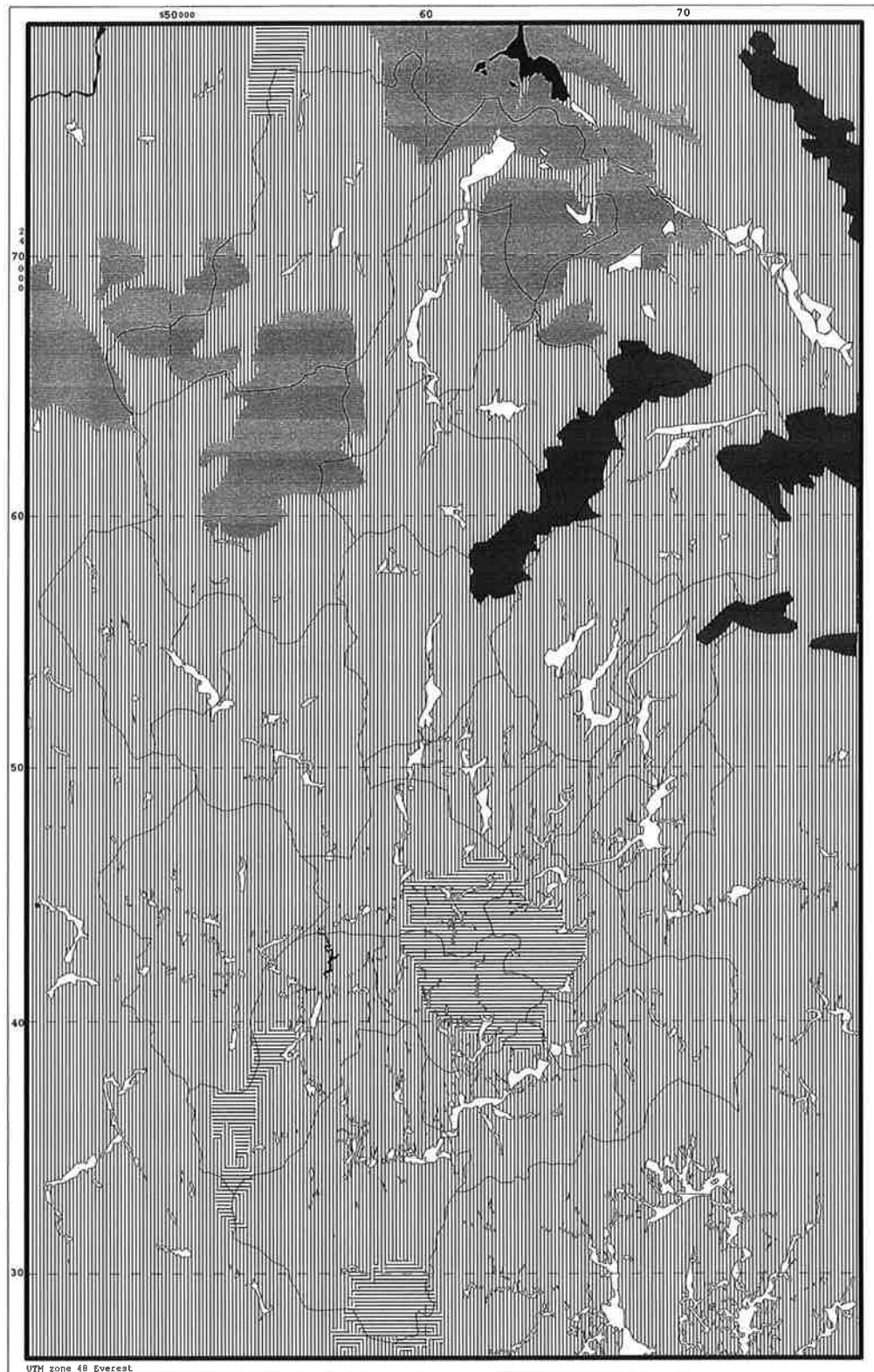
---






<sup>19</sup> L'image de 1990 a été choisie en raison de sa plus grande qualité, le tiers sud de celle de 1995 étant perturbé par la présence de brumes matinales qui rendent plus difficile le travail de classification.

laquelle la végétation commence à être sèche et durant laquelle les bambous jaunissent et cessent, pour la plupart, de se développer. Il était par conséquent légitime d'espérer que la classification donne des résultats intéressants en raison des différences d'humidité pouvant apparaître par le biais du canal vert (XS1) ainsi que des différences d'activité chlorophyllienne, indiquant l'état phénologique du couvert, pouvant apparaître par celui du canal infrarouge (XS3). La classification n'a toutefois pas donné de résultat satisfaisant et la confusion des deux classes nord et sud (avec ou sans bambou) était toujours de plus de 50%, quelle que soit la combinaison de canaux utilisée pour réaliser la classification. Cette difficulté qu'il aurait été probablement possible de surmonter par un très long travail de terrain et l'établissement d'un plus grand nombre de classes intermédiaires en fonction de la proportion de bambous, montre que l'aire d'extension des bambous n'a pas de limite géographique très marquée dans le district. Seules différentes zones forestières connues pour être particulièrement riches en bambou, au sud et à l'extrême nord ont pu être mises en évidence. Ces zones dans deux desquelles il a été possible de faire des relevés de terrain (au niveau de *Phong Huân* et *Bàng Lãng* ainsi qu'au niveau de *Bình Trung*) et qui se singularisent par une proportion de bambou supérieure à 50%, sont les seules qui apparaissent clairement sur l'image de 1990. Dans leurs cas, des parcelles test particulières ont été utilisées et leur utilisation s'est révélée satisfaisante pour faire apparaître les principaux massifs concernés. Les zones d'extension de ces forêts à dominante de bambou correspondent de façon assez proche aux zones de forêt mixte qui apparaissent sur les cartes forestières décrites dans le chapitre précédent. Mais il ne s'agit cependant que du type de forêt mixte le plus riche en bambou, dans une zone forestière particulièrement homogène aujourd'hui, dans la mesure où la présence des bambous a pu être relevée de façon générale dans toute la partie sud du district.

La délimitation des aires d'extension des forêts calcaires et des forêts d'altitude a posé, elle aussi, un certain nombre de problèmes. Ces deux types de forêt qui se caractérisent par la présence quasi exclusive d'espèces sempervirentes, ont une réponse spectrale différente des forêts voisines semi-caducifoliées mais ont elles-mêmes des réponses spectrales très proches l'une de l'autre. Dans leur cas, l'existence de conditions écologiques particulières à leur existence a alors permis qu'elles soient individualisées. Dans le cas des forêts d'altitude, la classification tient surtout aux observations de terrain et à l'altitude approximative à partir de laquelle les changements importants de type de forêt ont été observés (aux alentours de 900-1000 mètres). L'image a alors été utilisée pour mettre en évidence les forêts les plus proches du type trouvé à haute altitude. Pour les calcaires, la structure de l'image (qui révèle la présence de relief caractéristique des calcaires) et la carte géologique ont aidé à la réalisation de la classification.

**Carte 24 : Aire d'extension des principaux types de forêts en fonction des associations floristiques.**



- |   |                                      |   |   |
|---|--------------------------------------|---|---|
|  | forêt semi-décidue                   |  | forêt semi-décidue<br>avec très forte présence de bambous |
|  | forêt sempervirente<br>de montagne   |  | bas fond / lac  |
|  | forêt sempervirente<br>sur calcaires |   |   |

(carte réalisée sur la base de l'image SPOT XS du 05/12/1990)

En ce qui concerne les forêts d'altitude et les forêts sur calcaire qui sont toutes deux des forêts sempervirentes, la plus grande facilité avec laquelle leur aire d'extension a pu être délimitée, tient au lien fort qui les lie à des conditions écologiques particulières et à l'existence de massifs de forêts denses dans les zones considérées. Pour les forêts riches en bambou, le problème est plus difficile dans la mesure où les bambous ne sont pas limités aux seules zones qui ressortent des classifications. L'écologie des bambous qui peut expliquer leur développement dans la région des collines du sud où dominent les sols épais, semble en effet ne pas être limitante et aucun facteur écologique connu ne peut expliquer leur développement renforcé dans une partie seulement de la zone de collines et dans les petites zones extérieures à la région des collines. A l'exception des forêts d'altitude et des forêts sur calcaire qui conservent des caractéristiques propres au milieu dans lequel elles se développent, il faut donc être extrêmement prudent sur l'origine des différentes formations que l'on rencontre dans le district. Cela est d'autant plus vrai que les forêts ne sont pas, loin s'en faut, le seul type de formation végétale que l'on retrouve dans le district. Des forêts dominées par les grands arbres avec un maigre sous-bois, aux "géants" isolés, des zones de "fouillis inextricable" entre arbustes et bambous, aux prairies de *gianh* (*Imperata cylindrica*) parsemées d'arbustes... les profils physiologiques sont nombreux et se succèdent rapidement. A l'exception des forêts d'altitude et des forêts sur calcaire qui sont à la fois des forêts sempervirentes et denses, les différenciations génétiques des formations forestières s'effacent en partie à l'échelle du district, devant la variété physiologique des états du couvert.

#### **4.2.3 Approche physiologique de l'organisation du couvert végétal**

Le couvert végétal du district de *Chợ Đồn* est en effet marqué par l'existence de nombreuses formes de secondarisation de la forêt et par l'existence de nombreux profils physiologiques non forestiers. Ces différents états peuvent être mis en évidence par le biais des images satellitaires SPOT XS de 1990 et 1995.

##### **Les différents profils forestiers et non forestiers**

En dépit de sa moindre qualité, les différents profils physiologiques du couvert ont tout d'abord été mis en évidence sur l'image de 1995 qui a été acquise afin que des relevés de terrain puissent correspondre avec sa date d'enregistrement (décembre 1995). La carte 28 présente la classification réalisée pour cette date et la carte 27, la composition colorée standard réalisée avec les trois canaux XS1, XS2 et XS3. La carte de 1990 a été traitée par la suite grâce aux classes utilisées en 1995 et grâce aux questions rétrospectives posées aux habitants du district lors des relevés. Cette carte est probablement moins fiable que celle de 1995, en particulier pour les classes proches, les deux types de forêts semi-denses, et les deux types de fourrés.

En raison de la très grande variation des états du couvert et des effets relatifs à la présence de l'ombre, les différents types de classification qui ont été tentés (classification supervisée à partir des trois canaux principaux et des canaux ACP) ont donné des résultats présentant, d'une part, une assez grande confusion entre les classes, d'autre part, des plages homogènes de végétation de faible superficie et très imbriquées<sup>20</sup>. Après de nombreuses tentatives ne donnant pas de résultats satisfaisants pour l'ensemble du district, celui-ci a été arbitrairement divisé en deux en son milieu et différentes classifications ont été effectuées dans les deux parties nord et sud ainsi individualisées. Les meilleures classifications ayant été choisies dans le nord et dans le sud, les différentes classes de végétation qui apparaissaient ont alors été dessinées sur ordinateur avec l'aide de chacune des compositions colorées correspondantes. Cette méthode qui facilite la lecture de la carte a le défaut de donner une impression d'homogénéité visuelle à la carte résultante qui ne correspond pas à la réalité.

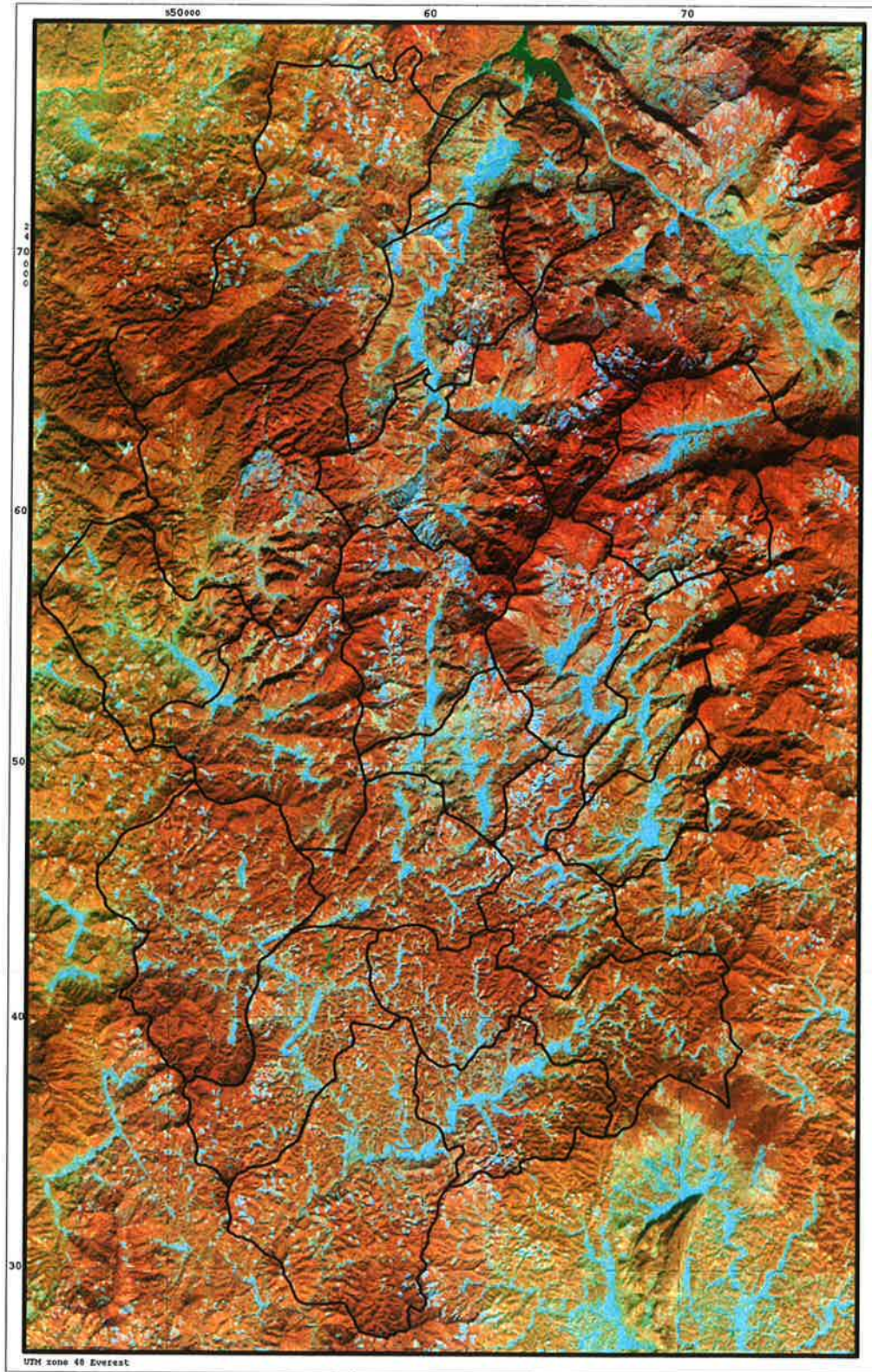
La classification tient compte de trois facteurs principaux : le taux de couverture, la hauteur du couvert et son homogénéité. La hauteur du couvert est le seul paramètre qui n'est pas visible sur l'image. Il a donc été observé au sol dans des zones témoins. Il existe en revanche une correspondance entre la hauteur de la canopée et la densité de la forêt, la forêt dense étant la seule à avoir une canopée uniformément haute, de plus de 20 mètres. Les deux autres types de forêt, qui sont moins denses peuvent avoir des arbres hauts, mais ils sont isolés. On retrouve cette correspondance, quoique moins affirmée, pour les fourrés qui sont d'autant plus denses qu'ils sont hauts. Pour les autres, les observations sont faites à la fois sur l'image et sur le terrain. Les réponses enregistrées dans le canal vert donnent une indication du taux de couverture (plus la réponse est forte et moins le sol est couvert), l'état végétatif du couvert est d'autant plus fort que la réponse dans l'infrarouge est forte et l'hétérogénéité apparaît par la texture de l'image. Le tableau suivant présente les différents paramètres qui ont été utilisés pour la classification.

**Tableau 5 : Les classes de couvert végétal et leurs caractéristiques**

		hauteur canopée	taux de couverture	structure : homogénéité	couleur dominante : composition colorée
1	Sols nus	nulle	nul	forte	bleu cyan
2	Fourré clair	basse	faible à moyen	faible	bleu-gris-rose
3	Fourré	basse	moyen	moyenne	rose pâle- jaune
4	Forêt semi-dense claire	moyenne	moyen	faible	rouge clair bleuté
5	Forêt semi-dense	moyenne	fort	moyenne	rouge vif
6	Forêt dense	haute	fort	forte	brun et rouge foncé

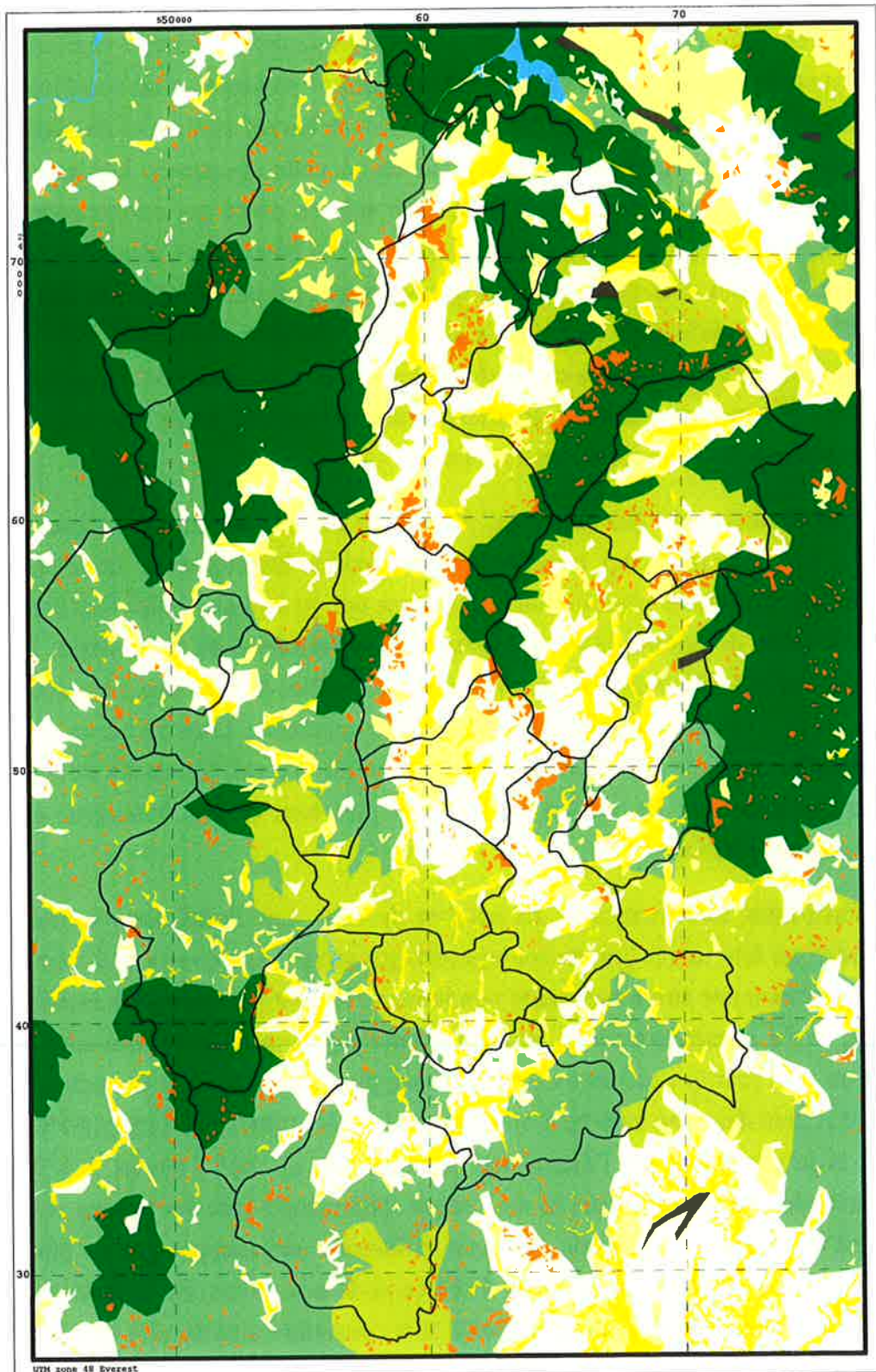
<sup>20</sup> Il était impossible par exemple de distinguer les étendues d'eau des zones de sol nus dans les bas-fond, à la fois dans le nord et dans le sud.

**Planche 25 : Composition colorée standard  
image SPOT XS du 05/12/1990.**





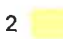


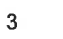



1990

Carte 26 : Profils physiologiques de la végétation en 1990.



1990

- |  |  |  |
|--|--|--|
|  lac                  | 1  sols nus     | 4  forêt semi-dense claire |
|  ombre                | 2  fourré clair | 5  forêt semi-dense        |
|  sols nus de bas fond | 3  fourré       | 6  forêt dense             |

(carte réalisée à partir de l'image SPOT XS du 05/12/1990)



Les sols nus correspondent, sur le terrain, aux zones ne portant aucune végétation. Ils sont de deux types. Les uns se localisent dans les bas-fonds à proximité d'un écoulement plus ou moins temporaire et correspondent en majorité sur le terrain aux zones de rizières qui ne portent pas de culture (parfois quelques chaumes) à cette époque-ci. Les autres sont des trouées, le plus souvent dans la forêt et sur des sols en pente qui correspondent lors des relevés à des zones de végétation ayant été mises à feu récemment, aucune végétation n'y ayant repris. Ces deux classes très proches au niveau spectral ont été différenciées grâce à des degrés d'humidité différents ou grâce à des sols différents eux aussi. Pour faciliter la distinction, un masque géométrique réalisé grâce au MNT a été appliqué de façon à distinguer zones plates et zones en pente. La première classe est appelée « sols nus de bas-fond », la seconde « sols nus hors bas-fond » ou « sols nus ».

Les fourrés clairs sont des zones qui portent un couvert bas mixte, herbacé et arbustif (prenant la forme de buissons), caractérisé par sa grande hétérogénéité. Dans de nombreux cas, des traces de cultures plus ou moins continues ont pu être observées lors des relevés de terrain. Les zones de prairies pures qui existent, apparaissent dans cette classe. Des relevés particuliers ont été effectués pour les prairies mais celles-ci sont peu nombreuses et peu étendues et il n'a pas été jugé significatif de les faire apparaître. Dans les zones de fourrés, la strate herbacée disparaît pour faire place aux arbustes. Au sol, les traces de culture ne se distinguent plus ou peu. Le couvert est à la fois plus haut et plus homogène que dans la première catégorie de fourrés.

Les formations forestières sont au nombre de trois. Les forêts semi-denses claires se caractérisent par leur moins grande homogénéité par rapport aux deux autres types de forêts. Les arbres forment une strate supérieure non jointive, ils sont plus ou moins espacés, de taille différente, de 5 à 15 mètres environ, et se partagent l'espace avec des fourrés arbustifs plus ou moins hauts. Les fourrés peuvent former une strate plus basse que celle des arbres mais ils se retrouvent surtout dans une mosaïque où alternent fourrés et forêts. La canopée n'est donc pas régulière et se caractérise par l'alternance de zones plus ou moins hautes. Les forêts semi-denses sont plus homogènes dans la mesure où l'alternance avec les fourrés disparaît. Les arbres sont de taille peu homogène eux aussi et forment une canopée qui est plus ou moins jointive, mais plus régulière que pour les forêts semi-denses claires. Par rapport à la catégorie précédente, la forêt est plus dense en raison d'une couverture arborée plus régulière avec des arbres plutôt plus petits, entre 5 et 10 mètres, mais plus homogènes. En revanche cette couverture ne remet pas en cause l'existence d'une strate inférieure de fourrés. Des bambous se retrouvent dans ces deux types de forêt. Dans le premier cas, ils se retrouvent dans les plages de fourrés comme dans celles de forêt, dans le second ils forment parfois une troisième strate. Dans les deux cas, il existe des plages de bambou pures qui participent à rendre les

zones moins homogènes. Le dernier type de forêt, la forêt dense, se caractérise par la disparition des bambous et des fourrés alors que les arbres, hauts de 20 mètres et plus, forment une frondaison jointive, entrecoupée en de rares points d'arbres plus petits ou de géants de plus de 20 mètres. Ceux-ci peuvent d'ailleurs se retrouver dans toutes les formations mais ils en constituent toujours des éléments isolés.

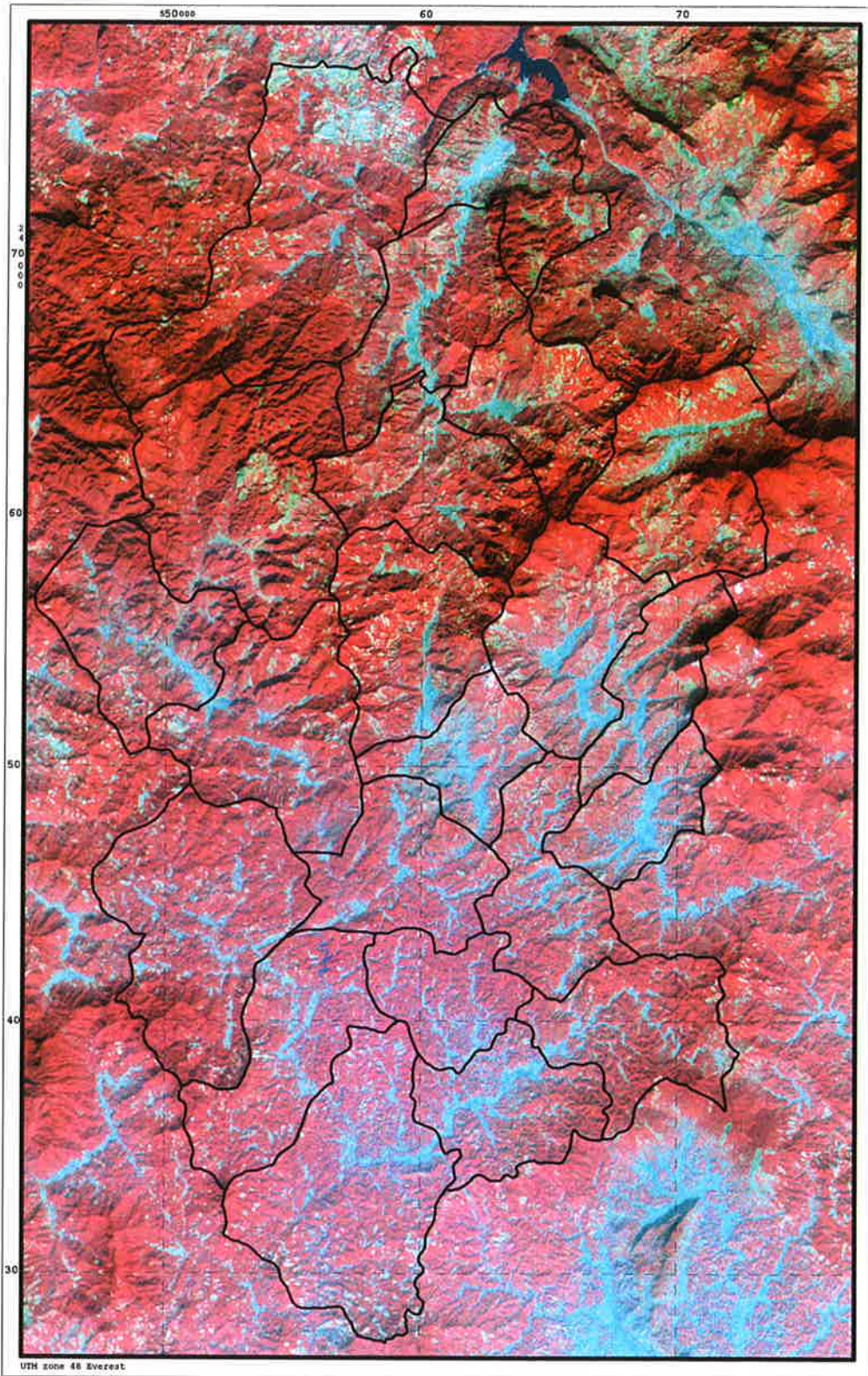
#### **L'organisation du couvert d'après les images satellites en 1990 et 1995**

A partir des deux cartes des profils physiognomiques de la végétation, certaines observations concernant l'organisation générale du couvert peuvent être faites. Seules les formes d'organisation valables aux deux dates sont retenues ici. La comparaison visuelle des deux cartes montre, dans un premier temps, que les changements sont ponctuels et ne remettent pas en cause l'organisation générale du couvert. Les transformations qui ont eu lieu entre 1990 et 1995 seront discutées dans le paragraphe suivant.

Dans un premier temps, on constate que les formes non forestières du couvert, les fourrés, s'organisent de façon récurrente sur l'ensemble du district autour des bas-fonds rizicoles. De façon très générale aussi, les fourrés clairs, ceux qui portent des traces de culture au sol, se retrouvent dans les zones les plus proches des vallées. En 1990 comme en 1995, un réseau de grandes vallées entourées de vastes zones de fourrés apparaissent au nord alors que de plus petites vallées (que l'on a vu être liées au relief en "demi orange") et des zones de fourrés plus limitées caractérisent une partie du sud. Une opposition est aussi visible entre l'est et l'ouest, le quart nord-est étant marqué par la plus grande présence de vallées larges entourées de zones de fourrés alors que l'ouest connaît une moins forte proportion de ces grandes vallées. Il existe par ailleurs au sud, dans le bassin de la *Phó Dáy*, un réseau de vallées plus larges entourées d'une zone importante des deux types de fourrés. Dans l'ensemble, ce sont les trois principaux bassins hydrographiques identifiés dans le district qui s'individualisent fortement et marquent la présence d'importantes zones de fourrés. Ceux-ci sont donc localisés sur les premières pentes autour des bas-fonds et quel que soit, à cette échelle d'appréhension, le type de sol et de modelé, de pente ou d'orientation.

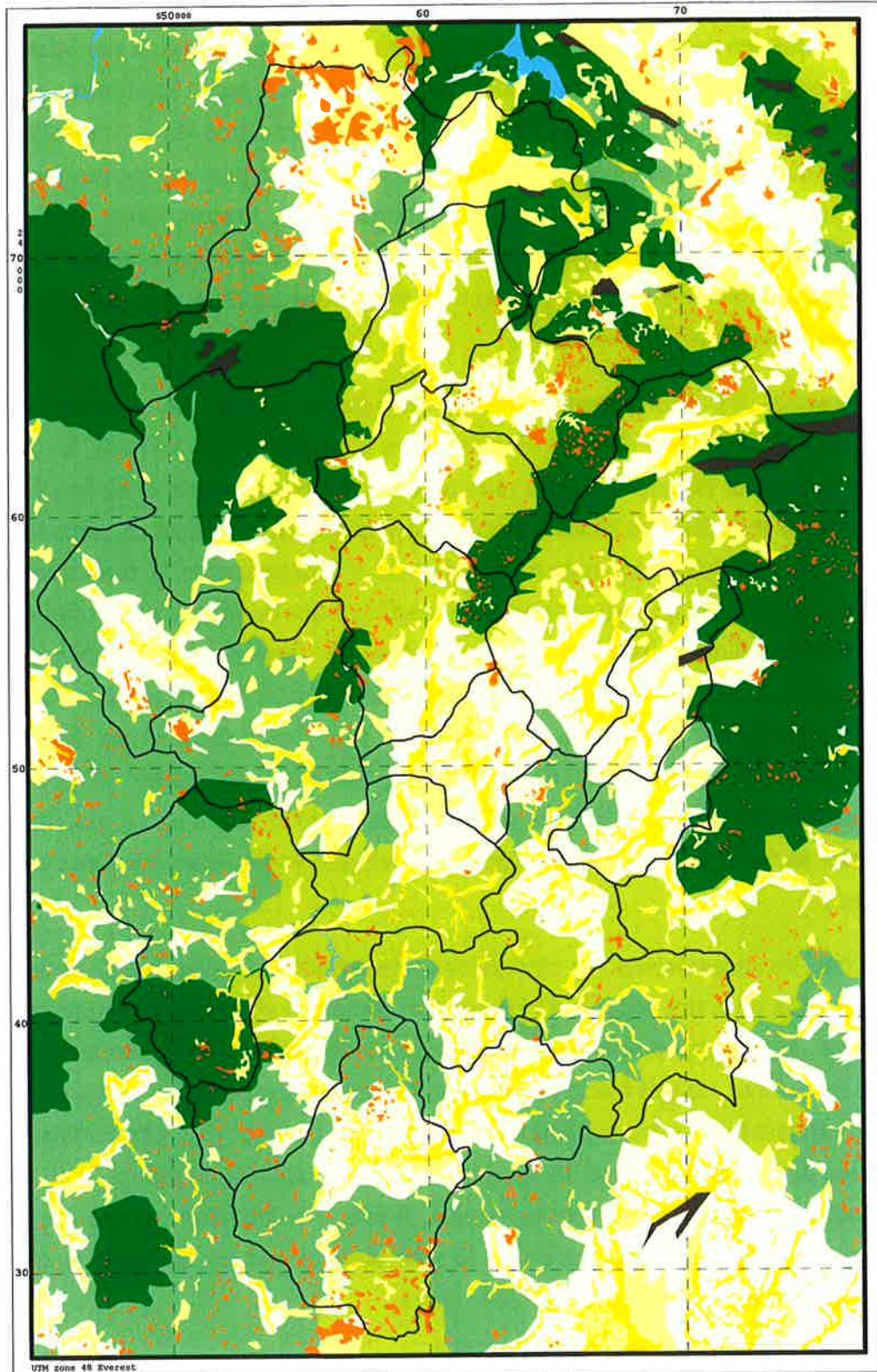
La forêt considérée dans son ensemble correspond de façon générale aux zones les plus éloignées des bas-fonds. Parmi les types de forêts, les forêts les plus denses se retrouvent bien, ainsi qu'il avait été signalé, dans les zones d'altitude et les zones de calcaire. Sur les hauteurs et dans les zones calcaires, il y a coïncidence entre l'éloignement par rapport aux bas-fonds et l'existence de conditions morpho-lithologiques particulières et il s'agit de forêts qui ont à la fois une composition floristique et une morphologie particulières. Mais les forêts denses ne se limitent pas uniquement à ces zones particulières et il semble que l'éloignement par rapport aux bas-fonds soit un élément déterminant de la densité des forêts.

**Planche 27 : Composition colorée standard  
image SPOT XS du 27/12/1995.**












1995

### Carte 28 : Profils physiologiques de la végétation en 1995.



1995

- |  |  |   |
|--|--|---|
|  lac                  | 1  sols nus     | 4  forêt semi-dense claire |
|  ombre                | 2  fourré clair | 5  forêt semi-dense        |
|  sols nus de bas fond | 3  fourré       | 6  forêt dense             |

(carte réalisée à partir de l'image SPOT XS du 27/12/1995)

Dans ce sens, les deux autres types de forêts, les forêts semi-denses et semi-denses claires, semblent constituer une forme intermédiaire de végétation entre les fourrés et les forêts denses. Elles constituent donc un élément de plus à la gradation de la végétation des bas-fonds vers l'extérieur et cela met en évidence le rôle de centre joué par les bas-fonds. Dans ce schéma, quatre types de formations végétales, fourrés clairs, fourrés, forêts semi-denses (des deux types) et forêts denses s'organisent de façon centripète des zones basses vers les zones hautes ou peu accessibles, par un gradient de formations d'autant plus denses et/ou hautes qu'elles sont "éloignées" des centres.

En revanche, les forêts semi-denses et semi-denses claires ne semblent pas, prises individuellement, tenir une place particulière dans cette gradation. Au nord, les forêts semi-denses se retrouvent principalement à proximité des zones de fourrés et de bas-fond les plus importantes, au sud, dans les zones de forêts semi-caducifoliées riches en bambou. Ces deux types de formation qui correspondent globalement à l'extension de la forêt décrite comme étant semi-caducifoliée, ne peuvent pas être associées à une des différentes zones écologiques (morpho-lithologiques) mises en évidence dans le district. Cette répartition et les caractéristiques de ces deux types de forêt posent la question de leur origine. Par rapport au schéma d'organisation global des formations et aux forêts denses, ces forêts semblent constituer une forme de forêt dégradée. S'agit-il alors de recrus d'âges différents, correspondent-elles à une utilisation différente de la forêt, ou s'agit-il de formations se développant de façon différente en fonction de conditions écologiques qui n'ont pas été mises en évidence ?

Pour finir, les zones de sols nus identifiées comme étant des brûlis récents ne semblent pas suivre, elles non plus, une logique d'organisation liée à une zonation écologique particulière. En revanche, et par rapport aux autres catégories de végétation elles apparaissent plutôt dans les zones forestières. Malgré leur présence dans les zones forestières, les brûlis se situent dans des zones rarement éloignées des fourrés et des bas-fond, ce qui peut être ici aussi rattaché à la gradation de la mise en valeur. Ils apparaissent le plus souvent en groupe et ce phénomène est d'autant plus marqué qu'ils sont nombreux. Il sont à la fois plus étendus et plus groupés dans la partie nord du district qu'ils ne le sont dans le sud ce qui pose la question des pratiques de culture sur brûlis dans les deux zones.

#### **L'évolution du couvert entre 1990 et 1995**

Les transformations qui sont perceptibles à l'échelle du district entre 1990 et 1995, peuvent être appréhendées de deux façons, par le biais de statistiques ou par celui des cartes.

Les statistiques (tableaux 6 et 7 et figure 3) ont été réalisées à partir des deux cartes de 1990 et 1995 au moment de la réalisation de la carte d'évolution (carte 30) résultant du croisement des deux cartes précédentes.

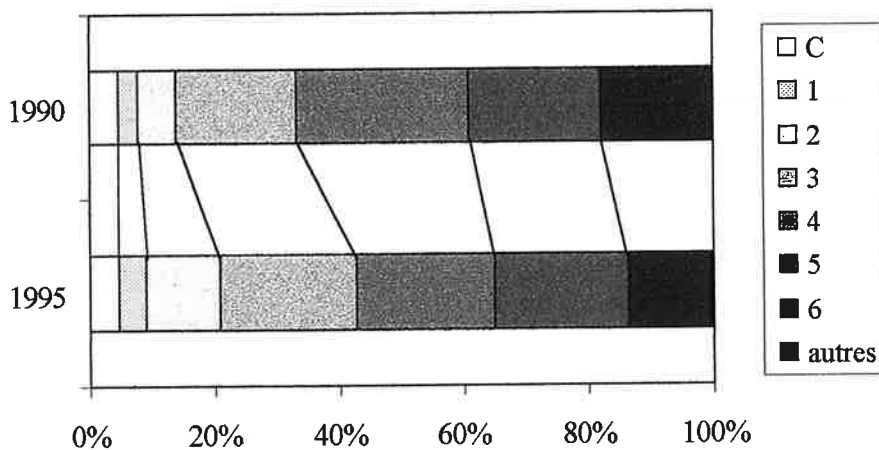
Tableau 6 : Devenir des classes de végétation de 1990

		1990								
		A	B	C	1	2	3	4	5	6
1995	A	84.51	0	0	0	0.05	0.00	0.03	0.02	0.05
	B	0	89.13	0.08	0	0.01	0.03	0.00	0.01	1.55
	C	0	0.12	80.70	0.02	3.86	1.84	0.38	0.41	0.07
	1	0	0.08	0.04	7.26	1.71	1.05	4.20	4.07	2.71
	2	2.79	2.29	10.45	13.46	54.90	16.86	6.18	5.70	3.48
	3	1.10	2.76	6.43	13.29	25.05	55.82	13.05	13.91	2.58
	4	2.93	0.53	1.31	32.24	5.36	10.27	69.70	4.39	9.25
5	2.75	1.20	0.76	22.97	6.76	12.75	4.84	69.06	4.91	
6	5.92	3.89	0.23	10.75	2.31	1.36	1.62	2.42	75.41	
		100	100	100	100	100	100	100	100	100

Tableau 7 : Origine des classes de végétation en 1995

		1995								
		A	B	C	1	2	3	4	5	6
1990	A	85.13	0	0	0	0.04	0.01	0.02	0.03	0.06
	B	0	36.21	0.01	0.01	0.04	0.03	0.00	0.02	0.05
	C	0	0.64	80.69	0.05	3.89	1.39	0.19	0.20	0.05
	1	0	0	0.02	6.58	3.29	1.89	3.14	3.77	1.65
	2	1.91	0.09	6.33	3.87	33.52	8.88	1.30	2.76	0.89
	3	0.38	1.15	8.14	6.40	27.72	53.24	6.73	14.05	1.41
	4	4.71	0.20	2.93	44.28	17.55	21.52	78.95	9.41	2.90
5	2.16	0.35	1.50	19.57	7.29	10.18	2.60	63.52	2.12	
6	5.71	61.35	0.38	19.24	6.66	2.87	7.06	6.24	90.87	
		100	100	100	100	100	100	100	100	100

Figure 3 : Proportion des différents types de couvert végétal en 1990 et 1995

**Légende des tableaux et de la figure :**

A = lac ; B = ombre ; C = sols nus de bas-fond ; 1 = sols nus ; 2 = fourré clair ; 3 = fourré ;  
4 = forêt semi-dense claire ; 5 = forêt semi-dense ; 6 = forêt dense.

(d'après les cartes 26 et 28)

De manière générale, la figure 3 montre que les zones de sols nus, de fourrés et de fourrés clairs ont augmenté alors que les zones forestières, en particulier les forêts semi-denses claires et les forêts denses, ont diminué de façon conséquente. Grâce aux deux tableaux réalisés lors de l'élaboration de la carte d'évolution, il est par ailleurs possible de savoir de quelle façon les différentes classes de 1990 ont évolué en 1995, et à l'inverse, quel était le type de couvert qui préexistait, en 1990, aux classes de couvert de 1995. Plusieurs remarques peuvent être faites.

Il n'est pas étonnant de constater, en premier lieu, que les zones de bas-fond sont celles qui ont le moins évolué (hormis les lacs et les ombres) entre 1990 et 1995. Certaines transformations apparaissent toutefois. Certaines d'entre elles peuvent probablement être attribuées à des erreurs relevant du calage géographique des deux images. D'autres peuvent aussi relever d'erreurs de classification sur les marges des zones concernées (qui sont valables aussi pour les lacs) ou lors de la discrimination des zones de sols nus de bas-fond de celles des sols nus sur les pentes. Lors de la classification, un masque isolant les zones plates des zones de pente a été réalisé afin de faciliter la discrimination mais il est probable que des brûlis réalisés dans des zones plates d'altitude n'aient pas toujours été isolés des zones de sols nus de bas-fond qui se distinguent essentiellement par une humidité plus élevée. Cela pourrait alors expliquer la transformation de « rizières » en fourré ou forêt en l'espace de cinq ans, et la transformation des fourrés en rizières, les « rizières » étant en effet des brûlis ayant été classés par erreur comme des bas-fonds. Mais il ne faut pas non plus négliger l'hypothèse d'une transformation réelle des bas-fonds.

A l'inverse, les zones de sols nus hors bas-fond sont celles qui se sont le plus complètement transformées entre 1990 et 1995. Le premier tableau met en effet en évidence la transformation des zones de sols nus existant en 1990, en zones de fourrés et de forêts en 1995. Il est significatif de constater que plus de 65% des brûlis de 1990 sont devenus des forêts d'un type ou d'un autre en 1995 et que 27% se sont transformés en fourrés. Malgré les risques d'erreur multipliés par la petite taille des brûlis, cette proportion semble suffisamment importante pour que l'on puisse noter le retour de la forêt (ou tout au moins de fourrés) cinq ans après qu'elle ait été brûlée. Dans l'autre sens, les brûlis ont été effectués à plus de 80% en 1995, sur une zone qui était forestière en 1990. Au regard de ces résultats, les « sols nus hors bas-fond » semblent ne constituer qu'une étape intermédiaire entre deux états forestiers, ce qui tendrait à montrer que les brûlis ne peuvent pas ici être automatiquement considérés comme étant responsables de la disparition à long terme des forêts.

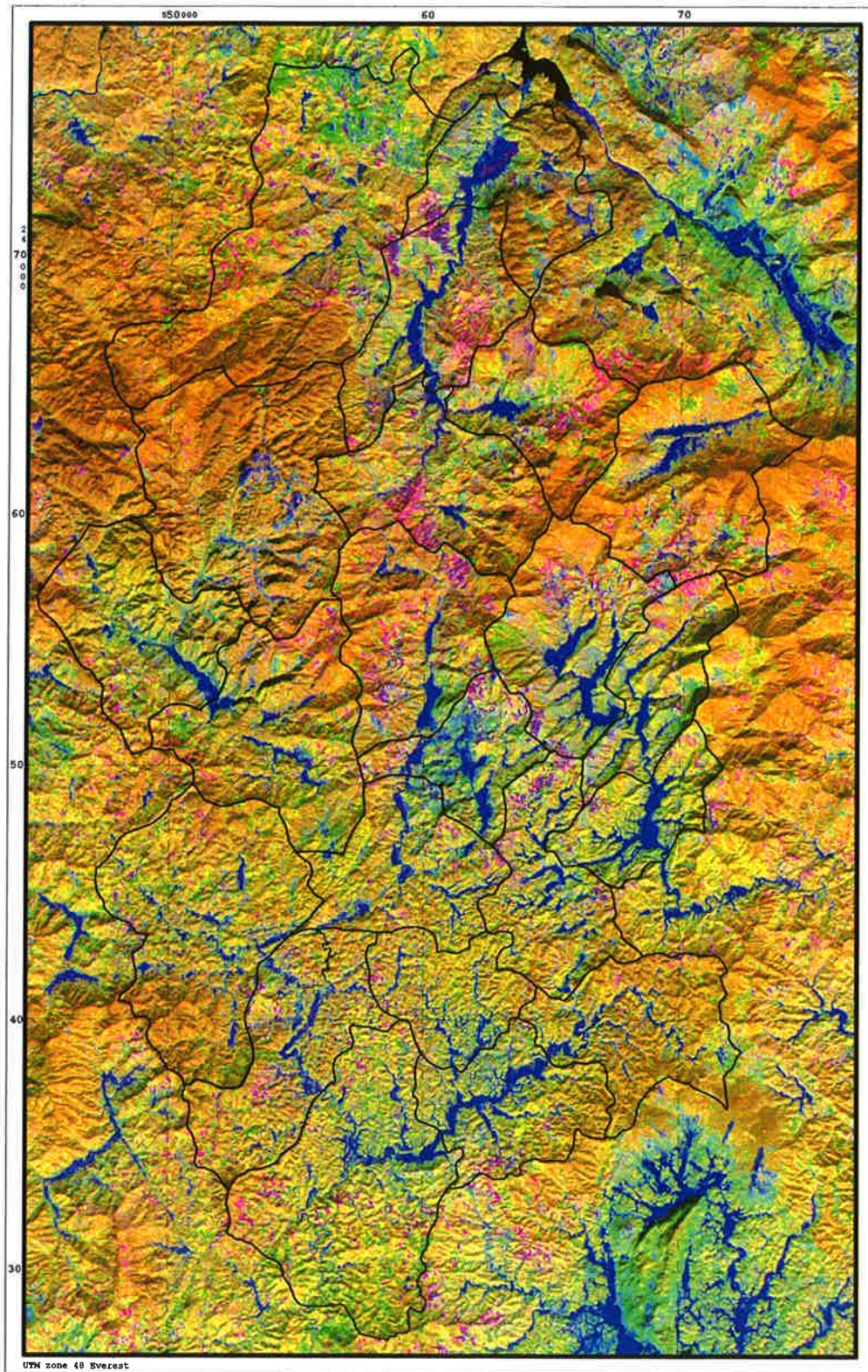
Après les bas-fonds, les zones de forêt sont celles qui ont connu les zones de stabilité les plus grandes entre les deux dates. Les forêts qui existaient en 1995 étaient à plus de 60% des forêts d'un même type en 1990. Parmi elles, les forêts denses étaient à plus de 90% des forêts




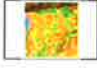

denses en 1990, ce qui témoigne de la faible évolution d'autres types de forêt (ou de couvert) vers ce type de forêt en l'espace de cinq ans. Pour les forêts semi-denses, il faut en revanche signaler qu'elles peuvent provenir de zones de forêt semi-denses claires s'étant transformées ou de zones de fourrés. Pour les zones qui étaient forestières en 1990, notons que la plupart d'entre elles sont demeurées des zones forestières mais que les forêts semi-denses des deux catégories ont évolué pour près de 20% en fourrés. Cela reproduit bien ce qui a été observé sur le graphique général d'évolution et atteste du remplacement de zones forestières par des zones de couvert plus bas.

Les deux cartes d'évolution proposées (planche 29 et carte 30) mettent en évidence des phénomènes différents. La première est une visualisation, en composition colorée, des canaux ACP2 calculés pour chacune des images et superposés. Ces canaux qui ont la particularité de rehausser les variations de la végétation permettent par ailleurs de limiter les variations radiométriques d'une image à une autre et de les comparer. Lorsque les canaux obtenus aux deux dates sont superposés et présentés par le biais d'une composition colorée, les zones qui se sont transformées de sols nus en forêt, ou de forêt en sols nus apparaissent de façon évidente alors que celles qui n'ont pas évolué ont une couleur moins distincte. Les zones qui correspondent à une reprise de la forêt après un brûlis apparaissent en rose vif (les brûlis devenus fourrés apparaissent en rose moins vif et sont moins clairs), celles qui correspondent à la mise en place d'un brûlis sur une forêt se présentent en vert vif (les zones où la végétation a eu tendance à se raréfier sont en vert moins vif et vert-bleu). De la même façon que sur les cartes qui présentaient le couvert à chaque date, les brûlis ne se répartissent pas de la même façon au nord, où ils sont groupés dans des espaces limités et au sud où ils sont dispersés de façon plus importante. Les résultats de cette carte confirment par ailleurs les statistiques mettant en évidence le déplacement des zones de sols nus hors bas-fond d'une année à l'autre. Cela est particulièrement visible dans le nord où les brûlis sont particulièrement bien groupés et ont été déplacés entre 1990 et 1995. Ces déplacements sont cependant de faible envergure et il faut constater que les zones de brûlis en 1990 sont souvent accolées aux zones de brûlis en 1995. Il faut aussi noter l'apparition d'une zone de brûlis importante à l'extrême nord (à l'ouest du lac *Ba Bể* au niveau de la commune de *Xuân Lạc*). Sa présence est visible sur la carte de 1995 alors qu'il n'y avait pas ou peu de brûlis en 1990 dans la même région. Cette apparition localisée des brûlis pose la question de leur origine et de l'originalité de leur existence par rapport aux autres brûlis. Cette nouvelle zone de brûlis étant étendue, sa superficie entre pour une part importante dans l'augmentation des superficies observées d'une date à l'autre et limite, dans les autres communes du district, le constat d'une augmentation. La dispersion des brûlis, toujours plus forte au sud qu'au nord, est aussi plus importante en 1995 qu'en 1990.

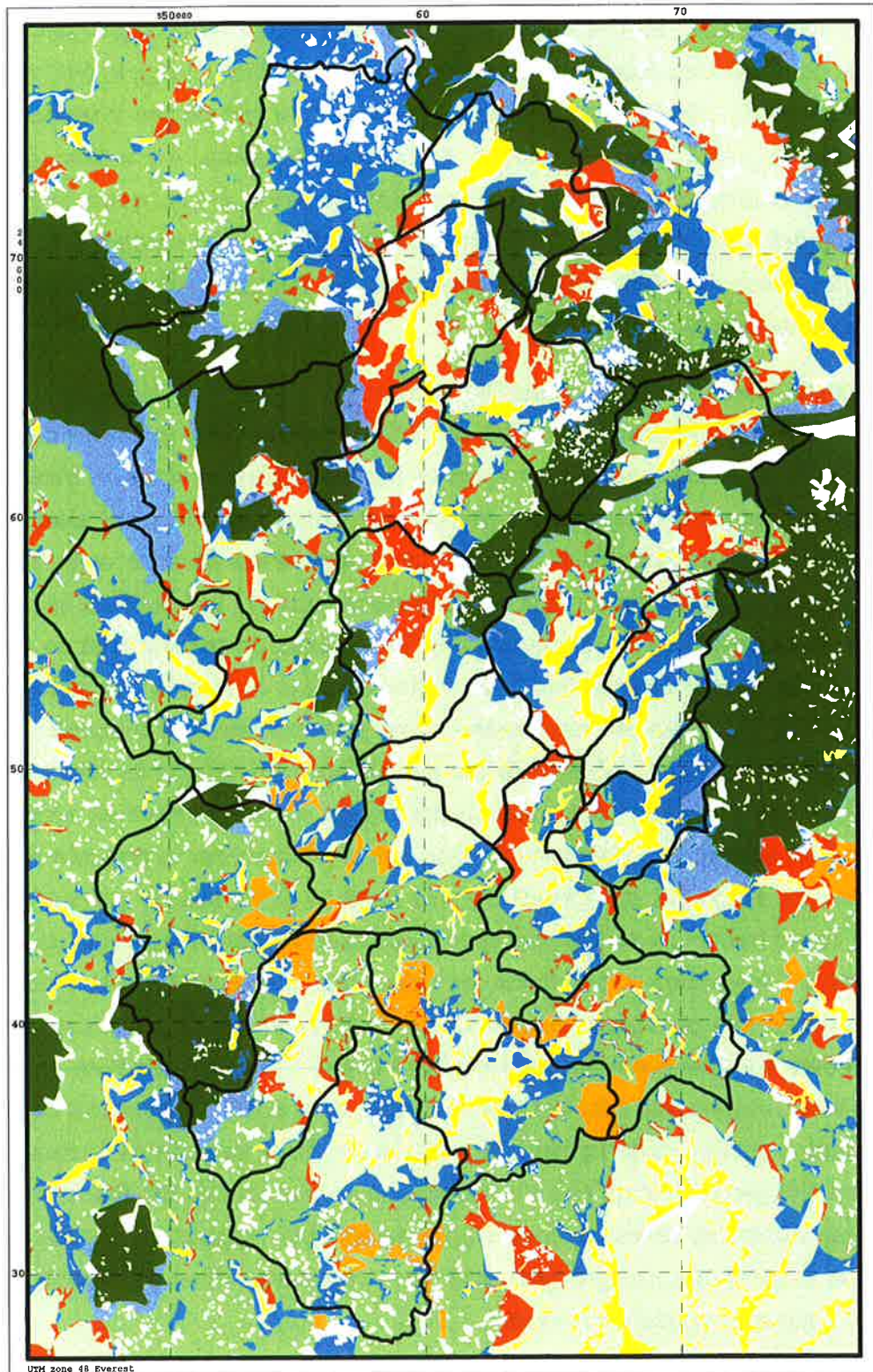


**Planche 29 : Evolution de la végétation entre 1990 et 1995  
par superposition des canaux ACP2 des images SPOT 1990 et 1995**



	1990	1995		1990	1995	Composition colorée : Rouge = ACP2 - 1995 Vert = ACP2 - 1990 Bleu = XS1 - 1990 Images SPOT XS du 05/12/1990 et du 27/12/1995
lac	lac	lac	sols nus	forêt		
	forêt	forêt		forêt	sols nus	
	sols nus	sols nus				

### Carte 30 : Evolution de la couverture végétale entre 1990 et 1995 par croisement des cartes des profils de la végétation



sans changement entre 1990 et 1995

- bas-fonds
- fourrés
- forêt semi-dense ou semi-dense claire
- forêt dense

1990

- fourrés
- forêt semi-dense ou semi-dense claire
- forêt dense
- forêt (tous types)

1995

- forêt (tous types)
- forêt semi-dense claire ou semi dense
- forêt semi-dense ou semi-dense claire
- fourrés

autre type d'évolution

Comme dans le nord, les brûlis semblent aussi avoir augmenté de façon particulièrement importante dans une zone localisée du sud (la commune de *Binh Trung*, la plus méridionale) mais ici, des brûlis étaient aussi pratiqués en 1990 et le phénomène n'introduit pas une discontinuité temporelle aussi forte. En ce qui concerne les brûlis, il y a donc, d'une date à l'autre, une combinaison d'évolution, l'une correspondant à une continuité malgré le déplacement des zones de brûlis, l'autre correspondant plutôt à une rupture, avec l'apparition de nouvelles zones de brûlis dans une proportion qui marque réellement (entre ces deux dates) l'augmentation du phénomène.

La seconde carte proposée (carte 30) résulte du croisement des cartes des profils physiologiques de la végétation en 1990 et 1995. Afin de faciliter la lecture de cette carte, les deux classes de fourrés ont été regroupées en une seule classe et certaines transformations, marginales en terme de surface, n'ont pas été cartographiées. Elles sont alors laissées en blanc. Deux remarques principales ressortent de l'observation de cette carte. La première confirme les statistiques et concerne la part importante prise par les zones qui se caractérisent plutôt par un appauvrissement du couvert, les forêts denses se transformant en forêts semi-denses et les forêts (quelque soit leur type) se transformant en fourrés. Les zones où la forêt dense progresse n'ont pas été représentées mais sont extrêmement minimales. La seconde remarque est relative à la distribution de ces zones d'appauvrissement du couvert entre 1990 et 1995. Une part importante des zones forestières qui se transforment en zone de fourrés apparaît sur les marges des zones caractérisées, aux deux dates, par la présence de fourrés. Il existe aussi, en périphérie, des fourrés devenus forêt en 1995, mais le premier phénomène prime sur le second ce qui met en évidence l'extension de ces zones. Dans un cas comme dans l'autre, la localisation en périphérie des zones ayant évolué met en évidence l'existence de marges qui ne sont pas claires entre fourrés et forêts et en négatif, l'existence de zones de fourrés entourant les bas-fonds caractérisés par l'absence de transformations en cinq ans. Il faut aussi noter, comme cela a été fait pour les brûlis, qu'il existe une zone très importante, au nord du district, qui se caractérise par la disparition des forêts au profit de fourrés. Cette zone est d'autant plus particulière qu'elle n'est associée à aucune zone de bas-fond comme cela est le cas pour toutes les zones de fourré importantes. Elle apparaît elle aussi comme un phénomène original qui compte pour une part importante dans les statistiques faisant apparaître l'appauvrissement du couvert.

Si la comparaison des cartes de végétation de 1990 et 1995 montre qu'une transformation de la végétation allant dans le sens d'un appauvrissement a eu lieu, il est important de regarder avec plus de précision la façon dont il se manifeste. Les brûlis, d'une part, ne constituent pas les signes avant-coureurs de la disparition de la forêt. Ils évoluent en changeant de localisation et sont remplacés en majorité par de la forêt. La forêt diminue

plutôt sur les marges des massifs de forêt dense et sur celles des zones de fourrés qui entourent elles-mêmes les bas-fonds. Ces zones ont des marges floues qui peuvent aussi régresser au profit de la forêt. Il faut noter, d'autre part, qu'il existe, en particulier dans la commune de *Xuân Lạc* (et dans une moindre mesure à *Bình Trung*) l'apparition de zones dont l'organisation ne répond pas à la structure d'organisation auréolaire mise en évidence et forment une discontinuité dans les évolutions constatées. L'appauvrissement de la végétation doit donc être fortement tempéré par sa dynamique et semble relever de phénomènes différents qu'il est nécessaire de distinguer.

#### *4.2.4 Statique et dynamique du couvert végétal*

La principale ambition de ce chapitre était de confronter organisation des éléments du milieu biophysique, observée de façon statique, et organisation du couvert végétal, appréhendée de façon diachronique sur une période de cinq ans. Il n'est donc pas possible de mettre en évidence des systèmes caractérisés par un fonctionnement propre, en tenant compte de l'évolution de l'ensemble de ces éléments. En revanche, les observations faites ont mis en évidence des unités statiques caractérisées par un type de couvert végétal identique aux deux dates et localisées de façon récurrente, soit en fonction de caractéristiques liées au milieu physique, soit en fonction des autres unités mises en évidence.

En premier lieu, les **sols nus de bas-fond** et les **forêts denses spécifiques** (forêts d'altitude et forêts sur calcaire) constituent les unités qui sont à la fois les plus stables et celles qui sont liées de façon récurrente à des caractéristiques spécifiques du milieu. Ces unités ont peu évolué entre 1990 et 1995. Les forêts spécifiques se caractérisent par une diminution des superficies en marge des massifs alors que les zones de progression sont infimes. Ces forêts ont plutôt une dynamique régressive.

Les **forêts denses et semi-denses** ne peuvent pas être mises en relation avec des zones caractérisées par des éléments particuliers du milieu physique. D'un côté, les forêts denses se retrouvent à la limite des massifs de forêts denses spécifiques, dans les zones éloignées des bas-fonds et sont sujettes à des transformations. De l'autre les forêts semi-denses se retrouvent sur la plus grande partie du territoire et les différences observées entre le nord et le sud, qui tiennent avant tout à la présence ou non de bambou, sont ténues. Ces différents types de forêt se caractérisent par une dynamique, sur leurs marges, plus forte que les unités du groupe précédent.

Le quatrième type d'unité concerne les zones de **fourrés permanents qui entourent les bas-fonds**. Ces fourrés se retrouvent aussi bien au nord qu'au sud, sur des pentes et des sols différents et ont une dynamique importante sur leur marge extérieure. Contrairement aux forêts du type précédent, les fourrés se localisent de façon récurrente autour des bas-fonds et

répondent donc à un principe d'organisation.

De leur côté, les évolutions qui apparaissent entre les différents types de couvert mettent en évidence des zones de dynamique qui ont une logique d'organisation différente elles aussi. Ces zones sont de deux types principaux.

Le premier correspond aux zones de dynamique qui se localisent autour des fourrés permanents et sont donc localisées de façon récurrente par rapport à un autre type fixe d'unité. Il s'agit de **zones de dynamique entre fourrés et forêts « localisées »**. Ces zones se caractérisent aussi bien par une régression que par une augmentation des fourrés au dépens ou au profit de la forêt. Les autres zones de dynamique ne peuvent pas être localisées par rapport à une unité fixe. Il s'agit des **zones de dynamique entre fourrés et forêts « non localisées »** qui existent principalement dans une commune septentrionale du district. La principale zone de dynamique répertoriée se caractérise par la disparition de la forêt au profit des fourrés et par son importante ampleur.

Pour finir, les éléments les plus mobiles sont **les sols nus hors bas-fond** qui sont identifiées comme étant des brûlis. L'apparition des sols nus se fait au dépend de la forêt et les forêts ou fourrés, entre 1990 et 1995, réapparaissent généralement après eux. Bien que la dispersion et la fréquence des sols nus soient différentes au sud et au nord, ces éléments participent à la dynamique interne des forêts.

Si chaque unité a sa propre dynamique et répond à des logiques d'organisation différentes, l'ensemble des unités structure le district et permet de mettre en évidence les processus actuels de transformation de l'espace à cette échelle. Sur un pas de temps de quelques dizaines d'années, et à fortiori sur cinq ans, la grande majorité des dynamiques qui peuvent être observées sont directement liées aux activités humaines, quand bien même certains phénomènes, souvent violents, comme les inondations, peuvent transformer le milieu de façon radicale. Dans cette optique, l'existence d'unités stables et de zones de dynamique indique les processus d'anthropisation récents et leur organisation renseigne sur les logiques apparentes et sur l'ordre de ces processus.

L'étude de l'organisation du couvert faite dans le chapitre précédent montrait comment, des bas-fonds aux forêts denses spécifiques, la végétation s'organise en auréoles, des zones les moins densément couvertes à celles qui le sont le plus. A l'une et l'autre extrémité de ces cercles d'organisation, les sols nus de bas-fond et les forêts denses constituent les éléments les plus stables et ceux aussi qui accusent la plus forte corrélation spatiale avec des unités morpho-lithologiques déterminées. Dans un cas, il s'agit cependant d'unités que l'on sait être profondément modifiées par l'homme qui y a installé des rizières et en a en partie remodelé la topographie. Dans l'autre, il s'agit, à priori, des zones d'accès les plus difficiles, celles que

l'homme a le moins transformées, mais qu'il détermine cependant, ne serait-ce qu'en raison de leur isolement vis à vis de zones plus directement transformées. La présence de brûlis souligne de son côté que les forêts denses ne sont pas exemptes de transformations. Mais ces transformations ne sont pas définitives et témoignent d'un équilibre dynamique entre des activités qui apparaissent comme étant localisées et un milieu biophysique homogène. Entre ces deux extrêmes, les fourrés constituent un élément de stabilité en raison de leur localisation autour des bas-fonds mais connaissent, sur leur marge extérieure, une zone de dynamique qui témoigne de la vitalité des actions anthropiques. Ces zones de dynamique peuvent ainsi constituer un front d'avancée de zones de fourrés qui se ferait ici au dépend de la forêt. La carte simplifiée d'évolution montre cependant qu'entre 1990 et 1995, des zones de fourrés se sont transformées en forêt et que si activité il y a, elle ne se traduit pas uniquement par le remplacement de la forêt par des fourrés. Il existe, d'autre part, des zones de fourrés qui sont réellement apparues entre les deux dates, sans être liées à une zone stable de fourrés. Le recul manque ici pour connaître leur devenir et leur caractère plus ou moins éphémère, mais elles constituent, pour l'échelle de temps considérée, un phénomène qui échappe à l'ordre apparent et participe en grande partie au rétrécissement des zones forestières.

En ce qui concerne les forêts denses et semi-denses non spécifiques, leur cas est celui qui pose le plus de questions. Dans le chapitre consacré aux associations floristiques nous avons noté que les associations, dans ces forêts, ne sont pas suffisamment spécifiques pour être réellement mises en évidence. La présence de brûlis et les marges de dynamique témoignent par ailleurs d'activités humaines qui transforment le couvert mais leur stabilité relative sur cinq ans peut aussi être comprise comme le résultat d'un équilibre dynamique de ces formations avec les activités humaines, comme cela semble être le cas pour les forêts denses. En revanche, la faible homogénéité des formations aurait tendance à privilégier l'hypothèse de l'existence d'activités anthropiques agissant de façon très ponctuelle ou sélective sur le couvert. Ces activités ne peuvent être mises en évidence à cette échelle et pourraient par exemple, être à l'origine de formations riches en bambou dans des zones de forêt claire. Entre ces types de forêt, des changements sont perceptibles d'une année à l'autre. Ceux-ci s'opèrent au contact des deux zones de forêt (carte 30), l'une pouvant remplacer l'autre ou inversement, dans des proportions quasiment égales. Le recul n'est cependant pas suffisant pour mettre en évidence une évolution marquée entre ces deux formations et pour identifier la dynamique des zones riches en bambous.

L'approche qui vient d'être menée a des limites importantes. Elles tiennent, d'une part, à la qualité des données utilisées et au jeu diachronique qu'elles autorisent. Il faut noter qu'il s'est surtout agi de mettre en évidence des corrélations spatiales à partir desquelles des

hypothèses de fonctionnement ont été bâties, plutôt que d'observer réellement ces fonctionnements. Les forêts apparaissent, sur la base de ce travail, comme les éléments du couvert dont la dynamique est marquée par un recul et un appauvrissement sur cinq ans. Il faut cependant tempérer cette constatation par celle de l'importance prise par les dynamiques rapides de changement que ce soit dans le sens d'un recul ou d'une avancée (ou reconquête) de la forêt. Cette dynamique semble être liée à des phénomènes distincts lorsqu'il s'agit d'un front de dynamique avec les fourrés ou d'un recul absolu au bénéfice des fourrés dans des zones où ceux-ci n'étaient pas présents.

Dans cette approche, l'intervention de l'homme se devine plus qu'elle n'est réellement renseignée. En demeurant à l'échelle du district dans une perspective où les principaux acteurs du changement n'ont toujours pas la parole, est-il possible de comprendre les processus mis ici en évidence ? Une étude diachronique des principales caractéristiques du peuplement, des principales structures administratives mises en place et des activités, peut indiquer s'il existe des corrélations spatiales entre ces facteurs supposés de transformation du couvert et la dynamique de celui-ci.

## V le cadre des transformations : les infrastructures publiques et la population

### 5.1 Les services publics et les infrastructures

#### 5.1.1 Les services administratifs et publics

Le district de *Chợ Đồn*, composé de vingt et une communes (*xã*) et d'un chef-lieu de district (*thị trấn huyện*)<sup>21</sup>, n'a pris sa forme actuelle qu'en 1976 au moment de la création d'une unité administrative particulière pour le chef-lieu appelée *Bằng Lũng*. Les années précédentes, pendant la guerre menée contre les américains, mais aussi pendant la période coloniale, les unités administratives du district ont été recomposées à de nombreuses reprises. Dans l'ensemble de la province de *Bắc Kạn*<sup>22</sup>, redéfinie elle aussi plusieurs fois, la période coloniale se caractérise par de nombreux remaniements touchant les communes aussi bien que les cantons (aujourd'hui disparus) et les districts. Dans le système tel qu'il était administré par les français, les provinces qui étaient au nombre de dix-sept en 1884 au moment de la signature du traité de *Huế* (Nguyen Van Huyen, 1994) puis vingt-deux en 1904 (A1- RST 4549) pour le Tonkin constituaient, avec les territoires militaires, les unités administratives immédiatement dépendantes de la Résidence Supérieure du Tonkin. Elles étaient à leur tour constituées de districts (*huyện* dans le delta et *châu* dans les montagnes) formés de cantons (*tổng*) divisés à leur tour en communes (*xã*). A *Chợ Đồn* comme dans les provinces de montagne, deux personnalités, l'une française et rattachée à la Résidence Supérieure du Tonkin, l'autre « vietnamienne » et rattachée à la cour de *Huế*, étaient représentées à chacun des échelons des provinces et des districts. Le tableau 8 présente le système administratif au sein duquel s'inséraient les communes d'étude aux environs des années 1930.

**Tableau 8 : Les postes administratifs à *Chợ Đồn* dans les années 1930**

Echelon	Administration Française	Administration « Indigène »
Province <i>Tỉnh</i>	Résident ( <i>Chánh Sứ</i> )	<i>Tổng đốc</i> (mandarin supérieur)
District <i>Châu</i>	Chef de poste ( <i>Quan Đồn</i> )	<i>Tri châu</i> (mandarin- Chef du district) assisté de 2 <i>Quan Bang Tá</i> (mandarins délégués)
Cantons* <i>Tổng</i>		<i>Chánh Tổng</i> (chef de canton) <i>Phó tổng</i> (sous chef de canton)
Communes* <i>Xã</i>		<i>Lý trưởng</i> (chef de commune) <i>Phó lý</i> (vice chef de commune).

\* Il y avait 3 cantons et 17 communes dans le district de *Chợ Đồn* en 1931.

<sup>21</sup> Pour plus de simplicité, l'ensemble des unités sont désignées en français comme des communes au cours de ce travail.

<sup>22</sup> La province de *Bắc Kạn* a été elle-même créée en 1900 par détachement du 2<sup>ème</sup> Territoire Militaire (A1 – RST 75 015).



Alors que tous les postes représentés dans ce tableau sont des civils, le chef de poste du district, représentant français à l'échelon le plus bas, était un militaire chargé de l'administration aussi bien civile que militaire et ayant sous sa charge l'ensemble de l'administration indigène et une soixantaine de soldats dont une partie (les *lính cơ*) était attachée à la fonction de *bang tá* alors que les autres (les *lính*) formaient le *tổng đồn*, (corps de milice cantonale), et étaient attachés à chaque *phó đồn* (vice-milicien) au niveau des cantons. De la province au district, les autorités civiles indigènes détenaient le titre de « mandarin » (*quan*) et étaient nommées par les autorités de rang supérieur. Le district de *Chợ Đồn* lui-même ne fut créé que dans les années 1910<sup>23</sup> à partir de trois cantons, deux (*Đông Viên* et *Nhu Viên*) appartenant à deux districts différents de la province de *Bắc Kạn* et un, *Nghĩa Tá*, qui appartenait à un district de la province de *Thái Nguyên*.

Pour finir, il est important de noter que ce système administratif était doublé d'un système propre aux *Dao* et indépendant du système précédent pour les échelons inférieurs au district. En 1931, la publication d'un « Coutumier à l'usage des Mans » dans la province de *Bắc Kạn* (A1-RST 67 900) donne un aperçu plus complet de la façon dont l'administration coloniale entendait gérer la population *dao*. Chaque groupe de population formé des foyers résidant en un même emplacement formait un hameau, un *thôn*, ayant à sa tête un *thôn trưởng*, et plusieurs de ces hameaux se regroupaient au sein d'un *động* dirigé à son tour par un *động trưởng*. Celui-ci devait rendre compte des affaires courantes (impôts, recensements, corvées...) auprès d'administrateurs s'occupant exclusivement des affaires *dao* situés au niveau du district (les *chánh mãn mục* et *chánh quản chiếu*). Ceux-ci avaient recours au chef de poste français ou au mandarin administrateur du district pour les affaires exceptionnelles et en particulier celles intéressant la sécurité des hameaux (brigandages, incendies...). Les *động* qui pouvaient être composés de hameaux relevant de communes différentes dépendaient donc directement du district et étaient, d'une certaine façon, indépendants vis à vis des populations voisines comme les *Tai*<sup>24</sup>.

Pendant la période collectiviste, période pour laquelle aucune information écrite concernant le système administratif en place à *Chợ Đồn* n'a pu être consultée, l'échelon du canton est abandonné et le district ne compte plus que des communes. Celles-ci sont au nombre de vingt dans les statistiques des années 1960, et le chef-lieu de district change de localisation plusieurs fois, de *Chợ Đồn* (commune actuelle de *Phượng Viên*) à *Bằng Lãng* en 1943 et de *Bằng Lãng* à *Bằng Lũng* en 1974 au gré d'impératifs liés à la guerre.

<sup>23</sup> D'après les documents trouvés dans les archives de l'époque coloniale (A1, RST54 57028), le châu de *Chợ Đồn* a été créé le 8 juin 1916 en raison de l'insécurité régnant dans les mines de *Bản Thi*. En revanche, le recueil relatant l'histoire du Parti dans le district de *Chợ Đồn* (*Lịch sử Đảng Bộ huyện Chợ Đồn, 1993*) situe cette création en 1911.

<sup>24</sup> La mise en place de deux systèmes administratifs parallèles, l'un pour les *Tây*, l'autre pour les *Dao* est interprété dans l'ouvrage consacré à « l'histoire officielle du parti » dans le district de *Chợ Đồn*, comme une tactique coloniale visant à « diviser pour mieux régner » (1993, *Lịch sử Đảng Bộ huyện Chợ Đồn*).

Aujourd'hui, le *Việt Nam* administratif (carte 2) est divisé (depuis 1997) en soixante et une provinces et villes<sup>25</sup>, elles-mêmes divisées en quatre cents districts (et arrondissements) environ puis en communes (et quartiers) qui constituent le plus petit niveau administratif. Chaque niveau administratif, de la province aux communes, est administré par un conseil populaire<sup>26</sup>, organe de représentation du peuple, qui est élu au niveau local et élit à son tour un organe exécutif, le comité populaire. Chacun d'entre eux abrite aussi une cellule ou un comité du Parti Communiste Vietnamien<sup>27</sup>. Il existe par ailleurs des services administratifs (agriculture, communications etc..) qui dépendent, au niveau des provinces, du ministère du même nom et dans les districts de l'échelon hiérarchique supérieur<sup>28</sup>. *Chợ Đôn* était, jusqu'en 1997, rattaché à la province de *Bắc Thái*, elle-même créée en 1965<sup>29</sup> par le regroupement de la province de *Thái Nguyên* et de la partie sud de celle de *Bắc Kạn*. A cette date plusieurs provinces ont été remaniées et le district fut à nouveau rattaché à la province de *Bắc Kạn*.

Malgré le fonctionnement hiérarchisé de l'administration<sup>30</sup>, les provinces bénéficient d'un niveau d'autonomie important et les districts forment un échelon administratif qui fut renforcé à partir de 1976 lors du 4<sup>ème</sup> congrès du PCV mais ne semble plus bénéficier d'un poids suffisant pour contrebalancer, d'un côté, le pouvoir des autorités provinciales, de l'autre, le rôle des communes plus proches des habitants (Beresford, 1990 ; Nguyen Duc Nhuan, 1992 ; Thayer, 1995). Malgré la remise en cause du poids des districts à partir de 1988, les chefs-lieux de district rassemblent, comme c'est le cas à *Chợ Đôn*, la grande majorité de l'équipement et du personnel des services administratifs et publics au niveau inférieur à la province. Il s'agit en particulier des bâtiments et personnels des services agricoles et forestiers, du service de perception des impôts, celui de gestion de la population et du planning familial, du service du cadastre, du recensement, des statistiques, de la poste... ainsi que les organes d'administration du district : comité populaire, service financier, siège du Parti... A l'exception des personnalités politiques du comité populaire et du Parti, le personnel des administrations et des services publics est composé de fonctionnaires qui sont rattachés au service particulier pour lequel ils travaillent.

<sup>25</sup> Certaines villes n'appartiennent pas à des provinces mais constituent en elles-même un échelon administratif à part entière.

<sup>26</sup> Les conseils populaires sont responsables à la fois devant les électeurs et devant les autorités supérieures qui ont le pouvoir d'influencer leurs décisions.

<sup>27</sup> Le PCV est organisé en plusieurs niveaux : au niveau des villages et des communes, les cellules locales, puis les comités de district et de provinces, au sommet le Comité Central (Pacquet, 1996).

<sup>28</sup> Pour plus d'informations consulter : M. Beresford, 1990; B.J.T Kerkvliet et D.J Porter, 1995; Tran Ngoc Bich, 1998; E. Pacquet, 1996.

<sup>29</sup> Beaucoup de provinces du Nord *Việt Nam* ont été regroupées au cours des années 1960 (à partir de 1964) afin de dépasser le seuil des 300.000 habitants et ce mouvement a été étendu au Sud *Việt Nam* à partir de 1975. Par la suite, le mouvement s'est inversé et les unités ont été à nouveau divisées. En 1989, le *Việt Nam* comptait un total de 40 unités administratives (36 provinces et 4 « zones urbaines »). Il comptait 53 unités en 1993 puis 68 provinces et 4 « zones urbaines » en 1997 (Le Ba Thao, 1997).

<sup>30</sup> Le fonctionnement du Parti est en revanche très centralisé. Les cellules du Parti sont élues par le niveau inférieur mais sont contrôlées par le niveau supérieur qui peut démettre le comité de ses fonctions et provoquer de nouvelles élections.

Dans les communes, les services administratifs et publics sont centralisés au niveau du comité populaire et un membre de la commune représente chacun des services existant au niveau national (agriculture, sylviculture, impôt, population...) sans toutefois être fonctionnaire permanent ni y être directement rattaché. Ces représentants ont la charge de transmettre les informations entre la commune et le district et secondent, dans la commune, les opérations effectuées par des agents du district : collecte des impôts, relevés du cadastre, recensements et statistiques, vulgarisation agricole... Ces personnes, contrairement aux fonctionnaires travaillant au niveau du district, n'ont pas toujours reçu une formation spécialisée.

La localité de *Bằng Lũng* abrite actuellement un hôpital de cinquante lits dans lequel exercent dix "docteurs en médecine", seize "médecins", quinze infirmiers et quatre sages femmes<sup>31</sup>. Cet hôpital est peu équipé et tous les patients nécessitant une intervention délicate ou des soins particuliers doivent se rendre à *Bắc Kạn* ou à *Thái Nguyên*. Le chef-lieu compte d'autre part le seul "lycée"<sup>32</sup> du district qui employait trente enseignants et accueillait six cent cinquante élèves en 1995 (*Chi Cục Thống Kê Bắc Thái*, 1995a). Un service de bus, géré par le district, assure depuis *Bằng Lũng*, une navette journalière vers *Thái Nguyên*. Pour le reste, les minibus ou voitures qui circulent et assurent des navettes plusieurs fois par jour vers *Thái Nguyên* et *Bắc Kạn*, sont privés.

Au niveau médical, chaque commune dispose d'un dispensaire qui compte une moyenne de cinq lits et emploie un à deux "médecins", parfois un infirmier et/ou une sage femme. Chaque commune compte un minimum de deux personnes (maximum de quatre personnes dans deux communes) qualifiées en santé qui se relaient pour assurer des gardes permanentes dans le centre de santé. Celui-ci se situe le plus souvent près du comité populaire, dans une position assez centrale pour la commune. Chaque commune a aussi une école maternelle et primaire (*lớp mẫu giáo et cấp I*) et 15 d'entre elles ont une garderie enfantine. Les écoles maternelles sont souvent implantées à différents endroits (2, 3 ou 4 endroits) afin de faciliter l'accès à l'école et certaines écoles primaires, dans de rares exceptions, peuvent aussi être installées sur plusieurs sites. C'est le cas, en particulier, pour les villages *dao* ou *h'mông* éloignés qui disposent d'une école primaire particulière si le nombre d'enfants le justifie. Il n'existe pas, en raison de ce réseau relativement bien développé, d'inégalités fortes entre les communes du district et celles qui peuvent apparaître sont plutôt liées aux conditions de chaque famille : localisation de l'habitat, disponibilités financières pour payer l'école (qui n'est plus gratuite), les soins de santé, les garderies...

---

<sup>31</sup> Il existe au *Việt Nam* une formation courte en médecine qui ne délivre pas de diplôme de "doctorat en médecine" mais forme tout de même des médecins. Ceux-ci sont appelés "y sỹ" et les docteurs en médecine "bác sỹ".

<sup>32</sup> Il s'agit du niveau d'enseignement *cấp III* qui correspond aux trois dernières années avant l'université.

Les collèges<sup>33</sup> qui ne sont qu'au nombre de huit dans le district (dont un à *Bằng Lũng*) induisent pour leur part une différenciation qui peut être plus importante en raison de la facilité d'accès ou non à ce niveau d'enseignement. L'éloignement provoque des déplacements importants et se traduit par des frais de scolarisation importants eux aussi. Entre l'école primaire et le collège, plus de la moitié des élèves du district abandonne la scolarité (ibid.). Il n'existe malheureusement pas de chiffres pour chacune des communes.

Grâce à l'organisation hiérarchisée des services administratifs et à leur représentation dans chaque commune, l'éloignement par rapport au chef-lieu du district n'est pas un handicap majeur direct pour les habitants des communes. En revanche, les distances que doivent parcourir les représentants de chaque secteur pour participer aux réunions, formations... se tenant à *Bằng Lũng*, limitent la possibilité d'une information continue et plus directe avec les services du district. En ce qui concerne l'éducation et la santé, un minimum de service est assuré dans chaque commune ainsi que c'est le cas dans la grande majorité du pays. Seul le nombre de personnes travaillant dans le domaine de la santé par commune et la présence ou non d'un collège induit une différenciation importante et directement perceptible. Par rapport au reste du pays, le taux de scolarisation des enfants de moins de dix ans est comparable à celui du delta et le taux d'illettrés adultes dans le district (10%) est relativement faible. Il est comparable lui aussi à celui du delta alors que la moyenne des provinces hors delta est de 20%. Pour l'anecdote, *Chợ Đồn* fut reconnu entre 1948 et 1954 comme le district du *Việt Bắc* ayant mené la campagne d'éducation la plus efficace grâce au centre de formation des maîtres installé à *Tân Lập* (Le Ngoc Hung et al., 1997). Aujourd'hui il faut aussi noter qu'il existe des différences de fréquentation scolaire selon l'appartenance ethnique. En 1989, 8.4% des personnes *kinh* de plus de cinq ans résidant dans le district n'avaient jamais fréquenté l'école pour 10.6% pour les *Tày*, 26% pour les *Dao* et 86% pour les *H'mông* (Département des Statistiques Démographiques, 1989). Malgré la prudence avec laquelle il est nécessaire de considérer ces chiffres, ceux-ci indiquent une tendance qui se retrouve à l'échelle du pays.

### ***5.1.2 Les réseaux de communication et d'approvisionnement***

En ce qui concerne les infrastructures, deux réseaux de communication, le réseau routier et celui de téléphone, et deux réseaux d'approvisionnement, le réseau électrique et le réseau hydraulique, parcourent le district de façon plus ou moins continue.

#### **Des réseaux électrique et téléphonique peu développés**

En ce qui concerne les réseaux d'approvisionnement, le réseau électrique est relié à une centrale thermique d'envergure régionale depuis 1996 et l'électricité est devenue disponible

---

<sup>33</sup> Il s'agit de quelques classes de collège assurées au sein de l'école primaire.

de nuit comme de jour depuis lors. En 1998, seul le chef-lieu du district était connecté mais des travaux nécessaires à l'extension du service pour les communes traversées par les câbles et d'autres communes proches du chef-lieu étaient prévus. Avant sa connection au réseau régional, l'alimentation du chef-lieu du district était assurée par une centrale thermique de faible capacité complétée par une centrale hydroélectrique située à *Bằng Lãng*. Aujourd'hui cette centrale ne fonctionne plus mais la commune de *Bằng Lãng* est en partie reliée au réseau électrique national. Pendant la période collectiviste, de petites centrales électriques alimentées par l'eau parcourant les canaux d'irrigation avaient été construites dans différentes communes mais aucun système de production électrique de ce type ne fonctionne plus dans le district aujourd'hui. En revanche, dans toutes les communes, de nombreuses habitations sont équipées, depuis une dizaine d'années pour les plus anciennes, d'un alternateur de faible capacité (300 W) fonctionnant grâce à l'énergie des rivières et ruisseaux. Ils permettent de faire fonctionner quelques ampoules, un poste de radio et éventuellement une télévision et un magnétoscope. Ce sont des équipements qui sont totalement privés, qui ne peuvent être mis en place que pour les habitations situées à une distance raisonnable d'une rivière et qui ne fonctionnent que lorsque le débit le permet. A l'exception de *Bằng Lũng* et d'une partie de *Bằng Lãng* qui sont seules reliées au réseau national, l'électricité ne constitue pas un facteur de différenciation entre les communes alors qu'elle peut en constituer un au niveau des ménages, en fonction de leur accès à l'eau pour les turbines mais aussi en fonction de leur disponibilité financière pour s'équiper de la turbine, des fils électriques et pour les entretenir.

Le réseau téléphonique qui n'a été automatisé qu'en 1996, dessert principalement le chef-lieu du district, quelques comités populaires le long des routes principales (*Bằng Lãng*, *Đông Viên*,...) et le camp militaire situé au nord de *Bằng Lãng*. A l'exception de *Bằng Lũng* où le cas demeurerait assez rare, aucun particulier n'était connecté au réseau en 1998. Depuis l'automatisation des communications, des fax peuvent être envoyés et le réseau Internet est accessible depuis la poste ou à partir de lignes individuelles.

Le réseau de télévision fournit un autre exemple paradoxal de l'organisation des communications dans le district. Les chaînes nationales peuvent être captées au niveau de *Bằng Lũng* grâce à une antenne relais et dans la partie du district, proche de *Bằng Lũng*, qui se trouve dans le rayon d'émission de cette antenne. Il existe aussi une chaîne locale, émise depuis *Bằng Lũng* qui diffuse des émissions un soir par semaine dans un rayon de sept à huit kilomètres environ autour du chef-lieu. Il s'agit d'informations locales (décisions du comité populaire, assemblées...), de reportages sur des services locaux (agricoles, forestiers...) et de messages de propagande (planning familial, éducation, santé...). Les réseaux téléphoniques et de télévision se caractérisent par conséquent par un niveau de développement et de modernisation élevé dans le chef-lieu alors que ces services ne sont pas assurés ailleurs.

### Un réseau routier fortement hiérarchisé

En raison du faible développement des autres réseaux, le réseau routier constitue l'armature du district en ce qui concerne les communications, aussi bien pour la circulation des biens et des personnes qu'en ce qui concerne l'information. Les voies peuvent être classées en trois catégories principales : les routes carrossables en voiture et parmi elles les routes goudronnées et celles qui ne le sont pas, les chemins non praticables en voiture. Les deux premiers types de voies relèvent, au niveau de leur entretien et de la gestion, des autorités communales ou du district quand le dernier dépend des utilisateurs. Cette dernière catégorie qui n'est pas représentée sur les cartes à l'échelle du district (carte 14) est elle-même composée de chemins plus ou moins aménagés reliant de façon permanente les villages entre eux et de façon plus temporaire les zones cultivées aux zones d'habitat. En ce qui concerne les routes praticables en voiture, celles qui sont goudronnées sont entretenues par l'Etat et représentent un réseau de 118 km dans le district. Elles correspondent aux routes carrossables les plus anciennes et certaines, comme la route provenant du sud et conduisant jusqu'à la commune de *Bản Thi*<sup>34</sup> en passant par *Bằng Lãng* datent de l'époque coloniale. Le goudronnage et l'élargissement de cet axe ainsi que ceux des axes conduisant vers *Bắc Kạn* et vers le lac *Ba Bể*, ont été réalisés dans les années 1960 et 1970 (le goudronnage de la route du nord date de 1975). Depuis lors, le réseau est entretenu de façon à être praticable mais n'a pas été véritablement rénové.

Ces routes partent en quatre directions principales autour du chef-lieu du district. Celle de l'est, du sud et de l'ouest qui partent respectivement en direction de *Bắc Kạn*, *Thái Nguyên* et *Tuyên Quang*<sup>35</sup> sont praticables en tous temps alors que celle du nord qui se termine au niveau du lac *Ba Bể*, peut être impraticable en raison de passages à gué. Il faut par ailleurs noter que la route de l'ouest traverse une zone militaire interdite aux étrangers (non vietnamiens) et qu'elle est barrée par un poste de garde. Au total, quatorze communes sur vingt-deux sont traversées par une route goudronnée. Les routes carrossables non goudronnées sont, pour la plupart d'entre elles (sur 80 kilomètres), gérées par le district. Elles ont été en grande partie construites par l'entreprise forestière d'Etat entre 1973-1975 et la route de *Phong Huân*, dont seule la partie nord avait été réalisée à cette époque et a été terminée en 1996. Toutes les communes ont un accès de ce type mais nombreux sont les accès qui ne sont pas praticables en été au moment de la saison des pluies en raison de gués ou en raison de dénivelés très forts.

<sup>34</sup> D'après les archives de la Résidence de *Bắc Kạn* (Archives Nationales numéro 1- fond 54), la route reliant *Bắc Kạn* à *Bản Thi* en passant par *Chợ Đồn* (ancien chef-lieu du district du même nom qui se situait dans la commune de *Phượng Viên*) et par *Yên Thượng* a été construite dans les années 1910-1912 puis rénovée et élargie en 1921. En 1933, un rapport note qu'elle était en mauvais état et n'était plus praticable qu'à cheval. Ayant perdue de l'intérêt en raison de la diminution des activités minières et concurrencée par la route menant au lac *Ba Bể* par le nord, elle ne fut alors pas remise en état.

<sup>35</sup> *Bắc Kạn* est à une heure trente de route en voiture, *Thái Nguyên* à environ 4 heures et *Hà Nội* à 5 heures trente.

Paradoxe assez fréquent au *Việt Nam*, les communications du district se caractérisent à la fois par un aspect moderne représenté par l'accès à Internet depuis *Bằng Lũng*, à la fois par des retards et des problèmes d'entretien qui isolent temporairement certaines communes ou, de façon permanente, certains villages. De ce point de vue, les 14 communes traversées par des routes goudronnées sont privilégiées par rapport aux autres<sup>36</sup>.

### **Le réseau et les ouvrages d'approvisionnement en eau et d'hydraulique agricole**

Les ouvrages hydrauliques sont les derniers éléments en réseau. Au niveau des eaux ménagères, *Bằng Lũng* est encore une fois la seule localité bénéficiant d'équipements. Ceux-ci fonctionnent pour l'approvisionnement mais il n'existe aucun système de conduite des eaux usées. Pour le reste du district, le réseau étant absent, il n'existe pas de réelles différences entre les communes et les seules que l'on puisse noter tiennent à la proximité ou non d'un point d'eau propre comme certains cours d'eaux, qui sont accessibles à tout le monde ou les puits qui sont en général privés. Contrairement à ce qui se passe dans certains villages du delta du fleuve Rouge où il existait des puits communautaires, il n'existe pas, à *Chợ Đôn*, d'ouvrages anciens ayant été construits et étant utilisés en commun. Il faut noter en revanche que l'on retrouve dans tout le district des réseaux d'adduction d'eau individuels partant de sources et rejoignant les maisons par le biais de canalisations suspendues en bambous ou, de plus en plus, par le moyen de tuyaux en plastique. Ces ouvrages, particulièrement fragiles quand ils sont en bambou, sont cependant efficaces et peu coûteux.

Contrairement à l'approvisionnement en eau ménagère, celui de l'eau pour l'agriculture (la riziculture irriguée) repose sur un certain nombre d'ouvrages gérés et utilisés collectivement. L'organisation de ce réseau, qui ne dépasse jamais l'échelle d'une commune est très différente d'une commune à l'autre. Il varie d'un réseau de canaux permanents (en béton, briques..) dérivés d'un barrage permanent lui aussi et desservant plusieurs dizaines d'hectares de rizières à de petits canaux non consolidés partant de barrages temporaires en bois et bambous desservant quelques *bung*<sup>37</sup> de rizières. Dans le premier cas, cette partie du réseau hydraulique est officiellement gérée par la commune et a été construit lors de la période collectiviste. Dans le second cas, il s'agit d'ouvrages reconstruits chaque année par les foyers qui en bénéficient et ceux-ci les gèrent eux-mêmes. Il existe aussi des réseaux d'irrigation utilisant, comme pour l'eau ménagère, des réseaux de bambous suspendus pour conduire l'eau vers les rizières et l'on trouve encore quatre ou cinq norias installées le long de cours d'eau dans le district.

<sup>36</sup> Le différentiel important qu'introduit la hiérarchisation du réseau routier en ce qui concerne la mobilité des personnes apparaît aussi à travers les statistiques concernant le nombre de foyers possédant une moto en 1994 ; le nombre moyen de moto dans les 14 communes ayant un accès routier est de 80 (de 23 à 313) et de 20 dans les 8 autres communes (de 9 à 38) (*Chi Cục Thống Kê Bắc Thái*, 1995a).

<sup>37</sup> Le *bung* est l'unité de mesure utilisée par les *Tày* pour les surfaces. C'est une unité métrique qui correspond à 1000 m<sup>2</sup> ou 10 *cop* de 100 m<sup>2</sup>. Elle diffère de celle utilisée par les *Kinh* dans le delta du fleuve Rouge : 1 *thước* = 24 m<sup>2</sup>, 1 *sào* = 15 *thước* = 360 m<sup>2</sup>, 1 *mẫu* = 10 *sào*.

En pratique, il existe un nombre très varié de situations concernant le niveau d'équipement, la capacité des réseaux, l'appartenance des ouvrages, leur gestion... qui sont liées aux pratiques agricoles et à l'histoire politique et sociale des communes.

Deux principaux constats résultent de l'examen des réseaux de communication et d'approvisionnement. Le premier concerne le faible développement de ces réseaux. Comme la grande majorité des districts de montagne, *Chợ Đồn* accuse un retard de développement relativement important par rapport au delta du fleuve Rouge. En 1996, 30% des villages (50% des ménages) des provinces du nord hors delta avaient l'électricité contre 96.4% des villages (90% des ménages) du delta. 80% des communes disposaient d'un accès routier praticable en voiture contre 99.5% et un téléphone était disponible pour cent trente-neuf personnes contre un téléphone pour cinquante personnes dans le delta (General Statistical Office, 1997). Par rapport à ces moyennes valables pour l'ensemble des provinces hors du delta, *Chợ Đồn* semble accuser un retard particulièrement important au niveau de l'électricité comme au niveau du réseau téléphonique.

Le second constat concerne la concentration des réseaux autour du chef-lieu du district. Cette stricte concentration induit un différentiel entre cette localité et les autres communes qui connaissent, de leur côté, un développement faible et homogène. Seul le réseau routier, hiérarchisé et plus diffus sur le territoire est en mesure de créer un différentiel important entre les communes du district. Ce différentiel est d'autant plus important que les communications terrestres sont fondamentales pour la mobilité rapide des personnes et des biens.

Au niveau des services, comme au niveau des infrastructures, deux principes d'organisation peuvent être retenus : celui d'une part des axes routiers, seul réseau réellement hiérarchisé, et celui, d'autre part, du rôle joué par le chef-lieu du district qui concentre à la fois infrastructures et services. L'étude, dans les parties suivantes, des caractéristiques du peuplement et des activités pratiquées dans le district, montre que cette organisation est à l'origine d'une polarisation naissante, à *Bằng Lũng* et le long des axes, de la population et de certaines activités.



## 5.2 Population et peuplement

### 5.2.1 Une population jeune et dynamique

#### Des données peu fiables et incomplètes

Décrire, à propos de *Chợ Đôn*, les caractéristiques démographiques de la population nécessite, pour plusieurs raisons, une extrême prudence. Certaines raisons, qui tiennent à la façon dont les chiffres ont été collectés, en particulier pendant la période coloniale et collectiviste, sont les mêmes que celles qui sont signalées pour l'agriculture dans le chapitre suivant<sup>38</sup>. Il existe néanmoins, pour la période plus récente, des caractéristiques propres aux données de population qui retiennent l'attention.

La première qui limite la portée d'une étude démographique, provient de la faible fiabilité des sources brutes récentes disponibles. En 1989, année du dernier recensement général de la population<sup>39</sup>, cinq sources statistiques différentes fournissent cinq versions différentes de la population et de sa répartition dans le district. Lorsque des séries statistiques ont pu être trouvées, (au Service Statistique du district) les successions paraissent tout aussi hasardeuses. Il existe, par exemple, un gain de population de plus de 7500 personnes entre 1988 et 1989 (soit un croît de 27%) qui ne peut être attribué à aucun phénomène connu si ce n'est à un réajustement du chiffre de population au moment du recensement<sup>40</sup>.

La deuxième raison de prudence réside dans le faible nombre d'indicateurs démographiques et de données brutes dont il est possible de disposer à l'échelle du district. De façon générale, seuls les chiffres concernant le nombre d'habitants selon le sexe, l'âge et l'appartenance ethnique ainsi que le nombre de foyers (depuis 1974) ont pu être trouvés, alors qu'aucun taux, de natalité, mortalité... et aucun indicateur, espérance de vie, nombre d'enfants par femme... ne sont fournis. Aucune statistique concernant les phénomènes migratoires n'a pu par ailleurs être trouvée. Il est par conséquent difficile de savoir ce qui, dans la dynamique de la population, est redevable aux mouvements naturels et ce qui l'est aux mouvements migratoires.

Malgré les lacunes et les incohérences des données, quelques remarques concernant la dynamique récente de la population peuvent être faites. A l'échelle du district, en considérant l'ensemble des individus, la population se caractérise par sa dynamique vigoureuse et par sa grande jeunesse.

<sup>38</sup> Les données ont été collectées dans les mêmes fonds ou centres que les données agricoles : fonds du Gouvernement Général de l'Indochine (FGGI), fonds de la Direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce (AFC), fonds de la Résidence du Tonkin (RST), et fonds de la Résidence de *Bắc Kạn* (fond 54 de la RST) pour la période coloniale, Service Statistique de la province de *Bắc Thái* et archives n°3 pour la période collectiviste.

<sup>39</sup> Un recensement général de la population a eu lieu en mars-avril 1999.

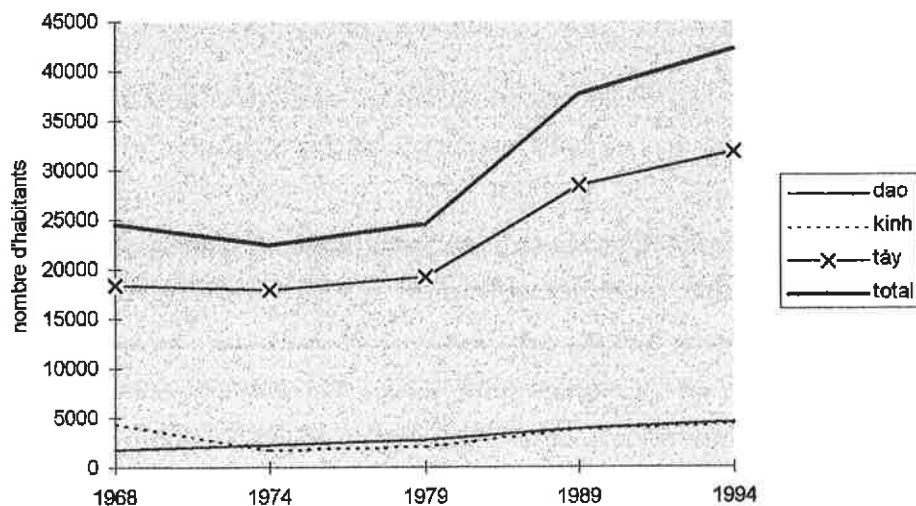
<sup>40</sup> Les quelques chiffres utilisés dans les lignes suivantes proviennent du Département des Statistiques Démographiques de *Hà Nội* pour les années 1979 et 1989. Pour les autres années, les chiffres proviennent du Service Statistique de *Chợ Đôn*.

### Un accroissement fort...

Les premiers chiffres connus concernent la province de *Bắc Kạn*. Malgré leur faible fiabilité, ceux-ci témoignent déjà d'une population en expansion rapide, dont le chiffre est multiplié par un peu moins de deux entre 1905 et 1935<sup>41</sup>. Pour *Chợ Đồn*, des données existent en 1931, année durant laquelle furent recensés 2132 inscrits dans 18 communes (A1-RST54 67 962 (286)), ce qui correspond à une population d'environ 10000 habitants (5 habitants par foyer) en ne comptant que les inscrits<sup>42</sup>. Par la suite les recensements sont plus précis et témoignent eux aussi d'un accroissement important de la population qui est multipliée par plus de 1.5 entre 1955 (13800 habitants) (A3-TCTK 55) et 1968 (22400 habitants) (A3-TCTK 1020)<sup>43</sup>.

Plus tard encore, entre 1974 et 1994, dates extrêmes de la série statistique la plus longue, la population du district a doublé et s'est accrue de 3.3% par an en moyenne. L'effectif de population, en 1994, est de 41000 habitants. Ainsi que le montre la figure 4, cette augmentation est particulièrement forte à partir du début des années 1980. En dix ans à partir de 1979, la population a augmenté de 35% avec un taux moyen d'accroissement annuel de 4.4%.

**Figure 4 : Evolution de l'effectif total de population et des effectifs par groupe d'appartenance ethnique entre 1968 et 1994** (sources : 1968 = A3 TCTK, 1020 ; 1974, 1979 et 1994 = Service Statistique du district de *Chợ Đồn* ; 1989 = Département des Statistiques Démographiques de *Hà Nội*)



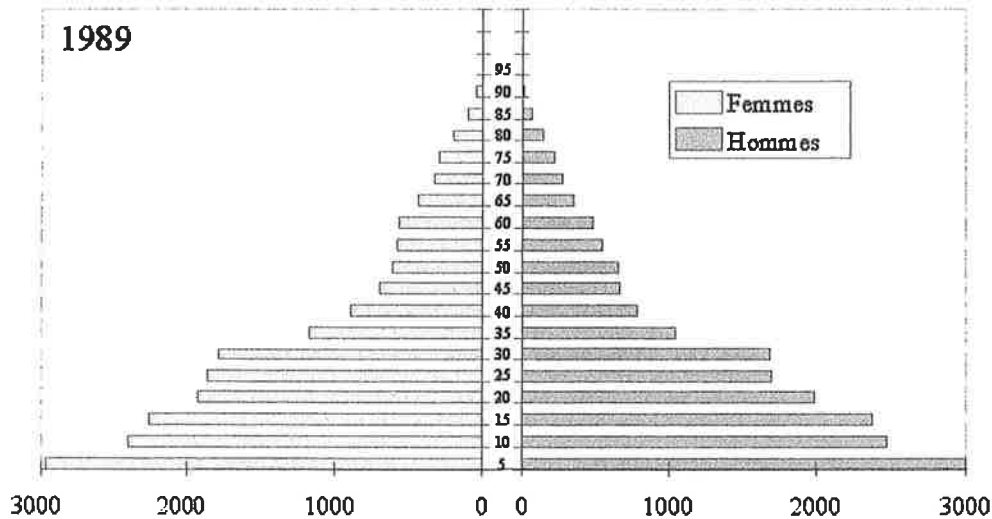
<sup>41</sup> Il y a 25000 habitants de plus de 10 ans dans la province de *Bắc Kạn* en 1905, 35000 habitants de tout âge en 1921, 51000 en 1931 et 52000 en 1935.

<sup>42</sup> Ce chiffre est le résultat d'une estimation réalisée par le Résident de *Bắc Kạn* lors du commentaire des données.

<sup>43</sup> Il y a par ailleurs 14000 habitants en 1959, 16400 en 1962, 16600 en 1963.

La pyramide des âges en 1989 (figure 5), confirme de son côté la croissance rapide de la population et met en évidence une population très jeune, composée, pour plus de la moitié, par des personnes de moins de vingt ans et pour 70% par des personnes de moins de trente ans. La population théoriquement active, composée des personnes âgées de quinze à soixante ans, est nombreuse elle aussi et représente 52% des effectifs.

**Figure 5 : Pyramide des âges par sexe de la population de Chợ Đôn en 1989**  
(source : Département des Statistiques Démographiques de Hà Nội)



Plusieurs "irrégularités" visibles sur la pyramide des âges témoignent de l'existence d'événements démographiques marquants. Une mise en perspective, même succincte, de ces événements avec l'histoire récente du pays, apporte quelques éléments d'explication.

Le premier événement se manifeste par un déficit du nombre des personnes ayant entre quarante-cinq et cinquante-cinq ans en 1989, en particulier les hommes. Cette classe d'âge qui avait entre quinze et vingt-cinq ans en 1960 a été, pour partie, concernée par la guerre d'indépendance menée contre les français et représente, dans sa totalité, la classe qui a été mobilisée lors des affrontements contre les américains. Il n'est, par ailleurs, pas impossible de penser que cette classe paraisse d'autant plus "vide" qu'il existe un "excédent" de la classe d'âge supérieure ainsi que de la classe plus jeune. Le premier serait provoqué, par l'installation, au début des années 1960, de couples *kinh* et de leurs enfants. Les *Kinh* étaient en âge d'être actifs (20 à 40 ans) et accompagnés d'enfants jeunes. Il est difficile de connaître le nombre exact de ces arrivées et la question sera à nouveau posée dans les paragraphes suivants. En ce qui concerne la classe d'âge des personnes nées entre 1955 et 1965, celle-ci est, sur l'ensemble du Nord *Việt Nam*, une classe d'âge nombreuse en raison du retour à la paix et de l'amélioration des conditions de vie à la campagne (Nguyễn Duc Nhuận, 1987b). Ces années se caractérisent par une chute importante du taux de mortalité et une augmentation de celui de natalité.

En ce qui concerne les classe d'âges plus jeunes, le quatrième événement, de moindre importance, s'est déroulé au milieu des années 1970 et correspond, quant à lui à la défaite des américains. Pour finir, un autre accroissement significatif de la population s'est produit dans les cinq années précédant 1989. Il concerne les jeunes ayant entre dix et quinze ans aujourd'hui. Ils sont par conséquent nés au moment où le *Viêt Nam* initiait ses réformes politiques et économiques récentes les plus importantes. Malgré, les effets probables de la mortalité infantile<sup>44</sup>, cet événement témoigne de l'apparition d'une nouvelle classe nombreuse.

### **Reproduction naturelle ou phénomènes migratoires ?**

La pyramide des âges ne révèle que les événements les plus marqués et certaines questions concernant la nature de la population demeurent en suspens. La croissance est-elle "naturelle" et due à des taux de natalité élevés ou est-elle, en parallèle, et plus ou moins régulièrement, entretenue par des migrations importantes ? A défaut de pouvoir donner une réponse s'appuyant sur des statistiques, certains éléments peuvent fournir des indications sur la nature de l'accroissement observé.

Le premier est apporté par l'évolution, très marquée, du nombre moyen de personnes par foyers : 6.8 personnes en 1979, 5.8 en 1989, 5.3 en 1994 et 4.9 en 1996. Même si ce nombre n'indique pas directement le nombre d'enfants par foyer en raison de la présence des grands parents dans certains foyers, cette chute témoigne d'une diminution du nombre d'enfants dans l'hypothèse où la composition des foyers est peu modifiée. La très forte chute enregistrée et les observations faites dans le delta à propos de la diminution de la taille des foyers au moment de la décollectivisation engagent toutefois à la prudence. Il faudrait en effet connaître la composition des foyers afin de pouvoir confirmer la baisse de la fécondité sur cette base<sup>45</sup>.

Afin de fournir des éléments de comparaison, le tableau suivant (tableau 9) présente par ailleurs quelques indicateurs démographiques concernant les provinces limitrophes au district (*Cao Bằng* au nord et *Tuyên Quang* à l'ouest) et la province de *Bắc Thái*, province à laquelle était rattaché le district jusqu'en 1997.

<sup>44</sup> La mortalité infantile qui était d'environ 5% dans la province de *Bắc Thái* et dans les provinces montagneuses voisines en 1989, va certainement limiter l'ampleur de cette classe d'âge. Elle ne remet cependant pas en cause l'importance de cette classe par rapport aux précédentes.

<sup>45</sup> D'après Martin Du Pont (1995), la taille moyenne des foyers du delta a diminué au moment de la redistribution des terres rizicoles, les foyers ayant adopté une stratégie visant à déclarer individuellement chaque couple marié afin de bénéficier du maximum de terres possibles.

**Tableau 9 : Indicateurs démographiques dans les provinces de *Bắc Thái*, *Cao Bằng* et *Tuyên Quang*** (sources : 1989 = General Statistical Office, 1991 ; 1993 = World Bank, 1995 ; *Tổng Cục Thống Kê*, 1994 ; General Statistical Office, 1995a)

Indicateurs	<i>Bắc Thái</i>	<i>Cao Bằng</i>	<i>Tuyên Quang</i>
<b>1989</b>			
taux brut de natalité (%)	3.14	3.74	3.8
Nbre d'enfants par femme 15-49 ans	3.9	5	5
Croissance brute 1979-1989 (%)	27.3	19.8	35.7
<b>1993</b>			
taux brut de natalité (%)	2.87	3.62	3.57
taux brut de mortalité (%)	0.61	1	0.77
Mortalité infantile (%)	4.8	4.7	4.4
Accroissement brut annuel (%)	1.75	2.25	2.55
Accroissement naturel (%)	2.26	2.62	2.8
taux d'émigrants (out) (%)	1.8	1.9	1.6
taux d'immigrants (in) (%)	0.6	1.2	0.5
Espérance de vie (années)	63	61	60
% de non <i>Kinh</i>	32	96	49

Ces indicateurs qui doivent être, eux aussi, utilisés avec précaution, mettent en évidence des tendances qu'il est possible de comparer à celles de *Chợ Đồn*.

En ce qui concerne le taux de croissance brute (35.7% entre 1979 et 1989), la province de *Tuyên Quang* a des caractéristiques assez similaires à celles de *Chợ Đồn*. Cette croissance brute correspond à un taux moyen de croissance annuel de plus de 4% qui ne peut pas être expliqué par la seule croissance naturelle alimentée par un taux de natalité brut de 3.8% par an. Une partie de la croissance de cette province est donc due à l'immigration<sup>46</sup> et on peut faire l'hypothèse d'un phénomène similaire à *Chợ Đồn*. A l'inverse, *Bắc Thái*, mais surtout *Cao Bằng*, ont connu des départs de population.

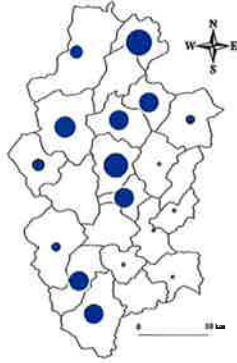
Pour la période plus récente, le taux d'accroissement annuel de *Chợ Đồn* (4,05% par an entre 1990 et 1997) reste très fort alors qu'il baisse dans les autres provinces de montagne et est inférieur à 3%. *Tuyên Quang* et *Cao Bằng* qui ont, une fois encore, des taux de natalité et de croissance naturelle assez proches et forts, connaissent toutes deux, pour expliquer ce phénomène de baisse de la croissance, un taux d'émigration supérieur à celui de l'immigration. A *Chợ Đồn*, si l'on retient un taux de croissance naturel proche de celui de ces provinces (proche de 3%), les apports extérieurs peuvent seuls, à nouveau, expliquer la très forte croissance. Mais l'absence de données permettant de connaître le taux de croissance naturelle réel, ne permet pas de dépasser le stade des hypothèses. Le phénomène le plus marquant dans le district demeure celui d'une croissance importante et continue alors que les taux de croissance des provinces voisines sont à la baisse en raison de l'émigration.

<sup>46</sup> Avec un taux brut de natalité de 3.8% et un taux de mortalité de 1% (taux le plus élevé de la période suivante), l'accroissement naturel est de 2.8% par an et il y a donc une part de l'accroissement annuel brut qui est due aux phénomènes migratoires.

# Planche 31 : Répartition des Tày, des Dao et des Kinh en 1994

(source : Service Statistique du District de Cho Don)

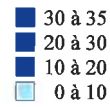
## Dao



Nombre de Dao



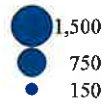
Proportion de Dao  
% de la population communale



## Kinh



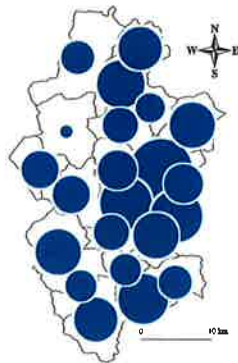
Nombre de Kinh



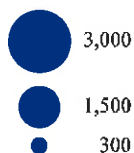
Proportion de Kinh  
% de la population communale



## Tày



Nombre de Tày



Proportion de Tày  
% de la population communale



Ces caractéristiques qui sont importantes afin de comprendre la mise en valeur du territoire et l'utilisation des ressources, ne s'appliquent pas de façon identique sur l'ensemble du district. Les cartes de la planche 35 montrent en effet que toutes les communes n'ont pas connu une dynamique identique depuis 1979. En l'absence de données démographiques pour chacune des communes, ces différences peuvent être en partie expliquées grâce aux mouvements migratoires plus ou moins anciens et aux caractéristiques ethniques de la population.

### **Groupes ethniques et reproduction naturelle**

Au *Việt Nam*, l'appartenance ethnique est un facteur de différenciation important aussi bien en ce qui concerne le croît naturel des populations qu'en ce qui concerne les mouvements migratoires.

Les chiffres concernant la reproduction de chaque groupe ethnique le montrent en effet à l'échelle du pays. Le taux annuel de croissance de la population qui est de 2.1 % entre 1979 et 1989 pour l'ensemble du pays, est de 2.68% pour les ethnies minoritaires<sup>47</sup>. Pour ces ethnies, les taux de natalité et ceux de mortalité sont supérieurs à ceux des *Kinh*, ethnies numériquement majoritaire dans le pays. Le taux de mortalité infantile est de 3.85% pour les *Kinh* alors qu'il est de 10,6% (taux le plus fort) pour les *H'mông*... Le taux de mortalité brut, qui est de moins de 0.8% pour les *Hoa* et les *Kinh* est de plus de 1 % pour la plupart des autres groupes ; 1.49 % pour les *H'mông*, 1.18 % pour les *Dao*... et l'espérance de vie varie elle aussi de façon importante de 67.7 ans pour les *Kinh* à 64.5 ans pour les *Tày*, 57.6 ans pour les *Dao*, 51.3 ans pour les *H'mông*... (Jamieson, 1996). De manière générale et suivant les chiffres disponibles entre 1979 et 1989, les *Tày* ont un taux de croissance naturelle un peu plus élevé que celui des *Kinh*, les *Dao* se reproduisent un peu plus vite encore et les *H'mông* détiennent les records pour l'ensemble du pays.

Dans le cas de *Chợ Đồn* et par conséquent à une échelle beaucoup plus grande, utiliser ces indicateurs de tendance à propos de la croissance naturelle semble néanmoins délicat. Vingt communes, sur les vingt-deux qui forment le district sont composées à plus de 50% par de la population *tày* (planche 31) en 1994. *Bằng Lũng* et *Bản Thi* qui constituent les deux exceptions notables sont des communes connaissant des taux d'accroissement importants entre 1990 et 1997. Mais ces communes ont une composition ethnique très différente (la première avec une forte proportion de *Kinh* et la seconde avec des *Kinh* mais aussi des *Dao* et des *H'mông* en nombre) et les forts taux d'accroissement observés ne peuvent donc pas être directement imputés à la présence de *Dao* et de *H'mông*.

---

<sup>47</sup> Il s'agit, dans l'étude utilisée (Jamieson, 1996), de toutes les ethnies à l'exception des *Kinh* (majoritaires dans le pays) et des *Hoa*. D'après les recensements, les populations *dao* et *h'mông* se seraient multipliées par deux entre 1979 et 1989.

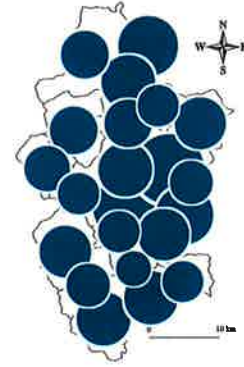
**Carte 32 : Les H'mông en 1994**



Nombre de hmông

- 340
- 170
- 34

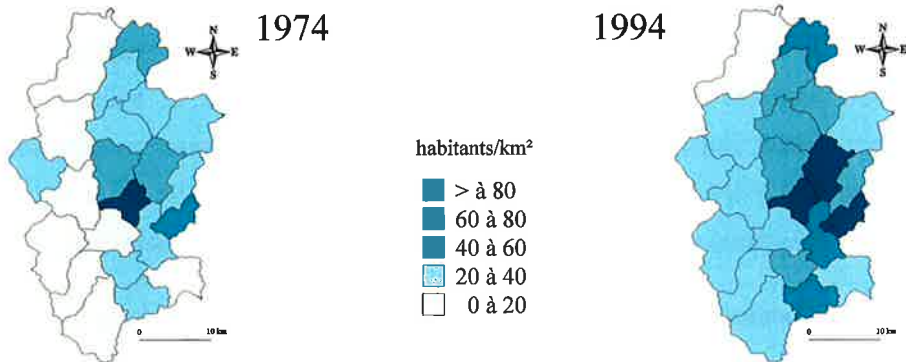
**Carte 33 : La population totale en 1994**



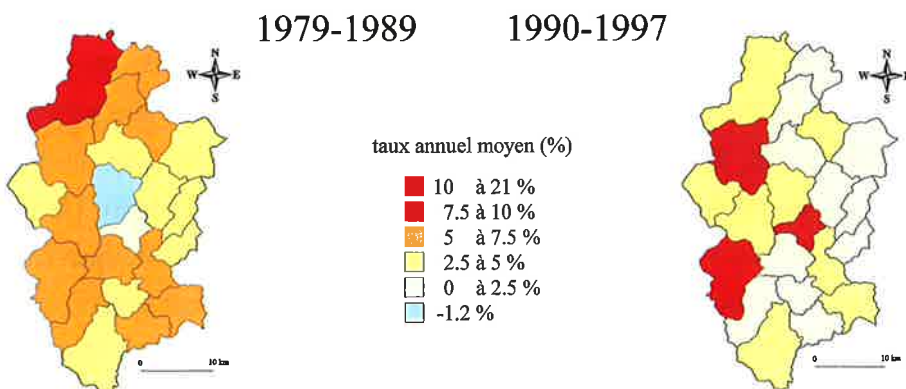
Population totale

- 4,000
- 2,000
- 400

**Planche 34 : Densités (brutes) de population en 1974 et 1994**



**Planche 35 : Accroissement de la population 1979-1989 et 1990-1997**



(source pour l'ensemble des planches et cartes : Service Statistique du district de Cho Don)



Dans la zone est du district, les taux d'accroissement sont importants entre 1990 et 1997, et correspondent à une forte présence de *Dao* et de *H'mông* en 1994 (planche 31 et carte 32). Mais ces seuls paramètres ne peuvent expliquer l'ampleur des différences qui existent entre les communes, pas plus qu'ils n'expliquent des taux d'accroissement annuel de plus de 5%. Il est probable, pour ces raisons, que les différenciations qui apparaissent, sont liées à des facteurs mixtes migration / croît naturel s'entretenant l'un l'autre mais que les migrations déterminent, dans une large part, les différences observées dans la dynamique démographique des communes.

### 5.2.2 Les mouvements migratoires : migrations spontanées et migrations organisées

Considéré dans le cadre plus vaste de l'ensemble formé par la zone montagneuse du Haut Laos, du Nord *Việt Nam* et du sud de la Chine, chaque groupe ethnique présent à *Chợ Đồn* depuis le début du siècle (*Tày, Dao, Kinh, Nùng, H'mông, Han*) a sa propre histoire migratoire. Cette histoire qui a été rapidement décrite dans la partie I, prête aujourd'hui encore, à de nombreuses discussions en ce qui concerne les dates d'arrivée et les zones d'extension exactes de chacun des groupes. Mais elle donne lieu à une relative convergence de points de vue en ce qui concerne la succession des mouvements et leur extension approximative. Tous les groupes ont ainsi la particularité d'être arrivés à la faveur de migrations relativement récentes en provenance de la Chine et tous, à l'exception des austroasiatiques (dont font partie les *Kinh*), généralement reconnus comme formant le socle du peuplement au *Việt Nam*, doivent leur installation au *Việt Nam* et dans les pays limitrophes aux pressions exercées par la « *civilisation Han* » (Condominas, 1978).

Les *Kinh* qui forment le groupe très largement majoritaire du *Việt Nam* (87,2% de la population en 1989) occupèrent progressivement, du nord vers le sud, les zones deltaïques et côtières (Vu Tu Lap et Taillard, 1993). Malgré l'ancienneté de leur installation dans la partie septentrionale du *Việt Nam*, les *Kinh* étaient peu nombreux dans les montagnes du nord au XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, lorsque les premiers observateurs étrangers arrivèrent au *Việt Nam*. Leur présence était rarement associée à une véritable colonisation agricole du territoire et les *Kinh* n'étaient présents de façon significative que le long de certains axes commerciaux ainsi que dans certaines localités où ils occupaient, en particulier sous la domination de la cour de *Huế*, outre leurs activités commerciales, des postes administratifs (Michaud, 2000). En 1931, P. Gourou estimait par exemple que leur présence était négligeable dans les montagnes de ce qui constituait encore le Tonkin. Ce n'est que par la suite, avec la colonisation mais avec surtout la création de la République Démocratique du *Việt Nam*, que leur présence dans les montagnes fut très fortement renforcée et en 1989, ils représentaient deux tiers de la population des montagnes du *Bắc Bộ* (Lê Bá Thảo, 1997). Avant le renforcement de la présence *kinh*, les *Tai* constituaient depuis de nombreux siècles,

le fonds de population le plus important des montagnes du nord. Dès le VIII<sup>ème</sup> siècle, les principaux groupes taï présents à l'ouest et à l'est du territoire vietnamien actuel et arrivés au gré de différents courants migratoires, peuvent ainsi être considérés comme étant déjà installés. En 1931, les statistiques officielles faisaient état de 480.000 Taï dans les montagnes pour un total de 60% de la population de cette zone (*Lê Bá Thảo*, 1997) alors qu'en 1989, avec 2.188.000 représentants<sup>48</sup>, ils ne comptaient plus que pour 20% environ de la population de ces mêmes montagnes en raison de l'arrivée des *Kinh*. Après les différents groupes taï, les *Dao* (500.000 représentants environ en 1989) sont ceux qui sont entrés en nombre important et le plus rapidement dans les montagnes du Nord *Việt Nam*. Ainsi que cela a été noté, J. Lemoine (1995) estime l'arrivée des premiers Yao durant le XIII<sup>ème</sup> siècle, et situe les principales vagues de migration spécifiquement Miên entre le XV<sup>ème</sup> et le XVIII<sup>ème</sup> siècle. Il indique aussi que les « Yao Rouge » et les « Yao à sapèques » (du groupe Miên) qui sont les deux principaux groupes présents à *Chợ Đôn*, seraient arrivés sur le territoire plus tardivement encore, probablement à la fin du XVIII<sup>ème</sup><sup>49</sup> en provenance du Guangdong et du Guangxi. Pour finir, les *H'mông*, très peu représentés à *Chợ Đôn* et formant un groupe de moins de 600.000 personnes pour tout le *Việt Nam* en 1989 (0,5% de la population des montagnes du *Bắc Bộ*), ont pénétré dans les montagnes du Nord *Việt Nam* à une période plus récente encore, généralement estimée entre le XVII<sup>ème</sup> et le XIX<sup>ème</sup> siècle (Gourou, 1931 ; Lemoine, 1978), la plus grande vague de migration s'étant produite en 1868 lorsque 10.000 *H'mông* du Guizhou affluèrent au *Việt Nam* (Lemoine, 1995).

La succession des mouvements, les *Kinh* et *Han*, les *Tày*, les *Dao* puis les *H'mông*, si elle est valable à l'échelle du Nord *Việt Nam* ne peut pas être pour autant acceptée comme telle à l'échelle d'un unique district. Aucune étude, à l'heure actuelle, n'a été menée pour *Bắc Kạn* ou pour la région de l'est montagnard et rien ne peut, sans en revenir à d'éventuels documents anciens n'ayant pas été exploités ou à une lourde étude ethnographique, justifier de l'arrivée successive et linéaire des *Tày*, des *Dao* puis des *H'mông* sur le territoire du district. En revanche, ces mouvements constituent le cadre dans lequel ont pu se produire ceux qui ont touché *Chợ Đôn*. En ce qui concerne la zone du district en elle-même et en l'absence de documents mettant cette succession en évidence, il est préférable de se contenter d'un recul beaucoup moins important.

### **Les mouvements migratoires dans *Bắc Kạn* pendant la période coloniale**

La reconstitution, à partir de documents récents, des mouvements de population ayant touché le district et sa proche région, demeure, en elle-même, un exercice périlleux. En 1904,

<sup>48</sup> Ce chiffre ne comprend cependant que les deux principaux groupes taï du *Việt Nam*, les *Tày* (1.145.000) et les *Thái* (1.043.000). L'ensemble des Taï réparti sur l'ensemble du territoire du *Việt Nam*, comprend environ 3 millions d'individus.

<sup>49</sup> D'après J. Lemoine (1995) les *Man Do* (Yao Rouges) et les *Man Tien* (Yao à Sapèques) de langue miên qui se retrouvent aujourd'hui entre *Cao Bằng*, *Bắc Thái* et *Tuyên Quang* sont venus du Guangdong et du Guangxi à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

le Résident de la toute nouvelle province de *Bắc Kạn* (A1-RST54 67963) insiste sur la confusion qui régnait dans la population à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. La "*plupart des villages en plaine avaient été détruits, un grand nombre de femmes, d'enfants, de bestiaux vendus en Chine, les hommes valides dispersés ou emmenés en esclavage*".

*Chợ Đồn*, et plus généralement la province de *Bắc Kạn*, se situait en effet dans une zone particulièrement troublée jusqu'aux années 1910-1920 et devint par la suite une des zones de repli des nationalistes vietnamiens, reconnue dès les premières années de résistance contre les Français, comme une zone de sécurité (ATK) d'importance stratégique primordiale (1993, *Lịch sử Đảng Bộ huyện Chợ Đồn*). Zone difficile à pacifier pour les Français, elle servit de refuge à des bandes armées, formées le plus souvent lors de la résistance contre l'Etat Chinois dans les provinces du sud de la Chine et réfugiées au Tonkin<sup>50</sup>. Dans le discours administratif et politique de l'époque, les troupes impériales chinoises, les nationalistes, les chefs politiques et militaires locaux, les bandits de grand chemin qui organisaient des incursions régulières de pillage sur le territoire, sont souvent regroupés et confondus sous l'appellation de « chinois » dès lors qu'ils causent des troubles et il est difficile, dans les archives consultées à propos de *Bắc Kạn*, de savoir qui sont réellement les chinois dont il est question<sup>51</sup>.

Avec les efforts de pacification, la population *tày* retrouve, à la grande satisfaction des français et du Résident une vie calme et sédentaire. En revanche, l'imposition que met en place l'administration semble créer de nouveaux mouvements de population.

*"Une désertion d'une fraction des habitants de Bắc Kạn notamment les mans et les Muong est donc toujours à redouter et j'ai déjà eu de grandes difficultés à maintenir sur mon territoire les mans de la province si médiocres administrés et contribuables qu'ils soient"* (A1-RST54 67 963).

Malgré cette crainte, reprise en 1931 par le nouveau Résident<sup>52</sup>, la composition de la population de la province ne change pas, en proportion significative entre 1905 et 1931

<sup>50</sup> Ces bandes, dont les plus nombreuses et les plus organisées portaient le nom de Pavillons Noirs, Jaunes et Rouges s'allièrent en certaines occasions contre les Français avec la cour de *Huế*. Les *Quân Cờ Đen* ou Pavillons Noirs, se rendirent plus particulièrement célèbres en organisant l'assassinat des explorateurs et militaires Garnier et Rivière et s'associèrent au mythe du « péril jaune » qui caractérisa la conquête du Tonkin. (Franchini, 1994).

<sup>51</sup> Dans les archives de la Résidence Supérieure du Tonkin consacrées à la province de *Bắc Kạn*, les dossiers traitant des problèmes liés aux bandes armées chinoises (vols de bétail, enlèvements de femmes et d'enfants, « révoltes fomentées par les chinois »...) sont nombreux jusqu'à la fin des années 1910 et témoignent, le plus souvent, d'un véritable malaise des autorités pour identifier les auteurs de troubles. En 1913-1914, la province de *Bắc Kạn* s'équipe d'ailleurs d'appareils photographiques afin de photographier et de fichier les chinois résidant dans la province.

<sup>52</sup> "*Même en offrant à ces peuplades des terrains dans les plaines, il sera très difficile de les attacher au sol*" (RST54 75015). Dans la même notice, le Résident souligne qu'il existe de plus en plus de villages mans (*dao*) qui ne se déplacent plus et peuvent, ayant été stables sur une période minimale de 5 ans, être sujets à l'imposition.

**Tableau 10 : Composition ethnique de la population de la province de Bắc Kạn en 1905 et 1931** (sources : \* A1-AFC (N0) 153 ; \*\* A1-RST54 75 015)

	1905*		1931**	
	hab >10 ans	%	Habitants	%
<b>Thô (Tày)</b>	20594	67	36000	70
<b>Mans (Dao)</b>	4744	15	7000	14
<b>Chinois (Hoa)</b>	2826	9	1000	2
<b>Nung (Nùng)</b>	2047	7	4000	8
<b>Annamites (Kinh)</b>	563	2	3000	6

Entre ces dates, la population demeure très largement, et sans changement notable, eu égard au manque de précision des données, composée de *Tày* et de *Dao*. Deux remarques peuvent être faites en ce qui concerne les groupes numériquement minoritaires. La première remarque concerne l'absence des *H'mông* et tendrait à prouver leur très faible présence dans la région à cette époque. La seconde concerne la diminution du nombre de *Hoa* et l'augmentation en parallèle du nombre de *Kinh*. Ces mouvements, pour lesquels il n'est pas exclu de penser qu'ils proviennent en partie du flou entourant la dénomination de "chinois" pendant la période coloniale, peuvent aussi être compris comme une conséquence des derniers efforts de pacification de la région dans les années 1910 ainsi que comme une conséquence des progrès d'une colonisation s'appuyant sur les *Kinh* (Michaud, 2000).

Plus tard à nouveau, une source différente décrit l'accroissement de la population qui a eu lieu entre 1934 et 1935 et insiste sur l'importance des migrations en provenance du delta. La province de *Bắc Kạn* s'enrichit en effet de près de 3800 personnes nouvelles : 2250 issues de l'accroissement démographique et 1590 (des *Kinh*) venues du delta (A1-RST54 74 361). Participant pour plus de 40% à l'accroissement de la population sur une seule année, les mouvements de migration *kinh* semblent dès lors constituer, à l'échelle de la province, le phénomène migratoire marquant de la fin de la période coloniale

#### **Les mouvements *kinh* et les migrations organisées**

Faisant suite à une période de vingt-cinq ans durant laquelle les mouvements de population ne sont pas documentés, une description plus ou moins précise de ces mouvements peut être envisagée pour *Chợ Đôn* à partir des années 1960<sup>53</sup>. En 1968 (A3 TCTK, 1020) la composition de la population est caractérisée par la présence de 75% de *Tày*, 17% de *Kinh* et 7% de *Dao*, alors que la présence des *H'mông* n'est relevée, ni à *Chợ Đôn* ni dans l'ensemble

<sup>53</sup> Les informations concernant les migrations récentes (pour les *Kinh* comme pour les autres groupes) ont été principalement recueillies auprès du Service de la Population et de l'Office de la Sédentarisation de *Chợ Đôn* au cours de deux séries d'enquêtes (1996 et 1997). Les autres organismes ayant fournis des informations sont signalés dans le texte ou en note.

de la province de *Bắc Thái*. Les *Kinh* qui occupent cette année là une part remarquable de la population sont à l'origine, avant comme après cette date, de mouvements qui semblent à nouveau particulièrement marquants.

Pour *Chợ Đôn*, comme pour de nombreux districts de montagne, les années 1960 se caractérisent en effet par une importante vague de migrations *kinh*. Ces migrations, organisées officiellement dans l'intention d'harmoniser la répartition de la population à l'échelle du pays, sont relativement bien documentées, quoique controversées, à l'échelle du pays (Fraser, 1985 ; Nguyễn Duc Nhuận, 1987a ; Hardy, 1998, Hoang Dong, 1998). La grande majorité des *Kinh* installés dans le district à l'occasion de cette migration, arriva entre 1962 et 1968 en provenance de la province de *Thái Bình*.

Par la suite les migrations changent de physionomie, et ne sont plus organisées de façon systématique<sup>54</sup>. Au début des années 1970 puis au début des années 1980, l'entreprise forestière installée dans le district recrute des ménages *kinh* pour exploiter les forêts. Ceux-ci sont aux environs de 80 à 100 (travailleurs dans l'entreprise), leur maximum, au milieu des années 1980<sup>55</sup>. Il semble, de façon plus générale, que les migrations aient diminué pendant vingt ans pour reprendre, de façon décrite comme étant spontanée par le Service de la Population du district, au début des années 1990. Il existe, par exemple, un nombre relativement important de *Kinh* ayant fait leur service dans le camp militaire situé à *Chợ Đôn* et demeurant par la suite dans les communes alentours. Il existe aussi, d'après le même service, d'importants mouvements *kinh* en direction du chef-lieu du district (*Bằng Lũng*) et en provenance aussi bien du district que de l'extérieur.

Chiffrer ces différents types de migration à l'échelle du district relève de la gageure et seule une interprétation des chiffres absolus de population, à la lumière des indications recueillies peut être effectuée. En 1931, époque où les *Kinh* représentaient environ 6% de la population dans la province de *Bắc Kạn*, les autorités de celle-ci envisagent de créer un district dans la commune de *Bản Thi*<sup>56</sup> afin de contrôler la nombreuse population ouvrière travaillant dans les mines de *Chợ Đôn* et composée de 2400 ouvriers "annamites" et "chinois". Les années précédentes, en pleine activité, les mines avaient employé jusqu'à 6000 ouvriers (A1-RST54 57 028). Par rapport au chiffre estimé de la population de *Chợ Đôn* en

<sup>54</sup> Dang Dinh Quang (1991) note qu'à *Đại Sáo* de nouvelles familles *kinh* (14 foyers) s'installèrent dans le district en 1979, en provenance de la même commune que les familles arrivées en 1965. Il ne spécifie cependant pas s'il s'agissait d'un mouvement spontané, en raison par exemple de l'intégration réussie des premiers foyers, ou d'un nouveau mouvement organisé.

<sup>55</sup> Enquête du 25/04/1997 auprès du directeur de l'entreprise forestière de *Chợ Đôn*.

<sup>56</sup> En 1930, le Résident de la province de *Bắc Kạn* crée un poste de *Bang Tá* (assesseur du chef de district chargé de la police) au niveau de la commune de *Bản Thi* afin que l'importante population travaillant dans les mines puisse être surveillée. A partir du chef-lieu du district de *Chợ Đôn* qui se situe dans l'actuelle commune de *Phượng Viên* et donc à 35 km de la zone minière, le résident estime qu'il est en effet impossible d'administrer une population aussi "turbulente" (composée de "coolies" en contacts permanents avec des contrebandiers). *Chợ Đôn* est estimé être le point faible de la province de *Bắc Kạn* en matière de sécurité publique.

1930 (10000 habitants), les *Kinh* sont donc très tôt bien représentés. En 1968, à la fin des mouvements de migration organisés, les *Kinh* représentent 17% de la population et se divisent en deux catégories : la moitié d'entre eux relèvent du secteur étatique (*khu vực nhà nước*) et l'autre moitié du secteur "populaire" (*khu vực nhân dân*) qui correspond au secteur coopératif<sup>57</sup>. Dans le premier cas, il s'agit des personnes employées par les entreprises d'Etat (mines, entreprises forestières essentiellement...) et des cadres assistant l'administration et les organes politiques (le Parti) locaux. Les *Kinh* composent 78% de la population de cette catégorie. Dans le second, il s'agit des ménages travaillant, comme la majorité des autres habitants, dans le cadre des coopératives et les *Kinh* représentent environ 11% de la population totale (19800 personnes) de cette catégorie. Par rapport à 1930, l'augmentation n'est pas numériquement significative alors que la vague de migration des années 1960 semble pourtant être importante. La chute de l'activité minière consécutive à la crise de 1929 et son arrêt pendant la lutte de libération peut en partie expliquer ce phénomène et il est probable que de nombreux *Kinh* travaillant dans les mines (souvent des hommes seuls) ont quitté le district avant 1960. La vague de migration des années 1960 aurait donc pris place dans un contexte où il ne demeurerait que peu de *Kinh* dans le district.

Pour les années 1970, les chiffres disponibles varient de façon conséquente : en 1979 les *Kinh* occupent 8% de la population de *Chợ Đồn* (2000 personnes) selon le Service Statistique du district ou 15% (3900 personnes) selon le Service de la Population de *Bắc Thái*. Quelle que soit la source cependant, la population *kinh* a globalement diminué en dix ans, à hauteur de 70% de ses effectifs dans le premier cas et 30% dans le second cas. Ce mouvement de départ dont il est difficile de préciser l'ampleur à *Chợ Đồn* n'est cependant pas étonnant et est signalé à l'échelle des montagnes du Nord par les auteurs ayant étudié ces mouvements. Il se retrouve par exemple dans des enquêtes effectuées au sud de la province de *Bắc Thái* (Hardy, 1998)<sup>58</sup> et concerne la moitié environ des ménages. Les années suivantes, en 1989 comme en 1996, la population *kinh* se stabilise aux environs de 10% et les entrées de population relevées par le Service de la Population ne forment pas un mouvement perceptible de façon statistique.

#### **Les mouvements *h'mông* et *dao***

En ce qui concerne les *H'mông* et les *Dao*, le petit nombre de leurs représentants dans le premier cas et la nature des mouvements de migration dans le second, limitent, pour leur part aussi, la lecture statistique des mouvements migratoires.

Les *H'mông* qui étaient absents de *Chợ Đồn* lors du recensement de 1979, n'apparaissent

<sup>57</sup> Le secteur d'Etat et le secteur coopératif sont les deux secteurs classiques et exclusifs dans le système socialiste, jusqu'au VI<sup>ème</sup> congrès du PCV en décembre 1986 (Tran Ngoc Bich, 1998).

<sup>58</sup> Pour toute information concernant les migrations *kinh* dans les zones de montagne, consulter la thèse de A. Hardy, 1998, *An history of migration to uplands areas in 20th century Vietnam*, Australian National University, 488 p. Les taux d'abandon des migrations vers les montagnes du nord prêtent à de nombreuses discussions. Une source récente (*Phạm Đổ Nhật Tân*, 1992), citée par A Hardy, signale que le taux d'installation à long terme devait être de 50% environ.

dans les statistiques qu'à partir du recensement de 1989. Ils ne représentaient alors que 0.77% de la population et étaient concentrés dans la commune de *Xuân Lạc* où ils formaient environ 20% de la population (40 foyers environ). Arrivés entre 1979 et 1989, ces foyers participent, pendant cette période, à l'accroissement particulièrement important de la population de cette commune (planche 35). Par la suite, les migrations s'amplifient et touchent un nombre plus important de communes. En 1994, année au début de laquelle les *H'mông* représentaient 1.2% de la population, les gardes forestiers du district<sup>59</sup> ont enregistré l'arrivée rapide de plus de 450 familles *h'mông* en provenance des provinces de *Tuyên Quang*, *Hà Giang* et surtout de *Cao Bằng*. Ces familles furent encouragées à repartir<sup>60</sup> et, en 1996, 150 d'entre elles étaient reconduites à l'extérieur du district alors que les 300 restantes se partageaient essentiellement entre trois communes et s'additionnaient aux ménages déjà présents. Il y avait ainsi 167 foyers à *Xuân Lạc*, 131 à *Bình Trung*, 15 à *Lương Bằng* (et 5 à *Nghĩa Tá*) en 1996 selon la même source. Ces foyers, dont certains membres demeurent dans leur commune d'origine, embarrassent le district et ne sont pas entièrement répertoriés dans les statistiques de population. Pour cette raison, le taux d'accroissement des deux communes les plus touchées (*Xuân Lạc* et *Bình Trung*) n'est pas particulièrement fort entre 1990 et 1997.

Le dernier type majeur<sup>61</sup> de mouvement migratoire à caractère ethnique concerne les *Dao* (11% de la population en 1994). Dans l'ensemble, la part de la population *dao* dans le district est relativement stable depuis quarante ans. Elle était de 9% de la population en 1968 (A3-TCTK 1020), de 10% en 1974 et de 10.3% en 1989<sup>62</sup>. Entre 1974 et 1994, la population *dao* a été multipliée par deux de la même façon que la population générale du district. En revanche elle se répartit hétérogènement entre les communes (essentiellement dans six communes du nord et deux de l'extrême sud) (planche 31) et certaines communes parmi celles où les *Dao* sont en nombre important<sup>63</sup> ont connu des taux d'accroissement forts de cette population entre 1974 et 1994 : *Bản Thi* et dans une moindre mesure *Tân Lập*, quand d'autres semblent s'être fortement vidées comme *Quảng Bạch* et *Ngọc Phái*. Dans le cas de ces communes, ces

<sup>59</sup> D'après des enquêtes réalisées auprès de différentes personnes travaillant au Service de Protection Forestière du district (*Ban Kiêm Lâm*) en février et mars 1996. Les migrations *h'mông* se sont intensifiées à partir de 1992-1993.

<sup>60</sup> Les gardes forestiers, aidés des services de police du district, ont la charge d'aider et de favoriser le retour des *H'mông* installés récemment (à partir de 1992-93) dans le district. D'après le service des gardes forestiers, des minibus sont mis à leur disposition, une somme d'argent (correspondant à l'équivalent de deux années de riz pour une personne) est remise à chaque foyer et tous les retours sont volontaires. D'après ce même service, les ménages *h'mông* mettent au point des stratégies en laissant repartir certains de leurs membres et en conservant les personnes nécessaires aux cultures, le temps de celles-ci. Aucune de ces informations n'a été vérifiée.

<sup>61</sup> Il existe deux autres types moins importants de mouvement de population à caractère ethniques. Celui des *Hoa* appelés les "chinois" à l'époque coloniale. Ceux-ci étaient environ 3 ou 400 dans le district en 1930, 300 en 1974 et 200 en 1994. Celui des *Nùng* qui étaient 110 en 1968, 145 en 1974 et 500 en 1994. Une vague de migration de *Nùng* est signalée par le Service de la Population du district au début des années 1990 en même temps que les migrations de *H'mông* et les nouvelles arrivées de *Kinh*.

<sup>62</sup> Selon les sources, la proportion de *Dao* était de 12% en 1979 (Service Statistique du district) ou de 9% à la même date (Service de la Population de la Province de *Bắc Thái*). Et cela pour une population globale numériquement identique. Les données du recensement de 1979 qui ont été consultées au Département des Statistiques Démographiques de *Hà Nội* ne fournissent pas de renseignements sur la répartition ethnique.

<sup>63</sup> Un accroissement, même très important de la population *dao* n'a pas de réel impact si cette population était à l'origine très faible.

arrivées et départs correspondent à une augmentation ou diminution substantielle de la population, à l'exception de *Tân Lập* qui semble avoir connu une perte de population *tây* annulant cet effet. Pour les *Dao* qui ont été soumis à un mouvement important de sédentarisation depuis les années 1960 dans le nord du *Việt Nam*, il aurait été intéressant de bénéficier de données communales antérieures à la collectivisation afin de connaître la façon dont leur répartition a évolué dans le district.

### **Les mouvements liés à l'emploi et à la guerre**

Afin de compléter le tableau concernant les migrations, il est nécessaire de signaler deux derniers types de mouvements migratoires. Ceux-ci sont peu documentés et les quelques informations les concernant ont été obtenues par enquête auprès du Service de la Population du district. Ils peuvent être comparés aux mouvements de type similaire décrits pour l'ensemble du Nord *Việt Nam*.

Le premier de ces mouvements, celui qui semble le plus important numériquement, s'est déroulé entre les années 1960 et 1980. Il s'agit d'un mouvement lié à l'emploi qui s'est caractérisé par le départ d'individus et de foyers recrutés et employés par des coopératives ou des entreprises d'Etat situées à l'extérieur du district (construction et travaux publics, production de meubles en bois, mines). Les individus ou ménages concernés, dont les durées d'émigration sont décrites comme étant très variables d'un cas à l'autre, sont revenus dans le district à partir de la fin des années 1970 au gré de la campagne nationale favorisant la production agricole, campagne dont les effets ont accentué le retour des ruraux dans leur région d'origine à l'échelle du pays (Beresford, 1990). Par la suite, les mouvements de retour auraient continué et seraient devenus particulièrement importants à la fin des années 1980 en raison des licenciements massifs du secteur d'Etat (Banister, 1993)<sup>64</sup>. Les périodes d'émigration les plus fortes auraient donc été connues à la fin des années 1960 et dans les années 1970. Le Service de la Population estime que ces migrations ont touché les *Tây* aussi bien que les *Dao* et les *Kinh*.

Le second type de mouvement n'ayant pas de caractère ethnique concerne les départs de soldats pour la guerre. Si l'on s'en tient à la chronologie valable pour l'ensemble du *Việt Nam*, les années de retour des soldats ont dû se situer au milieu des années 1950 après la guerre d'indépendance menée nord, au milieu des années 1970 après la réunification du pays et à la fin des années 1980 lors du retrait des troupes du Cambodge. En 1991, les effectifs de

---

<sup>64</sup> A l'échelle du pays et au début des années 1980, la part de la population travaillant dans le secteur agricole a augmenté. Ce changement peut être mis sur le compte des nouvelles politiques agricoles (décision n° 100) qui ont attiré des travailleurs à la campagne et sur celui des changements de priorité du gouvernement, avec la crise économique de 1978-1980, lorsque l'Etat soutint fortement la production alimentaire et les secteurs les plus productifs (Beresford, 1988). Plus tard J. Banister (1993) note que les mesures d'austérité recommandées par le Fond Monétaire International ont conduit de nombreuses entreprises d'Etat à licencier alors que d'autres furent tout simplement fermées.



l'armée ont ainsi chuté de un million à 400.000 personnes (Chanda, 1991)<sup>65</sup>.

Aujourd'hui, les mouvements liés au recrutement militaire ou à l'emploi, s'ils continuent à exister, ne sont pas décrits comme ayant le caractère massif qu'ils purent prendre dans les années 1970-1980. Le Service de la Population estime que toutes les communes sont touchées par des départs et que ceux-ci concernent essentiellement des jeunes (de tous les groupes), soit de façon permanente lorsqu'ils ont été formés, soit de façon plus temporaire lorsqu'il s'agit de jeunes entrant dans l'armée ou proposant leur main-d'œuvre dans des chantiers, des mines. D'après cet organisme, le nombre de ces départs demeure très faible mais aucun chiffre le confirmant n'a pu être communiqué. Les migrations ne sont toujours pas enregistrées et nombreuses sont celles qui ne sont pas légales parce qu'elles s'effectuent sans contrat de travail préalable ou en dehors du cadre des migrations organisées par l'Etat.

A l'issue des descriptions concernant les migrations, il est notable de constater que les mouvements de population se caractérisent essentiellement, pour la période récente, par des entrées de population dans le district. Cela tendrait à confirmer le rôle joué par ces entrées dans l'accroissement de la population. Ce phénomène est d'autant plus remarquable que, dans les provinces de montagne voisines et depuis le milieu des années 1970, les mouvements sont plutôt caractérisés par des départs de population. A *Cao Bằng, Sơn La, Lạng Sơn, Yên Bái*, les migrations vers les Nouvelles Zones Economiques (NZE) des Hauts Plateaux du centre et du sud-est du pays ont pris une ampleur particulièrement importante. Entre 1976 et 1990, 210.000 personnes ont quitté ces quatre provinces du nord et la province de *Cao Bằng* seule a fourni plus de 90.000 migrants, essentiellement des *Tày*, des *Nùng* et des *H'mông* (*Đỗ Minh Cương, Nguyễn Quang Huệ*, 1998). Ces migrations ont, dans un premier temps, été soutenues et organisées par le gouvernement<sup>66</sup> mais elles sont aussi largement décrites comme des migrations spontanées (*ibid.* ; *Hoàng Dong*, 1998). *Hoang Xuan Ty* (1995) note que 45.000 personnes ont à nouveau quitté *Cao Bằng* entre 1990 et 1993 et explique ces migrations par le manque d'espaces de culture et par la paupérisation de la population. Il est intéressant de se demander pourquoi ces migrations n'ont pas, ou peu, touché *Chợ Đồn* et pourquoi certaines communes du district constituent, à l'inverse, des points d'entrée de la population.

Les entrées et sorties qui ne sont pas comptabilisées au niveau du district, ne le sont pas non plus dans les communes. A l'exception du cas des *H'mông* qui n'étaient pas présents à *Chợ Đồn* avant 1979 et dont les effectifs en 1989 dans chaque commune sont donc dus à des

<sup>65</sup> N. Chanda est citée par J. Banister, 1993. (Chanda, N., 1991, Economists say reform may fail without international aid, *Asian Wall street journal*, July 8, 1991, pp. 1-17.)

<sup>66</sup> Après une période durant laquelle les migrations furent organisées entre le delta du fleuve Rouge et les montagnes du nord (1961-1975), le gouvernement influa un mouvement du nord vers le sud, d'abord du delta du fleuve Rouge et des zones urbaines vers les plateaux centraux (1976-1980), puis plus massivement des zones rurales, montagnes comprises, vers d'autres zones rurales des plateaux centraux et du sud-est (1981-1990) (*Hoàng Dong*, 1998 ; *Hardy*, 1998).

entrées, il est exclu de savoir où les arrivées extérieures se sont effectuées, si des zones ont connu une proportion importante de départs et de distinguer ces mouvements de ceux qui ont eu lieu à l'intérieur du district. Mais quelques tendances fortes concernant la façon dont s'est réorganisée la population à l'intérieur du district depuis vingt ans, peuvent être mises en évidence grâce à la comparaison de la carte de l'accroissement de la population avec celles de distribution de la population à différentes dates.

### 5.2.3 La répartition de la population aujourd'hui

#### La répartition par commune

Observée en valeur absolue, la population du district se répartit de façon relativement homogène dans les différentes communes du district. En 1994, le nombre moyen d'habitants par commune (hors *Bằng Lũng*) était de 1700 habitants. Douze communes avaient un nombre d'habitants proche de cette moyenne (entre 1400 et 2000 habitants), quand une seule avait une population supérieure à 3000 habitants et une autre une population inférieure à 1000 habitants. Malgré cette homogénéité, la carte de la répartition de la population en 1994 (carte 33) montre une légère dissymétrie entre est et ouest, l'est étant plus peuplé que l'ouest, ainsi qu'une concentration des habitants autour et à l'est de *Bằng Lũng*. Rapportée aux surfaces des communes, cette dissymétrie est plus marquée encore (planche 34). En 1994, comme en 1974, les communes de l'est du district apparaissent de façon nette comme étant les plus densément peuplées. Entre les deux dates, les densités ont doublé en moyenne et les communes les moins peuplées, à l'ouest, ont connu des taux d'accroissement moyen annuels plus élevés que celles de l'est. Mais ce différentiel d'accroissement n'a pas suffi à homogénéiser les densités de population par commune et la zones ouest, composée des communes limitrophes de la province de *Tuyên Quang*, ne dépasse toujours pas le seuil de quarante habitants au kilomètre carré en 1994.

En ce qui concerne le rôle joué par les migrations à caractère ethnique des vingt dernières années, deux remarques peuvent être faites. La première est relative aux *H'mông*. Ceux-ci se sont installés dans des communes peu ou très faiblement peuplées : *Xuân Lạc*, *Bình Trung*, et *Lưong Bằng*. Ces communes n'étant pas situées à proximité les unes des autres, il est possible de penser qu'elles ont été délibérément choisies par les *H'mông* en raison des faibles densités. Le faible peuplement des communes serait alors un attrait pour les migrants. Cette hypothèse est corroborée par les densités plus fortes que connaissent les districts de *Cao Bằng*, province d'où provient la majeure partie des *H'mông*<sup>67</sup>. Il faudrait cependant connaître l'origine exacte des migrants dans la province de *Cao Bằng* pour comparer les situations de départ et d'arrivée.

<sup>67</sup> Sur les 10 district ruraux de *Cao Bằng*, tous ont une densité supérieure à 45hab/km<sup>2</sup> en 1989, 5 ont une densité supérieure à 80 et 3 à 100hab/km<sup>2</sup> alors que le district de *Chợ Đồn* a une densité moyenne de 42hab/km<sup>2</sup> la même année.

Les cartes de la répartition de la population *dao* et des *Kinh* montrent, en second lieu, que ces deux types de population se répartissent dans des communes différentes (planche 31). Les principales migrations *kinh* ayant été organisées par l'Etat à la fin des années 1960 et les *Dao* ayant été pour la plupart sédentarisés à la même époque, il est probable que ces deux groupes ont été volontairement dirigés dans des communes différentes pour maintenir l'équilibre démographique qui existait. Les migrations *kinh*, *dao* et *h'mông* n'ont donc pas les mêmes conséquences sur l'évolution et la répartition de la population dans le district mais aucune de ces migrations n'est à l'heure actuelle à l'origine d'une concentration forte des habitants dans une commune ou d'un groupe non *Tày* par rapport aux *Tày*. Il faut seulement mentionner le cas de *Bằng Lũng* qui attire de la population et où les *Kinh* sont plus nombreux que les *Tày*.

#### **La distribution de l'habitat et des villages *dao* et *h'mông***

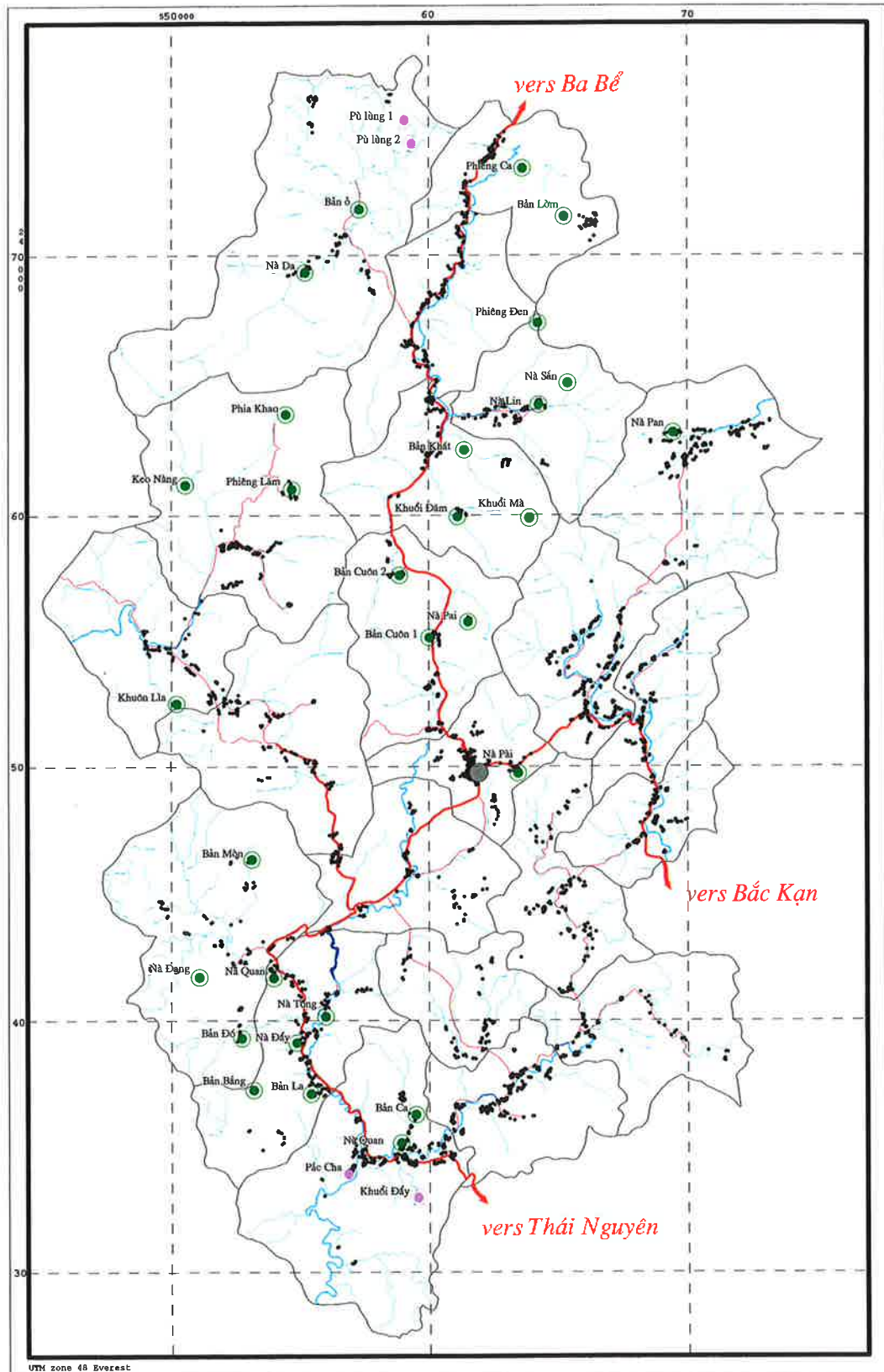
Hormis les statistiques par commune, un dernier type de document permet d'apprécier la répartition de la population dans le district. Il s'agit de la carte de la localisation de l'habitat dressée à partir de la carte topographique de 1997<sup>68</sup> et complétée par la localisation des villages *dao* et *h'mông* connue à partir de données fournies par le Service de la Population du district pour 1997 (carte 36).

Cette carte sur laquelle apparaissent aussi les voies de communication et les principaux cours d'eau, met en évidence la répartition linéaire de l'habitat le long de ces axes et sa concentration dans le chef-lieu du district, *Bằng Lũng*. Les principales routes ayant été tracées le long des cours d'eau, il est difficile de distinguer l'influence des cours d'eau ou des routes seules. Il n'existe que peu de communes où la route quitte les bas-fonds et celles de *Ngọc Phái* et de *Nghĩa Tá* sont les seules où l'habitat se concentre sur la route en l'absence de cours d'eau. En revanche, la concentration des habitations le long des principales rivières est manifeste (le long du *sông Cầu* à l'est, de la rivière *Phó Dáy* au sud et du *nam Tà Diêng* au nord) que les axes routiers principaux soient présents ou non. Le rôle des cours d'eau demeure donc plus important pour la distribution de la population que ne le sont actuellement les routes. La concentration de l'habitat le long des rivières étant importante, l'ensemble du district se caractérise par une succession de zones peuplées et de zones de vide relatif. Chaque commune est traversée en son centre par un cours d'eau le long duquel se concentre la population et les zones de vide relatif se situent par conséquent en périphérie des communes.

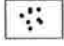







---

<sup>68</sup> Cette carte s'est révélée inexacte, lors de sa comparaison avec des zones connues du district, en ce qui concerne le nombre d'unités répertoriées. Elle est cependant représentative de la localisation de l'habitat, des regroupements et de la dispersion.

Carte 36 : Localisation de l'habitat et des villages Dao et H'mông.



UTM zone 48 Everest

- |   |                              |                         |   |                         |
|---|------------------------------|-------------------------|---|-------------------------|
|  | localisation des habitations | réseau routier :        |  | goudronné               |
|  | village Dao                  |                         |  | non goudronné           |
|  | village H'mông               | réseau hydrographique : |  | cours d'eau principaux  |
|  | nom de village               |                         |  | cours d'eau secondaires |

(sources : Service de la Population -1997- et Cartes topographiques, 1994)

Le regroupement de l'habitat le long des trois principales rivières est à l'origine, à une plus petite échelle, de l'existence d'un vide relatif dans les communes de l'ouest. Cela correspond aux communes où les densités de population enregistrées en 1994 sont faibles et cela explique la dissymétrie est/ouest observée.

En ce qui concerne les villages *dao* et *h'mông*, la carte montre qu'un nombre important de ces villages se situe à distance des axes, même secondaires, de circulation. Vis à vis du réseau hydrographique, la position des villages par rapport à l'ensemble des cours est peu manifeste en raison de la densité des cours secondaires - chaque village est à faible distance d'un ruisseau ou d'une petite rivière – mais les cours d'eau principaux ne constituent pas des axes de peuplement privilégiés. La répartition des villages *dao* et *h'mông* ne répond donc pas, dans son ensemble, au même principe d'organisation que celui que fait apparaître la carte de localisation générale de l'habitat. Des exceptions notables doivent néanmoins être relevées pour certains villages *dao* de *Bằng Lũng*, *Ngọc Phái*, *Nghĩa Tá* ou *Bình Trung* qui se localisent à proximité d'une route goudronnées ou d'un bas-fond important. Le rôle de la sédentarisation, pour ces localisations, est primordiale.

En dépit des lacunes concernant les données de population, l'appartenance ethnique s'affirme comme étant un facteur de différenciation important aussi bien en ce qui concerne l'histoire des mouvements de population qu'en ce qui concerne la localisation des habitations. Actuellement, l'arrivée de nouveaux migrants *h'mông* dans l'ouest renforce la population dans cette partie du district et la présence des ethnies non *Tày* se renforce elle aussi dans les zones de diversité ethnique remarquées (*Bằng Lũng* et *Bản Thi*). Mais le poids des ethnies minoritaires à l'échelle du district et les dynamiques actuelles ne remettent pas en cause le schéma général d'organisation de la population le long des cours d'eau. Les zones de fort peuplement (à l'exception de *Bằng Lũng*) demeurent celles, à l'est, où se situent les grands bassins hydrographiques.

## VI Les activités dans le district : un monde profondément agricole

### 6.1 Les activités non agricoles et le commerce

#### 6.1.1 Les activités recensées et les principaux secteurs de production dans le district

La structure de la population active par branche d'activité met en évidence l'importance du secteur agricole : 87% des actifs en 1989 et 92% en 1995 travaillaient en effet dans le secteur agricole et forestier (agriculture et exploitation des produits forestiers).

**Tableau 11 : La population active selon les branches d'activité en 1989 (en nombre de foyers)** (source : Département des Statistiques Démographiques de Hà Nội)

	Secteurs*				Total
	ind-l	coll.	etat.	ind-é.	
Fonction publique et administrative**	1	63	1296	0	1360
Artisanat, industrie et productions diverses	77	2	505	2	586
Production agricole	590	14820	21	5	15436
Sylviculture et protection forestière	0	0	103	0	103
Transport	7	1	73	0	81
Services divers	13	0	6	0	19
Culture et arts	1	0	14	0	15
Autres	205	24	90	5	324
<b>TOTAL</b>	<b>894</b>	<b>14910</b>	<b>2108</b>	<b>12</b>	<b>17924</b>

\* secteurs : individuel (*cá thể*), collectif (*tập thể*), étatique (*quốc doanh*), indéterminé (*không xác định*)

\*\* cette catégorie comprend tous les employés administratifs et les cadres (des entreprises d'Etat, du secteur scientifique, des secteurs agricole et sylvicole, de l'enseignement, de la culture, de la santé, juridiques...). Il s'agit essentiellement des fonctionnaires. Dans les autres secteurs, les foyers recensés comme appartenant au secteur étatique sont employés par l'Etat sans être fonctionnaires et sont essentiellement des foyers ouvriers. Si tous les foyers travaillant dans les branches agricole et forestière étaient regroupés, ils formeraient 89% du total des foyers.

Par rapport au *Việt Nam* qui est lui-même à très forte dominante agricole avec près de 75% de la population active travaillant dans le secteur purement agricole et 0.15% dans le secteur forestier en 1995 (General Statistical Office, 1996), *Chợ Đồn* est un district au caractère agricole prononcé. En cela il est plus proche de l'ensemble des provinces non deltaïques du nord dans lesquelles, la même année, 84 % de la population active était agricole.

En ce qui concerne la répartition communale des actifs de chaque secteur, vingt communes sur vingt-deux répondent au schéma général de la répartition des activités avec plus de 97% des actifs concernés par une activité agricole et 2 ou 3 % de la population composée de fonctionnaires, exerçant en particulier dans le secteur scolaire (avec cinq enseignants en moyenne par commune), de quelques commerçants et de rares artisans. Seule *Bản Thi*, au passé et présent miniers, accueille une proportion importante de mineurs et de commerçants, et *Bằng Lũng*, chef-lieu du district, accueille de nombreux fonctionnaires et la moitié des commerçants du district. La population de ces deux communes est à moins de 80% agricole.

Aucune indication concernant la structure du produit intérieur brut n'est disponible dans le district et il est par conséquent difficile de connaître la part prise par chacun des secteurs d'activité par rapport aux autres. Comparer leur part dans le PIB et la répartition de la population active à d'autres échelles peut toutefois donner des indications.

**Tableau 12 : Poids des différents secteurs économiques dans la population et le PIB pour l'ensemble du *Việt Nam*, les provinces montagneuses du nord et *Chợ Đồn* en 1995** (Sources : *Việt Nam* et Montagnes du nord, General Statistical Office, 1996 ; *Chợ Đồn*, Service Statistique du District)

	<i>Việt Nam</i>		Montagnes du nord		<i>Chợ Đồn</i>
	(%) actifs	PIB	actifs	PIB	actifs
Agriculture/foresterie	75	34	84	42	92
Industrie/construction*	10	26	6	24	1.5
Services/commerce	15	40	10	34	6.5**
<b>total</b>	100	100	100	100	100

\* et artisanat.

\*\* 2.5% dans le commerce et 4% dans les services administratifs.

Pour le *Việt Nam*, comme pour les montagnes du nord, la part de l'agriculture dans le PIB est moitié moins importante que la part des actifs agricoles ne l'est dans la population active totale. En revanche, la part occupée dans le PIB, par les activités de service est largement supérieure à celle occupée par le nombre d'actifs<sup>69</sup>. L'hypothèse peut donc être faite que la part de l'agriculture est substantiellement moins importante à *Chợ Đồn* dans le PIB qu'elle ne l'est dans la population et qu'elle approche ou dépasse 50% de celui-ci.

En 1989, seule année pour laquelle les données sont précises, la population active "non-agricole" travaillait pour 3% de l'effectif total de la population dans le secteur de la production (non agricole) et l'artisanat (secteur II), 7% occupaient des poste d'administrateurs ou travaillaient dans le domaine de la santé, de l'enseignement et des services (secteur III) alors que le commerce n'était pas encore comptabilisé comme une activité à part entière. Toutefois, l'ouverture économique du pays a fortement modifié les données de ces différents secteurs.

En 1995, les données sont moins complètes mais peuvent être partiellement reconstituées à partir de données disponibles de façon disparate. En ce qui concerne les services, la part de l'Etat dans ces activités diminue mais demeure primordiale en raison de l'importance du nombre des fonctionnaires dans les services administratifs et publics précédemment décrits. Le commerce, devenu une activité à part entière prend une ampleur progressive et passe de 0

<sup>69</sup> Dans son ouvrage sur «l'Economie du Vietnam (1955-1995)», M.S. de Vienne (1994) a montré que la part des services dans le PNB global vietnamien a été divisé en 2 en termes relatifs entre 1955 et 1995. Dans le nord, la part de l'agriculture est passée de 33 à 50% alors que celle de l'industrie a baissé.

à 2.5% des actifs. Les chiffres montrent aussi une diminution notable du secteur de l'industrie et de l'artisanat qui peut s'expliquer par la disparition d'activités autrefois soutenues par l'Etat comme la fabrication de papier, la production chimique (pour les engrais), la métallurgie. Ce sont des activités qui apparaissent dans les tableaux détaillés de 1989 et qui ont complètement disparu en 1995. Parmi les productions qui étaient principalement assurées dans le cadre de l'Etat jusque en 1989, les plus marginales, déjà citées, ont disparu alors que celles qui étaient les plus développées, les productions de bois (et bambou) et l'extraction minière, en particulier du zinc dans la commune de *Bản Thi*, demeurent des activités importantes. Pour cette dernière activité, aucune donnée chiffrée n'a pu être trouvée et il n'est par conséquent pas possible de savoir si le nombre de travailleurs (97 en 1989) dans cette branche et si la production ont augmenté ou diminué<sup>70</sup>. Les mines ne pouvant pas être visitées, seule la localisation de cette production, essentiellement centrée sur *Bản Thi*, est un élément connu. De son côté, l'exploitation du bois et des produits forestiers qui touche un plus grand nombre de communes, fournit un exemple plus complet d'activité ayant un impact direct sur les ressources. C'est, pour cette raison, un exemple à observer avant de se tourner vers les activités plus purement agricoles.

### ***6.1.2 Petite histoire de l'exploitation industrielle du bois et des bambous dans le secteur d'Etat***

Dans les statistiques officielles, l'exploitation du bois et des produits forestiers n'est pas comptabilisée comme une activité domestique à part entière lorsqu'elle est pratiquée dans une optique d'autoconsommation. Elle est généralement considérée comme un sous secteur de l'activité agricole au sens large mais sa production, contrairement à de nombreuses cultures qui sont pourtant autoconsommées, n'apparaît pas dans les statistiques. La reconstitution historique de l'exploitation du bois et des produits forestiers ne concerne par conséquent que l'exploitation « industrielle » au travers des organismes d'exploitation recensés. Bien qu'incomplète, cette histoire met en évidence l'importance prise par les activités d'exploitation du bois dans certaines communes et fournit un exemple de secteur d'activité dans lequel l'Etat est le principal maître d'œuvre

#### **L'exploitation du bois pendant la période coloniale**

L'exploitation forestière du district et de la province de *Bắc Kạn* à l'époque française a été étudiée grâce au dépouillement systématique du « Fonds de la Résidence de *Bắc Kạn* » (fonds 54 de la RST) ainsi que grâce au dépouillement partiel du fonds du « Gouvernement Général de l'Indochine » (GGI), du fonds de la « Direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce » (AFC) et du fonds de la « Résidence Supérieure du Tonkin » (RST) qui se

---

<sup>70</sup> Les sociétés d'expertise étrangères (australiennes) chargées de prospecter de nouvelles possibilités d'exploitation n'ont pas, jusqu'à aujourd'hui, obtenu de résultats significatifs et leurs travaux n'ont pas débouché sur de nouvelles exploitations



trouvent dans le centre des archives nationales n°1 à *Hà Nội*. Ces seules sources sont insuffisantes pour évaluer de façon exhaustive l'exploitation forestière. De nombreux indices montrent néanmoins que cette exploitation était extrêmement limitée dans l'ensemble de la province et plus particulièrement dans les zones les moins accessibles comme *Chợ Đôn*.

Les indices concernant la faible exploitation des produits forestiers sont essentiellement des indices par défaut. Alors que le problème des mines, celui du maintien de l'ordre, des routes, des activités agricoles et les performances de l'élevage sont souvent abordés dans les différents dossiers parcourus, celui de l'exploitation du bois et des produits forestiers n'est en effet que rarement mentionné. Il n'apparaît le plus souvent qu'en annexe de dossiers traitant de thèmes plus généraux et il ne s'agit alors que d'un signalement rapide notifiant son faible développement.

En 1900, alors que la province de *Bắc Kạn* est en passe d'être créée (1901) par détachement du deuxième Territoire Militaire, un rapport détaillé concernant la future province (A1-RST54 39 136) décrit les forêts comme étant peu exploitées et peu riches en produits forestiers.

*" Les forêts qui s'étendent sur ce vaste territoire [...] sont inexploitées. Les habitants se contentant de prendre le bois nécessaire à leur consommation [...]. Or on remarque sur les rives du Song Cau de grandes quantités de bambous et des arbres à hautes tiges de belle apparence pouvant être facilement jetées dans ce cours d'eau [...]. L'apathie des indigènes Tho et Man explique seule ce fait que personne ne tire parti de ces produits [...]. "*

Quelques années plus tard, en 1910, aucune concession forestière n'est reportée sur la "carte forestière du Tonkin" (A1-RST54 67 943) au niveau de la province de *Bắc Kạn* et seules les réserves en formation de *Ba Bể* et *Cao Kỳ* (au sud de *Bắc Kạn*) et trois concessions agricoles dont deux appartiennent aux mines de *Chợ Diên* sont signalées. A la même époque, la faiblesse de l'exploitation est à nouveau signalée à propos de la mise en réserve d'une zone entourant le lac *Ba Bể*<sup>71</sup>. Dans un échange de courriers administratifs (A1-RST54 37 172) concernant la création de cette réserve, le chef du Service Forestier de l'Indochine et le Résident Supérieur du Tonkin s'entretiennent de la nécessité ou non de créer une interdiction totale de coupe et de prélèvements dans le périmètre de cette réserve. Le premier qui est favorable à un renforcement de la protection pour que la réserve puisse avoir un rôle efficace de conservation, rappelle l'intérêt écologique de cette zone. Le Résident Supérieur du Tonkin désire de son côté *"avoir l'assurance que cette mesure [la création d'une réserve forestière à Bắc Kạn] n'apporterait pas à la jouissance indigène d'autres entraves que celles qui sont*

<sup>71</sup> Une réserve de 1490 ha fut créée aux abords du lac *Ba Bể* en avril 1910. Elle fut mise en place à la suite de la requête d'un entrepreneur français, Mr. Verneuil, demandant la création d'une zone réservée d'exploitation du *Teo Nồng* (arbre à latex – *Teonongia tonkinensis*). Cette réserve d'exploitation ne fut pas autorisée et fut suivie du classement de la zone en réserve de protection afin de protéger la forêt et d'assurer la conservation du pittoresque de la zone (A1, RST54, sources diverses).

*rigoureusement nécessaires à la protection de la forêt*" et rappelle à cette occasion que les boisements, dans une région aussi enclavée ne sauraient être mis en danger par l'exploitation forestière. Pour cela il s'appuie sur les courriers de Monsieur Brenier, directeur du service de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce en Indochine :

*« (...) les dispositions libérales admises pour les forêts à Bac Kan y sont sans inconvénients, car l'éloignement et la difficulté d'accès des massifs les défend naturellement contre toute exploitation frauduleuse un peu importante » (A1-RST54 37 172).*

Frauduleuse ou non, l'exploitation ne semble pas connaître un véritable essor les années suivantes. Dans les années 1930, les rapports annuels concernant la situation économique de la province (A1-RST54 74357 à RST54 74366) ne prennent en compte l'exploitation du bois que pour signaler son faible développement et fournir quelques chiffres assez dérisoires relatifs aux quantités de bois exploitées.

**Tableau 13 : Les bois exploités et recensés par le Service de Protection Forestière de la province de *Bắc Kạn* (1929-1939) (en nombre de pièces).**  
(source : A1-RST54 74 357 à 74 366)

	bois classé	bois non classé	étais de mine	TOTAL
1929	20.660	1.960	1.000	23.620
1930	11.700	1.750	néant	13.450
1931	23.300	500	néant	23.800
1932	1.278	884	néant	2.162
1933	368	400	néant	768
1934	365	564	néant	929
1935	182	340	11.000	11.522
1936	162	14	11.000	11.176
1937	31	néant	néant	31
1938	80	néant	20.000	20.080
1939	75	néant	20.000	20.075

Malgré la faible fiabilité de ces données, celles-ci montrent le peu d'intérêt porté aux ressources forestières en tant que ressources économiques. L'exploitation des étais de mine dans une zone minière aussi importante est toutefois notable et leur coupe est signalée aux abords de la mine de *Chợ Diên* à *Chợ Đồn* (A1-RST54 74 357).

Dans un contexte de forte exploitation de la part des sociétés françaises agissant par le biais d'intermédiaires et dans un contexte de pénurie en bois croissant au cours du temps, la tenue à l'écart de la région de *Bắc Kạn* est particulièrement étonnante. Outre la possibilité, difficilement négligeable d'une exploitation totalement incontrôlée par le système français, trois types d'explications sont, à l'époque, couramment avancées pour expliquer ce phénomène. Le premier est relatif à l'isolement de la zone qui est à la fois éloignée du delta et de la zone d'activité importante que constitue la frontière chinoise. Selon une logique de

proximité cette région se trouverait par conséquent être protégée aussi bien du nord que du sud. Le second consiste à relever la mauvaise accessibilité d'une bonne partie de la province au nord de *Chợ Chu*. Les rivières ne sont pas navigables ni flottables et les routes sont peu développées et mal entretenues. Cet argument à mettre en parallèle avec le premier n'explique toutefois pas les raisons qui ont limité les investissements pouvant favoriser une exploitation pourtant décrite comme pouvant être rentable. Celle-ci ne suffisait-elle pas à justifier de tels investissements ? Un dernier argument récurrent et certainement lié lui aussi aux deux premiers, concerne la fréquence des "actes de piraterie" et la faiblesse du contrôle militaire de la région jusqu'au début des années 1920 alors que la résistance nationaliste vietnamienne en fait un de ses bastions à partir du début des années 1940. Ces problèmes, préoccupation politique incessante des résidents qui se succèdent à *Bắc Kạn*, pourraient en effet être un important facteur de marginalisation de la zone et expliquer son relatif sous-développement. En corollaire, la relative stabilité de la couverture forestière par rapport aux zones voisines signalée sur les cartes forestières du Tonkin (planche 6) peut, peut-être alors être expliquée par cette marginalisation. « Protégés » de l'exploitation par les "pirates" puis par les résistants à l'occupation française, ou choisis comme zone de résistance en raison de leur couverture forestière, *Chợ Đồn* et les districts limitrophes des provinces de *Bắc Kạn* et *Tuyên Quang* demeurent faiblement exploités pour leurs bois jusqu'aux débuts de la guerre d'indépendance.

#### **Les entreprises d'Etat pendant la période de collectivisation**

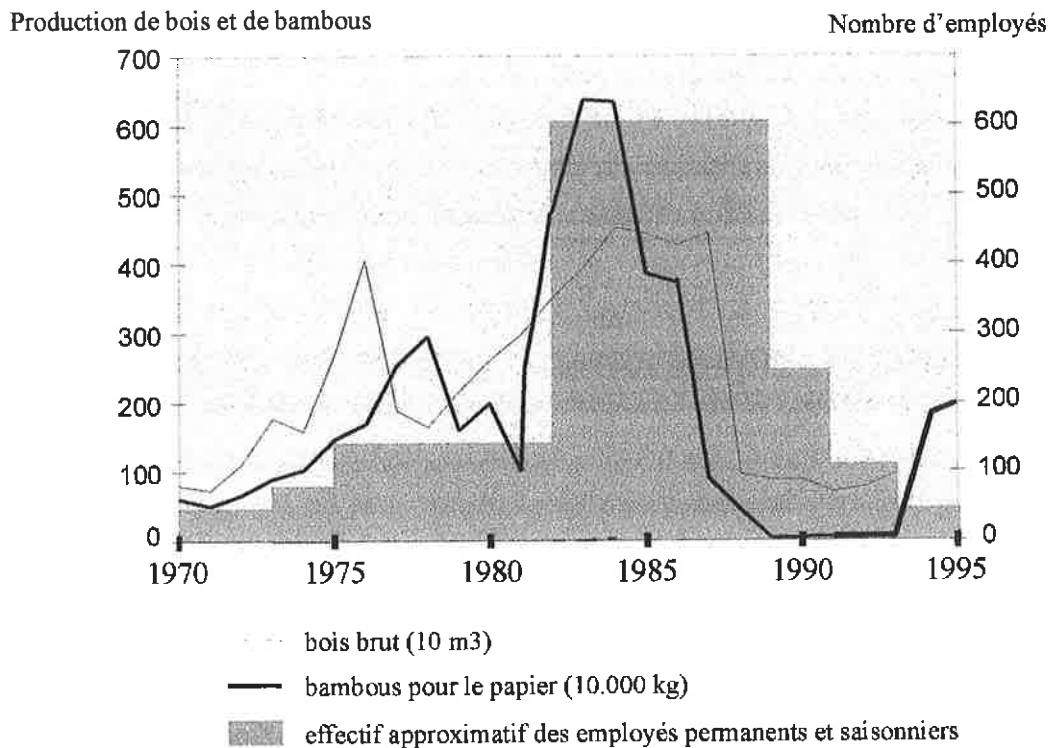
Les mesures qui accompagnent la mise en place du nouveau régime, apparaissent, en ce qui concerne le domaine forestier, au début des années 1960. Elles ont été relevées par enquête auprès des services compétents du district<sup>72</sup> et grâce aux données du service des archives nationales n° 3 (période collectiviste). Elles se soldent principalement, en 1964, par la création d'une première brigade forestière exploitant (par la coupe) un périmètre dans la commune de *Bình Trung*. Cette brigade et celles qui vont suivre disposent du monopole de vente des produits destinés à être transformés ou utilisés à des fins non domestiques (dans les entreprises de production de meubles, de papier, pour les mines...) alors que les coopératives agricoles gèrent elles-mêmes le ramassage du bois de chauffe et le stock de bois de construction autoconsommé. Elles peuvent cependant effectuer des coupes de plus grande ampleur sous la surveillance des membres de la brigade, le bois ou les bambous étant vendus par celle-ci. Jusqu'en 1973, l'unique brigade qui vient rapidement se baser à *Bàng Lãng*, coupe sans effectuer de plantations. Elle emploie de façon fixe huit personnes et recrute de façon saisonnière pendant deux à trois mois de l'année (de décembre à février) cinquante à soixante personnes travaillant le reste de l'année dans les coopératives agricoles du district.

---

<sup>72</sup> Ces enquêtes ont été effectuées entre février et avril 1997 auprès de l'Entreprise Forestière, du Service de Contrôle des Produits Sylvicoles et du Service de l'Agriculture et du Développement Rural.

En 1973, l'exploitation prend une nouvelle forme avec la création d'une entreprise forestière d'Etat qui englobe la brigade existant déjà et qui met en place une brigade spécialisée dans la plantation. Cette brigade se concentre dans un premier temps, comme pour les coupes, dans la commune de *Bằng Lãng* et réalise en l'espace de cinq ans des plantations monospécifiques de 200 hectares dans cette unique commune. Par la suite, l'entreprise qui déplace son centre de direction à *Bằng Lãng*, abandonne son action à *Bằng Lãng* et exploite trois nouveaux périmètres situés dans trois communes différentes, *Đại Sảo*, *Yên Mỹ* et *Bình Trung*. La zone exploitée à *Bằng Lãng* revient alors à la brigade militaire 380 qui l'exploite dans des proportions que nous ne connaissons pas et devient le second organisme autorisé de vente de bois. Les chantiers qui occupent, toujours de façon saisonnière, une cinquantaine de personnes chacun, comptent une unique brigade spécialisée à la fois dans les coupes et l'exploitation. Les coupes sont toujours pratiquées par extraction sélectionnée de troncs et de bambous dans les périmètres et prennent alors un nouvel essor (figure 6).

**Figure 6 : Production annuelle des principales catégories de bois et de bambous et nombre de travailleurs dans l'entreprise forestière d'Etat de *Chợ Đồn* entre 1970 et 1995** (Statistiques fournies par l'entreprise)



Les plantations, sans pouvoir être exactement chiffrées, se développent elles aussi pour atteindre une cinquantaine d'hectares par an dans les trois zones confondues<sup>73</sup>. Ainsi qu'il a déjà été signalé dans le chapitre précédent, de nouvelles routes sont aussi ouvertes afin de faciliter le transport du bois et des bambous.

L'année 1980 marque à son tour, une nouvelle accélération des activités de l'entreprise rebaptisée "compagnie forestière" (*Công Ty Lâm Nghiệp*) qui profite, à la fin des années 1970, de l'ouverture de l'usine à papier de *Bai Bàng* (province de *Vĩnh Phú*), usine la plus importante du pays aujourd'hui encore (World Bank, 1995). La compagnie qui écoule alors la plus grande partie de sa production, bois et bambous, vers cette usine, continue l'exploitation des trois zones déjà ouvertes. Elle se réimplante aussi à *Bàng Lãng* dans une zone proche de la commune de *Phong Huân* et ouvre trois nouveaux chantiers à *Ngọc Phái*, *Yên Nhuận* et *Nghĩa Tá*. En 1984, un total de 600 personnes travaillent à temps plein dans la compagnie et celle-ci recrute à l'extérieur du district (15 à 20% du personnel est *Kinh* et a été recruté dans le delta). La production augmente de façon importante, alors que les plantations, toujours difficilement estimables semblent ne pas se développer en conséquence (50 à 80 hectares par an au total). L'entreprise connaît une période de grande "prospérité" que signalent les nombreux investissements réalisés par l'Etat sous la forme de camions (12 camions circulent en 1989), l'amélioration des routes déjà tracées et la construction d'installations permanentes (baraquas de logement, ateliers...) sur les zones de production.

#### **La filière du bois au temps de l'ouverture économique**

A partir de 1988, l'entreprise forestière d'Etat change radicalement de physionomie. L'Etat qui a, en 1986, procédé à la libéralisation du marché et a, en 1988, autorisé la création d'entreprises privées, n'est plus l'unique débouché potentiel pour l'entreprise. Il ne garantit plus les achats, n'investit plus, pas plus qu'il ne subventionne les déficits<sup>74</sup>. Reprenant une stratégie mise en place à l'échelle du *Việt Nam*, il utilise le jeu du marché intérieur pour mesurer l'équilibre interne des entreprises et concentre par la suite ses investissements dans les secteurs rentables (De Vienne, 1994). L'usine de *Bai Bàng*, pour améliorer sa rentabilité se fournit dans des zones de production plus proches de son implantation, en particulier à *Tuyên Quang* et exploite les milliers d'hectares d'eucalyptus plantés à la fin des années 1970. Par ailleurs, les usines à papier de *Thái Nguyên* et de *Bắc Kạn* n'ont pas des capacités d'absorption importantes (environ 3-4000 tonnes de bambous par an) et doivent aussi utiliser

<sup>73</sup> Les données concernant les volumes d'exploitation sont consignées dans un registre possédé par la compagnie forestière qui a été mis à notre disposition. Les enquêtes réalisées auprès du personnel de cette entreprise (avril 1997) signalent que de telles données n'existent pas à propos des plantations et les chiffres ont uniquement valeur d'estimation de la part du personnel.

<sup>74</sup> En septembre 1985 l'Etat reconnaît le « droit à l'autonomie financière » des entreprises publiques et ne subventionne plus leurs déficits. En mars 1989, lors du VI<sup>ème</sup> plenum du Comité Central du PCV, il abandonne toute pratique de financement. Pour se financer, les entreprises doivent emprunter aux taux du marché et sont désormais responsables des pertes et profits (Tran Ngoc Bich, 1998).

les productions des districts voisins de *Chợ Đôn* (Vietnam-Finland Forestry Sector Co-operation Programme, 1996b). Pour le bois et les bambous utilisés pour autre chose que la production de papier, le responsable actuel de la compagnie estime que les produits fournis par l'entreprise ne sont pas de bonne qualité en raison de la vétusté du matériel et ne sont pas compétitifs en raison des coûts de transport. Entre 1988 et 1989 la chute de la production est rapide ; la production de bois rond a été divisée par quatre et celle de bambou *núta* a été divisée par deux. Privée du soutien de l'Etat et évoluant sur un marché qui demeure fortement étatique et de plus en plus contrôlé en raison des mesures prises en faveur de la préservation de l'environnement, l'entreprise devient très rapidement déficitaire et licencie la plupart de ses ouvriers. En 1993, la totalité du personnel s'élève à 120 personnes et aujourd'hui (1997) elle n'emploie plus que 102 personnes (18 cadres et 84 ouvriers dont 10 sont des *Kinh* anciennement employés). Quarante-quatre ouvriers sont chargés des opérations de coupe et de plantations dans les communes de *Bằng Lãng*, *Phong Huân*, *Yên Nhuận*, *Yên Mỹ* et *Đại Sảo* où l'entreprise possède encore 5600 hectares. Trois changements importants accompagnent cette restructuration.

Le premier concerne la mise en place, en 1996, d'une unité de production de baguettes de table qui emploie les 40 ouvriers restant et consomme 30.000 bambous par an (environ 1500 tonnes) dont 70% du poids environ est vendu à l'usine de *Bắc Kạn* pour la fabrication de pâte à papier. Cette quantité de bambou n'apparaît pas sur les statistiques de la compagnie. Les baguettes, achetées par une compagnie privée de la ville de *Hồ Chí Minh* par le biais d'un intermédiaire de *Hà Nội*, sont ensuite exportées vers Taiwan (*ibid.*, 1996b).

Le second changement concerne la possibilité, aujourd'hui exploitée par la compagnie, de s'associer avec des entrepreneurs ou des organismes étrangers. La coopération de la compagnie avec le programme de coopération finlandais souvent cité exprime cette possibilité. Cette coopération est essentiellement destinée, actuellement, au développement des plantations dans les zones exploitées par l'entreprise.

Le troisième changement, sans aucun doute le plus important, concerne la diversification des producteurs et des réseaux commerciaux. En raison de la libéralisation du marché, la vente du bois n'est plus un monopole de la compagnie et la production n'est plus celui des groupements officiels, coopératives et entreprises. Trois circuits autorisés de commercialisation du bois existent aujourd'hui dans le district.

La brigade militaire 380 (*lữ đoàn 380*) représente le premier. Elle échappe au contrôle du Service de l'Agriculture et du Développement Rural (SADR) en ce qui concerne le bois coupé sur ses terres.

Mais elle est tenue de déclarer les sorties de bois et de bambous au Service de Contrôle des Produits Forestiers (*Trạm Kiểm Sát Lâm Sản*)<sup>75</sup>.

Le second type de circuit correspond à celui de l'entreprise forestière lorsqu'elle exploite les terres qu'elle possède encore. Elle doit solliciter l'autorisation du SADR (qui s'en remet chaque année au département provincial pour les quotas) pour toute coupe, vente et activité de production mais peut effectuer elle-même les plans de coupe. Des membres de cette entreprise font office d'intermédiaires officiels auprès des acheteurs potentiels, privés ou publics, et utilisent des compagnies privées pour le transport des matériaux. Les principaux acheteurs sont l'Etat pour la production de papier (bois et bambous), les étais de mine (*manglietia*), le bois non débité (*Bắc Thái Forest Products Processing Company*), ou des compagnies privées pour les baguettes, le styrax<sup>76</sup> transformé en allumettes à Ha Nội, les bambous destinés à la construction ou qui seront transformés en peigne, cure-dents... dans des unités de production situées pour la plupart dans le delta. L'ensemble de la production de bois est exportée sans avoir été travaillée (billots) alors que les bambous, s'ils ne sont pas destinés à être conservés entiers sont débités en lamelles.

Un troisième type de réseau est une variante du précédent et concerne les particuliers et les collectivités locales (comités populaires...) passant des contrats de production avec l'entreprise. Celle-ci réalise les plans de coupe soumis au SADR (arbre par arbre ou en quantité de bambou par unité de surface) sur les surfaces que les particuliers ou les collectivités veulent exploiter. L'entreprise achète éventuellement la production, par exemple des bambous pour fabriquer les baguettes ou du styrax revendu ensuite à *Hà Nội*. Elle supervise aussi une partie des ventes réalisées auprès d'autres entreprises d'Etat ou privées en leur servant d'intermédiaire pour les plans de coupe. Mais les contrats pourraient être passés, en théorie, sans son intervention. Le transport est organisé par les acheteurs et intermédiaires. Ce réseau où le producteur, au minimum, est privé, se caractérise donc par l'intervention d'un intermédiaire public en amont de l'exploitation. Il se développe dans neuf communes du district et concerne plus particulièrement les sept communes dont les terres étaient auparavant exploitées par l'entreprise (à l'exception de *Ngọc Phái*). Les quantités produites sont soumises à autorisation délivrée par le SADR. Celui-ci, traite le plus souvent avec l'entreprise forestière qui dresse des plans de production de bois ou de bambou en attribuant des quantités à produire en fonction de différentes zones de chaque commune. Dans les communes, le comité populaire organise ensuite la répartition de la production entre les ménages. La production de bambou est très largement fournie par ce réseau et a repris, selon les membres

<sup>75</sup> Le Service de Contrôle des Produits Forestiers (créé en 1972) a un rôle de surveillance : contrôle de la fraude dans 4 postes à la sortie du district, recherche des trafiquants illégaux... Il vérifie la validité des autorisations de coupe et de transport mais ne les délivre pas.

<sup>76</sup> Le styrax (*bồ đề*) est très généralement extrait de la forêt et non pas de plantations.

de l'entreprise de façon très nette à partir de 1995. Avec le bambou, le styrax est le produit le plus exploité par ce réseau.

S'il peut, en théorie, exister des réseaux totalement privés, sans intermédiaire actif de l'Etat, toute autorisation de coupe (à l'exception des zones relevant de ministères spécifiques comme par exemple la zone militaire ou la zone minière), sur l'ensemble des terres du district distribuées ou non, doit être obtenue auprès du SADR. L'ensemble de la production devrait donc pouvoir être surveillée à la base et tout réseau, en amont de la production, devrait connaître un passage obligatoire par un service public. En pratique, il semble que cela soit loin d'être le cas. Une enquête réalisée en 1996 (Vietnam-Finland Forestry Sector Co-operation Programme, 1996b) estime que l'Etat, par le biais de la Division de l'Agriculture et du Développement Rural de la province dont dépend l'entreprise d'Etat, ne gère plus que 20% des produits circulant dans la province de *Bắc Thái* et que le reste de la production est assurée par des privés et des organismes étatiques différents (dont l'armée). Cette même enquête estime que 20 à 40% du commerce total de bois de feu et de bois d'œuvre est effectué de façon illégale et que la contrebande concerne environ 50% du commerce privé.

En ce qui concerne le district, il est difficile d'estimer le commerce illégal, mais les registres de sortie du bois<sup>77</sup> (tableau 14) donnent une idée de la part prise par chacun des réseaux légaux de commerce.

**Tableau 14 : Volumes des bois et de bambous exportés du district en 1996**  
(source : d'après le registre du Service de Contrôle des produits Forestiers du District)

			Compagnie forestière	Brigade 380	privés	Total
<b>Bois</b>		<b>m3</b>	<b>1166</b>	<b>283</b>	<b>679</b>	<b>2128</b>
Dont :	Styrax ( <i>bồ đê</i> )	m3	513			513
	Manglietia ( <i>mỡ</i> )	m3	44		177	221
	Bois en billes	m3	609	283		892
	Bois débité	m3			502	502
<b>Bambou débité (<i>nứa</i>)</b>		<b>tonnes</b>	<b>3764</b>			<b>3764</b>

La compagnie d'Etat a exporté 53% du bois déclaré (pour un total de 1200 m3 environ) en 1986 et la brigade militaire 380 en a exporté 13% (283 m3). Si l'on tient pour vrai que 50% du commerce privé est illégal, la compagnie assure toujours 41 % de l'exportation du bois ce qui est supérieur à la part du secteur d'Etat relevé dans la province de *Bắc Thái*. De leur côté,

<sup>77</sup> Il s'agit des registres qui enregistrent les sorties de bois du district et qui sont mis à jour par le Service de Contrôle des Produits Forestiers du District.



les bambous enregistrés en 1996, le sont tous par l'entreprise d'Etat pour un total de 3800 tonnes de bambous *núa* débités. Les responsables du Service de Contrôle des Produits Forestiers interrogés à ce sujet expliquent cela par l'enregistrement, au nom de la compagnie, de produits exportés par des privés mais dont les coupes ont été contrôlées par ses soins. En 1997, un changement d'enregistrement permet que soient notifiées les quantités de bambous extraites des neuf communes dans lesquelles la compagnie réalise toujours les plans de coupe. Les bambous en question sont collectés directement dans chaque commune par des intermédiaires qui les transportent vers *Hà Tây* afin d'être transformés en cure-dents.

**Tableau 15 : quantités (en tonnes) de bambous *núa* et *vâu* extraites des communes du district en 1997** (source : d'après les registres du Service de Contrôle des Produits Forestiers du District)

	<i>Núa</i>	<i>vâu</i>	Total
<i>Phong Huân</i>	778	231	1009
<i>Bằng Lăng</i>	502	225	727
<i>Yên Nhuận</i>	257	379	636
<i>Nghĩa Tá</i>	259	165	424
<i>Đại Sảo</i>	268	138	406
<i>Yên Mỹ</i>	300		300
<i>Yên Thịnh</i>	215		215
<i>Đông Viên</i>	157		157
<i>Bình Trung</i>	150		150
<b>Total</b>	<b>2886</b>	<b>1138</b>	<b>024</b>

Dans un secteur où une part importante du commerce et de la production échappe au contrôle de l'Etat, dans un système où les secteurs étatiques et privés ne sont pas toujours clairement séparés et dans lequel les mesures d'enregistrement ne sont pas fiables, reconstituer le poids des différentes filières et estimer les productions totales relèvent d'une gageure. Le commerce illégal, pour lequel ne peut être fourni aucun chiffre global est suffisamment développé pour que chacun, ou presque, l'évoque librement. Il est très important, en particulier, en ce qui concerne le bois de chauffe dont les quantités autorisées correspondent approximativement à la consommation des entreprises gérées par la Division de l'Agriculture et du Développement Rural de la province (Vietnam-Finland Forestry Sector Co-operation programme, 1996b). La consommation privée et publique hors de ces entreprises ne pourrait donc pas se développer sans commerce illégal.

Malgré les imprécisions concernant la production et le commerce du bois, quatre points importants peuvent être finalement retenus :

- le très fort développement des activités dans les années 1980, leur chute en 1988 et une légère reprise depuis cinq ou six ans maintenant, en particulier en ce qui concerne la production de bambou,
- la forte concentration des coupes contrôlées par l'Etat dans les communes du sud depuis le début des années 1960,
- la complexité croissante des réseaux de production et de commercialisation, et l'entrée en jeu du commerce privé depuis 1988,
- l'entrée en jeu des agriculteurs comme agents de production sur les terres qui leur ont été distribuées. L'exploitation n'est plus industrielle mais individuelle et théoriquement contrôlée par des organismes d'Etat.

### 6.1.3 L'organisation du commerce

Le commerce, si l'on s'en tient aux descriptions des résidents et administrateurs qui se sont succédés à *Bắc Kạn*, n'était pas une activité développée dans cette province pendant la période coloniale. Les principaux produits exportés, en dehors des produits miniers provenant en grande partie des mines de *Chợ Đôn* et hormis les produits forestiers dont il fut question dans la partie précédente, étaient des produits non transformés, issus de l'activité agricole et en particulier de l'élevage. Alors que le riz constituait la principale ressource agricole du district en terme de volume et que le système de taxation était organisé en fonction de la production rizicole, les buffles sont décrits comme une des principales richesses de la province en raison de la demande émanant du delta. Les exportations d'animaux furent nombreuses jusqu'aux années 1930. En 1906, un document rapporte que 3045 buffles ont été exportés vers le delta l'année précédente (A1-AFC N0 53) et en 1929 ce sont 1700 buffles et 600 bovins, accompagnés de 60 chevaux et de 200 tonnes de riz qui partent à leur tour vers le delta. L'organisation du commerce, quant à elle, était "*aux mains de quelques individus, le plus souvent d'origine chinoise, qui s'enrichiss[ai]ent sans enrichir le pays*" (A1-RST 75015). En 1937, le Résident de la province note que les affaires commerciales "peu développées" occupent un petit nombre de personnes représentant des intérêts plus importants et opérant depuis *Hà Nội*. Les chinois, et les quelques *Kinh*, qui tiennent la plus grande part de cette activité tout au long de la période, pratiquent par ailleurs un petit commerce de plantes médicinales et d'animaux sauvages dont la plus grande partie est destinée à la Chine. Le commerce connu des colonisateurs est peu développé, à l'image d'une région peu peuplée, très largement agricole et dont la localisation, à mi distance entre *Hà Nội* et la frontière chinoise, rend les produits peu concurrentiels sur l'un et l'autre de ces marchés.

Par la suite, lorsque se met en place la République Démocratique du *Việt Nam*, le modèle de développement suivi est celui d'un développement dirigé par l'Etat à travers la planification centralisée. L'Etat détermine tous les secteurs économiques importants à travers un système

de plans de production et de distribution des biens. Il contrôle les prix et les taux d'intérêts. Dans ce système, le secteur commercial est partiellement nationalisé<sup>78</sup> et les mécanismes de marché ne fonctionnent officiellement que pour les activités commerciales à petite échelle, c'est à dire pour une part de l'agriculture et de l'artisanat, alors que l'Etat monopolise le commerce international (Vu Tuan Anh, 1994b)<sup>79</sup>. Dans cette organisation fortement centralisée, les régions éloignées comme *Bắc Kạn* s'intègrent mieux dans les réseaux commerciaux nationaux mais le faible nombre d'industries de transformation, et le manque de richesse de cette province à la sortie de la période collectiviste, laissent supposer que les mouvements commerciaux concernent toujours les produits non transformés pour les sorties et les produits manufacturés de base pour les entrées. Beaucoup plus récemment et ainsi que l'a démontré le seul exemple de la filière légale du bois et du bambou, la libéralisation du marché, en 1986, est une date importante aussi bien en ce qui concerne la commercialisation que la production des biens de consommation. Il n'existe malheureusement pas, ni avant ni après cette date pour *Chợ Đôn*, de données concernant les volumes ou valeurs des biens commercialisés et seuls quelques signes attestent de l'importance des changements.

#### **Un commerce globalement peu dynamique et concentré à *Bằng Lũng***

Signe révélateur important, le nombre des ménages pratiquant (comme activité principale) une "activité commerciale privée" (*số hộ kinh doanh thương nghiệp*) est comptabilisé à partir de 1991. Les ménages sont alors 109 et augmentent rapidement, de 65% en quatre ans, pour passer à 184 en 1995, soit un peu plus de 2.5% de l'ensemble des ménages cette année-là. Cela comprend le commerce pur (achat et ventes de biens) (*thương nghiệp*), les services du domaine privé (*dịch vụ*) et la restauration (*ăn uống*), chacun de ces domaines représentant respectivement 72, 20 et 8% de l'ensemble des ménages concernés. Les ménages pratiquant une activité commerciale reconnue sont fortement regroupés à *Bằng Lũng*, chef-lieu du district (50% des ménages), et sont nombreux à *Bản Thi* où réside une importante population non agricole ainsi qu'à *Đông Viên*, dernière commune du district sur la route vers *Bắc Kạn*.

L'observation empirique des activités commerciales permet de les classer en trois types distincts. Il n'est pas tenu compte ici du commerce du bois déjà décrit ni de celui des produits miniers.

Le premier type concerne le commerce des produits artisanaux. En raison de la faiblesse des activités de production non agricole dans le district, ce commerce se fait par le biais de transactions de proximité à faible volume et est très souvent réalisé par le producteur ou

<sup>78</sup> En 1969, le secteur privé n'assurait plus que 14% des échanges officiellement répertoriés mais il reprit de l'importance à partir des années 1970, période pendant laquelle il assurait officiellement entre le quart et le tiers des échanges (Paquet, 1996)

<sup>79</sup> Certains auteurs ont toutefois montré (Porter, 1990, Fforde et Paine, 1987) que les années 1970 se sont caractérisées par la montée en puissance d'une économie parallèle, le plus souvent informelle, touchant particulièrement les activités commerciales et largement alimentée, en milieu rural, par la production des lopins de terre individuels.

l'artisan lui-même (meubles, outils, coutures, nattes etc..). Les volumes qui sortent du district sont aussi très réduits et l'on peut noter dans ce domaine, les produits du tricot qui partent vers *Bắc Kạn* et *Hà Nội*. Ne produisant quasiment rien, le district est en revanche obligé d'importer une grande partie des produits de consommation courante. Dans les commerces de *Bằng Lũng*, ces produits ne sont pas particulièrement nombreux et le choix proposé pour chaque type de produit est faible. Il s'agit de vêtements et de couvertures, du matériel scolaire, de vélos, motos et de carburant, d'aliments et produits d'hygiène en particulier le sucre, le sel, le glutamate, le savon, la bière, les bonbons..., d'objets ménagers (tasses à thé, casseroles, thermos...), de produits de "luxe" (téléviseur, radio, ventilateur, décorations..) et de matériel électrique. A l'exception des véhicules et des produits de "luxe" ces produits se retrouvent, dans un choix encore plus limité sur les onze marchés qui se tiennent tous les cinq jours en dehors du chef-lieu ou dans les petits commerces fixes qui existent dans certaines communes et qui emploient pour partie les actifs répertoriés pratiquant une activité commerciale.

Parmi les activités commerciales, il faut par ailleurs noter le développement des services de restauration (parfois en association avec un autre type de commerce) qui se sont multipliés à *Bằng Lũng* mais aussi, sous la forme de petites buvettes servant à manger, dans les communes. Ces petits restaurants vendent des produits importés (bière, boissons...) mais essentiellement des plats préparés à base de produits disponibles dans le district. On note aussi l'apparition des karaokes en 1995, des locations de cassettes vidéo et des photocopieuses en 1996, d'un hôtel en 1997, de services de téléphone « public »<sup>80</sup>... Les filières de ce type de commerce ne sont pas documentées.

Le dernier type d'activité commerciale concerne les produits non transformés, c'est à dire dans le district les produits forestiers (bois et produits non ligneux), les minerais et les produits agricoles qui sont vendus, pour l'essentiel, à l'extérieur du district. Là aussi, les données sont très disparates et peu abondantes. L'exemple de la filière des produits forestiers a donné quelques informations sur le commerce mais concerne un secteur qui est longtemps demeuré attaché à l'Etat. L'exemple du riz qui demeure depuis l'époque coloniale et ainsi que cela sera montré dans la partie suivante, la principale production agricole du district en volume comme en surface, aurait été particulièrement pertinent. Il n'existe malheureusement aucune donnée concernant les volumes qui entrent et qui sortent du district, ainsi qu'aucun descriptif détaillé de l'organisation de son commerce. En l'absence d'informations concernant le riz, c'est le marché des abricots, pour lequel il existe une étude réalisée à l'échelle du district, qui fournit un exemple des modalités et de l'ampleur des mouvements

---

<sup>80</sup> "Điện thoại công cộng" Il s'agit d'un système très répandu dans tout le *Việt Nam*. Des particuliers mettent à disposition du public leur ligne téléphonique moyennant un coût un peu plus élevé que celui qui leur est facturé.

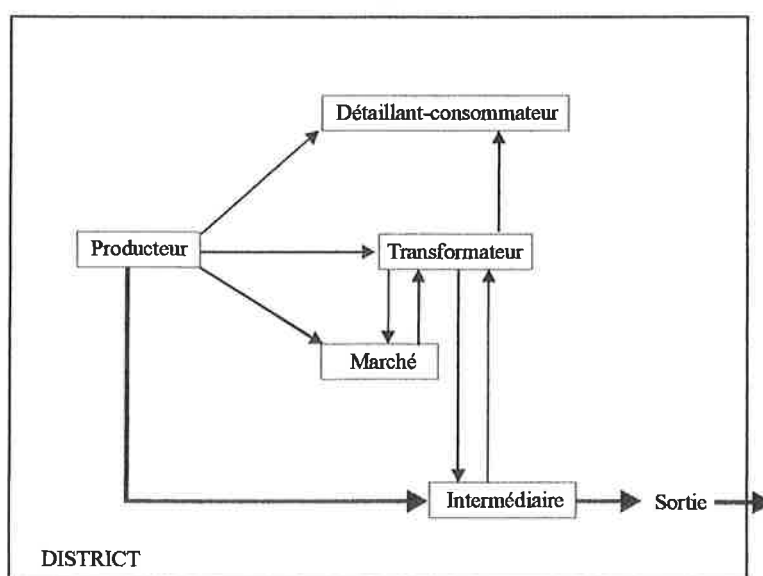
commerciaux privés<sup>81</sup>. Ce marché n'est cependant pas représentatif de l'ensemble du commerce des produits agricoles dans la mesure où il s'agit d'une production essentiellement destinée à la vente et s'étant développée de façon récente dans le district.

### Un exemple de filière, la filière de l'abricot

La plantation d'abricotiers est une activité qui concerne un nombre important de producteurs. Elle est pratiquée par 60% des ménages (4900 producteurs) répartis dans tout le district sur 400 hectares au total. Il s'agit, pour cette raison, d'une petite production individuelle et seuls 24% des producteurs ont plus de 30 arbres pour une moyenne de 25 arbres par exploitation. La grande majorité des arbres a été plantée à partir de 1992 et commence à produire depuis peu. La production augmente chaque année. Elle était de 169 tonnes en 1997 et de 200 tonnes en 1998, ce qui correspond à environ 10% de la capacité théorique des arbres lorsqu'ils auront atteint leur maturité. Il s'agit par conséquent d'un réseau en début de structuration qui ne concerne pas, à l'heure actuelle, des volumes importants mais qui sera amené à se développer rapidement dans les années à venir.

Le réseau de commercialisation est relativement compliqué et divers. A partir du producteur, quatre principaux canaux de commercialisation existent dans le district. Ils sont présentés de façon simplifiée dans le schéma ci dessous.

**Figure 7 : Schéma simplifié de la filière de l'abricot dans le district de Chợ Đôn**  
(d'après Nguyen Kim Han, 1998) (les traits plus épais correspondent aux flux les plus importants mais ne sont pas proportionnels à ces flux).



<sup>81</sup> L'intégralité des données concernant la filière de l'abricot est extraite d'un rapport réalisé sur enquêtes à Chợ Đôn : Nguyen Kim Han, 1998, Filière d'abricot du district de Chợ Đôn, rapport interne, Programme Fleuve Rouge, Chợ Đôn, n.p.

Il y a environ cinquante intermédiaires/collecteurs qui interviennent sur le marché et commercialisent l'ensemble de la production écoulée à l'extérieur du district, c'est à dire 90% de la production totale. La grande majorité d'entre eux opère directement auprès des producteurs en se rendant chez eux et en leur achetant individuellement la production alors que deux ou trois seulement achètent des abricots non transformés sur le marché où le producteur s'est rendu. Peu de ces collecteurs résident dans le district<sup>82</sup>. Quelles que soient les conditions, les agriculteurs se chargent de l'acheminement de la production jusqu'à un axe accessible en moto. La production est alors écoulée, soit directement en moto vers *Bắc Kạn* ou *Định Hóa* (40% des cas), soit, au moment où la récolte bat son plein, en camion (20%) ou en bus (30%)<sup>83</sup> après avoir été rassemblée en moto. Les camions ne sont jamais uniquement destinés à l'abricot car les volumes exportés en une seule fois par un même collecteur ne sont pas importants.

L'abricot est par ailleurs rarement consommé sans avoir été transformé. Il peut l'être par les consommateurs eux-mêmes ou par les détaillants avant d'écouler leur marchandise auprès des consommateurs. Ces deux catégories d'intervenants fabriquent en général du sirop ou de l'alcool. L'abricot peut être aussi transformé par des "professionnels" qui fabriquent, outre du sirop et de l'alcool, des abricots salés et de la confiture. Ces « professionnels » se situent aussi bien dans le district qu'à l'extérieur. Une partie des intermédiaires pratique à la fois le commerce et la transformation. Il s'agit pour la plupart d'intermédiaires opérant depuis l'extérieur du district. Une fois sortie du district, la production est, pour partie, consommée sur place (*Bắc Kạn*, *Định Hóa*), pour partie, transformée ou non, acheminée vers des centres urbains plus importants, parfois vers *Hồ Chí Minh-Ville*. Le commerce y est aux mains d'intermédiaires plus importants qui se fournissent auprès des collecteurs opérant dans le district. Entre l'achat à 4500 VND<sup>84</sup> le kilo au producteur et la revente au détail de l'abricot non transformé à 13500 VND à *Hà Nội* (chiffres de 1998), le prix a été multiplié par trois.

Malgré les imprécisions concernant les volumes écoulés par les différents types de filière, le producteur traite très généralement avec un intermédiaire, lui-même dépendant de grossistes situés en dehors du district. Démarché la plupart du temps chez lui ou à proximité de chez lui, le producteur a une connaissance limitée du marché et de ses fluctuations. Petit producteur, il est dépendant des acheteurs et ne peut influencer leurs décisions. Le marché de l'abricot est symptomatique des problèmes que rencontrent les producteurs dans les zones relativement isolées de montagne. Les termes du marché ne sont en général pas favorables

<sup>82</sup> Parmi les collecteurs qui ne pratiquent pas de transformation, 11 sont installés à *Bắc Kạn*, 2 à *Định Hóa* et 3 seulement à *Bằng Lũng*. Aucune indication chiffrée n'est donnée pour les autres mais la description laisse penser qu'ils sont aussi majoritairement installés à *Bắc Kạn*.

<sup>83</sup> Le rapport n'explique pas à quoi correspondent les 10% restant.

<sup>84</sup> En juin 1996, le franc valait environ 1800 VND (monnaie vietnamienne - *Việt Nam đồng*), en mai 1997 il valait environ 1900 VND et il atteignait 2175 VND en juin 1998.

aux producteurs de matière première non transformée éloignés des centres de consommation et la production s'effectue sans connaissance du marché. Les abricotiers, comme les canneliers et la badiane (anis étoilée) ont été plantés en grande quantité dans de nombreuses provinces à la faveur de programmes d'aide au développement ou/et de protection de l'environnement de grande envergure comme le programme 327 soutenu par le PAM. Les marchés de ces produits ne sont cependant pas suffisamment connus et à priori suffisamment développés pour soutenir l'ensemble de la production lorsque l'ensemble des arbres sera en âge de produire (Bal et al., 1997). Il est alors à craindre que les cours ne s'effondrent au moment où les agriculteurs auront commencé à récolter des produits en quantité importante. Sur le marché de *Bắc Kạn*, le prix de l'abricot s'est ainsi effondré entre 1995 et 1997 et a été divisé par quatre en raison de l'augmentation de la production. En 1998, s'il est remonté à la moitié de son prix de 1995, c'est en raison d'une mauvaise récolte générale.

Pour finir, les agriculteurs ne sont pas, à l'intérieur du district, sur un pied d'égalité par rapport à la commercialisation. Hormis les différences de prix relatives aux différentes variétés d'abricots produites, il existe entre les quatre principales zones du district (est, ouest, nord et sud) des fluctuations concernant, d'une part, les volumes commercialisés, d'autre part, les prix pratiqués à l'achat au producteur. A l'est, dans les communes se situant sur l'axe en direction de *Bắc Kạn*, les prix aux producteurs sont les plus hauts du district car le prix est fixé en fonction des coûts de transport pour sortir le produit du district. Plus celui-ci est élevé et plus le prix payé au producteur sera bas. Dans cette zone de l'est, la production et les volumes commercialisés sont les plus importants. Mais ici comme dans le reste du district, le volume ne joue pas sur la formation des prix. Les producteurs de l'est vendent donc des quantités « importantes » à des prix élevés. Dans les autres régions, le volume et les prix sont d'autant plus faibles que l'accès est moins bon. La zone ouest est la plus défavorisée en raison de l'éloignement et du passage de la route dans la zone militaire. Viennent ensuite le nord et le sud.

Malgré le caractère partiel du regard qui vient d'être porté sur les activités non agricoles et sur le commerce dans le district, deux caractéristiques essentielles de ces activités peuvent être relevées. La première tient à ce que le nombre de foyers recensés les pratiquant est faible comparativement au nombre de foyers agricoles. Il faut cependant s'interroger sur la validité d'une séparation des domaines agricoles, commerciaux et artisanaux dans un système économique du type de celui qui existe à *Chợ Đôn*. La filière des abricots montre que des producteurs transforment une partie de leur production et peuvent assurer sa commercialisation à différents niveaux de la filière de commercialisation. Dans l'étude consacrée à cette filière, des intermédiaires, commerciaux ou transformateurs « professionnels » apparaissent mais les activités pratiquées par les « non-professionnels » ne

sont pas décrites avec précision. Le faible nombre de personnes enregistrées comme ayant une activité principale de type commercial ou artisanal n'est alors pas suffisant et il aurait fallu connaître la composition du revenu des ménages pour juger de l'importance des secteurs annexes pour ceux-ci. A partir des données disponibles à l'échelle du district, il serait finalement plus juste de noter la primauté de l'activité agricole comme activité principale pour les ménages, sans préjuger de la part de chaque type d'activité productive dans l'économie du district, ni de leur part dans les revenus des ménages.

La seconde remarque concerne l'apparente faiblesse de la diversification des activités en dehors de l'agriculture avec une prédominance du petit commerce, de l'industrie minière et de la filière du bois. Cette faible diversification est à l'origine d'une polarisation des activités non agricoles dans les zones minières ainsi que dans le chef-lieu du district où résident de nombreux commerçants spécialisés et fonctionnaires. Les communes où les foyers effectuent des coupes de bois et de bambou sous le contrôle du Service Agricole du district bénéficient elles aussi d'une situation privilégiée dans ce domaine. De son côté, l'exemple de la filière de l'abricot montre l'importance des voies de communication pour la commercialisation mais aussi, en corollaire, pour la production agricole (ici des abricots). Un regard sera porté, par la suite, sur l'influence de la structure du réseau routier sur les différentes productions agricoles réalisées dans le district.

## **6.2 Le secteur agricole et l'agriculture depuis le début du siècle**

Dans un monde fortement rural, l'étude des pratiques agricoles (agriculture, élevage, foresterie, chasse, pêche, cueillettes) est une étape essentielle pour comprendre les modes de transformation et d'organisation de l'espace. L'étude "exogène" à laquelle il est procédé dans ce chapitre met en évidence, pour l'ensemble du district, les principales caractéristiques techniques<sup>85</sup> et l'évolution spatiale et quantitative des activités agricoles. Elle constitue une étape préalable à l'étude des pratiques qui ne peut être, de son côté, réalisée pleinement qu'en ayant recours à l'observation de situations particulières. Par ce type d'approche, l'accent est mis sur les activités pouvant être quantifiées et ayant connu les évolutions les plus marquées comme les cultures annuelles et l'élevage. En ce sens il est important de noter qu'elle ne met pas en valeur l'ensemble des pratiques que supposent ces cultures (cultures intercalaires sur les brûlis, gestion et exploitation des recrus...). Elle ne peut par conséquent pas prétendre donner une idée complète des évolutions telles qu'elles ont eu lieu.

---

<sup>85</sup> Les techniques "peuvent être décrites indépendamment de l'agriculteur ou de l'éleveur qui les met en œuvre" (Milleville, 1987).



Afin d'évaluer les performances et les évolutions des activités agricoles, deux approches successives peuvent être menées. La première est une approche transversale réalisée à l'échelle du district et reposant sur des archives, les travaux de différents agronomes et les statistiques générales disponibles concernant les différents types de production agricole. Elle s'intéresse au contexte technique de production et à l'évolution quantitative et spatiale de ces productions. La seconde approche consiste en une caractérisation "agricole" des communes du district en fonction de ces évolutions quantitatives et spatiales. Cette évaluation, réalisée d'un point de vue statistique, est limitée à certaines activités. Elle permet néanmoins de regarder si une zonation agricole du district peut être faite en mettant en évidence des associations d'activités ou une prédominance de certaines activités sur les autres.

### ***6.2.1 Les données disponibles et les problèmes spécifiques à l'agriculture***

#### **Les données agronomiques et techniques**

Les principales techniques agricoles et leur évolution dans le district de *Chợ Đôn* sont connues grâce aux travaux réalisés par des étudiants et des ingénieurs agronomes français et vietnamiens dans plusieurs communes du district<sup>86</sup>. Les données ont été obtenues par observation des pratiques culturelles actuelles mais aussi par enquêtes rétrospectives auprès de certains ménages de ces communes. Elles possèdent donc, en elles-mêmes, une part indéniable de subjectivité. Mais la multiplication de ces études, et le choix de ne présenter que les informations de nature technique et redondantes, permet de lever en partie le biais introduit par les enquêtes et d'éviter le danger des particularismes lié à des observations locales.

Il faut aussi préciser que les observations ont été faites dans des communes peuplées en grande majorité de *Tày* et, dans une moindre mesure, de *Kinh*, et se sont concentrées, sans véritablement le préciser, sur l'étude des techniques de ces deux groupes, ce qui isole les *H'mông* et les *Dao* des observations réalisées. La description des techniques agricoles qui est faite dans ce chapitre est par conséquent limitée aux seuls groupes *tày* et *kinh* qui représentent près de 90% de la population du district à eux deux. Cela a aussi pour conséquence de proposer une lecture « moyenne » des techniques de culture utilisées dans le district. Dans la littérature concernant les différents groupes ethniques présents dans la région, littérature présentée lors de la première partie, les systèmes de culture de ces groupes apparaissent pourtant nettement différenciés, les *Kinh* étant, dans les grands deltas et les plaines, des spécialistes de la riziculture inondée, les *Tày*, comme plus généralement les *Tai* de montagne, pratiquant de façon quasi systématique la riziculture irriguée associée à des cultures sur brûlis

---

<sup>86</sup> Dang Dinh Quang, 1991; Piquet et Puvilland, 1992a et b; Dao The Anh et Jesus, 1993; Gilbert, 1995; Dương Đức Vinh, s.d et 1991; Dương Đức Vinh, et al., 1994. Ces différents rapports fournissent des descriptions détaillées, en particulier techniques, de l'évolution des systèmes agraires du district.

alors que les *H'mông* et les *Dao* se concentrent de façon nette sur ce dernier type de culture. Le problème des différenciations pouvant exister entre les groupes se retrouve par ailleurs dans les statistiques agricoles où il n'est jamais fait mention de l'appartenance ethnique. Il n'est pas possible de savoir de façon directe quelles cultures sont effectuées par quel groupe, en quelle proportion et selon quelles modalités. La description des techniques communes aux différents groupes, des cultures qui leur sont propres ou non, sera approfondie par enquête à une échelle plus grande que celle du district.

### **Les données statistiques**

Les données agricoles disponibles doivent être utilisées avec précaution. Afin de reconstituer de façon la plus complète possible, l'évolution de ces activités depuis le début du siècle, et plus particulièrement depuis la période collectiviste, période connue pour avoir initié des transformations agricoles importantes, il a été nécessaire de faire appel à des sources statistiques aussi nombreuses que disparates et d'évaluer leur fiabilité et leur pertinence.

Les données les plus anciennes concernent la période coloniale et ont été collectées dans les mêmes fonds du centre des archives nationales n°1 de *Hà Nội* que ceux consultés pour la population et les activités forestières. Elle prêtent aux mêmes critiques. La grande majorité des informations agricoles proviennent de dossiers intitulés "*Rapports économiques de la province de Bắc Kạn*" constitués annuellement dans les années 1930 par le Résident de la province à l'intention de la Résidence Supérieure du Tonkin. Les autres, plus anciennes ou plus récentes ont été collectées pour la plupart dans des dossiers constitués afin de fournir des renseignements sur la situation économique et administrative de la province aux échelons supérieurs. A de très rares exceptions près, les données ne concernent que la province et ne fournissent pas d'indication sur les districts ou les communes. Il faut rappeler par ailleurs que de telles informations sont très délicates à utiliser en raison des nombreuses redéfinitions territoriales qui ont eu lieu. Les données anciennes ne peuvent par conséquent qu'indiquer des tendances.

Les données fournies par la nouvelle administration vietnamienne ne commencent à être véritablement systématiques qu'à partir du début des années 1960 et proviennent de fonds différents, l'un aux archives n°3 de *Hà Nội* (fonds statistique - *Tổng cục thống kê*), l'autre au Service Statistique de la province de *Bắc Thái* (*Chi cục thống kê Bắc Thái*). Les documents fournis dans ce service sont des rapports statistiques compilés et plus homogènes que ceux des archives n°3. Les données issues de ces rapports ont été, pour cette raison, préférées à celles des archives quand elles étaient redondantes. Dans de tels cas, les données étaient très généralement cohérentes d'un fonds à l'autre. Dans le cas contraire, elles ont été comparées aux données des années suivantes et précédentes afin d'homogénéiser les séries. Un problème

important s'est aussi avéré être celui des classifications utilisées pour les différentes cultures et en particulier pour la riziculture. Dans les différentes sources statistiques utilisées, quatorze appellations différentes concernant le riz ont été trouvées. Il s'agit parfois d'appellations faisant référence à des variétés de riz mais il s'agit surtout d'appellations faisant référence à la saison, le nom des classes de riz relevées pouvant varier selon les époques, la durée de la culture, l'évolution des dates de semis en fonction du passage des cultures de riz de une à deux saisons par an. Grâce à l'aide d'ingénieurs du Programme Fleuve Rouge travaillant à *Chợ Đồn* et dans le delta du fleuve Rouge, ainsi que grâce aux responsables des différents services statistiques, ces données ont été agrégées afin de ne plus faire apparaître que les deux principales saisons, printemps ou cinquième mois (*lúa chiêm, lúa xuân*) et été ou dixième mois (*lúa mùa*)<sup>87</sup>.

Un autre problème jouant un rôle important sur la fiabilité des données est perceptible à travers la présentation même de celles-ci. Il est en effet courant, pour les données collectées à l'extérieur du district (en particulier dans les archives n°3) et concernant les années 1960 que les résultats réels soient présentés dans des tableaux faisant apparaître les prévisions du plan et les écarts au plan. Nul doute de ce fait que l'enjeu de répondre au plan ait été parfois plus important que celui de fournir des données fiables<sup>88</sup>. Lors de la décennie suivante, les données ont été très probablement sous-estimées par les coopératives afin de limiter les quotas de livraisons obligatoires et améliorer l'ordinaire des paysans coopérateurs (Yvon-Tran, 1994)<sup>89</sup>. Pour finir, certains documents statistiques antérieurs à 1975 font référence aux échantillons utilisés afin d'estimer les résultats agricoles. Le "*rapport sur la superficie, la production et les rendements dans les provinces de Bắc Cạn, Cao Bằng et Lạng Sơn en 1961*"<sup>90</sup> fut, par exemple, réalisé sur la base de quarante-quatre coopératives de *Chợ Đồn* alors que le district en comptait quatre-vingt-dix. Les résultats globaux présentés correspondent donc à des interpolations effectuées à partir de ces coopératives. Les activités effectuées en dehors des coopératives, de leur côté, sont estimées en fonction des quantités vendues à l'Etat et ne représentent donc pas le total de la production et l'ensemble des produits. Il est pour toutes ces raisons évident que les données présentées ne sont encore que des indications et qu'un

<sup>87</sup> Les appellations courantes de 5<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> mois indiquent la période à laquelle le riz est récolté ; le 5<sup>ème</sup> mois lunaire pour le riz de printemps c'est à dire vers le mois de juin et le 10<sup>ème</sup> mois lunaire pour le riz d'été, c'est à dire vers novembre. Il s'agit toutefois d'appellations propres au delta du fleuve Rouge et les récoltes sont plus tardives à *Chợ Đồn* et s'étalent jusqu'à juillet pour le riz de printemps.

<sup>88</sup> Dans un même ordre d'idée, Nguyen Duc Nhuan (1982) signale que plusieurs bilans comptables étaient élaborés au niveau des coopératives. "*L'un, officiel destiné à l'Etat, gonfle les frais de production, le chiffre de rémunération des travailleurs, et évalue en baisse la production réelle, l'autre officieux, à l'usage de l'assemblée des coopérateurs pour la répartition des revenus est plus proche de la réalité ; le troisième, gardé secret entre cadres gestionnaires, donne des chiffres réels et leur permet de s'attribuer les meilleures parts du gâteau*". D'après lui, les productions auraient par conséquent été sous évaluées.

<sup>89</sup> F. Yvon-Tran signale que le Bureau Agricole du Comité Central avait lui-même noté, en 1972, un dicton devenu populaire "*Nói thật ăn cháo, nói láo ăn cơm*" "Dire la vérité c'est manger de la soupe de riz, mentir c'est manger du riz".

<sup>90</sup> Báo cáo diện tích năng suất sản lượng năm 1961 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Cạn, Cao Bằng, Lạng Sơn, (A3-TCTK 358-15)

énorme travail de validation resterait à faire, en particulier pour travailler à une échelle supérieure à celle de *Chợ Đồn*.

Les données disponibles concernent les principales cultures vivrières (riz irrigué et riz pluvial), celles destinées à l'alimentation humaine et animale (maïs, manioc, patate douce)<sup>91</sup> ainsi que quelques cultures dites industrielles (coton, arachide, canne à sucre) pour lesquelles sont fournies les surfaces plantées, les productions et les rendements. Au niveau de l'élevage, seul le chiffre brut du nombre de têtes est fourni. Il apparaît de façon systématique pour les buffles, les bovins et les porcs<sup>92</sup>, et moins régulièrement pour les chèvres et les chevaux.

A partir du début des années 1970, les données commencent à être disponibles par commune. Elles existent sous deux formes, au Service Statistique du district où des cahiers remplis manuellement présentent les principaux résultats agricoles déjà compilés pour chaque commune, et/ou au Service Agricole du district qui possède des registres plus précis présentant les résultats annuels de chacune des coopératives jusqu'au milieu des années 1980 et des détails concernant certaines cultures. Ces derniers registres, à partir desquels ont été réalisées les statistiques globales, prouvent que les relevés étaient faits au niveau le plus bas, celui des coopératives, depuis 1975 au moins. Ils ont été utilisés afin de vérifier les données globales.

### ***6.2.2 Contexte technique et évolution quantitative des principales activités agricoles***

A travers les divers documents relatifs à l'agriculture, les différents types d'activités agricoles pratiquées dans le district peuvent être associés à une unité topographique particulière.

#### **Les zones de bas-fond et la riziculture irriguée**

La riziculture irriguée, qui se caractérise par l'existence de casiers rizicoles alimentés en eau par la pluie et par irrigation gravitaire à partir de canaux de dérivation, se retrouve exclusivement dans les bas-fonds où elle est la culture largement dominante. La présence de casiers rizicoles aménagés est attestée depuis la période précollectiviste et à travers les écrits les plus anciens ayant pu être retrouvés sur la zone (A1-RST E0 30 119 ; A1-RST54 39 136). Cette culture implique un modelage (ou remodelage) important et permanent de cette unité topographique destiné à permettre et à contrôler l'irrigation et le drainage de l'ensemble des casiers. Cette transformation induit par conséquent une artificialisation partielle de la circulation des eaux de surface.

<sup>91</sup> Le maïs, le manioc et les patates douces sont utilisés en grande partie pour l'alimentation animale.

<sup>92</sup> Pour les porcs dont certains ne sont engraisés que quelques mois alors que d'autres (les truies) peuvent être élevés plusieurs années, la comptabilisation du seul nombre de têtes au moment du relevé statistique pose un problème particulier.

Les zones de bas-fond, dont la principale vocation agricole demeure inchangée depuis le début du siècle, ont été le lieu d'importants bouleversements techniques et culturels qui ont renforcé encore leur vocation.

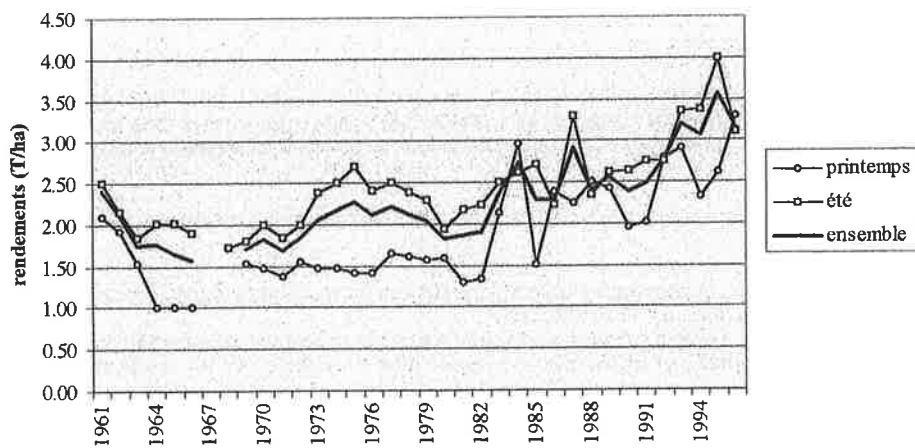
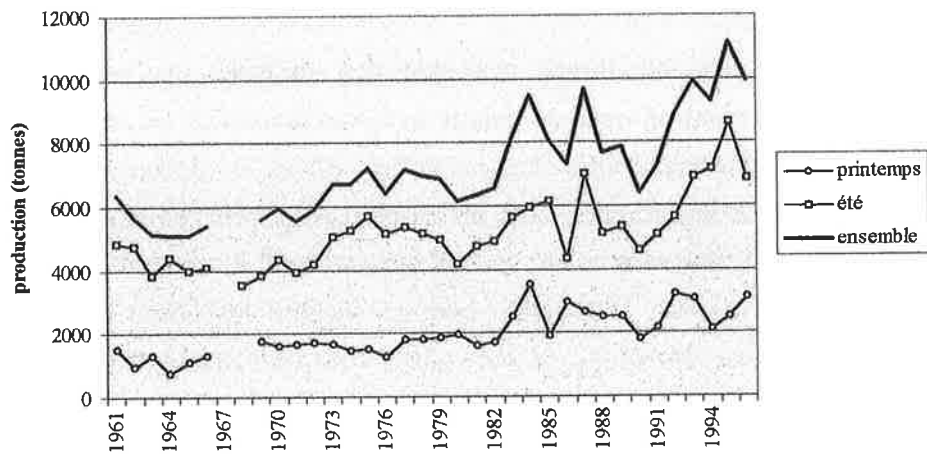
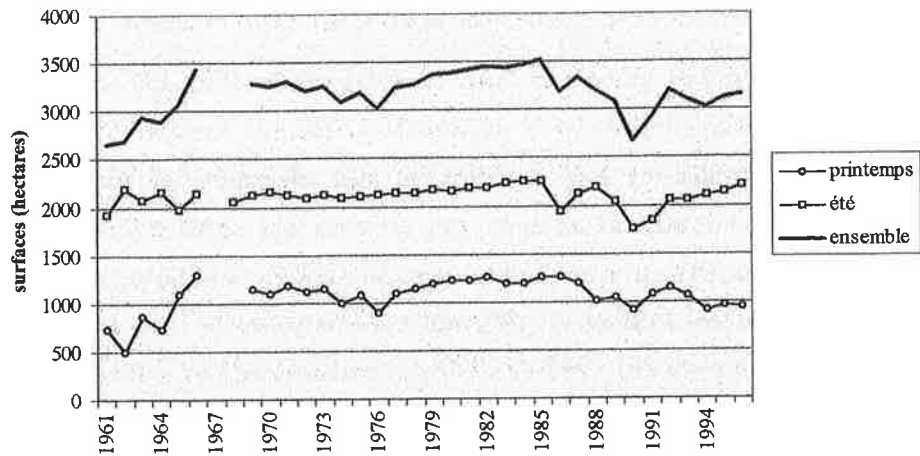
Ces bouleversements, initiés quelques années avant la collectivisation et généralisés très rapidement lors de celle-ci, se traduisent principalement par le passage de la simple à la double culture annuelle du riz sur une partie des casiers<sup>93</sup>. Sur les parcelles concernées, le cycle de culture d'été (aussi appelé du 10<sup>ème</sup> mois) est précédé d'une culture de riz dite de printemps alors que les parcelles marginales ou ne recevant pas assez d'eau en début de saison continuent à ne porter qu'une seule culture en été. Le graphique (figure 8) qui présente l'évolution des surfaces emblavées en riz de printemps et d'été depuis le début des années 1960 montre, à partir d'une situation où il existait déjà plus de 500 hectares de riz de printemps en 1961, un doublement de ces surfaces en l'espace de cinq ans. La culture du riz de printemps n'étant pas pratiquée en culture unique comme cela existait et existe encore dans le delta<sup>94</sup>, le total de ces superficies ne peut être imputé qu'à l'apparition puis l'augmentation, au cours de ces années, des cultures de deux saisons. Les surfaces cultivables gagnées sont de l'ordre de 1200 hectares, soit 55 hectares environ par commune.

Afin de permettre la double culture du riz, les variétés locales photopériodiques à cycle long qui étaient auparavant utilisées, sont remplacées, pour chacune des saisons, par des variétés à cycle court. Dans un premier temps le riz de type *lua chiêm* qui est planté en hiver (décembre) et qui a un cycle encore assez long est introduit. Il est ensuite remplacé par une variété ayant un cycle plus court et une meilleure capacité théorique de rendement (*Tran Chaun Lun* au printemps associé au riz *Bao Thai* en été). L'introduction de nouvelles variétés ne s'accompagne cependant pas, selon les moyennes générales connues pour le district, de rendements particulièrement performants et ceux-ci marquent une chute importante au cours des années 1960.

<sup>93</sup> Pendant la période coloniale, le Résident de *Bắc Kạn* se plaint à plusieurs reprises de l'absence de la culture de printemps malgré les efforts de vulgarisation (A1, RST 54, 74359, 74362, 74363, 74366). Par la suite, la précocité et la rapidité du mouvement sont attestées dans le province de *Bắc Kạn*, les surfaces de riz de printemps doublant entre 1954 et 1956-57 et triplant entre 1954 et 1959-60 (A3-TCTK 38 ; A3-TCTK 55 ; A3-TCTK 358).

<sup>94</sup> Certaines terres basses facilement inondables et difficiles à drainer du delta du fleuve Rouge portent un unique riz de printemps (de 5<sup>ème</sup> mois). Cette pratique est décrite comme étant déjà ancienne en 1935 (Dumont, 1995). A *Chợ Đồn* où elle n'est jamais décrite par les Français, elle ne semble pas avoir existé et n'est pas, à l'heure actuelle, pratiquée.

**Figures 8, 9 et 10 : surfaces, production et rendements des rizières irriguées dans le district de Chợ Đồn entre 1961 et 1996 (sources : de 1960 à 1974 = A3, TCTK ; de 1974 à 1996 = Service Statistique du district de Chợ Đồn).**



Par rapport aux rendements enregistrés sur les parcelles portant une unique saison dans les années 1930 (2.3t/ha dans la province de *Bắc Kạn* et 2.5t/ha à *Chợ Đồn* - A1-RST54 67 962 (286)), les rendements enregistrés pour chacune des saisons jusqu'au début des années 1970 (figure 10) ne semblent pas connaître une amélioration importante<sup>95</sup>. En revanche, si l'on considère que de nombreuses parcelles portent deux saisons, les rendements annuels par unité de surface cultivée, dépassent ceux qui existaient auparavant dans le district<sup>96</sup>.

La culture d'été qui débutait en juin et était récoltée en octobre, est remplacée par une culture de juillet à octobre/novembre et la saison de printemps s'accomplit entre février et juin. A la fois moins résistantes aux insectes et aux maladies, et plus exigeantes en nutriments, les nouvelles variétés nécessitent par ailleurs des soins culturaux particuliers. Alors que les anciennes variétés ne recevaient aucun amendement organique (autre que celui des déjections laissées par les buffles en pâturant sur les rizières)<sup>97</sup> ou chimique et aucun traitement phytosanitaire, les années 1960 et 1970 se caractérisent par l'introduction d'engrais azoté (urée) et phosphaté, par des amendements calcaires sur les terres les plus acides ainsi que par l'utilisation d'insecticides chimiques. On assiste, à la même époque, à la vulgarisation de l'épandage, au moment du labour, de déjections animales (porcs et buffles) et de certaines feuilles d'arbustes ramassées en forêt.

Cette intensification plus ou moins marquée des cultures sur certaines parcelles s'accompagne d'un mouvement de mise en valeur de terres nouvelles. Si ce mouvement n'est ni nouveau, ni absolument systématique dans toutes les vallées, il concerne assez rapidement la quasi totalité des vallées importantes dont les terres basses, proches des rivières, n'étaient pas aménagées en casiers rizicoles avant la collectivisation<sup>98</sup> et deviennent des zones de culture de une ou deux saisons. Il touche aussi un nombre important de petites vallées secondaires<sup>99</sup>, en général encaissées qui ne sont mises en culture qu'une seule fois dans l'année. Ce mouvement est peu visible au départ en raison de l'absence de données concernant les surfaces, mais il est envisageable d'estimer que 200 hectares environ ont été ouverts dans le district entre 1961 et 1967, soit environ 10 hectares par commune pour cette seule période.

<sup>95</sup> Différents stagiaires ayant travaillé à *Chợ Đồn* estiment que les rendements étaient de l'ordre de 2 tonnes de paddy par hectare sur les terres les plus riches et de 1,5t/ha, voire 1 t/ha sur les moins bonnes terres dans les années 1920-1930 (Dao The Anh et Jesus, 1993 ; Gilbert, 1995 etc.). Selon leurs estimations aussi, les rendements saisonniers auraient peu augmenté et le rendement annuel d'un hectare de rizière serait resté aux alentours de 3,5 tonnes de paddy durant les années 1960 (1t/ha au printemps et 1.5t/ha en été).

<sup>96</sup> Il s'agit de la production totale annuelle rapportée à la superficie mise en culture une ou deux fois dans l'année, les superficies portant deux récoltes étant comptabilisées une seule fois (surface réelle). Il est possible d'estimer que les surfaces cultivées en riz d'été représentent la totalité des terres cultivées 1 ou 2 fois dans l'année, peu de terres étant cultivées au printemps sans l'être aussi en été. Se reportant à ce chiffre, le rendement annuel moyen serait alors de 3.3t/ha en 1961, 2.7t en 1970 et 3.4t en 1975. Il est de plus de 4.5t aujourd'hui

<sup>97</sup> Selon Dao The Anh et F. Jesus (1993) qui se sont penchés plus particulièrement sur la question, les déjections animales n'étaient pas collectées et épandues par les ménages. Aucun auteur ne signale que les chaumes aient été brûlés sur les rizières.

<sup>98</sup> Ces terres étaient parfois cultivées en maïs, canne à sucre ou arachide.

<sup>99</sup> Les aménagements de petites vallées secondaires ont été observés dans toutes les communes du district.

Intensification et augmentation des surfaces cultivées en riz s'accompagnent d'un important renforcement du système hydraulique destiné à mieux maîtriser les mises en eau précoces, les hauteurs d'eau et le drainage. Ce "perfectionnement" du réseau n'est pas identique dans toutes les vallées rizicoles mais se manifeste souvent par la mise en place de captages en amont de la rivière principale. Ces nouvelles installations permettent un meilleur approvisionnement des rizières basses et renforcent les captages qui étaient effectués directement sur les cours secondaires latéraux et ne concernaient que les rizières se trouvant en amont. Dans les vallées les plus grandes, les barrages de bois et de pierres sont remplacés par des barrages en dur (pierre et ciment) et les canaux primaires sont solidifiés, parfois bétonnés. Dans ces mêmes vallées, modification du réseau hydraulique et mise en culture des terres basses s'accompagnent d'un remodelage des casiers, dans le sens d'un agrandissement de ces derniers.

Existant de nombreuses années avant la collectivisation dans le delta du fleuve Rouge (Gourou, 1931 ; Dumont, 1995), la seconde culture du riz est souvent présentée, en ce qui concerne les zones de montagne, comme une des principales améliorations agricoles et techniques apportées lors de la période de collectivisation (Dao The Tuan, 1998a). Rendue possible grâce à de nouvelles variétés et sécurisée par un renforcement du système hydraulique, des apports en intrants et des soins phytosanitaires, cette double culture ne s'accompagne pas d'une révolution des outils de production et le niveau technique demeure celui de la culture attelée légère. Supplantant provisoirement l'araire qui est décrit en 1931 dans un document d'archives telle qu'il existe encore aujourd'hui (avec un soc en fer sans versoir) (A1-RST54 67 962 (286)), la charrue à versoir et équipée de socs en fer plus grands, est introduite au début des années 1960. Celle-ci permet des labours plus profonds et dissymétriques qui favorisent l'enfouissement des résidus de récolte et des déjections animales. D'autre part, afin de renforcer les désherbages plus méticuleux que nécessitent les nouvelles variétés, l'utilisation d'un nouvel outil de désherbage à long manche et à dents en fer, le *cái cào cỏ*, s'est rapidement généralisée. Pour le reste toutefois, les changements ne sont pas significatifs et la majorité des outils de production et de traitement post récolte (attelages, herses, faucilles et couteaux de récolte "*hêp*"<sup>100</sup>, cadres de battage en bois) n'est pas ou peu modifiée. Seules les décortiqueuses entraînées par des moteurs à essence et présentes dans près de la moitié des coopératives à la fin des années 1970 (*Chi Cục Thống Kê Bắc Thái*, 1983) apportent un début de mécanisation dans la transformation du riz.

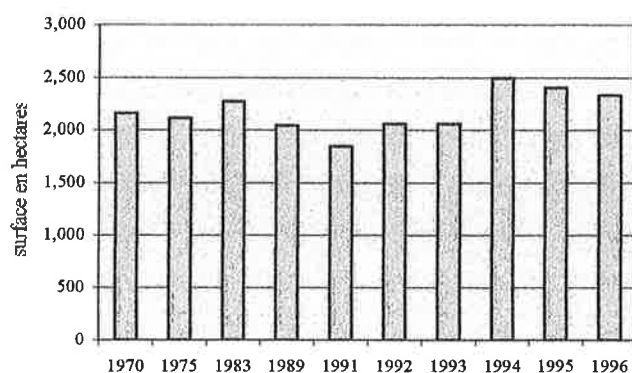
---

<sup>100</sup> Il s'agit d'un petit outil tenant dans une seule main grâce auquel il est possible de couper les panicules de riz les unes après les autres à environ mi-hauteur de la tige. Une main tient la tige qui va être coupée afin qu'elle ne tombe pas tandis que l'autre la tranche. Le riz ainsi récolté (le plus souvent le riz gluant) est conservé en gerbes qui sont suspendues sous le toit des maisons.



Par la suite, les années 1980 se présentent comme une période de réorganisation du travail agricole au sein des coopératives et les années 1990 marquent la disparition progressive de celles-ci. Les années 1980 ne se caractérisent pas par des modifications nettes et généralisées des techniques de culture mais le retour de l'exploitation individuelle des terres rizicoles marque le début d'une baisse de la double culture du riz. Elle est visible à partir des données concernant les surfaces de printemps dès le milieu des années 1980 et persiste jusqu'en 1995 et 1996 (figure 8). De leur côté, les surfaces cultivées en été connaissent des hauts et des bas. Elles chutent cependant de façon générale du milieu des années 1980 au début des années 1990 pour reprendre progressivement de l'ampleur et retrouver leur niveau du début des années 1980 en 1995-1996. Cette reprise se fait en particulier par l'ouverture de nouvelles rizières alors que des terres qui avaient été défrichées pendant la période collectiviste sont abandonnées. Grâce à cette reprise, le graphique qui présente les chiffres de la surface de terre rizicole cultivée au moins une fois dans l'année (surface réelle)<sup>101</sup> depuis 1970 (figure 11) montre que la chute des années 1980 est suivie d'une augmentation des surfaces dans les années 1990.

**Figure 11 : Evolution des surfaces rizicoles réelles de 1970 à 1996**  
(Service Statistique du district de *Chợ Đồn*)



Certaines innovations issues de techniques mises au point à l'extérieur du district sont progressivement introduites dans celui-ci au cours des années 1990. Même s'il est encore très largement dominé par les produits qui avaient été introduits dans les années 1960, le stock des variétés rizicoles, des intrants et des produits phytosanitaires s'élargit. La mécanisation fait des progrès grâce à l'utilisation d'outils d'exploitation et de transformation. En 1994, ce mouvement reste cependant modeste et seuls 30 motoculteurs (petits et grands) sont comptabilisés pour l'ensemble du district, 26 pompes hydrauliques, 188 décortiqueuses,

<sup>101</sup> La surface rizicole « réelle » correspond à la surface cultivée en riz irrigué au moins une fois dans l'année considérée. Il ne s'agit pas de la « surface utile » au sens couramment utilisé en France (Georges, 1970) dans la mesure où les rizières qui ne sont pas cultivées cette année là mais sont tout de même réservées à la riziculture les autres années, ne sont pas prises en compte. Par opposition, le cumul des surface cultivées dans l'année (surface cultivée au printemps + surface cultivée en été) est appelée surface cumulée.

7 batteuses, 7 moulins... (*Chi Cục Thống Kê Bắc Thái*, 1995a). Les techniques de travail du sol demeurent très largement au stade de la culture attelée légère alors que les techniques d'entretien des rizières et de transformation, à l'exception du décorticage sont très largement manuelles. Entre continuité, reprise de certaines techniques anciennement maîtrisées et adoption de nouvelles techniques, les performances purement productives des cultures, mises en évidence par la production et les rendements saisonniers, augmentent de façon particulièrement significative, quoique très fluctuante d'une année à l'autre à partir des années 1980.

Cette description ne serait pas complète s'il n'était pas fait mention des quelques cultures, autres que le riz, pratiquées elles aussi dans les bas-fonds. Ces cultures, comme le maïs ou la canne à sucre sont décrites dès la période coloniale et étaient pratiquées sur les sols trop filtrants et ne disposant pas d'assez d'eau pour la culture du riz. Au moment du passage à la double culture du riz, le maïs qui était et demeure la principale culture après le riz, a bénéficié lui aussi des innovations qui furent introduites avec la collectivisation. Auparavant cultivé durant une unique saison en été, il fait aussi l'objet d'une double culture (mars/juillet, juillet/décembre) sur les terres les moins favorables à la riziculture ou fait office de culture d'hiver/printemps sur des terres cultivées en riz en été et n'ayant pas assez d'eau pour les deux saisons. Mais ce passage à la double culture sur les terres de bas-fond est difficile à estimer dans la mesure où le maïs, comme le sont aussi la canne à sucre, la patate douce, l'arachide... est cultivé à la fois dans les bas-fonds et sur les pentes.

Malgré des imprécisions concernant les cultures autres que le riz pratiquées dans les bas-fonds, les bas-fonds se caractérisent comme étant une zone de forte intensification et demeurent aujourd'hui comme hier, les unités du terroir agricole les plus homogènes et les plus largement anthropisées. Les bas-fonds demeurent aussi jusqu'à présent, comme le démontre l'évolution des techniques et des cultures sur les pentes, le lieu privilégié de mise en place des innovations et d'amélioration des performances agricoles.

### **Les cultures de pentes**

Par rapport aux cultures pratiquées dans les bas-fonds, les cultures de pente n'ont pas connu, depuis la période précollectiviste, de changements importants aussi bien en ce qui concerne les méthodes culturales qu'au niveau des outils, semences ou intrants utilisés. Ces cultures qui se caractérisent par l'absence d'irrigation s'opposent aussi aux cultures de bas-fond par une moins grande intensité d'exploitation de la terre dans la mesure où les plantations proprement dites alternent avec des périodes de jachère de plusieurs années pendant lesquelles la végétation est laissée en recru. Parmi ces cultures, auxquelles il faut rajouter les plantations pérennes aux trajectoires différentes, il existe des différences appréciables en ce qui concerne les durées et les modalités de rotation.

Un premier type d'utilisation agricole des sols, très différent des deux autres concerne les plantations pérennes « concentrées »<sup>102</sup> d'arbres fruitiers ou industriels, de bambous, de lataniers et de théiers. Les théiers, pour lesquels existent des statistiques à l'échelle du district, demeurent des plantations très marginales. Ils ont vu leur superficie passer d'environ 10 hectares au milieu des années 1960 à 70 hectares au milieu des années 1980. Depuis lors, ces surfaces diminuent doucement chaque année et étaient de 60 hectares en 1994, soit environ 3 hectares par commune. Pour les arbres industriels, les bambous et les lataniers aucune statistique générale, indiquant les superficies concernées à quelque moment que ce soit, n'a pu être trouvée<sup>103</sup>. Seules quelques indications ont été fournies par oral<sup>104</sup> en ce qui concerne l'entreprise forestière et témoignent de plantations relativement importantes durant les années 1970 (plus de 100 hectares par an d'arbres forestiers comme le styrax, les manglietia, les pins pour l'ensemble des communes exploitées par l'entreprise forestière), augmentant durant les années 1980 (3 à 400 hectares par an d'arbres forestiers) puis ayant quasiment disparu au début des années 1990. Par la suite elles reprennent sous la houlette de programmes de développement<sup>105</sup> menés conjointement par le gouvernement vietnamien et des organismes de développement étrangers comme le PAM, CIDSE, le projet de coopération finlandais (Vietnam-Finland Forestry Sector Co-Operation Programme, 1998).

Depuis 1993-1994, les plantations sont de l'ordre de 100 à 200 hectares par an et concernent plus particulièrement les anisiers, les caneliers et quelques arbres forestiers (manglietia, chukkrassier...). Sous l'impulsion de ces mêmes programmes, d'importantes campagnes de plantation d'arbres fruitiers furent lancées au début des années 1990. Pour les seuls abricots, qui sont les plantations d'arbres fruitiers les plus importantes (les orangers, mandariniers, les ananas, bananiers, manguiers et pruniers occupent des superficies totales inférieures à 3 hectares en 1994 et sont plantés dans les jardins), les superficies sont en augmentation très nette depuis le début des années 1990 et sont passées de 124 ha en 94 à 400 en 1998 pour des arbres ayant une moyenne d'âge de cinq ans cette dernière année (Nguyen Kim Han, 1998). A travers ces quelques indications, il semble par conséquent (à l'exception des lataniers et bambous) que les plantations pérennes ont augmenté de façon relativement importante depuis une quinzaine d'années à partir d'une situation, avant 1970, où elles n'existaient quasiment pas.

<sup>102</sup> Les plantations concentrées, par opposition aux plantations "dispersées" sont des plantations monospécifiques ou en association de quelques espèces plantées ayant nécessité la défriche quasi totale de la parcelle sur lesquelles elles sont mises en place. A l'inverse les plantations dispersées ne se mettent pas en place en suivant une logique de parcelle et concernent des spécimens dispersés en forêt, dans et à proximité des jardins, le long des chemins...

<sup>103</sup> Les chiffres trouvés au service statistique de *Chợ Đồn*, de *Bắc Thái* et dans les services concernés (service agricole, forestier, entreprise forestière ...) sont particulièrement hétérogènes et présentent souvent, pour des périodes de durées variables, le nombre d'arbres plantés par espèce par l'un ou l'autre de ces organismes. Il n'est pas, par ailleurs, précisé s'il s'agit de plantations en essences pures ou de plantations effectuées afin d'enrichir des boisements existants. Il est impossible de ce fait d'établir de quelconques statistiques concernant les plantations.

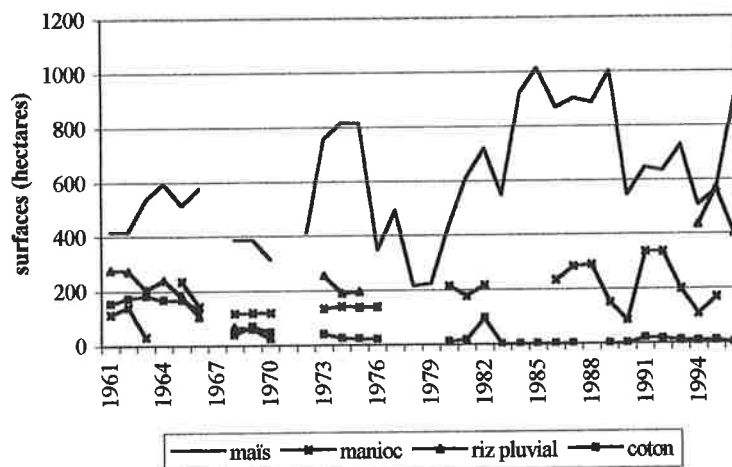
<sup>104</sup> Enquête du 25/04/1997 auprès du directeur de l'entreprise forestière de *Chợ Đồn*.

<sup>105</sup> Il s'agit en particulier du Programme 327 lancé dans le district fin 1992.

Un deuxième type de culture, peu répandu en terme de surfaces, se caractérise par des recrus d'une durée moyenne de trois à six ou sept ans, et des cultures se succédant pendant un à deux ans. Ces cultures, parmi lesquelles on compte le coton, le sésame, le haricot mango, mais aussi la canne à sucre, l'arachide et les patates douces (qui sont toutes trois cultivées par ailleurs dans les bas-fonds), ont connu des évolutions qu'il est difficile d'estimer de façon statistique. A l'instar de l'ensemble des cultures de pente, les techniques pratiquées ne semblent pas avoir véritablement évolué alors que les surfaces cultivées, selon ce qui est connu, semblent être particulièrement fluctuantes d'une année sur l'autre (A3-TCTK 358 et suivants). Le coton, pour lequel les données sont les plus régulières et qui n'est cultivé que sur les pentes, a accusé une baisse rapide des surfaces dans les années 1960 avec l'arrivée des tissus industriels puis une quasi disparition avec les années 1970 (figure 12).

**Figure 12 : Surfaces cultivées sur les pentes (maïs, manioc, riz pluvial, coton) dans le district de Chợ Đôn entre 1961 et 1996**

(sources : de 1960 à 1974 = A3, TCTK ; de 1974 à 1996 = Service Statistique du district de Chợ Đôn)



Le troisième type de cultures pratiqué sur les pentes se caractérise par des rotations de moyenne à longue durée comprenant des recrus généralement de plus de cinq ans. Il concerne trois cultures importantes, le riz pluvial, le maïs et le manioc. Leurs caractéristiques sont mieux connues que celles des cultures précédentes et elles ont en commun de ne pas avoir connu d'évolutions techniques notables.

Les techniques de préparation du terrain avant les plantations de ces cultures et de celles qui ont des cycles de rotation plus rapides, sont fortement similaires et n'ont guère évolué. La première année de culture, après une période de recru ou sur une terre non cultivée depuis longtemps, la végétation est brûlée. Les feux sont allumés au moment de la saison sèche d'hiver à partir de décembre mais se concentrent peu de temps avant les plantations, aux

environs du mois de février. Auparavant, pour s'assurer que le feu puisse consumer la plus grande partie de la végétation<sup>106</sup>, celle-ci est abattue à la hache et au couteau à partir du mois de décembre et est laissée sur place afin de sécher. Après le brûlis, les champs sont débarrassés des troncs transportables qui ne se sont pas consumés entièrement et les plantations ont lieu sans travail préalable du sol.

Les variétés de riz mises en culture sur les pentes, très souvent du riz gluant ou *nép*, sont aujourd'hui encore des variétés dites locales et décrites comme étant rustiques. Elles sont plantées sans apport de matière organique sur les cendres du brûlis et ne bénéficient d'aucune fertilisation chimique ni d'aucun traitement phytosanitaire. Les semis de riz s'effectuent en poquet à partir du mois d'avril (ils sont plus tardifs en deuxième et troisième année de culture et se déroulent plutôt en mai) et sont réalisés à l'aide d'un canne planteuse en bois. L'unique travail qui a lieu avant la récolte consiste en plusieurs désherbages, en général deux, les deux mois suivant le semis. Pour les cultures de deuxième ou troisième année, le brûlis n'est pas pratiqué mais un désherbage à la houe a lieu avant les plantations et il est parfois nécessaire de pratiquer quelques désherbages manuelles de plus durant la croissance de la plante. La récolte se déroule en novembre/décembre au moyen du *hêp* (rarement à la faucille) et le riz est transporté en gerbes jusqu'à la maison où il est mis à sécher sous le toit et est battu en fonction des besoins.

Comme sur les terres de bas-fond, le maïs cultivé sur les pentes a connu une évolution notable au début de la période collectiviste grâce à l'introduction de variétés hâtives permettant un passage à la double culture. Ainsi qu'il a été signalé, les statistiques ne précisent pas, pour le maïs, si les cultures sont effectuées sur les pentes ou dans les bas-fonds. Pour l'ensemble du maïs, les superficies varient fortement d'une année à l'autre. Les surfaces d'été qui étaient moins importantes que celles de printemps en 1962, prennent le pas sur les secondes dans les statistiques des années 1970 et 1980 et sont à nouveau minoritaires en 1990<sup>107</sup>. Les séries étant incomplètes et ces résultats étant peu documentés, il est difficile d'interpréter ces variations. Le maïs de printemps est-il toujours suivi d'une culture d'été et le maïs succède-t-il toujours au maïs après la saison de printemps ? En ce qui concerne les techniques, celles-ci évoluent très peu et le maïs ne bénéficie d'aucun intrant, fertilisant ou produit phytosanitaire. Comme le riz, le maïs est planté de façon préférentielle sur des sols de couleur noire connus pour leur fertilité et typiques de colluvions se développant dans les

<sup>106</sup> Il est en effet possible, si la végétation n'est pas assez sèche au moment du brûlis, qu'elle ne se consume et ne brûle pas suffisamment afin de permettre une culture. Il est alors impossible de mettre le feu une seconde fois car il ne demeure plus assez de végétation (petites branches, feuilles...) pour entretenir le second brûlis. La terre ne peut donc pas être mise en culture.

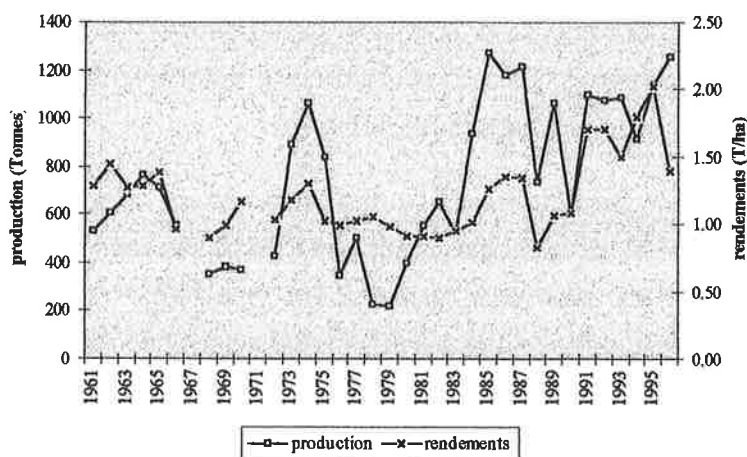
<sup>107</sup> En 1962, le maïs d'été (*ngô mùa*) occupe 300 hectares, celui de printemps (*ngô chiêm*), 116 hectares (A3, TCTK n°429-150). En 1972, les proportions s'inversent. Le maïs d'été occupe 70 hectares et celui de printemps 240. En 1988 la tendance est la même avec 310 hectares cultivés en été et 560 au printemps alors qu'en 1990 elle s'inverse à nouveau avec 320 hectares en été et 230 au printemps (Service Statistique du district de *Chợ Đồn*).

zones marquées par la présence de calcaires (Dang Dinh Quang, 1991 ; Vietnam-Finland Forestry Sector Co-Operation Programme, 1997b ; Dao The Anh et Jésus, 1993). Dans le cas d'une culture unique, les semis en poquet et avec une canne planteuse, sont réalisés en avril, le désherbage a lieu en mai et la récolte a lieu en juillet. Dans le cas d'une double saison, les cultures se succèdent rapidement et la première saison (mars/juillet) est immédiatement suivie de la seconde qui est semée en août et récoltée en novembre/décembre. Dans chacun des cas, un désherbage a lieu un mois après les semis.

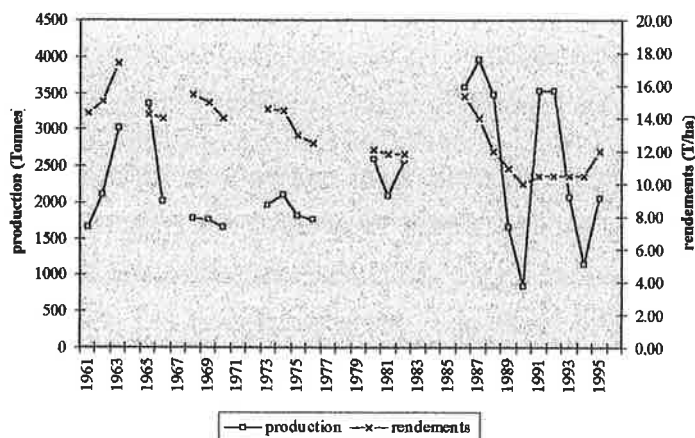
Le manioc est le dernier type important de culture pratiqué sur les pentes. Concurrencé par les racines qui restent dans le sol immédiatement après les brûlis, moins exigeant que le riz et le maïs et n'utilisant pas les ressources du sol à des profondeurs identiques (Dang Dinh Quang, 1991), le manioc est cultivé après les différentes saisons de maïs et de riz ou sur des terres, le plus souvent de couleur rouge, ayant de moins bonnes qualités agronomiques. Dans ce cas, il constitue alors souvent l'unique culture pratiquée et les rotations qui sont effectuées entre deux cultures peuvent être, le manioc étant moins exigeant, de plus courtes durées. Deux variétés de manioc, annuelle ou pluriannuelle, sont plantées. Dans les deux cas, le désherbage de reprise a lieu en février, les boutures sont enterrées dans un trou creusé à la houe et de légers désherbages à la main ont lieu à partir d'avril. La récolte se fait à partir de septembre. Elle concerne l'ensemble des tubercules pour le manioc annuel mais s'étale en revanche sur huit mois de l'année pour les variétés pluriannuelles, ce qui permet un "stockage aux champs" et des récoltes en fonction des besoins. Dans le cas de ces variétés, une nouvelle bouture est introduite entre les pieds de la saison précédente lorsqu'ils sont récoltés.

Pour l'ensemble des cultures de pente ainsi que pour le riz irrigué, les questions qui se posent en terme de production concernent l'évolution des rendements obtenus et celle des surfaces mises en culture chaque année. Au niveau statistique, ces évolutions sont difficiles à estimer en raison du faible suivi des données (figures 13 et 14) mais peuvent être significatives de tendance lorsque les évolutions sont importantes.

**Figure 13 : Production et rendements annuels de maïs dans le district de Chợ Đồn entre 1961 et 1996** (sources : de 1960 à 1974 = A3, TCTK ; de 1974 à 1996 = Service Statistique du district de Chợ Đồn)



**Figure 14 : Production et rendements de manioc dans le district de Chợ Đồn entre 1961 et 1996** (sources : idem figure précédente)



Pour le maïs, à propos duquel le suivi statistique est le plus complet, il n'est pas possible, pour les raisons évoquées plus haut de suivre l'évolution des seules cultures de pente. Il est cependant probable que les évolutions globales, en raison de la part marginale du maïs dans des bas-fonds eux-mêmes de surface limitée, traduisent celles des cultures de pente. La courbe d'évolution des superficies réelles témoigne d'importantes fluctuations au cours des ans avec près de 800 hectares de différence entre 1979-80 (200 hectares) et le milieu des années 1980 (1000 hectares). Après un plafonnement au dessus de 900 hectares entre 1984 et

1989, les superficies emblavées diminuent à nouveau mais gardent un niveau supérieur à celui des périodes précédentes ce qui témoigne d'une tendance longue à la hausse que l'on peut imputer en partie au passage à deux saisons. Cette hausse est renforcée par un doublement des rendements annuels dans les années 1990 alors qu'ils avaient peu évolué auparavant. Cette amélioration des rendements qui se produit au moment où les surfaces ont eu tendance à baisser, maintient la production à un niveau haut lors de la décennie 1990. Augmentation des surfaces puis des rendements ont entraîné un doublement de la production entre 1960 et la période actuelle.

Le riz de brûlis cultivé, selon les statistiques, sur plus de 200 hectares au début des années 1960, subit une chute importante à moins de 100 hectares à la fin de ces mêmes années pour remonter au niveau antérieur la décennie suivante. Par la suite, après une interruption statistique de vingt ans, les surfaces ont doublé pour atteindre 400 hectares au milieu des années 1990 et même plus de 500 en 1995. Durant l'ensemble de la période, les rendements, quoique très inégaux d'une année sur l'autre – ils oscillent entre 1 et 2 tonnes par hectare – ne marquent pas de tendance visible à la hausse ou à la baisse. La production suit par conséquent la hausse des superficies cultivées.

Pour le manioc, les superficies cultivées oscillent aux alentours de 200 hectares et ne varient pas de façon importante avant le milieu des années 1980. Elles connaissent alors deux pics (1987-88 et 1991-1992) qui ne montent jamais au dessus de 350 hectares et sont immédiatement suivis de chutes importantes. Les rendements qui se situent aux alentours de 15 tonnes par hectare, accusent une diminution sensible sur l'ensemble de la période mais ne varient pas de façon importante. La production suit en conséquence l'évolution des superficies et connaît deux pics aux mêmes périodes que celles-ci. Pour le manioc, ainsi que pour le riz pluvial, il semble que les statistiques fournies pendant la période collectiviste soient moins fiables encore que celles concernant les autres cultures en raison du dénigrement systématique auxquelles elles furent exposées. Le riz pluvial est absent des statistiques de nombreuses années, en particulier à partir du milieu des années 1970 lors du passage à la « grande agriculture socialiste ». Pour le manioc, les superficies qui apparaissent sur le plan dans les années 1960, diminuent d'année en année, ce qui est le signe d'une volonté affichée de faire diminuer ou disparaître sa mise en culture. Alors que toutes les autres cultures ont des difficultés à atteindre le plan, les superficies de manioc dépassent de façon systématique le plan proposé. Pour toutes les cultures de pente, il subsiste par ailleurs un doute relatif à la prise en compte ou non des superficies qui n'étaient pas cultivées par les coopératives mais l'étaient, de façon individuelle, par les coopérateurs.

Malgré une évolution des surfaces en dents de scie, seul le maïs connaît, entre 1960 et aujourd'hui, une augmentation de la production comparable à celle du riz irrigué, c'est à dire



en augmentation importante depuis le début des années 1980 en parallèle à une augmentation des rendements. Le manioc et le riz pluvial aux évolutions surfaciques tout aussi fluctuantes accusent tous deux une progression dans ce domaine, légère pour le premier, plus forte pour le second. Leurs résultats au niveau de la production sont handicapés par un plafonnement (voire une baisse pour le manioc) des rendements qui témoigne pour partie de la faible progression technique de ces cultures.

### **Les jardins**

Pour finir, chaque unité d'habitation est entourée d'un jardin enclos par des barrières de bambous entrelacés ou par des haies vives. Si les jardins sont un élément qui accompagne de façon récurrente et permanente les habitations, les cultures qui y sont pratiquées sont très diverses et varient d'un jardin à un autre, d'une saison à une autre. Ces cultures ont de multiples vocations. Elles peuvent être destinées à la diversification de l'alimentation humaine avec de très petites surfaces de cultures de "luxe" (légumes et plantes aromatiques), de céréales et de tubercules classiques destinées à la cuisine journalière (maïs, patates douces). Elles sont aussi destinées à l'alimentation des porcs avec les bananiers, les patates douces, le maïs et plus rarement le manioc. Les arbres fruitiers comme les abricotiers, les pruniers et les orangers dont les produits sont vendus et consommés, complètent cette description. Les jardins qui ne furent jamais collectivisés semblent avoir pris de l'importance durant la période collectiviste et avoir vu leur production se diversifier avec l'introduction de plantes destinées à l'alimentation des porcs, avec la multiplication des arbres fruitiers ainsi qu'avec la mise en place de petites parcelles de plantes destinées à l'alimentation humaine qui étaient auparavant cultivées en dehors des jardins (maïs, manioc, patates). Les superficies cultivées ne sont pas répertoriées et n'apparaissent qu'en 1996 avec 6% de la surface comptabilisée comme étant agricole dans le district (Service Statistique du district de *Chợ Đồn*).

### **Les activités transversales**

Les activités transversales sont celles qui ne peuvent pas, ou pas uniquement, être comptabilisées en terme de surface dans la mesure où il ne s'agit pas d'activités s'exerçant dans des espaces clairement localisés. L'élevage et plus particulièrement le gros élevage qui peut être estimé en terme de nombre de têtes de bétail, est la plus importante d'entre elles. Il concerne un nombre important d'animaux différents (buffles, bovins, porcs, chèvres, chevaux...)<sup>108</sup> mais seules les trois premières catégories sont importantes numériquement (tableau 16).

---

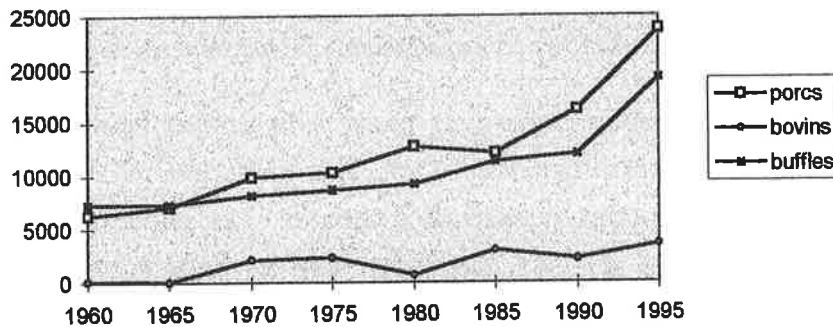
<sup>108</sup> Parmi les autres animaux élevés, on compte un nombre important de volailles (essentiellement des poules) ainsi que des poissons. Les poissons sont parfois élevés dans les rizières mais le sont surtout dans des mares qui représentaient 3,5% des terres agricoles en 1978 (*Chi Cục Thống Kê Bắc Hải, 1983*) et 3% en 1996 (Service Statistique du district de *Chợ Đồn*).

**Tableau 16 : Nombre total de porcs, bovins et buffles dans *Chợ Đôn* entre 1918 et 1995** (sources : 1918 et 1931 = A1 RST ; 1960 à 1965 = A3, TCTK ; 1970 à 1995 = Service Statistique du district de *Chợ Đôn*)

	1918	1931	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995
<b>porcs</b>	4750	4050	6281	7053	9902	10352	12771	12145	16191	23734
<b>bovins</b>	70	20	167	66	2146	2369	742	3048	2183	3568
<b>buffles</b>	1400	5038	7324	7308	8204	8691	9210	11317	12037	19169

Les buffles qui sont, selon les statistiques, particulièrement nombreux en 1931<sup>109</sup> puis durant les années 1960, représentent un élevage qui demeure globalement important au cours du temps et est en constante augmentation en valeur absolue (figure 15).

**Figure 15 : Evolution du nombre de porcs, bovins et buffles entre 1960 et 1995 dans le district de *Chợ Đôn*** (sources : idem tableau précédent)



Pour cet élevage et pour celui des bovins dont le nombre augmente rapidement au début des années 1970, la période de collectivisation représente un bouleversement important mais passager des modes de conduite. Avant d'être collectivisés et élevés en troupeaux plus importants, les buffles et bovins pâturaient essentiellement dans les bas-fonds et sur les pentes proches des habitations. En hiver et au début du printemps, de novembre à avril approximativement, les bas-fonds non cultivés et les recrus les plus récents consécutifs aux cultures sur les pentes, constituaient une zone de pâture privilégiée. En été et en automne, alors que le riz occupait la plupart des bas-fonds et que les cultures sur les pentes se développaient, les buffles, plus surveillés que durant la période précédente pâturaient sur les zones non cultivées des bas-fonds et des versants proches des habitations. Les animaux étaient rentrés régulièrement dans des abris proches ou sous la maison, pour un contrôle de leur état

<sup>109</sup> Le commerce des buffles vers le delta est ancien dans la région mais a, ainsi que cela a été noté, été encouragé par les Français qui y voyaient une des principales potentialités de la province de *Bắc Kạn*. Dans les années 1920, le Résident de la province se félicite de l'aspect florissant de ce marché et de son développement. Une foire au bétail est organisée dans la ville de *Bắc Kạn* en 1927. Dans les années 1930, en raison de la "récession économique qui touche tout le pays" et de la "chute des cours", les exportations vers le delta semblent moins importantes et l'élevage du buffle est en déclin (A1- RST54 74359)

sanitaire. Avec la collectivisation, plusieurs changements importants interviennent. Le passage à deux saisons annuelles de culture de riz irrigué limite à quatre mois la période de pâture peu surveillée dans les bas-fonds. Parallèlement, les tigres, principaux prédateurs des buffles, ont rapidement disparu avec la multiplication des armes à feu (de meilleure qualité que les armes fabriquées par les paysans) consécutive à la période de résistance et de guerre contre les Français. Les buffles peuvent pâturer sans surveillance permanente dans des zones de plus en plus éloignées. Ils passent donc plus de temps sur les terres de pente mais ont un rayon de déplacement qui augmente. L'introduction de la fumure de buffles pour satisfaire les exigences des nouvelles variétés de riz, nécessite d'autre part le renforcement de la stabulation qui devient quasi journalière en été lorsque les buffles sont les plus surveillés. Ils sont alors rassemblés par groupe de dix, quinze ou parfois plus de vingt dans des abris à proximité des rizières.

Pour finir, un changement important se solde par l'apparition et la multiplication de zones de pâture sur des terres exclusivement réservées à l'élevage<sup>110</sup>. Elles sont utilisées toute l'année pour les bovins qui sont moins rustiques que les buffles et qui sont peu utilisés pour les travaux dans les rizières. Les buffles s'y rendent plus particulièrement en hiver.

Avec la période de décollectivisation et le retour à la gestion familiale des buffles et bovins, ces zones de pâturage disparaissent dans leur quasi totalité mais la plupart des changements introduits à l'époque demeurent d'actualité. Les buffles sont régulièrement rentrés dans des abris en été et leurs déjections utilisées dans les rizières. Le rythme saisonnier de leur zone de pâturage demeure inchangé. Peu surveillés en hiver, ils s'éloignent de plus en plus des habitations. Cette période, après une augmentation réelle mais peu importante du cheptel entre 1960 et 1980, se caractérise par ailleurs par un boom particulièrement fort des effectifs de buffles qui augmentent de 70% entre 1985 et 1995. Pour les bovins, dont les effectifs sont particulièrement irréguliers une hausse récente et rapide (depuis le début des années 1990) est aussi remarquée et l'introduction de nouvelles espèces croisées, qui n'a pas lieu pour les buffles, est en cours (Vu Tri Quan, 1995).

Pour les porcs qui ne furent jamais collectivisés, le principal changement qui survient à la fin des années 1970 consiste en l'introduction de nouvelles espèces (large-white ou landrace) souvent croisées avec la race locale. Ces nouveaux porcs, décrits comme étant plus gros que leurs congénères "locaux"<sup>111</sup> reçoivent des soins plus intensifs et sont peu souvent laissés en liberté alors que les petits des races anciennes l'étaient systématiquement pendant quelques

<sup>110</sup> En 1978, les statistiques de la province de *Bắc Thái* (*Chi Cục Thống Kê Bắc Thái, 1983*) font état de 3727 hectares de terres réservées de façon permanente à l'élevage (pour une moyenne de 180 hectares par commune et pour plus de 50% des terres agricoles). En 1994, cette superficie n'est plus que de 453 ha (22ha/commune) (Service Statistique du district de *Chợ Đồn*).

<sup>111</sup> Les porcs locaux atteignent 50 à 60 kg à 1 an alors que les porcs croisés peuvent atteindre 100 kg.

mois. Afin que leur engraissement soit meilleur, leur alimentation change. Elle est à la fois plus importante et concentrée sur des produits différents. Les produits plus énergétiques comme le maïs et le manioc sont privilégiés. Mais la gamme des produits utilisés : son de riz, manioc, feuilles de patate douce, tiges de bananiers sauvages, maïs... demeure la même et ne comprend pas, aujourd'hui encore, des aliments industriels. L'introduction de ces porcs qui correspond à des changements de mode d'élevage, nécessite une augmentation de la production du maïs et du manioc ou des achats supplémentaires mais aucun document statistique ne fournit d'indication directe sur cette relation. Après une hausse régulière mais faible du nombre de porcs entre 1960 et 1980, ceux-ci connaissent, comme les buffles, une augmentation rapide depuis 1985. En l'espace de dix ans, leur nombre a quasiment doublé.

Pas plus que l'élevage, les autres activités agricoles, cueillette, chasse, pêche... ne peuvent être associées à des superficies. Ces activités ne font l'objet d'aucune statistique, ni en ce qui concerne le nombre de personnes les pratiquant, ni en ce qui concerne les quantités d'animaux, feuilles, herbes mobilisées. L'introduction des armes à feu déjà signalée constitue une étape importante dans l'histoire de la chasse, même si des techniques anciennes (arbalète, sarbacane, piégeages...) sont toujours utilisées. Le gibier, lui aussi, a évolué et les gros félins ainsi que les primates ont quasiment disparu<sup>112</sup>. Le tableau de chasse actuel se compose essentiellement de petits cervidés, petits félins et cochons sauvages, d'oiseaux et de serpents, attrapés vivants ou morts et destinés à la vente. Il est aussi nécessaire de rappeler que des règles sur la chasse de la faune sauvage ont été établies dès 1963, que le décret 276 du Ministère de la Sylviculture a interdit ou limité la chasse des espèces sauvages en 1989 et qu'en 1992, le décret 18 du Conseil des Ministres a totalement interdit la chasse de 36 espèces d'animaux sauvages et redéfini les limites de chasse de dix autres espèces. Ces limites ont depuis lors été plusieurs fois renforcées. En ce qui concerne la pêche, des techniques nouvelles ont été introduites et il est courant de voir des pêcheurs utiliser des batteries, ou plus rarement des grenades (ou explosifs) afin de tuer les poissons. Pour finir, les observations relevées dans les différents rapports concernant les cueillettes, ne révèlent ni date marquante, ni technique ou méthode nouvelle, ni espèce ou variété découverte ou abandonnée qui pourraient donner une indication pertinente ou fournir une quelconque idée d'évolution à l'échelle du district. Seuls les contrôles récents de ramassage de pousses de bambou (Finland Forestry Sector Co-operation programme, 1996b) et les quantités de bois exportées du district (tableau 15) témoignent de la vitalité actuelle de ces activités.

---

<sup>112</sup> Une représentation cartographique de l'évolution de plusieurs espèces a été réalisée dans la province de *Tuyên Quang*, province voisine de *Chợ Đồn* (De Koninck, 1997). Cette cartographie montre que le district de *Tuyên Quang* situé immédiatement au nord-ouest de *Chợ Đồn* constitue la dernière zone où se rencontrent encore des espèces en voie de disparition : tigres, ours noirs d'Asie, panthère longibande, muntjac et sambar (deux petits cervidés), serow de sumatra (petit caprin), rhinopithèque du Tonkin, semnopithèque de François. Sur la base de ces cartes d'évolution, l'auteur conclut par ailleurs que la disparition de ces mammifères suit un itinéraire identique à celui de la disparition des forêts.

En dépit de lacunes importantes concernant certaines activités, les grands traits de l'évolution du secteur agricole ressortent de cette description : intensification dans les bas-fonds avec passage à la double saison rizicole, augmentation régulière puis rapide du gros bétail avec introduction de nouvelles variétés de porcs et multiplication des bovins, forte fluctuation des surfaces cultivées sur les terres de pente avec de faibles innovations techniques et de rares changements culturels, à l'exception du maïs. Les changements les plus permanents semblent donc s'être effectués autour de la riziculture et de l'élevage dont les volumes de production ont augmenté régulièrement durant la période, alors que les cultures de pente ont des volumes et des surfaces ayant évolué de façon beaucoup plus chaotique.

### 6.2.3 Evolution comparée des activités agricoles et zonation spatiale du district

Alors que les productions de bas-fond et le nombre de têtes de bétail ont évolué en parallèle, les cultures de pente semblent avoir eu un développement d'une nature différente. Afin de mieux comprendre la façon dont les activités sur les pentes et celles dans les bas-fonds s'organisent les unes par rapport aux autres, il est nécessaire de comparer ces évolutions avec plus d'attention et de regarder s'il existe, à l'intérieur du district, des zones caractérisées par des associations particulières.

#### Progressions parallèles

Pour l'ensemble du district, les évolutions de chacune de ces catégories d'activité peuvent-elles être mises en relation et sont-elles statistiquement liées ?

**Tableau 17 : tableau récapitulatif de l'évolution quantitative et spatiale des principales activités agricoles entre 1965 et 1995**

	Surfaces cultivées (hectares)									Bétail (Nombre de têtes)			
	Riz de bas-fond	Maïs	manioc	riz pluvial	coton	Canne à sucre	arachide	Patate douce	total des surfaces	% pentes	porcs	bovins	buffles
1965	1982	516	235	179	168	23	71	42	<b>3216</b>	<b>38</b>	7053	66	7308
1975	2111	815	140	195	23	10	25	20	<b>3339</b>	<b>37</b>	10352	2369	8691
1985	2270*	1015	233**			72**	11**	10**			12145	3048	11317
1995	2528	562	170	568	10	6	12	18	<b>3874</b>	<b>35</b>	23734	3568	19169
65-95	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>-28</b>	<b>217</b>	<b>-94</b>	<b>-74</b>	<b>-83</b>	<b>-57</b>	<b>20</b>		<b>237</b>	<b>5306</b>	<b>162</b>

(\*1983, \*\*1986, 65-95 = évolution en % des surfaces et du nombre de têtes entre 1965 et 1995)

Le tableau qui précède fait apparaître, tous les dix ans, les surfaces de riz irrigué et les surfaces des principales cultures sur les pentes<sup>113</sup>. Malgré la fluctuation en surface des cultures de pente, il montre que la part relative de ces cultures par rapport aux surfaces totales a peu évolué à chacune de ces dates, passant de 38% en 1965 à 35% en 1995. Dans le détail

<sup>113</sup> Dans les calculs effectués, il est supposé que les surfaces de maïs sont des surfaces cultivées sur les pentes.

(qui n'apparaît pas dans le tableau), le calcul de cette proportion sur l'ensemble des années pour lesquelles les informations sont complètes montre que cette proportion évolue globalement peu et la part des terres de pente est proche de 35%. Elle ne varie de façon conséquente qu'à la fin des années 1960 et se marque alors par une chute de la proportion des cultures de pente qui est immédiatement rattrapée les années suivantes. Entre 1976 et 1990, années pour lesquelles les statistiques concernant le riz pluvial manquent, le maïs a beaucoup progressé en surface et il est probable, si le riz pluvial était comptabilisé, que la proportion des terres de pente soit supérieure à ce qu'elle était auparavant. Dans les années 1990, le riz pluvial est cultivé sur des superficies importantes mais les surfaces de maïs diminuent (la production demeure élevée grâce à une augmentation des rendements) et l'équilibre cultures de bas-fond/ cultures de pente retrouve le niveau des années 1960 et 1970.

Les calculs et les séries statistiques recèlent cependant un nombre important de pièges liés au type d'agriculture pratiqué dans le district. D'une part, parce que les surfaces de pente utilisées dans l'année ne correspondent pas à l'extension spatiale des terres agricoles si l'on considère que les jachères font partie intégrante du cycle de culture. D'autre part, parce que la fluctuation d'une année sur l'autre des surfaces mises en culture sur les pentes met en évidence la non linéarité des évolutions et hypothèque tout calcul d'évolution entre des dates éloignées. Il semble dès lors que les calculs de surface sur les terres de pente, ne puissent pas être utilisés afin de mettre en évidence la progression des terres agricoles. Dans l'absolu, il est seulement possible de dire que les changements opérés depuis quarante ans ne reposent pas sur une augmentation continue des surfaces (pentes et riz irrigué) et que les cultures de pente n'ont pas connu un développement totalement indépendant de celui de la riziculture irriguée. Le passage à la double culture du riz et du maïs, ainsi que l'amélioration des rendements de ces cultures qui se sont accompagnés d'une augmentation de la production, semblent avoir joué un rôle important dans le maintien des surfaces.

En ce qui concerne les cultures et l'élevage, deux questions se posent de prime abord. Les buffles, utilisés pour les travaux dans les rizières, ont-ils évolué en parallèle à l'augmentation des superficies cultivées dans l'année ? La production du maïs et du manioc qui entrent dans l'alimentation des porcs, a-t-elle suivi l'évolution du cheptel porcin ? Dans les deux cas, les parallèles ne sont pas évidents. Après la hausse des années 1960 consécutive au passage à deux saisons, les surfaces de riz ont augmenté faiblement alors que le nombre de buffles connaît sa plus forte croissance avec les années 1980. L'évolution de ces deux activités n'est en définitive identique que si l'on considère la progression de la production rizicole. Dans ce cas, la forte croissance de la production à partir des années 1980 s'effectue en parallèle à celle du nombre de buffles au cours de la même période. Cette évolution est paradoxale dans

la mesure où la force de trait ne peut être remplacée<sup>114</sup> et est mobilisée sur toutes les rizières pour la réalisation des labours et du hersage. Les années 1980 et 1990 se caractérisent donc par les investissements accrus dans les rizières et dans l'élevage bubalin mais la logique entre surfaces de riz et nombre de buffles que l'on pouvait espérer échappe à cette première analyse.

A propos de l'évolution comparée des porcs et des productions de maïs et de manioc, il faut tout d'abord noter qu'aucun parallèle ne peut être mis en évidence pour le manioc, en raison de la fluctuation des surfaces et de la production. En revanche, la hausse régulière puis forte (dans les années 1980) du nombre de porcs se retrouve dans ces grandes tendances pour la production de maïs. Sur le long terme, porcs et maïs progressent donc en même temps. Mais les variations de la production de maïs indiquent que le lien entre ces deux activités n'est pas linéaire et que les fluctuations du maïs n'empêchent pas le nombre de porcs de progresser avec régularité. La multiplicité des produits qui entrent dans l'alimentation des porcs pourrait, par exemple, y être pour beaucoup.

Pour l'ensemble des activités, la remarque la plus immédiate qui puisse être faite, est celle de l'augmentation constante et parallèle de la production de riz irrigué, de maïs et du nombre de gros ruminants, avec une hausse rapide à partir des années 1980. Ce parallélisme laisse penser que l'augmentation a pu être globalement proportionnelle à l'accroissement démographique mais l'accélération des années 1980 met plutôt en évidence le rôle joué par des événements ponctuels (décollectivisation, lois foncières..) sur cette croissance.

Avant de chercher à mieux comprendre cette évolution, la question d'une éventuelle spécialisation agricole et/ou d'une concentration des activités dans certaines régions du district, peut être posée.

### **Une opposition est/ouest**

Pour y répondre, les données disponibles sont plus limitées encore que celles qui existent à l'échelle du district. C'est le cas en particulier pour les cultures de pente, maïs, manioc et riz pluvial qui ne sont que très rarement et très récemment comptabilisées pour chacune des communes. Il n'existe qu'un unique recueil publié récemment faisant apparaître, pour une même date (1994), des données concernant un grand nombre d'activités (les surfaces de cultures de pente, le nombre de têtes de bétail etc..) selon les communes<sup>115</sup>. Des itinéraires d'évolution ne peuvent par conséquent pas être mis en évidence.

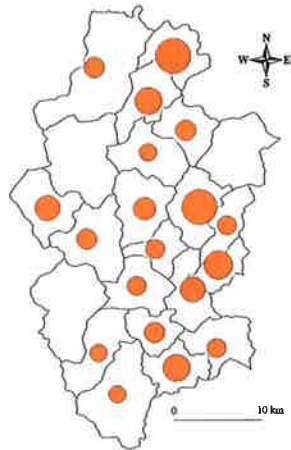
---

<sup>114</sup> Les buffles peuvent être remplacés par l'utilisation de motoculteurs mais ceux-ci sont encore très peu répandus aujourd'hui.

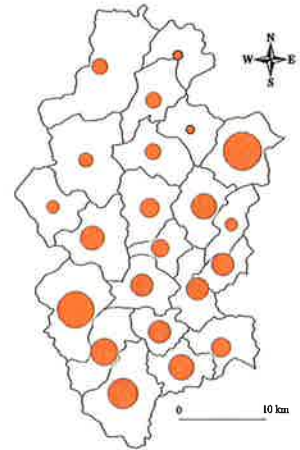
<sup>115</sup> *Chi Cục Thống Kê Bắc Thái*, 1995a.

**Planche 37 : La riziculture irriguée en surface en 1996.**  
 (source : Service Statistique du district de Cho Don)

surface de rizières portant 2 saisons



surface de rizières portant 1 saison

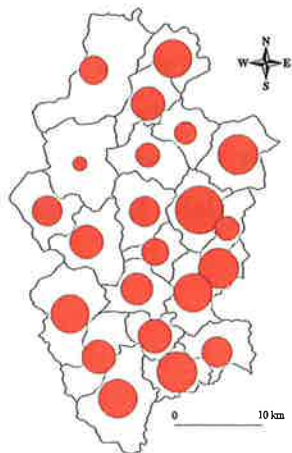


surface en hectares

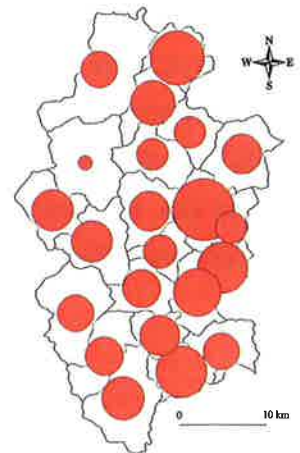
- 100
- 50
- 10

pas de figuré = pas de surface

surface annuelle réelle



surface annuelle cumulée



surface en hectares

- 200
- 100
- 20



L'utilisation des productions aurait aussi pu être envisagée pour l'ensemble des cultures mais elles ne sont pas disponibles de façon systématique, et les rendements connus à d'autres dates ou dans d'autres recueils statistiques montrent, pour chacune des cultures, de faibles coefficients de variation entre les communes<sup>116</sup>. La distribution des surfaces dans le district reflète par conséquent celle des productions et a l'avantage de donner une idée de l'extension spatiale des cultures. Pour le riz irrigué, la surface annuelle cumulée qui correspond au cumul des superficies cultivées lors de chaque saison, est disponible en 1994. Il a cependant semblé nécessaire d'utiliser des données de 1996 faisant apparaître les superficies de rizières portant une et deux saisons. A partir de l'ensemble de ces données dont les principales sont présentées dans des cartes thématiques (planches 37, 38, et 39), plusieurs phénomènes remarquables apparaissent.

Pour le riz irrigué et les différents types d'élevages, une différenciation apparaît entre l'est et l'ouest, l'est se composant de communes portant des surfaces de riz et un nombre de têtes de bétail plus important que l'ouest. Pour les bovins qui sont en nombre beaucoup plus réduit que les porcs et les buffles, le nord-est du district concentre la majorité des animaux. Pour les porcs le partage est/ouest est clair alors que les buffles se répartissent plus équitablement entre les communes. La division est/ouest apparaît aussi en ce qui concerne les superficies cumulées de riz irrigué mais elle est moins manifeste que pour les porcs, en raison, en particulier, des communes de *Đông Lạc* et *Nam Cường* qui forment un isolat de fortes surfaces au nord. Cette division est cependant moins marquée en ce qui concerne la surface réelle emblavée chaque année. Le passage à deux saisons qui a touché plus fortement les communes de l'est semble donc avoir joué un rôle dans le déséquilibre est/ouest qui apparaît.

En ce qui concerne les principales cultures de pente, maïs, manioc et riz pluvial, la zonation du district est plus claire encore et s'accompagne d'un effet de "symétrie". Les communes ayant des surfaces de maïs<sup>117</sup> et de riz pluvial importantes se concentrent en effet au nord alors que celles ayant des superficies de manioc importantes sont plutôt dans le sud-est. Mais cet effet de symétrie nord/sud n'est pas parfait et s'atténue si l'on considère l'ensemble des cultures sur brûlis (maïs, manioc et riz pluvial). Il fait place alors à une division nord-est/sud-ouest.

---

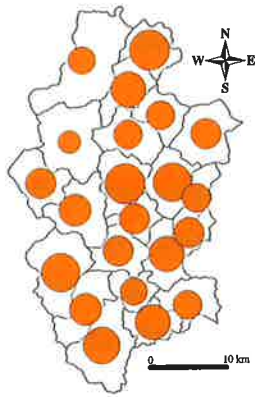
<sup>116</sup> Selon les sources du Service Statistique du district, les rendements de maïs varient de 2.5 à 2.8 t/ha en 1994, ceux de riz pluvial de 1.2 à 1.5 t/ha et ceux de manioc de 12 à 14t/ha. Les variations d'une commune à l'autre sont donc peu importantes. Elles le sont plus en ce qui concerne les rendements de riz irrigué. En 1997 les rendements de riz d'été s'étalent de 2.1 à 4.8 t/ha et ceux de riz de printemps de 1.4 à 3.2 t/ha. Mais les rendements en été sont d'autant plus faibles qu'une saison de printemps a été pratiquée auparavant et les cartes relatives à la production donnent des résultats très similaires aux cartes de surface réelle.

<sup>117</sup> Dans le cas des statistiques de 1994, il est spécifié qu'il s'agit du maïs cultivé sur les pentes.

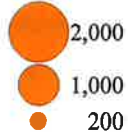
**Planche 38 : L'élevage et les principales cultures sur brûlis en 1994.**

(source : Chi Cục Thống Kê Bắc Thái, 1995a)

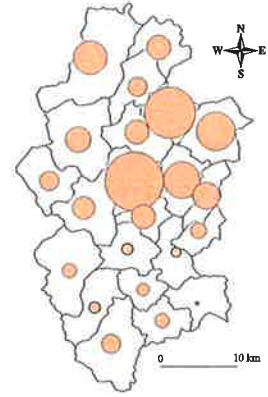
**buffles**



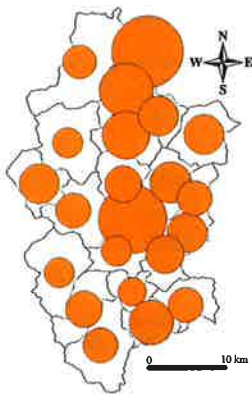
élevage  
(nombre de têtes)



**riz pluvial**

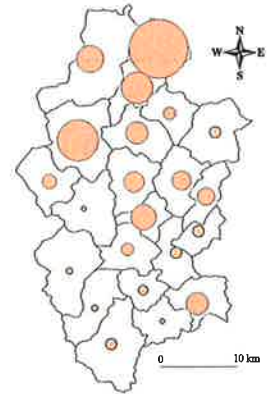


**porcs**

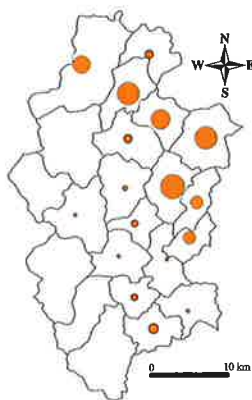


**maïs**

surface cumulée printemps/été



**bovins**



**manioc**

cultures sur brûlis  
(hectares)



La symétrie nord/sud s'atténue encore si l'on considère l'ensemble des cultures de pente disponibles (cultures sur brûlis, coton, thé, abricotiers) qui partagent clairement le district en deux entre l'ouest et l'est. Il y a donc pour les cultures de pente comme pour la riziculture irriguée et l'élevage une dissymétrie entre est et ouest. Ce constat n'exprime cependant qu'une tendance. Il ne permet pas d'observer un éventuel lien pouvant exister entre des activités prises deux à deux.

### Une spécialisation peu marquée

Pour dépasser cette approche, le calcul des coefficients de corrélation entre chacune des variables peut être envisagé. Il apporte des indications sur les éventuels couples d'activités pouvant fonctionner en commun pour un certain nombre de communes. Le tableau réalisé à partir de ces calculs (tableau 18) met en évidence deux types de corrélations fortes mais démontre avant tout que certaines activités ne sont pas corrélées de façon aussi nette qu'il aurait été possible de l'imaginer.

**Tableau 18 : Coefficients de corrélation deux à deux de la distribution des principales cultures (en superficie) et de l'élevage (en nombre de têtes) dans les communes en 1994** (La corrélation maximale est obtenue pour un coefficient égal à 100)

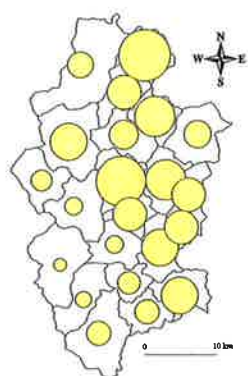
	<b>riz 1</b>	<b>riz 2</b>	<b>maïs</b>	<b>manioc</b>	<b>pentés</b>	<b>porcs</b>	<b>buffles</b>
<b>riz irrigué (1)</b>	<b>100</b>	-0.2	<b>-36</b>	20.6	16	-1.8	<b>38</b>
<b>riz pluvial (2)</b>		<b>100</b>	5.7	<b>-42.8</b>	<b>58</b>	-0.8	13.9
<b>maïs</b>			<b>100</b>	-10.9	<b>63</b>	<b>64.2</b>	13.5
<b>manioc</b>				<b>100</b>	3.8	-1.6	-0.7
<b>pentés*</b>					<b>100</b>	<b>43.5</b>	<b>22.27</b>
<b>porcs</b>						<b>100</b>	<b>32.1</b>
<b>buffles</b>							<b>100</b>

\* il s'agit de toutes les cultures identifiées comme étant cultivées sur les pentes (maïs, manioc, riz pluvial, thé, coton, abricotiers) et dont les statistiques sont disponibles.

C'est le cas en particulier du riz pluvial qui ne montre aucune corrélation avec les surfaces absolues de riz irrigué et ne peut être mis en relation qu'avec le manioc, en raison de la distribution opposée des communes portant des surfaces importantes. Les surfaces de riz pluvial ne constituent de façon absolue, ni une activité se développant en parallèle à la culture du riz irrigué, ni une activité se déroulant en négatif, c'est à dire d'autant plus développée que les surfaces de bas-fond sont peu nombreuses. Plus encore, l'ensemble des cultures de pente présente une faible corrélation avec les surfaces de riz irrigué. Les corrélations du manioc et du maïs avec le riz irrigué jouent de façon inverse et s'annulent si bien qu'il est difficile de lire les relations qui peuvent exister entre ces cultures.

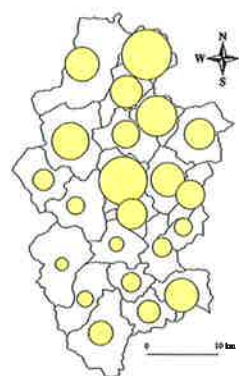
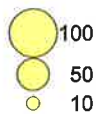
### Planche 39 : Cultures de pente, cultures sur brûlis et classification à double critère en 1994.

(source : Chi Cục Thống Kê Bắc Thái, 1995a)



surface totale de cultures de pente  
(maïs+manioc+riz pluvial+thé+coton+abricotiers)

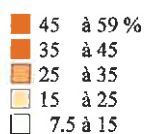
surface en hectares



cultures sur brûlis  
(maïs+manioc+riz pluvial)



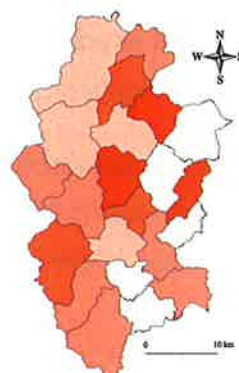
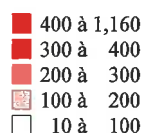
proportion de cultures de pente  
par rapport à la superficie cultivée totale (moy=25)



proportion de cultures sur brûlis  
par rapport à la surface totale (%) (moy=1.2)



nombre de porcs par hectare de maïs  
porcs/hectare (moy=80)

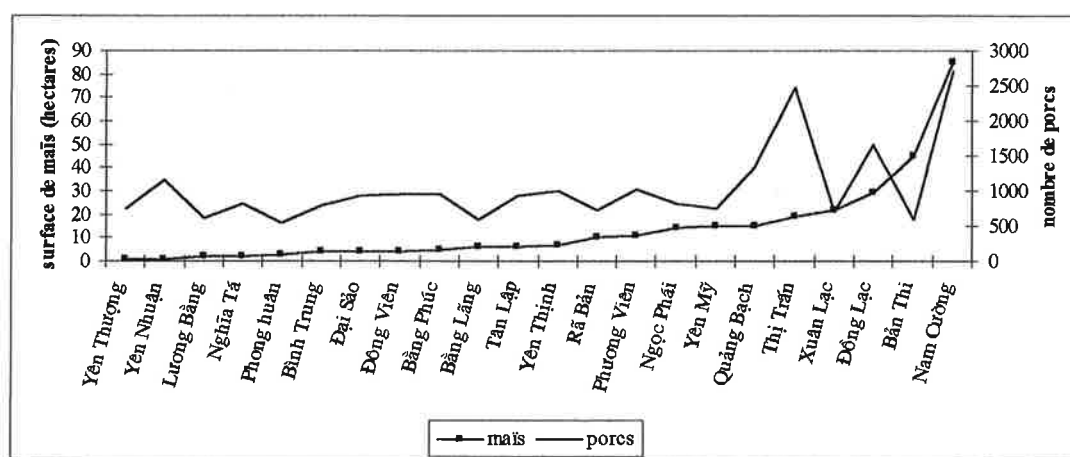


nombre de buffles par surface de rizière réelle en 1996  
buffles/hectare (moy=6.5)



Il n'existe pas non plus de corrélation évidente entre, d'un côté, le nombre de porcs et, de l'autre, le manioc qui est un produit utilisé pour l'alimentation des porcs. Elle trouve un élément d'explication dans la forte corrélation qui existe en revanche entre le nombre de porcs et les surfaces de maïs. La présence ou non de maïs, dont le développement est plus sensible à la qualité des sols que ne l'est celui du manioc, pourrait par conséquent être déterminante pour l'élevage du porc alors que le manioc ne joue pas un rôle d'entraînement de cette pratique.

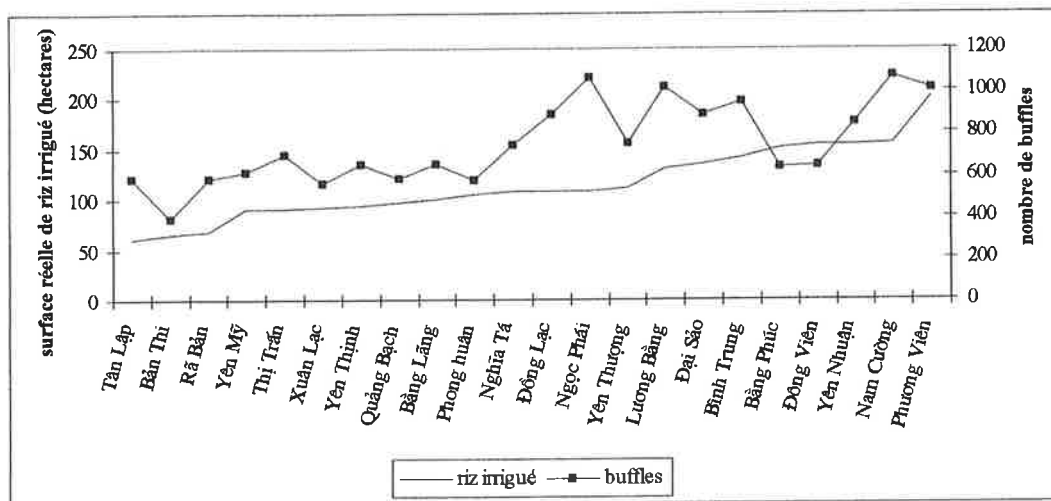
**Figure 16 : Surfaces de maïs et nombre de têtes de porcs selon les communes en 1994** (sources : Service Statistique du district de *Chợ Đồn*)



La figure précédente qui présente la distribution, en fonction des communes, des surfaces de maïs et du nombre de porcs, limite la portée de cette explication. Elle montre que la relation porc-maïs ne joue que pour les communes portant des superficies de maïs importantes. Si la présence en nombre important de porcs semble correspondre aux zones où le maïs est répandu, cette culture à *Xuân Lạc* et *Bản Thi* par exemple n'est pas nécessairement suivi du développement de cet élevage. A l'inverse la carte du nombre de porcs par hectare de maïs (planche 39) et le graphique montrent que la quasi absence de maïs n'est pas un facteur limitant pour le développement de cet élevage.

Une corrélation remarquable et évidente existe entre le riz irrigué et le nombre de buffles. Cette corrélation qui est de 38% entre les surfaces totales (cumulées) cultivées dans l'année et le nombre de buffles, s'élève à 69% si l'on considère les surfaces réelles.

**Figure 17 : Distribution des surfaces réelles de riz irrigué et nombre de buffles selon les communes en 1996 (sources : Service Statistique du district de Chợ Đồn)**



La figure 17 réalisée pour 1996 précise que le nombre de buffles est d'autant plus grand que la superficie rizicole réelle cultivée est grande. De son côté, la carte de la planche 39 montre que les communes ayant un nombre de buffles par hectare rizicole proche de la moyenne (6,5 buffles par hectare) sont nombreuses. Cette relation peut être mise sur le compte de l'utilisation des buffles pour la culture du riz. Mais le travail des buffles dans les rizières n'explique pas de façon directe le nombre de buffles dans les communes. La corrélation riz/buffles ne se manifeste, d'une part, qu'en fonction des surfaces réelles. Le nombre de buffles est lié à la superficie des terres cultivables en riz dans chaque commune alors que la pratique de la seconde saison ne joue pas sur ce nombre. Il faut noter, d'autre part, que les communes, à l'est, qui ont des surfaces rizicoles réelles fortes n'ont pas un nombre d'animaux proportionnellement aussi fort (en particulier *Đông Viên* et *Bằng Phúc*). La conjugaison des surfaces rizicoles et du nombre de buffles n'est pas liée à l'utilisation des buffles et connaît des facteurs limitants.

La mise en évidence de relations entre les surfaces de culture et les nombres absolus de têtes de bétail montre rapidement la difficulté qu'il y a à effectuer une classification des communes en fonction de leurs caractéristiques agricoles. L'agriculture semble se développer sans spécialisation à l'exception du maïs et du manioc qui se répartissent de façon claire entre le sud et le nord. Si elles existent, les relations entre les différents types d'activités agricoles ne s'expriment pas automatiquement ou de façon simple (les variables sont indépendantes statistiquement). La seule tendance mise en évidence est celle du partage du district entre est et ouest, l'intensité de l'activité agricole étant plus importante à l'est qu'à l'ouest. Elle n'est pas sans rappeler l'opposition est/ouest qui a été observée pour la population aussi bien en ce qui concerne le nombre absolu d'habitants qu'en ce qui concerne les densités, l'est étant plus peuplé que l'ouest. De son côté, l'évolution de la plupart des activités agricoles (en terme de

production pour les cultures et du nombre de têtes de bétail pour l'élevage) rappelle, elle aussi, l'évolution de la population. Le facteur démographique est donc le facteur d'évolution et d'organisation qui se manifeste le premier. Dans les milieux très peuplés, comme dans le delta du fleuve Rouge où l'agriculture et l'habitat occupent les moindres parcelles de terre, la croissance démographique est associée à des transformations qui ne modifient pas l'emprise de l'homme sur son environnement en terme spatial mais le font en terme d'intensité de cette emprise (intensification de l'agriculture, urbanisation de zones agricoles...). Dans les zones de montagne où l'utilisation de l'espace est discontinue, cette croissance devrait, selon les projections néo-malthusianistes, aboutir à une augmentation des superficies transformées par l'homme et en conséquence à la diminution des zones qui ne le sont prétendument pas, les forêts. C'est cette hypothèse que l'on essaye ici de vérifier ou d'invalider, dont on essaye de comprendre les fonctionnements et les dysfonctionnements. Il s'agit en définitive de regarder si la démographie est le moteur de développement des activités, en particulier des activités agricoles. Il s'agira aussi de regarder si celles-ci sont à l'origine des transformations de l'espace à travers l'organisation du couvert végétal.

## VII Les logiques de l'organisation de l'espace dans le district

L'objet de ce chapitre est de revenir à une approche de type systémique en intégrant l'ensemble des facteurs humains dans l'étude de l'organisation de l'espace à l'échelle du district. Le couvert végétal, seul élément du milieu physique pour lequel existe des données diachroniques, est l'élément observé à l'interface entre processus physiques et humains de transformation. L'objectif du premier chapitre de cette partie était de mettre en évidence les liens pouvant exister entre organisation du milieu physique et couvert végétal. Les deux chapitres suivants avaient pour ambition de porter un regard sur chacun des facteurs anthropiques supposés de transformation du couvert. Les caractéristiques des facteurs d'anthropisation et de leur évolution récente ont été observées mais les liens pouvant exister entre le fonctionnement de ces différents facteurs et l'organisation de la couverture végétale, n'ont pas, ou n'ont que partiellement, été mis en évidence. L'ambition de ce chapitre est de regarder de quelle façon ces différents types de facteurs s'organisent entre eux, et sont à l'origine, ou non, de l'organisation (répartition et évolution) du couvert végétal.

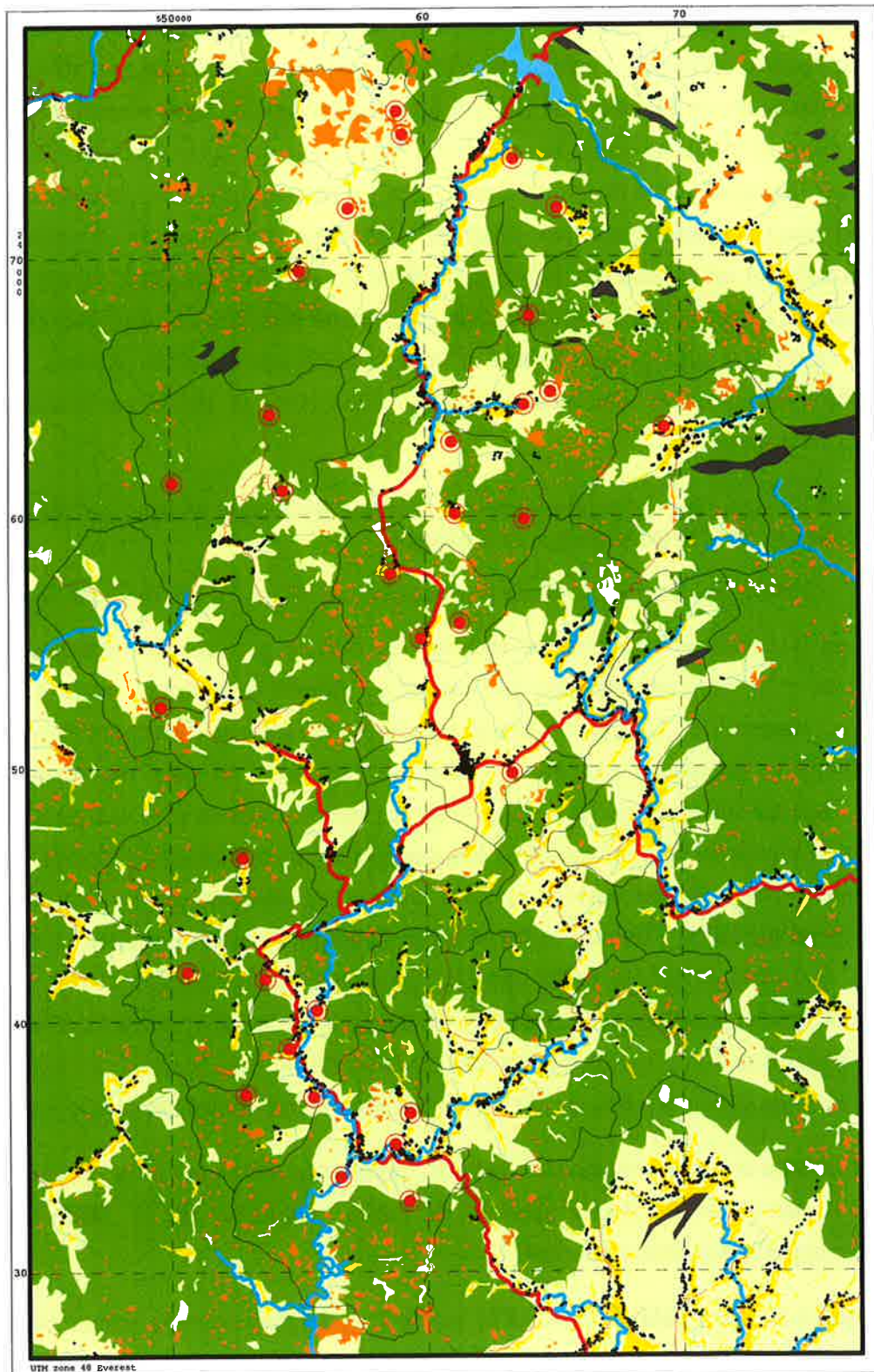
Les données qui ont été utilisées jusqu'alors sont de nature différente. D'un côté, les facteurs écologiques et plus spécialement le couvert végétal – pour lequel on ne dispose que d'un recul de cinq ans à l'échelle du district – dont l'organisation spatiale a été appréhendée en dépit des limites administratives à l'intérieur du district. De l'autre, les facteurs d'anthropisation. Ceux-ci fonctionnent dans le cadre d'une structure (administrative, routière...) dont les éléments spatialement les plus différenciés, les routes et le pôle de *Bằng Lũng*, définissent des lieux (localisations) particuliers et précis dans le district. Grâce aux cartes topographiques, une première approche de la localisation et de la répartition de l'habitat a pu aussi être menée à l'échelle du district. Ces éléments, facteurs écologiques, réseaux routier et habitat sont les seuls grâce auxquels l'organisation de l'espace à l'échelle du district peut être appréhendée sans simplification de l'information sur la base du maillage administratif. En effet, la répartition spatiale d'une partie des activités (commerce, artisanat) est difficile à apprécier en dehors de ce cadre, y compris en ce qui concerne l'exploitation forestière industrielle pour laquelle on ne connaît que les principales communes dans lesquelles elle s'est développée. Il n'est dès lors pas réalisable de déterminer des lieux plus précis que les communes pouvant être associés à ces activités. En ce qui concerne l'agriculture, la spécialisation des bas-fonds pour la riziculture et des pentes pour les autres activités, est connue. Mais cette spécialisation n'est pas absolue (toutes les rizières sont-elles dans les bas-fonds, tous les bas-fonds sont-ils occupés par des rizières ?) et ne suffit pas à définir des localisations précises. De la sorte, seules les données surfaciques et le nombre de têtes de bétail pour chaque commune donne une idée de la localisation et de l'ampleur de ces activités dans le district.

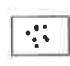


Il est par conséquent nécessaire d'effectuer deux types d'analyse spatiale sur la base des données utilisées jusqu'ici : l'une sur la base du maillage administratif en fonction de statistiques, l'autre en fonction de localisations plus précises en utilisant des données que l'on peut qualifier de « localisées » qui peuvent être directement comparées à l'organisation du couvert végétal. Dans le premier cas, l'information concernant le couvert doit être simplifiée par le biais du calcul des surfaces occupées par chaque type de couvert dans les communes. Ce calcul est à l'origine d'une perte d'information importante et dénature les structures spatiales en réduisant l'unité élémentaire aux communes. C'est là une des principales ambiguïtés des approches statistiques à petite ou moyenne échelle. Dans ces approches, les forêts et les zones agricoles ne peuvent être considérées qu'en tant qu'éléments disjoints alors que l'étude des activités agricoles a montré que les forêts sont un lieu d'activité important : élevage, collectes, coupes, mais aussi cultures de pente avec jachères forestières. Il demeure néanmoins intéressant de chercher à mettre en évidence un lien éventuel entre la répartition de la population, le développement des activités et le couvert végétal dans les communes. Dans cette première partie de l'analyse, une première approche peut être consacrée à la recherche de corrélations entre moteurs et facteurs d'anthropisation, une seconde approche aux liens entre ces facteurs et la répartition des différentes formes du couvert végétal. Le second type d'analyse qui peut être réalisé s'affranchit des communes mais est limité par le faible nombre de données disponibles (couvert végétal, habitat, réseau hydrographique, routes) et par l'absence de diachronie, hormis pour la végétation et pour les cinq années qui séparent les images satellites SPOT.

Réaliser une analyse spatiale à deux niveaux d'appréhension peut présenter des avantages et, en particulier, celui de comparer les résultats obtenus à l'un et l'autre de ces niveaux. Les informations concernant les activités agricoles pratiquées sont cependant limitées dans le second type d'analyse. A l'issue du chapitre consacré aux éléments du milieu biophysique (chapitre 4) nous avons noté quelle est la part des processus d'origine anthropique dans l'organisation et la dynamique du couvert végétal mais seuls certains types de couvert peuvent être associés, plus ou moins clairement, avec des activités agricoles (rizières et brûlis pour les sols nus, traces de cultures dans les zones de fourrés). Cette restriction est due à la résolution (30 mètres au sol) des images satellites utilisées (SPOT XS) et à leur date de prise de vue à un moment où aucune culture n'est présente. Les rizières ne peuvent ainsi pas être clairement distinguées des zones de bas-fond aux sols nus hors rizières, les zones qui ont été cultivées au cours de l'année (en décembre les champs ne portent plus de culture, ni dans les bas-fonds, si sur les pentes), des fourrés clairs... Sur les images, les zones d'habitat entourées d'arbres n'apparaissent pas non plus. Afin de pallier en partie ce manque, des photographies aériennes peuvent être utilisées.


**Carte 40 : Habitat, réseaux et végétation à l'échelle du district.**




 localisation  
des habitations

 village Dao ou H'mông

réseau routier :

 non  
goudronné

 goudronné

réseau hydrographique :


 principal


 secondaire


 lac

 ombre

couvert végétal :

 sols nus de bas-fonds

 sols nus hors bas-fonds

 fourrés

 forêt

(sources : réseaux et habitats : Cartes topographiques, 1994; végétation : image SPOT XS du 27/12/95)

En dépit de prises de vue qui datent elles aussi de novembre et décembre, l'interprétation des photographies aériennes permet en effet de mettre en évidence les rizières qui se distinguent par la forme régulière de leurs digues, les champs cultivés récemment grâce aux résidus de cultures (pieds de maïs, de manioc) et aux limites qui subsistent entre les parcelles, les brûlis par la présence des troncs calcinés... Sur les photographies, les toits des maisons et les jardins enclos apparaissent par ailleurs clairement. Ici aussi, la détermination de l'occupation du sol est réduite aux éléments visibles sur les photographies – il est impossible par exemple de savoir si une zone de prairie (végétation herbacée) correspond ou non à un pâturage – mais une plus grande finesse d'interprétation est toutefois obtenue. Grâce aux photographies aériennes et aux couvertures de 1976, 1983 et 1989, une diachronie plus importante est disponible.

## **7.1 Les données « localisées » : le réseau hydrographique comme élément structurant de l'organisation de l'espace**

### ***7.1.1 Habitat, couverture végétale et structures en réseau à l'échelle du district***

Avant de s'intéresser à des zones réduites du district par le biais des photographies aériennes, revenons sur l'organisation de l'espace à l'échelle du district à partir des données « localisées » disponibles. Une partie de cette analyse a été effectuée en cours du travail et on a vu comment la végétation s'organise autour des bas-fonds, et donc des cours d'eau, et comment l'habitat lui aussi se répartit le long des cours d'eau et plus marginalement des routes. Les conclusions peuvent toutefois être complétées et reprises en intégrant l'ensemble des éléments. Pour cela une carte simplifiée mettant en évidence les principaux types de couvert végétal en 1995, l'habitat et les réseaux hydrographiques et routiers a été réalisée (carte 40). Sur cette carte, les forêts ont été regroupées en une unique classe, les fourrés également. Une comparaison peut aussi être effectuée avec la carte mettant en évidence les zones de dynamique ou de stabilité entre 1990 et 1995 (carte 30). Les sols nus hors bas-fond n'apparaissant pas sur cette carte, ils ont été portés sur la carte faisant apparaître les réseaux.

La coïncidence entre répartition de l'habitat, importance des cours d'eau et des bas-fonds et extension des zones de fourré apparaît de façon immédiate sur la carte. Cette forte coïncidence appelle plusieurs remarques.

La première est que l'habitat, en se localisant le long des cours d'eau, se situe en limite des deux unités qui sont stables entre 1990 et 1995, les sols nus de bas-fond et les zones de fourrés permanents qui entourent ces bas-fonds. L'habitat occupe de ce fait une position déterminante dans l'organisation auréolaire de la végétation mise en évidence et renforce la position centrale des bas-fonds et la position périphérique des forêts dans cette organisation. Par ailleurs, la carte de dynamique montre que le contact entre zone de fourrés et zone de forêt se caractérise par des transformations entre 1990 et 1995, des fourrés gagnant sur la

forêt, mais la forêt reprenant elle aussi du terrain sur les fourrés. Le recul manque pour connaître le devenir de ces zones mais il est notable de constater que la dynamique a lieu dans les zones éloignées des bas-fonds et de l'habitat. De leur côté, les sols nus hors bas-fond constituent le second élément de dynamique observé. Ils se localisent souvent dans les zones de fourrés les plus éloignées des bas-fonds ce qui confirme l'évolution par la marge de cette zone. Mais la plupart d'entre eux se situent plus en périphérie encore dans des zones de forêts. Il semble donc qu'il y ait bien des « centres » stables autour des bas-fonds et des zones de dynamique périphériques. La gradation de la végétation observée pourrait alors correspondre à une mise en valeur de l'espace centripète, d'autant moins intensive et permanente que la zone concernée est éloignée des habitations. Cela correspond à la spécialisation spatiale des cultures relevée dans le district mais renforce l'idée d'une gradation de l'intensité des cultures à partir des bas-fonds : rizières permanentes dans les bas-fonds, cultures pérennes et jardins autour des maisons, cultures à rotations rapides sur les premières pentes, cultures à rotations longues dans les forêts plus éloignées.

Les *Tày* étant majoritaires dans le district, l'organisation des zones d'habitat en périphérie des bas-fonds et la présence de zones de culture sur pente à proximité de ceux-ci ne sont pas, en elles-mêmes, réellement étonnantes. Elles reflètent les grands principes d'organisation des cultures connus pour les *Tai* de montagne tels qu'ils ont été décrits en partie I. Mais l'observation du couvert végétal et de l'habitat dans le district permet de mettre en évidence la réalité de ce principe à l'échelle du district entier après trente années de collectivisation.

Malgré les transformations de l'agriculture, le passage de la collectivisation et l'ouverture économique, la présence de *Dao* sédentarisés et de migrants *kinh*, quelle que soit l'ampleur des bas-fonds et la zone du district considérée, bas-fonds, habitat, fourrés et forêts se succèdent dans l'espace. La reproduction de ce schéma à l'échelle du district est à l'origine d'une différenciation spatiale forte en fonction de la présence ou non de ces bas-fonds et de leur extension relative. Nous avons en effet déjà signalé que l'habitat est plus particulièrement concentré le long des axes hydrographiques principaux et que cette concentration est à l'origine de zones de vides et de pleins relatifs dans le district. Une remarque identique avait aussi été faite à propos des fourrés dans le chapitre consacré à l'organisation du couvert végétal. La population et les fourrés se concentrent dans l'est du district et ces derniers laissent à la forêt une place relative moins importante que celle qui lui revient à l'ouest, dans les zones où le réseau hydrographique est moins développé. Ainsi, alors que les fourrés se développent sur les pentes quelle que soit la zone morpho-lithologique concernée, et donc quel que soit le relief, petites collines ou versants longs, le réseau hydrologique et la présence ou non de bas-fonds déterminent leur présence et leur organisation. A *Chợ Đôn*, les cours d'eau sont aujourd'hui les éléments structurants de l'organisation de l'espace.

De leur côté, les exceptions les plus notables ont déjà été signalées.

Il s'agit, d'une part, de la zone importante de fourrés (présente uniquement en 1995) qui se situe au nord du district à proximité du lac *Ba Bể*. Cette zone a une extension importante alors que les bas-fonds sont peu vastes et que la population, à travers l'habitat, semble réduite. On a déjà signalé que cette extension correspond à l'implantation de villages *dao* et *h'mông*. Cette situation est toutefois unique (elle se retrouve avec moins d'ampleur dans l'extrême sud) dans le district et d'autres villages *h'mông* et *dao* ne sont pas associés à ce phénomène. Il faut alors pour le comprendre en revenir à la dynamique de la population qui témoigne de l'arrivée récente – à partir de 1992 – de *H'mông* dans le district, en particulier dans la commune de *Xuân Lạc* à l'extrême nord, où apparaît ce phénomène. La présence de *H'mông* arrivés récemment pourrait donc être liée à l'apparition d'une zone de fourrés et de brûlis qui n'est pas localisée à proximité des bas-fonds.

Il s'agit, d'autre part, de la zone de *Bằng Lũng*, le chef-lieu du district. Une importante concentration de population peut y être observée. Cette concentration coïncide avec le croisement entre les principales routes goudronnées qui traversent le district. C'est d'ailleurs le seul cas majeur pour lequel la route semble jouer un rôle important. On a vu, par ailleurs, que la commune de *Bằng Lũng* se caractérise par une importante proportion de foyers pratiquant une activité principale non agricole, par une forte dynamique de la population et par la présence de *Kinh* en grand nombre. Cette zone est par ailleurs largement entourée de fourrés. Leur présence peut être mise en relation avec les bas-fonds qui sont proches de *Bằng Lũng* mais la zone de fourrés est particulièrement étendue. Il est alors possible de faire l'hypothèse d'une pression plus importante de la population sur les terres autour de cette localité, que cela soit le fait des habitants du chef-lieu du district ou des foyers installés le long des bas-fonds voisins. Sans parler de couronne de cultures, ce qui serait exagéré par rapport à la taille de la ville, la concentration de la population, quand bien même cette population exerce une activité à dominante non agricole, peut expliquer ce phénomène.

### **7.1.2 L'organisation de l'espace à travers les photographies aériennes**

Les photographies aériennes ont été utilisées pour réaliser des cartes d'occupation des sols. Ainsi que cela a été noté, il s'agit d'une interprétation visuelle à partir des éléments visibles sur les photos, damier des rizières, résidus de culture dans les champs en pente, traces de brûlis, prairies... Les cartes les plus récentes datant de 1989, aucune vérification de terrain permettant de préciser encore l'utilisation des zones n'a pu être réalisée. Pour mieux mettre en évidence l'occupation du sol et la place prise par les zones de fourrés par rapport à la forêt, les différents types de forêts visibles sont regroupés sous la mention « forêt ». De leur côté, les différentes catégories de fourrés sont conservées, en particulier les fourrés denses qui peuvent correspondre à des recrues caractérisés par un couvert dense de petits arbres et

arbustes. Il faut aussi signaler que les photographies sont très déformées, en particulier celles de 1989. Celles-ci semblent avoir été prises de biais de sorte que le nadir ne se situe pas au centre des photographies. Malgré un travail de correction géométrique réalisé sur ordinateur (et rendu difficile par l'absence de points de repères)<sup>118</sup>, toutes les déformations n'ont pas été éliminées. Pour cette raison la réalisation de cartes d'évolution par croisement (superposition) des cartes aux différentes dates a semblé peu recommandable. Mais la comparaison visuelle des différentes cartes est en elle-même très parlante et les statistiques d'évolution suffisamment tranchées pour être démonstratives elles aussi.

Les photographies aériennes qui ont été acquises, correspondent aux zones où se situent les communes d'étude (*Tân Lập* au nord, *Phong Huân* et *Bằng Lãng* au sud). Le choix de ces communes sera discuté plus tard (en conclusion de ce chapitre) mais l'on peut noter ici qu'il s'agit de deux zones ayant des caractéristiques topographiques très différentes. L'une, au nord, se situe dans une région de type « montagne » caractérisée par un relief vigoureux, crêtes étroites et pentes longues. L'autre, au sud du district, se situe à cheval entre la zone de hautes collines (au nord de la zone) et celle de petites collines arrondies. Afin de mettre en évidence le relief particulier de chacune de ces zones, leurs caractéristiques topographiques sont présentées sur la planche 41.

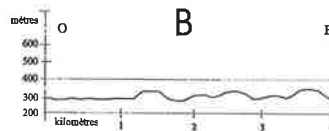
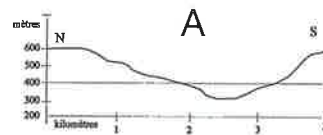
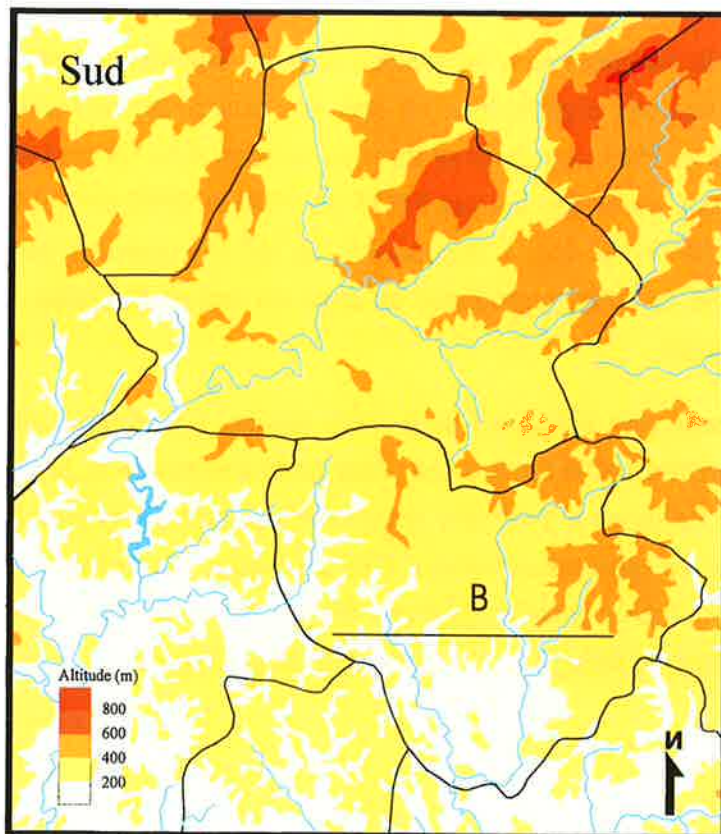
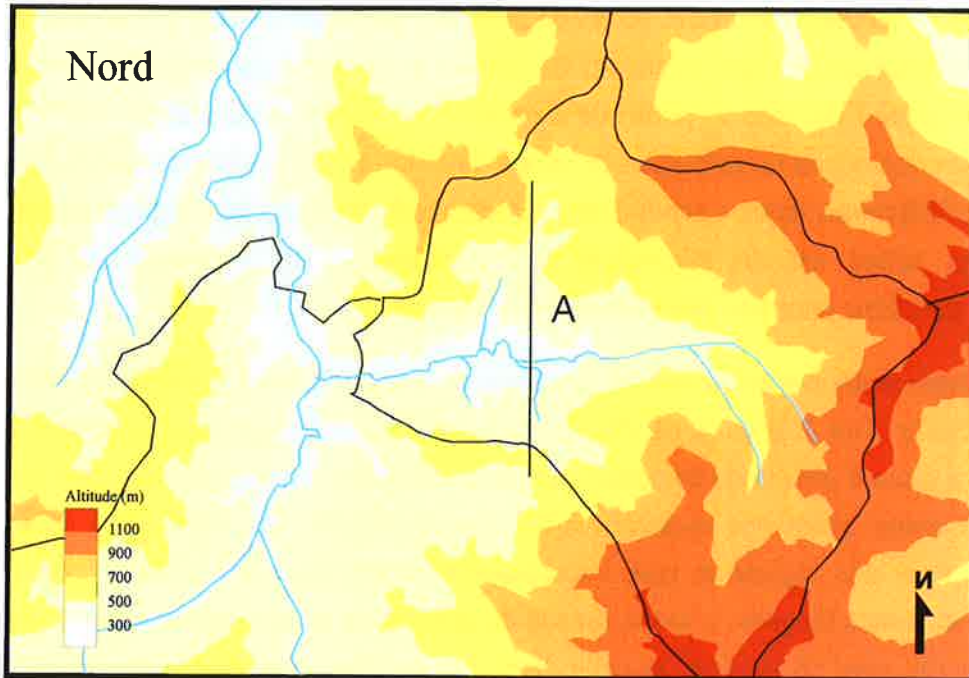
Les cartes d'occupation des sols réalisées sont présentées dans les planches 42, 43 et 45. Les photographies de 1989 n'étant pas exploitables au sud (en raison de leur très forte brillance), seules les années 1976 et 1983 apparaissent dans ce secteur. Afin de prolonger la diachronie, les traitements réalisés à partir des images SPOT de 1990 et 1995 sont présentés pour chacun des secteurs (planche 44 et 46). L'occupation du sol n'y apparaît pas mais l'évolution des zones de fourrés et de forêt, regroupées ici aussi en une seule classe, donne une idée du devenir des deux secteurs.

Les cartes d'occupation des sols sont observées sous deux angles. Le premier est celui d'une comparaison entre la fenêtre nord et la fenêtre sud. Pour cette comparaison, la taille de la fenêtre du nord a été agrandie de façon à avoir une superficie équivalente à celle du sud, soit environ 90 km<sup>2</sup> ce qui représente approximativement 10% du district pour chaque fenêtre (les deux cartes sont présentées à la même échelle) (planche 42). La partie ajoutée correspond à la vallée principale de la commune de *Đông Lạc* et à une partie de *Quảng Bạch*.

---

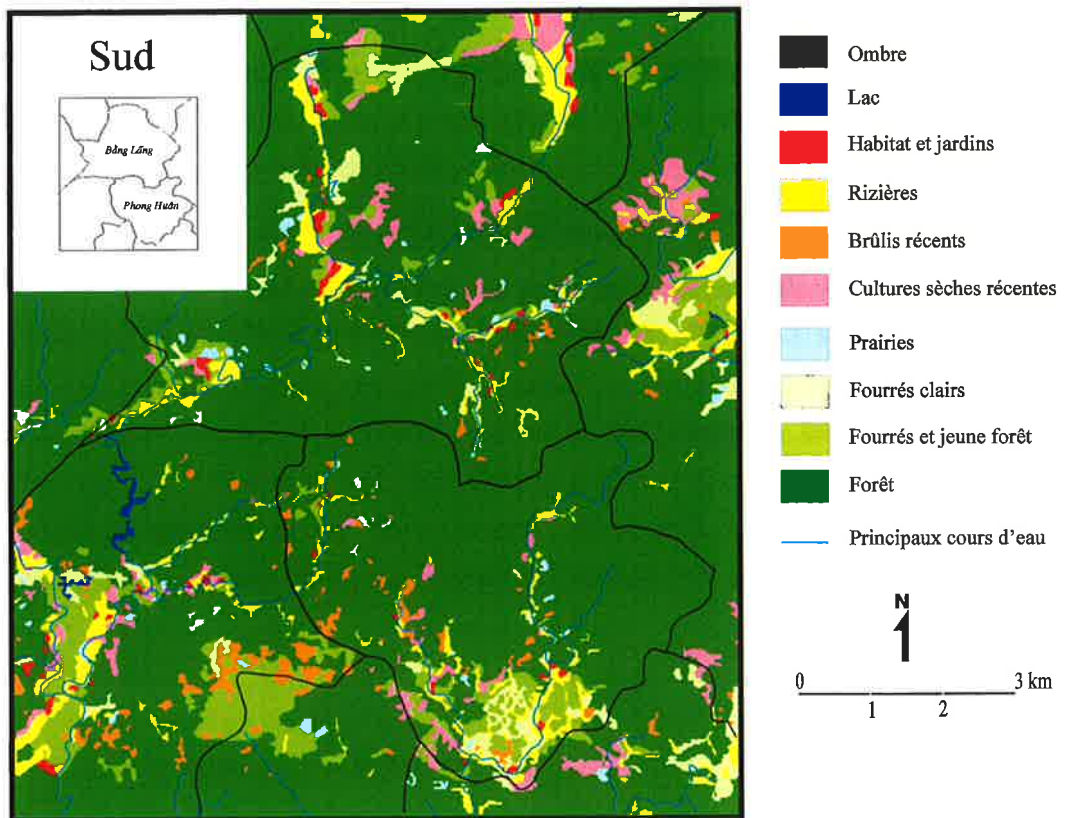
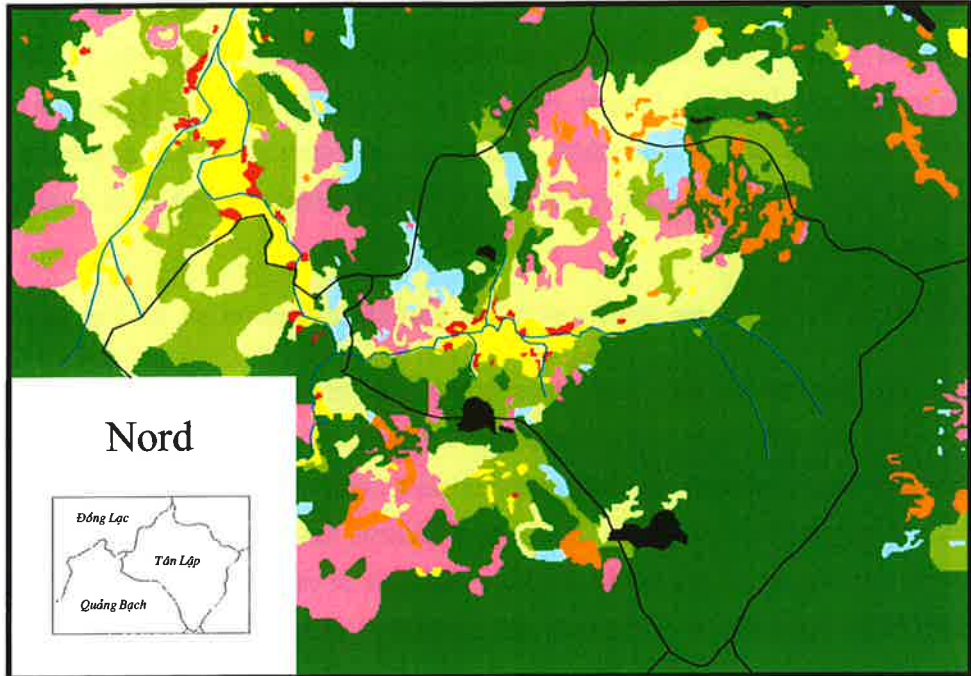
<sup>118</sup> Le choix des points de repère a été difficile pour plusieurs raisons. D'une part parce que les cartes topographiques, nous l'avons signalé, sont très imprécises. D'autre part parce que les points de repère (routes, rivières) sont peu nombreux, pas toujours visibles sur la photographie et que leur tracé, en particulier les cours d'eau, a pu changer et ne pas être le même que celui de la carte.

Planche 41 : Le relief dans les fenêtres nord et sud.



**Planche 42 : Occupation du sol dans les fenêtres nord et sud en 1983.**

(D'après les photographies aériennes du 31/11/1983)





Les photographies de 1983 ont été retenues pour cette comparaison dans la mesure où il s'agit de la couverture la plus récente disponible dans les deux zones et parce que les photographies de 1976 ne couvrent pas l'ensemble de la zone nord agrandie (la couverture a été réalisée à l'est en 1976, à l'ouest en 1977). Le second angle d'approche est zonal, l'évolution de chacune des zones étant étudiée en elle-même. Cette approche vient en seconde position afin de mettre aussi en évidence des différences entre nord et sud en terme d'itinéraire d'évolution.

### **Les différences nord/sud en 1983 : vers un modèle élémentaire de l'organisation de l'espace**

Les cartes du nord et du sud étant présentées à la même échelle, les différences qui apparaissent entre les secteurs sont frappantes. Le nord se caractérise par la présence de rizières regroupées en superficie importante et formant deux principaux « continuum » le long des axes hydrographiques principaux, de zones d'habitat, importantes elles aussi, localisées en bordure des rizières, et de zones de cultures récentes et de fourrés massives et continues autour des rizières. Au sud, la dispersion est beaucoup plus grande, les rizières petites et étroites sont disséminées le long du réseau hydrographique, l'habitat, plus éclaté, est éparpillé, et les zones de fourrés/culture ne sont pas aussi continues. En négatif, la proportion des forêts présentes dans le nord semble moins importante que dans le sud.

De la même façon que pour le district entier, l'habitat se localise de façon privilégiée à proximité des bas-fonds et on retrouve la présence des zones de fourrés en périphérie de ces deux éléments. Grâce aux photographies, certains points peuvent être précisés.

Il faut noter, d'une part, que l'habitat est strictement lié à la présence de rizières dans les bas-fonds. Il s'absente des vallées encaissées et est localisé, à de rares exceptions près (dans la vallée principale de *Tân Lâp*), en périphérie immédiate de ces rizières. Formant de petites unités disjointes, zones d'habitat et de jardin se localisent, soit de chaque côté des rizières dans les zones où elles se regroupent en surfaces importantes, au nord principalement, soit d'un côté des rizières si elles sont moins importantes dans des biefs<sup>119</sup> plus petits comme au sud. Alors que les bas-fonds importants se caractérisent par la présence de plusieurs zones d'habitat, les petits bas-fonds rizicoles ne bénéficient que d'une unique zone d'habitat, parfois aucune dans le sud.

---

<sup>119</sup> Nous appelons bief, une section ou portion de vallée caractérisée par un ralentissement de la pente du cours d'eau central et un bas-fond peu encaissé, souvent à fond plat. Les biefs reliés entre eux le long d'une vallée par des dépressions encaissées constituent les emplacements privilégiés des rizières.

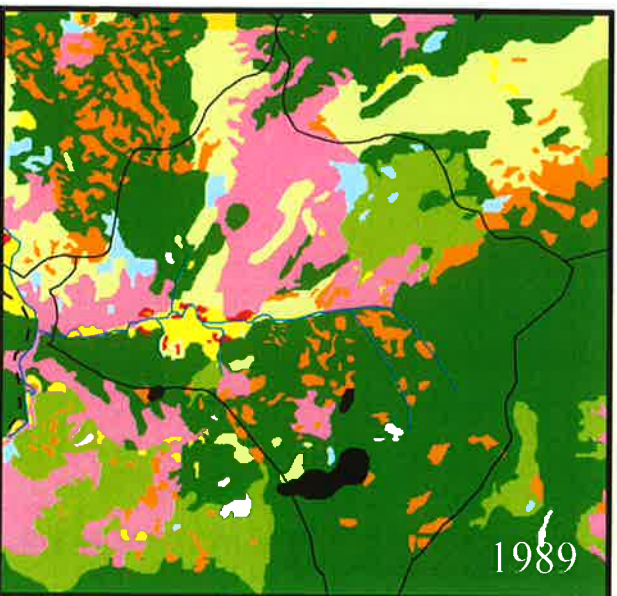
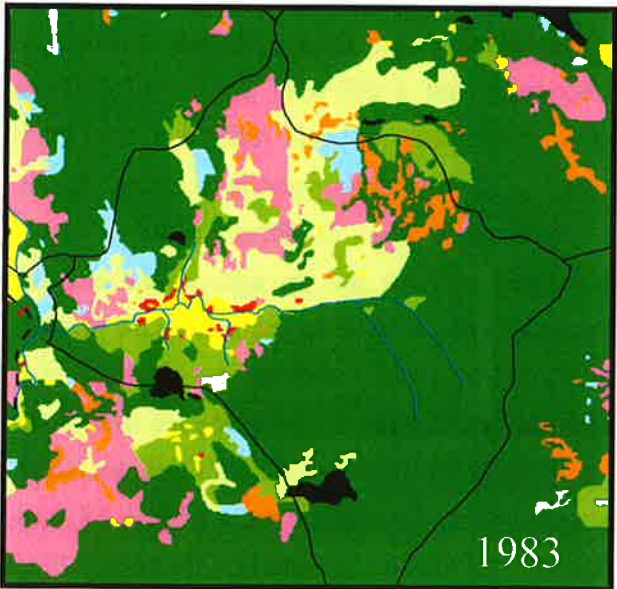
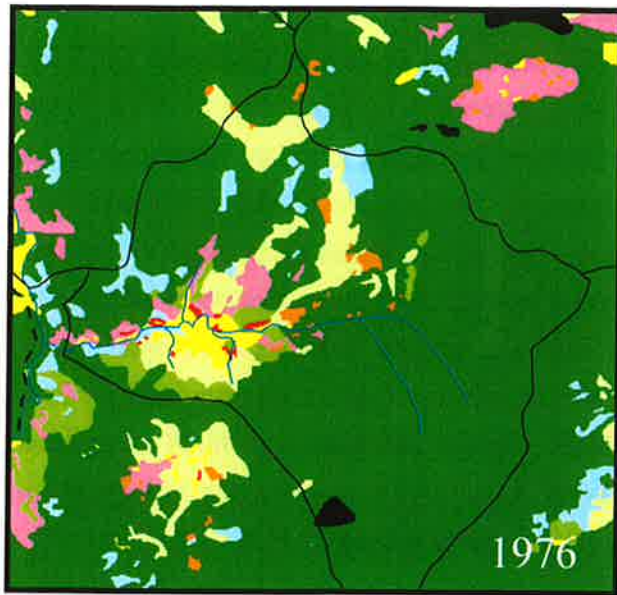
Les photographies font apparaître, d'autre part, que les zones de cultures sèches récentes se localisent au sein des zones de fourrés. En 1983, ces zones de culture se situent plutôt en périphérie des fourrés et les fourrés eux-mêmes se caractérisent, en particulier au nord, par la présence de fourrés denses à proximité des bas-fonds et de fourrés clairs en périphérie. Cela dénote une exploitation plus récente de la périphérie et semble correspondre à la dynamique du couvert végétal observée. D'autre part, les zones portant des traces du passage du feu, les brûlis récents, sont majoritairement, au nord comme au sud, extérieures aux zones de fourrés ce qui confirme ce qui avait été observé par le biais des images satellites. Pour finir, il est notable de remarquer que les zones de fourrés constituent une auréole ou une demi auréole autour des bas-fonds rizicoles à l'intérieur des biefs. Chaque bas-fond, sauf rares exceptions présentes au sud cette fois-ci, est associé à une zone de cultures sèches/fourrés. Les forêts ne viennent qu'ensuite et forment l'élément le plus éloigné des bas-fonds.

L'organisation et la succession répétitive de ces éléments (rizières, habitat/jardin, fourrés/cultures sèches, forêts) en fonction de la topographie (bas-fonds, périphérie des bas-fonds, bas de pente, haut de pente) est un phénomène qui a été noté par les ingénieurs agronomes ayant travaillé dans le district. Dans les différents rapports rédigés à des dates différentes à propos de communes différentes<sup>120</sup>, les relations spatiales entre zones topographiques et occupation du sol ont été représentées sous la forme d'un transect. Aujourd'hui, les transects sont en effet de plus en plus utilisés par les agronomes afin de mettre en évidence un certain nombre de correspondances entre organisation du milieu physique et activités humaines. B. Lizet et F. de Ravignan (1987) utilisent par exemple des transects comme outil de lecture des paysages agricoles et mettent en évidence les modes de mise en valeur se succédant sur un axe topographique. A partir des différents transects présentés dans les rapports, il est possible de construire un « transect type » (figure 18) qui présente les types de mise en valeur qui se retrouvent, des rizières au sommet de pente, dans chacun des travaux précédemment cités mais aussi sur des portions importantes du territoire grâce aux photographies aériennes.

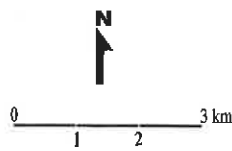
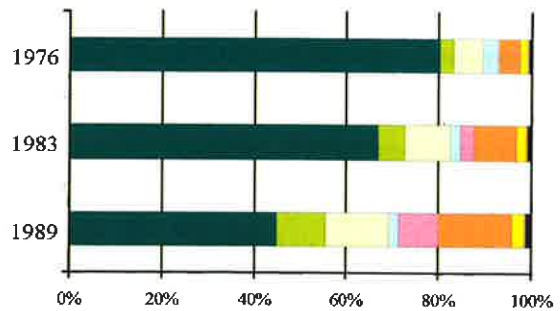
---

<sup>120</sup> Dang Dinh Quang, 1991; Piquet et Puvilland, 1992a et b; Dao The Anh et Jesus, 1993; V. Gilbert, 1995, Dương Đức Vinh, Lê Vĩnh ThAnh, et al., 1994 ; Vietnam-Finland Forestry Sector Co-operation Programme, 1997b.

**Planche 43 : Occupation du sol dans la fenêtre nord en 1976, 1983 et 1989.**  
 (D'après les couvertures aériennes de 1976, 1983 et 1989)

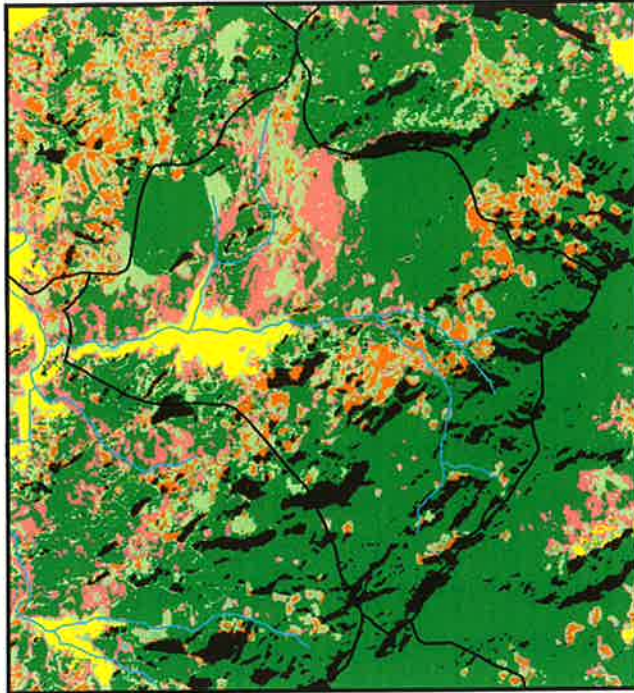


- Ombre
- Lac
- Habitat et jardins
- Rizières
- Brûlis récents
- Cultures sèches récentes
- Prairies
- Fourrés clairs
- Fourrés et jeune forêt
- Forêt
- Principales routes
- Principaux cours d'eau

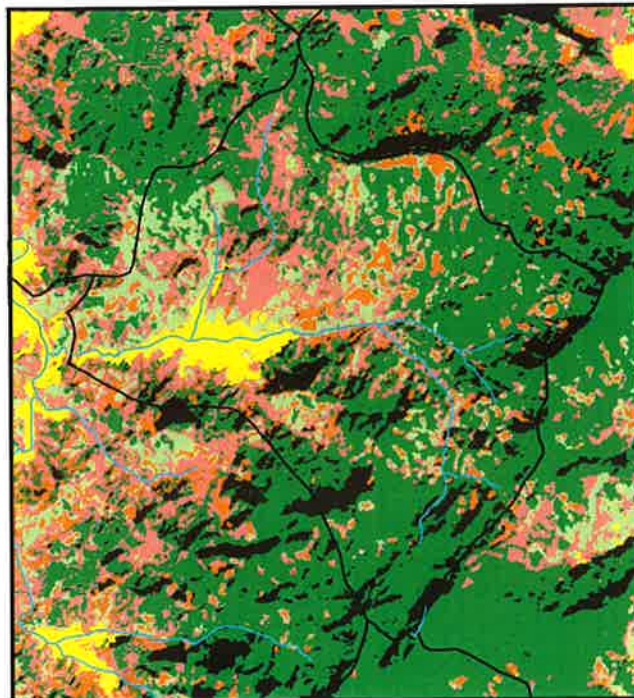


**Planche 44 : Cartes simplifiées du couvert végétal  
dans la fenêtre nord en 1990 et 1995.**

**1990**



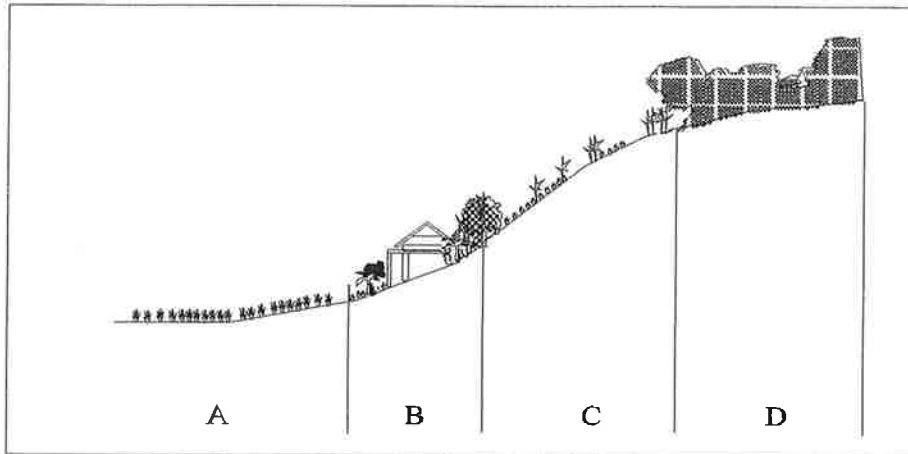
**1995**



0  3 km

Classification supervisée hypercubes  
(Multiscopie)  
Images SPOT XS, 12/1990 et 12/1995.

**Figure 18 : Un transect type dans le district**

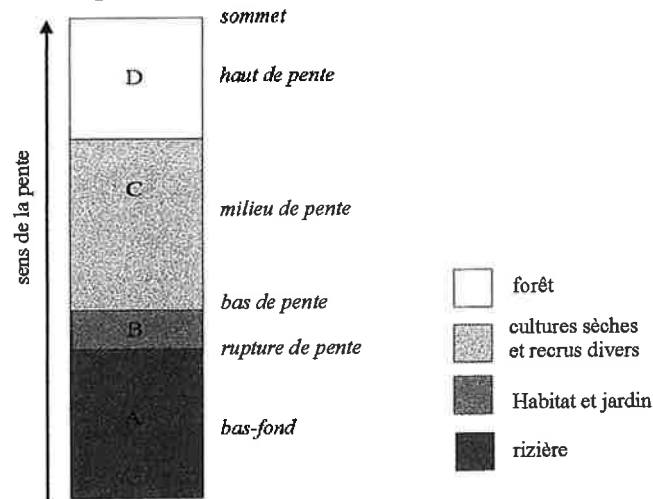


Ce « transect type » constitue la première étape de la construction d'un modèle élémentaire dans le sens donné par R. Brunet de « *représentation formalisée et épurée [...]* d'un système de relation » (Brunet et al. 1993)<sup>121</sup>. Il est cependant nécessaire de le formaliser afin que n'apparaisse plus un ensemble de signes aléatoires (épis de riz, maison, arbres...), dont l'apparence est jugée représentative de l'aspect des éléments, mais une représentation des éléments eux mêmes, et une représentation de leur organisation qui n'est pas aléatoire.

La représentation retenue pour la construction du modèle élémentaire correspond à une projection de type cartographique. Elle est celle, ici, d'une section de vallée. Celle-ci est représentée sous la forme d'une bande (un rectangle allongé), dont la longueur se trouve, pour la représentation, dans le sens de la pente.

Ce qui est mis en évidence, en définitive, c'est l'existence d'une association d'éléments spatiaux élémentaires et la reproduction de cette association dans le district. Associés, ces éléments forment à leur tour une unité élémentaire d'organisation de l'espace. C'est la répétition de cette unité et les proportions prises par ses éléments les uns par rapport aux autres qui est à l'origine de la diversité des situations dans le district. Ainsi, dans le sud du district, la micro topographie se conjugue avec l'existence d'unités dispersées et de petites tailles alors que le nord se caractérise par la présence d'un moins grand nombre d'unités importantes épousant les formes plus marquées du relief.

<sup>121</sup> Au sens de R. Brunet (1980). Un modèle spatial élémentaire est « *la représentation d'une des structures de base de l'organisation spatiale des sociétés, dont la combinaison, ou mieux la composition, qui n'est point aléatoire, exprime l'infinie diversité des situations réelles* ».

**Figure 19 : Modèle spatial élémentaire**

La question qui se pose alors est de savoir si les éléments qui composent les unités demeurent proportionnels entre eux ou si l'existence d'unités plus ou moins importantes se conjugue avec une proportion plus ou moins importante des éléments les uns par rapport aux autres. Les photographies aériennes permettent de répondre à cette question en 1983.

Le tableau ci-dessous (tableau 19) présente la surface occupée par chacune des classes d'occupation du sol dans chaque fenêtre d'étude et, pour chacune de ces fenêtres, le pourcentage que cela représente.

**Tableau 19 : Les classes d'occupation du sol dans les fenêtres nord et sud en 1983**

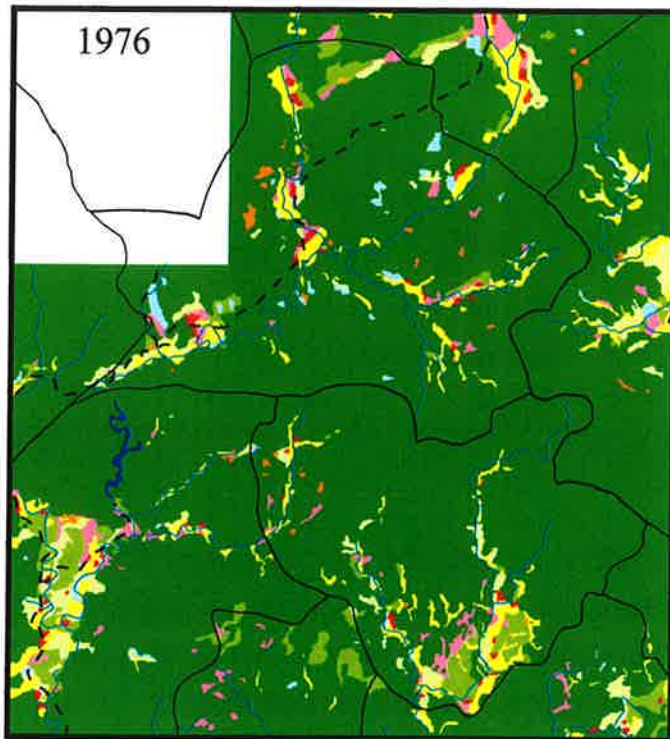
	Fenêtre nord		Fenêtre sud	
	Surf. (km <sup>2</sup> )	% surf. totale	Surf. (km <sup>2</sup> )	% surf. totale
<b>Divers*</b>	2.5	2.7	0.5	0.5
<b>Forêt (tout types)</b>	54.5	59.9	75.5	81.2
<b>Fourrés</b>	8	8.8	6.5	7
<b>Cultures sèches et brûlis récents</b>	23	25.3	6.5	7
<b>Rizières</b>	2.5	2.7	3.5	3.8
<b>Habitat et jardins</b>	0.5	0.5	0.5	0.5
<b>Total</b>	91	100**	93	100

\* il s'agit essentiellement des zones demeurées dans l'ombre et des surfaces en eau (lacs, rivières).

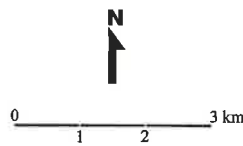
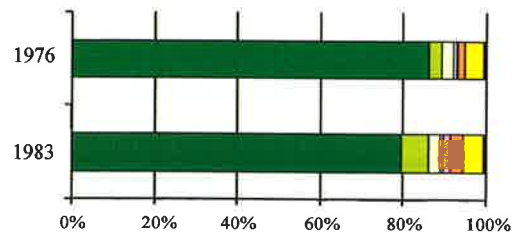
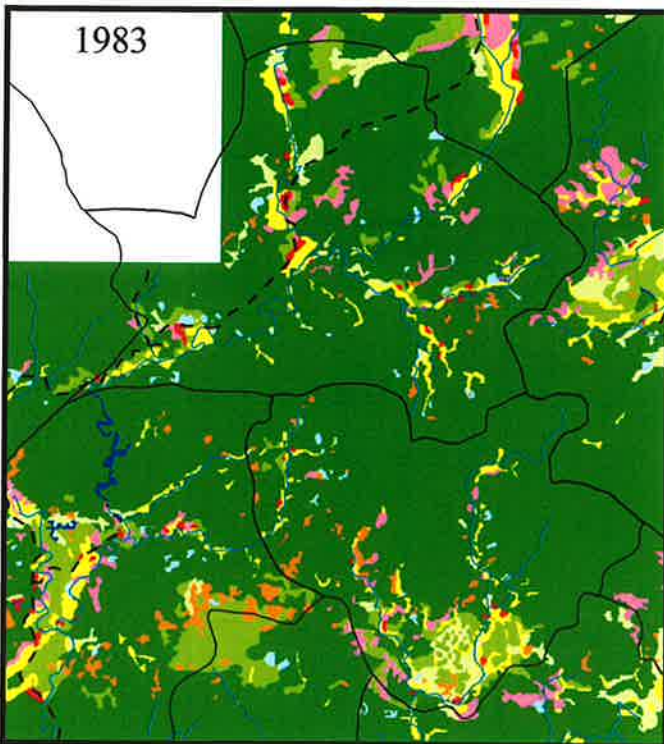
\*\* le total n'est pas exact en raison des simplifications effectuées pour la présentation des résultats.

**Planche 45 : Occupation du sol dans la fenêtre sud en 1976 et 1983.**

(D'après les couvertures aériennes de 1976 et 1983)



- Ombre
- Lac
- Habitat et jardins
- Rizières
- Brûlis récents
- Cultures sèches récentes
- Prairies
- Fourrés clairs
- Fourrés et jeune forêt
- Forêt
- - Principales routes
- Principaux cours d'eau

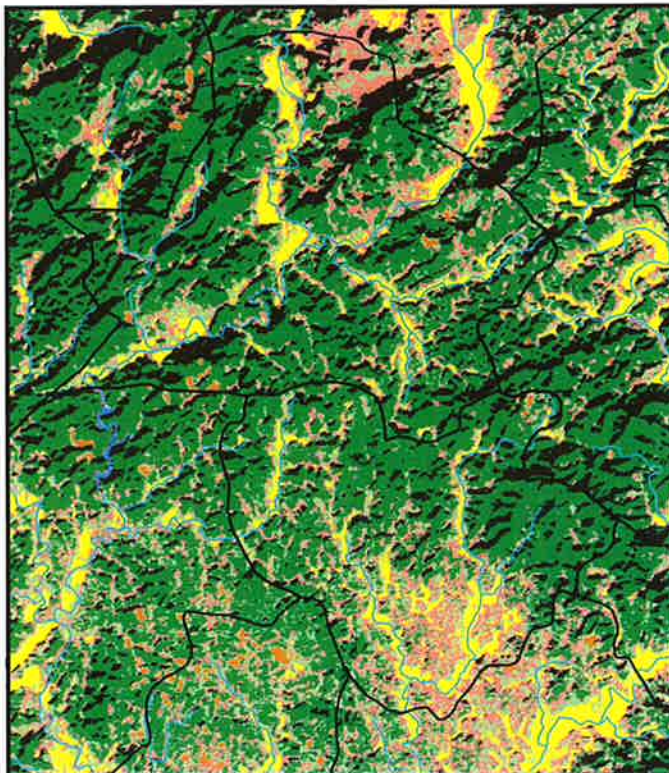


**Planche 46 : Cartes simplifiées du couvert végétal  
dans la fenêtre sud en 1990 et 1995.**

**1990**



**1995**



N

0 3 km

Classification supervisée hypercubes  
(Multiscopé)  
Images SPOT XS, 12/1990 et 12/1995.



Ce tableau est complété par un diagramme mettant en évidence la représentation de chacune des unités d'occupation. Ce diagramme est présenté avec les cartes d'occupation des sols (planches 43 et 45). Même si tableau et diagrammes font apparaître les surfaces consacrées à l'habitat et aux rizières, il faut noter que ces surfaces sont trop limitées pour être comparées entre elles en raison du risque d'erreur inhérent au mode de calcul utilisé<sup>122</sup>. En revanche, les différences observées entre forêts et zones de cultures sèches/fourrés sont importantes et sont, pour cette raison, significatives.

Diagrammes et tableau mettent en évidence l'importance des surfaces forestières dans les deux fenêtres mais font apparaître au sud des surfaces proportionnellement plus importantes qu'au nord. A l'inverse, les surfaces consacrées aux fourrés et cultures sèches récentes sont plus développées au nord qu'au sud. Ces deux éléments ne sont donc pas en même proportion au sud et au nord. Les cultures sèches représentent une surface dix fois moins importante que les forêts au sud alors qu'elle est seulement deux fois moins importante au nord. Chaque élément se retrouvant en association au sein des unités, les unités du sud sont donc constituées de fourrés et cultures en proportion moins importante que dans le nord ce qui peut être perçu comme un indicateur d'une moindre pression sur les forêts au sud qu'au nord. Cela invite à réfléchir sur la place de la forêt dans ces deux secteurs du district. Deux remarques peuvent alors être faites.

La première tient à ce que les unités élémentaires d'organisation spatiales apparaissent de façon moins régulière au sud qu'au nord. Ainsi que cela a été noté, les rizières sont entourées de fourrés/cultures sur leur périphérie entière lorsqu'elles forment des surfaces importantes ou sur une partie seulement de leur extension si elles sont plus limitées, ce qui est plus courant dans le sud. Il existe aussi, en 1983, des unités qui ne comportent pas d'habitat et des bas-fonds de petites tailles qui sont entourés de forêts, sans habitat ni zone de fourrés/cultures. Il pourrait donc exister, en fonction de la superficie des unités rizicoles, une plus ou moins grande extension des fourrés allant jusqu'à leur disparition dans certains cas. Les bas-fonds étant moins importants au sud, les forêts occuperaient dès lors des surfaces plus importantes. Il faut toutefois noter que ces cas demeurent marginaux et ne peuvent expliquer à eux seuls les différences observées.

La seconde remarque est plus fondamentale. Il faut en effet noter que la forêt a un double rôle dans l'organisation de l'espace qui vient d'être décrite. Elle a une place au sein des unités élémentaires d'organisation spatiale. Elle est aussi le seul élément qui n'est pas limité ni

---

<sup>122</sup> Afin de calculer les surfaces occupées par chaque classe, les cartes réalisées à l'origine en mode vectoriel sur les photographies aériennes scannées et corrigées, ont été transformées en cartes raster composées de pixel dont la superficie au sol était connue. En raison de ce passage en mode raster, les superficies ne correspondent pas exactement à la superficie réelle. D'autre part il faut noter que le relief introduit un biais important pour le calcul des surfaces.

délimité dans le cadre de cette unité, son extension maximale ne pouvant être associée à telle ou telle unité particulière. Les forêts occupent l'ensemble de l'espace intermédiaire entre des unités plus petites constituées des bas-fonds et de leurs auréoles (fourrés et cultures récentes), forêts non comprises. Prises dans leur ensemble, les forêts forment la toile de fond sur laquelle apparaissent ces unités et constituent un élément de continuité spatiale à l'échelle du district. De leur côté, les bas-fonds et leurs auréoles structurent l'espace dans le district et sont à l'origine de discontinuités dont les limites se marquent au moment du passage avec la forêt.

La place des forêts dans les unités élémentaires mises en évidence est donc ambivalente. Les forêts sont à la fois un élément associé aux rizières et aux zones de culture/fourrés dans la mesure où elles apparaissent en périphérie sur les hauts de versant. Elles ont en ce sens le même rôle au nord et au sud. Mais les forêts sont aussi un élément de continuité dont les limites ne peuvent être précisées. Au sud, la dispersion et la petite taille des bas-fonds laisse une place importante à la forêt alors qu'au nord, la forêt « pâtit » de l'extension des rizières et des zones de cultures/fourrés. La reproduction d'unités spatiales élémentaires identiques mais ayant une extension différente, est à l'origine de paysages végétaux différents.

Les remarques qui ont été faites jusqu'alors se sont basées sur les photographies aériennes de 1983 et sur les travaux des ingénieurs agronomes ayant travaillé dans le district. Ces travaux étant ultérieurs à cette date, il semble que les évolutions qui ont eu lieu après 1983 n'ont pas modifié le principe d'organisation observé. Mais les évolutions au sud et au nord n'ont pas été identiques.

#### **L'évolution de l'occupation des sols et du couvert de 1976 à 1995**

Un regard rapide sur les cartes d'occupation des sols et sur les cartes de couverture végétale aux différentes dates, montre en effet une évolution beaucoup plus marquée au nord qu'au sud. Que font apparaître les séries de cartes dans chacun des secteurs ?

Dans le secteur nord, l'auréole de cultures/fourrés qui entoure les rizières a pris une extension importante entre chacune des dates. Entre 1976 et 1989, les forêts ont connu une baisse de 45% environ au profit de cette auréole mais au profit aussi des zones de brûlis récents alors que les zones de prairie demeurent identiques. En ce qui concerne les cultures sèches récentes qui sont visibles sur les photographies aériennes, leur extension a été multipliée par quatre entre 1976 et 1989 et leur localisation a aussi été modifiée. Les zones de culture se présentent à chaque date comme des continums de surface importante mais certaines zones anciennes ont disparu au profit des fourrés, d'autres se sont étendues et de nouvelles zones sont apparues. Il n'y a pas de régression marquée au profit de la forêt et leur dynamique participe plutôt à l'extension des zones de cultures/fourrés. Pour les fourrés de leur côté, on note une régression dans la zone sud de la vallée principale de *Tân Lấp* qui est

toujours visible en 1990 et dans une moindre mesure en 1995, mais le phénomène le plus marquant est celui de la progression de l'auréole qui entoure la vallée vers le nord-est ainsi que le développement d'une zone de fourrés au sud-est à proximité d'une vallée de la commune de *Quảng Bạch* visible sur les images satellites. En ce qui concerne les brûlis, ceux-ci ont aussi beaucoup augmenté. Ils ont été multipliés par plus de dix entre 1976 et 1989 mais semblent ensuite avoir stagné, les sols nus hors bas-fond ayant peu varié (ils ont été multipliés par 1,2) entre 1990 et 1995. Les variations de leur localisation sont révélatrices. Une zone importante de brûlis situés au nord-est de la vallée principale et mis en place dans une zone qui était forestière en 1976, a disparu entre 1983 et 1989 pour faire place à des fourrés denses, puis à de la forêt en 1990. Après ce retour de la forêt, ou tout au moins d'une zone à couverture dense, les brûlis réapparaissent en 1995. Entre temps de nouvelles zones de brûlis visibles en 1989 ont été ouvertes plus à l'est encore, au sud-est de la vallée ainsi qu'au nord-ouest dans la commune de *Đông Lạc*. Ces brûlis se retrouvent en 1990 mais ne sont plus présents en 1995. A cette date, les brûlis sont généralement beaucoup plus dispersés et petits qu'en 1990, et ne s'organisent pas de façon aussi claire comme un regroupement localisé de brûlis ce qui avait été remarqué sur les images satellites entières.

Au sud où les évolutions sont observées entre 1976 et 1983, la forêt a accusé une diminution de 5% environ mais cette diminution est moins importante qu'au sud où elle était de 15% entre les mêmes dates. Par la suite, entre 1990 et 1995, la forêt disparaît encore un peu mais dans des proportions à peu près similaires. Comme dans le nord, sa disparition se fait au profit de zones de fourrés, de culture et des brûlis. Comme dans le nord aussi, les zones de cultures/fourrés augmentent essentiellement en périphérie des bas-fonds et des rizières alors que les brûlis, moins regroupés et toujours moins présents qu'au nord demeurent dispersés et se déplacent. En 1983, une zone de fourrés et de brûlis qui n'existait pas en 1976 et qui est moins marquée en 1990, est nettement visible. Sa disparition après 1983 n'est toutefois pas évidente dans la mesure où les documents utilisés ne mettent pas en évidence les mêmes phénomènes. Dans l'ensemble et à l'exception de cette zone qui n'est vraiment visible qu'en 1983, le « recul » forestier est faible et dispersé au sud.

Si l'on compare plus attentivement les évolutions au sud et au nord, deux principaux constats peuvent être faits. Les dynamiques les plus importantes donnent lieu à la diminution du couvert forestier au profit des zones de cultures/fourrés. Celles-ci ont principalement évolué en s'étendant et l'on retrouve à chaque date, malgré quelques exceptions, les unités élémentaires d'organisation spatiale. Sur les photographies, les zones d'habitat ont peu évolué en terme de surface comme en terme de localisation. Dans cette optique, les évolutions sont donc comparables et se caractérisent par un changement de proportion entre les éléments constitutifs des unités. En revanche, ces éléments n'ont pas la même extension au sud et au

nord, et l'évolution a tendance à jouer par le biais d'un renforcement des différences entre sud et nord. Il semble alors que la dispersion des unités au sud ait été plus favorable au maintien du couvert forestier alors, qu'à l'inverse, l'extension de ces unités au nord se renforce d'année en année au dépens de la forêt.

Deux conclusions principales ressortent de l'examen des données « localisées » dans le district et dans les fenêtres d'étude. La première est que l'organisation des paysages végétaux du district est structurée autour du réseau hydrographique. La population, perçue à travers l'implantation de l'habitat, se concentre le long de bas-fonds dans lesquels se développent la riziculture et autour desquels des zones de cultures et de fourrés se développent. En fonction de cette organisation, les paysages végétaux du district semblent marqués par une présence de fourrés d'autant plus importante et continue que le réseau hydrographique, et les zones de bas-fond qui l'accompagnent, sont développés et attirent de la population. A cette échelle, il existe donc un lien entre la répartition de la population et l'extension des différents types de couvert végétal, forêts et fourrés. De son côté, l'étude de l'évolution de l'occupation du sol dans les fenêtres restreintes montre que l'évolution des zones de fourrés n'est pas la même dans les zones du sud caractérisées par la présence de petits bas-fonds dispersés. Même si l'on retrouve des unités élémentaires d'organisation de l'espace identiques, leur extension et leur organisation est à l'origine d'un développement des zones de cultures/fourrés différent – les cultures récentes, les brûlis et les fourrés sont plus développés au nord – et cette différenciation s'est accusée au cours du temps. La topographie et l'organisation du réseau hydrographique pourraient donc jouer un rôle important sur le devenir de la couverture végétale dans des secteurs différents du district.

La question se pose cependant ici de savoir si la population a augmenté de la même façon dans les deux secteurs correspondant aux fenêtres d'étude. L'examen de l'habitat montre que celui-ci a peu évolué en terme de surface comme en terme de localisation mais cela ne renseigne pas sur les effectifs de population. Si l'on s'en tient aux statistiques de population, les chiffres et les cartes (planches 31 à 35) montrent que la fenêtre du nord correspond à des communes (totalement ou partiellement comprises dans le secteur) portant une population en nombre absolu plus importante et des densités rapportées à la surface totale plus fortes elles aussi. Mais l'évolution de la population est très similaire dans l'ensemble des communes et l'extension des zones de fourrés et cultures au nord ne peut donc pas s'expliquer par un différentiel d'évolution.

L'étude comparée de l'évolution statistique des activités agricoles, du couvert végétal et de la population dans les communes, qui fait l'objet du chapitre suivant, peut apporter une réponse partielle à cette question. Le défaut de cette approche est de reposer sur une partition de l'espace qui n'est pas aussi fine et qui dépend d'un découpage, le découpage administratif,

dont on ne connaît pas la validité en terme d'organisation des activités. Elle a cependant l'avantage de tenir compte du poids de la population.

## 7.2 Les facteurs d'anthropisation et le couvert végétal : approche statistique

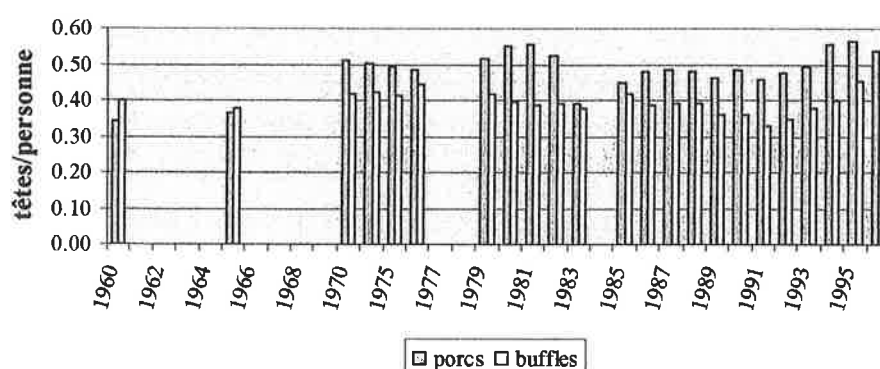
Ainsi que nous l'avons signalé, l'approche statistique est effectuée en deux temps. Un premier temps est consacré à la recherche de corrélations entre moteur (le peuplement) et facteurs (les activités) des processus d'anthropisation. Le second temps s'intéresse aux liens entre ces facteurs et la répartition des différentes formes du couvert végétal.

### 7.2.1 Le peuplement, un moteur des activités ?

#### Performances agricoles et accroissement de la population

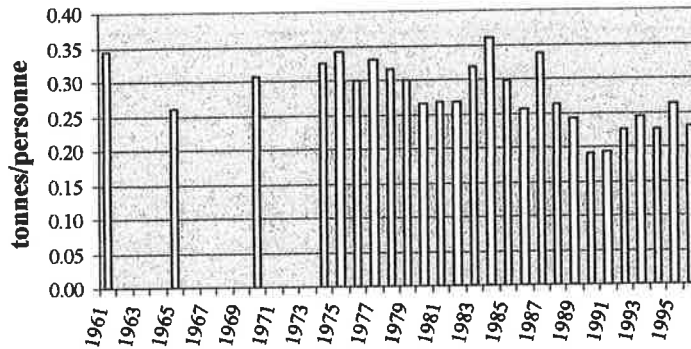
Les figures 20, 21 et 22 présentent l'évolution du nombre de têtes de bétail et de la production de quatre cultures entre 1960 (ou 1961) et 1997 par habitant. Elles montrent quelles sont les périodes pendant lesquelles la population et la production n'ont pas suivi une évolution parallèle<sup>123</sup>. La population a augmenté de façon continue sur l'ensemble de la période, d'abord doucement, puis de façon plus marquée à partir des années 1980 (figure 4). Les graphiques suivants mettent en évidence les périodes durant lesquelles la production a progressé au même rythme que la population lorsque la production ou le nombre de têtes de bétail par ménage stagne, celles où la production n'a pas suivi l'augmentation démographique (la production par habitant est en baisse) et celles, au contraire, où la production progresse plus vite que la population (la production par habitant augmente).

**Figure 20 : Nombre de porcs et de buffles par habitant entre 1960 et 1997**  
(sources : de 1960 à 1974 : *Chi Cục Thống Kê Bắc Thái* ; après 1974 : Service Statistique du district de *Chợ Đồn*. Les années manquantes correspondent à des interruptions des statistiques.)

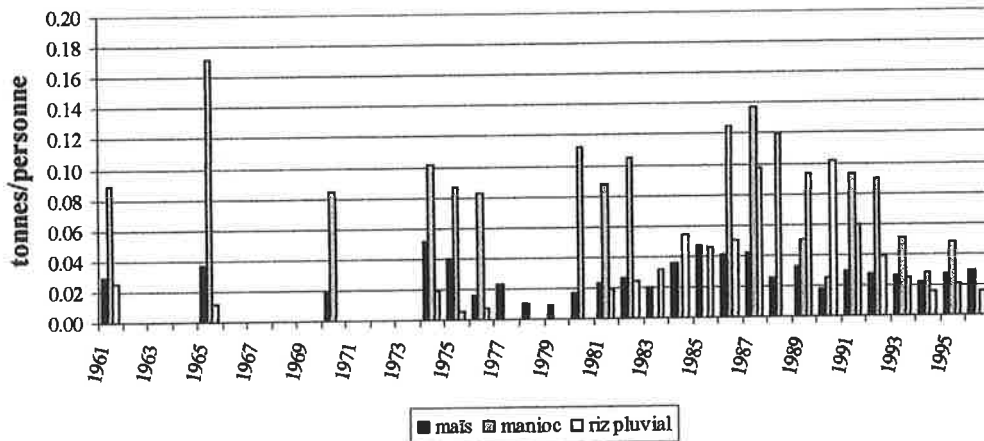


<sup>123</sup> Pour le riz pluvial ou riz de brûlis, la série concernant la production annuelle disponible est un peu plus complète que celle concernant les superficies mises en culture annuellement ce qui permet d'avoir une idée plus précise de l'évolution de la production par tête entre 1960 et 1997.

**Figure 21 : Production de riz irrigué par habitant entre 1961 et 1996**  
(sources : idem figure précédente)



**Figure 22 : Production de riz pluvial, manioc et maïs par habitant entre 1961 et 1996**  
(sources : idem figure précédente)



Le nombre de buffles et de porcs par habitant oscille au cours de la période mais les variations enregistrées ne sont pas très importantes, les valeurs les plus faibles étant supérieures, pour les deux types d'élevage, aux deux tiers des valeurs les plus fortes. Pour les buffles comme pour les porcs il a déjà été noté (figure 15) que les courbes d'accroissement du nombre total de têtes dans le district avaient un comportement proche de celui des courbes de la population avec une croissance continue des effectifs qui devient rapide en fin de période. On constate cependant, pour les porcs, une période de fort infléchissement de la production par habitant au milieu des années 1980, moment où la forte augmentation de la population se conjugue avec la seule baisse des effectifs totaux enregistrée pour les porcs. Après cette période, le nombre de porcs augmente de façon rapide et le nombre d'animaux par personne retrouve son niveau de 1980 en 1995. Pour les buffles, l'évolution n'accuse pas de baisse aussi forte mais deux périodes d'infléchissement sont visibles, l'une au début des années 1980, l'autre au tout début des années 1990, au moment des deux principales réformes de la production lors de la décollectivisation. Pendant quelques années, l'augmentation des buffles

n'a donc pas suivi l'accroissement de la population mais le nombre de buffles par individu, après avoir accusé sa baisse la plus forte au tout début des années 1990, augmente dans les années suivantes et atteint, en 1995, le maximum qui avait été atteint précédemment en 1976. Malgré des oscillations, ni les événements politiques ni la rapidité de l'accroissement démographique à partir des années 1980, n'ont entraîné un décrochement durable des effectifs du gros bétail durant les 20 dernières années.

En ce qui concerne le riz irrigué, principale culture en volume comme en surface, le constat a été fait, dans le chapitre précédent (figure 9), de la progression générale de la production au cours de la période. Malgré cette progression, la production n'a pas suivi l'évolution de la population et la production par habitant a globalement diminué en trente ans (figure 21). Trois périodes hautes apparaissent, en 1961, en 1975, puis au milieu des années 1980, mais la production par tête baisse à partir de 1987 et demeure à un niveau plus bas que durant le reste de la période. Malgré une forte augmentation des rendements et une augmentation de la production, l'évolution de celle-ci n'a pas suivi la progression de la population. Alors que dans les années 1970, avec plus de 300 kg de paddy par personne et par an, la production pouvait répondre aux besoins annuels des habitants<sup>124</sup>, cette quantité, qui se situe aux alentours de 250 kg depuis le début des années 1990, devient insuffisante (ou à peine suffisante) pour garantir le recouvrement des besoins à l'échelle du district.

Pour les trois cultures de pente présentant des séries statistiques suffisantes (figure 22), les itinéraires d'évolution de la production par personne sont fortement dissemblables et connaissent, pour le riz et le manioc, des oscillations qui sont plus marquées que pour les animaux. Pour le manioc, malgré l'absence d'une série statistique complète et des variations du simple au quintuple de la production par ménage, la disponibilité par tête est, elle aussi, en baisse générale entre 1960 et 1997. Les rendements en diminution et les variations inter annuelles de surface en font une production irrégulière dont la production n'a plus suivi, dans les années 1990, l'évolution de la population. La production de maïs par habitant est la seule qui ne varie pas de façon aussi forte et qui n'accuse pas une baisse avec les années 1990. Soutenue par une augmentation des rendements et des surfaces saisonnières, son maintien pendant la période de croissance démographique forte, est signe d'une augmentation rapide de la production à ce moment là. Au milieu des années 1980, la production était importante en raison de superficies cultivées importantes. Elle s'est par la suite effectuée sur des surfaces en diminution mais la disponibilité en grain des ménages est demeurée supérieure à celle des années 1970 grâce à l'amélioration des rendements et au passage à la double récolte. Le maïs

---

<sup>124</sup> On retient généralement comme apport moyen nécessaire à l'alimentation d'une personne active, une ration annuelle de 300 à 350 kg équivalent paddy (210 à 250 kg de riz). Pour une personne non active (enfants et personnes âgées) la ration est de 200 à 250 kg (140 à 180 kg de riz).

dont la production est corrélée à celle du porc en valeur absolue, suit, en ce qui concerne la disponibilité par ménage, un itinéraire à nouveau identique. Le riz pluvial se caractérise pour finir par une augmentation très sensible de la disponibilité théorique par tête à partir du milieu des années 1980. La disponibilité reste forte jusque en 1991 (proche de 100 kg par personne) mais diminue ensuite très vite pour descendre en dessous de 20 kg par personne. Les superficies et les rendements n'étant pas connus, il est difficile d'être certain de la façon dont cette progression s'est effectuée mais les techniques n'ayant pas ou peu changé, il est tout à fait probable que les surfaces cultivées dans les années 1980 ont été très élevées.

Ces remarques reprennent en partie celles qui avaient été faites grâce à l'observation des surfaces et des effectifs de population en valeur absolue. L'évolution de la production de riz irrigué par tête apporte toutefois un élément nouveau en mettant en évidence le décrochage de la production dans les années 1990. Pourquoi, alors que cette dégradation se manifeste, les superficies mises en culture au printemps n'ont-elles pas conservé le niveau des années 1970 et 1980 ? La production a continué à augmenter grâce à une amélioration des rendements et à la mise en culture de surfaces d'été plus importantes (la surface réelle a augmenté) mais elle n'a pas pu suivre l'évolution de la population alors que la double culture permettrait de la renforcer encore. Ce recul pourrait se comprendre si d'autres productions prenaient le relais du riz mais pour les cultures de pente observées, cela ne s'est pas produit, la disponibilité en riz pluvial et en manioc ayant au contraire diminué. Dans les systèmes de montagne, il est souvent stipulé, face à la dégradation de la production de riz par habitant que les cultures de pente sont alors fortement mises à contribution et que leurs superficies augmentent. Nous avons vu que cela ne pouvait être montré de façon nette à *Chợ Đôn*. Le maïs, seule production qui se maintient (en production par personne), le doit à une augmentation des rendements alors que les surfaces réelles mises en culture ont diminué grâce à la double culture. Pour les autres cultures, la disponibilité par habitant a diminué parce que les superficies ont aussi diminué. Cela pose le problème de la disponibilité alimentaire des hommes et des animaux. Ce problème est d'autant plus complexe que cette diminution ne peut *à priori* pas être imputée à un problème technique ou à un manque de surfaces disponibles pour la riziculture irriguée. Pour le riz pluvial et le manioc, on peut faire l'hypothèse d'un manque ou d'une moindre disponibilité de terres de culture après les fortes productions des années 1980, mais ne faut-il pas y voir aussi un changement d'orientation du système de culture dans son ensemble ? N'existe-t-il pas d'autres facteurs pouvant expliquer le déséquilibre constaté aujourd'hui qui n'apparaissent pas ici ? Dans ce système, seul l'élevage des porcs et des buffles demeure en équilibre.



L'évolution de la disponibilité a montré qu'il n'existe pas de lien immédiat entre l'évolution des différents types de culture et celui de la population à l'échelle du district. Les activités agricoles sont-elles néanmoins d'autant plus développées dans chaque commune que la population y est importante ?

### **Répartition de la population et activités agricoles**

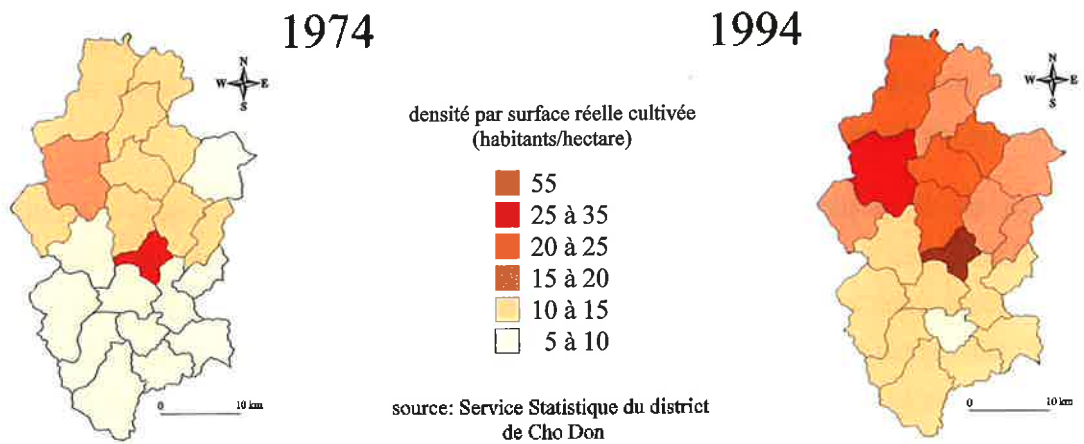
Dans le cadre d'une agriculture pratiquée par la grande majorité des ménages et faiblement tournée vers l'extérieur, il est légitime de penser qu'il existe un parallèle important entre la répartition de la population et celle des principales activités agricoles. Ce parallèle peut s'exprimer de différentes façons. Il peut s'exprimer de façon directe par une distribution analogue des surfaces mises en valeur (ou du nombre de têtes de bétail) et de la population. Pour la riziculture, c'est ce que laisse supposer l'opposition est/ouest qui apparaît pour les densités de population comme pour les surfaces rizicoles cumulées. Ce lien peut aussi être plus complexe et s'exprimer par l'association de diverses activités en fonction des caractéristiques de la population. Une manière simple mais non exhaustive de le mettre en évidence consiste à comparer la distribution des différents ratios activité/effectifs de population.

Les surfaces réelles réservées à la riziculture irriguée, ont une distribution peu claire mais d'orientation à tendance est/ouest avec, au centre-est, les superficies les plus importantes. Les densités s'organisent aussi entre est et ouest mais le lien densités/superficiés de rizières n'est pas évident et le coefficient réel de corrélation entre surfaces rizicoles et nombre d'habitants est positif mais faible<sup>125</sup>. Le calcul des densités de population par rapport aux surfaces réelles cultivées en riz irrigué montre que les communes du district varient du simple au triple en 1975 (de 6 à 18 habitants par hectare de rizières) comme en 1994 (de 9 à 27 hab/ha) en ce qui concerne les surfaces disponibles par habitant et cela sans prendre en compte le chef-lieu du district. De leur côté, les cartes construites en faisant apparaître ce rapport (planche 47) mettent en évidence une partition du district entre le sud et le nord, le sud étant caractérisé par des surfaces disponibles plus importantes que le nord. Cette partition montre que les communes du nord connaissent une pression sur les terres rizicoles plus importante. Que les terres soient en nombre important ou non (*Tân Lập* et *Xuân Lạc*, par exemple, ont respectivement une superficie de 50 et 80 ha de rizières et une disponibilité identique) et que les habitants soient nombreux ou non, le rapport est toujours plus défavorable que dans le sud. Cette partition se retrouve en 1974 et en 1994 et montre aussi que les changements en terme démographique et en terme de surfaces réelles cultivées ont réduit la disponibilité sur l'ensemble des communes mais n'ont pas modifié le schéma qui existait vingt ans auparavant.

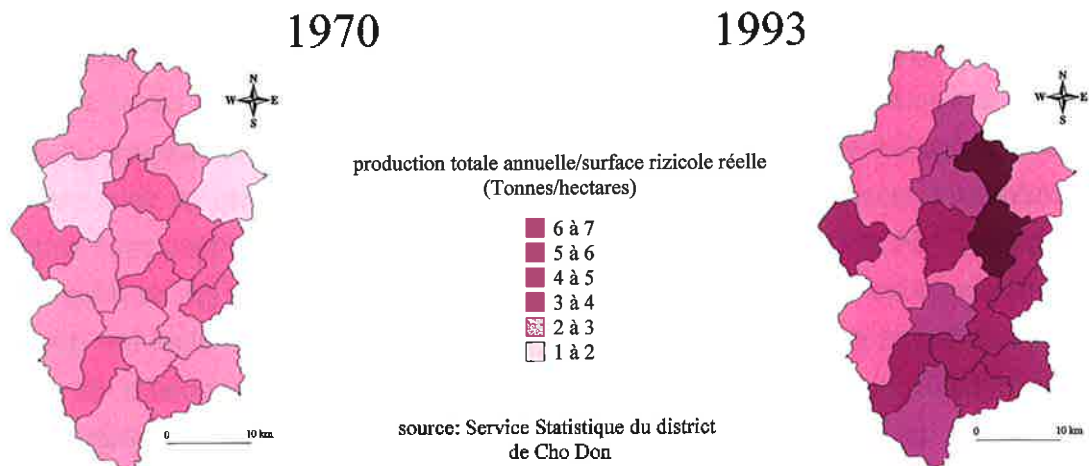
---

<sup>125</sup> Le coefficient de corrélation entre surfaces réelles et nombre d'habitants est de 35 en 1996 et de 40 en 1994.

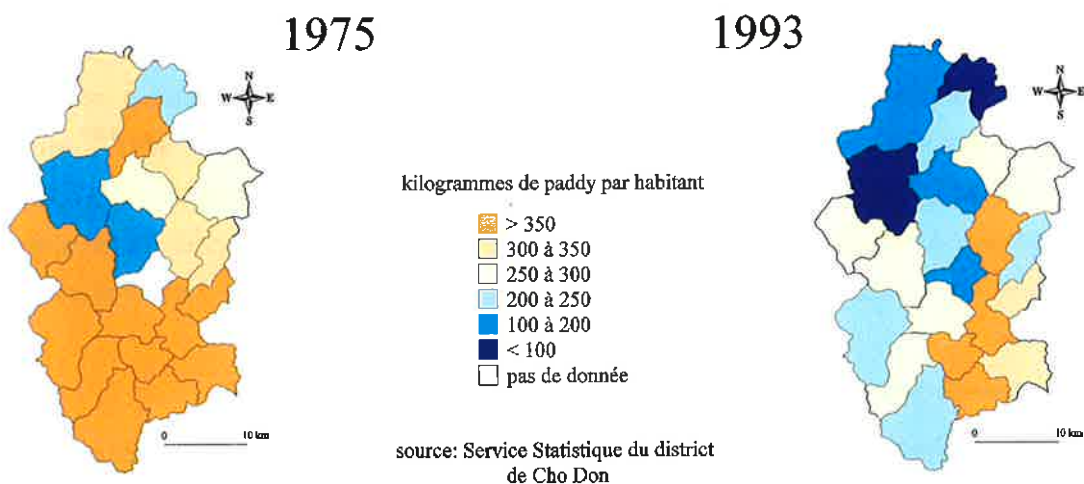
**Planche 47 : Densité rapportée à la surface rizicole réelle en 1974 et 1994.**



**Planche 48 : Rendements du riz irrigué en 1970 et 1993.**



**Planche 49 : Production de riz irrigué par habitant en 1975 et 1993.**



La situation plus difficile du nord s'est donc maintenue à partir de situations très différentes en terme de surface et de nombre d'habitants. Surfaces réelles et nombre d'habitants ne sont corrélés ni positivement, ni négativement, et aucune de ces variables n'est un indicateur de la pression sur les rizières.

Ce constat d'une partition entre le nord et le sud en fonction des surfaces n'est cependant pas suffisant. Les superficies cultivées réelles ne rendent pas compte de l'ensemble des surfaces emblavées au cours de l'année en raison de la pratique de la seconde saison. Les cartes faisant apparaître les densités de population par surface annuelle cumulée ne sont pas présentées mais le coefficient de corrélation entre le nombre d'habitants et ces surfaces dans les communes est plus faible encore pour les surfaces réelles – il est de 30 en 1996. Cela montre, contrairement à ce que faisait apparaître la simple comparaison des cartes de surface, que le développement de la double saison ne s'est pas fait en fonction (en proportion) des densités rapportées aux surfaces réelles qui existaient ou que la population a connu une évolution (par le biais de mouvements) qui a limité cet effet.

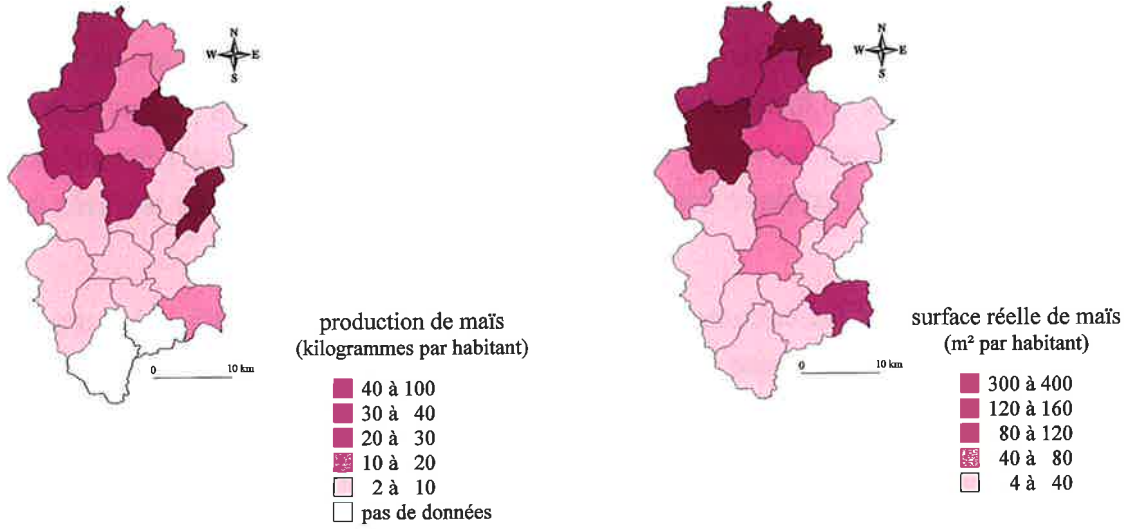
Un dernier type de calcul peut être effectué en tenant compte de la production disponible. Celle-ci n'a pas une distribution identique à celles des surfaces mises en valeur annuellement en raison des variations importantes des rendements en riz dans les communes (planche 48). Les rendements annuels sont d'autant plus élevés que les superficies en deux saisons sont importantes à l'est mais le seul facteur de la double production n'explique pas l'ampleur des variations observées. Certaines communes du nord-est, comme *Tân Lập* et *Bằng Phúc*, ont une disponibilité en paddy supérieure à 250kg de paddy par habitant malgré une disponibilité en surface faible et des rendements différents. Dans le cas des communes du sud-est, la production de paddy disponible est la plus forte du district car le nombre important d'habitants est atténué par des superficies annuelles cumulées et des rendements annuels importants. A l'inverse, des communes qui avaient une disponibilité en surface réelle importante se retrouvent dans le groupe de celles qui ont une faible disponibilité en paddy. La pression sur la terre en terme de surface réelle n'est donc pas révélatrice de la disponibilité en paddy en 1993. En terme d'évolution, il faut par ailleurs noter que la disponibilité en paddy a fortement baissé dans la plupart des communes (de 70kg par habitant en moyenne avec un maximum de plus de 150kg dans certaines communes). Cinq communes se distinguent cependant par une faible diminution (*Yên Nhuận*, *Bằng Phúc* et *Yên Mỹ*)<sup>126</sup> ou par une augmentation (*Phong Huân* et *Phuong Viên*). Dans ces communes, l'augmentation des rendements a eu un impact significatif sur le maintien de la disponibilité en riz alors que la population augmentait dans des proportions moyennes par rapport à l'ensemble des autres communes.

---

<sup>126</sup> *Yên Nhuận* et *Bằng Phúc* ont connu une diminution de moins de 15 kg, *Yên Mỹ*, une diminution de 30 kg environ.

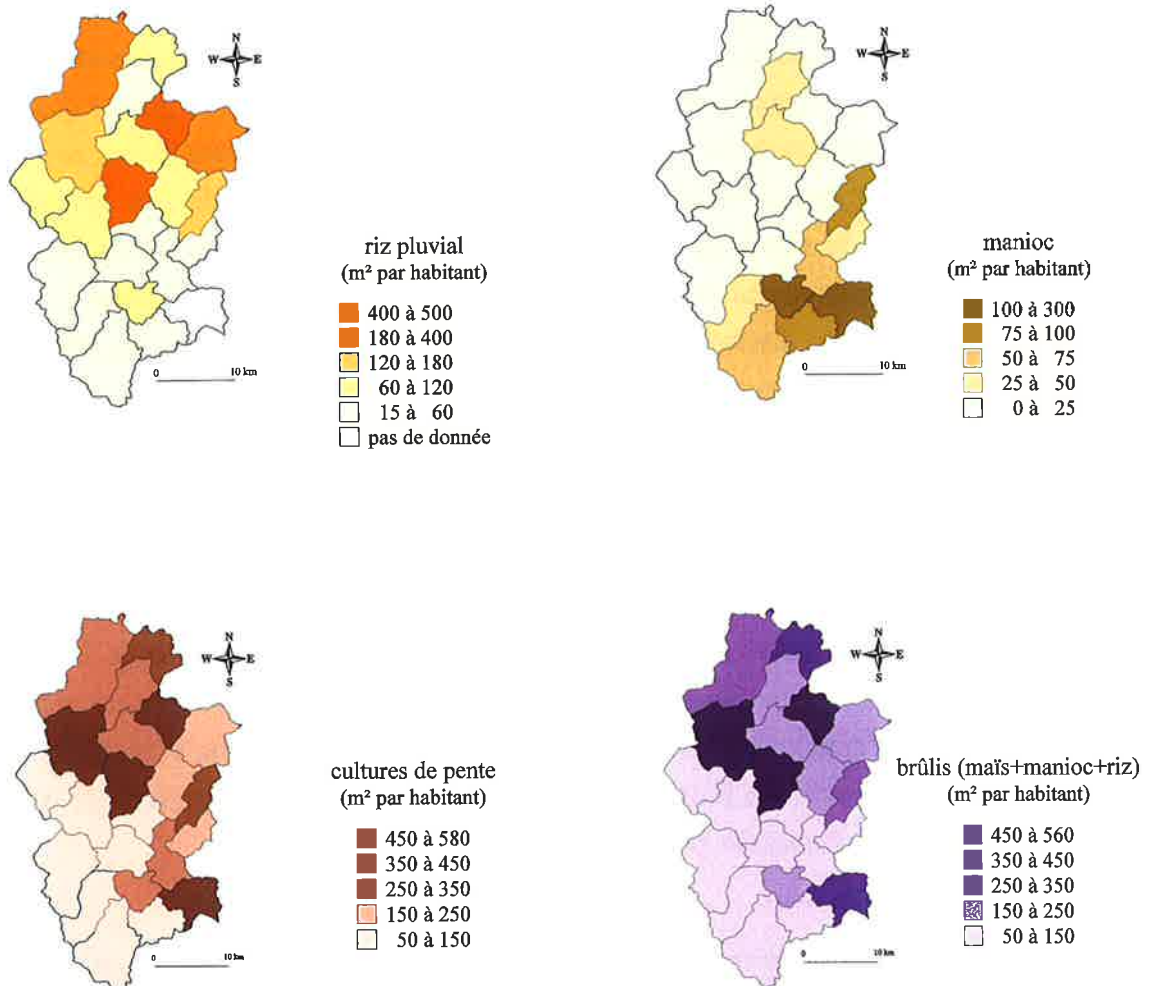
**Planche 50 : Production et surface de maïs par habitant en 1994.**

(Service Statistique du district de Chợ Đồn et Chi Cục Thống Kê Bắc Thái, 1995a)



**Planche 51 : Les cultures de pente en surface par habitant en 1994.**

(Service Statistique du district de Chợ Đồn et Chi Cục Thống Kê Bắc Thái, 1995a)



*Bản Thi* et *Lương Bằng* sont des exemples inverses. La disponibilité s'y est fortement dégradée en raison d'un accroissement important de la population sans intensification de la riziculture. Pour l'ensemble des communes, l'intensification de la riziculture entre 1974 et 1994 ne s'est pas faite en fonction de l'augmentation de la population et n'a pas tenu compte de la pression initiale sur les terres. Les trajectoires suivies entre 1974 et 1994 ont donc été très différentes, ce qui explique des résultats en terme de production par tête très inégaux aujourd'hui.

En ce qui concerne les cultures de pente, les surfaces réelles de maïs et les productions sont présentées dans la planche 50. Pour les autres cultures, seules les surfaces mises en culture par habitant sont présentées dans la planche 51. En raison de l'homogénéité déjà notée des rendements et en l'absence de double récolte annuelle, les cartes faisant apparaître la production par habitant mettent en évidence une distribution identique des communes.

Comme c'était le cas pour les surfaces seules, le ratio surface/habitant pour l'ensemble des cultures divise le district entre nord et sud. Au nord, les surfaces de maïs et de riz pluvial par habitant sont fortes alors que le phénomène inverse a lieu pour les surfaces de manioc. Cette division nord/sud se retrouve pour l'ensemble des surfaces de pente (maïs, manioc, riz pluvial, coton, abricotiers, thé) et pour celles de brûlis (maïs, manioc et riz pluvial). La division globale nord/sud qui avait été observée pour les surfaces seules est maintenue pour les surfaces par habitant, le nord connaissant des surfaces par habitant plus grande que le sud en raison du poids du maïs et du riz pluvial dans l'ensemble de ces cultures. Il faut aussi noter que le sud-est connaît des surfaces de pente par habitant plus grande que le sud-ouest (équivalentes à celles du nord) en raison d'une forte concentration des arbres fruitiers et industriels dans cette région qui desservie par la route menant à *Bắc Kạn*. Pour toutes les cultures, le maintien d'une division très nette entre nord et sud et les variations importantes des ratios, montrent que les superficies (et la production) ne sont pas corrélées au nombre d'habitants.

Pour finir, les cartes concernant l'élevage (planche 52) ont été construites en fonction du nombre de têtes de bétail par foyer<sup>127</sup>. La répartition des porcs dans les différentes communes montrait une plus grande concentration de ceux-ci dans les communes plus peuplées de l'est, concentration qui ne se retrouve pas dans la carte du nombre de têtes par foyer. Le nombre d'animaux par foyer varie de façon importante d'une commune à l'autre sans mettre en évidence une zonation claire du district. Dans les communes de *Bằng Lũng* et *Nam Cường* qui sont deux communes parmi les plus peuplées du district, le nombre très élevé de porcs se répercute sur le nombre d'animaux par ménage.

---

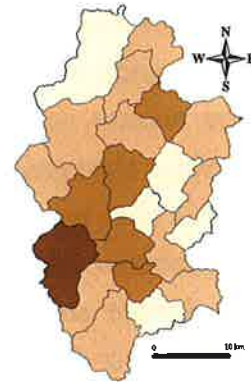
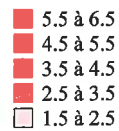
<sup>127</sup> Le nombre d'habitants par foyer ne varie quasiment pas entre les communes, de 5.2 à 5.8 en 1994, à l'exception de *Bản Thi* et de *Bằng Phúc* qui ont plus de 6 habitants par foyer.

## Planche 52 : L'élevage en nombre de têtes par foyer en 1994.

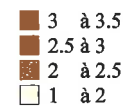
(source: Service Statistique du district de Cho Don)



porcs  
(nbre de têtes/foyer)



buffles  
(nbre de têtes/foyer)

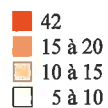


## Carte 53 : Densité Tày et Kinh rapportée à la surface rizicole réelle en 1994.

(source: Service Statistique du district de Cho Don)



nombre d'habitants (Tày + Kinh)  
par hectare



Ce n'est pas le cas de l'ensemble des communes peuplées de l'est (*Đông Viên, Yên Thượng...*) où le nombre de porcs est élevé mais le ratio porc/foyer peu favorable. La carte du nombre de bovins par foyer n'a pas été dressée en raison du très petit nombre de ces animaux et de leur concentration dans une petite partie du district. En revanche le coefficient de corrélation entre nombre de bovins et population des communes est de 60<sup>128</sup> en 1994 et indique que l'élevage s'est globalement développé dans les communes peuplées de l'est. Leur forte représentation dans une commune peu peuplée (*Xuân Lạc*) et l'absence de ces animaux dans certaines communes montre cependant que la population des communes n'est pas le seul facteur ayant influencé son développement pendant la période collectiviste. En ce qui concerne les buffles, leur distribution dans les communes est influencée par la distribution de la population plus encore qu'elle ne l'est pour les bovins et le coefficient de corrélation calculé en 1994 est de près de 70. Comme pour le riz, cette relation est particulièrement évidente dans les six ou sept communes les plus peuplées qui sont aussi celles où se trouvent les effectifs de buffles les plus importants. Comme pour le riz encore, ces communes ont, en ce qui concerne le nombre de buffles par habitant, un comportement moyen. En revanche la plupart des autres communes, celles qui sont très peuplées comme celles qui le sont beaucoup moins, ont des ratios très variables et il est difficile de percevoir quels facteurs ont influencé ces variations. On peut noter cependant que le ratio moyen ne descend pas au dessous de 1,3 buffles par foyer (à *Đông Viên*). C'est une valeur bien supérieure à celle qui existe dans le delta où de nombreux foyers n'ont pas d'animaux et se regroupent pour en élever de façon à pouvoir bénéficier de leur force de trait tout en diminuant les coûts et le temps d'entretien (Fontenelle, 1999)<sup>129</sup>. A *Chợ Đôn*, où les buffles peuvent pâturer une partie de l'année sans surveillance et où les possibilités de pâturage sont beaucoup moins limitées que dans le delta, il est dès lors envisageable de penser que les foyers tendent à élever au minimum un buffle de façon à disposer librement de sa force de trait au moment des travaux rizicoles.

Les cartes construites à partir des ratios mettant en relation chacune des activités avec le nombre d'habitant, montrent qu'il existe des liens spatiaux forts entre distribution des buffles et population alors qu'il n'en existe pas entre population et riz irrigué. Dans la partie consacrée à l'agriculture, une corrélation remarquable entre distribution des surfaces de riz irrigué et nombre de buffles a pourtant été mise en évidence. Elle ne se retrouve pas ici ce qui tendrait à prouver que les superficies rizicoles et le nombre d'habitants influencent la distribution des buffles dans les communes de façon indépendante, sans que ces variables ne soient elles-mêmes liées.

<sup>128</sup> Pour les porcs, le coefficient est de 40 en 1994.

<sup>129</sup> En 1994, les foyers agricoles du delta du fleuve Rouge avaient en moyenne 0.1 buffle, ceux de la Haute et Moyenne région, 0.8 buffles (General Statistical Office, 1995b, 1996).

L'observation des ratios révèle, d'un autre côté, qu'il existe une opposition nord/sud aussi bien en ce qui concerne les cultures de riz irrigué que pour les pentes (ou les brûlis), les communes du nord connaissant de fortes densités par surface réelle de riz irrigué et des superficies cultivées sur les pentes (ou en brûlis) fortes elles aussi. Cette répartition pourrait se comprendre par l'effort consenti sur les pentes pour pallier le déficit en riz observé dans la planche 49. Mais la corrélation visuelle qui apparaît sur les cartes ne se vérifie que faiblement au niveau statistique. Les ratios calculés à partir des surfaces annuelles cumulées et des surfaces réelles de riz, et les superficies cultivées sur les pentes (et les brûlis) sont effectivement corrélés de façon négative mais le sont très faiblement<sup>130</sup>. Les surfaces de riz irrigué et les surfaces de pente ne sont donc pas, ou peu, liées entre elles et leur distribution dans le district n'est pas fonction de la répartition de la population totale.

### **Le rôle de la répartition ethnique dans l'organisation des cultures**

Les conclusions qui viennent d'être effectuées, l'ont été en tenant compte de la population totale des communes, sans distinction de leur composition ethnique. Les activités agricoles caractéristiques de chacun des groupes présents ne sont pas documentées à l'échelle du district mais il est possible de considérer (par hypothèse), en se basant sur les descriptions faites à l'échelle du pays et dans les pays limitrophes (partie I), que la production des *Dao* et des *H'mông* repose essentiellement sur les cultures de pente alors que les *Tày* (et dans une moindre mesure les *Kinh*) mettent en valeur aussi bien les bas-fonds que les pentes.

En l'absence de données concernant la production en fonction des groupes, le rôle de la composition ethnique dans la distribution des cultures de pente ne peut être mis en évidence qu'en comparant le poids numérique des *Dao* et des *H'mông* avec les superficies cultivées par habitant dans les communes. Les cartes mettant en évidence les surfaces de pente mises en culture par habitant, montrent que le ratio est très élevé pour le maïs et le riz pluvial, dans les communes où le nombre de *Dao* et de *H'mông* (au nord du district) est important. Cette corrélation qui se vérifie de façon statistique<sup>131</sup> montre le rôle joué par la présence de ces deux groupes dans le développement des surfaces consacrées à ces cultures. En ce qui concerne la riziculture irriguée, il peut être pertinent, en prenant pour hypothèse que les *Dao* et les *H'mông* ne cultivent pas (ou très peu) de riz irrigué, de regarder ce que deviennent les densités de population par surface réelle de riz irrigué lorsque la population de ces groupes n'est pas comptabilisée (carte 53). La carte réalisée sur cette base montre que les densités s'homogénéisent de façon assez importante ; 14 communes ont une densité de population par surface réelle de riz comprise entre 10 et 15 habitants par hectare. Alors que la corrélation entre le nombre d'habitants des communes et les superficies rizicoles réelles était de 35 en

<sup>130</sup> Le ratio le plus fort s'observe entre les surfaces réelles de riz irrigué et les pentes. Il est de -47.

<sup>131</sup> La corrélation entre le nombre de *Dao* et *H'mông* et les superficies cultivées par habitant en riz pluvial et maïs est de plus de 70 en 1994



1996, la corrélation rapportée aux seuls *Tày* et *Kinh* est de plus de 60 la même année et il y a donc, pour les seuls *Tày* et *Kinh*, un lien entre population et superficie de riz irrigué cultivée.

L'observation répétée, au niveau spatial comme au cours du temps, d'une faible (ou inexistante) corrélation entre pression démographique et production/extension des superficies agricole ne signifie donc pas pour autant que ce moteur d'évolution soit inopérant. Le rôle d'une multitude d'autres facteurs (caractéristiques du milieu, répartition ethnique, développement de certaines cultures et élevages, politiques agricoles et démographiques...), dont le fonctionnement est difficile à mettre en évidence à cette échelle et sur la base de statistiques, remet en cause l'existence d'un lien "mathématique" simple entre la répartition de la population et les caractéristiques de la production. Ce lien n'existant pas dans la situation actuelle, a-t-il été remis en cause par le développement des cultures au moment de l'ouverture économique, et donc dans une période récente ? Si son existence est plus ancienne, se maintient-il à travers les changements ?

Dans les hypothèses concernant les processus d'anthropisation qui ont été formulées, la pression démographique était le principal moteur agissant sur les activités ou facteurs actifs de transformation. A *Chợ Đôn*, les statistiques disponibles remettent en cause le lien entre moteur et activités et montrent que l'évolution et la répartition des activités sont faiblement liées à la population. La logique de fonctionnement des facteurs de transformation étant remise en cause, il faut toutefois regarder si ces facteurs, pris individuellement, peuvent expliquer la répartition et l'évolution du couvert végétal. La question des activités agricoles et de la population fait l'objet du chapitre suivant. En ce qui concerne les activités non agricoles très peu d'informations sont disponibles sur la base du maillage administratif. Seules quelques remarques rapides peuvent être faites en ce qui concerne les deux ou trois communes dans lesquelles la concentration de ces activités a été relevée.

La première remarque concerne le rôle joué par le chef-lieu du district, *Bàng Lũng*, dans la répartition de la population. Dans ce chef-lieu qui concentre les administrations et les services depuis sa création dans les années 1970, un accroissement important de la population est perceptible à partir de 1990, au moment de l'ouverture économique. Ce pôle où se développent de nouvelles activités non agricoles (en particulier commerciales), se caractérise aussi par une forte représentation des *Kinh*. Bien qu'aucun élément statistique ne vienne l'attester, l'association des *Kinh* et des activités non agricoles se retrouve donc aujourd'hui dans le district et marque une continuité avec les descriptions faites pour *Bắc Kạn* pendant la période coloniale. Après *Bàng Lũng*, *Bản Thi* est la seule commune où des activités non agricoles (le commerce et les activités minières) sont développées. Ces caractéristiques semblent coïncider avec la composition de la population qui est caractérisée, comme à *Bàng Lũng*, par une forte présence de *Kinh*. Ces activités ne sont cependant pas à l'origine d'un

poids démographique marqué de la commune dans le district et d'un regroupement de la population à l'intérieur de la commune elle-même. *Bằng Lũng* demeure donc le seul pôle important de concentration à l'échelle du district.

### ***7.2.2 Les facteurs d'anthropisation et l'organisation du couvert***

#### **Activités agricoles et couvert végétal : un parallèle difficile**

Les cultures de riz irrigué sont celles des activités agricoles qui sont les plus fortement corrélées, au niveau de leur localisation, avec un élément clairement isolable et définissable du milieu physique, les bas-fonds. Les bas-fonds ne sont cependant pas entièrement aménagés pour ces cultures. Au niveau statistique, les superficies réelles de riz irrigué (1996) sont fortement corrélées aux surfaces de sols nus de bas-fond calculées à partir de la carte des profils de végétation de 1995 (planche 54) mais leur demeurent inférieures dans chaque commune. Du nord au sud cette proportion de terres de bas-fond cultivés en riz varie peu, de 50 à 67% pour 18 des 22 communes et demeure proche de la moyenne du district (58%)<sup>132</sup>. Cela traduit l'idée d'une occupation homogène des sols de bas-fond sur l'ensemble du district et montre que les bas-fonds constituent la localisation déterminante pour cette culture.

Pour les principales cultures de pente, dont la distribution spatiale est relativement marquée, la mise en évidence d'un rapport entre leur développement et les conditions biophysiques est beaucoup plus complexe, y compris en ce qui concerne la végétation seule. Les techniques de culture qui nécessitent la mise à feu de la végétation et incluent des périodes de jachère plus ou moins longues avec recrus compliquent la lecture qui peut être faite. Au moment de leur mise en place, ces cultures peuvent être comparées aux surfaces de sols nus sur les pentes observées dans les communes. Mais les statistiques ne fournissent pas d'indication concernant les nouvelles parcelles ouvertes chaque année et ne sont pas suffisamment régulières pour être comparées aux données de 1990 et de 1995 concernant les sols nus. Tout au mieux, doit-on se contenter de rappeler que les surfaces de sols nus ont ponctuellement augmenté (en valeur absolue comme en proportion), qu'elles ont changé de localisation (6% seulement des brûlis de 95 étaient des brûlis en 1990) et se développent (à 80%) en 1995 dans des zones qui étaient forestières en 1990 (tableau 7). A l'inverse, les sols nus de 1990 se sont transformés pour 30% d'entre eux en fourrés et pour 50% en forêts en 1995. Les nouvelles zones de culture sont donc gagnées sur la forêt mais sont aussi abandonnées en grand nombre à la forêt sur une période de cinq ans.

---

<sup>132</sup> Les 4 exceptions notables sont *Ra Bản* et *Nam Cường* où moins de 40% des terres de bas-fond sont cultivées, *Bản Thi* et *Xuân Lạc* où plus de 80% le sont.

De leur côté, les fourrés qui apparaissent sur les images, peuvent correspondre aux interruptions de culture entre deux campagnes successives (en décembre les récoltes ont été effectuées et les nouvelles cultures ne sont pas encore mises en place), à une période de recru de quelques années dans le cas de rotations rapides ou à la première étape de ce recru dans le cas de rotations longues. L'augmentation des surfaces cultivées peut se faire par raccourcissement des jachères, ouverture de nouvelles parcelles ou augmentation des campagnes successives de culture. La période de recru pendant laquelle la couverture végétale demeure à l'état de fourrés dépend à son tour des vitesses de rotation effectuées, de la succession des cultures... Malgré ces difficultés, il est possible de regarder si les communes qui portent des superficies de fourrés les plus étendues sont celles qui enregistrent les cultures sur brûlis les plus importantes. Il faut alors faire l'hypothèse que l'année 1994 (statistiques sur les cultures de pente) est représentative de l'extension de ces cultures dans les années proches. La confrontation des cartes (planches 39 et 54) montre assez rapidement que cette corrélation n'existe pas (la corrélation statistique est de 20). La division nord/sud de la carte des cultures sur brûlis ne se retrouve pas sur la carte portant la distribution des zones de fourrés. La commune de *Tân Lấp*, en particulier, a une superficie en fourrés très faible alors que les surfaces de cultures sur brûlis sont fortes. A l'inverse, *Xuân Lạc*, avec de nombreux fourrés, a une superficie de cultures sur brûlis relativement faible. L'extension des cultures de pente annuelles et la répartition des fourrés demeurent des variables indépendantes.

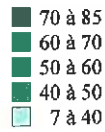
Hormis les cultures de pente, d'autres activités comme l'exploitation du bois et l'élevage peuvent aussi être considérées comme des facteurs de transformation de la végétation et expliquer le développement des surfaces de fourrés dans les communes. En ce qui concerne l'exploitation du bois par l'entreprise forestière étatique, les communes qui ont été concernées par les coupes importantes des années 1970 et 1980 se situent dans le sud du district et ne portent pas des proportions de fourrés particulièrement étendues. La seule remarque qui puisse être faite à propos de cette activité concerne la localisation des communes d'exploitation dans les zones riches en bambou. La question qui avait été posée à propos de l'éventuelle origine anthropique de la présence des bambous dans les forêts du sud trouve ici un nouvel écho. L'exploitation du bois qui s'est effectuée en l'absence de plantations importantes, peut alors expliquer que les bambous, à la croissance plus rapide que les arbres, se soient multipliés dans les zones de coupe. Mais la précision des données ne suffit pas à confirmer cette corrélation et l'hypothèse de l'existence de forêts riches en bambou se développant sur les sols plus épais dans la zone de schistes ne peut pas réellement être abandonnée.

## Planche 54 : Répartition de différents types de végétation et des sols nus dans les communes en 1995.

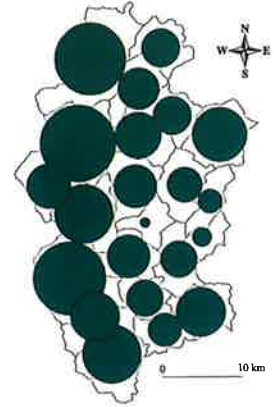
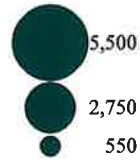
(d'après la carte des profils de végétation - image SPOT XS, 12/1995 )



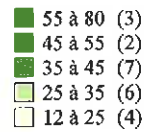
Répartition de la forêt (dense et semi-dense)  
en % de la surface totale



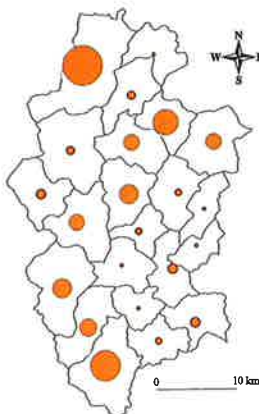
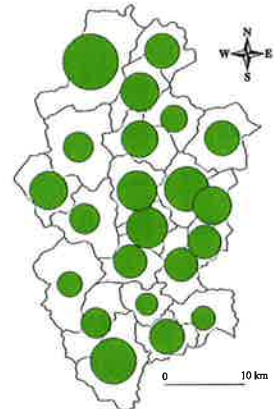
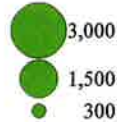
en surface (hectares)



Répartition des fourrés  
en % de la surface totale



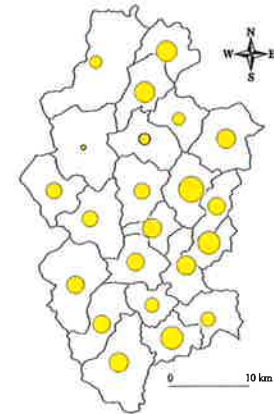
en surface (hectares)



Répartition des sols nus (brûlés)  
en surface (hectares)



Répartition des sols nus (bas-fonds)  
en surface (hectares)



L'impact de l'élevage et celui de l'utilisation des ressources forestières par les habitants des communes sont plus difficiles encore à évaluer dans la mesure où ces activités s'effectuent dans l'ensemble des communes du district et qu'aucune indication précise concernant leur localisation et les foyers qui les pratiquent n'existe à cette échelle. Pour apprécier leur incidence, il faut alors en revenir à une comparaison du peuplement des communes et de la distribution des formes de couvert

### **Peuplement et couverture végétale**

Un certain nombre de remarques ont déjà été faites à propos du lien entre peuplement et couverture végétale à partir de l'observation des cartes faisant apparaître la localisation de l'habitat et la répartition de la végétation. Ces observations mettent en évidence une corrélation spatiale mais n'apportent pas d'indication concernant l'extension des surfaces. Ce travail peut donc être complété par une approche quantitative du lien entre répartition des hommes et occupation de l'espace. Pour cela, des cartes de densité en fonction des éléments du couvert (ratio hommes/surfaces) ont été dressées (planche 55) et la distribution de la population est comparée à celle de chacun des types de couvert dans les communes (planche 54).

Dans la mesure où l'habitat se répartit le long des bas-fonds sur l'ensemble du district, observer la répartition des habitants et celle des sols nus de bas-fond dans les communes peut être significatif. Le coefficient de corrélation entre le nombre d'habitants et les superficies de bas-fond dans les communes est de plus de 60. Il est beaucoup plus fort en ce qui concerne ces surfaces qu'il ne l'était pour les surfaces rizicoles. Ce résultat est étonnant dans la mesure où la répartition des surfaces de rizières est corrélée aux surfaces de bas-fond. Population et surfaces rizicoles sont donc proportionnelles aux surfaces de bas-fond sans être significativement liées entre elles. Les corrélations bas-fonds/rizières et bas-fonds/population ne s'additionnent pas et d'autres facteurs interviennent et perturbent le lien entre population et riziculture. La pratique de cultures sèches dans les bas-fonds peut être un des facteurs qui agit sur ce lien. Ces cultures ne sont pas répertoriées statistiquement et leur incidence ne peut pas être évaluée. Il est aussi envisageable de penser que ce lien a été transformé récemment et il aurait été intéressant de regarder, si des statistiques existaient, de quelle façon s'organisaient population, bas-fonds et rizières dans les années 1950 ou 1960. Les transformations récentes de la riziculture et l'intensification de cette culture dans certaines communes plus que dans d'autres ne peuvent-elles pas en effet avoir modifié un équilibre qui existait auparavant ?

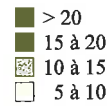
## Planche 55 : Densité de population rapportée aux principaux types de végétation en 1990 et 1995.

(d'après les carte des profils de végétation - images SPOT XS, 12/1990 et 12/1995  
et le Service Statistique du district de Cho Don)

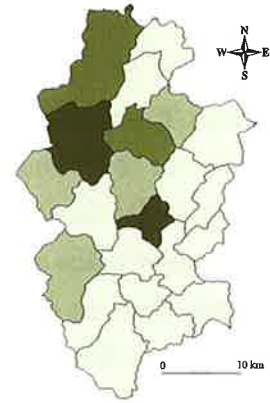
1990



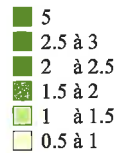
densité par surface de sols nus  
(bas-fonds)  
(hab/hectare)



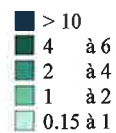
1995



densité par surface de fourrés  
(hab/hectare)



densité par surface de forêt  
(dense et semi-dense)  
(hab/hectare)



Les superficies de fourrés apportent, elles aussi, une image contradictoire. Au niveau géographique, les fourrés se localisent, dans leur grande majorité, en périphérie des bas-fonds et de l'habitat. En revanche leurs superficies ne sont pas proportionnelles dans les communes aux surfaces de bas-fond et le coefficient de corrélation entre population (en 1994) et superficies de fourrés est plus faible que pour les bas-fonds (il est de moins de 40). L'extension des fourrés, si elle suit une progression sensiblement identique à celle de la population, n'est pas directement proportionnelle à cette population.

Pour finir, la répartition des sols nus et des fourrés influence celle des forêts dans les communes. Les forêts occupent, avant les fourrés, les superficies les plus importantes dans les communes et sont d'autant moins développées que la proportion de fourrés est importante. Comme pour les fourrés, leur distribution est plus fortement corrélée (corrélation négative) à celle des superficies de bas-fond (-60) qu'elle ne l'est aux chiffres de population en 1994 (-36). Dans chacune des communes, les éléments du couvert se répartissent de façon régulière de sorte que les fourrés sont d'autant plus étendus que les bas-fonds le sont aussi alors que la place occupée par la forêt décroît avec l'augmentation de ces superficies. Cette logique d'organisation rappelle celle de l'organisation spatiale auréolaire observée sur les cartes de la végétation mais apporte une dimension quantitative à cette observation. Dans cette logique, et alors que l'habitat se situe pourtant entre les zones de bas-fond et de fourrés, la population ne se répartit pas, quantitativement, selon une même logique que les éléments du couvert.

Comme cela a été fait au sujet de la répartition des activités agricoles, il faut remarquer à nouveau que ces observations ont été faites en tenant compte de l'ensemble de la population malgré l'observation d'une localisation particulière des villages *h'mông* et *dao*. L'équilibre population/bas-fonds et riziculture est en effet plus important si l'on ne considère que les seuls *Tây* et *Kinh*. C'est ce qu'a montré, dans le chapitre précédent, le calcul des densités par surfaces rizicoles en ne tenant pas compte, dans la population, des *Dao* et des *H'mông*. C'est ce que montre aussi, la plus forte corrélation qui existe entre nombre d'habitants et sols nus de bas-fond si les *H'mông* et les *Dao* ne sont pris en compte. Prise dans son ensemble, la population n'est pas proportionnelle aux surfaces de bas-fond et exerce une pression théorique sur les terres de bas-fond qui est hétérogène. Elle l'est si l'on considère les seuls *Kinh* et *Tây* mais la question se pose tout de même de savoir si les membres de ces deux groupes sont réellement les seuls à utiliser les bas-fonds.

Une remarque du même type peut être faite à propos des surfaces de sols nus sur les pentes qui correspondent aux parcelles ouvertes et mises à feu récemment. Ces surfaces ont évolué de façon importante entre 1990 et 1995 mais demeurent particulièrement développées, aux deux dates, dans les communes qui abritent un nombre important de *Dao* comme *Tân Lập*, *Quảng Bạch*, *Ngọc Phái* ou *Bình Trung* avec une exception notable pour *Nam Cường* où les

surfaces de sols nus sont limitées alors que les *Dao* sont nombreux. Malgré l'existence d'une commune « atypique », le lien entre répartition ethnique et couverture végétale est ici particulièrement frappant.

Ce lien ne se retrouve pas en ce qui concerne la répartition des fourrés dans les communes. Les surfaces de fourrés sont faibles à *Nam Cường*, comme les surfaces de brûlis, mais sont aussi très faibles à *Tân Lập* où se trouve pourtant une importante communauté *dao* et des surfaces importantes de culture de pente. Ainsi que l'avaient suggéré les faibles corrélations entre surfaces de cultures de pente et surfaces de fourrés, la répartition ethnique ne joue pas un rôle immédiat sur l'extension des surfaces de fourrés alors qu'il existe bien une corrélation entre répartition des cultures de pente et répartition des *Dao*.

L'arrivée de foyers *h'mông* dans les communes de *Xuân Lạc* et *Bình Trung* en 1994, constitue toutefois un contre-exemple déjà signalé de l'importance prise par la présence d'un groupe pratiquant la défriche-brûlis sur l'extension des fourrés et des brûlis. Si l'on considère la répartition de ce groupe en fonction des indications fournies par le service forestier (n'apparaissant pas dans les statistiques de 1994), il faut en effet reconnaître que les deux communes caractérisées par l'arrivée de migrants *h'mông* correspondent à une présence importante de fourrés et de sols nus hors bas-fond (brûlis) en 1995. Ce phénomène est d'autant plus marquant que les superficies de l'un et de l'autre de ces types de couvert ont augmenté fortement entre 1990 et 1995 alors que les superficies de forêt diminuaient. L'arrivée des *H'mông* se serait donc accompagnée d'une augmentation des cultures de pente (qui n'apparaît pas non plus dans les statistiques agricoles) et d'une extension des zones de fourrés et brûlis. Dans la partie consacrée à la population, on a pu noter que les *H'mông* s'étaient installés dans les communes les moins peuplées du district et provenaient en majorité de la province de *Cao Bằng*, dont le territoire est plus fortement peuplé que *Chợ Đồn*. Il faut aussi rajouter ici que les communes vers lesquelles se sont dirigées les *H'mông* étaient aussi des communes riches en forêt. Dans leur cas, les faibles densités de population se conjuguent à une disponibilité importante des zones forestières qui peut avoir attiré des migrants en quête de nouveaux espaces de culture. Il pourrait alors s'agir d'une colonisation fonctionnant sur le principe de la recherche d'espaces forestiers sur lesquels s'exerce une faible concurrence.

L'impact que peuvent avoir les migrations *h'mông* sur les forêts, doit néanmoins être tempéré. Il est important de rappeler, dans un premier temps, que les observations qui ont été faites sur le couvert demeurent ponctuelles. Les sols nus et les fourrés mis en évidence sur les pentes en 1990 ont souvent fait place à de la forêt et le recul forestier observé en 1995 ne peut être considéré comme étant permanent. Malgré l'arrivée des migrants et la diminution des surfaces forestières mises en évidence sur les images satellites, les superficies forestières



demeurent, d'un autre côté, les plus importantes du district dans les communes considérées et les densités de population rapportées aux surfaces forestières dans les deux communes sont, elles aussi, parmi les plus élevées du district. Pour finir, la multiplication des fourrés dans la commune de *Xuân Lạc* ne se retrouve pas du tout ou pas au même niveau dans l'ensemble des communes où les arrivées de *H'mông* ont été enregistrées. Cet exemple met à nouveau en évidence la difficulté qu'il y a à vouloir comparer de façon quantitative et sur la base des limites communales, les itinéraires d'évolution des activités et de la population.

## **Conclusion de la partie II et choix des communes d'étude**

L'approche qui vient d'être menée constitue une première lecture de l'organisation de l'espace dans le district. Avant de revenir plus spécifiquement sur les limites de cette approche, il est nécessaire de signaler quels sont les phénomènes importants qu'elle a pu mettre en évidence.

L'observation des éléments qui peuvent être associés à des localisations connues en dépit des limites administratives, met en évidence la façon dont se structure l'espace à l'échelle du district. L'habitat et les fourrés se localisent de façon récurrente autour des bas-fonds et forment, quelle que soit la zone du district et à toutes les dates étudiées, une unité élémentaire d'organisation de l'espace qui place les forêts dans les zones éloignées des bas-fonds rizicoles. C'est la façon dont s'organisent ces unités entre elles et les proportions prises par chacun de leurs éléments constitutifs qui est à l'origine de la diversité des situations dans le district et de l'extension relative des zones forestières. L'organisation du couvert forestier répond à trois principes. D'un côté, sa composition floristique peut être associée à la topographie (élévation) et à l'existence de substrats lithologiques particuliers, en particulier les calcaires. De l'autre, les forêts changent de physionomie en fonction de leur localisation par rapport aux bas-fonds, elles sont d'autant plus denses qu'elles sont en périphérie des bas-fonds et de leurs auréoles. L'effet de l'éloignement par rapport à ces lieux se conjugue par conséquent aux caractéristiques liées aux facteurs du milieu biophysique. Les forêts, prises dans leur ensemble, occupent en dernier lieu l'ensemble de l'espace intermédiaire entre les différentes unités bas-fonds/fourrés et dépendent donc de l'organisation et de l'extension des unités spatiales élémentaires.

Ces constatations mettent en évidence l'influence conjuguée des facteurs biophysiques et anthropiques dans l'organisation du couvert végétal. La répartition générale du couvert répond à un principe d'organisation autour des bas-fonds qui s'explique par l'organisation auréolaire des cultures autour du riz. La répartition des bas-fonds dépend à son tour des caractéristiques du milieu biophysique et cette répartition joue un rôle sur la part respective qu'occupent fourrés et forêts dans les paysages végétaux et sur l'évolution de ce rapport. Les

facteurs humains qui sont à l'origine de l'existence d'unités élémentaires d'organisation jouent dans le sens de la répétitivité de ces unités mais celle-ci n'est pas significative de paysages végétaux identiques et d'une évolution identique.

Les statistiques communales reflètent cette organisation de la végétation autour des bas-fonds et témoignent du lien entre développement des bas-fonds et présence humaine. Dans chacune des communes, les zones de fourrés ont une extension proportionnelle aux bas-fonds présents et les forêts sont d'autant plus limitées, en valeur absolue comme en valeur relative (par rapport à la surface de la commune), que bas-fonds et fourrés sont étendus par rapport à la surface totale de la commune. Dans les communes, la population est aussi d'autant plus présente que les surfaces de bas-fond le sont et cette constatation confirme le rôle joué par les bas-fonds dans la répartition de la population. Mais le rapport de proportionnalité observé entre distribution de la population et bas-fonds ne se retrouve pas de façon aussi nette pour les autres formes de couvert végétal, pour les fourrés principalement, et le lien qui a pu être observé à partir des cartes du couvert et de la répartition de l'habitat n'apparaît pas ici de façon statistique. Aucun rapport de proportionnalité ne peut en définitive être observé entre population et activités agricoles, activités et types de couvert. En terme d'évolution comme en terme de répartition dans les communes, population et activités agricoles ne suivent pas un itinéraire parallèle et aucune de ces deux variables ne peut être mise directement en relation avec l'extension des fourrés ou la place de la forêt dans les communes. La population ne joue pas le rôle qui était attendu d'elle comme facteur explicatif de la répartition du couvert végétal en terme de surfaces.

L'approche exogène menée dans cette partie propose une image paradoxale du district. D'un côté, l'observation des structures spatiales à travers les localisations, donne une image explicite de l'organisation spatiale du district et renvoie à des logiques d'organisation et à des lois spatiales – centre/périphérie – habituelles et connues. Ces structures sont liées à l'organisation des activités agricoles autour des bas-fonds et leur développement explique la place plus ou moins importante accordée à la forêt dans les communes. De l'autre, ces structures spatiales dont on retrouve la trace au niveau statistique à l'intérieur des communes, ne peuvent pas être associées, dans ces unités, à une distribution conjointe de la population et des cultures. Les données statistiques remettent en cause les hypothèses de fonctionnement des processus d'anthropisation qui avaient été formulées et contredisent, à l'échelle considérée, les perspectives « évolutionnistes » prédisant la disparition des forêts au gré de l'augmentation démographique.

Une partie de ce paradoxe provient de l'utilisation de données de natures différentes, souvent peu homogènes et des limites imposées par une approche de nature statistique. Avec vingt-deux communes, l'utilisation de statistiques pour faire apparaître des tendances et un

zonage pertinent à l'échelle du district, peut en effet être remise en cause. Le district, unité dont l'avantage est de faciliter la maîtrise des données, constitue un cadre limitant pour ce type d'approche. Aux faiblesses de la série utilisée, il faut aussi rajouter l'existence d'un découpage, le découpage administratif, dont il est difficile de connaître la validité. Sur la base des photographies aériennes et à partir des cartes topographiques de chacune des fenêtres observées, il est possible de constater que la commune de *Tân Lấp* correspond à un unique bief formé d'un bas-fond principal et entouré d'une auréole de cultures sèches. Dans le sud mais aussi dans de nombreuses autres communes, cette coïncidence entre l'existence d'une unité formée autour d'un bief et la commune ne se retrouve pas. Les communes ne correspondent par conséquent pas toujours à une unité spatiale élémentaire. Il faut aussi signaler les limites imposées par l'absence de répétitivité des données. Le recul de cinq ans qui est disponible pour connaître l'évolution de la végétation à l'échelle du district, n'est pas suffisant pour qu'une comparaison fertile puisse être engagée entre la dynamique du couvert et celle des activités agricoles perçues à travers les séries statistiques communales. La nature des données utilisées joue un rôle sur la pertinence des échelles spatiales et temporelles d'appréhension choisies.

L'observation des statistiques permet néanmoins d'expliquer certains des « dysfonctionnements » qui sont à l'origine du décalage entre population et répartition du couvert. Ce phénomène peut se comprendre de plusieurs façons. La production du riz, d'un côté, a augmenté de façon importante grâce à une forte intensification des cultures au moment de la révolution verte. En raison de cette intensification, le rapport entre population et superficies réelles cultivées est un indice moins pertinent de la pression existante sur les rizières que ne l'est le rapport avec les superficies cumulées, la population ayant pu augmenter sans que la superficie réelle n'augmente elle aussi. La révolution verte n'a pas eu, par ailleurs, le même impact dans toutes les communes. Des différences nettes apparaissent entre les communes en ce qui concerne la diffusion de la double saison et son maintien avec les années. Ces itinéraires différents sont un des éléments qui peuvent expliquer les disparités observées aujourd'hui dans les densités rapportées aux surfaces rizicoles et les contrastes concernant la disponibilité en paddy. Seule constante – à très peu d'exceptions près – la production disponible par habitant a diminué au cours de la période.

D'un autre côté, les cultures de pente composées de plusieurs cultures inégalement réparties dans les communes, ont eu une évolution particulièrement irrégulière, chacune des cultures ayant suivi un itinéraire différent. Le maïs est la seule production qui s'est maintenue en terme de volume par tête au cours la période mais ce maintien ne s'est pas fait grâce à une évolution conjointe des surfaces en raison du passage à la double culture. De leur côté, la productivité des autres cultures n'a pas connu la même évolution et la production par habitant

s'est globalement dégradée en raison d'une augmentation des surfaces moins rapide que celle de la population. Pour l'ensemble des cultures de pente à l'échelle du district, la chute de la disponibilité en paddy au cours de la période ne s'est pas traduite par une compensation de la production et l'augmentation de la population n'a pas donné lieu à une augmentation proportionnelle des surfaces cultivées. Dans le district, la situation de chaque commune est par ailleurs très différente. Les productions réalisées sur les pentes ne sont pas les mêmes du nord au sud. Les communes septentrionales se spécialisent dans le maïs et le riz pluvial alors que le sud est plus marqué par la présence du manioc. Cette spécialisation et la fluctuation des surfaces mises en culture hypothèquent la mise en évidence d'une corrélation entre la répartition des surfaces de culture de pente, des superficies rizicoles et de la population à l'intérieur des communes.

Malgré cette difficulté, l'observation de la distribution des cultures de pente montre qu'il existe un lien entre l'extension surfacique de ces cultures et la distribution des ethnies *dao* et *h'mông*. Pour ces cultures comme pour le riz irrigué, la prise en compte des facteurs ethniques améliore sensiblement les corrélations qui peuvent exister entre la répartition de la population et celle des cultures dans les communes. Dans le cas des *H'mông* qui sont arrivés récemment dans quelques communes, il semble évident que l'augmentation des surfaces de fourrés qui a été observée dans ces communes peut être liée directement au développement des cultures de pente au moment de leur arrivée. Mais cet exemple d'un lien entre le développement des cultures, les surfaces de fourrés et la présence des ethnies non *Tày* ne se retrouve pas à l'échelle du district et la répartition de cette population ne peut pas, à cette échelle, pas plus que ne le fait la répartition des cultures de pente, expliquer le développement des fourrés dans les communes. Alors que la répartition ethnique semble jouer sur l'extension des surfaces de culture, elle ne peut être considérée comme un facteur pouvant expliquer l'extension des fourrés.

Le décalage qui apparaît entre ces structures et les réalités statistiques renvoie aussi à la question de la place de la forêt dans les régions où les activités agricoles pratiquées en forêt sont multiples et où la forêt est une des étapes de culture sur les pentes. La forêt ne peut pas être considérée, à un moment donné et sur un espace donné, comme un espace qui « s'oppose » à l'espace agricole et dont la disparition est directement corrélée à l'augmentation des surfaces agricoles. On se situe ici dans un cas différent de celui des fronts pionniers où la forêt recule avec la progression des hommes (Laques, 1993). Pour les « paysans de la forêt » de J. Boulbet mais aussi pour l'ensemble des groupes qui pratiquent des cultures sur brûlis associées à des rotations, que ces cultures soient ou non associées à des cultures permanentes comme ici le riz, la forêt est autre chose qu'un élément qui fonctionne en négatif des zones mises en valeur. C'est une des raisons qui peut expliquer pourquoi

l'évolution et la répartition de la forêt, mais aussi plus généralement l'organisation du couvert végétal, ne répondent pas, de façon linéaire, à l'organisation du peuplement et des activités.

Différentes questions se posent alors. Les structures que l'on peut observer sont-elles une rémanence de structures anciennes dont on perçoit la présence encore aujourd'hui ? Sont-elles au contraire associées à un mode de mise en valeur toujours actif qui s'inscrit dans l'organisation de l'espace et de la couverture végétale sans correspondre pour autant à une réalité statistique ? Les structures spatiales observées et la répétitivité des unités élémentaires reflètent une organisation dont les principes échappent à une approche de type exogène. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'observer les modes d'occupation de l'espace de l'intérieur et de les observer sur une échelle temporelle plus longue.

Pour réaliser ce travail il était nécessaire de mener une étude à un niveau d'appréhension plus fin et de choisir des unités d'étude plus petites. Le système administratif étant un élément à prendre en compte lors du choix des zones d'étude et les communes constituant le niveau de connaissance le plus fin, il fut difficile, à nouveau, d'échapper aux limites communales lors de la sélection des unités d'étude. Il faut noter ici que les autorités habilitées à délivrer des autorisations de recherche dans *Chợ Đôn* désiraient intervenir dans le choix des communes et limiter leur nombre à deux ou trois. Sur leur demande, une liste de sept communes faisant apparaître les trois communes choisies en priorité leur a été présentée. Ce choix n'a pas été contesté et les trois communes dans lesquelles le travail a pu être réalisé, sont celles qui avaient été sélectionnées.

Au moment où le choix des communes a été effectué, l'ensemble des données utilisées dans le présent chapitre n'était pas disponible. Le choix ne s'est donc pas fait à partir de l'ensemble de ces données mais à partir de celles, concernant la population et l'agriculture depuis 1991 qui étaient immédiatement mobilisables (*Phòng Thống Kê Huyện Chợ Đôn*, 1995). Les visites dans le district furent, de leur côté, mises à profit pour effectuer une première zonation du milieu physique. Le choix des communes est présenté ici afin de faciliter la compréhension des critères de sélection retenus.

La topographie observée dans le district (les cartes topographiques n'ont été acquises que plusieurs mois après notre arrivée) est le premier élément ayant permis d'identifier les communes d'étude. Les huit premières communes de la liste ont été retenues sur ce principe : deux dans la zone des petites collines du sud, quatre au nord dans des zones caractérisées par la présence de massifs élevés et deux dans des zones de transition entre le relief du nord et celui du sud. Cette division nord/sud avait par ailleurs l'avantage de correspondre aux observations réalisées sur le couvert forestier. Dans un premier temps, aucune statistique forestière n'était disponible et l'importance du couvert fut estimée « de visu » d'après ce qui

était observable en traversant les communes, les forêts apparaissant plus développées en proportion et plus riches en bambou au sud qu'au nord. Les communes sélectionnées au nord et au sud pouvaient donc correspondre à des situations forestières différentes.

Au niveau de la population, deux points ont été retenus pour valider et affiner ce premier choix. Celui, en premier lieu, de la représentation de chacun des groupes ethniques présents dans le district. Les rapports des ingénieurs ayant noté l'existence de processus de sédentarisation (*Dao*) et de migrations (*Kinh*) dans les années 1960, il paraissait important de pouvoir travailler dans des unités où ces groupes ethniques étaient représentés. Les chiffres de population en 1995 faisant état d'une distribution des *Kinh* sur la quasi totalité du territoire, leur présence ne fut pas retenue comme élément de choix important. Sur la même base, les *Dao* présentaient en revanche une répartition contrastée et trois des communes du nord furent privilégiées pour cette raison. Le second point important concernait, d'autre part, les densités de population. Les communes de l'ouest connaissant les plus faibles densités ne purent être choisies<sup>133</sup> mais des communes ayant des densités sensiblement différentes ont tout de même été retenues pour le choix final.

De leur côté, les caractéristiques agricoles des communes, ont posé des problèmes plus épineux en raison de la multiplicité des facteurs pouvant être pris en compte. Afin de limiter les variables dont il était difficile, à *priori*, de connaître l'importance relative, c'est sur le riz, principale culture vivrière dans le district que l'attention fut plus précisément portée. Dans ce cadre, l'hypothèse fut faite de l'importance des densités de population rapportées à la surface rizicole et il fut tenu compte aussi de la présence ou non de bas-fonds rizicoles de superficie importante.

Les axes de communication perçus comme pouvant avoir un impact sur les activités agricoles et non agricoles des ménages, formaient le dernier élément de choix des communes.

Les trois communes retenues sur la base de ces critères (*Phong Huân*, *Bằng Lãng* et *Tân Lập*) présentent une variété de situations satisfaisante. *Bằng Lãng*, située sur le passage de la route du sud, fait partie des communes les mieux desservies et ayant un accès facile aux services grâce à sa proximité avec *Bằng Lãng*, chef-lieu du district. Au niveau des caractéristiques du milieu, *Bằng Lãng* se situe dans une zone intermédiaire entre le sud et le nord. Le sud de la commune est formé de petites collines boisées alors que les premiers massifs karstiques plus présents dans le nord du district font leur apparition dans la partie septentrionale de la commune. Pour finir, *Bằng Lãng* se caractérise par la présence de bas-fonds rizicoles étendus le long de la route alors que de petites vallées caractérisent le sud.

---

<sup>133</sup> Ainsi que nous l'avons déjà signalé, il n'était pas possible de travailler dans les communes situées dans les zones minières et à proximité du camp militaire (carte 14).

*Phong Huân* de son côté, est la commune la plus centrale dans la zone de petites collines. Elle est de taille réduite, enclavée et s'organise autour de bas-fonds qui ne prennent jamais une ampleur conséquente. C'est la commune où la densité de population rapportée à la surface réelle cultivée en riz est la plus faible du district et elle présente pour cela des caractéristiques marquées par rapport à *Bằng Lãng* mais surtout à *Tân Lập* où cette densité est forte. *Tân Lập*, pour finir, représente les communes du nord. Son organisation, autour d'une unique bas-fond de grande superficie et entouré de longs versants, est remarquable. Elle représente aussi les communes connaissant une population *dao* importante. Plus que *Phong Huân* encore, elle est enclavée, et n'est ouverte sur la route que par un seul accès.

**PARTIE III**

**STRUCTURES SOCIALES ET ORGANISATION DE L'ESPACE**

approche endogène au niveau local





Dans la partie précédente, l'approche exogène qui a été menée, constituait une première lecture des liens entre organisation du couvert végétal et facteurs anthropiques de transformation. Elle s'intéressait aux structures visibles de l'espace, à travers le couvert végétal, et à la mise en évidence des principaux facteurs d'organisation et de transformation de ces structures. Dans cette approche, la nature des données utilisées ne permettait cependant pas d'aboutir à la compréhension des logiques des formes d'organisation spatiale observées, des processus en jeu et de leur fonctionnement. Elle ne permettait pas non plus de mettre en évidence l'évolution de ces structures en effectuant un retour en arrière important. L'approche qui est exposée maintenant s'intéresse, à travers une recherche sur les différents types de structures sociales et sur leur dynamique historique, aux logiques sociales de gestion et d'utilisation de l'espace et des ressources. Dans le cadre de cette approche qui est le résultat des enquêtes effectuées auprès des ménages dans trois des communes du district de *Chợ Đồn*, il n'est pas possible, non plus, de reconstituer l'évolution du couvert et de mettre en évidence l'impact de chacune des pratiques d'utilisation du milieu sur cette évolution. Mais la compréhension des logiques sociales qui sous-tendaient l'utilisation de l'espace et des ressources, et l'observation de leur évolution, permettra de revenir sur la lecture qui peut être faite de l'évolution et de l'organisation du couvert végétal et de réfléchir sur la place de la forêt aussi bien au niveau de l'organisation du couvert végétal qu'au niveau de l'organisation sociale.

Les bouleversements qui caractérisent l'histoire récente du *Việt Nam*, ne tiennent pas uniquement aux incessants conflits qui ont progressivement conduit le pays, le nord puis le sud à sa suite, à son indépendance. Bien qu'ils soient intimement liés à l'histoire du pays, ce ne sont pas ces conflits mais les orientations politiques intérieures dans leur effort pour mener le pays « dans la voie du socialisme » qui ont avant tout marqué la transformation du pays et de la vie de ses habitants. Les efforts qui ont été faits, depuis le début des années 1950 dans le nord, ont touché chacun des districts, chaque commune et chaque village, dans les zones de montagne les plus reculées et les plus rurales, en y transformant, souvent de façon radicale, les modes et les structures de production. Aujourd'hui, le pays est engagé dans une nouvelle voie qui s'accompagne de la disparition des structures socialistes d'encadrement les plus poussées, les coopératives, et de la reprise des activités des ménages sur des bases individuelles. Il ne peut cependant pas s'agir d'un véritable retour en arrière. L'Etat est aujourd'hui encore très présent et les trente années de collectivisation, trente années durant lesquelles la population s'est multipliée et les paysages se sont transformés, pèsent encore fortement dans la vie des villages. Cela invite, pour comprendre la façon dont se remettent en place les structures de production et dont s'organise la société aujourd'hui, à s'intéresser aussi bien à la période qui a précédé la collectivisation qu'à celle des coopératives.

## VIII Contrôle de l'espace et structures sociales à propos des *Tày* et des *Dao* avant la collectivisation

Au cours de ce travail, une distinction est opérée entre chacun des principaux groupes ethniques présents dans le district depuis la période coloniale. Cette distinction s'explique par l'histoire très différente de chacun de ces groupes. Les *Kinh* étaient très peu présents dans les communes d'étude avant les migrations organisées par l'Etat dans les années 1960, et aucun des foyers qui y résident aujourd'hui n'est arrivé dans la commune avant cette période. Cela confirme la constatation faite dans la partie II sur le renouvellement de la population *kinh* entre la fin de la période coloniale et le début de la période collectiviste. En ce qui concerne les *Tày* et les *Dao* qui sont présents depuis la période coloniale, la distinction qui est opérée se justifie aussi par l'existence de systèmes de production spécifiques à chacun de ces groupes. Elle s'explique surtout, comme la suite de ce travail le montrera, par l'existence de systèmes d'organisation sociale et de modes de rapport à l'espace très différenciés eux aussi. Les *Tày* qui forment plus de 75% de la population du district depuis cette époque et qui sont représentés en proportion similaire dans chacune des communes, ont fait l'objet des études les plus attentives et les plus poussées. Mais les relations qu'ils entretenaient avec les *Dao* puis avec les *Kinh* et l'évolution de ces relations, sont des éléments importants pour la compréhension de la mise en valeur du milieu et de son évolution au cours du temps. Ce troisième volet du travail débute par conséquent par une étude particulière des logiques sociales d'utilisation des ressources et de l'espace propres aux groupes présents avant la collectivisation, les *Tày* et les *Dao*, et s'intéresse aux relations qu'ils entretenaient à cette époque.

### 8.1 Les *Tày* des rizières à la forêt : une organisation topocentrique de l'espace

Alors qu'ils sont numériquement majoritaires dans les montagnes à l'est du fleuve Rouge, la littérature ancienne comme plus récente consacrée spécifiquement aux *Tày* est peu abondante. Les Français avec qui débutèrent les premiers travaux ethnographiques consacrés aux populations des montagnes du Tonkin, semblent s'être principalement intéressés aux groupes *Tai* de l'ouest<sup>1</sup>. De leur côté, les travaux plus récents menés par des chercheurs vietnamiens éludent, pour la plupart, les questions concernant l'organisation sociale *tày* avant la période de collectivisation. Parmi les principaux éléments qui ressortent des rares chapitres ou articles consacrés aux *Tày*, l'influence de la civilisation et de l'administration vietnamienne constitue le point sur lequel se focalisent la plupart des observations (Lunet de

---

<sup>1</sup> J. Lemoine (1997) s'est récemment attaché à dresser un «Panorama des auteurs français sur les *Tai* du Viêt-Nam occidental».

Lajonquière, 1906 ; Bonifacy, 1907 ; Maspero, 1929 ; Gourou, 1931 ; Lebar et al., 1964 ; Le Van Lo, 1975 ; Cam Trong, 1999). Les *Tày*, appelés souvent *Thổ*<sup>2</sup> par les colonisateurs afin de les distinguer des autres groupes taï de l'ouest se caractérisaient sous leur plume par une importante intégration au système politique du delta ainsi que par l'adoption d'un grand nombre de pratiques matérielles (écriture, habillement...) et sociales (culte des ancêtres, appropriation des rizières...) présentées comme étant empruntées aux *Kinh* elles aussi. Le Van Lo (1975), dans l'esquisse qu'il dresse des *Tày-Nùng*, est un des auteurs qui fait remonter à l'époque la plus ancienne, la période à partir de laquelle les *Tày* et les *Kinh* furent inclus dans un système politique et administratif identique et commencèrent à se « métisser ». Il rappelle ainsi que dès le III<sup>ème</sup> siècle ap. J.C. les *Tày* prirent part « avec entre autres les Viet-Muong, à la fondation des royaumes de Van Lang et de Au Lac, formes originelles du Việt Nam de nos jours » et qu'ils se sont en partie fondus dans « la masse plus compacte des Việt » depuis cette époque (p. 9). Malgré les précautions avec lesquelles il faut considérer ces remarques<sup>4</sup>, il note par ailleurs que sous les dynasties féodales, les *Tày-Nùng* étaient considérés en sujets du royaume au même titre que les *Việt*, payaient des impôts, effectuaient les mêmes corvées et suivaient les mêmes lois. Deux types de pouvoir, généralement plus autonomes que celui des *Kinh*, étaient reconnus par la cour ; celui des chefs « indigènes » lorsque ceux-ci obtenaient un agrément et celui, plus courant, des mandarins (*Kinh*) délégués de la cour. Ces derniers qui emmenaient leur famille avec eux, se seraient assimilés peu à peu aux « autochtones » en formant une noblesse locale héréditaire inspirée du système Taï et portant le nom de *thổ ti*. G.C. Hickey (Lebar et al., 1964)<sup>5</sup>, de son côté, ne ferait remonter qu'au XVII<sup>ème</sup> siècle, pendant la dynastie postérieure des *Lê*, l'apparition de mandarins vietnamiens dans les montagnes<sup>6</sup>. Mais il accrédite lui aussi l'idée selon laquelle ces mandarins, contrairement à la tradition mandarinale « classique » reposant sur des concours et

<sup>2</sup> Lorsqu'une distinction est opérée entre les Taï de l'ouest et de l'est dans les écrits de la période coloniale, ceux de l'est prennent couramment le nom de *Thổ* (qui signifie littéralement terre ou sol en vietnamien) alors que ceux de l'ouest sont désignés comme *Thái* ou *Taï*. Il existe toutefois de nombreuses sources de confusion. G. Maspero (1929), par exemple, signale que les Taï Blancs sont appelés *Thổ* alors que Lunet de la Jonquière (1906) qui est un des premiers à utiliser le mot *Tày* (il note que cette orthographe correspond à l'exacte romanisation du nom prononcé par les Taï eux-mêmes) l'emploie pour l'ensemble des Taï du Việt Nam pour remplacer le terme de *Thổ* qui était encore souvent utilisé effectivement pour tous les Taï, sans distinction.

<sup>3</sup> Certains auteurs notent par ailleurs que l'usage des baguettes et la consommation de riz non gluant, signe de sinisation, sont plus répandus chez les *Tày* que chez les *Thái Trắng* et *Thái Đen* de l'ouest (Gourou, 1931 ; Malleret et Taboulet, 1937)

<sup>4</sup> Ecrite en 1975, cette esquisse est à prendre avec précaution en raison de l'importance que semble revêtir pour l'auteur, les alliances qui auraient existé ou existeraient toujours entre les différents groupes ethniques du Việt Nam, et plus particulièrement entre les *Tày* et les *Việt*. La dernière phrase illustre le ton de l'ensemble de l'article : « A chacun de ces épisodes mouvementés, les *Tày-Nùng* ont apporté leur contribution, scellant dans le sang leur union avec le peuple viet majoritaire et les autres ethnies » (p. 45).

<sup>5</sup> Les études effectuées par G.C Hickey lors de la réalisation de sa thèse en 1958 [Hickey, G.C., 1958, Social systems of northern Vietnam, University of Chicago, Department of Anthropology, doctoral dissertation] ont été reprises dans l'ouvrage de F.M. Lebar et al. (1964) où elles constituent la quasi-intégralité des éléments donnés à propos des *Tày*.

<sup>6</sup> P. Papin (1999) rappelle que de la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle à la fin du XVII<sup>ème</sup>, la cour de la dynastie usurpatrice des *Mac* s'est exilée dans la région de *Cao Bằng* et que cet événement a certainement augmenté l'influence des *Việt* sur les *Tày*. Dans les régions plus proches du delta toutefois, cette période a aussi correspondu à un renforcement du système administratif de la cour des *Lê*.

et rapidement rattaché lui-même au district de *Chợ Đồn*. Ce canton, situé au sud du district, n'existait donc pas avant 1909 et fut mis en place, autour de la commune du même nom, sans qu'il existe auparavant de chef de canton dans cette région. Dans la partie nord du district, le processus fut identique et aboutit à la création du canton de *Nhu Viên* autour de la commune de *Đông Lạc*. Seul le canton de *Đông Viên*, à l'est, fut organisé à partir d'un centre, le village de *Chợ Đồn*, qui était déjà le chef-lieu d'un canton plus vaste. Il n'y avait donc, parmi les trois cantons, que celui de *Đông Viên* qui pouvait correspondre à une entité de même type existant avant les années 1910. Contrairement à ce qu'ils décrivent pour le *tri châu*, les anciens notent que les chefs de canton (*chánh tổng*) étaient des *Tày* installés de longue date dans leur circonscription. Dans le canton de *Đông Viên*, le chef de canton occupait, dans une circonscription devenue plus petite, un poste identique à celui qu'il avait auparavant alors que les chefs de cantons de *Nhu Viên* et de *Nghĩa Tá* étaient d'anciens chefs de commune « promus » à un grade supérieur. Ces chefs de canton, anciens ou nouveaux, conservaient souvent ce grade de père en fils mais devaient, pour ce faire, obtenir l'aval des autorités supérieures. Pour les anciens, il s'agissait plus d'un achat que d'une promotion et cette situation pouvait aboutir à une véritable compétition entre différentes familles qui jouaient sur les mouvements de départ et d'arrivée des *tri châu*, pour briguer ce poste et parfois l'obtenir. Au niveau administratif, les *chánh tổng* ne prenaient aucune décision concernant les impôts qui devaient être levés et les corvées qui devaient être réalisées (construction de routes, aménagement du chef-lieu du district...) mais servaient de relais pour chacune de ces tâches auprès du *tri châu*.

En dessous des chefs de canton, les chefs de commune (*trưởng xã* ou *lý trưởng*)<sup>8</sup> constituaient le dernier échelon reconnu par l'administration et nécessitant l'aval (l'achat) des échelons supérieurs. Comme les *chánh tổng* auprès du *tri châu*, les *lý trưởng* avaient un rôle de relais auprès des chefs de canton pour prélever les taxes, organiser les équipes de corvéables et assurer la sécurité dans leur circonscription. Ils étaient assistés pour cela d'un *trưởng tuần*<sup>9</sup>, chef des veilleurs (ou vigiles), qui dirigeait une équipe de sept à huit *tuần phiên* (veilleurs) recrutés localement et d'un *thủ bạ*, teneur des registres fonciers qui devait lever le cadastre et enregistrer les impôts. A *Chợ Đồn*, notent toutefois les anciens, les *thủ bạ* n'entrèrent en fonction qu'à la toute fin des années 1930 et le cadastre ne fut jamais levé<sup>10</sup>. Des exemples de rizières attribuées à des anciens militaires ou à des anciens cadres (chef de

<sup>8</sup> Le terme de *trưởng xã* est souvent utilisé par les anciens pour désigner les chefs de commune de la période la plus ancienne alors qu'il utilisent le terme de *lý trưởng* pour les années 1930-1940.

<sup>9</sup> *trưởng tuần* ou *cái tuần*.

<sup>10</sup> Cela correspond à ce qui a pu être mis en évidence dans les archives coloniales dans la mesure où le service du cadastre n'a été mis en place dans la province de *Bắc Kạn* qu'au début des années 1940 et où les rapports indiquent qu'aucun cadastre ne fut levé à l'exception de ceux de quelques villages entourant la ville même de *Bắc Kạn* en 1945.

canton) ont été donnés<sup>11</sup> et les impôts étaient levés en fonction des terres rizicoles possédées par chaque foyer, mais l'absence de cadastres montre que l'intervention de l'administration sur le système foncier était limitée. La transmission des charges, de père en fils, se retrouve aussi au niveau des communes. Les informations recueillies concernant la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et le tout début du XX<sup>ème</sup>, témoignent de l'existence de véritables lignées<sup>12</sup> de chefs de commune occupant cette charge de génération en génération. A *Tân Lập*, un chef de foyer signale ainsi la généalogie particulièrement ancienne de la famille de sa mère et la fonction – chef de commune – assumée par son grand-père maternel dans l'ancienne commune de *Quảng Bạch* ainsi que par son arrière-grand-père dans la commune plus ancienne encore de *Đông Lạc*. Toutefois et selon un processus identique à celui qui eut lieu au niveau des cantons, la taille des communes, dans les années 1910, fut fortement revue à la baisse pour aboutir à un découpage approximativement équivalent à celui qui existe aujourd'hui. Les chefs des nouvelles communes furent alors désignés parmi d'anciens chefs de village et des rivalités à propos de l'achat du poste de *lý trưởng*, pouvaient exister là aussi, entraînant une alternance des personnes et des lignées désignées pour occuper ce poste.

Dans la commune de *Phong Huân*, un ancien chef de la commune pendant la période coloniale (vers 1930-1935) était encore en vie au moment des enquêtes<sup>13</sup>. Cet ancien *lý trưởng*, fils lui-même d'un chef de village de la commune (*pở bản*) devenu *lý trưởng* relate qu'il achetait sa charge auprès du chef de canton et finançait ensuite son travail, et le fonctionnement de la commune, en prélevant une part des impôts. Dans la commune, le *lý trưởng* était secondé par un groupe, appelé le *cái bản* et formé des différents *pở bản* (trois à dix environ), les chefs des différents villages composant la commune. L'existence de ce groupe qui est signalé par les observateurs s'étant attaché à décrire les *Tày* durant la période coloniale (Lebar et al., 1964), était reconnue de longue date par l'administration mandarinale vietnamienne qui laissait le choix aux administrés locaux, c'est à dire ici les chefs de village, de désigner les notables les représentant dans les communes (Nguyen Van Huyen, 1994). Ces *pở bản* qui se réunissaient à deux ou trois reprises dans l'année et semblent en effet avoir nommé le responsable communal jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle environ, ne participaient plus

<sup>11</sup> A *Tân Lập*, un exemple a été donné d'un ancien habitant de *Đông Lạc* ayant reçu du *Quan Bang Tá* au début du siècle 20 *bung* (2 hectares) de terres en guise de paiement pour service rendu comme militaire dans le district.

<sup>12</sup> Le terme de lignée (*choóc en tây*) désigne une portion de lignage et comprend, pour un homme, l'ensemble de ces ascendants masculins en ligne directe à partir du premier ascendant commun connu, souvent le premier à être arrivé à un emplacement connu lui aussi. Dans l'exemple qui suit (à *Tân Lập*), l'interlocuteur parle donc de la lignée de son grand-père maternel et non pas de la sienne qui est constituée de son père, de son grand-père paternel, du père de son grand-père paternel etc. Pour les *Tày* comme pour les *Kinh*, les noms individuels sont composés de trois parties. La première, appelée *họ* à *Chợ Đồn* (mais reportée par C Hickey en 1958 comme s'appelant *tính* pour les *Tày*) correspond au *họ* ou *tính* des *Kinh* (Nguyen Văn Huyen, 1994). C'est le nom que le père transmet à ses enfants, filles et garçons, alors que les femmes mariées gardent le nom qu'elles ont reçu de leur père et ne le transmettent pas. Dans les 4 communes de *Đông Lạc*, *Tân Lập*, *Phong Huân* et *Bằng Lăng* où les *họ* de l'ensemble des *Tày* sont connus de façon systématique, il y a 49 *họ* différents pour 858 foyers *tày* mais 5 *họ* (*Triệu, Nông, Nguyễn, Ma et Hoàng*) concernent à eux seuls 652 chefs de foyers (76%).

<sup>13</sup> Enquête : 03/97 à *Nà Mạng*.

à sa désignation dans les années 1920-1930 et n'effectuaient aucune tâche administrative. Plus encore et alors que dans le système ancien, avant les remaniements des années 1910, il semble qu'ils ne payaient pas d'impôts et n'effectuaient pas de corvées, ils furent, comme l'ensemble des foyers, soumis par la suite à l'imposition et durent acheter à haut prix le droit de ne pas réaliser de corvée<sup>14</sup>. Cet ancien *lý trưởng* raconte aussi que, lorsque les impôts ne pouvaient pas être rentrés, les exploitants devaient effectuer une corvée supplémentaire afin de compenser ce qui était dû. Elle s'effectuait sur ses propres terres sous la forme de divers travaux agricoles (hersage, labour) ou pour l'ouverture de nouvelles rizières. Parce qu'il ne concorde pas toujours avec les autres témoignages<sup>15</sup>, il est difficile à partir de ce seul exemple de se faire une idée du rôle des chefs de commune et de ce que représentaient les communes pour les habitants du district. Les chefs de commune étaient des chefs de village qui pouvaient acheter un grade administratif et profitaient de celui-ci pour s'enrichir et consolider leur position et celle de leur lignée. Mais la nécessité qu'il y avait d'acheter sa charge, le système de prélèvement des taxes par l'administration coloniale, l'absence de contrôle du foncier et la relative nouveauté des postes créés semblent montrer que le système, tel qu'il existait les années avant la collectivisation, était de nature essentiellement administrative et n'avait que peu de répercussions sur la vie locale.

Ce n'est, en définitive, qu'au niveau des villages que la dimension administrative du titre qui y était associé, celui de chef de village, *pổ bản* ou *trưởng bản*<sup>16</sup>, semble s'estomper. Les *pổ bản*, s'ils devaient effectuer des versements importants afin de pas effectuer de corvée, n'étaient pas les seuls à pouvoir le faire et n'effectuaient aucune tâche administrative réelle dans les communes. Contrairement aux *lý trưởng*, ils n'achetaient en effet pas leur charge et ne dépendaient pas de l'échelon supérieur pour être reconnus comme chefs de village. Le rôle de chef à cet échelon reposait sur la reconnaissance locale de ce « titre » et c'est cette reconnaissance qui donnait droit à participer au *cái bản* et à transmettre de façon systématique cette charge de père en fils.

Pour les français par ailleurs, les villages, *bản* en *tày*, ne constituaient pas des unités administratives en tant que telles et la terminologie utilisée pour les désigner était particulièrement fluctuante. Des textes font ainsi référence à des unités appelées villages en

<sup>14</sup> Il y avait deux sortes d'impôts. L'impôt personnel, ou capitation (*thuế thân*), était payé en argent au moment du *Tết* (nouvel an) et pouvait donner lieu à une exemption de corvée (*miễn phu*) si la somme versée était importante. Le second impôt (*thuế điền*) était payé en paddy à la fin des récoltes en fonction des catégories de rizières (5 catégories). Pour ce faire, les exploitants devaient transporter le riz au chef-lieu du canton et élevaient de petits chevaux à cet effet.

<sup>15</sup> Dang Ding Quang (1991) note de son côté, à propos de *Đại Sáo*, qu'une taxe en nature était versée aux autorités locales, c'est à dire à ceux qui avaient acheté un « grade », les *lý trưởng*, et qu'il existait, comme dans le delta, des « terres communales » sur lesquelles la production était effectuée dans le cadre d'astreintes obligatoires. La récolte revenait aux détenteurs de grades qui l'utilisaient pour financer le fonctionnement de l'appareil communal.

<sup>16</sup> Certains anciens utilisent le terme *tày* de *pổ bản* pour désigner les chefs de village avant la collectivisation mais l'usage le plus usité actuellement est celui de *trưởng bản*.

français et *xã* (commune) en vietnamien, d'autres traduisent le terme *thôn* (hameaux en *kinh*) par celui de village en français<sup>17</sup>. Il faut noter par ailleurs que les documents présents dans les archives recensent un nombre très fluctuant de « villages » ou « hameaux » à peu d'années d'intervalle dans une même commune. G.C. Hickey (Lebar et al., 1964) considère que les *thôn* ou hameaux des Français pouvaient correspondre à la forme sous laquelle certains *bản* étaient enregistrés administrativement alors qu'une commune (*xã*) composées réellement de plusieurs *bản* pouvait aussi être considérée comme un unique village par ces mêmes Français. Cette confusion peut être en partie expliquée par la structure territoriale du delta du fleuve Rouge. Dans le delta, les villages, les *làng*, correspondaient souvent à une unique commune et étaient composés de plusieurs hameaux (*xóm* ou *thôn*) comptant plusieurs dizaines d'habitations (Nguyen Khac Tung, 1993). Les confusions montrent ainsi la difficulté qu'avaient les colonisateurs à s'affranchir de la situation qu'ils connaissaient dans le delta et à admettre qu'une commune pouvait être composée de plusieurs villages peu peuplés dans les montagnes. Mais les villages, si l'on en croit cette fois les anciens, étaient aussi des unités qui se construisaient au cours du temps, au gré de la mise en valeur des rizières, et certaines des créations villageoises répertoriées et consignées dans les archives correspondaient bien à l'apparition de nouveaux villages ou au renforcement de certaines implantations. Il est donc important, pour comprendre la formation et connaître la réelle dimension des villages, de s'intéresser à l'histoire du peuplement dans les communes.

### Les mouvements de conquête de l'espace

Les récits de nature historique relatés par les différentes personnes installées aujourd'hui dans les communes d'étude, témoignent, jusqu'aux premières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle, de mouvements de population importants. Ces mouvements étaient de deux types et se traduisaient, pour les uns, par des déplacements de grande envergure vers l'intérieur ou l'extérieur du district, pour les autres par de petits déplacements opérés d'une vallée à une autre ou, dans une même vallée, d'un bief à un autre, au gré de l'ouverture de nouvelles rizières. Les uns comme les autres expliquent en partie la répartition actuelle de la population dans les communes du district.

D'un côté, les luttes armées et les opérations de brigandage auxquelles sont souvent associés les « Pavillons Noirs » (*Quân Cờ Đen*)<sup>18</sup>, furent à l'origine de l'installation de nombreux *Tây* dans le district. Pour une période remontant approximativement au début du

<sup>17</sup> En 1931, 13 « hameaux » (dont 3 hameaux *dao*) pour 155 inscrits étaient répertoriés à *Phong Huân*, 9 « hameaux » pour 56 inscrits l'étaient à *Bằng Lăng* alors que le « hameau » de *Bản Điếng*, unique hameau *tây* correspondant à la commune actuelle de *Tân Lập*, était rattaché à la commune de *Đông Lạc*, celle de *Tân Lập* n'existant pas encore (A1-RST54 67 962 (286)).

<sup>18</sup> Les « Pavillons Noirs » (qui sont les seuls à être nommés à *Chợ Đồn*) étaient avec les « Pavillons Jaunes » des bandes armées ayant fui le sud de la Chine à la suite d'une intense période d'agitation sociale. Ces bandes s'infiltrèrent, à partir essentiellement de 1850, au *Việt Nam* et au Laos où elles assiégèrent *Hà Nội* et mirent à sac Luang Prabang. Outre ces forfaits, les « pavillons » étaient aussi à l'origine de pillages et d'exactions dans les campagnes (Michaud, 2000).



XIX<sup>ème</sup> siècle et jusqu'aux premières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle, l'arrivée de nouvelles personnes depuis les provinces voisines, *Cao Bằng* et *Tuyên Quang* essentiellement, peut être comparée à un véritable phénomène de peuplement ou de repeuplement des communes qui se serait effectué sur la base d'une population déjà présente mais peu nombreuse et extrêmement mobile elle aussi. A *Tân Lập* où les premières implantations pouvant être datées remontent à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, les membres de quatre des huit groupes familiaux installés avant le début du XX<sup>ème</sup> siècle dans cette commune, estiment que leur premier ancêtre venait d'une province voisine et se serait implanté à *Tân Lập* à la suite d'incidents violents survenus sur leur lieu d'origine (vols, pillages...). Au tournant du siècle, les mouvements semblaient être à leur comble dans les trois communes et l'ensemble des personnes provenant des provinces voisines et ayant migré de façon définitive à *Tân Lập*, fuyait devant des pillages et la destruction de leur maison. S'ils ne trouvaient pas nécessairement une situation très calme dans le district<sup>19</sup>, certains des foyers pouvaient toutefois s'y fixer et ne retournaient pas dans leur village ou commune d'origine. Un exemple marquant et un des plus récents, s'est déroulé au début des années 1930 dans la commune de *Bằng Lãng* avec l'arrivée d'une dizaine de personnes provenant de la province de *Cao Bằng* à la suite de la destruction et du pillage, par des *Quân Cờ Đen*, de leur cheptel et de l'ensemble des récoltes<sup>20</sup>. Ces personnes, trois couples et deux jeunes hommes, s'installèrent dans la vallées de *Nà Ruộng* où elles mirent en valeur de nouvelles rizières. Après une dizaine d'années, les trois couples repartirent dans leur village d'origine où ils possédaient des rizières alors que les deux hommes se marièrent et se fixèrent définitivement dans la commune.

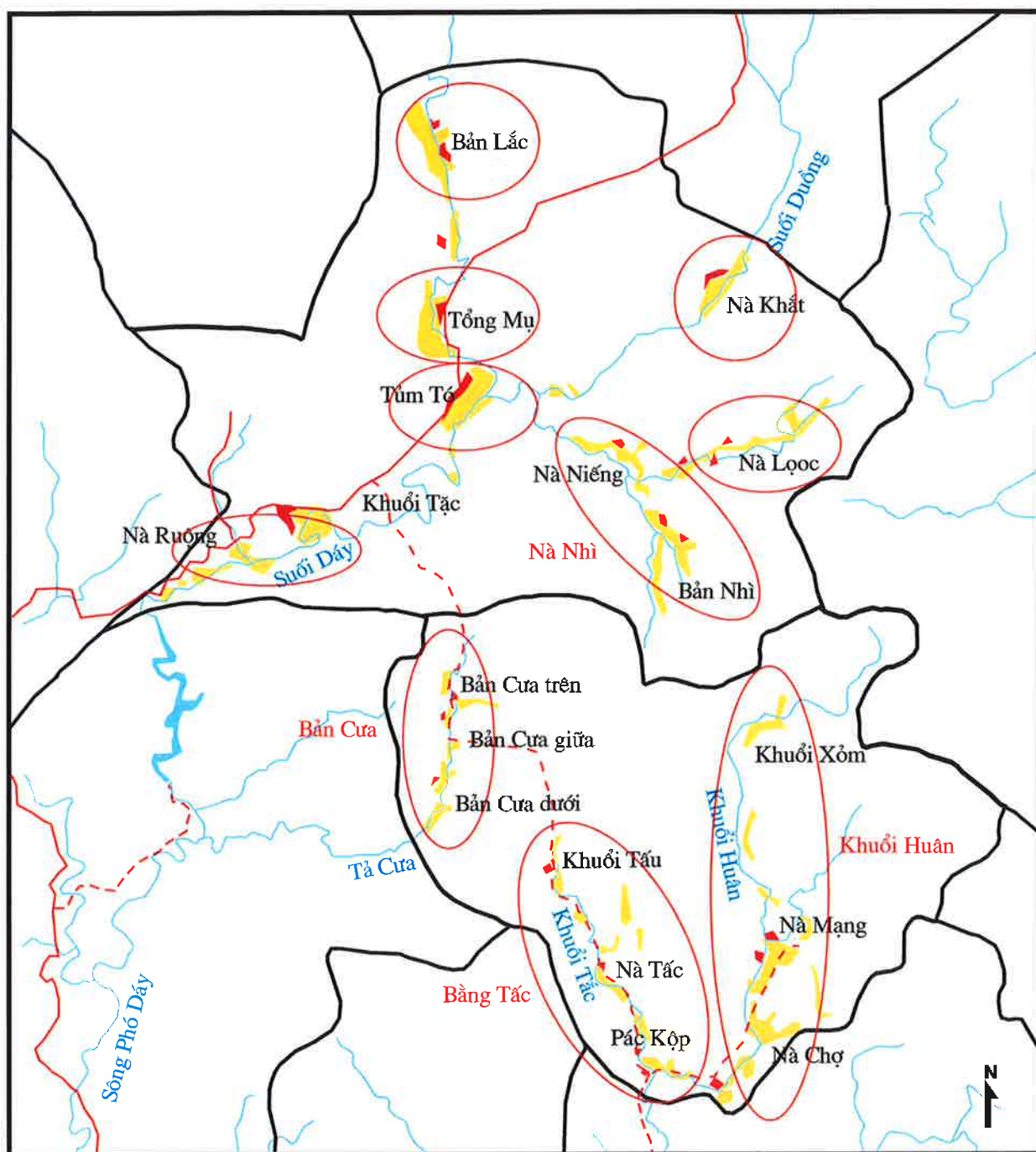
Malgré ces mouvements, mais peut être aussi grâce à eux, une partie du processus de peuplement et de mise en valeur du territoire a pu être reconstitué au sein même des communes. Ce processus qui a été particulièrement bien décrit à *Phong Huân*, se caractérisait par de petits déplacements de population sur quelques kilomètres à partir de « centres » de peuplement plus anciens.

---

<sup>19</sup> Certains foyers notent à *Bằng Lãng* et *Phong Huân* en particulier que leurs ascendants étaient parfois obligés de se réfugier dans la forêt (dans des maisons temporaires) pendant une ou deux saisons afin d'éviter les pillages et les enlèvements. Dans de tels cas, ils essayaient tout de même de cultiver leurs rizières (certains notent qu'ils le faisaient de nuit) et rejoignaient parfois des hameaux *dao* pour quelques mois.

<sup>20</sup> Si les habitants de *Chợ Đồn* interrogés aujourd'hui se positionnent toujours par opposition aux *Quân Cờ Đen*, il n'est pas évident que ceux-ci aient toujours été perçus de la même façon. J. Michaud (2000) note, par exemple, que certaines des ethnies sédentaires, comme les *Tày*, ont pu avoir à souffrir d'exactions commises contre leurs biens et leurs personnes et cite l'exemple de *Tày* organisant des bandes armées de défense dans la haute vallée du fleuve Rouge. Il n'exclut pas pour autant la possibilité que des groupes comme les *Tày*, en réaction à la colonisation française aient pu s'associer avec certains groupes de « pirates » dans des mouvements de résistance anti Français.

**Carte 56 : Localisation des villages et composition des coopératives (1964) à Phong Huân et Bằng Lãng**



- Principaux périmètres rizicoles  
 Nom des villages et des hameaux /localisation de l'habitat  
 Nom (si différent) et localisation des coopératives en 1964  
Tả Cưa  Principaux cours d'eau  
Bằng Tắc  Routes goudronnées  
Pác Kộp  Routes non goudronnées carrossables



*Phong Huân* qui est la commune étudiée la plus méridionale, s'organise autour de trois cours d'eau distants de quelques kilomètres, l'un au nord-ouest appelé le *Tả Cua*, l'un au centre, le *Khuổi Tắc* et le dernier, le plus important, à l'est et portant le nom de *Khuổi Huân* ou *Sông Vân Hồ*<sup>21</sup> (carte 56). Le long de ces cours d'eau et au niveau des différents biefs qui les jalonnent, sont installés aujourd'hui de nombreux périmètres rizicoles<sup>22</sup>. Ces périmètres, dont certains sont plus anciens que d'autres, ont été mis en valeur progressivement, à partir, pour chaque cours d'eau, de l'un d'entre eux.

Le site de *Pác Cộp* qui se situe au confluent des rivières *Khuổi Huân* et *Khuổi Tắc* comprend plusieurs périmètres ouverts vraisemblablement depuis le début du XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>23</sup>. Après *Pác Cộp*, *Nà Tắc* situé en amont de celui-ci sur le *Khuổi Tắc*, semble constituer un second site de peuplement et de culture ouvert par des foyers qui résidaient à *Pác Cộp*. Leur installation sur ce site ouvert quelques dizaines d'années après celui de *Pác Cộp*, s'est effectuée en deux épisodes, l'un probablement dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, une ou deux générations après la première installée à *Pác Cộp*, l'autre au début du XX<sup>ème</sup> siècle lorsque deux frères auraient quitté *Pác Cộp* au moment de leur mariage. A *Nà Tắc* des rizières ont d'abord été défrichées par les frères et leur père puis les jeunes ménages, constitués par les deux frères, s'installèrent à proximité des rizières en y construisant une maison. Ce phénomène caractérisé par l'ouverture de nouvelles rizières et de nouveaux périmètres par des foyers issus de périmètres très proches et ne migrant qu'au moment où les terres devenaient cultivables, se répète à partir de *Nà Tắc* vers *Khuổi Tấu* et se retrouve aussi le long des deux autres cours d'eau de la commune, le *Tả Cua* et le *Khuổi Huân*. A *Bằng Lãng* (carte 56) où les descriptions sont plus succinctes, on retrouve des mouvements similaires à ceux de *Phong Huân*, de l'amont vers l'aval, sur les sites de la rivière *Dáy* ainsi que de *Nà Niếng* vers *Bản Nhì*. Dans chacun de ces sites, des liens de filiation plus ou moins lointains entre foyers cultivant des périmètres situés le long d'un même cours d'eau, peuvent être établis.

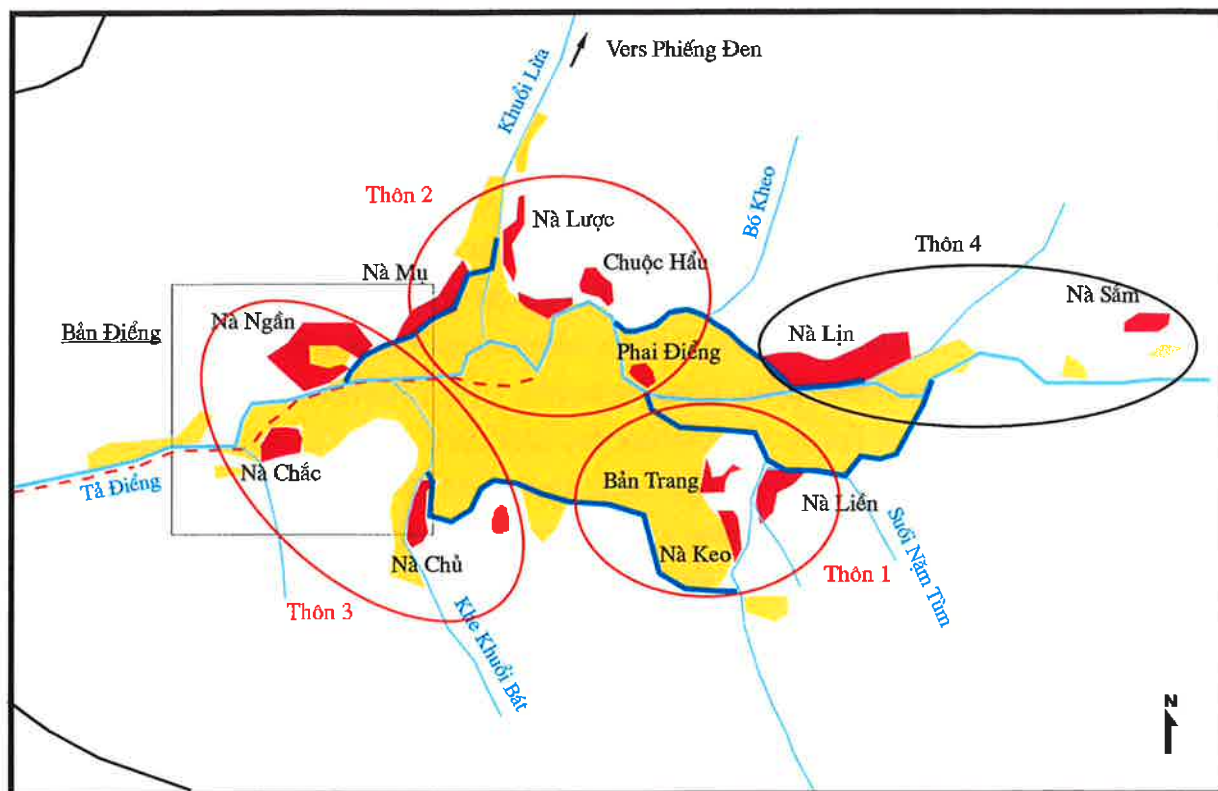
A *Tân Lập*, commune composée d'une unique et vaste vallée, le processus de mise en valeur progressive des périmètres n'est pas aussi clair que celui qui est décrit dans les communes du sud dans la mesure où il est difficile de définir un "centre" géographique dans cette unique vallée (carte 57).

<sup>21</sup> Les personnes âgées l'appellent *Khuổi Huân* alors que le nom parfois utilisé par les jeunes de *Sông Vân Hồ* apparaît sur les nouvelles cartes topographiques au 1 : 50.000. *Khuổi* signifie ruisseau en *tây*, *nà* signifie rizières.

<sup>22</sup> Un périmètre est une unité hydraulique indépendante, dont l'irrigation est assurée à partir d'une même source d'eau. A *Chợ Đồn* l'eau provient, soit d'un captage sur un cours d'eau secondaire arrivant perpendiculairement dans la vallée, soit d'une retenue construite sur le cours principal passant au centre de la vallée.

<sup>23</sup> Les membres d'un des groupes familiaux qui réside aujourd'hui à *Pác Cộp* estiment que leur ancêtre commun, né en 1815, serait le plus ancien cultivateur de la vallée

### Carte 57 : Localisation des villages et des unités de production collective à Tân Lập



0 2 km



- Principaux périmètres rizicoles
- Nà Chủ  Nom des villages et des hameaux / localisation de l'habitat
- Thôn 1  Brigades de production collective Tây / unités administratives
- Thôn 4  Coopérative Dao / unité administrative 4
- Bà Điếng  Nom et localisation des habitations dans le premier village de la commune
- Tả Điếng  Principaux cours d'eau
- Principaux canaux d'irrigation
- Chemin partiellement carrossable

Au début du siècle, les récits ne font référence qu'à un unique village, *Bản Diếng*, qui était déjà composé d'une douzaine d'habitations dispersées dans la partie aval de la vallée, des deux côtés du *Tả Diếng*. Dans ce village quatre périmètres rizicoles *Nà Bản*, *Nà Mu*, *Nà Áng* et *Nà Luông* sont décrits comme étant les seuls qui étaient ouverts à cette époque. Il n'est cependant pas possible, les généalogies les plus longues dans chaque périmètre remontant toutes au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, de savoir quel était le plus ancien de ces quatre périmètres et il ne semble pas qu'il ait existé, comme à *Phong Huân* et *Bằng Lãng*, un lien de nature familiale entre les foyers cultivant chacun de ces périmètres. Par la suite toutefois, les descendants des huit groupes familiaux que comptait la commune au début du XX<sup>ème</sup> siècle, ouvrirent de nouveaux périmètres rizicoles. Pour ces nouveaux périmètres, le lien de filiation entre le premier foyer qui y était installé et les autres membres de son lignage demeurés dans un ancien périmètre peut être établi. Dans les années 1920, l'habitat était plus dispersé encore qu'il ne l'était avant et des maisons existaient déjà dans des sites qui correspondent aux villages actuels de *Nà Chủ* et de *Nà Lược* ainsi que de *Bản Trang* autour d'une colline située au centre de la vallée. Des habitations étaient donc construites en amont de la vallée mais l'ensemble des foyers était toujours regroupé dans ce qui était toujours reconnu comme un unique village appelé *Bản Diếng*.

En dépit des lacunes concernant la colonisation des périmètres anciens de *Tân Lập*, les éléments plus récents connus dans cette commune et le processus décrit dans les deux autres montrent que la colonisation s'effectuait par « reptation », les familles n'ouvrant de nouveaux périmètres ou de nouvelles rizières que dans des sites relativement proches de leur ancien lieu d'installation. La durée des travaux (deux à trois ans)<sup>24</sup> et la mobilisation de main-d'œuvre que demandait l'ouverture de nouvelles rizières semblaient nécessiter, en effet, le soutien d'un nombre important de personnes et la pratique continue de la riziculture dans un périmètre déjà fonctionnel. Dans la plupart des cas, les récits font mention de foyers, issus le plus souvent de la même parenté, se regroupant pendant les temps morts de la saison agricole pour se consacrer à la préparation du terrain. Lorsque les rizières étaient devenues cultivables, les jeunes foyers, mais aussi parfois des foyers déjà établis qui vendaient leurs anciennes rizières en partant, changeaient l'emplacement de leurs maisons pour se rapprocher des rizières.

De leur côté, l'ensemble des foyers provenant des zones éloignées et arrivé à la suite d'épisodes violents, s'installait, dans un premier temps, dans des zones déjà habitées. Leur intégration dans le périmètre passait alors par une période de travail sur de petites surfaces de terres appartenant à d'autres foyers en échange d'une quantité de riz apparemment fixée et leurs ressources étaient complétées par la production des champs sur brûlis. Durant cette

<sup>24</sup> Les anciens estiment que le temps nécessaire pour défricher une rizière était le même que celui qui est nécessaire aujourd'hui, soit environ six mois pour deux personnes pour que soit défriché 1 *bung* (1000 m<sup>2</sup>) de rizières.

période, ils ouvraient progressivement des terres dans le même périmètre et commençaient rapidement à y pratiquer des cultures sèches avant que leurs rizières ne soient productives. Dans certains cas la main-d'œuvre qu'ils fournissaient était aussi utilisée par les foyers installés pour ouvrir de nouvelles rizières et l'ensemble des parcelles était alors ouvert en commun. Comme les autres foyers, les nouveaux arrivants ou leurs descendants se déplaçaient éventuellement par la suite lorsqu'ils ouvraient de nouvelles rizières dans d'autres périmètres, mais ils ne le faisaient qu'à partir de leur implantation d'origine.

### **Les villages et les périmètres rizicoles entre division et continuité**

La nature des déplacements observés à *Phong Huân* et *Bằng Lãng*, explique l'apparition progressive de nouveaux villages dans ces communes. Dans les paragraphes qui précèdent, le terme de « site » a été utilisé pour décrire des lieux formés d'un ou plusieurs périmètres rizicoles mis en valeur par des foyers résidant à proximité, et seul le mot de village a été utilisé à *Tân Lập* pour désigner l'ensemble des habitations de la vallée regroupées dans le village de *Bản Điếng*. Le terme de village n'a pas été utilisé de façon systématique au cours de cette description, parce que certains des villages, les *bản* en tant que tels, n'apparurent que tardivement dans les communes de *Phong Huân* et *Bằng Lãng*, au fur et à mesure de la mise en valeur des rizières et du peuplement.

Les enquêtes n'ont pas permis de dater avec précision l'apparition des villages et de mettre en évidence l'ensemble des éléments de la vie sociale propres à ces unités. Mais le processus de leur apparition et les éléments importants de leur constitution ont pu être partiellement décrits et expliqués à partir de l'exemple de *Phong Huân*.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle il n'existait que trois villages, *Bản Cuta*, *Bằng Tác* et *Khuổi Huân* dans la commune de *Phong Huân*. Chacun de ces villages organisés autour des périmètres les plus anciens – localisés respectivement à *Bản Cuta Trên*, *Pác Cộp* et *Nà Chợ* (carte 56) - regroupait l'ensemble des foyers résidant le long de chacun des trois cours d'eau qui traversent la commune. Au gré de chacun des biefs jalonnant chacun des cours d'eau et mis en valeur par des foyers, la population s'organisait dans ce que nous appellerons des hameaux (en tant qu'unité groupée d'habitation comprenant de deux à une dizaine de foyers) qui étaient rattachés à un même village. Ils étaient représentés par une assemblée composée des chefs de chaque lignée (*choóc*) rassemblée autour d'un unique chef de village (*pở bản*). Celui-ci est décrit comme étant le descendant en ligne directe du premier habitant ayant ouvert des rizières dans la vallée. Il était ainsi le chef de la lignée « fondatrice » du village et était, à ce titre, reconnu comme le chef du village

Le chef de village, descendant du plus ancien cultivateur de rizières pour l'ensemble de la vallée, était le seul qui pouvait rendre les cultes pour l'ensemble du village. Alors que la pratique du culte des ancêtres, dévotion très présente aujourd'hui chez les *Tày* de *Chợ Đôn* et

attestée par les anciens pendant la période coloniale, se manifeste surtout dans le privé (mariages, décès, naissances...), certains cultes pratiqués en commun étaient fortement associés à une unité territoriale. A *Phong Huân*, comme dans les deux autres communes étudiées, seules les anciennes unités décrites comme des villages abritaient un « temple »<sup>25</sup> et ceux-ci étaient par conséquent au nombre de trois dans cette commune au début du siècle. Ces temples construits en bois, bambous et feuilles de latanier étaient situés auprès du périmètre le plus ancien, à proximité des terres du chef de village et réunissaient, lors des cultes, l'ensemble des habitants résidant le long du cours d'eau correspondant. Les habitants des hameaux de *Nà Tác* et *Khuổi Tấu* par exemple étaient concernés par les cultes rendus dans le temple situé à *Pác Cộp*, ceux de *Khuổi Xóm* et de *Nà Mạng* par ceux rendus à *Nà Chợ*. Le temple qui était situé sur des « terres plates proches des rizières et de la rivière », était entouré d'une petite zone boisée (d'arbres, arbustes et touffes de bambous) dans laquelle il était interdit de se rendre en dehors des périodes de culte. Les cultes étaient dédiés à plusieurs génies dont on retrouve les noms dans la littérature consacrée aux *Tày* ; *Thần Nông*, génie des rizières, *Sơn Thần*, génie des montagnes... Parmi eux, le *Thổ Công* ou génie du sol était à *Chợ Đôn*, comme dans les villages *tày* décrits par G.C. Hickey (Lebar et al, 1964), le génie le plus élevé du « panthéon » existant<sup>26</sup>. Le *Thổ Công* et les autres génies donnaient lieu à différents cultes qui étaient rendus pour partie dans le temple, pour partie dans les rizières attenantes, propriété du chef de village. Le culte le plus important, dédié au *Thổ Công*, s'accompagnait d'offrandes importantes (porcs, buffles...) et se déroulait au cours d'une fête, la fête du *Lùng Tùng*<sup>27</sup> qui avait lieu à une date différente pour chaque village quelques temps après le nouvel an lunaire (le *tết*). Ce culte célébrait la reprise de la saison agricole et constituait, pour l'ensemble des habitants de la vallée, la date à partir de laquelle les terres rizicoles pouvaient commencer à être travaillées. L'importance du chef de village qui était associé au temple et à la pratique des cultes liés au génie du sol, est fortement soulignée par les anciens. Lors des cultes, les *thầy mo* (les « devins ») étaient les seuls à pouvoir « communiquer » avec les génies et à pouvoir effectuer les rites selon des procédures inscrites dans des textes calligraphiés qui étaient en leur possession. Mais les chefs représentaient l'ensemble de la communauté villageoise (qui était représentée auprès du chef par l'assemblée des chefs de foyer), leurs rizières représentaient l'ensemble des terres rizicoles auprès des génies alors que les arbres autour du temple représentaient les zones forestières qui étaient ouvertes pour être

<sup>25</sup> Au *Việt Nam*, pour les *Kinh*, le mot « temple » utilisé pour traduire le terme de « *dền* », est généralement réservé aux lieux de culte du panthéon taoïste (héros mythiques). Les pagodes (*chùa*) sont associées au bouddhisme et les *dinh* (maisons communales) sont les lieux de culte des génies tutélaires du village (Nguyen Khac Tung, 1993). Dans son article consacré aux « croyances et religions des *Tày* et des *Nùng* », *Đặng Nhiệm Văn* (1998) utilise le mot temple (*dền*) pour désigner les lieux de culte dédiés au génie du sol et celui de *dinh* pour les lieux dédiés aux génies tutélaires. Nous reprenons ici le terme de temple puisqu'il s'agit du lieu de culte destiné au génie du sol.

<sup>26</sup> Selon cet auteur et ainsi que le note aussi G. Maspero (1929), il s'agirait de divinités d'origine *Tai* (le « *Fi Muông* » et le « *Fi Ban* » en particulier) ayant pris des noms « *annamitiques* » comme celui de *Thổ Công* pour l'esprit du sol.

<sup>27</sup> Maspero (1929) a remarqué l'existence de cette fête (*Lơn Tôn*) chez les *Thai* noirs et *Thai* blancs et note qu'elle avait lieu vers le mois de février lunaire et était destinée à reprendre les activités agricoles.

cultivées. Ils devaient rassembler les offrandes des foyers mais aussi effectuer eux-mêmes des offrandes très importantes (buffles, porcs) et financer des fêtes renommées pouvant attirer des personnes venant de villages éloignés. Durant la fête du *Lùng Tùng*, par exemple, des jeux<sup>28</sup> étaient organisés entre les membres de différents villages et les vainqueurs recevaient poules ou porcelets offerts par le *pở bản*. Peu de temps après, avait lieu la fête *Ớ Pê* durant laquelle les jeunes échangeaient, en les chantant, des poèmes d'amour composés sur le moment même. Chaque groupe représentait un village et devait rivaliser, par poèmes interposés, pour « l'honneur » du village.

La fonction réelle des différents types de génie et la signification des cultes ou fêtes qui étaient pratiquées demeurent en grande partie obscures en raison du caractère fragmentaire des données. *Đặng Nhiem Vãn*, (1998) qui a plus particulièrement étudié les aspects religieux des sociétés *tày* et *nùng*, relève un grand nombre de génies génériques parmi lesquels se trouvent ceux qui eurent de l'importance à *Chợ Đôn* mais note aussi la présence de génies tutélaires d'origine mythique ou réelle, les « pionniers du *bản* »<sup>29</sup>, associés aux villages. A *Chợ Đôn* aucun élément confirmant leur existence pour un village n'a pu être mis en évidence, mais on retrouve la trace de génies de ce type associés à des lieux, des arbres, ou plus souvent encore des sources d'eau.

Dans chacun des périmètres qui était progressivement mis en valeur le long des cours d'eau, la fête du *Lùng Tùng* était en effet suivie d'un culte plus confidentiel destiné à entrer en contact avec les génies particuliers de l'eau utilisée dans le périmètre. Le culte se déroulait sur un petit autel en bois auprès d'un arbre sacré, au niveau de la source (du barrage ou du captage) au contact entre les rizières et la forêt. Dans ces périmètres, le descendant du premier exploitant du périmètre, le chef de la lignée « fondatrice » du périmètre, était celui qui réalisait les cultes. A *Nà Chợ*, l'origine de la lignée d'un chef de lignée fondatrice repose ainsi sur un mythe associé à l'eau<sup>30</sup>. Ce mythe décrit l'installation de l'ancêtre le plus ancien de la lignée et relate sa découverte, « *en creusant dans la terre* », d'une source d'eau particulièrement impressionnante, « *elle jaillissait plus haut que les bambous* », et très pure. Fort de cette découverte prouvant la richesse en eau de la région et permettant de fournir eau potable et eau d'irrigation, l'ancêtre construisit sa maison et ouvrit des rizières à proximité. Plus tard « *le bruit de la source* » dérangeant les habitants, le conduit de sortie de l'eau fut agrandi et un réservoir, toujours visible, fut construit.

<sup>28</sup> Un de ces jeux consistait à transpercer, à l'aide d'une balle passant d'un camp à l'autre, un cercle en papier rouge situé en haut d'un mât.

<sup>29</sup> « *Ce sont de vrais humains qui, à leur mort, sont adorés en signe de reconnaissance en tant que génies tutélaires. Ceux-ci raccommodés après avoir été déchirés, abondent aux régions frontalières, soit dans les localités, soit dans les ban où foisonnent les troubles* » (*Đặng Nhiem Vãn*, 1998, p. 46).

<sup>30</sup> Enquête : 03/1997 à *Nà Chợ* (*Phong Huân*).



Les foyers qui attendaient que le culte du *Thổ-Công* soit réalisé au niveau du village pour que soit ouverte la saison agricole, dépendaient à leur tour des fondateurs du périmètre pour la date d'entrée de l'eau dans les rizières. Dans un premier temps, lorsque quelques foyers seulement cultivaient un périmètre, le culte pour le génie du sol était toujours rendu auprès du temple existant déjà, dans le village dont ils dépendaient et l'ensemble du périmètre dépendait donc de l'ouverture des terres à ce niveau. Cela était facilité par les relations de parenté qui existaient entre les foyers des différents périmètres et se comprenait, d'après les anciens, comme une extension progressive des terres se trouvant le long d'un même cours d'eau. Ce n'est que lorsque la population augmentait dans les périmètres, que plusieurs générations s'étaient succédées depuis la création du nouveau périmètre et que les fondateurs avaient les moyens d'organiser des cultes indépendants, qu'un nouveau village, ayant son propre temple et rendant lui-même des cultes pouvait apparaître sur un nouvel emplacement. Ce village s'affranchissait ainsi de la relation symbolique qui existait, pour les terres, entre lui et le village antérieur en organisant ces propres cultes auprès des génies génériques et du génie du sol, le *Thổ-Công*. Le nouveau chef de village s'attachait un nouveau *thầy mo* qui pouvait être un des fils ou un des descendants du *thầy mo* du village plus important. Le nouveau village définissait une nouvelle entité dans laquelle l'ensemble des terres était représenté par celles du chef de village, et l'ensemble de la population par son chef de village. Le village pouvait compter, dès sa création, différents périmètres contigus, ou proches les uns des autres, ayant chacun leurs propres fondateurs. Le chef de village, d'après les anciens, était toujours l'exploitant le plus ancien (le fondateur) du périmètre le plus ancien lui aussi. Ce périmètre est toujours décrit comme étant aussi le plus important et le plus peuplé en raison de son ancienneté. Ce fut le cas à *Phong Huân* par exemple lors de l'apparition du village de *Nà Tấc* auquel se rattachait le hameau de *Khuổi Tấu* apparu plus tardivement que *Nà Tấc* et moins peuplé. Ce fut aussi le cas à *Nà Mạ* et *Khuổi Xóm* qui sont décrits comme ayant gagné leur « indépendance » au cours des années 1920-1930 en construisant leur propre temple et en ayant un chef, représenté dans le *cái bán* de la commune, qui était le plus ancien exploitant du périmètre décrit comme étant le plus ancien ici aussi. Ce fut le cas aussi à *Bằng Lãng* où les anciens attestent de l'existence de trois villages n'existant pas au début du siècle (ils n'étaient que des hameaux) mais ayant un représentant et un temple dans les années 1940.

Ce processus de division des villages ayant lieu à partir d'un certain nombre d'années (deux ou trois générations) et à partir d'un certain niveau de population (une dizaine de foyers) lorsque la lignée fondatrice avait les moyens de s'affranchir de son ancien village, peut paraître quelque peu idéalisé tel qu'il vient d'être décrit. Il n'était pas toujours la règle. A *Phong Huân*, les trois hameaux rattachés à *Bản Cua*, ne formèrent jamais qu'un seul village alors que les périmètres et les hameaux situés en aval de *Bản Cua Trên*, résidence du chef de village, étaient aussi anciens que ceux existant sur les deux autres cours d'eau présents à

*Phong Huân. Tân Lập*, de son côté, qui se singularise par l'existence d'un unique bief dans lequel les terres rizicoles étaient pourtant divisées en différents périmètres, demeura le siège d'un unique village rassemblé autour d'un unique temple jusqu'à la mise en place des coopératives et cela malgré une population qui était plus importante qu'à *Phong Huân* et *Bằng Lãng* pour l'ensemble de la commune à la même époque. Les villages n'apparaissaient donc pas toujours de la même façon et leur création ne peut pas être perçue comme un processus se mettant en place de façon automatique au cours du temps avec l'augmentation de la population.

Les mouvements de population décrits, les principaux cultes relevés et l'importance que revêtaient les fondateurs et leurs descendants dans les villages et dans les périmètres, montrent que la conquête des rizières et l'ouverture des périmètres constituaient les éléments à partir desquels se mettaient en place les principales structures sociales à l'intérieur des communes en dépit des troubles et des remaniements administratifs de l'époque coloniale. Cette construction, à partir des périmètres, était fortement liée, à son tour, à la façon dont étaient gérées et utilisées les ressources à l'intérieur et autour des périmètres.

### ***8.1.2 Le rôle de l'eau dans les périmètres rizicoles***

La première réaction des personnes interrogées au sujet des contraintes ayant pu limiter la défriche de nouvelles terres et l'extension des rizières est de répondre que chacun était libre de cultiver à l'endroit, vierge de toute mise en valeur, où il l'entendait sans concertation des autres foyers ou de quelque instance que ce soit. Cette réponse peut correspondre à un certain niveau de réalité dans la mesure où elle reflète la façon dont serait perçue, de nombreuses années plus tard, une situation de faible densité de population dans les communes. Elle est exacte, aussi, dans la mesure où la terre n'était pas, en elle-même, l'objet d'un contrôle de la part des instances villageoises et des fondateurs des périmètres. Contrairement à ce qui se passait pour les Taï Blancs et Noirs de l'ouest (Abadie, 1924 ; Lebar et al, 1964), les terres irriguées n'étaient pas propriété de l'ensemble de la communauté villageoise. Le chef de village n'avait pas, pas plus que les chefs des lignées fondatrices dans les périmètres, la possibilité d'attribuer ou de reprendre des rizières aux autres foyers du village ou du périmètre. En revanche, si la propriété de la terre n'était pas remise en cause, les fondateurs des périmètres exerçaient un contrôle sur les autres foyers par le biais de l'eau. C'est à partir de l'eau que les modes de gestion et d'utilisation des ressources dans les communes ont pu être mis en évidence.

### **Droit sur l'eau et droit à l'eau**

Deux éléments importants ressortent des récits des foyers n'appartenant pas à la lignée fondatrice.

Le premier, concerne la nécessité dans laquelle se trouvaient ces foyers de négocier leur « entrée » dans le périmètre. Cette négociation avait lieu auprès des seuls fondateurs, y compris dans les cas où de nombreux foyers différents étaient déjà installés, et concernait l'utilisation de l'eau provenant du cours d'eau sur lequel était effectué le captage mis en place par les fondateurs. Lors d'une arrivée, l'entrée dans le périmètre se négociait en échange de cadeaux offerts aux fondateurs (porcs, poulets...) mais aussi, selon certains avis, en échange de main-d'œuvre. La main-d'œuvre fournie par les arrivants était utilisée par les fondateurs pour ouvrir de nouvelles rizières dont ils choisissaient la quantité et l'emplacement. Cela limitait à la fois la place et la main-d'œuvre disponibles pour les nouveaux arrivants et limitait par conséquent leur expansion immédiate dans la vallée. De son côté, cela permettait à la lignée fondatrice de s'enrichir et d'augmenter, au delà de sa capacité immédiate de défriche, les superficies dont elle pouvait disposer. En revanche, cette utilisation de la main-d'œuvre était limitée temporairement et spatialement par une définition préalable des surfaces à défricher et des travaux à réaliser, et aucun foyer ne signale l'existence de travaux réalisés pour le compte des fondateurs hormis lors de l'entrée dans le périmètre. Lorsque les foyers étaient installés, les fondateurs n'utilisaient plus la main d'œuvre pour ouvrir des rizières mais la mobilisaient pour les travaux de construction et d'entretien des systèmes d'irrigation. Les foyers déjà installés qui ouvraient de nouvelles parcelles, renégociaient leur droit à l'eau pour ces parcelles par le biais de « cadeaux » offerts aux fondateurs et leur participation aux travaux d'irrigation était redéfinie en fonction des nouvelles surfaces recevant de l'eau.

Le deuxième élément qui ressort des enquêtes, tient à ce que les fondateurs ne disposaient pas d'un droit s'exerçant de façon absolue sur les terres défrichées par les chefs de foyer. La terre ouverte par les nouveaux foyers pouvait être ensuite considérée comme leur propriété dans la mesure où le défricheur en conservait l'usage exclusif et pouvait la transmettre par la vente à un foyer du périmètre ou du village. Dans le cas des terres défrichées dans un périmètre existant comme dans celui où un foyer défrichait une terre dans un nouveau périmètre, la règle qui s'appliquait semblait être une règle classique de préséance sur le sol ou de "première défriche". Les nouveaux foyers « payaient » leur entrée dans le périmètre mais cette entrée était définitive et le droit sur les terres ne pouvait pas être remis en cause dès lors qu'elles étaient défrichées et que les lourds travaux destinés à les rendre cultivables étaient réalisés. Il s'agissait par conséquent d'une véritable appropriation individuelle.

D'un autre côté, si les fondateurs possédaient, grâce à leur position, un contrôle évident sur l'ensemble des exploitants, le « droit à l'eau » de ces exploitants n'était jamais totalement

remis en cause, ce qui aurait pu conduire, à terme, à leur exclusion du périmètre. La petite taille et la multiplicité des périmètres limitaient en effet le “pouvoir” des fondateurs à quelques foyers (il arrivait parfois que la lignée fondatrice demeure la seule à cultiver le périmètre) alors que ces foyers possédaient à leur tour des moyens de faire pression sur les fondateurs.

Un certain nombre d'exemples de pratiques liées à l'eau, à sa gestion et son utilisation, constituent à nouveau les éléments à partir desquels peuvent être précisées les règles, la façon dont elles s'appliquaient et donnaient lieu ou non à différents types de droits. Le pouvoir lié à l'eau s'exerçait et pouvait se comprendre dans un système plus complexe de relations d'interdépendance et d'intérêt matériel entre les différents foyers. Ce système plus complexe reposait sur plusieurs faits essentiels.

Un point important, en premier lieu, tient à ce que le “pouvoir” des fondateurs était strictement limité à « l'eau » (la source d'eau) qu'ils avaient les premiers utilisée et au périmètre qui en dépendait. Les autres foyers avaient donc la possibilité de s'affranchir de la dépendance de la lignée fondatrice en exploitant une source d'eau différente. Si les nouveaux arrivants ne pouvaient pas construire un barrage sur le cours d'eau aménagé par les fondateurs, ils pouvaient s'approvisionner en eau à partir d'un cours différent tout en cultivant des terres géographiquement proches, quand bien même celles-ci avaient été tout d'abord cultivées grâce à l'eau issue de la « source » des fondateurs. A *Đông Lạc*, pour le périmètre de *Nà Phả*, C. Radison Rakotoarisoa (1995) a mis en évidence un exemple révélateur de foyers ayant construit un barrage sur le cours d'eau principal (le *Ta Điếng*) afin de ne plus dépendre de l'eau de gravitation issue du cours d'eau latéral qui traversait les champs des fondateurs. Ils créèrent de cette façon un nouveau périmètre dans lequel les foyers qui s'étaient associés devinrent les premiers éléments de nouvelles lignées fondatrices en s'affranchissant du pouvoir des fondateurs. Il faut noter, dans ce cas où les travaux de mise en place du périmètre nécessiterent des investissements lourds pour la construction d'un barrage sur un cours d'eau important, qu'il y avait deux lignées fondatrices se partageant le droit de regard sur l'eau. Cette situation que l'on retrouve dans un des périmètres les plus récents de *Bằng Lãng* et qui montre la nécessité qui pouvait exister de s'associer pour les travaux relatifs à l'irrigation, n'a malheureusement pas pu être étudiée faute de temps dans cette commune.

Pour comprendre la complexité des rapports existant entre foyers cultivant un même périmètre, il faut noter, par ailleurs, que l'ensemble des foyers participait aux travaux d'entretien et de rénovation du système hydraulique. Afin d'organiser ces travaux mais aussi afin de décider des tours d'eau à l'intérieur du périmètre, l'ensemble des chefs de foyer du périmètre se réunissait sous l'égide du chef de la lignée fondatrice dans la maison de celui-ci. Les dates d'entrée de l'eau en amont du périmètre et les quantités d'eau étaient fixées par les

seuls fondateurs qui effectuaient aussi les cultes nécessaires au démarrage des cultures. De leur côté, les travaux communs, pour la rénovation du système hydraulique, étaient organisés en fonction des modalités fixées lors de la défriche des rizières pour la main-d'œuvre devant être mobilisée (en nombre de personnes et jours de travail) et pour les matériaux devant être fournis (bois, bambous et pierres pour les barrages). Ces modalités étaient néanmoins théoriquement identiques pour tous les foyers, y compris pour les fondateurs, et étaient proportionnelles à la superficie des champs.

Ce système de participation qui peut paraître égalitaire au premier abord, était l'objet de nombreux désaccords et donnait lieu à des négociations qui permettaient aux foyers dépendants d'exercer des pressions sur les fondateurs. Les personnes âgées qui possédaient, avant la collectivisation, des rizières basses, relatent de façon incessante la très faible participation des lignées fondatrices aux travaux. Certaines personnes estiment aussi que le système hydraulique du périmètre n'était pas optimisé et aurait pu être amélioré par des travaux que se refusaient de mettre en œuvre les membres de la lignée fondatrice bien que ceux-ci aient eu beaucoup plus de liberté en ce qui concerne leur participation aux travaux. Certaines des rizières des foyers dépendants ne recevaient pas d'eau en quantité suffisante pour être repiquées en temps voulu et dans des conditions satisfaisantes. Lorsque la situation était critique, comme cela fut le cas dans un des périmètres de *Tân Lấp*, plusieurs foyers connaissant le même problème pouvaient alors refuser d'effectuer les travaux d'entretien du système hydraulique. En retour, les fondateurs et les foyers possédant des rizières en amont pouvaient décider de modifier le trajet de l'eau dans les rizières de façon à pénaliser les foyers ne voulant pas participer aux travaux. Des discussions s'ensuivaient alors où les groupes qui s'opposaient, négociaient, pour les uns, leur participation aux travaux d'entretien, travaux trop lourds pour les seuls foyers de l'amont, pour les autres, les quantités d'eau qui pouvaient être attribuées aux foyers les plus en aval en échange d'une participation renforcée. Dans la pratique, et même si les fondateurs conservaient toujours la possibilité de priver d'eau l'ensemble ou une partie du périmètre, aucun conflit sur l'eau ne débouchait sur l'exclusion réelle d'un des foyers propriétaires de rizières dans un périmètre. L'eau, si elle pouvait se faire rare en aval, n'était jamais entièrement détournée par les foyers de l'amont et les foyers dépendants avaient toujours la possibilité, dans des conditions plus ou moins satisfaisantes, de cultiver leurs champs. Il semblerait alors qu'il ait pu exister, transcendant le droit sur l'eau, une forme de "droit à l'eau" ou "droit de l'eau". Les négociations limitaient l'apparition de conflits plus importants et la dissolution de l'unité formée dans le périmètre, dissolution qui aurait été pénalisante à la fois pour le foyer dépendant et pour les fondateurs qui avaient besoin de main d'œuvre pour le maintien du réseau d'irrigation.

### La transmission de la terre et le rôle des aînés

Le groupe des fondateurs a été présenté jusqu'à présent comme un groupe solidaire, prenant des décisions d'une même voix. En réalité, si elle semblait être indéniablement forte, cette solidarité n'était pas absolue. Elle était structurée par les règles de succession du foncier et par celles de transmission du droit sur l'eau qui assuraient au seul aîné de la lignée, le contrôle de l'eau dans le périmètre.

Dans le système de gestion décrit à *Chợ Đôn*, le « chef de famille » (*gia trưởng*<sup>31</sup>) le plus âgé de la lignée directe (père-fils) jouait un rôle important pour la gestion du foncier rizicole en demeurant, de son vivant, propriétaire de l'ensemble des terres qu'il avait lui-même mis en valeur, dont il avait hérité, ou qu'il avait acheté. Dans la pratique, l'attribution des terres du vivant du chef était la règle et se faisait au fur et à mesure du mariage de chacun des fils. Lors de son mariage, ou peu de temps avant, le fils recevait les terres dont il serait propriétaire à la mort de son père<sup>32</sup>. Dans la plupart des cas, le fils demeurait sous le toit paternel quelques années après le mariage, le temps de construire sa maison et de mettre en place un jardin. Mais il cultivait, avec sa femme, les terres reçues et en stockait la production séparément. Le chef de famille n'utilisait son droit de reprise de la terre qu'en de très rares occasions. Il pouvait le faire lorsqu'un descendant venait à mourir auquel cas la terre pouvait être réattribuée aux autres descendants ainsi qu'aux éventuels descendants de celui qui était décédé. Il pouvait le faire aussi lorsqu'un différent apparaissait entre lui et son descendant. Il s'agissait alors d'un acte grave dont peu d'exemples ont été mentionnés<sup>33</sup>. Par ailleurs, et de son vivant, ses descendants ne pouvaient céder une terre, la vendre ou l'attribuer à leur tour à un de leurs descendants sans son accord. L'aîné de la branche conservait donc, tant qu'il était en vie, la propriété entière de la terre qu'il pouvait vendre et dont il pouvait transmettre (plus ou moins temporairement) l'usufruit à ses descendants.

De leur côté, les fils, qui étaient les seuls à hériter des terres<sup>34</sup>, ne recevaient pas tous la même part d'héritage. S'il est possible de considérer que la règle de division entre les fils

<sup>31</sup> Il s'agit, dans une lignée directe père-fils composée de plusieurs *gia đình*, de l'ascendant masculin vivant le plus âgé, en général le père ou le grand père. Le chef de famille (*gia trưởng*) est l'aîné des hommes, généralement le père, dans une famille nucléaire ou *gia đình* (père, mère et enfants non mariés).

<sup>32</sup> De nombreuses personnes signalent que le partage pouvait se faire oralement avant le mariage, le père signifiant à chaque fils, dès son plus jeune âge, la part de terre qu'il recevrait lors de son mariage et son emplacement afin d'éviter d'éventuels conflits lors de son décès et de s'assurer que tout soit fait selon sa volonté.

<sup>33</sup> L'un des cas est celui d'un homme qui avait assassiné un de ses voisins lors d'une bagarre et fut emprisonné à *Bắc Kạn*, l'autre est celui d'un fils ayant migré « vers le sud » avec sa maîtresse. Dans le premier cas, la femme du meurtrier (et ses deux fils) dut alors survivre avec une très petite partie des terres laissées par son beau-père. Dans le second cas deux ans après le départ du fils et alors qu'il ne donnait pas de nouvelles, l'ensemble des terres qui lui avaient été léguées furent redistribuées à ses frères alors que sa femme qui avait une fille « choisit » de retourner vivre sous le toit de ses propres parents.

<sup>34</sup> Les filles ne pouvaient hériter de terres que dans le cas d'une descendance uniquement féminine et la transmission se faisait au moment du mariage de l'une des filles, de préférence l'aînée, le couple recevant l'ensemble des terres. Le mari était alors « adopté » par sa belle famille et pratiquait le culte des ancêtres de celle-ci. Il pouvait alors éventuellement changer de nom. Il existait aussi des cas de foyers n'ayant que des filles et adoptant un fils, souvent un neveu paternel, qui recevait alors toutes les terres.

donnait droit à chacun d'eux de recevoir de la terre, le fils aîné bénéficiait d'un traitement particulier. Celui-ci héritait en effet de la maison de son père, dans laquelle il demeurait après son mariage et après le décès de ses parents, et héritait d'une portion de terre plus importante que ses frères. Ses terres étaient composées de sa propre part d'héritage et d'un excédent correspondant à la part de rizière de ses parents, part non distribuée après le mariage de tous les fils. Cette part était d'autant plus grande que le nombre de personnes à charge du père puis du fils aîné, frères et sœurs non mariées ou personnes handicapées par exemple, était important. Si le père venait à mourir avant que l'ensemble des fils soient mariés, c'est lui qui décidait des attributions à ses frères plus jeunes mais il n'avait pas droit de regard sur les terres des frères déjà installés. Au sein de la part du père dont héritait le fils aîné se trouvait par ailleurs une parcelle, décrite comme la première parcelle cultivée, qui, comme cela se pratiquait aussi pour les *Kinh*, se transmettait de père en fils aîné et demeurait par conséquent attachée à la branche aînée de la lignée patrilinéaire entière (*choóc*). Ce schéma qui se reproduisait à chaque génération donnait lieu à l'émergence de la branche aînée d'une lignée par rapport aux autres branches<sup>35</sup> et à son ancrage sur les terres les plus anciennes mises en culture dans un périmètre.

Pour les lignées fondatrices, l'ancrage géographique se renforçait encore par le biais de l'eau. Héritant chacun de la « première parcelle » chaque chef de lignée fondatrice, s'il y en avait plusieurs dans le périmètre, possédait en effet une des parcelles situées en amont de l'ensemble du périmètre, ou de chaque partie du périmètre. Ces parcelles qui matérialisaient en quelque sorte la porte d'entrée de l'eau, se transmettaient par le biais de la lignée agnatique et constituaient le fondement du pouvoir que détenaient les chefs de lignée fondatrice sur les autres foyers, y compris ceux de leur propre lignée. Ainsi, alors que la plus grande partie de la terre était gérée par les différents chefs de famille sans discrimination des différentes branches et des lignées, l'eau constituait le patrimoine<sup>36</sup> exclusif de la branche aînée de la lignée fondatrice. Cela se matérialisait par ailleurs par l'emplacement de la maison dont héritait

<sup>35</sup> Cette transmission d'une parcelle par la branche aînée peut être comprise dans le cadre de la pratique du « culte des ancêtres », culte nourri du confucianisme et influençant fortement les structures de la parenté. De nombreux points relatifs à la transmission du foncier rizicole ou de la maison observés à *Chợ Đồn* pour les *Tày* possèdent de fortes similarités avec ceux qui ont été décrits dans le delta du fleuve Rouge pour les *Kinh* (*Nguyễn Văn Huyền*, 1994 ; Tessier, 1994). Ainsi en est-il par exemple de la primauté des aînés masculins qui sont responsables du culte rendu à leurs parents et de l'entretien de leurs tombes. Ils demeurent dans la maison de leur père et reçoivent une part supérieure d'héritage, appelée « la part d'héritage des ancêtres » pour les *Kinh* (*Nguyễn Thanh Huyền*, 1994) et correspondant à la « première parcelle » décrite par les *Tày*. Les lignés patrilinéaires ou *choóc* qui ont été décrites à *Chợ Đồn* rappellent par ailleurs fortement la notion *kinh* de *họ* (ou *tộc*) lignage ou portion de lignage, dont le chef le *trưởng họ* (ou *tộc trưởng*) détient la généalogie et dont il assure l'intégrité en gardant l'autel et célébrant le culte (Tessier, 1994).

<sup>36</sup> Il s'agit du patrimoine au sens ancien du terme. Le patrimoine dans l'ancien droit coutumier français était constitué de l'ensemble des biens et des ressources hérités des ascendants et susceptible d'être transmis aux descendants en privilégiant une lignée ou une destination. Depuis le code civil de 1804, le patrimoine constitue la dimension matérielle de la personnalité juridique. Le patrimoine naît avec la personne et meurt avec elle. Ce changement est lié à la généralisation du droit individualiste dans la société capitaliste (Le Roy, 1996, pp. 23-27).

l'aîné et qui se situait pour les fondateurs, à proximité de la « première parcelle » et par conséquent à proximité de l'endroit où l'eau entrait dans le périmètre.

En raison de cette personnalisation du pouvoir des fondateurs à travers les chefs de lignée, le poids individuel de chacun des autres foyers de la lignée n'était théoriquement pas plus important que celui des foyers des autres lignées du périmètre. Les liens lignagers qui les unissaient et dont le maintien était assuré par le biais de pratiques culturelles communes réalisées dans la maison du chef de la branche aînée, se doublait toutefois d'un ensemble d'intérêts partagés en raison de la localisation, en amont, des rizières dont ils héritaient eux aussi. Leurs rizières étaient celles qui recevaient l'eau des parcelles du fondateur et qui commandaient à leur tour son accès dans le reste du périmètre. Les membres de la lignée fondatrice, tant qu'ils possédaient des terres en haut du périmètre, formaient donc un groupe qui pouvait exercer des pressions sur l'aval.

La corrélation de l'ancrage géographique des lignées avec les limites de l'exercice du pouvoir lié à l'eau est un aspect important qui ressort des modalités de gestion du foncier rizicole et des ressources en eau. Le contrôle de l'eau se transmettait par le biais d'une personne, le chef de lignée, qui asseyait sa légitimité sur la position qu'il occupait en amont du périmètre. Les membres de sa lignée et les différentes lignées non-fondatrices formaient, à leur tour, différents niveaux de gestion s'organisant d'amont en aval. Le groupe formé par les exploitants d'un périmètre était de ce fait structuré en fonction de la géographie du périmètre. Comme l'eau qui s'écoule, la maîtrise de cette ressource diminuait avec l'aval alors que, par la division et l'appropriation du sol, chaque lignée et en son sein chaque branche se positionnait de façon durable le long de cet axe.

#### **Mobilité et division, les stratégies foncières et la situation du foncier à la veille de la collectivisation**

Si les chefs de lignée fondatrice disposaient d'un atout important en maîtrisant l'eau dans les périmètres, le droit de première défriche assurait à chacun le droit d'ouvrir des terres et le droit à l'eau assurait celui de cultiver les rizières défrichées. Dans les périmètres existants, chaque foyer avait la possibilité d'ouvrir de nouvelles parcelles s'il acceptait une servitude passagère au moment de son entrée dans le périmètre et se conformait par la suite aux travaux d'entretien du réseau d'irrigation. Cette servitude ralentissait l'extension rapide de ses champs et confortait la place des fondateurs mais ne constituait pas une limitation durable. A l'extérieur des périmètres existants, le droit de défriche était plus absolu encore et chacun avait le droit d'ouvrir de nouvelles parcelles sans servitude et selon ses capacités de main-d'œuvre dès lors que l'eau qui entrait dans ses rizières ne provenait pas d'une source déjà utilisée. Les foyers avaient donc la possibilité, tant que de telles conditions existaient et lorsqu'ils disposaient d'une main d'œuvre suffisante, de s'affranchir des fondateurs, soit, comme cela a déjà été noté, en utilisant de l'eau provenant d'un cours d'eau indépendant, soit



en ouvrant de nouvelles rizières dans d'autres périmètres ou en dehors de tout périmètre existant.

Dans ce contexte, la mobilité observée dans le district jusque dans les années 1920-1930, mobilité qui peut être interprétée comme relevant d'une stratégie des agriculteurs visant à éviter la division du patrimoine foncier au moment des successions, permettait aussi aux foyers de limiter leur dépendance vis à vis des lignées fondatrices en devenant eux-mêmes des fondateurs ou en multipliant les implantations dans des périmètres différents. Dans les trois communes, les mouvements de population favorisaient la constitution d'un patrimoine foncier rizicole important et relativement « homogène » en terme de surfaces entre les foyers. Jusque dans les années 1920-1930, les surfaces mises en valeur par chaque foyer étaient en effet importantes. A l'intérieur des communes et sur les quinze cas qui peuvent être « reconstitués » au tournant des années 1920 grâce aux témoignages des anciens, la moyenne était de 1.8 hectares, deux cas ayant plus de trois hectares (un avait 4,5 hectares) et trois moins de 1.5 hectares. La plupart des foyers, notent les anciens, possédaient un minimum de un hectare de rizières ce qui correspondait à la surface nécessaire pour faire vivre environ six personnes<sup>37</sup> ainsi qu'à la superficie pouvant être mise en valeur par trois ou quatre actifs. Dans chacune des communes, la moyenne des terres cultivées par les ménages était par ailleurs globalement la même partout. Avec 30 foyers pour 40 hectares de rizières à *Phong Huân* et 27 foyers pour 35 hectares de rizières à *Tân Lập* vers 1930, les foyers des deux communes disposaient d'une superficie moyenne identique proche de 1,3 hectares.

Les mouvements de défriche ne purent cependant pas continuer au rythme des arrivées et de l'accroissement démographique jusqu'aux années précédant immédiatement la collectivisation. Avec le temps, des terres de plus en plus marginales furent mises en valeur dans les périmètres (les terres basses près de la rivière principale à *Tân Lập* ou les terres se situant dans de petites vallées encaissées au sud) et les terres déjà cultivées furent plus systématiquement divisées au moment du transfert d'une génération à l'autre. Ce phénomène de resserrement de l'espace semble être devenu la règle pendant la période de fort accroissement démographique qui a été observée pour l'ensemble de la province de *Bắc Kạn* à partir des années 1920. Entre 1930 et 1960, la superficie rizicole de *Phong Huân* doubla pour atteindre 80 hectares environ. De son côté, le nombre des foyers, qui était passé à 70 dans les années 1960, avait augmenté légèrement plus vite faisant tomber la superficie moyenne disponible à guère plus de un hectare par foyer. A *Tân Lập*, le nombre de foyers fut multiplié par deux entre 1930 et 1960 (60 foyers environ) et dans une proportion moindre, par conséquent, qu'à *Phong Huân*. Mais les superficies n'augmentèrent que faiblement (de 10

---

<sup>37</sup> Avec des rendements estimés de 2 tonnes par hectare et des besoins moyens de 300 kg de paddy par personne (360 kg pour les actifs et 240 kg pour les non-actifs, enfants et personnes âgées).

hectares). Cela provoqua une chute des superficies moyennes disponibles par foyer à moins de un hectare (0,75 hectares environ)<sup>38</sup>. A l'intérieur des communes elles-mêmes, le ralentissement progressif des défriches qui provoqua la diminution des superficies mises en valeur par les nouveaux arrivants, fut à l'origine de la création d'une différenciation qui n'existait pas auparavant de façon aussi marquée entre les nouveaux arrivants et les descendants de lignées possédant déjà des terres. Au nord comme au sud, certains foyers possédaient deux voire, plus rarement, trois ou quatre hectares à la veille de la collectivisation<sup>39</sup> alors que d'autres, les couples jeunes et les ménages arrivés après 1920-1930 n'avaient déjà que cinq ou six *bung*.

A *Tân Lập* où le resserrement de l'espace était le plus marqué et où les périmètres étaient proches, la multiplication des implantations dans des périmètres différents fut poussée à l'extrême et de nombreux foyers, au moment de la collectivisation, possédaient de multiples rizières dispersées dans divers périmètres de la vallée. A *Phong Huân* et *Bằng Lãng* où les périmètres étaient plus petits, la dispersion des parcelles dans des périmètres différents n'était pas aussi importante et les foyers, en raison de la multiplicité des petits vallées secondaires et de leur éloignement, se déplaçaient facilement, lors d'une nouvelle génération, vers un périmètre plus éloigné. Les foyers demeuraient donc en nombre restreint autour de périmètres proches dans lesquels ils disposaient de rizières relativement regroupées.

Dans les trois communes, les périmètres n'étaient donc pas mis en valeur de la même façon ce qui pourrait expliquer les différences observées dans la constitution des villages. Dans le sud, la mobilité se traduisait, à l'inverse de *Tân Lập*, par une dispersion des foyers plutôt que par une dispersion des rizières. Les nouveaux périmètres se densifiaient peu mais les hameaux devenaient progressivement indépendants des anciens dans la mesure où la majorité des terres des exploitants était rassemblée dans une même unité ou dans des unités proches, sans qu'une parcelle ne soit gardée dans le périmètre d'origine. Cela favorisait l'horizontalité des relations entre les unités distantes les unes des autres et pouvait expliquer la division des villages qui a été observée. Avec le temps, les villages tendaient alors à correspondre à un unique bief formé des périmètres les plus proches. A *Tân Lập*, les foyers mais aussi les fondateurs possédaient des rizières dans plusieurs des périmètres ce qui créait une plus grande interdépendance des foyers entre eux et limitait la possibilité qu'avaient les nouvelles unités de s'individualiser par rapport au village de *Bản Đĩnh* et à son chef. Dans ce cas, les fondateurs des périmètres ne disposaient pas d'une maîtrise importante parce qu'ils

<sup>38</sup> A *Đông Lạc*, commune voisine de *Tân Lập*, V. Gilbert (1995) estime que la superficie moyenne disponible par ménage a peu évolué entre 1940 et 1960 (de 0,75 et 0,7 hectares environ par ménage) en raison du doublement de la population et des surfaces. A *Đông Viên* au sud, Dao The Anh et F. Jesus (1993) estiment que la population a triplé entre 1920 et 1960 alors que les superficies n'ont pu que doubler ce qui fit chuter la superficie disponible par foyer de 1,2 hectares à 0,8 hectare.

<sup>39</sup> A *Đông Viên*, Dao The Anh et F. Jesus (1993) estiment, comme le firent aussi C. Piquet et C. Puvilland (1992a) pour *Phương Viên*, qu'il y avait, avant 1954, 2 ou 3 familles possédant 4 ou 5 hectares de terres.

étaient dépendants à leur tour et parce que les foyers « dépendants » dans leur périmètre avaient diversifié leurs rizières. Cela favorisait la verticalité des relations entre les foyers et le chef de village. Le chef de *Bản Đỉnh* disposait d'une assise englobant toute la vallée et toutes les terres des foyers. Il était investi d'un pouvoir social qui était plus important que dans les autres villages et qui avait tendance à s'affirmer au cours du temps.

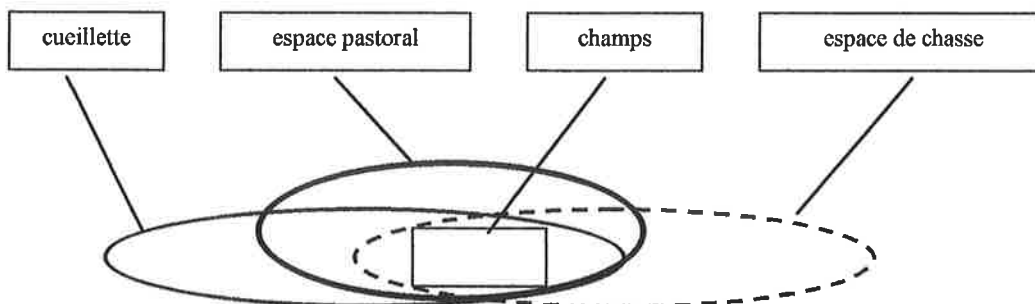
Ce processus ne peut toutefois pas se comprendre entièrement sans référence aux autres activités des foyers. Ceux-ci, s'ils faisaient en effet, de la recherche de nouvelles sources et de nouvelles terres rizicoles, le motif de leurs déplacements, utilisaient des ressources différentes et mettaient en valeur les terres situées au delà des rizières. Mais l'eau demeurait un élément central de l'organisation de l'espace.

### 8.1.3 Les activités sur les pentes

L'exemple de la riziculture qui constitue pourtant une activité agricole associée à des localisations précises et relativement stables dans l'espace, a montré que la possession de la terre n'était pas le seul mobile, la seule contrainte ou la seule motivation des habitants des communes. Plus que la terre, l'eau était la ressource à partir de laquelle les périmètres se construisaient et les relations sociales s'organisaient. Pour les autres activités agricoles, pour les cultures sur brûlis comme pour l'élevage, la chasse ou la pêche, qui n'ont pas un ancrage aussi fort dans des lieux, la terre n'est pas l'unique ressource mobilisée et l'espace limité la seule dimension à partir de laquelle peut se comprendre la façon dont ces activités étaient menées.

J. Weber (1998) bien qu'il fasse référence à l'Afrique, note qu'une des caractéristiques des systèmes coutumiers, c'est à dire des systèmes n'étant pas régis par des règles écrites mais par la coutume comprise comme ensemble des manières de faire indissociables de l'organisation sociale (d'après LeRoy, 1983 in Ciparisse, 1999), réside dans la multiplicité des pratiques. Ces pratiques définissent à leur tour des ressources et des espaces multiples qui n'existent en tant que tels que par rapport à ces pratiques.

**Figure 23 : Les espaces de pratique dans les systèmes coutumiers**  
(d'après Weber, 1998, p. 20)



Cette organisation de l'espace est par ailleurs constitutive des systèmes coutumiers fonctionnant selon une conception topocentrique de l'espace. Contrairement aux systèmes reposant sur une conception "géométrique" de l'espace et sur la propriété délimitée, ces systèmes s'organisent selon un modèle parfois qualifié de « circulaire » dans le sens où ils se construisent en fonction de lieux autour desquels s'organise chacune des activités. Ils fonctionnent sur le principe de l'affectation des espaces à des usages particuliers et reconnaissent autant de droits sur l'espace et sur les ressources que d'usages acceptés. Ils ne s'accompagnent en revanche pas nécessairement de limites nettes et de règles ayant des propriétés formelles associées à ces limites (Chauveau, 1998). Les règles reposent alors sur un certain nombre de « principes » associés à cette conception particulière de l'espace et ceux-ci ne peuvent être compris qu'à travers l'enchâssement de différents niveaux de fonctionnement aussi bien agricoles, techniques, que sociaux.

A *Chợ Đôn*, le système tel qu'il semblait fonctionner pour les *Tày*, repose sur une double construction. Les rizières, appropriées individuellement, constituaient le lieu central des pratiques des agriculteurs et définissaient le centre de l'espace communautaire. Cet espace englobant se définissait donc par rapport à un centre mais il était à son tour le lieu de pratiques diverses qui définissaient des ressources et des espaces multiples régis par des règles spécifiques échappant à l'ordre des rizières. Il se construisait tout à la fois en dehors des rizières et par rapport à celles-ci.

Afin de mieux comprendre le fonctionnement de ce système, la première étape consiste à montrer quels sont les ressources et les lieux que définissent, en dehors des rizières, chacune des activités à travers les pratiques qui y étaient associées.

### **Les cultures et leurs jachères**

Les jardins qui entouraient de façon quasi systématique les maisons, donnaient lieu à des cultures annuelles et pérennes d'une grande diversité. On y retrouvait divers tubercules comme les patates et le manioc, des céréales destinées à l'alimentation humaine (maïs tendre), des légumes (ail, échalote, courges, choux) et quelques arbres utiles comme les bananiers et les abricotiers. Ils constituaient, avec les rizières, les composantes du système de culture les plus stables aussi bien au niveau de l'usage qu'au niveau de leur localisation géographique et étaient associés à la reconnaissance d'un droit de propriété permanent sur le sol tant qu'ils étaient enclos. Chaque foyer lorsqu'il construisait sa maison, et le plus souvent avant même sa construction, mettait en place un jardin dans les limites duquel il possédait un droit d'usage permanent et exclusif. Dans ce jardin délimité matériellement par des barrières et des haies vives, les droits de collecte, de culture, de pacage étaient strictement limités aux membres du foyer qui pouvaient y laisser vaquer leurs propres animaux (les poules par exemple). Les

jardins rarement divisés entre les descendants étaient hérités par le fils aîné à la mort de son père en même temps que la maison, et celui-ci désignait pour chacun de ses autres fils l'emplacement de la maison et par conséquent du jardin qui l'accompagnait en fonction de l'emplacement des rizières qu'il lui donnait en partage. Comme pour les rizières, même si cela était plus rarement pratiqué, les maisons et les jardins pouvaient être l'objet d'une vente lorsqu'un foyer se déplaçait à une distance importante en laissant derrière lui un jardin productif et une maison en état. Le jardin était cependant plus souvent abandonné, au sens propre du terme, lorsque le déplacement était moins important. Les foyers constituaient alors progressivement un nouveau jardin autour d'une maison provisoire qui les abritait aussi pendant les travaux rizicoles. Puis l'ancienne maison était transportée (démontée puis remontée) ou une nouvelle était construite alors que l'ancien emplacement qui avait été progressivement délaissé était simplement ouvert à nouveau.

De leur côté, l'ensemble des cultures et plantations pérennes « concentrées » se situait à proximité des habitations. Elles se limitaient essentiellement aux théiers qui étaient plantés dans les jardins et à leur abord immédiat pour moins d'un *bung* par foyer environ, aux bambous qui étaient conservés en touffes aux mêmes endroits ainsi qu'aux abords des chemins et des ruisseaux. Dans le sud, les foyers favorisaient aussi la pousse de lataniers sur le sommet des petites collines, derrière leur maison. Contrairement aux jardins dont l'usage était attaché à un élément relativement fixe - la maison - l'usage des parcelles consacrées à ces plantations pouvait évoluer au cours du temps. Lorsqu'une plantation était laissée à l'abandon, que ses « fruits » (feuilles, pieds etc.) n'étaient plus exploités et qu'elle n'était plus entretenue, le sol pouvait être mis en valeur par un nouveau chef de foyer et le premier utilisateur en cédait l'usage sans procéder à une vente. Cette décision lui revenait cependant et dans la pratique, toute personne désirant utiliser la parcelle signalait son intention à l'ancien utilisateur. Cette pratique permettait de vérifier que l'abandon était effectif et le premier défricheur dont l'intention était d'exploiter à nouveau ses plantations, pouvait refuser cette mise en valeur. Il pouvait aussi, lorsque la plantation n'avait pas été abattue, limiter l'utilisation de la terre en revendiquant des droits sur les produits qu'il avait plantés et négocier leur abattage en demandant une compensation sous forme des troncs, des feuilles ou des tiges provenant des pieds qu'il avait plantés. La transmission intrafamiliale de la plantation qui était une pratique courante en présence de la plantation n'était plus pratiquée dès lors que celle-ci était abandonnée ou coupée et le droit de regard dont bénéficiait le premier utilisateur disparaissait avec lui. La vente quand elle avait lieu ne concernait elle aussi que les parcelles portant une plantation et ne semble avoir été pratiquée que pour les plantations de thé. Les modalités de la vente, comme la nécessité de compenser les défriches ayant lieu sur des parcelles portant d'anciennes plantations, indiquent que l'exploitant n'était

pas propriétaire du sol mais qu'il jouissait en revanche des fruits de son travail sur celui-ci. La maîtrise du sol était donc assurée par le travail et par l'utilisation effective qui en était faite.

Dans le cas des cultures annuelles sur brûlis regroupées sous l'appellation de *rãy*, les jachères qui les accompagnaient de façon systématique et dont certaines caractéristiques ont déjà été décrites en seconde partie rendaient plus aléatoire le contrôle exercé. Une partie des cultures (pures ou en association), maïs (*ngô*), manioc (*sắn*), coton (*bông*), sésame (*vùng*), haricot mungo (*đậu xanh*), arachide (*lạc*), patates douces (*khoai Lang*), taro (*khoai sọ*), igname (*củ từ*), potiron (*bí đỏ*)... se caractérisait par des cycles comprenant des périodes de jachères relativement courtes, trois à huit ans environ selon les enquêtes, entrecoupées de périodes de cultures se succédant pendant une à deux années. Après plusieurs cycles (3 ou 4) comprenant chacun une courte jachère, la terre était laissée en repos une quinzaine d'années avant d'entrer à nouveau dans un cycle. Les cultures étaient ainsi effectuées en rotation sur un nombre relativement important de parcelles différentes (5 à 6), une ou deux d'entre elles étant utilisées à chaque saison. Ces parcelles qui se situaient de façon systématique à proximité des rizières, représentaient de deux à trois hectares au total (cultures et jachères comprises) suivant les foyers et pouvaient demeurer de longues années au même emplacement en raison du système de rotation mis en place. Proches des rizières et situées de façon privilégiée sur des terrains plats, elles pouvaient par ailleurs, lorsque cela était possible, être transformées en rizières irriguées ou pluviales (en terrasses) après avoir fait l'objet des transformations nécessaires. Dans le sud, région de petites collines et de bas-fonds étroits, les parcelles étaient situées de façon privilégiée sur les pentes immédiatement au-dessus des rizières afin de favoriser leur ensoleillement. Pour la même raison, l'ensemble des arbres de taille importante était systématiquement abattu sur une auréole d'une trentaine de mètres environ autour des rizières et seule la repousse des arbustes, des bambous et des lataniers était privilégiée pendant les jachères. L'ensemble des rizières était ainsi entouré d'une auréole, zone de cultures/jachères, qui était relativement fixe sans retour important des ligneux. Les parcelles étaient souvent encloses par des barrières de bambous qui limitaient l'intrusion des animaux sauvages et permettaient de parquer le bétail. A *Tân Lấp*, les parcelles étaient aussi mises en place tout autour des rizières pour les mêmes raisons. Elles se concentraient cependant plus fortement encore sur les terres de piémont riches en colluvion qui étaient connues comme étant propices au maïs ainsi que sur le versant nord, moins abrupt que le versant sud et plus ensoleillé qui était jugé plus propice à la venue des cultures.

Comme pour les plantations, mais alors que des cycles alternant cultures et jachères étaient pratiqués, l'usage de ces parcelles se transmettait d'une génération à une autre lorsqu'elles étaient toujours incluses dans les cycles de rotation. Chaque fils, s'il avait des frères, héritait d'une partie des parcelles de son père qu'il cultivait à son gré mais le père conservait de son

vivant le droit de lui en ôter l'usage afin de reprendre lui-même des cultures. Les jachères étaient par conséquent reconnues comme une étape de culture en tant que telle. Ces parcelles qui n'étaient jamais vendues, pouvaient toutefois être abandonnées, auquel cas la jachère se transformait en recru de longue durée dont le devenir était le même que celui décrit pour les plantations.

Le troisième type de culture pratiqué sur les pentes concernait essentiellement le riz pluvial (gluant et non gluant) et parfois le maïs en première culture ainsi que le manioc associé à des plantations demandant peu de soins (rotin, igname...) disséminées sur les parties encore fertiles du brûlis la troisième et éventuellement la quatrième année de culture. Il se caractérisait par des rotations de longue durée comprenant des recrues de plus de dix ans, souvent plus de quinze ans, sur des surfaces très variables comprises entre 2000 m<sup>2</sup> et 1,5 hectares environ suivant les années. Contrairement aux cultures précédentes, celles-ci n'étaient pas mises en place de façon systématique chaque année et leur superficie augmentait en fonction des besoins en riz, après une mauvaise récolte par exemple, ou en prévision des occasions importantes (mariage, construction d'une maison...). Contrairement aussi aux cultures se reproduisant d'années en années sur les mêmes parcelles, les cultures de riz sur *rã̃y* étaient pratiquées de façon discontinue sur un même emplacement. Des *rã̃y* de riz pouvaient être ouverts sur les premières pentes autour des rizières avant la mise en place des cultures à rotations rapides auquel cas la vocation du champ ouvert changeait après une ou deux premières années de culture de riz et celui-ci était progressivement remplacé par des plantations ou des cultures de plus longue durée comme le manioc. Certains emplacements – il est difficile de les comparer à une parcelle en raison de la fluctuation des superficies d'une saison à l'autre – pouvaient aussi être mis en valeur de façon cyclique avec une reprise des cultures tous les dix, quinze ou vingt ans selon la fertilité des sols et la rapidité du recru après trois ou quatre années de culture. Dans ce cas, les parcelles étaient ouvertes à distance des habitations afin de conserver les cultures plus permanentes dans les zones plus proches. D'autres en revanche, parce qu'ils s'étaient révélés de mauvaise qualité ou avaient été ouverts dans une situation exceptionnelle (une mauvaise récolte ou la préparation d'un événement important) n'étaient mis en valeur qu'une unique fois, le temps d'une ou deux saisons de culture. Pour les brûlis lointains, chaque foyer pouvait ouvrir un brûlis dans la zone de son choix, à l'écart des brûlis des autres foyers mais les personnes interrogées aujourd'hui s'accordent pour dire que plusieurs foyers, en général les membres d'une même lignée directe (père-fils) ou les habitants d'un même hameau, soit cinq ou six foyers en général, groupaient leurs brûlis sur des emplacements proches, souvent contigus. Ce regroupement des parcelles qui est décrit comme étant « pratique » afin de lutter contre les destructions animales mais aussi afin de se protéger des gros prédateurs, était aussi dictée par le travail dans les champs, pour la surveillance de la mise à feu qui se faisait en même temps pour tous les foyers ainsi

que pour l'organisation de l'abattage de la forêt et des travaux de désherbage qui se faisaient beaucoup plus souvent en commun que dans les champs proches. Il existait par conséquent un certain nombre de zones qui étaient plus particulièrement utilisées pour ces cultures et sur lesquelles l'ensemble des foyers retournait en même temps afin « *de ne pas gaspiller la terre et les ressources en brûlant chacun de son côté* »<sup>40</sup>. Lorsque ces zones étaient particulièrement éloignées et lors des travaux agricoles, les foyers y construisaient de petites maisons secondaires (avec des parois et un toit en bambou tressé) dans lesquelles ils pouvaient passer plusieurs nuits avant de redescendre dans la vallée.

Ces emplacements qui se situaient dans des zones plus ou moins éloignées des habitations et des rizières, mais au delà de la zone dont la mise en valeur était plus régulière, n'étaient ni vendus ni transmis d'une génération à une autre. Les meilleures terres, souvent les terres noires favorables au maïs dans le nord, qui étaient celles qui étaient cultivées avec régularité, pouvaient être reprises par un ou plusieurs fils à la mort de leur père. Mais les parcelles lorsque leur recru dépassait sept ou huit ans et qu'elles n'étaient plus du tout utilisées par les foyers qui laissaient la forêt se reconstituer librement, pouvaient être à nouveau ouvertes par un tiers lorsque celui-ci jugeait le recru suffisant pour une culture et que l'ancien cultivateur ne se manifestait pas en reprenant sa culture.

En définitive et dans le cadre de l'ensemble des cultures sur les pentes, les parcelles (ou les emplacements) s'accompagnaient d'un droit d'usage réservé au premier exploitant (le premier défricheur) pour ces cultures dont la durée dépendait de la régularité de la mise en culture et était assurée par l'entretien de la jachère. Le premier exploitant de la parcelle jouissait du fruit de son travail mais ne pouvait pas prétendre au maintien de son droit d'utilisation lorsque la parcelle demeurait sans soin particulier pendant une longue durée. Ce qui ne se produisait que pour des recrues dépassant sept ou huit années de durée dans les zones les plus éloignées des habitations.

#### **Les arbres, les bambous et les pratiques « d'appropriation »**

Les arbres et les bambous, lorsqu'ils étaient plantés, étaient réservés à l'usage exclusif de celui qui les avait plantés. Ils étaient dans ce cas transmis sur pied aux descendants et pouvaient être vendus sur pied ou coupés lorsque le foyer n'en faisait plus ou pas usage. Certains bouquets de bambous le long des cours d'eau et des jardins ont ainsi une histoire très ancienne. Lorsqu'ils n'étaient pas plantés, les bambous étaient disponibles pour la communauté entière mais les arbres pouvaient être marqués afin d'être abattus pour leur bois. L'abattage d'un arbre marqué se trouvant sur une parcelle qu'un nouvel arrivant ou un jeune foyer voulait mettre en valeur pouvait être négocié. Dans ce cas, si le propriétaire donnait son

---

<sup>40</sup> Enquête : 01/97 à *Bản Trang, Tân Lập* .



accord, l'abattage devait être réalisé par les deux parties et les hommes des deux foyers procédaient à la coupe et au débitage. Le bois était alors stocké sous la maison de son propriétaire et pouvait attendre plusieurs années avant d'être utilisé. Ces arbres qui ne faisaient pas l'objet d'une vente, pouvaient être offerts à un autre foyer dans le cadre de la construction d'une maison, utilisés pour la construction des barrages d'irrigation. Ils étaient avant tout conservés pour la rénovation des habitations de la personne qui effectuait le marquage et pour la construction des maisons de ses fils. Ils étaient alors progressivement abattus et stockés avant que la maison ne soit construite, souvent deux ou trois ans après le mariage. Ils n'étaient donc pas transmis directement aux fils mais pouvaient être destinés à leur usage. Seuls les arbres dont les produits (feuilles, résines, fruits – mais aussi les ruches qu'ils portaient) étaient exploités par un foyer étaient transmis aux descendants tant que la production se maintenait.

Pour les arbres et les bambous, comme pour les cultures, c'était donc l'usage réel qui était fait d'une ressource, ou la création de cette ressource (par la plantation) qui déterminait la durée du droit d'usage et désignait l'usager. Et il n'y avait donc pas, pour les foyers, de possibilité d'accumulation importante au niveau d'une même génération comme au niveau des générations suivantes.

### **Les collectes et l'élevage**

Les collectes, pour finir, étaient des activités faisant largement appel aux ressources forestières et étaient, pour certaines d'entre elles, pratiquées quotidiennement. Le ramassage du bois de feu dont se chargeaient plus particulièrement les femmes et les enfants, était effectué dans la quasi totalité des espaces où le bois pouvait être trouvé et semble constituer l'activité sur laquelle s'exerçaient le moins de contraintes spatiales, les jardins étant les seuls espaces réservés. Le bois était collecté de préférence dans les zones les plus proches des habitations mais aussi durant les déplacements en forêt, sur le chemin des champs et lors de la surveillance des buffles. Il était ramassé de préférence mort afin de brûler facilement, de petite taille afin de pouvoir être débité au couteau<sup>41</sup>, et il n'était nul besoin de couper des arbres vivants pour s'en procurer.

Pour les autres cueillettes le ramassage se faisait aussi de différentes façons, au hasard des déplacements pour les espèces les plus courantes<sup>42</sup>, ou dans des zones connues pour leur

<sup>41</sup> Les *Tày*, hommes et femmes, se déplacent en permanence avec un grand couteau ayant une lame de 30 cm environ qu'ils portent dans le dos, dans un étui en bois passé à la ceinture.

<sup>42</sup> Parmi les produits les plus répandus, on trouve le *song* et le *mây* qui sont deux sortes de rotin (qui étaient aussi plantés), les feuilles de phrynium (*lá dong*), le gingembre (*gìng*), le bétel (*trâu*) les feuilles et fleurs de bananiers (*lá chuối* et *hoa chuối*), l'igname des teinturiers ou faux gambier (*củ nâu*), l'igname oppositifolié (*củ mà*) qui se mange en période de soudure, la goyave (*ổi*), les fruits des canarium noirs et blancs (*trám đen* et *trám trắng*), les fruits du latanier (*quả cọ*), la centelle (*rau má*), le saupous androgyne sauvage (*rau ngót rừng*). Les femmes ramassaient aussi les écorces d'un arbre (en *tày* - *Teeng Tâng*) qui étaient utilisées pour la fabrication de médicaments. Certains bambous comme le *cây trúc* étaient aussi recherchés pour leurs vertus médicinales, en particulier pour soigner le foie et l'estomac.

richesse pour les autres. Il ne semble pas, pour ces cueillettes, qu'il ait existé de zones ou des plantes elles-mêmes réservées de façon stricte pour certaines catégories de personnes ou certaines familles. Mais chaque foyer avait des habitudes l'emmenant dans des endroits particuliers. Certaines personnes et en particulier les *thầy mo* (officiants du culte), « possédaient » des endroits où poussaient des espèces rares. Certains de ces endroits constituaient des zones interdites connues de tous et respectées en raison du danger que leur violation aurait fait courir mais d'autres étaient (et sont toujours) tenus secrets. Il faut noter ici que les collectes en forêt auxquelles il faudrait rajouter la chasse et la pêche dans les cours d'eau, ne constituaient pas des activités marginales dans la mesure où elles apportaient les principales sources de protéines animales et des compléments alimentaires non négligeables, pendant les périodes de soudure pour certaines catégories d'ignames par exemple, mais aussi tout au long de l'année pour certains fruits, feuilles ou herbes alimentaires et pour les espèces utilisées à des fins curatives.

Les buffles, les porcs et les chevaux constituaient l'essentiel du cheptel possédé par les foyers des communes. Tous étaient la propriété exclusive des foyers, faisaient l'objet de ventes et étaient transmis du père à ses enfants, y compris à ses filles qui pouvaient en être dotées lors de leur mariage. En raison des cultures, des jachères, des plantations dispersées et de l'appropriation de certaines plantes, les occasions de détruire ou endommager des plantes productives étaient légion et les animaux représentaient un danger dont il était tenu compte avec une certaine rigueur.

Les différents types de pratiques destinées à limiter les ravages concernaient avant tout la protection des cultures, en particulier du riz, et se manifestaient par l'alternance du mode de conduite des buffles et des bovins. Ces modes de conduite dont certaines caractéristiques ont déjà été décrites (partie II), alternaient entre la divagation dans les zones de bas-fond et dans la forêt durant la contre saison rizicole et une semi-divagation, entrecoupée de périodes de stabulation sous les maisons au moment des cultures. Durant la saison rizicole, les buffles qui étaient à ce moment là utilisés pour réaliser les travaux les plus durs (hersage, labour), étaient surveillés en permanence, souvent par les enfants et étaient rentrés chaque soir sous les maisons où ils étaient nourris s'ils avaient travaillé. Durant la contre saison, la surveillance dont ils faisaient l'objet n'était pas aussi permanente mais n'était pas pour autant complètement absente. Les animaux étaient régulièrement menés dans des zones choisies pour l'abondance des espèces qu'ils consommaient et/ou pour le moindre danger que représentait la divagation. Deux principaux types d'emplacements étaient alors privilégiés. Les jachères sur les champs à rotations courtes en fin de recru, un à deux ans avant d'être remises en culture, ne constituaient pas des pâturages très riches mais permettaient lorsqu'elles étaient partiellement encloses, de limiter les déplacements. Proches des

habitations elles permettaient aussi de protéger les animaux contre leurs éventuels prédateurs (tigres, ours) et constituaient, semble-t-il, une pâture souvent utilisée la nuit. Durant la journée, les animaux reprenaient leurs mouvements dans une plus grande liberté mais étaient régulièrement surveillés grâce aux multiples allers et retours des personnes dans les zones concernées. Lors de ces divagations à proximité des habitations, les animaux étaient localisés de façon quasi journalière, en général tôt le matin ou le soir, par un des membres du foyer et celui-ci les rapprochait éventuellement de la maison et les conduisait vers un champ enclos. Le second type d'emplacement sur lequel les animaux étaient menés se situait, à l'inverse, dans les zones éloignées des habitations sur les *rãy* à rotations longues à la fin des cycles de culture. La végétation, cela a été signalé, pouvait en effet être brûlée une dernière fois, après la dernière récolte, afin de favoriser la repousse d'herbe et la constitution de pâturages temporaires. Les animaux ne pouvaient cependant demeurer sur ces pâturages que sous surveillance afin d'échapper aux prédateurs et les foyers se regroupaient à plusieurs pour brûler leurs champs puis y mener leurs troupeaux.

La divagation des gros ruminants, parce qu'elle avait lieu aussi bien dans des zones forestières que sur des jachères, est un des exemples les plus frappants de la pluralité des usages de l'espace et de la pluralité des usagers assortis à chaque type de ressource. Sur les rizières et alors même que chaque parcelle était appropriée et associée pour cette culture à un usager exclusif, l'ensemble des animaux, quel que soit leur propriétaire, pouvait pâturer en contre saison. Les cueillettes, mais aussi la chasse, pratiquées en fonction des saisons se comprenaient elles aussi comme étant associées à un droit d'accès reconnu pour chacun sur l'ensemble du territoire, en respect des zones de culture et des ressources végétales entretenues ou appropriées. Plusieurs usages, accordés à des personnes différentes et dans des périodes plus ou moins concordantes pouvaient ainsi être reconnus sur un même espace.

#### ***8.1.4 Autour des périmètres : les auréoles de mise en valeur et la construction de l'espace***

##### **Les auréoles de mise en valeur et de maîtrise sur les pentes**

Si l'on considère l'ensemble des activités pratiquées par les foyers, l'organisation de celles-ci autour des rizières est patente.

D'un point de vue technique, les raisons qui laissent penser que l'utilisation concentrique de l'espace correspondait à une « logique » agronomique de mise en valeur de l'espace ont été en partie mises en évidence par les agronomes qui ont travaillé à *Chợ Đồn* et qui se sont intéressés aux systèmes agraires et à leur évolution. Dao The Anh et F. Jesus (1994) ont plus particulièrement montré, par exemple, que la fertilisation des rizières et des jardins, sans être favorisée par des pratiques d'épandage des déjections, était assurée par la présence des

animaux sous les maisons durant une partie de l'année et que les champs de pente en jachère les plus proches profitaient eux aussi des déjections pendant le reste de l'année.

A *Tân Lấp*, zone à dominante calcaire, le piémont des versants où étaient installés les jardins, les plantations, et où étaient mises en place les cultures de pente à rotations rapides, correspondait à la présence de colluvions riches et enrichies au cours de l'année par les eaux de ruissellement. Ainsi que cela a été signalé, le versant sud était moins cultivé que le versant opposé en raison de sa plus forte déclivité et de son exposition au nord mais des cultures, en particulier de maïs, étaient développées par les foyers aux abords des rizières et des habitations. Dans le sud du district, les zones de contact entre les pentes et les rizières n'étaient pas aussi favorables aux cultures en raison de leur forte déclivité et de l'absence de raccords colluviaux, mais la mise en culture de cette zone était elle aussi privilégiée en raison du besoin d'ensoleillement des rizières. L'ouverture de toutes les rizières, en particulier dans les zones les plus encaissées, était accompagnée de l'abattage et brûlis systématique de la végétation la plus proche, et de la mise en place de cultures, le plus souvent dans des champs enclos, avec des systèmes de rotations rapides. Ces champs étaient à leur tour utilisés pendant la jachère comme pâturage et avaient alors l'avantage d'être fertilisés par les déjections animales. Une autre fonction importante de ces champs en limite des rizières et proches des habitations était de tenir la faune sauvage à l'écart, faune sauvage qui pouvait causer des ravages dans les rizières (porcs sauvages - *con lợn lòi* ; cerfs - *con hươu* ; sambars - *con nai* ; porcs-épics - *con nhím*) et mettre en danger les hommes et leurs animaux (tigres - *con hổ* ; ours - *con gấu*). Pour finir, les plantations de lataniers ou les arbres et les bambous qui étaient conservés à proximité des habitations et sur le sommet des collines dans le sud, assuraient une présence de matière première permanente à proximité des habitations et permettaient que les versants ne soient pas entièrement découverts. Cela assurait une meilleure repousse de la végétation pendant les jachères et limitait l'impact des plus grosses pluies sur l'équilibre des versants.

Dans les zones les plus éloignées, les cultures se caractérisaient par des jachères moins entretenues mais dont la plus longue durée garantissait le renouvellement de la fertilité. Avant la reprise des cultures, après une longue jachère, chacun des foyers vérifiait l'état de la végétation (hauteur et taille des troncs, densité des bambous s'ils étaient présents) afin de s'assurer que le brûlis puisse être réalisé correctement et que la terre puisse être suffisamment fertilisée pour les cultures grâce au brûlis. De son côté, lors de la mise à feu, la végétation environnante était conservée pour marquer les limites entre les champs lorsqu'ils étaient proches, pour limiter la divagation des animaux lors de leur conduite sur ces parcelles ainsi que pour favoriser la reprise de la végétation lors de la jachère.

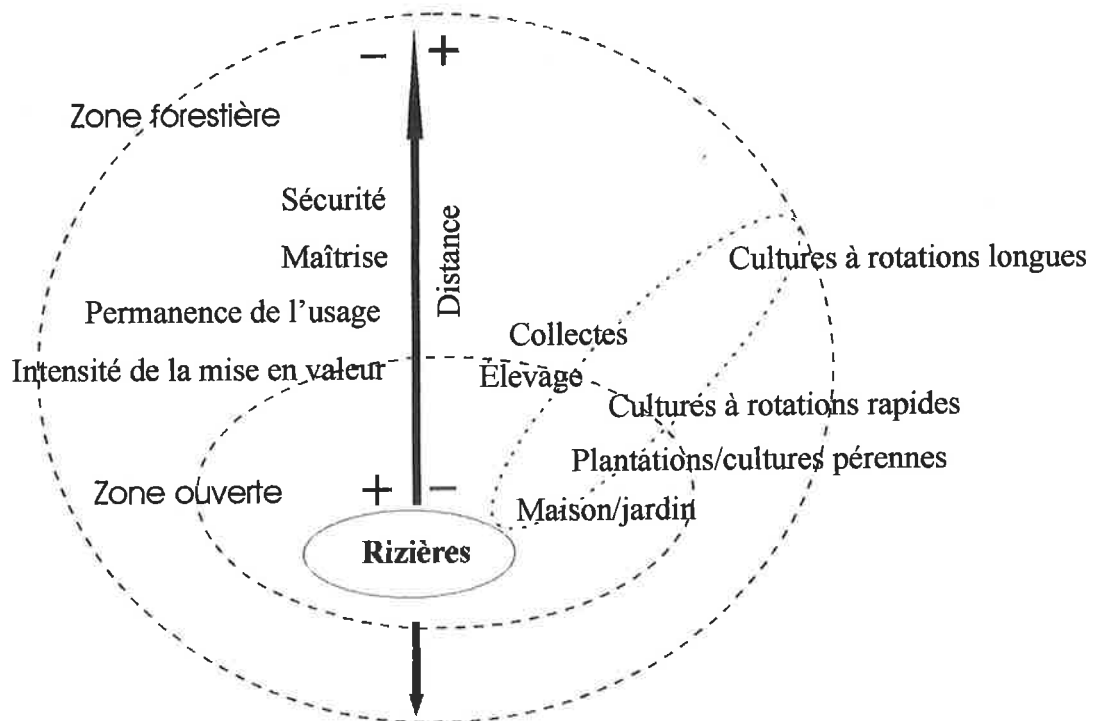
Les pratiques montrent que la mise en place des cultures et la conduite des animaux se faisaient selon un gradient de moins grande intensité de mise en valeur depuis les rizières vers l'extérieur et correspondaient à un investissement en travail moins permanent des foyers en fonction de l'éloignement de leur lieu de vie et des espaces appropriés individuellement de façon permanente. Les pratiques montrent aussi que c'est l'usage et la continuité de l'usage des terres et des ressources qui déterminaient le droit de chaque foyer et de ses descendants sur ces ressources. L'âge du recru, sa nature et la façon dont il avait été mis en place étaient des composants dont tenait compte chacun des exploitants et indiquaient, mieux que des limites, la persistance d'une activité et le droit qui y était attaché. Seule la « possession » des arbres, lorsqu'ils n'étaient pas à proximité des zones de culture et étaient disséminés dans la forêt, ne pouvait être clairement reconnue par chacun et le marquage demeurait la seule façon de garantir leur appropriation avant qu'ils ne soient coupés. Sur les pentes, la maîtrise du sol passait par le travail investi, mais cette maîtrise disparaissait avec la disparition de la culture ou de la plantation lorsque le recru devenait suffisamment ancien et qu'il n'avait plus de valeur pour l'ancien exploitant de la parcelle, dans le cadre d'une reprise de son activité (facilité de remise en culture) ou pour des activités annexes (pâturage etc.). La maîtrise des ressources était par conséquent d'autant plus affirmée et le droit d'usage individuel permanent, que les ressources étaient exploitées de façon intensive. Il y avait une correspondance spatiale forte entre l'importance des investissements, la continuité du droit d'usage, la maîtrise des ressources et les zones ouvertes sans reprise longue de la forêt. Il faut rajouter, pour finir, que les foyers maintenaient des zones ouvertes de façon permanente auprès de leurs lieux de vie et de cultures afin d'assurer leur propre sécurité physique et celle de leurs champs. Il y avait donc aussi, dans l'organisation auréolaire des activités autour des rizières, une logique de sécurisation vis à vis de la vie sauvage.

La mise en valeur et le contrôle de l'espace et des ressources parce qu'ils se faisaient selon la logique du premier découvreur (pour les arbres) ou premier défricheur (pour les terres) conféraient aux premiers arrivants un avantage immédiat par rapport aux autres foyers. En ce qui concerne les arbres, ils pouvaient disposer d'une réserve de bois et de fûts à proximité des habitations et dans des zones facilement accessibles. Grâce aux arbres aussi, ils limitaient les zones que les autres foyers pouvaient défricher et mettre en valeur. Cette limite était très forte pour les arbres recherchés pour leurs productions (fruits, résines, ..) ainsi que pour ceux supportant des ruches (dont le miel est très apprécié), que leurs propriétaires exploitaient de façon continue et ne désiraient pas couper. Elle était moins forte pour les arbres produisant du bois, ceux-ci n'étant pas transmis et étant rapidement coupés. Leur abattage, cela a été noté, pouvait être négocié lors de l'ouverture d'un champ, mais l'accord du propriétaire demeurait nécessaire. Au niveau des cultures, les foyers installés les premiers bénéficiaient aussi d'une position privilégiée dans la mesure où ils disposaient de plus de liberté pour choisir

l'emplacement de leurs parcelles par rapport aux rizières, la qualité des sols et la taille des parcelles. De la sorte, ils pratiquaient leurs activités dans une zone qui pouvait être plus homogène que celle des foyers installés plus récemment, dans un continuum allant des rizières vers la périphérie. Cette zone peut être désignée comme la « zone de pratique » de chacun des foyers dans la mesure où elle concentrait une grande partie de ses activités. Elle ne définissait cependant pas un espace limité. Elle ne constituait pas une réserve dans la mesure où les droits individuels sur une ressource étaient limités à la durée de l'exploitation de cette ressource et ne pouvaient être transmis que dans ce cadre. Elle n'avait pas de limite fixe car elle pouvait se superposer et s'entrecroiser avec chacune des zones des foyers voisins, et elle se recomposait en fonction des plantations, des abandons et des travaux effectués par les foyers au cours du temps.

L'ensemble des activités du système de culture de chaque foyer, sans qu'aucune d'entre elles ne soit spatialement définie, formait une « auréole » de mise en valeur et de maîtrise dégressive autour des rizières qui peut être schématisée de la façon suivante.

**Figure 24 : Niveau de maîtrise et gestion des ressources autour des rizières dans le système *tây* de la période précollectiviste**



**« La limite c'est la montagne, la limite c'est l'eau »**

Alors que les zones de pratique de chacun des foyers se redéfinissaient au fur et à mesure du cycle domestique et pouvaient s'entrecroiser, elles étaient en partie comprises dans des zones définies autour des cours d'eau dont les limites faisaient l'objet d'une formalisation plus stricte. Un adage, « *la limite c'est la montagne, la limite c'est l'eau* » (« *phân sơn, phân thủy* »), en constituait le fondement et les exploitants concevaient cette limite comme étant relative à « *la partie de la forêt dans laquelle l'eau se dirige vers les rizières* »<sup>43</sup>.

D'un point de vue hydrologique, ces « zones de commande » étaient ainsi définies en fonction de critères clairement énoncés et correspondaient au bassin versant du cours d'eau latéral utilisé pour l'irrigation. Lorsqu'un périmètre était isolé le long d'un cours d'eau, il définissait seul cette zone de commande qui était constituée des seules terres qui se situaient du côté des rizières. Cette situation existait principalement dans les hauts de vallée à *Phong Huân* et *Bằng Lãng*. Lorsque deux périmètres se faisaient front de chaque côté de la rivière, ils étaient tous deux compris dans la même « zone de commande » qui était constituée des deux versants de la vallée. Lorsque deux ou plusieurs périmètres se succédaient du même côté de la rivière et étaient contigus, comme c'était le cas à *Tân Lập*, ils étaient tous aussi compris dans la même « zone de commande ». Chacun des biefs accueillait donc une unique « zone de commande » qui pouvait compter en son sein plusieurs périmètres contigus.

Au niveau des pratiques, seuls les propriétaires des rizières dans la vallée implantaient leur maison, leur jardin, mettaient en place des cultures et effectuaient des collectes dans la « zone de commande » ainsi délimitée. En raison de l'organisation topocentrique des activités autour des rizières, la construction de l'espace autour des biefs peut se comprendre comme la superposition de chacune des zones de pratique des cultivateurs des rizières, les « zones de commande » constituant à leur tour une zone de pratique privilégiée pour l'ensemble des cultivateurs des périmètres. Mais l'existence de limites définies dans chacun des biefs pose la question de la signification de ces limites pour les habitants du bief par rapport aux autres habitants du village.

En dépit du peu d'informations obtenues sur le fonctionnement des villages, la signification des « zones de commande » peut se comprendre à travers le rôle des chefs de village. Les nouveaux arrivants avaient en effet besoin de l'assentiment du village, par l'intermédiaire de son chef et de l'assemblée des chefs de foyers, pour pouvoir s'y installer et cultiver des terres. L'assentiment du village était obtenu sur des bases qui demeurent peu claires mais il s'assortissait d'offrandes importantes lors d'un culte particulier, un « culte d'entrée » effectué dans le temple villageois dans lequel le chef de village jouait le rôle le plus

---

<sup>43</sup> Enquête : 06/1996 à *Tổng Mụ (Bằng Lãng)*.

important. Le nouvel arrivant était alors, dès ce moment, rattaché aux cultes qui avaient lieu auprès du *Thổ Công* pour l'ensemble des terres et des ressources comprises dans le village. Celles-ci comprenaient toutes les terres rizicoles irriguées, ainsi que toutes les terres de pente déterminées en fonction de l'écoulement de l'eau vers les rizières que comprenait le village, c'est à dire l'ensemble des zones de commande existant dans chacun des biefs. De la sorte, chaque habitant du village, lorsqu'il ouvrait des champs dans les périmètres ou à proximité de ses rizières le faisait dans l'enceinte du village sous la protection du *Thổ Công* et ne devait pas procéder à des cultes particuliers. Les « zones de commande » ne définissaient pas des espaces réservés au niveau de chacun des biefs aux seuls cultivateurs des rizières dans ces biefs, mais des espaces qui l'étaient aux seuls habitants du village. Ces espaces qui étaient physiquement ouverts pour protéger les foyers et leurs animaux et parce qu'ils étaient cultivés intensivement, étaient aussi ouverts à l'ensemble des habitants du village. A l'inverse, en dehors de ces zones, l'espace était extérieur au village et chaque foyer, du village ou de l'extérieur, devait « l'ouvrir » en y réalisant des cultes particuliers. Ceux-ci étaient réalisés individuellement, au moment, par exemple, de défricher une parcelle de *rẫy* et devaient être répétés chaque saison le temps que duraient les cultures. Les terres étaient ouvertes temporairement et individuellement aussi bien au niveau physique que symbolique.

La signification des « zones de commande » vis à vis des villages et la différenciation entre l'extérieur et l'intérieur au niveau des cultes sont des éléments qui apparaissent clairement à travers les enquêtes réalisées auprès des anciens. En revanche, une des principales difficultés rencontrées a été de mettre en évidence le rôle du village et des instances villageoises pour la gestion des ressources dans ces zones et vis à vis des zones extérieures. En ce qui concerne l'eau, le rôle des chefs de village au moment de l'entrée dans le village donne une nouvelle dimension à celui des fondateurs dans les périmètres. Lorsqu'un nouveau foyer désirait s'installer dans un périmètre, il devait, cela a été noté, négocier le droit d'entrée dans le périmètre auprès des fondateurs. Mais la négociation auprès des fondateurs ne concernait que l'eau issue d'une source localisée. Les fondateurs, s'ils avaient les moyens d'exercer des pressions importantes sur les foyers installés en contrôlant l'entrée de l'eau, semblent ne pas avoir pu refuser l'entrée des nouveaux arrivants lorsque ceux-ci appartenaient au village dans la mesure où ils obtenaient un droit de défriche sur l'ensemble des terres. Cela renforce l'idée de l'existence d'un « droit à l'eau » de chacun des foyers du périmètre se superposant au « droit à la terre » de l'ensemble des villageois. Cela met en évidence aussi la dépendance des fondateurs vis à vis du village et confirme l'idée selon laquelle ils auraient pu chercher à s'affranchir des structures importantes en créant des villages plus petits.

Contrairement à ce qui se passait pour l'eau dont l'accès était réglé par les fondateurs, le droit de chacun des foyers sur les terres et les ressources forestières dépendait de l'usage qui



était fait de ces ressources. Alors que les tensions liées à l'eau semblent avoir été nombreuses, aucune des personnes interrogées, n'exprima l'idée qu'il ait pu se produire des tensions concernant le foncier ou l'utilisation des ressources sur les pentes et que les chefs de village aient été amenés à intervenir à l'intérieur des zones de commande ou vis à vis des personnes extérieures au village. Ainsi que l'expliquait un ancien chef de village à propos des terres de pente, « *il n'arrivait jamais qu'une personne défriche un champ proche d'un périmètre qu'elle ne cultivait pas car les terres auraient été trop loin des rizières et de sa maison et les terres au-dessus des autres rizières étaient toujours utilisées par les cultivateurs des rizières* ». De même et dans la zone de commande elle-même, « *les nouveaux foyers, lorsqu'ils s'installaient, devaient utiliser les terres qui ne l'étaient pas encore* », « *chacun savait cela et il n'y avait pas de conflit pour les cultures de pente* »<sup>44</sup>.

Hormis lors de l'entrée dans le village, le rôle actif que jouait le chef de village n'a pu être mis en évidence, par le biais des enquêtes, qu'à travers l'exemple de l'élevage en raison des nombreux conflits qui caractérisaient cette activité. Les zones de parcours des animaux n'étaient pas limitées par les « zones de commande » mais les dégradations, malgré les surveillances auxquelles les buffles étaient soumis, ne pouvaient pas être totalement évitées dans ces zones. Dans le cas des cultures, et lorsque les animaux ayant causé des torts étaient identifiés (lorsqu'ils étaient pris sur le fait, ils étaient attrapés et gardés sous surveillance) une indemnisation pouvait être demandée au propriétaire de ceux-ci. La personne à qui appartenait l'animal devait remplacer la partie de la récolte perdue ou compenser les dégâts par une quantité de paddy. Le montant de la compensation était fixé par les deux parties, mais un arbitrage « extérieur » pouvait être nécessaire lorsque aucun accord n'était arrêté. Cet arbitrage était trouvé auprès de l'assemblée des chefs de foyer et du chef de village dont dépendaient les protagonistes et ceux-ci fixaient les compensations qui devaient être versées. Lorsque les protagonistes dépendaient de villages différents, il était fait appel au chef de chacun des villages et ceux-ci avaient la charge de régler le conflit en représentant chacune des parties.

Il ressort des descriptions que le chef de village et l'assemblée des chefs de foyer, représentaient une autorité morale qui veillait sur le maintien de l'intégrité du village, de ses limites et de sa composition et qui veillait aussi éventuellement, l'exemple de l'élevage le montre, au respect des investissements des membres du village. Le chef du village assurait l'ouverture permanente et symbolique des terres du village pour l'ensemble des habitants du village ce qui les assurait du droit de défriche. Cela ajoute une signification supplémentaire à l'organisation des différents types de cultures autour des rizières. Les cultures de brûlis pour

---

<sup>44</sup> Enquête : 05/1997 à *Pác Kôp* (*Phong Huân*).

le riz qui n'étaient pas régulières et étaient essentiellement destinées à suppléer la production des rizières, correspondaient à des espaces moins contrôlés individuellement en raison des temps de jachère. Elles se situaient dans des zones forestières qui échappaient au regard du village et étaient ouvertes à la concurrence des autres villages. A l'inverse, la localisation des cultures les plus régulières autour des rizières, assurait aux foyers une maîtrise plus forte sur les ressources et une moindre concurrence avec les foyers des autres villages ainsi qu'avec les groupes non-*Tày* qui demeuraient dans la région. Les zones forestières n'étaient pas absentes des zones de commande et les cultures pouvaient parfois être mises en place de façon intensive à l'extérieur de ces zones, mais il existait néanmoins une correspondance spatiale forte entre ouverture permanente symbolique et physique de l'intérieur du village, présence de la forêt, ouverture temporaire et extérieur du village.

La rareté des situations dans lesquelles l'assemblée des chefs de foyer et les chefs de village intervenaient de façon active, est probablement redevable en partie aux limites imposées par l'utilisation d'enquêtes rétrospectives. D'après les enquêtes, le chef de village agissait peu sur le système d'utilisation des ressources dans les limites villageoises et ce système fonctionnait en grande partie en dehors de son intervention effective. Cette faible intervention peut toutefois se comprendre en raison du fonctionnement du système d'utilisation des terres et des ressources. Ce système fonctionnait sur le principe de l'usage réel fait de la ressource. Il permettait aux foyers installés en premier de bénéficier de « zones de pratique » continues et proches des habitations mais limitait néanmoins les possibilités d'accumulation de l'ensemble des foyers, accumulation qui aurait pu se faire par le biais du contrôle de la terre, au delà des capacités d'utilisation des foyers. Dans ce contexte il ne s'agissait pas à proprement parler d'une situation de « libre accès » sans règle et sans autorité réglementant l'usage telle qu'elle est définie par P. Mathieu et M. Freudenberger (1998). Il existait bien des règles définies par l'usage et des zones d'exclusion pour les non résidents dans les villages. Par rapport aux conditions d'émergence des régimes de propriété communautaire auxquels se sont intéressées ces deux auteurs (ibid.) à la suite de E. Ostrom (1990) et de R. Wade (1988), la situation des foyers présents à *Chợ Đôn*, parce que les ressources sur les pentes étaient abondantes – la population étant dispersée autour des périmètres rizières et les ressources étant aussi disponibles en dehors des limites villageoises – ne favorisait pas le renforcement de la codification et ne nécessitait pas la mobilisation plus forte d'une autorité de contrôle commune, le chef de village et/ou l'assemblée des chefs de foyer. L'utilisation des ressources reposait sur la reconnaissance de règles d'usage ainsi que sur des négociations entre des foyers qui étaient présents en nombre restreint autour de chaque périmètre, étaient très largement affiliés les uns aux autres et liés par le travail et la gestion de l'eau dans les rizières. Ces liens et la relative abondance des ressources et des terres

permettaient au système de fonctionner de façon souple et sans que ne soit nécessaire un renforcement de l'autorité villageoise pour la gestion de ces ressources.

Avec l'existence des zones de commande, la cohérence du village de *Bản Diếng* et la tendance à la division des villages en fonction de chacun des biefs observée dans les communes du sud au fur et à mesure du peuplement, prennent elles aussi, une nouvelle signification. Le contrôle de l'eau se faisant au niveau des périmètres, le mode de peuplement par multiplication des rizières dans les périmètres les plus proches ou par des mouvements à des distances plus importantes avec abandon des activités dans le périmètre d'origine, avait tendance à lier les unités rizicoles proches et à renforcer les unités de peuplement géographiquement bien individualisées dans des biefs dispersés. Ce renforcement peut aussi se comprendre en référence aux activités sur les pentes. Les villages, dans les communes du sud de *Chợ Đồn*, étaient éclatés entre plusieurs biefs et n'étaient pas constitués d'un territoire continu. Les biefs correspondaient à des unités au sein desquelles la grande majorité des cultures et des activités étaient réalisées par les propriétaires des rizières attenantes et constituaient des unités de production fortement individualisées bien qu'elles soient rattachées à un même village. Lorsque les villages se divisaient, ils tendaient à correspondre à un unique bief (ou à un bief principal) et ces unités devenaient autonomes d'un point de vue social et culturel, mais aussi au niveau de la production. Dans la nouvelle unité, la dialectique entre renforcement et éclatement se reproduisait. Chacun des périmètres, s'ils étaient plusieurs, demeurait autonome au niveau de la gestion de l'eau mais le pouvoir des fondateurs était limité par la multiplication des rizières alors que l'ensemble des foyers avait accès à l'ensemble de l'espace et des ressources sur les pentes.

#### **A la recherche du *mường***

Renforcement de l'appareil administratif et redéfinitions territoriales, croissance démographique et conquête de l'espace..., les *Tày* apparaissent à *Chợ Đồn* et à l'orée du XX<sup>ème</sup> siècle, comme une société en pleine redéfinition et en plein changement, au contact entre deux mondes se construisant de façon différente. Pour les observateurs s'étant intéressés aux *Tày* pendant la période coloniale, l'influence du monde Taï était visible à travers l'existence de familles de nobles héréditaires, les *thổ ti*, qui contredisait le système mandarinal « classique » mis en place dans le delta et reposant sur un système de concours ne tenant pas compte de l'hérédité. Aucune trace de ces *thổ ti*, cela a été noté, n'a pu être mise en évidence dans le district par le biais des enquêtes. Du district aux communes, les unités étaient régulièrement redéfinies par l'administration coloniale et les éléments concernant la continuité de la transmission des charges relevés sont ténus. Mais la transmission héréditaire des lignées fondatrices et des chefs de villages confirme l'idée du maintien de structures de fonctionnement plus proprement Taï à l'intérieur des communes et l'organisation des villages peut être appréciée à la lumière de ce qui est connu pour les autres groupes Taï de la région.

Dans l'ensemble de la littérature consacrée aux Tàï, des groupes de l'ouest du *Việt Nam* aux Tàï du Laos ou de la Thaïlande, un élément, le *mường*<sup>45</sup>, revient de façon récurrente dès lors qu'il est question de l'organisation spatiale et politique de ces groupes. En raison de leur relatif isolement vis à vis des mondes indien, chinois et vietnamien, ainsi qu'en raison de leur mode de vie montagnard dans un environnement proche de celui des proto-Tàï avant leur migration vers le sud, les Tàï de montagne et parmi eux les *Thái Trắng* (Tàï Blancs) et *Thái Đen* (Tàï Noirs) du *Việt Nam* sont souvent considérés comme représentant la forme d'organisation spatiale Tàï la plus ancienne et la plus "pure" (Malleret et Taboulet, 1937; McLennan, 1998 ; Bruneau, 1980). En l'absence de preuves tangibles de l'existence de formes d'organisation plus particulièrement Tàï, cette affirmation ne peut être considérée, M. Bruneau (ibid.) en convient, que comme une hypothèse. Elle permet cependant de faire référence à des groupes géographiquement proches des *Tày* et plutôt moins influencés par les *Kinh* que ne semblaient l'être ces derniers.

Les *mường*, à travers les descriptions faites par G. Condominas (1974a et 1990)<sup>46</sup> à propos des Tàï Noirs du *Việt Nam*, apparaissent comme des éléments à la fois emboîtés les uns par rapport aux autres, une « seigneurie » principale englobant les autres, à la fois juxtaposés les uns aux autres, plusieurs « seigneuries » se rassemblant au sein d'une plus grande. Le chef (*châu*) de la seigneurie principale, exerçait une suzeraineté sur les autres chefs de *mường* en raison de sa descendance divine directe. Chaque *châu*, à chaque échelon, détenait à son tour tous les pouvoirs sur les personnes et sur les lieux à l'intérieur du *mường*. Les *châu* qui étaient des chefs de guerre, organisaient la production en gérant les systèmes d'irrigation et rendaient, en dernière instance, la justice. Dans ce système, entre les *mường* de niveaux différents et dans chaque *mường* de niveau inférieur, la population était par ailleurs divisée en différentes classes. Des familles « nobles » fournissaient l'ensemble des chefs de *mường* et la catégorie des notables locaux appelés aussi *tạo*<sup>47</sup>. Avec les prêtres (*mo*), ils constituaient la partie de la population qui ne cultivait pas la terre. Les familles non « nobles » s'organisaient à leur tour en deux catégories. Le premier, le groupe des *pay*, appelés aussi les hommes libres, constituait la masse active des *mường*. Les *pay* qui participaient avec les *tạo* aux réunions sociales et religieuses, possédaient au sein des *bản* qui étaient les plus petits des *mường*, la propriété

<sup>45</sup> Le mot *mường* apparaît dans des formes différentes dans la littérature (mu'ang, mu'ong, muong, muông). Il a été ici choisi tel qu'il apparaît dans le dictionnaire vietnamien-français de Lê Khả Kế et Nguyễn Lân (1994).

<sup>46</sup> On retrouve ces éléments dans l'article de *Đặng Nghiêm Vạn* (1971) article qui a été utilisé, et complété par de multiples autres sources, par G. Condominas.

<sup>47</sup> D'après G. Maspero (1929) et dans l'ouvrage de F.M. Lebar et al. (1964), dans le cas des Tàï Noirs et des Tàï Blancs une ou plusieurs familles uniquement fournissent les chefs de *mường* et les notables locaux. "In the heart of the Black Tai country, around the northern vietnamese towns of Nghia Lo and Son La, there are eleven family names (...). These families are divided into class lines. The Lo and Cam comprise the socio-political elite of Black Tai society. Because Ka and Luong families provide priest of a particular type, they are considered sacerdotal families, and the remaining families form the commoner class" (Lebar, et al., 1964, p. 222). Les Français semblent toutefois avoir modifié quelque peu le système en reconnaissant comme chefs administratifs certains membres de familles différentes (Lunet de Lajonquière, 1906; Abadie, 1924).

commune des rizières. Ils avaient accès à ces rizières qui n'étaient pas la propriété des chefs de *mường* mais dépendaient de ceux-ci pour leur répartition périodique entre les foyers. Le second groupe, les *saa'* (ou *xuong pua*) n'étaient pas « *des esclaves proprement dits mais des hommes qui [n'étaient] pas libres parce que placés sous la dépendance directe des aristocrates* » (Bruneau, 1980). Il s'agissait le plus souvent de non-Taï, appartenant à des groupes assujettis. Ils vivaient dans des villages distincts et cultivaient les terres du *châu* et des *tao* tout en n'ayant pas accès pour leur propre compte aux terres de rizières et en pratiquant des cultures sur brûlis. Leur semi-intégration représentait un stade intermédiaire entre les populations totalement extérieures et celles qui faisaient partie du *mường*.

Dans les écrits anciens consacrés plus spécifiquement aux *Tày*, il n'est pas ou peu question du *mường* et Cam Trong (1999), responsable du « Programme d'Etudes Thaï » au *Việt Nam* note qu'aujourd'hui cette structure a disparu pour les *Tày* et les *Nùng* du nord-est et ne subsiste plus que linguistiquement dans les provinces de *Cao Bằng* et de *Tuyên Quang*, pour désigner certaines petites régions. A *Chợ Đồn*, comme cela est aussi le cas pour les *thổ ti* aucune trace du *mường*, même linguistique, n'a pu être mise en évidence en tant que telle, aussi bien en ce qui concerne la période actuelle que pour la période coloniale. En revanche, la construction ancienne de l'espace autour des biefs rizicoles rappelle celle de *mường* simples qui n'auraient pas pu se structurer au delà des villages pour devenir des seigneuries plus complexes et ne possédaient pas non plus la même cohésion interne.

La propriété privée des terres rizicoles, qui existait à *Chợ Đồn* avant l'arrivée des Français comme dans la plupart des zones *tày* (LeBar et al., 1964), est un élément qui semble indissociable de l'évolution, dans le sens de leur affaiblissement, des structures propres au *mường* dans les systèmes *tày*. Ainsi que le remarque C. Taillard (1992a)<sup>48</sup> à propos des seigneuries taï de l'ouest du *Việt Nam*, le pouvoir, dans ces seigneuries qui n'atteignaient pas la taille de royaumes, se fondait sur la réciprocité des relations entre seigneurs et paysans libres (les *pay*) et cette réciprocité était assurée par les privilèges accordés à ces hommes libres : droit de porter les armes, de participer aux décisions collectives, de recevoir des rizières communales. La propriété commune du sol, en particulier, assurait aux hommes libres un contrôle sur l'exercice du pouvoir au sein des *mường* malgré le caractère divin de l'origine de leurs chefs. Les chefs disposaient de pouvoirs importants mais pouvaient être démis lorsqu'ils ne satisfaisaient pas aux exigences de redistribution des biens (les terres) au moment des fêtes. D'un autre côté, les paysans libres pouvaient se déplacer par villages entiers pour aller se placer sous l'autorité d'un autre seigneur plus respectueux de leurs droits. L'autorité avait donc un caractère contractuel fondé sur un certain consensus et une

---

<sup>48</sup> Ainsi qu'il le signale, l'essentiel de l'information utilisé par C. Taillard pour son analyse provient de l'article de G. Condominas (1974a).

réciprocité entre les seigneurs et les paysans libres qui reposait essentiellement sur le contrôle des rizières.

A *Chợ Đồn*, quelles que soient les conditions ayant entraîné l'affaiblissement des structures propres au *mường* et l'apparition de la propriété privée<sup>49</sup> et quel que soit le rôle des Français (qui semblaient avoir compris le lien entre le maintien de ces structures et le système de propriété commune des rizières<sup>50</sup>) dans ce processus, le foncier n'était pas ou plus l'élément sur lequel reposait la cohésion des unités sociales mises en évidence et cette cohésion n'était pas aussi forte que dans les *mường*. Au sein des villages, les chefs assuraient les cultes génériques pour l'ensemble des ressources qui en dépendaient et l'entrée dans les villages des foyers extérieurs reposait sur eux. Mais ces chefs de village n'étaient pas en mesure de remettre en cause les droits de préséance sur la terre et sur les ressources de chacun des habitants une fois que ceux-ci étaient entrés dans le village. Ces règles de préséance étaient complétées par des règles d'usage qui assuraient un accès aux ressources pour chacun des foyers en fonction de sa main-d'œuvre et limitaient les possibilités d'accumulation. Chaque foyer avait donc en ce sens un rang identique dès lors qu'il faisait partie du village, ce qui limitait l'émergence et le maintien d'une structure du pouvoir de type verticale au sein des villages comme c'était le cas pour les Taï de l'ouest (Condominas, 1974a). A l'inverse, l'eau qui était la principale contrainte pour l'ouverture des rizières, assurait aux chefs des lignées fondatrices un contrôle durable dans les périmètres. L'eau, à l'intérieur du village, était la seule ressource sur laquelle s'exerçait un contrôle personnalisé. Sa gestion était à l'origine d'une forme embryonnaire de différenciation sociale dans chaque périmètre. Comme les autres ressources, elle faisait l'objet d'une règle de préséance, mais celle-ci, parce que le nombre de sources facilement utilisables (les cours d'eau secondaires) était limité et que les travaux pour ouvrir de nouveaux périmètres sur les cours principaux étaient lourds, avait un impact important sur les autres foyers qui ne pouvaient s'affranchir des fondateurs facilement. Plus que les terres rizicoles elles-mêmes qui pouvaient encore être défrichées en grand nombre jusqu'aux années 1920-1930 et donnaient lieu à la constitution d'un patrimoine

---

<sup>49</sup> Il est possible de penser que l'affaiblissement des structures de pouvoir taï, après plusieurs siècles de contact avec les *Kinh*, a pu être renforcé, dans la région de *Chợ Đồn* de la fin du XVIII<sup>ème</sup> au début du XX<sup>ème</sup> siècle, par l'existence d'une longue période d'insécurité caractérisée par des mouvements de population importants. S'il est fort probable qu'une partie des vallées rizicoles étaient déjà cultivées avant l'arrivée des cultivateurs dont les descendants sont présents aujourd'hui dans le district, les enquêtes attestent de l'arrivée de nombreux foyers par petits groupes au cours de cette période. Il est dès lors possible que des formes « simplifiées » de pouvoir se soient reconstituées en favorisant, en raison de la désorganisation du peuplement et des structures de pouvoir, les formes individuelles de contrôle des ressources et des terres dans les rizières. L'existence des conflits dans la région, conflits auxquels les *Kinh* étaient appelés à participer, renforçait probablement, d'un autre côté, l'influence des *Kinh* qui pouvaient profiter de cette désorganisation pour asseoir leur pouvoir en renforçant le système communaliste et la propriété privée. Les colons français, qui gouvernaient en s'appuyant sur les structures politiques *kinh*, renforçèrent à leur tour les structures existantes. Ce processus put alors être lui-même favorisé par le compartimentage du relief en multiples vallées qui, comme le note G. Condominas (1974a) à propos des Taï de l'ouest, renforce l'autonomie des *bản* et constitue un frein aux tentatives de centralisation du pouvoir.

<sup>50</sup> M. Abadie (1924) note que le système de la propriété privée des terres rizicoles était encouragé par les colonisateurs afin de limiter le pouvoir des chefs locaux.

foncier relativement homogène, l'eau peut être perçue comme une ressource limitante à l'origine d'une différenciation forte entre les foyers à l'intérieur même du village. Il n'est alors pas étonnant que les villages dans leur dimension spatiale mais aussi sociale se soient construits et divisés à partir de l'eau. D'un, côté les biefs tendaient à s'individualiser des villages sous la pression des fondateurs qui pouvaient désirer s'affranchir du pouvoir du *pở bản*. De l'autre les foyers non-fondateurs avaient la liberté de se déplacer dans le village, de multiplier leurs rizières dans des périmètres proches et leurs cultures sèches dans la ou les « zones de commande », ce qui leur permettait de s'affranchir du pouvoir des fondateurs dans un unique périmètre. Alors que dans chaque périmètre se mettaient en place des relations verticales en fonction de l'eau, la structure du village continuait à maintenir l'horizontalité des relations entre les foyers qui le composaient. Il y avait donc un jeu de forces contraires qui permettait au système de se recomposer en évitant à la fois l'éclatement des structures villageoises en unités très petites formées d'un unique périmètre et leur renforcement dans des unités de plus en plus lourdes et distendues.

Malgré le rôle joué par l'eau dans les villages, on retrouve dans les *bản* de *Chợ Đồn* une conception symbolique et une construction physique de l'espace qui peuvent être comparées à celles des Tai de l'ouest dans les *muòng*. Ainsi que le note J. McLennan (1998) qui a étudié les différents aspects des *muòng* à travers la littérature existant sur ce sujet, dans les *bản* qui étaient les *muòng* les plus simples, l'organisation géographique des différents lieux constitutifs du *muòng* reflétait la conception générale de l'espace pour les Tai. Ces *muòng* étaient constitués le plus souvent autour d'un fond de vallée. Les habitations se situaient au centre des champs cultivés, entre les rizières irriguées et les cultures sèches en terrasses et ces espaces étaient entourés de toutes parts par de la forêt. A la succession ou d'une certaine façon à l'emboîtement des différents types d'espaces agricoles (ou espaces d'activités) correspondait par ailleurs celui de différentes divinités, du Khwan, ou esprit individuel qui se « localisait » dans chaque habitant du *muòng* et n'agissait que sur lui, au *Phi bản*, esprit du village qui concernait l'ensemble des habitants du village, les animaux domestiques et qui agissait, dans le village, sur les zones cultivées et certains espaces forestiers entourant ce village. Le *Phi bản* était généralement « matérialisé » par une pierre ou un pilier de bois. En périphérie du *muòng*, se situait encore la forêt qui était l'espace dans lequel se pratiquaient la chasse, les cueillettes, la pêche et les cultures temporaires sur brûlis. Alors que le *muòng* était d'une certaine façon codé comme un espace contenant des éléments de nature spirituelle, la forêt quand elle s'opposait au *muòng* était un espace de végétation « sauvage ». Elle devait dans certains cas (forêts de fantômes, forêts-cimetières ou entourant les temples...) être laissée comme telle, mais elle pouvait aussi localement et temporairement, pendant la durée d'une culture par exemple, être intégrée dans le *muòng*. Dans ce cas, elle était ouverte grâce à des rites individuels, pratiqués plus particulièrement avant les brûlis qui étaient destinés à

intégrer temporairement les parcelles dans le sein du *mường*. La forêt, dans ce contexte, était un espace de transition entre l'intérieur et l'extérieur.

A *Chợ Đôn*, la géographie des *mường* les plus simples se retrouve au niveau de chacun des biefs : les rizières au centre, les maisons sur leur marges immédiates et les cultures sèches les plus intensives dans une première auréole maintenue en grande partie ouverte. Bien que certains villages soient éclatés, l'ensemble du territoire villageois était « ouvert » par le culte du *Thổ Công*. Il y avait bien correspondance, au niveau de chacun des biefs, entre la construction et l'utilisation de l'espace physique et sa perception symbolique dans l'opposition qui existait entre les zones intérieures du village centrées sur les rizières et ouvertes de façon permanente et les zones extérieures situées au delà des zones de commande qui demeuraient largement forestières. Si des espaces encore forestiers pouvaient subsister dans les zones de commande, en particulier sur le haut des versants, et que des cultures étaient ouvertes en dehors des zones de commande, l'essentiel de la forêt se situait à l'extérieur du village et celle-ci reprenait sa place après les cultures. Comme dans les *mường*, les espaces forestiers qui étaient situés en dehors des zones de commande et par là à l'extérieur des villages étaient des espaces indifférenciés « ouverts » temporairement et individuellement. Ils jouaient alors un rôle de contact avec l'extérieur. Ce phénomène est perceptible dans les relations qu'entretenaient les *Tày* avec les populations voisines et plus particulièrement avec les *Dao*.

Avant de s'intéresser plus particulièrement aux *Dao* dont le système de culture était tourné vers les forêts, il faut insister, pour les *Tày*, sur la correspondance qui existait entre le fonctionnement du système de culture et le système de maîtrise des ressources et des terres, entre la construction physique de l'espace et sa perception symbolique. Cette correspondance est importante dans la mesure où elle invite à se poser la question de la dimension sociale des structures spatiales observées depuis 1976 au cours de la partie précédente. Il n'existe pas de documents photographiques datant de l'époque coloniale et permettant d'observer les structures spatiales visibles à cette époque, mais la construction auréolaire de l'espace autour des bas-fonds s'y retrouverait de façon marquée. Grâce aux documents existants, cette construction a pu être observée pendant et après la période collectiviste. Correspond-elle à un système identique de maîtrise des ressources, a-t-elle conservé la même signification sociale, selon quels processus et avec quelles limites ?

## 8.2 Les *Dao* et les relations inter ethniques

En raison de leur plus faible niveau de représentation dans le district, les enquêtes concernant les *Dao* ne furent pas aussi poussées que celles consacrées aux *Tày*. Certains points concernant leur répartition dans l'espace, leur système agricole et les relations qu'ils entretenaient avec les *Tày* pendant la période coloniale, apportent néanmoins des éclairages



permettant de mieux comprendre l'ampleur des changements touchant à l'organisation de l'espace opérés pendant la collectivisation. Les éléments recueillis concernent principalement la commune de *Tân Lập* qui a été un point de sédentarisation important et était une zone de forte présence *dao* avant la collectivisation. Les *Dao* absents aujourd'hui de *Phong Huân* et *Bằng Lãng* ne furent « jamais » présents en nombre dans ces communes. Trois villages pour la première commune et un pour la seconde furent signalés pour les années 1930 par les habitants actuels des communes, mais l'ensemble de la population qui semble s'être déplacée durant les années de résistance (1940-1950), n'y est pas revenue par la suite.

### 8.2.1 Mouvements des cultures et « culture » du mouvement

Il a déjà été signalé, dans la partie II, que les *Dao* bénéficiaient d'un système administratif indépendant de celui des *Tày* en dessous de l'échelon des districts. Ce système était composé de *động* dirigés par un *động trưởng* et formés d'un regroupement de hameaux appelés les *thôn* ayant à leur tête un *thôn trưởng*. A *Chợ Đồn*, les *Dao* aujourd'hui âgés notent l'existence de ces *động* et précisent que celui dans lequel les villages de *Tân Lập* étaient inclus, était administré par un chef qui résidait dans la commune limitrophe de *Hoàng Trĩ* sur lequel aucune information n'a pu être recueillie. Comme pour les *Tày* et faute d'informations, il faut donc faire l'hypothèse de l'existence de niveaux administratifs englobants et ayant peu d'impact sur les structures d'organisation plus petites. Celles-ci appelées *thôn*<sup>51</sup> étaient des unités de résidence plus ou moins permanentes.

#### Les différents types de mouvements et de regroupements

Plusieurs « hameaux » *dao* peuvent être répertoriés dans ou à proximité de la commune de *Tân Lập* peu de temps avant la collectivisation. Les uns, comme *Phiếng Đen*, *Lùng Tang*, *Khuổi Sao* respectivement au nord, à l'est et au sud de la vallée principale dans les limites actuelles de la commune, étaient habités de façon permanente par un nombre fluctuant mais relativement important de ménages (5-6 à *Lùng Tang*, 10-12 à *Phiếng Đen*). Les autres groupements de plus petite taille n'étaient habités que de façon temporaire par trois ou quatre foyers. C'était le cas de *Khuổi Nà*, *Khâu Cà*, *Nậm Linh*, *Khuổi Lua* à proximité de *Tân Lập* et de nombreux autres hameaux dans les environs.

D'un hameau vers un autre, les mouvements étaient effectués dans des zones relativement circonscrites et les habitants des hameaux ne se déplaçaient qu'entre villages proches les uns des autres. A travers les récits familiaux, les mêmes hameaux de *Tân Lập* et des environs réapparaissent et la plupart des habitants du *Tân Lập* d'aujourd'hui, demeuraient dans une

<sup>51</sup> Il semble étonnant que les *Dao* aient utilisés des noms *kinh* pour désigner les villages et leurs chefs. Il ne faut pas écarter les problèmes de traduction et la réaction possible des *Dao* face à un étranger et un interprète *kinh* venant du delta. Les différentes personnes ayant décrit ces unités durant les enquêtes utilisaient toutefois le même vocabulaire et il est possible de penser que le vocabulaire de l'administration ait été usité. Nguyen Van Thang (1995) et Be Viet Dang (1975) notent de leur côté d'autres noms, différents pour chacun des groupes *dao*.

zone située plutôt au nord-est de cette commune et comprenant les communes les plus proches (*Hoàng Trí, Đông Phúc, Quảng Khê, Đôn Phong*) des district de *Ba Bể* et de *Bạch Thông*. Pour certains des anciens, les mouvements étaient bien effectués au sein d'un même *động* mais les informations relevées à ce sujet sont trop contradictoires pour préciser le rôle de ces unités.

A travers les récits familiaux, les mouvements apparaissent, d'une part, comme étant organisés dans un périmètre relativement restreint, d'autre part, comme étant de nature circulaire (et cyclique) avec des repères ou points de passage relativement constants. D'après les classifications présentées en première partie de ce travail, il s'agirait ainsi d'un système de culture « établi » (*established systems*) avec des cycles de rotation « cultures courtes – longues jachères » favorisant le retour des champs sur un même emplacement après une dizaine d'années de jachère. Les ménages, ou certains de leurs membres, se déplaçaient au minimum tous les huit ou dix ans et en moyenne tous les cinq à six ans, en général par groupes de deux ou trois foyers, groupes qui se formaient et se défaisaient au gré des migrations. Les foyers rejoignaient d'autres groupements ou en formaient un nouveau qui disparaissait au départ du dernier des foyers et se reformait éventuellement après un certain nombre d'années. Toujours, que ce soit dans des villages fixes ou dans des emplacements parfois désertés, les foyers semblaient retourner de préférence dans les hameaux qu'ils avaient déjà habités et décrivent ce retour comme étant relatif à la mise en culture de terres déjà exploitées. D'après les récits, certains des foyers effectuaient parfois des déplacements plus longs et des groupes *đào*, qui étaient eux aussi touchés par les troubles que connaissait la région et qui provenaient de régions plus lointaines, pouvaient s'intégrer dans des hameaux le temps des cultures. Mais il existait un territoire sur lequel, malgré les mouvements, la population demeurait relativement fixe, un territoire auquel les foyers étaient attachés par leurs cultures et l'usage qu'ils en avaient.

Contrairement aux *Tày* qui pratiquaient des cultures sur brûlis en périphérie de zones de culture et d'habitat fixes, les *Đào* décrivent un système dans lequel la majorité de la population, en l'absence de cultures permanentes, se déplaçait en fonction des brûlis et de la nécessité d'ouvrir de nouveaux champs dans les zones hautes des communes. Dans ce système, l'existence de hameaux temporaires et permanents correspondait à la pratique de deux formes d'agriculture différentes, mais souvent complémentaires, temporaires et permanentes elles aussi.

#### **Les cultures sur brûlis dans les hameaux temporaires**

Par rapport aux hameaux permanents dans lesquels les deux formes d'agriculture se conjuguèrent et se complétaient, l'ensemble des cultures et des activités mises en place dans les hameaux temporaires était, comme eux, temporaire.

Les maisons, construites en bambou et en troncs de bois légers, étaient reconstruites lors de chaque installation et n'étaient pas entourées de jardins, même si des touffes de bambous et des bananiers étaient conservés au moment du nettoyage (par le feu) de la zone d'habitation. Les brûlis qui étaient situés en général à proximité des maisons rassemblaient en effet l'ensemble des cultures.

Les brûlis étaient préparés sur une surface de 0.5 hectare environ par actif et de un à deux hectares par foyer. Vers le mois de novembre les hommes choisissaient les parcelles puis abattaient les arbres à hauteur d'homme (ou élaguaient simplement les plus gros) et coupaient les bambous à environ 30 ou 40 centimètres du sol. Ils laissaient sécher la végétation abandonnée sur le sol jusqu'au mois de décembre, moment à partir duquel la saison sèche était suffisamment avancée pour que le feu (allumé entre décembre et février) puisse, en un seul passage, détruire le maximum de végétation. Le riz était semé en avril, en général par les femmes en groupe de deux ou trois, à l'aide d'un bâton fousseur. Pendant toute la durée de la levée de la plante, c'est à dire pendant deux mois environ après les semis, le travail le plus contraignant consistait à protéger les plantes des prédateurs mais surtout à désherber consciencieusement les parcelles. Le désherbage était effectué par les femmes et les enfants lors de tous les moments perdus mais aussi, de façon plus systématique, par l'ensemble des membres du foyer, quatre à cinq fois avant la récolte qui avait lieu en octobre. Le soin apporté au désherbage, qui occupe aujourd'hui encore de longues journées des foyers *dao* est, avec la technique de conservation de bambous hauts sur le brûlis (ils permettraient l'aération et l'humidification du sol), un des éléments de différenciation des brûlis *tây* et *dao* décrit par la population et relevé dans certains ouvrages consacrés aux pratiques des groupes ethniques au *Việt Nam* (Be Viet Dang, 1975 ; Dang Dinh Quang, 1991).

Les nouveaux brûlis, sur lesquels le riz constituait la céréale largement dominante, étaient aussi voués, sur leurs marges ou en association avec le riz, à de nombreuses autres cultures destinées à l'alimentation humaine ou animale, à l'artisanat, ou à la médecine ; maïs, patates, haricot mungo, coton, tabac, opium... et de nombreux légumes ou condiments<sup>52</sup>. Après une ou deux années consacrées en priorité au riz, très rarement trois en raison de l'augmentation annuelle des travaux de désherbage et de la chute des rendements, l'ancien brûlis pouvait être utilisé pour quelques plantations plus rustiques et de moindre importance, en particulier le manioc ou les ignames moins plantés en première année, le rotin, les bambous (*vâu* et *trúc*),

---

<sup>52</sup> Une liste de 21 plantes qui se retrouvaient sur les brûlis a pu être dressée à partir des enquêtes et de confrontations concernant les cultures sur les brûlis et les jardins actuels. Elle ne peut être considérée comme étant fiable mais reflète la diversité des plantes que l'on pouvait trouver sur les brûlis. On y retrouve le riz, le maïs, le manioc, le sorgho, le coton, le tabac, l'opium, le thé, l'arachide, le taro, l'igname, des courges, des gourdes blanches et des melons blancs, le soja, le haricot mungo, le concombre géant, le chou, le piment, la citronnelle, la canne à sucre. Pour le riz près de 15 variétés différentes, gluantes ou non gluantes, ont été enregistrées mais il ne s'agit probablement que d'une liste très incomplète. Long Chun-Lin et al., (1995) dénombrent 70 espèces toujours utilisées par les Jinuo dans le sud du Yunnan.

alors que la végétation, qui n'était plus brûlée ou coupée de façon aussi systématique reprenait progressivement de la vigueur.

Tout en valorisant les anciens champs et en favorisant la reprise de certaines plantes qui demeuraient exploitables sur ceux-ci (manioc, pousses de bambous, rejets de canne à sucre, coton, bananiers, rotin...), de nouveaux brûlis étaient ouverts chaque année sur une surface moins importante que la précédente (5 à 7000 m<sup>2</sup> par foyer) jusqu'à ce que les habitants se déplacent et abandonnent pour une longue durée la zone de culture. La rapidité de l'abandon après deux ou trois ans de culture, la conservation des arbres les plus gros et la sélection de certaines espèces pendant les quelques années que durait le séjour des *Dao*, favorisaient la richesse du recru et la reprise d'une végétation de type arbustive puis forestière. Après une vingtaine d'années de recru (au minimum quinze ans pour le riz), les anciens brûlis étaient soigneusement inspectés avant d'être à nouveau mis en culture.

Chaque chef de foyer, lors de l'ouverture d'un brûlis, choisissait attentivement son emplacement en fonction du sol et de la végétation le recouvrant. Les sols, choisis de préférence de couleur rouge pour le riz et noire pour le maïs, étaient d'autant plus appréciés qu'ils étaient plats. La végétation de son côté était préférée de taille modeste (sans arbres géants) pour être plus facilement abattue, tout en étant suffisamment dense pour fournir des combustibles suffisants et de la matière organique en quantité pour le riz. Déjà choisies pour la qualité de leurs sols, ayant porté des cultures dont les résultats avaient pu être appréciés et recouvertes d'une végétation dense plus jeune que les forêts alentours, les anciennes zones de brûlis étaient par conséquent recherchées.

Le départ vers de nouvelles zones de culture et après l'ouverture de quatre à cinq brûlis différents en moyenne ne se faisait pas suivant une orchestration répétée par tous les foyers en même temps mais en fonction, d'une part, des potentialités de la zone de culture dans un périmètre pouvant être cultivé sans nécessiter le déplacement de l'habitation, d'autre part, des opportunités connues existant sur d'autres sites. Une famille pouvait ainsi se déplacer pour un an ou deux en rejoignant un groupe déjà installé ou demeurer plus de dix ans dans une zone riche en terrains. Les ménages se déplaçaient en définitive en fonction d'un « calcul individuel » dont une partie des paramètres était de nature agronomique et tenait compte des possibilités présentes et des possibilités qui existaient ailleurs.

Dans d'autres cas, comme dans le hameau de *Phiéng Đen* au nord de *Tân Lâp*, les hameaux pouvaient être habités de façon permanente par un nombre important de foyers qui mettaient en place un système de culture différent permettant de récolter du riz et du maïs chaque année.

### ***Phiếng Đen* , un village et des cultures permanents**

A travers l'exemple du village de *Phiếng Đen*, deux facteurs majeurs semblent avoir favorisé le maintien d'un nombre relativement élevé de personnes sur un même emplacement.

Le premier qui faisait certainement l'originalité de ce hameau, consiste en la présence d'environ un hectare de rizières en terrasses. Ces rizières étaient mises en valeur par plusieurs foyers et étaient cultivées selon des techniques qui semblent être similaires, sur le même type de terrain, à celles des *Tày*. La mise en eau était assurée au moment de la saison des pluies par la canalisation d'écoulements naturels dirigés vers les rizières les plus hautes et l'eau se répandait ensuite par gravitation dans les rizières situées en aval. Le travail du sol était réalisé à l'aide d'arares et de herses en bambou de même type que ceux des *Tày* et avec le recours à la traction des buffles.

*Phiếng Đen* à *Tân Lập* et *Phia Khao* dans la commune de *Bản Thi*, sont, à notre connaissance, les seuls cas de villages *dao* anciens caractérisés par la présence de rizières en terrasses dans le district. Plusieurs hypothèses entourent la présence de ces rizières à *Phiếng Đen*. Une première hypothèse émise par les *Tày* de *Tân Lập* et parfois par les *Dao* consisterait à dire que les rizières auraient été construites par des *Tày*, il y a environ un siècle, à la demande des *Dao*. Cette hypothèse qui ne peut être écartée et pourrait attester d'une entraide entre *Dao* et *Tày*, rejoint la dernière, la plus courante, qui semblerait faire remonter leur mise en place, par les foyers *dao* eux-mêmes, à la suite du retour au calme de la région à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. La « réalité », qui repose peut être sur la combinaison de ces différents éléments, atteste dans tous les cas l'existence de rizières cultivées par des *Dao*. Certains anciens habitants de *Phiếng Đen* qui résident aujourd'hui dans la commune de *Nam Cường*, avaient acheté des rizières aux *Tày* de *Bản Lôm* (village de *Nam Cường*) dans les années 1950. Même si les cas de ce type semblaient être assez exceptionnels à *Tân Lập* et dans le district, la culture du riz en terrasses par des groupes *dao* au *Việt Nam* (Be Viet Dang, 1975 ; Nguyen Van Thang, 1995) mais aussi en Chine ou en Thaïlande ne date pas d'aujourd'hui. Il est donc tout à fait pensable qu'il s'agisse d'un mouvement apparu de façon récente ici, mais que la maîtrise de cette technique soit plus ancienne que ce que sembleraient vouloir dire les *Tày* ou les dirigeants politiques de la région aujourd'hui.

Le second facteur, qui pourrait, à lui seul aussi, expliquer la stabilité du village, consiste en la localisation de celui-ci au centre d'une vaste zone presque plane et caractérisée par la présence d'un sol brun et riche (des argiles de décalcification) permettant, sans brûlis mais grâce à un labour, que soient effectuées des cultures de maïs de façon annuelle. La présence de ces sols s'explique par la position du village dans une cuvette ou plaine d'altitude entourée de reliefs karstiques et parsemée de tourelles karstiques elles aussi. Leur richesse est donc assurée de façon permanente par les écoulements superficiels alors que cette cuvette que ne

traverse aucun cours d'eau temporaire ou permanent, devait et doit son approvisionnement en eau domestique à la présence d'une source permanente. Ces eaux, retenues par un bassin construit à cet effet, étaient utilisées pour la consommation des hommes et des animaux.

Il semble probable que ce soit cette situation qui ait favorisé, au départ, la stabilité du peuplement de *Phiếng Đen*. Alors que les déplacements donnant lieu à l'apparition de hameaux temporaires étaient consécutifs à la recherche de nouvelles terres pour la culture du riz de brûlis, le maïs semble avoir été cultivé de façon plus permanente dans certains sites des alentours de *Tân Lập* et dans les commune par exemple de *Nam Cường* ou de *Hoàng Trí* et *Quảng Khê*<sup>53</sup>. Si la culture du maïs n'y était pas toujours aussi étendue et permanente qu'à *Phiếng Đen*, les saisons pouvaient se succéder plusieurs années consécutives (3 à 6-7 ans suivant les endroits) alors que les jachères destinées à reposer la terre pouvaient ne se pratiquer que deux ou trois ans avant de reprendre les cultures. Sur l'ensemble de ces sites, la présence de pitons karstiques et de sols bruns/noirs explique que la répétition des cultures y ait été possible alors que la déclivité et l'épaisseur du sol pouvaient ou non permettre qu'elles soient permanentes. Il faut par ailleurs signaler, même si aucun élément concernant cette culture n'apparaît à *Tân Lập* à travers les enquêtes<sup>54</sup>, que ce type de terre convient parfaitement à la culture de l'opium et que leur utilisation par des *Dao* à cet effet est signalée aussi bien au *Việt Nam* (Nguyen Van Thang, 1995, Be Viet Dang, 1975) qu'en Thaïlande (Hubert, 1985). Le rôle attribué au maïs pourrait alors être celui de l'opium qui aurait représenté, plus que le maïs encore, une source de richesse importante pour les *Dao*.

Le maïs, essentiellement destiné à l'alimentation animale et consommé comme nourriture d'appoint, ne constituait toutefois jamais la seule culture des foyers qui étaient obligés de se déplacer pour ouvrir des brûlis destinés au riz. Dans ce cas, les déplacements prenaient alors la forme d'un « va et vient », les ménages se déplaçant vers des zones plus favorables à la riziculture et revenant de façon régulière dans les zones plus spécifiquement réservées au maïs. L'habitat était considéré comme secondaire quoique les maisons soient fort similaires à celle des foyers qui se déplaçaient véritablement. Le nom qui leur est donné aujourd'hui est celui de *lều* et est le même que celui utilisé par les *Tày* pour les « maisons de brûlis ». Les champs n'étaient pas éloignés de façon considérable et les déplacements pouvaient être très réguliers, les jours de marché par exemple ou se produire lors de toutes les occasions importantes (mariages, cérémonies...). Au cours de toute la saison, les personnes effectuaient ainsi des navettes entre le village et les zones de brûlis et alternaient leur zone de résidence.

<sup>53</sup> Il semble qu'il y ait eu des cultures de ce type à *Phiếng Đen* et *Khuổi Lúa (Tân Lập)* à *Nà Bàn* et *Nà Hải* dans la commune de *Quảng Khê* ainsi que près de *Bản Lôm (Nam Cường)* et dans la commune de *Hoàng Trí*.

<sup>54</sup> Les enquêtes ont été réalisées au plus fort d'une campagne de propagande destinée à l'éradication de la culture d'opium dans tout le *Việt Nam*. A *Phiếng Đen* et dans d'autres villages *dao* et *h'mông* de *Chợ Đồn*, des champs ont été détruits en 1996 - 1997 et le gouvernement faisait la promotion de la culture du maïs.

Il est difficile, aujourd'hui, de faire la part des mouvements qui s'effectuaient à partir d'un habitat fixe ou qui se déroulaient sans la présence de cet habitat. Mais il semble que la zone de *Tân Lập* et des communes voisines ait été un point d'ancrage particulièrement fort de la population *dao* dont témoignerait aujourd'hui l'importance numérique des foyers sédentarisés à *Tân Lập*, *Nam Cường* et *Bằng Phúc*. Il est remarquable, d'un autre côté, que cette zone coïncide avec la présence de formes de relief karstique et l'hypothèse peut être faite d'un phénomène similaire dans les communes de *Bản Thi*, *Xuân Lạc* et *Yên Thịnh* qui se trouvent au cœur d'une zone karstique particulièrement importante et qui étaient répertoriées dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle (A1-RST E0 30119) comme des zones de forte implantation *dao*.

Pour l'ensemble des foyers, dans les hameaux temporaires comme dans les villages, il faut par ailleurs signaler l'importance que prenaient les activités d'élevage (volaille, porcs et buffles), de chasse, de cueillette et de pêche. Les animaux suivaient les ménages lors de leurs déplacements et étaient volontairement éloignés des zones d'habitation permanente afin d'éviter les épidémies. Les buffles étaient localisés chaque jour ou surveillés par des enfants pendant la contre-saison et parqués dans des enclos plus ou moins couverts pendant celle des cultures. La chasse (à l'arbalète, au piégeage ou à la carabine de confection locale) était pratiquée tout au long de l'année avec un pic en hiver avant la plantation des brûlis et les cueillettes étaient effectuées suivant les produits concernés par les différents membres du foyer. Pour l'une comme pour l'autre de ces activités, les *Dao* avaient une réputation d'excellence qui a traversé le siècle et demeure aujourd'hui intacte auprès des *Tày* comme auprès des *Kinh*. Avec le riz de brûlis recherché pour sa saveur et les « rideaux » tissés et brodés réalisés avec du coton ou du chanvre, les produits de leurs cueillettes et de la chasse étaient les principales denrées qu'ils produisaient, échangeaient ou vendaient sur les marchés.

La mobilité de l'habitat et les échanges avec les habitants des vallées voisines sont deux des éléments qui reflètent la souplesse et l'ouverture de la société *dao* telle qu'elle ressort des enquêtes effectuées à *Tân Lập*. Ces deux caractéristiques se retrouvent à travers d'autres traits importants de la structure de cette société et participaient, avec et par rapport aux *Tày*, à l'équilibre de la région, des vallées et des montagnes.

#### **Les structures de la mobilité dans la société *dao***

A *Chợ Đôn*, les *Dao* présents dans le district (« *Yao Rouge* » ou *Mán Đỏ* à *Tân Lập* et « *Yao à Sapèques* » ou *Mán Tiên* dans le sud) appartiennent à deux groupes de langue *miên* que J. Lemoine (1995) distingue en raison de leurs appellations chinoises. Les structures socio-économiques *dao* sont probablement un des éléments sur lequel les informations recueillies sont les moins complètes et partant les moins fiables. Les quelques éléments relevés à *Tân Lập* présentent néanmoins de fortes similarités avec d'autres études réalisées sur les *Dao* de langue *miên* au *Việt Nam* ou dans des pays voisins et permettent, tout en

demeurant des hypothèses, de mettre en évidence les principales formes d'organisation sociale de ces groupes dans le contexte de mobilité observé.

Différentes études consacrées aux groupes *miên* mettent en évidence le caractère acéphale de ces sociétés qui se manifeste par l'absence de formes d'organisation politique fixes comme les villages. En revanche P. Kandre (1967) et A. Hubert (1985) pour la Thaïlande notent que certains villages reconnaissaient des chefs, chefs qui pouvaient ne pas être proprement *dao* et dont la fonction était de servir de médiateur avec « l'étranger », c'est à dire avec les personnes extérieures au village et avec l'administration locale. Ces observations rejoignent celles effectuées par divers auteurs au *Việt Nam* au début du siècle et reportées dans l'ouvrage de FM. Lebar (et al. 1964). Il pouvait en effet exister ici aussi des cas où plusieurs villages reconnaissaient un unique "leader" dont la fonction était de servir de liaison avec les autorités, d'abord françaises puis nationales. Les villages n'avaient alors pas individuellement de chef et se recomposaient au gré des migrations sous la forme du regroupement temporaire de foyers ayant à leur tête, pour l'organisation des cultures, une assemblée de chefs de foyers.

A *Tân Lập* certaines de ces observations peuvent trouver un écho dans la mesure où seuls les hameaux permanents semblaient avoir un chef permanent, *trưởng thôn*, alors que les autres villages ne semblaient pas en avoir. Cela pourrait laisser entendre que ces chefs étaient avant tout destinés à créer un lien avec l'administration, mais aussi avec les *Tây*, les hameaux permanents étant en effet les plus proches de la vallée principale de *Tân Lập*. En revanche ces mêmes auteurs notent que la résidence dans un hameau nécessitait, de la part de ses habitants, que soient rendus un certain nombre de cultes envers les « génies du territoire »<sup>55</sup>. Durant la durée de séjour d'un foyer dans un village, celui-ci était soumis, pour les terres qu'il voulait mettre en valeur, à l'approbation de l'ensemble des chefs de « foyers » du village parmi lesquels se trouvait celui, élu ou désigné, qui pouvait, au nom de l'ensemble des habitants, effectuer les cultes permettant le début des cultures. De tels cultes qui rassemblaient l'ensemble des foyers résidant dans un hameau ont aussi été décrits par les *Dao* de *Tân Lập*. A *Phiếng Đen*, ils avaient lieu sous la houlette du chef de village et étaient donc assurés de façon permanente par la personne qui représentait aussi le groupe vis à vis de l'extérieur. Dans les hameaux temporaires, le chef de culte était désigné par les chefs de foyer, il était souvent « âgé et respectable » et demeurait responsable du culte pendant la durée de son établissement dans le hameau. Ces cultes qui semblent être les seuls à impliquer la communauté au niveau des villages, étaient attachés aux lieux dans la mesure où ils concernaient strictement les foyers qui mettaient en place des cultures au cours de l'année à

---

<sup>55</sup> "Because of common residence on the same mountain slope, all the households are subject to the same geomantic rules with regard to obligations toward a body of local spirits of earth and water, and these obligations must be fulfilled in accordance with the same ceremonial calendar" (Kandre, 1967, p. 612).



proximité du hameau. Les hameaux étant temporaires, ces cultes ne constituaient donc pas un élément liant les foyers de façon durable.

Une autre élément de similitude entre les travaux effectués auprès de groupes *miên* et les enquêtes réalisées à *Tân Lập*, réside dans la pratique d'une certaine forme d'exogamie. L'exogamie de clan liée, selon ces auteurs, à l'existence d'un mythe d'origine<sup>56</sup>, aurait été progressivement transgressée pour devenir avec le temps « une exogamie de lignage telle que toute personne de même patronyme peut être un conjoint éligible à condition de n'avoir pas d'ancêtre commun sur cinq générations ». (Lemoine, 1975, p. 813-814). A *Tân Lập*, le nombre de générations dont il était tenu compte est fluctuant selon les informateurs (3 ou 5) mais la seconde partie du nom, ou « mot-particule » semblait être un élément essentiel au moment des mariages. Ainsi un *Triệu Tai*, *Triệu Lưu* ou *Triệu Đức* ne pouvait pas épouser une *Triệu* portant la même particule. Quoi que ces noms n'aient pas pu être directement rattachés à la notion de lignage à *Chợ Đồn*, Nguyen Van Thang (1995) note que ces « middle name » correspondaient à des sous-divisions de clans (divisés en lignées – « line » – puis en branches – « branch » –) et indiquaient le rang des hommes appartenant à différentes générations dans la même branche.

A *Tân Lập*, les groupes de filiation d'une quinzaine de foyers ont été décrits aujourd'hui. Ces groupes se réunissent autour de leur chef (l'aîné de la branche aînée) pour la pratique du culte des ancêtres et pour celui de *Ban Vương* qui est l'autre nom de *Ban Ho*, l'ancêtre mythique des *Dao* (Be Viet Dang, 1975). Aujourd'hui, les deux groupes décrits sont composés par des foyers sédentarisés à *Tân Lập* et dans les communes proches mais les anciens qui en sont membres notent que les foyers, y compris lorsqu'ils étaient beaucoup plus dispersés dans des hameaux, se réunissaient pour ces cultes auprès de l'aîné. En raison des forts éléments de similitude constatés entre les *Dao* de *Tân Lập* et ceux décrits par les auteurs cités (auxquels se rajoute la pratique du lévirat qui semble toujours exister<sup>57</sup>), l'hypothèse peut être émise, en les reprenant, du rôle du lignage patrilinéaire comme unité de référence la plus importante et la plus permanente pour les *Dao*.

---

<sup>56</sup> Ce mythe reconnaît à tous les *Dao* un couple d'ancêtres communs formé par la fille d'un empereur chinois et par un « chien-dragon aux poils de 5 couleurs » *P'an Hou* (ou *Ban Ho*), dont les 12 enfants (6 filles et 6 garçons) correspondraient aux 12 clans patronymiques existant toujours aujourd'hui. D'après un écrit chinois très ancien, il s'agirait de l'empereur proto-chinois Kao Hsing (2445-2435 av. J.C) (Lemoine, 1983). Au *Việt Nam*, Be Viet Dang (1975) a dressé la liste de ces 12 clans : Ban, Lan, Man, Uyen, Dang, Tran, Luong, Tong, Phung, Doi, Luu, Trieu, et les décrit comme étant les seuls noms de clans portés par les *Dao* dans le pays, les noms de Dang et de Trieu étant les plus répandus. A *Tân Lập* si les *Triệu* (pour 56 des 81 foyers répertoriés dans le cadastre forestier) et les *Đặng* (15) étaient et sont bien les noms les plus répandus, les *Lý*, présents par exemple à *Phiêng Đen*, constituent probablement des clans surnuméraires.

<sup>57</sup> Le lévirat, qui consiste à ce qu'un homme « épouse » la veuve de son frère, a été signalée une première fois dans le cas d'une femme âgée qui faisait allusion à son premier mari et était actuellement l'épouse de son frère. Par la suite, cette pratique a été plusieurs fois confirmée mais aucun autre foyer dans cette situation n'a été rencontré.

Au niveau de l'organisation de la production, chaque « maison » ou foyer constitué, comme pour les *Tày*, des parents, des enfants non mariés et du couple formé par leur fils aîné, travaillait comme aujourd'hui dans des champs déterminés. En ce qui concerne les terres cultivées de façon permanente, le système de transmission décrit est, de l'avis des informateurs, le « même que celui des *Tày* ». Nguyen Van Thang (1995) comme Be Viet Dang et alii (1971) notent que l'achat, la vente et la transmission des terres agricoles fixes étaient pratiques courantes. A cette appropriation des terres, s'ajoute une appropriation de certains arbres, les arbres précieux ou portant des ruches et de bambous qui se transmettent aussi de génération en génération. A *Chợ Đôn*, les rizières ou les champs permanents de maïs étaient divisés entre les fils au moment de leur mariage et le fils aîné recevait la part de son père à la mort de celui-ci. En revanche, les terres de brûlis n'étaient pas soumises à une quelconque pratique de transmission. Malgré l'impossibilité de mettre en évidence cela de façon formelle, il semble que les brûlis, après avoir été cultivés aient pu être mis en valeur par d'autres foyers, affiliés ou non à celui qui les avaient ouverts ou qui les avaient précédemment mis en valeur<sup>58</sup>. Lors de leur mariage, les fils dont le père ne possédait pas de champ permanent ne recevaient que du bétail (buffles, porcs et poules) et des outils de production. Au moment de la saison des brûlis, chaque foyer choisissait l'emplacement de ses propres champs et les migrations de longue durée étaient effectuées par l'ensemble du foyer qui déplaçait aussi son bétail et ses outils de production et de vie quotidienne. Chaque foyer, de la sorte, représentait l'unité élémentaire de déplacement et pouvait satisfaire à ses propres besoins.

Alors que les enquêtes ont plus particulièrement mis en évidence le rôle économique des « maisons » et celui plutôt spirituel des « lignages » à travers le culte des ancêtres et de *Ban Vuong*, les ethnologues et en particulier P. Kandre (1967 et 1995), insistent sur l'importance du double rôle, à la fois symbolique et matériel, de ces unités. Une des pratiques signalée par ces auteurs, aussi bien au *Việt Nam* qu'à l'extérieur, comme en découlant, concernait l'adoption d'enfants appartenant aux ethnies voisines, pratique qui permettait d'accroître les forces productives en assurant une meilleure survie de la « maison » (Be Viet Dang, 1975 ; Nguyen Van Thanh, 1995 ; P. Kandre, 1967 et 1995). A *Tân Lập*, cette pratique est courante dans les récits rapportés aussi bien par des *Tày* que par des *Dao* et confirme l'idée de cette double cohérence, économique et symbolique, des actes importants de la vie d'un foyer.

---

<sup>58</sup> C'est une remarque courante pour les Yao. « Personne ne possède de droits sur un terrain sauvage ou redevenu sauvage, c'est à dire sur tout endroit non cultivé. Le droit de propriété permanente de ressources naturelles qui, chez d'autres agriculteurs représente une forme de différenciation sociale et économique, n'existe pas. Un essart appartient à une maisonnée aussi longtemps que cette dernière le cultive. Dès qu'il est mis en jachère, il n'appartient plus à personne. » (Hubert, 1985, p. 51-52).

Les adoptions décrites à *Tân Lập* mais aussi à *Phong Huân* et *Bằng Lãng* par des *Tày* sont un des éléments les plus marquants des relations entretenues par les *Tày* et les *Dao*. Loin de vivre dans des mondes totalement séparés, les deux groupes entretenaient des relations économiques, procédaient à des échanges de travail et pouvaient partager des événements de la vie quotidienne ou spirituelle.

### 8.2.2 Les relations *Tày/Dao*, proximité et éloignement

#### Les adoptions et les relations d'échange

Les adoptions d'enfants *tày* par des *Dao* sont de deux sortes et sont décrites, pour les plus courantes d'entre elles, comme un acte permettant de lier famille d'adoption et famille naturelle au niveau économique comme au niveau de certains cultes.

Une première catégorie d'adoptions, dont deux exemples ont été donnés par des descendants directs des « adoptés » concernés, était plus particulièrement courante au XIX<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit d'adoptions ayant eu lieu à la suite d'un enlèvement et ayant donné lieu à une vente de l'enfant à des *Dao* désirant augmenter le nombre de leurs descendants. Dans les deux cas donnés, les enlèvements ne furent pas perpétrés par les *Dao* eux-mêmes mais par des tiers<sup>59</sup> et se conclurent tous deux par un retour de l'adopté dans la société *tày* par le biais d'un mariage. L'enlèvement de l'adopté et son retour auprès des *Tày* peuvent laisser croire qu'il ne s'agissait pas d'une réelle adoption mais les anciens qui relatent ces événements notent que l'enfant prenait, comme dans le second type d'adoption rencontré, le nom (*họ*)<sup>60</sup> du chef de foyer d'adoption.

Le second type d'adoption, de son côté, diffère du premier en cela qu'il semble être fondé sur un accord entre les deux parties, *tày* et *dao*, au moment de l'adoption. Un exemple plus précis de cette démarche a été donné par un habitant de *Tân Lập* qui a été lui-même adopté par des *Dao* dans son plus jeune âge. Deux points importants ressortent de son récit. Le premier concerne les circonstances de l'adoption. Celle-ci a tout d'abord été désirée par la famille *tày* pour des raisons qui semblent à la fois économiques et « religieuses », les parents ne pouvant pas assumer les frais relatifs à la mauvaise destinée de leur fils annoncée par le « devin » (*thầy bói*). Celui-ci leur conseilla alors une adoption et se chargea de contacter un foyer *dao*. L'enfant fut dès lors considéré comme *dao*, portait leur costume, vivait à *Phiếng Đen* et participait aux cultes de *Ban Vương*. Ce monsieur note par ailleurs que s'il n'a pas

<sup>59</sup> Dans l'exemple donné à *Bằng Lãng*, l'enlèvement fut perpétré par des *Quân Cờ Đen*. Dans celui donné à *Phong Huân* qui relate un enlèvement ayant eu lieu dans le district de *Định Hóa*, il s'agissait d'habitants « chinois » de ce district. Dans les deux cas, les enfants étaient vendus aux *Dao*.

<sup>60</sup> La structure de la parenté et le système des clans n'étant pas au cœur de nos recherches, nous n'avons pas insisté particulièrement sur ce point. Il serait toutefois intéressant de connaître la nature exacte des liens entre adoptés et parents adoptifs, et les procédures permettant aux adoptés « d'entrer » dans la lignée ou le clan de leurs nouveaux parents.

changé de nom (*họ*), c'est parce que le *thầy bói* consulté avait choisi un foyer *dao* qui portait le même que celui de ses parents naturels (*Triệu*).

Ce type d'adoption, toutefois, c'est le deuxième point important, ne semblait pas détruire le lien de l'enfant à ses parents naturels. Durant toute son enfance passée auprès des *Dao*, Monsieur *Triệu* rendait des visites régulières à ses parents naturels et participait aux événements importants dans sa famille (mariage, enterrement, cultes familiaux...). Au cours de ces événements, des cadeaux étaient échangés entre les deux familles. Les deux familles, selon lui, entretenaient des relations leur permettant d'échanger des services comme par exemple l'hébergement ou le prêt d'un buffle. Vers onze ans, alors que le système de collectivisation se mettait en place, il retrouva toutefois sa place à *Bản Đỉnh* et redevint, après avoir été, « un *Dao* comme les autres », un *Tày* appartenant à une coopérative *tày*. Ce retour n'aurait cependant pas dû, selon lui, se produire si la collectivisation n'avait pas modifié de façon aussi importante la situation et les autres exemples cités par des *Dao* ou des *Tày* décrivent des situations où l'adopté demeurait par la suite *dao*. Dans de tels cas, les deux familles conservaient alors des relations d'échange et d'entraide particulières marquées aussi bien au niveau économique qu'au niveau des principales cérémonies familiales.

Alors que les fêtes propres au village se déroulaient avec la seule participation de la communauté concernée, les cérémonies familiales comptaient en effet fréquemment des membres des deux communautés, quelques membres d'un foyer *tày* se déplaçant vers un hameau *dao*, ou inversement<sup>61</sup>. Ces invitations étaient le fait de foyers ayant, comme pour les adoptions, des relations proches. Outre les foyers liés par l'adoption, d'autres foyers pouvaient établir des liens particuliers par le biais, par exemple, de relations s'établissant entre individus masculins du même âge (*đồng canh*), le plus souvent lorsqu'ils étaient jeunes. Cette relation entre les hommes était marquée par la pratique de certaines activités comme la chasse ou la coupe de bois et se prolongeait à travers le prêt aux *Tày* de buffles *dao* et la participation aux cérémonies familiales. Certains anciens, *dao* comme *tày*, notent aussi que des échanges de travail avaient lieu entre *Phiếng Đen* et *Tân Lập* pour la construction de maisons, les *Tày* offrant leur savoir-faire pour les charpentes et les *Dao* fournissant du bois aux *Tày*. Dans le cas des foyers ayant des relations proches, les échanges sont décrits comme n'étant pas rémunérés directement, les échanges semblant « s'équilibrer » et être enchâssés

---

<sup>61</sup> Au cours des enquêtes, certaines personnes ont noté l'importance que prenaient les repas partagés par des membres des deux groupes et ont décrit certaines des « règles » qu'il fallait respecter. Ainsi, s'il était obligatoire, sous peine de rompre la relation, d'accepter la nourriture et l'alcool proposés, il était rare que les mets (à l'exception du riz) et l'alcool soient réellement consommés, les invités faisant « semblant » de participer au repas. D'après les enquêtes, cela permettait aux membres des deux communautés de ne pas manger des aliments dont ils n'avaient pas l'habitude, qu'ils ne trouvaient pas bons ou qui faisait l'objet d'interdits spécifiques (comme le chien pour les *Dao* ou la viande avant la fête du *Lùng Túng* pour les *Tày*) mais il serait intéressant de savoir s'il ne s'agissait pas d'interdits ou de « règles » reposant sur d'autres types de principes.

dans un système n'étant pas de nature uniquement économique. Il faut toutefois signaler que pour le prêt de buffles, qui constitue l'exemple « d'échange » qui est toujours donné comme le plus caractéristique et le plus courant, la transaction pouvait aussi être marquée par le versement d'une quantité de paddy (de quelques kilos à 100 kg par animal suivant les enquêtes) au moment de l'emprunt<sup>62</sup>. Dans ce cas, il s'agissait alors probablement d'une transaction de nature plus directement économique, les *Tày* offrant le riz qui pouvait manquer aux *Dao*, et les *Dao* offrant les buffles qui manquaient aux *Tày* lors des cultures. Ainsi les échanges de biens ou de services qui semblaient être très intenses entre les habitants sédentaires de *Phiêng Đen* et ceux de la vallée de *Tân Lập* tant ils sont aujourd'hui décrits avec facilité, fonctionnaient dans un contexte qui avait à la fois une dimension marchande et prenait une dimension personnelle et interfamiliale forte.

### **Le « partage » de l'espace**

Dans ce contexte où les deux communautés jouaient sur la complémentarité de leur production et où se manifestait aussi une certaine forme de communauté d'esprit au travers de pratiques culturelles, la question de la façon dont était occupé l'espace, dans sa dimension géographique, doit être posée.

Pour l'habitat, comme pour la très grande majorité des cultures fixes dont les terres se transmettaient de génération en génération, zones *tày* et zones *dao* différaient clairement aussi bien au niveau de leur localisation que des conditions de cette localisation. *Tày* et *Dao*, de façon très claire, ne vivaient pas à proximité les uns des autres et les *Dao* ne partageaient pas avec les *Tày* les zones de bas-fond même si certains avaient acheté des rizières aux *Tày* (*Bản Lòm*). Dans ces très rares cas, des rizières *dao* étaient insérées dans le maillage de celui des *Tày* mais leur habitation demeurait dans des zones éloignées. Ces exceptions, dont les raisons et les conditions ne sont pas connues (s'agissait-il par exemple d'adoptions, d'une conséquence de la colonisation ?) témoignent, au sein d'un schéma très globalement respecté de part et d'autre, d'une certaine souplesse mise à profit par les *Dao* pour mettre en culture des rizières. D'un autre côté, il n'y a pas d'exemple, comme ceux relevés par P. Kandre (1967), où des membres d'ethnies différentes venaient s'installer définitivement dans un village *dao*. Mais plusieurs anciens racontent comment, pendant les troubles du XIX<sup>ème</sup> siècle, des foyers *tày* se réfugiaient chez des *Dao*, parfois pendant plusieurs années. Cela témoignait de l'accueil qui pouvait leur être fait au sein de la communauté *dao* et sur leurs zones de culture.

---

<sup>62</sup> L'emprunt par les *Tày* de buffles *dao* tient à ce que les *Dao*, n'ayant pas ou très peu de rizières et ne labourant pas les champs de brûlis, n'utilisaient pas de buffles pour les travaux agricoles. Des buffles étaient donc disponibles pour les *Tày* manquant d'animaux.

En dehors des bas-fonds et des zones d'habitat et de culture fixes, les zones, le plus souvent forestières, dans lesquelles étaient mis en place les brûlis à rotations longues et où étaient pratiquées des activités « itinérantes » (élevage, coupes, cueillettes...) posent le problème de l'existence éventuelle de limites ou de zones réservées pour les uns ou les autres. Du côté des *Tày*, le principe de la zone de commande des périmètres s'appliquaient pour les *Dao* et il n'aurait pas été possible à *Tân Lập* que des *Dao* cultivent des terres situées dans les zones proches des périmètres, c'est à dire dans toute la partie ouest de la vallée. En revanche, en dehors de la zone de commande, la question des limites, lorsqu'elle est posée abruptement, semble être sans fondement pour les anciens et il est très souvent répondu qu'il y avait assez de place pour chacun et que la terre n'était pas distribuée (comme elle l'est aujourd'hui). Cette réponse dont la validité pratique peut difficilement être vérifiée, accrédite l'idée d'un espace non approprié de façon individuelle ou collective et non limité. Mais il existait bien une séparation effective des zones de pratique puisque, comme le note un ancien, les « *Dao* cultivaient des champs ici et les *Tày* là, ce n'étaient pas les mêmes »<sup>63</sup>. Sans limites réelles, il y avait ainsi des lieux *dao* et des lieux *tày* et seuls quelques rares cas de rizières irriguées achetées par les *Dao* ou de *Tày* vivant momentanément avec les *Dao*, cassent cette « orientation » de l'espace.

Quelques exemples montrent par ailleurs que la façon dont étaient considérés les différents types d'espace, n'était pas anodine. Les *Tày* tout d'abord nommaient (et nomment encore) les montagnes ou collines proches en fonction des rizières, chaque versant ayant un nom différent suivant le nom du périmètre situé en contrebas (montagne de la rizières X) alors que les sommets les plus hauts et les plus éloignés des rizières portent des noms particuliers. Pour les *Tày*, les *Dao* vivent dans la forêt alors que pour eux cette forêt ne peut pas être associée à l'espace qu'ils habitaient ou cultivaient, chaque chose ou objet étant attaché à un type d'espace ou à un autre (tel bambou est de la forêt et tel autre du village, telle plante est cultivée et telle autre est de la forêt) En ce qui concerne les chemins, les *Tày* aiment à remarquer qu'ils se déplaçaient par le bas, non pas dans la forêt, et les *Dao* qu'ils le faisaient par le haut. Ainsi les échanges pour les *Tày* étaient tournés vers l'aval de la vallée, comme par exemple à *Tân Lập* vers *Quảng Bạch* à l'ouest, alors que les *Dao* de la même commune, cela a été noté, se déplaçaient plutôt vers l'est et le nord. Il ne s'agit pas ici de nier l'emprunt par les uns ou les autres de tous types d'itinéraire mais il est aujourd'hui encore évident que les zones forestières qui entourent *Tân Lập* sont mieux connues des *Dao* qui y chassent, y ramassent des produits et y coupent des arbres qu'ils redescendent dans la vallée sur les marchés.

---

<sup>63</sup> Enquête : 04/1996 à *Nà Lịn (Tân Lập)*.

Les descriptions, concernant les relations anciennes entre *Tày* et *Dao*, relevées aujourd'hui, paraissent d'autant plus "idylliques" que la situation actuelle est compliquée de changements imposés par l'extérieur et que le contexte démographique a fortement évolué lui aussi. D'un côté comme de l'autre, la glorification du passé est probablement un moyen de se disculper des problèmes rencontrés aujourd'hui. Tout en restant prudent vis à vis du passé, il semble néanmoins que la coexistence de deux modes d'organisation différents, d'un côté une société mobile, de l'autre une société plus structurée et plus fortement intégrée dans un système administratif fonctionnant à une échelle plus vaste, permettait la mise en place de relations plus souples et moins monolithiques entre les groupes. Les relations d'ailleurs, semblaient s'effectuer beaucoup plus sur un mode personnel ou inter familial qui limitait le contact entre des unités plus importantes.

Au niveau agricole et en ce qui concerne les relations de chacun d'entre eux avec leur environnement, les deux groupes fonctionnaient dans un système « double », avec d'un côté des champs permanents ayant un système d'appropriation et de transmission plus rigide, de l'autre des champs avec des rotations longues dans un espace, plus particulièrement forestier, qui n'était pas borné. Bien que les cultures sur brûlis à longues rotations n'aient pas eu le même intérêt économique pour les *Tày* et les *Dao* et qu'il y ait eu certainement plus de différences techniques entre les cultures que celles qui ont été notées, ces cultures étaient intégrées pour chacun des groupes dans un système global. De ce fait, l'attitude de chacun vis à vis des ressources se comprend en référence à une conception plus globale de l'espace comme dans le *mường* pour les *Tày* qui est centré sur les rizières.

La façon dont l'espace, sans être purement divisé, était teinté « d'ethnicité » se retrouve pour les *Dao* dans le mythe du chien *P'an Hou* qui relate la façon dont le royaume du régent fut divisé en deux parties, haute et basse, la partie haute étant donnée en héritage aux ancêtres communs des *Dao*. De ce fait, remarque P. Kandre (1967) « (...) the general categories « hill people » and « plains people » occur in the *Iu Mien* creation myth ». Les *Dao* possèdent aussi une charte fondatrice, la « Charte du roi *P'ing* » qui exempte de taxes et de corvées les descendants du chien dragon et leur assure le droit de cultiver le riz par le feu sur les terres de montagne<sup>64</sup>. Les textes fondateurs et les épopées racontant l'histoire mythique des *Dao*, ne peuvent évidemment pas être considérés comme des éléments historiques à part entière. En revanche, reconnus par les membres du groupe, malgré leur grande dispersion, comme des éléments marquant leur singularité, ces textes permettent de souligner le rôle joué par des paramètres d'ordre culturels dans le positionnement du groupe dans l'espace (les zones

<sup>64</sup> Le nom de Yao lui-même découlerait de ce texte et serait apparu sous la dynastie des T'ang sous la forme mo yao (non corvéable). Il se serait par la suite transformé en Yao, la première partie du terme étant tombée en désuétude (Lemoine, 1983). Certaines versions écrites très anciennes de cette charte ont été retrouvées au *Việt Nam*, en Thaïlande et au sud de la Chine. La plus ancienne daterait de 595 A.D.

hautes) et par rapport à l'espace (droit de pratiquer le brûlis et donc d'utiliser ces zones). Ces textes, dans un même mouvement, revêtent une importance particulière pour les relations entretenues par les *Dao* avec les groupes voisins, en particulier avec ceux des plaines.

Les sociétés *tày* et *dao*, à travers les récits des anciens, apparaissent comme des sociétés qui étaient structurées de façon différente et qui se positionnaient de façon différente dans l'espace. D'un côté, la société *tày* était organisée socialement et spatialement autour des rizières et de l'eau. Des mouvements de population importants existaient en raison des troubles que connaissait la région, mais l'essentiel de la colonisation de l'espace se faisait par des mouvements de proximité, d'un périmètre à un autre et les villages qui apparaissaient progressivement demeuraient des unités relativement stables de peuplement ayant à leur tête un chef de village qui transmettait sa charge à son fils aîné. L'espace et les ressources étaient mis en valeur à partir des rizières avec un gradient d'intensité décroissant vers l'extérieur et les espaces forestiers ouverts temporairement étaient extérieurs aux villages. De l'autre côté, la société *dao* se caractérisait par des mouvements cycliques d'une zone de culture à une autre. Des villages fixes existaient, certains avec des rizières, mais les relations entre les foyers ne se construisaient pas à partir des unités, le plus souvent temporaires, de peuplement, et l'espace n'était pas mis en valeur à partir d'un centre fixe. Les forêts étaient donc le lieu d'expression de logiques différentes mais les deux groupes cohabitaient, apparemment sans se heurter, grâce à la reconnaissance de ces différences et à des relations d'échange fondées sur la réciprocité entre foyers et la complémentarité des productions. Connaître ces logiques est important pour prendre la mesure des transformations apportées par la collectivisation.

Avec la collectivisation et « *l'Etat qui descend dans les campagnes* », une étape de plus grande intégration des zones de montagne dans le contexte national commence. Elle se traduit par l'arrivée de *Kinh* cadres ou paysans. Elle se traduit aussi, alors que l'Etat affirme pourtant sa volonté de prendre en compte les potentialités des montagnes, par la définition d'un modèle de développement et d'organisation collective de la production inspiré du delta et centré sur les rizières. Les *Tày* qui, à la différence des *Dao*, cultivaient les rizières, sont au centre de ces changements. Mais la redistribution géographique et dirigée des *Dao* transforme radicalement la nature des relations que ces deux groupes entretenaient.



## IX La période collectiviste, du modèle à ses écarts

Par l'importance des transformations qu'il entraîne, le système qui se met en place au début des années 1960 constitue une rupture importante avec la situation antérieure. Certains aspects de ces transformations ont été décrits pour l'ensemble du pays en première partie de ce travail. Elles ont fait ressortir la singularité des zones de montagne confrontées à un modèle de production agricole inspiré du delta alors que dans les forêts, écartées de ce modèle, se mettaient en place de nouvelles structures d'exploitation étatiques détachées de la paysannerie. A *Chợ Đôn*, les changements ont globalement suivi la ligne dictée depuis *Hà Nội* et ont transformé les modalités de mise en valeur de l'espace. Ils se sont caractérisés par l'introduction de principes de gestion centralisés pour certains des espaces et des ressources sur les pentes mais aussi par l'apparition d'une dichotomie entre les activités collectives et celles, individuelles, qui échappaient en partie au contrôle des coopératives.

La période collectiviste se caractérise par des séries de mesures renforçant ou transformant l'échelle et le fonctionnement des coopératives à époque régulière. Il est par conséquent difficile de faire l'économie d'une récapitulation chronologique des principales étapes de collectivisation. C'est l'objectif de la première partie de ce chapitre. Elle est consacrée, sur une période de près de trente ans, aux différents systèmes collectifs de gestion mis successivement en place dans les trois communes. Cette première partie concerne essentiellement les transformations ayant touché le gros élevage et la riziculture qui sont les deux piliers du système collectif. Elle s'intéresse aussi aux transformations liées à la sédentarisation des *Đao* et aux migrations *kinh*, l'intégration dans les coopératives de ces deux groupes de population ayant été effectuée de façon très différente dans les communes.

Le mouvement de collectivisation n'ayant pas suivi avec exactitude le modèle du delta et n'ayant pas le même itinéraire dans les trois communes, une analyse de « l'envers » des coopératives, des écarts récurrents au modèle et des différences observées dans les trois communes sera proposée en seconde partie. Elle met en évidence le poids des anciennes structures sociales et des logiques d'utilisation des ressources et de l'espace dans la mise en place et le fonctionnement des coopératives. Le dernier paragraphe de cette deuxième partie est consacré plus particulièrement aux activités pratiquées « en dehors » des coopératives, c'est à dire aux activités individuelles autorisées et non autorisées. Cela permettra de mettre en évidence l'utilisation globale des ressources et de l'espace qui était faite au temps des coopératives.

## 9.1 Les coopératives et les activités collectives jour après jour

### 9.1.1 Les premières coopératives et le mouvement de collectivisation

La collectivisation des moyens de production au sein de coopératives est l'étape ultime du mouvement de transformation radicale de la société enclenché dès les années 1940 pendant la lutte de libération nationale. La Réforme Agraire qui eut officiellement lieu de mai 1953 à octobre 1958 et fut appliquée méthodiquement à la chinoise dans le delta du fleuve Rouge (Dumont, 1995) est, avant la collectivisation, le principal point de focalisation du nouveau régime dans les campagnes. Cette réforme n'a pas eu lieu à *Chợ Đôn*.

Les habitants du district interrogés comme les différents rapports ou ouvrages consacrés à *Chợ Đôn*, expliquent l'absence de cette réforme par l'inadéquation locale des critères qui justifiaient sa mise en place dans le delta ; la présence de propriétaires terriens accaparant les terres (*địa chủ*) et de paysans sans terre (*cố nông*)<sup>65</sup>. Ainsi que le notait un *Kinh* installé dans la commune de *Phong Huân* en 1963, « *ici il n'y a pas eu de réforme agraire car les gens cultivent les terres qu'ils ont défrichées eux-mêmes* »<sup>66</sup>. La situation foncière des communes étudiées a en effet montré qu'il n'existait pas de paysans sans terre et que les gros propriétaires étaient rares à la veille de la collectivisation. Seule la commune de *Đông Viên* qui abritait le siège du canton du même nom ainsi que celui du district, semble avoir fait exception. Selon les habitants des communes d'étude et selon ce qui fut aussi reporté par Tran Van Ha (1993), les anciens chefs de district (*tri châu*) et de cantons (*chánh tổng*) qui résidaient dans cette commune furent assimilés à de grands propriétaires terriens réactionnaires, leurs terres furent confisquées et ils encoururent des peines de prisons pouvant atteindre plus de dix ans. Tran Van Ha (*ibid.*) note cependant que ces anciens cadres n'étaient pas, en réalité, de grands propriétaires<sup>67</sup> et qu'ils furent réhabilités six mois après avoir été accusés et dépossédés de leurs biens. Il n'y avait donc pas de réel problème foncier pouvant justifier la réforme et l'exemple de *Đông Viên* montre que seuls les anciens dirigeants occupant les postes du plus haut niveau dans le district, furent momentanément visés.

Si la Réforme Agraire n'eut pas lieu à *Chợ Đôn*, le district n'était pas pour autant isolé des mouvements politiques et de réformes des années 1940 et 1950. Le district qui était situé dans la zone de sécurité *Việt Bắc* ne fut occupé qu'un seul mois par les Français en 1947 (*ibid.*) et

<sup>65</sup> Les cadres de la Réforme Agraire devaient opérer une classification de la paysannerie en 5 classes reprenant celles de Truong Chinh et Vo Nguyen Giap élaborées en 1937 et principalement basées sur la propriété des rizières. Il s'agissait des propriétaires fonciers (*địa chủ*), des paysans riches (*phú nông*), des paysans moyens (*trung nông*), des paysans pauvres (*bán nông*) ainsi que des paysans sans terre (*cố nông*). Dans le delta et contrairement à ce qui a été expliqué à *Chợ Đôn*, une part importante des paysans (les 3/5èmes) possédaient moins de 1 *mẫu* (3600m<sup>2</sup>) de terres de rizières dans les années 1930 (Dumont, 1995). A la même époque P. Gourou (1936) relevait la présence d'environ 30% de paysans sans terres sur un échantillon, certes réduit, de 5 villages de la province de *Bắc Ninh*.

<sup>66</sup> Enquête : 02/1997 à *Nà Chợ (Phong Huân)*.

<sup>67</sup> Parmi les trois anciens dirigeants dont il donne l'exemple, l'un possédait 2,8 hectares, l'autre 0,7 et le dernier 0,5. C'est ce dernier qui fut condamné à la peine de prison la plus lourde.

profitait des mesures d'encouragement mises en place par le *Việt Minh* au profit des agriculteurs de montagne, en particulier de la réduction des taxes locales et nationales (Dang Dinh Quang, 1991). Pendant la lutte de libération nationale, le chef-lieu de la province fut momentanément déplacé à *Phong Huân* alors que celui du district l'était à *Bằng Lãng* afin d'être mis à l'abri des combats qui avaient lieu à l'est, dans les zones les plus proches de la ville de *Bắc Kạn*. Si le rôle joué par le district dans cette lutte constitue aujourd'hui encore un élément de fierté des habitants de *Chợ Đồn* – il est retranscrit dans le livre consacré à l'histoire officielle du parti à *Chợ Đồn* entre 1930 et 1954<sup>68</sup> – il ne semble cependant pas avoir eu un impact sur les modes de gestion et d'utilisation des ressources dans le district avant la mise en place de la première coopérative du district.

### Mise en place des premières coopératives (1959-1961)

Cette première coopérative qui fut mise en place à *Bằng Lãng* dans le village de *Nà Khắt*, au début de l'année 1958, était aussi la première de la province de *Bắc Kạn*. Elle faisait suite à des expériences basées sur des groupes d'entraide (*tổ đổi công*) plus particulièrement développées dans ce village. La création des groupes d'entraide qui fut lancée dès 1955 et qui était conçue comme une étape préliminaire de la collectivisation (les coopératives devant s'appuyer sur ces groupes au moment de leur création), connut d'importants déboires au niveau national à partir de 1957 (Yvon-Tran, 1994)<sup>69</sup>. A *Chợ Đồn*, elle n'a pas été suivie avec beaucoup d'intensité et n'a, dans les trois communes étudiées, été effective qu'à *Tân Lập* où se mettait en place des cultures rizicoles de deux saisons ainsi que dans quelques villages de *Bằng Lãng* (*Nà Khắt*, *Tùm Tó*, *Tống Mụ*). Comme à l'échelle nationale, les groupes n'existaient que pour certains travaux, en particulier l'irrigation, et seuls semblaient y participer les villageois directement intéressés par une activité nouvelle. A *Nà Khắt*, neuf des douze foyers qui composaient alors le village faisaient partie de ces groupes d'entraide. Ils furent ceux qui formèrent la base de la première coopérative.

La création de la première coopérative ne fut pas, elle non plus, suivie d'une apparition rapide des coopératives à l'échelle du district. La majorité d'entre elles ne se mit en place qu'entre 1960 et 1961, au moment où se lançait le mouvement de « coopérativisation forcée » dans le nord du pays (*ibid.*). Il n'existe pas de chiffres précis concernant la participation des ménages mais le tableau 20, réalisé sur la base des enquêtes et des rapports consacrés à

<sup>68</sup> Ce livre récent (1993, *Lịch sử Đảng Bộ huyện Chợ Đồn*) a été écrit, bien qu'il ne soit pas signé, par un historien vivant dans le district. Il signale que les premiers cadres révolutionnaires pénétrèrent dans le district en 1943 et que la première cellule du Parti du district fut créée à la fin au mois de décembre 1946.

<sup>69</sup> Il y avait 21,9% de ménages adhérents en 1957 (et 10% seulement d'équipes permanentes) contre 50,1% de ménages en 1956 (Yvon-Tran, 1994).

différentes communes, montre que le rythme de création des coopératives, rythme soutenu à partir de 1960, correspondait bien à celui décrit au niveau national<sup>70</sup>.

**Tableau 20 : Evolution du nombre de coopératives dans quelques communes de Chợ Đồn**

	<i>Chợ Đồn</i>	<i>Tân Lập</i>	<i>Phong Huân</i>	<i>Bằng Lãng</i>	<i>Đông Lạc</i>	<i>Đại Sáo</i>	<i>Đông Viên</i>	<i>Phương Viên</i>
1956-59	15 <sup>(5)</sup>	1	1	1	1	0	1	0
1960	71 <sup>(1)</sup>	1	4	5	4	?	4	?
1961	90 <sup>(2)</sup>	1	4	6	4	?	4	10
1962-65	89 <sup>(3)</sup>	1	4	7	4	?	4	10
1966-75	71 <sup>(4)</sup>	2	3	4	2	3	2	4
1975-80	30 <sup>(5)</sup>	2	3	1	1	1	1	1
1980-90	45 <sup>(5)</sup>	2	3	1	2	3	1	?

Sources : (1) A3 – TCTK 401 ; (2) A3 – TCTK 358 ; (3) A3 – TCTK 668 (chiffre valable pour 1965 seulement) ; (4) A3 – TCTK 794 ; (5) données approximatives recueillies par enquête. Pour les communes d'étude, *Tân Lập*, *Phong Huân* et *Bằng Lãng*, les données sont aussi recueillies par enquête mais peuvent être considérées comme fiables en raison des multiples recoupements effectués. Pour *Đông Lạc*, *Đại Sáo*, *Đông Viên* et *Phương Viên* voir Dang Dinh Quang, 1991 ; Piquet et Puvilland, 1992a ; Dao The Anh et Jesus, 1993 ; Gilbert, 1995.

Dans les communes d'étude, les coopératives se mirent en place à des échelles différentes et intégrèrent un nombre variable de foyers. A *Bằng Lãng*, les sept coopératives qui apparurent successivement étaient de très petite taille et ne comptaient, pour chacune d'elle, que six à dix foyers organisés en un ou deux groupes de production. A *Tân Lập*, la coopérative prit directement la taille de la commune entière (avec 60 foyers environ) et les foyers furent divisés en trois groupes de production de 15 à 20 foyers. A *Phong Huân* pour finir, quatre coopératives de tailles différentes se mirent en place. Celle de *Bản Cửa* comptait trois groupes de production, celle de *Khuổi Huân*, le long du *Sông Vân Hồ*, en comptait aussi trois, alors que la coopérative de *Khuổi Tấu* n'en comptait que deux et celle de *Pác Cộp* un seul. Lors de la création de ces premières coopératives, très peu de foyers demeurèrent en dehors des structures créées, et ce n'est que par villages entiers – comme à *Bằng Lãng* où la coopérative de *Nà Ruộng* ne fut créée qu'en 1964 – que la résistance à la collectivisation se manifesta.

Ces coopératives étaient dites de niveau bas (*bậc thấp*) ou « semi-socialistes » en raison de leur petite taille et parce que seules les terres rizicoles étaient collectivisées. Dans les coopératives, le travail dans les rizières était pratiqué en commun par des groupes de

<sup>70</sup> Les chiffres donnés par le gouvernement à ce moment là (participation de 84,4% des foyers paysans dans 41000 coopérative pour une moyenne de 57 foyers par coopérative), sont impressionnants et témoignent d'une accélération importante du mouvement si l'on considère les 8% de ménages seulement qui avaient accepté de rejoindre des structures de production collectives entre fin 1958 et avril 1959. (Yvon Tran, 1994).

production comptant un nombre variant de quinze à quarante-cinq personnes (5 à 15 foyers) environ. Durant cette période, les foyers coopérateurs qui avaient cédé leurs terres et des semences aux coopératives<sup>71</sup>, recevaient une « rente foncière » (ou part d'usufruit *-hoa lợi-*) au prorata des surfaces qu'ils avaient engagées dans la coopérative pour une quantité qui représentait environ 25% de la production distribuée à *Tân Lập*, 15 à 20% à *Phong Huân* et moins encore à *Bằng Lãng* où ce taux, proche de celui rapporté pour *Đại Sáo* (Dang Dinh Quang, 1991) était de 10%. Après la récolte, la coopérative devait garder une partie de celle-ci pour ses propres fonds de fonctionnement (fonds d'investissement, fonds d'élevage...), une partie pour la production de l'année suivante (semences, engrais etc.), une partie pour les taxes ainsi qu'une dernière partie pour les livraisons obligatoires (à bas prix) à l'Etat. Le reste, qui représentait environ 60 à 70% de la production après distribution de la rente (il y avait environ 10% pour la coopérative, 10% pour l'Etat, 10 à 25% pour la rente), était distribué aux paysans en fonction du travail qu'ils avaient effectué. Le travail était comptabilisé en *công*, un *công* correspondant à une journée de travail. Il semblerait qu'à cette époque, une journée de travail soit comptabilisée de la même façon quelle que soit l'activité effectuée, dans les champs pour les rizières, ou pour l'administration. Par ailleurs, seuls les travailleurs recevaient des *công* ce qui handicapait les familles ayant de nombreuses bouches à nourrir non actives. Chaque groupe travaillait dans une zone définie où il réalisait tous les travaux et le chef du groupe de production qui organisait les différentes activités, comptabilisait les journées de travail et en rendait compte au comptable de la coopérative. Les comptes généraux étaient réalisés au niveau de la coopérative et les *công* avaient donc une valeur équivalente pour tous les groupes de production d'une même coopérative quelle que soit la production réelle de chaque groupe.

A *Chợ Đôn*, la création des coopératives à cette époque semble avoir été à la fois organisée et chaotique. Organisée parce que des cadres provenant du delta, des *Kinh*, jouèrent un rôle actif dans le district et dans les communes en y résidant éventuellement temporairement, parce que de fréquentes réunions d'information et de formation avaient lieu et que les coopératives modèles comme celle de *Nà Khát* étaient régulièrement visitées. Les cellules du Parti (*chi bộ*) qui existaient dans les communes depuis la période de la lutte de libération avaient pour tâche d'informer les cadres et de faciliter le mouvement. Cette mise en place est aussi décrite comme ayant été chaotique parce que, malgré tous les efforts effectués, les cadres n'étaient pas suffisamment formés et qu'il n'existait pas toujours, dans chaque village ou hameau, une personne capable de prendre en charge le travail d'organisation des

---

<sup>71</sup> A *Phong Huân*, pour 1000 m<sup>2</sup> de rizière, les foyers devaient donner 10 kg de paddy en guise de semences et une somme d'argent (5 VND) pour acheter de nouveaux outils de production. Les coopérateurs conservaient leurs propres outils et durent, dans un premier temps, les utiliser dans les champs collectifs. Par la suite, la coopérative put fournir les parties métalliques des outils alors que les coopérateurs fabriquaient les parties en bois.

coopératives. Les anciens cadres de coopérative avouent s'être renseignés comme ils le pouvaient auprès des autres coopératives mais « *qu'il y avait toujours un nouveau problème qui ne pouvait pas être résolu* »<sup>72</sup>. Chaque coopérative avait à sa tête un secrétaire et un vice-secrétaire de la coopérative, un comptable et un chef du comité d'administration (*ban quản trị*) qui dirigeait à son tour les chefs de groupes de production. Le comptable qui faisait le compte du travail de chacun et calculait les parts et les quotas de la production, était un élément clef du système. D'après les anciens comptables eux-mêmes, si tous savaient lire et écrire dès le départ, beaucoup n'étaient pas du tout formés à la comptabilité les premières années<sup>73</sup>.

### Vers les coopérative de haut niveau (1961-1966)

La période qui suivit la mise en place des coopératives, correspond au premier plan quinquennal<sup>74</sup> (1961-1966). Elle devait être une période de "consolidation des coopératives agricoles" et de transformation de celles-ci en coopératives de haut niveau (*bậc cao*) à une échelle plus large (Yvon-Tran, 1994).

A *Chợ Đồn*, le changement d'échelle n'eut pas lieu et le nombre de coopératives ne changea quasiment pas entre 1961 et 1965 (tableau 20), à l'exception de *Bằng Lãng* où les coopératives eurent à l'inverse tendance à se multiplier. En revanche, un certain nombre de changements importants se produisirent et témoignèrent, d'un côté, de la consolidation du système collectiviste grâce au renforcement de l'encadrement, d'un autre côté, d'une érosion grandissante de la confiance populaire.

La consolidation se fit, en particulier, grâce à une amélioration du travail des cadres. Tous les cadres interrogés suivirent des formations approfondies qui eurent lieu dans le chef-lieu du district ou à *Bắc Kạn* et furent parfois longues (deux ou trois ans), particulièrement pour les comptables. Il est significatif de constater par ailleurs que certains *Kinh*, dont les migrations vers le district commencèrent en 1962-63 et qui étaient souvent mieux formés, accédèrent très vite à des postes clefs (comptabilité, chef de groupe) dans certaines coopératives de *Phong Huân* et *Bằng Lãng*. Parallèlement, les coopératives commencèrent à investir dans l'amélioration de la production alors qu'elles ne l'avaient pas encore fait réellement auparavant. C'est l'époque durant laquelle commencèrent à être mises en place de nouvelles

<sup>72</sup> Enquête : 06/1996 à *Tầm Tó* (*Bằng Lãng*).

<sup>73</sup> D'après les anciens, il y avait environ 7 ou 8 personnes par commune qui avaient profité du système éducatif mis en place par les français (la formation était en français et en vietnamien), et avaient atteint approximativement la fin du niveau élémentaire dans les années 1950. Par la suite, un enseignement fut assuré par quelques instituteurs qui étaient aussi des cadres du Parti et formaient enfants et adultes dans quelques communes (*Bằng Lãng* et *Tân Lập* par exemple).

<sup>74</sup> Ce premier plan consacre la priorité accordée à l'industrie lourde dans le secteur industriel et à l'industrie par rapport à l'agriculture dont la part dans les investissements diminue. C'est l'agriculture qui doit aider l'Etat à développer ses capacités industrielles et non l'Etat qui doit aider l'agriculture à se développer (Yvon-Tran, 1994).

retenues et des canaux de dérivation de plusieurs kilomètres à *Tân Lập*<sup>75</sup>, où furent agrandis certains barrages de *Bằng Lãng* (*Nà Ruộng* à partir de 1964). Les enquêtes qui corroborent les statistiques utilisées en partie II, montrent que le passage à la seconde saison rizicole se fit rapidement à cette époque grâce à de nouvelles semences, l'amélioration progressive de l'irrigation et des investissements accrus de travail dans les champs.

La collectivisation des moyens de production autres que les terres rizicoles marqua aussi cette période. Elle ne fut pas uniforme dans les trois communes. Certaines coopératives comme celle de *Tân Lập* ou celle de *Nà Khắt* (*Bằng Lãng*) collectivisèrent les buffles dès 1960 alors que d'autres le firent beaucoup plus tardivement. La coopérative de *Nà Ruộng* à *Bằng Lãng*, coopérative qui ne fut créée qu'en 1964<sup>76</sup>, conserva son retard et ne procéda à la collectivisation des buffles qu'en 1967. Lors de la collectivisation, un système de compensation était utilisé dans les trois communes afin que la valeur des buffles fournis aux coopératives par chaque foyer soit à peu près identique<sup>77</sup>. Les buffles qui furent « rassemblés » par les coopératives n'étaient pas non plus redistribués de la même façon dans toutes les coopératives. A *Phong Huân*, ils furent redistribués par groupes de petite taille (2 à 3 ou 4 têtes) à des foyers dont un des membres fut chargé de leur surveillance. Lors des naissances, les bufflons étaient redistribués à de nouveaux foyers qui les parquaient sous leur maison. A *Bằng Lãng*, les buffles étaient regroupés par 5 à 10 et étaient parfois parqués dans de petites étables construites à proximité des rizières. Ils étaient alors surveillés par un ou deux travailleurs qui se relayaient. A *Tân Lập*, ils furent remis à la charge de « gardiens professionnels » désignés dans chaque groupe de production. Ces gardiens avaient la charge de quinze à trente animaux qui étaient parqués dans de grandes étables. Lors des travaux rizicoles, chaque groupe de production recevait le nombre de buffles théoriquement nécessaire aux travaux qu'il devait réaliser. Par ailleurs, dans certaines coopératives comme celles de *Bằng Tác* à *Phong Huân*, les outils de production demeurèrent à la garde des foyers qui ne les mirent pas en commun et le niveau de collectivisation n'était donc pas le même que dans les coopératives comme *Tân Lập* ou *Nà Ruộng* à *Bằng Lãng* où tout fut rassemblé par chaque groupe de production. Sur l'ensemble du district en 1965, 36 coopératives étaient de niveau haut alors que 53 étaient encore semi-socialistes (A3-TCTK 668) ce qui confirme

<sup>75</sup> C'est le réseau au nord de la vallée qui fut consolidé et amélioré (par un barrage situé en contrebas de *Nà Lịn* et le bétonnage d'une partie du canal) dès 1966 pour permettre notamment d'irriguer les nouvelles rizières construites en hauteur. Dans la partie sud, le réseau ne fut pas véritablement amélioré avant le début des années 1970 et ne fut jamais bétonné.

<sup>76</sup> Les travaux de réfection du système hydraulique de *Nà Ruộng* commencèrent immédiatement après la création de la coopérative.

<sup>77</sup> Lors de la collectivisation des buffles, chaque actif devait remettre une certaine somme à la coopérative (60 VND à *Phong Huân*) qui correspondait à la valeur totale de l'ensemble des buffles (estimée en fonction de l'âge et du sexe des animaux) divisée par le nombre total des actifs. Si un foyer remettait 3 buffles ayant une valeur de 600 VND et avait 2 actifs, la coopérative devait remettre 480 VND au foyer concerné. Au contraire, un foyer ayant 5 actifs (300 VND) et 1 seul buffle valant 180 VND, devait remettre, en plus du buffle, 120 VND à la coopérative.

l'hétérogénéité des dates de transformation relevée lors des enquêtes et le retard vis à vis de la situation générale du Nord *Việt Nam*<sup>78</sup>.

Dans les comptes des coopératives, la rente foncière que recevaient les coopérateurs, fut éliminée dès 1962-63 et la production ne fut plus distribuée qu'en fonction des journées de travail accomplies. En revanche, un système tenant compte du type de travail effectué pour la coopérative fut inauguré. Un *công* était divisé en dix *điểm* (points) et certaines activités comme le travail administratif valaient un *công* pour une journée de travail alors que d'autres, comme certains travaux rizicoles (hersage, labour), en valaient plus (15 *điểm*), parfois beaucoup plus (25 points pour les travaux d'entretien du réseau hydraulique). A l'inverse, certaines activités qui pouvaient être réalisées par les enfants ou les personnes âgées recevaient moins de points ; le gardiennage des buffles valait huit *điểm* pour la garde journalière d'une dizaine de buffles, six pour des bufflesses<sup>79</sup>. Au moment de la récolte, chaque foyer emportait chez lui une petite réserve de paddy (à *Khuổi Huân* 300 kg) afin de limiter le stockage massif puis, lorsque les comptes étaient faits, chaque foyer recevait le solde de son travail en fonction des *công điểm* qui lui étaient dus. En échange du travail effectué par les coopérateurs, la coopérative ne délivrait que des biens en nature, essentiellement du paddy et des tickets (*phiếu*) échangeables contre des rations (sucre, graisses, tissus...). A partir de l'année 1964 qui marque le début du recrutement militaire de masse, des compléments furent aussi attribués aux foyers dont la main-d'œuvre était recrutée ou qui avaient trop d'inactifs (personnes âgées, invalides).

Jusqu'en 1961, les comptes étaient faits au niveau des coopératives quels que soient les résultats des groupes. Cette comptabilisation, même si elle avait de moindres conséquences à *Chợ Đồn* que dans le delta en raison de la taille réduite des coopératives, était un des éléments limitant la création des coopératives et leur regroupement. Pour remédier à ce problème, le système des "3 khoán" (3 contrats) fut mis en place au niveau national et fut rapidement suivi à *Chợ Đồn*. Ce système consistait à ce que la coopérative fixe la production de chaque groupe, les quantités d'intrants et le nombre de buffles utilisés ainsi que la quantité de jours de travail nécessaires pour atteindre cette production. Dans la réalité perçue à travers les enquêtes, il semble que chaque groupe ait été quasiment indépendant, ait eu son propre bétail et n'ait eu à négocier chaque année que la production à verser et les intrants à recevoir. Dans ce système,

<sup>78</sup> En 1965, les coopératives socialistes (niveau haut) représentaient 54% de l'ensemble des coopératives à l'échelle du Nord Việt Nam avec une taille moyenne de 107 ménages, le double de la taille des coopératives de bas niveau. *Chợ Đồn* était par conséquent d'autant plus en retard que la taille des coopératives de haut niveau (31 ménages) était sensiblement la même que celle de bas niveau (21 ménages) et que très peu de regroupements avaient été effectués.

<sup>79</sup> Tran Van Ha (1993) signale, à propos de *Đông Viên*, que les points pouvaient aussi être comptés selon le nombre de têtes, 1,5 points par jour pour une bufflesse et 2 points par jour pour un mâle. Il s'agit ici de l'exemple de *Phong Huân* qui est donné à titre indicatif. Aucun livre de compte n'ayant été mis à notre disposition, ces chiffres ont été recueillis par enquête.



la valeur des *công điểm* différait d'une coopérative à une autre mais aussi d'un groupe à un autre et ce système semble avoir été général dans les trois communes dès 1965.

Au niveau agricole, les anciens coopérateurs de *Tân Lập* et *Bằng Lăng* notent une petite amélioration des rendements rizicoles annuels dans les périmètres où la seconde culture avait été mise en place. Ils signalent néanmoins que de gros problèmes de froid demeuraient au moment du repiquage de décembre<sup>80</sup> et que ces problèmes pouvaient entraîner des repiquages à répétition et des pertes allant jusqu'à la moitié de la récolte. Dans les autres coopératives, les rendements sont décrits comme étant en stagnation malgré l'amélioration de l'encadrement et l'augmentation des jours de travail. Durant cette période, les coopératives mirent aussi en place les premières cultures collectives de pente à raison de deux à trois hectares par groupe de production. Les terres étaient cultivées par les mêmes groupes que ceux des rizières sur des terres situées à proximité de ces rizières. Les enquêtes concernant l'implantation des champs semblent montrer que ceux-ci étaient de petite taille, essentiellement consacrés au manioc, et changeaient de localisation tous les deux ans au sud alors qu'ils étaient de plus grande taille à *Tân Lập* et se concentraient sur les meilleures terres, celles propices au maïs.

Parallèlement au mouvement de collectivisation et comme dans l'ensemble de la RDVN (Tessier et Fontenelle, à paraître) la petite production privée et le marché libre n'ont jamais disparu à *Chợ Đôn*. Le petit élevage (porcs et volailles essentiellement) n'était pas limité mais les lopins privés qui avaient été autorisés dès les débuts de la collectivisation, ne devaient pas représenter plus de 5% de la superficie totale des coopératives. En théorie, les cadres devaient élaborer les plans d'activité des foyer set ceux-ci devaient livrer 70 à 75% de leur production à l'Etat (Yvon-Tran, 1994). Dans le delta, une partie (ou la totalité) des lopins était constituée de terres rizicoles mais ce système ne semble avoir existé que de façon limitée à *Chợ Đôn*. Un tel système d'attribution des terres fut, par exemple, mentionné à *Nam Cường* lors d'enquêtes effectuées de façon informelle. Il aurait consisté, dans les années 1960 (probablement lors du passage aux coopératives de haut niveau) à distribuer un *côp* (100m<sup>2</sup>) de terre rizicole par actif à toutes les familles ayant remis des terres à la coopérative (elles étaient appelées *nà côp* « rizières de côp »). Ces terres étaient alors cultivées individuellement, la coopérative se contentant de taxer une partie de la récolte. Mais ce système ne fut mentionné dans aucune des communes d'étude. En revanche, les cultures individuelles existaient bien et étaient mises en place en dehors des rizières. Après livraison de la production revenant à l'Etat, les produits étaient commercialisés auprès de l'Etat à des prix fixés ou sur des marchés « libres » du district (à l'ancien marché de *Chợ Đôn* en particulier) et des districts voisins et procuraient des revenus qui étaient très appréciés des coopérateurs mais dont il est difficile d'estimer le

---

<sup>80</sup> Les premières variétés de riz de printemps introduites avaient un cycle végétatif long et devaient être repiquées en décembre à une époque où la température pouvait déjà être basse.

montant. Tran Van Ha (1993) estime qu'ils équivalaient, en valeur monétaire, à 80% du revenu total de la coopérative de *Đông Viên* mais ne précise ni leur montant exact ni le revenu des coopératives.

Entre 1960 et 1965, la quantité de travail dans les coopératives avait tellement augmenté dans les rizières pour obtenir des rendements peu convaincants que la valeur des *công* avait fortement diminué (de 7-8 kg de paddy à moins de 5 kg par *công* entre 1960 et 1965 à *Tân Lập*). Les paysans reconnaissent aujourd'hui que la technique de la double culture imposée fut au départ mal acceptée en raison des pertes de semences et de temps qu'elle occasionnait. Ses avantages ne furent reconnus qu'avec l'introduction du riz de printemps tardif, le *lúa xuân*, au début des années 1970. Le désenchantement était tel que certains foyers prirent assez rapidement le parti de sortir des coopératives. Ces foyers dont certains demeurèrent en dehors des coopératives durant toute la période, sont très prudents lorsqu'ils évoquent cette époque. Ceux de *Phong Huân* racontent toutefois qu'ils devaient aller jusqu'à *Chợ Chu*, à 30-40 km au sud afin d'écouler la partie de la production qu'ils ne vendaient pas à l'Etat et afin de se procurer des biens de première nécessité. Ce mouvement ne fut jamais, selon les informations, d'une ampleur considérable (4 foyers à *Phong Huân*, 4-5 foyers à *Bằng Lăng*, aucun à *Tân Lập*) et fut stoppé, vers 1964, par des mesures mises en place au niveau du district et destinées à rendre ce processus difficile en empêchant la reprise des rizières<sup>81</sup>. En 1965, comme plus tard en 1967, 97% des ménages agricoles étaient intégrés dans des coopératives et cultivaient plus de 96% des terres cultivées selon des statistiques officielles (A3-TCTK 668 ; A3-TCTK 803). Bien qu'il faille se méfier de ces chiffres qui faisaient apparaître une superficie consacrée à l'économie familiale de très exactement 5%, *Chợ Đôn* ne fit pas partie, selon ce qui a été constaté dans les communes d'étude, des zones au sein desquelles le nombre des départs provoquèrent le démantèlement des coopératives comme cela fut souvent le cas en montagne (Nguyen Sinh Cuc, 1995).

#### **Le mouvement de collectivisation pendant la période de guerre (1966-1975)**

En 1965, l'escalade dans la guerre contre les américains mit brutalement fin au premier plan quinquennal et fut à l'origine d'un désengagement important de l'Etat dans le secteur de l'agriculture. A partir de 1966, un agrandissement notable de la taille des coopératives a pu être constaté (Yvon-Tran, 1994) et en 1968, la collectivisation avait été menée à son terme avec plus de 90% des paysans du nord du pays appartenant à des coopératives de « haut niveau » (Beresford, 1990).

A *Chợ Đôn*, des regroupements eurent aussi lieu à partir de 1966 mais le tableau 20 montre qu'ils ne se firent pas de la même façon dans toutes les communes. A *Phong Huân*, la

---

<sup>81</sup> Cette mesure, dont il n'existe aucune trace et qui est connue à travers les enquêtes à *Phong Huân* et *Bằng Lăng*, consistait à autoriser le départ des foyers mais à empêcher le déclassement des terres qui avaient été collectivisées.

coopérative de *Pác Cộp* fut intégrée à celle de *Nà Tác* (pour former *Bằng Tác* en 1966) mais les autres demeurèrent identiques. A *Bằng Lãng*, les coopératives qui étaient auparavant très petites, se regroupèrent deux à deux. A *Tân Lập*, en revanche, la coopérative fut scindée en deux en 1967 mais la structure initiale était beaucoup plus grande que dans les autres communes et la scission était particulière, elle concernait que les *Dao* qui formèrent dès lors une coopérative indépendante.

Malgré les quelques regroupements, la taille des groupes de production dans les trois communes ne changea pas au cours de cette période. Le mouvement d'individualisation de la production fut même accentué avec l'apparition d'un nouveau type de comptage des *công* sur la base de contrats de travail (*công khoán*) devant être réalisés en fonction d'une tâche prédéfinie sur une portion de rizière donnée. Il était par exemple possible de recevoir cinq *công* pour le hersage de 1000m<sup>2</sup> de rizière, dix *công*<sup>82</sup> pour la récolte de la même surface sans que le chef de groupe ait besoin de vérifier chaque jour le travail effectué. L'heure du partage des terres n'était pas encore véritablement venue mais à *Phong Huân* certains anciens coopérateurs semblent dire qu'il aurait existé, dès 1970, des contrats passés entre les groupes de production et des foyers sur des terres qui correspondaient en partie à leurs anciennes propriétés<sup>83</sup>. Comme le faisaient les coopératives avec les groupes de production, les chefs de groupe estimaient la production à atteindre pour chaque foyer, leur fournissaient les intrants (quand il y en avait) et répartissaient les *công* en fonction des surfaces qui étaient allouées. Les foyers pouvaient ensuite garder la production excédentaire. Dans cette commune où les buffles étaient ventilés entre un grand nombre de foyers (en demeurant propriété commune), il s'agissait presque d'un « *chỉ thị 100* » avant l'heure.

En dépit de la guerre, la fin des années 1960 et le début des années 1970 furent aussi caractérisés par l'augmentation des investissements dans les ouvrages destinés à l'irrigation ; consolidation de l'ensemble du réseau hydraulique de *Tân Lập* et d'une partie de celui de *Bằng Lãng*. Ces ouvrages furent aussi utilisés pour la production d'énergie électrique. A *Tân Lập*, l'électricité produite par une petite centrale utilisant l'eau du canal le plus important permettait de fournir de l'électricité aux foyers<sup>84</sup> et de faire fonctionner des machines destinées à faciliter le traitement de la récolte (batteuses, décortiqueuses, van...). A *Bằng Lãng*, elle alimentait une petite scierie qui fournissait du travail à une dizaine de coopérateurs.

Il faut aussi noter que la toute fin des années 1960, est considérée comme étant relativement prospère par les coopérateurs de *Chợ Đồn* qui disent avoir bénéficié de rations

<sup>82</sup> Ces exemples ont été donnés pour *Phong Huân* mais ne peuvent être considérés comme représentatifs.

<sup>83</sup> Les informateurs se contredisent quelque peu sur ce point mais la taille réduite des groupes de production laisse supposer que les foyers cultivaient au moins une partie de leurs anciennes terres.

<sup>84</sup> Les foyers bénéficiaient du courant électrique 1 soir sur 3, chacun des 3 groupes de production étant servi à son tour.

plus importantes que les années précédentes. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cela. D'une part, la généralisation de la double culture du riz qui profitait des investissements sur l'hydraulique. Après la stagnation des années 1960, c'est une période pendant laquelle les rendements sont décrits comme ayant augmenté grâce aussi à la généralisation de la fumure mais surtout grâce à l'introduction du riz de printemps tardif qui limitait les problèmes de froid dans les rizières au moment du repiquage. Le travail, malgré le manque de main-d'œuvre dû à la guerre, est décrit comme se faisant mieux grâce à l'indépendance des groupes de travail. En revanche, dans les coopératives *tây* qui avaient jusqu'alors effectué des cultures collectives de maïs et de manioc, ces cultures furent quelque peu ralenties à partir du début des années 1970 et les coopératives se concentrèrent essentiellement sur la production rizicole. A *Tân Lâp*, l'abandon des cultures sèches sur le versant sud fut suivi, en 1974, de la mise en défens de l'ensemble du versant afin que la forêt se reconstitue.

Après quelques années marquées par des résultats satisfaisants dans les rizières, la période qui précéda immédiatement la victoire contre les américains (1975) est à nouveau présentée comme étant difficile pour les coopérateurs. Les conditions de production et la taille des groupes ne changèrent pas mais les coopérateurs semblent avoir eu des motifs de mécontentement parce que la part de la production qui leur était destinée était en constante diminution. La valeur du *công* avait encore diminué pour atteindre moins de quatre kilogrammes à *Tân Lâp* vers 1972-73. L'augmentation du nombre de personnes qui ne participaient pas à la production mais devaient recevoir une part (instituteurs, agents sanitaires, agents forestiers...) est un élément qui est souvent rappelé par les coopérateurs et les anciens cadres pour expliquer cette situation alors que les coopératives étaient invitées à financer des constructions (écoles, dispensaires, routes...) et à utiliser une partie des *công* pour cela. En même temps, la production augmentait grâce à des investissements en semences, engrais, produits phytosanitaires et grâce aussi à des engins à moteur (motoculteurs et décortiqueuses) qui coûtaient chers aux coopératives. La rentabilité du travail diminuait donc alors que le nombre d'actifs non agricoles à nourrir augmentait.

Face à ces difficultés, des changements importants eurent bien lieu, mais leur mise en œuvre fut instituée de façon volontaire par le gouvernement. Celui-ci signalait, dans son dernier essai de création d'une société purement socialiste, l'arrêt définitif de l'expérience collective.

### ***9.1.2 De la « grande agriculture socialiste » aux prémisses de la décollectivisation***

#### **La « grande agriculture socialiste » : 1975-1981**

En 1975, la chute de Saïgon fit entrer le *Việt Nam* dans une phase de reconstruction et une courte période de paix. Avec le développement de la collectivisation au sud, le Parti (4<sup>ème</sup> congrès) prit la décision d'entreprendre ce qui aurait dû constituer la phase ultime de la collectivisation dans le cadre de la « grande agriculture socialiste ». Cette étape qui était

prévue de longue date, avait l'objectif d'amener l'unité de base de la production à l'échelle du district (Nguyen Duc Nhuan, 1992)<sup>85</sup> mais était aussi une réaction de l'Etat vis à vis d'un marché agricole qui lui échappait de plus en plus et de paysans qui augmentaient les surfaces individuelles (Tessier et Fontenelle, à paraître). Dans les régions de montagne, les paysans quittaient par ailleurs les coopératives en nombre important et au total ce furent 5% de l'ensemble des coopératives du nord du pays qui fermèrent leurs portes avant 1975 (Yvon-Tran 1994)<sup>86</sup>. Dans les communes d'étude où ce phénomène n'a pas été observé, les nouvelles mesures furent alors appliquées avec un empressement mitigé.

Une des étapes de ce passage à la « grande agriculture socialiste » consistait en l'agrandissement de la taille des coopératives qui passèrent, comme ce fut le cas de *Bằng Lăng* en 1979, à l'échelle des communes. Ce mouvement ne fut cependant pas totalement homogène et *Phong Huân* se distingua par l'absence de regroupement alors que *Tân Lập* maintenait la division *Tày/Dao* qui avait été mise en place en 1967. Ce fut toutefois dans cette commune que les mesures qui accompagnaient la transformation des coopératives furent suivies avec le plus de rigueur.

Le passage à la « grande agriculture socialiste » devait en effet s'accompagner de la mise en place de groupes de production d'un nouveau type. Ces groupes étaient de deux types : les brigades de production de base (*đội sản xuất*) qui étaient responsables de la majeure partie des travaux agricoles, les brigades spécialisées (*đội chuyên*) qui avaient la responsabilité de travaux agricoles (hydraulique, labour, élevage...) ou non agricoles (confection de tuiles, activités forestières...) particuliers. Cette nouvelle organisation fut à l'origine d'un morcellement des activités qui est parfois décrit comme une véritable « *taylorisation du travail agricole* » (Pillot, 1995). A *Tân Lập*, les trois groupes de production de la coopérative *tày* qui cultivaient trois zones distinctes, demeurèrent en place et furent divisés en deux ou trois petites brigades de trente à quarante actifs (10 à 15 foyers) qui étaient basées sur la division sexuelle du travail<sup>87</sup>. La spécialisation avait donc lieu mais à une échelle inférieure à celle des trois groupes de production. Seules trois brigades spécialisées virent le jour à l'échelle de la coopérative. Une brigade hydraulique, une brigade d'élevage et une brigade de

<sup>85</sup> Lors de cette étape de transformation, le rôle des districts fut renforcé et certaines fonctions politiques, militaires et économiques qui étaient auparavant l'apanage des provinces leur furent attribuées. De nombreux services spécialisés furent ainsi créés comme le service agricole, le service de la protection des plantes, le service de l'irrigation, le service statistique... ce qui explique par exemple que toutes les séries statistiques, dans tous les services commencent en 1975 ou 1976. Le service le plus important était celui de la planification qui devait « *désagréger les vecteurs d'objectifs régionaux en objectifs de coopératives, de compagnies et d'entreprises. Autrement dit, la décentralisation se rédui[sai]t à un changement dans les méthodes de la planification, mais il en résult[ait] une complexité sans précédent des processus de planification* » (J.C Asselain, 1981, cité par F. Yvon-Tran, 1994).

<sup>86</sup> Le nombre des coopératives qui disparurent avant 1975 dans certaines provinces de montagne, est impressionnant : 350 à *Cao Bằng*, 196 à *Lạng Sơn*, 137 à *Bắc Thái*.

<sup>87</sup> Ces trois groupes devenus brigades avaient le nom de brigade 1, 2 et 3. Par la suite, cette dénomination fut conservée et la commune fut divisée en 3 hameaux (*thôn* 1, 2 et 3) pour l'administration.

fabrication de tuiles furent créées en 1975 avec la participation de quelques permanents secondés par des membres des trois autres groupes qui y étaient affectés provisoirement, pour une saison ou le temps des travaux destinés à leur toiture. La principale tâche de la brigade d'élevage de *Tân Lập* était de favoriser la multiplication des bovins. Comme cela se fit aussi à *Bằng Phúc*, une soixantaine de vaches furent achetées dans les provinces voisines (*Cao Bằng* et *Tuyên Quang*) dès 1975 et furent introduites dans des pâturages d'altitude qui leur étaient spécialement réservés et où des gardiens spécialisés s'occupaient d'elles. Dans le plus grand d'entre eux, celui de *Phiến Đen*, des barrières furent élevées et des étables construites. Les buffles étaient eux aussi surveillés par des membres de cette brigade mais l'étaient dans des zones plus proches des rizières ainsi que dans trois grandes zones d'élevage indépendantes (*Nậm Hai*, *Khâu Cà* et *Thông Quang*) qui étaient entretenues pour être utilisables d'une année sur l'autre, grâce à la mise à feu annuelle de la prairie.

A *Bằng Lãng* dont les coopératives se regroupèrent en 1979, il y avait huit brigades de production, une brigade de base pour chaque ancienne coopérative et une brigade d'exploitation forestière. Contrairement au principe des brigades, les brigades de base cultivaient des zones définies et réalisaient toutes les étapes de production. Cela réduisait quasiment à néant l'impact de la réforme pour l'organisation du travail des coopérateurs mais compliquait la tâche des cadres de la grande coopérative qui devaient fixer les objectifs de production avec chaque brigade, distribuer les intrants, centraliser les prélèvements et redistribuer les points travail à l'échelle de la commune. Comme à *Tân Lập*, mais dans des proportions beaucoup moins importantes, l'accent fut aussi mis sur l'élevage. Des pâturages spécialisés pour les buffles furent mis en place par chacune des brigades de production et les animaux qui avaient été confiés aux familles furent à nouveau regroupés et parqués par troupeaux de plus grande importance. De son côté, le chantier d'exploitation du bois, unique en son genre dans le district, était situé à *Tùm Tó* où il disposait d'installations de transformation déjà anciennes. Cette brigade était composée d'une vingtaine de coopérateurs pour moitié permanents et pour l'autre temporaires qui venaient exclusivement de *Bằng Lãng*. Ils n'effectuaient aucun travail de plantations et vendaient le bois à l'entreprise forestière d'Etat qui venait de quitter *Bằng Lãng* et se trouvait alors à *Bằng Lũng*.

Pour finir, aucune brigade spécialisée ne vit le jour à *Phong Huân*. Comme à *Bằng Lãng*, les brigades de base étaient de petits groupes qui réalisaient toutes les étapes de production en commun dans des zones définies. Les foyers avaient toutefois dû abandonner le système des contrats individuels sur les terres.

Pour les coopérateurs, cette période est toujours citée comme ayant été la plus difficile pour différentes raisons. Au niveau rizicole, il s'agissait au mieux d'une période de stagnation de la production totale (*Phong Huân*) qui entraîna une baisse de la production par tête, plus

souvent encore d'une baisse de la production totale. Ce ralentissement de la production est souvent expliqué par la raréfaction des intrants consécutive à l'embargo américain et aux tensions avec la Chine. Il est aussi relatif, tous les foyers le notent, à un désintérêt pour le travail en raison des hésitations des cadres, des essais et retours en arrière. Dans les communes, comme *Bằng Lãng*, où une grande coopérative avait été créée, son fonctionnement était plus lourd et entraînait une multiplication du nombre des cadres alors que la production était distribuée au niveau de la coopérative entière. Les coopérateurs étaient de plus en plus détachés des résultats de la production et pouvaient, selon l'expression de C. Piquet et C. Puvilland (1992a) à propos de *Phước Viên* « *se comporter comme des salariés rémunérés au temps de travail et peu intéressés par la productivité du système* » (p. 26). Ainsi que le note un habitant de *Phong Huân* « *on manquait alors de tout ; de sel, de savon, de tissus et on ne pouvait plus cultiver sur les pentes* »<sup>88</sup>. Les cultures individuelles sur les pentes qui avaient pu être tolérées les années précédentes étaient en effet plus fortement contrôlées. De son côté, le marché « libre » était remis en cause et les coopérateurs ne pouvaient plus écouler ce qui restait de leur production personnelle en dehors des circuits d'Etat.

La période de grande agriculture socialiste ne devait cependant pas durer longtemps. Le désintérêt croissant des coopérateurs, les hésitations des cadres des coopératives et la stagnation de la production s'accompagnèrent assez rapidement d'une véritable faillite des coopératives qui avaient beaucoup investi dans l'hydraulique et dans l'élevage pour des résultats plus ou moins convaincants. A *Tân Lập*, « *jusqu'à 1979, l'élevage des bovins fonctionnait bien grâce aux investissements. Mais il y eut rapidement plus de cent têtes et les pâturages n'étaient pas suffisants. Les animaux mouraient, surtout les petits, car le climat ne leur convenait pas, ils n'étaient pas assez soignés et se blessaient fréquemment. Puis la coopérative fut en faillite et dut les vendre pour renflouer ses fonds* »<sup>89</sup>.

La crise du système collectif, fortement perceptible à *Chợ Đôn* était une réalité à l'échelle du pays. Le Parti, sans reconnaître ses erreurs (Pillot, 1995) mais en reconnaissant l'existence d'une crise (Beresford, 1988) dut alors prendre de nouvelles mesures, ce qu'il fit en janvier 1981 avec la promulgation de la directive du Comité Central CT/TU/100 (*chỉ thị 100*).

#### **Le « *chỉ thị 100* » et la décollectivisation officielle**

Cette directive, dont les principales caractéristiques ont été décrites en partie I, autorisait pour la première fois la contractualisation de la production entre les coopératives d'un côté, les groupes et les travailleurs de l'autre, ce qui revenait à restaurer, dans une certaine mesure, l'économie agricole à l'échelon familial.

<sup>88</sup> Enquête : 04/1997 à *Khuổi Xóm* (*Phong Huân*).

<sup>89</sup> Enquête : 01/1997 à *Phai Đỉnh* (*Tân Lập*).

Dès 1981, dans les trois communes étudiées, les coopérateurs agricoles cultivaient à nouveau des terres rizicoles qui avaient été attribuées à chacun des foyers et sur lesquelles ceux-ci effectuaient toutes, ou presque, les étapes de la production. Malgré une relative homogénéité, toutes les communes du district ayant en effet procédé très vite à cette « distribution » des rizières, quelques éléments de différenciation apparaissent à nouveau entre ces unités et témoignent de la plus ou moins grande désaffection des coopératives dans ce nouveau système.

*Phong Huân* qui avait été peu touchée par les changements de méthodes de production consécutifs à la période de « grande agriculture socialiste », est la commune dans laquelle la logique d'individualisation économique des foyers fut poussée à l'extrême. A tel point que la plupart des exploitants interrogés font coïncider la date de dissolution des coopératives avec le « *chỉ thị 100* » alors que leur dissolution officielle ne date que de 1991 comme dans la plupart des communes. A cette date ou peu de temps après, il est en réalité possible de considérer que la coopérative avait cessé toute activité dans le domaine de la production agricole. En ce qui concerne l'élevage dont le retour dans les foyers n'était pas prévu par le décret, le mode de conduite ne changea pas dans la mesure où chaque foyer était depuis longtemps responsable de quelques têtes. Mais le rétablissement du marché libre et l'inactivité des coopératives autorisaient une plus grande marge de liberté pour toutes les transactions concernant les animaux. Au moment où elle procéda à la « distribution » des terres rizicoles, la coopérative utilisa pour une dernière fois son droit de propriété sur les bêtes pour les redistribuer de façon plus homogène entre les foyers en tenant compte du nombre d'actifs ainsi que du nombre d'animaux qui avaient été fournis au moment de la collectivisation. Après cette distribution que tous les foyers ne s'accordent pas à trouver aussi homogène que ce qui fut décrit par les cadres, chacun redevint maître de son troupeau et de la descendance de celui-ci, et les brigades ne contrôlaient plus l'utilisation des animaux pour la production. Pour certains, il fallait donc louer des buffles au moment des travaux et cela était d'autant plus difficile que le nombre de bêtes qui avait pourtant toujours augmenté, ne l'avait pas fait de façon assez rapide pour que chaque foyer dispose d'un nombre de têtes suffisant.

Au niveau des terres rizicoles, la « distribution » qui eut aussi lieu en 1981, peut être comparée à un retour à la situation précédente, pendant la période des « 3 *khoán* », avec une affirmation plus marquée encore de la coïncidence entre terres attribuées et « terres ancestrales ». Tous les foyers qui en possédaient, y compris les fonctionnaires percevant un salaire à plein temps (instituteurs, chef de coopératives et de commune), cultivaient alors une partie des terres correspondant à leur « part d'héritage » et près de 60% des ménages *tây* (16 ménages sur les 29 rencontrés) cultivaient exactement cette « part d'héritage ». La coopérative



avait toutefois veillé à ce que les nouveaux arrivés *kinh* et *nùng*<sup>90</sup>, ainsi que les *Tày* les plus démunis reçoivent quelques *bung* de terres soustraites pour un temps aux plus gros « propriétaires » ou aux fonctionnaires et ouvriers travaillant à l'extérieur de la commune. Ces personnes reçurent aussi une partie des terres mises en valeur par les coopératives et avaient le droit à partir de cette époque de défricher de nouvelles terres et de les cultiver pour leur propre compte. Si ce système de distribution « mixte » permit de contenter les plus démunis, il fut toutefois suivi de l'apparition d'inégalités dans les surfaces cultivées par chaque foyer, certains pouvant cultiver un voire deux hectares quand d'autres n'avaient que quelques *bung* de qualité disparate dans des zones éloignées les unes des autres. Dans certains villages, les foyers qui possédaient des superficies importantes, cessèrent momentanément de pratiquer deux saisons sur certaines de leurs terres (en particulier à *Bản Cua*) alors que d'autres, motivés par les mots d'ordre incitant à la production et rassurés par le retour aux « terres ancestrales », défrichaient de nouvelles rizières sur les terres marginales restées vacantes. Les coopératives dont il a été signalé que le rôle était devenu nul, conservaient un comité de gestion hydraulique qui disposait de fonds destinés à l'entretien du réseau mais la gestion réelle de l'eau, les travaux d'entretien et l'organisation de l'irrigation, se faisaient au niveau de chacun des périmètres par l'ensemble des foyers concernés sans rémunération et sans intervention réelle des structures collectives. Un chef de coopérative d'alors<sup>91</sup> compare ces structures à un « service des impôts » lorsque tous les intrants et tous les produits de consommation courante cessèrent définitivement d'être fournis par le district vers 1983-84. Les prélèvements n'étaient pas, du reste, très élevés et correspondaient à environ 100 kg de paddy par *bung* de rizière de deux saisons (70kg pour celles portant une saison) ce qui représentait environ 20 à 25% de la production. Le système décrit est en cela très différent de celui qui existait dans le delta où les excédents conservés par les agriculteurs ne représentaient environ que 20% de la production et où les agriculteurs recevaient le reste de leur rémunération en fonction des points de travail effectués dans les brigades. Ce système ne fonctionnant plus du tout, les coopératives de *Phong Huân* maintinrent un niveau de prélèvement équivalent environ à la part qui leur restait après redistribution des *công điểm* dans l'ancien système. Il faut noter, pour finir, que les coopératives abandonnèrent l'ensemble des cultures pratiquées collectivement sur les pentes lors du « *chỉ thị 100* » et se contentèrent, à *Phong Huân*, comme dans les deux autres communes, de gérer et exploiter les quelques plantations pérennes (bois et éventuellement bambous à *Tân Lập*) qui avaient été réalisées.

A *Bằng Lãng* où la grande coopérative demeura telle quelle, le cheptel et les rizières furent aussi très rapidement distribués mais l'indépendance des ménages était moins affirmée. Les

---

<sup>90</sup> Trois foyers *nùng* s'installèrent dans la commune en 1979, suite à la guerre frontalière avec la Chine.

<sup>91</sup> Enquête : 02/97 à *Khuổi Tấu* (*Phong Huân*).

buffles qui n'avaient pas été vendus par la coopérative, furent à nouveau confiés aux ménages en fonction, théoriquement, du nombre d'actifs. Cette opération est souvent présentée, plus encore qu'à *Tân Lập*, comme une occasion donnée à certains ménages de constituer des troupeaux plus importants que les autres. Lors de cette redistribution, la coopérative gardait toujours la propriété des animaux qu'elle avait donnés et put intervenir pour régler des conflits. Ce n'est qu'en 1988-89 que la coopérative cessa complètement d'intervenir et que les animaux furent échangés et commercialisés tout à fait librement comme l'étaient les animaux achetés. Avec cette distribution, les pâturages communs furent abandonnés.

En ce qui concerne les rizières, le système de distribution « mixte » connu à *Phong Huân* se retrouvait en partie à *Bằng Lãng*. Le calcul des surfaces à distribuer en fonction du nombre de personnes dans le ménage<sup>92</sup> fut effectué et les terres furent classées en cinq catégories en fonction de leur qualité, c'est à dire de leurs rendements. Chaque foyer avait cependant pu émettre des vœux concernant les terres qu'il désirait cultiver et tous, comme à *Phong Huân*, se tournaient vers les terres dont ils étaient les héritiers. En revanche, de nombreux exemples montrent que si les vœux furent en partie respectés, la distribution fut pondérée de façon plus efficace puisque seuls quatre ménages sur vingt-sept cultivaient exactement leur « part d'héritage » alors que les autres, les fonctionnaires compris, cultivaient une surface comprenant une partie seulement des terres qui entraient dans leur héritage. On ne retrouve par conséquent pas d'inégalités concernant les surfaces cultivées telles que celles qui purent être observées à *Phong Huân* mais il était néanmoins déjà visible que certains foyers avaient de plus grandes surfaces que les autres, jusqu'à quinze *bung* de rizières, alors que la moyenne était plutôt de quatre à cinq *bung* par foyer. Comme à *Phong Huân* et à partir de 1982, il y eut beaucoup de rizières défrichées dans des zones marginales, zones hautes et basses des vallées ainsi que dans les petites vallées encaissées ce qui était alors encore possible dans ces communes et était autorisé par les coopératives.

La coopérative de *Bằng Lãng* continua par ailleurs à superviser la gestion des périmètres les plus grands à *Bản Lắc*, *Tùm Tó*, et *Nà Ruộng* où de grands barrages irriguaient des périmètres qui avaient été remaniés. Elle maintint dans tous ces périmètres la double culture du riz et effectuait des prélèvements en conséquence, proportionnellement plus élevés qu'à *Phong Huân* (30 à 40% de la récolte) en raison des frais de fonctionnement de la coopérative et de la redistribution d'une partie de la production sous forme de *công*. Sur ces terres et après avoir augmenté, les rendements baissèrent à partir de 1984-1985 en raison, d'après les agriculteurs, de l'épuisement des terres consécutif à la chute des approvisionnements en

---

<sup>92</sup> Ainsi que le notait F. Dreyfus (1993) les superficies distribuées étaient calculées en fonction du nombre de personnes dans les ménages (actifs et non actifs) et non pas seulement en fonction du nombre d'actifs ainsi que cela a été globalement appliqué dans le delta (Pillot, 1995). Cette façon de procéder a aussi été mise en évidence à *Phượng Viên* (Piquet et Puvilland, 1992) et *Đông Lạc* (Gilbert, 1995).

intrants. Certains foyers refusèrent alors de continuer à pratiquer les cultures au rythme imposé par la coopérative. Ils abandonnèrent toute culture sur quelques *bung* ou cessèrent de pratiquer les cultures de printemps afin de laisser reposer la terre non amendée. Comme à *Phong Huân*, les premiers à abandonner certaines terres ou la double culture étaient les foyers qui avaient reçu les superficies les plus importantes. A *Nà Ruộng* où les foyers descendants des fondateurs avaient retrouvé une grande partie de leurs terres, ceux-ci procédèrent, contre l'avis de la coopérative, à l'arrêt des cultures de printemps, entraînant avec eux la totalité des terres situées en aval, c'est à dire la grande majorité des terres en deux saisons. Ils avaient de la sorte repris en partie le contrôle de l'irrigation.

Grâce à cette réforme, la plupart des paysans notèrent cependant une amélioration sensible de leur niveau de vie, en particulier de la ration alimentaire, dès la seconde année de culture. Malgré les difficultés dues au manque de semences, d'outils, à l'absence quasi totale d'engrais chimiques (remplacés par des engrais verts et de la fumure) et surtout d'insecticides et pesticides, les rendements rizières se remirent à progresser. 1981 est aussi une date marquante pour les cultures de pente qui avaient l'avantage de ne pas être taxées et étaient à nouveau tolérées alors que les agriculteurs pouvaient maintenant disposer de leur temps selon leur désir<sup>93</sup>.

Pour finir, la commune de *Bằng Lãng* fut une des rares, avec *Đông Lạc* notamment, qui fit procéder à une première allocation des terres forestières aux ménages. Cette distribution qui avait lieu en vertu du décret 184 du Conseil des Ministres (06/11/1982), fut réalisée par le Service de Contrôle Forestier du district et des certificats portant mention de la superficie et de la localisation approximative des parcelles furent distribués aux foyers. Sur ces terres dont la gestion revenait à l'entreprise forestière qui était seule à pouvoir acheter chaque année la production de bois et bambous et qui demeurait propriétaire des arbres éventuellement plantés, les foyers n'avaient qu'un rôle instrumental pour effectuer les plantations, les coupes et entretenir la forêt. D'après les enquêtes auprès des foyers, cette distribution qui eut lieu en 1986 à *Bằng Lãng*, n'eut pas d'impact particulier sur les parcelles – elles ne furent pas plus entretenues qu'auparavant – et les produits vendus étaient collectés aussi bien sur les parcelles que dans les zones non distribuées. Les contrats passés avec l'entreprise permettaient ainsi aux foyers de profiter directement de la vente de produits forestiers et de se procurer des revenus appréciés sans investir, comme cela était le but de la distribution, sur des parcelles particulières.

---

<sup>93</sup> Dang Dinh Quang (1991) note que lors du 6<sup>ème</sup> plénum du Comité Central du Parti en 1979, le Parti préconisa l'utilisation maximale des terres pour la culture ce qui entraîna dans le district une augmentation des brûlis et de nombreuses défriches de rizières.

A *Tân Lập*, les brigades spécialisées avaient disparu dès 1980 et la coopérative principale (coopérative *tây*) présentait des signes de faiblesse tout aussi inquiétants qu'à *Bằng Lãng*. Le système électrique ne fut plus entretenu à partir de la fin des années 1970 et fut arrêté une première fois en 1978 pour reprendre son activité deux ans, de 1982 à 1984. Ce système, d'après les cadres de la coopérative, était extrêmement coûteux et n'avait pu auparavant se maintenir que grâce à l'élevage et à la vente d'animaux pour financer les dépenses d'entretien. De son côté, la brigade de production de tuiles qui avait fonctionné à plein régime arrêta de produire et fut dissoute, les fours abandonnés. En revanche, la coopérative se tint avec beaucoup plus de fermeté dans le cadre de la ligne décidée au niveau national en ce qui concerne la riziculture.

Dans les rizières, la « décision 100 » fut appliquée avec plus de rigueur et la redistribution des terres aux foyers fut effectuée sur la base du nombre de personnes dans les ménages. Cette distribution ne se fit cependant pas plus qu'ailleurs sur des critères limpides ; comme à *Bằng Lãng*, les terres étaient classées en cinq catégories en fonction de leurs rendements, chaque foyer devait avoir des terres dans au moins deux d'entre elles (une partie bonne, une partie mauvaise) et recevoir des terres à qualité moyenne égale pour une moyenne d'environ un *bung* par actif et trois *cop*<sup>94</sup> pour les enfants et les personnes âgées. Si les anciens chefs de brigade notent que les lots furent établis équitablement, ceux-ci choisissaient eux-mêmes les lots qui étaient attribués aux foyers et beaucoup de ces derniers estiment avoir été lésés sur la quantité mais aussi surtout sur la qualité des terres reçues. Les terres ne correspondaient pas aux parcelles d'héritage dont les limites, contrairement à *Phong Huân* et *Bằng Lãng*, avaient été en partie remaniées lors de la modernisation du système hydraulique.

De son côté, la brigade hydraulique fut maintenue afin de gérer le système hydraulique de façon collective. Dans un premier temps, les anciens coopérateurs signalent que la coopérative maintint aussi le travail collectif pour les labours mais qu'elle abandonna rapidement cette formule « *afin de se conformer à ce que faisaient les autres coopératives* » ou plus vraisemblablement afin de répondre aux attentes de ses membres. A partir de 1983-84, les agriculteurs qui avaient pu racheter les outils des brigades, durent alors effectuer toutes les tâches dans leurs rizières, et progressivement produire et acheter eux-mêmes les semences et les engrais. A partir de 1985-86, quelques rares produits phytosanitaires étaient encore disponibles à la coopérative mais celle-ci les vendait ce qui limitait son rôle à celui d'un magasin. La coopérative et l'Etat continuaient leurs prélèvements (pour un total d'environ 200 kg de paddy par *bung* de deux saisons) et il ne restait environ que 60% de la récolte aux

---

<sup>94</sup> Ces chiffres ont été donnés par d'anciens cadres de la coopérative ainsi que par les ménages des différentes brigades. Ils correspondent bien à la situation moyenne de la commune avec 50 hectares et 700 habitants (*tây*) composés de 60% d'actifs environ.

agriculteurs à partir de 1984. De leur côté, les *công* effectués pour l'hydraulique ne rapportaient plus que deux à trois kilogrammes de paddy par jour, quelques jours par an et ne correspondaient donc en rien à la production qui était prélevée. Après la faillite de la brigade d'élevage, les vaches furent vendues aux habitants de la commune ainsi qu'à une troupe de soldats qui stationnait momentanément dans la commune. De leur côté, les buffles possédés par les brigades furent distribués selon le nombre d'actifs dans les foyers. Le nombre de bêtes étant devenu assez faible (moins de 200 têtes), il y avait moins de deux animaux par ménage (un pour deux actifs environ) et la distribution de ces animaux fut relativement homogène avec un à trois buffles par foyer (*Tây*), plus rarement aucun animal, dans le cas des foyers comptant un seul actif (femmes seules par exemple). Lors des naissances, les bufflons devaient être rachetés à bas prix (60 à 70% de leur valeur selon les sources) à la coopérative, les foyers qui les élevaient ayant la priorité sur leur rachat. Certains ne pouvaient cependant pas faire cette dépense et il est significatif de constater que certains foyers avaient plus de cinq buffles au moment où cette pratique fut arrêtée vers 1985-86 quand d'autres n'en avaient qu'un ou pas du tout.

A la fin des années 1980, la nouvelle phase de décollectivisation mise en place par le gouvernement (*khoán* 10) se déroulait dans une situation de crise aiguë à l'échelle du pays. F. Yvon-Tran (1994) décrit cette crise comme étant une crise des échanges imputable en grande partie à la mauvaise distribution des richesses (ceux qui produisaient ne livraient plus leur production). Cette crise est par ailleurs souvent présentée comme étant liée aux réformes incomplètes du « *chỉ thị* 100 ». L'Etat ne pouvait plus assurer les tâches qu'il s'était fixées, les coopératives ne remplissaient plus leurs contrats (les contrats furent alors appelés contrats blancs – *khoán trắng*) alors que les prélèvements augmentaient (50% de la production brute d'après F. Yvon-Tran) et que les paysans, encouragés au début par le système des quotas, ne maîtrisaient pas complètement leur production. A *Chợ Đồn* où la redistribution des terres s'était faite sur une base propre à favoriser les investissements des foyers dans les rizières, les agriculteurs éprouvaient des difficultés d'approvisionnement mais pouvaient s'affranchir de la dépendance des coopératives dans la mesure où l'utilisation d'intrants chimiques y était moins poussée (remplacés par des engrais verts, de la fumure) et où le réseau hydraulique était peu transformé. La situation des foyers était en outre favorisée par l'ouverture de nouvelles rizières et par des prélèvements peu importants. Seule parmi les coopératives des trois communes, celle de *Tân Lập* demeurait active après le « *chỉ thị* 100 ». Cet exemple rappelle jusqu'à la fin l'originalité des voies suivies par chacune des communes et des coopératives.

### 9.1.3 *Les Dao et les Kinh dans les coopératives*

Installés dans les montagnes avant la collectivisation où fraîchement arrivés du delta, les *Dao* et les *Kinh*, prirent part eux aussi au processus de transformation de la production et de la

société. Dans leur cas, qu'ils soient arrivés les mains vides ou aient possédé peu de biens, la collectivisation ne s'est pas, ou peu, accompagnée d'une mise en commun des moyens de production mais signifiait cependant, plus encore que pour les *Tày*, un changement fondamental des habitudes de vie. Pour ces deux groupes, il s'agissait avant tout de rejoindre ou de former des groupes de production où chacun devait être un travailleur comme les autres mais où la terre était celle que cultivaient les *Tày* depuis plusieurs générations.

### **Les *Dao* entre hauts et bas**

Les *Dao* qui furent sédentarisés dans la commune de *Tân Lập*, étaient originaires de petits villages alentours, en particulier de *Lùng Tắng*, à l'est de la vallée, qui était le plus peuplé d'entre eux. Les *Dao* qui résidaient dans le village de *Phiếng Đen* dont l'emplacement se trouve aujourd'hui dans la commune de *Tân Lập* furent déplacés vers *Nam Cường* dans les villages de *Bản Lờm* et de *Phiếng Ca*. Les premiers foyers (deux ou trois foyers) s'installèrent dans la vallée dès 1963<sup>95</sup> mais la majorité des arrivées se fit à partir de 1966. Il y avait seize foyers dans la commune en 1967, dont dix provenaient de *Lùng Tắng*.

A leur arrivée les *Dao* bénéficièrent de mesures destinées à faciliter leur installation mais aussi à attirer les foyers qui tardaient à se sédentariser. Parmi ces mesures, les plus populaires consistèrent en la construction de maisons de facture solide (planches et toit en latanier) et plus grandes que celles que connaissaient généralement les *Dao* à cette époque. Les maisons qui furent, selon les enquêtes, financées par le gouvernement, étaient construites avec l'aide de *Tày* qui furent rémunérés selon les *công*. Malgré les fortes pentes qui rendaient la construction des maisons difficile, de petits espaces étaient réservés à la mise en place de jardins et furent enclos dans un même mouvement. Les maisons furent regroupées à proximité de la plaine rizicole mais dans une zone, *Nà Lịn* (carte 57) située en amont de la vallée et plus haute que celle où se trouvaient les maisons *tày*. Dans ce premier village étaient rassemblés les foyers originaires de *Lùng Tắng*. A partir de 1967 un nouveau village, *Nà Sám*, fut aussi créé pour les nouveaux arrivants dans une zone plus haute et plus en amont encore.

Les *Dao* lorsqu'ils s'installèrent, furent invités à constituer un groupe de production inclus dans la coopérative de la commune mais cultivant une surface de 5,5 hectares de terres rizicoles indépendantes qui avaient été prélevées sur les terres rizicoles *tày*. Ce groupe fonctionnait sur le même principe que les groupes *tày*. Il était autonome au niveau de l'organisation interne du travail mais devait remettre sa production à la coopérative et les *công* étaient rémunérés sur la base de l'ensemble de la production de la coopérative comme pour les *Tày*. Dans ce schéma, les foyers « modèles » arrivés en 1963 furent intégrés dans le comité de gestion de la coopérative pour représenter les *Dao*. Les buffles que possédaient les foyers

---

<sup>95</sup> L'année 1963 correspond au vote de la résolution 71 TW pour « la sédentarisation associée à la coopération agricole concernant les compatriotes pratiquant encore le nomadisme » (Schaeffer-Dainciart, 1998).

*dao* en arrivant furent mis en commun au niveau du groupe alors que des semences ainsi que des outils leur furent cédés par les *Tày* afin qu'ils puissent procéder à des cultures de riz. Pour les buffles, un système de compensation identique à celui des *Tày* fut mis en place à partir des sommes versées par les foyers à leur entrée dans la coopérative et du fonds qui leur avait été octroyé, afin de dédommager les plus gros propriétaires. Les 5,5 hectares de rizières dont les *Dao* bénéficièrent se situaient dans la zone la plus en amont de la vallée et étaient composés de rizières en terrasses peu productives. Avec une telle surface, les foyers ne pouvaient répondre qu'à moins d'un tiers de leurs besoins selon les rendements moyens de l'époque<sup>96</sup> et ne pouvaient prétendre à la remise de *công điếm* qu'en fonction du travail qu'il était nécessaire d'y effectuer<sup>97</sup>.

En attendant que de nouvelles terres soient défrichées et que le groupe de production s'organise, les *Dao* reçurent l'autorisation de continuer à ouvrir des brûlis de riz pluvial dans la forêt et à cultiver de façon individuelle du maïs et du manioc sur les terres qui entouraient le village. A partir de 1965 cependant, leur groupe de production mit en place des cultures de pente collectives effectuées par des sous-groupes de production spécialisés dans ces cultures auxquels étaient invités à se joindre les nouveaux arrivants.

Malgré le changement de vie radicale qui accompagnait les déplacements vers les zones basses et l'entrée dans les coopératives, les premières années sont perçues par les *Dao* comme ayant été relativement positives<sup>98</sup>. Les nouvelles maisons étaient appréciées et les points apportés par la culture de riz dans les bas-fonds fournissaient un complément à la production sur les pentes. La situation se détériora pourtant vite pour des raisons qui semblent être fortement liées à la dégradation des relations entretenues avec les *Tày*.

La manifestation la plus évidente peut être trouvée dans la création d'une coopérative indépendante *dao* en 1967. De part et d'autre, cette création est présentée comme ayant été demandée par les membres des deux groupes. Les *Dao* continuèrent à exploiter les quelques hectares cédés par les *Tày* mais rétrocédèrent huit *bung* qui étaient selon eux trop proches des habitations *tày* et sur lesquels le bétail de ces derniers causait des dégâts. Les *Tày* de leur côté expliquent cette scission par l'arrivée de nouveaux foyers *dao* et notent qu'il n'y avait alors

---

<sup>96</sup> Avec une moyenne de 6 personnes par foyer et de 300kg de paddy par personne et par an (360 pour les actifs et 240 pour les non actifs) il aurait fallu au moins 18 tonnes de paddy par an pour nourrir l'ensemble des *Dao*. Avec un rendement maximum de 1,5t/ha, les rizières allouées ne pouvaient donc répondre qu'à 35%, au mieux, des besoins des *Dao*.

<sup>97</sup> A *Bản Lôm* (*Nam Cường*), les *Dao* de *Phiêng Đen* trouvèrent de meilleures conditions en héritant d'une douzaine d'hectares pour une quinzaine de foyers. Dans ce cas, mais aussi dans celui du village de *Bản Cuôn* à *Ngọc Phái* (Naudin, 1999), et de *Nà Pài* à *Bằng Lũng* (Dao The Anh et F. Jesus, 1993) les *Tày* qui habitaient auparavant les villages où furent implantés les *Dao* furent déplacés vers une autre zone de la commune et les *Dao* créèrent des coopératives indépendantes. Il faut rappeler ici que les *Tày* de *Tân Lập* disposaient de moins de 1 ha par foyer à la fin des années 1950 ce qui peut expliquer les faibles surfaces allouées.

<sup>98</sup> Il faut toutefois noter que les premiers *Dao* sédentarisés étaient des foyers « modèles », très fortement politisés, et que leurs témoignages doivent être pris avec circonspection.

pas assez de place dans la vallée pour attribuer de nouvelles terres rizicoles aux *Dao*. Ceux-ci devaient donc trouver de nouveaux moyens de subsistance dans un système collectif indépendant. D'un côté comme de l'autre, les raisons profondes de cette scission ne furent jamais clairement énoncées durant les enquêtes mais les exemples de frottements, comme celui qui était relevé par les *Dao* pour le bétail, étaient nombreux. Il faut noter aussi que les groupes de production étaient devenus indépendants au niveau du comptage des *công* et que chacune des parties pouvait estimer avoir plus à gagner en gérant elle-même ses propres fonds et en recevant ses propres subventions.

Lorsque la nouvelle coopérative fut créée, les choses s'améliorèrent quelque peu et les *Dao*, pour les travaux qu'ils effectuaient sur les rizières qu'ils avaient gardées, recevaient une rémunération en fonction de la production de ces seules rizières. Celles-ci, situées pour la plupart sur des terres élevées ne recevaient pas d'eau du système hydraulique central et ne dépendaient donc pas du système d'irrigation utilisé par les *Tày*. Pour les deux *bung* de deux saisons situés sur les terres plus basses et irrigués par le système hydraulique de la coopérative *tày*, les *Dao* effectuaient des travaux d'entretien commun au prorata de la surface concernée. Pour le reste il semble que la coopérative *dao* payait ses propres taxes, effectuait ses propres livraisons et recevait ses propres financements de l'Etat. A partir de 1968, la coopérative put ainsi recevoir des subsides du « Département pour la fixation des cultures et la sédentarisation » (*Ban Định Canh Định Cư*) et investir dans la vie sociale (santé, éducation...) de la coopérative et de la commune. Pour les *Dao*, les témoignages s'accordent toujours pour dire que le niveau de vie s'était amélioré. Les enfants allaient à l'école, l'accès aux soins était facilité et les toitures en latanier de la plupart des maisons furent progressivement changées au profit de la tuile. Les foyers de *Nà Lịn* purent aussi profiter quelques années du système électrique construit sur le canal principal. Entre les deux coopératives de la commune, des « échanges » de travail subsistaient. Des *Tày* mais surtout des *Dao* pouvaient être amenés à travailler pour la coopérative voisine et recevaient des points de travail. Le bétail, récupéré par les *Dao* au moment de la scission était lui aussi élevé séparément et demeura quelque temps géré de façon collective. Les animaux profitaient des recrus des cultures collectives ou étaient gardés par groupes de quinze à vingt bêtes dans les forêts avoisinantes ainsi que sur un pâturage mis en place au nord de la commune.

Les cultures de pente collectives étaient réalisées sur les terres les plus proches des villages dans le cadre de limites qui furent clairement définies au moment de la scission des coopératives : au nord de la rivière principale (le *Tả Đĩnh*) pour toute la zone se situant à l'est de la vallée (en amont) à partir du ruisseau latéral (le *Bó Kheo*) utilisé pour l'irrigation des rizières mises en valeur par les *Tày* (carte 57). De la sorte, les *Dao* effectuaient une partie de leurs cultures au sein de l'ancienne « zone de commande » du village de *Bản Đĩnh*. La



collectivité qui exploitait une quinzaine d'hectares par an dans cette zone et privilégiait pour cela les espaces les plus proches des villages produisait essentiellement du coton, qui fut ensuite abandonné, des patates et du manioc avec un système de rotations rapides comprenant des jachères de sept à huit ans ainsi que du maïs et du riz, suivis parfois de manioc, sur des terres qui étaient destinées à être laissées en jachère plus de dix ans. La production collective était taxée par l'Etat et les travailleurs étaient rémunérés en points-travail. Mais les cultures collectives ne purent jamais satisfaire les besoins de l'ensemble de la communauté *dao* et des cultures de pente individuelles furent systématiquement mises en place en dehors de la vallée, au delà des limites de la commune, durant l'ensemble de la période.

Les frottements reprirent entre les deux groupes et trois pôles de mécontentement étaient affichés par les *Tày*. Le premier concernait les rizières exploitées par les *Dao* et plus particulièrement celles qui furent défrichées dans les zones hautes après la division des coopératives. Dans un premier temps, jusqu'à la fin des années 1960, les défriches semblent avoir été tolérées par la commune mais celle-ci prit par la suite des mesures destinées à les limiter. L'histoire racontée en 1997 par une personne âgée est significative de ce problème.

*« Mon père avait ouvert une rizière de deux bung en 1969 et à cette époque la commune acceptait les nouvelles défriches. En revanche, il fut arrêté par les autorités de la commune en 1972, pour le bung supplémentaire qu'il avait mis en valeur. Alors qu'il avait déjà plus de soixante-dix ans il fut astreint pendant quinze jours à effectuer des travaux d'intérêt commun mais ne fut pas attaché (par des liens) en égard à sa "respectabilité". Mon père se défendit en disant que le gouvernement mobilisait les gens afin de défricher de nouvelles terres et lutter contre la faim mais les autres [les *Tày*] n'étaient pas d'accord. Pour le libérer, la famille dut alors organiser deux très bons repas afin de contenter les personnes du comité de la commune que mon père connaissait et dut vendre plus d'une tonne de paddy. Il fut alors libéré et put continuer à cultiver ses rizières »<sup>99</sup>.*

Ainsi que le montre ce récit, les nouvelles rizières étaient ouvertes de façon individuelle par certains chefs de foyer. Les *Tày* qui travaillaient toujours en collectivité et disent ne pas avoir alors eu la possibilité d'ouvrir de nouvelles rizières, appréciaient d'autant moins ce gain de terres rizicoles qu'il se faisait de façon illégale, non pas par des structures collectives mais par des foyers qui les exploitaient pour leur compte. Ils pouvaient alors jouer sur son caractère illégal pour essayer de le limiter.

Le mécontentement des *Tày* était aussi dirigé vers les brûlis et les cultures qui étaient effectuées de façon collective dans l'enceinte de la vallée. Aujourd'hui, les arguments utilisés pour accuser les *Dao* sont emprunts de la propagande des campagnes récentes de protection de l'environnement; *« leurs cultures favorisaient l'érosion », « en défrichant en amont de la vallée, ils favorisent les crues et renforcent les périodes d'étiage etc. »*, mais il faut noter que les villages *dao* et les terres qui leur avaient été allouées étaient situées sur d'anciennes terres

<sup>99</sup> Enquête du 04/1996 à *Nà Săm (Tân Láp)*.

de culture *tày*. Pour finir, les *Tày* reprochaient aussi aux *Dao* d'effectuer des brûlis individuels et d'entretenir une économie parallèle. Certains justifient la reprise des brûlis individuels, dès le milieu des années 1960, par l'exemple donné par les *Dao* : « *Puisqu'ils cultivaient des brûlis individuellement et qu'il ne leur en était pas fait reproche, nous aussi [les Tày] on a recommencé à en faire.* »<sup>100</sup>. La reprise des brûlis individuels étant générale à cette époque dans les trois communes d'étude, cet argument n'est pas recevable. Il dénote toutefois l'exaspération des *Tày* vis à vis de la sédentarisation des *Dao* dès les premières années de leur arrivée dans la vallée.

Malgré les tensions, les problèmes rencontrés ne semblent pas s'être transformés en affrontements directs et ne rendaient pas caduques les ententes entre ménages *tày* et *dao* qui existaient avant la collectivisation. Les *Dao* qui continuaient à travailler dans la forêt étaient sollicités pour fournir le bois nécessaire à la restauration des maisons. A l'inverse de jeunes enfants *dao* de *Nà Săm* étaient accueillis dans des foyers *tày* résidant près de l'école. Certains d'entre eux purent par la suite bénéficier d'une scolarisation plus poussée, parfois de niveau universitaire en URSS ou en Allemagne de l'Est. Ils purent à leur tour occuper des postes assez élevés au niveau du district, ce qui renforçait la situation de leur famille et de leur communauté. Malgré les tensions aussi, les rizières qui avaient été attribuées aux *Dao* lors de la scission des coopératives ne leur furent pas retirées au moment du « *chỉ thị 100* » et la coopérative *dao* put continuer à les cultiver jusqu'à la fin des années 1980. Pour les *Dao*, cette réforme eut toutefois un impact important dans la mesure où la coopérative cessa, comme le firent les coopératives *tày*, de mettre en culture les terres de pente de façon collective. Dès lors, les buffles ayant été pour eux aussi décollectivisés à partir de 1985, la grande majorité des activités était pratiquée individuellement.

Dresser un bilan de la sédentarisation et des années de collectivisme pour les *Dao* est difficile à réaliser. L'amélioration du niveau de vie est, d'une part, une constante forte notée dans les enquêtes. Mais les années 1970 virent une dégradation de l'approvisionnement en riz irrigué en raison de la quasi-stagnation des surfaces et des rendements rizicoles alors que le nombre de ménages passait de 15 en 1967 à 35-40 au début des années 1980. Il est significatif de constater, d'autre part, que l'ensemble des foyers *dao* de *Tân Lập* demeurèrent membres de la coopérative basée dans la vallée alors que des exemples montrent, en particulier à *Phiêng Đen*, que certains foyers continuaient à avoir un mode de vie semi-nomade ou avaient quitté, à partir des années 1970, les zones dans lesquelles ils avaient été sédentarisés<sup>101</sup>. Mais s'ils ne

<sup>100</sup> Enquête : 03/1996 à *Phai Đỉnh (Tân Lập)*.

<sup>101</sup> Dans les années 1970, plusieurs foyers provenant de zones proches de la province de *Cao Bằng* vinrent s'installer à *Phiêng Đen*. Il s'agissait d'un nombre réduit de foyers (4 ou 5) qui reprirent leurs migrations en 1972 en raison d'une épidémie de diarrhée (Le Ngoc Hung et al., 1997). D'autres venus s'installer en 1979 furent aussi sommés par les autorités de quitter le territoire de la commune et de regagner le district de *Ba Bể* (alors dans la province de *Cao Bằng*) dont ils provenaient. Il semble néanmoins que ceux-ci partirent et revinrent rapidement.

déménageaient pas véritablement et avaient donc acquis un mode de vie plus sédentaire que par le passé, nous verrons par la suite que les cultures individuelles de brûlis impliquaient des mouvements de population dans des zones éloignées pour des périodes qui pouvaient être longues. Les *Dao* de *Tân Lập* étaient donc à mi-chemin de la sédentarisation totale dont avaient rêvée les cadres du pays et cette situation avait été obtenue au prix d'une dégradation des relations entre *Tày* et *Dao*.

### **Les *Kinh*, de bas en hauts**

En ce qui concerne les *Kinh*, deux situations différentes semblent avoir prévalu lors de leur arrivée dans le district.

La première qui ne se rencontre pas dans les communes d'étude, existait par exemple à *Đại Sáo* où un grand nombre de foyers (23 foyers et 123 personnes) était arrivé de la province de *Thái Bình* en 1965 et avait créé une coopérative indépendante des *Tày*, *Nà Ngà*, sur une zone cédée par ceux-ci. Les foyers *tày* de *Nà Ngà* s'étaient alors déplacés vers des périmètres plus grands en amont. A leur arrivée, les *Kinh* reçurent six mois de vivres, des crédits pour acheter leurs moyens de production et construisirent des maisons avec l'aide des coopératives, en bambous, planches et feuilles de latanier. Ils maîtrisaient les cultures de riz de printemps mais rencontrèrent tout de même des difficultés : nouvelles conditions de vie, environnement différent et épidémies. En 1970, quatorze foyers retournèrent alors dans leur région d'origine. Plus tard en 1979, une dizaine de nouveaux foyers *kinh* venant de la même commune vinrent toutefois s'installer à *Nà Ngà* répondant à nouveau à un appel lancé par le gouvernement pour accélérer le défrichement des zones de montagne (Dang Dinh Quang, 1991).

Dans les communes d'étude, les foyers arrivés en plus petit nombre, moins de vingt foyers à *Phong Huân* et à *Bằng Lãng*, furent, à l'inverse, introduits par petits groupes de trois ou quatre foyers dans les coopératives et les unités de production déjà formées. Ces ménages, installés en 1963 et 1964, connurent approximativement le même taux d'échec qu'à *Đại Sáo* et plus de la moitié d'entre eux reprirent le chemin du delta à la fin des années 1960 ce qui corrobore les estimations effectuées à l'échelle du district dans la seconde partie de ce travail (partie II). Une fois partis, ces foyers laissaient derrière eux, un petit nombre de foyers isolés dans les coopératives *tày* de *Phong Huân* et de *Bằng Lãng*. Les raisons qui ont pu motiver ces départs sont aujourd'hui expliquées par ceux qui choisirent de demeurer dans le district et sont assez semblables à celle notées par Dang Dinh Quang (ibid.) : langue *tày*, environnement forestier et montagnard méconnus, isolement, arriération des infrastructures et des services (école, santé...). Par rapport à *Nà Ngà* toutefois, les *Kinh* purent profiter de coopératives qui étaient en place et travailler au sein de groupes composés d'un petit nombre de foyers *tày* qui connaissaient bien les parcelles qu'ils cultivaient. S'ils avaient dû investir dans des outils mais aussi dans des porcs, en empruntant à la coopérative, ils purent rapidement profiter

(indirectement) des moyens de production, dont les buffles, qui furent collectivisés. A l'exception des investissements dus à leur installation, ils ne se trouvaient pas dans des conditions beaucoup plus difficiles que les *Tày* dans le domaine de la riziculture, recevaient la même rémunération pour leur travail et reçurent eux aussi des buffles lorsqu'ils furent confiés à la garde des foyers dans les deux communes. Comme à *Đại Sáo*, les *Kinh* reçurent une aide en matériaux et main-d'œuvre lors de la construction de leurs maisons et des réserves de paddy pour subvenir à leurs besoins en attendant les premières récoltes.

En ce qui concerne leur adaptation aux nouvelles conditions de vie rencontrées à *Chợ Đôn*, le principal problème soulevé par les ménages *kinh* est celui de la maîtrise des techniques propres aux activités pratiquées individuellement, les jardins, les cultures de pente, les collectes, mais aussi l'élevage des porcs dont l'alimentation était différente de celle dont ils avaient l'habitude. A partir de 1966 notamment, les *Tày* reprirent les cultures de pente et de brûlis individuelles dans de fortes proportions ce qui pourrait expliquer, avec les problèmes culturels, le départ de nombreux ménages *kinh*. Pour eux, la fin des années 1960 n'était pas la période la plus difficile parce que la production rizicole s'était améliorée mais il fallait tout apprendre des techniques maîtrisées par les foyers *tày* et ne faisant pas l'objet de pratiques collectives. Ce problème fut plus marqué encore lorsque les coopératives rencontrèrent des problèmes sérieux au milieu des années 1970. Ainsi « *la vie devenait vraiment difficile lorsque la coopérative ne fonctionnait pas bien* »<sup>102</sup>. Comme à *Đại Sáo*, les *Kinh* restés à *Phong Huân* ou *Bằng Lãng* jusqu'à aujourd'hui, notent aussi le danger que pouvait représenter la vie en montagne (maladies, animaux sauvages, accidents...) pour des habitants des plaines.

Mais les *Kinh* ne commençaient pas non plus leur nouvelle vie sans aucun atout. L'un d'entre eux, mis en avant par le gouvernement au moment d'insuffler sa politique de déplacement de la population *kinh* vers les montagnes, était celui de leur maîtrise des principaux changements techniques qui étaient en cours dans les vallées (double culture annuelle, utilisation des charrues, des engrais, élevage des bovins ...) (Schaeffer-Dainciart, 1998). A *Phong Huân*, malgré la lente transformation de la production, les *Kinh* furent volontairement intégrés dans les groupes de production (*Nà Chợ, Nà Mạng*) où se produisait le passage à deux saisons. La maîtrise de la langue officielle, en second lieu, était un avantage indéniable pour toutes les transactions écrites, pour les contacts avec les autres intervenants, cadres politiques ou techniques venus du delta, ou plus simplement pour la scolarisation ou la formation. Grâce à cette maîtrise et à des niveaux de formation globalement plus élevés que ceux des *Tày*, certains *Kinh* purent ainsi être rapidement devenir cadres dans les coopératives. Cette intégration explique que certains foyers se soient mieux adaptés que d'autres.

---

<sup>102</sup> Enquête : 04/1996 à *Nà Chợ (Phong Huân)*.

A *Nà Chợ*, un seul foyer, sur cinq autres arrivés à la même époque, est demeuré dans le village après quatre ans de vie en montagne. Lors de son arrivée, le chef de ce foyer devint chef de brigade. Par la suite, ayant suivi une formation, il devint comptable de la coopérative (à partir de 1968) avant d'en devenir chef de 1978 à 1980. D'autres, dans les deux communes, devinrent instituteurs ou responsables des services sanitaires. Par rapport aux *Dao* qui demeurèrent relativement isolés, les *Kinh* qui avaient choisi de rester s'étaient plus facilement intégrés dans un monde *tày* lui-même fortement « kinhisé » par la collectivisation. Les nombreux mariages inter ethniques qui eurent lieu au cours de la période en furent une concrète manifestation.

Les difficultés rencontrées par les *Dao* sédentarisés à *Tân Lập* et les *Kinh* installés à *Phong Huân* et *Bằng Lãng*, sont de nature très différente et peuvent apparaître comme étant antagonistes. Les *Dao* qui pouvaient continuer, en plus de la riziculture, à pratiquer des activités maîtrisées de longue date, virent leurs rapports avec les *Tày* se tendre et leur intégration remise en cause par la séparation de la plus grande partie des activités collectives. Vivants dans la vallée ils notèrent une amélioration de leurs conditions matérielles de vie, avaient accès à l'école et aux centres de soin mais ne furent que très rarement impliqués dans le fonctionnement des services et des institutions communes. De leur côté, les *Kinh* installés à *Phong Huân* et *Bằng Lãng* rencontrèrent des difficultés importantes pour s'adapter aux nouvelles conditions de vie mais s'intégrèrent plus parfaitement dans la vie collective aussi bien au niveau administratif, politique que social. Pour ces deux groupes, mais aussi pour les *Tày* qui étaient amenés à les côtoyer, l'arrivée de nouveaux foyers dans les communes n'eut donc pas la même signification. C'est un élément qui vient renforcer les fortes dissemblances rencontrées dans les communes en ce qui concerne la mise en place et le fonctionnement du système coopératif.

## 9.2 « L'envers » des coopératives , entre l'ancien et le nouveau

A travers les trois communes étudiées, les coopératives de *Chợ Đôn* se caractérisent par des trajectoires qui s'éloignent de la ligne dictée depuis *Hà Nội* : absence de Réforme Agraire, petite taille et faible agrégation des coopératives au cours du temps, échec des brigades spécialisées.... En cela, leurs trajectoires sont comparables et se rejoignent. Les coopératives de chacune des communes ont néanmoins une histoire originale. Ces deux phénomènes s'expliquent de la même façon, par l'adaptation des coopératives aux « réalités locales » ou aux « formes du terrain ».

Cette partie insiste sur le poids des structures spatiales et sociales anciennes ainsi que sur les nouvelles formes de gestion imposées par les coopératives. Le poids des structures anciennes se perçoit dans la continuité des lignées de fondateurs et de chefs de village au sein des nouvelles formes de pouvoir ainsi que dans l'adéquation de la taille et de la forme des

coopératives aux anciennes structures de gestion des ressources. Il se perçoit aussi dans la continuité de certaines pratiques individuelles sur les pentes. Mais les coopératives et les nouvelles structures d'encadrement de la population avaient aussi leurs règles et leurs espaces de pratique privilégiés qui imposaient une transformation de certaines des pratiques de gestion des ressources et de l'espace.

### 9.2.1 Des coopératives à « géographie variable »

#### Des coopératives « sur mesure »

Lorsque l'on s'intéresse à la période collectiviste dans le district et que l'on compare le mouvement de collectivisation suivi dans des communes différentes, un des points qui semble différencier les communes de façon fondamentale est celui de la taille et du nombre des coopératives mises en place dans ces unités. Ici de nombreuses et petites structures, là une grande et unique coopérative... Pourtant, derrière ces différences, une même logique transparait. Cette logique est elle-même à double face, elle est à la fois technique et relative à l'organisation sociale précollectiviste.

Un des arguments avancés à *Phong Huân* et *Bằng Lãng* pour expliquer l'organisation très éclatée des coopératives et des groupes de production est celui de la dispersion des périmètres rizicoles. Plusieurs kilomètres séparent parfois les deux biefs les plus proches et les coopératives semblent avoir été créées de façon à réduire les distances au sein des unités de gestion et de production. A *Bằng Lãng*, les sept coopératives créés au début des années 1960 correspondaient, pour chacune d'entre elle, à un hameau formé autour d'un bief et chaque groupe de production à un périmètre rizicole indépendant (planche 56). Par la suite, certaines des coopératives se regroupèrent mais les groupes de production, y compris dans la grande et unique coopérative formée en 1970, ne furent jamais organisés à une échelle supérieure à celle des biefs formés de périmètres adjacents. La production était donc organisée au sein des hameaux tels qu'ils étaient formés avant la collectivisation. Cet argument se retrouve par ailleurs dans d'autres communes comme celles de *Đông Viên* (Dao The Anh et Jesus, 1993), de *Đại Sảo* (Dang Dinh Quang, 1991) ou encore de *Đông Lạc*. Dans cette dernière commune, la coopérative de *Nà Dấu* formée autour d'un périmètre éloigné des autres, put conserver son indépendance au moment des regroupements mis en place en 1967 et ne fut associée aux autres coopératives qu'en 1979 pour une période de deux ans seulement (Gilbert, 1995).

Alors que dans le delta, les regroupements de coopératives correspondaient à une logique technique et étaient conçus pour réaliser des économies d'échelles, en particulier grâce à la mise en place de systèmes hydrauliques communs (Yvon-Tran, 1994), la répartition des périmètres irrigués dans la plupart des communes de *Chợ Đồn* limitait l'intérêt technique des regroupements. Les casiers rizicoles de petite taille et éloignés les uns des autres étaient

difficilement aménageables et leur maintien fut associé à celui de petits groupes de production et au morcellement géographique du travail. Il est significatif de constater que lorsque les regroupements eurent lieu (comme à *Đông Viên*) ou lorsque les coopératives furent créées à l'échelle d'une commune entière comme à *Tân Lập*, ces unités virent le jour dans des communes caractérisées par la présence d'une vallée de grande taille pouvant être transformée en unités hydrauliques de grande taille elles aussi grâce à un nivellement des rizières et à un système hydraulique commun. A travers les exemples rencontrés, il y avait donc une adéquation de la taille des unités de gestion et de travail, avec les unités rizicoles et à travers elles, avec l'organisation de l'espace propre à chaque commune.

Cette adéquation entre les coopératives et les structures propres aux communes allait cependant plus loin encore et dépassait la simple logique technique décrite précédemment. En effet, si les conditions matérielles de vie et de production pouvaient jouer un rôle sur la structure des coopératives, c'est aussi parce que l'organisation socio-économique des foyers *tày* se comprenait dans ce même contexte. C'est la seconde facette de la logique d'organisation des coopératives.

Ainsi que cela a été décrit dans la partie consacrée au contrôle de l'espace pendant la période précollectiviste (chapitre 8), l'espace agricole, dans les bas-fonds comme sur les pentes était structuré en fonction des périmètres rizicoles et ces structures trouvaient un écho dans les liens sociaux existant entre les cultivateurs d'un même périmètre, pour les rizières, d'un même bief pour les terres de pente. Au début du siècle, plusieurs biefs situés le long du même cours d'eau formaient à leur tour un unique village organisé autour et à partir du périmètre le plus ancien et de la lignée la plus ancienne détenant le rôle de chef de village et de chef de culte. Avec le temps et le peuplement progressif des communes, les villages se multiplièrent et tendirent, au milieu du siècle, à correspondre à un unique bief formé de périmètres adjacents. La commune de *Phong Huân* qui était composée de trois villages d'une trentaine de foyers au début du siècle fut le siège de trois coopératives correspondant chacune à un de ces anciens villages et reprenant leur nom. Dans les coopératives elles-mêmes, les groupes de production furent à leur tour organisés en fonction des nouveaux villages apparus dans les années 1920-1930 ainsi qu'en fonction des hameaux constitués de plusieurs périmètres proches. L'unité de mise en place des coopératives correspondait par conséquent aux anciens villages formés le long de la vallée principale d'une rivière qui avaient existé trente ans avant la mise en place des coopératives alors que les groupes de production reproduisaient les unités plus petites qui s'étaient individualisées ou étaient en train de le faire peu de temps avant la collectivisation.

De son côté, *Tân Lập*, qui était toujours formée d'un unique village de 60 foyers avant la révolution, fut transformée en une unique coopérative en 1959. Ce village étant formé d'un

unique bief, les trois brigades ou groupes de production furent alors organisés en fonction d'un découpage plus « artificiel » que dans le sud par regroupement de périmètres. Deux regroupements étaient formés à partir de deux périmètres importants de chacun des côtés du *Tà Đióng* alors que le dernier, le groupe numéro 3, fut organisé dans la partie aval de la vallée en regroupant de petits périmètres situés de part et d'autre de la vallée. De leur côté, les foyers furent affectés à ces brigades en fonction de la localisation de leur habitation.

Dans le delta du fleuve Rouge, F. Yvon-Tran (1994)<sup>103</sup> remarque, à propos des coopératives de bas niveau, que « *le mode de regroupement [était] territorial et non sélectif, les foyers devant se grouper autour d'une source d'eau afin de garantir les besoins hydriques du riz. Généralement ils n'appartenaient pas au même hameau puisque les terres des habitants du hameau n'[étaient] pas en général regroupées dans un quartier de culture qui lui [était] propre* » (p. 64). Les coopératives, formées sur la base d'unités rizicoles, ne correspondaient par conséquent pas aux hameaux, unités d'habitation plus petites que les villages, ce qui put par la suite expliquer le ralentissement observé dans la formation des regroupements collectifs intermédiaires. Plus tard, lors du passage des coopératives-hameaux aux coopératives-village, le groupement spontané de ces unités est expliqué par les succès de la collectivisation mais l'est aussi pour certains (Yvon-Tran, *ibid.* ; Dreyfus, 1993), par le rôle de sécurité à la fois physique et alimentaire que jouaient de façon traditionnelle les villages dans cette région. En passant du niveau des casiers rizicoles à celui des villages les coopérateurs réconciliaient d'une certaine façon différents types de fonctions agricoles (alimentaires) et d'habitation (sécurité)<sup>104</sup> à travers une même unité.

A *Chợ Đôn* où les communes ne correspondaient pas à un unique village, le niveau villageois était déjà atteint ou dépassé au moment de la mise en place de la « grande agriculture socialiste » ce qui peut expliquer les réticences, particulièrement fortes à *Phong Huân*, lors du passage à un regroupement de niveau supérieur. En revanche, la petite taille des groupes de production et la mise en place des « 3 khoán » purent faciliter les regroupements – quand ils eurent lieu comme à *Bằng Lãng* – tout en contrecarrant les effets d'économie d'échelle qui en étaient attendus. Tout au long de la période des coopératives, les anciennes unités de production, que ce soit sous le couvert des petits groupes de production ou des brigades, tendirent toujours, dans le sud, à retrouver leur taille initiale.

<sup>103</sup> F. Yvon-Tran cite pour cela D. Pillot (s.d.) et F. Dreyfus (1993).

<sup>104</sup> Les villages du delta du fleuve Rouge sont connus pour être formés d'un habitat très groupé parfois entouré d'une barrière en bambou qui devint célèbre lors de la résistance contre les Français.



### Petites et grandes coopératives

Par rapport au delta du fleuve Rouge qui eut « l'avantage » d'inspirer le modèle coopératif et bénéficia d'investissements agricoles (hydraulique, mécanisation, révolution verte) plus adaptés à ses potentialités, les coopératives du district de *Chợ Đồn* fournissent de multiples exemples des distorsions qui pouvaient apparaître lorsque le modèle était appliqué dans un contexte différent. Dans les coopératives, la dynamique et le développement des activités collectives prirent des tournures différentes suivant la taille des unités considérées et suivant la configuration des périmètres dont elles étaient constituées. C'est ce que confirme l'observation des parcours suivis par les coopératives de *Tân Lập* et de *Phong Huân* qui avaient des dimensions peu comparables et avaient atteint des degrés de collectivisation très différents<sup>105</sup>.

*Tân Lập*, formée d'une coopérative de grande taille et de groupes de production créés « artificiellement » dès le départ, connut une dynamique de changement plus forte et plus profonde que les petites coopératives de *Phong Huân*. Cela apparaît, en particulier, à travers la mise en place d'un système hydraulique modernisé et conçu de façon radicalement différente par rapport au système qui existait auparavant. Certains des cours d'eau latéraux qui alimentaient les petits périmètres furent abandonnés et des barrages furent mis en place sur le cours principal afin d'alimenter, grâce à la construction de canaux parfois bétonnés sur de longues distances, des périmètres de grande taille. A *Phong Huân* où les superficies disponibles par foyer étaient plus importantes avant la collectivisation et où de nouvelles terres furent défrichées par les coopératives, le passage à la double culture du riz ne prit jamais la même dimension. Les petites retenues et les canaux qui existaient furent au mieux solidifiés sans que la structure principale du système hydraulique ne soit changée. Dans la première commune, la majorité des rizières (90% environ) put ainsi porter deux saisons alors qu'à *Phong Huân* seules un peu moins de 50% des rizières connurent cette transformation.

Dans les deux communes, les transformations techniques de la production ne prirent pas non plus les mêmes orientations avec le maintien d'un outillage ancien (araires, décortiqueuses manuelles) et l'utilisation beaucoup moins développée à *Phong Huân* qu'à *Tân Lập*, d'intrants améliorés. Dans cette dernière commune, la transformation du système hydraulique était plus avancée et fut mise à profit pour installer une turbine hydroélectrique qui permit à son tour de faire fonctionner des machines de transformation. Les rizières de

---

<sup>105</sup> En 1960 et à *Tân Lập* le groupe de production 1 était composé de 20 foyers correspondant aux villages (anciens ou nouveaux) de *Bản Trang*, *Nà Keo* et *Nà Khâu*, le groupe 2 de 35 foyers de *Nà Luộc*, *Phai Điếng* et *Chuộc Hầu*, le groupe 3 de 15 foyers de *Nà Chủ*, *Nà Ngán* et *Nà Chác*. A *Phong Huân*, la coopérative de *Bản Cua* était composée de 13 foyers (1960) formant 2 brigades (*Bản Cua Trên* et *Bản Cua Dưới*), celle de *Bản Tác* était composée de 3 brigades, *Nà Tác* avec 14 foyers, *Pác Cốp* avec 17 foyers et *Khuổi Tấu* avec 3 foyers, celle de *Khuổi Huân* de 3 brigades également : *Khuổi Xóm* avait 5 foyers, *Nà Màng* et *Nà Chợ* en comptaient chacune 10. Les groupes de production n'ayant pas été modifiés par la suite, les différences de proportion demeurèrent de l'ordre de 1 à 3 ou 4 tout au long de la période.

deux saisons en proportion plus importante profitaient d'intrants, en particulier d'engrais chimiques, qui ne furent que peu utilisés à *Phong Huân*. Lors de la mise en place de la « grande agriculture socialiste », la création de brigades de production spécialisées, agricoles (hydraulique, élevage) ou non agricoles (tuilerie), montre l'envergure des changements en cours à *Tân Lập* alors que *Phong Huân* se démarquait par le maintien de structures localisées sans introduction de brigades non agricoles.

A l'intérieur comme à l'extérieur de la commune elle-même, la coopérative (*tây*) de *Tân Lập* est présentée comme un modèle de coopérative. A l'extérieur – à *Phong Huân* et *Bằng Lãng* par exemple – les anciens coopérateurs vantent ses réalisations et en particulier le développement de l'élevage. Alors que de très petites unités de stabulation furent créées à *Phong Huân* et que chaque village avait son propre pâturage à *Bằng Lãng* à partir de 1976, l'ensemble du troupeau était géré à la même époque par une unique brigade à *Tân Lập* et des innovations importantes, comme l'introduction de bovins, furent réalisées. A l'intérieur, les anciens cadres mais aussi les foyers n'ayant pas eu de responsabilité font souvent mention de la régularité avec lequel les impôts et les quotas de production étaient versés aux échelons supérieurs. En retour, les habitants reconnaissent cependant avoir bénéficié d'investissements importants destinés pour une large part au renforcement du système hydraulique. Certains soulignent aussi que la commune était soutenue politiquement et financièrement en raison de la présence des *Dao*. Les aides consenties pour les bovins et les tuileries sont présentées comme étant destinées à atténuer les perturbations provoquées par la présence des *Dao*<sup>106</sup> et c'est l'ensemble de la commune de *Tân Lập* qui bénéficiait du soutien du « Département pour la fixation des cultures et la sédentarisation ».

Il serait hâtif de déduire une loi - par laquelle la dimension et la dynamique des coopératives seraient automatiquement liées et pourraient être déduites de l'histoire précollectiviste – de ces observations. Comme l'illustre l'exemple de *Tân Lập*, différents éléments agissaient en synergie pour renforcer ou, au contraire, affaiblir le poids des coopératives. Ces observations démontrent néanmoins que la collectivisation n'a pas fait table rase du passé. Conçues pour réformer les structures et l'organisation de la production, les coopératives n'ont pas réussi à gommer les particularités locales en la matière. Cette constatation est d'autant plus vraie que l'on retrouve des éléments de continuité au sein des structures du pouvoir elles-mêmes.

---

<sup>106</sup> La commune toute proche de *Bằng Phúc* qui était comme *Tân Lập* une zone de sédentarisation *dao*, était elle aussi une commune pilote pour l'élevage bovin et avait créé une brigade de fabrication de tuiles.

### 9.2.2 Les structures et l'exercice du pouvoir dans les coopératives

Outre les rapports de production, les dirigeants du pays avaient aussi la volonté de réformer la société dans son ensemble. Cette réforme se fit à plusieurs niveaux et en plusieurs étapes. Elle fut inaugurée durant la Réforme Agraire qui fut une étape primordiale du processus de transformation (Tessier et Fontenelle, à paraître). Elle s'affirma ensuite avec la mise en place des structures collectives de production de plus en plus grandes, caractérisées par une division du travail de plus en plus grande elle aussi, dont l'objectif était de casser progressivement les structures familiales et villageoises qui mettaient en danger l'esprit du socialisme. Dans ce contexte, une nouvelle place fut donnée aux femmes qui virent leurs droits (droits de vote par exemple) reconnus à l'égal de ceux des hommes. Leur travail, rémunéré comme celui des hommes, fut valorisé, elles purent accéder à l'éducation et se décharger d'une partie des tâches domestiques qui leur incombaient grâce aux crèches collectives et aux structures d'éducation (Beresford, 1990). Les réformes s'attaquèrent aussi aux aspects spirituels de la vie sociale avec l'interdiction des cultes, la destruction d'un grand nombre des édifices où ils étaient pratiqués (pagodes, temples) ou de centres de vie communautaire comme les maisons communales dans le delta du fleuve Rouge.

#### Les nouveaux dirigeants et le rôle des lignées héréditaires

A *Chợ Đôn*, la destruction totale des temples au début des années 1960 ainsi que l'abandon des principales cérémonies cultuelles, collectives comme privées<sup>107</sup>, furent des exemples visibles de la réussite, au moins momentanée, de cette entreprise. En revanche, le parallèle fort qui put exister entre l'histoire des coopératives et celle de certaines lignées laisse entendre que l'objectif de démocratisation du pouvoir n'avait pas été atteint et que les structures lignagères conservaient un poids important malgré la mise en place de structures administratives et socio-politiques nouvelles.

Ces structures étaient de quatre types, ayant des tâches et un poids différents dans les communes. Chaque commune était administrée par un comité populaire (*ủy ban nhân dân*) dont le chef était élu par l'ensemble des membres de la commune et qui avait la charge de faire appliquer et transmettre les décisions aux comités de gestion des coopératives. Au sein de la commune existaient aussi des associations populaires de masse regroupant les habitants

<sup>107</sup> En février 1997, la mort d'une vieille femme dans une des communes d'étude fut à l'origine d'une cérémonie mortuaire particulièrement importante qui attira plus de 100 personnes en l'espace de trois jours et fut concélébrée par 3 *thầy mo* dont un, plus célèbre que les autres, venait d'une commune de *Tuyên Quang*. L'importance de cette cérémonie fut expliquée par la nécessité de « refaire un culte » en l'honneur du mari de la défunte décédé en 1967. Celui-ci qui était *thầy mo* n'avait pas pu être enterré selon les règles en raison de l'interdiction des cultes. A cette occasion le *thầy mo* originaire de la commune nous expliqua que les cultes mortuaires étaient pratiqués de façon simplifiée pendant la période collectiviste (sans marque vestimentaire du deuil, sans regroupements importants, sans musique...) mais que les points importants comme l'orientation du corps et l'accompagnement des âmes pendant 3 années étaient respectés. D'après les enquêtes, les cultes privés semblent avoir été pratiqués de façon discrète alors que les cultes publics comme celui du *Thổ-Công* qui étaient auparavant pratiqués dans les temples villageois eux-mêmes détruits et jamais reconstruits, furent totalement abandonnés.

de la commune en fonction de leur âge ou de leur activité<sup>108</sup>. Elles avaient la vocation de favoriser la solidarité intra-groupe, avaient chacune des attributions particulières (aide aux personnes âgées, protection de la mère et de l'enfant...) et sont décrites au niveau national comme ayant eu la double fonction de faciliter la mise en place des mesures politiques issues du Parti et de l'Etat et de transmettre à ceux-ci les informations nécessaires à l'élaboration des politiques (Beresford, 1990). Au niveau de la production, chaque coopérative était gérée par un comité de gestion qui organisait les activités des groupes ou brigades de production. Il était dirigé par un « secrétaire » élu par les membres des coopératives qui était assisté par un comptable. Pour finir, chaque commune abritait une cellule du Parti (*chi bộ*) qui était l'organe de base du Parti Communiste du Viêt Nam. Son représentant était nommé par les échelons supérieurs. Malgré l'existence des autres structures politiques et administratives, le Parti, quelle que soit la façon dont est compris son rôle dans la société vietnamienne (Parti-Etat plus ou moins monolithique), est présenté comme l'élément fondamental de la vie politique vietnamienne ne serait-ce que parce que la majorité des postes de responsabilité étaient occupés par des membres du Parti, en particulier aux échelons les plus hauts (gouvernement et provinces) (Beresford, 1990 ; Thayer, 1995 ; Kerkvliet, 1995). À *Chợ Đôn* et dans les communes d'étude, le nombre de membres du Parti n'est pas connu et son poids est difficile à estimer. Mais différents éléments montrent que si la participation aux activités du Parti pouvait être une source de promotion sociale et politique dans les communes, il y avait souvent coïncidence entre affiliation au Parti et appartenance aux anciennes lignées de chefs de village et de chefs de lignées fondatrices.

Les exemples les plus frappants du parallèle entre anciennes et nouvelles structures se retrouvent à *Phong Huân*. Ils sont particulièrement évidents dans le cas de la lignée de *Pác Cộp* qui est la plus ancienne de ce village et correspondait à la lignée des chefs de l'ancien village de *Bằng Tắc* situé le long du *Khuổi Tắc*. Cette lignée était de ce fait responsable de la pratique des cultes qui avaient lieu dans l'unique temple situé le long de ce cours d'eau jusque dans les années 1920-1930. L'aîné actuel de cette lignée fut chef de la coopérative de *Pác Cộp* puis à trois reprises, pour un total de dix années, de celle de *Bằng Tắc* qui fut créée lors du regroupement de *Pác Cộp* et *Nà Tắc* et qui correspondait par conséquent à l'ancien village formé le long du *Khuổi Tắc*. Les années intermédiaires, il était le chef de la brigade de *Pác Cộp* et transmet ce rôle à son fils à la fin des années 1970. A *Nà Mạn*, dans la même commune, le vieil homme qui avait été *lý trưởng* pour le compte des Français, fut un des premiers du district à adhérer au parti en 1945 et devint conjointement chef de la cellule du Parti de la commune et secrétaire de la coopérative de *Khuổi Huân*. Dans cette commune, le

<sup>108</sup> Il s'agissait de l'association des femmes, *hội phụ nữ*, de l'association des jeunes, *hội thanh niên*, de celle des personnes âgées, *hội người cao tuổi*, de l'association des anciens combattants, *hội cựu chiến binh* et de celle des paysans, *hội nông dân*.

passage au mode de production collectif et aux nouvelles structures politiques fut par conséquent effectué, dès le départ, sous la houlette des lignées anciennes. Leurs membres, qui faisaient partie des personnes ayant eu accès au système éducatif dès la période française, devinrent les premiers éléments formés par le Parti et ses premiers représentants. Cette coïncidence entre Parti et lignées anciennes accompagne la plus grande « résistance » à la collectivisation rencontrée dans cette commune. Les neuf ou dix lignées qui contrôlaient l'eau dans les périmètres représentaient près d'un tiers des foyers et comptaient parmi elles les trois lignées de chefs des villages anciens. Lors de la création des coopératives, ces neuf ou dix lignées continuèrent à détenir un pouvoir de décision plus important dans des unités qu'elles maintinrent le plus longtemps possible et le plus parfaitement possible indépendantes.

Alors que la continuité caractérise l'ensemble des coopératives de *Phong Huân*, l'émergence de nouveaux cadres politiques se fit sentir dans les communes de *Bằng Lãng* et *Tân Lập*. Le cas de *Nà Khắt* (*Bằng Lãng*) qui fut la première coopérative de la province, est en cela frappant. Cette coopérative dut son existence précoce à une personnalité du village. Instituteur et facteur dans la commune à partir de 1945, cet homme fut un des premiers membres du Parti Communiste de *Chợ Đồn*, membre actif au delà du district<sup>109</sup>. En raison de son activité, c'est tout naturellement, raconte-t-il que la province décida d'établir la première coopérative de la province à *Bằng Lãng*, dans son village de résidence. Le créateur de cette coopérative, qui avait quatre-vingt-quatre ans en 1997, n'est pourtant pas issu d'une lignée ayant assumé des charges importantes pendant la période coloniale<sup>110</sup>. Il semble par conséquent que ce soit le rôle actif et précoce que joua cet homme dans le Parti qui fut le facteur décisif de la création de la coopérative. Son rôle se maintint ensuite durant les quinze années où il demeura à la tête de la coopérative de *Nà Khắt*. En revanche, sa succession ne fut pas assurée par son fils mais par un autre membre actif du Parti qui devint, après trois ans d'exercice à *Nà Khắt*, le chef de la grande coopérative de *Bằng Lãng* et cela pour les quinze années de l'existence de cette coopérative. Contrairement aux exemples de *Phong Huân* et à ce qui se passa dans d'autres coopératives moins exemplaires de *Bằng Lãng*, c'est l'histoire d'un individu au sein du Parti qui prima ici sur celle des anciennes lignées fondatrices.

A *Tân Lập*, les premières années de la période collectiviste sont malheureusement mal connues et le rôle joué par la lignée des chefs du village n'a pas pu être apprécié. En revanche, deux personnalités (au moins) semblent être devenues incontournables. La première était le chef d'une des quatre lignées fondatrices anciennes et a fortement monopolisé la direction du comité populaire de la commune en demeurant quinze ans à cette fonction en

<sup>109</sup> Il fut, grâce à son influence, à l'origine de la transplantation du siège administratif du district, de la commune de *Phuong Viên* vers celle de *Bằng Lãng* en 1945.

<sup>110</sup> Il est le petit fils d'un homme qui avait été enlevé et vendu à des *Dao* dans sa jeunesse et qui ne s'installa (comme *tây*) dans le village de *Nà Khắt* qu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

alternance rapide avec d'autres personnes. La deuxième personnalité n'appartenait pas à une lignée fondatrice – mais à une lignée d'implantation ancienne (milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle) – et est essentiellement connue pour avoir assuré la direction de la cellule du Parti de la commune. Dans les autres structures de gestion, les coopératives, les groupes de production et les brigades, l'alternance à la direction semble avoir été forte.

A *Bằng Lãng* mais surtout à *Tân Lập*, les permanences ne sont pas toujours aussi nettes qu'à *Phong Huân* et le poids du Parti, à travers l'émergence de nouveaux cadres s'est fait plus rapidement et plus fortement sentir. Dans le premier cas, celui de *Bằng Lãng*, l'émergence des nouvelles structures n'a pas touché la commune entière et l'éclatement en petits groupes de production que ce soit sous l'influence de personnalités nouvelles ou de lignées fondatrices est demeuré réel tout au long de la période. Cette commune se caractérisait par une moins grande continuité que *Phong Huân* mais connut des expériences collectives plus poussées. Dans le cas de *Tân Lập* le travail de transformation fut plus complet et semble s'asseoir sur l'émergence de personnalités dominantes, l'une issue d'une lignée fondatrice et ralliée précocement au Parti, l'autre plutôt issue du Parti.

Qu'il soient issus du seul Parti ou héritiers de lignées de chefs de village, la permanence des dirigeants présents dans les communes est étonnante aux postes soumis à élection. Les chefs de coopérative et de commune (comité populaire) étaient en effet, et théoriquement, élus par les coopérateurs à intervalles réguliers. Dans les coopératives, les secrétaires successifs purent alors être nombreux et certaines coopératives se caractérisèrent par un renouvellement rapide de dirigeants : c'est le cas de l'ensemble des coopératives de *Tân Lập* et de trois de celles de *Bằng Lãng* alors que celles de *Phong Huân* et les quatre autres de *Bằng Lãng* (*Nà Khát, Tùm Tó, Tổng Mục* et *Nà Ruộng*) furent dirigées pour plus de 50% de leur durée par la même personne ou par une succession père-fils (dans trois coopératives). Cette permanence à certains postes et dans certaines coopératives peut être expliquée par différents facteurs. Pour les anciens coopérateurs, interrogés à ce sujet, « *il n'était pas nécessaire de changer un dirigeant qui donnait satisfaction* »<sup>111</sup>. Il n'y avait toutefois pas, reconnaissent-ils par ailleurs, beaucoup de candidats. Peu de personnes pouvaient prétendre avoir un niveau de formation suffisant pour diriger la commune ou une coopérative et celles qui avaient de l'expérience en raison de leur engagement précoce possédaient un réel atout. Il faut aussi noter, en dépit de la difficulté à estimer l'action réelle du Parti, que celui-ci privilégiait aussi la continuité en conservant les mêmes personnalités au poste de chef de la cellule locale. Dans tous les cas rencontrés, l'accession à des fonctions administratives et politiques passait par une adhésion au Parti et l'impact de celui-ci sur l'organisation des élections ne peut pas être négligé. La

<sup>111</sup> Enquête : 03/1997 à *Nà Ruộng* (*Bằng Lãng*). Dans cette coopérative la même personne assura la direction de la coopérative de 1964 à 1978.

permanence des responsables du Parti a probablement renforcé celle des autres institutions et a assis dans la continuité de leurs charges, les chefs de lignées qui jouaient un rôle dans les communes avant la collectivisation. Ceux-ci se maintinrent alors d'autant plus efficacement qu'ils s'appuyaient sur les deux systèmes, l'ancien et le nouveau, et que chacun d'entre eux favorisait les permanences.

### **L'exercice du pouvoir et ses prérogatives**

Une de ses conséquences de cette permanence réside, à *Chợ Đôn*, dans la mise en place d'inégalités entre les foyers face au travail collectif et aux possibilités de satisfaction des besoins personnels. Nombreux sont en effet les informateurs qui notent les différences qui existaient entre les foyers de simples coopérateurs qui travaillaient dans les champs et les décideurs qui accumulaient les *công điểm* passés dans les réunions. Les exemples de comportements favorisant l'enrichissement personnel sont aussi nombreux que délicats à vérifier. Ils portent principalement sur la distribution des travaux les moins pénibles (ou les mieux rémunérés), celle des intrants, sur la répartition du bétail à garder ou plus tard à conserver ainsi que sur l'accès à l'éducation. Ainsi que cela semble avoir été le cas à l'échelle du *Việt Nam* entier, les exemples de détournements et de gestion « abusive » furent particulièrement nombreux dans les années 1970 (Yvon-Tran, 1994). A *Chợ Đôn*, les enquêtes traduisent une impression grandissante de spoliation au cours des années 1970 et certains anciens coopérateurs reconnaissent que les fournitures n'arrivaient pas toujours à destination, les coopérateurs accusant les cadres de la coopératives, ceux-ci accusant à leur tour les services d'approvisionnement du district... de détourner les quantités livrées par l'Etat. Après 1975, le nombre des actifs qui ne participaient pas aux travaux riziocoles, semble aussi avoir augmenté grâce aux brigades spécialisées et les inégalités de traitement avoir pris une ampleur encore plus importante. Les personnes qui pouvaient échapper au travail dans les champs, en particulier dans les brigades d'élevage ou dans la brigade forestière de *Bằng Lãng*, pouvaient profiter de leurs séjours en forêt pour ramasser du bois, collecter des bambous ou des produits utiles à l'alimentation humaine ou porcine (igname sauvage, tiges de bananiers...). Pour les autres, en revanche, le nombre de journées de travail augmentant (les cultures collectives sur les pentes avaient aussi repris), il était de plus en plus difficile d'effectuer ces tâches.

Malgré la prudence avec laquelle il se doit de considérer ces informations, il n'est pas réellement étonnant de retrouver à *Chợ Đôn* des comportements qui semblent avoir caractérisé la grande majorité des coopératives du *Việt Nam* lors des dernières années de la période collectiviste. Dans cette optique, la longévité des cadres locaux et des gestionnaires peut sembler, à nouveau, paradoxale. Il faut noter cependant que les formes d'enrichissement personnel décrites aujourd'hui ne semblent pas avoir été à l'origine d'un clivage économique important entre les tenants du pouvoir et les simples coopérateurs. Dans des coopératives de

petite taille et au sein de petits groupes de production, les relations entre dirigeants et coopérateurs étaient anciennes, souvent de nature familiale et l'intérêt des dirigeants se confondait souvent avec celui du groupe

### L'exemple des *Dao*

Les exemples de continuité des formes de gestion ne seraient pas complets sans référence aux *Dao* dont les structures de pouvoir furent elles aussi appelées à se transformer au moment de la collectivisation. Dans leur cas, les conséquences de la collectivisation sont moins bien connues que pour les *Tày* mais l'exemple des foyers de *Lùng Tǎng* déplacés vers la vallée principale de *Tân Lập* montre ici aussi que l'objectif de démocratisation du pouvoir ne fut pas mené à son terme.

Ainsi que cela a été signalé, les trois premiers foyers touchés par la sédentarisation à *Tân Lập* (en 1963) étaient originaires de *Lùng Tǎng*. Ces foyers étaient des foyers apparentés<sup>112</sup> (portants le nom de *Triệu Hũu*) parmi lesquels se trouvait le foyer formé par le chef du village de *Lùng Tǎng*. Ayant joué un rôle important pendant la lutte de libération<sup>113</sup>, ces foyers comptaient parmi les plus anciens membres du Parti dans le district et furent des éléments déterminants pour la sédentarisation de l'ensemble des autres foyers ainsi que pour l'établissement de la coopérative *dao*.

De fait, c'est l'ancien chef de *Lùng Tǎng* qui monopolisa les postes importants à chaque étape de la collectivisation. C'est lui, puis après lui sa femme et son fils aîné, que l'on retrouve comme représentant des *Dao* dans la première et unique coopérative de *Tân Lập* puis à la tête de la coopérative formée par les seuls *Dao*. C'est lui encore qui représente les *Dao* au sein du Parti dans la commune et qui se déplace au siège du district, mais aussi à *Bắc Kạn* et parfois à *Hà Nội*, pour l'ensemble des réunions concernant la sédentarisation. Les trois foyers arrivés en 1963 bénéficièrent aussi, dès la première heure, des rizières collectives cédées par les *Tày* et furent les premiers à ouvrir des rizières individuelles à la fin des années 1970. En raison de l'omniprésence de l'ancien chef du village de *Lùng Tǎng*, l'ensemble des foyers originaires de ce village et installés à *Nà Lịn* profita le plus rapidement et le plus complètement des « bienfaits » attendus de la sédentarisation. Les habitants de *Nà Lịn* bénéficièrent du système électrique mis en place dans la commune, des premières maisons construites avec le soutien des *Tày* et eurent en priorité accès aux rizières irriguées. Les foyers

<sup>112</sup> D'après les descriptions faites aujourd'hui, il s'agissait de deux frères (et de leurs fils) et d'un de leurs cousins.

<sup>113</sup> La femme de l'ancien chef de village raconte qu'elle était une « nourrice » pour les révolutionnaires et les soldats. Avant la révolution, elle dut jurer sa fidélité au Parti : « J'ai posé un coq sur un billot et lui ai coupé le coup en jurant que si quelqu'un trahissait le Parti on lui couperait le cou ». (enquête : 04/1996 à *Nà Lịn*). L'ouvrage consacré à l'histoire du Parti de *Chợ Đồn* (1993, *Lịch sử Đảng Bộ huyện Chợ Đồn*) confirme le rôle joué par les *Dao* de *Tân Lập* dans la lutte de libération. Cet ouvrage fait référence à monsieur *Triệu Hũu Minh*, résidant et chef du village de *Lùng Tǎng* qui accueillit le premier révolutionnaire ayant pénétré dans le district en 1943. Le hameau devint alors la tête de pont de l'avancée des troupes révolutionnaires dans le district.



installés à *Nà Sám* étaient plus éloignés des services fournis par la commune (écoles, services sanitaires...) et se concentraient uniquement sur les cultures de pente collectives. Bien qu'il n'y ait eu qu'une unique coopérative *dao* organisée en différents groupes de production, il semble que les anciens et nouveaux *Dao* sédentarisés n'aient pas eu une même histoire de la collectivisation et que le clivage entre *Nà Lìn* et *Nà Sám* ait été fort.

Dans le cas des *Dao* comme dans celui des *Tày*, les modalités de collectivisation doivent être comprises comme le résultat d'une coïncidence plus ou moins forte entre les anciennes et les nouvelles formes de pouvoir. Malgré l'existence d'un modèle de collectivisation, les coopératives de *Chợ Đôn* reflétaient de façon évidente les structures de gestion qui préexistaient à leur mise en place. A l'inverse et malgré le poids des anciennes structures, les coopératives se développèrent en référence à leur propre histoire et à celles de leurs cadres, ici dans la ligne du Parti, là en parallèle à celui-ci. L'existence de coopératives ayant connu des itinéraires différents n'est pas une originalité de *Chợ Đôn* ou des zones de montagne. Certains analystes comme B.J.T. Kerkvliet (1995) et dans une moindre mesure F. Yvon-Tran (1995) – ont noté qu'à partir du milieu des années 1960 et durant les années 1970 de « *nombreux villages du nord étaient tranquillement occupés à organiser la production en essayant de voir jusqu'à quel point il était possible de s'éloigner du modèle imposé sans attirer l'attention, non désirée, des officiels du niveau supérieur* »<sup>114</sup> (Kerkvliet, 1995 p. 69-70). Au niveau communal ou infra-communal, les autorités locales modifiaient les directives des autorités centrales afin de répondre aux besoins et aux demandes des villageois. Dans ce sens, et bien que les coopératives du delta aient été plus avancées que celles des montagnes, elles reflétaient à la fois le modèle imposé par les autorités centrales et les formes locales de gestion. B.J.T. Kerkvliet (ibid.) note par ailleurs que les résistances et les adaptations ne se manifestaient pas uniquement au niveau de la direction des coopératives et des communes. Elles pouvaient prendre une forme plus privée par le maintien d'activités individuelles effectuées par chacun des foyers. Le même phénomène a pu être observé à *Chợ Đôn* et est l'objet de la partie suivante.

### **9.2.3 Activités non collectives et réorganisation de l'espace**

Sur l'ensemble de la période des coopératives, la riziculture irriguée fut la seule activité gérée exclusivement dans le cadre du système collectif. Les efforts des coopératives pour mettre en place des pâturages ou des cultures de pente communes, planter des arbres, exploiter du bois et des produits forestiers, furent rarement de longue durée et ne mirent fin, en aucun cas, aux activités individuelles dans l'un et l'autre de ces domaines. Chaque foyer était donc impliqué dans des activités gérées selon des principes différents. La gestion et

---

<sup>114</sup> Cette citation est traduite du texte original en anglais.

l'utilisation des ressources étaient à l'origine d'une dichotomie importante entre les bas-fonds, toujours exploités collectivement et les pentes partiellement ouvertes aux foyers. Mais les domaines collectifs et privés étaient indissociables au niveau des personnes, du temps qui leur était consacré et se définissaient l'un par rapport à l'autre. Pour comprendre de quelle façon les ressources étaient gérées et l'espace était utilisé, il faut revenir, tout d'abord, sur les limites légales, temporelles et spatiales des activités individuelles et sur le jeu entre structures collectives et individus qui permettait de les transgresser. Ces limites ayant été mises en évidence, la façon dont elles influençaient les pratiques agricoles des foyers de coopérateurs pourra être abordée.

### **Les activités individuelles dans le modèle collectif**

Ainsi que cela a été signalé dans le chapitre consacré à l'histoire des coopératives (chapitre 9.1), les activités individuelles qui faisaient partie intégrante du modèle de production collectiviste à l'échelle du pays, concernaient les cultures mises en place dans les jardins ou de façon permanente sur les pentes, le petit élevage (porcs, volailles) et la pisciculture dans des mares (Yvon-Tran, 1994). Le développement de ces activités, bien qu'il soit autorisé, devait se faire dans les espaces et les périodes laissés libres par les activités collectives.

Au niveau spatial, les contraintes imposées par les coopératives étaient peu importantes à *Chợ Đồn*. De façon théorique, la directive d'avril 1959 avait prévu qu'au maximum 5% des terres cultivées, à répartir selon le nombre de bouches à nourrir par foyer, soient laissées aux coopérateurs afin d'être utilisées individuellement (ibid.). Cette mesure qui pouvait être plus parfaitement suivie dans les régions où l'ensemble de l'espace cultivé était mis en valeur par les coopératives (et où les coopérateurs avaient pu recevoir des terres rizicoles en guise de lopin individuel), ne pouvait en revanche pas être appliquée de la même façon dans celles où les coopératives n'organisaient des productions que sur une part réduite du territoire potentiellement cultivable. Alors que dans le delta, le développement des jardins pouvait être limité par le manque de place et était tributaire, en ce sens, de l'extension des terres rizicoles gérées par les coopératives, cette limitation n'existait pas à *Chợ Đồn* où les jardins, localisés sur les premières pentes au-dessus des rizières, pouvaient être étendus sans entrer en concurrence avec les espaces réellement exploités par les coopératives ; c'est-à-dire avec les rizières et les quelques champs de cultures sèches mis en place. Les coopérateurs n'étaient pas limités spatialement pour implanter leurs jardins et les anciens cadres reconnaissent aisément qu'aucun contrôle n'était effectué sur le développement de ceux-ci. Les jardins constituaient un espace de grande liberté pour les foyers. Il peut alors être étonnant qu'ils n'aient pas pris une ampleur importante durant la période.

La première raison évoquée par les anciens coopérateurs, raison valable pour l'ensemble des activités non collectives, concerne le manque de temps disponible pour la pratique de ces activités. Quelle que soit la période considérée depuis le début de la collectivisation, les coopérateurs estiment en effet avoir été contraints de limiter les travaux consacrés aux activités individuelles pour plusieurs raisons. La première est relative à l'organisation des travaux agricoles collectifs et à la multiplication des obligations qui accompagnaient la vie en commun, réunions, travaux collectifs... Les activités agricoles, ponctuées par les appels du gong, retenaient les travailleurs du début de la matinée à la fin de l'après-midi et ne permettaient pas de fractionner le temps de travail en fonction des besoins les plus pressants, sur les pentes, dans les jardins ou dans les rizières. Le passage à la double saison rizicole est un élément qui transforma lui aussi l'organisation de la production en augmentant les périodes de pointe pour le travail dans les rizières et en diminuant d'autant le temps libre pour les travaux individuels non rizicoles. Pour finir, la main-d'œuvre disponible diminuait aussi en raison de la scolarisation des enfants, du rôle joué par les personnes âgées que ce soit pour les cultures, la garde des enfants dans les crèches collectives, la garde des troupeaux, les associations..., de la mobilisation des hommes pendant la guerre et des femmes pour les travaux d'intérêt commun à l'extérieur de la commune.

La seconde raison qui peut expliquer la faible extension des surfaces de jardins cultivées par foyer, tient à ce qu'ils furent l'objet de soins plus attentifs et de cultures plus variées que par le passé. Certaines des cultures qui étaient auparavant pratiquées en partie ou en totalité, à l'extérieur des jardins, furent introduites dans leur enceinte : maïs, thé, coton, arachides, sésame, haricot mungo, canne à sucre, patates douces, soja etc. Alors que les buffles n'étaient plus ou étaient peu présents sous les maisons, cette intensification fut favorisée par la vulgarisation de l'utilisation de la fumure porcine. En définitive, le choix retenu fut celui d'une augmentation des soins et d'un enrichissement de la gamme des cultures dans les jardins sans augmentation importante de leur superficie. Cette introduction de plantes qui étaient autrefois peu présentes dans les jardins semble s'être faite au détriment des plantes aromatiques, des légumes et des arbres fruitiers mais la richesse de la gamme cultivée était un facteur de sécurité pour les foyers qui pouvaient compter sur leurs jardins pour compléter occasionnellement leur alimentation et celle des animaux, produire des semences...

Avec les jardins, le petit élevage de volailles et de porcs constitue l'autre secteur d'activités individuelles autorisé. Pour les volailles, les anciens coopérateurs notent, en grande majorité, une légère baisse des effectifs en raison du manque de débouchés de leurs produits et des problèmes d'approvisionnement en oisillons. Ils ont néanmoins toujours conservé des animaux et ont pu, quoique avec plus ou moins de rapidité, renouveler leur basse-cour après les épidémies. Pour eux, aucune contrainte de temps ou d'espace ne venait réellement entraver

cet élevage. Pour les porcs – qui ne furent jamais élevés dans le cadre des coopératives dans les communes d'étude – les statistiques montrent que leur nombre augmenta à un rythme très proche de celui de la population (à l'exception des années 1980) et que le nombre d'animaux par foyer (trois environ) a peu varié au cours de la période. Ces chiffres corroborent les dires des coopérateurs qui notent que le nombre de porcs élevés était, bon an mal an, le même pendant l'ensemble de la période pour leur propre foyer. En revanche, et contrairement à ce qui se passait pour la volaille, l'alimentation des porcs demandait un investissement en travail important et les coopérateurs estiment que le temps qui était consacré à cette activité augmenta en valeur absolue comme en proportion par rapport aux autres activités individuelles. Les coopérateurs devaient en effet avoir recours à des pratiques, cultures sur les pentes et collectes, qui étaient théoriquement « non autorisées » par les coopératives. Le caractère « non autorisé » de ces activités est un élément qui augmentait d'autant la difficulté qu'il y avait à les pratiquer et par conséquent à élever ces animaux.

#### **Les activités individuelles hors modèle**

Les cultures sur les pentes hors jardin et les collectes sont, avec la chasse et la pêche, des activités dont la « légalité » prête en effet à discussion. Pour elles il faut distinguer différents types d'interdiction ou de limitation : les activités, d'une part, qui entraînent en contradiction avec l'esprit de la collectivisation et celles, d'autre part, qui relevaient d'interdictions plus précises en vertu, principalement, de la préservation de la nature et des ressources – espèces animales ou végétales protégées, interdiction de la pratique du brûlis.

Ainsi que cela a été noté dans la première partie de ce travail (partie I, chapitre 1), les interdictions absolues émanant de renforcements législatifs décidés à *Hà Nội*, comme en 1972 l'interdiction des brûlis avec l'Arrêté sur la Protection des Forêts (acte 147), furent relativement tardives. Ce n'est que dans les années 1970 qu'une véritable législation concernant les forêts fut progressivement mise en place dans le pays et que des instances chargées de contrôler leur application furent créées. A *Chợ Đồn* le Service de Contrôle des Produits Forestiers (*Trạm Kiểm Sát Lâm Sản*) fut créé en 1972 à la suite de ces mesures. Pourtant, bien qu'elles soient précises et suivies de la création d'un service de contrôle, ces interdictions, ne semblent pas avoir mis un frein aux pratiques individuelles nécessitant la mise à feu de la forêt sur l'ensemble du territoire. Il est en effet significatif de constater que si les lois et les dates auxquelles elles entraient en vigueur étaient globalement connues des coopérateurs et de leurs cadres, le service de contrôle était absent des communes d'étude. Aucune sanction ou tournée de vérification ne peut être mise à son actif dans celles-ci. Tout se passait comme si le cadre législatif qui était mis en place à *Hà Nội* et était relayé dans les districts par le biais du service de contrôle, ne touchait pas directement les communes ou ne le faisait que dans des contextes particuliers, de façon à la fois sélective et indirecte.

Les actions de contrôle étaient indirectes et sélectives, d'une part, parce que malgré le renforcement de l'appareil légal, ce sont les coopératives, l'entreprise forestière et plus marginalement la division militaire basée dans le district qui étaient les gestionnaires directs des forêts et se les partageaient. A *Phong Huân* et *Bằng Lãng* d'importantes zones forestières étaient ainsi mises en défens par l'entreprise forestière. Celle-ci en avait seule l'usage et les foyers comme les coopératives ne pouvaient y mettre en place des cultures ou y prélever des matériaux. A *Bằng Lãng* aussi, une partie des terres comprises dans la commune était rattachée à la division militaire basée au nord de la commune. La gestion de l'ensemble de ces terres, qui comprenaient dans les communes limitrophes des villages entiers, n'est pas bien connue. Mais les anciens coopérateurs de *Bằng Lãng* notent que les forêts sises sur le territoire de la commune étaient défendues et exploitées par les militaires. Pour finir, les coopératives étaient responsables de l'ensemble des autres terres forestières et pouvaient, elles aussi, les mettre en défens, comme ce fut le cas à *Tân Lập* sur une grande partie du versant sud, ou les exploiter comme à *Bằng Lãng* avec la brigade forestière spécialisée.

Les interdictions étaient indirectes, d'autre part, parce qu'elles n'avaient un impact sur la production individuelle qu'à travers l'organisation du commerce et durant les périodes de renforcement momentané du système collectif.

Si le marché libre ne fut jamais totalement supprimé pour la production agricole et les produits du petit élevage et qu'il put être mis à profit pour écouler de petits volumes de produits collectés ou chassés en forêt, la commercialisation privée des produits forestiers volumineux comme le bois, ne put en effet et en aucune manière se développer. Ces produits étaient en totalité exploités et exportés par l'entreprise forestière et aucun exemple de contrat passé avec des privés avant la première distribution des terres forestières en 1984 ne fut donné au cours des entretiens. Le bois pouvait être et était exploité par les foyers afin de satisfaire leurs propres besoins de construction ou de chauffage. Cette pratique était autorisée par les coopératives qui ne les limitaient qu'en décrétant des interdictions sur certaines zones forestières comme ce fut le cas sur le versant sud de la vallée de *Tân Lập* ou, de façon indirecte, en cédant des espaces forestiers à l'entreprise d'Etat ou à une brigade spécialisée (*Bằng Lãng* et *Phong Huân*). Le bois, dans la pratique, pouvait donner lieu à des échanges (en nature le plus souvent) très réduits auprès de proches, mais il n'y avait pas de circulation de ces produits en dehors des communes en raison du contrôle exercé par les organismes forestiers et de l'absence de moyens de transport. Un exemple caractéristique de la disparition des échanges de produits forestiers est celui des feuilles de lataniers. Les plantations qui existaient auprès des habitations furent réduites dans les communes productrices du sud et leurs produits (les feuilles servant à réaliser les toitures) vinrent rapidement à manquer dans celles du nord. A

*Tân Lập* cette pénurie fut tardivement compensée par la fabrication de tuiles alors que les coopératives du sud n'organisèrent aucun réseau collectif de commercialisation.

Pour les autres pratiques et en particulier les cultures effectuées en dehors du cadre coopératif, l'absence d'un marché totalement libre peut être considérée comme une limite à leur extension. Mais la production destinée à l'autoconsommation ou à une commercialisation de petite envergure put être effectuée avec régularité à l'exception de courtes interruptions totales lors de chaque réforme des coopératives. Ce sont ces réformes qui constituaient les freins les plus importants à la production individuelle et qui apparaissent comme autant de dates marquant l'histoire du développement des cultures de pentes.

La première étape relevée par les anciens coopérateurs concerne la période où furent mises en place la grande majorité des coopératives à *Chợ Đôn*. Après une période durant laquelle les premières coopératives organisèrent progressivement leur production, les coopérateurs notent en effet que l'accélération de la collectivisation, au début des années 1960, se caractérisa par un contrôle accru des activités individuelles. En ce qui concerne les cultures de pente, c'est une période que les coopérateurs décrivent comme ayant été marquée par un arrêt brutal de ces cultures pendant deux ou trois ans, entre 1960 et 1962-1963. Cette description est corroborée par les dires des anciens dirigeants des communes et des coopératives qui ajoutent que les activités individuelles devaient être fortement contrôlées et limitées afin de respecter au mieux les 5% de terres individuelles autorisées dans le cadre des coopératives et de maximiser le temps et l'énergie passés à construire les coopératives. Les cultures de jardin sur de faibles surfaces furent alors privilégiées. Par la suite, le contrôle fut très fortement relâché avec l'entrée en guerre du pays et l'appel à la production lancé par le gouvernement. Pour les coopérateurs, l'année 1966 est en effet synonyme d'une reprise très libre des cultures sur brûlis en parallèle à la mise en place des cultures de pente collectives. Les activités sur les pentes se développèrent alors aussi bien dans les coopératives qu'à l'extérieur jusqu'à ce qu'un contrôle plus fort des pratiques privées soit à nouveau exercé lors de la mise en place de la « grande agriculture socialiste » en 1975. A cette époque qui correspond au faîte du « tout socialisme », les coopératives étaient appelées à se réorganiser pour limiter le développement des activités individuelles et renforcer la production collective. Toutes les activités non autorisées furent alors interrompues le temps d'une ou deux saisons pour ne reprendre que doucement jusqu'à la mise en place du « *chỉ thị 100* ». A partir de cette date, les coopérateurs considèrent qu'aucune contrainte sérieuse, hormis le développement du marché, ne vint plus entraver leurs activités jusqu'aux milieu des années 1990.

La reconstitution des étapes ayant marqué la production non collective, montre qu'une des caractéristiques des limitations touchant ce type de production, réside dans le caractère éphémère qu'elles revêtirent. Les coopérateurs des trois communes notent que ces activités

cessèrent totalement à deux reprises sous la pression des responsables communaux eux-mêmes encouragés par des cadres de l'extérieur venus soutenir les efforts de collectivisation, mais que ces arrêts ne durèrent qu'une ou deux saisons. Ils étaient suivis d'une reprise régulière des collectes destinées à l'autoconsommation ainsi que des cultures sur brûlis avant même que des réformes ou des incitations plus officielles soient exprimées ou mises en place. Alors que tous les coopérateurs, *Dao* exceptés, arrêtaient de produire pour leur propre consommation en dehors des jardins au début des années 1960 et au milieu des années 1970, les reprises se caractérisaient par la participation de l'ensemble des coopérateurs et de leurs cadres. Ces derniers, en effectuant eux aussi des cultures sur les pentes, étaient partie prenante d'un système qui était accepté localement et donnait lieu à un certain consensus entre coopérateurs et cadres. Cette reconnaissance commune n'était cependant pas aussi forte pour toutes les cultures et il faut revenir sur les différences qui existaient entre les cultures à rotations rapides mises en place près des habitations et les brûlis effectués dans des zones forestières à la suite de jachères de longue durée.

Les premières, cultures de maïs et de manioc essentiellement, qui étaient mises en place à proximité des habitations sur des surfaces variant de 2000 m<sup>2</sup> à 3 ou 4000 m<sup>2</sup> suivant les ménages et les périodes, occupaient une place ambiguë dans le système collectif. Comme l'ensemble des cultures de pente, elles furent interdites à deux reprises, ce qui témoigne de leur caractère illégal vis à vis du système collectif dans sa forme la plus radicale. Mais ces cultures étaient néanmoins pratiquées de façon régulière par l'ensemble des habitants des communes en dehors des années de stricte interdiction. Durant ces périodes, elles donnaient lieu à des versements obligatoires à l'Etat et étaient donc reconnues de façon officielle. Les coopérateurs notent que les versements qu'ils effectuaient étaient calculés sur la seule production des champs proches des habitations qu'ils déclaraient mettre en valeur et sur des surfaces globalement très inférieures à celles qui étaient réellement cultivées. La souplesse de ce système permettait de ne pas attirer l'attention des échelons supérieurs sur l'importance des surfaces cultivées en dehors des coopératives et permet d'expliquer la concordance des statistiques officielles, remarquée dans la partie précédente, avec les 5% autorisés officiellement. Pour les cadres qui portaient une part de responsabilité plus importante que les autres coopérateurs, ce système avait l'avantage de leur fournir une marge de manœuvre très importante pour leurs propres productions et déclarations personnelles. Le maintien régulier de ces cultures était de ce fait favorisé par les foyers comme par leurs représentants. Pour ces cultures, c'était donc l'ensemble de la communauté qui était en quelque sorte « hors-la-loi » vis à vis de « l'extérieur » dans la mesure où elle s'écartait du modèle collectiviste, alors que chacun des foyers se trouvait dans une position de « normalité » vis à vis de « l'intérieur », c'est à dire de la communauté dans laquelle il vivait.

Pour le second type de cultures de pente, les cultures de riz sur brûlis ouvertes à la suite de longues jachères, la tolérance des cadres se retrouve mais elle était moins permanente et moins totale. A la différence des *Dao* qui avouent sans complexe aujourd'hui qu'ils ouvraient de nouveaux champs de brûlis destinés à la culture du riz dans des zones forestières éloignées des habitations, les *Tày* des trois communes se défendent souvent âprement d'avoir ouvert de tels champs. Ces réticences peuvent se comprendre de plusieurs façons. D'une part, parce que ce type de brûlis ne pouvait pas, moins encore que les cultures à rotations courtes, être assimilé, même abusivement, avec des cultures autorisées. Il nécessitait des rotations de longue durée qui entraient en contradiction, d'une part, avec les programmes de fixation des cultures, programmes qui s'appliquaient à tous les groupes ethniques y compris aux riziculteurs ayant un habitat fixe, d'autre part, avec les mesures de protection forestière qui étaient plus ou moins régulièrement réaffirmées. Il nécessitait aussi des déplacements de longue durée qui entraient en contradiction avec les obligations de travail dans les champs collectifs. A *Tân Lập*, les brûlis de ce type posaient des problèmes plus importants encore qu'à *Phong Huân* et *Bằng Lãng* en raison de la présence des *Dao* qui les pratiquaient de façon régulière, collectivement et individuellement. Ces brûlis étaient l'objet d'une controverse de la part de la coopérative *tày* et celle-ci, se voulant sévère envers les *Dao*, était obligée de faire preuve d'une rigidité plus importante vis-à-vis de ses membres. La grande et dynamique coopérative de *Tân Lập*, modèle de collectivisation, était ainsi plus contraignante que celles de *Phong Huân* et *Bằng Lãng* au niveau des brûlis pour le riz. Mais la dissimulation existait aussi dans les communes pour un second type de raison, l'objectif pour lequel les brûlis étaient mis en place. Contrairement au maïs et au manioc qui entraient dans l'alimentation des porcs et étaient donc nécessaires à cet élevage, lui-même autorisé, les cultures de riz sur les pentes étaient principalement réalisées dans le but de pallier les déficits vivriers de la production collective dans les rizières irriguées. La mise en place de ces brûlis n'était donc pas aussi facilement reconnue par les cadres des communes qui pouvaient y voir, et y voient aujourd'hui encore, une preuve directe des problèmes qu'ils rencontraient. Pour toutes ces raisons, ces cultures n'étaient pas effectuées aussi régulièrement par l'ensemble des foyers et semblent avoir été l'objet, soit de pratiques effectuées par quelques foyers de façon irrégulière, soit de pratiques incluant la quasi totalité des foyers pendant de courtes périodes. Dans le premier cas, les anciens responsables, dans les trois communes, notent que des sanctions, sous la forme de prélèvements élevés effectués sur la récolte (de la moitié aux deux tiers), pouvaient être prises à l'encontre des foyers concernés afin que leur travail « *profite aussi à la collectivité* »<sup>115</sup>. Mais l'ensemble de la récolte n'était pas prélevée et il y avait à la fois rejet de ces pratiques puisqu'elles étaient sanctionnées et acceptation tacite de leur

---

<sup>115</sup> Enquête : 02/1997 à *Tân Lập*.



existence et des bénéfices individuels qu'elles pouvaient procurer puisque seule une partie de la production était détournée au profit de la coopérative. De leur côté, les quelques foyers qui avouent avoir eu recours à ces brûlis, insistent sur la nécessité dans laquelle ils se trouvaient et sur l'iniquité des cadres qui n'avaient pas, eux, besoin d'y avoir recours en raison de leur position. Dans le deuxième cas, décrit à la fin des années 1960 et à la fin des années 1970, les cadres pouvaient eux aussi mettre en place des brûlis tout en les dénonçant par la suite. Les propos d'un ancien coopérateur de *Tân Lâp* illustrent le paradoxe qui entourait ces cultures.

*« A partir de 1978 environ tout le monde faisait des cultures de riz de rẫy mais chacun se cachait pour les faire et on choisissait des régions éloignées. On se rassemblait à plusieurs foyers et on pouvait cultiver plus d'un hectare de riz, mais personne [d'extérieur] ne pouvait trouver les champs. Dès qu'on avait du temps, une ou deux personnes partaient sur les brûlis pour effectuer les travaux. Quand il y avait la récolte par exemple beaucoup de monde disparaissait des rizières mais personne ne le signalait et ça recommençait l'année suivante »<sup>116</sup>.*

L'existence de prélèvements assimilés à des sanctions et la dissimulation qui entourait ces cultures témoignent de la force des contraintes extérieures qui pesaient sur elles. Mais il y avait bien aussi une tolérance générale permettant aux coopérateurs de pratiquer ces cultures de façon relativement libre pendant les périodes les moins contraignantes de la période collectiviste et de le faire, malgré des sanctions, en dehors de ces périodes.

La reconnaissance locale des activités individuelles est un élément fondamental qui permet de comprendre la façon dont l'espace et les ressources étaient utilisés et gérés au temps des coopératives. Le jeu de plusieurs forces contradictoires peut expliquer l'élasticité de cette reconnaissance. Une continuité importante dans l'exercice du pouvoir a été mise en évidence. Cette continuité peut expliquer que les deux systèmes, collectif et non collectif, caractérisés par des temps et des espaces différents, n'étaient pas hermétiques et fondamentalement duaux. Mais cette souplesse était limitée par les contraintes les plus fortes de la collectivisation. Celles-ci se manifestaient lors de chaque réforme lorsque les principes de la collectivisation étaient réaffirmés. Elles se manifestaient de façon plus forte aussi, dans les communes comme *Tân Lâp* où le système coopératif était dynamique et était consolidé par la présence des *Dao*. Pour finir, elles se manifestaient de façon d'autant plus forte sur les activités que celles-ci, comme les cultures sur brûlis à rotations longues, étaient plus difficilement « acceptables » selon les critères de l'époque. Au contraire elles étaient d'autant plus faibles que les activités étaient, comme pour les activités dans les jardins, le petit élevage et les collectes destinées à l'autoconsommation, officiellement intégrées dans le modèle collectiviste. Dans ce schéma les cultures à rotations courtes occupaient une place intermédiaire. Ni tout à fait intégrées, ni

---

<sup>116</sup> Enquête : 02/1997 à *Nà Lược* (*Tân Lâp*).

tout à fait rejetées, elles illustraient la souplesse du système collectif et la force des dynamiques internes d'adaptation.

Cette « hiérarchisation » des activités jouait un rôle important sur leur régularité durant la période, sur le temps qui leur était consacré chaque année mais aussi sur la façon dont étaient gérés et utilisés l'espace et les ressources dans chacune des communes.

### **La réorganisation de l'espace**

A l'exception de la riziculture irriguée, pilier du domaine collectif, les activités dans lesquelles étaient impliqués les foyers, selon leur caractère collectif, étatique ou individuel, définissaient des espaces à « géographie variable ». Les ressources étaient mobilisées puis délaissées, passaient des mains des coopératives à celles des foyers et les espaces de culture se recomposaient en fonction de l'histoire de la collectivisation, reflétant en cela l'imbrication du domaine collectif et des activités individuelles. Malgré ces fluctuations et l'imbrication de ces domaines, une cartographie schématique des zones d'usage agricole selon leur orientation principale, collective ou individuelle, peut être, avec prudence, réalisée. Cette cartographie (planche 58) prend pour support les photographies aériennes disponibles pendant la période collectiviste, en 1976. Celles-ci ne sont pas utilisées pour connaître l'occupation des sols mais ont permis de lever, grâce aux témoignages recueillis pendant les enquêtes, les principaux contours de ces zones de pratique.

Les premiers types d'espace cartographiés correspondaient aux espaces exclusivement collectifs et/ou étatiques qui ne donnaient lieu à aucune activité individuelle autre que celles autorisées par le système collectif de façon permanente, les collectes destinées à l'autoconsommation (bois de feu, bambous et tiges de bananier) et éventuellement, dans les zones proches des habitations, à la divagation du petit bétail. Ils sont eux-mêmes de cinq types.

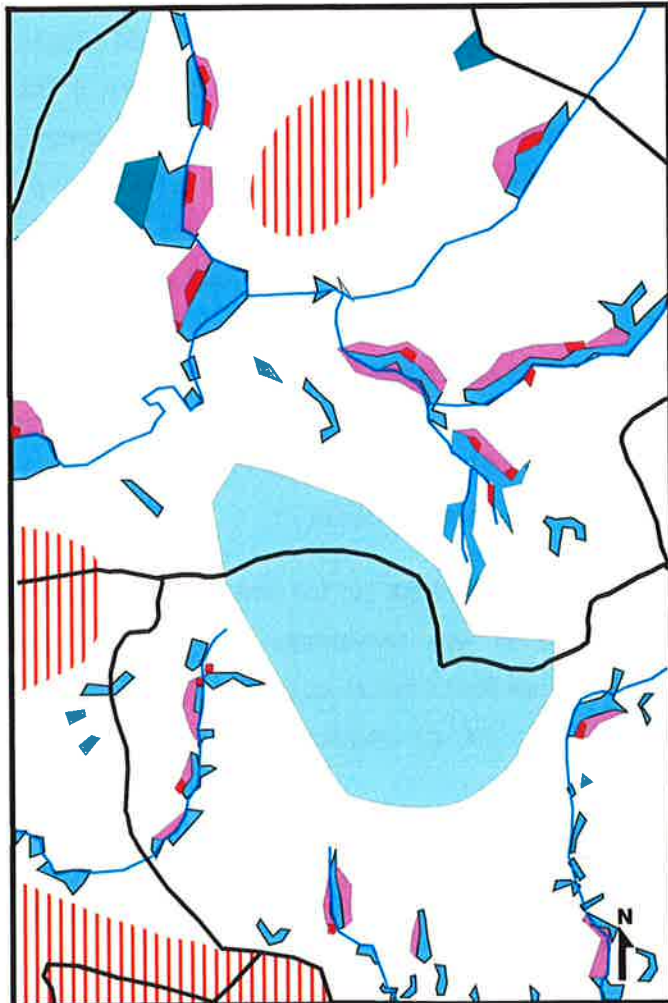
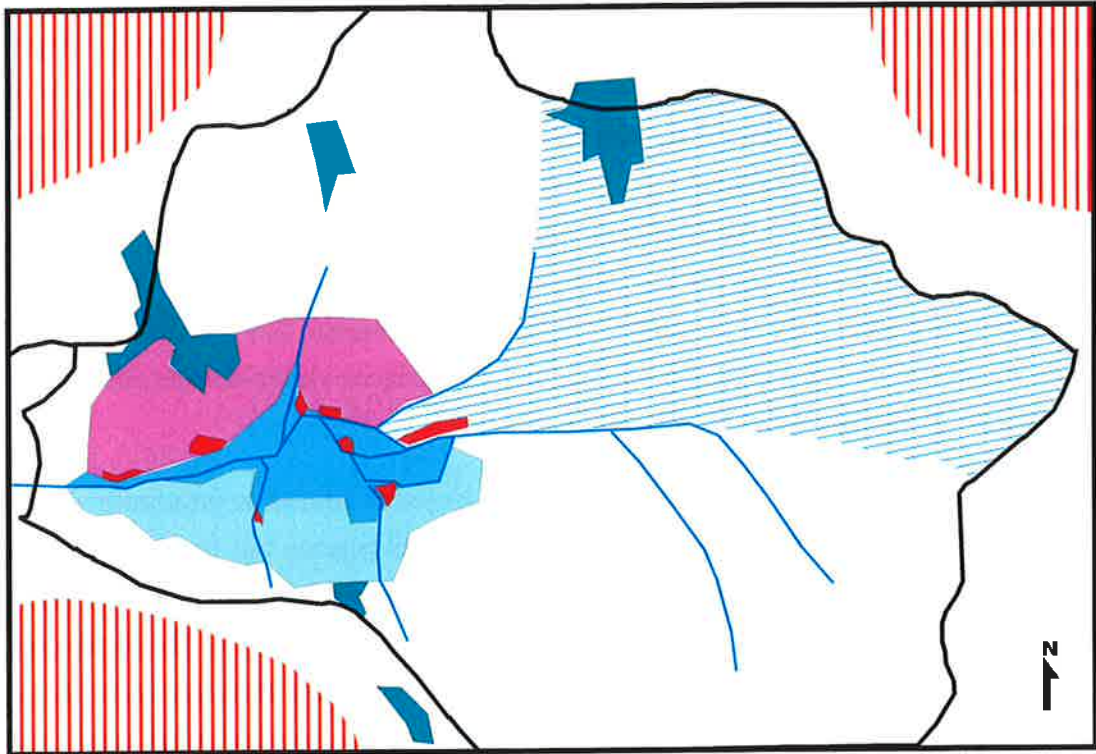
- Les rizières. Elles formaient les espaces les plus fixes et les plus exclusivement collectifs à l'exception de quelques *bung* ouverts par des foyers *dao* à *Tân Lấp* dès la fin des années 1960.
- Les pâturages collectifs. Ils étaient présents à *Tân Lấp* et *Bằng Lãng* uniquement et disparurent dans cette dernière commune avec les coopératives. A *Tân Lấp*, l'un des pâturages répertoriés était réservé aux seuls *Dao*.
- Les réserves forestières. A *Tân Lấp*, une réserve forestière importante, destinée à la régénération du couvert, fut mise en place par la commune en 1974 sur le versant sud et fut maintenue durant toute la période. A *Bằng Lãng*, une réserve de ce type mais destinée à la production de bois et bambou existait aussi. Les limites de cette réserve qui était limitrophe à celle mise en place par l'entreprise forestière, étendue de son côté sur *Bằng Lãng* et *Phong Huân*, n'ont pas été précisées en raison de l'approximation des tracés.

- La zone militaire. Elle s'inscrivait sur une partie du territoire de la commune de *Bàng Lãng* et équivalait en pratique à une réserve forestière.
- La zone collective *dao*. Cette zone, délimitée au moment de la scission des coopératives *dao* et *tày*, occupait une part importante de la surface de la commune de *Tân Lập* à l'est de la vallée et était essentiellement destinée aux cultures sèches collectives *dao* ainsi qu'à la divagation des ruminants gérés collectivement eux aussi lorsqu'ils n'étaient pas gardés dans le pâturage qui leur était réservé. Cette zone correspondait par ailleurs, dans la pratique, à une zone d'usage exclusif *dao* pour toutes les collectes. A l'exception des jardins qui n'ont pas été spécifiquement cartographiés aucune culture individuelle n'était réalisée dans cette zone avant 1981 et le « *chỉ thị 100* ». A cette date, la coopérative *dao* cessa ces activités mais cette zone demeura une zone de pratique exclusive *dao*.





Contrairement aux *Dao* qui avaient ouvert des rizières en terrasses individuellement mais ne mettaient pas, ou peu, en place de cultures individuelles sur les pentes dans l'enceinte de la vallée avant 1981, les *Tày* cultivaient toutes les rizières de façon collective mais ouvraient des brûlis individuels à proximité des rizières et de leurs habitations. Ces zones proches des bas-fonds étaient utilisées à la fois par les coopératives, lorsqu'elles mettaient en place des cultures sèches collectives, et par les foyers, de façon individuelle. Elles sont pour cette raison qualifiées de « mixte ». Contrairement aux zones précédentes qui avaient des limites fixées par les coopératives, cette zone formée en auréole autour des rizières se définissait par l'usage qui en était fait au cours du temps.

Dans les trois communes, de 1962-63 à la fin des années 1970 environ, des champs de cultures collectives étaient en effet mis en place chaque année par les coopératives (*tày*) à proximité de chacun des principaux sites rizicoles. Les champs en culture représentaient une superficie moyenne très fluctuante de 8 à 15 ou 20 hectares par an et par commune environ. Sur ces champs, les cultures principales, patates, maïs surtout maïs à *Tân Lập* et manioc dans le sud, se succédaient sur une même parcelle une ou deux années successives avant que la parcelle ne soit laissée en jachère pour une période de cinq à six années. Un total de 40 hectares environ était par conséquent théoriquement mobilisé pour ces cultures. Mais les surfaces mises en culture variaient énormément en fonction des renforcements de la période collectiviste. Les parcelles n'étaient pas contiguës et la localisation de beaucoup d'entre elles n'était pas fixée de façon définitive. Dans le sud en particulier, chaque groupe de production effectuait l'ensemble des cultures à proximité du ou des périmètres rizicoles qu'il mettait en valeur et les cultures étaient dispersées en petits blocs. Ceux-ci se déplaçaient selon les cycles de culture sans revenir nécessairement aux mêmes emplacements et les foyers pouvaient reprendre des cultures individuelles quelques années après le passage de la coopérative.


**Planche 58 : Principales zones d'usage agricole pendant la période collectiviste** - communes de Tân Lập, Phong Huân et Bàng Lãng -  
 (A partir des photographies aériennes du 16/12/1976 et des enquêtes)





**Zones d'usage exclusif des coopératives**

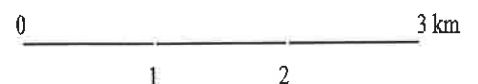
-  Rizières collectives
-  Pâturages collectifs
-  Réserves forestières (coopératives/Etat/zone militaire)
-  Zone d'usage collectif Dao

**Zones d'usage mixte**

-  Cultures sur brûlis collectives et individuelles

**Zones d'usage individuel**

-  Jardins/habitat
-  Cultures de riz sur brûlis



Seules les meilleures parcelles, caractérisées par des sols noirs propices au maïs, étaient réservées de façon continue aux coopératives. C'était le cas au sud, dans le seul village de *Nà Khắt* à *Bằng Lãng*. Dans ce village, situé dans une zone karstique, quelques hectares de maïs étaient cultivés de façon permanente, sans rotation, par la coopérative. Les terres réservées de façon permanente aux coopératives étaient les plus répandues à *Tân Lập*. Chacun des trois groupes de production avait délimité des ensembles de parcelles destinées au maïs sur les meilleures terres, les terres basses, et les cultivait avec de très courtes jachères. Malgré l'existence de ces blocs, toutes les cultures collectives n'y étaient pas rattachées et il existait à *Tân Lập* aussi des parcelles cultivées ici et là sur des surfaces variables puis abandonnées par les groupes de production.

Les cultures sur brûlis collectives qui étaient toujours situées à proximité des rizières correspondant au groupe de production, étaient autant d'espaces qui ne pouvaient pas être cultivés par les foyers<sup>117</sup>. Ceux-ci devaient par ailleurs respecter les zones réservées, et en particulier la zone forestière mise en défens à *Tân Lập* à partir de 1974. Ils disposaient donc d'espaces limités. Ayant moins de temps et d'espaces, les foyers abandonnèrent les cultures de rente comme le coton et les cultures pérennes non vivrières comme le thé pour concentrer l'essentiel de leurs efforts sur le maïs et le manioc. Ces deux cultures qui entraient pour une large part dans l'alimentation des porcs, permettaient aux foyers de consacrer moins de temps à la collecte des aliments dont ceux-ci avaient besoin (troncs de bananiers) et de compenser le son de riz dont ils ne disposaient pas toujours en suffisance. Dans le sud, où il était déjà répandu, le manioc devint pratiquement la seule culture mise en place par les foyers. A *Tân Lập* où le maïs était la principale culture vivrière pratiquée sur les terres de colluvion autour de la vallée avant la collectivisation, cette culture fut fortement concurrencée par le manioc en raison de l'utilisation des bonnes terres pour les cultures collectives alors que le manioc qui n'entraîne pas de façon aussi importante dans les livraisons d'Etat, pouvait à ce titre intéresser les foyers. Le manioc avait aussi l'avantage de se développer après des recrus moins longs et de pouvoir être laissé en terre de nombreux mois. Pour les agriculteurs cela constituait un avantage appréciable pour minimiser les périodes de pointe dans les champs non collectifs et pour maximiser le temps d'utilisation des terres une fois ouvertes.

Malgré la mise en place d'activités collectives empiétant sur les terres de pente proches des rizières, le système de maîtrise du foncier et des ressources qui prévalait avant la collectivisation ne fut pas totalement modifié. Les terres mises en culture l'étaient toujours en vertu du principe de la « première défriche » et en respect des zones précédemment

---

<sup>117</sup> L'ancien chef de la coopérative de *Nà Ruộng* (*Bằng Lãng*) note que les foyers pouvaient cultiver des champs après le passage de la coopérative. Après une année de manioc collectif, les foyers pouvaient mettre en place leurs propres cultures individuelles, de manioc, mais aussi parfois de riz (enquête : 19/03/97).

exploitées, les foyers continuant à reconnaître les ressources gérées ou réservées (arbres, bambous) par les autres habitants de la commune. Les terres étaient aussi toujours choisies à proximité des habitations et des rizières. N'ayant plus une liberté aussi grande que par le passé, les foyers n'ouvraient cependant que des parcelles réduites (sur 2 à 4000 m<sup>2</sup> comme cela a été noté) en privilégiant au maximum les parcelles les plus proches et en réduisant les périodes de jachère ce qui était à l'origine d'un resserrement de l'espace agricole utilisé.

Dans le sud, en particulier, les foyers limitèrent l'ouverture des parcelles situées le long des rizières les plus éloignées. La récolte de ces rizières ne leur revenant plus directement, la nécessité d'ouvrir des champs pour favoriser leur ensoleillement ne se faisait plus non plus sentir avec autant de force. A *Phong Huân* et *Bằng Lãng* où les groupes de production étaient conçus sur la base de chacun des biefs s'individualisant le long des cours d'eau, la reconnaissance des anciennes zones de culture et le resserrement de l'espace agricole furent à l'origine du maintien de zones de pratique correspondant aux anciennes « zones de commande ». Les foyers qui n'avaient pas changé la localisation de leurs habitations et participaient aux travaux rizicoles dans les bas-fonds les plus proches, maintenaient leurs activités sur les pentes qui se trouvaient à l'aplomb de leurs anciennes rizières. De leur côté, les jeunes foyers s'installaient à proximité de leurs parents et mettaient eux aussi en place leurs cultures dans ce qui correspondait à la « zone de commande » où ils auraient pu recevoir des rizières. Par la suite, lors de la mise en place du « *chỉ thị* 100 », lorsque les coopérateurs eurent la possibilité d'étendre leurs cultures, ils le firent à nouveau le long des rizières, anciennes ou récemment défrichées, pour favoriser leur ensoleillement.

A *Tân Lập*, les foyers continuaient aussi à privilégier les terres proches de la vallée qu'ils cultivaient par le passé. Mais les blocs de cultures collectives sur les piémonts et la mise en défens de 1974 (mise en défens qui fut maintenue après la fin des coopératives) vinrent plus fortement perturber les pratiques des foyers, en limitant l'espace disponible, en particulier pour ceux qui cultivaient auparavant des terres sur le versant sud. Après l'arrêt momentané des cultures individuelles consécutif à la mise en place de la « grande agriculture socialiste » en 1975, la très grande majorité des parcelles de cultures sèches furent mises en place sur le versant nord au dépens de terres qui n'entraient pas auparavant dans les cycles de culture. Ces parcelles étaient ouvertes par l'ensemble des foyers, qu'ils aient eu ou non des parcelles situées au nord par le passé et seuls les jardins furent maintenus au sud. Cela constitue par conséquent une rupture avec les pratiques anciennes en terme d'utilisation de l'espace. Cela fut aussi à l'origine, lors du « *chỉ thị* 100 », d'une véritable « ruée » sur ce versant qui se caractérisa par l'apparition d'une très vaste zone de culture formée de parcelles contiguës remises en culture rapidement.

En dernier lieu, les espaces éloignés des rizières qui n'étaient pas valorisés par les cultures à rotations rapides, se distinguaient des précédents par l'absence de cultures collectives. Ils étaient utilisés comme zone de parcours pour les buffles collectivisés lorsqu'ils n'étaient pas dans les pâturages mais donnaient principalement lieu à des activités individuelles. Les foyers s'y rendaient pour la collecte du bois de feu qui ne connaissait en définitive aucune limite, pour la coupe du bois à usage individuel (maisons essentiellement), pour les collectes de produits forestiers, pour la chasse mais aussi, dans les zones les plus lointaines, pour la mise en place de *rãy* de riz.

En dehors des cultures, les transformations relevées étaient minimes en terme d'organisation des activités. Les modes de collecte ne furent pas transformés y compris pour les ressources exploitées en quantité importante (bananiers, pousses et tiges de bambou, bois de feu). Comme pour les cultures, le temps pouvant être consacré à ces activités était limité, mais les foyers maintinrent le marquage des arbres destinés à la construction des maisons, les plantations de bambous et, dans le sud, des lataniers à usage individuel. Alors qu'à *Phong Huân* et *Bằng Lãng*, les *Kinh* furent intégrés dans ce système, un changement notable peut être noté, à *Tân Lập*, avec la zone réservée aux *Dao*. Celle-ci vint perturber l'accès aux ressources dans la mesure où ses limites s'appliquaient aussi pour les collectes et accentua encore la séparation entre *Tày* et *Dao*. Le problème majeur des foyers, en définitive, était de trouver le temps nécessaire aux coupes et aux collectes. A *Phong Huân* et *Bằng Lãng*, bois de feu, bambous et bananiers étaient disponibles à proximité des habitations et leur collecte ne posait pas de difficulté. A *Tân Lập*, la situation était différente en raison de la concentration des cultures de tous les foyers autour de la vallée et de l'existence de la zone *dao*. Les troncs de bananiers, en particulier, n'étaient pas aussi abondants que dans le sud et leur collecte pouvait nécessiter un ou deux jours de travail pour un actif par foyer et par semaine. Après 1981 et le « *chỉ thị 100* », le problème se trouva encore accru sur le versant nord en raison de l'extension rapide des cultures et toucha les bambous, dont une partie des touffes plantées furent coupées. Mais si le temps de collecte augmenta encore à cette époque, les foyers avaient retrouvé la maîtrise de leur temps. En ce qui concerne les activités liées à la coupe du bois, les contraintes temporelles occasionnaient aussi une désorganisation de pratiques autrefois communautaires, c'est à dire organisées par des groupes de foyers sur la base de l'entraide. Comme par le passé, le bois était coupé et les maisons construites durant la saison creuse de l'hiver mais les anciens coopérateurs notent qu'il était alors difficile de mobiliser les groupes d'entraide nécessaires à ces activités en raison des interdictions relatives aux regroupements et au maintien des « traditions ». Il était aussi difficile de subvenir aux repas devant ponctuer les journées de construction et le travail en forêt en raison de l'impossibilité d'organiser la production (en riz de brûlis par exemple) destinée à ces repas. Dans un premier temps, la construction des maisons fut organisée par les coopératives mais le système ne

semble pas avoir fonctionné suffisamment longtemps et avec suffisamment de régularité pour que chaque nouveau foyer construise sa maison. C'est une des raisons pour laquelle les jeunes couples demeuraient plus longtemps sous le toit paternel. C'est aussi une des raisons qui explique le boom de la construction (et donc des coupes) noté à partir de 1981 et du « *chỉ thị 100* ».

Les cultures de riz sur brûlis, forment le dernier type d'activités agricoles individuelles. Ces cultures étaient « rejetées » à distance importante des rizières. Alors que par le passé, le riz était parfois mis en place en première culture dans les nouveaux champs proches (lorsque les parcelles avaient été laissées en jachère une longue période), cette culture, peu appréciée des coopératives, ne fut plus mise en place que dans des zones éloignées, limitées elles-mêmes par les zones forestières mises en défens. Une partie des terres concernées se retrouva ainsi à l'extérieur des nouvelles limites communales, en particulier à *Tân Lập* où la commune ne fut créée qu'avec la collectivisation. Bien que les cultures anciennes aient pu être mises en place dans des zones distantes, l'existence des limites communales renforçait le caractère illégal de ces cultures et limitait d'autant les investissements qui étaient réalisés. Ces brûlis n'étaient ainsi plus, ou peu, utilisés pour produire autre chose que du riz, que ce soit pendant cette culture elle-même ou lors du recrus. Faute de temps et d'une liberté suffisante pour surveiller les plantes et les récolter au moment de leur maturité, les cultures de tabac, de cucurbitacées (courges, concombres), de rotins et de bananiers, mais aussi de manioc, n'étaient plus mises en place en complément du riz. Le problème de la surveillance était aigu et les risques de perte de la récolte importants. Il n'y avait donc plus un intérêt aussi fort à maintenir des cultures multiples qui pouvaient aussi être mises en place dans les jardins ou à proximité de ceux-ci. Cela accentuait encore la dissociation entre la culture du riz sur brûlis et les autres cultures.

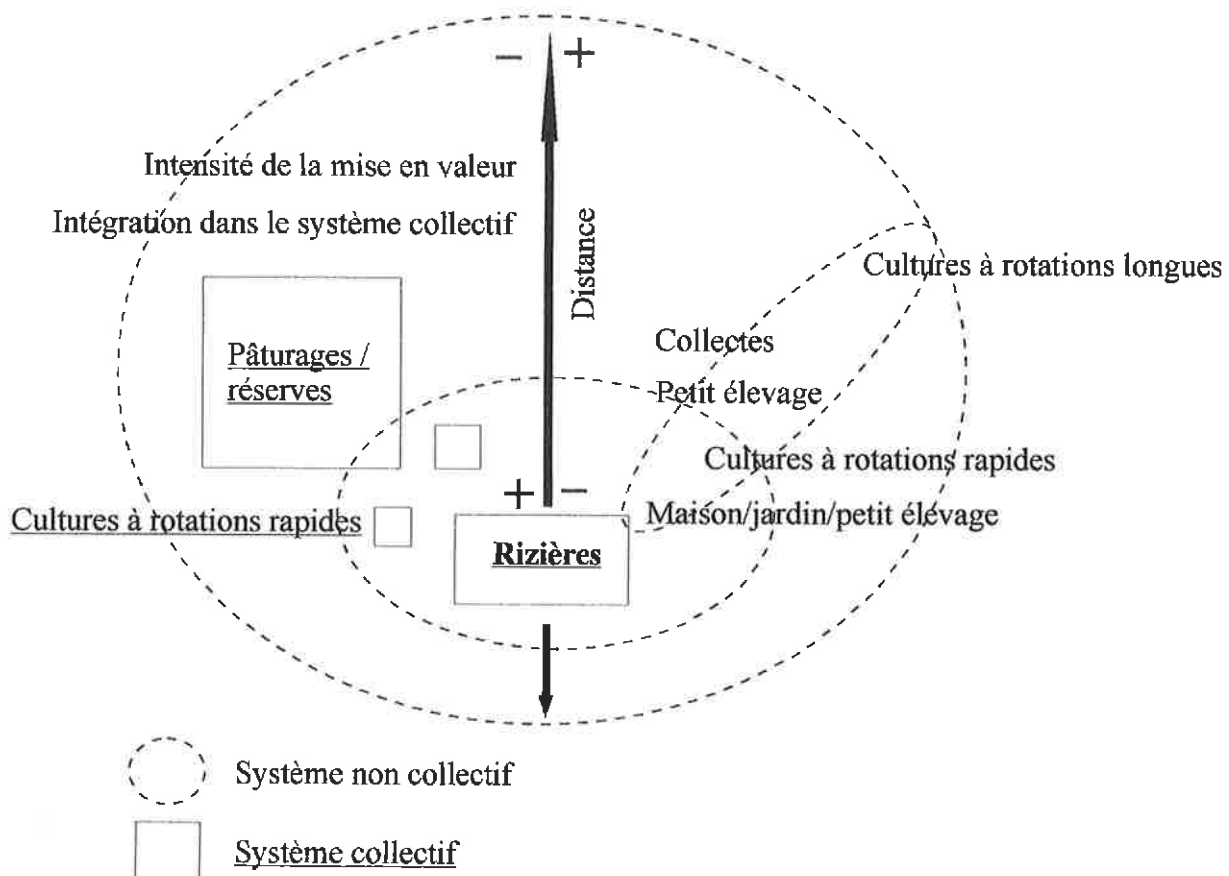
La description des différentes zones d'usage agricole confirme l'idée selon laquelle les deux domaines, collectif et non collectif, ne fonctionnaient pas uniquement en terme de rupture. Cette rupture était présente et il existait bien une fragmentation de l'espace géographique, entre les rizières et les terres de pente, mais aussi sur les terres de pente entre les zones d'usage collectif réservées et les zones « ouvertes » aux foyers. La dénégation systématique de la culture du riz sur *rẫy* aboutissait aussi au rejet de ces cultures dans des zones éloignées, situées parfois en dehors des communes et cette situation renforçait la dissociation qui existait entre les cultures à rotations rapides et rotations longues. Dans le système ancien, la culture de riz sur brûlis se faisait souvent à l'extérieur des limites villageoises dans des zones qui échappaient au contrôle des villages. Pendant la période collectiviste, les structures centrales de gestion étendirent leurs activités sur les pentes,



assortirent les cultures à longues rotations d'une valeur négative et les rejetèrent en périphérie plus lointaine encore.

Malgré cette rupture, les deux systèmes, collectif et individuel, partageaient des éléments et des intérêts communs. Le système collectif reportait sur les activités individuelles, en les filtrant, les pressions qui lui parvenaient de l'extérieur, et se construisait lui-même en intégrant les géographies et les conceptions de l'espace existantes. Ce phénomène, très visible dans la façon dont se construisaient les coopératives et s'organisaient les groupes de production agricole en fonction des vallées rizicoles, se retrouve dans la façon dont étaient organisées les activités et collectives et individuelles, autour des rizières. Malgré la collectivisation, le schéma général d'organisation de l'espace qui existait avant la période collectiviste se retrouvait en grande partie dans les communes.

**Figure 25 : Niveau de maîtrise collective et gestion des ressources autour des rizières dans le système *tây* de la période collectiviste**



Les rizières qui monopolisaient le travail collectif et les investissements, se trouvaient au centre de ce système. A leur marge, au niveau géographique comme au niveau de leur importance relative, se retrouvaient les cultures sèches, moins intensives et mises en place sur des surfaces fluctuantes au cours du temps ainsi que les pâturages, plus fixes mais plus en retrait encore au niveau géographique. Ce système, en se construisant, rejetait vers l'extérieur les activités non collectives. Alors que les rizières étaient absentes du domaine individuel, ce domaine était néanmoins construit à partir des rizières. Il existait une corrélation, pour les activités individuelles, entre leur intégration dans le système collectif, la distance des espaces et des ressources utilisés vis à vis des rizières, l'intensité de la mise en valeur de ces ressources. D'un côté, les cultures s'organisaient en auréoles à partir des rizières. Les jardins et les habitations, espaces domestiques privés et totalement reconnus par le système collectif se retrouvaient aux abords immédiatement des rizières. Les cultures individuelles à rotations rapides, cultures en marge de la légalité mais reconnues localement partageaient une seconde auréole avec les cultures sèches collectives. Au delà, à la marge la plus extrême, se retrouvaient les cultures de riz sur *rây*, cultures les moins acceptées et intégrées dans le système coopératif qui étaient aussi les éléments les moins fixes du système individuel. D'un autre côté, des rizières aux espaces les plus lointains, les activités transversales mais totalement autorisées, petit élevage et collectes destinées à l'autoconsommation, ne furent que peu ou pas perturbées par la collectivisation. Le temps qui leur était consacré n'était pas aussi libre que par le passé mais aucune limite géographique ne leur était fixée. Elles ne reconnaissaient pas le cloisonnement entre les espaces collectif et individuel mais étaient pratiquées par les foyers selon la même logique topocentrique que celle qui prévalait avant la période collectiviste.

Dans le delta du fleuve Rouge, un célèbre dicton reporte que « *la loi du roi cède aux coutumes du village* » (Gourou, 1936). Dans la mouvance socialiste, avec la volonté de transformer entièrement la société, l'Etat œuvra pour pénétrer dans le village, démonter son ossature, et mettre en place de nouvelles structures animées par la force vive du Parti. Malgré la montée en puissance de l'Etat et du Parti, la multiplication des fonctionnaires et les moyens mis en œuvre pour servir la nation avant le village, la paysannerie sut, sans jamais s'opposer de front, résister à l'Etat pour préserver son autonomie (Yvon-Tran, 1994). B.J.T. Kerkvliet (1995) qui s'est plus particulièrement intéressé aux relations Etat/paysans pendant la période collectiviste montre que la paysannerie put être un élément décisif des transformations du système collectif. Les initiatives paysannes pour « vivre avec », « plier » ou « transformer » les contraintes imposées par l'Etat, étaient, par un effet d'accumulation, d'actions ou réactions parfois insignifiantes, une source d'inspiration des politiques. Le « *chi thi 100* » qui était construit sur le modèle de contrats de production librement apparus dans certaines coopératives du delta au cours des années 1970, fut un des premiers aménagements consenti

par le régime pour faire face aux difficultés qui surgissaient à la suite de la dernière phase de collectivisation. Ce n'est pas dans les montagnes, moins encore à *Chợ Đôn*, que les mouvements qui allaient amener l'Etat à plier doucement, eurent les impacts les plus significatifs sur le gouvernement. Ils n'en étaient pas moins importants localement

A *Chợ Đôn*, les manifestations de ce qui peut être considéré comme une déviance par rapport au modèle collectif sont nombreuses. Elles sont différentes d'une commune à une autre comme autant d'expériences vécues de façon différente mais on peut y lire, en filigrane, certaines formes de continuité qui témoignent de la vitalité des structures locales d'organisations sociales et partant économiques, agricoles et politiques. Cette continuité était assurée, d'un côté, par les individus et parfois les lignées qui évoluèrent avec le pouvoir et le monopolisèrent. Les dirigeants, paysans eux aussi, étaient des éléments de transmission importants entre les coopérateurs et l'Etat, un lien entre le passé et le présent. Ils légitimaient dans un même mouvement les transformations imposées par l'Etat et les réactions paysannes. La continuité apparaissait aussi à travers le maintien de petites unités de production agricole autour des biefs ainsi qu'à travers l'adéquation de la taille des coopératives avec les anciennes unités sociales et politiques que formaient les villages. Dans le sud, en particulier, le maintien de petits groupes de production collectifs et autonomes dans chacun des biefs rizicoles le long des cours d'eau et l'intégration des *Kinh* dans ces groupes de production, participaient à la cohérence spatiale et sociale de ces unités malgré l'existence de deux domaines, collectif et non collectif, de production. Cette continuité avait néanmoins des limites. Les plus importantes d'entre elles se manifestèrent à *Tân Lập* où le système collectif était le plus dynamique, les espaces collectifs réservés les plus importants et où la sédentarisation des *Dao* avait profondément modifié les relations qui existaient entre les *Tày* et les *Dao*. C'est alors dans cette commune et sur les terres de pente revendiquées par les deux communautés que s'exprimèrent les tensions les plus importantes au moment du retour à la production individuelle.

## **X La décollectivisation : des terres en partage**

A partir de 1986 (VIème congrès du Parti) et du lancement de la politique de « renouveau » (*Đổi Mới*), le gouvernement du *Việt Nam* mit en place un nombre important de réformes qui transformèrent le paysage économique du pays et modifièrent profondément les structures de la production (*Tuong Lai*, 1997 ; Kerlvliet et Porter, 1995 ; *Đào Thế Tuấn*, 1999). Ces réformes ont en partie été décrites dans la partie I et l'ensemble des étapes traversées par le pays et ayant eu des répercussions dans le district ne sera pas repris ici. Il est néanmoins important de s'arrêter rapidement sur la façon dont la décollectivisation fut menée dans les communes du district et sur les conséquences qu'elle eut, dès le départ, en terme de maîtrise du foncier et des ressources auparavant collectivisées, c'est-à-dire principalement pour les rizières. Les principaux aspects de la décollectivisation ayant été abordés, le problème particulier des espaces et des ressources qui étaient en partie demeurés en marge de la collectivisation sera abordé.

### **10.1 La décollectivisation et le « retour aux terres ancestrales »**

Alors que la « résolution 100 » avait été appliquée de façon résolument différente dans les communes du district et avait abouti à une décollectivisation de fait dans certaines des communes, la phase de décollectivisation mise en place officiellement avec le « *khoán 10* » remit les communes sur un pied d'égalité en l'espace de quelques années. A partir de 1992-1993, la très grande majorité des coopératives du district avait été dissoute ou était devenue inopérante et les *Tày* cultivaient à nouveau les terres rizicoles héritées de leurs ancêtres. Mais les chemins parcourus dans les trois communes étudiées pour aboutir à une situation homogène ne furent pas identiques, reflétant à nouveau la façon dont les coopératives avaient été mises en place et dont elles fonctionnaient dans ces différentes unités.

#### **10.1.1 La fin des coopératives**

Le processus de décollectivisation engagé depuis 1988 fut globalement accompagné d'une amélioration des conditions de vie et de la production dans les campagnes nord-viétnamiennes. Cette amélioration due à l'augmentation de la production était néanmoins accompagnée d'un recul des aides consenties aux services publics sociaux (sanitaires, scolaires) (*Banister*, 1993) qui fut perceptible à *Chợ Đôn* par l'abandon du principe de gratuité de l'école et des centres communaux de santé. Les premières années de décollectivisation furent aussi émaillées de crises reflétant les difficultés éprouvées de chaque côté, Etat et paysans, pour faire face aux changements (*Kerkvliet*, 1995). Dans les campagnes, les problèmes fonciers étaient une des premières causes de conflit, les terres rizicoles un des principaux enjeux au moment de la reprise des activités individuelles. *Chợ Đôn* ne fit pas

exception à cela. C'est en effet principalement à partir des rizières qui étaient au centre du système collectif, que s'explique la plus ou moins grande rapidité et facilité de disparition du système collectif. Alors que dans le sud, les coopératives et les foyers s'entendirent rapidement sur le retour des rizières aux foyers, la coopérative de *Tân Lập* maintint plus longtemps mais dans un climat de tensions plus vives entre les tenants et les opposants de la décollectivisation, ses prérogatives sur les terres.

### **La décollectivisation dans les communes du sud**

Parce qu'elle était celle des trois communes où la collectivisation avait été la moins poussée, la commune de *Phong Huân*, connut peu de conflits à l'heure de la décollectivisation. Elle fait paradoxalement figure de bonne élève pour cela. Dans cette commune, la période faisant suite au « *chỉ thị 100* » avait donné lieu à une réorganisation de la production qui s'était effectuée dès le départ sur la base des terres d'héritage et était proche pour cela de celle que mettait maintenant en place le « *khoán 10* » dans le reste du pays. L'étape de la décollectivisation officielle ne fut donc pas à l'origine de changements importants au niveau du foncier. Les quelques *bung* de terre qui avaient été concédés aux ménages les plus déficitaires, particulièrement aux quinze ménages *kinh*, et avaient été soustraits aux ménages ayant les héritages les plus importants, furent intégralement réattribués à ces derniers lorsqu'ils n'avaient pas fait l'objet d'une vente entre leurs héritiers et les utilisateurs temporaires. De son côté, l'irrigation des périmètres qui était demeurée dans les mains de groupes de production de petite taille jusqu'en 1981, ne faisait plus l'objet d'un travail collectif rémunéré depuis cette date mais était organisée par les foyers de chacun des périmètres ce qui limitait encore l'activité et l'impact des coopératives dans les périmètres. Les coopératives qui avaient aussi cessé de distribuer les intrants et ne prélevaient qu'une part limitée de la récolte, n'avaient donc plus d'activité importante dès le milieu des années 1980. Elles ne furent alors maintenues, jusqu'en 1991, que pour prélever les taxes restantes et « *parce que les autres communes avaient encore leurs coopératives* »<sup>118</sup>. Grâce à la vente de leurs derniers biens, les rizières, à partir de 1988, leur maintien permit aussi de verser des années de salaire supplémentaires et des retraites aux chefs et sous-chefs de coopératives, ainsi qu'aux comptables jusqu'en 1991. Ceux-ci profitaient ainsi, comme dans les autres communes, du système mis en place. Mais les exemples de mécontentement formulés par certains anciens coopérateurs à l'encontre des dirigeants de la période collectiviste, étaient peu nombreux. Ils concernaient l'accaparement de certains investissements (les plantations d'arbres fruitiers ou industriels ont déjà été signalées...), les modalités de réattribution du bétail et des outils de production mais ne touchaient pas les rizières qui n'avaient pas été attribuées sur les bases prônées par le gouvernement lors du « *chỉ thị 100* ». Les cadres

---

<sup>118</sup> Enquête : 12/1995 à *Nà Ngán (Tân Lập)*.

n'avaient donc pas eu l'opportunité de s'appuyer sur leurs fonctions afin de favoriser leur propre foyer ou leurs proches au point de vue du foncier et n'avaient pas de raisons fondamentales de vouloir ralentir la disparition des coopératives. Celles-ci démantelées, ils retrouvèrent des postes de responsabilité dans le comité populaire de la commune, alors que dans les villages, réapparus tels qu'ils existaient dans les années 1950, les descendants des vieilles lignées reprirent en grande majorité leur fonction de chef de village.

A *Bằng Lãng*, de son côté, l'unique coopérative de la commune conservait un plus grand nombre d'activités que les petites coopératives de *Phong Huân*, après 1981. L'exploitation forestière ne fut stoppée qu'en 1988 avec le démantèlement du chantier forestier consécutif à la faillite de l'entreprise étatique et constituait, jusqu'à cette date, une activité lucrative. Au niveau agricole, l'approvisionnement par la coopérative était demeuré plus actif qu'à *Phong Huân* mais l'ouverture du marché, à partir de 1986, fut à l'origine de la diminution rapide de cette activité qui avait presque totalement disparu au moment du « *khoán 10* ». La coopérative continuait aussi à organiser l'approvisionnement en eau des périmètres importants nouvellement réaménagés (à *Nà Ruộng*, *Tổng Mu*, *Túm Tó*) et à rétribuer une partie des travaux en points travail. Mais la grande majorité des travaux était effectuée par les foyers pour leur propre compte et l'hydraulique des petits périmètres ne dépendait plus effectivement de structures collectives. Lorsque, en 1988, la nouvelle réforme fut officiellement mise en place, la coopérative n'avait pratiquement plus d'activités agricoles et les foyers, qui étaient redevenus autonomes mais avaient continué à subir des prélèvements plus importants qu'à *Phong Huân*, remirent en cause plus vivement le fonctionnement de la coopérative. Celle-ci qui s'était affaiblie en refusant d'être démantelée au profit de coopératives plus petites comme ce fut le cas dans d'autres communes du district (à *Đông Lạc* ou *Đại Sảo* par exemple), ne maîtrisait plus le fonctionnement de la commune et les anciens coopérateurs notent que les cadres qui désiraient procéder à une nouvelle distribution des terres comme cela était pratiqué dans le delta, ne furent pas en mesure de faire entendre leur voix. Le « retour aux terres ancestrales » qui était désiré par la majorité des foyers, put rapidement avoir lieu sans contrainte majeure de la part de la coopérative. Comme à *Phong Huân*, celle-ci fut maintenue jusqu'en 1991 mais elle assistait impuissante à la remise en cause de son dernier pouvoir de décision, les modalités d'attribution des terres, alors que les foyers redevaient libres de vendre leur production rizicole sur le marché libre. Ils n'étaient plus assujettis à des contrats de production mais payaient des taxes (calculées sur la valeur des rizières classées en cinq classes comme en 1981) ne dépassant pas 10 à 15% de la production réelle. En ce qui concerne l'hydraulique, comme à *Phong Huân* aussi, un responsable de la gestion hydraulique fut maintenu en place dans la coopérative puis au niveau du comité populaire de la commune lors de son démantèlement, mais aucune taxe spécifique n'était plus relevée et aucune activité touchant la production agricole n'était plus assurée au niveau de la commune.

Au moment de la décollectivisation, les *Tày* n'étaient cependant pas les seuls, ni les premiers, qui pouvaient contester la façon dont fut effectuée la redistribution des rizières. Les *Dao* et les *Kinh* qui avaient cultivé des terres rizicoles au sein des coopératives et ne possédaient aucune terre ancestrale, avaient des intérêts globalement différents de ceux des *Tày*. Pourtant, pas plus qu'à *Tân Lập* où se posait le problème des *Dao*, la décollectivisation ne fut freinée par les intérêts des groupes *kinh* à *Phong Huân* et *Bằng Lãng*.

Les raisons qui expliquent l'occultation de ce problème dans les communes du sud sont de trois types. Elles peuvent être comprises, d'une part, comme la manifestation d'une meilleure intégration des *Kinh* dans les communes où ils furent accueillis. Les *Kinh* étaient peu nombreux (une quinzaine de foyers dans chaque commune en 1990), dispersés dans les communes et pour ces raisons fortement intégrés au système commun de production agricole lors de l'existence des coopératives. Bien qu'elle soit en contradiction avec les directives de *Hà Nội*, la précocité du « retour aux terres ancestrales » entamé dès 1981 fut compensée par son caractère progressif, propre à limiter les contestations. Dans un premier temps, au moment des « 3 khoán » puis du « *chỉ thị* 100 », des terres « appartenant » à des *Tày* avaient été allouées aux foyers *kinh* ainsi qu'aux plus démunis des *Tày* afin qu'ils puissent produire du paddy en quantité suffisante pour se nourrir. Ces terres leur furent par la suite retirées mais deux possibilités leur étaient offertes afin de se procurer de nouvelles rizières. La première possibilité qui leur était donnée consistait en l'achat de terres, celles défrichées pendant la période collectiviste et mises en vente par les coopératives, ainsi que celles que les foyers *tày* désiraient vendre eux aussi. Dans les deux cas, ces achats étaient intéressants parce qu'ils furent effectués à des prix relativement bas, soit parce que la coopérative pratiquait des ventes à un cours moins élevé que celui qui avait lieu entre privés (pour environ 10%), soit parce que les terres furent achetées avant même leur enregistrement officiel dans une situation où l'incertitude interdisait de pratiquer des prix élevés. Tous les foyers n'avaient cependant pas des capacités financières suffisantes pour ces achats et une deuxième possibilité leur était offerte à travers la défriche de nouvelles terres. Ce « droit de défriche » était accordé par les coopératives à tous les foyers qui avaient dépendu d'elles et à leurs descendants à partir de 1981 et jusqu'à leur dissolution. Les foyers ouvraient de nouvelles terres qui étaient soumises aux contrats de production dès qu'elles étaient productives. Par la suite, lorsque les comités populaires devinrent les représentants de l'Etat dans les communes et que les villages firent leur apparition, les possibilités de défriche étaient plus réduites mais le « droit de défriche » était toujours reconnu aux foyers aussi bien *tày* que *kinh* dans chaque village.

La seconde raison qui explique l'absence de tensions entre les communautés *tày* et *kinh* tient à l'existence de foyers *kinh* occupant des postes importants dans les coopératives. Parmi eux, les deux foyers dont les chefs de ménage avaient joué un rôle important dans les

coopératives de *Bản Tác* et *Khuổi Huân* à *Phong Huân* se retrouvent en tête. Les privilèges dont ils avaient pu bénéficier au temps des coopératives étaient importants - ils reçurent en particulier des terres de deux saisons lors du « *chỉ thị* 100 » - ce qui leur permit, grâce à l'achat de nouvelles terres, de limiter les conséquences négatives de la décollectivisation. D'un autre côté, ces foyers qui avaient développé des stratégies d'alliance matrimoniale avec des *Tày*<sup>119</sup>, firent partie des nouveaux fonctionnaires (instituteurs par exemple), des élus et des responsables des communes. Ces foyers, comme d'autres avec eux à *Bằng Lãng*, jouèrent de la sorte la « carte des *Tày* » et celle du « retour aux terres ancestrales » afin de maintenir leurs positions dans le comité populaire parmi les foyers influents. Certains des foyers qui n'occupaient pas ces positions tentèrent de leur côté de repartir dans le delta, espérant récupérer des terres dans leur village d'origine. L'accès leur en fut refusé et seuls quelques jeunes devenus ouvriers quittèrent définitivement le district. Pour certains des foyers qui ne pouvaient pas partir, la situation était par conséquent tendue mais aucun exemple de conflit ouvert ou de résistance active ne put être mis en évidence dans cette commune.

A *Bằng Lãng*, il faut signaler pour finir qu'une quinzaine de foyers *kinh*, anciens soldats du camp installé au nord de la commune ou anciens ouvriers de l'entreprise forestière, s'installèrent dans la commune à partir de 1991-1992, faisant monter le nombre de ces foyers à plus de trente en 1995. Ceux-ci, soutenus par leurs anciennes structures reçurent l'approbation du district et de la commune pour défricher des terres de pente et reçurent des parcelles forestières lors des distributions de 1992 et 1993. Leur installation coïncida par ailleurs avec le versement d'aides importantes pour les plantations d'arbres qui leur permirent de réaliser des investissements sur les pentes. Leur arrivée, conjuguée aux investissements consentis sur les pentes, fut ainsi un facteur atténuant le mécontentement des foyers *kinh* qui revendiquaient toujours le droit d'accéder à la terre.

#### **Les vicissitudes de la décollectivisation à *Tân Lập***

*Tân Lập*, de son côté, se démarquait des communes du sud en raison de la continuité des activités de la coopérative *tày* dans le domaine rizicole après 1981. Contrairement aux communes du sud, la coopérative *tày* continuait réellement à organiser les travaux d'entretien du système hydraulique et mobilisait, par l'intermédiaire d'un comité hydraulique formé des représentants des trois anciennes brigades, les foyers concernés par chacun des trois principaux réseaux d'irrigation. Pour financer ses activités (mais aussi la fourniture de quelques intrants jusqu'en 1985-86), la part de la récolte qu'elle prélevait demeura importante jusqu'à la mise en place du « *khoán* 10 ». Comme dans le sud, les foyers étaient autorisés à défricher de nouvelles terres pour leur usage personnel mais au moment du « *khoán* 10 » lui-

<sup>119</sup> Une proportion importante des enfants de ces deux chefs de foyer est aujourd'hui mariée avec des *Tày* (3 sur 4 et 2 sur 3). Le second fils de l'un d'eux est ainsi « entré en gendre » dans une famille n'ayant que des filles et a hérité de terres de deux saisons à *Pác Cộp*.



même, la coopérative maintint ses prérogatives sur l'attribution des terres en interdisant le « retour aux terres ancestrales », la transformation des parcelles, les ventes et les transmissions jusqu'en 1992. Parmi les communes étudiées, *Tân Lập* est ainsi la seule où le « retour sur les terres ancestrales » ne se fit pas rapidement dans un climat de consensus général.

Dans cette commune, comme cela fut aussi le cas à *Đông Viên*, les responsables de la coopérative s'opposèrent, dans un premier temps, au retour à la propriété sur des bases anciennes et préconisèrent le maintien d'une distribution égalitaire ainsi que le stipulaient les textes légaux. Leurs motivations n'étaient pourtant pas légalistes. A *Đông Viên*, Tran Van Ha (1993) rapporte que les premiers conflits fonciers étaient apparus au moment de la « résolution 100 » parce que « *la distribution des terres aux foyers agricoles était irrationnelle et avait commis de graves erreurs. Des cadres dirigeants, des membres du comité de gestion, des chefs de brigade de production [s'étaient] emparés des terres fertiles proches de leur habitat* » (p. 27). Et que cette situation s'était encore envenimée au moment du « *khoán 10* » lorsque la coopérative tenta de lancer une nouvelle distribution. A *Tân Lập*, contrairement à ce qui se passait dans le delta – où une nouvelle distribution eut lieu sur la base du nombre de « bouches à nourrir » et non plus selon le nombre d'actifs comme en 1981 (Pillot, 1995) – la coopérative se garda de modifier la distribution qui avait été faite au moment du « *chỉ thị 100* » en tenant compte de la composition des foyers. Bien qu'ils n'aient pas pris le risque de provoquer une nouvelle distribution, les cadres de la coopérative étaient les premiers défenseurs du maintien de la distribution effectuée en 1981. Ils décrivent aujourd'hui encore une coopérative modèle, « *avec un esprit communautaire très élevé* », dont le souci était de tenir compte des plus démunis, des *Tây* comme des *Đao* qui « *purent continuer à cultiver des rizières jusqu'en 1991 grâce à la coopérative* ». Il semble toutefois que leur avis ne soit pas partagé par tous. Pour les anciens coopérateurs n'ayant pas exercé de fonctions particulières dans la coopérative, on retrouve, à proportion égale, deux grandes causes ayant provoqué la revendication du « retour sur les terres ancestrales » :

- l'exemple des autres communes et en particulier celui de *Nam Cường* où le retour avait été précoce et était perçu comme étant globalement positif,
- la corruption et le mauvais fonctionnement de la coopérative. « *La coopérative fut dissoute en 1991 parce que le niveau de corruption était devenu vraiment trop important et ne pouvait plus être supporté. Les petits propriétaires eux-mêmes préféraient récupérer leurs terres plutôt que rester dans la coopérative* »<sup>120</sup>.

---

<sup>120</sup> Enquête : 01/1996 à *Chuộc Hẩu (Tân Lập)*.

Le désir ou non de retourner au système foncier antérieur, n'apparaît pas comme une question opposant les anciens « grands » propriétaires ou fondateurs qui auraient pu être favorables à la reprise des terres d'héritage, aux foyers moins bien lotis. L'opposition existait plutôt entre les personnes, les cadres, qui profitaient du système coopératif à titre privé et celles qui en étaient victimes ou ne pouvaient pas en profiter de la même manière. A *Tân Lấp*, certaines personnes interrogées relèvent l'existence de tensions ayant existé entre les cadres de la coopérative et des lignées anciennes ou fondatrices n'ayant pas eu (ou n'ayant plus) de responsabilité dans la coopérative. Comme ce fut le cas à *Đông Viên*, certains de ces foyers<sup>121</sup> étaient d'autant plus remontés contre les cadres que leurs terres, les meilleures disent-ils, avaient été distribuées, qui au comptable de la coopérative, qui à un chef de brigade, qui à des membres importants du Parti. Ils n'hésitèrent alors pas à faire appel à l'arbitrage du district, arguant de la situation qui existait dans des communes limitrophes. La situation était finalement particulièrement complexe et tendue et la coopérative, qui n'était pas soutenue de façon active par le district, celui-ci ayant accepté implicitement la situation des autres communes, finit par accepter, la dernière ou une des dernières dans le district, le principe du retour en 1992. Contrairement aux communes du sud, la coopérative elle-même ne fut pas dissoute avant 1996 malgré sa totale inactivité en matière de production. Dans un premier temps, trois comités de gestion de l'eau correspondant aux trois anciennes brigades de production furent maintenus. Ils furent financés, jusqu'en 1992, par une taxe hydraulique spécifique prélevée chaque année en fonction des superficies et de la qualité des rizières. Mais le « retour aux terres ancestrales » mit aussi fin au prélèvement de ces taxes et les représentants des trois brigades devinrent des chefs de *thôn* (hameaux) simples représentants des habitants de chacun des hameaux dans la commune comme le devinrent les chefs de village dans les communes du sud. La commune de *Tân Lấp* qui ne formait qu'un seul village avant la collectivisation fut donc divisée en trois unités qui avaient été mises en place par la coopérative alors que dans le sud ces unités étaient plus nombreuses et correspondaient chacune aux anciens villages.

En ce qui concerne la coopérative *dao*, l'abandon des cultures de pente collectives depuis le « *chỉ thị* 100 » et la multiplication des cultures individuelles dans l'ancienne zone collective montrent que cette coopérative ne se préoccupait plus des questions agricoles et laissait toute liberté aux foyers pour subvenir à leurs besoins. D'un autre côté, les *Dao* estiment que la perte des rizières collectives qui ne se fit qu'en 1992 au moment de la dissolution des deux coopératives, ne représentait pas un enjeu majeur et n'était pas un souci de la coopérative.

---

<sup>121</sup> Ce type de remarques a été fait par des personnes aujourd'hui âgées, ne craignant apparemment pas de s'exprimer à propos des dysfonctionnements de la coopérative et de faire part d'exemples concrets ayant concerné leur propre foyer ou des foyers voisins ou amis. Il faut cependant souligner que tous les foyers auprès desquels les enquêtes ont été réalisées eurent la visite du chef de la commune et que certains chefs de foyer éludèrent dès lors toutes les questions embarrassantes, se contentant de conseiller que les enquêtes soient réalisées auprès des autorités compétentes.

Ainsi qu'il a été signalé, seuls quelques foyers de *Nà Lìn* cultivaient les terres rizicoles de la coopérative et les produits qui en étaient tirés ne profitaient pas à l'ensemble des coopérateurs. Ces mêmes foyers étaient aussi ceux qui avaient mis en place des rizières individuelles à la fin de la période collectiviste et qui avaient profité au mieux des avantages de cette période par le biais notamment de la scolarisation. Ces foyers furent ainsi à même d'acquérir, par achat, quelques *bung* de rizières supplémentaires. Sur les 2.5 hectares de rizières enregistrés et possédés par 10 des 69 foyers *dao* en 1994, un hectare appartenait à la femme de l'ancien chef de village de *Lùng Tãng* et à ses enfants. Le « retour sur les terres ancestrales » fut par conséquent, comme pour les *Kinh*, facilité par les avantages que purent en tirer les foyers les plus influents alors que la grande majorité des foyers n'avait pas ou peu de rizières à perdre.

A *Tân Lập* ce ne sont ainsi pas les terres rizicoles qui furent à l'origine des conflits opposant les deux principaux groupes ethniques. Pour les *Dao* de cette commune qui demeuraient dans la vallée principale et n'avaient jamais eu beaucoup de rizières à exploiter, la décollectivisation posa en revanche un problème important de compétition pour les terres de pente.

Avant de s'intéresser plus particulièrement aux terres de pente et de préciser la nature de cette compétition, les conflits qui éclatèrent entre les foyers ayant reçu des terres doivent être signalés. Ce sont autant d'indicateurs des difficultés éprouvées par les foyers des communes pour rétablir les cadres de la production individuelle.

### ***10.1.2 Le problème de la terre et de l'eau dans le cadre du « retour aux terres ancestrales »***

Ainsi que l'ont montré les exemples des trois communes étudiées, la décollectivisation des moyens de production et plus particulièrement celle de la terre, se fit avec plus ou moins de rapidité selon les communes. Dans tout le district, les anciennes terres rizicoles appartenant aux *Tày* furent toutefois progressivement cultivées par ceux-ci sur la base des terres leur revenant en héritage. Bien qu'elle ne soit pas en accord avec les modalités de décollectivisation du foncier mises en place par le gouvernement, cette reprise des cultures s'accompagna par ailleurs du retour des règles de propriété foncière qui prévalaient avant la collectivisation dans la mesure où chaque foyer redevint maître de ses terres, libre de les cultiver individuellement ou les faire cultiver, de les transmettre à ses descendants et de les vendre. Mais entre l'entrée dans les coopératives et la décollectivisation, la situation avait beaucoup changé. La croissance démographique et le remembrement partiel des terres, la présence de foyers non-*Tày* ayant cultivé ces terres pendant de nombreuses années étaient autant de raisons qui fragilisaient et rendaient complexe ce retour. La partie précédente a montré qu'un premier type de tensions existait, en particulier à *Tân Lập*, avant même le

retour, entre les tenants et les opposants à la distribution. Ces conflits, loin d'être arbitrés par les instances communales favorisèrent plutôt la dissolution des coopératives. Un second type de problème apparut de son côté, lors du « retour aux terres ancestrales » entre les bénéficiaires de ce retour. Il donna lieu à des conflits plus ouverts dont certains n'étaient toujours pas réglés à la fin des années 1990 et dans lesquels les instances communales brillaient aussi par leur absence. Dans ce cadre, les conflits ou les tensions qui apparurent entre les foyers et qui constituent « *la partie vive du système de régulation foncière* »<sup>122</sup> qui était en train de se mettre en place, renseignent sur ce système et sur la façon dont il était en train de se structurer.

### **Les conflits intra-lignagers et les disputes de voisinage**

Un premier type de conflits concernant les rizières se manifesta dans les trois communes retenues et fut signalé dans les autres communes étudiées dans le district (*Đông Lạc, Đông Viên, Đại Sảo ...*). Ces conflits découlaient du remembrement ayant touché certaines terres ainsi que de l'interruption, pendant trente ans, de la transmission effective de celles-ci.

Bien qu'elle ne détienne pas le monopole des conflits entre foyers, la commune de *Tân Lấp* est à nouveau celle dans laquelle les conflits furent les plus nombreux. Son exemple permet de préciser la nature de ces conflits. Dans cette commune, les conflits entre foyers apparentés touchaient la grande majorité des ménages (18 des 26 foyers *tây* rencontrés). Ils se manifestaient dans trois situations différentes ; lorsque la localisation des champs donnés en héritage ne pouvait plus être clairement établie, lorsqu'un chef de foyer était décédé durant la période des coopératives sans avoir fait part des intentions concernant ses héritiers, lorsque des héritiers, connaissant les souhaits exprimés par leur ascendant, contestaient l'attribution des terres qui avait été faite. De nombreux conflits apparus dès 1992 n'étaient toujours pas réglés à la fin des années 1990. Deux raisons expliquent cela.

La première des raisons pour laquelle certains des litiges ne furent pas réglés tient à ce que les problèmes rencontrés ne correspondaient pas à des situations courantes par le passé. Cela est évident dans le premier cas de litiges signalé (en raison de la transformation des rizières) mais est vrai aussi dans les deux autres cas dans la mesure où ces types de conflits se manifestèrent lorsque la personne responsable de la transmission avait disparu et lorsque la parole du père ou l'autorité du frère aîné était contestée. Certaines des personnes ayant déjà fondé des familles contestèrent les partages effectués oralement par la génération précédente en mettant en avant un argument qui n'aurait pas pu être pris en compte si le partage avait été effectué en temps voulu : le nombre de bouches à nourrir et de descendants masculins présents dans leur foyer. Les solutions mises en œuvre reflétèrent cette ambiguïté et la

---

<sup>122</sup> D'après J.P. Chauveau (1998).

majorité d'entre elles reposait sur la prise en compte de cet argument. Quatre seulement des quinze cas rencontrés furent réglés sans tenir compte de l'importance numérique des foyers, le partage étant maintenu selon ce qui avait été décidé par la génération précédente.

La seconde raison qui explique que les conflits ne furent pas rapidement réglés tient à ce que, malgré les changements qui étaient intervenus durant la période collectiviste, les chefs de foyer disent avoir cherché à régler systématiquement les litiges au sein même de la lignée sans impliquer de personnes extérieures. Trois ans après l'enregistrement officiel du cadastre en 1994, la division était en effet encore souvent contestée mais aucune instance extérieure au lignage ou à la branche familiale n'avait été appelée à se prononcer. Certaines rizières venaient alors grossir le lot des terres (environ 5-6% de la superficie de la vallée) qui n'étaient pas enregistrées et n'étaient parfois toujours pas cultivées.

Parmi les terres non enregistrées, certaines découlaient aussi de disputes de voisinage liées à la modification de la topographie de la vallée au moment des aménagements hydrauliques collectifs. Ces conflits étaient moins nombreux (7 cas sur les 26 foyers *tày* de *Tân Lấp* qui pouvaient être concernés par les deux types de conflits) mais semblent avoir été plus difficiles à résoudre encore que les premiers. Ils opposaient des lignées ou des branches familiales entières et provoquèrent des actes de vengeance et des destructions (de digues, diguettes...) destinés à empêcher la mise en culture des terres litigieuses. Un exemple mettant en compétition deux frères et leur voisin fut ainsi relaté de façon indirecte. La dispute concernait les limites d'un ensemble de parcelles ayant été remis à niveau au moment de la construction du canal du nord passant au pied du village de *Nà Lược*. Parmi les parcelles, certaines étaient formées de plusieurs anciennes parcelles ayant appartenu à des foyers différents et la dispute portait sur la localisation des nouvelles diguettes devant départager chacun des nouveaux champs. Lors de cette dispute, des diguettes construites à la hâte furent plusieurs fois détruites par l'une et l'autre des parties et les parcelles étaient ainsi incultivables. Ce conflit étant extérieur au lignage, le chef du *thôn* 2 qui était aussi le chef de la lignée fondatrice correspondant à l'ancien périmètre ayant été remanié et agrandi, fut appelé à résoudre le problème. Mais son intervention ne parvint pas à mettre fin à une dispute provoquée par la construction d'un canal au moment de la période collectiviste dans la mesure où, ni lui ni les anciens du village ne pouvaient attester les limites et la superficie des anciens champs. D'un autre côté, les capacités du comité populaire, héritier de la coopérative en matière de gestion foncière au niveau de la commune et dirigé par le neveu de l'ancien chef de la coopérative, étaient fortement remises en cause en raison de la continuité du pouvoir en son sein. Aucune instance à l'intérieur de la commune n'avait la capacité de régler ce conflit. Ce furent les responsables du service cadastral du district, appelés pour les innombrables disputes existant

dans la commune, qui prirent des dispositions en imposant des limites de parcelles devant être acceptées sous peine de geler l'utilisation de l'ensemble des terres.

### **La question de l'eau**

Il faut noter, pour finir, que les disputes foncières se compliquaient encore en raison de l'apparition de tensions liées à la gestion de l'eau, gestion qui avait été transmise aux villages dans le sud et à chacun des trois *thôn* de *Tân Lập*. L'exemple le plus significatif de ces conflits a été observé à *Đông Lạc* par C. Radison Rakotoarisoa (1995) à propos de deux périmètres, *Nà Phả* et *Thôm Phả*, qui fonctionnaient de façon indépendante jusqu'en 1974. A cette époque, ils furent reliés par un canal afin de permettre aux rizières de *Nà Phả*, situées en aval, d'être cultivées deux fois dans l'année et de ne plus dépendre du seul cours d'eau *Nà Cuoi* dont le régime et le débit ne permettaient des cultures qu'en été. Ce système décrit comme ayant fonctionné de façon satisfaisante pendant la collectivisation, ne répondait plus aux besoins des cultivateurs de *Nà Phả* au moment des enquêtes, en raison de la faiblesse du débit de l'eau provenant du canal, au printemps comme en été. Les agriculteurs demandèrent alors à ce qu'un barrage de plus grande dimension soit réalisé en amont de *Thôm Phả* afin de permettre un meilleur approvisionnement en eau de l'ensemble des rizières. Mais le problème, tel qu'il fut perçu par l'auteur, n'était en réalité pas lié à la capacité théorique du système qui aurait suffi aux deux périmètres, mais à celui d'un phénomène de rétention de l'eau de la part des fondateurs de *Thôm Phả* vis à vis de l'aval.

Cet exemple met en évidence la non prise en compte par les habitants de l'amont, en particulier par les lignées fondatrices, des systèmes hydrauliques tels qu'ils ont été mis en place par les coopératives. L'existence du canal n'est pas remise en cause dans la mesure où il continue à approvisionner les rizières de *Nà Phả*. Mais il place ces rizières en position de dépendance vis à vis de l'amont et les fondateurs de *Thôm Phả* agissent comme s'il s'agissait d'un seul et unique périmètre. L'eau qui est détournée et qui pénalise les cultures de printemps à *Nà Phả*, est utilisée afin d'alimenter des turbines électriques. Mais la seule présence de ces turbines ne peut expliquer l'ampleur des détournements. Les familles fondatrices ne retiennent en définitive que l'existence du droit qu'elles possèdent sur la ressource en eau en vertu de leur héritage et affirment ce droit en limitant les écoulements vers *Nà Phả* en dépit d'un système ayant des capacités suffisantes. Il s'agit d'une démonstration de pouvoir à travers l'eau. Sa finalité ne consiste pas à améliorer ponctuellement l'approvisionnement en eau mais à sécuriser un droit qui a été remis en cause par des ouvrages construits en dehors de toute alliance et de toute entente (en particulier pour l'entretien) entre les cultivateurs des périmètres.

A *Tân Lập* les conflits observés sont assez similaires à ceux de *Đông Lạc* en raison de l'abandon des prises directes sur les sources secondaires (en particulier au niveau des cours

d'eau *Khuổi Lù*a et *Bó Kheo* au nord ) au profit de barrages construits sur le cours d'eau principal, le *Ta Điểng* et sur le *Năm Tùm*, en amont de la vallée. Ces aménagements avaient nécessité la mise en place de trois canaux primaires, un au nord et deux au sud, pour un total de 15 km de canaux desservant la très grande majorité des terres. La coopérative, en maintenant une partie de ses activités jusqu'en 1992, avait retardé l'apparition des problèmes liés à l'eau, mais, en 1996, la désorganisation du système d'entretien et de distribution de l'eau était un problème abordé de façon récurrente par les chefs de foyer. Au sud, où se situent les trois quarts des rizières sur les périmètres desservis par les canaux de *Nà Coóc* et *Nà Sám*, un des principaux problèmes concernait le « détournement » d'une partie de l'eau du canal de *Nà Coóc* en amont du point d'intersection avec le canal de *Nà Sám*. *Nà Coóc* est un canal récent construit au début des années 1960 afin d'apporter un complément d'irrigation aux rizières basses et de permettre le passage aux deux saisons. Le problème relevé, dont l'existence réelle n'a pas été montrée par le biais de calculs de débits comme à *Đông Lạc* tenait à ce que les propriétaires des rizières basses ne recevaient de l'eau que de façon très irrégulière et très tardive au printemps ce qui retardait la période de repiquage et le labour des rizières. Selon eux, ces rizières, dont certaines font partie de celles qui furent ouvertes par la coopérative, recevaient suffisamment d'eau lorsque celle-ci était encore en place et le manque d'eau était provoqué par le détournement d'une partie du débit en amont du canal par les fondateurs du périmètre de *Nà Luông* pour alimenter des turbines électriques. Les fondateurs de ce périmètre qui est un des plus anciens de la commune, essayaient de leur côté d'éluder le problème. Pour eux la réglementation du district qui commande de n'utiliser de l'eau qu'entre 19h00 et 07h00 chaque nuit est « *une solution que personne ne respecte et qui empêche les habitants des montagnes de vivre dans le même confort que les citadins* ». Il s'agit aussi, disent-ils, de terres qui ont toujours manqué d'eau et de foyers qui se plaignent pour obtenir de l'argent de la commune ou éviter de participer aux travaux communs d'entretien, travaux importants en raison de la longueur du canal. Mais les pilons hydrauliques et les turbines qui se situent sur le canal en aval du périmètre leur appartenaient bien et fonctionnaient en permanence aux printemps 1996 et 1997. En raison de la similarité de cet exemple avec celui de *Đông Lạc*, il est possible d'y voir une manifestation des foyers fondateurs, anciens gestionnaires des eaux de la rivière *Khuổi Bát*, destinée à réaffirmer leurs droits sur l'eau de cette rivière.

Le problème relevé dans la vallée de *Nà Ruông* à *Bằng Lãng*, constitue un second type de tensions liées à l'eau. Ici le « dysfonctionnement » décrit est celui qui oppose les foyers des deux lignées fondatrices possédant des superficies rizicoles importantes aux foyers possédant des lopins plus réduits situés en aval des terres des fondateurs. Les premiers ayant peu de main-d'œuvre et des superficies suffisantes pour se contenter d'une unique saison annuelle, prirent la décision, dès 1991, de ne plus alimenter leurs rizières en eau au printemps ce qui en

privait aussi l'ensemble des rizières du périmètre. Par ce geste, les fondateurs reprennent en main de façon effective la gestion de l'ensemble de l'eau destinée au périmètre. En 1997, un grand nombre de foyers se plaignait de la situation mais les chefs de lignée fondatrice refusaient toujours de faire circuler l'eau au printemps en prétextant la fragilité du barrage de retenue et de travaux de consolidation que la commune aurait promis de financer. De son côté, le chef de la commune prétextait ne pas disposer des moyens nécessaires pour faire ces travaux. Il estimait par ailleurs que la mise en eau des rizières au printemps était réalisable sans travaux et semblait avant tout ne pas vouloir intervenir dans la gestion de l'eau, à quelque niveau que ce soit.

Dans l'ensemble des exemples, les problèmes apparaissent aussi en effet parce que les communes et les villages (ou les *thôn* à *Tân Lập*) n'assument aucune responsabilité vis à vis de l'eau. Aucune taxe hydraulique n'est perçue et l'entretien des systèmes d'irrigation est entièrement laissé aux soins des utilisateurs de l'eau. Dans les périmètres qui ne furent que peu modifiés et demeurent de petite taille, cela équivaut à une reconnaissance tacite du droit des fondateurs, reconnaissance qui est peu contestée par les foyers eux-mêmes. Ce phénomène est particulièrement visible à *Phong Huân* qui seule, sur les trois communes d'étude, échappe totalement aux conflits liés à l'eau. Les raisons qui expliquent cette situation tiennent à l'absence de modification des périmètres pendant la durée des coopératives ; pas de bas-fond remanié, pas de système hydraulique centralisé et le maintien plus ou moins avoué des cultures individuelles sur les parcelles des ancêtres. Lors de la décollectivisation, le « retour aux terres ancestrales » put par conséquent se faire avec plus de facilité. Dans l'ensemble des périmètres, les foyers de fondateurs reprirent la gestion du système hydraulique, organisèrent les travaux collectifs et le partage de l'eau sous l'œil bienveillant des coopératives puis du comité populaire. Un entretien avec le responsable de la gestion hydraulique de la commune est révélateur de l'abandon de l'eau au profit des fondateurs.

question : « *Quel est votre travail en tant que responsable de la gestion hydraulique de la commune ? Quel est-il par exemple dans ce périmètre ?* »

le responsable : « *C'est la commune qui gère l'eau dans ce périmètre. Je rassemble les cultivateurs avant le Têt et on décide des travaux qu'il y a à faire.* »

question : « *Et à Khuổi Tấu ?* » [un autre périmètre situé plus en amont]

le responsable : « *A Khuổi Tấu ce n'est pas moi mais monsieur HVT et son cousin car ce sont les fondateurs.* »

question : « *Et dans les autres périmètres ?* »

le responsable : « *Ce n'est pas moi non plus mais je suis appelé lorsque les gens veulent que la commune finance des améliorations.* »

question : « *Alors la commune ne s'occupe que du financement des ouvrages et de ce périmètre ?* »



le responsable : « *Oui, la commune peut financer des ouvrages mais elle attend des fonds du district. Mais dans ce périmètre c'est moi qui gère car c'est ici que se trouvent mes rizières et je ne m'occupe pas des autres* ».

Dans les périmètres plus vastes dans lesquels les réseaux hydrauliques ont été modifiés pendant la période collectiviste, l'abandon des structures communales pose des problèmes plus importants pour la rénovation et l'entretien des ouvrages. Un unique exemple de gestion concertée a pu être mis en évidence à *Bằng Lãng* dans le village de *Túm Tó*. Il s'agit d'un système hydraulique construit dans les années 1960 à partir d'un barrage réalisé sur la rivière principale. Il irrigue vingt-cinq hectares de rizières dans ce qui constituait auparavant deux périmètres autonomes. Ce barrage a été restauré dans les années 1980 par l'intermédiaire d'une ONG (CIDSE)<sup>123</sup> qui a assuré la totalité du financement mais a utilisé la main-d'œuvre locale. La gestion de l'ouvrage est actuellement assurée par le chef du village concerné. Il collecte une taxe hydraulique, à hauteur de 2% de la production théorique des rizières, destinée au seul entretien de ce réseau et mobilise, deux fois par an, la main-d'œuvre nécessaire à son entretien. A travers cet exemple, il semble qu'un nouveau système de gestion de l'eau ne tenant pas compte des lignées fondatrices de chacun des anciens périmètres ait pu se mettre en place autour du village. Mais ce système est unique et ne fonctionne pas dans le périmètre voisin de *Nà Ruông*, périmètre ayant pourtant connu une situation identique dans les années 1960. Cela montre que les nouvelles instances politiques n'ont pas toujours la reconnaissance ou la capacité de jouer le rôle qui leur a été transmis par les coopératives. En l'absence d'une force politique locale émergeant de la décollectivisation et capable de prendre à son compte la gestion des périmètres, les fondateurs manifestent depuis le « *chỉ thị 100* » leur désir de maîtriser à nouveau l'eau dans les périmètres. Cette maîtrise qui n'est plus appuyée par des cultes spécifiques (les foyers dénie tous leur existence aujourd'hui) et ne correspond plus de façon systématique à la construction réelle des périmètres, se manifeste de façon autoritaire en pénalisant certains des foyers. Elle est alors contestée par les foyers dépendants et est à l'origine de tensions qui n'étaient pas encore apaisées à la fin des années 1990.

Au niveau du foncier, les riziculteurs qui s'opposaient au moment du « retour aux terres ancestrales », renvoyaient de front les logiques anciennes et nouvelles d'attribution. Mais les conflits demeuraient internes aux lignées et les exemples d'intervention extérieure montrent que c'est le district, dans les cas de dysfonctionnements en grand nombre, qui était appelé à intervenir et départager les foyers. Dans le cas de l'eau et des périmètres les plus grands, le problème est plus complexe dans la mesure où il se pose lors de chaque saison de culture et touche des communautés importantes. La difficulté, aujourd'hui, est de retrouver une instance

---

<sup>123</sup> Cette ONG a participé à la rénovation d'une vingtaine de systèmes hydrauliques répartis dans le district pour un total de 400 hectares irrigués.

locale capable de rassembler l'ensemble des foyers dans des unités qui ne sont plus ce qu'elles étaient auparavant.

### 10.1.3 Les chiffres de la répartition des terres et les stratégies foncières

#### La répartition des rizières au moment du « retour aux terres ancestrales »

Contrairement au mode de distribution des terres qui fut mis en place dans le delta, le « retour aux terres ancestrales » ne tint pas ou très peu compte de la composition des foyers, main-d'œuvre disponible ou nombre de bouches à nourrir, au moment de sa mise en place. Plus encore, il ne tint pas compte des foyers déplacés ou sédentarisés dans le district. Il est, pour cette raison, fondamentalement inégalitaire, mais ne peut être considéré comme étant inéquitable (pas plus qu'il n'est arbitraire) dans la mesure où le partage des terres s'est fait en concordance avec la situation foncière précollectiviste et a été très largement accepté par les foyers. D'un autre côté, la concentration des terres qui n'était pas de mise avant la collectivisation, n'avait pas encore fait son apparition en 1997.

Les tableaux suivants illustrent certains aspects de la répartition des terres entre les ménages telle qu'elle apparaissait dans les cadastres fonciers des trois communes en 1994, c'est à dire au moment où les certificats, les fameux « livrets rouges » garantissant l'usage de la terre pour des périodes de cinq et de vingt ans<sup>124</sup>, les droits de vente et de transfert, furent délivrés aux ménages.

**Tableau 21 : Distribution des rizières selon l'appartenance ethnique en 1994**  
(source : cadastres agricoles)

	<i>Tân Lập</i>		<i>Phong Huân</i>		<i>Bằng Lãng</i>	
	Ménages*	Rizières**	Ménages	Rizières	Ménages	Rizières
	%	%	%	%	%	%
<i>Tày</i>	65	95.7	93	98	89	98
<i>Kinh</i>	2	0	7	2	11	2
<i>Dao</i>	33	4.3	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
	Ménages sans terre***		Ménages sans terre		Ménages sans terre	
<b>% des ménages</b>	<b>33</b>		<b>3</b>		<b>12</b>	
% des <i>Tày</i>	3.5		2		1.8	
% des <i>Kinh</i>	100		42		84	
% des <i>Dao</i>	86		--		--	

\* Service Statistique du district de *Chợ Đồn*, 1994.

\*\* d'après le cadastre du foncier rizicole de 1994.

\*\*\*ménages n'ayant aucune terre pour la riziculture irriguée

<sup>124</sup> D'après les registres cadastraux et les enquêtes, les foyers ayant un nombre important de terres (à partir de 5000m<sup>2</sup> environ) ont reçu des certificats de 20 ans pour les meilleures terres (2 saisons, terres anciennes) et de 5 ans pour les terres marginales (défrichées récemment ou achetées). De leur côté, les personnes n'habitant pas la commune ont reçu des certificats attestant d'un droit d'usage de 5 ans pour l'ensemble de leurs terres.

**Tableau 22: Surface moyenne réelle et cumulée de rizières par ménage (possédant des rizières) en 1994 (en m<sup>2</sup> par foyer) (source : cadastres agricoles)**

	Surf. réelle	Surf. cumulée		Surf. réelle	Surf. Cumulée		Surf. réelle	Surf. Cumulée
<b>Tân Lập</b>	<b>3785</b>	<b>6935</b>	<b>Phong Huân</b>	<b>4986</b>	<b>6996</b>	<b>Bằng Lãng</b>	<b>4459</b>	<b>6310</b>
<b>Thôn 1</b>	4227	8160	<b>Bản Cua</b>	6233	7916	<b>Bản Lác</b>	2717	3976
<b>Thôn 2</b>	3434	6434	<b>Khuổi Xom</b>	4789	6274	<b>Bản Nhi</b>	5011	6436
<b>Thôn 3</b>	4171	7435	<b>Nà Chợ</b>	5309	7751	<b>Nà Ruộng</b>	4258	5286
<b>Thôn 4</b>	2412	2934	<b>Nà Mạng</b>	4689	6766	<b>Nà Khát</b>	4385	6704
			<b>Nà Tấc</b>	4324	6315	<b>Nà Lọc</b>	5908	7673
			<b>Pác Kóp</b>	5132	7288	<b>Nà Niếng</b>	3970	5480
						<b>Túm Tó</b>	4751	7314
						<b>Tổng Mu</b>	5261	8697

Plusieurs phénomènes confirmés par les enquêtes apparaissent de prime abord.

Le premier phénomène qui apparaît tient à ce que les *Dao* et les *Kinh* constituent bien les foyers disposant des superficies rizicoles proportionnellement les moins importantes. Les raisons qui sont à l'origine de cette situation et de l'écart qui existe par ailleurs entre les deux groupes ont déjà été exposées dans le chapitre précédent. En ce qui concerne *Bằng Lãng*, la forte proportion de *Kinh* sans terre en 1994 s'explique par l'installation, après 1990 et le long de la route, de jeunes couples venus du delta.

Du côté des *Tày*, en revanche, les ménages sans terre sont chose rare mais les inégalités entre foyers sont relativement fortes. Ces inégalités prennent une forme identique dans les trois communes avec une proportion importante de foyers en dessous de la moyenne (de 60% pour *Bằng Lãng* et *Tân Lập* à 65% pour *Phong Huân*) et un petit nombre de foyers ayant des superficies très élevées, avec des écarts à la moyenne parfois très importants, le maximum de surface étant de 2.8 hectares à *Tân Lập*, de 2.4 à *Phong Huân* et de 1.5 à *Bằng Lãng* (et respectivement de 4, de 3 et de 2.8 hectares pour la surface cumulée).

Le second point qui apparaît est relatif à la façon dont les superficies rizicoles moyennes varient en fonction de la localisation géographique. Malgré l'ouverture de nouvelles rizières, le patrimoine foncier moyen des ménages possédant des terres dans les trois communes d'étude a été approximativement divisé par deux depuis le début de la collectivisation en raison de la croissance démographique. Il est de 4000 m<sup>2</sup> à *Tân Lập* et de près de 4500 et 5000 m<sup>2</sup> à *Bằng Lãng* et *Phong Huân* respectivement. Pour comparer les situations passées et présentes, il a semblé nécessaire de tenir compte de la surface annuelle cumulée qui comptabilise les superficies mises en culture lors de chaque saison rizicole. La prise en compte de la double saison fait remonter la moyenne des terres cultivées par les ménages en possédant à plus de six *bung*. Les écarts qui existaient entre les communes sont grandement

atténués lorsque la surface cumulée est prise en considération<sup>125</sup>. Avec des foyers composés en moyenne de six personnes et des rendements de l'ordre de 280 à 300 kg de paddy par *bung* pour chaque saison, les besoins des foyers possédant des rizières sont approximativement couverts dans les trois communes. Ce point doit être relevé dans la mesure où les foyers ne possédant pas de rizières sont très majoritairement des foyers *dao* (*Tân Lập*) et des foyers *kinh* arrivés récemment dans le district (*Bằng Lãng*). Grâce à l'intensification des cultures et aux défriches effectuées, la population *tày* et les *Kinh* arrivés pendant la période des coopératives disposent, en moyenne, d'une superficie de terres rizicoles leur permettant de subvenir à leurs besoins en riz.

L'homogénéité des superficies constatée au niveau des communes ne se retrouve pas de prime abord au niveau des villages. Le tableau 22 montre en effet que la superficie cumulée moyenne mise en valeur par les foyers dépend de leur village d'appartenance, c'est à dire de l'endroit, d'après les registres cadastraux, où ils possèdent 85% de leurs parcelles. Il faut néanmoins noter qu'à l'échelle des villages aussi, la présence ou non de foyers *kinh* et *dao* joue à nouveau un rôle important. Il en est ainsi par exemple du *thôn* 4 de *Tân Lập* habité par les seuls *Dao*. De *Nà Ruộng* et de *Bản Lắc* à *Bằng Lãng* où de nombreux foyers *kinh* se sont installés dans les années 1960. Dans tous les villages, en définitive, la superficie cumulée moyenne mise en valeur par les seuls foyers *tày* est toujours proche ou supérieure à six *bung* et seuls les villages connaissant une concentration importante de *Kinh* ou de *Dao* souffrent d'un déficit moyen de terres.

Ces remarques mettent en évidence une situation paradoxale. A l'échelle des communes, les améliorations nécessaires au recouvrement des besoins en riz ont été effectuées, par défriche ou par intensification des cultures, sur la base de la population *tày* et des *Kinh* arrivés pendant la période collectiviste. Cette situation se retrouve à l'échelle des villages mais exclut cette fois les villages composés d'une importante population *kinh* arrivée durant cette période. Il semblerait donc que le système de production rizicole se soit maintenu de façon à répondre à l'augmentation démographique issue du croît naturel et à l'arrivée d'un petit nombre de *Kinh* dans les villages mais qu'un afflux trop important ou trop récent de personnes extérieures, *kinh* ou *dao*, n'ait pas été surmonté.

---

<sup>125</sup> Les superficies en deux saisons sont sous estimées dans le cadastre en raison des modalités de l'imposition calculées en fonction de la rentabilité des terres. La sous-estimation est d'environ 5 à 10% des terres à *Tân Lập*, un peu plus de 10% à *Phong Huân* et *Bằng Lãng* (où il est plus facile de jouer sur la dispersion des terres) mais elle est assez également répartie dans la population, chaque foyer sous estimant une partie seulement des surfaces. Certaines terres (celles faisant l'objet de conflits par exemple) ne sont par ailleurs pas enregistrées. Malgré ces imprécisions, le profil général des communes ne varie pas de façon significative. S'il le faisait, cela agirait dans le sens d'une disponibilité des terres encore plus grande.

Depuis le « retour aux terres ancestrales », la situation moyenne des villages et des communes n'est cependant plus représentative de la situation des foyers et la localisation géographique n'explique pas seule l'ampleur des écarts qui existent entre les ménages. Pour les comprendre, il faut revenir aux différents facteurs de constitution du patrimoine foncier au niveau des foyers.

### **Patrimoine et stratégies foncières des foyers**

Trois types de terre peuvent être distingués au sein du patrimoine foncier possédé par les foyers aujourd'hui ; les terres reçues en héritage, les terres défrichées depuis 1981 et les terres achetées à la coopérative ou aux autres foyers.

De façon générale, les terres reçues en héritage qui sont celles qui étaient déjà défrichées en 1960, représentent 65 à 70 % des terres actuelles dans les communes du sud et un peu plus de 80 % de celles de *Tân Lấp*. En raison des faibles mouvements de population ayant eu lieu pendant la période collectiviste et du maintien des pratiques de division du patrimoine entre l'ensemble des héritiers masculins, deux éléments, l'étendue de la propriété que possédait l'aïeul ayant remis ses terres à la coopérative et le nombre d'hommes présents à chaque génération, déterminent de façon globale les superficies héritées par les foyers *tày*. La combinaison de ces deux facteurs explique une partie des écarts qui existent aujourd'hui entre les foyers et complique beaucoup la compréhension de la situation foncière actuelle. Deux exemples extrêmes permettent d'illustrer cela. Le premier est celui d'un homme de *Tân Lấp* qui a hérité, en 1992, des 3.2 hectares remis par son grand-père à la coopérative à la suite de deux générations de fils uniques<sup>126</sup>. Le second, toujours à *Tân Lấp*, est celui d'un habitant qui avait six frères et dont le père en avait huit lui aussi. Sur les trois hectares et demi que possédait son grand-père il n'a pu recevoir que 850 m<sup>2</sup> qu'il cédera à son fils unique. Alors que l'aïeul de cet homme possédait une superficie importante et équivalente à celle relevée dans l'exemple précédent, il se retrouve, sur la seule base de son héritage, dans une situation très différente de ce dernier.

Si les modalités de transmission aboutissent à des situations contrastées, il faut noter en revanche qu'aucun foyer *tày* présent dans les communes au moment même du « retour aux terres ancestrales » n'a été exclu de l'héritage lorsque la génération précédente n'était plus en vie et cela quelle que soit la superficie, si petite soit elle, pouvant être reçue. De la sorte, les foyers *tày* enregistrés dans les communes et n'ayant pas de terres en 1994 sont de deux types. Le premier concerne les foyers installés dans une commune alors que l'époux est originaire d'une commune voisine – en général attenante. Ces cas sont rares (deux foyers rencontrés à *Phong Huân* et *Tân Lấp*, un à *Bằng Lãng*) et s'expliquent par la pratique d'une activité

---

<sup>126</sup> Cet homme a remis 1.2 hectares de rizières à l'un de ses fils en 1993 et la surface totale n'apparaît donc pas dans les statistiques.

salariée dans la commune concernée. Le chef de foyer est héritier des terres de son père dans sa commune d'origine et ne dirige donc pas un foyer réellement sans terre. Le second type de ménages sans terre est constitué des foyers n'ayant pas reçu de terre par leur père lorsque celui-ci est encore en vie. Au sein de chaque lignée, le représentant masculin le plus âgé est en effet la personne qui s'est occupée de la succession précédente. Si celui-ci a toujours reçu des terres, il est possible qu'il n'en ait pas transmis à ses descendants déjà mariés et ayant formé des foyers indépendants répertoriés comme tels dans les statistiques de la commune. Les foyers de cette catégorie sont à nouveau de deux types.

Il s'agit, en premier lieu, des foyers marginalisés à la suite de problèmes familiaux particuliers. Il en est ainsi des femmes seules, divorcées ou abandonnées par leurs maris dans des circonstances leur portant tort au regard de leurs époux (qui gardent ainsi les terres qu'ils ont reçues) ou de leurs familles, celles-ci n'acceptant pas de leur remettre des terres après leur retour dans leur commune d'origine. Il en est ainsi aussi de chefs de ménages ayant été exclus de l'héritage par leur père en raison de leur comportement ; alcoolisme, vie « dissolue », passage en prison ou mariage non accepté... Cette catégorie n'est pas nouvelle dans la mesure où les exemples de fils déshérités existaient avant la collectivisation.

Les jeunes couples s'installant sans recevoir de terres forment la deuxième catégorie de ménages sans terre. Cette catégorie était peu représentée en 1994 en raison de l'enregistrement de nombreux jeunes couples sous le couvert du foyer paternel mais une tendance à la multiplication de ces cas a pu être enregistrée depuis. Le nombre de ces foyers a pu être estimé à une dizaine à *Tân Lấp*, cinq à six à *Bằng Lãng* et un peu moins encore à *Phong Huân* en 1997. L'absence d'héritage au moment de la séparation apparaît dans deux cas assez similaires. Elle apparaît, d'une part, lorsque le patrimoine du père est véritablement très réduit, en général moins de un *bung* de rizières et que cette part correspond à la consommation théorique en riz des seuls parents. Avec une quantité si faible de terres, tous les descendants doivent chercher à se procurer des revenus annexes et deviennent indépendants sans recevoir de terres. A la mort du père, les terres reviennent alors le plus souvent au fils aîné ou à celui qui prend à sa charge sa mère, ses frères et sœurs non actifs ou les éventuels parents dépendants (malades physiques ou mentaux...) et les autres foyers n'héritent alors d'aucune terre. Il s'agit alors d'une concentration de l'héritage au profit de certains des héritiers. Cette situation apparaît, d'autre part, lorsque le patrimoine, quoique peu important (de un à deux ou trois *bung*), aurait néanmoins pu être divisé du vivant du père de façon à ce que celui-ci puisse assurer ses besoins théoriques. Les foyers qui se forment et quittent le toit paternel sans recevoir de terres le font alors qu'ils ont la possibilité de subvenir à leur besoin, parce qu'ils sont salariés ou fonctionnaires par exemple, sans que le patrimoine ait besoin d'être immédiatement divisé. Les jeunes foyers augmentent momentanément le nombre de

foyers sans terre mais ne demeurent pas toujours et longtemps dans cette catégorie. D'une part, parce que leurs revenus leur permettent d'acheter des terres si certaines se libèrent. D'autre part, parce que le patrimoine est divisé à la mort du père ou au moment qu'il juge opportun vis à vis de son propre foyer et de ses descendants (tous ses enfants étant par exemple mariés). Il ne s'agit alors pas d'une concentration mais d'une situation intermédiaire permettant aux parents de garder des terres et aux jeunes couples de se séparer sans attendre de pouvoir en recevoir. Les deux cas de jeunes se séparant sans recevoir de terres correspondent à une situation nouvelle. Elle traduit une plus grande difficulté des foyers à se procurer des terres mais aussi une transformation des modes d'individualisation des foyers, la possession de rizières n'étant pas toujours une condition *sine qua non* du départ. Pour finir, un des foyers rencontrés avait perdu l'ensemble de ses biens, maison, bétail et terres à la suite de dettes de jeu. Il forme à lui seul une dernière catégorie, marginale, de foyers sans terres.

En ce qui concerne les deux autres formes d'acquisition des terres, la défriche et l'achat, celles-ci ont globalement concerné les foyers, *tày* ou non-*tày*, ayant reçu des superficies moyennes et faibles en héritage. La majorité des foyers<sup>127</sup> qui possèdent plus de 1.5 hectares aujourd'hui, a en effet hérité de l'ensemble de ces terres au moment de la décollectivisation et n'a pas ou peu cherché à augmenter son patrimoine. Un contre-exemple manifeste a été rencontré à *Bản Cưa (Phong Huân)* par le biais de trois frères ayant hérité de plus de douze *bung* chacun et en ayant acheté plus de quatre au moment de la décollectivisation. Mais les exemples de ce type sont rares. Ils ne se rencontrent que dans les villages de *Phong Huân* et *Bằng Lãng* dont les superficies rizicoles, cultivées majoritairement en une unique saison, ont fortement augmenté durant la période collectiviste. Ils s'expliquent alors par la façon dont les terres collectives ont été réattribuées, par vente, aux foyers devenus indépendants.

L'essentiel des terres ayant fait l'objet d'une vente depuis la fin de la période collectiviste, est constitué des terres ayant été ouvertes par les coopératives, pour près de huit hectares à *Tân Lập* et plus de dix dans chaque commune du sud. Ces terres, cela a été signalé, ont été mises en vente à un prix relativement bas aux foyers de chacune des coopératives (ou chacun des groupes de production dans les grandes coopératives) les ayant défriché et beaucoup plus rarement à des foyers de la commune ayant appartenu à des coopératives ou à groupes différents. Les anciens coopérateurs notent que les foyers n'ayant pas ou peu de terres ont été privilégiés avant les autres ce qui se retrouve de façon nette pour les *Kinh* de *Phong Huân* et *Bằng Lãng* qui sont proportionnellement plus nombreux que les *Tày* à avoir acheté de ces

---

<sup>127</sup> Sur les 83 foyers *tày* rencontrés lors des enquêtes, moins d'une dizaine seulement avait près de 2 hectares de terre. Comme cela a été le cas des ménages sans terre ou décrits comme étant très pauvres, les ménages ayant des superficies très importantes relevés sur les cadastres ont fait l'objet d'un questionnaire particulier concernant l'origine de leurs terres. Parmi ces 25 ménages au total, seuls 5 d'entre eux avaient acheté ou défriché des terres de façon significative (plus de 1000 m<sup>2</sup>). Il s'agit dans 3 des cas de foyers ayant de nombreux descendants (plus de 4 fils) et dans les deux autres, de terres rachetées à un frère vivant à l'extérieur de la commune et ayant vendu tout ou partie de ses terres.

terres. Cette faveur faite aux foyers ayant peu de terres d'héritage, n'a cependant pas permis à tous les foyers démunis de se pourvoir en terre dans la mesure où ils n'avaient pas tous la capacité de procéder à un achat, y compris, comme l'ont fait de nombreux foyers *kinh*, en vendant leur bétail. Elle n'a pas non plus permis d'éviter que certaines terres soient accaparées par des foyers faisant partie des cadres des coopératives et en ayant déjà en quantité importante. Mais ceux-ci n'ont pu le faire sur des superficies importantes, comme dans l'exemple relevé à *Bản Cua* que lorsque les terres défrichées et vendues se retrouvaient, elles aussi, en quantités importantes.

De leur côté, les mouvements de défriche effectués directement par les foyers et entamés à partir de 1981 ont touché un peu plus d'un hectare de rizières à *Tân Lập*, dix hectares à *Phong Huân* et huit à *Bằng Lãng*. A *Tân Lập* où les défriches sont peu importantes et concernent toutes des rizières en terrasses mises en place sur des zones hautes en amont de la vallée, elles ont été exclusivement réalisées par des ménages ayant peu ou pas de terres, pour moins d'une dizaine de foyers dont trois au moins étaient des foyers *dao*. Dans les deux autres communes, les défriches ont touché un nombre beaucoup plus important de foyers, 35% de ceux de *Bằng Lãng* et 60% environ des foyers de *Phong Huân* avec une moyenne, dans cette commune, de moins de 1000 m<sup>2</sup> défrichés pour les ménages ayant participé, et un maximum de 5000 m<sup>2</sup>. Si les terres défrichées sont rares chez les foyers ayant reçu beaucoup de terres en héritage, le profil des foyers ayant eu recours à cette activité est varié mais peut être quelque peu précisé. Les enquêtes montrent, en premier lieu, que les foyers des communes du sud habitant dans les villages où se rencontrent les superficies moyennes les plus petites (*Nà Ruộng*, *Túm Tó* et *Tổng Mụ* à *Bằng Lãng*, *Nà Chợ* à *Phong Huân*), ont moins défriché que les autres en raison de l'absence de terres propices à être transformées en rizières. Cela dénote une faible mobilité des ménages au sein des communes qui s'explique par l'ouverture du territoire aux seuls membres des coopératives puis des villages et qui explique à son tour l'existence de foyers *kinh* ou *tày* démunis n'ayant que peu ou pas ouvert de nouvelles terres. Il apparaît, en second lieu, que si beaucoup de foyers ont investi dans les défriches, ceux qui l'ont fait sur les superficies les plus importantes sont ceux qui avaient le moins de terres. Les campagnes de défrichement les plus importantes dans ces communes ont eu lieu avant même la dissolution des coopératives lorsque les foyers *kinh* et *tày* démunis bénéficiaient encore de quelques *bung* de terres alloués par celles-ci. L'exploitation de ces terres leur laissait moins de temps à consacrer aux travaux d'ouverture mais ils furent nombreux, voyant la tournure que prenaient les événements dans certaines des communes dès 1986, à investir dans ce travail en négligeant les terres qu'ils savaient ne pas pouvoir conserver encore longtemps. Les défriches comme les achats aux coopératives jouèrent ainsi un rôle de soupape de sécurité pour les foyers du sud démunis qui avaient la chance de faire partie des coopératives dans lesquelles les ressources en terre étaient encore importantes en 1960.



La vente et l'achat de terres entre foyers constituent le dernier type de mouvement foncier existant. Ces mouvements étaient plus importants au sortir immédiat de la collectivisation qu'ils ne le sont aujourd'hui et l'étaient parfois, dans le sud, avant même la dissolution des coopératives (dès 1985-1986). Dans un premier temps, les opportunités d'achat étaient en effet importantes auprès des personnes ne vivant plus dans la commune mais ayant hérité de terres, des foyers riches en terre et désirant disposer de liquidités ou modifier la composition de leur patrimoine foncier. Dans ce dernier cas, certains ménages procédèrent à des échanges (sans monétarisation de la transaction) afin de favoriser le regroupement de leurs parcelles. Comme pour les terres collectives vendues, on retrouve parmi les acheteurs, les foyers ayant peu de terres mais disposant de moyens suffisants (en vendant par exemple leur bétail) pour en acheter. A *Tân Lập* où les mouvements de terre sont globalement beaucoup plus réduits que dans le sud, on compte parmi eux les foyers *dao* influents de *Nà Lịn* déjà mentionnés. Mais ces mouvements cessèrent partout rapidement et les opportunités de transaction devinrent globalement plus limitées. Sur la base des enquêtes, rares sont en effet les couples ayant acheté des terres depuis 1994 (moins de 15% du total des foyers rencontrés). Parmi les parcelles acquises depuis cette date, un grand tiers le fut auprès de propriétaires importants se défaisant de parcelles marginales, deux tiers auprès de foyers quittant la commune<sup>128</sup>. En 1997, il existait, dans les trois communes, de nombreux foyers désirant se procurer des terres et ayant acquis les moyens de le faire depuis la décollectivisation qui ne pouvaient pas les acheter faute d'opportunité.

Le bilan qui peut être fait du « retour aux terres ancestrales » est difficile à établir. Du point de vue des pratiques de gestion de la terre et de l'eau, il ne peut être considéré comme un simple retour en arrière. Il s'accompagne de tensions qui témoignent du réajustement de ces pratiques au moment de la disparition des instances collectives. Ces tensions sont d'autant plus fortes que ces instances ont été actives et promptes à modifier les rapports de production qui existaient auparavant en transformant les périmètres rizicoles. Du point de vue foncier et après trente années durant lesquelles les foyers n'ont pas pu mettre en place des stratégies, défriches et/ou déplacements, destinées à homogénéiser leur patrimoine, le « retour aux terres ancestrales » a jeté les bases d'une nouvelle distribution des richesses rizicoles entre les *Tày*. La très grande majorité des *Tày* ont cependant eu accès à la terre et les possibilités de défriche ont permis à de nombreux foyers d'enrichir leur capital. Dans ce contexte, il faut noter que les foyers des communes méridionales ont été doublement privilégiés dans la mesure où les rizières ouvertes jusqu'aux années 1990 étaient plus importantes qu'à *Tân Lập* et où les périmètres ont été faiblement transformés. A *Tân Lập*, les foyers disposent de superficies

---

<sup>128</sup> A *Phong Huân*, 1,2 hectares de terres ayant fait l'objet d'une vente entre 1994 et 1997 apparaissent sur les registres cadastraux. Les cadastres de *Bằng Lãng* et de *Tân Lập* ne font pas mention des ventes qui ont eu lieu entre 1994, date de leur établissement, et 1997, date à laquelle ils ont été consultés.

petites qu'ils n'ont pu que peu agrandir et qui sont cultivées en deux saisons dans des périmètres profondément remaniés. Aujourd'hui, cette différenciation se manifeste aussi par un phénomène qui n'a pas été signalé jusqu'alors et qui est celui, dans le sud, de la transformation de nombreuses rizières en étangs piscicoles. Ces étangs sont mis en place de façon permanente<sup>129</sup> par « surcreusement » des rizières. Celles-ci sont choisies pour leur marginalité et leur faible intérêt ou, au contraire, lorsque les foyers disposent de terres en abondance, en raison de leur localisation à proximité des habitations afin de pouvoir être surveillées<sup>130</sup>. En raison des revenus importants procurés que la vente des poissons, les étangs sont aujourd'hui en plein développement dans les communes du sud. La différenciation que l'on retrouve de façon atténuée entre les villages des communes du sud est le résultat des trente années durant lesquelles les structures collectives ont limité les mouvements de population et ont figé les structures territoriales. Cette fixation est à l'origine d'une pression plus ou moins grande sur les ressources foncières qui se répercute sur la situation actuelle des foyers.

De leur côté, les *Dao* de *Tân Lập* ont été beaucoup plus fortement pénalisés que les *Kinh* du sud. Dans cette commune où ils ont été concentrés en nombre important, les *Dao* ont été exclus de la culture du riz pendant la période des coopératives et pâtissent aujourd'hui d'une situation où les nouvelles terres à défricher sont marginales et le marché foncier peu dynamique. A *Bằng Lãng*, les *Kinh* installés récemment sont moins bien intégrés et sont arrivés après que les principales transactions eurent été réalisées. Mais cette situation ne constitue pas une rupture majeure par rapport à la période des coopératives dans la mesure où ces catégories de foyers n'étaient pas présentes à *Chợ Đôn* ou n'avaient que peu accès aux rizières. A l'inverse, il est plutôt positif de noter, comme le montrent les nombreuses installations de *Kinh* à *Bằng Lãng*, que le district se présente comme une zone attractive pour ceux-ci malgré leur faible accession aux terres rizicoles et en dehors de tout programme de migration officiel. Les rizières ne constituent en effet pas les seules ressources disponibles pour les foyers et le bilan de la décollectivisation ne peut pas être effectué sur la seule base de ces terres. Une partie tout aussi fondamentale pour les foyers est en train de se jouer sur les terres de pente.

---

<sup>129</sup> L'élevage des poissons peut aussi se faire dans des rizières non transformées, lorsque l'eau est suffisante. Dans ce cas, les poissons sont introduits avant la mise en culture et doivent atteindre leur taille adulte avant que les rizières ne soient vidées pour être travaillées.

<sup>130</sup> Le rapprochement des étangs permet aussi d'utiliser l'électricité fournie par les turbines (électricité destinée avant tout à l'éclairage des maisons). Une ampoule est disposée au dessus de l'étang afin d'attirer les insectes dont se nourrissent les poissons.

## 10.2 La distribution des terres « forestières » et la recomposition des usages

Alors qu'avec le « retour aux terres ancestrales » les foyers *tày* du district retrouvaient des modes de gestion des terres rizicoles proches de ceux qui prévalaient avant la collectivisation, la décollectivisation s'est accompagnée, une dizaine d'années après son officialisation, d'une intervention forte et directe de l'Etat sur les terres de pente. A partir de 1991, une partie des terres de pente fut en effet divisée et allouée aux foyers du district, et son utilisation fut soumise à conditions particulières. Cette intervention de l'Etat ne s'étant pas toujours faite immédiatement après le « *khoán 10* », la première partie de ce chapitre fait rapidement le point sur les activités pratiquées sur les pentes avant la distribution des terres. Par la suite, la seconde partie sera consacrée à la façon dont la distribution a été effectuée avant de s'attacher à ses conséquences en terme de gestion et d'utilisation des terres et des ressources pour les foyers.

### 10.2.1 Les activités sur les pentes de la décollectivisation à la distribution

Durant la période qui a suivi l'arrêt de la production collective, à partir du début des années 1980, les contraintes institutionnelles pesant sur la production des foyers sur les pentes étaient réduites. Dans les communes, certaines zones demeuraient fermées aux cultures. A *Bằng Lãng* et *Phong Huân*, la zone forestière qui avait été réservée à l'entreprise forestière lui revenait toujours et était toujours interdite aux particuliers. A *Tân Lập*, la zone mise en défens était maintenue sur le versant sud par le comité populaire. Avec les années 1990, la décollectivisation achevée, un nouvel intérêt fut porté aux forêts et le cadre légal de protection de la forêt fut renforcé à *Hà Nội*. Alors que la campagne de distribution des terres « forestières » commençait dans certaines des commune du sud, d'importantes campagnes d'information furent menées auprès des cadres communaux et des foyers. Ceux-ci, dans les communes où la terre n'était pas encore distribuée comme à *Tân Lập* et *Phong Huân*, étaient par conséquent informés et de plus en plus concernés par les interdits (interdits des brûlis, interdits de coupes sans autorisation) qui pesaient sur leurs pratiques. Mais ni les instances communales, les coopératives ou plus tard les comités populaires, ni les services de gestion forestière au niveau du district, n'exerçaient de contrôle et n'intervenaient de façon contraignante et directe en dehors de ces zones. Le Service de Contrôle des Produits Forestiers (*Trạm Kiểm Sát Lâm Sản*) tenait des postes de surveillance au niveau des routes de sortie du district mais ne pouvait pas, selon ses propres aveux, s'intéresser à ce qui se passait dans chacune des communes, se préoccuper des coupes illégales et du problème des cultures sur les pentes. Dans les communes, le responsable de la protection forestière désigné par le comité populaire avait la charge d'informer les habitants des nouvelles dispositions concernant les forêts. S'il était au courant des activités illégales pratiquées, comme la coupe de bois à *Tân Lập*, aucun foyer ne signale des exemples de son intervention directe. Et les

comités populaires, en dehors des zones qu'ils maintenaient en défens, n'intervenaient pas, pas plus que pour les rizières, dans la gestion qui était faite des terres et des ressources sur les pentes. Les foyers étant relativement libres, comment utilisaient-ils et géraient-ils les ressources et les terres non rizicoles dans le cadre de la production individuelle ?

Les tableaux suivants dressent un inventaire des principales activités pratiquées par les foyers en fonction de leur commune et de leur groupe ethnique d'appartenance en 1995 et en 1996. Le premier d'entre eux, celui de 1995, correspond à la saison qui venait de s'écouler au moment où les enquêtes furent réalisées. Alors que la distribution des terres, effectuée en 1992 à *Bằng Lãng* a immédiatement suivi la disparition des coopératives, elle n'a été mise en place qu'à la fin de l'année 1995 à *Phong Huân* et *Tân Lập*. La saison présentée dans le tableau pour ces deux communes précède donc immédiatement la distribution des terres « forestières » et les données recueillies peuvent illustrer l'état de la production et de l'utilisation des ressources avant cette mesure.

**Tableaux 23 et 24 : Principaux indicateurs de l'utilisation des ressources et de l'espace dans les communes d'étude (d'après les enquêtes auprès des foyers)**

1995

	<i>Tân Lập</i>			<i>Phong Huân</i>			<i>Bằng Lãng</i>			ensemble		
	<i>Tây</i>	<i>Dao</i>	ens.	<i>Tây</i>	<i>Kinh</i>	ens.	<i>Tây</i>	<i>Kinh</i>	ens.	<i>Tây</i>	<i>Kinh</i>	<i>Dao</i>
Nombre de foyers	26	12	38	29	7	36	27	5	32	82	12	12
Brûlis courts (1)	2750	1000	2197	2605	4750	3022	1939	5200	2449	2432	4938	1000
Brûlis longs (2)	3600	13000	6568	360	1200	523	900	2330	1123	1565	1671	13000
Buffles et bovins (3)	6.1	5.8	6	5	2.5	5.3	3.8	2	3.5	5.1	2.3	5.8
Porcs (3)	3.2	3.2	3.2	2.6	3	2.7	2.7	3	2.7	2.8	3.0	3.2
Plantations (4)	15	68	32	115	130	118	85	103	88	73	119	68
Prod. Forestiers (5)	250	1500	645	900	1005	920	1000	1175	1027	727	1076	1500
riz. surf. réelle (6)	3800	540	2771	6260	3525	5728	4105	1830	3750	4770	2819	540
riz. surf. cumul. (7)	6785	750	4879	8630	4125	7754	6500	2430	5864	7344	3419	750

1996

	<i>Tân Lập</i>			<i>Phong Huân</i>			<i>Bằng Lãng</i>			ensemble		
	<i>Tày</i>	<i>Dao</i>	ens.	<i>Tày</i>	<i>Kinh</i>	ens.	<i>Tày</i>	<i>Kinh</i>	ens.	<i>Tày</i>	<i>Kinh</i>	<i>Dao</i>
Nombre de foyers	26	12	38	29	7	36	20	2	22	75	9	12
Brûlis courts (1)	2100	800	1689	2800	4500	3131	2200	5500	2500	2397	4722	800
Brûlis long (2)	1850	11200	5563	500	2000	792	1100	2750	1250	1128	2167	11200
Buffles et bovins (3)	6.2	5.6	6.0	4.8	2.7	5.2	4	2	3.8	5	2.5	5.6
Porcs (3)	3.1	3	3.1	2.7	3.2	2.8	2.9	3.1	2.9	2.9	3.2	3
Plantations (4)	17	65	32	125	136	127	91	111	93	78	130	65
Prod. Forestiers (5)	400	1800	842	1150	1230	1169	905	880	853	810	1168	1800
riz. surf. réelle (6)	3725	630	2748	6450	3725	5920	4275	2115	4079	4925	3367	630
riz. surf. cumul. (7)	6945	840	5017	8830	4325	7954	6505	2795	6168	7557	3985	840

- (1) en m<sup>2</sup>. Il s'agit des cultures à rotations rapides avec brûlis sur recru de 4 à 5 ans, essentiellement des cultures de maïs et de manioc.
- (2) en m<sup>2</sup>. Il s'agit des brûlis à rotations longues ouverts sur des parcelles forestières en recru depuis plus de 10 ans. Le riz, ou parfois le maïs constitue la première culture, suivie principalement du manioc.
- (3) en nombre de têtes.
- (4) en nombre de pieds. Il s'agit des plantations d'abricotiers, canneliers, manglietia ...
- (5) en milliers de *Việt Nam đồng* (VND) par an sur la base des prix indiqués en 1996. Cette catégorie concerne essentiellement la vente de bambous et de bois, entiers ou coupés, de pousses de bambous et de feuilles de phrynium. En juin 1996, le dollars valait environ 10 500 VND, le franc 1800 VND.
- (6) en m<sup>2</sup>. Superficie réelle des rizières.
- (7) en m<sup>2</sup>. Superficie cumulée des cultures

La comparaison des productions moyennes relevées suivant les communes et celle des productions réalisées par groupe ethnique en 1995 à *Phong Huân* et *Tân Lập* met en évidence un phénomène d'équilibrage entre la riziculture et les cultures effectuées sur les pentes : les foyers produisaient d'autant plus sur les pentes par le biais des cultures sur brûlis que les superficies mises en valeur dans les bas-fonds étaient réduites. Les *Dao* et les *Kinh* exploitaient plus sur les pentes que les *Tày* aux rizières plus vastes, les *Dao* plus que les *Kinh*. Mais cette tendance à l'équilibrage entre les cultures de pente et la riziculture ne se faisait pas, dans chaque commune et pour chaque groupe, sur la base du même type de culture et toutes les activités n'étaient pas développées de la même façon. Entre les *Tày* de *Tân Lập* et de *Phong Huân*, en particulier, une différence très nette concernant les brûlis ouverts pour le riz, les plantations et les coupes de produits forestiers apparaît cette année là. Alors qu'à *Tân Lập*, les *Tày* continuaient à ouvrir par le feu d'importantes surfaces destinées au riz dans des zones très éloignées de la vallée principale, ceux de *Phong Huân* mettaient en place de plus vastes plantations et collectaient des quantités plus importantes de produits forestiers. Ce phénomène s'explique en partie par la mise en place, dès 1993, de programmes de subventions pour les plantations dans les communes du sud et par le transfert des activités de production de bois et de bambous de l'entreprise d'Etat vers les foyers de ces communes. Avant de regarder et de comparer la façon dont les foyers géraient les terres et les ressources à *Phong Huân* et *Tân Lập*, il est important de s'intéresser à ces activités.

### Les activités organisées

En ce qui concerne les plantations, *Phong Huân* et *Bằng Lãng* se situent toutes deux dans la première zone d'intervention des programmes conçus pour accompagner la distribution des terres en favorisant la stabilisation des cultures sur les pentes. A *Phong Huân*, la distribution n'a pas été réalisée dès 1992-1993, au contraire de la plupart des communes méridionales, en raison des réticences de l'entreprise forestière d'Etat qui désirait conserver le monopole de son exploitation sur les forêts situées au nord de la commune à la suite de la construction de la route traversant la zone. Mais cette commune, à l'exception du village de *Bản Cua* dont les terres se situaient dans une zone convoitée par l'entreprise, fut tout de même intégrée dans les programmes de plantation. Ces programmes ont été principalement financés par deux organismes ; le PAM (Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies) qui a essentiellement financé l'achat de plants d'arbres fruitiers et industriels (abricotiers, badiane, cannelle) et le « programme 327 » (financé en partie lui aussi par des organismes internationaux) qui s'est plus particulièrement spécialisé dans la plantation d'arbres destinés à la reconstitution du couvert forestier et à la production de bois (manglietia, canarium, quercus...). Différents types de procédés ont été utilisés afin de promouvoir les plantations auprès des agriculteurs. Lors de la première campagne de plantations, les plants d'arbres fruitiers et industriels ont été distribués gratuitement et une prime, en paddy, était allouée à chaque foyer en fonction du nombre de pieds plantés à partir d'un minimum de cent pieds plantés (0.25 kg de paddy par pied planté). De leur côté, les foyers qui effectuaient des plantations d'arbres forestiers sur des parcelles définies (distribuées à *Bằng Lãng* ou provisoirement allouées à *Phong Huân*), recevaient 40.000 VND par hectare et par an pour les travaux de préservation effectués. Pour les arbres fruitiers et industriels, ce procédé a touché environ un quart des foyers des communes (70 à *Bằng Lãng* et 40 à *Phong Huân*)<sup>131</sup> pour un nombre moyen de pieds par foyer proche de 80. Il a aussi favorisé la mise en place de plantations importantes, de 200 à plus de 1000 pieds, par une dizaine de foyers dans chaque commune. Par la suite, les plants d'arbres fruitiers et industriels ont été vendus à des prix subventionnés. Ces nouvelles dispositions ont limité l'apparition de vastes plantations. Elles ne répondaient plus néanmoins à l'ensemble de la demande et les foyers multiplièrent leurs investissements personnels en particulier dans les abricotiers. A *Phong Huân* et *Bằng Lãng*, le nombre moyen de pieds plantés relevé au cours des enquêtes (tableau 23) est probablement supérieur à la réalité en raison de la présence de très gros planteurs dans les échantillons. Mais les données indiquent toutefois la dynamique de ces communes par rapport à *Tân Lập*. Dans cette commune, seuls les foyers *dao*, bénéficiaires de subventions importantes émanant du programme de sédentarisation, ont réalisé des plantations en nombre. Les *Tày* qui s'étaient

---

<sup>131</sup> Ces chiffres ont été donnés par le Comité Populaire de chacune des communes et correspondent approximativement au résultat des enquêtes.

concentrés sur les seuls abricotiers, avaient un retard important, en 1995, par rapport aux foyers des communes du sud.

A *Phong Huân* comme à *Bằng Lãng*, les foyers qui ont les premiers et le plus complètement profité de la dynamique des plantations, sont les *Kinh*. Ceux-ci ont une moyenne d'arbres plantés supérieure aux *Tày* dans ces deux communes et sont sur-représentés parmi les grands planteurs. Ces foyers ont investi personnellement de façon plus marquée que les *Tày* et ont clairement mis en place ces plantations avec l'objectif de compenser la production rizicole et de léguer des terres productives à leurs descendants. Parmi les *Tày*, beaucoup de foyers avouent des stratégies similaires mais les plus gros planteurs se retrouvent paradoxalement parmi les foyers les mieux dotés en rizières, foyers qui disposaient de fonds suffisants pour acheter des plants sans prendre de risques importants, ainsi que parmi ceux, proches du pouvoir et influents dans les communes, qui ont à la fois profité de l'accès aux plants subventionnés et aux soutiens et conseils techniques des organismes de vulgarisation. L'exemple d'un ancien responsable de la commune de *Phong Huân* est en cela frappant. Celui-ci qui avait planté 1000 abricotiers, 1000 canneliers et 500 pieds de badiane dès 1995, a en effet largement profité des programmes de subvention mis en place (pour les deux tiers des plants environ). Il faisait aussi partie des rares foyers sélectionnés pour mettre en place un « jardin-forestier pilote » associant sur un champ enclos des plantations et des cultures (manioc, patates). Les plantations, dont certaines n'avaient toujours pas commencé à produire (badiane, cannelle) en raison de la durée de maturation des arbres, ne profitaient donc pas en priorité aux foyers qui ressentaient le plus directement la nécessité de compenser la production des rizières et des cultures traditionnelles.

Les constatations qui peuvent être faites à propos de la coupe des bambous et des arbres dans les communes du sud, est quelque peu différente. Ces activités se sont développées à titre individuel à partir de la fin des années 1980 grâce à l'ouverture du marché intérieur et au déclin de l'entreprise forestière, mais sont les héritières du système étatique d'exploitation forestière. A *Bằng Lãng*, le commerce des bambous *núa* a commencé en 1987 et est demeuré relativement stable depuis lors dans une fourchette de 500 à 1000 tonnes par an. A *Phong Huân*, ce commerce est aussi ancien qu'à *Bằng Lãng* dans le nord de la commune, zone qui était desservie par une route construite par l'entreprise forestière pendant la période collectiviste et il s'est développé plus au sud à partir de 1992-93 au gré du prolongement de la route. De façon théorique comme cela a été noté dans la partie II, le commerce et les coupes étaient soumis à l'approbation du Service Forestier du district (service qui fut rattaché à celui de l'Agriculture et du Développement Rural – SADR – en 1997) mais les plans de coupe étaient réalisés par l'entreprise forestière afin de pourvoir à son propre approvisionnement et de fournir la demande extérieure. Celle-ci effectuait elle-même toutes les coupes de bois, en

particulier de styrax (*bồ đề*) ainsi que les plantations d'arbres dans les zones réservées, mais elle déléguait aux foyers l'ensemble des collectes de bambous ainsi que l'abattage des arbres dans les zones non réservées. Lors de l'élaboration des plans de coupe, l'entreprise forestière désignait chacune des zones où les coupes devaient être effectuées et allouait des quotas par village. En 1995 à *Phong Huân* 150 tonnes de *nita* furent ainsi allouées à *Khuổi Xóm*, 200 à *Nà Tắc*, 300 à *Bản Cưa* et 100 à *Pác Cộp* alors qu'aucun quota n'était attribué à *Nà Chợ* et *Nà Mạn* où les forêts, peu présentes, n'étaient pas riches en bambou. Pour l'ensemble des produits forestiers, les volumes autorisés étaient importants et procuraient des revenus que les responsables des communes estiment comme étant les plus importants de leur juridiction. Pour les coupes de bois, moins développées que celles des bambous, la production vendue par les foyers était de l'ordre de 200 m<sup>3</sup> à *Bằng Lãng* et de quelques dizaines de m<sup>3</sup> à *Phong Huân*<sup>132</sup>. Les bambous de leur côté rapportèrent environ 170 millions de VND aux habitants de *Phong Huân*<sup>133</sup> la même année et 200 millions à ceux de *Bằng Lãng*<sup>134</sup>.

A *Phong Huân* où la terre forestière n'était pas encore distribuée, la façon dont les quotas étaient répartis entre chaque exploitant n'est pas claire. Il semble néanmoins que chaque foyer, lorsque l'entreprise avait annoncé son plan de coupe, négociait auprès du chef de village, le volume qui pouvait lui être attribué. Les coupes réalisées, les bambous étaient disposés le long des routes et les volumes vérifiés par le chef de la commune avant d'être emportés par des camions appartenant à l'entreprise ou à des privés résidant hors du district. Les chefs de villages, comme le chef et les différents responsables de la commune, avaient par conséquent la possibilité de privilégier leurs propres activités et il n'est dès lors pas étonnant qu'ils se soient retrouvés parmi ceux qui collectaient les volumes les plus importants. Mais les enquêtes montrent aussi, malgré le rôle des chefs de villages et de communes, que la très grande majorité des foyers (80% de ceux inclus dans les villages concernés) participait aux coupes et que celles-ci constituaient souvent le premier revenu monétaire de leur exploitation. Il n'y avait donc pas de phénomène réel d'exclusion et l'importance des volumes commercialisés permettait à chacun de profiter de façon très significative de revenus immédiatement mobilisables. Pour finir, il faut noter, les enquêtes le confirment, qu'une partie de la production échappait aux quotas et que les foyers disposaient de revenus provenant aussi du ramassage des pousses de bambou et des feuilles de phrynium<sup>135</sup>. Les pousses de bambou et le phrynium étaient collectés en forêt par les femmes de tous les villages et étaient vendus sur les marchés locaux afin d'être exportées vers les zones de

<sup>132</sup> Dans les communes, le prix de vente du styrax annoncé par les chefs de foyer et les chefs de commune était de 60.000 VND/m<sup>3</sup> en 1996. Pour information, le styrax se vendait 200.000 VND/m<sup>3</sup> à *Bằng Lãng* et 320.000 VND/m<sup>3</sup> à *Thái Nguyên* la même année (Vietnam-Finland Forestry Sector Co-operation Programme, 1996b).

<sup>133</sup> Enquête : 03/97 à *Khuổi Tấu* (*Phong Huân*) - pour 750 tonnes de *nita* et 200 tonnes de *vầu* environ.

<sup>134</sup> Enquête : 04/97 à *Nà Khắt* (*Bằng Lãng*) - pour 900 tonnes de *nita* et 200 tonnes de *vầu*. Le prix d'une tonne de *nita* valait alors 200.000 VND et un bambou *vầu* de 5 mètres était acheté 4000 VND.

<sup>135</sup> Les feuilles de phrynium (*lá dong*) sont utilisées pour entourer les gâteaux de riz cuisinés à l'occasion du *Tết*.



consommation. L'ensemble des collectes et des coupes en forêt constituait donc une activité fortement rémunératrice qui participait à l'enrichissement de l'ensemble de la commune.

La situation était très différente à *Tân Lập* où les forêts, difficilement accessibles et pauvres en bambous, ne furent jamais exploitées par l'entreprise forestière. Comme à *Phong Huân*, la collecte de feuilles de phrynium au moment du *Tết* procurait des revenus à un nombre important de foyers (environ 50% d'entre eux). Mais les coupes les plus rémunératrices, qui étaient celles des grands arbres dans les massifs éloignés, ne pouvaient être réalisées, en raison de la difficulté du travail, que par les hommes les plus jeunes (elles nécessitaient plusieurs semaines en forêt) et ne pouvaient se faire que dans l'illégalité par le biais de réseaux de commercialisation plus confidentiels. Ces réseaux, dont il est difficile de connaître l'organisation, semblent avoir reposé sur la présence de professionnels, le plus souvent des *Kinh* répertoriés par le Service de Contrôle des Produits Forestiers (il y en aurait quatre dans le district) et recevant des autorisations de coupe pour certains volumes de bois dans certains massifs. Ces professionnels qui formaient eux-mêmes des groupes de travailleurs pour réaliser les coupes, écoulaient aussi la production proposée par des particuliers. Dans ce cas, il semble que les coupes aient alors été organisées par certains foyers des communes jouant le rôle de relais entre les travailleurs et les professionnels. Aucune information concernant la personnalité de ces foyers n'a pu être obtenue mais ceux-ci, selon les jeunes concernés, rassemblaient des groupes de quatre ou cinq hommes, *tày* et *dao*, qui procédaient à l'abattage (et éventuellement au sciage) avant de redescendre les troncs ou les planches dans des maisons qui leur avaient été désignées au bord de la route et où les produits étaient cachés. Cette activité qui pouvait rapporter jusqu'à deux ou trois millions de VND pour un mois de travail, demeurait risquée, les salaires n'étant pas intégralement payés avant que le bois ne soit lui-même vendu<sup>136</sup>, elle était pénible, et ne pouvait se faire qu'au détriment des autres activités domestiques pendant les périodes de coupe. Elle ne touchait qu'un nombre très restreint de foyers et ne pouvait en aucune manière être comparée aux coupes réalisées à *Phong Huân*.

### **Dynamique et permanence des activités traditionnelles**

En 1995, l'existence des collectes de bambou, collectes en partie orchestrées par l'entreprise forestière, est une des raisons qui explique le faible développement des cultures de riz sur brûlis dans les communes du sud et en particulier à *Phong Huân*. Il est néanmoins

---

<sup>136</sup> Les jeunes qui partent en forêt pour effectuer des coupes insistent sur le risque qu'ils prennent lorsqu'ils s'engagent dans ces activités. Ce risque n'est pas celui de recevoir une amende mais celui de ne pas recevoir la partie du salaire payée lorsque la tâche est accomplie, cette partie n'étant pas versée si le bois n'arrive pas à destination en dehors du district. Les jeunes reçoivent leur salaire des habitants des communes en qui ils ont confiance et qui sont ceux qui sont en contact avec les professionnels responsables du transport.

important, pour comprendre la trajectoire de ces cultures, de s'intéresser aux modalités de décollectivisation dans cette commune.

A la suite du « *chi thị* 100 », ainsi que le note la totalité des interlocuteurs à *Phong Huân* et *Bằng Lãng*, l'ensemble des ménages reprit les cultures de riz sur brûlis pendant quelques années. Ces cultures furent à nouveau mises en place sur deux types de parcelles ; en première année de culture et avant le manioc sur de petites parcelles proches des rizières ou, de façon plus régulière, dans des zones plus éloignées, au delà des principaux biefs ainsi que dans les zones beaucoup plus éloignées encore qui avaient été ouvertes pendant la période collectiviste en dehors des zones réservées. Dans ces zones, les parcelles ouvertes pouvaient être très importantes, parfois sur plus d'un hectare. Les foyers qui construisaient des maisons temporaires pour veiller aux cultures, se rassemblaient à dix ou quinze, comme par le passé, pour s'entraider sur leurs parcelles et ne pas multiplier les zones forestières touchées. Mais la redistribution des terres rizicoles, les défriches de nouvelles rizières et le redéploiement des cultures à rotations rapides sur les terres proches des rizières mirent un premier frein à cette activité.

Alors que la période collectiviste s'était caractérisée par un phénomène de resserrement de l'espace agricole, la disparition des coopératives s'accompagna d'un redéploiement des cultures à rotations rapides sur des surfaces plus grandes et dans des espaces moins proches des habitations. Les foyers qui avaient maintenu, pendant les coopératives, le principe de la première défriche et avaient concentré leurs terres autour de leur habitation, maintinrent leurs cultures sur celles-ci tout en remettant en culture les terres situées en aplomb des rizières éloignées. En raison de la stabilité des cultures de pente proches des habitations, la composition des foyers, dans ce qui constituait auparavant « les zones de commande » autour des biefs, fut pratiquement inchangée. Mais les zones de culture, avec l'augmentation de la population s'étaient aussi étendues au delà des « zones de commande ». Les *Kinh* et les jeunes foyers qui recevaient peu de rizières en héritage, n'hésitaient pas à se déplacer dans la commune et se dispersaient progressivement le long du réseau hydrographique. Les « zones de commande » qui ne rassemblaient plus l'ensemble des cultures et qui n'étaient plus l'objet de cultes villageois depuis trente ans, n'avaient donc plus la même signification.

Alors que la période des coopératives s'était aussi caractérisée par la généralisation du manioc sur les terres proches des habitations, la période de décollectivisation vit de nombreuses espèces sortir des jardins et reprendre leur place sur les pentes. Le coton et le thé continuèrent à être cultivés de façon confidentielle par un très petit nombre de ménages (coton) ou sur de petites surfaces aux abords immédiats des jardins (thé), mais l'arachide, le sésame, la canne à sucre, les patates douces et dans une moindre mesure le haricot mungo et le soja réinvestirent progressivement de petites surfaces de pente en association ou en

assolement avec le manioc. Les foyers, après la période de défriche intense des années 1980, avaient donc progressivement réorganisé leur production. Les nouvelles rizières, au début des années 1990, étaient déjà défrichées et chaque foyer avait remis en place un système de rotations rapides, sur des parcelles, souvent encloses, qui étaient maintenues en nombre défini. Des plantations étaient aussi mises en place et les collectes procuraient des revenus importants. La culture de riz sur brûlis qui avait permis aux foyers de pallier les déficits des dernières années des coopératives et des premières années de production individuelle, fut alors progressivement abandonnée, en particulier dans les zones proches qui étaient privilégiées pour les collectes de bambou. En 1995, seuls quelques petits brûlis de ce type étaient encore mis en place dans les zones proches et seuls quelques foyers *kinh* et quelques foyers des villages du sud peu touchés par les coupes, maintenaient encore cette culture sur de vastes parcelles. Celles-ci se situaient alors essentiellement à l'ouest de la commune dans une zone encore largement forestière et limitrophe avec les communes de *Nghĩa Tá* et *Bình Trung*.

La situation était très différente à *Tân Lập* où 21 des 26 foyers *tây* rencontrés dans cette commune en 1995, maintenaient encore cette culture sur des superficies importantes. De très petites parcelles étaient destinées au riz lors de leur ouverture sur les terres proches de la vallée mais la grande majorité de la production se faisait dans des zones éloignées. Celles-ci se concentraient au nord, dans les limites de la commune de *Đông Lạc*, dans une zone qui avait été cultivée de façon individuelle pendant la période collectiviste, ainsi qu'à deux ou trois kilomètres à l'est de la vallée, bien au delà de la zone mise en défens. Malgré les difficultés causées par les déplacements au moment des cultures, le nombre des foyers qui avaient repris les cultures de riz sur brûlis avec le « *chỉ thị 100* », n'avait que peu diminué avant 1995. Les brûlis n'étaient ouverts que pour le riz, céréale recherchée (en particulier le riz gluant) pour être consommée ou plus souvent encore pour être vendue à un prix plus élevé que le riz de bas-fond, sur les marchés voisins. Cette situation qui s'expliquait, à l'inverse de *Phong Huân*, par l'absence de revenus pouvant compenser les éventuels déficits des rizières, fut aussi maintenue plus longtemps qu'au sud en raison du maintien tardif des activités collectives dans les rizières et était aggravée et amplifiée par la pression qui existait sur les terres situées en périphérie de la vallée.

Comme cela a déjà été noté, l'extension des cultures à rotations rapides, se fit essentiellement, à *Tân Lập* et à partir de 1981, sur le seul versant nord. A l'est, les zones de culture étaient limitées par la présence des *Đao*, au sud elles l'étaient par la zone forestière mise en défens en 1974 et maintenue par le Comité Populaire. Les surfaces disponibles étaient par conséquent limitées et ne pouvaient être augmentées que de façon marginale. La zone en défens fut grignotée sur sa marge orientale la plus éloignée par des brûlis destinés au riz et la forêt commença à disparaître, au contact de la vallée, au profit de la réapparition des petits

champs de maïs comme cela était pratiqué par le passé. De nouvelles parcelles pouvaient aussi être gagnées au nord mais leur qualité, d'après les foyers, était de moins en moins satisfaisante, les sols étant moins riches et les pentes plus raides en dehors de la zone de colluvion du piémont. Les jachères, de leur côté, étaient réduites (à quatre ou cinq années dans le cas du manioc) et la double culture du maïs fut introduite sur les meilleures terres. Dans ce contexte, les foyers parvenaient à maintenir des surfaces cultivées équivalentes, en moyenne, à celles qui existaient à *Phong Huân*. Mais leur qualité diminuait avec le temps et de fortes inégalités pouvaient exister entre les foyers pour l'accès aux terres les meilleures et aux surfaces les plus grandes. Ces inégalités étaient fonction de l'ancienneté de l'implantation des cultures sur le versant nord et sur les zones les plus fertiles du piémont. Cette situation aggravait le mécontentement qui se manifestait toujours vis à vis des *Dao* et venait augmenter le nombre de problèmes qui étaient relevés dans la commune (absence de gestion de l'eau, maintien de la mise en défens, absence de subventions pour les plantations...).

Parmi les tensions qui apparaissaient dans la commune, il faut noter, pour finir, celles qui existaient à propos de l'élevage des buffles et des bovins. Ces tensions étaient liées à deux phénomènes distincts.

Elles étaient liées, d'une part, à la forte variabilité de la taille des troupeaux possédés par chaque foyer. Les bovins qui constituaient plus de 40% du gros bétail à *Tân Lập* n'étaient élevés dans le district et dans la commune que depuis leur introduction par les coopératives. A *Tân Lập* où ils furent particulièrement nombreux, les bovins ont été décollectivisés en même temps que les buffles mais ont été exclusivement vendus aux foyers. Ils ont dès lors été rapidement accaparés par les foyers qui disposaient d'un capital suffisant à la sortie de la coopérative. Lors des enquêtes, à l'instar d'un foyer de *Phai Điếng* qui possédait trente bovins et dix buffles, les plus gros troupeaux étaient essentiellement constitués de bovins alors que les buffles qui étaient moins de trois par foyer étaient beaucoup mieux distribués au sein de la population : 35% des foyers *tày* possédaient au moins un bovin et plus de 90% un buffle. Contrairement aux buffles qui étaient exclusivement laissés en liberté (ou semi-liberté) sur les recrus et dans les rizières, et étaient mis en stabulation sous les maisons, les bovins étaient en partie menés dans des zones de pâturage ouvertes pour eux pendant la période collectiviste. Ces pâturages, au nombre de quatre pour les *Tày*, avaient été conservés par chacun des *thôn* lors de la décollectivisation et étaient utilisés par les habitants en fonction de leur *thôn* d'appartenance. Malgré l'existence des anciens pâturages collectifs, l'ensemble des bovins dont le nombre ne cessa de croître avec la décollectivisation<sup>137</sup>, ne pouvait pas pâturer sur ces espaces. Les bovins participaient donc à l'augmentation de la pression exercée par le bétail

---

<sup>137</sup> D'après Vu Tri Quan (1995), les bovins ont augmenté de 69% entre 1993 et 1995 dans le district.

sur les terres de pente. Leur élevage faisait l'objet de critiques de la part des foyers en ayant peu mais l'existence de troupeaux importants n'était sérieusement remise en cause ni par les autres foyers *tày* ni par les autorités de la commune en raison de la personnalité des foyers qui possédaient ces troupeaux. Ces foyers qui étaient ceux ayant pu acquérir des bovins à la sortie de la période collectiviste, se retrouvaient en effet parmi les anciens cadres des coopératives opérant maintenant dans la commune, parmi les chefs de *thôn* qui étaient eux aussi d'anciens cadres de la période collectiviste et, dans deux des trois cas, parmi d'anciens chefs de lignée fondatrice. Bien que les *thôn* ne correspondent pas à d'anciens villages, les chefs de *thôn*, à *Tân Lập*, étaient appelés à arbitrer les conflits relatifs aux destructions causées par les animaux dans les champs ou dans et les jardins lorsque ces conflits n'étaient pas résolus par les foyers concernés. Dans les exemples décrits, les compensations versées aux foyers ayant subi les dégâts sont toujours relativement faibles par rapport aux dégâts ayant pu être causés mais les foyers reconnaissent que cet arbitrage est nécessaire pour assurer qu'un remboursement ait tout de même lieu – ce qui renforce la nécessité de la surveillance, et que l'animal attrapé soit rendu à son propriétaire – ce qui évite les règlements arbitraires. Les chefs de *thôn* veillent donc à un meilleur équilibre entre l'élevage et les cultures mais ne remettent pas directement en cause la prolifération des animaux.

A *Phong Huân* et à *Bằng Lãng* où les bovins étaient en nombre restreint (une quarantaine de têtes dans la première commune et une quinzaine dans la seconde), les exemples de conflits étaient aussi moins nombreux qu'à *Tân Lập*. C'est l'élevage de chèvres (il y a trois éleveurs à *Phong Huân* et deux à *Bằng Lãng*) qui constituait ici un exemple révélateur des relations existant entre les foyers. A *Phong Huân*, l'éleveur le plus important (31 animaux) était le responsable vétérinaire de la commune depuis plus de vingt ans et le chef de la lignée fondatrice du principal périmètre de *Khuổi Tấu* dépendant du village de *Nà Tấc*. D'après lui, ses frères et cousins qui étaient les seuls à demeurer à proximité de sa maison et dont les seules cultures pourraient être mises en danger par les chèvres, n'avaient pas à pâtir de son élevage dans la mesure où il exerçait une surveillance importante sur ses bêtes et où ses voisins pouvaient, le cas échéant, lui faire part des dommages causés par ses animaux. Il demeure néanmoins que seuls les foyers influents disposaient de cheptels importants et que l'élevage de chèvre était systématiquement relevé comme étant potentiellement dangereux pour les cultures.

La seconde raison de tension était liée, d'autre part, à la présence des *Dao*. Alors que les *Kinh* poursuivaient leur intégration au sein des communes du sud et ne méritent pas, à ce titre, qu'un développement leur soit consacré, la situation des *Dao* est caractéristique à différents niveaux. Elle l'est en raison des difficultés qu'ils rencontraient pour mettre en place un système de culture conciliant habitat sédentaire et culture du riz (et maïs) sur brûlis. Elle l'est

aussi en raison des conflits que provoquait toujours leur présence dans la commune de *Tân Lập* et de la division du territoire qui en résultait.

### Les *Dao* sédentaires

A *Tân Lập*, les foyers *dao* étaient regroupés dans quatre villages, dans ceux de *Nà Lịn* et de *Nà Sấm*<sup>138</sup> qui correspondaient aux deux vagues de sédentarisation des débuts de la période collectiviste, dans celui de *Phiếng Đen*, à distance de la vallée au nord, qui s'était progressivement repeuplé à partir de 1979<sup>139</sup> ainsi que dans celui de *Khuổi Sao*, au sud, sur lequel peu de renseignements ont pu être obtenus<sup>140</sup>. La grande majorité de ces foyers, à l'exception d'une dizaine de foyers de *Nà Lịn* et de trois ou quatre foyers de *Phiếng Đen* (ayant remis en valeur les rizières qui y existaient avant la collectivisation), ne possédait pas de rizières irriguées. L'essentiel de la production reposait sur la culture de riz sur brûlis et les foyers qui conservaient un habitat principal sédentaire, étaient peu engagés dans des cultures réalisées aux abords immédiat de leur lieu d'habitation. Cette situation n'était pas réellement nouvelle par rapport à la période collectiviste dans la mesure où les foyers avaient continué à pratiquer des cultures de riz sur brûlis durant une grande partie de cette période. Mais il est significatif de constater que l'arrêt de la coopérative ne remit pas totalement en cause certains aspects de la vie des *Dao* liés à la sédentarisation. Pour les *Dao*, la difficulté consistait à maintenir un équilibre entre, d'un côté, des résidences fixes qui leur procuraient des avantages en terme d'accès aux services (écoles, soins médicaux...), leur permettant d'être intégrés dans le système administratif et de profiter également des programmes d'aide à la sédentarisation (plantations), de l'autre, un système de culture demeuré très majoritairement organisé en fonction de la culture du riz sur brûlis du fait de l'absence de rizières irriguées. Tirillés entre leur zone de sédentarisation et les pratiques de culture « itinérante », les *Dao* cherchaient à maintenir des cultures dans les zones les plus proches possibles de la vallée. Ils entraient en compétition pour cela avec les *Tày* de *Tân Lập* mais aussi avec les *Dao* des autres villages et des communes voisines.

Lors de l'arrêt des activités de la coopérative, les foyers mirent en place des brûlis dans l'enceinte de la vallée principale et dans ce qui constituait auparavant la zone réservée aux activités collectives, dans le quart nord-est de la commune. Comme par le passé, les chefs de

<sup>138</sup> Un rapport du district (Ủy Ban Nhân Dân Huyện Chợ Đồn, 1994) signale qu'il ne s'agit que d'un seul village appelé *Nà Lịn*, mais les foyers rencontrés effectuent une nette distinction et il y a deux chefs de village distincts.

<sup>139</sup> Ce village a été progressivement repeuplé, par 3 foyers venant du district de *Ba Bể* en 1979 puis par une dizaine de foyers originaires d'un district éloigné de *Cao Bằng* en 1986-1987. Il compte aujourd'hui environ 18 foyers. Sa situation actuelle n'ayant été que peu étudiée en raison des réticences de la commune et du district pour y autoriser des enquêtes suivies, son cas ne sera signalé que dans la mesure où il intéresse les foyers de la vallée principale ou lorsque cette situation est particulièrement originale (et connue).

<sup>140</sup> Ce village qui existait avant la collectivisation mais qui fut vidé de ses habitants pendant la période collectiviste, était peuplé de 8 foyers en 1994 (Ủy Ban Nhân Dân Huyện Chợ Đồn, 1994). Il se situe à la limite entre *Tân Lập* et *Bằng Phúc* au sud-est et est aujourd'hui peuplé de foyers qui avaient été sédentarisés dans cette commune. Cela explique en partie les réticences du comité populaire de *Tân Lập* au sujet de ce village.

foyers des deux villages de la vallée choisissaient les emplacements les plus propices aux cultures en fonction de la qualité des sols et du couvert et maintenaient leurs brûlis groupés de façon à pouvoir s'entraider pour les gros travaux de préparation des champs et pour les semis. Mais ces zones de culture qui étaient par ailleurs fortement contestées par les *Tày* de *Tân Lập*, ne pouvaient pas suffire à l'ensemble de la production des foyers et devaient être laissées en jachère après les deux ou trois années de culture (deux années de riz gluant puis non gluant – rarement de maïs – puis du manioc seul ou en association avec le riz) qui se succédaient. Les foyers devaient, comme pendant la période collectiviste, rechercher des espaces en dehors de la vallée.

En dépit des mouvements que continuaient à effectuer les *Dao* pour réaliser leurs cultures, la sédentarisation, en favorisant le regroupement de plusieurs villages ou groupes de foyers dans un petit nombre de communes, a accru la pression exercée sur certains espaces par les foyers *dao*. A *Chợ Đôn*, cela est particulièrement visible dans la mesure où les communes du sud comme *Phong Huân* et *Bằng Lãng* n'accueillent plus aucun foyer ni aucune culture *dao* aujourd'hui, alors que les anciens témoignent de la présence de *Dao* avant la collectivisation. Les mouvements étant sévèrement contrôlés pendant la période collectiviste, les foyers *dao* ne pouvaient pas exploiter l'ensemble de leurs anciennes zones de culture ni en ouvrir de nouvelles. Ils se heurtèrent, avec la décollectivisation, à des problèmes importants de manque d'espace à moins de quitter les zones de sédentarisation. Localement ces problèmes se traduisirent par une concurrence accrue pour les terres de culture et par une compétition avec les habitants des communes voisines. Les modalités de cette compétition sont mal connues mais les foyers notent que les tensions se produisaient essentiellement entre les différents groupes *dao*, groupes sédentarisés dans les communes limitrophes (à *Nam Cường*, *Bằng Phúc*, *Quảng Bạch* ou dans les communes des districts voisins) ou récemment installés (ou réinstallés) dans la région, à propos des terres de culture qui étaient exploitées avant la période collectiviste mais avaient été momentanément « abandonnées » pendant cette période. Dans ce cadre, l'exemple du village de *Phiếng Đen* est significatif : dans ce village, les foyers installés à partir de 1979 furent pressés par les anciens habitants du lieu, aujourd'hui sédentarisés à *Nam Cường*, de racheter les rizières et les terres de maïs qu'ils mettaient en culture avant la période collectiviste. Ces terres avaient été laissées sans utilisation depuis 1964-65 (elles purent éventuellement servir de pâturage pour les habitants de *Tân Lập* et *Nam Cường*) et avaient été remises en état de culture par les nouveaux arrivants. En ce qui concerne les rizières en terrasse, le principe du rachat fut accepté par les trois foyers arrivés en 1979 et ceux-ci avaient acquitté le prix demandé dès 1994. Pour les terres non rizicoles mises

en culture annuellement<sup>141</sup>, le problème était plus aigu et faisait l'objet d'une contestation dans la mesure où les terres avaient été laissées à l'abandon lors du départ des foyers vers *Nam Cường* et où il n'existait pas de système officiel de propriété pour les terres non rizicoles avant la distribution des terres « forestières ». Dans ce contexte les nouveaux arrivants qui furent obligés d'abattre la forêt et de la brûler avant de reprendre les cultures, considéraient que les terres n'étaient plus la propriété des anciens habitants de *Phiêng Đen*, refusaient de leur en rendre l'usage ou d'acheter cet usage sans garantie officielle.

Malgré la recherche d'un rapprochement des *rãy* ouverts pour le riz, le maintien des rotations qui nécessitent des déplacements importants et limitent le temps passé dans les villages, est une des raisons qui explique les faibles investissements réalisés à proximité immédiate de ces villages. Lors des déplacements, les membres du foyer construisaient une maison secondaire (*lêu*) dans laquelle ils pouvaient passer plusieurs jours pendant les travaux les plus longs (semis, désherbage, récolte). Lorsque le riz était planté, une personne, souvent un jeune célibataire, demeurait en permanence dans le *lêu* pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de dégât. De leur côté, les enfants et les personnes âgées qui demeuraient de façon plus permanente dans la vallée, avaient la charge des activités courantes dans les villages (petit élevage, jardins, surveillance des plantations). Les adultes, lors de leur présence, ne mettaient en place que quelques *bung* de manioc pour la consommation des porcs. Les foyers investissaient par conséquent, comme les *Tày*, dans les jardins, sur les terres proches et sur les brûlis. Mais le partage du temps entre les maisons et les brûlis était plus favorable à ces derniers pendant la saison de culture en raison de l'importance des surfaces qui devaient être mises en valeur pour assurer l'ensemble des besoins en riz du foyer. Afin de valoriser ce temps, les foyers, reproduisant en cela l'ancien système de culture, mettaient en place l'essentiel des cultures sur les brûlis : du riz et du maïs d'abord, puis du manioc seul ou en association à partir de la deuxième année, mais aussi le coton, du tabac, des patates, des haricot mungo, quelques légumes. Ils avaient alors d'autant moins besoin d'intensifier leurs cultures à proximité des maisons.

En cherchant à rapprocher des villages les zones de culture de riz sur brûlis afin de minimiser les temps et les périodes de déplacement, les foyers étaient aussi confrontés à des problèmes de concurrence avec les *Tày*. Vis à vis des *Tày*, la concurrence ne s'exerçait pas directement pour les terres ouvertes momentanément pour les brûlis de riz. La culture du riz sur brûlis dans la partie amont de la vallée était très vivement critiquée par les *Tày* qui faisaient des *Dao* les responsables des problèmes d'étiage et d'inondations, oubliant par là

---

<sup>141</sup> Il semble aussi qu'elles aient été utilisées pour des cultures d'opium en 1995 et 1996 mais que ces cultures furent détruites et par la suite abandonnées. Ainsi que cela a été signalé des champs d'opium subsistaient en forêt en 1996 et 1997 et furent détruits à leur tour.



leurs propres cultures au sud de la vallée. Mais les principales terres revendiquées par les *Tày* étaient celles sur lesquelles les villages *dao* avaient été bâtis, sur lesquelles se concentraient leurs jardins et leurs plantations et sur lesquelles ils mettaient en place quelques cultures de manioc. Ces terres situées sur le piémont de la vallée non loin des rizières ou au-dessus des villages pour le manioc, faisaient partie d'anciennes zones de culture des *Tày* et limitaient l'extension des cultures de ce groupe sur le versant nord. Ce problème, soulevé par de nombreux foyers *tày*, était systématiquement dénoncé par les *Dao* qui accusaient les *Tày* de développer à dessein leurs propres cultures à une proximité toujours plus grande de leurs villages, en reprenant éventuellement d'anciennes jachères, afin de reprendre leurs droits sur ces terres. Ce problème qu'il est impossible de vérifier réellement en raison des versions très différentes de l'histoire des parcelles que relatent les interlocuteurs *tày* ou *dao* rencontrés, peut toutefois expliquer la forte pression exercée sur les terres proches des villages à l'époque des enquêtes. Ce problème se manifestait aussi au travers de tensions liées à l'élevage. Pendant la période collectiviste, les zones de parcours des buffles et des bovins de chacun des groupes s'étaient maintenues dans les limites définies lors de la séparation des deux coopératives et dans les pâturages. Avec la disparition des coopératives et la redistribution du bétail, ces limites n'avaient plus la même signification mais les foyers affirmaient continuer à veiller sur le respect des cultures en éloignant les animaux des zones les plus sensibles. Pourtant, les *Dao* se plaignaient des nombreux dégâts causés par les buffles des *Tày* sur leurs terres et parfois dans leurs jardins. Leurs plaintes pouvaient être exagérées quelque peu pour mettre en évidence la délicatesse de leur situation, mais la récurrence avec laquelle cette récrimination a pu être retrouvée dans les enquêtes montre que les tensions étaient ressenties avec force.

Les conflits ou les tensions qui sont apparus avec la décollectivisation sont révélateurs des changements que celle-ci a introduit. Ils témoignent de la situation ambiguë dans laquelle se trouvent les foyers, entre un ancien système dont une partie des fondements a été sapée par l'interdiction des pratiques culturelles et les nouvelles structures d'encadrement qui ont perdu une grande partie de leur légitimité avec la décollectivisation. En ce qui concerne les *Dao*, la sédentarisation a institué une dissociation entre les unités de culture et d'habitation allant dans le sens d'un renforcement du rôle des villages sédentaires. Alors que les cultes d'ouverture des cultures sont à nouveau pratiqués dans les villages sous la houlette de leurs chefs, les cultes ont été abandonnés, sous leur forme communautaire, dans chacun des sites de culture ce qui témoigne de cette dissociation<sup>142</sup>. Mais les chefs de chacun des villages issus de la sédentarisation voient leur légitimité s'affaiblir à l'intérieur comme à l'extérieur de la

---

<sup>142</sup> Ces cultes n'ont pas été observés mais les foyers insistent sur le fait qu'ils sont maintenant pratiqués dans chacun des villages. Ils ont lieu à peu de temps d'intervalle vers le mois de décembre. Les avis divergent fortement (par souci de discrétion ?) sur leur existence pendant la période collectiviste mais les foyers affirment tous qu'ils existent aujourd'hui.

commune. D'un côté, ils ne peuvent pas intervenir en dehors des limites de la commune pour régler les éventuelles tensions qui existent entre les foyers *dao* lors du choix des emplacements. De l'autre, s'ils sont les représentants des *Dao* auprès des autorités communales, les *Tày* contestent les activités des foyers *dao* sur l'ensemble de leurs anciennes zones de culture. Les conflits qui apparaissent aujourd'hui entre les foyers *dao* de différentes communes dans les zones éloignées et entre les *Tày* et les *Dao*, reflètent la situation inconfortable dans laquelle les *Dao* se sont trouvés à l'issue de la décollectivisation.

En ce qui concerne les *Tày*, le « retour aux terres ancestrales » dans les rizières, a été facilité par le système de propriété individuelle qui existait avant la collectivisation et les conflits qui se sont en majorité manifestés au sein des lignées entre frères ou cousins, étaient essentiellement privés et ont fait l'objet d'un règlement privé. En revanche, le problème de l'eau qui se manifeste en priorité lorsque les réseaux d'irrigation ont été transformés par les coopératives, est symptomatique de la faiblesse des nouvelles structures d'encadrement et des difficultés rencontrées par les structures anciennes, après trente ans d'absence, pour répondre aux changements.

Sur les pentes, les problèmes rencontrés par les *Tày* différaient de ceux des rizières parce que la maîtrise des ressources se faisait de façon individuelle avant la collectivisation et parce que les pratiques individuelles se sont en grande partie maintenues tout au long de la période. Dans le sud, la coïncidence des coopératives et des groupes de production avec les anciens villages et les anciennes « zones de commande » autour des biefs a permis que la cohérence des anciennes pratiques pendant et après la coopérative soit en partie conservée. L'organisation des activités en fonction des rizières avec une intensité décroissante des bas-fonds vers l'extérieur a été maintenue mais l'apparition d'activités nouvelles, en particulier les collectes, est à l'origine d'une nette diminution des brûlis et de leur concentration, comme pendant la période collectiviste, dans les zones les plus éloignées. A *Tân Lập*, la coïncidence entre la coopérative et le village de *Bản Đĩnh* existait aussi mais la période collectiviste a introduit des limites spatiales strictes par le biais de la mise en défens ainsi qu'en raison de la présence des *Dao*. De la sorte, sans contraindre directement les foyers au niveau de leurs pratiques, le système collectif a perturbé l'accès aux ressources tel qu'il existait par le passé. Cette perturbation est à l'origine des conflits et des difficultés qui ont vu le jour avec la décollectivisation et elle maintient la marginalisation des cultures de riz sur brûlis des *Tày* en dehors de la commune.

### 10.2.2 L'allocation des terres « forestières » et la division entre les foyers

Lors de la première campagne de distribution des terres forestières lancée au début des années 1980 dans quelques communes du district, aucun enregistrement précis des terres n'avait été effectué et aucune carte n'avait été dressée à l'échelle des communes afin de préciser l'emplacement des parcelles. Faute de moyens mis en œuvre afin de contrôler et d'accompagner cette distribution, celle-ci était restée lettre morte et était considérée comme un échec sur l'ensemble du district par les responsables du service de protection forestière (Vietnam-Finland Forestry Sector Co-operation Programme, 1996a). Cette distribution ayant aussi été un échec à l'échelle du pays et ses modalités ayant souvent été jugées inadaptées (Pardo, 1989), la nouvelle campagne de distribution, lancée à partir de 1988, est l'objet de soins plus attentifs. Des documents techniques sont élaborés à *Hà Nội* afin de guider les provinces et des crédits sont progressivement alloués à ces provinces afin de procéder à l'allocation dans les zones qu'elles jugent les plus aptes à soutenir ce changement. A *Chợ Đồn*, le processus fut enclenché en 1991 et les premières communes touchées le furent à partir de 1992.

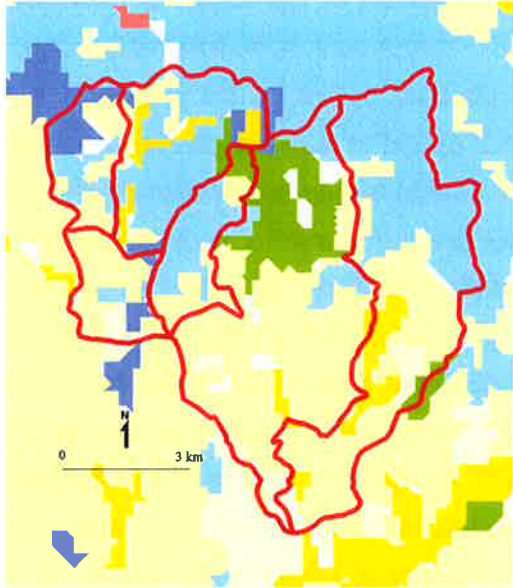
Dans la première partie de ce travail (partie I), la philosophie de la distribution des terres forestières est apparue comme reposant sur un double objectif, la protection des ressources forestières et l'amélioration des conditions de vie rurale. Pour cela, une partie des terres forestières doivent être allouées aux foyers paysans pour une durée de cinquante ans et des objectifs d'utilisation précis – protection, exploitation, entretien et plantation sylvicole – doivent être fixés<sup>143</sup>. Au niveau technique, les recommandations émises par le Ministère de la Sylviculture (devenu par la suite Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural) stipulent qu'un inventaire forestier doit être réalisé au préalable et que les foyers bénéficiaires doivent participer au processus. Afin de ne pas surcharger ce travail et parce que de nombreux rapports concernant les aspects techniques de la distribution des terres forestières existent<sup>144</sup>, ces points ne seront pas tous discutés ici. Cependant et bien que le processus de distribution lui-même n'est pas été suivi en raison de sa mise en place avant le début des enquêtes<sup>145</sup>, il semble qu'il n'ait pas toujours été conforme aux recommandations, soit parce que les forestiers n'ont retenu que certains aspects de la distribution, soit parce qu'ils ont adapté leur travail aux conditions locales d'application.

<sup>143</sup> Les terres sont attribuées pour une période de 50 ans. Lorsque le certificat d'attribution définitif (le « carnet rouge ») est en possession des foyers (ce qui n'était vrai qu'à *Bàng Lãng* en 1997), le droit d'usage peut être aliéné (vendu, transféré, cédé, hypothéqué). Les terres peuvent néanmoins être retirées aux foyers si l'utilisation qu'ils en font n'est pas conforme au plan et il ne s'agit donc pas d'une propriété absolue au sens reconnu dans la législation française (la propriété implique le droit de disposer d'un bien). En 1997, les terres n'étaient pas taxées mais il ne s'agissait que d'une mesure provisoire (prise par la province sur recommandation du décret « 327 ») et les terres productives (en particulier les forêts exploitables) pourraient, à terme, faire l'objet d'une taxation.

<sup>144</sup> A ce sujet il est possible de consulter les rapports suivants : FAO 1997 et 1998 ; MARD, 1997 ; Mellac, 1998b ; Pham Ngoc Hung, 1996 ; SFPD, 1996.

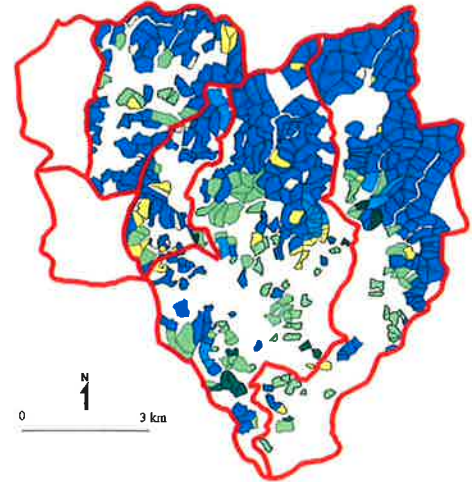
<sup>145</sup> Les enquêtes ont commencé en 1996 et la distribution la plus tardive dans les communes d'étude a eu lieu au cours des 6 derniers mois de l'année 1995.

**Planche 59 : Le couvert végétal au moment de l'allocation forestière  
et les objectifs d'utilisation dans les parcelles à  
PHONG HUÂN**



Le couvert en 1992 d'après le CFIC (CFIC, 1994)  
légende : se reporter à la carte 22

— limite des "quartiers" d'allocation.

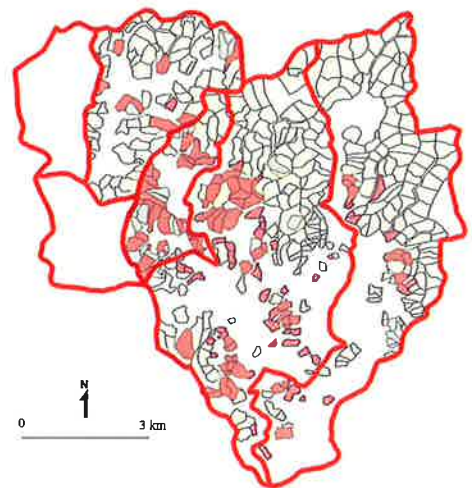


couvert végétal  
(cadastré forestier)

- prairie
- buissons
- buissons et arbustes
- forêt jeune
- forêt ancienne
- forêt mixte bois et bambous
- forêt de bambou



Les profils physiognomiques de la végétation en 1995  
légende : se reporter à la carte 28



objectifs d'utilisation  
des parcelles (cadastré forestier)

- protéger
- entretenir
- exploiter
- planter

### Les critères de classification des terres et les « véritables » objectifs de la distribution

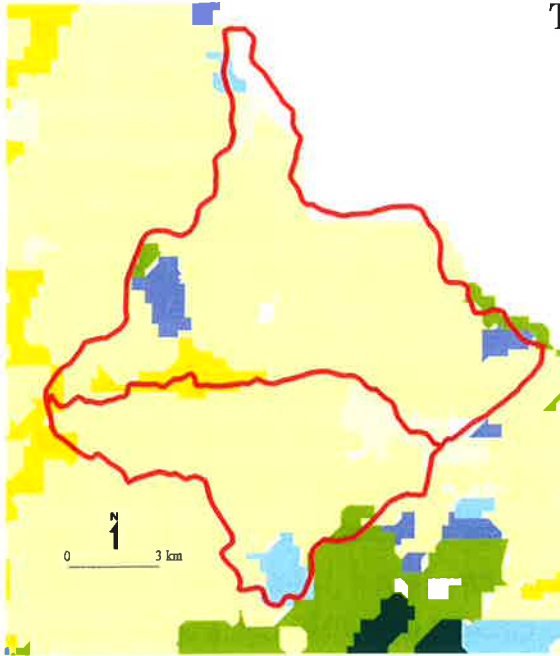
Comme dans les années 1980, la plupart des étapes de la distribution des terres a été réalisée par le Service de Contrôle de la Sylviculture du district (*Hạt Kiểm Lâm*); avec l'aide ponctuelle d'experts provinciaux. Peu de certitudes existent en ce qui concerne l'inventaire forestier que les membres du service disent avoir réalisé au moment de la distribution, dans la mesure où aucune carte forestière à l'échelle des communes ne nous a été présentée. Ainsi que cela a été signalé dans la partie II (chapitre 4.2.1), celles qui ont pu être consultées proviennent d'un inventaire réalisé par le CFIC pour l'ensemble de la province de *Bắc Thái* en 1992, c'est à dire au moment où était en effet lancée la distribution<sup>146</sup>. Cet inventaire repose sur des images satellites LANDSAT MSS d'une résolution de 80 sur 60 mètres au sol. Après comparaison avec les données du cadastre (planches 59 et 60) il semble bien que ce soient ces cartes qui aient servi de référence ou de point de départ pour la distribution des terres. Leur qualité générale a déjà été discutée dans la partie II et leur adéquation approximative avec les classifications réalisées sur la base des images SPOT de 1990 et 1995 a été remarquée à l'échelle du district. Mais leur précision est tout à fait insuffisante à l'échelle des communes si elles sont comparées aux cartes de la végétation réalisées à l'échelle du district et des communes (planches 59 et 60)<sup>147</sup>. Reproduisant la carte d'occupation des sols du CFIC, la classification utilisée pour le cadastre fait une place très importante aux zones de végétation basse comme les prairies et les buissons au dépens des forêts. Ce phénomène est particulièrement visible à *Tân Lập* où des parcelles entières (au nord-est) ont été classées comme zone de prairie alors que les images et les enquêtes ont révélé qu'il s'agissait d'une zone où alternaient brûlis récents (et donc zones de culture) et forêt dense en 1995. D'après les éléments connus, il semble, en définitive, que le Service de Contrôle de la Sylviculture du district se soit contenté de cartes approximatives et peu précises pour élaborer le plan général de distribution et n'ait effectué des vérifications qu'au moment de la délimitation des parcelles elles-mêmes. Ces vérifications par ailleurs se limitèrent à une estimation très générale elle aussi du nombre de pieds de bambous ou, plus rarement encore, de pieds de certains arbres y étant éventuellement présents. A *Phong Huân* notamment, l'ensemble de la superficie couverte par des forêts contenant des bambous est divisé en deux classes, l'une constituée des forêts ayant un potentiel de 4000 troncs de bambou par hectare, l'autre des forêts ayant un potentiel de 5400 troncs. Et aucune estimation des espèces ligneuses n'a été réalisée.

<sup>146</sup> Le travail cartographique accompagne un important travail statistique réalisé par le Centre de Traitement Statistique du Ministère de la Sylviculture (*Trung Tâm Xử Lý Dữ Liệu Bộ Lâm Nghiệp*) Ce travail est présenté sous la forme de 5 volumineux rapports traitant de la flore, de la faune, des activités de production et de la population. Ces rapports sont référencés dans la bibliographie (*Bộ Lâm Nghiệp* 1993a, b, c, d et e) mais ne peuvent être consultés que de façon confidentielle.

<sup>147</sup> Sur les cartes proposées ici les limites des communes sont celles qui apparaissent sur les cadastres forestiers consultés fin 1997. Elles sont différentes des limites qui avaient été relevées au Comité Populaire du district fin 1995, limites à partir desquelles la majeure partie du travail a été réalisée.

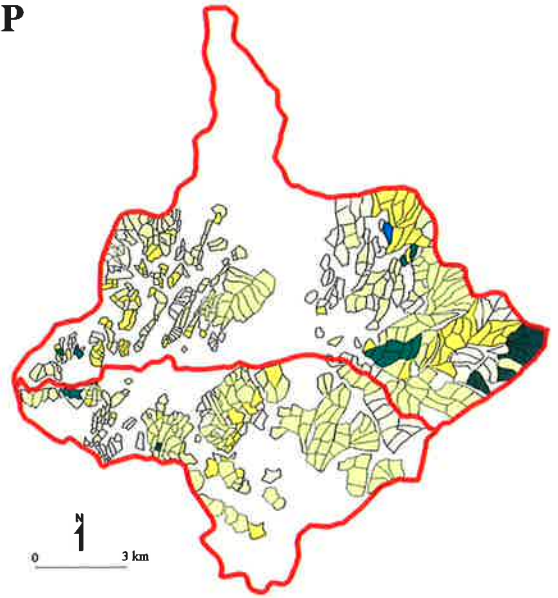
**Planche 60 : Le couvert végétal au moment de l'allocation forestière et les objectifs d'utilisation dans les parcelles à**

**TÂN LẬP**



Le couvert en 1992 d'après le CFIC (CFIC, 1994)  
légende : se reporter à la carte 22

— limite des "quartiers" d'allocation.

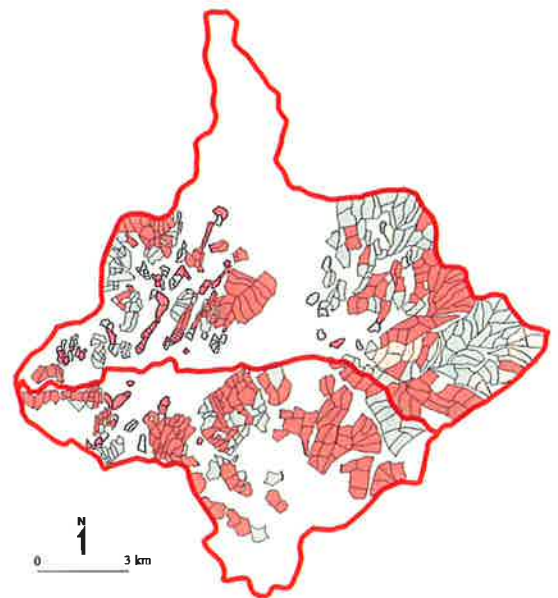


couvert végétal  
(cadastre forestier)

- prairie
- buissons
- buissons et arbustes
- forêt jeune
- forêt ancienne
- forêt mixte bois et bambous
- forêt de bambou



Les profils physiologiques de la végétation en 1995  
légende : se reporter à la carte 28



objectifs d'utilisation  
des parcelles (cadastre forestier)

- protéger
- entretenir
- exploiter
- planter

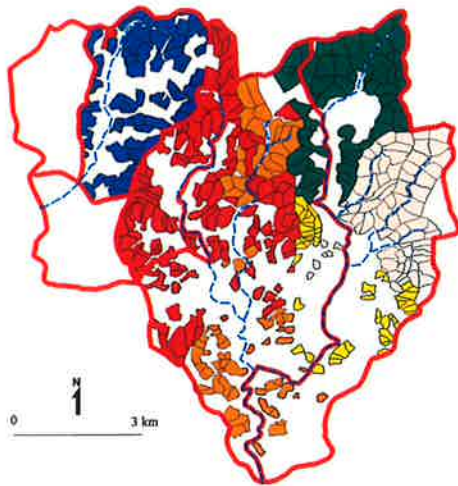
D'un autre côté, la coïncidence parfaite des cartes du couvert et des cartes des objectifs d'utilisation des parcelles réalisées à partir du cadastre montre que le couvert végétal a été le seul élément du milieu biophysique pris en considération pour élaborer ces objectifs. Chaque type de couvert étant associé à un objectif d'utilisation spécifique, ces objectifs, et c'est peut être le plus important, ne tiennent pas compte de l'utilisation qui était localement faite des terres avant l'allocation. Les objectifs d'utilisation ont donc été déterminés sur la seule base de critères relevant du milieu physique alors que ces critères eux-mêmes relevaient du seul inventaire forestier dont les limites ont été montrées.

Une fois réalisés, les plans d'utilisation des sols étaient soumis aux Comités Populaires des Communes qui devaient prendre note des éventuelles zones soustraites à la distribution et en informer les habitants. Malgré le faible nombre d'informations accessibles, les inconsistances de ces plans semblent particulièrement importantes sur l'ensemble du district. Le tableau présenté dans le rapport du Vietnam-Finland Forestry Sector Co-operation Programme (1996a) et construit à partir des données ayant été utilisées pour l'allocation achève de nous en persuader en faisant apparaître des chiffres fantaisistes. Les terres de la commune de *Phong Huân* seraient en effet entièrement allouées à l'exception des terres agricoles, ce que les cartes sont loin de montrer. Les communes de *Nghĩa Tá* et de *Đông Viên*, quant à elles et pour ne citer que ces exemples, auraient une superficie de « forêt naturelle » allouée équivalente à plus de 100% de la superficie de « forêt naturelle » recensée par le même organisme !! Les raisons qui peuvent expliquer ces erreurs et ces imprécisions sont nombreuses et sont soulignées dans le même rapport (ibid.) : manque de compétences et de moyens des services du district, manque de temps et de personnel aussi. Mais il semble surtout que la principale ambition des forestiers n'était pas de réaliser des plans d'utilisation des sols correspondant au plus près aux conditions du milieu physique et humain. La progression de la distribution dans le district et la comparaison des cartes de distribution des communes du sud et du nord renseignent sur les grandes priorités qu'ils s'étaient fixées dans chaque zone du district.

*Phong Huân*, *Bằng Lăng* et *Tân Lập* ne sont pas, à elles seules, représentatives de toutes les communes du district mais les cartes montrant la répartition des parcelles en fonction de la végétation et de leur plan d'utilisation (planche 61) ainsi que le tableau ci-dessous (tableau 25) mettent en évidence la divergence des modalités de distribution dans les communes en fonction de la valeur économique immédiate reconnue par les forestiers aux différents types de forêt.

**Planche 61 : Répartition des parcelles "forestières" en fonction des villages et de l'appartenance ethnique. (d'après les cadastres forestiers)**

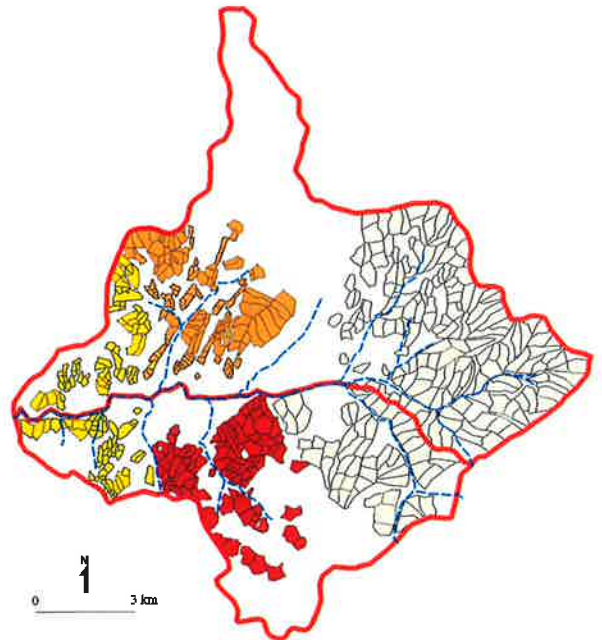
**PHONG HUÂN**



village (nombre de parcelles)

■ Nà Tắc	(143)
■ Pác Kốp	(73)
■ Nà Chợ	(50)
■ Nà Màng	(73)
■ Khuổi Xôm	(64)
■ Bản Cưa	(66)

**TÂN LẬP**

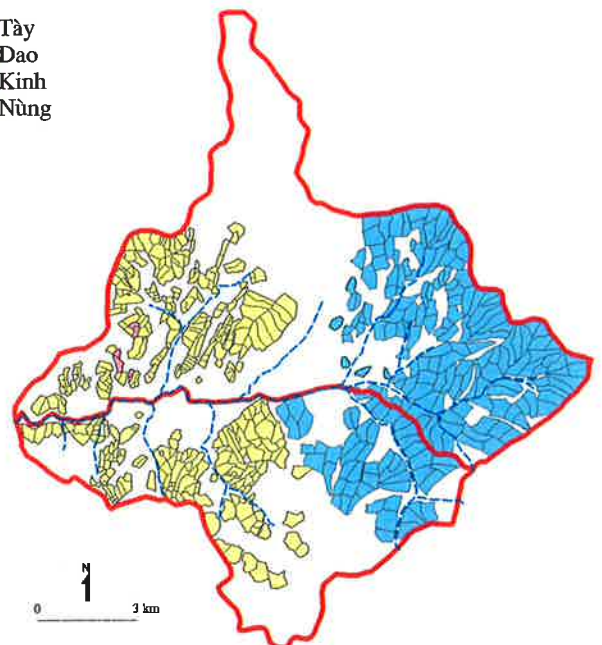
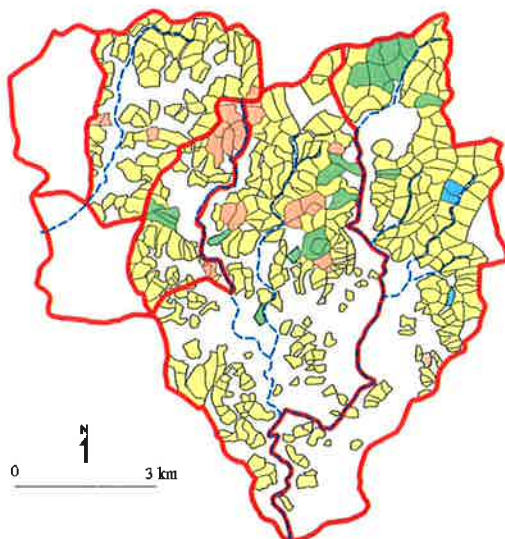


hameau (nombre de parcelles)

■ Thôn 1	(98)
■ Thôn 2	(135)
■ Thôn 3	(127)
■ Thôn 4	(211)

Ethnie du chef de foyer

■ Tày
■ Dao
■ Kinh
■ Nùng





**Tableau 25 : Type de couvert et plan d'utilisation des parcelles allouées d'après les cadastres**

	<i>Tân Lập</i>		<i>Phong Huân</i>		<i>Bằng Lãng</i>	
	ha	%	ha	%	Ha	%
<b>Types de couvert*</b>						
1 forêt :						
11 sans bambou	65.57	5.8	19.01	1.4	451.69	47.9
12 avec bambous	3.6	0.3	1036.4	78.4	111.62	11.8
2 autre	1052.1	93.8	265.93	20.1	378.78	40.2
<b>Objectif d'utilisation</b>						
Planter	425.32	37.9	81.62	6.2	61.27	6.5
Protéger	57.64	5.1	20.33	1.5	7.59	0.8
Entretenir	634.69	56.6	252.43	19.1	396.21	42.1
Exploiter	3.62	0.3	966.92	73.2	477.02	50.6
<b>Surface distribuée</b>	<b>1121.27</b>	<b>100</b>	<b>1321.34</b>	<b>100</b>	<b>942.09</b>	<b>100</b>

\* Telles qu'elles apparaissent sur le cadastre, les différentes catégories correspondent 11 – aux « forêts jeunes » et aux « forêts anciennes » non spécifiques, 12 aux « forêts mixtes de ligneux et bambous » et aux « forêts de bambous » 2 – aux « prairies », « fourrés », et aux « fourrés et arbustes ». NB : pour les pourcentages, les totaux n'atteignent pas toujours 100% en raison de la simplification des chiffres présentés.

Au sud, ce sont les zones forestières, et plus particulièrement les forêts riches en bambou qui ont été avant tout distribuées dans l'objectif de continuer à en exploiter les produits. Les terres portant des prairies ou des fourrés ont été majoritairement écartées des zones allouées. De cette façon, cela apparaît sur la carte de la distribution (planche 61) et est souligné par les foyers de *Phong Huân*, les terres en recru les plus proches des rizières, qui sont des terres mises en valeur en priorité par les foyers, ne sont pas comprises dans les parcelles distribuées. L'exclusion intentionnelle de cette auréole est confirmée par les forestiers qui admettent la nécessité, pour les foyers, de favoriser l'ensoleillement des rizières en défrichant (et donc en cultivant) les terres adjacentes<sup>148</sup>. La distribution crée ainsi une séparation nette entre les zones de culture et les zones ouvertes à l'exploitation qui doivent demeurer forestières. D'un autre côté, et cela est aussi révélateur de l'importance économique de la distribution, les communes dont les terres devaient être allouées furent d'abord sélectionnées dans le sud, parmi les communes, *Bằng Lãng* comprise, dont les ressources forestières étaient exploitées par l'entreprise forestière et qui avaient fait, pour la plupart, l'objet d'une distribution dans les années 1980. Cette première étape de la distribution se concentrait donc dans les zones qui étaient déjà exploitées et de nombreuses parcelles furent ouvertes à l'exploitation, en particulier du bambou. Sept communes furent ainsi concernées par l'allocation entre 1992 et 1993<sup>149</sup>. Par la suite, entre 1995 et 1996, dix autres communes, situées généralement au nord et au centre du district furent soumises à la distribution<sup>150</sup>. *Tân Lập* et *Phong Huân* en firent

<sup>148</sup> Enquête : 12/1997 à *Bằng Lãng*.

<sup>149</sup> Il s'agit des communes de *Bằng Lãng*, *Ngọc Phái*, *Đại Sáo*, *Yên Mỹ*, *Yên Nhuận*, *Nghĩa Tú* et *Bình Trung*.

<sup>150</sup> Quatre des communes qui n'étaient toujours pas touchées par l'allocation début 1998 (*Yên Thịnh*, *Bằng Phúc*, *Bản Thi* et *Lương Bằng*) sont d'un accès difficile. Dans la cinquième (*Nam Cường*) qui est aussi une commune éloignée, la distribution est retardée par d'importants problèmes avec les *Dao*.

toutes deux partie mais *Phong Huân*, cela a été souligné précédemment, n'était pas pour autant exclue des communes ouvertes à la production de bambous avant cette date. L'allocation y avait été retardée par l'entreprise forestière qui désirait conserver le monopole de l'exploitation du bois dans les forêts les plus au nord à proximité de *Bản Cưa*. Lors de l'allocation, qui eut lieu grâce à la pression exercée par le Comité Populaire du district, un règlement du problème fut trouvé par le biais de la constitution d'une zone d'exclusion située au nord-ouest de la commune. Ce type de zone qui est courant dans les anciennes communes d'implantation de l'entreprise (il y en a une aussi à *Bằng Lãng*), est réservé à la seule entreprise forestière qui peut néanmoins passer des contrats d'exploitation (pour les bambous) avec des foyers.

Alors que dans les communes du sud, la distribution a été rapidement lancée avec des objectifs de production de bois et de bambous, l'allocation pratiquée dans les communes du nord et du centre semble avoir été plutôt marquée par le désir d'interdire les cultures sur brûlis et de protéger la forêt existante. A *Tân Lập*, les zones forestières ont ainsi été exclues de l'allocation alors que les terres répertoriées en « fourrés et prairies » qui correspondent aux principales zones de culture, ont été attribuées aux agriculteurs avec l'objectif d'être entretenues, protégées ou replantées. Ce phénomène est sensible à *Tân Lập* (tableau 25) mais aussi à *Xuân Lạc*, commune d'immigration récente de *H'mông*, où les « forêts » recensées (deux tiers des superficies dites « forestières ») ont été allouées pour moins de 10% de leur superficie alors que les « zones sans forêt » (l'autre tiers) accueillent 85% des parcelles allouées. Ces parcelles, comme l'ensemble de celles qui ont été allouées, sont interdites de toute exploitation agricole et les habitants de *Xuân Lạc* et de *Tân Lập*, les *H'mông* et les *Dao* en particulier, n'ont théoriquement d'autre choix que de protéger ou entretenir les recrus qui forment leurs anciennes zones de culture alors que l'accès à la forêt non distribuée leur est interdit. Pour finir, certaines zones de la commune de *Tân Lập* n'ont pas été distribuées afin d'être réservées à l'élevage. Ces zones, au nombre de trois, n'apparaissent pas sur les cartes mais sont destinées à éviter le parcours du bétail sur les zones forestières non distribuées. Par rapport aux communes de *Phong Huân* et de *Bằng Lãng* où aucune zone de pâturage n'a été définie, la spécialisation des terres de *Tân Lập* est donc plus forte et la séparation entre terres cultivées et terres « forestières » ne s'est pas faite sur les mêmes bases.

La vision manichéenne qu'ont les forestiers d'une forêt qui doit être exploitée pour ses produits ou doit être protégée s'applique de façon brutale par le biais de l'allocation. Au sud, c'est l'exploitation du bambou qui prime, au nord c'est la protection des forêts qui doit être assurée. Alors qu'au sud les foyers doivent se concentrer sur les plantations forestières et la protection, les efforts de ceux du nord doivent être tournés vers l'exploitation. Pour les agriculteurs de l'une et de l'autre de ces zones, la distribution n'a donc pas la même signification.

### La distribution des parcelles

Un autre paramètre important à connaître afin de comprendre la signification de la distribution est celui de la façon dont les terres ont été divisées pour être attribuées aux foyers.

Les terres ont tout d'abord été divisées en fonction des villages ou des *thôn* à *Tân Lập* (planche 61). Ce processus qui semble avoir été réalisé en concertation entre les forestiers et les responsables des communes n'est pas très clair. A *Tân Lập* les limites entre les *thôn* correspondent à des lignes de partage des eaux ou à des ruisseaux, et la zone allouée aux *Dao* correspond à celle qui existait pendant la période collectiviste augmentée d'une partie des terres les plus orientales situées sur le versant sud. Cette extension de la zone *dao* répond à une directive officielle demandant à ce que ceux-ci, comme l'ensemble des minorités ayant été sédentarisées, bénéficient d'un traitement de faveur lors de l'allocation des terres forestières<sup>151</sup>. A *Phong Huân* et *Bằng Lãng*, les villages retenus (qui ne sont pas automatiquement les mêmes que ceux qui apparaissent sur le cadastre rizicole) correspondent aux villages qui existaient dans les années 1950 et les limites des terres forestières leur étant destinées ont été fixées sur des lignes de partage des eaux. Par rapport à la situation ancienne, durant laquelle l'ensemble des terres forestières en dehors des zones de commande étaient extérieures au village, les limites actuelles sont vastes mais leur définition, basée sur l'eau, correspond bien aux principes anciens de division de l'espace. A *Phong Huân*, certaines terres éloignées du village de *Pác Cộp* et distribuées aux foyers de ce village, constituent néanmoins une exception. Ce phénomène a été expliqué par les forestiers et par les foyers de la commune comme étant destiné à compenser le manque de terres forestières, et en particulier de terres pouvant être exploitées, dans ce village. *Pác Cộp* est en effet le village qui dispose des superficies de ce type les moins importantes. Mais ce phénomène ne se retrouve pas au niveau du village de *Nà Chợ* qui dispose pourtant de terres forestières en nombre très restreint et de peu de terres pouvant être exploitées ou plantées elles aussi. Il existe donc quelques incertitudes concernant les choix effectués par les responsables de l'allocation au niveau de la division des terres entre les villages.

A l'image de la division qui fut effectuée entre chaque village, les principes qui ont été suivis au moment de la délimitation des parcelles et de leur attribution aux foyers, ne se caractérisent pas par leur transparence. Conformément aux textes officiels publiés afin de guider l'allocation, ces principes consistaient à tenir compte de la main-d'œuvre disponible et

---

<sup>151</sup> Le décret 327 précise que les groupes sédentarisés doivent être particulièrement encouragés et la décision du Premier Ministre n°525 du 2/11/93 spécifie qu'une attention particulière doit leur être faite lors de l'allocation.

des « capacités » et « besoins » de chacun des ménages<sup>152</sup>. Le premier de ces principes a l'avantage d'être clair mais ne fut pas suivi par les forestiers. Le second peut prêter à de plus amples interprétations dont les tenants et les aboutissants sont plus difficiles à déterminer.

**Tableau 26 : Surfaces de terres forestières allouées par ménage et par actif dans les villages et hameaux de *Phong Huân* et de *Tân Lập* (d'après les cadastres forestiers, 1995)**

	nombre de foyers	Superficie totale distribuée (ha)	superficie moyenne / foyer (ha/foyer)	Superficie moyenne / actif (ha/actif)	superficie minimale / actif (ha)	superficie maximale / actif (ha)
<b><i>Phong Huân</i></b>	<b>238</b>	<b>1324</b>	<b>5.56</b>	<b>2.51</b>	<b>0.14</b>	<b>12.21</b>
<i>Bản Cửa</i>	51	374	7.34	2.92	0.81	11.07
<i>Khuổi Xóm</i>	31	214	6.90	3.34	1.11	10.16
<i>Nà Chợ</i>	34	55	1.62	0.71	0.14	2.16
<i>Nà Mạg</i>	31	197	6.35	3.28	0.88	12.21
<i>Nà Tờc</i>	53	333	6.28	2.89	0,60	8.54
<i>Pác Cộp</i>	38	151	3.97	1.79	0.26	5.13
<b><i>Tân Lập</i></b>	<b>241</b>	<b>1121</b>	<b>4.65</b>	<b>1.80</b>	<b>0.02</b>	<b>11.99</b>
<i>Thôn 1</i>	42	162	3.85	1.32	0.37	4.73
<i>Thôn 2</i>	57	171	3.00	1.28	0.02	8.84
<i>Thôn 3</i>	61	111	1.82	0.73	0.03	3.64
<i>Thôn 4</i>	81	677	8.36	3.14	0.41	11.99

En dépit du recensement systématique de la main-d'œuvre et du nombre de bouches à nourrir dans les ménages qui fut effectué lors de la seconde série de distribution (1995-1996)<sup>153</sup>, l'observation de la surface disponible par ménage et par personne composant les ménages montre que les variations furent extrêmement importantes à l'intérieur des communes comme à l'intérieur des villages ou des *thôn* eux-mêmes. Dans chacune des communes et chacun des villages, la superficie maximale obtenue par au moins un des foyers était comprise entre 10 et 14 hectares<sup>154</sup> alors que la superficie minimale obtenue par un ménage pouvait être très inférieure à un hectare. De leur côté, les superficies moyennes

<sup>152</sup> En 1992, le décret 327 spécifiait que « *Each individual household is allocated a defined area for reforestation, protection, enrichment and regeneration. The size of the areas allocated depends on the land available, the labour and the living conditions of each households as well as on the investment ability of the State and the availability of funds and labour force of the economic components and individual households* ». Deux ans plus tard, le décret 02, pourtant censé clarifier les termes de l'allocation auprès des foyers ajoute que l'allocation doit être réalisée suivant les facteurs suivants : « *1. The availability of forest land (...); 2. A general plan for the forest land (...); 3. The need for land and the capacity to use it for forestry purposes (...)* » (MARD, 1996).

<sup>153</sup> Les cadastres de 1992-1993 ne portent pas le nombre d'actifs et de bouches à nourrir des foyers et les forestiers notent que cette distribution a été beaucoup moins bien préparée (enquête : 03/1997 à *Bằng Lũng*). Ce phénomène s'explique par la publication de nombreux décrets d'application pour la préparation de la distribution après 1993 (par exemple, la décision n°02 du 15/01/1994).

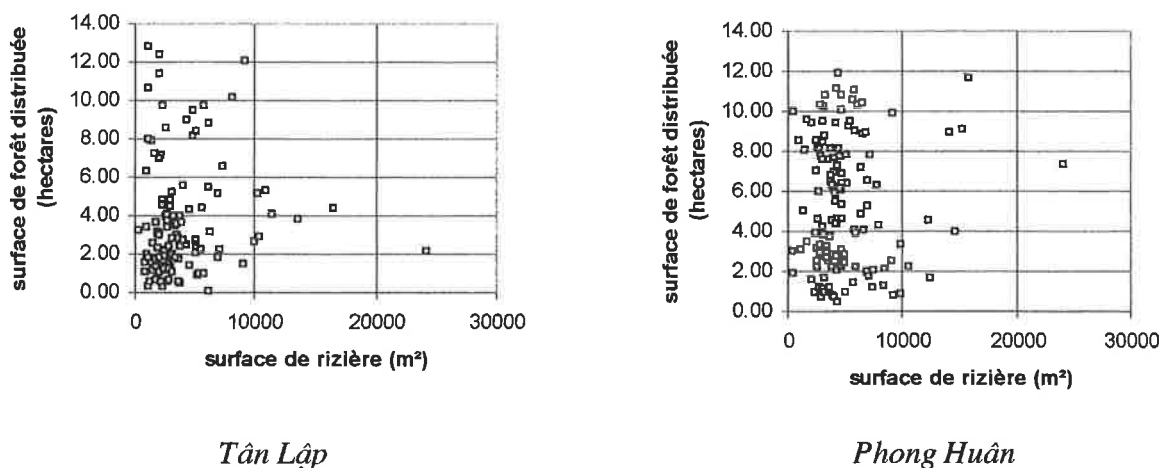
<sup>154</sup> Dans la province de *Bắc Thái*, aucune limite supérieure ne fut fixée pour la distribution mais les foyers recevant plus de 15 hectares devaient dresser des plans d'utilisation des sols et les soumettre au district chaque année. Cette contrainte étant importante, les parcelles distribuées ne dépassèrent jamais 15 hectares.

allouées selon le nombre d'actifs variaient tout aussi fortement, sinon plus encore ; de 0.02 à 11,99 hectares par actif à *Tân Lập* et de 0.14 à 12.21 hectares par actif à *Phong Huân*.

Les principes de l'allocation forestière n'ayant pas été respectés en terme de surface allouée par actif au sein même des villages, quels ont été les éléments retenus pour estimer les besoins et la capacité d'investissement de chaque ménage ? Quels étaient les foyers ayant reçu tel ou tel type de surfaces et pourquoi ?

Une des premières constatations qui peut être faite tient à ce qu'il n'existe pas de corrélation statistique entre les superficies de rizières irriguées possédées par les foyers et les superficies des parcelles « forestières » reçues. Cette absence de corrélation mise en évidence dans les graphiques suivants (figure 26) pour l'ensemble des foyers des communes et pour les superficies réelles de rizières, existe également à l'intérieur des villages (les coefficients sont compris entre  $-0.15$  et  $0.4$ ) et en ce qui concerne les superficies cumulées.

**Figure 26 : Surfaces de forêt allouées en fonction de la surface réelle de rizières des foyers à *Tân Lập* et *Phong Huân* (d'après les cadastres rizières et forestiers)**



L'allocation forestière n'a donc pas tenu compte de l'étendue des rizières familiales qui aurait pourtant pu être considérée comme un facteur déterminant pour estimer la capacité des foyers à investir sur les terres de pente. En revanche, les enquêtes effectuées auprès de certains responsables, ou anciens responsables, montrent que les chefs de commune et de village préparaient les plans de distribution en collaboration avec les forestiers mais qu'ils le faisaient « *en secret afin de ne pas déclencher de conflits* »<sup>155</sup> ou plus généralement « *en*

<sup>155</sup> Enquête : 05/1996 à *Tùm Tó (Bàng Lãng)*.

*connaissant bien chaque foyer et en connaissant ses désirs* »<sup>156</sup> mais sans consultation ouverte des intéressés. Il n'est dès lors pas étonnant de constater que les foyers les plus influents, qui revendiquaient souvent d'importantes superficies forestières, les obtinrent toujours. Ces foyers ne possédaient pas toujours les superficies rizicoles les plus importantes en raison de leur ancienneté ou non dans les communes et des modalités de transmission du foncier, ce qui explique que cette coïncidence ne s'exprime pas ou très peu à travers les rizières. Mais elle transparaît à travers des exemples particuliers.

C'est le cas en particulier de celui du fils du fondateur de la première coopérative du district (à *Bằng Lãng*) qui reçut plus de six hectares de forêt alors que la moyenne est de 3.4 dans son village de résidence, *Nà Khắt*. C'est le cas aussi du chef de la commune de *Phong Huân* de l'époque qui reçut douze hectares. Dans la même commune et dans le village de *Bản Cưa*, les trois frères appartenant à la lignée fondatrice du périmètre le plus important, ayant déjà été signalés pour la quantité de rizières achetées auprès de la coopérative lors de sa dissolution, reçurent chacun une superficie de terres « forestières » supérieure à dix hectares. Les exemples de la sorte se retrouvent aussi pour les *Kinh* de *Phong Huân* et de *Bằng Lãng* : l'ancien comptable de la coopérative de *Khuổi Huân* et le responsable d'un chantier forestier de l'entreprise d'état obtinrent, par exemple, plus de neuf hectares de forêts. Ils se retrouvent aussi au niveau des *Dao*, pour les anciens foyers de *Lùng Tãng*, et parmi eux pour les foyers descendants du chef de village devenus les représentants des *Dao* pendant la période collectiviste. Ces foyers étaient ceux aussi qui eurent la possibilité de défricher et acheter des terres rizicoles. Cela se reflète, pour les *Dao*, à travers une coïncidence entre superficies rizicoles et superficies forestières qui est plus importante que pour les *Tày*<sup>157</sup>.

Le but de ces descriptions qui pourraient être renouvelées pour un nombre important de foyers dans les trois communes, n'est pas de montrer qu'il existe une corruption ou une collusion entre tenants du pouvoir particulièrement forte dans ces communes. Il est simplement de montrer que les dynamiques qui ont pu jouer dans l'organisation de la distribution l'ont fait dans un sens favorisant les élites au pouvoir. En ce sens, la distribution a bien tenu compte des « capacités » des foyers à gérer et utiliser les terres et les ressources. Cela joue dans le sens d'une plus grande « appropriation » locale des modalités qui l'accompagnent.

« L'appropriation » locale des modalités imposées par la distribution est le sujet de cette dernière partie. En imposant la division des terres forestières et en attribuant des parcelles aux foyers pour une période reconductible de cinquante ans, le principal objectif de l'allocation

<sup>156</sup> Enquête : 04/1996 à *Pác Cốp* (*Phong Huân*).

<sup>157</sup> L'ensemble des foyers *dao* possédant des rizières a reçu une moyenne de 10 hectares de forêt, pour une moyenne générale de 8.3 hectares pour l'ensemble des *Dao*.

forestière est de protéger le couvert forestier en favorisant les investissements et les pratiques de gestion à long terme. Comme par le passé, les gardes forestiers sont désignés au niveau du district pour veiller au respect des droits et des interdictions définis sur les terres forestières.

Mais ceux-ci, comme par le passé aussi, n'interviennent que peu ou pas dans les communes et les interdictions, comme celle des cultures sur brûlis, ne sont souvent qu'énoncées. La distribution est plus complexe que cela dans la mesure où elle suppose, ou impose en elle-même, une prise de responsabilité individuelle sur des surfaces déterminées, chaque foyer étant en quelque sorte désigné comme responsable du devenir de sa parcelle et des ressources qu'elle porte. En ce sens la distribution agit, sans le contraindre, sur le rapport qu'entretiennent les habitants des communes avec les terres et les ressources sur les pentes.

### ***10.2.3 La recomposition des usages dans le cadre de la distribution des terres***

L'impact de la distribution forestière peut être évalué de deux façons, à travers l'évolution des productions réalisées par les foyers en terme de volume ou de surface mise en valeur ainsi qu'à travers les transformations éventuelles de leurs pratiques d'utilisation du foncier et des ressources.

Les deux tableaux présentés dans le chapitre précédent (chapitre 10.2.1) permettent de mettre en évidence les évolutions en terme de production entre 1995, année précédant la distribution à *Phong Huân* et *Tân Lấp*, et 1996, année qui l'a immédiatement suivie. En dépit de la réalisation d'enquêtes entre janvier et juillet 1997, les chiffres, qui n'auraient pas eu la même homogénéité en raison de l'absence d'informations sur les collectes (elles ont lieu plutôt en automne), ne sont pas présentés pour cette année là. Mais les surfaces mises en valeur sur les pentes sont connues et il en sera tenu compte au cours de l'analyse.

Les deux tableaux montrent que les évolutions sont peu prononcées. Elles se caractérisent essentiellement par une diminution des cultures à rotations rapides et des *rẫy* de riz pour les *Tày* et les *Dao* de la seule commune de *Tân Lấp*. Elles apparaissent aussi à travers l'augmentation de la collecte des produits forestiers dans les deux communes de référence. La faiblesse constatée des évolutions aurait tendance à montrer que la distribution a eu un impact réduit sur les pratiques des agriculteurs. Mais les tendances, encore faibles en 1996 ont été accusées en 1997 pour les cultures sèches et ne rendent pas compte de l'ampleur des transformations qui étaient en cours. Pour les comprendre et en prendre la mesure, il faut observer l'évolution conjointe des productions réalisées et des usages de l'espace et des ressources. Il apparaît alors que la distribution a un impact différent suivant le type d'activité pratiqué, qu'elle a un impact différent sur les parcelles allouées et sur celles qui ne le sont pas, et que cet impact est aussi différent suivant les communes et les groupes concernés.

### Les cultures de pente et le respect des limites

Par la distribution des terres, l'Etat accorde conjointement le droit d'usage de la terre et des ressources qu'elle porte à chaque foyer. Il impose aussi théoriquement l'usage qui doit être fait du sol et des ressources. Par rapport à la situation antérieure où le droit d'usage d'un individu sur les terres et les ressources de pente était déterminé par l'utilisation réelle, le travail investi dans le sol, les plantations..., la distribution implique une recomposition des usages. L'observation des pratiques des agriculteurs montre cependant que cette recomposition ne s'est pas toujours et uniformément faite selon le cadre imposé pour l'ensemble des activités.

Pour l'ensemble des cultures impliquant des jachères, la distribution des terres est largement suivie de la reconnaissance du parcellaire à *Phong Huân* et *Tân Lập* (comme à *Bằng Lãng* dès 1993). Dans la très grande majorité des cas, les foyers qui exploitaient des espaces ayant été alloués à un tiers, cessèrent leurs cultures après la dernière récolte et n'ouvrirent plus que sur leurs propres parcelles. En limitant leurs cultures aux parcelles reçues, les foyers reconnaissent le principe de l'usage exclusif du sol préconisé par la distribution. Ils n'en acceptent pas pour autant l'ensemble des objectifs et maintiennent des cultures sur ces terres. Par ailleurs, à l'extérieur des parcelles, les foyers reconnaissent toujours le droit sur le sol au premier utilisateur en fonction de l'usage et continuent à mettre librement en valeur de nouvelles terres (terres jamais cultivées ou en jachère depuis de nombreuses années). Les terres ne sont donc plus utilisées selon les mêmes principes selon qu'elles sont situées en dehors ou à l'intérieur des parcelles.

Si la reconnaissance des limites est effective dans les trois communes, les perturbations occasionnées par la distribution sont différentes dans ces unités en raison des caractéristiques peu comparables (taille, localisation et couvert) des parcelles. A *Phong Huân*, les terres entourant immédiatement les rizières n'ayant pas été distribuées, les foyers maintiennent une grande partie de leurs cultures en dehors des parcelles allouées sans être contraints de modifier les cycles de rotation effectués. La situation n'est cependant pas identique dans l'ensemble de la commune. Ainsi que le notait l'ancien chef de la commune de *Phong Huân*<sup>158</sup> « à *Khuổi Xóm, Khuổi Tấu, Bản Cua*, les habitants peuvent continuer à cultiver comme ils le faisaient auparavant sur des superficies importantes. A *Pác Cộp* et à *Nà Chợ* les gens ont souvent des problèmes pour trouver des terres et ils doivent maintenant cultiver en faisant des rotations sur des superficies petites. Alors que les rendements étaient bons, ils se sont mis à baisser et il y a plus de travail pour de moins bons résultats». Dans les villages du sud (essentiellement *Nà Chợ* et *Pác Cộp*) qui connaissent une concentration plus forte de la

---

<sup>158</sup> Enquête : 14/03/97 à *Khuổi Tấu* (*Phong Huân*)



population autour de périmètres rizicoles à la fois plus vastes et plus concentrés eux aussi, les zones cultivées avec régularité s'étendent sans interruption d'un périmètre à un autre et dépassent vers *Yên Nhuận*, le cadre de la commune. Bien que de surfaces réduites, les parcelles allouées comprennent l'ensemble des espaces forestiers maintenus en périphérie et concernent un plus grand nombre d'anciennes terres de culture que dans le nord. Certains des ménages ont donc été contraints d'abandonner des terres qui étaient alors en culture et de concentrer leurs cultures sur les parcelles non allouées qu'ils cultivaient déjà. De leur côté, les foyers ayant reçu des parcelles auparavant cultivées n'abandonnent pas pour autant leurs cultures sur les terres non allouées et disposent d'une plus grande latitude pour développer leurs cultures. Cette situation les favorise donc en ce qui concerne les cultures.

A *Tân Lập*, la situation peut être en partie comparée à celle de ces villages. Les parcelles allouées y sont particulièrement petites et une partie d'entre elles a été délimitée dans la zone mise en culture depuis la période collectiviste sur le versant nord. Mais la distribution des parcelles du nord aux seuls habitants des villages du nord, et celle des parcelles du sud aux seuls habitants des villages du sud, complique encore la situation. Sur le versant nord, les parcelles perturbent les cycles de rotation mais les foyers maintiennent leurs cultures sur des terres qui entraînent dans ces cycles. Sur le versant sud, les parcelles comprennent peu de terres qui étaient cultivées avant l'allocation en raison de l'existence de la zone mise en défens. Les foyers qui n'ont plus accès aux terres qu'ils cultivaient au nord lorsqu'elles ont été allouées, ne respectent plus la mise en défens et mettent en place chaque année un plus grand nombre de cultures sur les anciennes forêts protégées, ainsi que, lorsqu'ils en possèdent, sur des parcelles plus lointaines qui n'étaient pas auparavant mises en culture. Après s'être inquiétés du devenir de leurs cultures et avoir réduit, en 1996, les superficies qu'ils cultivaient, ils reprennent les cultures mais réduisent à néant les efforts de protection qui avaient été faits depuis 1974.

Le devenir immédiat des cultures de riz sur brûlis est tout autre. Dans les trois communes, quelques exemples de foyers les pratiquant sur les terres allouées ont été relevés. Ces cas sont rares à *Phong Huân* et *Bằng Lãng* parce que les *rãy* de riz sont rares eux aussi. Ils sont rares à *Tân Lập*, en dépit du nombre important de foyers qui ouvraient des brûlis de ce type en 1995, parce que ceux-ci étaient mis en place à l'extérieur de la commune, essentiellement à *Đông Lạc*, commune dans laquelle la distribution a eu lieu à la même époque. Bien que les zones de brûlis ne fassent pas partie des terres allouées, cela pose un problème particulier aux foyers qui semblent avoir ressenti une crainte plus forte que par le passé pour mettre en place leurs brûlis. Ces craintes qui peuvent s'expliquer par la forte présence des forestiers lors de l'allocation, sont à l'origine d'une diminution très forte du nombre des foyers ayant ouvert des brûlis en 1996. Les dix foyers qui cultivaient encore des brûlis cette année là étaient ceux qui

disposaient des surfaces rizicoles les plus réduites (pour tous moins de 1000 m<sup>2</sup>) et qui ouvraient les brûlis les plus vastes les années précédentes. Pour eux, les superficies ouvertes en 1996 n'ont que peu diminué dans la mesure où ils n'estimaient pas plus « interdit » ou « risqué » de mettre en place ces cultures sur des surfaces importantes. Ils se savaient pourtant « hors-la-loi » et étaient désignés comme tels par les responsables de la commune. Mais ceux-ci s'avouaient aussi impuissants et ne désiraient pas intervenir. « *Contre eux, - ainsi que l'expliquait le responsable de la protection forestière à Tân Lập – la commune ne veut pas prendre de mesures car ce sont des familles qui manquent de vivres pendant la plus grande partie de l'année. Ce n'est pas à la commune d'agir mais au district qui doit trouver des solutions et fournir des fonds pour qu'ils puissent investir sur les parcelles distribuées. Mais pour le moment il ne se passe rien et beaucoup d'autres foyers vont recommencer à cultiver dans la forêt* »<sup>159</sup>. En 1997, cette reprise était en effet effective (six foyers supplémentaires avaient repris les brûlis) et laissait présager un retour rapide à la situation qui existait avant la distribution. Dans cette commune, comme pendant la période collectiviste, le renforcement des interdictions n'a qu'un impact passager sur les cultures de brûlis et sur la protection de la forêt.

#### **Les collectes et l'élevage, un respect limité**

Les collectes commerciales et les plantations constituent le second type d'activité qui est réalisé en tenant compte du parcellaire foncier.

En ce qui concerne les plantations, la division du foncier, telle qu'elle a été effectuée à *Phong Huân*, ne remet pas en cause les investissements réalisés par les foyers. Les plantations de petite taille qui avaient été mises en place par un grand nombre de foyers à proximité de leurs habitations, dans les jardins ou à la suite de cultures de manioc sur les terres proches des rizières, se trouvent en grande majorité à l'extérieur des zones allouées. De leur côté, les plantations les plus importantes ont été prises en compte lors de la distribution et sont revenues aux foyers qui les avaient mises en place. Toutes les plantations se maintiennent telles qu'elles existaient, et les investissements qui continuent à être faits par les foyers se partagent entre les terres non allouées pour les plantations les plus petites (essentiellement dans les jardins et à leur abord immédiat) et les parcelles distribuées lorsque les superficies sont plus importantes.

En ce qui concerne la collecte des produits forestiers, les foyers adoptent des attitudes résolument différentes en fonction de l'objectif dans lequel cette activité est réalisée.

Pour les bambous destinés à être commercialisés, les foyers se limitent essentiellement, lors de leurs collectes, aux parcelles dont ils ont reçu le droit d'usage. Comme pour les

---

<sup>159</sup> Enquête : 03/1996 à *Bản Trang (Tân Lập)*.

cultures, il ne s'agit cependant que d'une limite vis à vis des parcelles d'autrui et les bambous continuent à être collectés en dehors des zones allouées y compris dans les massifs réservés par l'entreprise forestière qui ne s'intéresse qu'aux arbres. Le respect des limites, dans le cas des bambous, peut se comprendre en raison des volumes qui sont commercialisés et des revenus qui en sont attendus. Alors que la distribution a donné lieu à un inventaire des volumes de bambou présents sur les parcelles, la ventilation des quotas de coupe entre les foyers réalisée au niveau des villages ne reflète pas la capacité des parcelles et touche, à *Phong Huân* et *Bằng Lãng*, des foyers qui n'ont pas de parcelles ouvertes à l'exploitation. L'existence de réseaux illégaux et la collecte des pousses de bambou qui entre en concurrence avec celle des tiges, augmentent les quantités coupées<sup>160</sup>. Les foyers disposant de réserves sur leurs parcelles, avouent, pour cette raison, chercher à limiter la pratique de coupes en volume important par leurs voisins sur leurs parcelles afin de disposer, pour eux-mêmes, de facilités de coupe et de collecte. Le contrôle exercé n'est pas absolu et de petites quantités peuvent toujours être collectées par autrui. Mais les grandes campagnes de coupes se font sur les parcelles par les foyers qui en possèdent ou en dehors des zones allouées par ceux qui n'en ont pas. Sur leurs parcelles, d'un autre côté, les foyers veillent à équilibrer collecte des pousses et des tiges de bambou en fonction de leur main-d'œuvre (le ramassage des tiges nécessite une main-d'œuvre plus jeune) et de leurs besoins (les pousses rapportent beaucoup moins à l'unité que les tiges). Beaucoup avouent aussi collecter des pousses en dehors des parcelles afin de conserver les tiges pour les coupes. Les collectes effectuées dans les zones non allouées, situées principalement dans les zones réservées de l'entreprise et du camp militaire (à *Bằng Lãng*) sont par conséquent importantes et les foyers comme les forestiers, en particulier à *Bằng Lãng*, notent une raréfaction des pousses et des tiges d'âge mûr pouvant y être ramassées. Pour remédier à ce problème, la commercialisation et la coupe des pousses de bambou, qui dépendaient de réseaux entièrement privés, a été interdite dans le district en 1997 mais aucun effet de cette interdiction n'a pu être constaté dans le cadre des enquêtes.

Malgré la transformation des pratiques de coupe de bambou sous l'effet de la distribution, les quantités collectées par les foyers n'ont pas beaucoup évolué entre 1995 et 1997. Entre ces deux dates, les volumes totaux relevés dans les enquêtes ont augmenté à *Phong Huân* et diminué à *Bằng Lãng* en raison du redéploiement de l'entreprise vers la première de ces communes à la suite de l'achèvement de la route la traversant. Ce redéploiement se manifeste au travers des quotas attribués aux villages mais est atténué par les pratiques illégales. L'effet de ces pratiques illégales ne se répercute cependant que peu dans les volumes recensés en

---

<sup>160</sup> Les bambous *nita* qui sont ceux dont le volume commercialisé est le plus grand pour les tiges, sont aussi les bambous les plus appréciés pour leurs pousses et par conséquent ceux aussi qui se vendent le mieux, frais ou sec, sur les marchés du district. Les pousses sont collectées en hiver, essentiellement en février, alors que les tiges le sont plutôt en automne lorsqu'elles ont atteint leur maturité. Une trop importante collecte de pousses en hiver limite par conséquent le nombre de tiges disponibles.

raison de la plus grande discrétion des foyers sur ce sujet. En ce qui concerne les quantités vendues par chaque foyer, on retrouve à *Phong Huân*, comme par le passé, les foyers les plus influents et proches du pouvoir parmi les gros collecteurs. Ces foyers qui maîtrisent mieux que leurs voisins les réseaux de coupe et d'attribution des quotas, ont aussi reçu des superficies forestières plus importantes qu'eux. Ils ne sont donc pas ou peu limités sur leurs parcelles. Pour les autres, l'importance des superficies allouées dans les villages du nord et leur ventilation auprès de l'ensemble des foyers, limitent les problèmes d'accès. Certains foyers notent que la distribution peut être un obstacle supplémentaire en raison de la plus ou moins grande richesse des parcelles ou de leur localisation à proximité plus ou moins grande des routes, mais cette gêne n'est fortement ressentie que dans les villages du sud où les foyers n'ont pas reçu de parcelles forestières. Ceux-ci qui participaient aux coupes illégales sont repoussés dans les forêts réservées ou sont contraints de réduire leurs collectes en coupant des tiges de-ci de-là sur les parcelles allouées. La distribution a donc plutôt renforcé les inégalités qui existaient entre les foyers et a aussi renforcé les coupes dans les zones non allouées.

Pour les bambous, la distribution se traduit par une transformation des pratiques en fonction de la nouvelle situation foncière, transformation qui équivaut à une reconnaissance de la propriété des ressources sur la base du sol. Cela n'est pas le cas pour les produits les plus souvent consommés par les foyers (bois de feu) ou destinés à leurs animaux (tiges de bananier) qui sont toujours collectés, dans les trois communes, sans tenir compte des limites de parcelles et le sont dans les zones allouées comme non allouées. De la même façon, les modes de conduite du bétail, n'ont pas été, eux non plus, modifiés à la suite de l'allocation. Les animaux qui pâturent à proximité des bas-fonds ou, plus rarement, dans les forêts éloignées le font aussi bien sur les zones allouées que sur celles qui ne le sont pas lorsque les parcelles ne portent pas de culture. Pour finir, les pâturages de *Tân Lấp* ont été maintenus en dehors des zones allouées et leur ouverture aux foyers des villages se fait selon les mêmes modalités que par le passé.

#### **Anciennes et nouvelles règles**

L'existence de modes d'utilisation des ressources et de gestion foncière différenciés en fonction des activités pratiquées n'est pas nouvelle en soi. Il faut néanmoins regarder de quelle façon ces modes ont évolué lors de la distribution et comparer anciennes et nouvelles pratiques. Cela permettra de mettre en évidence les facteurs ayant joué dans le sens de la transformation ou non de ces modes d'utilisation. Ces facteurs sont multiples et il n'existe pas de dénominateur commun pour l'ensemble des activités.

Alors que les règles d'accès aux ressources non produites n'ont globalement pas été modifiées, le parcellaire a fixé les pratiques de production. Cela est manifeste en ce qui concerne l'élevage et la collecte du bois de feu, activités qui ne font pas cas des limites de

parcelles. Le bois mort est collecté partout et par tous. Toutes les parcelles en recru, sur les terres allouées ou non, sont, comme par le passé, ouvertes aux animaux. A l'inverse, les nouvelles plantations d'arbres (disséminés ou concentrés), les plantations de bambous et les cultures respectent aujourd'hui le parcellaire lorsqu'elles ont lieu sur les parcelles. Il semblerait donc que les foyers ressentent la nécessité de faire coïncider leurs investissements avec le parcellaire lorsqu'ils sont effectués dans les zones allouées mais ne remettent pas en cause le droit d'accès aux ressources non produites.

Le constat peut être fait, en second lieu, de la modification des règles d'accès en fonction de l'objectif de production. C'est le cas pour les bambous qui sont collectés en grande majorité en fonction des parcelles alors qu'ils ne faisaient pas l'objet de pratiques de production. Cela montre que la logique précédente ne fonctionne pas de façon absolue pour toutes les activités. Pour la collecte des bambous, la prise en compte du parcellaire par les foyers peut s'expliquer par la reconnaissance officielle de cette activité et par la comptabilisation qui a été faite des bambous sur les parcelles au moment de l'allocation. Elle s'explique surtout par la forte valeur commerciale des bambous et par l'importance des volumes commercialisés. La valeur commerciale des bambous augmente leur rareté relative et les foyers sont incités à protéger les produits que la distribution leur a confiés. Depuis la distribution, les foyers gèrent les bambous sur leurs parcelles et mettent en place des stratégies visant à les produire. Il semble ainsi que le marché du bambou fonctionne comme un « stimulant économique »<sup>161</sup> favorable à l'intensification des pratiques et à une acceptation de la fixation du parcellaire. La réaction des foyers vis à vis des bambous se retrouve de façon atténuée pour le bois de feu lorsqu'il est coupé pour être commercialisé comme à *Bằng Lãng*<sup>162</sup> et les feuilles de phrynium qui sont, elles aussi, destinées à la vente. Pour ces produits (surtout les feuilles de phrynium), les foyers avouent veiller à limiter les collectes qui peuvent être effectuées sur leurs parcelles et éviter les zones allouées lorsqu'ils pratiquent eux-mêmes cette activité.

Ces comportements tranchent sur ceux qui se maintiennent pour le bois mort, l'élevage et les collectes de troncs de bananier et mettent l'accent sur l'importance des stimuli économiques lors de l'allocation. Mais ils montrent aussi les limites de l'allocation. Les foyers, pour les produits destinés à l'autoconsommation, quand bien même ceux-ci peuvent devenir rares et leur collecte nécessiter plus d'une journée de travail par semaine – comme c'est le cas des troncs de bananier à *Tân Lập* – ne tiennent pas compte des parcelles. Il est possible de penser que les règles ne sont pas transformées parce que les foyers ont des besoins

<sup>161</sup> D'après un terme emprunté à E. Boserup (1970).

<sup>162</sup> Le commerce de bois de feu est actif à *Bằng Lãng*, le long de la route. Comme le commerce de bambou, il n'est que partiellement légal mais il est beaucoup moins important en volume que celui du bambou et est d'un rapport beaucoup moins intéressant.

assez similaires et que ces collectes ne sont pas associées à des processus d'accumulation. Pour l'élevage qui donne lieu à la constitution de grands troupeaux, la situation est en partie différente. Les buffles qui ne donnent pas lieu à des processus d'accumulation, sont rarement vendus et leur situation est en ce sens identique à celle des collectes d'autoconsommation. En revanche, les bovins et les chèvres sont élevés en troupeaux importants par un petit nombre de foyers et le sont pour être vendus. Le parcellaire n'est pas non plus respecté mais cela peut se comprendre dans la mesure où la présence de ces animaux est moins forte que celles des buffles sur les parcelles, les bovins étant le plus souvent menés dans des pâturages particuliers (où les ressources sont produites) et les chèvres étant encore en nombre confidentiel. Il faut noter cependant que les récriminations des foyers sont plus fortes pour ces élevages. Il y a donc une conjonction qui se retrouve de façon plus ou moins marquée entre, d'un côté, activités destinées à l'autoconsommation, non production des ressources et ouverture de l'espace, de l'autre, activités destinées à la commercialisation, production des ressources et respect du parcellaire.

En troisième analyse, les transformations se révèlent être différentes à l'intérieur et à l'extérieur des parcelles. Alors que les anciennes règles d'usage ont été modifiées à l'intérieur des parcelles, elles ne sont pas remises en cause à l'extérieur des parcelles et la situation y est demeurée identique, à ce niveau, pour l'ensemble des activités. A l'extérieur des parcelles, les arbres et les bambous plantés appartiennent toujours à ceux qui les ont plantés alors que les ressources qui ne sont pas produites demeurent accessibles à tous. L'ouverture d'une parcelle et sa mise en valeur déterminent son usager et une distinction est toujours faite entre les espaces qui entrent dans des cycles de culture avec des jachères courtes et ceux qui sont mis en valeur de façon moins régulière et connaissent des recrues forestiers de longue durée. Aujourd'hui, les foyers s'accordent toujours pour dire qu'une ancienne parcelle cultivée peut être remise en valeur par quiconque après sept ou huit années de recru lorsqu'elle n'est pas entretenue. A *Tân Lấp* où les superficies consacrées au *rãy* de riz sont importantes, les anciens cultivateurs tendent souvent à revenir sur les mêmes parcelles après des recrues pouvant dépasser huit ans. Mais les foyers ne mettent pas les mêmes superficies en valeur d'une année sur l'autre et à plus forte raison de dix ans en dix ans. Il n'est donc pas rare non plus que « l'histoire » d'une parcelle fasse état de plusieurs utilisateurs successifs. Les *rãy* de riz à longue jachère n'ayant repris de façon marquée que depuis 1981, le recul manque aujourd'hui pour estimer les changements qui ont pu avoir lieu pour ces cultures. Les enquêtes révèlent néanmoins une forte variabilité de l'origine des parcelles nouvellement cultivées<sup>163</sup> ce qui

---

<sup>163</sup> L'histoire des parcelles à *Tân Lấp* montre que celles qui avaient le « même utilisateur la fois précédente », celles qui avaient un « utilisateur différent connu » ou un « utilisateur différent inconnu » et celles qui sont considérées comme n'ayant « jamais été mises en culture » se retrouvent en proportion environ identique chez les foyers, avec une légère tendance à la prédominance de la première catégorie.

tendrait à montrer que les parcelles continuent à changer de main avec facilité et que le retour de la forêt marque toujours la fin des droits ouverts par le défrichement d'une parcelle.

Le quatrième constat qui peut être fait, concerne les objectifs d'utilisation. Si le parcellaire est parfois respecté et a pu avoir un impact sur les pratiques, les objectifs d'utilisation définis par l'allocation – à l'exception des objectifs de collecte dont le cas a déjà été présenté et qui sont les seuls objectifs de production immédiate – ne sont pas respectés. Les foyers pratiquent des brûlis à l'intérieur et à l'extérieur des parcelles et maintiennent des rotations.

La différenciation qui existe entre l'intérieur et l'extérieur des parcelles et le non-respect des objectifs de l'allocation montrent que c'est l'existence du parcellaire et non les interdictions énoncées, qui induit les changements les plus importants. Dans cette optique, la distribution atteint bien son objectif puisque c'est de la stabilisation du foncier que sont attendus les changements des pratiques. Mais il est aussi important de rappeler que les modalités de distribution ont avantagé les foyers proches du pouvoir. Parce qu'ils ont reçu de vastes parcelles, ces foyers jouent un rôle important dans le processus de reconnaissance du parcellaire, processus qui les favorise de façon plus durable que ne le faisaient les anciennes règles. C'est particulièrement vrai dans les communes du sud où les bambous augmentent la valeur des parcelles. La conjonction de ces deux facteurs explique le grand intérêt manifesté par les responsables de *Bằng Lãng* et *Phong Huân* au moment et à propos de l'allocation. En revanche, ces foyers ne peuvent faire valoir le parcellaire que lorsque celui-ci ne remet pas immédiatement en cause la possibilité, pour chaque foyer, de pratiquer des cultures et de le faire avec des rotations. Dans le sud, cela est possible grâce à la concentration des cultures hors des zones allouées. A *Tân Lập* cela implique le recentrage des cultures dans les parcelles, y compris dans les anciennes parcelles forestières, ainsi que leur maintien dans les zones non allouées. La division est donc d'autant plus facilement acceptée qu'elle adopte une position souple vis à vis de ses objectifs.

Le dernier point notable concerne les *rẫy* ouverts en forêt pour le riz. Ils ont eu tendance à diminuer de façon importante (avant de reprendre lentement) dans la commune (*Tân Lập*) où ils étaient pratiqués en grand nombre alors que les cultures à rotations rapides n'ont pas connu de changements de rythme importants. Cette différenciation entre les deux types de culture n'est pas nouvelle. Pendant la période des coopératives, l'éloignement et la marginalisation des *rẫy* de riz correspondaient à leur non prise en compte dans le modèle collectif importé du delta mais aussi à une entente moins affirmée au niveau local pour leur maintien. Ce rejet plus fort des *rẫy* à rotation longue peut aussi être compris comme l'héritage des logiques anciennes et collectivistes d'utilisation et de construction de l'espace.

A *Phong Huân* et *Bằng Lãng*, les terres destinées aux cultures à rotations courtes se situent en grande majorité à l'extérieur des parcelles allouées, sur les premières pentes qui entourent les rizières. Dans cette zone, tous les foyers cultivaient des terres qu'ils avaient ouvertes et sur lesquelles ils disposaient d'un droit de culture en vertu des investissements renouvelés, parfois depuis plusieurs générations qui y étaient faits. Avantageés par la distribution, les foyers proches du pouvoir participent à la reconnaissance des limites de parcelles. Mais ils le font dans le sens du maintien des cultures qu'ils pratiquent eux aussi chaque année, qui participent (avec les plantations) à leur maîtrise des ressources et marquent l'espace ouvert au contact entre leurs rizières et la forêt. Peu perturbée par l'allocation, la continuité de l'usage qui garantit le droit individuel sur les terres, est un élément qui renforce le maintien de ces cultures.

A *Tân Lập*, la distribution touche un très grand nombre de terres cultivées et remet en cause la continuité de l'usage de façon beaucoup plus importante. Sur le versant sud qui n'était pas ou peu cultivé depuis sa mise en défens en 1974, la reprise des cultures au moment de l'allocation montre que la continuité de l'usage ne peut pas seule expliquer le maintien des cultures. La conception d'un espace ouvert aux cultivateurs des rizières autour de l'ensemble de la vallée semble en revanche ne pas avoir disparu. Loin de la remettre en cause, les transformations de la période collectiviste ont renforcé cette conception en entretenant un sentiment de spoliation vis à vis de la création de la zone mise en défens et de la présence des *Dao*. Depuis les années 1960, les *Dao* vivent et mettent en place des cultures sur des terres de pente autrefois mises en valeur par les *Tày*. Pendant la période collectiviste, les dirigeants de chacune des coopératives veillaient au maintien de la division qui avait été faite. Mais les foyers *tày*, par le mécontentement qu'ils continuent d'afficher vis à vis de la présence des *Dao*, montrent qu'ils se sont toujours considérés comme détenteurs de droits de culture sur ces terres. Aujourd'hui, ils maintiennent leur pression sur les *Dao* dans les zones non allouées mais affirment aussi leurs droits sur la zone autrefois protégée. La distribution qui remet la gestion des terres entre les mains des foyers, leur donne la possibilité de s'affranchir du droit de regard des autorités communales sur le versant protégé. Cela se fait d'autant plus facilement que la distribution a alloué les parcelles en fonction de la localisation de l'habitat (celles du nord aux seuls habitants du nord, celles du sud, aux seuls habitants du sud). En ne tenant pas compte des cultures et de leur développement sur le versant nord depuis la période collectiviste, elle paraît inéquitable aux yeux des foyers ce qui facilite le positionnement des autorités communales dont la gestion passée est remise en cause. Ainsi que le note un haut responsable de la commune, « pour que la forêt soit mieux protégée, la distribution aurait dû donner des parcelles de chaque type [des deux côtés de la vallée] à tout le monde.



*Aujourd'hui on ne peut plus rien faire et les cultures doivent être acceptées »<sup>164</sup>. En ôtant leur pouvoir aux cadres et en leur donnant la possibilité de se positionner eux-mêmes en « victimes » de la distribution, celle-ci va peut être participer à une plus grande réconciliation des habitants et des structures communales. Mais cette réconciliation se fait au dépens de la forêt ce qui ne répond pas à l'objectif initial que s'était donné la distribution.*

En ce qui concerne la culture du riz sur brûlis, celle-ci était toujours pratiquée dans des zones éloignées, parfois à l'extérieur des communes comme à *Tân Lấp* et au sud de *Phong Huân*. Elle l'était toujours aussi par un nombre fluctuant de foyers qui ouvraient des brûlis en proportion variable en fonction de la production des rizières. En réaffirmant leur volonté de protéger la forêt, les forestiers pèsent à nouveau sur des cultures qui ont déjà été plusieurs fois criminalisées, qui sont majoritairement pratiquées par des foyers marginaux, dans des espaces marginaux eux aussi. Les foyers qui ouvrent des *rẫy* peuvent se sentir plus vulnérables par rapport aux pressions exercées de l'extérieur parce que leurs cultures ne concernent ni la commune, ni l'ensemble des habitants de leur vallée d'origine. En retour, ils n'ont toutefois pas à craindre l'intervention de la commune et ne redoutent pas la vindicte des autres membres de la communauté. Au cours des enquêtes, la facilité avec laquelle les foyers montrent du doigt ceux qui pratiquent les brûlis a pu être constatée. Mais il a aussi été amusant de noter que ce positionnement est toujours très conventionnel (il reproduit le discours des forestiers) et est d'autant plus affirmé qu'il ne cache en réalité aucune tension entre les foyers et ne s'accompagne d'aucune prise de position effective de la commune. En l'absence d'une intrusion plus marquée et plus permanente des forestiers dans les massifs éloignés, ces massifs demeurent encore des espaces de relative liberté dans lesquels tout laisse à penser que les brûlis vont à nouveau se développer.

La comparaison de l'évolution de chacun des types de culture montre que la distribution introduit des changements plus importants que ne le font les interdits. L'apparition de ces changements est une des conséquences qui était attendue de la division du foncier par les concepteurs de la distribution. Mais l'observation comparée des situations des deux communes montre aussi que ces changements n'agissent pas dans le sens d'une protection accrue de la forêt dans la mesure où la logique de mise en valeur de l'espace à partir des bas-fonds n'est pas remise en cause. Dans le sud, les cultures demeurent sur les parcelles dans les zones où elles étaient en place et la reconnaissance des limites, si elle perturbe les cycles de rotation, ne remet pas en cause leur pratique. Dans le cas de *Tân Lấp*, la distribution, en se concentrant sur les terres cultivées et en évitant les forêts, ne remet en cause ni l'ouverture des recrus anciens pour la culture du riz sur brûlis en dehors des zones d'allocation, ni l'utilisation

---

<sup>164</sup> Enquête : 03/1996 à *Tân Lấp*.

des parcelles allouées pour les cultures à rotations rapides. Au contraire, les perturbations occasionnées par la distribution favorisent l'extension des zones de culture sur toutes les parcelles allouées. Dans chacune des communes, le choix des parcelles allouées, dans les zones forestières ou dans celles de culture, interfère sur la façon dont les parcelles sont utilisées par les foyers mais ce n'est pas la distribution elle-même qui est à l'origine de cette différenciation et rien ne semble dire aujourd'hui que les éléments permettant de donner une nouvelle place à la forêt sont apportés par la distribution.

### **L'impasse *dao***

Dans le cas des *Dao*, la multiplication des cultures sur les parcelles allouées, illustre de façon plus marquante encore, le paradoxe de la distribution.

Lors de la distribution, les mesures de faveur accordées aux minorités sédentarisées, ont permis aux foyers *dao* de bénéficier de parcelles trois fois supérieures à celles reçues par les *Tày* sur une zone occupant la très grande majorité des terres situées à l'est de la commune (planche 61). Ces terres faisaient partie des zones de culture régulièrement ouvertes par les foyers et comprenaient des recrues d'âges différents ainsi que les brûlis les plus récents ouverts en 1993 et 1994. Lors de la démarcation des parcelles, démarcation qui eut lieu les six derniers mois de l'année 1995, les parcelles cultivées par les foyers furent désignées par les forestiers comme devant revenir à ceux qui les avaient ouvertes avec l'objectif d'être replantées. Les autres foyers dont les brûlis se situaient à l'extérieur de la commune ne reçurent donc pas de terres ouvertes les années précédentes. Mais tous, durant la saison sèche de l'hiver 1995-1996, c'est à dire avant même d'avoir reçu les livrets leur garantissant le droit d'usage des parcelles, ouvrirent de nouveaux brûlis sur les parcelles qu'ils devaient recevoir. Cette stratégie des *Dao* se solde à la fois par une plus grande concentration des brûlis dans l'enceinte de la vallée et par leur éparpillement dans les différentes parcelles. C'est une conséquence inattendue de la distribution qui peut s'expliquer de différentes façons.

Elle peut s'expliquer, d'une part, par le désir des foyers d'ouvrir des cultures avant que le contrôle ne se renforce sur les forêts. Cette stratégie qui n'est pas exprimée comme telle par les foyers, transparait dans les enquêtes. Les foyers expriment en effet les craintes qu'ils ressentent pour les années futures lorsque la commune et/ou le district renforceront leur contrôle sur les zones encore forestières. Dès lors, il est préférable que les parcelles ouvertes soient déjà importantes afin que les brûlis puissent se faire sur des surfaces importantes sans toucher à la forêt. L'ouverture des parcelles peut aussi se comprendre par les promesses de subventions destinées à développer les plantations sur les parcelles dénudées, qui ont été faites au moment de l'allocation. Ces subventions qui se faisaient toujours attendre en 1997, constituaient un espoir important pour les foyers. Pour finir, mais c'est là probablement la principale explication, les *Dao* mettent systématiquement en avant les cultures que

maintiennent les *Tày* sur leurs propres parcelles. De leur côté, les *Tày* perçoivent le développement des cultures des *Dao* comme un moyen d'attirer l'attention des autorités sur le problème que pose l'allocation et l'interdiction théorique d'abattre et de brûler la forêt. La distribution qui officialise à nouveau le partage de l'espace entre les deux communautés, renforce la séparation qui existait entre elles. En ne tenant pas compte de la situation des *Dao*, ou en ne le faisant qu'à travers la quantité des terres allouées, elle multiplie les contraintes qui pesaient sur ces foyers. Ceux-ci manifestent alors leur malaise en multipliant les cultures dans l'enceinte de la vallée et se défendent de ces cultures en désignant le comportement des *Tày*. Ceux-ci, en retour, stigmatisent le comportement des *Dao* en mettant en avant la protection qui aurait dû être faite des terres situées en amont de la vallée et revendiquent par là la gestion effective de ces terres.

Le renforcement des tensions entre les deux communautés a, à son tour, différents types de conséquences qui dépassent parfois le seul cadre des cultures. Les exemples les plus virulents existent au sujet de la gestion des fonds destinés à la sédentarisation, gestion qui doit être effectuée au niveau de la commune, les villages n'étant pas considérés comme des unités administratives et financières à part entière. Pour le chef de la commune, ces fonds sont bien destinés au soutien de la sédentarisation mais ce soutien passe aussi par le financement des structures communales communes comme l'école ou le service de santé. De leur côté, les *Dao* reprochent au comité populaire de ne pas gérer l'argent en tenant suffisamment compte de leurs revendications et de leurs besoins. Les dysfonctionnements apparaissent aussi<sup>165</sup> à propos de l'élevage qui était déjà un sujet de vive discorde avant la distribution. Un représentant des *Dao*<sup>166</sup> note que les orientations politiques fixées ne sont pas toujours cohérentes avec les comportements des individus.

*« La semaine dernière, il y a eu une réunion au Comité Populaire et les responsables ont expliqué que la politique de l'Etat était de faire des cultures et de l'élevage en association. Mais si les gens ne surveillent pas leurs animaux, cela pose des problèmes aux cultures et il faudrait donc préciser si la priorité est donnée aux cultures ou à l'élevage. A Tân Lập, les cultures devraient être favorisées car il n'y a pas assez de place pour les buffles et pour les bovins. ».*

Les conséquences de la distribution se font aussi sentir, malgré l'ouverture des parcelles dans l'enceinte de la vallée, à travers les problèmes que rencontrent les foyers pour gérer les cultures sur brûlis dans le cadre de la distribution. Les jachères que nécessite la culture du riz ne peuvent en effet pas être maintenues sur les seules parcelles qui leur ont été allouées. Les

<sup>165</sup> Un exemple intéressant mais marginal de pression exercée par le Comité Populaire sur les *Dao* est celui d'un jeune couple ayant décidé d'ouvrir un petit commerce (bonbons, cigarettes, lessive...) à *Nà Lìn*. Après deux semaines durant lesquels un petit étalage avait été mis en place devant leur maison, cette activité fut interdite en raison de droits de vente n'ayant pas été acquittés. Cette interdiction, qu'elle soit exceptionnelle ou non, était vécue par les habitants de *Nà Lìn* comme un abus de pouvoir du Comité Populaire et fut l'objet de commentaires incessants pendant une semaine entière.

<sup>166</sup> Enquête : 23/01/97 à *Nà Lìn (Tân Lập)*.

surfaces mises en valeur avant comme après la distribution montrent en effet que les superficies moyennes mises en valeur chaque année par les foyers dépassent un hectare. Sur cette base et sur celle des rotations de dix ans qui étaient pratiquées avant la distribution, il faudrait que chaque foyer dispose d'un minimum de onze hectares de terres forestières, ce qui n'est pas le cas de 75% d'entre eux. Ne pouvant effectuer les rotations sur leurs seules parcelles, les foyers maintiennent les parcelles ouvertes le plus longtemps possible en les valorisant par la culture du manioc et retournent progressivement dans les zones extérieures à la commune. En 1997, les foyers ayant reçu les parcelles les plus petites cultivaient des brûlis dans la commune limitrophe de *Đông Phúc* et s'y heurtaient, comme les années précédentes, avec l'extension des cultures des *Dao* de toutes les communes voisines.

Restreints dans leurs activités par la distribution et confrontés à un vide légal concernant une grande partie de leurs terres de culture, les *Dao* de *Tân Lập* sont aujourd'hui dans une situation très inconfortable. Cette situation se traduit essentiellement par l'existence de conflits entre *Tày* et *Dao* pour les terres proches des vallées mais aussi entre *Dao* eux-mêmes pour les terres plus éloignées. Les conséquences de ce malaise sont multiples et les foyers *dao* montrent eux-mêmes quel type de conclusion il est possible d'en tirer. Lors des enquêtes, de nombreux foyers ont, en effet, fait part de leur intention de migrer vers les Hauts Plateaux du centre du pays, en particulier dans la province de *Đắk Lắk*, afin de pouvoir défricher des terres, d'en recevoir le titre de propriété et de bénéficier d'aides pour les plantations. Le désir de migrer qui s'était déjà manifesté par le départ effectif de deux jeunes couples et de quelques jeunes célibataires en 1997, est renforcé par l'existence de fonds de soutien aux migrations mis en place dans certaines provinces du nord et connus des *Dao*. Lors des enquêtes, ces fonds n'existaient pas encore dans la récente province de *Bắc Kạn*. Cela n'empêchait pas les foyers d'espérer, de rêver au départ des jeunes et à leur installation comme planteurs de café sur les Hauts Plateaux du centre du pays.

### **Conclusion de la troisième partie**

A l'issue de ce travail destiné à mettre en évidence les principales logiques sociales de gestion et d'utilisation de l'espace et des ressources, il est temps de revenir sur la lecture qui peut être faite de l'évolution et de l'organisation du couvert végétal observées au cours de la partie II. Les principales conclusions de cette partie tiennent, d'une part, à l'existence d'unités spatiales élémentaires se retrouvant de façon récurrente dans l'ensemble du district. Ces unités, formées de rizières qu'entourent des zones de culture et de fourrés, se retrouvent à chacune des dates mais la proportion de chacun des éléments entre eux change en fonction de la localisation nord/sud dans le district et évolue avec le temps dans le sens d'un renforcement

de ces différences. Elles tiennent, d'autre part, à l'observation d'un décalage, pour la période récente (en 1990 et 1995) entre les données statistiques agricoles et démographiques disponibles et les données relatives à la distribution du couvert végétal dans les communes. Si la répartition du couvert végétal se fait en fonction des bas-fonds et que la population se concentre le long des bas-fonds elle aussi, le développement des cultures sur les pentes n'est pas statistiquement corrélé à l'extension des zones non forestières à l'échelle des communes.

Dans les rapports traitant de *Chợ Đồn*, le développement des cultures de pente sur brûlis est pourtant souvent considéré comme une preuve de la crise du système collectif au niveau local - la crise est manifeste tant que les brûlis continuent - tout en étant aussi un élément de cette crise - les brûlis appauvrissent le milieu et accentuent la crise (Dao The Anh et Jesus, 1993). Certains des éléments relevés dans les enquêtes invitent à revoir cette lecture des événements et permettent de porter un autre regard sur la place de la forêt dans le district.

Les enquêtes rétrospectives effectuées auprès des anciens coopérateurs et de leurs cadres ont montré que les changements introduits par la collectivisation peuvent être compris comme une adaptation du système de culture non collectif aux exigences des coopératives. Dans chacune des communes, des pans de versants étaient réservés aux cultures collectives, à l'élevage ou aux plantations pérennes (ainsi qu'à *Tân Lập* aux *Dao*) ce qui limitait les espaces et les ressources disponibles. De leur côté, les coopérateurs cherchaient à minimiser les temps de déplacements et à pratiquer, de façon la plus continue possible, les activités qui n'étaient pas ou peu prises en compte par les coopératives, ce qui provoqua un resserrement de l'espace agricole autour des rizières. Plus qu'une réponse occasionnelle à des crises de la production collective, les cultures individuelles sur pente relevaient d'une maîtrise commune des contraintes collectives pour exploiter les différentes facettes du milieu. Il ne s'agit pas de nier que la production collective a pu connaître des hauts et des bas et entraîner une extension plus ou moins forte des cultures et des activités sur les pentes, en particulier des *rẫy* de riz moins intégrés dans le double système collectif/non collectif. Il semble néanmoins important d'insister sur le fait que chaque période précédant une reprise des cultures sur les pentes, se caractérisait par un durcissement de la collectivisation. Lors de ces durcissements, les activités individuelles étaient fortement limitées mais elles reprenaient progressivement lorsque les pressions exercées par l'extérieur diminuaient. Il ne faut pas oublier par ailleurs que certaines des reprises furent favorisées elles aussi par des pressions externes, lors de l'entrée en guerre du pays par exemple, ou lorsque des *Kinh* étaient envoyés dans les montagnes. Les reprises apparaissent alors comme relevant d'un réajustement progressif du système permettant d'éviter que celui-ci ne connaisse des crises trop importantes. En définitive, les crises étaient d'autant moins prononcées à *Chợ Đồn* que les coopérateurs avaient la possibilité de mettre en valeur différentes composantes du milieu et de jouer sur

l'articulation entre activités collectives et individuelles. D'une certaine façon, l'arrêt des cultures à chaque fois que le gouvernement initiait des transformations du système collectiviste et la reprise des brûlis après chacune de ces périodes, reflétaient beaucoup plus les crises traversées par le système collectif à l'échelle de l'ensemble du pays, et plus particulièrement dans les deltas et dans les grandes agglomérations, qu'ils ne reflétaient les difficultés rencontrées au niveau local.

Il faut noter aussi que la forte reprise des cultures sur les pentes au moment du « *chỉ thị 100* » peut être comprise comme le rééquilibrage d'un système de production dont les composantes n'ont pas pu évoluer au même rythme dans les bas-fonds et sur les pentes. Après une période caractérisée par le resserrement des espaces de culture autour des bas-fonds, les coopérateurs purent rattraper le temps perdu au cours de la période collectiviste et cette reprise fut d'autant plus brutale que la population des communes n'avait pas pu, ou bien peu, migrer vers de nouvelles régions de production ou ouvrir de nouvelles parcelles sur les pentes. En ce qui concerne plus spécifiquement les *rẫy* ouverts pour le riz, leur reprise très forte en 1981 ne peut pas être totalement détachée des difficultés rencontrées par les foyers pour produire dans les bas-fonds. Mais la marginalisation de cette culture pendant la période collectiviste explique aussi l'ampleur de la reprise, et l'exemple de *Tân Lập*, où elle est particulièrement forte, montre qu'il n'est pas possible de la comprendre en l'isolant du contexte institutionnel et sans faire référence au maintien beaucoup plus tardif des activités de la coopérative.

Les éléments de compréhension apportés par le travail qui vient d'être présenté, permettent aussi d'expliquer ponctuellement certains des phénomènes d'évolution constatés sur les pentes à partir de 1976 grâce aux photographies aériennes puis aux images satellites (planches 42 à 46). C'est le cas, par exemple, de l'augmentation des zones de cultures sèches et de brûlis récents sur le versant nord à *Tân Lập* alors qu'elles diminuent sur le versant sud de 1976 à 1989 en raison de la mise en place d'une zone de protection forestière. Entre 1990 et 1995, le respect de la zone mise en défens diminuant, les zones de culture réapparaissent doucement au sud. Il n'existe pas de photographies ou d'images pour les années 1996 ou 1997, mais l'extension de cette zone aurait été plus flagrante encore après la distribution des terres. Les enquêtes qui témoignent du resserrement de l'espace agricole pendant la période collectiviste et de l'irrégularité des *rẫy* de riz, semblent montrer que les forêts ne furent pas amenées à disparaître en quantité importante durant la période collectiviste. Les photographies aériennes permettent de confirmer cela dans les trois communes en 1976. A cette date, les brûlis récents sont quasiment inexistantes et les zones forestières éloignées ne portent pas la trace de zones de défriche importantes qui pourraient indiquer des cultures en nombre les années précédentes et une diminution rapide du couvert. Seules les zones de

culture proches des habitations apparaissent dans les trois communes et leur extension confirme le resserrement de l'espace agricole décrit par les coopérateurs. Il ne semble donc pas justifié, dans ces trois communes, de déplorer la dégradation du milieu consécutive aux cultures non collectives avant 1976.

Le couvert forestier ne connaît en réalité un recul important qu'à partir de 1981 et cela plus particulièrement dans la commune de *Tân Lập* où les raisons de ce déploiement – zone forestière en défens, présence des *Dao*, maintien des cultures collectives dans les bas-fonds jusqu'en 1991 – ont déjà été exposées. En raison du maintien de contraintes importantes après la décollectivisation, une importante zone de cultures concentrées se maintient, au nord, jusqu'en 1995. Les images montrent aussi qu'il existe bien une distinction entre les zones de brûlis des *Dao* situées à l'est et les cultures des *Tày* qui se concentrent au nord-ouest. Alors que les zones de cultures concentrées donnent lieu à la formation de zones où alternent en permanence cultures récentes et fourrés, les brûlis de l'est se caractérisent par la reprise systématique d'un couvert de type forestier entre chaque rotation. Le retour des brûlis en 1995 sur la zone de culture ouverte en 1983, c'est à dire après une jachère maintenue pendant onze ans par les foyers *dao*, peut aussi être noté. Pour ces cultures, le retour de la forêt n'est pas remis en cause avant 1995 et atteste du maintien de longues rotations au prix de déplacements importants. Les images montrent aussi la transformation des pratiques de *rẫy* au moment de la distribution. Alors que la mise en place de brûlis groupés est manifeste en 1989 et 1990, la dispersion des brûlis *dao* dans la partie orientale de la commune est visible dès 1995.

L'évolution générale est identique dans les communes du sud avec une faible extension des zones de culture/fourrés pendant la période collectiviste et leur augmentation à partir de 1981, en particulier dans le sud de *Phong Huân* et autour des périmètres importants de *Bằng Lãng*. Cette extension continue les années suivantes mais elle est beaucoup moins nette qu'à *Tân Lập* et la beaucoup moins grande extension des zones récemment mises à feu est flagrante pour toutes les années. On note cependant l'ampleur prise par ces brûlis au moment du « *chỉ thị 100* » (sur les photographies de 1983) et la localisation des zones brûlées les plus importantes au niveau des communes de *Nghĩa Tá* et *Bình Trung* privilégiées par les habitants du sud de *Phong Huân*. Comme à *Tân Lập*, ces zones retournent à la forêt entre chaque date.

Les différences d'évolution constatées entre le nord et le sud tiennent avant tout, ainsi que cela avait été noté dans la partie II, à un développement plus ou moins marqué des zones de culture concentrées autour des bas-fonds. Cette différenciation est due à une multitude de facteurs agissant conjointement. Aux facteurs évoqués plus hauts, il faut rajouter, pour les années récentes, le développement des activités de collecte dans le sud qui est à la fois une conséquence de la préservation des zones forestières grâce à la moindre extension des zones de cultures concentrées et un facteur limitant l'extension des *rẫy* ouverts pour le riz. Le

principal facteur de différenciation tient néanmoins avant tout à la plus grande dispersion de la population dans les communes du sud. Cette dispersion s'explique par la répartition des bas-fonds et tient par conséquent aux caractéristiques topographiques des deux zones. Mais le phénomène de concentration de la population a été accentué par la collectivisation qui a limité les mouvements inter et intra communes alors que la colonisation des bas-fonds n'était pas achevée au sud et a pu continuer pendant la période collectiviste et après le « *chủ thị 100* ». A *Tân Lập* et en dépit de la faible extension de leurs cultures sur les pentes proches, la présence des *Dao* est aussi un phénomène non négligeable. Grâce à la dispersion des habitants au sud, la pression exercée sur les pentes proches est plus diffuse, les cultures sont moins concentrées, plus directement en contact avec la forêt, ce qui favorise la reprise du couvert. Avec des surfaces ouvertes annuellement sur les pentes qui sont équivalentes au sud et au nord (et plutôt moins développées à *Tân Lập* en raison de la double culture du maïs), les zones non forestières autour des bas-fonds sont plus massives et plus permanentes à *Tân Lập*. Mais si la dispersion de la population joue un rôle tellement important c'est aussi en raison des logiques d'organisation de la population et de ses activités autour des bas-fonds. Ce point constitue l'élément de compréhension essentiel apporté par les enquêtes et l'approche endogène menée.

Tout au long de la période, et malgré le passage de la collectivisation, l'organisation topocentrique des activités autour des bas-fonds est patente. Cette organisation que l'on peut comprendre selon une logique de proximité par rapport aux rizières, doit aussi son maintien à la persistance de facteurs d'ordre social liés à cette organisation et la maintenant. Durant la période ancienne, l'organisation des activités autour des bas-fonds reposait sur des logiques agronomiques mais aussi sur une plus grande sécurisation des investissements dans les zones proches qui se reflétaient au travers de l'organisation sociale. Les foyers localisaient leur habitation en fonction des rizières et leurs activités (cultures et activités transversales) étaient d'autant plus intensives qu'elles étaient pratiquées à proximité des bas-fonds. Les zones de pratique de chaque foyer se redéfinissaient au cours du cycle de vie des exploitations, de génération en génération, en respect des investissements des foyers voisins et elles étaient fortement imbriquées. Durant cette période, la construction de l'espace villageois autour des périmètres peut se comprendre comme un contrôle supplémentaire et commun des ressources et des espaces dans le bassin versant entourant chacun des périmètres. Les villages avaient tendance, au cours du peuplement, à se diviser pour correspondre à une seule unité de production dans chacun des biefs s'individualisant le long des cours d'eau. Dans ce schéma, les *rẫy* à rotations longues, toujours destinés au riz en culture principale, étaient souvent extérieurs au village dans des zones de contact avec les populations des villages voisins, *Tây* ou non-*Tây*. Ils se pratiquaient dans des zones où la forêt devait être ouverte chaque année et par chacun au moment des cultures. Après deux ou trois années de culture, l'espace se



refermait et la forêt, en repoussant, marquait la fin du droit d'usage du foyer qui avait mis temporairement en place des cultures

Durant la période collectiviste, malgré l'ampleur des contraintes existantes (zones réservées, contraintes temporelles...), l'organisation topocentrique ne fut pas remise en cause par les coopératives. Celles-ci, comme le firent aussi les groupes et les brigades de production, se sont adaptées aux géographies existantes pour correspondre aux anciens villages et aux anciennes unités de production autour des biefs. Cette adaptation était aussi bien spatiale que sociale avec le maintien des anciens chefs de village et celui des foyers descendants des fondateurs à la tête de nombreuses unités de production. De son côté, le système de production collectif était lui aussi organisé autour des rizières. Il renforçait le rôle du centre pour les cultures intensives et rejetait les *rã̃y* de riz à rotations longues dans les zones périphériques. Mais il ne remettait pas en cause le modèle auréolaire de mise en valeur, y compris à *Tân Lấp* où les contraintes étaient les plus fortes. Avec une coopérative plus vaste et plus coercitive, des groupes de production correspondant à une sous-division aléatoire des foyers, l'intégration houleuse et ratée des *Dao* dans la grande coopérative d'origine, cet exemple montre que la transformation des rapports entretenus par les coopérateurs avec leur environnement correspondait aussi à une plus grande désorganisation sociale des deux groupes présents.

Lors de la décollectivisation, la disparition du système d'encadrement collectif fut plus tardif que dans le sud en raison de la transformation du réseau d'irrigation. Il fut plus hésitant aussi, ce qui se manifestait par le maintien de certaines des contraintes héritées de la collectivisation. Les conflits y étaient plus nombreux entre les *Tày*, les touchaient dans leurs relations avec les *Dao*. La compétition sur les terres proches demeurait et le mécontentement affiché vis-à-vis des structures dont les cadres n'avaient pas changé et imposaient un changement partiel sans l'accompagner, était fort.

Il serait prématuré de tirer des conclusions définitives des évolutions qui accompagnent l'allocation des terres forestières. Les premières années d'observation révèlent que la délimitation des parcelles est suivie d'une transformation de certaines pratiques d'utilisation des ressources mais que l'organisation auréolaire des activités n'est pas totalement remise en cause. A *Tân Lấp*, au contraire, la distribution atténue le poids des structures d'encadrement et favorise une reprise plus généralisée de la mise en valeur auréolaire de l'espace avec un recentrage des cultures intensives autour de la vallée. La distribution a passagèrement accentué la marginalisation des *rã̃y* de riz mais ceux-ci qui s'étaient maintenus avec des jachères permettant la repousse de la forêt, reprennent progressivement et semblent vouloir se développer à nouveau avec les mêmes rythmes que par le passé.

Si la distribution ne remet pas en cause la gestion des ressources à partir du centre, elle n'en tient pas toujours compte et hypothèque par là sa propre efficacité. Le type de parcelles distribuées, très différent au sud et au nord, le montre. La distribution veut protéger la forêt mais ne tient pas compte des spécificités de chacune des communes (ou, si elle le fait, c'est pour faciliter l'exploitation de la forêt) et l'effort qui est demandé aux habitants de *Tân Lập* pour valoriser les parcelles allouées (plantations, entretien) n'est pas identique à celui qui est demandé aux habitants des communes du sud. C'est particulièrement vrai pour les *Đào* qui ont montré que la distribution peut avoir, momentanément tout au moins, un effet contraire à celui qui était désiré. A terme, il est toujours possible d'imaginer que les zones de cultures des foyers *đào* vont se stabiliser. Mais à quel prix ? A celui calculé par les projets de soutien aux zones de sédentarisation prévoyant des centaines d'hectares replantés en essences de valeur et l'ouverture de nouvelles rizières, projets dont les effets se font attendre à *Tân Lập* et posent d'importants problèmes entre les communautés *tày* et *đào*<sup>167</sup> ? Ou à celui de la reprise des mouvements de population et du départ de nombreux foyers pour les Hauts Plateaux du centre du pays ?

---

<sup>167</sup> Un projet élaboré en 1991 par le comité populaire du district de *Chợ Đồn* et la province de *Bắc Thái* dans le cadre du programme 327, prévoyait un investissement total de 1987,7 millions de VND destiné au soutien des foyers *đào*. Un autre programme élaboré en 1994 prévoyait un investissement de 2597 millions. Ces deux projets se concentrent sur la protection des forêts, les plantations forestières (730 ha en 1991), le développement de l'élevage, celui des infrastructures (routes et chemins, salles de classe, cellule de santé), la mise en place de nouvelles rizières. Entre 1991 et 1994, aucun effet du premier programme ne s'était fait sentir hormis à travers la plantation d'abricotiers. En 1996-1997, la gestion des fonds de la sédentarisation était l'objet de vives dissensions au sein du comité populaire de *Tân Lập* responsable de l'application du programme sous la houlette du comité populaire et du bureau de la sédentarisation du district (Ủy Ban Nhân Dân Huyện Chợ Đồn, 1994).



## **CONCLUSION GENERALE**

Des forêts sans partage



Une des dernières éditions du « Petit Robert » (1996) donne les définitions suivantes de l'expression « sans partage » ; sans réserve, sans restriction, sans compter. Cette expression exprime dans une langue vieillie, la qualité de sentiments humains ; « une foi ou un dévouement sans partage ». Elle est utilisée ici, apposée au terme forêt, pour attirer l'attention sur la contradiction qui existe entre le partage, la division conjointe des terres et des forêts (*giao đất, giao rừng*)<sup>1</sup> qui a été faite lors de l'allocation forestière à *Chợ Đôn* et la façon dont étaient utilisées et perçues ces mêmes terres et ces forêts avant leur distribution. Cette contradiction tient à ce qu'il n'existait pas à *Chợ Đôn* de relation de « un à un » fixe et définitive entre la terre, les ressources qu'elle portait et leur utilisateur avant la distribution. Le droit d'usage d'une ressource découlait de l'usage lui-même. Il s'évanouissait avec lui et avec la reprise de la forêt. Elle tient aussi à ce que la forêt n'est pas pensée de la même façon par les forestiers qui la délimitent en fonction de critères biologiques et cherchent à quantifier ses potentialités, et par les agriculteurs qui ne la comptent pas dans les mêmes termes et selon les mêmes temporalités et pour qui elle constitue avant tout un milieu multifonctionnel (un domaine cultivable, récoltable...) et non fixe (une étape de culture).

Dans le cadre du travail qui a été réalisé à *Chợ Đôn*, deux approches successives, utilisant des outils de connaissance différents, ont été envisagées. La première de ces approches est qualifiée d'exogène parce qu'elle ne donne pas la parole aux acteurs et les considère comme des instruments de transformation du couvert végétal. Elle fait une place centrale aux données techniques, statistiques, cartographiques, images satellites... les plus exhaustives possibles disponibles sur le district et reproduit en cela et à l'échelle locale, la démarche qui est le plus souvent celle des experts travaillant en amont des politiques et des activités de planification en matière de gestion forestière. La seconde approche est endogène dans la mesure où elle vise à mettre en évidence la signification sociale de l'organisation du couvert végétal. Elle correspond à une approche qualitative et s'intéresse plus particulièrement aux pratiques locales de gestion et d'utilisation de l'espace et des ressources et à leurs logiques. Le choix qui a été fait de séparer ces deux approches repose sur l'hypothèse qu'il peut exister des déphasages importants entre « *le naturel et le social* » (G. Bertrand, 1978), entre d'un côté les composantes abiotiques et biotiques du milieu biophysique qui ont elles-mêmes des rythmes d'évolution qui ne sont pas identiques, et de l'autre le milieu humain. En raison de ces déphasages, les relations qui existent entre les structures spatiales observées à un moment donné et les structures sociales peuvent être trompeuses et il a semblé nécessaire de renforcer la mise en perspective historique des logiques sociales de mise en valeur de l'espace en lui consacrant une partie afin de donner une plus grande profondeur à l'analyse de ces relations.

---

<sup>1</sup> Cette expression est utilisée pour désigner l'allocation des terres forestières. Elle signifie « accorder – ou remettre – la terre et la forêt » mais peut aussi être comprise, en accord avec le second sens du verbe *giao* comme lier ou allier la terre et la forêt, ce qui correspond bien à la vocation de l'allocation.

La dissociation des deux approches, endogène et exogène, permet aussi de mettre en évidence l'intérêt de chacune d'entre elle dans l'appréhension des enjeux forestiers aujourd'hui.

La première partie de l'approche exogène s'est intéressée au milieu biophysique et à ses composantes abiotiques ; topographie, lithologie, hydrographie... et biotiques à travers le couvert végétal. Elle a permis de mettre en évidence l'existence de formations forestières caractérisées par des associations floristiques différentes en fonction de l'altitude et de la lithologie (forêts d'altitude, sur calcaire...). Mais l'observation de la couverture végétale révèle surtout la variété physionomique des états du couvert (sols nus, fourrés, forêts plus ou moins denses). La végétation s'organise en auréoles successives autour des bas-fonds : les types non forestiers de couvert (fourrés) sont situés à proximité des bas-fonds et sont d'autant plus denses qu'ils sont éloignés des bas-fonds, les forêts sont situées en périphérie des fourrés et connaissent elles aussi une augmentation croissante de leur densité de l'intérieur du bassin versant vers l'extérieur. Cette double gradation apparaît quelle que soit la zone morpho-lithologique du district considérée et se retrouve de façon systématique autour de chacun des bas-fonds. Elle témoigne de l'importance des facteurs d'origine anthropique dans l'organisation du couvert mais aussi du rôle intra zonal joué par les variations du relief dans l'expression de ces processus anthropiques. De son côté, la diachronie de cinq ans apportée par les images satellites, montre que la dynamique du couvert se caractérise quantitativement par un recul des forêts denses au profit des fourrés et des fourrés au profit des forêts. Elle montre aussi qu'il existe trois formes principales de dynamique qui n'ont pas le même poids dans le recul observé. A l'échelle du district, les zones de dynamique entre les différents types de couvert se localisent de façon privilégiée au niveau de chacune des zones de contact entre couvert forestier et non forestier, dense et moins dense. Ce phénomène confirme la dynamique générale d'évolution du couvert à partir des bas-fonds mais il ne joue pas, sur les cinq ans d'observation, un rôle important dans le recul de la forêt. La seconde forme de dynamique atteint la forêt par petites touches disséminées. Il s'agit des brûlis récents qui apparaissent en sols nus lors de la prise de vue en décembre et qui se répartissent dans les zones forestières sans lien apparent avec la localisation des bas-fonds. Leur localisation diffère d'une date à l'autre et le couvert forestier se reconstitue dans la majorité des cas entre les deux dates. Ils ne sont pas responsables du recul forestier. Pour finir, une vaste zone de fourrés qui n'existait pas en 1990, apparaît sur l'image de 1995 dans une commune septentrionale du district. Cette zone dont l'apparition n'est pas liée à la présence de bas-fonds, est unique dans le district et est en cela marginale. Elle contribue quantitativement pour beaucoup au recul de la forêt observé entre les deux dates.

La seconde partie de l'approche exogène s'est intéressée plus spécifiquement aux facteurs anthropiques d'évolution du couvert végétal. Cette approche visait à mettre en évidence les liens entre facteurs fondamentaux (peuplement, développement des infrastructures, du commerce...) et instrumentaux (les activités) d'anthropisation et le rôle de ces facteurs dans la

répartition du couvert végétal. Une part importante de ce travail a été effectuée sur la base de données statistiques qui sont les principales données permettant d'appréhender la diversité des situations démographiques et économiques dans le district. Ces données statistiques ne montrent aucun lien direct entre les différents facteurs d'anthropisation et entre ces facteurs et la répartition du couvert végétal. Elles permettent d'émettre des hypothèses sur le rôle de certains facteurs dans le développement plus ou moins important des rizières irriguées et des cultures de pente : poids des différents groupes ethniques, passage à la double saison pour le riz et le maïs... Mais elles ne montrent pas de corrélation entre le poids de la population totale et celui des activités agricoles qui sont les principales activités des foyers, et elles ne font apparaître aucun lien entre l'extension des cultures sur les pentes et la place de la forêt dans les communes.

Il ne faut pas, pour analyser ce résultat, négliger la part de distorsion apportée par les données utilisées : hétérogénéité et discontinuité des sources statistiques, faible épaisseur diachronique des données sur le couvert végétal à l'échelle du district... Ces problèmes liés à la qualité des données sont sensibles et le sont particulièrement à une très grande échelle sur la base d'une représentation statistique de vingt-deux communes. Mais il faut aussi noter que ces données échouent à rendre compte de la variété des activités agricoles, y compris des cultures sur les pentes. Elles ne répertorient pas l'ensemble de ces activités et ne donnent des indications que sur les surfaces cultivées au cours de l'année considérée ainsi que sur le nombre d'animaux présents à la date de relevé. Elles ne précisent pas la localisation des champs, sur les pentes ou dans les bas-fonds, alors que certaines cultures comme le maïs peuvent être implantées dans ces deux types d'espace. Elles indiquent rarement le nombre de saisons agricoles réalisées dans l'année sur les mêmes terres et ne tiennent jamais compte des périodes de jachère. De son côté, le couvert forestier n'évolue pas de façon linéaire et il existe, ainsi que l'ont montré les images satellites sur cinq ans, différentes formes de dynamique. La pertinence d'une démarche statistique à cette échelle est dès lors limitée parce qu'elle ne permet pas de faire la part des différents types d'évolution et ne permet pas de déterminer le rôle de chaque type d'activités agricoles dans ces évolutions. Cette démarche est utile à la connaissance générale du milieu mais sa valeur explicative n'est réelle qu'en ce qui concerne les phénomènes les plus massifs. A *Chợ Đôn* la disparition rapide du couvert forestier dans une des communes au nord du district peut ainsi être mise en relation avec l'arrivée récente et relativement importante de *H'mông* dans cette zone mais les facteurs explicatifs de la répartition du couvert dans les autres communes demeurent ténus. La part importante faite par les statistiques aux phénomènes massifs d'évolution se retrouve aussi à des échelles plus petites. Le travail mené par l'équipe de R. de Koninck (1997) sur la province de *Tuyên Quang* (travail décrit dans la première partie) montre par exemple qu'il existe un lien entre la progression des *Kinh* vers le nord de la province, l'expansion agricole et la diminution du couvert forestier. Cette étude présente l'intérêt de mettre en évidence le rôle



trop souvent oublié des *Kinh* dans les processus de déforestation et semble bien mettre en évidence le facteur le plus marquant de déforestation à l'échelle proposée. Elle est néanmoins limitée, l'auteur en convient, pour analyser la part des collectes, des coupes et des différents types d'agriculture dans ce phénomène ainsi que pour prendre la mesure du rôle joué par les autres groupes de population. Et elle se focalise sur les seuls facteurs d'évolution perceptibles statistiquement à cette échelle, ici la montée massive de la population des zones basses vers les montagnes et l'expansion agricole. Il est important de rendre compte de ce type de phénomènes en raison de leur massivité même et des situations délicates au niveau social ou environnemental auxquelles ils correspondent souvent localement. Mais ils ne doivent pas cacher les dynamiques plus subtiles du couvert végétal, dynamiques qui se manifestent à d'autres échelles spatiales d'appréhension et ne sont pas automatiquement liées au poids du nombre.

Une analyse spatiale plus fine et débarrassée des limites communales peut, en effet, permettre de préciser le lien qui existe sans se manifester quantitativement, entre la population, ses activités et la répartition de la végétation. Les images satellites, enrichies de données localisées concernant les implantations humaines (l'habitat et les routes essentiellement), témoignent de la localisation privilégiée de l'habitat le long des bas-fonds à l'échelle du district. Les photographies aériennes fournissent des indications plus complètes sur l'occupation du sol à une échelle spatiale plus grande et temporelle plus longue et mettent en évidence l'existence d'un différentiel d'occupation et d'utilisation de l'espace qui est fonction de la proximité des bas-fonds rizicoles. Elles précisent la localisation de l'habitat en périphérie immédiate des bas-fonds, eux-mêmes mis en valeur par la riziculture. Elles montrent aussi que les zones de cultures sèches les plus étendues changent de localisation entre les dates mais qu'elles coïncident avec l'auréole de fourrés qui existe sur les premières pentes. Alors que les zones de cultures sèches et les fourrés ont tendance à s'étendre autour des bas-fonds, les photographies aériennes, comme les images satellites, indiquent par ailleurs que le couvert se reconstitue entre les dates dans le cas des parcelles mises à feu en forêt. Ces brûlis n'ont donc pas d'impact sur l'évolution du couvert et sur sa répartition à long terme. C'est cette occupation générale de l'espace qui se traduit par l'organisation auréolaire de la végétation autour des bas-fonds. Cela permet de construire un modèle élémentaire d'organisation de l'espace valable à l'échelle du district et représentatif du système de relation qui existe entre l'utilisation de l'espace et l'organisation du couvert dans chacune des portions de vallée qui s'individualisent le long des cours d'eau.

Ce modèle d'organisation connaît des déformations. Les photographies aériennes montrent, sur deux zones représentatives du nord et du sud du district, que la part relative de chacun des types de couvert est différente dans ces zones et que les différences constatées se renforcent avec le temps dans le sens d'une diminution plus grande de la forêt par rapport aux autres types de couvert au nord qu'au sud. Les différences, à ce niveau d'analyse, semblent

tenir aux variations topographiques qui existent entre le sud, caractérisé par des vallées étroites et dispersées dans un paysage de petites collines arrondies, et le nord où dominent de grandes vallées à fond plat entourées de versants ayant un fort dénivelé. Les vallées, dans le nord, sont associées à un plus fort regroupement des zones d'implantation de la population. Elles se caractérisent par une extension proportionnellement plus grande des zones de fourrés par rapport aux bas-fonds et par une place relative accordée à la forêt moins importante. En ce sens, l'utilisation de l'espace qui repose sur les mêmes principes au nord et au sud, a des conséquences différentes en terme de poids et d'évolution de la forêt par rapport aux autres types de couvert en fonction des caractéristiques topographiques de chacune des zones du district. Cela attire l'attention sur le rôle de la topographie dans la répartition de la population et dans l'occupation de l'espace, ce qui peut expliquer l'absence de corrélation statistique constatée au niveau des communes.

L'approche exogène privilégiée en première analyse ne permet cependant pas d'aller plus loin dans la compréhension de la logique d'organisation de l'espace. Le modèle construit est représentatif des liens qui existent entre utilisation de l'espace, organisation du couvert et système de pente, et la disproportion des éléments de ce modèle en fonction de la topographie a été mise en évidence. L'existence de modes de mise en valeur de l'espace à la fois auréolaires et influencés par le système de pente est un phénomène classique dans les milieux de montagne. L'occupation des terres en fonction de l'altitude et/ou des contraintes liées à la topographie, se retrouve dans de nombreuses régions très différentes et les variations observées sont d'autant plus prononcées que le gradient altitudinale est élevé sur des distances rapides. D'un autre côté, l'organisation auréolaire des activités s'exprime probablement dans tous les modèles d'organisation locale de l'espace rural, l'intensif et les ressources produites étant localisés au plus près du lieu d'habitation (Gautier, 1996). Mais détecter les principes spatiaux élémentaires n'est pas suffisant et ne permet pas de connaître les spécificités de la mise en valeur de la région étudiée. Il est nécessaire de s'intéresser aux logiques de cette mise en valeur et à leur évolution pour apprécier pleinement les moteurs de dynamique de la végétation.

L'objectif de l'approche endogène menée en deuxième partie du travail sur *Chợ Đồn* est de mettre en évidence ces logiques. Elle permet de faire une lecture différente des structures spatiales observées et de leur évolution.

Dans le cas de *Chợ Đồn*, l'organisation de l'espace reflète avant tout, au nord comme au sud, une conception et une construction centrées sur les rizières qui est caractéristique des *Tày*, groupe ethnique très largement majoritaire dans le district. L'étude rétrospective des pratiques agricoles montre que la gestion et l'utilisation de l'espace reposent, durant l'ensemble de la période étudiée, sur des considérations agronomiques mais aussi économiques et sociales. Avec le temps, ce système a connu des transformations mais

l'ensemble de ses principes de fonctionnement n'a pas été remis en cause et cette continuité se manifeste, au niveau de l'organisation des activités agricoles, par l'utilisation intensive des terres et des ressources proches des rizières et par l'éloignement des *rẫy* à longues jachères. Depuis la période précollectiviste, les activités sur les pentes sont organisées en fonction de la localisation des périmètres rizicoles, de la production et du travail dans les rizières selon des logiques de mise en valeur dont les fondements agronomiques (ensoleillement des rizières, fumure des terres cultivées intensivement...) et économiques (minimisation des temps de déplacements...) sont demeurés globalement identiques. Avant la période collectiviste, la mise en valeur des terres proches des rizières reposait aussi sur la conception d'un espace symboliquement ouvert aux cultivateurs des périmètres rizicoles autour de ceux-ci et sur des principes de distribution des ressources et des terres sur les pentes établis par l'usage et socialement acceptés. Avec la collectivisation, la dimension symbolique de l'ouverture de l'espace n'est pas demeurée aussi claire mais les principes de distribution des ressources n'ont pas été remis en cause par les interventions extérieures.

Au temps des coopératives, un modèle d'organisation collective de la production agricole construit en référence aux conditions du delta du fleuve Rouge, fut imposé aux foyers du district. Ce modèle faisait de la riziculture le domaine privilégié de production collective et jouait de façon directe, pour les activités collectives, dans le sens d'un renforcement de l'utilisation des rizières et des terres localisées sur les premières pentes les entourant. Ce modèle définissait aussi des normes précises pour le développement des activités individuelles hors rizières. Mais le système collectif, malgré ses particularités en matière d'organisation de la vie agricole, n'était pas sans recevoir l'héritage du passé et la transformation des structures d'encadrement ne fut pas aussi profonde que ne l'espéraient les partisans de l'édification de l'Etat socialiste. L'histoire des coopératives de *Chợ Đồn* se caractérise par l'accession au pouvoir de nouvelles personnalités mais aussi par de nombreux phénomènes de résistance aux projets de construction des unités socialistes avec l'adaptation de la taille des coopératives et des groupes de production aux anciennes unités de gestion des ressources et une importante continuité des anciennes formes de pouvoir. Cela favorisait le détournement des normes et le respect des anciennes règles d'utilisation de l'espace et des ressources dans le cadre des activités individuelles. Les deux systèmes, collectif et non collectif, fonctionnaient conjointement et le faisaient dans le sens de la mise en valeur auréolaire de l'espace avec l'intensification des cultures à rotations courtes à proximité des bas-fonds et la marginalisation des cultures de riz sur brûlis en forêt. De son côté, la décollectivisation vit la disparition rapide et plus ou moins totale des contraintes et des structures collectives. Dans les rizières, malgré la transformation parfois importante des systèmes d'irrigation, les foyers reprirent le contrôle individuel du foncier en se basant sur le système de propriété précollectif. Sur les terres de pentes où la gestion des ressources avait été moins perturbée par les

coopératives, la décollectivisation se produit en continuité plus grande encore des anciennes logiques d'utilisation et de maîtrise des ressources et du foncier.

La reproduction des motifs élémentaires d'organisation du couvert végétal qui a été observée à l'échelle du district depuis 1976, doit être comprise comme la manifestation spatiale de ces logiques d'organisation des activités sur les pentes. En dépit de l'absence de document pouvant rendre compte de la mise en valeur du milieu avant cette date, la description des principales activités des foyers permet de penser que l'organisation générale du couvert végétal était identique durant la période coloniale à ce qu'elle était au temps des coopératives et à ce qu'elle devint au milieu des années 1990. Aujourd'hui, rien ne permet de dire non plus que l'allocation des terres « forestières » va changer quelque chose à cela. A la suite de la distribution, une transformation des pratiques d'utilisation et de gestion des ressources a été observée avec l'utilisation exclusive du sol par les foyers en ayant reçu le droit d'usage et l'appropriation d'une partie des ressources en fonction du foncier. Mais la distribution ne touche pas l'ensemble des terres de pente et ne s'accompagne pas d'un renforcement des mesures de contrôle. Elle ne fait pas obstacle aux anciennes logiques d'utilisation de l'espace qui s'expriment en dépit des objectifs imposés d'utilisation des parcelles sur les terres qui sont allouées comme sur celles qui ne le sont pas. Trois ans après la distribution, les cultures intensives se maintiennent (ou plus encore se réorganisent à *Tân Lấp*) autour de l'ensemble des rizières et les cultures de riz sur brûlis reprennent dans les forêts éloignées.

Au delà de cette constante temporelle, l'observation des images et des photographies aériennes a mis en évidence, au cours de l'approche exogène, l'existence de déformations de ce modèle et une place relative accordée à la forêt plus grande au sud qu'au nord. Ces documents semblent indiquer que les caractéristiques morpho-lithologiques du milieu biophysique ont un rôle à jouer dans l'extension plus rapide au nord qu'au sud des zones de cultures/fourrés. Les enquêtes réalisées confirment l'importance des caractéristiques du milieu dans la dynamique d'évolution de la végétation mais elles montrent aussi et surtout que cette dynamique a été fortement tributaire des conditions de collectivisation et de décollectivisation dans les communes. Les interventions de l'Etat, si elles ne remettent pas en cause, sur le temps long, les logiques de mise en valeur auréolaire autour des bas-fonds, sont primordiales dans l'évolution, dans le rythme et l'ampleur des transformations, du couvert végétal.

A *Tân Lấp*, commune située dans une zone de montagnes calcaires, les terres de piémonts sont plus plates et plus riches que les milieux et hauts de versants. Cette richesse est appréciée et reconnue des agriculteurs qui cherchent à y maintenir leurs cultures et y font parfois aujourd'hui deux cultures de maïs dans l'année. De leur côté, les communes du sud, *Phong Huân* en particulier, sont plutôt caractérisées par la présence de petites collines arrondies entrant en contact avec les bas-fonds rizicoles sans raccord colluvial. En dépit du moindre

intérêt agronomique des terres les plus basses, les foyers privilégient l'implantation des champs sur le pourtour immédiat des rizières en vertu des logiques de mise en valeur auréolaire autour des rizières : ensoleillement des rizières, minimisation des temps de déplacement, fertilisations animales... Dans les deux zones, l'implantation des champs intensifs est privilégiée aux abords des rizières mais le poids de la population et son accroissement ne s'y font pas sentir de la même façon. A *Tân Lâp*, les foyers sont regroupés en plus grand nombre autour d'un unique bas-fond de grande dimension et disposent d'espaces de culture au contact immédiat des rizières plus réduits que dans le sud. Ils étendent leurs cultures intensives sur des terres plus hautes, moins propices aux cultures que par le passé et notent l'existence de problèmes de fertilité et de reprise des recrus sur ces terres. Au sud, les cultures se multiplient aussi mais bénéficient de zones d'extension au contact des rizières plus importantes et plus proches de la forêt que dans le nord. Les foyers ne notent pas un différentiel important de la fertilité de leurs champs et les effets de la croissance démographique se font sentir avec moins d'acuité que dans le nord. Les caractéristiques du milieu biophysique ont donc un rôle sur le développement plus rapide et plus important des zones de cultures/fourrés au nord et il est possible de considérer que les déformations observées ont une origine structurelle.

Cette explication ne peut cependant pas être suffisante. Elle ne suffit pas, d'une part, parce que la collectivisation, en fixant les foyers dans les coopératives, a fortement limité les mouvements de population inter communaux. Elle a accru le différentiel de répartition de la population, groupée au nord et dispersée au sud. Dans les rizières, la révolution verte, avec le développement de la double culture du riz, a atténué les effets de la croissance démographique dans les communes, comme *Tân Lâp*, où les rizières ont connu une faible extension surfacique depuis les années 1960. Mais cette révolution n'a que très partiellement touché les cultures sur les pentes. En l'absence d'une transformation importante des techniques, la restriction des mouvements, mouvements qui auraient pu se faire au gré de nouvelles défriches de rizières, accroît la pression sur les terres de pente.

Cette explication est insuffisante, d'autre part, parce que l'Etat tend progressivement à imposer sa vision de la forêt et participe de façon plus active à la gestion des espaces non rizicoles, soit par le biais de structures, entreprises ou services techniques, spécialisées, soit par celui des structures communales d'encadrement.

Dans la période ancienne, le rôle de l'Etat demeurait lointain et se limitait essentiellement à la collecte d'impôts de capitation et de taxes calculées sur la production des rizières. Dans les villages eux-mêmes, les structures villageoises garantissaient l'intégrité du territoire villageois qui était défini autour de chacun des périmètres et correspondait au bassin versant de chacun des cours d'eau latéraux utilisés dans le cadre de l'irrigation. Les zones intérieures au village étaient « ouvertes » symboliquement par le chef du village lors de cultes communs.

Ces zones étaient réservées à l'usage exclusif des habitants du village et s'opposaient au domaine extérieur et fermé de la forêt, domaine dans lequel chaque culture devait donner lieu à un culte individuel d'ouverture de la forêt et où n'importe qui pouvait ouvrir des champs. Les structures villageoises ne jouaient qu'un rôle lointain dans la gestion des ressources sur les pentes y compris dans les limites du village. Alors que la gestion de l'eau établissait des relations de dépendance entre les foyers dans chacun des périmètres rizicoles, chaque habitant du village pouvait ouvrir de nouvelles terres dans les limites du village et le droit d'usage de ces terres ne pouvait être remis en cause ni par le chef du village ni par les foyers qui contrôlaient l'eau dans les périmètres dès lors qu'elles étaient mises en valeur. Les investissements réalisés et l'usage réel d'une ressource et de la terre déterminaient le droit qui y était attaché. Sur les pentes, ouvertes par le feu et laissées périodiquement en jachère, la nature du recru indiquait la persistance d'une activité et le droit de son utilisateur mais les terres pouvaient changer de main lorsqu'elles n'étaient plus mises en valeur après sept ou huit années de recru. Dans ce système, les possibilités d'accumulation étaient limitées à la main d'œuvre dont disposaient les foyers, la maîtrise du foncier reposait sur la continuité et ne nécessitait pas, dans un contexte d'abondance des ressources, l'intervention effective des structures villageoises.

Avec la collectivisation, l'Etat se tourne vers les rizières mais entreprend aussi des actions plus directes sur les pentes et dans les forêts. Celles-ci ne relèvent plus uniquement du domaine privé et entrent aussi dans celui de la gestion collective. L'Etat intervient par le biais des entreprises forestières d'Etat qui délimitent des périmètres réservés et par celui des coopératives qui mettent en place quelques cultures collectives sur les pentes et définissent elles aussi des zones d'usage particulier. Les impacts ponctuels et localisés des structures collectives sont particulièrement importants à *Tân Lấp* avec la sédentarisation des *Dao* et la délimitation rapide d'une zone d'usage exclusive pour ce groupe dans la partie nord de la vallée. En 1974, la mise en défens d'une partie du versant sud renforce le partage de l'espace. Ces deux décisions de la période collectiviste, décisions maintenues après la décollectivisation, sont à l'origine de la déformation du modèle auréolaire de mise en valeur avec la reprise de la forêt sur le versant sud et l'extension très rapide et très importante des cultures intensives sur le versant opposé après le « *chỉ thị 100* ». Ces décisions sont tenues, par une partie des *Tày*, comme étant responsables des difficultés qu'ils rencontrent pour leurs cultures et expliquent la mise en valeur de terres perçues comme étant de qualité médiocre au nord. Les interventions de l'Etat qui se caractérisent par des allers et venues des directives de production, se manifestent aussi de façon particulièrement sensible dans le rythme des activités sur les pentes qui suivent ces allers et venues. Les cultures de pente sont appelées à diminuer lors de la mise en place des coopératives puis à se développer en 1965 au moment de la guerre contre les américains. Elles doivent cesser complètement en 1975 lors de la mise en place de la « Grande Agriculture Socialiste » et sont ensuite oubliées quelques temps au

moment de la décollectivisation. Rattrapant le retard des années passées et retrouvant la maîtrise de leur temps lors de ce désengagement passager de l'Etat, les foyers étendirent les surfaces de cultures intensives sur les premières pentes entourant les rizières et reprirent en plus grand nombre les *rãy* de riz.

A partir de la fin des années 1980, l'Etat se manifesta à nouveau avec la mise en place de programmes d'exploitation du bambou et de plantation encadrés par l'entreprise forestière puis avec la distribution des terres « forestières » réalisées sous la houlette des services forestiers du district. Lors de cette ultime étape, les cultures intensives ne diminuèrent pas mais les *rãy* de riz pluvial ralentirent significativement dans la commune, *Tân Lấp*, où ils étaient pratiqués en nombre. En raison de la perception négative des cultures de ce dernier type, les interventions de l'Etat, c'est la dernière de leurs caractéristiques, accusent leur marginalisation. Durant la période collectiviste, la stabilité des cultures était recherchée, la riziculture irriguée était érigée en modèle et la volonté de protection forestière était régulièrement affirmée. Les cultures de riz sur brûlis demeuraient possibles mais elles étaient moins intégrées dans le système général de production et étaient rejetées en marge aussi bien spatialement que socialement. Lors de l'allocation des terres « forestières », l'Etat manifeste à nouveau son désir de mettre fin au système de rotation des cultures et de limiter toute forme d'intervention en forêt à des fins agricoles. Alors que les activités dans les espaces forestiers ne concernaient pas les structures villageoises avant la collectivisation, l'Etat s'introduit progressivement dans les forêts et le fait d'autant plus facilement, lorsqu'il s'en donne les moyens, que ces espaces ne relevaient pas de structures communes de gestion.

La dialectique entre les origines structurelles et conjoncturelles des déformations observées est délicate. Les caractéristiques abiotiques du milieu biophysique, différentes au nord et au sud, ne sont pas étrangères à l'organisation et à l'évolution de la végétation. En dépit des transformations que peut connaître (inondations, aménagement des rizières ...) ce milieu, ses principales structures spatiales demeurent. Elles sont intégrées par les hommes qui en tiennent compte dans l'organisation de leurs activités et sont en cela un facteur de variation de la mise en valeur. Mais l'exemple de *Chợ Đôn* met en évidence la constance des logiques sociales locales de mise en valeur qui s'expriment sur le couvert végétal quel que soit le milieu et montre que les variations de dynamique de cette mise en valeur relèvent avant tout des interventions de l'Etat. S'il existe des décalages reconnus entre l'évolution lente des structures du milieu abiotique et l'évolution de la société, le couvert végétal se caractérise par des changements rapides sous le coup des activités humaines. Il n'est pas en déphasage avec les hommes et porte la marque des discontinuités qui caractérisent l'évolution de la société. Ces discontinuités sont dues aux déphasages qui existent entre « *l'élaboration des éléments matériels du système de production et l'élaboration des structures mentales* » relevés par G. Bertrand (1978). A *Chợ Đôn* et au *Việt Nam*, elles sont particulièrement marquées en raison de la volonté de l'Etat de réformer la gestion des ressources. Cependant si l'Etat peut

intervenir avec une relative facilité dans l'organisation du système de production, cela ne joue que sur la dynamique d'évolution de la mise en valeur mais peu sur les logiques de cette dernière qui sont d'origine locale. L'Etat a d'autant plus de mal à agir sur ces logiques qu'il n'a pas lui-même une ligne continue d'évolution. Il réagit en fonction du contexte international, mais aussi du contexte national qui est la somme des retours de ses propres expérimentations en milieu local. Les interventions exogènes sont à l'origine de discontinuités temporelles dans la dynamique des pratiques agricoles et la couverture végétale reflète ces discontinuités. La « place » de la forêt en terme de distribution spatiale et la « place » de la forêt comme composante de l'organisation sociale ne sont pas immédiatement concordantes.

Ces déphasages qui résultent de l'intervention de l'Etat sont aujourd'hui au cœur du problème forestier dans de nombreux pays du sud.

D'un côté, les Etats, dans un grand nombre de ces pays, peuvent être qualifiés, ainsi que le fait J. McCarthy (2000) à propos de l'Indonésie, de « *weak strong state* ». Le *Viêt Nam* comme l'Indonésie, le Laos, de nombreux pays d'Afrique, et certains d'Amérique Latine, eux aussi préoccupés du sort de leurs forêts, sont caractérisés par la présence d'Etats très directifs, souvent fortement centralisés, et n'ayant pas les moyens économiques, politiques et administratifs de leurs interventions. Ils ne peuvent pas faire appliquer leurs politiques de façon homogène dans toutes les régions et en contrôler la mise en œuvre à chacun des échelons administratifs impliqués, comme le démontre, dans de nombreux cas, la participation des forestiers aux trafics illégaux. Portées par les évolutions économiques ainsi que par les changements de cap idéologiques et stratégiques, les directives étatiques procèdent par ailleurs par allers et retours qui concourent à renforcer la confusion au niveau local.

D'un autre côté, les interventions de ces Etat se font dans des sociétés agraires qui demeurent encore fortement enracinées dans le temps et dans l'espace. Dans ces sociétés, l'espace de production et l'espace quotidien sont indissociés, l'utilisation matérielle et la signification culturelle de l'espace demeurant dépendantes l'une de l'autre. L'Etat est confronté à ce que J. McCarthy (ibid.)<sup>2</sup> pour l'Indonésie et B.J.T Kerkvliet (1995) pour le *Viêt Nam* appellent des phénomènes de « *résistance quotidienne* »<sup>3</sup>. Ces auteurs signifient par là que les villageois sont engagés dans des formes de résistance souvent non exprimées, mais pas totalement passives, pour modifier l'application des politiques dans leurs localités. Dans le cas précis du *Viêt Nam*, les résistances constatées sont la manifestation, au niveau individuel, de la nécessité d'assurer au mieux, dans le contexte du moment, la reproduction de chaque exploitation. Au niveau du groupe, elles témoignent de la recherche d'une autonomie relative dans la gestion des ressources, tout en évitant une opposition de front à l'ordre établi.

<sup>2</sup> J. McCarthy s'exprime à la suite de Scott (1985).

<sup>3</sup> Traduction pour « *everyday resistance* ».



Les situations conflictuelles qui en résultent sont préjudiciables à l'ensemble des acteurs en présence. D'un côté, les utilisateurs locaux de la forêt sont régulièrement confrontés à des processus qu'ils ont du mal à accepter et provoquent des situations pouvant être ponctuellement très difficiles. De son côté, l'Etat investit dans des politiques de préservation des ressources qui sont appliquées brutalement et dont il ne contrôle pas les effets. Le propos n'est pas de prôner la non intervention de l'Etat dans la gestion des espaces forestiers. Cette intervention est ancienne, et il n'est pas de retour en arrière possible. Elle est nécessaire, à *Chợ Đôn* par exemple, pour atténuer les tensions apparues entre les *Tày* et les *Dao* depuis la sédentarisation de ces derniers. Elle est nécessaire, plus généralement, pour accompagner la décollectivisation et le retour à l'exploitation individuelle, retour qui se produit dans un contexte économique, social et démographique ayant fortement évolué, après des années de production planifiée. L'Etat dont la pénétration dans les zones de montagne s'est faite de façon rapide depuis la période coloniale, n'est pas plus étranger aujourd'hui à l'état du couvert forestier que ne le sont les populations locales. La définition, par l'Etat central, de modèles de gestion devant s'appliquer à l'ensemble du pays sur des bases identiques, est néanmoins une donnée de plus en plus critiquée par les observateurs extérieurs (Rambo, 1995 ; Morger, 1998), donnée lentement remise en cause à l'intérieur même du pays grâce aux travaux des ethnologues (Nguyen Van Thang, 1995). L'Etat, s'il ne veut pas aboutir à des situations conflictuelles et à des dégradations inattendues de la forêt, ne peut pas se contenter d'une approche globale du problème forestier en faisant l'économie de la prise en compte de la complexité et de la diversité des situations locales.



## Sources Documentaires

### A – Images satellites, photographies aériennes et cartes

- Images satellites
  - Image SPOT XS du 05/12/90 (2 268.305).
  - Image SPOT XS du 27/12/1995, KJ (2 268.305).
  
- Photographies aériennes
  - 1 couverture au 1 : 30 000 environ de décembre 1976 provenant du Service Cartographique National à *Hà Nội*.
  - 1 couverture au 1 : 25 000 de novembre 1983 provenant du Service Cartographique des Armées à *Hà Nội*
  - 1 couverture au 1 : 30 000 de décembre 1989 provenant du Service Cartographique National à *Hà Nội*.
  
- Cartes

Les cartes à l'échelle de *Việt Nam* utilisées sont extraites d'ouvrages qui apparaissent dans la bibliographie générale. Leur référence est donnée dans les sources.

Une grande partie du travail cartographique réalisé sur *Chợ Đồn* repose sur les cartes topographiques au 1 : 50.000 publiées par la Direction Générale du Cadastre. Les premières cartes acquises étaient des rééditions de cartes datant de 1964 qui ne portaient aucune limite administrative en dessous des provinces et présentaient des courbes de niveau avec une équidistance de 40 mètres. Une grande partie des travaux a été réalisée sur la base de ces cartes, y compris les repérages de terrain pour l'interprétation des images et des photographies aériennes ce qui posait des problèmes de précision importants. De leur côté, les limites administratives ont été relevées sur une carte manuscrite fournie par le Comité Populaire du district et portant des indications topographiques. En 1998, il a cependant été possible d'entrer en possession de cartes topographiques de meilleure qualité publiées en 1994.

*Tổng Cục Địa Chính, 1994, Bản đồ tin tức 1 : 50 000.* Références : F-48-55-D ; F-48-56-C ; F-48-68-A ; F-48-68-C ; F-48-67-D ; F-48-67-B ; F-48-70-A.

Ces cartes présentent des limites administratives plus précises, quelque peu différentes des précédentes et des courbes de niveau ayant une équidistance de 20 mètres. Elles ont par ailleurs été géographiquement corrigées et présentent un décalage de près de 2 secondes en longitude (1'70'') et en latitude (1'80'') par rapport aux cartes précédentes. Ces cartes ont été utilisées pour dresser un nouveau Modèle Numérique de Terrain et les nouvelles références géographiques ont été intégrées, mais les nouvelles limites de commune dont l'exactitude prête autant à discussion que les anciennes (elles semblent plus exactes à *Tân Lập* mais sont remises en doute pour les communes du sud) n'ont pas été retenues. De façon générale, aucune des cartes consultées (cartes du cadastre, cartes forestières...) ne porte les mêmes limites.

Les autres cartes utilisées pour *Chợ Đồn* sont :

- Cục Địa Chất Việt Nam, 1994, Bản đồ địa chất và khoáng sản *Việt Nam*, Bắc Cạn (F – 48 – XVI) 1 : 200 000 [Geological survey of Việt Nam, geological and mineral resources map of Việt Nam].
- Cục Quản lý Lâm Nghiệp tỉnh Bắc Thái, 1993, Bản đồ sử dụng đất huyện Chợ Đồn 1992, 1 : 50 000. [Bureau de Gestion Forestière de la province de Bắc Thái, carte d'occupation des sols]
- CFIC, 1994, Bản đồ kiểm kê rừng tự nhiên 1992, 1 : 100 000. [CFIC, carte d'inventaire forestier].

## B – Cadastres et Sources statistiques

### • Cadastres

Les cadastres apparaissent dans le texte sous la forme : « cadastre agricole », « cadastre forestier » et il n'est pas fait mention, pour plus de simplicité, de chacun des registres correspondant à chacune des communes. Les références de ces registres sont néanmoins les suivantes :

- cadastres forestiers -

SỞ LÂM NGHIỆP BẮC THÁI, 1992, *Thống kê diện tích giao đất lâm nghiệp năm 1992, xã Bằng Lãng, huyện Chợ Đồn*. n.p.

SỞ LÂM NGHIỆP BẮC THÁI, 1993, *Thống kê diện tích giao đất lâm nghiệp năm 1993, xã Bằng Lãng, huyện Chợ Đồn*. n.p.

SỞ LÂM NGHIỆP BẮC THÁI, 1995a, *Biểu thống kê giao đất lâm nghiệp năm 1995, xã Phong Huân, huyện Chợ Đồn*. 41 p.

SỞ LÂM NGHIỆP BẮC THÁI, 1995b, *Biểu thống kê giao đất lâm nghiệp năm 1995, xã Tân Lập, huyện Chợ Đồn*. 43 p.

- cadastres agricoles -

CƠ QUAN QUẢN LÝ ĐẤT ĐAI TỈNH BẮC THÁI, 1994, *Sổ địa chính xã Tân Lập, huyện Chợ Đồn*.

CƠ QUAN QUẢN LÝ ĐẤT ĐAI TỈNH BẮC THÁI, 1994, *Sổ địa chính xã Bằng Lãng, huyện Chợ Đồn*.

CƠ QUAN QUẢN LÝ ĐẤT ĐAI TỈNH BẮC THÁI, 1994, *Sổ địa chính xã Phong Huân, huyện Chợ Đồn*.

### • Sources statistiques non publiées

Certaines sources statistiques utilisées ne sont pas publiées et ne sont pas référencées ici. Dans les services statistiques de la province de *Bắc Thái* et du district de *Chợ Đồn*, elles ont été recopiées manuellement et il y est fait référence dans le texte ou sur les documents, tableaux et cartes sous la forme :

- Service Statistique du district de *Chợ Đồn*.
- Service Statistique de la province de *Bắc Thái*.
- Service Forestier de la province de *Bắc Thái*.

Le Département des Statistiques Démographiques de Hà Nội nous a par ailleurs fourni un extrait de chacun des recensements de la population (1979 et 1989) pour le district de Chợ Đồn. Il y est fait référence sous la forme suivante :

- Département des Statistiques Démographiques de Hà Nội.

• Autres sources statistiques

BỘ LÂM NGHIỆP, 1993a, *Lâm Nghiệp tỉnh Bắc Thái*. Trung Tâm Xử Lý Dữ Kiện Lâm Nghiệp, Hà Nội, s.p.

BỘ LÂM NGHIỆP, 1993b, *Thống kê các loại đất đai, diện tích, năng suất, sản lượng, cây trồng, vật nuôi của tỉnh Bắc Thái, năm 1993*. Trung Tâm Xử Lý Dữ Kiện Lâm Nghiệp, Hà Nội, 44 p.

BỘ LÂM NGHIỆP, 1993c, *Thống kê đất lâm Nghiệp của tỉnh Bắc Thái*. Trung Tâm Xử Lý Dữ Kiện Lâm Nghiệp, Hà Nội, s.p.

BỘ LÂM NGHIỆP, 1993d, *Thống kê tình hình dân số và lao động của tỉnh Bắc Thái năm 1992*. Trung Tâm Xử Lý Dữ Kiện Lâm Nghiệp, Hà Nội, s.p.

BỘ LÂM NGHIỆP, 1993e, *Thống kê tình hình kinh tế xã hội của tỉnh Bắc Thái năm 1992*. Trung Tâm Xử Lý Dữ Kiện Lâm Nghiệp, Hà Nội, s.p.

CENTRAL CENSUS STEERING COMMITTEE, 1991, *Atlas Vietnam Population, Population census 1 April 1989*. Hanoi, 111 p.

CHI CỤC THỐNG KÊ BẮC THÁI, 1980, *Niên giám thống kê 1973-1975*. Thái Nguyên, 271 p.

CHI CỤC THỐNG KÊ BẮC THÁI, 1983, *Số liệu thống kê 1976-1982 tỉnh Bắc Thái*. Thái Nguyên, 273 p.

CHI CỤC THỐNG KÊ BẮC THÁI, 1991, *Số liệu kinh tế xã hội tỉnh Bắc Thái 1986-1990*. Thái Nguyên, 231 p.

CHI CỤC THỐNG KÊ BẮC THÁI, 1995a, *Số liệu cơ bản tổng điều tra nông thôn và nông nghiệp năm 1994 huyện Chợ Đồn*. Thái Nguyên, n.p.

CHI CỤC THỐNG KÊ BẮC THÁI, 1995b, *Số liệu thống kê kinh tế-xã hội 5 năm 1991-1995*. Thái Nguyên, 80 p.

CHƯƠNG TRÌNH TIẾN BỘ KHOA HỌC KỸ THUẬT, s.d., *Số liệu khí tượng thủy văn Việt Nam, tập I : số liệu khí hậu*. Hà Nội, 443 p.

GENERAL STATISTICAL OFFICE, 1991, *Statistical data of the Socialist Republic of Vietnam 1976-1990*. Statistical Publishing House, Hanoi, 349 p.

GENERAL STATISTICAL OFFICE, 1992a, *Statistical data of the Socialist republic of Vietnam 1986-1991*, Statistical Publishing House, Hanoi, 159 p.

GENERAL STATISTICAL OFFICE, 1992b, *Statistics data of Vietnam's agriculture, forestry and fishery (1976-1991) - the pivotal areas of commodity production*. Statistical Publishing House, Hanoi, 349 p.

GENERAL STATISTICAL OFFICE, 1995a, *Statistical data on basic situation and infrastructure of rural region in Vietnam*. Statistical Publishing House, Hanoi, 523 p.

GENERAL STATISTICAL OFFICE, 1995b, *Statistical yearbook 1994*. Statistical Publishing House, Hanoi, 435 p.

GENERAL STATISTICAL OFFICE, 1996, *Statistical Yearbook 1995*. Statistical Publishing House, Hanoi.

GENERAL STATISTICAL OFFICE, 1997, *Statistical Yearbook 1996*. Statistical Publishing House, Hanoi, 334 p.

GENERAL STATISTICAL OFFICE, 1998, *Statistical Yearbook 1997*. Statistical Publishing House, Hanoi, 395 p.

PHÒNG THỐNG KÊ HUYỆN CHỢ ĐỒN, 1995, *Số liệu thống kê kinh tế-xã hội huyện Chợ Đồn 1991-1995*. Thái Nguyên, 64 p.

TỔNG CỤC THỐNG KÊ, 1994, *Số liệu thống kê các vùng thưa dân ở Việt Nam*. Nhà Xuất Bản Thống Kê, Hà Nội, 209 p.

### C – Sources d'archives

Les sources d'archives sont référencées en fonction des centres d'archives et des fonds dont elles proviennent. Les codes et noms reportés dans la liste suivante correspondent aux différents dossiers consultés. Ces dossiers peuvent comporter plusieurs documents dont le détail n'est pas donné.

A1 : Archives Nationales du *Việt Nam*, centre n°1, Hà Nội.

Nom des différents fonds :

- AFC - Direction de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce.
- DCBK - Service du Cadastre et de la Topographie du Tonkin.
- FGGI – Fonds du Gouvernement Général de l'Indochine
- RST - Résidence Supérieure du Tonkin.
- RST54 - Résidence Supérieure de *Bắc Kạn*.

A3 : Archives Nationales du *Việt Nam*, centre n°3, Hà Nội.

Fonds parcouru :

- TCTK - *Tổng Cục Thống Kê* (Bureau Général des Statistiques).

#### • Archives n°1

A1-AFC N92 626 - Réserves forestières au Tonkin, créations, aménagements, exploitation, 1886-1913.

A1-AFC N0 53 - Rapports économiques de la province de *Bắc Kạn*, 1900-1909.

A1-AFC N0 153 - Renseignements statistiques sur les cultures et la population du Tonkin en 1912.

A1-DCBK E02 47 - Superficie des provinces du Tonkin avec indication du nombre de cantons et de communes, 1920-1936.

A1-DCBK N9 562 - Régime forestier du Tonkin, pièces de principe, 1931-1939.

A1-FGGI L4 7 (402) - Inventaire économique du Tonkin, 1921.

A1-RST 30 30 - Notice sur les forêts du Tonkin présentée par M.P. Thomé, 1897.

A1-RST E0 30 119 - Renseignements sur les populations des cercles de Cao Bang et de Cho Moi, 1896.

A1-RST 30 801 (106) - Rétrocession à l'autorité civile du chêu de *Vũ-Nhai* et de la commune de *Yên-Dinh-Xã*. Changement de nom du cercle de Cho Mòi en celui de *Bac Kan* et modification territoriale de ce cercle, 1896.

- A1-RST 45 049 - Statistiques Agricoles de 1892 au Tonkin.
- A1-RST 67 900 – Bac Kan, coutumier à l'usage des Mans, 1931.
- A1-RST 74 002 - La surpopulation du delta tonkinois, transplantation de cet excédent de population dans la Moyenne Région tonkinoise, 1939.
- A1-RST 75 015 - Notice monographique de Bac Kan destinée à l'Exposition Coloniale Internationale de Paris en 1931.
- A1-RST 75 203 - Tourisme aux Lacs Ba Be, Bac Kan, 1927-1940.
- A1-RST 75 425 - Régime forestier au Tonkin, pièces de principe, 1911-1924.
- A1-RST 75 446 – Notes sur les forêts du Tonkin, leur exploitation, leur aménagement et sur l'exploitation des bois. Inspecteur Général des Forêts, 1937.
- A1-RST 75 451 - Forêts, divers 1931-1942.
- A1 RST 78 401 - Régime forestier au Tonkin (Arrêté du Résident Supérieur du Tonkin du 21 février 1931), 1931.
- A1-RST 78 406 - Incendies de forêts et de brousses dans diverses provinces du Tonkin, 1920-1936.
- A1-RST54 39 000 - Rapport détaillé sur la province de Bac Kan, 1900.
- A1-RST54 39 136 - Rapport détaillé général sur la province de Bac Kan, 1900.
- A1-RST54 37 172 - Forêts : réserves dans la province de Bac Kan, 1908-1910.
- A1-RST54 57 016 - Situation politique de la province de Bac Kan et création d'un poste de Bang Ta à Ban Thi, 1930.
- A1-RST54 57 028 - Projet d'érection du centre de Ban Thi (châu de Cho Don) en village et création d'un poste de Bang Ta à Ban Thi, 1930.
- A1-RST54 67 943 - Carte forestière (périmètres forestiers réservés) de la province de Bac Kan, 1932.
- A1-RST54 67 954 - Création du canton de Yên Hân (châu de Na Ri) Bac Kan, 1914.
- A1-RST54 67 962 (286) - Renseignements sur la situation administrative, sociale et économique de la province de Bac Kan en 1931.
- A1-RST54 67 963 - Création d'une administration provinciale à Bac Kan, 1904.
- A1-RST54 67980 - Création de la commune de Xuân Lac, au canton de Khu Vien, châu de Cho Ra (Bac Kan).
- A1-RST54 74357 - Rapport sur la situation économique de la province de Bac Kan au cours de l'année 1931.
- A1-RST54 74358 - Rapport sur la situation économique de la province de Bac Kan au cours de l'année 1933.
- A1-RST54 74359 - Rapport sur la situation économique de la province de Bac Kan au cours de l'année 1934.
- A1-RST54 74360 - Rapport sur la situation économique de la province de Bac Kan au cours de l'année 1935.
- A1-RST54 74361 - Province de Bac Kan. Rapport sur la situation politique, administrative et financière de la province se rapportant à la période du 1er juin 1935 au 31 mai 1936.

- A1-RST54 74362 - Rapport sur la situation économique de la province de Bac Kan au cours de l'année 1936.
- A1-RST54 74363 - Rapport sur la situation économique de la province de Bac Kan au cours de l'année 1937.
- A1-RST54 74364 - Rapport sur la situation économique de la province de Bac Kan au cours de l'année 1938.
- A1-RST54 74366 - Rapport sur la situation économique de la province de Bac Kan au cours de l'année 1939.
- A1-RST54 81 533 - Rapports politiques et économiques annuels et mensuels de Bac Kan, 1913-1925.

• **Archives n°3**

- A3-TCTK 38 - Báo Cáo tổng kết công tái nghiệp vụ trồng trọt 3 năm (1955-1957) của Khu Nông Lâm Việt Bắc.
- A3-TCTK 55 - Báo Cáo thống kê dân số năm 1955 của tỉnh liên khu Việt Bắc.
- A3-TCTK 358 - Báo Cáo diên tích năng xuất sản lương năm 1961 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Kạn, Cao Bằng.
- A3-TCTK 401 - Báo Cáo của tổng cục thống kê về tình hình bình quân nhân khẩu nông nghiệp về lương thực sau khi làm nghĩa vụ 3 năm 1960-1962.
- A3-TCTK 429(150) - Báo Cáo thống kê diên tích năng xuất sản lương các loại cây trồng năm 1962 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Kạn, Cao Bằng, Lạng Sơn.
- A3-TCTK 518(195) - Báo Cáo diên tích năng xuất sản lương các loại cây trồng năm 1963 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Kạn, Cao Bằng, Lạng Sơn.
- A3-TCTK 533 - Báo Cáo điều tra tình hình cơ bản trong hợp tác xã nông nghiệp năm 1963 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Kạn, Cao Bằng, Lạng Sơn.
- A3-TCTK 590 - Báo Cáo diên tích năng xuất sản lương nông nghiệp năm 1964 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Kạn, Cao Bằng, Lạng Sơn.
- A3-TCTK 653 - Báo Cáo diên tích năng xuất sản lương nông nghiệp năm 1965 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Thái, Cao Bằng, Hà Giang, Lạng Sơn, Tuyên Quang.
- A3-TCTK 668 - Báo Cáo điều tra HTX nông nghiệp năm 1965 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Thái Cao Bằng, Hà Giang.
- A3-TCTK 678 - Báo Cáo điều tra sản xuất thu nhập và phân phối ở các HTX nông nghiệp năm 1965 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Thái, Cao Bằng, Hà Giang, Lạng Sơn, Tuyên Quang.
- A3-TCTK 723(368) - Báo Cáo diên tích năng xuất sản lương các loại cây trồng năm 1966 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Thái, Cao Bằng, Lạng Sơn.
- A3-TCTK 794 - Báo Cáo điều tra cơ bản trong hợp tri xã nông nghiệp năm 1967 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Thái, Lạng Sơn.
- A3-TCTK 803 - Báo Cáo kết quả điều tra đất đai nông nghiệp năm 1967 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Thái, Cao Bằng, Lạng Sơn.
- A3-TCTK 853 - Báo Cáo thống kê diên tích năng xuất sản lương các loại cây trồng năm 1968 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Thái, Cao Bằng, Lạng Sơn.



A3-TCTK 909 - Báo Cáo thống kê diện tích năng xuất sản lượng các loại cây trồng năm 1969 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Thái, Cao Bằng, Lạng Sơn.

A3-TCTK 978 - Báo Cáo diện tích năng xuất sản lượng năm 1970 của chi cục thống kê các tỉnh Bắc Thái, Cao Bằng, Lạng Sơn, Hà Giang, Tuyên Quang.

A3-TCTK 1020 - Báo Cáo thống kê dân số có đến 1-10-1968 của Chi Cục Thống kê Bắc Thái.

## D – Sources bibliographiques

Dans la bibliographie, les titres écrits en vietnamien sont transcrits en *quốc ngữ* mais tous les noms d'auteurs sont transcrits sans accents, qu'ils apparaissent ou non comme tels dans l'ouvrage, afin d'homogénéiser la présentation.

ABADIE, M., 1924, *Les races du Haut Tonkin de Phong Tho à Lang Son*. Sociétés d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, Paris.

ALBALADEJO, C., DUVERNOY, I., 1997, La durabilité des exploitations agricoles de fronts pionniers vue comme une capacité d'évolution. In *Les temps de l'environnement*, Communications des journées du Programme Environnement, Vie et Sociétés, Toulouse 5-6-7 novembre 1997, session 2, pp. 203-209.

ALLETON, I., 1981, Les Hmong aux confins de la Chine et du Vietnam : La révolte du "Fou" (1918-1922). In Brocheux, P., (Ed.), *Histoire de l'Asie du Sud-Est, Révoltes, Réformes, Révolutions*, P.U. de Lille, pp. 31-46.

AMELOT, X., 1998, *La dynamique des systèmes ruraux rwandais, approche cartographique d'une crise*. Thèse pour le doctorat de l'Université, Université Michel de Montaigne-Bordeaux III, Talence, 347 p.

ANGELSEN, A., 1994, *Shifting cultivation and "deforestation", a study from Sumatra, Indonesia*. CHR Michelsen Institute, Working Paper (1), Bergen, 28 p.

AN THU, 1968, The Zao are coming down to the lowlands. *Vietnamese Studies*, n°15, Hanoi, pp. 173-187.

AUBAILE-SALLENAVE, F., 1997, Introduction régionale (Asie du Sud-Est). *Civilisations*, vol. 44, n°1-2, numéro spécial Les peuples des forêts tropicales, systèmes traditionnels et développement rural en Afrique Equatoriale, grande Amazonie et Asie du Sud-Est, pp. 170-175.

AUBERTIN, C., 1996, Heurts et malheurs des ressources naturelles en Amazonie brésilienne. *Cahiers des Sciences Humaines*, vol 32, n°1, pp. 29-50.

AUCLAIR, L., 1996, L'appropriation communautaire des forêts dans le haut Atlas marocain. *Cahiers des Sciences Humaines*, vol 32, n°1, pp. 177-194.

BAHUCHET, S., 1997, Un style de vie en voie de mutation : considérations sur les peuples des forêts denses humides. *Civilisations*, vol. 44, n°1-2, numéro spécial Les peuples des forêts tropicales, systèmes traditionnels et développement rural en Afrique Equatoriale, grande Amazonie et Asie du Sud-Est, pp. 16-31.

BAL, P., MELLAC, G.M., DUONG DUC VINH, 1997, Evolutions récentes des systèmes de production dans une zone de montagne du Nord-Vietnam, district de Cho Dôn, province de Bac Kan. *Cahiers Agricoles*, vol. 6, n°5, *Agriculture et développement*, n°15, Numéro commun, numéro spécial Vietnam, sept.-oct., pp. 183-189.

- BANISTER, J., 1993, *Vietnam population dynamics and prospects*. Institute of East Asian Studies, University of California, Berkeley, 105 p.
- BARRAU, J., 1974, L'Asie du Sud-Est, berceau culturel. *Etudes Rurales*, 53-54-55-56, janv.-déc., pp. 17-39.
- BARRAU, J., BERNOT, L., CHIVA, I., CONDOMINAS, G., 1974, Avant-propos. *Etudes Rurales*, 53-54-55-56, janv.-déc., pp. 7-15.
- BARRUE-PASTOR, M., 1997, Les temps de la construction sociale de l'environnement : deux siècles de gestion des espaces pyrénéens. In *Les temps de l'environnement*, Communications des journées du programme Environnement, Vie et Sociétés, Toulouse 5-6-7 novembre 1997, session 3, pp. 17-25.
- BE VIET DANG, 1975, Les Zao au Viet Nam, *Etudes Vietnamiennes*, n° 41, Hanoi, pp. 48-101.
- BERESFORD, M., 1990 (réédition.), *Vietnam: politics, economics and society*. Oxford, Angleterre, 242 p.
- BERESFORD, M., FRASER, L., 1992, Political economy of the environment in Vietnam. *Journal of Contemporary Asia*, 22(1), pp. 3-18.
- BERGERET, A., 1993, Discours et politiques forestières coloniales en Afrique et à Madagascar. *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, tome LXXX, n°298, pp. 219-249.
- BERGERET, A., 1995, *Les forestiers coloniaux : une doctrine et des politiques qui n'ont cessé de « rejeter la souche »*. Les sciences hors d'occident au XX<sup>ème</sup> siècle. Editions ORSTOM, Paris.
- BERGERET, P., 1995a, La politique foncière au Vietnam. *Etudes Vietnamiennes*, Nouvelle série n° 45(115), numéro spécial Les nouveaux paysans du delta du Fleuve Rouge, pp. 33-47.
- BERGERET, P., 1995b, Un tournant de l'agriculture vietnamienne. *Etudes Vietnamiennes*, Nouvelle série n° 45(115), numéro spécial Les nouveaux paysans du delta du Fleuve Rouge, pp. 18-32.
- BERGERET, P., 1999, La question agricole au Vietnam à l'heure des réformes libérales, 1988-1996. *Revue Tiers Monde*, tome XL, n°158, avril-juin, pp. 421-450.
- BERNARD, S., 1994, L'évolution récente du couvert forestier de l'Asie du Sud-Est : essai cartographique et analyse statistique. *Documents du GERAC*, n°7, Le défi forestier en Asie du Sud-Est, Université de Laval, pp. 17-32.
- BERNARD, S., DERY, S., 1994, Le sort des forêts d'Asie du Sud-Est : une bibliographie. *Documents du GERAC*, n°7, Le défi forestier en Asie du Sud-Est, Université de Laval, pp. 133-162.
- BERQUE, A., 1990, *Médiancée, de milieux en paysages*. Géographiques, Reclus, Montpellier, 163 p.
- BERQUE, A., 1993, Environnement planétaire et paysage. *Natures Sciences Sociétés*, vol.1, n°3, pp. 194-199.
- BERQUE, A., 1986, *Le sauvage et l'artifice, les japonais devant la nature*. Gallimard, coll. Bibliothèque des Sciences Humaines, Paris, 314 p.
- BERTRAND, G., 1972, La "science du paysage" une "science diagonale". *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Tome 43, fasc. 2, Toulouse, pp. 127-133.
- BERTRAND, G., 1975, Pour une histoire écologique de la France rurale. In Duby, G., Wallon, A., (dir.), *Histoire de la France rurale*, tome 1, Paris, Seuil.
- BERTRAND, G., 1978, Le paysage entre la Nature et la Société. *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 49, fasc. 2, Toulouse, pp. 239-258.

- BERTRAND, G., 1991, La nature en géographie : un paradigme d'interface. Géodoc, Université de Toulouse le Mirail, Toulouse, 34 p.
- BERTRAND, G., 1996, Perception de l'environnement, nature et efficacité des types actuels de gestion. In Communications de la table ronde *Dynamiques sociales et environnement, pour un dialogue entre chercheurs, opérateurs et bailleurs de fonds*, Bordeaux 11-12-13 septembre 1996, pp. 37-43.
- BINDON, P., 1997, Bamboo ecology. Australian Bamboo Network, House Oberon, In <http://www.cfl.com.au/abn/land.htm>
- BLANC-PAMARD, C., 1977, *Recension des diverses approches "écologiques" des systèmes géographiques et des sociétés*. Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 100 p.
- BLANC-PAMARD, C., MILLEVILLE, P., 1985, Pratiques paysannes, perception du milieu et système agraire. In *A travers Champs, Agronomes et Géographes*, ORSTOM, Laboratoire de Sociologie et Géographie Africaines, Paris, pp. 101-138.
- BLOCH, P.C., OESTERBERG, T., 1989, *Land tenure and allocation situation and policy in Vietnam with special reference to the forest development area (Vinh Phu, Hoang Lien Son and Ha Tuyen Provinces)*. Land Tenure Center, University of Wisconsin/Swedsurvey, Gaevle, 51 p.
- BONIFACY, 1901, *Conférence sur les groupes ethniques du Haut Tonkin au nord du Fleuve Rouge*. Hanoi, 30 p.
- BONIFACY, 1904, *Les groupes ethniques de la rivière claire*. Revue Indochinoise, Hanoi, 31 p.
- BONIFACY, 1907, Etude sur les tày de la rivière claire, au Tonkin et dans la Chine Méridionale (Yun Nan et Kouang Si). In *Extraits du "T'oung-pao"*, série III, vol. VIII, n°1, Leide, pp. 3-24.
- BONIFACY, 1919, *Cours d'ethnographie indochinoise*. Gouvernement Général de l'Indochine, Enseignement Supérieur d'Indochine, Hanoi, 110 p.
- BONTE, P., IZARD, M., (dir.), 1991, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*. Presses Universitaires de France, Paris, 755 p.
- BOSERUP, E., 1970, *Evolution agraire et pression démographique*. Nouvelle Bibliothèque Scientifique, Flammarion, Paris, 218 p.
- BOSERUP, E., 1990, Causes and effects of disequilibria in food production. In Gendreau, F., et al., *Les spectres de Malthus, déséquilibres alimentaires, déséquilibres démographiques*, EDI/ORSTOM/CEPED, Paris, pp. 33-40.
- BOULBET, J., 1975, Paysans de la forêt. *Publications de l'Ecole Française d'Extrême Orient*, vol. CV, Paris, 146 p.
- BOULBET, J., 1984, Forêts et pays, carte schématique des formations forestières dominantes et de l'occupation humaine en Asie du Sud-Est. *Publications de l'Ecole Française d'Extrême-Orient*, vol. CXLIII, 134 p.
- BOULBET, J., 1995, Vers un sens à la terre. *Grand Sud "Regards"*, n°5, Thaïlande, 138 p.
- BOURDIER, F., 1996, La nature apprivoisée : symbolisme et savoir technique chez les populations indigènes du nord-est cambodgien. Communication à la table ronde *Dynamiques sociales et environnement. Pour un dialogue entre chercheurs, opérateurs et bailleurs de fonds*, AFVP/Banque Mondiale/GRET/UMR Regards, Bordeaux, 11-12-13 septembre 1996.
- BROSSE (de la), V., 1994, Pensée verte, pensée tiers-mondiste, pensée globale, *Natures Sciences Sociétés*, vol. 2, n°4, pp. 343-347.

- BRUNEAU, M., 1979, Politiques et stratégies de développement chez les montagnards du Nord de la Thaïlande. *L'Espace Géographique*, tome VIII, n°2, pp. 105-118.
- BRUNEAU, M., 1980, *Recherche sur l'organisation de l'espace dans le Nord de la Thaïlande*. Tomes I et II, Thèse présentée devant l'Université de Paris IV le 10 juin 1977, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, 1044 p.
- BRUNEAU, M., 1984, Inventaires agro-écologiques, paysages et télédétection en milieu tropical, essai méthodologique. *L'Agronomie Tropicale*, avril-mai-juin, vol.39, n°2, pp. 97-105.
- BRUNEAU, M., 1987, Cartographie des paysages agroécologiques. *MappeMonde*, vol. 3, GIP/Reclus, Montpellier, pp. 22-25.
- BRUNEAU, M., 1995, Au centre la Thaïlande. In R. Brunet (dir.), *Géographie Universelle, Asie du Sud-Est, Océanie*, Belin-Reclus, pp. 126-143.
- BRUNEAU, M., 1996, Crises et mutations des agricultures et des espaces ruraux en Asie du Sud-Est. *Dossiers des Images Economiques du Monde*, n°20, pp. 219-246.
- BRUNEAU, M., 2000, Pierre Gourou (1900-1999), Géographe et civilisations. *L'Homme*, 153, pp. 7-26.
- BRUNEAU, M., COURADE, G., 1984, Existe-t-il une géographie humaine tropicale ? A la recherche du paradigme de Pierre Gourou. *L'Espace Géographique*, n°4, Paris, pp. 306-316.
- BRUNET, R., 1980, La composition des modèles dans l'analyse spatiale. *L'Espace Géographique*, n°4, pp. 253-265.
- BRUNET, R., FERRAS, R., THERY, H., 1993, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Reclus, La documentation Française, Collection Dynamiques du Territoire, Montpellier-Paris, 518 p.
- BRUNNES, J., 1929, Géographie de l'Indochine. In Maspero, G., (dir.), *Un empire colonial français, l'Indochine*. Vol I : Le pays et ses habitants - l'histoire - la vie sociale, Paris.
- BUCHY, M., 1993, Histoire forestière de l'Indochine (1850-1954), perspectives de recherche. *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, tome LXXX, n°299, pp. 219-249.
- BUY HUY DAP, 1967, Les traits caractéristiques de la riziculture vietnamienne. *Etudes Vietnamiennes*, n°13, Hanoi, pp. 39-77.
- BUTTOUD, G., 1998, *Les politiques forestières*. Que sais-je ?, PUF, Paris, 127 p.
- CAM TRONG, 1999, Les études Thaï au Vietnam et ses problèmes. *Etudes Vietnamiennes*, n°4 (134), numéro spécial Etudes Thaï, pp. 5-13.
- CARR, K., 1999, The socio-economic effects of forest land policies in Viet Nam: a case study of Lang Beo Village. In Hainsworth G.B., (Ed.), *Localizes Poverty reduction in Viet Nam: improving the enabling environment for rural livelihood enhancement*, Centre for Southeast Asia Research, Vancouver, pp. 227-246.
- CHABERT, GALLOIS, L., 1909, *Atlas Général de l'Indochine*, Hanoi.
- CHABOT, L., 1994, La forêt indonésienne : un recul aux causes multiples. *Documents du GERAC*, n°7, Le défi forestier en Asie du Sud-Est, Université de Laval, pp. 49-66.
- CHANDRAPRASERT, E., The impact of development on the hilltribes of Thailand. In McCaskill, D., Kampe, K., (Ed.), *Development or domestication ? Indigeneous peoples of Southeast Asia*. Silkworm Books, Bangkok, pp. 83-96.

- CHAUVEAU, J.-P., 1994, Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource, une étude de cas dans le centre-ouest ivoirien. In *Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire, la remise en cause d'un modèle*, 28 nov.-2 déc. 1994, Abidjan, pp. 1-21.
- CHAUVEAU, J.-P., 1998, La logique des systèmes coutumiers. In Lavigne Delville, P., (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Editions Karthala et Coopération Française, Paris, pp. 66-75.
- CHESNEAUX, J., 1997, Temps de l'histoire naturelle et temps de l'histoire humaine. In *Les temps de l'environnement*, Communications des journées du programme Environnement, Vie et Sociétés, Toulouse 5-6-7 novembre 1997, session 4, pp. 609-613.
- CHEVALIER, A., 1919, Premier inventaire des bois et autres produits forestiers du Tonkin. *Bulletin Economique de l'Indochine*, Nouvelle série, n° 131-132, juil.-août, Hanoi-Haïphong, 227 p.
- CIPARISSE, G., (dir.), 1999, *Thésaurus multilingue du foncier*. Version française, FAO, Rome, 216 p.
- COLCHESTER, M., 1999, Parcs ou peuples ? *Ethnies*, vol. 13, n°24-25, Nature sauvage, nature sauvée ? Ecologie et peuples autochtones, pp. 159-193.
- CONDOMINAS, G., 1957, *Nous avons mangé la forêt de la Pierre-Génie Gôo*. Mercure de France, Paris, 499 p.
- CONDOMINAS, G., 1974a, Essai sur l'évolution des systèmes politiques Thaï. *Ethnos*, 1-4, pp. 7-67.
- CONDOMINAS, G., 1978, L'Asie du Sud-Est. In Poirier, J., (dir.), *Ethnologie régionale*, volume II, Asie-Amérique-Mascareignes, Encyclopédie de la Pléiade.
- CONDOMINAS, G., 1981, Propos sur la complexité des problèmes de l'Asie du Sud-Est. *Revue Hérodote*, Asie du Sud-Est, n°21, pp. 14-30.
- CONDOMINAS, G., 1990, Les tay noirs. *Geo*, n°133, mars, Paris, pp. 68-77.
- CONDOMINAS, G., 1995, Les peuples d'Indochine. In Hemmet, C., (Ed.), *Montagnards des pays d'Indochine*, Collections du musée de l'Homme, Sépia, Boulogne-Billancourt, pp. 9-15.
- CONDOMINAS, G., 1997, Essartage et confusionisme : à propos des Mnong Gar du Vietnam Central. *Civilisations*, vol. 44, n°1-2, numéro spécial Les peuples des forêts tropicales, systèmes traditionnels et développement rural en Afrique Equatoriale, Grande Amazonie et Asie du sud-est, pp. 228-237.
- CONRAD, Y., 1992, Identité et pratiques spatiales des Lisu du Nord de la Thaïlande. In Matras-Guin J., Taillard, C., (Ed.), *Habitations et habitat d'Asie du Sud-Est*, L'Harmattan, Paris, pp. 19-53.
- CONSIGNY, A., 1937, *Considérations sur les feux de brousse, leurs méfaits et la possibilité de les enrayer*. Gouvernement général de l'Indochine, Institut des Recherches Agronomiques et Forestières, Bibliothèque Pratique de l'Agriculteur Indochinois, Hanoi, 15 p.
- CONSIGNY, A., 1947, La forêt indochinoise et le Service des Eaux et Forêts, non référencé, pp. 18-19.
- COSAERT, P., 1996, Les conflits environnement-développement au centre du Viêt nam, le rôle des différents acteurs et leurs conséquences sur des milieux fragiles. Communication à la table ronde *Dynamiques sociales et environnement. Pour un dialogue entre chercheurs, opérateurs et bailleurs de fonds*, AFVP/Banque Mondiale/GRET/UMR Regards, Bordeaux, 11-12-13 septembre 1996, 13 p.
- CROSNIER, M.A., LHOMEL, E., 1987, Vietnam : les mécomptes d'un socialisme à l'asiatique. *Le Courrier des Pays de l'Est*, n°320, juil.-août, pp. 3-43.

- CRYSTAL, E., 1997, Upland voices, highland development choices. Paper presented at the *EuroViet III Conference*, July 1997, Amsterdam, 17 p.
- CVN, 1997, Fermeture des forêts naturelles, Un projet qui démarre. *Le Courrier du Vietnam*, 15/04/1997, pp1 et 2.
- DANG DINH QUANG, 1991, *Utilisation agricole du milieu et organisation sociale dans une commune de montagne du Nord Viet-Nam (Dai Xao-Bac Thai)*. Mémoire ESAT 1, GRET/CNEARC, 34 p.
- DANG NGHIEM VAN, 1971, Aperçu sur les Thai. *Etudes Vietnamiennes*, Données ethnographiques (1), n°32, pp. 163-225.
- DANG NGHIEM VAN, 1991, La culture sur brûlis et le nomadisme. *Etudes Vietnamiennes*, Nouvelle Série, n°29 (99), Hanoi, pp. 16-19.
- DANG NGHIEM VAN, 1998, Croyances et religions des Tay et des Nung du Vietnam. *Péninsule*, nouvelle série, n°37 (2), pp. 43-65.
- DANG NGHIEM VAN, CHU TAI SON, LUU HENG, 1993, *Les ethnies minoritaires du Vietnam*. The Gioi, Hanoi, 310 p.
- DAO THE ANH, JESUS, F., 1993, *Analyse-diagnostic sur le développement agricole d'une région montagneuse du Nord-Vietnam*. Rapport de stage INA-PG/ENGREF, Paris, 78 p.
- DAO THE ANH, JESUS, F., 1998, *Les réformes au Vietnam depuis 1979 et leurs effets sur les ménages agricoles*. CIRAD, Unité de recherche en Prospective et Politiques Agricoles, Document de travail n°28, 82 p.
- DAO THE TUAN, 1994, L'agriculture au Viêt-Nam. *Cahiers Agricultures*, n°3, pp. 259-264.
- DAO THE TUAN, 1995a, Coup d'œil sur l'agriculture au Vietnam depuis la révolution de 1945. *Etudes Vietnamiennes*, Nouvelle série n°45 (115), numéro spécial Les nouveaux paysans du delta du Fleuve Rouge, pp. 7-17.
- DAO THE TUAN, 1995b, The peasant household economy and social change. In Kerkvliet, BJT., Porter, DJ. (Ed.), *Vietnam's rural transformation*, Institute of Southeast Asian Studies, Boulder pp. 139-163.
- DAO THE TUAN, 1998a, The crisis in agriculture in the northern uplands. Paper presented at the *Asian Studies Annual Conference*, May 1998, Washington, 8 p.
- DAO THE TUAN, 1998b, The peasant economy and collective institutions in Vietnam. Paper presented at the *International Conference on Vietnamese Studies and the Enhancement of International Cooperation*, Hanoi, July 15-17 1998, 8 p.
- DAO THE TUAN, 1998c, La transition agraire au Vietnam comme changement d'institutions. In *Développement et transition vers l'économie de marché*, Actualité Scientifique, Universités Francophones, AUPELF-UREF, Montréal, pp. 457-471.
- DAO THE TUAN, 1999, Present-day problems of our agriculture. *Vietnamese Studies*, n°2, Special Where is Vietnam's economy ?, Hanoi, pp. 43-90.
- DEFFONTAINES, J.P., 1985, Etude de l'activité agricole et analyse du paysage. *L'Espace Géographique*, n°1, Doin, Paris, pp. 37-47.
- DEFFONTAINES, J.P., 1995a, « Cinq propositions pour une théorie des paysages » réactions d'un agronome. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 3, n°4, pp. 354-356.

- DEFFONTAINES, J.P., LANDAIS, E., PIERRET, P., 1997, Le temps long et le temps rond des paysages agricoles. In *Les temps de l'environnement*, Communications des journées du programme Environnement, Vie et Sociétés, Toulouse 5-6-7 novembre 1997, session 3, pp. 71-81.
- DEFFONTAINES, J.P., LARDON, S., (Ed.), 1994, *Itinéraires cartographiques et développement*. INRA, coll. Espaces ruraux, Paris, 143 p.
- DEFFONTAINES, J.P. et al., 1994, La modélisation spatiale dans une action de formation-recherche-développement. In *Recherche-système en agriculture et développement rural*, Symposium international de Montpellier, 21-25 novembre. 1994, Montpellier, pp 827-833.
- DEFFONTAINES, J.P., PRIGENT, P., 1987, Lecture agronomique du paysage. *MappeMonde*, 1987/4, GIP Reclus, Montpellier, pp. 34-37.
- DE KONINCK, R., 1994a, Forest policies in Southeast Asia: taming nature or taming people? *Documents du GERAC*, n°7, Le défi forestier en Asie du Sud-Est, Université de Laval, pp. 33-48.
- DE KONINCK, R., 1994b, *L'Asie du Sud Est*. Masson Géographie, Paris, Milan, Barcelone, 317 p.
- DE KONINCK, R., 1994c, La véritable nature du défi forestier tropical. *Documents du GERAC*, n°7, Le défi forestier en Asie du Sud-Est, Université de Laval, pp. 1-15.
- DE KONINCK, R., et al., 1996, Les fronts pionniers du Centre du Viêt-Nam : évolution démographique et empreinte toponymique. *Annales Géographiques*, n°590, juil-août, pp. 395-412.
- DE KONINCK, R., et al., 1997, *Le recul de la forêt au Vietnam*. Centre de Recherches pour le Développement International, Ottawa, 97 p.
- DE KONINCK, R., DERY, S., 1997, Agricultural expansion as a tool of population redistribution in Southeast Asia. *Journal of Southeast Asian Studies*, 28 (1), National University of Singapore, pp. 1-26.
- DE KONINCK, R., 1998, La logique de la déforestation en Asie du Sud-Est. *Les Cahiers d'Outre Mer*, 51 (204), oct.-déc., pp. 339-366.
- DERY, S., 1994, L'évolution récente du commerce du bois en Asie du Sud Est. In *Documents du GERAC*, n°7, Le défi forestier en Asie du Sud-Est, Université de Laval, pp. 115-132.
- DESCOLA, P., 1986, *La nature domestiquée, Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*. Editions de la Maison des Sciences et de l'Homme, Paris, 450 p.
- DESCOLA, P., 1999, Diversité biologique, diversité culturelle. *Ethnies*, vol. 13, n°24-25, Nature sauvage, nature sauvée ? Ecologie et peuples autochtones, pp. 213-235.
- DE VIENNE, M.S., 1994, *L'économie du Viêt-Nam (1955-1995) Bilan et prospective*. CHEAM, Paris, 223 p.
- DO MINH CUONG, NGUYEN QUANG HUE, 1998, Rural-rural spontaneous migrations: problems and solutions. In Population Council/UNDP/Ministry of Agriculture and Rural Development, *International Seminar on internal migration: implications for migration policy in Vietnam*, Hanoi, May 6, 7, 8, pp. 52-65.
- DO VAN HOA, 1998, Resettlement in Vietnam: its effects on population and production. In *International Seminar on Internal Migration, Implications for Migration Policy in Vietnam*, Population Council, UNDP/MARD, Hanoi, May 6-7-8 1998, pp. 234-270.
- DOORBOS, M., SAITH, A., WHITE, B., 2000, Forest lives and struggles: an introduction. *Development and Change*, vol. 31, n°1, January, pp. 1-10.
- DOURNES, J., 1974, Le milieu jörai, Eléments d'ethno-écologie d'une ethnie indochinoise. *Etudes Rurales*, 53-54-55-56, janv.-déc., pp. 487-503.

- DREYFUS, F., 1993, *Traditions, idéologies et pragmatisme. Les principales transformations de l'agriculture et de la campagne du Viêt-nam du nord entre 1930 et 1990*. CNEARC, Montpellier, 71 p. (miméo)
- 1993, *Dự án lâm nghiệp cộng đồng xã Bằng Lăng huyện Chợ Đồn, tỉnh Bắc Thái*, 34 p. [Projet sylvicole communautaire de la commune de Bằng Lăng dans le district de Chợ Đồn]
- DUFUMIER, M., 1993, Agriculture, écologie et développement. *Revue Tiers Monde*, tome XXXIV, n°134, avril-juin, pp. 245-261.
- DUFUMIER, M., 1996, Minorités ethniques et agriculture d'abattis-brûlis au Laos. *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 32, n°1, pp. 195-208.
- DUMONT, R., 1995 (réédition), *La culture du riz dans le delta du Tonkin*. Grand Sud, Hommes et Sociétés d'Asie du Sud Est, Série « classique », n°6, Prince of Songkla University, Thaïlande, 592 p.
- DUONG DUC VINH, s.d. (a), *Kết quả chẩn đoán những cản trở chủ yếu trong phát triển kinh tế xã hội ở huyện Chợ Đồn, tỉnh Bắc Thái*. Hà Nội, 19 p. [résultats du diagnostic sur les obstacles majeurs au développement économique et social dans le district de Chợ Đồn]
- DUONG DUC VINH, TRAN NGOC HUONG, s.d. (b), *Kết quả nghiên cứu hệ thống nông lâm nghiệp và phát triển kinh tế hộ nông dân nghèo ở xã Đại Sảo, huyện Chợ Đồn (1991-1992)*. Viện Khoa Học Nông Nghiệp Việt Nam, Hà Nội, 32 p. [résultats de la recherche sur le système agro-sylvicole et le développement économique des foyers agricoles pauvres de la commune de Đại Sảo]
- DUONG DUC VINH, TRAN NGOC HUONG, 1991, *Map of improved cropping systems, Dai Sao commune, Cho Don district*. CIDSE, Hanoi, 37 p.
- DUONG DUC VINH, LE VINH THANH, et al., 1994, *Résultats de diagnostic des activités économiques dans le district de Chợ Đồn*. Département des systèmes Agraires, INSA, Hanoi, n.p.
- DUONG HONG HIEN, 1973, La structuration des cultures. *Etudes Vietnamiennes*, n°38, numéro spécial Problèmes agricoles (1) - Données agronomiques, Hanoi, pp. 7-54.
- DUPRE, G., 1996, Y a-t-il des ressources naturelles ? *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 32, n°1, pp. 17-27.
- DURAND, F., 1994, *Les forêts en Asie du Sud-Est, recul et exploitation, le cas de l'Indonésie*. L'Harmattan, coll. « Recherches Asiatiques », Paris, 411 p.
- DURAND, F., 1998, Exploitation et dégradation des forêts indonésiennes. *Les Cahiers d'Outre Mer*, (51) 204, oct.-déc., pp. 407-420.
- DU VAN CHAU, 1998, Redistribution foncière et différenciation sociale au Viêt-Nam. *Revue Tiers Monde*, n°153, tome 34, Paris, pp. 161-174.
- EEUWES, J.G.C.M., 1995, *Upland use in Vietnam, Institutions and regulations of forest management systems: Black Thai cooperatives in Son La province*. Wageningen University, 146 p.
- FAO, 1990, *Vietnam, General identification mission, volume I, Main Report*. Rome, 82 p.
- FAO, 1992a, *Vietnam watershed management and ethnic minorities*. Appendices, UNDP/FAO work program, Rome, 29 p.
- FAO, 1992b, *Vietnam watershed management and ethnic minorities*. Main Report, UNDP/FAO work program, Rome, 75 p.
- FAO, 1994, *National workshop on « strengthening re-forestation programmes in Vietnam »*. JICA/STRAP/FORTIP, Hanoi, 224 p.



- FAO, 1995, *Vietnam agroforestry networking programme*. Programme document, DRAFT, Hanoi, 33 p.
- FAO, 1997, *Report on forest land use planning and forest land allocation in Phong Du commune – Tien yen district- Quang Ninh province*. Project Management Board Tien yen district, Tien yen, 11 p.
- FAO, 1998, *Report on forest land use planning and forest land allocation in Dong Tam commune – Dong Phu district*. Dong Phu management board of FAO project, Binh Phuoc province, Hanoi, 11 p.
- FAO, STATE PLANNING COMMITTEE, 1994, *Major economic policies and strategy for sustainable agriculture and rural development*. Hanoi, 146 p.
- FERAY, P.R., 1979, *Le Viêt-Nam au XXe siècle*. PUF, coll. L'Historien, Paris, 265 p.
- FFORDE A, PAINE, S.H., 1987, *The limits of National liberation: problems of economic management in the Democratic Republic of Vietnam*. Croom Helm, Londres, 246 p.
- FONTENELLE, J-P., 1999, Gestion locale des moyens de production dans le delta du fleuve Rouge. *Revue Tiers Monde*, n°158, tome XL, avr.-juin, pp. 451-466.
- FORESTA (de), H., MICHON, G., 1993, Creation and management of rural agroforests in Indonesia: potential applications in Africa. In Hladik, C.M., et al. (Ed), *Tropical forests, people and food, Biocultural interactions and applications to Development*, Man and the Biospheres Series, vol. 13, UNESCO, Paris, pp. 709-724.
- FOREST INVENTORY AND PLANNING INSTITUTE, 1996, *Vietnam forest trees*. Agricultural Publishing House, Hanoi, 788 p.
- FRANCHINI, P., (dir.), 1994, Tonkin 1873-1954, Colonie et nation : le delta des mythes. *Autrement*, série Mémoires, n°32, octobre, Paris, 166 p.
- FRASER, S.E., 1985, Vietnam struggles with exploding population. *Indochina Issues*, n°57, pp. 1-7.
- FRIEDBERG, C., 1999, Les savoirs populaires sur la nature. *Sciences Humaines*, hors-série n°24, mars-avril, pp. 8-11.
- GAUTIER, D., 1996, *Analyse des rapports entre l'organisation spatiale et la gestion des ressources renouvelables appliquées aux paysages de châtaigneraie en cévennes*. Thèse de Doctorat, Géographie, Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 340 p.
- GENDREAU, F., MEILLASSOUX, C., SCHLEMMER, B., VERLET, M., 1990, *Les spectres de Malthus, Déséquilibres alimentaires, Déséquilibres démographiques*. EDI/ORSTOM/CEPED, Paris, 442 p.
- GEERTZ, C.C., 1963, *Bali, interprétation d'une culture*. Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines, Paris, 255 p.
- GENERAL CADASTRAL DEPARTMENT, 1997, *1993 Land Law and stipulations on the forest land allocation*. Paper presented at the "National Workshop on Land Use Planning and Forest Land Allocation", Dec. 4-6 1997, Hanoi, 10 p.
- GEORGE, P., 1970, *Dictionnaire de la géographie*. PUF, Paris, 498 p.
- GILBERT, V., 1995, *Mise en valeur et gestion de l'espace dans une commune de montagne, Dong Lac, Nord Viêt Nam*. Mémoire ENGREF, CIHEAM/PFR/GRET, 57 p.
- GODELIER, M., 1984, *L'idéal et le matériel*. Fayard, Paris, 348 p.
- GOUROU, P., 1931, *Le Tonkin*. Exposition Coloniale Internationale, Paris, 360 p.
- GOUROU, P., 1936, *Les paysans du delta tonkinois*. E.F.E.O, Paris, 666 p.

- GOUVERNEMENT GENERAL DE L'INDOCHINE, 1914, Régime Forestier du Tonkin. *Journal Officiel de l'Indochine Française*, 9 avril 1914, Hanoi, pp. 523-536.
- GOVERNMENT OF THE SOCIALIST REPUBLIC OF VIETNAM, 1994, *Biodiversity action plan for Vietnam*, Hanoi, 212 p.
- GRANDSTAFF, T.B., 1980, *Shifting cultivation in northern Thailand, Possibilities for development*. Resource Systems theory and Methodology Series, n°3, The United Nations University, Tokyo, 44 p.
- GRENAND, F., 1996, L'abattis contre l'essart, again. *JATBA*, vol. 38, n°1, pp. 19-53.
- GRENAND, P. et F., 1996, « Il ne faut pas trop en faire », connaissance du vivant et gestion de l'environnement chez les Wayapi (Amérindiens de Guyane). *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 32, n°1, pp. 51-64.
- GRUNEWALD, F., 1993, Pêche, forêt et agriculture dans un Cambodge à peine sorti de la guerre civile. *Revue Tiers Monde*, tome XXXIV, n°134, avril-juin, pp. 345-363.
- GUIBIER, H., 1941, La forêt en Indochine. *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 28<sup>ème</sup> année, n° 12, avril-juin, pp. 101-199.
- GUILLE-ESCURRET, G., 1989, *Les sociétés et leur nature*. Armand Collin, coll. Anthropologie au présent, Paris, 182 p.
- GUTELMAN, M., 1974, L'économie politique du pavot à opium dans le triangle d'Or. *Etudes Rurales*, n°53-54-55-56, janv.-déc., pp. 513-526.
- HARDY, A., 1998, *A history of Migration to uplands areas in 20th century Vietnam*. Thesis submitted for the degree of Doctor of Philosophy, Australian National University, 488 p.
- HARWELL, E.E., 2000, Remote sensibilities: discourses of technology and the making of Indonesia's natural disaster. *Development and Change*, vol. 31, n°1, January, pp. 307-340.
- HAUDRICOURT, A.G., 1974, Le nom du champ sur brûlis et le nom de la rizière. *Etudes Rurales*, 53-54-55-56, janv.-déc., pp. 467-471.
- HAXAIRE, C., 1994, Dégénération de la forêt, disparition des plantes utiles et nouvelles stratégies chez les Gouro de la république de Côte d'Ivoire. *JATBA*, vol. 36, n°1, pp. 57-74.
- HEMMET, C., 1995, Les Thaï. In Hemmet, C., (Ed.), *Montagnards des pays d'Indochine*, Collections du musée de l'Homme, Boulogne-Billancourt, pp. 47-61.
- HENAFF, N., DOAN MAU DIEP, TRINH KHAC THAM, 1998, Forms of rural-urban migration and solutions to the problem: a case study of Hanoi. In *International Seminar on Internal Migration, Implications for Migration Policy in Vietnam*, Population Council/UNDP/MARD, Hanoi, May 6-7-8 1998, pp. 121-134.
- HERNO, R., The sandwiched state: a theoretical approach to public administration reform in Vietnam, *SUM Report*, n°5, pp. 97-109.
- HILL, R., 1985, « Primitives » to « peasants »?: the « sedentarisation of the nomads » in Vietnam. *Pacific Viewpoint*, vol. 26, n°2, New Zealand, pp. 448-459.
- HIRSCH, P., 1995, Deforestation and development in comparative perspective: Thaïlande, Laos and Vietnam. *SUM*, Occasional Papers, n°1, pp. 37-50.
- HOANG DONG, 1998, Rural-rural migration and distribution of labor and population in accordance with planning for socio-economic development. Population Council/UNDP/Ministry of Agriculture and Rural Development, *International Seminar on Internal Migration: implication for migration policy in Vietnam*, Hanoi, May 6,7,8, pp. 67-72.

- HOANG XUAN TY, 1995, Highland development and forest resources protection in Vietnam: status and research priorities. In Rambo, T., et al., *The challenges of highland development in Vietnam*, East-West Center, Hawaii, pp. 121-129.
- HUBERT, A., 1985, *L'alimentation dans un village Yao de Thaïlande du nord*. CNRS, Paris, 321 p.
- IRAM, 1985, *Recherche-développement*. Compte-rendu des journées d'étude, 12-13 septembre 1984, Paris.
- IRESON, C.J., RANDALL IRESON, W., 1996, *Cultivating the forest: gender and the decline of wild resources among the Tay of Northern Vietnam*. East-West Center working Papers, Indochina Series, 37 p.
- JAMIESON, N.L., 1996, *Ethnic minorities in Vietnam, a country profile*. Winrock International, Draft, Hanoi, 53 p.
- JAMIESON, N.L., LE TRONG CUC, RAMBO, A.T., 1998, The development crisis in Vietnam's mountains. *East-West center special reports*, n° 6, East-West Center, Honolulu, 32 p.
- JESUS, F., DAO THE ANH, 1998, *Les réformes au Vietnam depuis 1979 et leurs effets sur les ménages agricoles*. CIRAD, UR prospectives et politiques agricoles, document de travail n°28, Nogent sur Marne, 82 p.
- JOLLIVET, M., PAVE, A., 1993, L'environnement : un champ de recherche en formation. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 1, n°1, pp. 6-20.
- JOIRIS, D.V., 1997, La nature des uns et la nature des autres : mythe et réalité du monde rural face aux aires protégées d'Afrique Centrale. *Civilisations*, vol. 44, n°1-2, numéro spécial Les peuples des forêts tropicales, systèmes traditionnels et développement rural en Afrique Equatoriale, grande Amazonie et Asie du sud-est, pp. 94-103.
- JOUBE, P., 1988, Quelques réflexions sur la spécificité et l'identification des systèmes agraires. *Les Cahiers de la Recherche Développement*, n°20, pp. 5-16.
- KACHA-ANANDA, C., 1972, Le système de la famille Yao. *The Journal of Siam Society*, vol. 60, (1), pp. 187-194.
- KACHA-ANANDA, C., 1992, The religious life of the yao people of northern Thailand: some introductory remarks. In WALKER, AR., (Ed.), *The highland heritage, collected essays on Upland North Thailand*, Suvarnabhumi books, Singapore, pp. 293-314.
- KAMPE, K., 1997, Introduction: Indigeneous people of southeast asia. In McCaskill, D., Kampe, K., (Ed.), *Development or domestication? Indigeneous peoples of Southeast Asia*. Silkworm Books, Bangkok, pp. 1-25.
- KANDRE, P., 1967, Autonomy and integration of social systems: The lu Mien ("Yao" or "Man") mountain population and their neighbours, In Kinstadter, P., (Ed.), *Southeast Asian Tribes, Minorities and Nations*, vol. II, Princeton University Press, pp. 583-638.
- KEEN, F.G.B., 1976, Shifting cultivation in North Thailand, from man and the environment regional perspectives. *TIC*, Sower/Longman, pp. 49-68.
- KERKVLIEET, B.J.T., 1995, Rural society and state relations. In Kerkvliet, BJT., Porter, DJ. (Ed.), *Vietnam's rural transformation*, Institute of Southeast Asian Studies, Boulder, pp. 65-96.
- KERKVLIEET, B.J.T., PORTER, D.J., 1995, Rural Vietnam in rural Asia. In Kerkvliet, BJT., Porter, DJ. (Ed.), *Vietnam's rural transformation*, Institute of Southeast Asian Studies, Boulder, pp. 1-37.
- KOMKRIS, T., 1978, Forestry aspects of land use in areas of swidden cultivation. In Kundstadter, P., (Ed.), *Farmers in the forest. Economic development and marginal agriculture in Northern Thailand*, East-West Center, Hawaii, pp. 61-70.

- KUNSTADTER, P., 1974, Usage et tenure des terres chez les Lua' (Thaïlande). *Etudes Rurales*, 53-54-55-56, janv.-déc., pp. 449-466.
- KUNDSTADTER, P., 1978a, Problems of shifting cultivation and economic development in Northern Thailand. In Kundstadter, P., (Ed.), *Farmers in the forest. Economic development and marginal agriculture in Northern Thailand*, East-West Center, Hawaii, pp. 3-23.
- KUNDSTADTER, P., 1978b, Subsistence Agricultural economics of Lua' and Karen hill farmers, northwestern Thailand. In Kundstadter, P., (Ed.), *Farmers in the forest. Economic development and marginal agriculture in Northern Thailand*, East-West Center, Hawaii, pp. 74-127.
- KUNDSTADTER, P., 1978c, Alternatives for the development of upland Areas.. In Kundstadter, P., (Ed.), *Farmers in the forest. Economic development and marginal agriculture in Northern Thailand*, East-West Center, Hawaii, pp. 289-308.
- KUNSTADTER, P., 1988, Swiddeners in transition: Lua' farmers in Northern Thailand. In Turner, B.L., Brush S.B., (Ed.), *Comparative Farming Systems*, The Guilford Press, New York London, pp. 130-155.
- LAQUES, A.E., 1993, *Dynamique d'un front pionnier en domaine forestier tropical : le cas de Ticoporo (piedmont des Andes vénézuéliennes), contribution de l'imagerie satellitaire à la conception d'une méthode d'aide à l'aménagement*. Thèse de doctorat, Université de Toulouse Le Mirail, Toulouse, 241 p.
- LARDON, S., 1992, SIG : Nouveaux concepts pour des démarches nouvelles. In "Gestion de l'espace rural et système d'information géographique", Séminaire INRA, Florac, 22-24 octobre 1991, Paris, pp. 67-77.
- LAVIGNE DELVILLE, P., 1998, *Foncier rural, ressources renouvelables et développement en Afrique*. Rapport de synthèse, MAE/GRET, Paris, 138 p.
- LE BA THAO, 1997, *Viet Nam, the country and its geographical regions*. The Gioi Publishers, Hanoi, 617 p.
- LE DUY HUNG, 1995, Some issues of fixed cultivation and sedentarization of ethnic minority people in Mountainous areas of Vietnam. In Rambo, A.T. et al., (Ed.), *The challenges of highland development in Vietnam*, East West Center, pp. 63-67.
- LE KHA KE (dir.), 1994, Dictionnaire français-vietnamien. Viện khoa học xã hội Việt Nam, Hà Nội, 2332 p.
- LE KHA KE, NGUYEN LAN, 1994, Dictionnaire vietnamien-français. Viện khoa học xã hội Việt Nam, Hà Nội, 1681 p.
- LE MINH GIANG, THAN THI HA, VU NGOC BAO, 1995, *Health need assessment in Bac Thai, Gia Lai, Kon Tum and Dak Lak provinces*. Community health research unit, Hanoi Medical College, Hanoi, 109 p.
- LE NGOC HUNG, DANG HUY HOANG, et al., 1997, *Community health care for disadvantaged people in Tan Lap commune, Cho Don district, Bac Kan province*. Médecins du Monde, Hanoi Medical School, Hanoi, 116 p.
- LE QUY AN, 1998, La politique de l'environnement et du développement durable. *Etudes Vietnamiennes*, n° 3 (129), Hanoi, pp. 35-60.
- LE SI GIAO, 1999, Connaissances générales sur les groupes ethniques de la famille linguistique Thai-Tây au Vietnam. *Etudes Vietnamiennes*, n°4 (134), numéro spécial Etudes Thai, pp. 21-32.
- LE TRONG CUC, 1995, Biodiversity conservation and sustainable land use in the Da River. In Rambo, A.T. et al., (Ed.), *The challenges of highland development in Vietnam*, East West Center, pp. 89-100.

- LE VAN LO, 1975, Esquisse sur les Tay-Nung. *Etudes Vietnamiennes*, n°41, Hanoi, pp. 7-47.
- LE VINH THANH, 1995, *Nghiên cứu kinh tế hộ gia đình Chợ Đồn-Bắc Thái (vùng núi đá Ngọc Phái-Yên Thượng)*. Viện Khoa Học Kỹ Thuật Nông Nghiệp Việt Nam, Hà Nội, 37 p. [recherche sur l'économie des ménages à *Chợ Đồn-Bắc Thái* (zone montagneuse de *Ngọc Phái-Yên Thượng*)]
- LEACH, E.R., 1972 (réédition), *Les systèmes politiques des hautes terres de Birmanie, Analyse des structures sociales kachin*. Librairie François Maspero, Paris, 399 p.
- LEACH, M., FAIRHEAD, J., 2000, Fashioned forest pasts, occluded histories? International environment analysis in west african locales. *Development and Change*, vol. 31, n°1, January, pp. 35-59.
- LEBAR, M. F., HICKEY, C.G., MUSGRAVE, K.J., 1964, *Ethnic groups of mainland southeast Asia*. Human Relations Area Files Press, New Haven, 288 p.
- LE FLOCH, S., TERRASSON, D., 1994, La forêt entre économie et imaginaire. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 2, n°2, pp. 174-176.
- LE FLOCH, S., TERRASSON, D., 1995, La notion de paysage : au delà des formes, les liens entre les hommes et les territoires. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 3, n°4, pp. 348-351.
- LE GOASCOZ, MH., DANAIS, M., 1997, Le temps des processus sociaux et le temps des processus naturels dans les systèmes locaux : le paradoxe d'une gouvernance impossible. In *Les temps de l'environnement*, Communications des journées du programme Environnement, Vie et Sociétés, Toulouse 5-6-7 novembre 1997, session 2, pp. 243-248.
- LEMOINE, 1978, L'Asie Orientale. In Poirier, J., (dir.), *Ethnologie Régionale*, volume II, Asie-Amérique-Mascareignes, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, pp. 425-995.
- LEMOINE, J., 1983, Yao religion and society. In McKinnon, J., Bhruksasri, W., (Ed.), *Highlanders of Thailand*, Oxford University Press, Kuala Lumpur, pp. 195-211.
- LEMOINE, J., 1995, Les Hmong et les Yao. In Hemmet, C., (Ed.), *Montagnards des pays d'Indochine*, Collections du musée de l'Homme, Sépia, Boulogne-Billancourt, pp. 23-36.
- LEMOINE, J., 1997, Panorama des auteurs français sur les Taï du Viet-Nam occidental et leurs prolongements au Laos. *Péninsule*, 34 (1), pp. 39-80.
- LE ROY, E., KARSENTY, A., BERTRAND, A., 1996, *La sécurisation foncière en Afrique, Pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Karthala, Paris, 388 p.
- LE ROY, E., 1998, De l'appropriation à la patrimonialité, une brève introduction à la terminologie foncière. In Lavigne Delville, P., (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Editions Karthala et Coopération Française, Paris, pp. 23-27.
- LESCUYER, G., LOCATELLI, B., 1999, Rôle et valeur des forêts tropicales dans le changement climatique. *Bois et Forêts des Tropiques*, n°260 (2), pp. 5-16.
- 1996, *Le nouveau petit Robert, Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Texte remanié et amplifié sous la direction de J. Rey-Debove et A. Rey, Paris, 2551 p.
- LEVEQUE, C., 1994, *Environnement et diversité du vivant*. ORSTOM Pocket, coll. Explora, Cité des Sciences et de l'Industrie, Paris, 127 p.
- 1993, *Lịch sử Đảng Bộ huyện Chợ Đồn (1930-1954)*. Đảng Cộng Sản Việt Nam, Huyện uỷ Chợ Đồn Xuất bản, Chợ Đồn, 86 p. [Histoire du Parti dans le district de *Chợ Đồn*, 1930-1954]
- LIZET, B., RAVIGNAN (de), F., 1987, *Comprendre un paysage : guide pratique de recherche*. INRA, coll. « Espaces ruraux », Paris, 143 p.

- LIZET, B., 1994a, Biodiversité : histoires naturelles et culturelles. *JATBA*, vol. 36, n°2, pp. 5-14.
- LIZET, B., 1994b, Les enjeux de la biodiversité : recherche de cohérence et solidarité, un entretien avec John Celecia. *JATBA*, vol. 36, n°2, pp. 15-23.
- LOMBARD, D., 1995, De la mosaïque ethnique aux Etats nationaux. In Brunet R., (dir.), *Géographie Universelle, Asie du Sud-Est, Océanie*, Belin-Reclus, pp. 27-39.
- LONG CHUN-LIN, LI YANHUI, WANG JIERU, et al., 1995a, Crop diversity in swidden agroecosystems of the Jinuoshan in Xishuangbanna, China. In Pei Shengji, Sajise, P., (Ed.), *Regional study on biodiversity: concepts, frameworks, and methods*, proceedings of the Southeast Asian Universities Agrosystem Network and Program on Environment, East-West Center Workshop, October 24-30, Yunnan University Press, pp. 151-157.
- LONG CHUN-LIN, LI YANHUI, WANG JIERU, et al., 1995b, Plant diversity in swidden agroecosystems: a case study in Jino community of Xishuangbanna. In Pei Shengji, Sajise, P., (Ed.), *Regional study on biodiversity: concepts, frameworks, and methods*, proceedings of the Southeast Asian Universities Agrosystem Network and Program on Environment, East-West Center Workshop, October 24-30, Yunnan University Press, pp. 53-59.
- LONG CHUN-LIN, WANG JIERU, EBERHARDT, K., 1995c, Indigeneous knowledge on mountain forest management and production practices in the Jinuoshan in Xishuangbanna, southwest China. In Pei Shengji, Sajise, P., (Ed.), *Regional study on biodiversity: concepts, frameworks, and methods*, proceedings of the Southeast Asian Universities Agrosystem Network and Program on Environment, East-West Center Workshop, October 24-30, Yunnan University Press, pp. 143-149.
- LUNET DE LAJONQUIERE, E., 1906, *Ethnographie du Tonkin septentrional*. Editions F.H. Schneider, Hanoi et Paris, 379 p.
- LYMAN, TM., 1969, "Miao (Meo) slash-and-burn agriculture". *JATBA*, tome XVI, n°6-7-8, pp. 251-283.
- MALDIDIER, C., 1999, Le local, le national et l'international dans la gestion des forêts tropicales : une aire protégée au Nicaragua. *Autrepart*, Cahiers des Sciences Humaines nouvelle série n°9, pp. 83-96.
- MALLERET, L., TABOULET, G., 1937, *Groupes ethniques de l'Indochine*. Société des Etudes Indochinoises, Saïgon, 63 p. et 100 planches photographiques.
- MARD (MINISTRY OF AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT), 1996, *Selected Government Decisions on Forestry during 1992, 1993, 1994, and 1995 (Unofficial translations)*. Compiled by the Project "Strategies for Forestry Development", Third Edition, Hanoi, 67 p.
- MARD, 1997, *Several issues to forestry land allocation in Vietnam*. Report to be presented at the *National Seminar on land use planning and forestry land allocation*, Forest Protection Department, Hanoi, December 4-6 1997, 11 p.
- MARTIN, M. A., 1994, L'état des forêts cambodgiennes, *JATBA*, vol. 36, n°1, pp. 7-14.
- MARTIN DU PONT, S., 1995, *Dans un village du Nord-Vietnam, étude de la mise en place et de l'organisation de groupes paysans dans le contexte actuel de libéralisation économique*. Mémoire d'ingénieur, CNEARC, Montpellier.
- MASPERO, G., 1929, Mœurs et coutumes des populations sauvages. In Maspero, G., (dir.), *Un empire colonial français, l'Indochine*. Vol I : Le pays et ses habitants - l'histoire - la vie sociale, Paris.
- MATHIEU, P., FREUDENBERGER, M., 1998, La gestion des ressources de propriété communautaire. In Lavigne-Delville, P., (dir.), *Quelles Politiques foncières pour l'Afrique rurale ?*, Karthala/Coopération Française, Paris, 742 p.

- MATRA-GUIN, 1992, Pratiques spatiales et représentations. In Matra-Guin J., Taillard C. (Ed.), *Habitations et habitat d'Asie du Sud-Est continentale*, L'Harmattan, Paris, pp. 379-396.
- MATRAS-TROUBETZKOY, J., 1974, L'essartage chez les Brou du Cambodge. Organisation collective et autonomie familiale. *Etudes Rurales*, 53-54-55-56, janv.-déc., pp. 421-437.
- MAURAND, P., 1938, *L'Indochine Forestière*. Gouvernement Général de l'Indochine/Institut des recherches Agronomiques et Forestières de l'Indochine, Hanoi, 150 p.
- MAURAND, P., 1943, *L'Indochine Forestière*. Imprimerie d'Extrême-Orient, 252 p.
- MCCARTHY, J., 2000, The changing regime: forest property and reformasi in Indonesia. *Development and Change*, vol. 31, n°1, January, pp. 91-129.
- MCCASKILL, D., 1997, From tribal peoples to ethnic minorities: the transformation of indigeneous peoples: a theoretical discussion. In McCaskill, D., Kampe, K., (Ed.), *Development or domestication ? Indigeneous peoples of Southeast Asia*. Silkworm Books, Bangkok, pp. 26-60.
- MCKINNON, J., 1997, The forests of Thailand: strike up the ban ? In McCaskill, D., Kampe, K., (Ed.), *Development or domestication ? Indigeneous peoples of Southeast Asia*. Silkworm Books, Bangkok, pp. 117-131.
- MCLENNAN, J., 1998, *The social organisation of space and resource use in a montane environment: the White Tai, Northwest Viet Nam*. Preliminary version for a thesis introduction , 48 p.
- MEILLASSOUX, C., 1990, La leçon de malthus : le contrôle démographique par la faim. In Gendreau, F., et al., *Les spectres de Malthus, Déséquilibres alimentaires, Déséquilibres démographiques*. EDI/ORSTOM/CEPED, Paris, pp. 15-32.
- MELLAC, G.M., 1997, L'Etat et la forêt au Nord Vietnam. *Les Cahiers d'Outre Mer*, 50 (197), janv.-mars, pp. 27-42.
- MELLAC, G.M., 1998a, La gestion des espaces forestiers au Nord Vietnam : un modèle et son application. *Les Cahiers d'Outre Mer*, n°204, oct.-déc., pp. 367-384.
- MELLAC, G.M., 1998b, *Review of past forest land allocation in Dân Chu Commune, Yên Lâp Watershed*. Final Report, FAO Project participatory Watershed Management in Hoàn Bô District, Hanoi, 26 p.
- MELLAC, G.M., Rossi, G., 1998, *Politiques publiques, minorités montagnardes et déforestation au nord-Vietnam*. Communication aux X<sup>ème</sup> Journées d'Ecologie Humaine, L'homme et la Forêt Tropicale. Marseille, 20 p.
- MESLIER, A., 1918, *Les forêts du Tonkin*. Congrès d'Agriculture Coloniale, Gouvernement Général de l'Indochine, Hanoi-Haïphong, 23 p.
- MICHAUD, J., 1994, Montagnes et forêts frontalières dans le nord thaïlandais : l'Etat face aux montagnards. In *Documents du GERAC*, n°7, Le défi forestier en Asie du Sud-Est, Université de Laval, pp. 89-113.
- MICHAUD, J., 2000, A Historical panorama of the Montagnards in Northern Vietnam under French rule. In Michaud, J., (Ed.), *Turbulent Times and enduring peoples. Mountain minorities in the Southeast Asian massif*, Curzon Press, London, pp. 51-76.
- MICHON, G., FORESTA (de), H., LEVANG, P., 1995, Stratégies agroforestières paysannes et développement durable : les agroforêts à Damar de Sumatra. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 3, n°3, pp. 207-221.
- MICHON, G., KATZ, E., de FORESTA, H., 1997, Between scattered extraction and specialized production: which alternatives for the development of non-timber forest resources? In *International*

- Workshop on Sustainable Management of Non-Wood Forest Resources*, Kuala Lumpur, October 14-17 1997, 13 p.
- MILLEVILLE, P., 1987, Recherches sur les pratiques des agriculteurs. In *Les Cahiers de la Recherche Développement*, n°16, décembre, pp. 3-7.
- MOF (MINISTRY OF FORESTRY), 1991a, *Vietnam forestry sector review: tropical forestry action programme*. Executive summary, Socialist Republic of Vietnam, Hanoi, 25 p.
- MOF (MINISTRY OF FORESTRY), 1991b, *Vietnam forestry sector review: tropical forestry action programme*. Main Report, Socialist Republic of Vietnam, Hanoi, 201 p.
- MOF (MINISTRY OF FORESTRY), 1991c, *Research Documents on forest inventory and planning, 1961-1991*. Socialist Republic of Vietnam, Hanoi, 300 p.
- MOF (MINISTRY OF FORESTRY), 1994, *Vietnam Forestry*. Agricultural Publishing House, Hanoi, 70 p.
- MORGER, C., 1998, Les forêts du peuple au Vietnam. *Etudes Vietnamiennes*, n°3(129), Hanoi, pp. 129-135.
- MORIN, E., 1990, *Introduction à la pensée complexe*. ESF, coll. « Communication et complexité », Paris, 158 p.
- MOSCOVICI, S., 1994 (réédition), *La société contre nature*. Le Seuil, Paris, 414 p.
- NAUDIN, K., 1999, *Etude d'un système de culture de défriche-brûlis à base de riz pluvial dans le village de Ban Cuon, Province de Bac Kan, Nord Vietnam*. Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme d'ingénieur en Agronomie Tropicale, ESAT/CNEARC, Montpellier, 110 p.
- NGUYEN DUC HOP, 1967, Les Thai. *Etudes Vietnamiennes*, n°15, Hanoi, pp. 147-178.
- NGUYEN DUC NHUAN, 1987a, Pressions démographiques et mutations sociales au Viet nam (1975-1985). In *Le Viet Nam post-révolutionnaire. Population, économie, société 1975-1985*. L'Harmattan, coll. Asie-Débat n°4, Paris, pp. 7-42.
- NGUYEN DUC NHUAN, 1987b, Population : les données du premier recensement de la RSV en 1979. In *Le Viet Nam post-révolutionnaire. Population, économie, société 1975-1985*. L'Harmattan, coll. Asie-Débat n°4, Paris, pp. 194-221.
- NGUYEN DUC NHUAN, 1990, Guerre révolutionnaire, sécurité alimentaire, croissance démographique, le cas du Viet Nam (1945-1975). In Gendreau, F. et al., *Les spectres de Malthus, déséquilibres alimentaires, déséquilibres démographiques*. EDI/ORSTOM/CEPED, Paris, pp. 339-345.
- NGUYEN DUC NHUAN, 1992, Le district rural vietnamien ou l'Etat en campagne. In C. Taillard (Ed.), *Habitations et habitat d'Asie du sud-est continentale : pratique et représentation de l'espace*, L'Harmattan, Paris, pp. 345-376.
- NGUYEN DUC TRIEU, 1998, VFA promotes forest protection. *Viêt Nam News*, 17/06/1998.
- NGUYEN KHAC TUNG, 1993, Le village des paysans du Bac Bo. In Phan Huy Le et al., *Le village traditionnel au Vietnam*, The Gioi, Edition en Langues Etrangères, Hanoi, pp. 7-52.
- NGUYEN KHAC VIEN, 1974, Le développement agricole en République démocratique du Vietnam. *Etudes Rurales*, 53-54-55-56, janv.-déc., pp. 505-512.
- NGUYEN KHAC VIEN, NGUYEN NGOC OANH, PHAN QUANG, 1967, La politique de coopération agricole. *Etudes Vietnamiennes*, n° 13, Hanoi, pp. 79-112.
- NGUYEN KIM HAN, 1998, *Filière d'abricot du district de Chợ Đồn*. Rapport interne, Programme Fleuve Rouge, Chợ Đồn, n.p.



- NGUYEN SINH CUC, 1995, *Agriculture of Vietnam*. Statistical Publishing House, Hanoi, 386 p.
- NGUYEN THANH HUYEN, 1994, Le culte des ancêtres, un trait caractéristique de la vie spirituelle des vietnamiens. *Etudes Vietnamiennes*, n° 43(113), pp. 27-46.
- NGUYEN THU CHI, 1995, Les Muong. In Hemmet, C., (Ed.), *Montagnards des pays d'Indochine*, Collections du musée de l'Homme, Sépia, Boulogne-Billancourt, pp. 63-71.
- NGUYEN THUONG LUU, VU VAN ME, NGUYEN TUONG VAN, 1995, Land classification and land allocation of forest land in Vietnam - a meeting of the national and local perspective. In *Forest Trees and People*, Newsletter n° 25, pp. 31-36.
- NGUYEN TRONG NAM TRAN, 1991, Les politiques agraires vietnamiennes entre dogmatisme et nouvelle donne. *Revue Tiers Monde*, tome XXXII, n°128, oct.-déc., pp. 791-810.
- NGUYEN TUNG, 1995, Duong Lam, une commune du delta du fleuve rouge. *Les Cahiers d'Outre Mer*, n°190, avril-juin, pp. 211-228.
- NGUYEN VAN HUYEN, 1994, *La civilisation ancienne au Vietnam*. Editions The Gioi, Hanoi, 320 p.
- NGUYEN VAN THANG, 1995, The Hmong and Dzao peoples in Vietnam: impact of traditional socioeconomic and cultural factors on the protection and development of forest resources. In Rambo, A.T. et al., (Ed.), *The challenges of highland development in Vietnam*, East West Center, pp. 101-119.
- NGUYEN VAN TIEM, s.d., *Agrarian policy in agriculture of Vietnam since the august revolution 1945*. Ministry of Agriculture and Food Industry, Hanoi, 37 p.
- NGUYEN VAN TRUONG, 1992, *An approach to the ecological Economy in Vietnam*. Institute of Ecological Economy, Hanoi, 198 p.
- NGUYEN XUAN LAI, 1970, L'interdépendance agriculture-industrie. *Etudes Vietnamiennes*, n°27, numéro spécial Problèmes Agricoles (3) - Quelques Aspects Techniques, Hanoi, pp. 131-192.
- NYGREN, A., 2000, Development discourses and peasant-forest relations: natural resource utilization and social process. *Development and Change*, vol. 31, n°1, January, pp. 11-34.
- OSTROM, E., 1990, *Governing the commons*. Cambridge University Press, Cambridge, 220 p.
- PAPIN, P., 1999, *Viêt-Nam, parcours d'une nation*. La Documentation Française, Paris, 179 p.
- PAQUET, E., 1996, *L'expérience vietnamienne des réformes économiques (1979-1996)*. Mémoire de D.E.A. de sciences économiques, Université Paris VII et Paris VIII, 127 p.
- PARDO, D.R., 1989, *Forest policy formulation for Vietnam*. FAO, Rome, 53 p.
- PATTE, E., 1927, Etudes Géologiques dans l'est du Tonkin. *Bulletin du service Géologique de l'Indochine*, vol. XVI, fascicule 1, Hanoi, 306 p.
- PELISSIER, P., 1979, Le paysan et le technicien : quelques aspects d'un difficile face à face. In *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique Tropicale*, ORSTOM, Paris, pp. 1-8.
- PELZER, K.J., 1978, Swidden cultivation in southeast Asia: historical, ecological and economic perspectives. In Kundstadter, P., (Ed.), *Farmers in the forest. Economic development and marginal agriculture in Northern Thailand*, East-West Center, Hawaii, pp. 271-286.
- PHAM BINH QUYEN, 1994, Rural Vietnam and environmental issues. In *Environmental protection and sustainable development*, proceedings of the National Seminar on Environmental Protection and Sustainable Development Research, October 7-9 1993, Hanoi, pp. 184-193.

- PHAM NGOC HUNG, 1996, *Policies on forest and forest land conservation, assessment of the present protection and management status of the protection forest system around the water reservoir of Yen Lap, Hoanh Bo district, Quang Ninh province*. FAO, project GCP/VIE/019/BEL, 18 p.
- PHAN THANH XUAN, 1989, *Policies and practices to achieve sustainable development of the forestry sector*. Ministry of Forestry, Hanoi, 13 p.
- PILLOT, D., (dir.), 1986, *Recherche-développement et farming system research, concepts, approches et méthodes*. GRET, 2 tomes, Paris, 179 p.
- PILLOT, D., 1995a, La fin des coopératives : la décollectivisation agricole au Nord Viêt Nam. *Les Cahiers d'Outre Mer*, n°190, avril-juin, pp. 107-130.
- PILLOT, D., YVON, F., 1995, Technical Development of an economy in transition. *Vietnamese Studies*, New Series n° 45(115), pp. 46-64.
- PIQUET, C., PUVILLAND, C., 1992a, *Analyse du système agraire d'une région du Nord Viet Nam, province de Bac Thai, district de Cho Don*. Mémoire de D.A.A. INA-PG, 90 p.
- PIQUET, C., PUVILLAND, C., 1992b, Etude du système agraire d'une région du Nord Viet Nam, Mémoire de D.A.A. (synthèse), INA-PG, 9 p.
- PINCHEMEL, P. et G., 1997 (5<sup>ème</sup> édition), *La face de la terre*. Armand Collin/Masson, Paris, 517 p.
- POMONTI, J.C., 1992, Le Vietnam interdit les exportations de bois. *Le Monde*, mercredi 8 avril 1992, p. 21.
- PORTER, G., 1990, The politics of "renovation" in Vietnam. *Problem of Communism*, vol. 39, n°3, Information agency, Washington, pp. 72-88.
- PRADES, J., 1921, *Le reboisement au Tonkin*. Hanoi, 113 p.
- QUANG CANH, 1968, Economic transformation of mountain regions. *Vietnamese Studies*, n°15, Hanoi, pp. 89-108.
- RACINE, J., BRUNEAU, M., ROCA, P.J., (dir.), 1988, *La dynamique des systèmes ruraux : les enjeux de la diversification, une approche des Tiers Mondes*. Atelier Rural du CEGET, Projet de recherche collective 1988-1991, CEGET/CNRS, Talence, 26 p.
- RADISON RAKOTOARISOA, C., 1995, *Caractérisation de fonctionnement du périmètre irrigué par le barrage de Van Giang, commune de Dong Lac, district de Cho Don*. Mémoire d'ingénieur de l'EITARC, CNEARC, Montpellier, 67 p.
- RAMBO, A.T., 1993, *A comparison of peasant social systems of northern Viet-Nam: a study of ecological adaptation, social succession and cultural evolution*. Center for Vietnamese Studies, Southern Illinois University, Carbondale, 471 p.
- RAMBO, A.T., 1995, Perspectives on defining highland development challenges in Vietnam: new frontier or cul de sac ? In Rambo, A.T., et al., (Ed.), *The challenges of highland development in Vietnam*, East-West Center, pp. 21-30.
- RAMIARANTSOA, R., 1998, Pensée zéro, pensée unique, la "robe des ancêtres" ignorée. In G. Rossi (dir.), *Dynamiques sociales et environnement. Pour un dialogue entre chercheurs, opérateurs et bailleurs de fonds*, tome 1 - Les forêts, UMR Regards CNRS/ORSTOM, Bordeaux, pp. 203-212.
- RAO, Y. S., 1990, *Forestry in Vietnam: an overview*. FAO, Bangkok, 30 p.
- REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM, 1993, *Loi agraire*. (traduction non officielle), n.p.
- REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM, 1995, *Les constitutions du Vietnam 1946-1959-1980-1992*. Editions The Gioi, Hanoi, 215 p.

- ROBERT, R., 1941, *Notes sur les Tay Dèng de Lang Chánh (Thanh-hoá-Annam)*. Institut Indochinois pour l'Etude de l'Homme, Mémoire n°1, Hanoi, 182 p.
- ROBINEAU, C., (dir.), 1992, *Les terrains du développement : approche pluridisciplinaire des économies du Sud*. ORSTOM, coll. Didactiques, Paris, 279 p.
- ROCA, P.J., 1987, Différentes approches des systèmes agraires, In *Terres, Comptoirs et Silos*, Des systèmes de production aux politiques alimentaires, ORSTOM, Colloques et séminaires, Paris, pp. 75-91.
- ROCA, P.J., 1989, Les géographes tropicalistes et la technique. In Bruneau, M., Dory, D., (dir.), *Les enjeux de la tropicalité*, Masson, coll. "Recherche en géographie", Paris, pp. 119-127.
- ROSNAY (de), J., 1975, *Le macroscopie, vers une vision globale*. Editions du Seuil, Paris, 346 p.
- ROSSI, G., 1984, Evolution des versants et mise en valeur agricole au Rwanda. *Annales de Géographie*, vol. 93, n°115, Paris, pp. 23-43.
- ROSSI, G., 1991, Croissance de la population, mise en valeur et équilibre des versants : quel avenir pour le Rwanda. *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n°173, CRET, Bordeaux, pp. 29-48.
- ROSSI, G., 1995, Le Tam Dao, de la montagne refuge à la montagne convoitée. *Les Cahiers d'Outre Mer*, n°190, avril-juin, pp. 131-138.
- ROSSI, G., 1998, Forêts entre mythes et réalités. In Rossi, G., (dir.), *Dynamiques sociales et environnement. Pour un dialogue entre chercheurs, opérateurs et bailleurs de fonds*, tome 1 - Les forêts, UMR Regards CNRS/ORSTOM, Bordeaux, pp. 219-234.
- ROSSI, G., 1999, Forêts tropicales entre mythes et réalités. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 7, n°3, pp. 22-37.
- ROUGERIE, G., 1983, *Les milieux forestiers*. Presses Universitaires de France, coll. Le géographe, Paris, 171 p.
- ROUGERIE, G., BEROUTCHACHVILI, N., 1991, *Géosystèmes et paysages, bilan et méthodes*. Editions Armand Colin, coll. U Géographie, Paris, 302 p.
- ROUSSEL, B., 1996, Fiches et jachères : questions d'actualité, problèmes de toujours. *JATBA*, vol. 38, n°1, pp. 7-18.
- ROZARIO (de), E., 1935, Groupes ethniques indigènes. *Bulletin de la Société d'Enseignement Mutuel du Tonkin*, tome XV, n°2, avril-juin, Hanoi, 27 p.
- SAETERN, C., 1997, The Iu-Hmien (Yao) ethnic group: world experiences. In McCaskill, D. Kampe, K., (Ed.), *Development or domestication? Indigenous peoples of Southeast Asia*. Silkworm Books, Bangkok, pp. 455-459.
- SALEMINK, O., 1997, The king of fire and vietnamese ethnic policy in the central highlands. In McCaskill, D., Kampe, K., (Ed.), *Development or domestication? Indigenous peoples of Southeast Asia*. Silkworm Books, Bangkok, pp. 488-535.
- SALLES, J.M., 1993, Les enjeux économiques des risques globaux d'environnement. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 1, n°2, pp. 108-117.
- SANDRON, F., 1999, N'est-il richesse que d'hommes ou que d'arbres ?. *Autrepart*, Cahiers des Sciences Humaines nouvelle série, n°9, pp. 63-80.
- SATO, J., 2000, People in between: conversion and conservation of forest lands in Thailand. *Development and Change*, vol. 31, n°1, January, pp. 155-177.
- SAUTTER, G., 1978, "Dirigisme opérationnel" et stratégie paysanne ou l'aménageur aménagé. *L'Espace Géographique*, tome VII, n°4, pp. 233-243.

- SCHAEFFER-DAINCIART, D., 1998, Redistribution spatiale de la population et collectivisation au Nord-Vietnam : délocalisation des kinh et sédentarisation des minorités. *Autrepart*, Cahiers des Sciences Humaines nouvelle série, n°5, pp 45-62.
- SCHMID, M., 1974, *Végétation du Viet-Nam, le massif sud-annamitique et les régions limitrophes*. ORSTOM, Paris, 243 p.
- SCHMIDT-VOGT, D., 1998, Defining degradation: the impacts of swidden on forests in northern Thailand. *Mountain Research and Development*, vol. 18, n°2, Californie, pp. 135-149.
- SIKOR, T., 1995, Decree 327 and the restoration of barren land in the vietnamese highlands. In Rambo, A.T., et al. (Ed.), *The challenges of highland development in Vietnam*, East West Center, pp. 143-156.
- SIKOR, T., DAO MINH TRUONG, 1998, The economic and environmental effects of agricultural reforms in three black thai villages on northwestern Vietnam. In *International Conference on Vietnamese Studies and the enhancement of International Cooperation*, Hanoi, July 14-17 1998, 11 p.
- SIVARAMAKRISHNAN, K., 2000, State Sciences and development histories: encoding local forestry knowledge in Bengal. *Development and Change*, vol. 31, n°1, January, pp. 61-89.
- SMADJA, J., 1995, Sur une dégradation annoncée des milieux népalais : initiatives villageoises pour remplacer les ressources forestières. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 3, n°3, pp. 191-204.
- SMITH, W., TRAN THANH BINH, 1994, *The impact of the 1993 land law on rural households in the Mai Son District of Son La province*. ActionAid Vietnam, 67 p.
- SMITH, W., 1995, *Implementing the land law: the impact of land allocation on rural households in Son La and Ha Tinh provinces*. ActionAid Vietnam, 49 p.
- SFDP (SOCIAL FORESTRY DEVELOPMENT PROJECT), 1996, *Participatory Land Use Planning and Land Allocation in the Song Da Watershed*. SFDP Working Paper No. 3, GTZ,/GFA MARD, Hanoi, 21 p.
- SOCIALIST REPUBLIC OF VIETNAM, 1991, *Law on the forest protection and development*. State Committee for Co-operation and Investment, official english translation, Hanoi, pp. 95-111.
- SOCIALIST REPUBLIC OF VIETNAM, 1993, *Law on land*. Vietnam Trade Information Centre, Hanoi, 77 p.
- SOCIALIST REPUBLIC OF VIETNAM, 1993, *Law on protection of the environment*. State Committee for Co-operation and Investment, official english translation, Hanoi, pp. 533-551.
- SOCIALIST REPUBLIC OF VIETNAM, 1994, *Decree on protection of the environment*. State Committee for Co-operation and Investment, official english translation, Hanoi, pp. 651-670.
- SPENCER, J.E., 1966, *Schifting cultivation in Southeastern Asia*. University of California Publications in Geography, vol. 19, University of California Press, Berkeley and Los Angeles, 247 p.
- SPIJKERS, A., 1984, *Some critical changes in North Vietnam's cooperative agriculture*. Research paper for a master of development studies, Institute of Social Studies, The Hague, 77 p.
- STATE PLANNING COMMITTEE, 1994, *Principal directions and measures towards forestry development in Vietnam*, Hanoi, 8 p.
- STURGEON, J.C., 1998, *The perception of the periphery in capitalist and socialist states: the Akha and forests in Thailand and China*. Paper prepared for inclusion in a volume edited by Peter Vanderveest and Mark Ritchie on land use transformation in Thailand, 25 p.

- STOTT, P.A., 1991, Mu'ang and pa: Elite views of Nature in a changing Thailand. In Chitakasem, M., Turton, A., (Ed), *Thai construction of knowledge*, SOAAS, London.
- SWANSON, C. W., 1975, Reforestation in the Republic of Vietnam. *Journal of Forestry*, June, pp. 367-370.
- TAILLARD, C., 1977, L'espace social : quelques réflexions à propos de deux exemples au Laos. *Bulletin du CeDRASEMI*, Espace social et analyse des sociétés en Asie du Sud-Est , vol. 7, n°2, pp. 81-101.
- TAILLARD, C., 1992a, Les régimes politiques passent... les échelles d'organisation de l'espace demeurent, essai sur l'héritage des systèmes politiques thai au Laos. In Matra-Guin J., Taillard C. (Ed.), *Habitations et habitat d'Asie du Sud-Est continentale*, Editions L'Harmattan, Paris, pp. 305-341.
- TAILLARD, C., 1992b, Village, pouvoir lignager et société locale chez les Hmong du Laos, In Matra-Guin J., Taillard C. (Ed.), *Habitations et habitat d'Asie du Sud-Est continentale*, Editions L'Harmattan, Paris, pp. 57-59.
- TAILLARD, C., 1995a, Le Laos enclave ou carrefour ? In R. Brunet (dir.), *Géographie Universelle, Asie du Sud-Est, Océanie*, Belin-Reclus, pp. 164-175.
- TAILLARD, C., 1995b, Le Viêt-Nam, émergence d'un nouveau dragon. In R. Brunet (dir.), *Géographie Universelle, Asie du Sud-Est, Océanie*, Belin-Reclus, pp. 188-211.
- TAN KIM YONG, U., 1997, The Karen culture: a co-existence of two forest conservation systems. In McCaskill, D., Kampe, K., (Ed.), *Development or domestication? Indigeneous peoples of Southeast Asia*. Silkworm Books, Bangkok, pp. 219-236.
- TARDITS, C., 1985, L'espace, indicateur historique, révélateur structural : l'exemple Bamoun (Cameroun). *Annales ESC*, nov.-déc., n°6, pp. 1261-1287.
- TASSIN, J., 1992, Agroforesterie, conservation des sols et réalités paysannes. *Bulletin Réseau Erosion*, n°12, ORSTOM, Montpellier, pp. 191-193.
- TEISSIER-ENSMINGER, A., 1997, Le droit de l'environnement : des stratégies spatiales pour désamorcer les bombes du temps. In *Les temps de l'environnement*, Communications des journées du programme Environnement, Vie et Sociétés, Toulouse 5-6-7 novembre 1997, session 4, pp. 365-372.
- TESSIER, O., 1994, *Approche de la structure de la parenté et de l'organisation de l'espace habité dans le hameau de Hay (Nord Viet-Nam)*. Mémoire de D.E.A en Anthropologie, Université d'Aix en Provence, 68 p.
- TESSIER, O., FONTENELLE, J-P., (à paraître), Pression démographique et contraintes politiques : la paysannerie du delta du Fleuve Rouge dans la tourmente du XX<sup>e</sup> siècle. CEPED, Paris, Institute of Labor Science and Social Affairs, Hanoi, 30 p.
- THAYER, C.A., 1995, Mono-organizational socialism and the state. In Kerkvliet, BJT., Porter, DJ. (Ed.), *Vietnam's rural transformation*, Institute of Southeast Asian Studies, Boulder, pp. 39-64.
- THOMAS, F., 1998, Ecologie et gestion forestière dans l'Indochine Française. *Revue Française d'Archives d'Outre Mer*, tome 85, n° 319, pp. 59-86.
- THOMAS, F., 1999, *Histoire du régime et des services forestiers français en Indochine de 1862 à 1945, Sociologie des sciences et des pratiques scientifiques coloniales en forêts tropicales*. Editions The Gioi, Hanoi, 312 p.
- THRUPP, L.A, HECHT, S.B., BROWDER, J.O., 1997, *The diversity and dynamics of shifting cultivation: myths, realities, and policy implications*. World Resources Institute, 48 p.

- TRAKARNSUPHAKORN, P., 1997, The wisdom of the karen in natural resource conservation. In McCaskill, D., Kampe, K., (Ed.), *Development or domestication? Indigenous peoples of Southeast Asia*. Silkworm Books, Bangkok, pp. 203-218.
- TRAN NGOC BICH, 1998, *Regards sur le Viet Nam après le Đổi Mới*. Centre National de la Recherche Scientifique, Université de Provence, Institut de Recherche sur le Sud-Est Asiatique (IRSEA), recueil d'articles, Aix en Provence, 134 p.
- TRAN VAN HA, 1992, *Histoire des transformations de l'agriculture au Viet Nam, 1945-1991*. Conférence donnée à l'INA-PG, n.p., (ronéo).
- TRAN VAN HA, 1993, *Histoire des transformations de l'agriculture au Viet Nam, 1945-1991, cas de la commune Dong Vien, haute région du Nord Viêt-Nam, collectivisation et décollectivisation.*, 37 p., (ronéo).
- TRUNG TAM TU VAN THONG TIN LAM NGHIEP, 1994, *Tổng quan phát triển lâm nghiệp tỉnh Bắc Thái*. Ủy Ban Nhân Dân Tỉnh Bắc Thái, Hà Nội, 50 p. [Apperçu sur le développement sylvicole de la province de *Bắc Thái*]
- TUONG LAI, 1997, Những vấn đề của sự biến đổi xã hội sau 10 năm Đổi Mới ở Việt Nam. *Xã Hội Học*, 1 (57), 1997, Hà Nội, pp. 3-12. [Problèmes des transformations sociales après 10 ans de *Đổi Mới* au Việt Nam]
- UHLIG, H., (Ed.), 1984, *Spontaneous and planned settlement in Southeast Asia*. Institute of Asian Affairs, Hamburg, 331 p.
- UNDP, 1985, *National Conservation Strategy*. Committee for Rational Utilisation of Natural Resources and Environmental Protection, Draft, 71 p.
- UNDP, 1991, *Proceedings of the forum on reforestation issues in Vietnam*. Hanoi, 10 p.
- UNDP, 1996, *Field report and the recommendation to the Pilot Participatory Development Project in Ngoc Phai commune*. Participatory Rural Appraisal Training Workshop, March 1996, 43 p.
- UY BAN NHAN DAN HUYEN CHO DON, 1994, *Dự án đầu tư phát triển kinh tế xã hội, ĐC-ĐC xã Tân Lập, H. Chợ Đồn, T. Bắc Thái. Chợ Đồn*, 17 p. [projet d'investissement et de développement économique et social dans la zone de sédentarisation de la commune de *Tân Lập*].
- VAN DER LEEUW, S.E., 1997, Crise environnementale et temporalités. In *Les temps de l'environnement*, Communications des journées du programme Environnement, Vie et Sociétés, Toulouse 5-6-7 novembre 1997, session 4, pp. 283-391.
- 1993, *Văn hóa truyền thống Tày Nùng*. Nhà Xuất Bản Văn Hóa Dân Tộc, Hà Nội, 311 p. [Culture et tradition des *Tày Nùng*]
- VEILLEUX, C., 1994, The state of Viet Nam's Forests: historical perspectives on a contemporary dilemma. *Documents du GERAC*, n°7, Le défi forestier en Asie du Sud-Est, Université de Laval, pp. 67-88.
- VERDEAUX, F., 1998, Paradoxes et rationalités de la "déforestation" en Côte d'Ivoire. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 6, n°1, pp. 26-35.
- VERDEAUX, F., 1999, Introduction, discours global et réalités locales. *Autrepart*, Cahiers des Sciences Humaines nouvelle série, n°9, pp. 5-13.
- VERDEAUX, F., ALPHA, A., 1999, L'économie très politique d'une mise en valeur des ressources forestières : Côte-d'Ivoire, 1900-1990. *Autrepart*, Cahiers des Sciences Humaines nouvelle série, n°9, pp. 33-51.

- VESIN, D., 1992, *Histoire du Fleuve Rouge, Gestion et aménagement d'un système hydraulique au Tonkin des années 1890 jusqu'à la seconde guerre mondiale*. Mémoire de maîtrise, Université de Paris VII, UER de Géographie, Histoire, Sciences de la Société, 352 p.
- VIETNAM-FINLAND FORESTRY SECTOR CO-OPERATION PROGRAMME, 1996a, *Review of land allocation in Cho Don District, Bac Thai province*. Technical report n°1, 16 p.
- VIETNAM-FINLAND FORESTRY SECTOR CO-OPERATION PROGRAMME, 1996b, *Local market for wood and non-wood products in Cho Don district and Bac Thai province*. Technical report n°2, 83 p.
- VIETNAM-FINLAND FORESTRY SECTOR CO-OPERATION PROGRAMME, 1997a, *Participatory rural appraisal in pilot villages, Cho Don district, Bac Kan province*. Technical report n°3, 56 p.
- VIETNAM-FINLAND FORESTRY SECTOR CO-OPERATION PROGRAMME, 1997b, *Study on agroforestry systems and soil surveys*. Technical report n°8, 39 p.
- VIETNAM-FINLAND FORESTRY SECTOR CO-OPERATION PROGRAMME, 1997c, *Forest survey and mapping at commune level*. Technical report n°9, 16 p.
- VIETNAM-FINLAND FORESTRY SECTOR CO-OPERATION PROGRAMME, 1998, *Third consultancy on marketing forest products: practical application of market information in Cho Don*. Technical report n°12, 13 p.
- VIETNAM POPULATION CENSUS, 1989, *Estimating the fertility and mortality of provinces and ethnic groups: Vietnam, 1989*. Statistical Publishing House, Hanoi, 150 p.
- VILLALBA, B., 1997, Les temps de l'écologie politique. In *Les temps de l'environnement*, Communications des journées du programme Environnement, Vie et Sociétés, Toulouse 5-6-7 novembre 1997, session 1, pp. 191-199.
- VISSAC, B., 1979, *Éléments pour une problématique de recherche sur les systèmes agraires et le Développement*. INRA/SAD, Toulouse.
- VISSAC, B., 1983, La recherche-développement à l'INRA. *Les Cahiers de la Recherche Développement*, n°1, juin, pp. 22-23.
- VO QUY, 1994, National parks and protected areas in Vietnam. In *Environmental protection and sustainable development*, Proceeding of the National Seminar on Environmental Protection and Sustainable Development Research, October 7-9, Hanoi, pp. 159-172.
- VO QUY, 1997, *Vietnam: environmental challenges and solutions*. Vietnam National University, Hanoi, 14 p.
- VO QUY, 1998, Généralités sur les problèmes de l'environnement. *Études Vietnamiennes*, n° 3(129), Hanoi, pp. 7-34.
- VUONG XUAN TINH, 1998, Customs for forest and natural resources protection in conjunction with existing communal conventions of the Tay and Nung ethnic minorities. In *Development approaches in the Highland Communities*, Highland people program/RAS93/103, Hanoi, pp. 88-102.
- VU TRI QUAN, 1995, *Rapport sur les résultats de l'enquête menée sur les bovins croisés dans le district de Cho Don*. Programme Fleuve Rouge, Hanoi, 9 p.
- VU TU LAP, 1977, *Viet Nam, données géographiques*. Editions en langues étrangères, Hanoi, 242 p.
- VU TU LAP, TAILLARD, C., 1994, *Atlas du Viêt-nam*. Reclus – La Documentation Française, coll. Dynamiques du territoire, n°13, 421 p.

- VU TUAN ANH, 1994a, *Development in Vietnam, policy reforms and economic growth*. Institute of Southeast Asian Studies, Indochina Unit, Singapore, 68 p.
- VU TUAN ANH, 1994b, *Vietnam's economic reform: results and problems*. National Center for Social and Human Sciences, Institute of Economics, Social Science Publishing House, Hanoi, 219 p.
- WACHTER (de), P., 1997, Economie et impact de l'agriculture itinérante badjoue (sud-Cameroun). *Civilisations*, vol. 44, n°1-2, numéro spécial Les peuples des forêts tropicales, systèmes traditionnels et développement rural en Afrique Equatoriale, Grande Amazonie et Asie du Sud-Est, pp. 62-93.
- WADE, R., 1987, The management of common property resources: finding a cooperative solution. *The World bank research Observer*, vol. 2, n°2, pp. 219-234.
- WADE, R., 1988, *Village republics. Economic conditions for collective action in South India*. Cambridge University Press, 217 p.
- WALTER F., 1994, L'historien et l'environnement : vers un nouveau paradigme. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 2, n°1, pp. 31-39.
- WEBER, J., 1998, Ressources renouvelables et systèmes fonciers. In Lavigne Delville, P., (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Editions Karthala et Coopération Française, Paris, pp. 20-22.
- WORLD BANK, 1995, *Viet Nam Environmental Program and policy priorities for a socialist economy in transition*. Volume II, The supporting Annexes, Agriculture and Environment Operations Division, Country Department I, East Asia and Pacific Region, 167 p.
- XU JIANCHU et al., 1995, Swidden-fallow successions in the Mengson area of Xishuangbanna, Yunnan province, China. In Pei Shengji, Sajise, P., (Ed.), *Regional study on biodiversity: concepts, frameworks, and methods*, proceedings of the Southeast Asian Universities Agrosystem Network and Program on Environment, East-West Center Workshop, October 24-30, Yunnan University Press, pp. 183-196.
- XU JIANCHU, PEI SHENGJI, CHEN SANYANG, 1995, From subsistence to market-oriented system and the impact on agroecosystem biodiversity, the case of the Hani (Akha) swidden cultivator in Mengson, southwest China. In Pei Shengji, Sajise, P., (Ed.), *Regional study on biodiversity: concepts, frameworks, and methods*, proceedings of the Southeast Asian Universities Agrosystem Network and Program on Environment, East-West Center Workshop, October 24-30, Yunnan University Press, pp. 73-87.
- YVON-TRAN, F., 1994, *Une résistible collectivisation, l'agriculture au Nord Viêt Nam 1959-1988*. Thèse de doctorat, Université de Paris VII, UFR-Géographie, Histoire, Sciences de la Société, 210 p.
- ZHANG ZHIYING, 1995, The structure and diversity of insect communities in the swidden agroecosystems of mengsong, Xishuangbanna, Yunnan province, China. In Pei Shengji, Sajise, P., (Ed.), *Regional study on biodiversity: concepts, frameworks, and methods*, proceedings of the Southeast Asian Universities Agrosystem Network and Program on Environment, East-West Center Workshop, October 24-30, Yunnan University Press, pp. 161-166.
- ZINKE, P.J., SABHARST, S., KUNSTADTER, P., 1978, Soil fertility aspects of the Lua' forest fallow system of shifting cultivation. In Kundstadter, P., (Ed.), *Farmers in the forest. Economic development and marginal agriculture in Northern Thailand*, East-West Center, Hawaii, pp. 134-159.





## Liste des figures et des tableaux

<b>Figures</b>	<b>pages</b>
Fig. 1 . Le modèle de système rural d'après Deffontaines et Lardon	131
Fig. 2 . Diagrammes ombrothermiques et courbes des températures de <i>Chợ Đôn</i> entre 1961 et 1981	155
Fig. 3 . Proportion des différents types de couvert végétal en 1990 et 1995	199
Fig. 4 . Evolution de l'effectif total de population et des effectifs par groupe d'appartenance ethnique entre 1968 et 1994	219
Fig. 5 . Pyramide des âges par sexe de la population de <i>Chợ Đôn</i> en 1989	220
Fig. 6 . Production annuelle des principales catégories de bois et de bambou et nombre de travailleurs dans l'entreprise forestière d'Etat de <i>Chợ Đôn</i> entre 1970 et 1995	245
Fig. 7 . Schéma simplifié de la filière de l'abricot dans le district de <i>Chợ Đôn</i>	254
Fig. 8, 9 et 10 . Surfaces, production et rendements des rizières irriguées dans le district de <i>Chợ Đôn</i> entre 1961 et 1996	263
Fig. 11 . Evolution des surfaces rizicoles réelles de 1970 à 1996	266
Fig. 12 . Surfaces cultivées sur les pentes (maïs, manioc, riz pluvial, coton) dans le district de <i>Chợ Đôn</i> entre 1961 et 1996	269
Fig. 13 . Production et rendements annuels de maïs dans le district de <i>Chợ Đôn</i> entre 1961 et 1996	272
Fig. 14 . Production et rendements de manioc dans le district de <i>Chợ Đôn</i> entre 1961 et 1996	272
Fig. 15 . Evolution du nombre de porcs, bovins et buffles entre 1960 et 1995	275
Fig. 16 . Surfaces de maïs et nombre de têtes de porcs selon les communes en 1994	286
Fig. 17 . Surfaces réelles de riz irrigué et nombre de buffles selon les communes en 1996	287
Fig. 18 . Un transect type dans le district	302
Fig. 19 . Modèle spatial élémentaire	303
Fig. 20 . Nombre de porcs et de buffles par habitant entre 1960 et 1997	310
Fig. 21 . Production de riz irrigué par habitant entre 1961 et 1996	311
Fig. 22 . Production de riz pluvial, manioc et maïs par habitant entre 1961 et 1996	311
Fig. 23 . Les espaces de pratique dans les systèmes coutumiers	366

Fig. 24 . Niveau de maîtrise et gestion des ressources autour des rizières dans le système <i>tây</i> de la période précollectiviste	377
Fig. 25 . Niveau de maîtrise collective et gestion des ressources autour des rizières dans le système <i>tây</i> de la période collectiviste	460
Fig. 26 . Distribution des surfaces de forêt allouées en fonction de la surface réelle de rizières des foyers dans les communes de <i>Tân Lập</i> et de <i>Phong Huân</i>	512
<b>Tableaux</b>	<b>pages</b>
Tabl. 1 . La surface boisée du Tonkin d'après les estimations de différents auteurs entre 1918 et 1943	73
Tabl. 2 . Evolution du couvert forestier d'après différentes sources entre 1943 et 1998	74
Tabl. 3 . Limites des aires d'extension de différents groupes ethniques dans les montagnes du Nord <i>Việt Nam</i>	92
Tabl. 4 . Surfaces de forêts en fonction de leur richesse et leur composition	180
Tabl. 5 . Les classes de couvert végétal et leurs caractéristiques	191
Tabl. 6 . Devenir des classes de végétation de 1990	199
Tabl. 7 . Origine des classes de végétation en 1995	199
Tabl. 8 . Les postes administratifs à <i>Chợ Đôn</i> dans les années 1930	209
Tabl. 9 . Indicateurs démographiques dans les provinces de <i>Bắc Thái</i> , <i>Cao Bằng</i> et <i>Tuyên Quang</i>	222
Tabl. 10 . Composition ethnique de la population de la province de <i>Bắc Kạn</i> en 1905 et 1931	229
Tabl. 11 . La population active selon les branches d'activité en 1989	239
Tabl. 12 . Poids des différents secteurs économiques dans la population active et dans le PIB pour l'ensemble du <i>Việt Nam</i> , les provinces montagneuses du nord et <i>Chợ Đôn</i> en 1995	240
Tabl. 13 . Les bois exploités et recensés par le Service de Protection Forestière de la province de <i>Bắc Kạn</i> (1929-1939)	243
Tabl. 14 . Volumes des bois et bambous exportés du district en 1996	249
Tabl. 15 . Quantités de bambous <i>núa</i> et <i>vầu</i> extraites des communes du district en 1997	250
Tabl. 16 . Nombre total de porcs, bovins et buffles dans <i>Chợ Đôn</i> entre 1918 et 1995	275
Tabl. 17 . Tableau récapitulatif de l'évolution quantitative et spatiale des principales activités agricoles entre 1965 et 1995	278

Tabl. 18 . Coefficients de corrélation deux à deux de la distribution des principales cultures (en superficie) et de l'élevage (en nombre de têtes) dans les communes en 1994	284
Tabl. 19 . Les classes d'occupation du sol dans les fenêtres nord et sud en 1983	303
Tabl. 20 . Evolution du nombre des coopératives dans quelques communes de <i>Chợ Đôn</i>	407
Tabl. 21 . Distribution des rizières selon l'appartenance ethnique en 1994	477
Tabl. 22 . Surface moyenne réelle et cumulée de rizières par ménage en 1994	478
Tabl. 23 . Principaux indicateurs de l'utilisation des ressources et de l'espace dans les communes d'étude en 1995	487
Tabl. 24 . Principaux indicateurs de l'utilisation des ressources et de l'espace dans les communes d'étude en 1996	488
Tabl. 25 . Les types de couvert et le plan d'utilisation des parcelles forestières d'après les cadastres	508
Tabl. 26 . Surfaces de terres forestières allouées par ménage et par actif dans les villages de <i>Phong Huân</i> et de <i>Tân Lập</i>	511



## Liste des cartes et des planches

		pages
Planche 1	L'Asie du Sud-Est continentale Présentation politique et ethnolinguistique	13
Carte 2	Les provinces du <i>Việt Nam</i> en 1997	15
Carte 3	Les provinces dans le nord du <i>Việt Nam</i> en 1992	15
Carte 4	Les régions et les divisions territoriales du <i>Việt Nam</i>	17
Carte 5	Le relief et le réseau hydrographique dans le nord du <i>Việt Nam</i>	19
Planche 6	Couverture forestière en 1909 et 1943 et recul forestier 1909-1943 au nord du <i>Việt Nam</i>	69
Planche 7	Evolution du couvert forestier au nord du <i>Việt Nam</i> 1943-1990	71
Carte 8	Couverture forestière dans le nord du <i>Việt Nam</i> en 1991	75
Carte 9	Occupation du sol dans le Nord <i>Việt Nam</i> en 1991	77
Carte 10	Couverture végétale « originelle » dans le nord du <i>Việt Nam</i>	79
Planche 11	L'état de la forêt dans le nord du <i>Việt Nam</i> en 1989	81
Planche 12	Densité de population et distribution des principaux groupes ethniques dans les provinces du <i>Việt Nam</i> en 1989	91
Planche 13	Les provinces de <i>Bắc Thái</i> et <i>Bắc Kạn</i>	125
Carte 14	Carte administrative et routière du district de <i>Chợ Đồn</i>	153
Carte 15	Le relief dans le district d'après le Modèle Numérique de Terrain	159
Carte 16	Carte des hauteurs de pente d'après le Modèle Numérique de Terrain	161
Carte 17	Carte des expositions d'après le Modèle Numérique de Terrain	163
Carte 18	Carte lithologique du district de <i>Chợ Đồn</i>	165
Carte 19	Le réseau hydrographique dans le district	167
Carte 20	Les unités morfo-lithologiques dans le district	175
Carte 21	Occupation des sols en 1992 d'après le Bureau de Gestion Forestière de la province de <i>Bắc Thái</i>	177
Carte 22	Les types de couvert végétal en 1992 d'après le CFIC	179
Planche 23	Taux de couverture forestière par commune en 1992 d'après les statistiques officielles	181
Carte 24	Aire d'extension des principaux types de forêt en fonction des associations floristiques	189
Planche 25	Composition colorée standard, image SPOT XS du 05/12/90	192
Carte 26	Profils physiologiques de la végétation en 1990	193
Planche 27	Composition colorée standard, image SPOT XS du 27/12/95	196

Carte 28	Profils physiologiques de la végétation en 1995	197
Planche 29	Evolution de la végétation entre 1990 et 1995 par superposition des canaux ACP2 des images SPOT 1990 et 1995	202
Carte 30	Evolution de la couverture végétale entre 1990 et 1995 par croisement des cartes des profils de végétation.	203
Planche 31	Répartition des <i>Dao</i> , des <i>Kinh</i> et des <i>Tày</i> par commune en 1994.	223
Carte 32	Les <i>H'mông</i> en 1994	225
Carte 33	La population totale en 1994	225
Planche 34	Densités (brutes) de population en 1974 et 1994	225
Planche 35	Accroissement de la population 1979-1989 et 1990-1997	225
Carte 36	Répartition de l'habitat et localisation des villages <i>Dao</i> et <i>H'mông</i> dans le district en 1997	237
Planche 37	La riziculture irriguée en surface en 1996	281
Planche 38	L'Élevage et les principales cultures sur brûlis en 1994	283
Planche 39	Cultures de pente, cultures sur brûlis et classification à double critère en 1994	285
Carte 40	Habitat, réseaux et végétation à l'échelle du district	291
Planche 41	Le relief dans les fenêtres nord et sud	296
Planche 42	Occupation du sol dans les fenêtres nord et sud en 1983	297
Planche 43	Occupation du sol dans la fenêtre nord en 1976, 1983 et 1989	300
Planche 44	Cartes simplifiées du couvert végétal dans la fenêtre nord en 1990 et 1995	301
Planche 45	Occupation du sol dans la fenêtre sud en 1976 et 1983	304
Planche 46	Cartes simplifiées du couvert végétal dans la fenêtre sud en 1990 et 1995	305
Planche 47	Densité rapportée à la surface rizicole réelle en 1974 et 1994	315
Planche 48	Rendements du riz irrigué en 1970 et 1993	315
Planche 49	Production de riz irrigué par habitant en 1975 et 1993	315
Planche 50	Production et surface de maïs par habitant en 1994	317
Planche 51	Les cultures de pente en surface par habitant en 1994	317
Planche 52	L'élevage en nombre de têtes par foyer en 1994	319
Carte 53	Densité des <i>Tày</i> et <i>Kinh</i> rapportée à la surface rizicole réelle en 1994	319
Planche 54	Répartition de différents types de végétation et des sols nus dans les communes en 1995	325
Planche 55	Densité de population rapportée aux principaux types de végétation en 1990 et 1995	327
Carte 56	Localisation des villages et composition des coopératives (en 1964) à <i>Phong Huân</i> et <i>Bằng Lãng</i>	349
Carte 57	Localisation des villages et des unités de production collective à <i>Tân Lập</i>	351

Planche 58	Principales zones d'usage agricole pendant la période collectiviste	455
Planche 59	Le couvert végétal et les objectifs d'utilisation d'après le cadastre forestier à <i>Phong Huân</i>	503
Planche 60	Le couvert végétal et les objectifs d'utilisation d'après le cadastre forestier à <i>Tân Lập</i>	505
Planche 61	Répartition des parcelles forestières en fonction des villages et de l'appartenance ethnique à <i>Tân Lập</i> et <i>Phong Huân</i> .	507





## Liste des photographies

		pages
Photo 1	Habitation <i>tày</i> dans un bas-fond encaissé (cliché pris avant le repiquage de juillet)	591
Photo 2	Habitation <i>tày</i> dans une large vallée (cliché pris en hiver)	591
Photo 3	Canal d'irrigation entre pentes et bas-fonds	592
Photo 4	Turbines électriques chinoises sur le torrent	592
Photo 5	Préparation de la riziculture de printemps Le hersage en commun (début mars)	593
Photo 6	Préparation de la riziculture de printemps Pépinière au moment du repiquage	593
Photo 7	Transport de bambous récoltés dans le forêt	594
Photo 8	Scieurs de long en forêt	594
Photo 9	Jeune plantation de lataniers	595
Photo 10	Champ de manioc enclos	595
Photo 11	Plantation de manglietia	596
Photo 12	Recru riche en bambou au bord de la forêt	596
Photo 13	Montagne, forêt et brûlis	597
Photo 14	Un brûlis récent et une habitation secondaire	597
Photo 15	Forêt dense d'altitude	598
Photo 16	Forêt dense semi-sempervirente	598
Photo 17	Famille <i>kinh</i> et autel des ancêtres	599
Photo 18	Funérailles <i>tày</i>	599
Photo 19	Jeunes femmes <i>dao</i> en tenue de cérémonie	600
Photo 20	Jeune femme <i>tày</i> avec sa collecte de phrymium	600
Photo 21	Terrasses <i>dao</i> à <i>Phiếng Đen</i>	601
Photo 22	Maison <i>kinh</i> au bord de la route à <i>Bàng Lãng</i>	601





**Photo 1** : Habitation Tày dans un bas-fond encaissé  
(cliché pris avant le repiquage de juillet)



**Photo 2** : Habitation Tày dans une large vallée (cliché pris en hiver)



**Photo 3 :** Canal d'irrigation entre pentes et bas-fonds



**Photo 4 :** Turbines électriques chinoises sur le torrent



**Photo 5 :** Préparation de la riziculture de printemps  
Le hersage en commun (début mars)



**Photo 6 :** Préparation de la riziculture de printemps  
Pépinière au moment du repiquage (mi mars)



**Photo 7 :** Transport de bambous récoltés dans la forêt



**Photo 8 :** Scieurs de long en forêt



**Photo 9** : Jeune plantation de lataniers



**Photo 10** : Champ de manioc enclos





**Photo 11** : Plantation de manglietia



**Photo 12** : Recru riche en bambou au bord de la forêt



**Photo 13** : Montagne, forêt et brulis



**Photo 14** : Un brulis récent et une habitation secondaire (Tày)

**Photo 15** : Forêt dense  
d'altitude



**Photo 16** : Forêt dense semi-sempervirente (printemps)



**Photo 17 : Famille Kinh et autel des ancêtres**



**Photo 18 : Funérailles Tày**



**Photo 19** : Jeunes femmes Dao en tenue de cérémonie

**Photo 20** : Jeune femme Tày avec sa collecte de phrynum





**Photo 21** : Terrasses Dao à Phiếng Đen



**Photo 22** : Maison Kinh en bordure de route à Bắng Lẫng



## Table des matières

	pages
<b>Sommaire</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>Partie I PROBLEMATIQUE ET METHODOLOGIE à propos du “problème forestier” au Viêt Nam et en Asie du Sud-Est</b>	<b>21</b>
<b>I La forêt et les zones de montagne à travers l'histoire du Viêt Nam</b>	<b>23</b>
<b>1.1 Le traitement administratif de la question forestière au Viêt Nam</b>	<b>23</b>
1.1.1 <i>Créations coloniales et naissance du “problème forestier”</i>	23
Le Service Forestier et ses objectifs	23
Les forestiers et les hommes de la forêt	26
1.1.2 <i>Le gouvernement du peuple : entre idéal et pragmatisme</i>	28
La place des zones de montagne et de la forêt	29
Les minorités ethniques : l'intégration par la normalisation	32
1.1.3 <i>Décollectivisation et ouverture du pays : changements ou continuités ?</i>	35
Des réformes abordées par le foncier	35
Au delà des réformes foncières, les programmes et leurs limites	38
<b>1.2 L'histoire des idées à propos de la forêt : héritage colonial et modèle socialiste</b>	<b>40</b>
1.2.1 <i>Une nature "sauvage" et des populations "arriérées"</i>	41
Le mythe de la forêt sauvage et le rejet des cultures sur brûlis	41
Des populations arriérées	43
1.2.2 <i>Classification des terres et séparation de l'agriculture et de la forêt</i>	46
1.2.3 <i>Le "rationalisme" scientifique et l'exploitation des forêts</i>	49
1.2.4 <i>Un nouvel outil au service de la protection des forêts : la distribution des terres</i>	51
<b>II Différentes approches du problème forestier aujourd'hui : entre globalisation et savoirs locaux</b>	<b>54</b>
<b>2.1 La forêt de tous les enjeux, entre globalisation et simplification</b>	<b>55</b>
2.1.1 <i>La forêt au cœur des enjeux globaux</i>	55
Des enjeux environnementaux	55
Des enjeux économiques	57
Des enjeux stratégiques	58
2.1.2 <i>Les dangers d'une pensée globale sans fondements scientifiques</i>	60
Des jeux d'échelle peu maîtrisés	60
L'écologie et l'impasse de la science	62
2.1.3 <i>La croissance démographique : des forêts ou des hommes ?</i>	65



<b>2.2 Des chiffres et des cartes : l'évaluation de la déforestation à petite échelle</b>	<b>68</b>
2.2.1 <i>L'évaluation de la déforestation à travers l'exemple du Viêt Nam</i>	70
2.2.2 <i>L'échelle régionale et la complexité des phénomènes liés à la forêt</i>	82
<b>2.3 La forêt vue de l'intérieur : fonctionnements et savoirs locaux</b>	<b>85</b>
2.3.1 <i>Les populations de montagne en Asie du Sud-Est et au Viêt Nam</i>	87
Les grandes familles linguistiques	87
Plaines et montagnes, l'étagement altitudinale	90
Les systèmes de montagne et l'agriculture sur brûlis	93
2.3.2 <i>Le rôle de la forêt dans les systèmes de culture sur brûlis « établis »</i>	97
Les jachères forestières et la forêt	98
Une agriculture de « riches »	101
Les « paysans de la forêt »	103
2.3.3 <i>Les autres systèmes de culture sur brûlis et les itinéraires d'évolution</i>	105
Les "Autres"	105
Au delà des visions évolutionnistes, des évolutions multiformes	107
La nature des changements	113
<b>III Une approche locale à deux niveaux d'analyse</b>	<b>120</b>
<b>3.1 Choix et présentation de la zone d'étude</b>	<b>121</b>
3.1.1 <i>Le choix d'une échelle locale.</i>	121
3.1.2 <i>Les critères du choix et la zone retenue</i>	123
<b>3.2. Le système rural pour une approche globale</b>	<b>126</b>
3.2.1 <i>Les niveaux d'analyse systémique en milieu rural et le système rural</i>	127
3.2.2 <i>Regard sur une méthode à plusieurs niveaux d'analyse</i>	130
<b>3.3 Une double approche "exogène" et "endogène"</b>	<b>136</b>
3.3.1 <i>Approche exogène à l'échelle du district : couvert végétal et processus d'anthropisation</i>	136
Les éléments du milieu biophysique et le couvert végétal	137
Les processus d'anthropisation	138
Les logiques « exogènes » de l'organisation de l'espace dans le district	139
3.3.2 <i>Approche "endogène" : structures sociales et gestion de l'espace</i>	139
Pratiques agricoles et structures sociales	141
Une approche chronologique	142
<b>3.4 Rapide aperçu sur les outils de la recherche</b>	<b>143</b>
3.4.1 <i>Les enquêtes de terrain</i>	143
Les enquêtes avec les "acteurs-clefs"	143
Les enquêtes "systématiques" auprès des ménages	144
Les enquêtes approfondies avec des "personnes-ressource"	145
3.4.2 <i>La cartographie et le traitement d'image</i>	146

<b>Partie II</b>	<b>FACTEURS ECOLOGIQUES ET ANTHROPIQUES D'ORGANISATION DE L'ESPACE</b>	
	<b>approche exogène à l'échelle du district</b>	<b>149</b>
<b>IV</b>	<b>Des facteurs écologiques à l'organisation du couvert végétal</b>	<b>152</b>
<b>4.1</b>	<b>Les éléments abiotiques du milieu écologique</b>	<b>152</b>
4.1.1	<i>Le climat et les rythmes saisonniers</i>	152
	Le climat du Nord Việt Nam	152
	Le climat et les saisons à Chợ Đồn	154
4.1.2	<i>La topographie et les pentes</i>	157
	Caractéristiques topographiques générales	157
	Zonage topographique et caractéristiques locales	160
4.1.3	<i>Principales caractéristiques lithologiques</i>	162
4.1.4	<i>Le réseau hydrographique et les caractéristiques hydrologiques.</i>	166
4.1.5	<i>Les différents systèmes de fonctionnement érosifs et les sols.</i>	169
4.1.6	<i>Les zones « morpho-lithologiques » du district</i>	172
	Les bas-fonds	173
	Les montagnes	173
	Les hautes collines du centre	174
	Les petites collines arrondies	176
<b>4.2</b>	<b>Les éléments du couvert végétal et leur organisation à l'échelle du district</b>	<b>176</b>
4.2.1	<i>Les classifications « officielles »</i>	178
4.2.2	<i>Les formations forestières en fonction de leur composition floristique.</i>	182
	Les différentes formations observées	183
	Cartographie des aires d'extension forestière en fonction des associations floristiques	187
4.2.3	<i>Approche physionomique de l'organisation du couvert végétal</i>	190
	Les différents profils forestiers et non forestiers	190
	L'organisation du couvert d'après les images satellites en 1990 et 1995	195
	L'évolution du couvert entre 1990 et 1995	198
4.2.4	<i>Statique et dynamique du couvert végétal</i>	205
<b>V</b>	<b>Le cadre des transformations : les infrastructures publiques et la population</b>	<b>209</b>
<b>5.1</b>	<b>Les services publics et les infrastructures</b>	<b>209</b>
5.1.1	<i>Les services administratif et publics</i>	209
5.1.2	<i>Les réseaux de communication et d'approvisionnement</i>	213
	Des réseaux électrique et téléphonique peu développés	213
	Un réseau routier fortement hiérarchisé	215
	Le réseau et les ouvrages d'approvisionnement en eau et d'hydraulique agricole	216
<b>5.2</b>	<b>Population et peuplement</b>	<b>218</b>
5.2.1	<i>Une population jeune et dynamique</i>	218
	Des données peu fiables et incomplètes	218
	Un accroissement fort	219
	Reproduction naturelle ou phénomènes migratoires ?	221
	Groupes ethniques et reproduction naturelle	224
5.2.2	<i>Les mouvements migratoires : migrations spontanées et migrations organisées</i>	226
	Les mouvements migratoires dans Bắc Kạn pendant la période coloniale	227
	Les mouvements <i>kinh</i> et les migrations organisées	229
	Les mouvements <i>h'mông</i> et <i>dao</i>	231
	Les mouvements liés à l'emploi et à la guerre	233

5.2.3 <i>La répartition de la population aujourd'hui</i>	235
La répartition par commune	235
La distribution de l'habitat et des villages <i>dao</i> et <i>h'mông</i>	236
<b>VI Les activités dans le district : un monde profondément agricole</b>	<b>239</b>
<b>6.1 Les activités non agricoles et le commerce</b>	<b>239</b>
6.1.1 <i>Les activités recensées et les principaux secteurs de production dans le district</i>	239
6.1.2 <i>Petite histoire de l'exploitation industrielle du bois et des bambous dans le secteur d'Etat</i>	241
L'exploitation du bois pendant la période coloniale	241
Les entreprises d'Etat pendant la période de collectivisation	244
La filière du bois au temps de l'ouverture économique	246
6.1.3 <i>L'organisation du commerce</i>	251
Un commerce globalement peu dynamique et concentré à <i>Bàng Lũng</i>	252
Un exemple de filière, la filière de l'abricot	254
<b>6.2 Le secteur agricole et l'agriculture depuis le début du siècle</b>	<b>257</b>
6.2.1 <i>Les données disponibles et les problèmes spécifiques à l'agriculture.</i>	258
Les données agronomiques et techniques	258
Les données statistiques	259
6.2.2 <i>Contexte technique et évolution quantitative des principales activités agricoles</i>	261
Les zones de bas-fond et la riziculture irriguée	261
Les cultures de pentes	267
Les jardins	274
Les activités transversales	274
6.2.3 <i>Evolution comparée des activités agricoles et zonation spatiale du district</i>	278
Progressions parallèles	278
Une opposition est/ouest	280
Une spécialisation peu marquée	284
<b>VII Les logiques de l'organisation de l'espace dans le district</b>	<b>289</b>
<b>7.1 Les données « localisées » : le réseau hydrographique comme élément structurant de l'organisation de l'espace</b>	<b>292</b>
7.1.1 <i>Habitat, couverture végétale et structures en réseau à l'échelle du district</i>	292
7.1.2 <i>L'organisation de l'espace à travers les photographies aériennes</i>	294
Vers un modèle élémentaire de l'organisation de l'espace	298
L'évolution de l'occupation des sols et du couvert de 1976 à 1995	307
<b>7.2 Les facteurs d'anthropisation et le couvert végétal : approche statistique</b>	<b>310</b>
7.2.1 <i>Le peuplement, un moteur des activités ?</i>	310
Performances agricoles et accroissement de la population	310
Répartition de la population et activités agricoles	314
Le rôle de la répartition ethnique dans l'organisation des cultures	321
7.2.2 <i>Les facteurs d'anthropisation et l'organisation du couvert</i>	323
Activités agricoles et couvert végétal : un parallèle difficile	323
Peuplement et couverture végétale	326
<b>Conclusion de la deuxième partie et choix des communes d'étude</b>	<b>330</b>

<b>Partie III STRUCTURES SOCIALES ET ORGANISATION DE L'ESPACE</b>	
<b>    approche endogène au niveau local</b>	<b>337</b>
<b>VIII Contrôle de l'espace et structures sociales à propos des Tày et des Dao avant la collectivisation</b>	<b>340</b>
<b>8.1 Les Tày des rizières à la forêt : une organisation topocentrique de l'espace</b>	<b>340</b>
8.1.1 <i>Le système administratif et les structures politiques dans un contexte de mobilité</i>	343
Du district aux communes : la construction de l'espace par le haut	343
Les mouvements de conquête de l'espace	347
Les villages et les périmètres rizicoles entre division et continuité	353
8.1.2 <i>Le rôle de l'eau dans les périmètres rizicoles</i>	357
Droit sur l'eau et droit à l'eau : pratiques et limites du droit sur l'eau dans les périmètres	358
La transmission de la terre et le rôle des aînés	361
Mobilité et division, les stratégies foncières à la veille de la collectivisation	363
8.1.3 <i>Les activités sur les pentes</i>	366
Les cultures et leurs jachères	367
Les arbres, les bambous et les pratiques « d'appropriation »	371
Les collectes et l'élevage	372
8.1.4 <i>Autour des périmètres : les auréoles de mise en valeur et la construction de l'espace</i>	374
Les auréoles de mise en valeur et de maîtrise sur les pentes	374
« La limite c'est la montagne, la limite c'est l'eau »	378
A la recherche du <i>mường</i>	382
<b>8.2 Les Dao et les relations inter ethniques</b>	<b>387</b>
8.2.1 <i>Mouvements des cultures et « culture » du mouvement.</i>	388
Les différents types de mouvements et de regroupements	388
Les cultures sur brûlis dans les hameaux temporaires	389
<i>Phiêng Đen</i> , un village et des cultures permanents	392
Les structures de la mobilité dans la société <i>dao</i>	394
8.2.2 <i>Les relations Tày/Dao, proximité et éloignement</i>	398
Les adoptions et les relations d'échange	398
Le « partage » de l'espace	400
<b>IX La période collectiviste, du modèle à ses écarts</b>	<b>404</b>
<b>9.1 Les coopératives et les activités collectives jour après jour</b>	<b>405</b>
9.1.1 <i>Les premières coopératives et le mouvement de collectivisation</i>	405
Mise en place des premières coopératives (1959-1961)	406
Vers les coopérative de haut niveau (1961-1966)	409
Le mouvement de collectivisation pendant la période de guerre (1966-1975)	413
9.1.2 <i>De la « grande agriculture socialiste » aux prémisses de la décollectivisation</i>	415
La « grande agriculture socialiste » : 1975-1981	415
Le « <i>chỉ thị</i> 100 » et la décollectivisation officielle	418
9.1.3 <i>Les Dao et les Kinh dans les coopératives</i>	424
Les <i>Dao</i> entre hauts et bas	425
Les <i>Kinh</i> de bas en hauts	430
<b>9.2 « L'envers » des coopératives , entre l'ancien et le nouveau</b>	<b>432</b>
9.2.1 <i>Des coopératives à « géographie variable »</i>	433
Des coopératives « sur mesure »	433
Petites et grandes coopératives	436

